

AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ

IMSIC ED 356 : Cognition, langage, éducation

Thèse

pour obtenir le grade de

Docteur d'AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ

Sciences de l'Information et de la Communication

Présentée et soutenue publiquement par

Bâ El Hadji Mouhamadou Fadilou Diallo

Le 13 décembre 2018

**Les communications des organisations à vocation sociale
au Sénégal autour des enfants mendiants ou *Talibés*.
Comprendre les enjeux, analyser les dispositifs, actions et
outils au service des publics vulnérables
(Tome 1 : 1^{ère} partie, 2^{ième} partie, 3^{ième} partie et bibliographie)**

Directeur de la thèse :

Mme Bernard Françoise

co-directeur de la thèse :

M. Meyer Vincent

Membres du jury:

M. Kiyindou Alain

Mme Thiéblemont-Dollet Sylvie

Remerciements

Je tiens d'abord à remercier la Professeure Françoise Bernard qui a accepté de diriger cette thèse avec une rigueur et une clarté scientifiques ; mais aussi avec une patience et une bienveillance à toute épreuve. Elle m'a initié à cette forme de communication engageante qui contribuera sans nul doute à ouvrir et à faire avancer la communication d'action et d'utilité publiques/sociétales dans mon pays.

Mais, cette thèse n'a pu se mettre en route que grâce à l'ouverture d'esprit du Professeur Vincent Meyer, mon co-directeur qui a rendu possible cette aventure. Il a eu la clairvoyance de m'orienter vers une inscription à l'IMSIC en plus de m'avoir fait bénéficier d'un suivi constant et plein d'humanité qui a contribué à alléger la lourde charge du travail de recherche. Je lui dois beaucoup pour cette thèse.

Les membres du jury ont aussi toute ma sympathie en me faisant l'honneur de participer à ma soutenance de thèse. Aux Professeurs Alain Kiyindou et Sylvie Thiéblemont-Dollet, les rapporteurs, qui ont pris du temps pour juger ce travail, me faire des suggestions éclairées et me donner des conseils enrichissants. Qu'ils sachent qu'ils ont ma reconnaissance au travers de leurs travaux intéressants sur l'Afrique et sur le Sénégal, qui m'ont fortement inspiré.

Cette thèse a su bien porter son nom de parcours. Depuis notre quartier de *Guédiawaye* dans la banlieue dakaroise, elle m'a mené sur les chemins, de Nioro, de Kaolack, de *Médina Sabakh*, de *Djéri Kao*, de *Kaffrine*, de *Mabo* et de *Diamafara* (mes terrains de recherches), de Metz, d'Orléans, de Paris, de Toulon, d'Aix-en-Provence, de Milan, de Nice, de Marseille, (mes laboratoires recherches). Mais par bonheur, dans chacun de ses lieux, j'ai fait la rencontre heureuse de belles personnes qui ont joué chacune, en ce qui la concerne, un rôle majeur dans la réalisation de ce travail. J'en citerai seulement quelques-unes, mais elles se reconnaîtront toutes sûrement : À Mes frères Amadou Bâ et Ndiassé Sow ; mes logeurs de Nice Youssou et Dame Kane qui m'ont hébergé, mis à l'aise et porté à chacun de mes voyages en France ; À Mes hôtes d'Aix-en-Provence Jewrigne Pape Mbow, Serigne Matar, Moussa Ndao ; À Mes amis *Talibés*, Babacar Dièye et Gaye Ndour et notre Cheikh Cheikh Baba ; À L'administration de l'ENEA ; mes collègues : Amadou Bâ, Bara Mboup, Sémou Sow, Bassembo Badji, Doyens Gaye, Badiane et Fofana, Ousmane Niang ; À Mes amis de toujours qui m'ont fait l'honneur de m'offrir depuis l'enfance leur amitié, je veux citer entre autres Salla, Toucou, Imam Djiby, Gando Barry, Khadim Kébé, Cheikh Sidath, Lune Sène, Khadim Seck, Ass Seck, Ousmane Ndiaye, Fitiw et tous les autres ; Mes étudiants dont Sheilina, Chérif Dieng et tous ceux qui m'ont aidé dans le travail et nourri ma réflexion par nos discussions en classe ; Mariama Sakho, Jamila pour le lien indéfectible ; À Fodé Sow qui m'a mis en rapport avec les responsables de l'ONG Symbiose, dont à la tête Malick Bâ, qui m'ont mis en lien avec ma population d'étude, qui m'a facilité le terrain. À mes frères, sœur, mes neveux, nièces, cousins, cousines, tantes, oncles et à ma belle-famille.

Dédicace

Nous terminons une aventure de thèse de 5 années, durant lesquelles nous avons mis entre parenthèse notre vie sociale. En effet, nous avons été très souvent absent sur le plan physique et affectif auprès de personnes qui nous sont chères. En plus de les priver de notre présence, nous leur avons demandé beaucoup de soutien afin de disposer de force pour parcourir ce long chemin. Aussi, tenons-nous à leur marquer notre gratitude et notre reconnaissance. Nous espérons qu'ils pourront maintenant avoir leur parenthèse familiale et profiter de nous. Ainsi, je dédie ce travail :

À mes deux Mamans

Ma mère qui m'accompagne depuis toujours par ses prières et ses encouragements constants.

Ma femme, Maman qui m'a soutenu durant les moments de panne, de doute et de découragement en prenant sur elle toutes mes humeurs. Elle m'a aussi offert de précieux cadeaux, en l'occurrence, mes enfants qui ont été les pauses bonheurs dans cette période de sacrifices et de privations.

**À mes tendres filles Ndèye Penda Bâ, Ndèye Fatou Bâ
et à mon adorable fils Ibrahima Bâ**

In Memoria

Au père de mon enfance, Iba Bâ ;

Au père de mon adolescence, Massaer Niang ;

À l'ami de mes premiers pas dans la vie, Go Sarr.

Résumé

Cette recherche a permis de confirmer deux hypothèses des communications d'action et d'utilité publiques ou sociétales selon lesquelles la communication de persuasion fait évoluer les idées et la communication engageante fait changer les comportements. Appliquée à la problématique de la mendicité des enfants *Talibés* au Sénégal, cette thèse nous a amené à revisiter les origines historiques d'une tradition sociale bien ancrée née à la faveur d'un double branchement culturel et religieux et d'un métissage pédagogique entre la civilisation arabe et *wolof* ; pour le compte de l'enfant sénégalais. Mais sous l'effet de motivations basement économiques, cette pratique éducative connaît aujourd'hui une déviation péjorative qui prend la forme d'une exploitation économique des enfants par des maîtres coraniques, cupides et puissants et des parents naïfs et/ou complices ; sur le dos de l'enfant.

Étudier ce phénomène nous a aussi amené à remonter à son origine géographique qui nous a conduit des rues de Dakar et de certains centres urbains, que 30160 enfants parcourent quotidiennement à la quête d'aumônes vers l'intérieur du pays et même jusqu'aux pays limitrophes d'où ils proviennent ; et où nous avons établi notre terrain d'étude. Précisément dans le Saloum qui a longtemps été un ardent foyer religieux et le bassin arachidier du Sénégal. Durement touchées aussi par un cycle de sécheresse dû à un changement climatique du fait d'actions naturelles et anthropiques, ses populations paysannes croyantes et appauvries qui dépendent principalement d'une agriculture sous pluie vont alors confier leurs enfants pour des raisons économiques et ou religieuses à des marabouts de *Daaras*. Ces derniers qui sont aussi des agriculteurs, et, donc victimes également des changements climatiques, vont transformer leurs *Daaras* sédentaires en des *Daaras* itinérants, et vont surtout faire mendier leurs *Talibés* au lieu de leur enseigner le Coran.

Pour lutter contre la maltraitance de ces enfants *Talibés*, l'ONG Symbiose, qui intervient depuis 1998 dans les régions de Kaolack et de Kaffrine, développe entre autres stratégies, des campagnes de sensibilisation et d'information qui reste le cœur de son action. En termes de résultats, les destinataires de sa communication qui est plutôt persuasive connaissent une évolution attitudinale, mais force est de noter qu'elle n'a pas provoqué de (r)évolution comportementale qui demeure pourtant l'objectif final poursuivi sur les publics partenaires dont certains ont été retenus dans cette étude comme sujets de l'expérience de communication engageante qui a été conçue à cet effet. En vertu de la promesse que cette forme de communication a le pouvoir de pousser ses récepteurs à un changement en actes. Surtout si l'acte préparatoire est retenu comme soubassement technique du protocole. Deux actes préparatoires même qui sont aussi formulés à l'intention d'une partie des sujets expérimentaux, pour mieux s'attaquer à un problème social devenu une véritable cause problématique, et donc plus difficile à modifier.

À terme, le double acte préparatoire, bien formulé suivant les principes techniques du modèle originel a révélé sa perspicacité : à souscrire le public sous son emprise, à les engager et à modifier leurs conduites. Des facultés d'entraînement des publics plus intenses pour deux actes préparatoires que, comparativement, pour un acte préparatoire qui l'est à un degré moindre ; ce qui converge avec le cadre théorique de notre étude et confirme que : le nombre d'actes préparatoires qui augmente leur coût symbolique soutient le changement comportemental. Mieux, pour avoir eu à augmenter et à améliorer ses engagements initiaux, une partie de public a fait montre de changements instituants, qui à l'analyse, sont beaucoup plus (re)liés au principe de l'identification de l'action.

Bien que ce soit dans des proportions modestes en envergure, cette fenêtre instituante, du fait de sa vocation à pérenniser et à amplifier les actions entreprises contre des causes sociales ancrées, est sans nul doute un sillon prometteur à creuser davantage dans la perspective d'apporter des solutions durables à des problèmes publics et sociétaux qui sont, par nature, non seulement résistants au changement comportemental, mais qui sont aussi caractérisés par leur persistance et leur récurrence. Une opportunité que cette thèse n'a pas particulièrement exploitée à fond ; en favorisant par exemple des attributions internes chez le public de l'étude pour les et ou en instituer plus encore.

Mots-clés : Communication publique ; communication persuasive, communication engageante, changement attitudinal, changement comportemental, changement instituante, organisation à vocation sociale, cause, acte préparatoire, identification de l'action, engagement, branchement, métissage, Ecoles coraniques ou *Daaras*, mendicité, enfants mendiants ou *Talibés*, maîtres coraniques ou marabouts de *Daara*, confiage, esthétisation de la souffrance, croyances évaluatives.

Summary

This research permitted us to confirm two hypothesis of action communication and societal or state approved ones for which persuasive communication makes ideas move forwards and committed communication change behaviours. Applied to the problem of Talibes children's mendicity in Senegal, this thesis, made us revisit the historical origins of a deeply rooted social traditions born for the favor of a double cultural and religious connection and pedagogical mix between Arabic civilization and wolof for the senegalese child. But under the effect of basely economic motivations, this educational practice is experiencing nowadays a pejorative deviation which takes the form of economic exploitation of children by cupid and powerful coranic teachers and by naïve and/or complice parents on the child's back.

Studying this phenomenon, brought us also to go back to its geographic origins which lead us from Dakar streets and from some urban centre where 30160 children daily go around to seek for alm towards the interior of the country and up to even the boarding countries where they come from and we established our study field. Precisely in Saloum which has been for a long time an ardent religions place and the groundnut's basin of Senegal. Hard impacted also by cycle of droughts due to a climate change caused by anthropic and natural actions, its poor populations of farmers and believers mainly depend on agriculture under rainy season. So they give their children for economic and/or religious reasons to marabouts of Daaras. The latter who are farmers and then victim as well of climate change, are going to turn their sedentary Daara into travelling ones, and above all they send their Talibes to beg instead of teaching them Coran.

To fight against children Talibes ill treatment, NGO Symbiose which has been intervening since 1998 in Kaolack and kaffrine regions, has been developing among others strategies information and sensibilisation campaigns that remain in the heart of its action. In terms of results, addressees of its communication which is rather persuasive, experience an attitudinal evolution but one is to notice strongly that is hasn't favoured a behavioural revolution which yet remain the final objective followed on public parteners among which some have been taken in this study as subjects of committed communication's experience which is conceived for this fact. In virtue of the promise that this form of communication has the power to bring its receptors to a change of acts. Above all if the preparatory act is taken as the technical basis of the protocol. Two preparatory acts which are even formulated also to the intension of one of the experimental subject to better a social problem which has become a real problematic cause and then more difficult to modify. Finally, the double preparatory act, well formulated following technical principles of the original model has reveled perspicacity: subscribing the public under its control bringing them to modify their attitudes. Capacities of attracting publics more intense for two preparatory acts that comparatively to one preparatory act which is in a last important degree that link with the theoretical setting of our study and confirm that: the number of preparatory act that increase the symbolic cost, helps the behavioural change. Better for having increased and ameliorated its initial commitment, a part of the public has shown permanent change that have been analysed to be related to the principle of action identification.

Though it is in modest proportion in scope this permanent window, in fact of its vocation to continue and enlarge actions undertaken against rooted social causes, is undoubtedly prometting path to be more dug in the perspective of bringing lasting solution to societal and public problems which are in nature, not only tough to behavioural change, but are also caracterised buy their persistence and their commonness. An opportunity that this thesis didn't particularly exploit in a deeper way by favouring for example internal attribution the study's audience to institute them more.

Key-words : Public communication, persuasive communication, committed communication, attitudinal change, permanent change, social organization, cause preparatory action, action identification, commitment connection, mix coranic school or Daara, mendicity, children beggars or Talibes, coranic teachers, Daaras marabouts, trusting, embellishment of this suffering, evaluative beliefs.

Table des matières

LISTE DES GRAPHIQUES :	12
LISTE DES PHOTOS :	14
LISTE DES SCHEMAS :	15
LISTE DES FIGURES :	16
SIGLES ET ACRONYMES	27
INTRODUCTION :	34
PREMIERE PARTIE : APPROCHE MULTIDIMENSIONNELLE DE LA MENDICITE DES ENFANTS TALIBES AU SENEGAL : HISTORIQUE, PARTIES PRENANTES ET RESEAUX D'ACTEURS	74
CHAPITRE 1 LES PHENOMENES DE MENDICITE ET DE VULNERABILITE : APPROCHE DIACHRONIQUE ET ANTHROPOLOGIQUE	75
<i>1.1 Notions liées à la mendicité des enfants Talibés, des éléments et définitions de controverses</i>	77
1.1.1 Confusions et ambiguïtés à propos de l'emploi d'une notion polysémique : le <i>Daara</i>	77
1.1.1.1 Le <i>Daara</i> : une construction idéologique sur fond de branchement et de métissage.....	77
1.1.2 La mendicité : des définitions en contexte ou une notion piégée	142
1.1.2.1 État de l'art sur la mendicité des enfants <i>Talibés</i> : entre peu de travaux à caractère scientifique et une masse de discours à connotation politique.....	142
1.1.2.2 éléments de légitimation de la mendicité des enfants <i>Talibés</i> : ligne argumentative des spécialistes : un point de vue historique et écologique.....	167
<i>1.2 Maîtres coraniques exploiters de leurs Talibés</i>	191
1.2.2 L'exploitation économique des enfants, une pratique ancrée dans les traditions socioculturelles	191
1.2.2.1 L'activité agricole des enfants, une notion polysémique entre travail ou initiation au travail.....	191
1.2.2.2 L'enjeu de la pratique de la mendicité :.....	205
CHAPITRE 2 ÉLÉMENTS DE CARTOGRAPHIE : ORGANISATIONS, ACTEURS, TRACES DE LA MENDICITE DES ENFANTS TALIBES	232
<i>2.1 Retracer les itinéraires des enfants mendiants et des maîtres coraniques</i>	232
2.1.1 Le circuit direct : des principaux points de départ aux principaux points d'arrivée	234
2.1.1.1 Les pays étrangers comme points de départ	234

2.1.1.2	Dakar, lieu de convergence des <i>Talibés</i> et de leurs maîtres	250
2.1.2	Le circuit intermédiaire entre zones de transit et de (re)départ	259
2.1.2.1	Les régions frontalières comme premier point de transit	259
2.1.2.2	Délimitation d'une zone d'intervention pour le programme de lutte contre la mendicité des enfants <i>Talibés</i>	270
2.2	<i>Genèse de la gestion des problématiques sociales et sociétales : de la centralisation étatique à la décentralisation par les organisations à vocation sociale</i>	275
2.2.1	Nouvel axe d'intervention des organisations à vocation sociale	277
2.2.1.1	Une préoccupation des organismes publics au nom de la déconcentration	277
2.2.1.2	Les déconcentrations, une politique de gestion territoriale à bout de souffle	281
2.2.2	Au cœur des organisations sociales <i>via</i> la décentralisation : le cas de l'ONG Symbiose.....	295
2.2.2.1	Les décentralisations, une politique territoriale démocratique dans l'air du temps.....	299
2.2.2.2	L'ONG Symbiose comme objet d'étude	309

DEUXIEME PARTIE : CADRAGE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE EN COMMUNICATION DU TERRAIN DE RECHERCHE..... 315

CHAPITRE 3	AGIR CONTRE LA MENDICITE : PROBLEMATIQUES ET QUESTIONS DE COMMUNICATION.....	318
3.1	<i>Les évolutions historiques de la communication applicables à la communication publique</i>	318
3.1.1	L'évolution diachronique de la communication : de l'approche linéaire à l'approche interactionniste.....	320
3.1.1.1	Les modèles classiques de la communication.....	321
3.1.1.2	Jusqu'au mode interactionniste de la communication publique	331
3.1.2	L'évolution synchronique de la communication publique : entre une logique verticale et une logique plus horizontalisée ?	345
3.1.2.1	La communication publique au pluriel sur la forme.....	346
3.1.2.2	Une communication publique externe plurielle sur le fond.....	359
3.2	<i>Délimiter le champ théorique de la communication dans l'étude</i>	376
3.2.1	Approches de communication de changements de conduite	376
3.2.1.1	Agir sur les représentations : la communication persuasive.....	376
3.2.1.2	Engager les parties prenantes pour changer les comportements et ancrer significations et valeurs	390
3.2.2.1	Une communication autour du procédé de l'esthétisation de la souffrance	406
3.2.2.2	La communication au cœur du dispositif de lutte contre la mendicité des enfants <i>Talibés</i> de l'ONG Symbiose	413
CHAPITRE 4	PLURALISME METHODOLOGIQUE : APPROCHE QUALITATIVE, ANALYSE DE CORPUS, METHODE PARTICIPATIVE.....	431

4.1 <i>Autour des actants de l'étude</i>	434
4.1.1 Cartographie des acteurs de l'étude	435
4.1.1.1 Périmètre de l'expérimentation et place des parties prenantes	435
4.1.1.2 Approche exploratoire et définition progressive de la méthode	444
4.1.2 Définitions d'orientations empiriques associées à des résultats de l'enquête ...	462
4.1.2.1 Des points de saturation théorique en fonction des techniques de collecte de données ?.....	465
4.1.2.2 Une sélection des sujets enquêtés sur la base du volontariat	479
4.2 <i>L'analyse de contenu à la croisée des données qualitatives</i>	485
4.2.1 Recueillir des données écrites en fonction des caractéristiques des publics partenaires	485
4.1.2.1 Des données secondaires recueillis au niveau des acteurs secondaires	485
4.1.2.2 Des données primaires recueillies au niveau des acteurs principaux	493
4.2.2 Corpus textuel et corpus photographique	498
4.2.2.1 Analyse de contenus comme méthode de traitement des données écrites ..	499
4.2.2.2 Reconstitution de contenus de corpus photographique : campagnes photos de lutte contre les enfants de la rue.....	510

TROISIEME PARTIE :..... 525

CONCEVOIR ET CONDUIRE UNE RECHERCHE-ACTION ENTRE INTERVENTION ET REFLEXIVITE 525

CHAPITRE 5 LA COMMUNICATION PERSUASIVE : APPORTS ET LIMITES DE L'INFORMATION ET DE LA SENSIBILISATION..... 529

5.1 <i>Comprendre et évaluer la communication persuasive de l'ONG Symbiose</i>	529
5.1.1 La recherche évaluative comme méthode d'évaluation.....	530
5.1.1.1 La mendicité des enfants <i>Talibés</i> , un champ social adapté à la méthode de la recherche évaluative	531
5.1.1.2 Les réponses cognitives comme approche d'évaluation des attitudes.....	543
5.1.2 Des cognitions entre incertitudes et certitudes	552
5.1.2.1 Ambiguïtés et tâtonnements autour de la notion de l'enfant	552
5.1.2.2 Approximation sur les droits de l'enfant au Sénégal.....	563
5.2 <i>Agir contre la maltraitance de l'enfant Talibé : déficit de traduction des idées en actes</i>	596
5.2.1 L'exploitation économique des enfants : un <i>statu quo</i> érigé en règle de conduite	596
5.2.1.1 Une évolution contrastée des attitudes des sujets enquêtés sur le travail agricole des enfants.....	597
5.2.1.2 Des parents (dé)favorables à la mendicité des enfants <i>Talibés</i> ?.....	611
5.2.2 Rhétorique d'une inaction.....	629
5.2.2.1 Ambiguïté des postures face à la mendicité des enfants <i>Talibés</i>	629
5.2.2.2 Prise de conscience d'une inertie coupable	648

CHAPITRE 6 AMELIORER UN DISPOSITIF DE COMMUNICATION : L'EXPERIMENTATION D'UNE COMMUNICATION ENGAGEANTE SUR LA MENDICITE DES ENFANTS <i>TALIBES</i>	656
6.1 <i>Conception et réalisation d'une recherche-action centrée sur les problématiques du changement en actes avec l'acte préparatoire comme notion centrale</i>	657
6.1.1 Les grandes étapes de la mise en route du protocole expérimental de l'acte préparatoire sous forme documentaire.....	658
6.1.1.1 Le contexte de l'intervention avec le cadrage théorique de l'expérience...	658
6.1.1.2 La dynamique participative de l'expérience avec l'adhésion du public partenaire	671
6.1.2 Les grandes étapes de la mise en route du protocole expérimental de l'acte préparatoire sous forme de film photographique.....	683
6.1.2.1 Déroulé photographique de l'expérience : Des entretiens aux intentions engagements.....	683
6.1.2.2 Mesure des impacts de l'expérience : Étude du traitement réservé aux engagements pris.....	690
6.2 <i>Les facultés entraînant de l'acte préparatoire</i>	691
6.2.1 Caractéristiques et vertus d'un "bon" acte préparatoire	691
6.2.1.1 Des actes préparatoires taillés à la mesure du modèle technique originel..	691
6.2.1.2 Le <i>focus groupe</i> , un second acte préparatoire à caractères public et irrévocable	705
6.2.2 Pouvoirs engageants des actes préparatoires	722
6.2.2.1 Concordance entre "bon(s) acte(s) préparatoire(s) et souscription à l'acte du public partenaire	722
6.2.2.2 Le double acte préparatoire, facteur multiplicateur de déclarations d'engagements?	741
6.3 <i>Courbe évolutive des changements de comportement du public</i>	764
6.3.1 La force changeante des actes préparatoires.....	765
6.3.1.1 Des changements en actes effectifs sous l'effet d'un acte préparatoire	765
6.3.1.2 Des actions en faveur de la mendicité des enfants <i>Talibés</i> diversement changeantes sous l'effet du double acte préparatoire	780
6.3.2.2 Amplifier les effets de l'acte préparatoire : le rôle de l'identification de l'action ?	803
CONCLUSION	824
FRISE TEMPORELLE DE LA THESE	849
BIBLIOGRAPHIE	852
GANDOLFI STEFANIA	1542

Liste des tableaux :

Tableau 1 : récapitulatif du cadre juridique des droits de la protection des enfants.....	43
Tableau 2 : évolution de l'institution d'enseignement arabo-islamique.....	122
Tableau 3 : résumé des questions récurrentes de la problématique de l'enfance abordées par les organisations à vocation sociale	166
Tableau 4 : totaux annuels en mm des valeurs pluviométriques du Sahel durant la décennie 1971-1980	171
Tableau 5 : publics partenaires de <i>Djéri Kao</i>	194
Tableau 6 : publics partenaires de <i>Diamafara</i>	195
Tableau 7 : récapitulatif du public de l'étude	196
Tableau 8 : amplification du phénomène de la mendicité des enfants <i>Talibés</i> en chiffre	207
Tableau 9 : l'ampleur de la situation des enfants <i>Talibés</i> mendians dans la zone du programme.....	273
Tableau 10 : résumé des actions de communication développées par Symbiose au cours de son projet de lutte contre la mendicité des enfants <i>Talibés</i>	419
Tableau 11 : série de plan d'action des actions pour les actions de communication prévues par Symbiose.....	424
Tableau 12 : récapitulatif du niveau de réalisation des activités prévues	428
Tableau 13 : l'Univers de l'étude, des catégories et de quelques unités d'analyse définis comme objet d'étude.....	550
Tableau 14 : historique des systèmes d'acquisition et de gestion de la terre au Sénégal	594
Tableau 15 : rrécapitulatif des conditions de l'expérimentation.....	709

Tableau 16 : concordance entre actes préparatoires et principes techniques du modèle	720
Tableau 17 : d'un double acte préparatoire aux changements instituants en lettre	783
Tableau 18 : d'un acte préparatoire aux changements instituants en lettre	799
Tableau 19 : de l'identification de l'action aux actes instituants	806
Tableau 20 : cheminement des années de thèse.....	850
Tableau 21 : dernière ligne droite du parcours de thèse	851

Liste des graphiques :

Graphique 1 : typologie et poids des instituts d'enseignement arabo-islamiques du Sénégal .	91
Graphique 2 : branchement linguistique de l'école franco-arabe	97
Graphique 3 : branchement religieux de l'école coranique	104
Graphique 4 : métissage pédagogique de l'école arabe	110
Graphique 5 : raisons de l'implantation des écoles coraniques à Dakar	250
Graphique 6 : origine des écoles coraniques	254
Graphique 7 : parents des enfants confiés par zone.....	275
Graphique 8 : état des cognitions du public sur la connaissance de l'âge officiel de l'enfant	556
Graphique 9 : état de la connaissance des droits des enfants.....	577
Graphique 10 : position du public sur l'(il)légalité du travail agricole des enfants.....	600
Graphique 11 : passivité dans la lutte contre l'exploitation des enfants en général et la mendicité des enfants <i>Talibés</i> en particulier.....	652

Graphique 12 : proportions de la population de l'étude sollicitées respectivement pour un acte préparatoire et pour deux actes préparatoires	707
Graphique 13 : proportion de la population de l'étude ayant déclaré leur intention d'engagement sous l'effet d'un acte préparatoire au moins	738
Graphique 14 : proportion de la population de l'étude engagée sous l'effet d'un acte préparatoire au moins.....	741
Graphique 15 : nature des intentions d'engagements prises par la population de l'étude sous l'influence d'un acte préparatoire au moins	747
Graphique 16 : rapport entre nature des déclarations d'engagements par la population de l'étude engagée respectivement sous l'effet d'un acte préparatoire et deux actes préparatoires	754
Graphique 17 : population engagée sous l'effet d'un acte préparatoire au moins ayant tenu leur engagement	767
Graphique 18 : rapport entre population de l'étude ayant tenu leur engagement respectivement sous l'effet d'un acte préparatoire et deux actes préparatoires ; en nombre	781
Graphique 19 : population de l'étude engagée sous l'effet d'un acte préparatoire au moins ayant tenu leur engagement en l'augmentant	797
Graphique 20 : proportion de la population d'étude sous l'effet d'un acte préparatoire auteur potentiel d'un acte instituant.....	819
Graphique 21 : un public diversement engagé selon le genre et la localité.....	822
Graphique 22 : un public diversement engagé selon la localité de résidence combinée à culture dominante dans la zone.....	823

Liste des photos :

Photo 1 : photo d'un <i>Daara</i> à Dakar.....	116
Photo 2 : deux <i>Talibés</i> faisant le décompte de leurs aumônes journalières.....	141
Photo 3 : photo d'un maître coranique entouré de ses <i>Talibés</i>	190
Photo 4 : carte postale des images représentatives des rues de Dakar.....	258
Photo 5 : un <i>Talibé</i> souffrant de maladie de la peau.....	379
Photos 6 : les enfants des rues : de la prise en charge individuelle à la mise en place de politiques sociales	510
Photos 7 : campagne de communication du Collectif Stop à la mendicité des enfants dénommée Stop à la mendicité des enfants.Photos réalisées par ledit mouvement.	517
Photo 8 : environnement précaire dans lequel sont réunis les enfants <i>Talibés</i> dans les situations de vie quotidienne.....	572
Photo 9 : environnement précaire dans lequel sont réunis les enfants <i>Talibés</i> dans les situations d'enseignement du Coran.	572
Photo 10 : des locaux de l'ONG Symbiose, cadre de l'étude, aux villages de Djéri Kao et de Diamafara, terrains de l'étude.....	683
Photo 11 : film des évaluations postexpérimentales.....	690

Liste des schémas :

Schéma 1 : genèse de la mendicité économique.....	168
Schéma 2 : évolution de mendicité des enfants <i>Talibés</i> , d’hier à aujourd’hui	231
Schéma 3 : gestion déconcentrée de la protection de l’enfance	293
Schéma 4 : relations hiérarchiques et fonctionnelles entre les acteurs de lutte contre la Mendicité des enfants mendiants ou <i>Talibés</i>	309
Schéma 5 : modèle de la communication originelle linéaire	326
Schéma 6 : modèle circulaire de la communication intermédiaire	331
Schéma 7 : modèle interactif de la communication publique interactionniste	344
Schéma 8 : domaines, disciplines et champs de la communication publique.....	375
Schéma 9 : cycle de la communication persuasive.....	389
Schéma 10 : processus de la communication engageante.....	405
Schéma 11 : processus de publicisation socio-médiatique	412
Schéma 12 : périmètre de l’expérimentation	443
Schéma 13 : procédure d’identification du terrain d’étude et du public expérimental.....	461
Schéma 14 : procédure de délimitation de la population de l’étude	484
Schéma 15 : parcours méthodologique de la thèse	504
Schéma 16 : la démarche méthodologique de l’expérience de la communication engageante de l’étude : des principes de l’acte préparatoire et de l’identification de l’action aux effets de changement en actes et de changement instituant	528
Schéma 17 : de l’esprit à la méthode d’évaluation par les réponses cognitives	545

Schéma 18 : process d'évaluation de la communication de Symbiose par la méthode des réponses cognitives 627

Schéma 19 : les étapes du processus d'évaluation de la communication de persuasion de l'ONG Symbiose..... 682

Liste des figures :

Figure 1 : évolution de la pluviométrie annuelle des années 1950-2004..... 174

Figure 2 : itinéraires de la mendicité économique des enfants *Talibés* 239

Figure 3 : environnement international de la ville de Dakar 245

Figure 4 : Dakar dans son environnement géographique 248

Figure 5 : localisation des écoles coraniques dans la région de Dakar 257

Figure 6 : zones d'intervention de l'ONG Symbiose 269

Figure 7 : arbre de choix de la population de l'étude ayant souscrit à un seul acte préparatoire sous l'effet de la sollicitation d'un acte préparatoire. 724

Figure 8 : arbre de choix de la population de l'étude ayant souscrit à 2 actes préparatoires sous l'effet de la sollicitation pour 2 actes préparatoire 726

Figure 9 : arbre de choix récapitulatif de la population de l'étude ayant respectivement souscrit à 1 acte préparatoire sous l'effet de la sollicitation d'1 acte préparatoire et celle ayant souscrit à 2 actes préparatoires sous l'effet de la sollicitation de 2 actes préparatoires..... 728

Figure 10 : *continuum* de la communication engageante à la communication instituante 793

Figure 11 : arbre de choix des résultats des changements de conduite du public expérimental soumis respectivement à un acte préparatoire et à deux actes préparatoires et les résultats allant de la sollicitation des actes préparatoires au changement instituant en passant par la souscription aux actes préparatoires, la prise d'engagement, le changement en actes. 843

Glossaire des mots étrangers à la langue française

Mots étrangers	Origine linguistique	Traduction en français
Al amine	Arabe	Digne de confiance (prénom arabe)
Al-dâ'ira	Arabe	Al-dâ'ira, littéralement cercle, faisant référence à la disposition circulaire des apprenants pendant les moments d'apprentissage.
Allouwa	Wolof	Tablette en bois servant d'ardoise où les élèves d'école coranique apprennent leurs versets
Al pulaar	Wolof	Peuls (ethnie parlant la langue « peul »)
Arabe	Arabe	À l'origine, le mot « Arabe » était un nom désignant trois types d'individus. Ceux dont la langue était l'arabe. Ceux qui étaient enfant d'arabes. Ceux qui vivaient sur les terres des Arabes qui correspondent à la péninsule arabique, à partir de la mer Qulzum, la mer de Barsa et de l'extrême limite du Yémen jusqu'à l'entrée du Shâm. Donc le Yémen est inclus dans leur terre mais pas al-Shâm. C'était la terre des Arabes au temps de l'éveil et de la propagation de ces derniers, et avant cela. Lorsque l'Islam est apparu et s'est répandu jusqu'aux grandes villes, les Arabes sont restés vivre dans ces terres, de l'extrême orient à l'extrême occident, et des côtes du Shâm et de l'Arménie. Et dans ces terres habitaient les Perses, les Romains, les Berbères et d'autres encore. (Définition d'Ibn Taymiyyah [1263-1328].)
Bambara	Bambara	Bambara (principale langue maternelle au Mali)
Bakel	Wolof	Bakel (département de la région de Tambacounda, Sénégal)
Barkedji	Wolof	Barkedji (communauté rurale du Sénégal, située dans le département de Linguère, région de Louga)
Birkelane	Wolof	Département situé dans la région de Kaffrine, Sénégal
Borom Daara	Wolof	Propriétaire d'école coranique
Calife	Arabe	Successeur (titre porté par le successeur du prophète Mohamed après sa mort en 632)
Cap-Vert	Français	État insulaire d'Afrique de l'Ouest situé dans l'océan Atlantique au large des côtes du Sénégal
Casamance	Wolof	Région du Sud du Sénégal

Mots étrangers	Origine linguistique	Traduction en français
Diama-Diama	Wolof	Communauté rurale située au nord-ouest du pays dans la région de Saint-Louis
Ceddo	Wolof	Le fort (un guerrier et homme de parole des anciens royaumes du Sénégal, adepte des croyances africaines traditionnelles)
Centre Ginddi	Franco-Wolof	Centre d'accueil, d'information et d'orientation pour enfants en situation difficile
Chiite	Arabe	Catégories faisant partie du Chiisme qui est une des principales branches de l'Islam. Les Chiïtes soutiennent que les personnes choisies parmi la famille du prophète Mohamed sont la meilleure source de connaissance à propos du coran, de l'Islam
Daara internat	Wolof-français	École coranique internat
Daara de Malika	Wolof	École coranique internat, institution mixte située au Nord-est de Dakar qui accueille également quotidiennement 208 élèves
Daara mobile	Wolof-français	École coranique mobile ou itinérante
Daara mobile	Wolof-français	École coranique mobile ou itinérante
Daara moderne	Wolof-français	École coranique moderne, faisant partie des projets du président Macky Sall qui vise à installer dans un bon nombre de régions au Sénégal, des écoles coraniques modernes assez équipées et dotées de matériels adéquats facilitant la prise en charge des élèves internés
Daara	Arabe	Se définit comme une structure où l'on transmet, de façon durable et de génération en génération un savoir islamique, des règles de vie sous forme d'un contrat social entre le maître coranique ou sèriñ et le parent.
Daara modernisé	Wolof-français	École coranique modernisée
Daara-test	Wolof-français	École coranique test
Daara traditionnel	Wolof-français	École coranique traditionnelle
Daax-noor	Wolof	Mouvement de migration saisonnière des agriculteurs sénégalais qui, à la fin de la saison des viennent campagnes pour les villes pour s'activer à la saison chaude
Dahiras	Arabe	Association religieuse à but non lucratif ayant pour objectifs l'organisation et la gestion de cérémonies ou d'évènements religieuses
Dal	Wolof	Interjection wolof exprimant...

Mots étrangers	Origine linguistique	Traduction en français
Diamafara	Wolof	Localité située dans la région de Kaolack
Diamagadio	Wolof	Communauté rurale située dans la région de Kaffrine (village, lieu d'étude)
Djéri kao	Wolof	Village situé dans la région de Kaolack(village, lieu d'étude)
Djihad	Arabe	Effort entrepris par la guerre sainte pour étendre l'Islam.
Dolel Daara	Wolof	Mouvement de soutien aux écoles coraniques
Farafégnny	Wolof	Ville gambienne située à proximité de la frontière avec le Sénégal
Fouta	Wolof	Région reculée du Sénégal majoritairement habitée par les peulhs
Gamou	Wolof	Évènement religieux annuel qui célèbre la naissance du prophète Mohamed
Guédiawaye	Wolof	Ville du Sénégal située au nord de la région de Dakar et un des départements de celle-ci, abrite des quartiers populaires
Guinguinéo	Wolof	Ville du centre-sud du Sénégal situé dans la région de Kaolack
Hadith	arabe	Ce terme désigne les traditions rapportant les actes et paroles du Prophète, considérés comme des exemples à suivre. C'est une « loi orale » qui constitue le second fondement du droit après le Coran. Elle fut compilée et transcrite au IXe siècle. Ce ne sont pas des paroles divines. Ces Hadiths forment la sunna, d'où le nom d'Islam sunnite. Les hadiths ont été rapportés dans divers recueils (sahîh) par des musulmans fidèles, mais parfois longtemps après la mort du Prophète. Certains auteurs en ont recensé plus de sept cent mille ! Ces différents recueils alimentent en particulier l'opposition entre chiites et sunnites. Ces hadiths sont classés par degré de recevabilité (daraja al-qabûl). Certains auteurs, comme al-Bukharî, ont classé les hadiths en authentiques, acceptables, d'autres étant simplement rejetés. Recevables (maqbl : « admis », « plausibles ») ; sacrés (qudsî) ; authentiques (sahh) ; notoires (mutawtir : « récurrents ») ; bons (« beau, bon ») ; irrecevables (mardd : « repoussés » ; « écartés ») ; faibles (« défaillants », « fragiles ») : ces hadiths sont souvent apocryphes. Il y a six recueils de hadiths « authentiques » (sahîh) ; deux d'entre eux sont considérés comme excellents, on les appelle eux-mêmes sahîh.

Mots étrangers	Origine linguistique	Traduction en français
Haoussa	Bamabara	Langue parlée en Afrique dans le Niger, Nigéria ainsi que dans plusieurs pays d'Afrique
Hizb	arabe	Des sourates réunis en groupe. Pour le Coran en compte 30
Imam	arabe	Personne qui dirige la prière en commun à la mosquée
Iqra	arabe	96 ^e sourate du coran (littéralement signifie lire)
Interkeppar	Franco-wolof	Regroupement de villages dans une place publique pour débattre
Interpenc	Franco-wolof	Regroupement de villages dans une place publique pour débattre
Islam	arabe	Chronologiquement, l'islam est la troisième religion monothéiste, de la famille des religions abrahamiques, les autres étant le judaïsme et le christianisme. Apparu en Arabie au VII ^e siècle, il se distingue des autres courants monothéistes desquels il hérite de nombreux éléments. L'islam a un livre sacré, le Coran, dont le dogme assure qu'il a recueilli les révélations de Dieu au prophète Mohamed par l'intermédiaire de l'ange Gabriel, « La religion de Dieu est l'islam » : ainsi s'exprime le Coran au chapitre III, verset 17. Ce nom, qui a été donné à la doctrine prêchée par le prophète Mohamed, est généralement expliqué comme marquant l'idée de la résignation à Dieu ou de la soumission absolue à ses volontés. Peut-être conviendrait-il mieux de conserver au mot Islam sa signification étymologique de « livraison » et de l'expliquer par l'obligation pour l'humain de s'acquitter de la dette contractée par lui vis-à-vis de l'Être suprême qui lui a prêté la vie. Les religions monothéistes antérieures ne parlaient, en effet, que de l'iman, c'est-à-dire de la croyance en Dieu et à la vie future. L'islam y a ajouté en termes formels le devoir de payer un tribut de reconnaissance à la divinité. L'islam se divise en plusieurs branches. La principale est celle des sunnites, largement majoritaire. Elle est suivie par celle des chiites. Les autres, telle celle des kharidjites, sont numériquement moins importantes. Le soufisme représente proprement la forme mystique de l'islam (aussi bien sunnite que chiite) ; le Kalam (théologie rationnelle), quant à lui, rassemble des courants à caractère principalement philosophique (le plus important étant celui des mo'talzilites, dont la doctrine est appelée motazilisme.
Kaffrine	Wolof	Région du Sénégal
Kaymor	Wolof	Localité du Sénégal située dans le sud du Sine-Saloum dans la région de Kaolack et à proximité de la frontière avec la Gambie

Mots étrangers	Origine linguistique	Traduction en français
Kayoor	Wolof	Ancien royaume du Sénégal situé entre les fleuves Sénégal et Saloum
Kédougou	Wolof	Région et plus grande ville du sud-est du Sénégal proche des frontières du Mali et de la Guinée
KeurAyib	Wolof	Localité du Sénégal située dans la communauté rurale de Kaymor, région de Kaolack
Keppar	Wolof	Lieu de rencontre pour causeries et échanges
KeurBacka	Wolof	Communauté rurale du Sénégal située à l'ouest du pays dans la région de Kaolack
Keurgo demon am nadoudadoua	Wolof	Chaque maison avait son Talibé (Il s'agit d'un Talibé adopté par la famille et où il venait quotidiennement se nourrir et pour la satisfaction d'autres besoins)
Keur Katim Diakhou	Wolof	Communauté rurale de Medina Sabakh, région de Kaolack
Keur Maba Diakhou	Wolof	Communauté rurale située à l'ouest du Sénégal, dans la région de Kaolack
Layenne	Wolof	Confrérie du Sénégal originaire de Yoff créée par le guide religieux Seydina Insa Rouhou Laye
Mabo	Wolof	Caste toucouleur
Magal	Wolof	Evènement religieux mouride initié par le célèbre guide religieux Serigne Touba, organisé et ayant lieu tous les ans dans la ville sainte de Touba
Malem Hodar	Wolof	Communauté rurale du Sénégal située dans le département de Malem Hodar, région de Kaffrine
Matam	Wolof	Région du Sénégal située au nord-ouest du pays
Mbap	Wolof	Localité à proximité du département de Nioro du Rip, région de Kaolack
Mbouraké	Wolof	Aliment à base de pain et sucre ou de couscous accompagné de pâte d'arachide
Médina	Wolof	Commune d'arrondissement de la ville de Dakar, quartier populaire situé dans la partie sud de la capitale
Médina Sabakh	Wolof	Localité du sud-ouest du Sénégal située dans la région de Kaolack
Muridisme	Wolof	Confrérie fondée au début du XX ^{ième} par le guide religieux Serigne Touba. La ville de Touba est sa capitale spirituelle

Mots étrangers	Origine linguistique	Traduction en français
Nioro	Wolof	Ville du Sud-ouest du Sénégal, située à environ 60 km au sud-est de Kaolack et à 27 kilomètres de la frontière avec la Gambie
Nioro du Rip	Wolof	Ville du Sud-ouest du Sénégal, située à environ 60 km au sud-est de Kaolack et à 27 kilomètres de la frontière avec la Gambie
Ouolof	Wolof	Langue parlée au Sénégal, en Gambie et en Mauritanie. C'est une langue sénégalienne appartenant à la branche des langues atlantiques, un sous-groupe de la famille des langues négro-congolaises
Muridiya	Wolof	Mouridisme
Ndéye Daara	Wolof	Marraine de l'école coranique
Ndéyu Daara	Wolof	Marraine de l'école coranique
Ndiakhène	Wolof	Localité du Sénégal située dans le département de Tivaouane et la région de Thiès
Ndiayène	Wolof	Communauté rurale de Leona, région de Louga
Ndiguels	Wolof	Consigne donné par un guide religieux à un adepte. L'adepte est celui qui fait acte d'allégeance auprès d'un homme de Dieu pour que celui-ci lui assure son ascension spirituelle
Ngainthkaye	Wolof	Communauté rurale située dans la région de Kaolack
Nganda	Wolof	Commune de la région de Kaffrine
Ngayène	Wolof	Localité du Sine Saloum à l'ouest du Sénégal, à une centaine de kilomètres de la région de Kaolack
Niaye	Wolof	Zone géographique du nord-ouest du Sénégal, constituée de dunes et de dépressions propices aux cultures maraichères
Niassène	Wolof	Confrérie créée par le guide religieux Cheikh Ibrahima Niasse communément appelé Baye Niasse qui est un maître soufi sénégalais faisant partie de la confrérie Tijaniyya

Mots étrangers	Origine linguistique	Traduction en français
Nikaab	arabe	Voile intégrale couvrant le visage à l'exception des yeux. Il est porté par certaines femmes issues de branches dites musulmanes telles que les salafistes, en tant que prolongement vestimentaire du <i>hijab</i> , principalement au Moyen-Orient, en Asie du Sud-est et dans le sous-continent indien.
Pakala	Wolof	Village situé dans la région de Fatick
PakaneDembaDjigo	Wolof	Village situé dans la région de Kaolack
Paoskoto	Wolof	Localité du Sine Saloum dans le Sud-ouest du Sénégal, proche de la frontière avec la Gambie
Payoma	Wolof	Village situé dans la région de Kaolack
Penc	Wolof	Place publique
peulh	Wolof	Les Peuls appelés aussi Foulani ou encore Fellata selon les pays, sont un groupe ethnique traditionnellement pasteur établi dans la bande sahélo-saharienne et dans une quinzaine de pays différents. Particulièrement nombreux au Nigeria, au Niger, au Cameroun, au Mali, au Sénégal et en Guinée, ils sont minoritaires partout à l'exception de ce dernier pays
Pikine	Wolof	Ville nouvelle située à l'arrivée de l'autoroute Thiès-Dakar dans la région de Dakar, non loin de la capitale. Pikine est la deuxième ville la plus peuplée du Sénégal
Podor	Wolof	Ville et commune du nord du Sénégal situé à l'Est de la région de Saint-Louis
Porokhane	Wolof	Village du Sénégal situé près de Nioro du Rip dans la région de Kaolack
pulaar	Wolof	Langue maternelle des ethnies peulhs
Sabakh	Wolof	Localité du sud-ouest du Sénégal dans la région de Kaolack et à proximité de la Gambie
Saloum	Wolof	Région naturelle qui se trouve au nord de la Gambie et au sud de la petite côte du Sénégal
saloum-saloum	Wolof	Habitants du Saloum
Saint-Louis	Wolof	Région du Sénégal située au nord du pays à proximité de la Mauritanie

Mots étrangers	Origine linguistique	Traduction en français
Sama-xarit	Wolof	Mon ami(e)
Santhie	Wolof	Fonder
Sédhiou	Wolof	Région du Sénégal située au centre de la Casamance
SerigneDaara,	Wolof	Maître coranique
serin-Daara	Wolof	Maitre coranique
Serin fakkdekk	Wolof	Maître coranique devenu propriétaires des terres qu'il cultive et fait cultiver ses <i>Talibés</i> par le droit hache
Serin fakk tall	Wolof	Maître coranique devenu propriétaires des terres qu'il cultive et fait cultiver ses <i>Talibés</i> par le droit de feu
Sokone	Wolof	Commune du Sénégal situé dans le Sine Saloum à l'ouest du pays, dans le département de Foundiougne région de Fatick
soufis	arabe	Communauté musulmane adepte au soufisme qui est une voie d'élévation spirituelle par le biais d'une initiation dite Tariqa qui, par extension, désigne les confréries rassemblant les fidèles autour d'une figure sainte
Souna	arabe	Ce terme qui signifie « tradition », « cheminement » ou « loi » englobe selon le Coran les règles ou « loi » de Dieu qui ont été prescrites à tous les prophètes, y compris le prophète de l'Islam
Sourate	arabe	Unité du coran formé d'un ensemble de versets et est souvent traduite par le mot « chapitre »
Sunnite	arabe	Communauté musulmane adepte au sunnisme qui est un courant religieux majoritaire de l'Islam. Les sunnites sont désignés en arabe comme les gens de la « sunna »
Swahili		Langue bantoue avec des emprunts arabe parlés sur la côte orientale de l'Afrique, en Tanzanie et au Kenya, et à l'ouest de ces pays
Talibés	Wolof	Élève ou disciple apprenant le Coran
Taïba niassene	Wolof	Commune rurale du Sénégal situé à l'ouest du pays dans la région de Kaolack
Tambacounda	Wolof	Région du Sénégal et plus grande ville du Sénégal oriental
Tari	Wolof	Récitation du Coran
Tariqas	arabe	Confréries

Mots étrangers	Origine linguistique	Traduction en français
Quadriya	Wolof	Confrérie soufie fondée au XI ^e siècle par le cheikh Moulay Abd al Qadir Al Jilani
Rip	Wolof	Rip est un ancien petit État d'Afrique de l'Ouest situé entre le royaume du Saloum et la rive droite du fleuve Gambie. Dans le Sénégal actuel, ce toponyme désigne la zone autour de Nioro du Rip dans la région de Kaolack.
Rufisque	Wolof	Ville du Sénégal située dans la région de Dakar
Tekrour	Wolof	Ancien État d'Afrique de l'ouest contemporain de l'empire du Ghana situé dans la moyenne vallée du fleuve Sénégal
Téranga	Wolof	Hospitalité
Thiès	Wolof	Région du Sénégal situé à 70 km à l'est de Dakar
Tijane	Arabe	Adeptes au tijaniyya
Tijaniyya	Arabe	Confrérie soufie fondée par Ahmed Tijani en 1782 dans une oasis d'Afrique de l'ouest. C'est la plus puissante confrérie d'Afrique de l'ouest
Tisbaar	arabe	Deuxième prière de la journée qui s'effectue dans l'après midi
Toubab dialaw	Wolof	Village du Sénégal et lieu touristique situé sur la Petite Côte, au sud de Dakar, entre Bargny et Popenguine
Walfadri	arabe	89 ^e sourate du Coran qui signifie littéralement « l'aube »
Wolof	Wolof	Langue nationale du Sénégal
Yayou Daara	Wolof	Marraine d'école coranique
Ziarra	arabe	Visite pieuse périodique, souvent annuelle que les musulmans rendent à un marabout ou à un lieu saint

Sigles et acronymes

Sigles et acronymes	significations
AEMO	Action éducative en milieu ouvert
AGR	Activités génératrices de revenus
AIRD	African initiatives for relief and development
AOF	Afrique occidentale française
ARD	Agence régionale de développement
ARGA	Alliance pour refonder la gouvernance en Afrique
ASC	Association sportive et culturelle
BAC	Baccalauréat
BID	Banque islamique de développement
BIT/CEGID	Bureau International du Travail
CADBE	Charte africaine du bien-être des enfants
CAS	Cellule d'animation et de suivi
CAUP	Communication d'action et d'utilité publiques
CAUS	Communication d'action et d'utilité sociales et sociétales
CCBM	Comptoir commercial Bara Mboup
CCC	Communication de changement de comportement
CDD	Contrat à durée déterminée
CDE	Convention des droits des enfants
CDPE	Conseil départemental de protection de l'enfance
CE1	Cours élémentaires 1

Sigles et acronymes	significations
CE2	Cours élémentaires 2
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'ouest
CEDH	Convention européenne des droits de l'homme
CEI	Cours élémentaire 1 ^{ière} année
CFEE	Certificat de fin d'études élémentaires
CI	Cours d'initiation
CIC	Crédit industriel et commercial
CLD	Centre local de développement
CLPE	Conseil local de protection de l'enfance
CM1	Cours moyens 1 ^{ère} année
CM2	Cours moyens 2 ^{ième} année
CNLTP	Cellule nationale de lutte contre la traite des personnes
CONAFE	Coalition nationale des organisations et ONG en faveur de l'enfance
CP	Cours préparatoire
CQPE	Conseil de quartier de protection de l'enfance
CRD	Conseil régional de développement
CVPE	Conseil villageois de protection de l'enfance
CRPE	Conseil régional de protection de l'enfance
DPLN	Direction de la Promotion des Langues Nationales

DESPS	Direction de l'Éducation surveillée et de la protection Sociale.
-------	--

Sigles et acronymes	significations
ELM	Le modèle ELM décrit les modalités de formation de l'attitude et de la persuasion suivant que la motivation et le degré d'implication du sujet sont importants
ENEA	École nationale d'économie appliquée
ENTES	Enquête nationale sur le travail des enfants au Sénégal
EVF	Électronique view finder
HDR	Habilité à diriger des recherches
HRW	Human rights watch
IEC	Information Éducation Communication
IEF	Information Éducation Formation
IFAN	Institut francophone d'Afrique noire
IMSIC	Institut méditerranéen des sciences de l'information et de la communication
IPEC	Programme international pour l'élimination du travail des enfants
IRSIC-CREPCOM	Institut de recherche en sciences de l'information et de la communication
ISI	Institut supérieur d'Informatique
MFEF	Mécanisme de financement pour l'envoi de fonds
MFEFMF	ministère de la Famille, de l'Entreprenariat féminin et de la Micro finance
MFGFPE	Ministère de la Famille, des Groupements féminins et de la Protection de l'enfance ...

Sigles et acronymes	significations
MFPTEOOP/DTSS	Arrêté ministériel fixant la nature des travaux dangereux interdits aux enfants et jeunes gens.
MST	Maladies sexuellement transmissibles
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
OIT	L'Organisation internationale du travail ou OIT est depuis 1946 une agence spécialisée de l'ONU. L'OIT a pour vocation de promouvoir la justice sociale, les droits de l'homme et les droits au travail reconnus internationalement, poursuivant sa mission fondatrice : œuvrer pour la justice sociale qui est indispensable à une paix durable et universelle. Unique agence tripartite de l'ONU, l'OIT réunit des représentants des gouvernements, employeurs et travailleurs de 187 membres pour établir des normes internationales, élaborer des politiques et concevoir des programmes visant à promouvoir le travail décent pour tous les hommes et femmes dans le monde.
ONG	Organisation non gouvernementale
ONL	Organisation non lucrative
ONUSIDA	ONUSIDA est un programme de l'ONU destiné à coordonner l'action des différentes agences spécialisées de l'ONU pour lutter contre la pandémie de VIH / sida. Créé le 1 ^{er} décembre 1995, son siège est à Pregny-Chambésy en Suisse.
ORSTOM	L'Institut de recherche pour le développement est un établissement public à caractère scientifique et technologique français sous la tutelle des ministères chargés de la Recherche et de la Coopération,
PAMOD	Projet d'appui à la modernisation des <i>Daaras</i>
Paradise FM	La plus populaire radio gambienne

Sigles et acronymes	significations
PARRER	Partenariat pour le retrait et la réinsertion des enfants de la rue
PFTE	Pire forme de travail des enfants
PIB	Prix intérieur brut
PLAN International	Plan International est une organisation de solidarité internationale qui intervient dans les régions les plus pauvres du monde pour faire progresser les droits des enfants et l'égalité filles-garçons
PMI	Le Project Management Institute, fondé en 1969, est une association professionnelle à but non lucratif qui propose des méthodes de Gestion de projet
PTBA	Plan de travail budgétisé annuel
Paradise FM	La plus populaire radio gambienne
RFM	Radio futurs médias
RGPHAE	Recensement général pêche habitat agriculture élevage
RTS	Radio télévision sénégalaise
SAIM	Société africaine immobilière
SAMU	Service d'Assistance Médicale d'Urgence
SDN	Société des nations
SFSIC	Société française des sciences de l'information et de la communication
SIC	Sciences de l'information et de la communication
SMS	Short message service
SRSD	Self Regulated Strategy Development

SUD FM	Radio Sénégalaise
--------	-------------------

Sigles et acronymes	significations
TBS	Taux brut de scolarisation
TFESSD	Trust Fund for Environmentally and Socially Sustainable Development
TFM	Télévision futurs médias
TIC	Technologies de l'information
THS	Traitement heuristique systématique
UCW	Understand Children's Work
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance
URSS	Union des Républiques Socialistes Soviétiques
USAID/EDB	Agency For International Development / Education de Base
VIH	Virus immunodéficience humaine
VS	versus
WALF FM	Radio dénommée walfadjri, « mot arabe qui signifie l'aurore » ; Walf en est le diminutif

Introduction :

étudier la communication des organisations à vocation sociale du Sénégal au service des enfants mendiants ou *Talibés*.

« Du matin au soir, le paysage des villes du Sénégal se parsème de garçons – dont la vaste majorité ont moins de 12 ans et beaucoup n’ont pas plus de quatre ans – qui traînent en petits groupes dans les rues, se faufilent à travers la circulation et attendent devant les centres commerciaux, les marchés, les banques et les restaurants. Vêtus de chemises trop grandes, sales et déchirées, souvent pieds nus, ils tendent une sébile en plastique ou une cannette vide dans l’espoir de recevoir une aumône » (*Human Rights Watch*, 2010 : 4)¹.

¹**Human Rights Watch (HRW)** est une ONGI qui se donne pour mission de défendre les droits de l’homme et le respect de la Déclaration universelle des droits de l’homme. Cette organisation déclare militer notamment pour la liberté de la presse, l’abolition de la peine de mort et de la torture mais aussi pour le respect de l’ensemble des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, en particulier dans les domaines de l’éducation et du logement. Elle intervient également dans les conflits, dénonçant entre autres les crimes de guerre ou le trafic d’armes. Human Rights Watch compte des équipes présentes dans plus de 40 pays et des bureaux à Amsterdam, Berlin, Beyrouth, Bruxelles, Chicago, Johannesburg, Londres, Los Angeles, Moscou, Nairobi, New York, Paris, San Francisco, Sydney Tokyo, Toronto, Tunis, Washington et Zurich. Pour plus d’informations, veuillez visiter le site internet : www.hrw.org/fr

Les enfants, dont il est question ici, sont qualifiés indistinctement de mendiants par les publics en général. Mais, derrière cette appellation générique qui regroupe différentes catégories d'enfants, les organisations à vocation sociale, en particulier, distinguent parmi elles les *Talibés* qui représentent d'ailleurs l'écrasante majorité. 90 % selon le rapport « enfants mendiants dans la région de Dakar » (*Understand Children's Work : UCW, 2007 : 7*)², qui établit la spécificité de cette catégorie ; dans son étude « est désigné *Talibé* tout enfant qui déclarait avoir passé la nuit précédant l'enquête dans une école coranique, et déclarait avoir reçu un enseignement coranique » (*UCW, 2007 : 7*).

Les organisations à vocation sociale sont mises en exergue ici, exprès, en ce qu'elles vont constituer notre principal objet d'étude dans ce travail parce que leur raison d'être consiste à prendre en charge les problèmes d'ordre sociétal, dont la problématique des enfants mendiants au Sénégal. Denis Lindon en (1976, 8-9-11) apporte la confirmation : « Ainsi, une analyse rapide de la vocation et de la situation des trois principales catégories d'organisations à vocation sociale, à savoir les causes sociales, les services publics et les partis politiques, suggère que le marketing pourrait être utile sous son double aspect. D'autre part, ces organisations cherchent toutes, du fait de leur nature même, à exercer une influence sur certains publics, [...] Quels que soient leurs objectifs et leurs statuts particuliers, ces organisations ont en effet toujours pour vocation de provoquer, d'accélérer ou d'orienter le changement social, et ne peuvent parvenir à leurs fins qu'en modifiant les croyances, les attitudes ou les comportements de certaines populations. Le changement social volontaire, au

²Rapport rédigé par l'ONG UCW : Renforcer les connaissances pour éliminer le travail des enfants et promouvoir l'emploi des jeunes. Le programme Understanding Children's Work (UCW) est une initiative interinstitutions de coopération en matière de recherche impliquant l'Organisation internationale du travail, l'UNICEF et la Banque mondiale.

En étroite collaboration avec d'éminents universitaires et décideurs - décideurs, praticiens et donateurs travaillant avec des enfants travailleurs et des jeunes vulnérables du monde entier - UCW produit des recherches visant à informer les politiques dans le domaine du travail des enfants et de l'emploi des jeunes. La recherche couvre les défis du travail des enfants et de l'emploi des jeunes dans leurs différentes dimensions - leur nature, leur étendue, leurs causes et leurs conséquences - ainsi que les approches politiques les plus efficaces pour y faire face.

Site : Web: www.ucw-project.org ; E-mail: info@ucw-project.org

sens où nous l'entendrons ici, est en effet un effort conscient et organisé pour modifier les conditions de vie ou les modes de vie de la population dans son ensemble ou de certaines catégories particulières de la population. Aux termes de cette définition, les causes sociales et les partis politiques sont tous des agents de changement social : le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF) cherche à améliorer le sort de l'enfance malheureuse... ».

Parmi ces enfants mendiants et vulnérables, les enfants *Talibés* occupent une place centrale à cause d'un système appelé *confiage*. La notion de *confiage*, que nous allons utiliser à plusieurs reprises dans ce document, est un élément déterminant dans le processus qui conduit les enfants *Talibés* à la mendicité. Il serait même, selon les acteurs en présence, le premier facteur déclencheur du système. À son propos, justement, *Zourkaléini Younoussi* dit : « le *confiage*, encore appelé placement ou encore transfert des enfants, constitue un des traits traditionnels des systèmes familiaux africains qui se pratique sur la base du respect de certaines règles. Le concept "enfant confié" ou "enfant placé" ou encore "enfant transféré" se rapporte à une forme d'organisation sociale qui intègre l'enfant dans un système d'échange entre familles avec pour objet sa socialisation et son éducation. C'est le type de *confiage* jadis pratiqué en Afrique de l'Ouest et qui se distingue de l'adoption (concession définitive) ».

Par ce système d'échange, l'enfant est placé ou transféré auprès d'un parent, d'un ami, d'un maître coranique ou d'une simple connaissance, pour être élevé comme les enfants de la famille. Toutefois, avec la crise économique, la pratique de *confiage* a pris des proportions, de plus en plus, différentes. Ce qui fait qu'elle n'échappe pas à l'influence des inégalités sociales et économiques entre les familles, des groupes sociaux et des milieux de résidence (milieu rural et centre urbain) et, on assiste à un changement dans le temps de ses déterminants. La reproduction de cette pratique dans un contexte social, économique et géographique différents favorise de nouvelles formes et de modalités qui donnent lieu à penser à l'exploitation et au trafic des enfants.

La situation qui est décrite plus haut par l'ONG *Human Rights Watch*, qui est une scène qui capture l'enfant *Talibé* dans la rue, fait aujourd'hui partie du décor des grandes villes du Sénégal. Souvent ressenti comme un choc par les visiteurs étrangers, surtout "occidentaux" au regard de leur culture, elle ne dérange pas, outre mesure, l'habitant et le natif qui ont fini par l'intégrer dans leur quotidien. Une chercheure étrangère, malgré sa posture critique, avoue être

tombée sous cette vague émotionnelle : « Pour ma part, je reste toujours consciente de l'empathie et d'une forme de compassion éprouvée envers ces enfants sur le terrain et lors de l'écriture de cette thèse. Selon moi, ces sentiments font partie intégrante d'une recherche : car au-delà de mon statut de doctorante, je reste un être humain, probablement habituée, qui plus est, à réagir plus vivement et visiblement à ce qui a trait à la manière dont on "traite" les enfants, que si j'avais grandi dans d'autres sociétés. Mais en être conscient ne s'oppose pas à une tentative d'analyse objective et éclairée de ce phénomène. J'estime au contraire (cf. ma méthodologie) que mon point de vue d'occidentale m'a aussi permis de prendre du recul face à "ce qui va de soi" pour la population sénégalaise » (Chehami, 2013 : 19).

Toutefois, suivant la particularité de chacun (origine, niveau intellectuel, trajectoire de vie, religion, confrérie...) la mendicité des enfants *Talibés* est, de plus en plus, diversement appréciée dans le pays. Alors que certains estiment que c'est une tradition rétrograde dont doit se départir la population sénégalaise actuelle, d'autres sont convaincus qu'elle est nécessaire pour préparer l'enfant à affronter les vicissitudes de la vie. Face à cette controverse, presque personne ne reste insensible et indifférente : « Selon ses convictions religieuses, son niveau d'éducation religieuse et son niveau de scolarisation, on est favorable ou hostile » (Dia, 2012 : 424).

L'opinion publique peut, en première approche, être examinée dans les catégories élémentaires des défenseurs et des adversaires.

Les défenseurs de la mendicité

La plupart de ses partisans jugent le phénomène de la mendicité des enfants *Talibés* à l'aune de ses pratiques et des résultats positifs qu'elle a engrangés, dans le passé en termes de formation et de « façonnement » de ses sujets. En effet, en tant que passage presque obligé dans l'itinéraire de l'enfant, dans le Sénégal d'avant les indépendances, des personnalités connues et reconnues dans le pays dans divers domaines ont été *Talibés* mendiant dans la rue.

L'existence d'une élite intellectuelle sénégalaise (les produits des *Daaras*) formée dans les *Daaras* traditionnels illustre parfaitement cette réalité. Un pan important de l'activité économique du Sénégal est presque entièrement entre les mains de personnes issues des *Daaras*.

Les défenseurs des *Daaras* citent généralement à titre d'exemple :

- « - le groupe CCBM de la famille Mboup formée au *Daara* de *Koki* ;
- le Holding Al Azar de feu Serigne Mourthada Mbacké ;
- l'homme d'Affaire Bocar Samba Dièye ;
- le Président Directeur Général du Groupe *Walfadjri*, Sidy lamine Niasse ;
- le Groupe SAIM – Kébé fondé en 1972 par feu El Hadji Babacar Ndiouga Kébé ;
- le propriétaire de minibus Ndiaga Ndiaye » (Diouf, 2010).

Dans ce cadre, les *Daaras* traditionnels sont considérés comme donnant à l'enfant les moyens de devenir un érudit du Coran, un homme utile pour sa société.

D'ailleurs, ces personnalités attribuent, consciemment ou non, une part de leur réussite actuelle à ce système socio-éducatif. La raison : « avant l'arrivée des Français – et même après, sauf pour les villes les plus peuplées – les écoles coraniques étaient le principal lieu d'éducation » (HRW, 2010 : 15).

C'est pourquoi, il ne faut pas s'étonner de voir parmi ses adeptes des universitaires, des fonctionnaires internationaux, des politiciens haut placés et naturellement des chefs religieux influents³ et des Imams.

³Tout le monde au Sénégal se souvient encore de la fameuse adresse de Serigne Abdoul Aziz SY, khalif général des *Tijanes* (1^{ère} confrérie du Sénégal, en terme de nombre de fidèles), en forme de mise en garde, au gouvernement du Président Abdou Diouf contre toute tentative de s'attaquer aux *Daaras* sous prétexte de mettre fin au phénomène de mendicité des enfants *Talibés*.

À ce propos, Amadou Makhtar Mbow, ancien ministre de l'Éducation nationale du Sénégal et ancien directeur général de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)⁴ tient, au nom d'une éducation des enfants centrée dans la valeur de leur pays, les propos suivants :

« quand j'entends parler du travail des enfants, je suis étonné..., une bonne politique de l'éducation repose sur la base des réalités de ce pays...il faut éduquer l'enfant par le travail et non pas exploiter le travail de l'enfant... ». Aminata Cissé-Niang, professeure à l'université Cheikh Anta Diop de Dakar va, quant à elle, jusqu'à contester même le qualificatif de travail qu'on attribue de façon délibérée à la mendicité. Tout cela, dans le seul but, selon elle, d'avoir un prétexte pour la combattre : « Pour lutter contre cette situation, les experts du programme IPEC (Programme international pour l'abolition du travail des enfants) ont considéré qu'il s'agissait d'une "pire forme de travail", expression qui renvoie à la convention n° 182 adoptée en 1999 par l'OIT (Organisation internationale du travail)⁵. Toutefois, un effort de réflexion montre qu'il n'en est rien. Le fait de mendier n'est en rien assimilable à un travail, qui se définit comme une prestation de travail moyennant rémunération. Par essence, tout travail implique une prestation matérielle ou intellectuelle. Or dans la mendicité, des enfants tendent

⁴L'**Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture** est une institution spécialisée de l'Organisation des Nations unies créée le 16 novembre 1945 à la suite des dégâts et des massacres de la Seconde Guerre mondiale. Elle a pour objectif selon son acte constitutif de « contribuer au maintien de la paix et de la sécurité en resserrant, par l'éducation, la science et la culture, la collaboration entre nations, afin d'assurer le respect universel de la justice, de la loi, des droits de l'Homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion, que la Charte des Nations unies reconnaît à tous les peuples ». Le siège de l'UNESCO est situé à Paris (France), au 7/9, place de Fontenoy - UNESCO, dans le quartier de l'École-Militaire du 7^e arrondissement. Sont rattachés au siège plus de cinquante bureaux, plusieurs instituts et centres dans le quartier de l'École-Militaire du 7^e arrondissement. Sont rattachés au siège plus de cinquante bureaux, plusieurs instituts et centres dans le monde entier, comme l'Institut de statistique à Montréal ou le Bureau international d'éducation à Genève.

⁵L'**Organisation internationale du travail** ou **OIT** (en anglais : *International Labour Organization*, ILO) est depuis 1946 une agence spécialisée de l'ONU. Sa mission est de rassembler gouvernements, employeurs et travailleurs de ses États-membres dans le cadre d'une institution tripartite, en vue d'une action commune pour promouvoir les droits au travail, encourager la création d'emplois décents, développer la protection sociale et renforcer le dialogue social dans le domaine du travail. Elle est fondée en 1919, à la suite de la Première Guerre mondiale, pour « poursuivre une vision basée sur le principe qu'il ne saurait y avoir une paix universelle et durable sans un traitement décent des travailleurs ». En 1946, l'OIT devient la première agence spécialisée des Nations unies. En 2012, l'Organisation regroupe 183 États-membres. Son siège est situé à Genève, en Suisse. L'organisation est distinguée en 1969 par l'attribution du prix Nobel de la paix.

la main sans aucune prestation de service en contrepartie de l'argent reçu » (Niang Cissé, 2002 : 9-16).

Comme on le voit, le phénomène de mendicité des enfants continue d'être défendu voire justifié même si les positions sont de moins en moins tranchées, surtout dans les sphères intellectuelles, politiques. Mais curieusement, des personnalités du pays, qui ont un parcours sur la scène nationale et sur la scène internationale revendiquent leur statut de *Talibés*, marquant ainsi leur attachement à certaines traditions. Elles ne manquent, d'ailleurs, pas une occasion, en public, d'en faire part à travers une évocation nostalgique.

L'ancien président sénégalais Abdoulaye Wade rappelait souvent son passage au *Daara* alors qu'au même moment son gouvernement a, fortement, milité contre ce système, allant même jusqu'à mener, pour la première fois dans l'histoire du Sénégal, une campagne pour la suppression de la mendicité dans le pays : « En général l'État est en accord avec l'opinion publique pour l'éradication de la mendicité. Le 24 août 2010 le gouvernement du Sénégal décida d'interdire la mendicité dans les rues de Dakar et dans d'autres localités du pays. Cette décision a été prise au terme d'un Conseil interministériel présidé par le premier ministre. « Cette fois-ci, les autorités semblent, en effet, en finir avec la mendicité qui demeurait une honte nationale pour le Sénégal » (Diouf, 2011 : 97).

Voilà ce qui était sa position officielle mais, de manière officieuse, le Président soutenait le contraire : « C'est ainsi que le 8 octobre (c'est-à-dire moins de deux mois après la déclaration du ministre), un autre communiqué du conseil des ministres déclarait que le président Wade était en désaccord avec son gouvernement, estimant que « l'aumône est une pratique recommandée par la religion » (Ndiaye, 2013).

Ce genre de postures correspond à celle de beaucoup de personnalités sénégalaises, qui condamnent publiquement (et sans conviction) la pratique de la mendicité des enfants *Talibés*, tout en la soutenant en privé (et avec conviction). En effet depuis leur station de décideurs, ils encouragent, vivement, le lancement d'initiatives politiques d'envergure, avec une avalanche de programmes de lutte contre le phénomène en cours.

La plus récente est celle qui est en train d'être exécutée depuis mars 2016, avec une grande couverture médiatique par le gouvernement actuel du Président Macky Sall, intitulée Programme de retrait des enfants de la rue.

De ce fait, avec ces types et formes d'entreprise au détriment de la mendicité, la voix des vrais partisans de cette tradition est de plus en plus noyée par celle de ses opposants. Mais, effet de mode en signe des temps ou position idéologique assumée ?

Les adversaires de la mendicité des enfants *Talibés*

Le principal baromètre des adversaires de la mendicité est, disent-ils, le bien-être de l'enfant. Ils s'interrogent sur la pratique de la mendicité des enfants *Talibés*, posent un regard sur ses manifestations et les conséquences qu'elle engendre sur le sort de l'enfant.

Le camp de ces opposants ne cesse, aujourd'hui, de s'agrandir et de se diversifier : « la mendicité des enfants fait l'objet d'une attention croissante, tant de la part de l'État que parmi les organisations internationales que non gouvernementales » (UCW, 2007 : 6).

La détermination de l'État, des organisations internationales, des ONG et des publics aussi est, en partie, liée à la tournure grave que prend souvent l'actualité des enfants *Talibés*. Il s'agit, surtout, d'organisations étatiques ou non et de publics, dont le point de vue sur le sujet se forge à partir de chocs dont ils sont témoins.

Le dernier en date, qui a ému tout le Sénégal et qui a fait naître ou qui a ravivé des vocations en faveur de la lutte contre la mendicité des enfants *Talibés*, est la mort de neuf d'entre eux, qui ont péri, calcinés dans l'incendie des baraques de leur *Daara* à Médina, en plein centre de Dakar dans la nuit du dimanche 3 au lundi 4 mars 2013. Dans différents quotidiens⁶ sénégalais au lendemain de ce drame, on peut mesurer la multiplicité et l'engagement des adversaires de la pratique.

⁶Cf. : la livraison des journaux du lundi 05 mars 2013 ; qu'il s'agisse de *Sud quotidien*, *le Populaire*, *l'As*, *Walfadjri*...

Tous les journaux ont repris le cri de cœur lancé par le Président de la République Macky Sall, à cette occasion, qui sonne comme une déclaration de guerre : « Ils ont payé de leurs vies après avoir été livrés à la rue [...] Surtout des mesures très fortes seront prises pour mettre un terme à l'exploitation des enfants, sous prétexte qu'ils sont des *Talibés* ; Ce drame va nous obliger à intervenir et à identifier partout où des sites comme celui-ci existent ». Les religieux aussi ont pris position à l'image de l'Imam Mbaye Niang : « vous avez vu le nombre de morts, c'est extrêmement important, c'est déplorable. Ce qui nous fait dire que l'État doit faire un effort pour assainir les *Daaras*, permettre aux sénégalais qui veulent envoyer leurs enfants aux *Daaras* de pouvoir le faire en sécurité et d'éradiquer complètement la mendicité des enfants ».

Dans la même lancée des réactions de ces différentes catégories sociales, s'ensuivent d'autres comme celles d'adversaires anonymes et de beaucoup de'organisation humanitaires etc.

Mais, au-delà d'une réaction simplement émotionnelle, la condamnation est aussi réfléchie et adossée à des références qui puisent leurs sources dans différents domaines. Parmi lesquels, le droit national et international, dans les rapports des études menées par des organismes étatiques ou privés sur la question, dans les faits observables et observés tous les jours, relayés par les médias⁷. Des croyances évaluatives qui finissent de démontrer et de convaincre du degré d'atteinte à l'intégrité physique et morale dont les enfants *Talibés* qui mendient dans la rue sont victimes.

Avec respectivement autant d'évaluations expertes, d'évaluations empiriques et d'évaluations médiatiques (Meyer, 2004) qui vont fonctionner comme des arguments forts. Dans le débat à propos de l'opportunité ou non de conserver la pratique de la mendicité des enfants *Talibés*, ils pèsent de tout leur poids en faveur de la balance des pourfendeurs de cette méthode.

Face à ses deux voix qui s'opposent, est entendue une troisième voix constituée de celle des médiations publiques qui se pose en un bloc d'indignés. Cette voix qui est portée par les pouvoirs politiques représentés par l'État et ses services publics, s'avère plus légale, plus institutionnelle et plus audible. Parce que s'appuyant sur une pléthore de textes, à base juridique, qui sont tous dotés de pouvoir coercitif, que leur confère une légitimité publique.

7

Mais, d'abord quel est cet arsenal juridique et repressif sur lequel sont adossées ces médiations publiques et, ensuite, tout ce dispositif légal concentré entre les mains de la seule puissance politique va produire quels résultats ?

Importance et limites d'un cadrage juridique

Le Sénégal a édicté un ensemble de lois en faveur de la protection de l'enfance et, a ratifié presque toutes les règles de droit national et international applicables à la protection des enfants⁸. Pour avoir une idée de la course effrénée des autorités sénégalaises à ce qui pourrait s'apparenter à une "légalomanie" sur ce point, nous dressons un inventaire, non exhaustif, du cadre juridique et réglementaire du pays, relatif à la protection de l'enfance. En nous inspirant, aussi bien, des textes générés au plan national que ceux gnérés au plan international.

Tableau 1 : récapitulatif du cadre juridique des droits de la protection des enfants

Caractéristiques de la loi Cadre géographique d'application	Titre et esprit du texte de loi	Date d'adoption / de ratification	Organe	Sanction prévue
N A T I O N A L	Décret 64.088 aux termes duquel toute forme de mendicité est interdite aux mineurs de 18 ans	1964	État du Sénégal	Peine de prison de 10 jours et plus assortie 8000 francs
	Loi n° 75-77 en son article 245 à 247 modifiant et renforçant le code pénal qui pose le principe de l'interdiction de la mendicité aux mineurs de 21 ans	1975	État du Sénégal	Emprisonnement de 3 à 6 mois
	Loi 2005-06 relative à la lutte contre la traite des personnes et pratique assimilée et à la protection des victimes	2005	État du Sénégal	Amende de 50.000 francs à 2.000.000 francs CFA

	Loi n° 91-22 portant la loi d'orientation de l'Education nationale qui participe au dispositif de protection des enfants contre toute forme d'exploitation et garantissant à chaque enfant de 6 ans à 16 ans le droit à l'éducation à être inscrit dans une école publique ou privée à fréquenter de manière assidue	2004	État du Sénégal	
	Interdiction formelle des châtiments corporels au sein des établissements scolaires et non conventionnels	1979	État du Sénégal	
	Loi 65-61 portant code de procédure pénale	1965	État du Sénégal	
Caractéristiques de la loi Cadre géographique d'application	Titre et esprit du texte de loi	Date d'adoption	Organe	Date de ratification
IN TE RN AT IO NA L	Convention des Droits de l'enfant (CDE)	1989	Nations Unies	1990
	Convention contre la criminalité transnationale organisée		Nations Unies	2003
	Charte africaine du bien-être des enfants		OUA	1998
	Convention 182 sur l'élimination des Pire forme de travail des enfants		OIT	2000
	Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants		CEDEAO	2003

Même si cette liste, de textes de lois nationales et internationales relevées dans le document de préparation des assis nationales sur la mendicité, n'est pas exhaustive, elle justifie le titre de champion du monde du Sénégal, en termes d'adoption et de ratification de lois en faveur de la protection des enfants.

En effet, au vu du nombre et de la nature des textes de lois que le pays s'est assignés ou a souscrit, il ne fait pas de doute du fort positionnement du Sénégal dans le champ légal de la protection de l'enfance. À cet effet, la catégorie d'acteurs de la lutte contre la mendicité des enfants *Talibés* légalement dépositaires de cet argumentaire sont uniquement constitué des organismes publics.

Forts, ainsi, d'un cadre réglementaire de riposte contre tout "justiciable" qui serait amené, pour une raison ou une autre, à enfreindre les règles et porter atteinte aux droits de ces enfants. D'autant que sont bien tracés tous les axes légaux qu'ils peuvent, allègrement, emprunter pour engager les combats juridiques qui s'imposent, aux fins d'influer sur le cours des choses et d'améliorer le sort du *Talibé*, conclut le rapport de *HRW* (2010).

Et justement, ces acteurs dotés de la puissance publique ne manquent pas de faire recours à la justice. Même si par souci d'objectivité, il est honnête de reconnaître qu'ils en usent qu'à de rares occasions.

En guise d'exemple, il peut arriver que soient rapportés dans la presse des procès⁹ contre des maîtres coraniques qui auraient soumis des enfants *Talibés* à la maltraitance.

À chaque fois que de pareils événements se produisent, il s'agit, là, des victoires pour la cause et pour les adversaires de la mendicité des enfants *Talibés*. Mais à l'état actuel, elles restent des victoires qui sont anecdotiques au vu du nombre de cas d'infractions qui sont traités jusque-là et, en comparaison à l'ampleur du fléau qui ne cesse de s'étendre, avec son lot de préjudices causés à l'enfant mendiant.

⁹« Entre 2005 et 2009, moins de cinq arrestations de marabouts ont eu lieu chaque année pour des violences physiques à l'encontre de *Talibés*. [...] Les affaires débouchant sur des poursuites judiciaires et des condamnations concernaient quasi exclusivement des cas où un *Talibé* avait été battu à mort ou presque. En 2007, un marabout qui avait battu à mort un *Talibé* a été condamné à quatre ans d'emprisonnement ; et en 2008, un marabout qui avait presque tué un *Talibé* en le frappant a été condamné à trois ans de prison. [254] L'une des rares affaires dans le cadre desquelles l'auteur s'est vu infliger une lourde peine a eu lieu en 2008, lorsque l'assistant d'un maître coranique a été condamné à la prison à perpétuité pour avoir torturé et asphyxié un *Talibé* dans des conditions atroces au *Daara* de son père (HRW, 2010 : 50-51).

De manière plus exhaustive et plus inquiétante, le rapport de Human Rights Watch (Human Rights Watch, Exactions commises dans des écoles coraniques, <http://www.hrw.org/fr/africa/senegal>) vient plus en détail une coalition de 40 organisations non gouvernementales internationales et sénégalaises : « Au cours des 10 dernières années, très peu d'enquêtes, de poursuites judiciaires et de condamnations de maîtres coraniques ont eu lieu en vertu d'un de ces deux textes de loi. Alors que l'attention des médias sur le phénomène de la mendicité des enfants au Sénégal s'était accrue en 2010, 13 maîtres coraniques avaient été condamnés pour avoir forcé des enfants à mendier, en vertu de la loi de 2005 sur la traite des personnes. Mais 12 d'entre eux avaient reçu des peines de six mois de prison avec sursis et des amendes de 160 dollars, soit bien en dessous des *minima* prévus. Depuis 2010, un seul maître coranique abusif a été déclaré coupable et condamné à un mois de prison – en janvier 2014 – en vertu de la loi sur la traite des personnes, comme *Human Rights Watch* l'a documenté. De même, les poursuites à l'encontre de maîtres coraniques abusifs en vertu de l'article 298 du code pénal sont extrêmement rares. En mars 2015, un maître coranique à Saint-Louis a été reconnu coupable sous cet article pour avoir enchaîné les pieds d'un de ses élèves, et condamné à six mois en prison. Avant ce cas, les travailleurs sociaux interrogés ne se souvenaient pas du dernier cas lors duquel cet article a été invoqué pour poursuivre ou condamner un maître coranique négligent ou abusif. Des responsables de la cellule anti-traite de personnes du ministère de la Justice ont déclaré qu'il n'y avait pas de système centralisé d'enregistrement des statistiques officielles concernant les affaires portées devant la justice en vertu d'un de ces deux textes de loi. Selon des travailleurs sociaux, même les décès ne font souvent pas l'objet d'une enquête des autorités, comme lorsque deux enfants sont morts dans un internat coranique à Saint-Louis en 2014, et quand deux autres garçons qui, selon des militants des droits de l'enfant étaient d'anciens talibés, ont été trouvés morts sur une plage à Saint-Louis. Le maître coranique qui dirigeait l'école où neuf enfants ont péri dans un incendie en 2013 a été arrêté et brièvement détenu, avant d'être remis en liberté sans qu'aucun chef d'accusation n'ait été retenu contre lui. *Human Rights Watch* n'a pu identifier que trois cas dans lesquels des poursuites ont été engagées contre des maîtres coraniques au cours de l'année écoulée. En 2014, deux affaires de viol ont abouti à une condamnation et à un acquittement, et en mars 2015, le maître coranique à Saint-Louis a été condamné ».

Mais dans la dynamique de la lutte contre la maltraitance des enfants, chaque acteur ne devant et ne pouvant, d'ailleurs, que compter sur les moyens dont il dispose. Avec les limites qui lui sont inhérentes, mais aussi avec les atouts qui vont avec. Aussi, si l'État ainsi que les organismes publics qui sont ses démembrés techniques, se sont-ils servis de leurs pouvoirs régaliens pour édicter des lois contre le phénomène, souscrit à des conventions, ratifié des traités.

Ce sont là, tous, des mesures de nature punitive assorties de sanctions pour sévir contre d'éventuels coupables qui auraient transgressé ces règles de droit. Le législateur use donc, principalement, de stratégies externes dont l'efficacité et la pérennité des effets sont discutables comme le confirment Robert-Vincent Joule et Léon Beauvois (1998 : 10) : « Si à l'occasion, les sanctions peuvent s'avérer réellement efficaces, elles souffrent d'une limite majeure : arrêtez les sanctions et vous n'obtiendrez vite plus rien. Ceux qui les utilisent le savent bien, les sanctions ne sont pas porteuses d'avenir. Elles n'affectent qu'assez peu ».

Ainsi, à l'évaluation, les méthodes basées sur les sanctions négatives, essentiellement pénales, utilisées dans la lutte contre la mendicité des enfants, n'empêcheraient ni ne diminueraient le fléau. Tout au mieux, elles ne feraient que l'estomper pendant le temps de leur application stricte.

À cet effet, voilà le bilan dressé à propos de l'usage d'une telle stratégie par tous les pouvoirs politiques qui se sont succédé au Sénégal, de la colonisation à aujourd'hui, par Mouhamadou Mansour Dia : « L'État devra savoir que les méthodes répressives ne peuvent donner les résultats escomptés. L'échec des politiques des autorités coloniales et des gouvernements de Léopold Sédar Senghor et d'Abdou Diouf dans leurs luttes contre la mendicité des *Talibés* devrait servir de modèles aux actuelles autorités politiques-administratives qui doivent privilégier le dialogue et la concertation avec les véritables « Serign-Daaras » et les marabouts confrériques » (Dia, 2013 : 9).

Toutefois, ce procès d'intention à propos d'une inefficacité totale des stratégies externes, dont la législation mise en place à l'occasion, devrait être relativisé. Car, même si l'arsenal des lois qui ont été édictés par les autorités politiques n'est pas quantitativement concluant, en termes de réduction drastique du phénomène de la mendicité des enfants *Talibés*, il a été, à tout le moins, qualitativement progressiste. En effet, toutes les lois, tous les règlements et toutes les conventions arrêtés, dans cette perspective, demeurent nécessaires. Ils ont, incontestablement, rendu possible la création d'un cadre juridique cohérent, avec les objectifs de réduction de la mendicité des enfants.

Mais tout compte fait, il est, en définitive, établi le constat selon lequel les multiples conventions portant sur les droits de l'enfant, les différentes lois en faveur de leur protection, sont jugées, à l'épreuve de la pratique, inefficaces par les différentes parties prenantes. De manière plus générale et, en rapport avec les problématiques sociétale et publiques, dont la cause sociale de la mendicité des enfants *Talibés*, sujet de notre étude, qui nous concerne ici, il s'avère : « qu'aucun exemple de recours à la seule contrainte n'est aujourd'hui vraiment pertinent, preuve supplémentaire du rôle de la communication en tant qu'instrument pédagogique » (Messanger, 1994 : 229).

Aussi, la lutte pour la protection de l'enfant, en général, et l'enfant mendiant ou Talibé des Daaras en particulier, ne serait-il pas plus bénéfique dans une perspective davantage préventive que salvatrice. La raison, les tentatives pseudo réparatrices pour des maux déjà causés sur les *Talibés* victimes n'ont pas permis de guérir le mal. Loin s'en faut.

Dans ce cas, substituer les stratégies externes, d'ordre pénal par des stratégies internes de communication ne sonne-t-il pas, à l'heure actuelle, comme une urgence stratégique ?

Avec cette configuration, les ONG regroupant, d'une part, des organisations internationales et, d'autre part, des associations locales sous la désignation de Nicolas Leroux (2009 : 3), et de causes sociales¹⁰ sous le vocable de Denis Lindon, se présentent-elles comme les actrices les plus indiquées pour se mettre au premier rang de ce type d'interventions. Interventions où les stratégies internes sont préconisées en tant que approches efficaces de changement social volontaire.

Pour les raisons objectives évoquées par Denis Lindon (1976 : 5), en ce que ces organismes humanitaires relèvent, à l'analyse, aussi bien de l'ordre du légal que de l'ordre du pratique caractérisées par : « des types d'organisations qui ne sont pas investies de l'autorité publique, c'est-à-dire qu'elles ne peuvent pas imposer, par des lois ou des règlements, les idées qu'elles défendent, les changements qu'elles réclament ou les comportements qu'elles préconisent. Leurs moyens d'action sont la persuasion, l'éducation, la négociation, parfois la menace et la violence, mais pas l'autorité légale. Et qui sont spécialisées : elles ne s'intéressent qu'à certaines populations particulières (l'enfance malheureuse, les réfugiés du Bangladesh, les ouvriers du textile etc.) ou à certains aspects particuliers de la vie sociale (l'avortement, l'alcoolisme, la prévention des accidents, etc....) ».

C'est donc, en toute cohérence, que les causes sociales ont-elles choisi la voie de la communication comme forme d'action pour contribuer à l'objectif national d'éradiquer le fléau de la mendicité des enfants *Talibés* au Sénégal.

¹⁰ A propos des ONG, selon Nicolas Leroux (2009 : 3) « L'immense majorité de ces organisations ne porte pas ses efforts au niveau international et se limite à l'action locale, au sein d'un village, d'une région voire d'un pays. Pour celles qui développent une activité internationale cependant, les activités sont aussi variées que leur nature juridique ou leurs objectifs : lobbying, campagnes de sensibilisation et d'information du public ; mission d'expertise auprès des Etats, des organisations intergouvernementales ou des entreprises et actions opérationnelles « sur le terrain ». En cela, les ONG sont incluses dans le lot de l'appellation plus élargie et plus exhaustive que Denis Lindon (1976 : 3) en donne en portant sa classification au niveau des natures spécifiques et diversifiées des organisations désignées sous la dénomination de « causes sociales » que nous retiendrons ici dans cette présente étude et qui : « peuvent avoir des statuts juridiques divers : associations volontaires ou simplement déclarées ou même occultes, comme le fut à ses débuts le Mouvement pour la libération de l'avortement, associations reconnues d'utilité publique, comme la Croix-Rouge française, ou jouissant d'un statut privilégié comme les syndicats professionnels, et même les organismes publics créés et financés par l'état mais non investis de pouvoir de réglementation, tels que le Haut Comité de lutte contre l'alcoolisme ».

D'une part, pour des raisons réglementaires en rapport à leur nature juridique, à leur principe idéologique. Dès lors qu'elles sont "autorisées" par les pouvoirs publics à s'engager dans la lutte contre les problèmes sociaux et sociétaux, sous réserve de certaines conditionnalités restrictives. Dont le non élargissement de leurs prérogatives à l'usage de dispositif contraignant.

D'autre part, pour des raisons pratiques qui relèvent du fait que le champ de la communication publique ouvre des sous champs émergents qui sont, traditionnellement, investis par les acteurs de lutte contre les problèmes sociaux et sociétaux.

La particularité de cette forme étant sa faculté à s'attaquer aux phénomènes sociaux, de manière compréhensive. C'est-à-dire en cherchant, au-lieu de s'arrêter à son envergure statistique, de s'attaquer, aussi et surtout, à ses sources, ses causes profondes, ses manifestations plurielles, son caractère ancré....

Mais, s'il est avéré que ces organisations sociales émergentes, ne disposant pas de pouvoir contraignant, présentent l'argument de la communication. Il convient de se demander de quelle communication il s'agit ?

La communication comme instrument de sensibilisation et de prévention

La communication, dont font principalement usage les « causes sociales », est apparemment préconisée comme moyen de solution durable contre le phénomène de la mendicité des enfants *Talibés*. Et, tout le monde semble s'accorder sur cette piste. Dans les prises de position, cette option revient de manière insistante avec des vocables différents, qu'ils soient profanes ou experts, à l'image de la particularité de leurs auteurs.

Ainsi, on la retrouve formulée dans les discours des politiques, en termes de débat, de discussion. Dans les sermons des religieux, elle est une invite au dialogue, à la concertation, tandis que chez les acteurs sociaux professionnels, elle correspond, abusivement, aux notions de prévention et de sensibilisation. D'ailleurs, en bonne place dans les recommandations issues de l'essentiel des études les plus sérieuses sur le sujet, se retrouve comme une constante incontournable : la communication.

Il est soutenu, dans ces études, que : « le moyen le plus efficace de lutter contre la mendicité enfantine reste la prévention ».

Cela est d'autant plus compréhensible que d'un côté, les actions opérationnelles commanditées, pour faire appliquer, de manière stricte, les lois en vigueur, n'ont d'autre vocation que de gérer l'urgence et, non de régler les problèmes.

Tandis que d'un autre côté, il n'est, largement, proposé que de fausses solutions qui consistent à trouver des mesures qui rendraient la mendicité des enfants *Talibés* humaine et légale¹¹. Compromis qui concilierait partenaires et adversaires de la cause. À ce propos d'ailleurs le professeur Seydou Diouf déclare : « par ailleurs, nous ne trouvons pas opportun que l'État ou les ONG donnent de l'argent aux *Daaras* ou aux *Talibés*. Une assistance financière destinée aux maîtres coraniques ne permettrait pas d'enrayer la mendicité. Elle inciterait plutôt certains *Daaras* à en réclamer davantage et à considérer la mendicité comme une solution alternative » (Diouf, 2010 : 10).

D'ailleurs, c'est dans cette idée où réside toute la philosophie du projet du *Daara* moderne qui promeut un *Daara* traditionnel certes, mais respectueux, en même temps, des droits de l'enfant à l'alimentation, à la santé, à l'éducation, aux loisirs... un modèle original de *Daara* qui peine, encore, à adhérer et à faire consensus. Notre analyse à propos des raisons explicatives de ce rejet a trouvé comme justification le fait que : plutôt que de concilier des systèmes pédagogiques arabo-islamique, wolof et français sous forme de « branchement », elle les mélange et les confond plutôt sous la forme de « métissage » dans lequel personne ne se reconnaît vraiment d'après les travaux de (ref. J. L. Amselle, 2001).

L'alternative comme instrument de lutte efficace contre le phénomène de la mendicité des enfants *Talibés* des *Daaras*, reste donc, celle en permanence suggérée par certaines parties prenantes comme UCW (2008 : 58) qui soutient qu'à :

¹¹ « Le gouvernement sénégalais a lancé une initiative visant à créer 100 *Daaras* modernes entre 2010 et 2012 et à les soumettre à une réglementation. Certes, l'imposition d'une réglementation dans ces nouvelles écoles est une mesure qui se fait attendre depuis longtemps, mais le nombre limité de *Daaras* qui se verront affectées signifie que le plan aura peu d'impact sur les dizaines de milliers de *Talibés* qui vivent déjà dans des *Daaras* qui les exploitent. Le gouvernement doit par conséquent associer son projet de création de *Daaras* modernes à des efforts, jusqu'à présent totalement inexistant, visant à obliger les marabouts à rendre des comptes pour l'exploitation et les mauvais traitements dont ils sont responsables » (HRW, 2010 : 6) ;

« Les plans d'expansion des *Daaras* modernes, analysés plus loin, accroîtront le nombre de *Daaras* soumis à une réglementation mais ils n'auront pas d'incidences sur le contrôle à exercer par le gouvernement sur les *Daaras* qui font l'objet du présent rapport » (HRW, 2010 : 49).

« à moyens termes, l'organisation de campagnes de sensibilisation afin de faire changer les attitudes et les comportements des publics-cibles est essentielle »

Nous voulons, dès à présent, apporter une précision importante sur le terme que nous souhaitons utiliser, tout au long de ce document pour désigner les publics partenaires dans les programmes d'intervention sociale, qui sont de plus en plus, abusivement, nommés publics-cibles. Vous remarquerez que, pour éviter le terme de « cible », nous avons choisi de désigner, ici, ces publics sous la dénomination de publics partenaires, publics destinataires, les sujets de ou à l'étude, sujets sociaux ou même de sujets enquêtés.

Notre volonté est d'échapper au *diktat* du marketing qui impose aujourd'hui, à tous et dans toutes les circonstances, la notion de cibles qui relève plutôt du vocabulaire balistique et de guerre ainsi que l'ont bien perçu Dominique Mégard et Bernard Deljarrie (2009 : 14) selon qui « La communication des collectivités locales se caractérise aussi par la spécificité de leurs "cibles" selon la terminologie pour le moins agressive du marketing, de leurs "publics", les citoyens, comme les désigne plutôt la communication publique... ».

La parenthèse sur la clarification conceptuelle, brièvement, apportée à propos de notre choix d'user de concepts plus appropriés pour nous adresser aux publics partenaires de l'étude fermée, nous revenons à la question relative à cette confiance quasi obsessionnelle des organisations sociales de recourir à la communication.

En effet, comme instrument d'intervention, elles l'utilisent systématiquement dans leur stratégie de lutte contre la mendicité des enfants *Talibés*. En guise d'illustration, l'ONG UCW (2008 : 58) reste convaincue et, même mieux, clame à qui veut l'entendre, la pertinence d'un échéancier pour lutter contre la mendicité des enfants *Talibés*, dans lequel la communication reste le moyen d'intervention central : « À moyen terme : lancement de campagnes de sensibilisation destinées à conscientiser et modifier les attitudes et les comportements des populations-cibles ; mobilisation des réseaux religieux et des acteurs communautaires qui peuvent jouer un rôle préventif considérable dans la migration des marabouts et l'exode des enfants vers les centres urbains ; élaboration d'un argumentaire contre la mendicité des enfants à l'intention des autorités religieuses et renforcer le dialogue avec les chefs des grandes confréries musulmanes ».

Cette conviction procède, certainement, du fait que la question de la mendicité des enfants *Talibés* se présente sous les traits d'un véritable sujet social. La justification que la problématique de la mendicité des enfants *Talibés* des *Daaras* épouse les principales caractéristiques d'un tel type de sujet en ce que les différentes composantes du phénomène recourent les grandes lignes de son schéma articulé ci-dessous :

- **un problème d'enjeu social et sociétal qui place au premier plan le bien-être des individus et celui d'une communauté** = la mendicité des enfants *Talibés* des *Daaras* ;
- **porté par des acteurs publics mobilisés et qui sont même appelés, la plupart du temps, à se fédérer et à conjuguer leur efforts face au défi, cité *supra*, qui est complexe et qui se complexifie** = ONG Symbiose en partenariat avec PARRER ;
- **dans le but de favoriser des changements de comportement individuel ou collectif et même, au-delà, jusqu'à susciter parfois une culture de la responsabilité chez le public partenaire** = décourager les parents à confier leurs enfants à des marabouts de *Daaras* itinérants.

Autant de notions agencées selon une architecture qui correspond à la base théorique de la structure de la communication d'action et d'utilité sociales et sociétales (CAUS), telle qu'elle est établie par Françoise Bernard (2008 : 147). Tout comme celle de la communication d'action et d'utilité publiques (CAUP) telle qu'elle est envisagée par Vincent Meyer (2004). Ce développement, que connaît l'évolution du phénomène de la mendicité des enfants *Talibés*, nous autorise à jeter un pont entre le sujet en question et le champ de la CAUS (F. Bernard), d'une part et, celui des CAUP (V. Meyer), d'autre part.

Nous sommes, là, en présence de deux façons différentes d'appréhender la communication sociale, qui sont respectivement pratiquées par ces deux chercheurs. Dans leurs travaux respectifs, ils les développent suivant une particularité et une sensibilité scientifiques que nous avons appris à découvrir et à mettre à profit dans cette recherche.

Cette thèse est donc, aussi, une occasion d'approfondir le sillon qu'ils sont en train de creuser, en explorant à fond, ces deux approches qui intéressent notre travail et qui ont motivé et enrichi, en partie, cette co-direction.

La mendicité des *Talibés* au cœur de la communication d'action et d'utilité publiques et sociétales

Dans l'arrêté N° 003749 – 6 juin 03 / MFPTEOP/DTSS, fixant et interdisant les pires formes du travail des enfants, sont répertoriées toutes les activités considérées comme mettant en péril, la santé, la sécurité ou la moralité des enfants. La première citée, parmi elles, est la mendicité exercée par des enfants pour le compte de tiers. Sans conteste donc, elle porte atteinte à leur bien-être. Et par voie de conséquence à celui de la communauté toute entière. Car un enfant, soumis à un handicap de cette nature, et, avec son degré de nuisance si ravageur devient, plus un "désespoir" pour son pays qu'un espoir, contrairement à ce que dit l'adage.

Avec les conséquences de ce fléau essentiellement sociales, la lutte contre la mendicité des enfants se présente, ainsi, comme un sujet sociétal qui, à cet effet, est porté par des organismes publics tels l'administration, « les causes sociales » et les services publics. Un sujet social pris en charge par des organisations à vocation sociale, nous sommes véritablement en présence des principaux déterminants à partir desquels Françoise Bernard (2012 : 29) envisage la notion de communication d'action et d'utilité sociétales lorsqu'elle avance que : « nous rassemblons sous le terme de "communication d'action et d'utilité sociétales" l'étude d'un ensemble d'actions qui sont mises en place afin de répondre, comme nous l'avons souligné, à des enjeux de société cruciaux. À titre d'exemple, ces enjeux sont les suivants : prévention de la santé (lutte contre la pandémie du sida (Joule, Bernard, 2000), lutte contre le tabagisme, don d'organe (Joule, Bernard 2000), don du sang), sécurité industrielle, sécurité routière (Joule, Bernard, 2004), civisme à l'école et la prévention contre la violence scolaire, sécurité au travail (Bernard, Joule, 2004), éco-citoyenneté (Joule, Bernard, 2004 ; Bernard, Joule, 2005) ».

En plus de la spécificité des questions sociales abordées par la communication publique, la finalité qui est recherchée au terme de ses interventions est aussi originale, surtout dans l'optique des organisations qui poursuivent cet objectif non conventionnel. C'est le caractère désintéressé qui entoure et qui guide leurs interventions. Caractère désintéressé en ce sens que leur objet principal n'est pas de gagner de l'argent ou de défendre des intérêts de leurs propres membres, mais de promouvoir des idées, de susciter des changements de mentalités, de comportements (Lindon, 1976 : 5).

Cette dimension est, davantage, mise en exergue par Vincent Meyer (2004) dans une de ses études sur la communication d'action et d'utilité publiques. Il fait ressortir les types de sujet émergents que la communication publique prend en charge et indique des dispositifs communicationnels par ils pourraient être, efficacement, pris en charge : « En effet, le développement des CAUP accompagne aujourd'hui celui d'une demande sociale croissante pour enrayer des comportements entraînant des conséquences sociales négatives [...] la consommation de tabac, d'alcool, de drogue ou de comportements alimentaires déviants (lutte contre l'obésité *versus* contre l'anorexie) ; aux programmes d'éducation à la santé en général et aux santés mentale et sexuelle (sida, MST) en particulier ; aux actions et programmes de prévention et/ou de sensibilisation à la maltraitance, aux suicides, à la violence (scolaire, urbaine, routière...), à l'usage des substances psycho-actives conduisant à l'incapacité de remplir des obligations majeures (structures de prévention, points d'accueil, cellules d'écoute dans les environnements scolaires, intervention d'urgence, prévention des récidives...) ».

Présentes sous la forme de communications protéiformes, les causes d'action et d'utilité sociales/sociétales et les causes d'action et d'utilité publiques, selon le cas, se déploient sous des facettes spécifiques. En effet si toutes les deux approches visent, en définitive, à : « changer les attitudes et/ou les comportements des publics destinataires », chacune d'elles est construite suivant des procédés propres, et appelle à une démarche particulière.

Pour ce qui des CAUP, elles se développent au travers d'opérations d'information et de sensibilisation dont le cœur du protocole est bâti autour de la technique d'esthétisation de la souffrance. Par une scénarisation des maux qu'endurent les victimes, elles trouvent le moyen de « faire entendre » les causes en question, à qui, elles permettent de "gagner" le combat social de leur visibilité dans l'espace public (Meyer, 2004).

Les CAUS, qui usant, quant à elles, de démarche plus sophistiquée, se développent par l'entremise de séances de recherche-action qui sont organisées dans le but de faire réaliser aux participants des « mini-actes » psychomoteurs, peu coûteux, en lien avec l'action sociale à promouvoir. Des actes préparatoires dont la fonction est de prédisposer leurs auteurs à des engagements concordants menant à des actes conséquents, et même parfois au-delà, à des actes instituant.

Ainsi, les CAUS, tout comme, les CAUP sont des outils spécifiques qui s'articulent autour des règles et des techniques qui exigent un niveau d'expertise assez pointu. Certes, si les premières se doivent d'inventer, à chaque occasion un matériau lourd qui consiste à organiser des séances de *focus groupe*, avec ses exigences, ses contraintes et ses aléas, les secondes, quant à elles, trouvent déjà, sur place, un matériau fonctionnel et en fonction, qui produit des résultats que le chercheur peut directement utiliser. Toutefois, avec ses parts d'aléas et de biais qu'il comporte aussi.

Mais dans l'un comme dans l'autre des cas, s'impose alors à chacun des utilisateurs de ces deux méthodes, une maîtrise de l'instrument expérimental pour une pratique efficace, afin d'espérer obtenir des résultats efficaces. Qu'en est-il de la nature des effets obtenus, lorsque les arguments de la CAUS et, des CAUP ont été développés, au travers de formes des formes de communication de lutte contre la mendicité des enfants mendicants ou *Talibés*, développées par les organisations à vocation sociale au Sénégal ?

Des pratiques communicationnelles classiques aux effets mitigés

Quand elles sont réussies, les formes de communication d'action et d'utilité sociales et sociétales comme, celles d'action et d'utilité publiques parviennent à influencer sur l'agir des hommes. Leurs effets se feraient (re)sentir autant au niveau attitudinal et ou comportemental et ou instituant, les uns et les autres ou les uns ou les autres selon des points de vue pas toujours concordants chez certains spécialistes.

Mais, en cas d'échec, s'éloigne toute perspective d'atteindre, à terme, l'objectif poursuivi qui est, bien, celui du changement de conduite individuel et ou collectif. C'est, malheureusement, ce dernier cas de figure qu'on nous présente le plus souvent. Comme pour rappeler que la communication publique, avec tous les procédés dont elle s'entoure et les promesses qu'elle suscite, n'est pas pour autant une panacée, encore moins, une baguette magique.

« Mais cette problématique ainsi posée, appelle d'autres questions, car des formations ont été déjà tentées. De même des programmes d'éducation ont été mis en place. Il est donc utile de recenser ces actions de formations et d'éducation, pour savoir : quels avaient été leurs objets ? Comment elles avaient été réalisées ? Quels en ont été les résultats ? Pourquoi ceux-ci n'ont-ils pas répondu à l'attente des organisateurs ? Pourquoi les formations n'ont-elles pas apporté

le savoir-faire escompté ? Pourquoi les programmes d'éducation n'ont-ils pas modifié les attitudes en amenant des comportements nouveaux ? En fait, toutes ces questions peuvent se résumer ainsi : quelle éducation et quelle formation pour les associations villageoises, aujourd'hui ? » (Abdou Sarr : 26-27).

Un questionnement légitime, dans notre cas s'il s'avère que, appliquées au phénomène de la mendicité des enfants, les CAUS et les CAUP montrent, généralement, leurs limites comme cela ressort dans les conclusions du rapport de *HRW* (2010 : 61) sur le sujet : « au final, en dépit des efforts de nombreuses organisations humanitaires et d'associations locales, le phénomène de la mendicité des *Talibés* ne cesse de s'étendre. Comme l'a expliqué *HRW* le Directeur d'une grande organisation humanitaire qui réalisait antérieurement des programmes d'assistance directe aux *Daaras*, mais a aujourd'hui réorienté sa stratégie vers la réinstallation des *Daaras* dans les villages : Tout le monde profite de ce *statu quo*. Les ONG internationales ont manipulé la situation et reçoivent leur financement. Les partenaires nationaux en profitent, puisqu'ils sont financés pour la mise en œuvre de programmes. Les marabouts en profitent. Chaque ONG fait *quelque chose*, mais on ne voit pas clairement dans quelle mesure elles aident puisque le nombre de *Talibés* qui mendient continue d'augmenter. Tout le monde en profite, tout le monde sauf les *Talibés* ».

Malheureusement, un tel aveu d'échec n'est pas un banal cas isolé, spécifique à un problème complexe et unique. Il est extrapolable à une multitude d'autres causes sociales, des plus problématiques aux moins problématiques, qui utilisent la communication comme moyen de lutte.

En guise d'illustration, Aïssata Moussa Yahaya écrit dans sa thèse, à propos de la lutte contre le Sida, ceci : « En Afrique, cette pandémie montre au grand jour des interrogations liées directement à la prévention. Aussi, du fait des différents taux d'infection par le VIH dans ce continent, il est impératif d'élaborer de nouveaux programmes d'intervention de qualité, notamment pour l'Afrique subsaharienne où le taux d'infection est le plus élevé au monde, soit 68% du total mondial (ONUSIDA, 2010). Le VIH/Sida reste de ce fait, toujours le vecteur d'une épidémie particulièrement meurtrière. À titre illustratif, pour le Directeur de l'appui aux pays pour l'ONUSIDA, cela signifie qu'en Afrique, « *les stratégies n'ont pas été porteuses* » (Moussa Yahaya, 2011).

Toujours dans ce sillage, il s'avère qu'à propos de la recherche de stratégies en faveur d'une appropriation du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD)¹² par les populations et de leur implication dans le projet, diverses formes de communication participative sont développées.

Mais selon Charles Moumoumi (2005 : 3-4), elles peinent à réussir, faute de cadre théorique approprié, de pré-supposés pertinents et principalement de techniques adaptées : « Dans ces conditions, le sort du NEPAD risque de ressembler à celui des autres plans de développement de l'Afrique qui sont morts dans l'œuf. La collaboration des populations africaines à la réalisation des objectifs du NEPAD est aussi importante pour les pays bailleurs de fonds, dont le Canada, qui ont besoin de légitimer leur contribution devant leur opinion publique. Au Canada, le NEPAD n'a pas toujours bonne presse [...] La recherche sur l'appropriation du NEPAD par les populations africaines soulève des problèmes théoriques qui doivent être situés dans les écrits scientifiques portant sur la communication pour le développement des pays dits du tiers-monde ».

Au regard de ce qui précède, il s'avère à l'évidence que les stratégies utilisées, jusque-là, par les acteurs publics dont celles de la communication, dans le cadre de leur gestion des problèmes d'enjeu social, sociétal et public, ne sont pas toujours efficaces. Elles sont mêmes carrément inopérantes pour faire écho à Françoise Bernard (2008 : 147) qui affirme que : « dans un tel paysage, un problème théorique et pratique est désormais clairement identifié par un ensemble d'acteurs individuels et collectifs, notamment les associations, à savoir l'inadéquation entre les efforts et les effets. Les effets des actions de sensibilisation sont rarement à la hauteur des investissements (en temps, en énergie, en matière grise, en créativité, en coût financier). Les actes semblent en quelque sorte en retrait des idées et surtout des

¹²Le **Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD)**, acronyme de *New Partnership for Africa's Development*) est un projet de développement à l'échelle continentale grâce à des infrastructures. Il a été initié par les chefs d'États des pays africains suivants, Abdelaziz Bouteflika d'Algérie, Thabo Mbeki d'Afrique du Sud, Olusegun Obasanjo du Nigéria et Abdoulaye Wade du Sénégal. Le NEPAD provient de la fusion de deux autres plans proposés pour l'Afrique : le *Plan Oméga* et le *Millenium African Plan* ou Plan MAP. Les plans *Oméga* et MAP apparaissent au cours de l'année 2000 afin de pallier le retard immense de l'Afrique en matière de développement sur la scène internationale. À l'époque, l'Afrique est en effet le seul continent dont le développement et la présence internationale régressent. L'ultime but du NEPAD est de combler le fossé séparant l'Afrique du reste du monde.

bonnes idées. C'est bien souvent à partir de l'identification d'un tel problème que les partenaires institutionnels et associatifs se tournent vers les chercheurs ».

Quand une spécialiste de la communication en général, et sociale en particulier, au terme de réflexions sur un certain usage de l'objet communicationnel, arrive à la conclusion d'une relative inefficacité de son principal outil d'action, le chercheur se pose alors légitimement la question suivante : conviction ou provocation ?

En ce qui nous concerne, nous disons plutôt, électrochoc pour les acteurs usagers des CAUS et des CAUP, dans le but de les pousser à être plus rigoureux dans la construction de leurs pratiques communicationnelles pour lutter contre les problèmes à enjeux social, sociétal et public cruciaux. Car, devant cet engrenage de contreperformances des formes de communication publiques, qui apparaîtrait comme une fatalité, il ne manque pas, malgré tout, certaines d'entre elles qui, à bien chercher, feraient sûrement figure d'exception positive.

La persuasion et l'engagement, comme clés de succès ?

Pourtant, aussi inattendu que cela puisse paraître (au regard des développements du point précédent sur les limites des communications de lutte contre les problèmes de société), on trouve la communication engageante qui est, dans la nomenclature architecturale de la communication publique un sous-champ. Or, arrimé à un cadre théorique que représente la communication d'action et d'utilité sociales et sociétales, la communication engageante, en question, arrive, dans certains cas, à atteindre ses objectifs dont la finalité est de favoriser le changement en actes chez son public partenaire.

Mais, avec comme moyen d'y parvenir, amener le destinataire à faire ce qu'on lui souhaite le voir faire dans le but de résoudre des problèmes psychosociaux de grand enjeu. Mais encore faut-il, comme nous mettent en garde Robert Vincent Joule et Léon Beauvois (2002 : 9), user des bons leviers qui sont : « des techniques adossées à des théories scientifiques et ayant fait la preuve de leur efficacité dans des recherches expérimentales de laboratoire et de terrain [... et pour cela] et il suffit seulement de les connaître ».

Or, si on (re)visite la littérature de la psychologie sociale, deux paradigmes reviennent comme des constantes dans les théories et les expériences de terrain des spécialistes au travers de leurs actions de changement de comportements.

Il s'agit principalement de la persuasion et de l'engagement, comme le soutiennent d'ailleurs Fabien Girandola (2003 : 243) et beaucoup d'autres spécialistes de la question selon qui : « l'engagement et la persuasion constituent les deux principaux champs de la littérature sur le changement d'attitudes ».

Même si les deux théories sont créditées d'un capital d'efficacité probant, elles ne s'appuient pas sur le même facteur décisif et, elles n'épousent pas des démarches identiques. La persuasion donne la primeur aux idées et suppose que : changer les idées = changer les comportements. À sa différence, l'engagement privilégie les actes et estime plutôt que poser des actes = changer les comportements.

Notre commentaire de synthèse et d'hypothèse de travail, sur ces deux notions clés de la communication de changement de conduites, est que ces deux approches agissent, certes, sur les représentations, cependant la communication engageante se présente comme une alternative pour un changement en actes, un changement comportemental.

Chacun de ces modèles a fait l'objet de théorisation pertinente et, même, de recherches ethnographiques, plus ou moins, réussies. Mais à ce stade initial de notre étude, nous optons de reporter ce débat à plus tard, dans la perspective de l'aborder, de manière plus approfondie, et, de manière plus critique, respectivement au niveau des chapitre 5 intitulé la communication persuasive : apports et limites de l'information et de la sensibilisation et chapitre 6 intitulé améliorer un dispositif de communication : l'expérimentation d'une communication engageante sur la mendicité des enfants *Talibés*.

Pour le moment, ce que nous retenons, de manière ramassée et simple, est le postulat que la communication engageante peut bel et bien, si elle est conduite avec les techniques adéquates, surtout si l'acte préparatoire (AP) est adopté comme notion centrale. Le principe de l'acte préparatoire est, en effet, pertinent comme soubassement de la méthode pour ses vertus engageantes. Donc, dans ce cas, nul doute que la communication engageante va s'avérer efficace dans les changements de comportements, qui restent son principal objet. Bien qu'elle pourrait, également concerner des changements d'attitudes, mais seulement, de manière subsidiaire.

Car, cette étape ne saurait être, tout au plus, qu'un objectif intermédiaire : (Joule et Beauvois, 1998), et subvenir de manière accidentelle et non obligatoire et en toute situation.

Trouve-t-on, dans ce qui se fait en termes de médiations sur le sujet, des éléments de confirmation de ces perceptions et d'usage de ces techniques, dans les productions des communications sur la mendicité des enfants *Talibés* à Dakar ?

Autrement dit, les discours développés par les acteurs en présence sont-ils construits, avec ces ou d'autres facteurs d'influence suffisamment dynamiques pour produire les effets souhaités sur les publics partenaires. C'est-à-dire obtenir de ces derniers, de ne plus faire mendier les enfants *Talibés* des Daaras, de manière directe ou indirecte ?

Quels procédés de communication efficaces en faveur de la lutte contre la mendicité des enfants ?

Une telle question de recherche va constituer le principal axe de notre thèse. D'après notre analyse, il ressort qu'une bonne partie des études sur la question décrit, beaucoup plus, les actions entreprises par les acteurs, à titre d'activités réalisées, d'une part. Une autre partie ne se limite, quant à elle, qu'à présenter les actions qu'il serait judicieux de mettre en place sous forme de recommandations, d'autre part.

Très rarement sont présentés, alors, les résultats d'une évaluation de projets de communication de lutte contre la mendicité des enfants sur les (ré)actions concrètes des publics destinataires. Et, même dans le cas échéant cette évaluation venait à être effectuée dans de rares cas, elle ne se résume pour la plupart qu'à un sempiternel jugement négatif qui frise, même parfois, la dénégation. D'ailleurs à leur lecture, s'ils ne relèvent pas de l'ordre du général, ils ressemblent, grossièrement, dans les grandes lignes aux résultats des autres rapports d'évaluation aussi bien d'implantation que d'efficacité de programme, dans leur esprit l'orientation des conclusions.

Des rapports d'évaluation qui amèneraient les lecteurs à douter, même, de la perspicacité et de l'originalité de l'approche ou les approches d'interventions sociales mises en pour atteindre un changement de conduite poursuivi.

En sus de la liste des insuccès de ces interventions, évoquées antérieurement, voici en guise d'illustration un aveu sidérant et concret de ces contreperformances sans cesse ressassées :

« La promulgation en 2005 par le gouvernement sénégalais d'une loi qui criminalise le fait d'obliger quiconque à mendier pour en tirer un profit financier, ainsi que les efforts réalisés par des agences humanitaires locales et internationales pour améliorer les conditions de vie dans les *Daaras*, n'ont permis ni de limiter l'augmentation du nombre de *Talibés* ni de lutter contre les violations graves des droits humains associées à la mendicité forcée et à la vie dans les *Daaras* » (HRW, 2010 : 21).

Un tel point de vue représente l'écrasante majorité des conclusions des rapports d'évaluation réalisés par des organismes dont l'éthique, l'expertise et la rigueur ne sauraient être remises en question.

Mais heureusement, de rares raisons pour relativiser ce scepticisme par rapport à la négativité totale et suspecte qu'inspirent les résultats des programmes de communication pour la protection de l'enfant au Sénégal existe. Elles réussissent, de manière plus ou moins modeste, à donner du crédit et de l'objectivation dans ces analyses par le fait qu'il arrive que d'autres appréciations d'évaluation de programmes viennent rompre cette spirale de conclusions négatives.

Par l'exhumation de certains programmes dans le domaine de la lutte contre la mendicité des enfants *Talibés* qui connaîtraient des succès, la perception d'échec, qui semblait s'incruster, *ad vitam aeternam*, chez toutes les interventions, commence petit à petit à se lever positivement. Même s'il convient d'admettre qu'il faille vraiment fouiller, longuement et en profondeur, avant de tomber sur ces expériences réussies qui sont si rares. La conséquence à leur rareté, les spécialistes ne jugent, toujours, nécessaires d'en faire cas, de les donner à voir. Ou, du moins, si cette situation de devoir les plébisciter arrive enfin, ils en font état de manière évasive et laconique.

Mais en tout état de cause, l'essentiel est que soit corroborée l'existence de structures spécialisées et de services techniques qui ont eu à conduire des études avec plus ou moins de succès sur ce phénomène social complexe. L'intérêt de ces interventions sanctionnées par des résultats probants, quoique modestes est double. (Projet de document introductif portant orientation de la stratégie nationale de lutte contre la mendicité des enfants, 2008 : 54).

Elles éloignent la théorie de la table rase qui prétendrait, prétentieusement, que toutes les stratégies développées jusque-là seraient dépourvues d'un quelconque atout et, n'ont en définitive produit aucun effet positif. Au contraire, avec des points forts, elles font, modestement, office de modèle à suivre sur certains aspects.

Pour apporter, davantage, d'arguments à propos d'une éventuelle "force constructive" réelle de la communication publique mise en œuvre actuellement en faveur des causes sociales, en général, et à l'endroit de la situation des enfants mendians ; en particulier, il a été rappelé les conclusions de *Human Rights Watch* (2010 : 61) suivantes :

« *HRW* estime qu'en sa qualité d'organe supérieur de protection des enfants, l'UNICEF¹³ doit conjuguer son remarquable travail de prévention avec des appels soutenus à la lutte contre l'impunité, car l'exploitation et la maltraitance des *Talibés* ne prendront fin que grâce à ces deux types d'action ».

C'est sur la base des conclusions positives, qui sont parmi les rares à être mises à l'actif des interventions des acteurs en présence, que nous nous sommes appuyé, en guise de prétexte, pour formuler une première hypothèse spécifique qui va déterminer la première partie de notre recherche. Empreinte de présupposé positif, elle est ainsi articulée : Dans les formes de communications développées par les acteurs en présence pour lutter contre la mendicité des enfants *Talibés*, il se trouve des formes et des procédés communicationnels efficaces pour favoriser le changement des attitudes et/ou des comportements des publics destinataires.

¹³Le **Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef)** est une agence de l'Organisation des Nations unies consacrée à l'amélioration et à la promotion de la condition des enfants. Lors de sa création le 11 décembre 1946, son nom était originellement **United Nations International Children's Emergency Fund**, dont elle a conservé l'acronyme. Elle a activement participé à la rédaction, la conception et la promotion de la Convention relative aux droits de l'enfant (CIDE), adoptée lors du sommet de New York le 20 novembre 1989. L'Unicef a reçu le prix Nobel de la paix le 26 octobre 1965. Cette organisation, pour mener à bien ses actions dépend énormément de la communication et des médias. En effet, il est indispensable pour cette association de pouvoir répandre leur message et sensibiliser le public à leur cause.

À force, donc, de (re)chercher des cas exceptionnels de stratégies qui, développées dans le cadre de programmes de protection de l'enfant au Sénégal, ont favorisé le changement social volontaire attendu, il est fini par (re)sortir des témoignages à propos d'expériences au travers desquelles les campagnes de communication et de sensibilisation utilisées, en ces circonstances, ont obtenu des capacités d'influence sur les sujets sociaux, avec preuve à l'appui. Même si considérés, à l'échelle globale de la politique nationale de lutte contre la mendicité des enfants *Talibés* au Sénégal, de telles avancées (ap)paraissent comme isolées et mitigées.

Mais, il devient, en revanche, moins évident pour ne pas dire difficile, lorsqu'il s'agit de construire un cadre théorique et des arguments techniques, afin de justifier et ou de bâtir les circonstances scientifiques de ces réussites. Pour cela, rien de mieux indiqué que l'adoption d'une démarche méthodologique rigoureuse. Celle que nous avons suivie, à cette occasion, est structurée autour de la dynamique de distinguer une ou certaines de ces communications (supposées) réussies comme objet d'étude et, le cas échéant, d'identifier leurs facteurs de succès.

Mais, dans le cas où les progrès attendus s'avèrent ne pas être présents, *in fine*, au rendez-vous à l'issue l'analyse, il est envisagé, alors, d'expérimenter une autre forme de communication de promotion du changement social et volontaire. Une réaction qui est dictée par un intérêt scientifique et une nécessité sociétale et publique.

Or, dans ce cadre, la forme de communication qui se présente comme innovante et prometteuse, et qui est, de surcroît, l'une des plus efficaces en termes de résultats à l'heure actuelle, est, sûrement, la communication engageante, d'après certains spécialistes de la communication de modification de comportements qui ont eu à l'expérimenter avec satisfaction : (Françoise Bernard, Robert-Vincent Joule, Léon Beauvois...).

Aussi, dans la posture du chercheur, qui se veut neutre face à son objet d'étude, nous nous sommes évertué à éviter de tomber dans des positions partisans, qui seraient contraires aux exigences d'une attitude d'objectivation que commande une telle approche.

Ainsi, lorsqu'il est arrivé le moment de procéder à l'identification des pratiques communicationnelles de lutte contre la mendicité des enfants *Talibés*, qui seraient efficaces dans les approches passées et en cours, nous avons mis une distance critique entre nos préjugés et nos certitudes, pour nous éloigner de tout nihilisme absolu, d'un côté, et de toute adhésion facile, de l'autre. Tout en essayant d'adopter une position, de juste milieu, qui nous donnerait la lucidité de pouvoir, en cas de constat d'échec du programme à évaluer, c'est-à-dire au cas où il se produit le contraire de ce qui était espéré et que le(s) procédé(s) mis en route se révèle(nt) non porteur(s) de changements de conduite, de pouvoir alors tirer les conséquences qui s'imposent. Dont la plus scientifiquement responsable, dans le cas où notre recherche prendrait une telle tournure, consiste à trouver une alternative crédible aux formes de communications qui se sont révélées inopérantes à provoquer les changements de comportements des publics partenaires, en faveur de la protection de l'enfant *Talibé*.

Pour arriver à garder cette équidistance entre ces deux extrêmes, synonymes de biais méthodologiques, précaution objective a été prise de poser en toute neutralité la question initiale de recherche suivante : quels sont les effets des dispositifs, actions et outils des communications des organisations à vocation sociale à Dakar autour de la lutte contre la mendicité des enfants mendiants ou *Talibés* sur les comportements des publics partenaires qui en sont les destinataires ?

Chercher la réponse à cette question tout en envisageant en même temps, en cas de (r)enseignement ou résultat négatif, de recourir à une stratégie communicationnelle plus efficace, afin de donner une suite favorable à la recherche, nous a amené à définir les repères suivants, en vue de la progression de l'étude :

- D'abord, procéder à une analyse historique et contemporaine des *Daaras* comme organisations religieuses. Au cours de cette analyse, seront évoquées les circonstances de la naissance de cet institut arabo-islamique avec l'islamisation du Sénégal, ainsi que son évolution au fil des siècles qui a aujourd'hui, au terme du processus, accouché de différentes variantes baptisées écoles coranique, écoles franco-arabes et écoles arabes.

Toutes les trois structures étant nées, respectivement, sur un plan symbolique, à la faveur de branchement religieux, de branchement linguistique et de métissage pédagogique, survenus au cours de rencontres entre la culture arabe et la culture *wolof*.

Mais, à un niveau ordinaire et réel, elles sont, à l'origine, la résultante d'une idée noble de formation de l'enfant *Talibé*, qui est initié aux enseignements de l'Islam par l'apprentissage du Coran, ainsi qu'aux vertus sociales de l'endurance, de l'humilité et de l'abnégation, par la pratique de la mendicité. Une ligne directrice bâtie sur des valeurs positives mais, qui est aujourd'hui, de plus en plus, péjorativement, déviée. D'une part, vers la recherche effrénée de l'argent par un marabout cupide ou démuni et, d'autre part, vers l'exploitation économique de l'enfant désormais, plus mendiant que *Talibé*. Situation provoquée par des phénomènes climatiques et environnementaux désastreux, survenus dans le Sahel dans les années 70 à 80 et, qui ont profondément dégradé les potentialités économiques du monde rural et celles des écoles coraniques qui comptaient, principalement, sur l'agriculture pour (sur)vivre.

Un défaut de ressources vitales qui a obligé le *Daara* traditionnel et rural à migrer vers les centres urbains et à se muer avec l'érection de la mendicité, comme moyen de subsistance et, comme activité principale pour les enfants *Talibés*. Se mettant en défaut et, en défi, les lois nationales et internationales qui pénalisent toute forme de travail de l'enfant, sous quel que motif, par quelque maquillage et avec quelque justification, que ce soit.

- Ensuite étudier les (r)évolutions intervenues dans la gestion politique et administrative de la question de la protection de l'enfant au travers desquelles sera appréciée l'implication de l'État, dans son approche de gestion centralisée du problème social, en question. Concurrencé qu'il est, de plus en plus, dans sa démarche classique et inclusive par l'approche décentralisée des organisations à vocation sociale qui s'impliquent et, qui sont, de plus en plus, impliquées sur ce terrain.

Avant que l'on ne s'arrête, plus ou moins longuement, pour en étudier de manière spécifique l'une, d'entre elles, qui est assez représentative, quant à la supposée perspicacité de l'intervention qu'elle a mise en œuvre pour lutter contre mendicité des enfants *Talibés* au Sénégal. La démarche est, alors, de soumettre la stratégie qu'elle développe à l'épreuve d'une recherche évaluative.

D'ailleurs, si les résultats de cette évaluation sommative de l'efficacité venaient à confirmer la performance du programme de l'organisme, objet d'étude, en matière de conduite de programmes de lutte contre la mendicité des enfants *Talibés*, cela coïncidera avec la fin de ce dit travail de recherche. La raison, il aura le mérite de conduire une méthode d'intervention sociale pour endiguer le phénomène sociétal.

Mais, au cas où les résultats venaient à infirmer l'efficacité de l'approche classique de lutte pour la protection de l'enfant *Talibé*, jusque-là utilisée, elle serait alors, à défaut d'être abandonnée, enrichie d'un nouveau dispositif de communication plus progressiste. Le cas échéant, il faudra concrètement s'orienter dans la perspective :

- d'explorer une forme de communication innovante sur la question de la mendicité des enfants *Talibés*, avec l'expérimentation d'une forme de communication engageante, à l'occasion. À la différence de la communication persuasive qui est traditionnellement utilisée par l'organisation à l'étude, l'apport décisif, espéré et attendu, de ce nouveau dispositif de communication engageante est de réussir le pari de faire (re)lier les paroles des publics expérimentaux à leurs actes, dans le cas de la lutte pour la protection de l'enfant *Talibé* au Sénégal.

Aussi bien pour réaliser l'évaluation des programmes déjà conduits sur la question qui, conformément à la première hypothèse, sera l'étape préliminaire de la partie analytique, que pour conduire l'expérimentation de la communication engageante, prévue comme deuxième hypothèse, dont l'étude effective est fonction de l'infirmité de la première, le sujet enquêté se présente comme le seul et le principal actant. À la faveur d'une double posture qu'il (dé)tient, qui fait, d'une part, qu'en sa qualité de public destinataire des campagnes d'information et de sensibilisation de l'ONG, il est le plus habilité à indiquer l'état de son évolution attitudinale et/ou comportementale sous leurs effets.

D'autre part, en sa qualité de parents d'enfant *Talibés* (re)connu comme étant la source de la mendicité des enfants, par son action à les confier aux marabouts de *Daaras* itinérants. De ce point de vue, il se révèle comme le partenaire privilégié de l'expérience de changement social volontaire qui vise, justement, l'abandon d'un tel comportement.

Toutes ces raisons méthodologiques expliquent la présence, assez bavarde, des parents d'enfants *Talibés* de *Djéri Kao* et de *Diamafara* à toutes les étapes de l'étude. Une volonté de les associer, de manière dynamique, à chacun des moments de cette recherche dont ils sont au début et à la fin. Ainsi doit être comprise leur intrusion vive et surprenante à des moments inattendus de l'étude et, déroutants pour le lecteur comme lorsqu'il lui est donné la parole, d'entrée de jeu et, d'emblée dans la partie théorique, déjà, au niveau du point 1.2.2.1 intitulé l'activité agricole des enfants, une notion polysémique entre travail ou initiation au travail.

Le choix a été fait, ici, de combiner dans une présentation plus vivante du phénomène de l'exploitation économique, à la fois, des enfants *Talibés*, des faits historiques et scientifiques rapportés et, le point de vue personnel et intime recueilli chez une partie des parties prenantes du fléau qui le vivent au quotidien. Une telle confrontation d'actants assez hétérogènes pourrait, techniquement donc, perturber le lecteur si les raisons pratiques ne lui sont pas expliquées en amont.

Cette démarche atypique, qui est adoptée, tient du fait de l'importance que revêt le terrain dans notre recherche, ainsi que les choix ethnographiques retenus et, qui se rapprocheraient par moments de l'approche inductive. Celle-là même qui reconnaît, parfois, une suprématie du terrain sur la théorie, dont il conditionne la conceptualisation. Ainsi que semble, justement, le prôner Françoise Bernard (2008 : 147) dans le domaine de la communication engageante, lorsqu'elle soutient que : « c'est aussi en partant d'une telle question portée par le terrain que nous avons conçu le paradigme de la communication engageante ».

L'intérêt de privilégier cette frange des acteurs constituée des parents et tuteurs, à qui nous avons donné la parole, parmi tous les autres acteurs de ce fait social composés des marabouts, de l'enfant *Talibé* lui-même, des autorités publiques, sera développé et justifié dans la partie méthodologique au point 4.1.1.2 intitulé approche exploratoire et définition progressive de la méthode.

Toutes ces pistes de recherche ouvertes par le sujet à l'étude et évoquées, dans ce qui précède, sont certes nombreuses. Mais, tous ces axes de réflexion vont être abordés, au fur et à mesure de la progression de ce travail qui va être (pour)suivi à la faveur d'une dialectique de questions - réponses soulevées par l'étude.

Même si, à l'entame de notre réflexion sur le sujet, nous n'imaginions pas nous retrouver à devoir cerner une question sociale si intéressante et si complexe, dont la compréhension nécessite de parcourir tant de domaines et de thèmes scientifiques différents. Pour aborder les points aussi bien explicites qu'implicites que recouvre le sujet de l'étude, un plan à trois parties, ainsi conçu dans ce qui suit, a été adopté :

Une première partie dans laquelle nous allons, au niveau du premier chapitre, retracer l'évolution contrastée de la mendicité des *Talibés* au Sénégal au cours de l'histoire. De ses origines nobles bâties sur les bases d'une philosophie religieuse, formative et culturelle. Tradition respectée dans les *Daaras* traditionnels qui sont construits à la faveur de branchements entre cultures arabe et *wolof*, jusqu'à ses préoccupations purement lucratives sur le dos des enfants au niveau des *Daaras* itinérants qui se sont structurés, eux plutôt, suivant l'esprit de métissage des cultures arabe et *wolof*.

Une déviation péjorative de l'objet sociétal dont les responsabilités sont nombreuses et plurielles, comme nous allons les dévoiler dans les points qui suivront. Avec des marabouts de *Daaras* désignés comme exploiters des enfants mais, qui sont non inquiétés, s'ils ne sont même craints, au regard de leur toute puissance. Á tel point qu'au-delà d'eux-mêmes, parents et spécialistes, cherchent à justifier la "forfaiture" de ces derniers, qui ont transgressé les lois sur la protection de l'enfant adoptées et ratifiées par le Sénégal, pour des raisons relevant, de l'ordre économique, de l'ordre climatique et de l'ordre de la faillite des parents *confieurs* d'enfants à leurs devoirs.

Pour appréhender les conséquences directes de cette situation, le lecteur est invité à marcher sur les traces de la genèse du *Daara* pour découvrir comment cette structure d'enseignement arabo-islamique, qui était naguère sédentaire au village, son espace historique de naissance et d'évolution, a enjambé son cadre géographique traditionnel pour emprunter différents itinéraires, de manière motivée. En effet, la mendicité des enfants *Talibés* connaît aujourd'hui une trajectoire qui va de l'international vers le national en même temps qu'elle suit, parallèlement, un mouvement allant des villages vers les centres urbains.

Attirés qu'ils sont, principalement, par les promesses lucratives que les marabouts de *Daaras* sont, d'ailleurs, uniquement venus chercher dans les villes comme Dakar, n'hésitant pas, alors, à aller jusqu'à soumettre leurs *Talibés* à une exploitation économique, qui est condamnée par les lois que le Sénégal a édictées et les conventions auxquelles il a souscrit. Avec autant d'infractions constatées, à ce niveau, au travers de l'explosion du phénomène de la mendicité des enfants *Talibés* au Sénégal, en général, et à Dakar, en particulier, qui semblent friser la provocation avec son lot d'incidents dramatiques.

L'aggravation de ce fléau social a fini par sonner la mobilisation de beaucoup d'acteurs de nature différente tels des organismes dotés de la puissance publique, tout comme les causes sociales que nous allons identifier, un à un. Largement présentées dans le deuxième chapitre de la première partie, ces parties prenantes ont été dévoilées au public par le truchement d'une analyse rétrospective de l'évolution du système de gestion politico-administrative, qui est passé d'une logique centralisée à une logique décentralisée. Sous son corollaire, la politique de la gestion de la protection de l'enfance va aussi connaître une évolution totalement similaire passant, pour une bonne partie, de la responsabilité exclusive de l'État et ses services déconcentrés à la responsabilité inclusive des organisations à vocation sociale, dont les causes sociales qui s'impliquent résolument.

C'est d'ailleurs à raison de leur engagement (re)connu dans la lutte contre la mendicité des enfants *Talibés*, entre autres, que nous avons choisi de mettre le *focus* sur l'une d'entre elles, qui est assez représentative pour en faire notre objet d'étude. Il s'agit de l'ONG Symbiose en l'occurrence, installée depuis 1998 dans le Saloum, traditionnel foyer religieux et bassin arachidier du Sénégal, qui est le vivier des *Talibés* où elle déroule son projet de « protection des enfants Talibés contre la mendicité » : sur deux régions, six communautés rurales et plusieurs villages. Naturellement, cette organisation sera largement présentée au cours de ce travail.

Mais, pour cerner tous les facteurs qui ont motivé les différents choix portés sur cette organisation, en particulier, comme tous les choix méthodologiques et théoriques adoptés globalement, dans l'ensemble de l'étude, la deuxième partie du travail intitulée terrain, approche théorique et méthodologique, cherche à baliser et à borner les contours de l'étude.

À ce propos, le troisième chapitre revient sur les théories de la communication publique qui ont connu différents circuits au cours de leur évolution. D'une trajectoire linéaire à une trajectoire circulaire jusqu'à celle interactionniste, correspondantes aux différentes formes de communication publique qui sont adoptées par les organisations à vocation sociale dans leurs interactions avec les publics partenaires, au quotidien. Lesquelles s'inscrivent selon le contexte et l'objet d'énonciation dans des logiques verticalisée et/ou horizontalisée. Quelle que soit, par ailleurs, la forme communicationnelle qui peut être de nature, territoriale, civique, marketing, institutionnelle, politique, sociale.

En rapport avec le sujet à dimension sociétale étudié, et dont serait plus proche ce dernier format des communications publiques décomposées ci-avant, le champ de la communication d'action et d'utilités sociales et publique, auquel il correspond dans le jargon scientifique de la discipline, sera davantage (re)visité dans ses deux paradigmes constitutifs. D'abord, par un retour sur la théorie de la persuasion, avec les facultés de changement attitudinal favorisé par ses variables, son dispositif tout en ne manquant pas aussi de relever ses limites, quant à son potentiel à permettre la réalisation d'un changement comportemental de public destinataire.

Et ensuite, par une exploration de la théorie de l'engagement, dont les techniques et les stratégies se révèlent disposées de pouvoirs de changement de comportement et, même, de changement instituant. Parmi lesquelles, le principe de l'acte préparatoire a été posé comme notion centrale et soubassement de l'expérience, avec le renfort du principe de l'identification de l'action aussi.

Une fois le champ théorique clarifié et circonscrit, le quatrième chapitre tente de justifier la démarche méthodologique qui a été suivie au cours de cette étude et, d'en délimiter le périmètre, dont les quatre côtés sont constitués par la zone d'étude, le public de l'étude, l'organisation, objet de l'étude et sa communication, sujet de l'étude. Autant de questions secondaires enchâssées dans la question principale, qui peut être déclinée selon les termes suivants : quelle est au Sénégal une zone pourvoyeuse d'enfants *Talibés*, dont les populations bénéficiaires, sensibilisées à la faveur d'un sérieux programme de lutte contre la mendicité des enfants *Talibés*, sont devenues sensibles à la question, conduite par une organisation (re)connue ?

Consécutivement à chacune de ces interrogations, dont un défaut de prise en charge apporterait un biais méthodologique qui compromettrait les résultats de toute la recherche, il a été (re)cherché des réponses spécifiques, avec des explications détaillées et des justifications approfondies pour chacune d'entre elles. La quête de crédit scientifique, pour cette étude, valait la peine de (pour)suivre tout ce parcours méthodologique qui nous a (a)mené à recourir à des méthodes de collecte de données qualitatives tels l'observation *in situ*, l'entretien individuel semi-structuré, la recherche documentaire et le *focus groupe*.

Au terme de l'opération de recueil de données, les informations obtenues ont été aussi, à leur tour, traitées par la méthode qualitative de l'analyse de contenu. Le lecteur ne devrait pas être gêné par le traitement statistique qui a été réservé à une partie des informations collectées. D'autant plus que, une telle démarche a plutôt servi à une analyse de premier niveau avant qu'une analyse plus approfondie ne soit effectuée, par un traitement qualitatif des données.

Finalement, les deux approches d'analyse, mises l'une au service de l'autre, ont permis d'obtenir des résultats complets et cohérents, qui ont été successivement mis en perspective puis discutés et enfin présentés dans la troisième partie de l'étude intitulée : concevoir et conduire une recherche action innovante : intervention et réflexivité. En effet, pour obtenir ces résultats, il a été soumis à l'évaluation, dans le cinquième chapitre, les campagnes de communication et d'information de l'organisation Symbiose, retenue comme objet d'étude, sur ses publics partenaires destinataires. Dans l'optique de changement en actes, qui est l'objectif final recherché.

Avec toujours, l'option mise en attente et annoncée dans la méthodologie qui prévoit, en cas de contre-performance du programme de communication de l'ONG Symbiose testé, qu'il soit automatiquement conçu et conduit l'expérimentation d'une autre forme de communication de changement de conduite plus innovante. Pour ce faire, la conditionnalité scientifique opposée à l'expérimentateur est de suivre rigoureusement et, de mettre en route et en lumière, toutes les étapes du protocole.

Bien que cela ne soit pas encore définitivement acté, en ce moment encore précoce de l'étude, la forme de communication de changement comportemental progressiste et prometteuse qui est envisagée au cas où, est la communication engageante pour toutes les vertus influençantes que lui attribuent, de plus en plus, des spécialistes du champ de la communication d'action et d'utilités sociales et sociétales¹⁴. Si cette perspective venait à devenir réalité, deux principes forts allaient, vraisemblablement, constituer les soubassements techniques autour desquels vont être structurés le protocole engageant de la communication engageante : l'acte préparatoire et l'identification de l'action. Dans la dynamique et dans l'espoir d'obtenir, successivement et entièrement de la part du public expérimental à la fin du processus, les (pré)dispositions suivantes : une souscription à l'acte préparatoire, une prise d'engagements, un changement en actes et même un changement instituant qui lui pourrait aussi favorisé par le principe de l'identification.

¹⁴ Françoise Bernard, Robert-Vincent Joule, Léon Beauvois, Fabien Girandola, Audrey Marchioli...

**Première partie : approche multidimensionnelle
de la mendicité des enfants *Talibés* au Sénégal :
historique, parties prenantes et réseaux
d'acteurs**

Chapitre 1 Les phénomènes de mendicité et de vulnérabilité : approche diachronique et anthropologique

Cette première partie se veut un état des lieux des questions relatives à la mendicité des enfants *Talibés*. Nous avons voulu, dans son premier chapitre, appréhender ce phénomène de manière dynamique, sous l'angle de son évolution historique. Pour cela, il s'est avéré que cette approche ne peut être envisagée que dans une étude approfondie du *Daara*, qui reste le cadre où la pratique s'est inventée et où elle continue de se réinventer au fur et à mesure du temps et au gré des métamorphoses : « Aujourd'hui accentuée par la pauvreté, la mendicité est une pratique sociale qui remonte à la naissance des écoles coraniques au Sénégal » (Diouf, 2015 : 85).

À l'origine les transformations, aussi bien dans la forme que dans le contenu, que cette institution arabo-islamique a subies, ont été causées par des crises environnementales qui ont soulevé des problèmes économiques qui ont, à leur tour, fini par dévier la vocation sociale, pédagogique et religieuse de la mendicité sur une exploitation des enfants *Talibés*. Bien que condamnée par la loi, la pratique est défendue et justifiée par certains publics dont principalement les marabouts puissants, adulés et craints pour leur statut, des parents d'enfants croyants, pauvres et démissionnaires de leurs responsabilités paternelles et une population qui entretient une tradition ancrée, garante de protection et de promotion sociales.

Mais au même moment, la mendicité des enfants *Talibés* compte aussi des adversaires, à la découverte de qui nous sommes allés dans le second chapitre. En effet, il a été noté la mobilisation d'un réseau d'acteurs constitué principalement d'organisations à vocation sociales qui se (re)trouvent physiquement présentes et actives dans toutes les localités où sévit la mendicité qui connaît désormais une envergure internationale. Des pays limitrophes du Sénégal, comme point de départ aux campagnes sénégalaises qui tiennent place de lieu(x) de (re)départ, les marabouts et leurs *Talibés* finissent souvent leur périple au niveau des villes et particulièrement à Dakar, la Capitale sénégalaise.

La motivation principale qui a amené le *Daara* à suivre ces circuits international et national, dans une logique d'une (dé)centralité à une centralité, relève de la recherche d'un bien-être profane et matériel plutôt que de la quête d'un mieux-être spirituel et moral, qui est pourtant, rappelons-le, la vocation originelle de cette tradition propre à un Islam sénégalais spécifique.

Avec la trajectoire, géographique comme philosophique très élargie qu'elle a ainsi empruntée, la mendicité des enfants *Talibés* devient un phénomène aussi bien présent dans tout le pays, et, le fléau qu'elle est devenue a fini d'en faire une cause sociale. Aussi, sa prise en charge supposet-elle la mobilisation des acteurs territorialement disséminés dans tout le Sénégal, et dotés de pouvoirs politiquement légitimes et juridiquement légaux pour y faire face. La politique de la décentralisation adoptée par l'État du Sénégal donne à identifier les organisations à vocation sociales, qui sont les principaux acteurs qui traquent partout où sévit ledit phénomène. Tout en définissant le cadre physique de leur intervention et le cadre légal de leurs prérogatives, clairement circonscrites, par la loi qui a tout prévu ; jusqu'à l'instrument de lutte qui est dévolu à chacun d'entre eux de manière spécifique, suivant leur nature.

Ainsi, à côté de l'État central et de ses services déconcentrés qui peuvent user de moyens coercitifs, à la faveur de la puissance publique dont ils disposent, les causes sociales dont le pouvoir d'intervention n'est récemment acquis qu'à la faveur d'un transfert de compétences au gré de la politique de déconcentration. À ce titre, ces organisations émergentes ne disposant pas de pouvoir contraignant présentent-elles un autre argument : la communication.

Des communications plutôt, convient-il de dire. À cet effet, nous avons étudié les différentes formes de communications utilisées par les organisations humanitaires. Avec comme analyse de départ l'étude diachronique de trois modèles : le modèle linéaire, le modèle circulaire et le modèle interactionniste, qui se présente chacune avec sa particularité. Elles connaissent, en général, au terme de leur application dans la lutte contre les problématiques sociales, des fortunes diverses avec des points forts et des limites, avec des succès assez rares et des échecs plus courants qui sont liés à leurs formes, leur usage et leurs potentiels.

Comme deuxième étape dans l'analyse des communications, un élargissement théorique a été adopté, sur l'étude des formes de la communication d'actions et d'utilités sociales/sociétales et publiques utilisées par les organisations sociales. Elle prend en compte, également, différents autres approches et présupposés dont ceux articulés autour des rhétoriques de la fragilisation, du chaos, de l'engagement personnalisé et ceux relatifs aux stratégies externes.

Nous ajoutons dans notre thèse un apport original portant sur la pertinence du cadre de la communication persuasive pour comprendre les pratiques des ONG, en général et celle de l'ONG Symbiose, qui est notre cadre d'étude, en particulier. Intervenant sur la question la lutte contre la mendicité des enfants *Talibés* au niveau des régions de *Kaolack* et de *Kaffrine* du Sénégal, elle a retenu notre choix pour sa légitimité historique, partenariale, institutionnelle et scientifique.

1.1 Notions liées à la mendicité des enfants *Talibés*, des éléments et définitions de controverses

1.1.1 Confusions et ambiguïtés à propos de l'emploi d'une notion polysémique : le *Daara*

1.1.1.1 Le *Daara* : une construction idéologique sur fond de branchement et de métissage

Les rencontres de populations et de cultures ont toujours caractérisé l'histoire des hommes, compensant les effets des isolements et des cloisonnements. Mais elles ne commencèrent à retenir l'attention, et plus spécifiquement celle des anthropologues, que lorsque furent massivement mis en contact les hommes des différents continents, restés jusque-là largement séparés.

Car il faut comprendre qu'il n'a pas toujours été ainsi dans le passé, surtout à l'époque où : « les Modernes découvraient la paresseuse propension des peuples barbares et sauvages à tout juger selon leurs propres normes [et où] ils escamotaient leur propre ethnocentrisme derrière une démarche rationnelle de connaissance dont les errements devenaient dès lors imperceptibles. Partout et en tout temps, prétendait-on, une même nature muette et impersonnelle avait étendu son emprise » (Descola, 2005 : 10).

C'est justement le point de vue de l'anthropologie moderniste qui nous servira d'angle d'analyse pour appréhender le degré et la forme des des(apports) dans les cultures visitées en général, et les cultures africaines, en particulier.

Apport de l'anthropologie pour la connaissance des cultures en Afrique

L'anthropologie naissante va entériner la réduction de la multitude dans la manière simpliste de comprendre et d'expliquer une culture, lui fournissant même, grâce à des pléthores de faits recueillis sous toutes les latitudes, la garantie d'universalité qui lui faisait encore défaut.

Ainsi, les réalités étaient alors appréhendées sous l'angle de leur singularité dans un monde constitué d'agrégats, certes bien imbriqués tout en restant, isolés et autonomes les uns par rapport aux autres. Il faut dire qu'à cette époque, les réflexions n'étaient pas encore poussées jusqu'à un niveau. À cette époque, le présupposé initial à toute analyse sur la culture porte sur le postulat du multi et non de l'uni tel que l'a posé (Copans, 2002 : 24) en ces termes « ce sont bien des totalités signifiantes qui focalisent l'attention : la culture, la société, le rituel, l'institution ».

De ce point de vue, ces éléments ne peuvent plus être désormais envisagés, uniquement, sous l'angle de leur singularité intrinsèque sans tenir compte du fait qu'ils se soient constitués avec des influences externes et qu'ils soient, de ce fait, donc représentatifs d'autres cultures, sociétés, rituels, institutions. Ainsi, quel que soit le degré de détail et de taille de l'objet anthropologique, le souci d'une totalité explicative reste bien présent. Et même si la comparaison constitue le moteur de la discipline, elle ne pourrait être significative que parce qu'elle est rapportée à un ensemble. Cette approche est profondément caractéristique de l'anthropologie dont : « la mission (...) est de contribuer avec d'autres sciences, et selon ses méthodes propres, à rendre intelligible la façon dont des organismes d'un genre particulier s'insèrent dans le monde, en acquièrent une représentation stable et contribuent à le modifier en tissant, avec lui et entre eux, des liens constants ou occasionnels d'une diversité remarquable mais non infinie » (Descola, 2005 : 12). Autrement dit, le fait anthropologique ne peut se comprendre, véritablement, qu'en le mettant en rapport avec d'autres faits avec qui il est dans une relation de branchement producteur de sens fonctionnel et scientifique. Voilà l'esprit de la méthode, qu'en est-il de la démarche ?

Pour parvenir à saisir l'état et le niveau de fusion entre les caractéristiques de ces différentes entités, *a priori* hétérogènes, la première étape consiste d'abord à connaître les spécificités de chacune afin de mieux en apprécier la part d'acquis, et, la part d'inné. Comme qui dirait, avant que d'imaginer une nouvelle charte pour un futur en gésine, il faut donc dresser d'abord la cartographie de ces liens, mieux comprendre leur nature, établir leur mode de comptabilité et d'incompatibilité, et examiner comment ils s'actualisent dans des manières d'être au monde, immédiatement, distinctives.

Pour ce faire, nous devons être convaincu qu'il n'y a qu'une méthode d'analyse : « mener à bien une telle entreprise exige que l'anthropologie se défasse de son dualisme constitutif et devienne pleinement moniste » (Descola, 2005 : 12).

Dans cette dynamique, comment arriver à comprendre que l'Islam d'Afrique noire s'est, plutôt, constitué à la faveur du branchement entre la culture africaine et arabe, et non, sous le coup du métissage entre culture arabe et culture africaine, alors que cette perception reste encore largement dominante. Pour ce faire, il a été choisi la démarche préconisée ci-avant par Philippe Descola.

En effet, nous avons tenu d'abord à comprendre principalement la culture africaine ou les cultures africaines¹⁵, devrait-on dire plutôt, avant de les envisager dans leur rencontre avec les autres cultures, principalement, celle arabe.

Cette première approche préliminaire peut dérouter mais elle s'explique par le fait que la généalogie des éléments constitutifs des différents types de rapports au monde et à autrui ne saurait être retracée avant que les formes stables, où ces éléments se combinent, n'aient été isolés au préalable. À cet exercice, il nous apparaît que l'Afrique était, certes, primaire mais pas sauvage, comme ont voulu le faire croire ses envahisseurs pour justifier et légitimer leur forfait. Pour preuve, au commencement avant toute forme d'invasion, elle était riche de tout et sur tous les plans civilisationnels.

Sans prétention de nous lancer dans une optique de démonstration technique de ces particularités africaines, nous avons cherché à les rétablir en prenant appui sur des conclusions d'anthropologues qui ont fini de les reconstituer, une après une. Ainsi, il est avéré que :

¹⁵« Chaque religion traditionnelle est directement liée à l'identité d'une population déterminée. Le prosélytisme n'est pas répandu parmi les peuples africains. Il est donc impossible de trouver une origine historique commune aux différentes religions. Il n'existe pas une seule carte géographique qui permette de suivre leur expansion à travers le continent. L'essence même de l'Afrique étant son infinie diversité, il n'y a pas de « culture africaine » unique. Cela se traduit par ce que l'écrivain Jean-Noël Schifano appelle les « continents noirs », par opposition au continent noir, qui n'existe en réalité pas au singulier. On peut dire qu'avant que ne s'imposent les grandes religions importées, comme l'Islam ou le christianisme, il y avait en Afrique autant de religions qu'il y a de peuples. Toutefois, il n'existe pas de texte religieux écrits, comparables à la Bible ou au Coran. Mais le respect des rituels attachés aux traditions religieuses dépend généralement des anciens, c'est-à-dire des membres les plus âgés des communautés. Ils transmettent ces rituels oralement, le plus souvent sous la forme de contes et de proverbes » (Ndiaye, 2008 : 2008).

« avant l'arrivée des Arabo-musulmans, chaque communauté africaine avait sa propre culture, un système original de croyances et de coutumes. Ce que les Européens ont longtemps qualifié chez les Africains de « religions animistes » implique la croyance en une infinité d'esprits, habitant le monde matériel. Certains esprits entrent en contact avec les hommes à l'occasion d'état de transe ou de possession comme dans le culte du vaudou. C'est parce qu'il avait conscience du caractère éphémère et fragile de l'existence que l'Africain évoluait dans une profonde religiosité. Ces peuples – voire chaque ethnie – ont développé des formes de croyance pouvant être assimilées à une religion spécifique. Cette dimension spirituelle fait partie intégrante de leur héritage culturel » (Ndiaye, 2008 : 71).

Ces religions animistes ont donc longtemps prévalu en Afrique, comme les seules religions. Avec des rituels propres et des formes de pratiques originales, toujours orientées vers la nature avec qui elles entretiennent des rapports de symbiose et d'harmonie. Bien que cette philosophie des religions africaines ait tendance à se dissoudre dans un ensemble plus vaste, à la faveur de leurs rencontres avec d'autres religions, il en reste toujours un substrat qui constitue la caractéristique particulière qui la distingue et la spécifie.

Au-delà de la dimension religieuse, les africains ont aussi cultivé un art typiquement africain que le monde leur reconnaît, à tel point qu'il est développé aujourd'hui le concept d'art africain. Globalement, il est composé d'œuvres anciennes et spécifiques, qui sont les survivances et les témoins aussi de cette culture en perdition ou dénaturée, à cause des apports et des influences d'autres arts non maîtrisés, dans un monde globalisé où il est impossible de (sauve)garder la pureté originelle des éléments. Seuls des vestiges, jalousement gardés, restent de cet héritage artistique de haute facture, qui comme la religion, s'inspire aussi fortement de la nature.

Cette place centrale de la nature dans la culture africaine se mesure au niveau de l'art par son multiple statut de muse, de modèle et de matériau au service de création et, même au-delà, de son garant de (sur)vie car c'est : « Grâce à ces forêts, les artistes africains ont perfectionné leur art, à l'image des masques et statuettes des civilisations du Nigéria qui donnent une idée des rapports que ces peuples entretenaient avec leurs divinités. Les populations étaient nombreuses et avaient domestiqué toutes les richesses de leur univers. Dans cet espace-temps l'homme vivait en symbiose avec son environnement. Ils formaient un ensemble indissociablement

harmonieux. L'Africain n'a jamais cherché à dominer la nature, mais à vivre avec. Les hommes exploitaient ses richesses, uniquement pour les mettre au service de leur survie. Ils maîtrisent l'agriculture sur laquelle s'étaient bâties leurs civilisations multiséculaires » (Ndiaye, 2008 : 69).

Toutefois, dans une démarche anthropologique, cette approche statique et plutôt utopique dans un monde, devenu village planétaire, doit être tout juste considérée comme une étape préliminaire qu'il faille vite dépasser pour prôner une autre approche plus dynamique et plus réaliste : « en accordant la priorité à une analyse combinatoire des modes de relation entre les existants » (Descola, 2005 : 13).

Méthode apparemment simple en théorie mais, peu évidente en pratique ; encore qu'il faille d'abord tenir compte des possibilités d'échange des éléments culturels confrontés. Tout en ayant à l'esprit que lorsque certains constituants seront (pré)disposés à se mettre dans une logique de correspondances favorables à leur imbrication, au même moment d'autres, en revanche, auront tendance à s'exclure.

Mais malgré les difficultés en vue, il a été tout de même suivi ce modèle de rapprochement. Nous avons essayé de l'appliquer pour l'analyse de l'histoire de la rencontre entre la culture arabe et la culture africaine, ou plutôt les cultures africaines, et plus spécialement sénégalaise ; à l'occasion de sa découverte de l'Autre.

En effet, c'est l'arrivée des peuples arabo-musulmans et l'islamisation des peuples poussés au *jihâd*, qui constituent les tournants d'évolutions et ou de révolutions les plus marquants pour l'Afrique. Contrairement à l'imaginaire populaire qui situe ce tournant au moment de l'aventure européenne de découverte de l'Afrique qui se prolonge rapidement en domination coloniale, avec la conquête du Nouveau Monde.

Certainement la raison principale de cette prééminence de la conquête arabe tiendrait du fait, qu'alors que la traite transatlantique a duré quatre siècles, c'est pendant treize siècles sans interruption que les Arabes ont razzié l'Afrique subsaharienne. Aussi, la traite négrière arabo-musulmane a commencé au VII^{ème} et l'esclavagisme de l'Occident est plus récent et n'a eu lieu qu'à partir du XVI^{ème} siècle.

Ainsi, aussi bien au niveau de sa durée qu'au niveau de sa violence, la force de pénétration et la longue présence de l'implantation des arabes, dans l'intériorité des africains, ont été plus prégnantes que celle des européens. En effet, les historiens et anthropologues estiment qu'au regard des pratiques inhumaines et les exportations sur de longues distances d'une part et la mésestimation du Noir païen considéré comme un sous homme, la pratique d'asservissement a été profonde chez les arabes (en relation avec la perception que les arabes avaient des africains ainsi rapportée par Tidiane Ndiaye (2008 : 101-102) : « Quant aux populations, il suffit de lire ce que notait, non sans mépris, le chroniqueur et grand voyageur arabe Ibn Jobayr quand, en se rendant en pèlerinage à la Mecque, il dut traverser le pays de Bujas : « Cette tribu des Noirs est plus égarée que des bêtes et moins censée qu'elles ».

Donc l'invasion arabe a été particulièrement marquante en Afrique, en général, et elle reste (re)marquée dans plusieurs secteurs de la vie africaine. En effet, la (re)trouaille d'êtres humains, l'interpénétration de civilisations, le brassage de modes de croyances, l'interférence des langues, la découverte d'autres styles de vie, se sont soldés tantôt par des chocs violents, tantôt par des fusions harmonieuses, comme l'a prédit Jean Luc Bonniol (Sous la direction de Jean-luc Bonniol, 2001 : 18) pour qui, : « une telle mobilité pourrait être vécue de manière négative, et donner le sentiment douloureux de l'écartement. Mais elle permet ici de se situer à la « croisée des mondes » et d'accéder au « privilège d'appartenir à plusieurs mondes en une seule vie ».

Ainsi, dans le cas de la religion, la nature des interrelations est difficile à caractériser d'avance avec une situation rendue aléatoire par la diversité de leurs formes, leurs spécificités propres et surtout leur ancrage à des valeurs profondes. C'est d'ailleurs au regard de ces différentes formes d'éloignement que « Lucie Pradel s'interroge dans cette perspective sur la rencontre des mythes et des Dieux et la fusion des imaginaires dans les îles du Nouveau Monde. Les éléments primordiaux du mélange y viennent de trois continents de l'Ancien Monde » (Sous la direction de Jean-luc Bonniol, 2001 : 18).

Mais, malgré son scepticisme raisonné, il n'est pas exclu, que malgré les écarts constants entre leurs croyances religieuses, des ponts de jonctions s'établissent dans la pratique entre ces deux religions et que de ce fait, ces éléments en commun puissent constituer alors des points de dialogue et même de mariage entre les unes et les autres.

Si le chemin qui mène au syncrétisme religieux est moins évident et que le dialogue entre religions se noue au cas par cas, ce n'est pas le cas pour les échanges entre langues étrangères qui semblent, quant à eux, plus naturels. Elles réussissent à se parler, à se comprendre et à opérer même des alliances. Quelles que soient, par ailleurs, leurs structures linguistiques et même leurs constructions syntaxiques et leurs sonorités qui sont souvent différentes. Comme si elles étaient préparées et condamnées à opérer ce mélange linguistique : « Dans des situations marquées par la barrière des langues, la perte de ses propres repères, la confrontation avec d'autres savoirs et d'autres techniques, l'« impossibilité de faire coïncider terme à terme des univers conceptuels et des mémoires que tout sépare », se produit un mouvement continu et irréversible de connexions et d'associations, fait d'intercalations multipliées, sans possibilité de retour vers une quelconque origine » (Sous la direction de Jean-luc Bonniol, 2001 : 18).

C'est dans cette dialectique, d'attraction et de répulsion dans laquelle sont inscrites les relations entre la culture arabe et la culture sénégalaise, que seront analysés plus particulièrement les rapports entre les religions musulmane et animistes et, les produits culturels qui en sont issus. Parmi lesquels produits, l'école coranique en tant qu'institution arabo-islamique fortement et diversement présente dans le système de l'enseignement au Sénégal, qui constituera, à ce niveau, notre cas d'étude.

Le rôle de la pensée religieuse animiste et musulmane dans le *Daara*

Le *Daara* est une incarnation d'un mélange entre des manifestations culturelles différentes qui finissent par être (con)fondues, plus ou moins ; quelle que soit par ailleurs la variante en question. Phénomène longtemps défini indistinctement sous le vocable de métissage, cette qualification classique relève abusivement d'une perception englobant des réalités hétéroclites, dont les chances de compatibilité sont considérées comme très faibles pour ne pas dire nulles. Ainsi, la représentation qu'il sous-entend veut, que la mise en concurrence de deux charges distinctes se matérialise invariablement, par une éventuelle intégration. Avec la particularité que, l'une des composantes, supposée plus faible, se fond totalement dans l'autre, considérée plus forte. Une uniformisation par cannibalisme qui semble correspondre, dans le cas de l'émergence de formes d'école coraniques au Sénégal, à l'une d'entre elles et, qui est celle des moins représentatives et des moins représentées, comme nous allons le voir plus loin.

Ce qui remet, d'emblée, en question l'entendement premier et général qui est donné au concept de métissage par rapport auquel, Jean Loup Amselle (2001 : 21-22) prend ses distances, par la mise en garde suivante : « De façon générale, il convient d'observer la plus grande prudence face à l'idée de métissage du monde ou de créolisation telle qu'elle est défendue, entre autres, par U. Hannerz dans sa conception de l'"oecumene global". En faisant du processus d'homogénéisation contemporain le produit de la réunion de segments épars, elle signe son appartenance à une problématique biologique qui représente l'équivalent de ce que constitue sur le plan économique la théorie de la globalisation. En cela, l'idée de créolisation correspond à une conception polygéniste du peuplement humain dans laquelle les différentes espèces feraient l'objet d'un travail permanent de croisement et d'hybridation ».

La dialectique du métissage (entendu dans un sens moderne et progressiste) ne fonctionne donc, pas toujours, dans le sens de la *phagocitation* d'une culture par une autre. Il arrive qu'il soit établi, entre les deux pensées singulières, des interrelations marquées par le culte d'autonomie où sont exacerbés les particularismes, en même temps que se développent des espaces de mise en commun qui participent à l'édification d'une zone de fusion harmonieuse. Ainsi, la rencontre des cultures produit aussi une configuration dans laquelle, tout en promouvant les postures tranchées, favorise une symbiose au travers de laquelle chacune des composantes isolées, trouve le moyen de s'entrecroiser pour accoucher d'une alchimie. Fruit à la fois, d'un strict respect de l'originalité et de l'originel, d'une part, et de totale prédisposition à l'ouverture et à l'altruisme, d'autre part. Le tout générateur d'une harmonie intelligente qui « ne se traduit pas donc par l'affadissement des différentes cultures ni par l'affrontement des segments culturels épars qui seraient restés intacts au cours de l'histoire. Elle engendre ou abrite une production différentielle des cultures » (Amselle, 2001 : 22).

Ce mouvement, par lequel deux représentations entrent dans une forme d'interaction, équilibrée, s'éloigne de l'acceptation traditionnelle de la notion de métissage qui mérite, alors, d'être remise en question et discutée. Cette autre dynamique où les rapports ne sont pas pensés les uns contre les autres, selon des standards communs, se rapproche davantage de la métaphore du branchement.

Concept qui n'est pas une requalification du terme de métissage mais, une qualification d'autre forme de manifestation de ce croisement culturel. Dans lequel croisement, les différents constituants s'inscrivent dans une relation de *duo* plutôt que de duel, dans laquelle chacun d'eux, tout en gardant sa spécificité, influence l'autre en même temps, qu'il s'en inspire.

Dans cette dialectique de l'enracinement et de l'ouverture, les élans sont mutuels, et les apports réciproques des protagonistes sont tout autant de portée égale, à tel point que l'échange se caractérise par un équilibre de fond et de forme ; à tout point de vue. Avec une interconnexion de cette nature, l'esprit correspond techniquement à la thématique du "branchement".

Dans cette nouvelle perception et ce nouveau schéma, c'est l'interconnexion qui est la condition d'existence de la communication interculturelle. Pas de culture sans cultures, et cela vaut pour toutes les époques.

C'est justement cet itinéraire du branchement qu'ont emprunté les cultures noires et toutes les autres cultures du monde dont elles ont eu à croiser les chemins, au cours de la marche de l'histoire. Dans le cas de l'Afrique de l'Ouest, après un premier branchement *intramuros* reliant cultures noires avec cultures noires, se sont développés d'autres phénomènes de branchements *extramuros*. Mais, avant la rencontre, entre cultures noires et cultures occidentales, qui s'est produite durant la colonisation, il y a d'abord eu la rencontre entre cultures noires et culture arabo islamique intervenu à la faveur de l'islamisation du continent. Au Sénégal, dès le IX^{ième} siècle, les explorateurs venus de l'Arabie ont débarqué sur ses côtes et ont amené dans leurs bagages une culture arabo-islamique. Mais aussi, ils ont trouvé, sur place, une culture *Wolof*-animiste.

Loin de s'affronter, les deux cultures ont contracté un mariage de raison dans lequel, au-delà de leur singularité spécifique, dont chacun garde jalousement une part, les deux ont mutuellement adopté chez l'autre, une facette. Cette interaction s'est établie par le truchement de l'interconnexion de réseaux culturels de haut débit, qui peuvent être le canal linguistique ou le canal religieux.

Pour exemple : « avec la conversion beaucoup plus sincère des masses africaines à l’Islam, le Dieu de Mohamed deviendra celui des fétichistes de Ségou, des Peuls du Massina ou des *Ceddo* du Sénégal. Nombre de ces sociétés conservèrent toutefois leur indépendance. Certaines d’entre elles devinrent de grandes entités politiques, royaumes ou empires, comme ceux du Mali, du Songhaï et de Kanem. Il faut dire que l’Islam partageait des valeurs et comportements communs aux Africains : fécondité, famille, suprématie masculine, mariages précoces et polygamie ».

Ce phénomène de globalisation s’est retrouvé partout dans le monde au gré du mouvement de mobilité généralisée des cultures (*traveling cultures*) qui a été notée dans tous les continents, dans un air de mondialisation avant l’heure. Mais il a aussi pris des allures plurielles, pour avoir porté sur des matériaux divers constitués de façons de faire, de façons de parler, de façons d’agir qui sont différentes d’un peuple à un autre. Malgré les fragments importés de tous les horizons, la capacité à les (ré)unir pour en (re)sortir une façon d’être inclusive et partagée par les uns et par les autres, est un progrès pour l’humanité dans sa quête permanente du vivre-ensemble. Les phénomènes d’hybridation langagière, de croisement culturel et de syncrétisme religieux, en sont des manifestations réussies.

Mais, la tendance à l’uniformisation de tout et de tous n’est certainement pas la seule voie d’évolution des sociétés, qui risquent ainsi de perdre leur identité vitale. La question est donc, comment parvenir, à travers cette rencontre des cultures, tout en mélangeant les couleurs et en atténuant du même coup les différences, en perpétuer les spécificités et les particularités. Se placer ainsi au niveau de : « Lévi-Strauss [qui] plaide quant à lui, à la même époque, non pas pour le métissage, mais pour une « coalition », à l’échelle mondiale, de cultures préservant chacune son originalité ». (Sous la direction de Jean Luc Bonniol, 2001 : 15).

Les *Daaras*, expression d’une globalisation différenciée

Aujourd’hui, dans le discours du sénégalais natif et originaire, *Daara*, école coranique, école arabe et, dans une moindre mesure, école franco-arabe, ont approximativement la même signification. Les trois derniers termes n’étant, dans la perception populaire, que la juste traduction française du premier qui est d’origine *wolof*.

Le wolof à propos duquel Bassirou Dieng (2008 : 16) donne les informations officielles suivantes : « l'ethnie *Wolof* représente environ 40 % de la population du Sénégal. Elle donne au pays une langue de communication parlée par 70 % des citoyens. Son foyer originel s'étend du Nord au Sud, depuis l'embouchure du fleuve Sénégal jusqu'à la latitude de *Diourbel* et, d'Est en Ouest, de la Côte atlantique au désert du Ferlo. Cet espace recoupe les régions qui ont constitué dans le passé précolonial les royaumes du *Waalo*, du *Jolof*, du *Kajoor*, du *Bawol* et du *Saalum* ».

D'ailleurs, il arrive même que certains spécialistes de cette question fassent fi de toute différence entre ces notions voisines, *Daara*, école coranique, école arabe, école franco-arabe. Jusqu'à leurs nuances lexicales même, qui sont pourtant, d'une évidence qui sonne à l'oreille. La plupart du temps, par pragmatisme, pour éviter de sacrifier le fond de la question sur l'autel de la forme, lorsque la teneur sémantique n'intéresse pas fondamentalement l'objet d'étude du sujet.

C'est ce choix que *HRWa* d'ailleurs fait, de manière opportune dans une de ces études, lorsqu'il précise que : « *Daaras* signifie "école coranique". Les deux termes sont utilisés tout au long de ce rapport comme ils le sont généralement au Sénégal. Pour des raisons compréhensibles, certaines personnes estiment que le terme "*Daara*" devrait être évité lorsqu'on parle d'"écoles" où la mendicité forcée prend le pas sur l'étude du Coran, du fait que le *Daara* est doté d'une connotation positive. Toutefois, le terme est largement utilisé au Sénégal, y compris par des personnes citées dans ce rapport, pour désigner aussi bien les bonnes écoles coraniques que les écoles où les mauvais traitements et l'exploitation sont endémiques.

Dans ce rapport, nous suivrons la même approche » (*HRW*, note de bas de la page 12). En ce qui nous concerne, nous allons aussi, à notre tour, opter pour cette même approche dans ce document ; à certaines occasions, tout au moins.

Mais, loin de l'usage simpliste de ces notions, la plupart des spécialistes continuent de tenir rigoureusement compte des nuances qui les opposent. Mieux, dans l'entendement de ces derniers, leur différence ne s'arrête pas seulement sur un simple plan linguistique, mais elle déborde sur des aspects plus complexes ; d'ordre pédagogique, culturel et religieux.

Est-ce à dire alors qu'il faille faire preuve de beaucoup de prudence, lorsqu'on manipule les terminologies de *Daara*, d'école coranique, d'école arabe et d'école franco-arabe ? Certainement oui.

Pour les raisons de prudence scientifique, évoquées ci-dessus, nous tenons à procéder, dans cette partie, à un essai de clarification des concepts clés d'une partie de notre étude, relatifs à la mendicité des enfants *Talibés*. Afin de relever, ainsi, les caractéristiques qui spécifient les nombreuses notions affiliées, à juste raison ou non, à celle de *Daaras* que sont écoles coraniques, écoles arabes et écoles franco-arabes. Et on s'étonnera de noter que chacune, d'entre ces variantes d'institutions arabo-musulmanes qui prospèrent au Sénégal, s'est construite à la faveur de la dialectique entre, l'ancrage à une originalité propre, et, l'ouverture à des influences externes. À la fois, sur des inspirations culturelles, linguistiques, civilisationnelles, religieuses, et au travers des extensions géographiques, touchant à des espaces étendus tels l'Afrique au sud du Sahara, le Maghreb, l'Amérique noire, l'Europe et même l'Asie parfois.

La naissance de ces différentes formes d'écoles s'est faite au gré de rencontres, entre langues africaines et langue arabe, d'une part, et, d'autre part, entre religion animiste et religions arabe et chrétienne. En cela, elles se posent, ainsi, comme une traduction concrète et vivante de la théorie de la globalisation chère à l'anthropologie. Dont l'objet scientifique et pédagogique est de nous doter, d'arguments intellectuels qui nous permettraient d': « éviter deux écueils : celui de se plier au postulat de l'homogénéisation du monde actuel et celui, symétrique et inverse du premier, du cloisonnement supposé des sociétés appartenant au passé de l'humanité » (Amselle, 2001 : 18).

Quoique l'une des formes d'institut arabo-islamique se soit, plutôt formée sur le choc entre modèles pédagogiques différents. En guise d'exception qui confirme la règle : « par certains côtés, le métissage peut être interprété comme l'inverse d'une fusion, comme un processus générateur de fragmentation sociale qui vient appuyer l'ordre hiérarchique colonial : « la société coloniale, tout en mélangeant les couleurs et en atténuant du même coup les différences, en perpétue les distinctions » (Jean Luc Bonniol, 12).

Les institutions d'enseignement arabo-musulmanes du Sénégal, indistinctement désignées sous le vocable de *Daara*, aussi bien pour ce qui est des circonstances de leur naissance que pour ce qui est de leur projet pédagogique, puise leur substance d'un ancrage dans la tradition de l'éducation traditionnelle, que viennent enrichir des préceptes inspirés de l'éducation arabe.

La prouesse de regrouper ces deux formes disparates en une, est rendue possible grâce à l'entremise de deux vecteurs, qui ont favorisé la jonction entre les deux cultures dans une relation d'échanges réciproques. La langue, d'une part, pour faciliter leur contact et la religion, d'autre part, pour leur permettre de communier.

Avec comme résultat, une homogénéisation réussie : « Là encore, on voudrait se débarrasser de l'illusion qui consiste à penser que les identités ont pu par le passé faire l'économie d'une altérité qui les dépassait et souligner au contraire la façon dont les particularismes locaux s'inscrivent toujours dans le cadre d'un système plus vaste qui leur donne un sens. C'est bien sûr le domaine des religions et des langues, ces deux éléments étant souvent indissociables, qui fournit la matière première de ces universels particularisables » (Amselle, 2001 : 50-51).

Le *Daara* est, donc, une des manifestations concrètes de la rencontre entre la "civilisation arabe" et la "civilisation sénégalaise". Cette institution éducative est une synthèse de deux philosophies de formation dans laquelle chacune, d'entre elles, garde, d'un côté une part d'originalité et, d'un autre côté, toutes les deux se prêtent à une parfaite osmose.

Longtemps qualifié de métissage, ce terme ne correspond, en fin de compte, ni moralement ni physiquement à l'esprit d'un tel croisement, né de cette forme de mouvement binaire et symétrique. Circonstance qui ne permet pas, à un tel concept de l'appréhender dans sa plénitude, en ce que la notion de métissage sous-entend la suprématie de l'un de ses constituants sur l'autre.

Cas de figure, donc, qui laisse penser à la pureté de l'un et à l'impureté de l'autre. Une idée qui ne sied plus, aujourd'hui, dans le champ de l'anthropologie.

À la place, il est plus judicieux de recourir à la figure du branchement car : « en utilisant la métaphore du branchement, on peut également montrer, à l'encontre des tenants de la thèse de la globalisation contemporaine, que celle-ci, loin d'être nouvelle, prend en réalité la suite de dispositifs de globalisation antérieurs. Ainsi, pour ce qui est de l'Afrique de l'Ouest, mais ceci s'explique sans doute également à d'autres aires culturelles, une première phase de globalisation a débuté au X^{ième} siècle avec l'islamisation de cette zone, islamisation qui a fourni un référent universaliste par rapport auquel les cultures ouest-africaines ont dû se réajuster » (Amselle, 2001 : 7-8).

C'est dans cette dynamique qu'au Sénégal, le *Daara* a vu le jour, à la faveur de globalisations opérées entre des projets pédagogiques d'inspiration arabo-islamique avec des projets pédagogiques d'origine *Wolof*-polythéiste. On devrait d'ailleurs parler, plutôt, de branchements au pluriel dans le cas du *Daara*. Vu les différentes variantes d'écoles de formation, auxquelles elle fait référence dans la réalité, et, sur la base des rencontres idéologiques spécifiques à la faveur desquelles, les unes et les autres se sont formées.

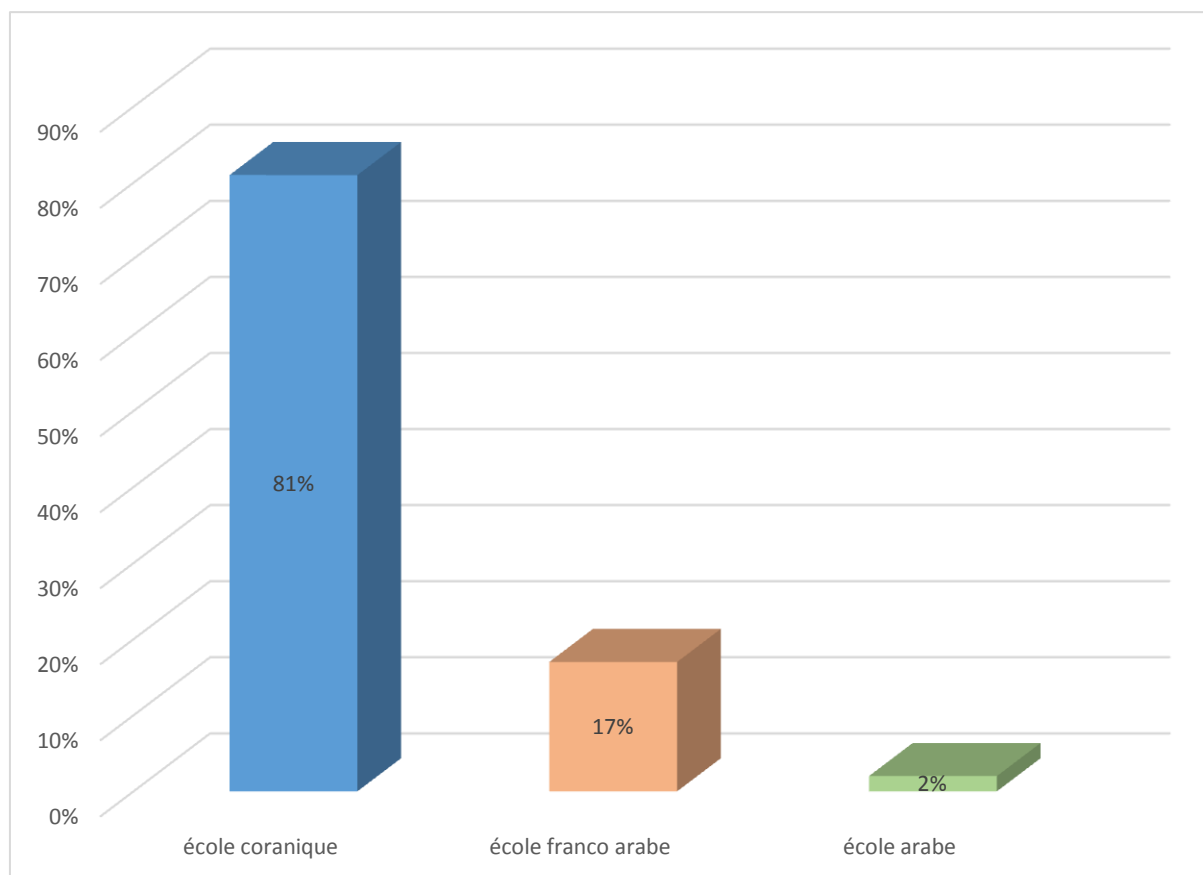
À ce propos, lorsqu'il est avancé que 1006 écoles coraniques sont répertoriées dans la seule région de Dakar : (CNLTP, 2014 : 32)¹⁶, on s'est vite empressé d'ajouter, par ailleurs, que ces écoles coraniques, comprises au sens inclusif d'institutions d'enseignement arabo-islamique, sont structurées en trois types : franco-arabe, *Daaras*, et écoles arabes (CNLTP, 2014 : 7). Cette précision est de taille car elle renseigne, d'une part sur l'évolution que ce type d'institution a subie, dans le temps au Sénégal et, elle met surtout en lumière, le processus anthropologique de sa constitution. Pour rappel et pour illustration, le *Daara* (dans son sens inclusif) s'est formé : « dans cette complémentarité, et non dans une opposition fictive entre l'universel divin ou linguistique » (Amselle, 2001 : 61).

¹⁶La Cellule Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes, en particulier des femmes et des enfants a été créée par arrêté primatorial n° 09051 du 08 Août 2010. Elle est placée sous l'autorité du Premier Ministre et rattaché administrativement au Ministère de la Justice.

Comme première information scientifique, en guise de confirmation de la pluralité qui caractérise le *Daara*. Il s'avère que son analyse statistique, en fonction du statut de ses variantes constitutives, les écoles coraniques représentent 81 % des *Daaras*, les écoles franco arabes 17 % et les écoles arabes 2% : (CNLTP, 2014 : 32).

Le *process* que suivent deux cultures différentes, pour se découvrir dans un premier temps avant de s'homogénéiser dans un second temps, passe nécessairement par le moyen de la connexion de leurs langues respectives, qui font figure de media premier, à travers lequel se réalise leur premier branchement. Faisant figure de premier maillon dans cette chaîne de globalisation culturelle, nous avons choisi de commencer notre découverte des variantes d'instituts d'enseignement arabo-islamique présents au Sénégal, par les écoles franco-arabes. Celle qui se développe le plus aujourd'hui, et qui subit moins d'attaques de toutes les autres.

Graphique 1 : typologie et poids des instituts d'enseignement arabo-islamiques du Sénégal



Falilou Bâ, thèse AMU, 2018

L'école franco-arabe d'inspiration d'école française : un exemple de branchement linguistique

Encore relativement peu développées et encore plutôt peu connues au Sénégal, de manière général, l'effectif d'écoles franco-arabes n'a pas encore vraiment décollé. Plusieurs freins bloquent l'ascension fulgurante qu'on prédisait, pourtant, au modèle. D'abord une histoire d'implantation relativement récente : « la première expérience de l'école privée franco-arabe date de 1935 avec la création de l'École Lamine Gaba. Elle était située à la rue Valmy X Escarpait N° 88. L'établissement a fonctionné durant sept ans et comptait trois classes ». Il s'était fixé un objectif noble mais peu ambitieux de second couteau chargé de "recycler" les perdus de l'école française : « L'objectif visé par cette école dans un contexte postcolonial où les réminiscences historiques étaient encore très proches, s'insérait dans une perspective de récupération d'enfants en âge scolaire dont les parents se montreraient réticents à l'idée d'aller à l'École française ».

À cela s'ajoutent de trop grands projets, pour ne pas dire des objectifs utopistes, qui lui étaient assignés, bien au-delà de sa modeste envergure : « Ainsi elle se pose en palliatif face au défi de l'emploi des jeunes [...] Aujourd'hui, satellisée à bonne distance de ce noyau auquel elle rêve de se fondre, l'école franco-arabe cherche sa respectabilité. Elle se voudrait équivalente à l'école française [...]. L'école franco-arabe, qui mène ainsi au baccalauréat, ouvre donc la possibilité de poursuivre des études supérieures en arabe soit au Sénégal dont l'offre est bien maigre, soit dans les pays arabophones » (Rapport final sur les anciennes méthodes d'apprentissage du Coran au Sénégal face aux défis de la qualification et de l'insertion professionnelle des apprenants, 2009 : 35-36).

Mais surtout, l'école franco-arabe s'est constituée sous le charme ou, à tout le moins, sur la volonté d'imitation de l'école publique moderne, qu'elle cherchait à rassembler en tout. Par ses locaux, par le traitement réservé à ses élèves... Et surtout par son projet pédagogique qu'elle a, délibérément, choisi d'axer principalement autour de la vulgarisation d'une langue ; celle de l'arabe. C'est ainsi qu'« après le départ des Almoravides, la marche continue de l'islamisme fut assurée, entre autres, par les Peuls et leurs cousins Toucouleurs – souvent précieux auxiliaires des Maures -, entre le golfe de Guinée et le bas Niger.

Ces tribus « pulaars » se sont infiltrés le long du Niger pour y fonder des grands États prosélytes par le fer et par le feu. Puis leur action auprès des populations se prolongeait plus « pacifiquement » grâce aux aloufos (ou marabouts). Pendant longtemps ce personnage était à la fois prêtre et maître d'école. Il enseignait à lire et à écrire les lettres de l'alphabet arabe et quelques versets du Coran, apprenant aussi aux populations converties à haïr tout ce qui n'était pas musulman. L'homme était reconnaissable, toujours coiffé d'un turban, chaussé de sandales et drapé d'un habit appelé owon. Il était souvent armé de sabre ou de fusil en cas d'ultimes nécessités. Autrement dit la carotte et le bâton » (Ndiaye, 2008 : 99).

Un choix imposé, par des circonstances historiques, et, par une évolution naturelle de deux cultures qui se découvrent par ses structures langagières, nécessairement. En effet, parmi les variantes du *Daara*, l'école franco-arabe est, celle dont le point nodal du projet pédagogique, et donc sa raison d'être, en tant qu'institution de formation, est de promouvoir la langue arabe auprès de jeunes sénégalais dont le *wolof* est la langue originaire. Cette forme d'acculturation est, l'une des limites majeures de l'école franco-arabe.

Mais, elle ne constitue pas le seul travers que lui reprochent les populations sénégalaises, et, dont certaines sont relayées ici par (Stefania Gandolfi, 2003 : 267) « l'objectif premier est l'apprentissage du Coran, qui, aux yeux du croyant musulman, doit être totalement mémorisé en arabe. Les objectifs de l'école coranique sont invariables : elle “ne prépare pas à un métier ou à un rôle mais seulement à être un croyant, un homme parfait en utilisant toutes les techniques d'inculcation qui visent la domestication du corps et de l'esprit” ».

Pourtant, les méthodes pédagogiques utilisées dans les *Daaras* tendent à se diversifier, notamment parce qu'ils connaissent des demandes plus contrastées que par le passé. Dès lors, si certains *Daaras* s'accrochent à leur vocation traditionnelle de faire retenir le Coran par cœur à des enfants qui n'en comprennent pas la signification, en ponctuant les leçons de vigoureux coups de baguette, d'autres poussent d'abord l'apprentissage de l'arabe, qui précède puis accompagne la mémorisation des textes sacrés (Charlier, 2002 : 99).

Toutefois, l'enseignement s'ouvrira, aussi, à d'autres langues comme l'anglais, le français¹⁷. Mais aussi aux langues vernaculaires du Sénégal, selon la localité considérée ; *wolof* dans les zones *wolofs*, peuls dans les zones *Pulaar*...

La rencontre qui préfigurait une confrontation linguistique, sous le rapport de choc évolue, ainsi, finalement sous la forme d'une conversion linguistique dans la rencontre. État d'une situation d'interaction correspondant plutôt à la logique de branchement, par opposition à celle de métissage. Dans un élan naturel et empreint d'humilité, les différentes cultures en contact vont mettre en lien une part de leur patrimoine linguistique, aux fins de la constitution d'une "nouvelle langue originale et commune" dans laquelle, chacune d'entre elles, se reconnaîtra. Une démarche qui atteste que loin d'une aventure individuelle et égoïste, la trajectoire de construction d'une culture linguistique globalisée, s'apparente plutôt à une entreprise collective et participative.

Chaque entité est disposée à donner un peu de soi, et, à recevoir aussi un peu de l'autre. Dans cette configuration est apparue, en guise d'exemple, la civilisation swahélie : « les Arabes se mélangèrent avec des femmes du pays, diffusèrent la religion musulmane en même temps que leur culture. Cet étonnant métissage avec les langues et cultures locales, teintés d'accents indiens, devait engendrer une « civilisation » dite swahélie. Cette culture est presque commune à tous les peuples de la côte de l'Afrique de l'Est. Le terme viendrait du pluriel du mot arabe sahel, qui signifie « côte » ou « frontière ». Ces peuples viennent d'horizons différents, mais présentent les mêmes caractéristiques, à savoir : une population d'origine africaine bantoue avec des apports arabes, indiens et persans de Chiraz. Tous les habitants villes-Etats côtières de Mombassa, de Gède, de Malindi ou des archipels de Zanzibar, des Comores, de Kilwa ou de Lanou forment aujourd'hui une unité de culture swahélie prospère et renommée, vivant du commerce de marchandises africaines destinées aux marchés orientaux. Ils parlent une langue voisine et partagent un certain nombre de valeurs propres. La culture

¹⁷ « Selon lui, les Sénégalais continuent de penser que la connaissance de l'arabe est indispensable au dialogue avec Dieu, mais les contingences matérielles les conduisent à estimer utile d'acquérir une autre langue, qui fut le français jusques il y a peu, qui tend désormais à devenir l'anglais. Cette lecture contribue à expliquer le déficit de crédibilité des écoles franco-arabes et arabes et les raisons qui conduisent à les confondre avec les daara. » (Charlier, 2002 : 102).

swahélie est avant tout une culture urbaine, africaine et musulmane depuis l'islamisation » (Ndiaye, 2008 : 86-87).

Dans ce cas de figure, nous sommes loin de la situation où une langue principale, viendrait supplanter des langues secondaires, qui seraient, elles-même, issues d'elle comme en attestent : « les recherches les plus récentes, (où) on trouve toujours l'idée selon laquelle, sous-jacent à un éventail de dialectes que l'on peut supposer être apparentés, il existerait une langue mère, qui par sa déclinaison de ses différents avatars aurait donné naissance à une pluralité de parlers locaux » (Amselle, 2001 : 57).

Mais loin de l'esprit, derrière lequel, une langue de dominateurs viendrait absorber une langue de dominés. Tel que cela nous a été rapporté, en ce qui concerne l'histoire des invasions, les langues arabes et *wolofs* se sont plutôt implémentées mutuellement à l'occasion de leur rencontre, grâce et à la faveur, de leur cohabitation dans un espace approprié et stimulant. Avec comme terrain d'application dans le cas de notre recherche, un type de *Daara* précis.

L'école franco-arabe, dont il est question ici, se construit donc dans la dynamique d'une globalisation linguistique, faite de mariage, de compromis et de raison. Une floraison d'exemples, à la fois anciens comme actuels et provenant de divers horizons, ont sûrement été des sources inspirantes pour celle, en cours, au niveau de l'école franco-arabe.

Sur des schèmes identiques à ceux évoqués ci-dessus, la langue *wolof* et la langue arabe s'engagent, chacune en ce qui la concerne, dans une dialectique d'enracinement et d'ouverture dans laquelle, elles marquent leur différence, tout en cultivant des rapprochements fusionnels. Il se crée, alors dans cette forme de structure éducative, un nouveau dialecte qui ressemble à du *wolof* et à de l'arabe mélangé ; qui étonne et qui amuse les puristes de ces deux langues.

Pourtant les apprenants s'y reconnaissent, se comprennent à travers lui ; et leur communauté s'agrandissant, de jour en jour, lui donne une réalité et une légitimité.

Ce brassage entre les deux langues, qui s'est fait "naturellement" et sans aucune prétention de domination de l'une sur l'autre, donne encore plus de primauté à son approche de branchement sur celle de métissage.

Elle permet ainsi à ce qu' : « on peut également repenser la question du métissage des créoles et des *pidings* linguistiques et culturels, qui, loin de résulter du bouturage de deux langues, semble être au contraire au principe du mode d'existence de chaque langue considérée – si l'on peut dire – isolément. Pour se débarrasser du purisme qui encombre notre appréhension tant des faits linguistiques que des phénomènes culturels, il faut partir d'un colinguisme ou d'une coprésence originaire des différentes cultures. Une langue est ouverture à l'autre, appel à l'autre, elle n'existe que dans son rapport à l'ensemble des langues et des sociétés proches ou éloignées qui font sens pour elles » (Amselle, 2001 : 43-44).

Il ne faut pas alors être surpris d'entendre, dans cette structure d'enseignement, des mots arabes, sémantiquement, déviés vers des sens *wolof*, ou d'autres en prendre la consonance et vice-versa. Ceci, par le fameux jeu des inspirations, des emprunts qui se sont opérés entre les idiomes. Ainsi que cela s'est fait aussi, pour le cas de l'arabe et d'autres langues voisines du *wolof*, de par leur proximité phonétique, syntaxique, sémantique, et, de par leur appartenance à la même aire géographique.

Ce sont, pour l'essentiel, des idiomes appartenant à la grande famille de la langue mandingue, et, qui se déclinent dans les contours de l'espace de l'Afrique occidentale. Pour ceux qui se sont prêtés, facilement, à cette forme de combinaison, d'autant que : « toute langue – ouest-africaine en l'occurrence – est un composé instable d'éléments et, en tant que tel, elle offre donc une structure d'accueil à d'autres éléments. [...] On peut retrouver une bonne illustration de ce double processus avec le cas du mandingue, du *haoussa* et du swahili, d'une part, et celui du dogon standard, d'autre part. Dans un cas, celui du mandingue, du *haoussa* et du *swahili*, on peut estimer que ces différents pidgins expriment leur identité linguistique dans le miroir de la langue dominante, l'arabe » (Amselle, 2001 : 57-58)

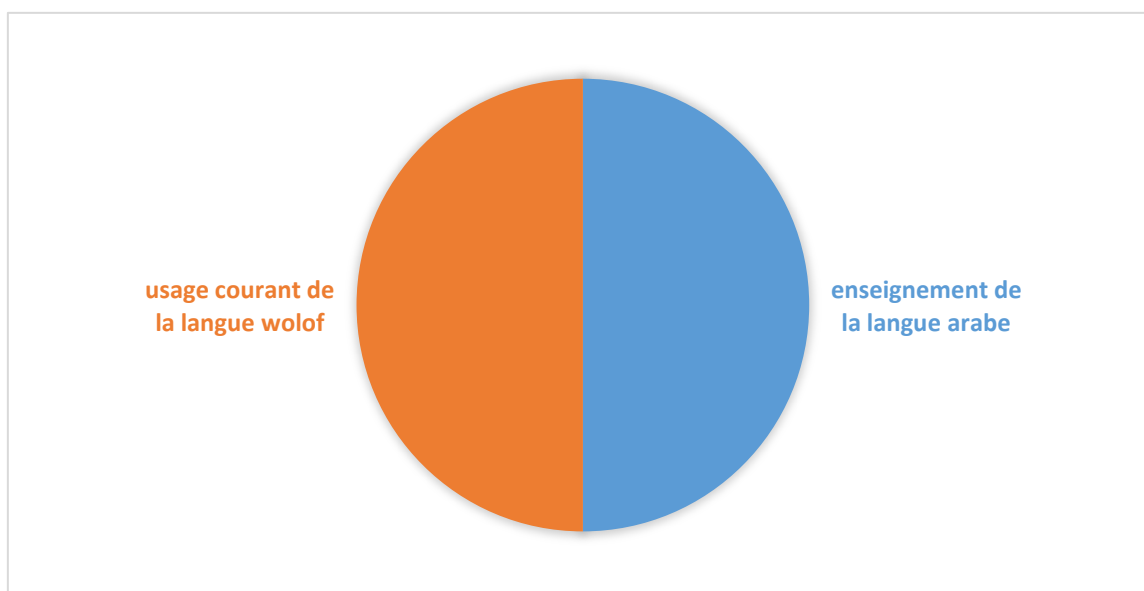
Certes, la langue s'est posée comme l'aimant qui a permis un premier rapprochement entre les cultures arabe et *wolof*. Cela s'est physiquement manifesté, hier, tout comme il est incarné, aujourd'hui, par les structures d'écoles franco-arabes, au sein desquelles le jeune apprenant finit par manier un dialecte nouveau. Synthèse d'apports linguistiques différents, avec un arabe dominant qui est ici enseigné, et, un *wolof* naturellement présent qui s'impose.

Toutefois, cette homogénéisation linguistique n'est qu'une étape, à côté d'une globalisation plus poussée, au terme de laquelle les cultures engagées dans un tel processus seraient plus en communion ; aussi bien sur la forme que sur le fond.

À l'expérience, le facteur qui favorise cette union, si approfondie, est la religion. De bon augure pour le branchement entre ces deux langues. Car, les desseins des arabes expansionnistes, qui étaient plutôt d'imposer l'Islam à des sénégalais animistes conservateurs, ont fini par donner naissance, en lieu et place, à une situation de conjonction entre religion islamique et croyances animistes. Des formes de religions qui se sont retrouvées plus convergentes que divergentes ; sur beaucoup de préceptes du moins. Alors, un fonds religieux commun va s'avérer être le nouveau paradigme auquel aboutit le projet d'islamisation intégrale et utopiste du continent noir ; tel qu'il a été naïvement conçu, en premier lieu, par les colons arabes.

À l'épreuve de la réalité, les deux cultures vont, dans ce domaine encore, cultiver leurs points communs, les préceptes partagés. Ainsi, elles vont finalement s'accorder sur un syncrétisme équilibré, où il y a de la place pour que chacune d'entre elles vive ses particularités religieuses, mais aussi, accepte les compromis. L'école coranique est le lieu qui matérialise cette globalisation religieuse.

Graphique 2 : branchement linguistique de l'école franco-arabe



Falilou Bâ, thèse AMU, 2018

L'école coranique : une évolution contrastée sur fond de branchement religieux

Rappelons que l'école coranique reste, parmi les établissements d'enseignement arabo-islamiques du Sénégal, celui qui représente à lui seul 81 % de l'ensemble. Donc son ancrage dans le pays est, bien réel, à tel point qu'elle s'adjuge, à elle seule, le nom générique de *Daara* qui devrait désigner, à la base, l'ensemble des trois types d'établissement d'enseignement arabo-islamiques en vigueur au Sénégal. Ainsi, dans ce point-ci, École coranique est aussi bien utilisée, pour parler de *Daara*, tout comme *Daara* renvoie aussi à école coranique ; indistinctement.

Cette institution est d'abord historique. En effet, c'est avec la pénétration de l'Islam au X^{ième} siècle que l'enseignement du Coran a commencé au Sénégal, dans des structures qui correspondent à une école coranique. À ce titre, elle constitue le modèle d'éducation et d'apprentissage le plus ancien, et, le premier cadre de formation des musulmans.

La conférence sur la problématique des *Daaras*, organisée à Dakar par l'ASI du 17 au 19 juillet 2010, a fourni deux contributions à travers les communications des Professeurs Ousmane Kane, Mouhamed Saidou Bâ, Iba der Thiam et le Docteur Mamadou Ndiaye. Il ressort de leurs propos que : « l'école coranique sénégalaise (*Daaras*) était le premier établissement discipliné d'enseignement connu par la société sénégalaise. Elle existe depuis plusieurs siècles durant lesquels elle a rendu à la nation d'éminents services dans différents domaines. En effet, les premiers modèles de *Daaras* nous viennent du *Tekrou* où historiquement, il existait des marabouts enseignants (*Sëriñ fàkk taal*) des *boroom Daara* ou maîtres d'écoles coraniques, le plus souvent, paysans qui occupaient des fonctions essentiellement religieuses, sans grand rapport avec le pouvoir monarchique (2010 : 19).

Ensuite, l'ancrage du *Daara* est socio-éducatif, car en plus de sa dimension religieuse, le *Daara* est, en effet, le cadre spécifique au sein duquel sont enseignés le Coran et les sciences religieuses. Il est également il le lieu où sont transmis, aux apprenants, les comportements d'un bon musulman imbu des valeurs religieuses et sociales. D'ailleurs : « le projet maraboutique ne vise-t-il pas la restauration des valeurs sociales et morales en s'inspirant de l'Islam ? » (Dieng, 2008 : 18-19)

Donc fondamentalement, tout dans le *Daara*, aussi bien sa pensée philosophique que dans son action sociale, est de portée pédagogique. Pour s'en convaincre, retournons à la définition étymologique du terme *Daara* qui : « viendrait de deux mots arabes : - *Al-dâ'ira*, littéralement cercle, faisant référence à la disposition circulaire des apprenants pendant les moments d'apprentissage. Et - *Daara*, dérivé du verbe *Daara*, rappelant les déplacements du maître autour des enfants durant les leçons (Diouf, 2010: 2-3). Si on se représente une telle définition, on se croit être en train d'assister à une scène de leçon classique, qui se déroule dans une classe.

La dimension de pédagogie est, donc, fortement prise en compte dans la signification de la notion. À cet effet, les définitions lexicologiques, qui ont été construites pour le mot, accordent une place centrale à cette fonction enseignement. Mais, pas de n'importe quelle matière. C'est d'ailleurs, à ce niveau, que l'école coranique cultive sa spécificité et se distingue fondamentalement des autres institutions d'enseignement arabo-islamique ; en plus des différences relatives, plutôt, à des aspects formels.

Pour en avoir une idée précise, intéressons-nous à l'axe programmatique de ce type d'institution : « traditionnellement, le *Daara* est un établissement d'enseignement islamique qui prend en charge des enfants dès le bas âge pour la mémorisation du Coran, l'apprentissage de la lecture, de l'écriture en caractères arabes et l'acquisition des principes fondamentaux de l'éducation religieuse » (Inspection des *Daaras* : 2012 : 6).

Ainsi, la maîtrise des préceptes de l'Islam reste-t-elle la finalité pédagogique de l'école coranique. Mais dont l'acquisition de contenu arabe, pour une question de méthode, commande à passer forcément par l'obtention d'aptitudes intermédiaires, comme la faculté de déchiffrer l'alphabet arabe d'abord avant d'arriver à la capacité de comprendre le Coran. Autant de séquences programmatiques qui composent le projet d'éducation de cette forme de *Daara* ; originelle et originale.

Car, ne nous y trompons pas, cette propension à l'islamisation ne va pas se faire sur le mépris, le nihilisme et le rejet de toute croyances antérieures ; au contraire.

Il apparaît, à travers l'histoire des expansions de religion, que les cultures religieuses qui ont opté pour le syncrétisme, avec des apports mutuels, se sont révélées plus viables que celles qui ont cherché à effacer, totalement, les croyances autochtones pour rester l'unique référence dans ce domaine et dans cet environnement. Cette dernière démarche, qui rappelle encore une fois, l'approche du métissage ne peut même pas prospérer. Car dans toute rencontre entre deux cultures, qui ne sont *a priori* ni uniques ni hermétiques, il ressort des similitudes, plus ou moins, marquées et/ou des inter-influences à des degrés, plus ou moins, élevés entre elles ; au nom de la logique naturelle du branchement.

En Afrique de l'Ouest, l'Islam encore plus que le christianisme, s'est fait une place dans le cœur des croyants, malgré des religions antérieures aux monothéismes qui occupaient pratiquement, à elles seules, tout l'espace religieux. Prouesse dont la réussite a été rendue possible grâce à l'adoption d'une logique pragmatique de compromis : « de nos jours, pour ce qui est de l'islamisation de peuples africains, dans la plupart des pays, la religion du prophète Mohamed – avec son prestige social et intellectuel – a fait d'énormes concessions aux traditions ancestrales en s'intégrant harmonieusement sans détruire les cultures et les langues » (Ndiaye, 2008 : 10).

Ainsi, ces deux religions étrangères, qui sont les plus représentatives en Afrique, n'ont pas connu trop de difficultés pour s'implanter, tant elles ont su bien tirer profit de toutes les bonnes opportunités qui s'offraient à elles. À l'occasion de cette rencontre, dans le but de se faire accepter un peu plus. Comme à chaque fois où, christianisme, Islam et animisme avaient un référent religieux identique ou proche.

Or des cas de cette nature, il y en a, au niveau de certains préceptes, à en croire Jean loup-Amselle (2001 : 52-53) qui établit, entre eux, un certain nombre de correspondances, comme les suivantes : « en dehors de l'existence d'un Dieu créateur suprême et unique, le Coran mentionne en effet à deux reprises la descente sur Terre de quatre paires de jumeaux qui correspondent bien aux huit ancêtres dogons. De même le thème de l'Arche ou celui du Déluge, tels qu'ils apparaissent dans le mythe, entrent-ils en résonance étroite avec des séquences analogues de l'Ancien Testament. À ces correspondances citées à titre d'exemple, viennent s'ajouter bien d'autres ressemblances ».

Tant mieux, étant entendu que la religion n'étant pas, seulement une affaire de doctrines isolées, mais elle se nourrit et se consolide grâce à d'autres facteurs sociologiques, inhérents à son milieu d'évolution. Mais si on analyse, à titre comparatif, les niveaux de points communs entre les religions africaines et la religion islamique, d'une part, et la religion chrétienne, d'autre part, dans le but d'en considérer quelques-unes seulement, afin approfondir ce point de l'étude, les ressemblances sont plus prononcées avec l'Islam qu'avec le christianisme. Elles sont aussi plus vastes, car elles portent sur plusieurs éléments qui dépassent le simple niveau dogmatique, pour s'étendre sur d'autres éléments connexes à la religion.

Ainsi, dans le cas de l'Islam africain ou l'Islam noir, deux autres vecteurs, au *minimum*, peuvent être désignés comme des facteurs, qui ont favorisé la fusion harmonieuse qui s'est scellée entre les deux univers religieux que sont le monde musulman et les religions africaines, qui se conjuguent au pluriel¹⁸. D'abord, le canal choisi par les religieux musulmans pour faire passer le message de conversion des africains à l'Islam est un médium traditionnel et habituel et, donc, qui leur parle tout particulièrement : « L'Islam eut aussi l'avantage de l'oralité, qui est le support des cultures traditionnelles » (Ndiaye, 2008 : 104-105).

Donc d'emblée, le public africain s'est confortablement (re)trouvé, en ce mode de véhicule langagier direct, pour lequel il s'est montré très réceptif, à son discours. Et, par effet de *domino*, il s'est ouvert finalement à son contenu. L'oralité étant le seul mode d'expression dont dispose l'africain, pour acquérir comme pour transmettre, c'est-à-dire, pour être en interaction avec lui-même et avec le monde. La meilleure manière donc d'entrer en lien avec l'Afrique est d'utiliser le canal oral.

¹⁸ « Avant l'arrivée des Arabo-Musulmans, chaque communauté africaine avait sa propre culture, un système original de croyances et de coutumes. Ce que les Européens ont longtemps qualifié chez les Africains de « religions animistes » implique la croyance en une infinité d'esprits, habitant le monde matériel. Certains esprits entrent en contact avec les hommes à l'occasion d'état de transe ou de possession comme dans le culte du vaudou. C'est parce qu'il avait conscience du caractère éphémère et fragile de l'existence que l'Africain évoluait dans une profonde religiosité. Ces peuples – voire chaque ethnie – ont développé des formes de croyance pouvant être assimilées à une religion spécifique. Cette dimension spirituelle fait partie intégrante de leur héritage culturel » (Ndiaye, 2008 : 7).

Aussi pour leur projet expansionniste, les Arabo-musulmans n'ont-ils pas manqué d'agir sur ce levier, qu'ils avaient en commun avec les peuples d'Afrique¹⁹. De la même façon, pour ce qui est d'une certaine culture arabe que la religion musulmane n'a pas renié, comme cela arrive souvent. Mais, au contraire, elle l'a même plébiscitée dans le sens que cette dernière s'est retrouvée parmi ses préceptes. Par coïncidence ou par emprunt.

C'est le cas de la polygamie qui apparaît, aujourd'hui, comme une particularité de la religion musulmane et des musulmans. Mais, il se trouve que la pratique était déjà intégrée dans les mœurs africaines, bien avant l'islamisation du continent. Dans plusieurs sociétés noires, elle était déjà une tradition sociale bien ancrée, comme c'est le cas au Sénégal, dans les communautés *wolofs*. Toutefois, elle n'est pas aussi l'apanage des africains, bien au contraire.

C'est même, plutôt, les arabes et l'Islam qui l'ont vulgarisée et même démocratisée en Afrique dans le sens qu'ils en ont fait une règle sociale et religieuse opposable à tout musulman croyant, qui répond aux critères requis²⁰. « Contrairement à certaines idées reçues, qui en font une spécialité africaine, elle n'est spécifique à aucun peuple en particulier (...) C'est avec l'extension de l'Islam qu'il y aura des changements notables dans ce domaine. Les Arabes – sans l'y avoir introduite – ont cependant généralisé cette pratique chez tous les peuples qu'ils ont convertis. Ce fut le cas du Sénégal, entre autres, où Burdo notait : « Les *Wolofs* connaissent le mariage, mais se font un honneur d'être polygames. Il est permis d'avoir quatre femmes légitimes » (Ndiaye, 2008 : 102-103). Ainsi, la polygamie représente un point de convergence entre culture arabe et culture africaine, sur base de religion, qui les rapproche et les réunit au travers de ce dogme. Mode de vie pratiqué chez les arabes comme chez les africains, la polygamie va constituer un substrat culturel sur lequel l'Islam va s'appuyer, pour favoriser un branchement religieux entre religion musulmane et religions chrétiennes.

¹⁹ On peut dire qu'avant que ne s'imposent les grandes religions importées, comme l'Islam ou le christianisme, il y avait en Afrique autant de religions qu'il y a de peuples. Toutefois, il n'existe pas de texte religieux écrits, comparables à la Bible ou au Coran. Mais le respect des rituels attachés aux traditions religieuses dépend généralement des anciens, c'est-à-dire des membres les plus âgés des communautés. Ils transmettent ces rituels oralement, le plus souvent sous la forme de contes et de proverbes » (Ndiaye, 2008 : 73).

Un branchement tellement réussi, qu'il va accoucher d'un Islam noir.

Certes d'autres ressources plutôt stratégiques vont, encore, être utilisées pour promouvoir l'islamisation de l'Afrique, comme la démarche intelligente et pragmatique qui veut que contrairement au christianisme, l'Islam fut diffusé par des Africains qui prirent le relais des Arabes. Toutes ces clés de succès, mises les unes avec les autres, expliquent cette implantation qui fait que certains considèrent cette religion comme africaine contrairement au christianisme, qui lui est généralement associé à la colonisation et à l'Occident. (Ndiaye, 2008 : 104-105).

Pour toutes ces raisons développées plus haut, il est aisé de comprendre que le sénégalais, qui a fréquenté cette institution d'enseignement, pratique un Islam qui n'est pas totalement orthodoxe, tel que cela est prescrit dans le Coran, source originelle. Mais, il est plutôt adepte d'un Islam, qui se permet de prendre des écarts et qui connaît même parfois des déviances, qui lui sont inspirés de son autre religion traditionnelle et animiste.

Ainsi, en même temps que le lui interdit formellement le livre-Saint, qui décrète que le sort de l'homme est entre les mains de Dieu, le sénégalais cherche quand même à l'influencer, en sa faveur, par le truchement des marabouts charlatans et des gris-gris. Alors que l'Islam n'autorise que l'adoration du Dieu unique auquel souscrit le sénégalais, cela ne l'empêche pas de jurer par son Marabout.

On peut multiplier à foison ces "incongruités" dans l'observation des préceptes de l'Islam par le sénégalais. Sauf que le branchement religieux est tellement réussi à son niveau, qu'il ne se rend pas compte de ses contradictions religieuses qui sont pour lui naturelles.

Mais, même au cas où il s'en serait aperçu, il ne les considérerait, sûrement pas comme telles, car il a le sentiment de ne faire-là que reprendre, par *mimésis*, une manière classique de pratiquer l'Islam. Il a toujours vu s'y adonner le plus grand nombre de fidèles sénégalais du pays, sans qu'une voie autorisée et forte ne le condamne ouvertement.

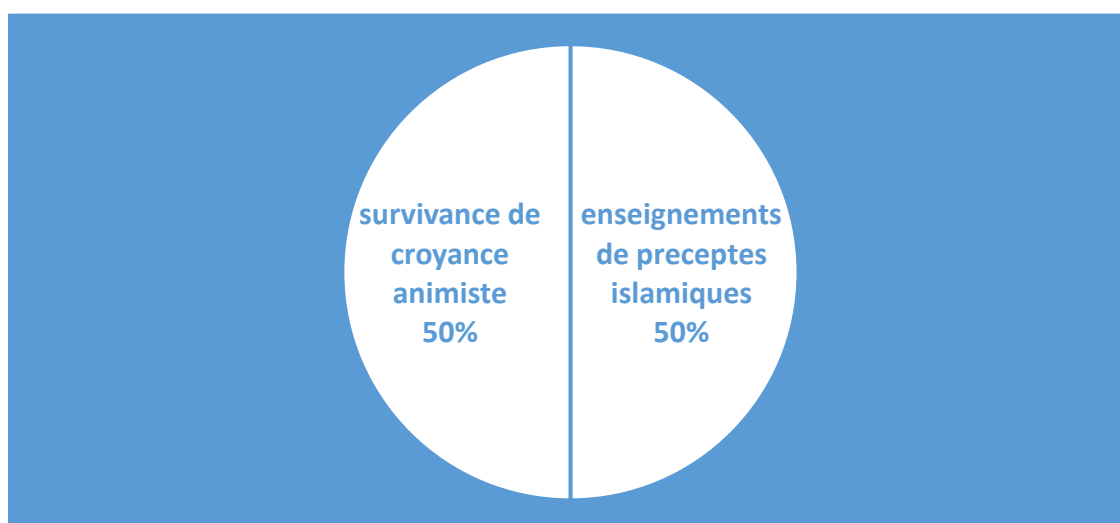
À tel point qu'il est aujourd'hui théorisé les concepts d'"Islam noir", d'Islam païen ou de paganisme blanc, qui constitue le mode de participation des sociétés soudano-sahéliennes à l'œcoumène arabo-musulman (Amselle, 2001 : 55-56) dont les adeptes se retrouvent à :

« professer l’Islam tout en buvant du vin de palme et de la bière de mil, tandis que leurs sorciers vendaient des amulettes. Leurs femmes ne se voilaient ni la figure ni les seins. Leurs hommes dansaient de manière impudique au son des tam-tams. Ils n’avaient pas de mosquée, révéraient leurs totems, vénéraient moins le Coran que les gris-gris dont ils étaient couverts des pieds à la tête et qui parfois pesaient si lourd qu’il fallait s’y prendre à plusieurs pour les mettre en selle » (Amselle, 2001 : 83).

Cette forme nouvelle de religion, d’inspiration animiste et musulmane, va être implicitement d’ailleurs la légitimer par le Daara. Dans cette forme d’institution dont la configuration, la philosophie et, même, la pédagogie sont bâties et structurées à travers l’approche du branchement. En plus et de manière observable, elle offre un cadre à cet Islam noir, qu’elle ne dénonce pas, il y même toléré, dans la plupart des cas, sans que cela ne remette en cause la nature fondamentalement, religieuse et de surcroît islamique de cette institution religieuse qui constitue au Sénégal, dans le domaine des structures d’éducation arabo-islamique la plus représentative en terme de place et en terme de symbole.

Mais n’empêche qu’à côté de ce centre de référence, une autre institution arabo islamique, dénommée école arabe se développe. Certes, à la faveur d’influences pédagogiques, avec moins de compromis, avec plus de compromissions. Même si, cette expérience reste marginale, loin encore derrière l’école franco-arabe, dont elle est plus la proche du *trio*.

Graphique 3 : branchement religieux de l’école coranique



Falilou Bâ, thèse AMU, 2018

Les écoles arabes : une contre-globalisation sur fond de métissage pédagogique

La proximité de l'école franco-arabe avec l'école arabe se mesure par son contenu pédagogique, davantage orienté vers l'enseignement de la langue arabe. Elle s'en rapproche aussi, par la forme architecturale de ses structures caractérisée, par un local qui abrite généralement un bâtiment équipé de tables-bancs comme dans l'école franco-arabe. De même que par ses règles de fonctionnement qui soumettent, à des horaires fixes, les apprenants, et, obligent leurs parents à s'acquitter de paiements mensuels.

Mais malgré ce cadre théorique dans lequel il est donné à l'école arabe l'image d'un système apparemment bien réglementé, il arrive qu'à l'épreuve des faits, elle dévoile une image totalement déstructurée ; aussi bien pour ce qui est de son projet d'enseignement, que pour ce qui est de son mode de fonctionnement.

Dans ce cas, son contenu pédagogique s'ouvre aussi à l'apprentissage du Coran et des *Hadith*, elle est alors logée dans des locaux délabrés et insalubres, avec des élèves qui apprennent à même le sol, et, des maîtres qui ne sont ni payés ni aidés et complètement laissés à eux-mêmes. Sous un tel format, elles rappellent un autre type d'établissement d'enseignement arabo-islamique du Sénégal, communément appelé école coranique.

Ni formelle et pas totalement informelle, école franco-arabe sur certains aspects et école coranique sur d'autres aspects, le statut hybride de l'école arabe sans ligne pédagogique claire s'est bâti sur l'esprit du métissage, dont il reproduit techniquement la démarche peu productive.

Pour justification, référons-nous aux résultats d'expériences de métissage dans le passé. À cause surtout du système de confrontation et d'affrontement qu'il instaure, d'emblée dans les relations entre les différentes parties avec la primeur donnée au rapport de domination, il ne saurait être générateur de progrès : « Les écoles arabes n'ont pas de programme reconnu ou unifié, elles n'ont pas à une épreuve standardisée organisée ou contrôlée par les pouvoirs publics. Elles tentent d'affirmer leur proximité avec l'école formelle en ajustant leur calendrier sur celui de l'école officielle, sans pour autant faire illusion » (Charlier, 2002 : 99). D'autant que toujours dans l'approche du métissage, il n'est jamais question d'ajouter en toutes circonstances.

Le maître mot ici est : pas d'addition mais de soustraction : pas de discussion mais plutôt de dispute, pas de rapprochement mais, plutôt, d'éloignement, pas de mariage mais, plutôt, de divorce, entre deux systèmes différents. Car, comme le fait remarquer Serge Gruzinski : « en principe, on mélange ce qui ne l'est pas, des corps purs... il faut supposer au départ des groupes radicalement différents, donc des essences ».

Mais en vue des drames, des échecs en direction desquels une telle confrontation est censée, fatalement conduire, prenons très au sérieux la mise en garde suivante que nous lance Jean Loup-Amselle (2001 : 7) : « on a souhaité s'éloigner de celle du "métissage", qui représentait notre problématique antérieure et qui nous paraît aujourd'hui trop marquée par la biologie [...] on parvient à se démarquer de l'approche qui consiste à voir dans notre monde globalisé le produit d'un mélange de cultures vues elles-mêmes comme des univers étanches ».

Derrière ce concept, il y a une volonté affichée ou cachée d'un dominateur plus fort qui veut imposer un intérêt, une civilisation, une vision, une croyance, un mode de vie, une religion, une pensée, à un tiers plus faible. Logique de confrontation qui se solde souvent par un échec. Avec comme résultat, un conflit ouvert qui se manifeste par une neutralisation mutuelle des deux conceptions, suivie d'une disparition des deux parties ou, au mieux, de la disparition de l'une au profit de l'autre. Dans l'un comme dans l'autre cas, au lieu de transformer ces opportunités de découverte mutuelle de deux entités étrangères, porteuses chacune de beaucoup de promesses, pour se développer encore plus et mieux, l'humanité s'est débrouillée jusqu'à rater une prodigieuse occasion et, finalement, régresser dangereusement. Et même si, de guerre lasse aucune des parties en présence, à force égale, ne parvient à défaire l'autre, l'entente affichée ne saurait être génératrice de quelque progrès possible, car n'étant que de façade.

Une cohabitation d'éléments, contre nature, dans laquelle chercheraient à coexister une composante de valeur supérieure à côté d'une composante de valeur inférieure, telle qu'est perçue à l'origine : « l'idée de métissage [qui] procède du même argumentaire essentialiste de la « race », elle « présuppose l'existence de groupes humains purs, physiquement distincts et séparés par des frontières que le mélange des corps, sous l'emprise du désir et de la sexualité, viendrait pulvériser... En activant des circulations, l'histoire mettrait un terme à ce que la nature aurait originellement délimité » (Sous la direction de Jean Luc Bonniol 2001: 10,11).

Il s'ensuit, alors, un conflit des cultures qui est un produit de cette globalisation, avec la multiplication des affrontements ethniques, culturels ou religieux qui aboutit non pas à un retour quelconque à la tradition mais, au contraire, à une situation de balkanisation dans laquelle se trouve l'école arabe en question ici.

Il ressemble, fort bien, à une guerre larvée entre deux systèmes pédagogiques, et, au cours de laquelle chaque camp est à l'affût de la moindre baisse de garde de l'autre camp, pour lui asséner le coup fatal ; et vice-versa. La logique, qui sous-tend le rapport entre les deux parties, n'est, dans ce cas pas constructive du tout, mais plutôt destructive ; où neutralisant à tout le moins. C'est justement à ce sous champ du domaine théorique et pratique du métissage (à côté de celui de branchement), auquel correspond l'école arabe.

À terme, avec cette opération chirurgicale d'implant pédagogique de deux corps étrangers que sont le système d'enseignement arabe et le système d'enseignement français, la greffe ne semble pas totalement adhérer, au vu des résultats à propos des parts de représentativité des Institutions arabo-islamiques au Sénégal. Ils désignent l'école arabe comme la moins significative sur le plan numérique avec 2 % seulement par rapport à l'école coranique qui constitue 81 % et l'école franco-arabe avec 17 % de parts.

Avec un poids si faible, dans l'effectif total des *Daaras* à Dakar, l'évaluation révèle carrément que dans le lot des *Daaras*, cette forme est statistiquement négligeable, elle est aussi, sans doute, profondément négligée, sans doute. Dans tous les cas, l'école arabe n'attire pas apparemment les fidèles musulmans, au contraire, elle semble visiblement répulsive.

Certes, analysé sous l'angle classique d'une interprétation quantitative, les résultats issus du métissage de l'école arabe sont contreproductifs mais, appréciés sous l'angle d'une approche qualitative, ils peuvent être relativisés. À côté de ce cas marginal de tentative de cannibalisation d'un système d'enseignement par un autre système qui, n'a pas encore produit de preuve encourageante, la traduction et la conversion, loin d'apparaître comme le résultat de la confrontation de deux ensembles linguistiques ou religieux distincts, se caractérisent donc comme des données immédiates de l'expression culturelle.

Sous ce rapport, la preuve est faite que : « pas plus que la civilisation arabo-musulmane, la colonisation européenne n'a entraîné la disparition des cultures africaines, bien au contraire. C'est souvent la confrontation avec les cultures dominantes qui a provoqué un sursaut de leur part » (Amselle, 2001 : 14).

Des cas de cette nature où, en faveur de la rencontre contrastée de la culture africaine et de la culture arabe, des éléments spécifiques de l'une se retrouvent exacerbés et être mise en exergue par des éléments spécifiques du second, qui lui sont même opposables, s'observent au quotidien. Plusieurs traditions africaines sont aujourd'hui connues du public, et, s'illustrent dans le monde qui les évoque avec nostalgie depuis leur purge par d'autres traditions plus puissantes, au gré de la force.

Surtout si la tradition se révèle au fil du temps, moins progressiste que la tradition autochtone. Un exemple révélateur concerne le système de descendance : « durant des millénaires, la plupart des sociétés africaines ont en effet fonctionné sur un modèle matriarcal, (...). L'islamisation opérée par les Arabes a plutôt aiguillé nombre de sociétés du continent noir vers le patriarcat. (...) Sans jamais avoir été source de conflits, le matriarcat a toujours été vécu comme une association harmonieuse et complémentaire entre l'homme et la femme. Cette organisation sociale a contribué au bon fonctionnement de ces communautés traditionnellement sédentaires. D'une manière plus agréable, l'évolution des sociétés africaines vers le patriarcat, qui régit aujourd'hui la majorité d'entre elles, est grandement due à l'arrivée des Arabes et plus tard des Européens. Par le canal des religions islamique et chrétienne, ces « visiteurs » ont progressivement imposé le patriarcat, en même temps qu'une législation coloniale peu favorable aux femmes » (Ndiaye, 2008 : 101-102).

Au rythme de logiques de globalisations et de métissage donc, l'enseignement arabo-religieux au Sénégal est devenu, au fil du temps, un véritable système qui, dans son apparent désordre est tout de même assez organisé. Reposant sur une nomenclature constituée de *Daaras*, composés d'écoles coraniques, d'écoles franco-arabes et d'écoles arabes.

Mais bien que cette évolution se soit faite, de manière subtile, au gré de rencontre, de brassage d'idéologies et de choc, au niveau des démarches, c'est par des circonstances historiques que s'est manifesté l'émiettement de l'école coranique originelle.

Situation, somme toute, compréhensible car n'oublions pas que le *Daara* est apparu au Sénégal depuis le VII^{ème} siècle. Et au cours de ses 15 siècles de vie, l'institution a profondément évolué au rythme du temps et des réalités historiques qui l'ont, nécessairement, impactée.

D'ailleurs, cela se voit au fait que, maintenant, le terme est à chacun de ses emplois affublés de qualificatifs, au gré de ses usages et de ses usagers. Une (sur)volonté de clarification qui, à force, a fini par créer une situation d'équivoque autour de la notion. Au point que, point d'entendement précis, univoque et unanime ou consensuel que de parler, aujourd'hui, de *Daara* tout court.

Pour une compréhension claire et mutuelle, l'émetteur tout comme le récepteur (res)sentent le besoin, la nécessité même, d'adjoindre au terme de *Daara*, un adjectif. Et le choix, qui est fait, de toujours faire accompagner la notion par un mot tiré du champ lexical du temps n'est pas gratuit.

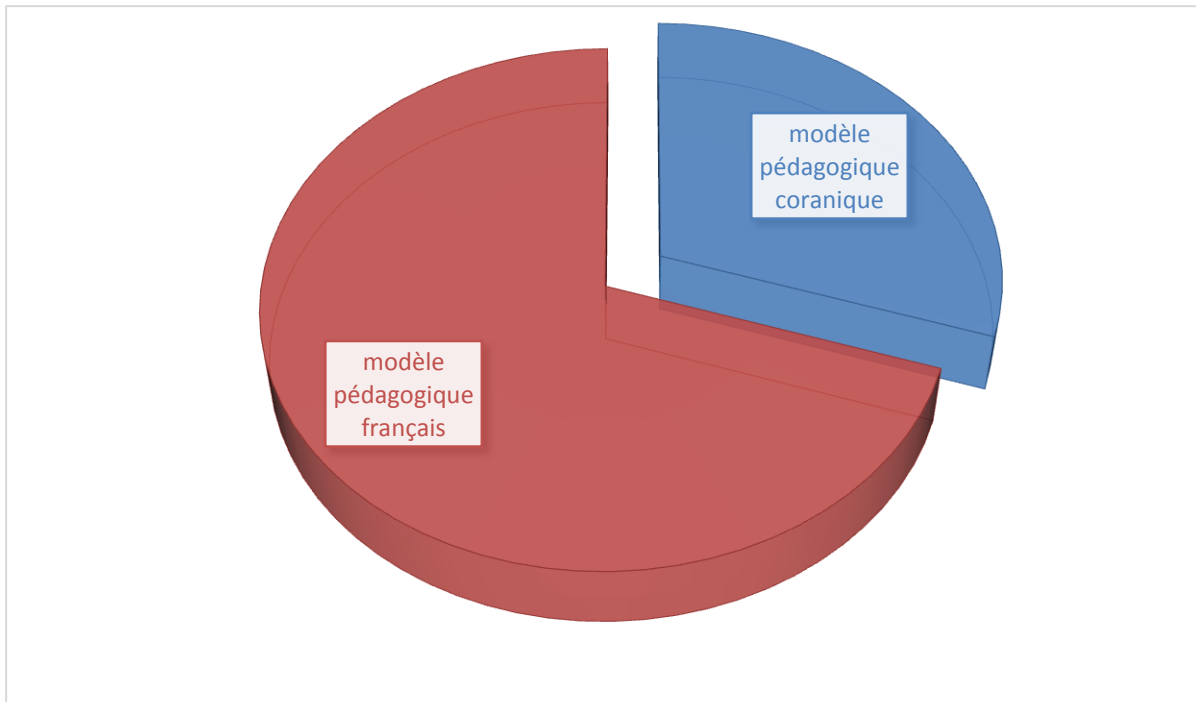
Au contraire, il confirme encore, si besoin en était, la volonté de plus en plus marquée, de (re)positionner la notion de *Daara* sur des valeurs politique, religieuse, sociologique. Surtout en cette période, où trois voix s'affrontent autour de la (re)qualification philosophique du concept. Chaque camp cherche à imposer son point de vue, pour gagner le combat du futur *Daara* à (ré)inventer et à adopter, officiellement, comme prototype²¹.

Seulement, toute tentative de (re)positionnement gagnant dans ce cadre, ne peut puiser de la matière pour son argumentaire, qu'en s'inspirant ou en reproduisant sur des références à des types de Daaras passés, ou, en se projetant la des perspective formes de Daaras ; à venir.

²¹ Rappelons-le encore une fois qu'en procédant à la cartographie des parties prenantes et des points de vue. Il est entendu, sur ce phénomène, trois voix que sont :

La voix 1 qui est celle des défenseurs : constituée d'adversaires anonymes et surtout d'organisations humanitaires. La voix 2 qui est celle des détracteurs : composée des chefs religieux influents, des hommes politiques haut placés, des intellectuels et des universitaires. La voix 3 qui est celle des médiations publiques ; représentée par les Pouvoirs politiques

Graphique 4 : métissage pédagogique de l'école arabe



Falilou Bâ, thèse AMU, 2018

Donc, devant la déviation péjorative que connaît le *Daara*, il y a plus de la volonté chez les parties prenantes à prendre position, de manière claire et sans ambiguïté ; face à une réalité qui ne laisse personne indifférente. En effet, les types d'institution islamique, en fonction de leur particularités propres qui les caractérisent, divisent aujourd'hui désormais les sénégalais natifs et originaires. Opposés, les uns aux autres, selon qu'ils ont opté pour le *Daara* d'une époque ou pour le *Daara* d'une autre. Avec tout le sens et toute la signification, positifs qu'ils trouvent ou qu'ils donnent au *Daara* de l'époque choisie, contre la vision négative qu'ils se font du *Daara* de l'époque choisie par les autres.

À l'analyse des mots, qui sont composés avec le vocable *Daara*, nous arriverons à nous faire une idée précise sur les perceptions plurielles, que les publics se sont forgées ou qu'ils se forgent sur l'institution considérée. En fonction de l'indice temporel à laquelle elle est liée, et qui dit long sur la posture, la philosophie, la mission, l'organisation, l'organisation du type de *Daara* choisi. Autant de caractéristiques particulières que nous allons expliquer dans une approche dynamique et comparée, entre *Daara* d'une époque et *Daara* d'une autre époque.

1.1.1.2 Les *Daaras*, des organisations religieuses et la mendicité : d'hier à aujourd'hui

Évolution, reconfiguration des *Daaras*

Daaras traditionnels : *Daaras cosaan* vs *Daaras Norman*

Comme première entreprise de classification des *Daaras*, invoquons celle proposée par l'association des inspecteurs des *Daaras* du Sénégal. Leur analyse est basée sur une approche plutôt culturelle avec deux formes. L'une, presque calquée sur le modèle empirique, dont il est même le plus souvent la continuité aujourd'hui, est appelée *Daara cossan*.

Alors, en sa qualité de dépositaire de l'original, il incarne les valeurs originelles, et poursuit fidèlement l'œuvre déjà bien entamée, sous le même format, et sauvegarde sa réputation glorieuse : « le *Daara cosaan*, fondé en général par des érudits ou leurs disciples, est pour la plupart, de renommée sous régionale et regroupe des milliers de *Talibés*. Ces derniers résident dans les lieux d'apprentissage avec des conditions de vie plus ou moins stables. Le *Daara cosaan* est un système éducatif complet qui prend en charge la formation à tous les niveaux, de l'initiation jusqu'à la spécialisation. Ce *Daara* assure à la fois une formation morale, intellectuelle, religieuse et mystique d'une part, et une formation à la vie active d'autre part. Il forme des juristes, des linguistes, des poètes, des philosophes, des scientifiques, etc. Il a donné naissance actuellement à des types de *Daara* » (Dia, 2013 : 2-3). Ils correspondent, entre autres, au modèle des *Daaras* de *Kocci* et de *Pir Sagnoxor*.

À côté de ces *Daaras*, de référence nationale, poussent les *Daaras noraan*, qui ne sont souvent, que des pâles copies des *Daaras cosaan*. Comparé à ces derniers, ils ont perdu leur vocation originelle, en plusieurs points. Leur lieu d'évolution naturelle, qui est la localité rurale et natale, est déserté pour la ville ; à leur culte éducatif s'est substitué le culte lucratif. Délocalisé et déculturé, ce type de *Daara* perd ses repères et se perd ; il s'enlise dans un entre-deux d'égarément caractéristique : « des *Daaras noraan* qu'on pourrait qualifier d'"intermédiaire" qui intègrent certains aspects du *Daara cosaan* et qui se rencontrent le plus souvent dans les villes avec le phénomène de l'exode rural. Ces *Daaras* se caractérisent par un état précaire au regard de la faiblesse des ressources humaines (engagement personnel et niveau de compétence), financière et logistique. Leurs *Talibés* sont dans la plupart du temps dans les rues au détriment de l'apprentissage » (Inspection des *Daaras*, 2012 : 6).

Malheureusement, ils sont en train de proliférer, petit à petit, dans les grandes villes régionales du pays et particulièrement dans la capitale sénégalaise. Or, ils ne présentent presque que des inconvénients selon Seydou Diouf, qui les qualifie, à son tour, de *Daara* d'aujourd'hui. Tellement, ils ont essaimé, dans tous les centres urbains du pays, en général, et dans toutes les grandes villes, en particulier.

Comme inconvénients principaux que comportent ces *Daaras*, l'auteur les liste, les uns après les autres, et les énumère avec un style télégraphique qui donne au lecteur l'effet, que leurs défauts n'en finissent jamais. Mais globalement, leurs maux tiennent, de manière ramassée, en cette trilogie : mendicité, châtiments corporels et promiscuité. En fait, les dérives vers lesquelles entraînent ces *Daaras* sont d'ordre physique, psychologique ainsi que moral. Tout acteur de ce système en est, à la fois, comptable en même temps qu'il en est affecté. Des maîtres coraniques, sans repère, qui errent et qui font errer les enfants qui les accompagnent de localités en localités, et, en plus, sans base pédagogique solide qui dés(enseignent) ; des *Talibés* misérables et exploités ; des parents souvent naïfs dont les nobles espérances, placées en leurs enfants et dans ces *Daaras*, sont trahies.

C'est dans cette configuration qu'évolue le *Daara* d'aujourd'hui, à en croire Seydou Diouf (2010 : 5-6-7) pour qui : « les *Daaras* d'aujourd'hui sont des *Daaras* migrants et transhumants. Ils ne disposent généralement pas de locaux officiels. Les rares enseignements coraniques qu'ils dispensent s'effectuent dans des cours des maisons, sous les arbres ou dans des endroits caractérisés par un manque total d'hygiène. La qualification des soi-disant maîtres coraniques qui les dirigent reste plus que douteuse. Les *Talibés* qui fréquentent ces *Daaras* se lavent rarement et vivent le plus souvent dans des endroits infestés de poux et de cafards. Leurs vêtements deviennent des guenilles à cause de la saleté ».

A contrario, les *Daaras* traditionnels n'offriraient que des avantages. Par un listage presque exhaustif, il est égrené un chapelet de ses multiples atouts. D'ailleurs, il n'aurait que des atouts (la subjectivité sélective ne vous a pas échappé, sûrement...). Ainsi, le catalogue des beaux articles des *Daaras* traditionnels ne pouvait pas ne pas être aussi long. Il est égrené, point après point, tous les postes négatifs des *Daaras* d'aujourd'hui qui apparaissent, miraculeusement et subitement, comme des postes positifs dans les *Daaras* traditionnels.

Ainsi que cela peut être relevé dans ce qui suit : « Les *Daaras* traditionnels consacraient l'essentiel de leur temps à l'apprentissage du coran et aux travaux champêtres. [...] Certains marabouts refusaient même de laisser mendier leur *Talibés*. Des femmes qui s'appelaient « *Ndèye Daara* », c'est-à-dire la mère des talibés leur donnaient à manger et lavaient leurs vêtements. [...] Les exercices physiques (combats de lutte, course à pied) et moraux (la patience, le goût du partage, l'endurance et le respect du travail bien fait) y tenaient une très grande place. Les anciens *Talibés* apprenaient à s'endurcir, à pratiquer la ruse, et les jeux d'intelligence. [...] l'environnement des *Daaras*, généralement implantés dans les villages était bien approprié : les *Talibés* qui n'étaient pas toujours forcément propres, évoluaient tout de même, dans un milieu plus dégagé, plus aéré et plus sain [...] Le but de l'éducation assurée par les *Daaras* est de former des citoyens utiles à leur société » (Diouf, 2010 : 5-6-7).

Dans la plupart des cas, comme ici encore, lorsque les spécialistes parlent du *Daara*, ils opposent dans une démarche duale, un type passé à un type actuel. Avec un parti pris pour le premier, à connotation positive, et, une dénégation pour le second à connotation négative. Suivant la propension respective, de l'un ou de l'autre, à se rapprocher ou à s'éloigner de l'original. Leur motivation partisane, qui n'aura échappé à personne lorsqu'on suit leur argumentaire arbitraire, consiste à mieux légitimer l'option privilégiée.

Mais, quand bien même, leur choix serait l'idéal en la matière, et, serait auréolé de tous les bienfaits pour les enfants, et, pour la société sénégalaise, la vérité est que le *Daara* traditionnel est passé et dépassé sans aucune possibilité d'être ressuscité. De ses ruines est sorti le *Daara* d'aujourd'hui, qui incarne actuellement la réalité avec laquelle il faut compter, de gré ou de force. Surtout en ces temps-ci de tournant décisif de l'institution d'enseignement arabo-islamique qui connaît une crise profonde d'identité où toutes les parties prenantes se lancent à la recherche, en vain encore, du prototype "idéal".

Aussi, les pragmatiques qui se refusent à être des nostalgiques, d'un modèle révolu, travaillent sur un existant réel quoique imparfait qu'est le *Daara* actuel sur lequel, ils posent deux regards : l'un plutôt statique, qui l'appréhende tel qu'il est présentement, avec surtout son aspect déviant ; le *Daara* modernisé. Et l'autre plutôt, dynamique qui l'envisage et qui le façonne à l'image de ce qu'il doit être et qu'il voudrait qu'il soit, avec des atours positifs ; le *Daara* moderne.

Daaras modernisés et Daaras modernes

Jusque-là, les classifications opérées sur les types de *Daaras* relèvent du registre manichéen. D'un côté les partisans d'un régime de *Daara*, à l'ancienne, idéal et d'un autre côté, les pourfendeurs d'un régime de *Daara*, celui actuel, en déliquescence (leur analyse). Maintenant *exit* les *Daaras* traditionnels, place aux positions de deux acteurs qui se réfèrent, tous deux, aux *Daaras* d'aujourd'hui, mais avec chacun, une vision spécifique et bien tranchée. Une plutôt pessimiste, qui tire sa source argumentative de la manière dont le *Daara* se présente aujourd'hui avec ses travers d'un côté. D'un autre côté, une seconde plutôt optimiste qui se nourrit de pleines et belles promesses d'un *Daara* d'avenir, avec l'espoir que les conditions de sa réalisation qui sont déjà posées²² deviennent réalité dans un futur proche.

Les *Daaras* modernisés

À propos de la première catégorie de cette nouvelle classification des *Daaras*, qui est constituée des *Daaras* modernisés, un spécialiste de la question des *Daaras* au Sénégal, en l'occurrence le docteur Mouhamadou Mansour Dia, s'en désole et admet avoir fini par faire le deuil du : « déclin des grandes *Daaras*-traditionnelles sénégalaises et de l'émergence de deux principales *Daaras* : les *Daaras*-modernisés et les *Daaras*-mobiles ».

Toutes ces deux variantes de *Daaras* aux appellations différentes sont identiques, pour ce qui est de l'image travestie qu'elles présentent comparées à l'original. La première, à raison d'un confort trop augmenté qui l'empêche d'atteindre son objectif d'humilité à cultiver chez l'enfant *Talibé*, et, la seconde à cause d'un défaut de conditions décentes d'existence et d'apprentissage minimales, qui lui permettraient de promouvoir une éducation acceptable.

Dans tous les cas, les caractéristiques de l'un comme de l'autre ne correspondent pas aux grands *Daaras*-traditionnels dont il fait son modèle. Car à le suivre :

²²À tout le moins sur le plan politique ; avec la deuxième mouture du projet de loi sur les *Daaras* modernes finalisée par le Gouvernement à travers le ministère de l'Éducation nationale qui s'est appuyé sur la Direction de l'enseignement coranique). Après la première à laquelle les acteurs du système qui lui trouvaient beaucoup de griefs avaient opposé une fin de non-recevoir fatale. Elle est présentement en train d'être partagée avec tous les acteurs concernés avant d'être présentée à l'Assemblée nationale au terme de laquelle adoption elle sera appliquée.

« Les *Daaras*-modernisés sont créés par des promoteurs économiques qui sont dotés de moyens économiques ; ils louent une maison, engagent des maîtres-coraniques qui les soutiennent dans l'enseignement des *Talibés* et recrutent un personnel qui s'occupe de leur hébergement et restauration. Ces *Daaras-noraan* sont celles que les Sénégalais appellent couramment *Daara-internat*. Dans ces *Daaras*, la plupart des *Talibés* sont en régime-internat ; ils paient mensuellement une somme variant entre 15.000 et 70.000 francs CFA. Leurs effectifs dépassent rarement 100 *Talibés* et ils sont le plus souvent des enfants de fonctionnaires de l'État, de cadres de société, de riches commerçants, de chefs maraboutiques, des députés, bref de riches financièrement nantis » (Dia, 2013 : 2-3).

Sur un registre opposé tout aussi péjoratif, se trouvent : « Les *Daaras*-mobiles logés dans des maisons en chantier empruntées à des tierces personnes ou des baraques délabrées qui risquent de s'effondrer à tout moment. Elles sont quasi-inhabitables parce que n'ayant aucune sécurité et, le plus souvent, sans installations sanitaires. Elles sont dépourvues d'eau et d'électricité. Il n'y a même pas de pompes capables d'approvisionner en eau les *Talibés* et leurs *seriñ-daara* et ce manque de réseau d'approvisionnement en eau impacte négativement sur les conditions sanitaires des *Talibés*. Il n'y a pas d'équipements électriques servant à l'éclairage de ces *Daaras*. Ce qui fait que leurs *Talibés* étudient la nuit avec des lampes à tempête et avec des bougies qui peuvent enflammer leurs chambres à tout moment. Ce risque d'accident est d'autant plus possible si l'on se rend compte qu'il n'y pas de salles réservées aux séances de cours d'enseignement ; les chambres constituent en même temps les salles de cours d'enseignement. Or, ces chambres sont remplies de livres éparpillés dans tous les sens et il suffit qu'une bougie tombe par terre pour que la chambre prenne feu » (Dia 2013 : 2-3).

Aucun de ces deux types de *Daaras* actuels décrits ci-dessus ne serait conforme au modèle originel ; dans la forme comme dans l'esprit. À ce titre, ils ne sauraient être ni recommandables ni recommandées. À moins de militer en faveur de leur extinction, comme cela transparaît en filigrane entre les lignes, faute de pouvoir faire revivre le modèle des *Daaras* d'origine.



Photo 1 : photo d'un *Daara* à Dakar

Source : Maurizia Tovo, AFTH2 et Junko Saito, WB (Chargés de projet à la Banque Mondiale), Mobilité des enfants et vulnérabilité rurale au Sénégal, Effets du changement climatique sur le rôle des enfants dans les stratégies de gestion du risque : une étude appliquée aux ménages ruraux du Sénégal, rapport final juin 2010 TFESSD.

Les *Daaras* modernes

Pour la deuxième catégorie, qui sera représentée par le modèle de *Daara-modernes*, les inspecteurs des *Daaras* (dont on ne sait pas s'ils sont optimistes par conviction ou par obligation déontologique ou même par opportunisme) en sont les concepteurs et les théoriciens. En effet, ce type d'institution, qui est encore à l'état de projet, relèverait d'une motivation beaucoup plus politicienne que sociale, citoyenne, républicaine.

Loin de l'idée que les autorités sénégalaises veulent bien faire croire aux populations quant à leur volonté progressiste de formaliser, ce qui est convenu d'appeler, l'école non formelle qui selon Jean-Émile Charlier (2002 : 99) : « est d'abord celle dont les contenus ne sont pas définis par l'autorité publique, qui ne vérifie pas davantage les aptitudes pédagogiques des maîtres ni ne mesure les compétences des apprenants ».

Sous forme de mise en garde contre toute supercherie, le professeur d'histoire Penda Mbow (2010 : 6-7). relève et/ou révèle qu' : « officiellement la mesure vise d'abord à permettre au Sénégal de tenir son rang face aux autres pays de la zone et d'afficher un taux de scolarisation calculé sur les critères comparables à ceux qu'ils ont coutume de mettre en œuvre (enjeux : conférence de Jomtien en 1990 et celle de Dakar en 2000 ont affirmé une volonté unanime, confirmée par les Objectifs du Millénaire, d'atteindre rapidement la scolarisation universelle. Les pays qui ne sont pas encore arrivés à réaliser cet objectif sont incités à faire des efforts significatifs pour ouvrir l'accès à l'enseignement aux segments qui en sont exclus. Les autorités pensent qu'en valorisant tous les dispositifs qui assurent la prise en charge des enfants sur leur territoire, quels que soient les objectifs qu'ils poursuivent et les opérateurs qui la réalisent, elles pourront atteindre un taux brut de scolarisation proche des normes universelles »

Une obsession réelle du gouvernement qu'a admis l'ex-ministre de l'Éducation nationale du Sénégal, le professeur Moustapha Sourang (2001-2010) qui reconnaît à demi-mot qu'un autre objectif de la réforme, c'est de rectifier le taux brut de scolarisation (TBS) (Sourang, août 2002).

Aujourd'hui, les réflexions sur cette nouvelle forme de *Daara* sont bien avancées. Le document de projet de modernisation des *Daaras* du Sénégal est bouclé. Officiellement, il reste maintenant à le soumettre à l'Assemblée nationale pour le voter afin que, désormais le futur *Daara* soit désormais une structure fonctionnelle respectant les normes ergonomiques, les principes didactiques, les conditions d'hygiène et sanitaires, et se conformant aux dispositions réglementaires en vigueur. On n'en est pas encore à cette hypothèse optimiste car, de manière officieuse, ledit projet doit d'abord franchir, l'incontournable et délicate, étape de la caution des religieux qui n'est pas encore acquise.

Tout se passe comme si, dans ce cas de figure, l'avis du législatif et ou celui de l'exécutif sont secondaires, voire conditionnés à la l'onction des marabouts et des maîtres coraniques. Nous nous permettons de (re)poser encore ici, de manière légitime, la question lancinante de la laïcité de l'État sénégalais : réalité ou fiction ?

En tout état de cause, la réalité est que toute proclamation de loi ou toute application de lois relatives aux problématiques touchant aux questions des, *Daara*, de la mendicité, du *Talibé*, du maître coranique... est précédée par une étape obligatoire au cours de laquelle les services de l'État se livrent à des tournées de présentation et d'explication dans toutes les capitales religieuses du pays. Cela consiste, concrètement, à aller solliciter l'approbation, le soutien et l'onction des marabouts pour procéder à l'application succès de la loi et garantir son succès.

En cas d'échec de cette campagne de promotion et d'adhésion auprès de ces marabouts détenteurs du pouvoir, la loi est soit modifiée à leur goût soit rangée aux oubliettes. D'ailleurs, le projet de loi relative à la modernisation des *Daaras* du Sénégal a déjà connu, dans une première vie, une telle déconvenue. Initié par le Gouvernement du Sénégal depuis 2002, le premier *draft* qui est sorti en 2015 s'est heurté à la désapprobation des chefs religieux et des maîtres coraniques qui, pour n'avoir pas été associé et impliqués, ont soupçonné l'État de chercher à *franciser* les *Daaras*.

Suite à ce premier rejet, provoqué par leur réticence, les autorités étatiques ont encore repris le projet, et, cette fois-ci en inversant la démarche qui se veut plus participative que directive ; *up-down* plutôt que *bottom-up*, afin de survivre à un avortement prématuré.

Mais à y voir clair, c'est la même démarche qui est suivie, en inversant cette fois-ci les rôles des acteurs, d'autant que les représentants de l'État vont maintenant, dans un premier temps recueillir les volontés des religieux puis vont, par la suite, s'employer à les (re)transcrire littéralement dans la loi. C'est cette nouvelle approche, mise en œuvre aujourd'hui, qui semble payante car elle a abouti à un *draft* de projet de modernisation des *Daaras*, qui autorise l'espoir nourri par les parties prenantes quant à son adoption, malgré une seule réticence notée.

Certes elle quantitativement infirme, mais n'empêche qu'elle, tout de même, prise au sérieux.²³

Il ne peut en être autrement. Car, qui ose contredire les grands seigneurs qu'ils sont, et, qui ne souffrent d'aucune contrariété. En effet, conscientes de la faible légitimité populaire du pouvoir temporel face au pouvoir intemporel, les autorités politiques sont dans une prédisposition de négociation, ou mieux, dans une posture de suiveurs prêts à accepter tout amendement ou plutôt proposition émanant des puissants religieux. Pour s'en convaincre, écoutons le ministre de l'Éducation nationale actuel du Sénégal, Serigne Mbaye Thiam, qui pour montrer son allégeance aux marabouts et aux maîtres coraniques, lance à leur endroit cette formule séductrice ainsi paraphrasée : personne ne fera les *Daaras* sans les acteurs des *Daaras*. (Émission télévisée de *Télé Futurs Médias* (TFM) : les Affaires de la Cité du 4 septembre 2014).

D'ici à son adoption définitive, voilà dans les grandes lignes, à quoi le nouveau *Daara*, officiellement dénommée *Daara* moderne, devrait ressembler selon les concepteurs du projet. Il prend en charge les enfants dès l'âge de cinq ans. La scolarité s'étale sur huit ans et se déroule en trois étapes :

la première étape, c'est une étape d'initiation de trois ans consacrée essentiellement à la mémorisation du Coran (30 *Hizbs*) et à l'installation des mécanismes de lecture et d'écriture de l'arabe et des éléments de base des pratiques culturelles et des compétences de vie courante. Le *médium* d'enseignement est la langue locale. Les contenus des pratiques culturelles et de la morale sont tirés du Coran et de la Souna.

La deuxième étape ; étape de transition, elle dure deux ans et est consacrée à la mémorisation du reste du Coran et au développement des compétences de la 1^{ère} étape (Cours d'Initiation CI et Cours préparatoire CP) et du niveau 1^{ère} de la 2^{ième} étape (Cours élémentaires CE1) de l'élémentaire français - arabe. À côté de la langue nationale *médium*, le français et l'arabe

8« Nous sommes d'accord sur le projet de loi et 5 décrets d'application ». Ces propos sont confirmés par Moustapha Lô, président de la Fédération nationale des associations des maîtres coraniques du Sénégal. « Nous sommes désormais d'accord à l'unanimité sur le projet de loi et les 5 décrets d'application. Tout est entre les mains du ministre de l'Éducation. Tout ce qu'on demande c'est son adoption telle qu'elle est » a confié Moustapha Lô joint par nos soins » (*Vox populi*, N° 369 du jeudi 1^{er} mars 2018 : 5).

deviennent *média* et objets d'enseignement. La troisième étape, elle, dure trois ans, et, est consacrée au développement des compétences du niveau 2 de la 2^{ème} étape et de la 3^{ème} étape (Cours élémentaires CE2, Cours moyens CM1 et CM2) de l'élémentaire français - arabe.

À la fin de sa scolarité, l'apprenant du *Daara* moderne aura mémorisé le Coran, reçu une éducation islamique de qualité et obtenu le Certificat de fin d'études élémentaires, (CFEE).²⁴

Un *curriculum* qui se révèle, à l'analyse, surchargé et confus et même contrenature. En ce qu'il essaie de superposer abusivement deux projets pédagogiques distincts. Un collage grossier qui, finalement, ressemble à tout point de vue à une greffe chirurgicale entre deux systèmes éducatifs dont les histoires, les philosophies, les objectifs, les architectures, sont différents. Ainsi l'image que le *Daara* moderne risque de présenter, à terme, est une école française sur certains aspects et une école coranique sur d'autres aspects.

Conçu et envisagé sous ce format, la configuration du *Daara* moderne reprend la théorie du métissage, dont il suit textuellement les contours méthodologiques qui : « exprime, de manière assez explicite, le sentiment d'un certain déséquilibre dans les contacts, aboutissant à un constat de perte, d'érosion, pour l'une des parties, l'autre partie restant inaltérée, et chacune d'entre elles restant distincte de l'autre. Ce qui cadre effectivement mal l'indéfinition des ensembles qui s'affrontent dans les situations que l'on fait relever du métissage » (Sous la direction de Jean Luc Bonniol, 2001 : 16).

²⁴La présentation de ce *curriculum* du futur *Daara* moderne est ainsi détaillée par Mamadou Diouf, Coordonnateur du PAMOD (Projet d'appui à la modernisation des *Daaras*) financé à hauteur de 10.000.000.000 FCFA par la Banque Islamique de Développement (BID) à 80% et l'État du Sénégal à 20% avec pour objectif de régler définitivement le problème des *Daaras* au Sénégal. Le premier axe de ce projet que le coordonnateur considère comme le modèle le plus abouti de *Daaras* modernes qui n'a encore jamais été expérimenté consiste en l'élaboration et la mise en œuvre d'un cursus d'enseignement étalé sur huit ans. Avec les trois premières années consacrées uniquement à la mémorisation du Coran, pour les quatrième et cinquième années, l'apprenant va continuer à mémoriser la deuxième partie du Coran mais en même temps, mais il va apprendre les connaissances de base en français à savoir les niveaux du CI, du CP et du CE1 de l'école classique élémentaire en plus des compétences de base de l'arabe. À partir de la cinquième année, l'apprenant est attesté d'avoir mémorisé le Coran. Il va continuer le cursus pendant trois ans, il va continuer les enseignements de CE2, du CM1 et du CM2 en même temps continuer avec les connaissances de base en arabe. Ce qui fait qu'à la huitième année, l'apprenant aura douze à treize ans, il aura le même profil de sortie que l'élève de l'élémentaire qui aura terminé son CM2 et qui s'apprête à aller passer les examens du CFEE et de l'entrée en sixième (Extrait : Retrait des enfants de la rue 1 an après de chérif Diop Evenprod copyright 2017).

Mais cette approche de juxtaposition de deux systèmes différents, est-elle porteuse d'avenir ? Il serait hasardeux de se prononcer, d'emblée, sur les résultats d'un projet encore en gestation. Mais des expériences similaires, qui sont en cours de mise en œuvre assez avancées, peuvent nous servir de premier baromètre d'appréciation. L'école arabe, de construction plus récente et qui constitue la troisième variante du *Daara*, s'apparente beaucoup à ce modèle, qui tient cette fois-ci beaucoup plus du métissage que du branchement.

Avec la survenue des multiples variantes issues du *Daara* original, telles l'école coranique, l'école franco-arabe et l'école arabe, qui se sont construites à la faveur de convergences et de divergences, une confusion s'installe à notre niveau et nous conduit, légitimement, à nous poser la question de savoir : par quelle trajectoire diachronique et par quelle dynamique synchronique s'est formée chacune d'elle ? Au regard de l'histoire de sa constitution et de son mode de fonctionnement actuel.

Or, il se trouve que, dans les circonstances réelles, les acteurs de chacun de ces ordres d'enseignement qui se sont engagés dans des trajectoires différentes les unes des autres, s'en sont retrouvés à développer des points de vue plus ou moins éloignés des fondamentaux, à la base de l'esprit qui a fait naître et sur lequel a fonctionné le *Daara*, à son origine. Mais est-ce à dire que pour se prévaloir du statut du *Daara* idéal, l'institution en question se doit de continuer à se conformer, scrupuleusement, à sa ligne de conduite originelle ?

En tous les cas, parmi les points d'achoppement sur lesquels les différentes formes d'instituts d'enseignement arabo-islamiques qui se côtoient au Sénégal, ont buté, il y a principalement deux questions qui constituent aujourd'hui des zones de non accord profond entre leurs acteurs. Il s'agit de leur appréciation sur la pratique de la mendicité, d'une part, et de leur conception, effective, du rôle de l'enfant *Talibé*, d'autre part. Enfant *Talibé* dont les traitements qui leur sont actuellement réservés, sont considérés par les opposants comme une déviance qui porterait atteinte à la philosophie fondatrice du *Daara*, et aux yeux des partisans, comme une évolution nécessaire de l'institution dictée par le contexte, auquel elle doit s'adapter.

Or, c'est justement à l'aune de la perception que les uns ou les autres ont sur l'un et/ou sur l'autre de ces questions déterminantes du *Daara*, à l'heure actuelle, que peut être défini, de manière motivée, le type d'école coranique en présence. De ce point de vue, commençons d'abord par percer les réalités que peut bien recouvrir le concept de mendicité. Et, par la suite et sous ce rapport, analysons les formes de mendicité qui sont instaurées dans les différents types de *Daara*, où elles sont en cours, afin de saisir les multiples développements que la pratique connaît ?

Tableau 2 : évolution de l'institution d'enseignement arabo-islamique

		Époque		Typologie du local d'emplacement	Modèle pédagogique	Moyen de survie
		Horizon temporel	Période			
Daaras traditionnel	Daaras Cosaan	Passé	De l'islamisation du Sénégal au VIIe siècle au cycle de sécheresse des années 70	Concession familiale	Enseignement coranique	Travail agricole des enfants <i>Talibés</i> dans les champs du marabout
	Daara Nooraan	Passé Présent	Du cycle de sécheresse des années 70 au PDEF en 2000	Maisons inhabitées, locaux délabrés	Aucun modèle d'enseignement pensé	Mendicité de l'enfant <i>Talibé</i>
Daaras actuel	Daara modernisé	Présent	Du PDEF 2000 au PAQUET de 2010	Bâtiment à usage d'habitation déformé pour usage d'école	Enseignement de la langue arabe	Prise en charge payante ou prise en charge familiale
	Daara moderne	Futur	Du PAQUET de 2010 à	Bâtiment public à usage d'école	Enseignement mixte : français, coran	Internat avec prise en charge gratuite

Conditions d'existence des *Talibés* de Dakar

Sur un sujet d'étude où l'enfant, vulnérable et en situation de maltraitance, est au centre des réflexions, il est difficile d'adopter une posture impartiale et de jeter un regard froid sur les faits. En effet, pour le cas des enfants *Talibés*, les événements auxquels ils sont quotidiennement confrontés s'avèrent à la fois excessifs et lourds, surtout pour leur âge (11 ans en moyenne). Dès lors, on peut tomber sur des descriptions romancées de la situation dont la force se limite, tout au plus, à attendrir les cœurs et à susciter la compassion. Mais, elles ne sont pas provocatrices d'actions et ne militent pas, ainsi, à créer les solutions attendues.

Beaucoup d'analystes abordent la situation des *Talibés*, au premier degré, et se contentent de nous présenter les conditions de vie de ces enfants, l'exploitation dont ils sont victimes, les incidents qui les frappent. Voilà le tableau sombre d'une enfance compromise, dont nous vous présentons un exemple type ci-après : « leur apparence et le spectacle qu'ils offrent aux populations quotidiennement dans la chaleur ou le froid intense, dans l'obscurité ou le soleil ardent, leurs maigres performances en matière d'apprentissage dues au temps dérisoire alloué aux études (6 heures au maximum par jour), le sentiment que ces enfants ont été abandonnés et laissés à la merci à la fois d'individus véreux et sans scrupules qui les exploitent, et des aléas de la vie en ville (vol, viol, rafles, drogue, fugue, pédophilie etc. : 3) ».

En revanche, un discours de raison qui, au-delà d'une énumération de faits de marabouts compromettants sur leurs enfants *Talibés*, pousse le récepteur à se mobiliser pour aller chercher les conséquences et les fondements juridiques de l'infraction des maîtres coraniques, est plus pratique. Car, il dégage des axes, sur lesquels peuvent s'appuyer les défenseurs de la cause des *Talibés*, pour agir. Les propos sont certes d'une froideur scientifique, jusque dans le style dépouillé et direct, mais ils sont d'un réalisme entreprenant. Voilà vers quoi devraient, de plus en plus, tendre les conclusions des études sur les enfants. Apprécions, en guise d'exemple dans les lignes qui suivent, la manière dont sont résumées, dans un rapport d'étude, des recommandations pratiques et utiles sur la situation des enfants *Talibés*.

- Violation du droit, à la santé, à l'alimentation, au développement physique ;
- Déni au droit, à l'éducation, au contact avec la famille, au jeu.

Ces conclusions qui dressent un tableau sombre, sur les relations entre maîtres coraniques et *Talibés*, nous invitent scientifiquement à nous interroger, nécessairement, sur la nature du lien qui lie ces deux "acolytes" pendant tout ce temps ? *duo* et/ou *duel* ? Pour débiter cette "*remontada*" de l'histoire du mariage, qui a réuni marabout et *Talibés* ainsi que toutes les péripéties, faite d'amour et de désamour et qui dure encore, nous cherchons d'abord à désigner le responsable de cette situation catastrophique que vit l'enfant *Talibé* ; décrite ci-avant ?

Maîtres coraniques omnipotents et intouchables exploiters de leurs *Talibés* ?

Alors que tous les jalons, qui devraient être posés pour lui assurer la garantie et l'opportunité de jouir de son épanouissement, semblent l'être ; qu'il s'agisse des bonnes intentions politiques, de la caution internationale et de la légalité juridique, les enfants *Talibés* continuent à être les agneaux du sacrifice. Où se trouve alors le blocage qui empêche encore à ces enfants mendiants du Sénégal de jouir de tous leurs droits ? Faut-il penser qu'il s'agit d'un manque de volonté politique ou de la peur des autorités politiques vis-à-vis des puissants religieux et maîtres coraniques, qui sont les principaux organisateurs et les ardents défenseurs de la mendicité des *Talibés* ?

Pour ce dernier cas, qui semble plus plausible au vu de la nature des rapports qui lient ces deux autorités du temporel et du sacré, d'où est-ce que ces dernières tireraient-elles leur pouvoir, qui va même jusqu'à empêcher le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire du Sénégal de leur appliquer et d'appliquer la loi, dans toute sa légitimité et dans toute sa rigueur ?

L'origine de la toute-puissance des religieux au Sénégal

L'article premier de la Constitution définit le Sénégal comme un État laïc. Cependant, les autorités islamiques, notamment par le biais des confréries musulmanes qui dominent presque tous les aspects de la vie au Sénégal, exercent une influence considérable sur les structures politiques et économiques du pays.

Notre analyse de cette situation nous amène à tirer deux conclusions majeures, qui aident à comprendre, en partie, la gestion politique qui est réservée à la question de la mendicité des enfants *Talibés* au Sénégal.

En effet, la stratégie d'évitement et/ou même d'allégeance adoptée par le pouvoir temporel face au pouvoir sacré, sur ce sujet public précis, relève d'abord une certaine fragilité de la part des pouvoirs politiques au Sénégal. État de léthargie ou d'effacement où ces derniers, à qui confiés les destins du pays, qui révèle les fragilités de la laïcité qui est, visiblement, au Sénégal plus un concept constitutionnel qu'une réalité vécue. Du moins, dans ce cas précis où il s'agit de faire prévaloir leurs pouvoirs régaliens face aux lobbies religieux.

Pour comprendre cette situation renversée ou à l'envers pour ne pas dire d'incohérence fonctionnelle dans laquelle les autorités officielles sembleraient solliciter la permission aux administrés avant d'agir, dans ce contexte particulier des questions religieuses, il faut remonter l'histoire et faire la genèse de l'Islam au Sénégal.

L'Islam au Sénégal est fortement inspiré du *soufisme*, une tradition assez large qui inclut plusieurs formes mystiques de l'Islam. Les musulmans soufis sont presque toujours membres de *tariqas*, ou confréries. Au-delà de l'apprentissage des textes religieux, ils accordent une grande importance au fait de suivre l'enseignement et l'exemple d'un guide spirituel personnel. Il existe quatre confréries *soufies* au Sénégal : la *Qadiriyya*, la *Tijaniyya*, la *Muridiyya* et la *Layenne*. La plus ancienne est la *Qadiriyya*

Mais, celles qui dominent aujourd'hui sont la *Tijaniyya*, à laquelle adhère environ la moitié de la population musulmane du Sénégal et la *Muridiyya*, la plus riche et celle qui enregistre la croissance la plus rapide, suivie par près de 30 % des sénégalais. Chaque confrérie maintient une hiérarchie stricte. Elle est dirigée par un *calife*, descendant du fondateur de la confrérie au Sénégal, et par des marabouts, qui enseignent et servent de guides spirituels aux disciples de la confrérie, les *Talibés* (à ne pas confondre avec ceux de la mendicité).

Les marabouts exercent une énorme influence sur leurs disciples : le *Talibé* doit faire preuve de dévotion et obéir strictement au marabout qui, de son côté, est censé guider son disciple et offrir des prières d'intercession en sa faveur, tout au long de sa vie. Après l'indépendance, le pouvoir politique et économique des leaders religieux a continué à croître.

Pendant la présidence de Léopold Sédar Senghor, de l'indépendance en 1960 jusqu'à 1980, les *califes* des principales confréries ont émis des *Ndiguels* (édits religieux en *wolof*) invitant leurs disciples à voter pour Senghor et le Parti socialiste au pouvoir. En échange, Senghor a réaffirmé la prééminence des confréries, en tant qu'autorité religieuse, et leur a accordé des avantages économiques considérables.

En 1988, en reconnaissance des efforts du successeur de Senghor, le Président Abdou Diouf, qui avait fait construire des routes et installé l'éclairage public à *Touba*, la capitale spirituelle des mourides, leur *calife* avait émis un édit religieux affirmant que voter pour l'opposition équivalait à une trahison du fondateur du *Muridisme*. Dans le Sénégal moderne, les *califes* sont nominalement apolitiques, mais les hommes politiques et les candidats continuent à essayer de s'assurer les votes de leurs disciples, notamment au niveau national mais surtout lors des élections locales. *HRW* a rencontré à Dakar, *Saint-Louis*, *Kolda* et *Mbour* des marabouts qui ont affirmé que, lors du cycle d'élections, en 2007, des hommes politiques ou des personnes les représentant leur ont explicitement promis de l'aide en échange de votes.

Ces diverses tentatives des personnalités politiques, pour obtenir le soutien des autorités religieuses ainsi que l'implication de celles-ci dans la politique ont, avec le temps, donné naissance à un système dans lequel plus aucune frontière claire ne sépare les sphères religieuses et civiles. Si l'expression d'un mécontentement envers le gouvernement est courante, la population et les dirigeants gouvernementaux semblent peu enclins à critiquer les autorités religieuses, une réalité d'ailleurs reconnue par de nombreux représentants gouvernementaux et travailleurs humanitaires.

Cette dynamique n'a fait qu'encourager les personnes responsables de la prolifération de la mendicité forcée des enfants et d'autres abus, commis par des marabouts à l'encontre des *Talibés* (*HRW*, 2010 : 14-15). Des pratiques qui vont en s'aggravant, d'autant que personne n'ose prendre le risque d'opposer à ces dernières les critiques qu'elles méritent. Sous peine d'être victime de l'amalgame, créé à partir de cette situation, et, qui peut être formulée de manière explicite à travers l'équation suivante : Maîtres coraniques = Islam ; donc s'attaquer à eux = s'attaquer à l'Islam.

Cissé : « Tout ce que je peux dire à ce niveau, c'est qu'il est impossible pour l'enfant Talibé d'allier apprentissage du coran et mendicité en même temps. Que Dieu me préserve car si tu fais ce genre de réflexions, les gens ont tendance à mal les interpréter ».

[...]

Ousmane Dramé: « Pour tous ces risques, tous ces dangers que l'enfant encourt dans la rue, nous en sommes arrivés à la conclusion que la place de l'enfant n'est pas dans la rue. Le fait que l'enfant erre dans la rue était notre crève-cœur et que tous les moyens pour éradiquer un tel phénomène étaient à explorer ; même si on était conscient que c'était un pari difficile à gagner d'autant plus qu'à l'heure actuelle, contre toute critique (même objective) formulée à l'encontre des Daaras, il y a des lobbies qui sont prompts à vous diaboliser comme un pourfendeur des Daaras ».

En effet, comme institution séculaire d'éducation et de formation religieuse, les *Daaras* jouissent d'une très bonne réputation auprès des populations, qui les subliment. Leur aura d'antan est presque intacte. Leur légitimation est assurée par des versets coraniques, des *hadiths* du Prophète Mahomet ; des exemples à profusion dans l'histoire des peuples musulmans.

S'attaquer aux animateurs de *Daaras* (les maîtres coraniques) tout comme s'attaquer à ses produits (les *Talibés*) équivalent, pour beaucoup de musulmans sénégalais, à s'attaquer, ni plus ni moins, à l'Islam. Ignorer une telle donne expose tout programme social à l'échec dans le combat pour l'éradication de la mendicité des *Talibés*.

Cette sublimation du marabout est une réalité, tellement ancrée, qu'on est obligé de la prendre en compte ; non par conviction mais par réalisme. Surtout, si on a à faire avec un public qui est, *de facto*, conquis à sa cause. Aussi, l'acteur social finit-il par lui reconnaître ou par feindre de lui reconnaître sa légitimité populaire, malgré lui :

« Dans la société sénégalaise, l'on est accroché à une conscience religieuse où on s'accroche aux maîtres coraniques, au risque de les confondre avec (...). Ce qui fait que l'on a peur de réprimer même le petit marabout qui commet des incongruités », raisonne-t-il. « Et si vous voulez en parler, on tire sur vous et on vous dit que vous voulez saccager le Coran » (Écrit par Guevanis DOH, vendredi 1 août 2014, 09 : 34).

Finalement, que les marabouts de *Daaras* ou maîtres coraniques soient des bourreaux de leurs *Talibés* ou non, qu'importe ? Dès lors qu'ils détiennent, par devers eux, un pouvoir officieux qui surplombe les pouvoirs officiels qui, au vu de leur impuissance, semblent n'avoir d'autre choix que de s'en accommoder. Ainsi, les autorités politico-religieuses sont alors réduites à prôner devant les maîtres coraniques la négociation plutôt que l'affrontement. À cet effet, ils déclarent toujours préférer discuter plutôt que d'imposer. Compréhensible au regard du déséquilibre, des rapports de force entre les protagonistes, qui penche en faveur du marabout du *Daara*.

L'histoire controversée du projet de loi sur la modernisation des *Daaras* du Sénégal, citée plus haut, et qui continue désormais à s'écrire sous la dictée des religieux, en est une parfaite illustration.²⁵

²⁵Il existe une nouvelle version du projet de loi portant statut des *Daaras* puisque l'ancien texte met en exergue l'aspect répressif et ne part pas explicitement d'une stratégie basée sur une estime de l'enseignement coranique et d'une volonté de le promouvoir. En tout cas pour cette nouvelle version, il y a moins de résistance. « Il y a une évolution. Certes, il y a des résistances mais les préoccupations des maîtres coraniques ont été prises en compte. C'est ce qui a abouti à une nouvelle version du projet beaucoup plus acceptable. À l'issue de la rencontre de décembre 2017. Il y a eu un consensus sur le texte et les décrets d'applications, a précisé Same Bousso Abdourahmane, Inspecteur de l'enseignement arabe, membre de l'équipe technique qui réfléchit sur cette question. Certes, la nouvelle version a fait l'objet d'un consensus excepté une association mais elle tarde toujours à être adoptée « il y a une frange une frange des maîtres coraniques regroupés dans la ligue des maîtres coraniques, qui n'a pas encore donné son accord sur le projet de loi. Mais il y a moins de résistance et réticence par rapport à l'ancienne version de la loi. Il semble maintenant que ce qui bloque c'est les lenteurs administratives », a ajouté l'inspecteur (*Vox populi*, Jeudi 1^{er} mars 2018).

Qui sont ces maîtres coraniques/ marabouts ?

Le maître coranique fait figure, dans la société sénégalaise, d'un sujet singulier, mais, qui se conjugue au pluriel. Cette catégorie d'individus évolue dans différents registres. Il porte les habits d'un enseignant, il endosse le statut de religieux ; et cette double casquette lui confère, aussi, celle de modèle irréprochable. Aller à la découverte de cet homme multidimensionnel amène, donc, à l'apprécier sous divers angles. Au premier niveau, il sera jugé suivant ses aptitudes professionnelles. Autrement dit, voir quel itinéraire le maître coranique a suivi pour construire ses compétences. À cet effet, en écho à la sociologie de la compétence professionnelle (Jean-Yves Trepos), trois critères seront passés à la loupe.

D'abord, les équipements de sa compétence, avec lesquels il s'est entouré, à travers les diplômes de maîtres arabes obtenus pour attester de son savoir et de son savoir-faire à exercer l'emploi. Ensuite, les manifestations de sa compétence, qu'il met en exergue de manière théâtrale, au travers les séances des cinq prières quotidiennes qu'il dirige dans les *Daaras*, de même qu'à l'occasion de cérémonials, tels des conférences publiques de récitation de coran par les *Talibés* qu'il organise, à cet effet, et auxquels sont conviés parents, autorités, populations. Enfin, l'imaginaire de la compétence, qui s'est créé, autour de la perception qui veut que le maître coranique soit un érudit de la religion musulmane.

Au terme de l'évaluation à laquelle il est soumis, pour tester ses compétences professionnelles, il s'avère que le maître coranique ait réussi à l'épreuve du certificat d'aptitude d'enseignement de sa discipline. En effet, au niveau de l'opinion populaire, presque aucune voix ne se lève pour lui contester cette capacité, qui est prouvée, aussi, par les statistiques à travers lesquelles les opinions favorables sont majoritairement positives : « Dans la région de Dakar, 57,5 % des maîtres coraniques ont un niveau de maîtrise du coran au cours de leur apprentissage dans les écoles coraniques traditionnelles. À ce titre, ils ont ouvert leur propre école coranique traditionnelle pour la pratique de l'enseignement parallèlement à d'autres activités. En effet, 52 % des maîtres coraniques ont des revenus autres. 58 % des maîtres coraniques déclarent appartenir à une organisation de maîtres coraniques. Parmi les autres profils de diplômés, 12,20 % déclarent avoir obtenu le brevet arabe, 15,30 % le BAC arabe et 15 % autres, licence et maîtrise (CNLTP, 2014 : 39).

Les critères de compétence soumis à sa vocation d'enseignant satisfaits, voilà que ses qualités de chef religieux, subissent à leur tour une épreuve de légitimation. La démarche adoptée à cette occasion suit deux axes. Dans un premier temps, il est apprécié son ancrage dans la profession que le candidat prouve par sa (pré)disposition à exercer la fonction d'enseigner, qui est consubstantielle à un tel statut. La trajectoire suivie pour devenir marabout, qu'il a débuté en étant d'abord un simple apprenant, lui accorde une assurance par rapport à la pratique, mais aussi un respect par rapport au mérite.

Loin des dérives du clientélisme et du parachutage, le chef religieux acquiert, ainsi, une légitimité qui rend sa rencontre avec l'enseignement évidente. Si évidente au point même qu'il ne saurait se réaliser dans aucun autre corps de métier ; tellement l'ancien *Talibé* est typé et prédestiné à ne devenir que maître coranique. En même temps, le système professionnel sénégalais ne leur offre pas vraiment des opportunités d'insertion professionnelle, et pour ce qui est de la mentalité sénégalaise, les *Talibés* d'hier sont "condamnés" à devenir les marabouts d'aujourd'hui comme les *Talibés* d'aujourd'hui seront les marabouts de demain ; ainsi de suite dans un cycle continu, telle est la destinée professionnelle de l'enfant *Talibé*.

On peut dire, en raccourci, que *Talibé* tu as été, *Serigne Daara* tu seras ; voilà la principale, et même, la seule alternative qui s'offre à lui, de manière inéluctable. Qu'il l'ait opté personnellement ou subit fatalement : « Les maîtres coraniques, pour la plupart sont d'anciens pensionnaires des *Daaras* qui, à la fin de leurs études c'est-à-dire le plus souvent dès la mémorisation du Coran font de cet enseignement leur profession. Le plus souvent à défaut d'avoir une autre qualification professionnelle » (Kane, 2010 : 12).²⁶

Légitimement installé, sur ces deux stations vertueuses de maîtres coraniques et de marabouts, il est élevé à la station de perfection par les populations avides de repères. Il accède au grade de modèle à écouter, de guide à suivre, d'érudit à consulter.

²⁶ Cette trajectoire qui est implicitement tracée pour l'apprenant de *Daara* est encore tenace dans l'imaginaire populaire du Sénégalais malgré le combat qui est mené par des personnes de cette catégorie qui ont aujourd'hui réussit bien réussi dans le milieu économique sénégalais en tant que vrais *businessman* et entrepreneurs. L'une des personnes qui est à l'avant-garde de combat de réhabilitation de l'apprenant de *Daara* est sans nul doute Sydi Lamine Niassé ? Directeur Général du groupe *Walfadri*, qui ne manque aucune occasion pour faire ce plaidoyer.

Mais, en retour ces attributs contraignent à des exigences, de moralité sans tâche et de sainteté pure, auxquelles il doit se conformer strictement. Dans ses rapports avec tous et au quotidien, il doit laisser transparaître cette infaillibilité totale, ou du moins, c'est ce qui est attendu de lui. Mais parvient-il toujours et en toute circonstance à tenir son rang ?

La réponse des populations, est sur ce point, partagée ; selon l'époque historique de référence où la personne de maître coranique ou de marabout de *Daaras* (indistinctement dénommés) est considérée.

Des maîtres coraniques ou marabouts de *Daaras* traditionnels humanistes vs des maîtres coraniques ou marabouts de *Daaras* modernes plutôt intéressés

À ce niveau de l'analyse, l'élément qui sert d'instrument d'appréciation et de classification des marabouts de *Daaras*, est la période à laquelle appartiennent les protagonistes. Les données empiriques apportent la preuve que le maître coranique du passé et celui du présent n'ont pas forcément les mêmes degrés d'accomplissement ou d'auto-accomplissement, si tant est que le type de maître coranique/marabout présenté grossièrement *supra* reste la référence pour ce type de personnage.

Un point de justification peut être trouvé au niveau de leur statut social originel. En effet, les premiers maîtres coraniques au Sénégal étaient, purement et simplement, les premiers grands marabouts, fondateurs des confréries religieuses. Leur combat principal était d'implanter la religion musulmane dans le pays, et, surtout de forger un nouveau type *d'homosenegalensis*, pétri de valeurs religieuses (islamiques) et civiques.

Pour réussir à le faire passer, d'un *Ceddo* primaire²⁷ à un musulman érudit et un citoyen modèle utile à sa société qui devrait, à son tour, transmettre et disséminer cet héritage acquis, les marabouts ont développé une pédagogie avancée, pour l'époque, qui est celle du transfert de compétences. L'une des principales conditions de succès de cette méthode est, aussi, l'ambiance d'apprentissage, et, le rapport de confiance qui doivent prévaloir, tout au long de l'accompagnement pédagogique. Les disciples et futurs relais ont, donc, bénéficié d'un encadrement intellectuel et humain, à la fois rigoureux et chaleureux, propice à l'acquisition de cognitions.

Les principaux bénéficiaires d'une tel modèle d'enseignement, appréciant à sa juste valeur la qualité de formation reçue, ressentent une reconnaissance et une tendresse pour leurs formateurs. À juste raison car : « les marabouts confrériques jouaient dans le passé une fonction très importante dans la promotion de l'enseignement coranique ; ils étaient ses principaux promoteurs puisque la grande majorité des *seriñ-daara* sénégalais étaient des marabouts confrériques. Ils formaient les érudits qui ouvraient, à leur tour, des *Daaras* qui constituaient des *Daaras*-satellites reliées à celles de leurs marabouts confrériques » (Dia, 2013 : 2-3.)

²⁷Dieng B., (2008) « Latsukaabe annexa le Kajoor en 1965 selon certaines sources et devient dammeel-tenn comme Amari Ngoone. Un autre cycle historique commençant par le Kajoor. (...) On assista à l'émergence des *Ceddo* - esclaves de la couronne d'abord, puis force armée royale – donnée décisive dans l'évolution du pouvoir. En effet, Latsukaabe acheta beaucoup d'esclaves et en fit une armée permanente. Les nobles perdirent le privilège de faire seuls la guerre. Cette armée entraînée, uniquement au service de la couronne, garantit à Latsukaabe une puissance de contrôle sur les biens et les personnes. Ces *Ceddo*, n'ayant d'autre fonction que la guerre, créèrent dans le Kajoor et les autres Etats sénégalais une ère de violence, une chasse à l'homme quotidienne. Ils servirent au ravitaillement des comptoirs européens en esclaves et surtout à réprimer toute révolte. Ils ne connaissent d'autres lois que la force. La conception de l'héroïque et du noble fut autre. Un dicton nouveau vint se surimprimer au mythe du roi sacré : « garmi ci ngaru fetal » (litt. La noblesse au bout du fusil), ou « Nguur ci ngaru fetal » (le pouvoir est au bout du fusil). Latsukaabe redistribua les fonctions politiques à partir de cette donnée nouvelle. (...) Le pays fut organisé en provinces, administrées par les esclaves de la couronne. Les anciens Lamans furent dépossédés de leurs terres qui furent distribuées à ces nouveaux clients. Une aristocratie militaire naquit de la sorte gagnant chaque jour du terrain sur les premiers occupants de la terre et les anciennes familles nobles. Le moyat, fiscalité assez dérisoire sous l'empire du Jolof, raisonnable sous les autres dammeel, prit une ampleur ne permettant plus à la paysannerie d'être en sécurité. A tout moment les *Ceddo*, dont la réputation de buveurs était légendaire, purent saisir toute une récolte, razzier un troupeau entier, sans aucune possibilité de recours en justice (...) Du XVII^{ème} au XIX^{ème} siècle, la traite négrière déstabilise en profondeur les sociétés sénégalaises. L'Islam, présent dans cette région de l'Afrique qui depuis le VIII^{ème} siècle, va prendre de plus en plus d'importance dans la défense des populations face aux négriers. (cf B. Barry, 1988). La première réaction vient d'un marabout berbère, Nasir El Din, qui, dans la seconde moitié du XVII^{ème} siècle, entreprit une campagne soutenue par les marabouts locaux. (...) Le projet maraboutique vise la restauration des valeurs sociales et morales en s'inspirant de l'Islam. Il faut dire que les régimes *Ceddo*, qui instaureraient deux siècles de violence, avaient profondément subverti les valeurs traditionnelles.

Toute cette dimension humaine, avec laquelle les marabouts entouraient leurs *Talibés*, était aussi facilitée par les relations parentales particulières qui les (re)liaient à ces derniers. Implanté dans le village, à l'intérieur des siens, le *Daara* recevait principalement, pour apprenants, les propres fils de parents et de proches du maître coranique. Or, avec ses propres membres de sa famille, se nouent généralement des liens d'amour particuliers, et, se développe une prévenance naturelle à leur égard. L'atmosphère qui prévaut dans ce cadre d'enseignement fait que les rapports mutuels entre l'enseignant et l'enseigné sont empreints de générosité dans la transmission comme dans l'assimilation du savoir coranique partagé.

Éduqués dans cette ambiance, les disciples de ces guides confrériques ont laissé entendre à travers leurs confidences que : « les maîtres coraniques traditionnels (*Sergine Daara* ou *Thierno*) avaient la réputation d'être corrects bienveillants et même paternalistes à l'égard de leurs *Talibés*. Des liens de parenté ou d'amitié les unissaient aux parents de ces derniers qui leur faisaient entièrement confiance. [...] Certains marabouts refusaient même de laisser mendier leur *Talibés* » (Diouf, 2010 : 5).

Pour faire aboutir son projet de construction d'une humanité améliorée, avec comme sujets immédiats les publics de sa communauté, le marabout traditionnel a justement invité ces derniers sur le terrain d'un échange par les valeurs. Égale dignité et respect mutuel ont constitué le soubassement des relations, et, ont entretenu l'interaction positive entre le maître coranique d'hier et son *Talibé*. Mais avec le temps, le projet originel du *Daara* a visiblement évolué, les statuts des maîtres coraniques ont forcément progressé et les interrelations avec les *Talibés* ont logiquement pris une nouvelle tournure. Qu'en est-il précisément ?

Un autre marabout dans un autre *Daara* façonnant un autre *Talibé*

La dimension originale de l'école coranique d'aujourd'hui semble évidente. Elle cultive sa différence d'avec le *Daara* traditionnel et exhibe sa modernité à travers de nombreux artefacts parmi lesquels, les bouleversements survenus sur certains de ses fondamentaux. En guise de justificatifs : son déplacement des zones rurales vers les centres urbains, la transformation de son local d'habitat traditionnel fonctionnel en habitat moderne délabré, la perte de son ancrage social dans le village au détriment d'une fracture relationnelle avec son environnement citadin.

Néanmoins, la singularité du *Daara* d'aujourd'hui est, moins à voir dans des manifestations visibles, mais plus à percevoir à travers des mutations silencieuses.

À ce niveau, l'une des mues les plus intéressantes et les plus sensibles qu'il a opérée est, certainement, la reconversion du maître coranique qui est à sa tête ; dans sa stature, dans sa vision, dans sa démarche, dans son idéologie, par rapport au *Daara*. Alors qu'il répondait davantage du nom de marabout, au regard de son appartenance familiale, de sa trajectoire académique de même que par son projet social en faveur de ses *Talibés*, il arbore désormais le qualificatif de promoteur économique, avec un profil de parfait *businessman*. Peu préoccupé par la finalité éducative et religieuse de son institution, il suit principalement le cours de son action investie que représente désormais l'enfant *Talibé*, en méprisant totalement la manière dont la côte de cette action augmente, ou plutôt est descendu, sur le marché des valeurs religieuses.

Souvent, il ne cherche pas à convaincre par sa légitimité d'érudit, mais il fait plutôt montre de ses habiletés de manager ancrées. Qu'à cela ne tienne : « les *Daaras*-modernisées sont créés par des promoteurs économiques qui sont dotés de moyens économiques ; ils louent une maison, engagent des maîtres-coraniques qui les soutiennent dans l'enseignement des *Talibés* et recrutent un personnel qui s'occupe de leur hébergement et restauration » (Dia, 2013 : 2-3).

Engagé dans un projet lucratif, le maître coranique-investisseur a une approche financière des relations sociales ; fussent-elles celles qu'il entretient avec ses disciples-produits. Et à cet effet, à la place de la relation humaine et familiale avec l'enfant mendiant, il est instauré une relation économique et monétaire. Le *Talibé* n'est plus vu comme un capital humain à enrichir mais plutôt comme une ressource financière à exploiter. Ainsi, le maître troque ses habits de protecteur moral en habits de *trader* immoral.

Sur l'autel de son confort matériel et au nom de la rentabilité de ses investissements, il sacrifie les droits des enfants, en général, et, en particulier, ceux des *Talibés* qui sont placés sous sa responsabilité. Du coup, il se compromet en foulant aux pieds son devoir de protecteur de l'enfant qui lui est confié. Le niveau d'exploitation excessif, auquel est soumis l'enfant, dépasse tout entendement d'après :

« le rapport [qui] indique qu'au moins 50.000 enfants fréquentant des centaines d'internats coraniques (*Daaras*) au Sénégal sont soumis à des conditions qui s'apparentent à de l'esclavage. Leurs maîtres (marabouts) qui font office de tuteurs *defacto* les soumettent à ces formes souvent extrêmes de maltraitance, de négligence et d'exploitation. Selon *HRW* (2010 : 24), il faut affirmer que toutes les écoles coraniques appliquent ce type de régime, mais de nombreux marabouts obligent les enfants, appelés *Talibés*, à mendier dans les rues pendant de longues heures, les droits des pratiques constitutives des pires formes de travail des enfants selon la définition employée par l'Organisation Internationale du Travail (OIT). Ainsi les enfants *Talibés* mendiants sont soumis à des violences physiques et psychologiques souvent brutales ».

Au cœur de cette pratique de la mendicité des enfants des *Daaras* qui est devenue un véritable système, soit religieux, soit économique, soit social, suivant la variante de *Daara* considérée par notre interlocuteur en face, suivant la classification des écoles coraniques établie plus haut, le *Talibé* qui l'exerce ou le subit, selon le cas, en est l'actant principal. Seulement, le terme qui le désigne, tout comme, le personnage qui l'incarne a connu au gré du processus d'implantation de la religion musulmane une évolution qui les a fait passer, à des perceptions différentes selon le point de vue de l'Islam arabe ou le point de vue de l'Islam noir.

Le point de vue de l'Islam noir qui, dans le contexte de l'étude, peut être assimilé à un Islam sénégalais, est celui qui nous intéresse davantage, pour les particularités suivantes qui le caractérisent. Un mouvement islamique, en perpétuelle recomposition, à la faveur du phénomène des formes de branchement culturel arabo-*wolof*²⁸. Un phénomène, toujours et encore plus, en vigueur dans le contexte actuel du "Tout" mondialisation. Il va de soi qu'au gré de ce développement dynamique de la notion de *Daara*, celle de *Talibé* qui en est l'acteur fondamental, s'accompagne nécessairement de variation dans la signification de son contenu. Selon le contexte, il peut s'agir d'élargissement ou rétrécissement du périmètre de son champ conceptuel, mais aussi, de charge positive ou négative dans sa forme d'action.

²⁸ Ici le concept de culture *wolof* est utilisé de manière abusive pour désigner toutes les cultures en présence au Sénégal en qu'il concerne la majorité des sénégalais avec 43 % de la population (Dumont Gérard François, Kanté Seydou, 2013). Mais en réalité, il faut considérer toutes cultures en vigueur au Sénégal que l'Islam a eu à rencontrer et même à se mélanger et dont les principales sont constituées de la culture pulaar, la culture serrère, la culture soninké...

De ce point de vue, au-delà de son sens étymologique, il peut être lu sous deux angles différents et courants : celui qui relève d'une vision confrérique où il se proclame disciple en allégeance devant un marabout, d'une part, et, d'autre part, celui qui relève d'un environnement de *Daara* où il est confié comme apprenant sous les ordres d'un maître coranique. Si ces deux acceptations du concept de *Talibés* sont reconnues, répertoriées et souvent étudiées, une autre catégorie, très proche de la troisième existe aussi. Une avec laquelle on la confond souvent, en ce qu'elle concerne, exclusivement, des enfants mendiants. Mais aussi, qui s'en éloigne suffisamment en ce que toute soumission à l'autorité d'un marabout de *Daara*, au sein duquel il serait apprenant, est largement négligée. Aussi bien pour ce qui est de sa prise en compte comme sujet d'étude, mais aussi, pour ce qui est de sa prise en charge comme cas social.

Les trois premières catégories de *Talibés* seront étudiées les unes après les autres dans une perspective diachronique pour le premier et, synchronique pour les deux autres, dans l'optique de comprendre davantage les notions d'enfants mendiants et de *Talibés*, qui sont utilisées indistinctement pour qualifier les mêmes personnes. Alors qu'il s'avère, après analyse, que même si les termes sont identiques au niveau patronymique, elles sont sémantiquement différentes. Ainsi, tout enfant mendiant n'est pas forcément *Talibé*. Alors qui est *Talibé* ?

Définition conventionnelle de *Talibé* par et pour les spécialistes

L'un des acteurs principaux de notre étude est le *Talibé*. Précisons d'emblée que nous ne parlons, ni de l'enfant mendiant en général, ni du *Talibé* disciple d'une confrérie. Nous faisons plutôt référence et cas du *Talibé*, élève d'une école coranique, en particulier. Personnage atypique qui serait, d'ailleurs, un phénomène principalement observé qu'au Sénégal, car en Orient, au Maghreb on n'observerait pas d'enfants mendiants ; et en République de Guinée et même à Tombouctou berceau de la culture islamique dans toute l'Afrique noire, il n'y aurait rien de cette pratique d'après Josué Barboza (*Les Talibés au Sénégal : Pour ou Contre*, EBS-Floreffe, vendredi 20-01-2010 : 9).

Bien que le terme soit d'origine arabe. Un *Talibé*, au sens étymologique du terme, est un "élève qui apprend le Coran". Le phénomène *Talibé* dans sa forme actuelle est d'invention sénégalaise.

À cet effet, quelle est son acceptation en Afrique de l'Ouest en général et au Sénégal en particulier ? Le terme est appliqué aux enfants qui sont confiés au marabout par leurs parents. Au cours de leur séjour, de plusieurs années, à l'école coranique, ils y apprennent les enseignements du Coran. Suivant la tradition, le *Talibé* passe de maison en maison, une heure par jour ; il y récite des versets du Coran et reçoit de petits dons qui contribueront à la subsistance de l'école coranique. Dans un tel contexte, faire mendier les enfants est un moyen de leur enseigner l'ascétisme et l'humilité (UCW, 2007 : 29).

Mais force est de reconnaître que dans la réalité, les enfants *Talibés* constituent une population rare et insaisissable. Rares, car ils ne représentent qu'une faible fraction de l'ensemble de la population infantine sénégalaise, insaisissables parce qu'ils sont difficiles à rencontrer et à recenser. Alors, pour être sûr de ne pas se tromper de publics quand on s'intéresse spécifiquement à eux, Amadou Wade Diagne (2007 : 12) suggère à la suite de *Human Rights Watch*, dans un souci de pragmatisme, la définition suivante : « le *Talibé* est défini comme tout enfant qui déclare avoir passé la nuit précédant l'enquête dans le *Daara* et qui fréquente actuellement l'école coranique ».

Cette approche est surtout commode pour les spécialistes de la question des *Talibés* qui, dans la conduite de leurs travaux, ont besoin d'éléments d'appréciation et d'opérationnalisation fonctionnels de la notion. C'est à ce prix seulement que les conclusions qui ressortiront de leurs études seront empreintes de teneur plus objective qu'émotive, présenteront un cachet plus technique que sentimental ; aussi sensible que soit le sujet sur la mendicité des *Talibés*.

Mais dans la réalité, les qualités distinctives de chacune de ces catégories de *Talibés* sont beaucoup plus complexes à identifier et à circonscrire. Toutefois, les caractéristiques basiques qui permettent de les reconnaître et de les regrouper sous une dénomination générique tiennent, en gros, à deux signes à situer dans leur façon de (ré)agir au quotidien ; qu'ils soient restés à la campagne ou qu'ils aient migré en ville. En plus de leur activité d'apprentissage du Coran, difficilement observable car se pratiquant dans l'intimité des *Daaras* s'il a lieu, le deuxième marqueur, qui est la manifestation de leur statut, se voit à leur activité au niveau des champs où on retrouve les uns (pour ceux restés dans les campagnes) être livrés à des travaux agricoles ou il se voit (pour ceux ayant en ville) errer dans les artères de la ville où ils s'adonnent à la mendicité.

Deux activités, considérées chez l'enfant comme une exploitation économique, et, qualifiées par la loi sénégalaise de pire forme travail pour les enfants, et de ce point de vue formellement interdites.

Mais, curieusement, la population ne semble, ni en être consciente, ni s'y opposer, si l'on en juge par leurs positions plutôt complices. Á entendre leurs discours si bienveillants qui ne participent qu'à encourager ces phénomènes qui ont visiblement gagné en ampleur, dans toute l'étendue du pays. Ces défenseurs qui revendiquent ouvertement la pratique trouvent, donc, des raisons diversement motivées pour la justifier. Nous reviendrons sur leurs raisons justifiées ou injustifiées. Qu'importe pour nous, par souci de neutralité.

Aussi, le lecteur devra-t-il comprendre que les propos avancés dans les lignes ci-après ne sont pas nôtres, mais ils sont plutôt ceux des acteurs de la question de la mendicité des enfants *Talibés* en présence, dont nous en faisons l'écho. C'est d'ailleurs au niveau de certains points de l'étude où, pour la plupart il s'agit de donner le point de vue naturellement subjectif sur un de discussion et de controverse concernant la question à l'étude. Pour exemple, cette forme de focalisation interne par laquelle je me substitue au public peut être relevé au niveau du chapitre 1.2.2.2 intitulé l'enjeu de la pratique de la mendicité dans le sous-point : les discours de légitimation de la mendicité des enfants *Talibés* chez différents publics, du 5.1.1.2 intitulé approximation sur les droits de l'enfant au Sénégal dans le sous point : situation du respect des droits des enfants *Talibés* au Sénégal, dans les villages de *Djéri Kao* et de *Diamafara* : entre approximation/certitude, évidence/négligence.

Mais, lorsqu'il s'agit de présenter les positions des différentes parties prenantes sur des points de la thématique de la mendicité des enfants *Talibés* qui sont, controversés et de controverse, il nous faut, par volonté d'objectivation, reprendre textuellement la lettre et/ou l'esprit des points de vue des acteurs pour mieux rendre compte de leur rapport à l'objet d'étude. Ainsi il est adopté, dans ce cas, la technique discursive de la focalisation interne, centrée sur un personnage ou un groupe de personnages dont le narrateur retranscrit l'opinion, les sentiments. Alors, ici le narrateur = le personnage. Donc, si le lecteur n'y prend pas garde, il pourrait confondre cette recherche de fidélité qui nous amène à rapporter les points de vue des parties prenantes dans un style direct, à un défaut d'impartialité et nous prêter les positions des autres. En prendre compte au moment de la lecture.

Lever la confusion autour du mot *Talibé*, un terme polysémique

- *Talibés et enfants mendiants*

Distinguer enfants mendiants et *Talibés* apporte une précision, importante, qui évite de tomber dans l'amalgame et la caricature. En effet, il est aujourd'hui une idée reçue que tous les enfants mendiants au Sénégal sont des *Talibés*. Certes, l'un et l'autre pratiquent la même activité dans la rue, et, à l'apparence ils se ressemblent, au niveau de leur accoutrement et de leur état d'hygiène.

Mais, dans le privé, les *Talibés* apprennent le Coran, vivent dans les *Daaras*, et, surtout ils pratiquent la mendicité sur instruction de leurs maîtres. À la différence, les enfants mendiants sont à leur compte ou à celui de leurs bourreaux. Leur différence se situe ainsi à un niveau intérieur, alors que les gens fondent leur jugement, seulement, sur des signes extérieurs d'accoutrement en haillons, d'hygiène corporelle approximative, de sollicitations monétaires ou de tout autre appui..., qui ne sont pas forcément discriminants.

Compréhensible, dès lors, que ces concepts poussent les publics non initiés à la méprise : « dans la pratique et selon l'acception du commun des sénégalais, il est très difficile de différencier les enfants mendiants et ceux en situation d'apprentissage coranique communément appelés *Talibés*. Ces confusions induisent parfois en erreur la plupart des acteurs qui font des déductions systématiques. Ainsi, à chaque fois qu'on évoque les questions relatives à la situation des enfants mendiants, toutes les réflexions sont focalisées sur les *Talibés* » (CONAFE-Sénégal, 2006)²⁹.

Certes, dans la population des enfants mendiants, la frange *Talibés* est très largement représentée.

²⁹La Conafe/SN (Coalition Nationale des Associations et ONG en faveur de l'Enfance) regroupe 212 organisations intervenant dans tout le Sénégal et travaillant pour les enfants. Créée en décembre 2004 à Mbour, la Conafe, en tant que cadre fédérateur, joue un rôle de veille, de surveillance et d'alerte par rapport aux atteintes concernant les droits de l'enfant. Elle est aussi une instance d'interpellation et de suivi des engagements pris par l'État et les communautés par rapport aux droits de l'Enfant. Elle représente une force de propositions et d'alternatives et pour un mouvement social fort, crédible et durable.

En effet, il est estimé que si le phénomène de la mendicité des enfants dans la région de Dakar touche environ 7 600 (c'est une étude qui a géographiquement porté sur certaines localités choisies et non sur toute la région dakaroise) individus, la grande majorité des enfants mendiants sont des *Talibés*, en concurrence de 90 % (UCW, 2007).

Tout de même, sur un sujet aussi sensible que la problématique des *Talibés* au Sénégal, avec des enjeux socio-politico-religieux au niveau national, et, des effets dans le positionnement géopolitique du pays à l'international, être dans la justesse sémantique tout comme dans la rigueur statistique s'impose. Ce ne sera pas aisé, car pour le même terme de *Talibé*, il y a deux entendements différents qui cohabitent naturellement. Selon le contexte dans lequel il est employé, le sénégalais est avisé et comprend, ce n'est pas le cas pour tous les autres.

D'où l'intérêt d'apporter sur cette notion une clarification conceptuelle.

***Talibé*, notion générique vs *Talibé* notion spécifique**

Comme on l'a déjà souligné en haut, l'Islam au Sénégal est fortement confrérique. Il existe quatre confréries au Sénégal : la *Qadiriyya*, la *Tijaniyya*, la *Muridiyya* et la *Layenne*. Chaque Sénégalais adhère à l'une de ces confréries, en faisant allégeance au marabout qui fait office, ainsi, de son guide spirituel. À ce titre, il devient son disciple, autrement dit son *Talibé*.

Chaque confrérie maintient une hiérarchie stricte. Elle est dirigée par un *calife*, descendant du fondateur de la confrérie, et par des marabouts, qui enseignent et servent de guides spirituels aux disciples de la confrérie, les *Talibés*. Les marabouts exercent une énorme influence sur leurs disciples. Le *Talibé* doit faire preuve de dévotion et obéir strictement au marabout, qui de son côté, est censé guider son disciple et offrir des prières d'intercession en sa faveur, tout au long de sa vie.

Ce *Talibé*-disciple est différent du *Talibé* qui est un enfant, généralement, confié par ses parents au marabout pour qu'ils l'éduquent, par le Coran et la mendicité. Lever ces nuances est important pour la suite de notre travail afin de ne pas se perdre dans l'appréciation de ce terme polysémique.

Car : « comme pour le terme *Daara* cette terminologie est compliquée. Le mot *Talibé* peut s'appliquer à chaque sénégalais en tant que "disciple" d'un marabout ou guide spirituel. Le terme désigne aussi les garçons qui sont élèves des milliers d'"écoles" coraniques propres et intègres du Sénégal. Cependant ce terme est aussi largement utilisé, de façon presque péjorative, pour désigner ces jeunes garçons élèves d'"écoles" coraniques qu'on voit mendier dans les rues. Etant donné la fréquence avec laquelle le mot *Talibé* est utilisé pour désigner les élèves d'écoles coraniques qui sont forcés à mendier, *Human Right Watch* fera de même (*HRW*, 2014: Notes de bas de la page 12).



Photo 2 : deux *Talibés* faisant le décompte de leurs aumônes journalières

Source : Raphael Jimenez, (Human RightsWatch, exploitation sous prétexte d'éducation, progrès mitigés dans la lutte contre la mendicité forcée des enfants au Sénégal 2014 : page1 de couverture)

1.1.2 La mendicité : des définitions en contexte ou une notion piégée

1.1.2.1 État de l'art sur la mendicité des enfants *Talibés* : entre peu de travaux à caractère scientifique et une masse de discours à connotation politique

Qui parle de la mendicité des enfants *Talibés* : chercheurs et/ou organismes gouvernementaux et non gouvernementaux ?

Le sujet de la protection des enfants mobilise des acteurs qui sont tous (re)connus pour parler du sujet, même si leur propension à en parler diffère, suivant le pouvoir spécifique de chacun et en fonction de son statut. L'État et ses services déconcentrés disposent légalement du droit à l'aborder sous tous ses aspects, au nom de la Constitution sénégalaise qui leur donne ce pouvoir. En effet, en son titre III, au niveau du deuxième alinéa de l'article 20, elle stipule que « la jeunesse est protégée par l'État et les collectivités publiques contre l'exploitation, la drogue, les stupéfiants, l'abandon moral et la délinquance ».

Les Organisations non gouvernementales tirent une certaine légitimité à apporter leur point de vue sur la question, grâce à un certain nombre d'attributs que leur confère la loi, dont la liberté d'expression : « Le modèle libéral envisage donc une réglementation minimale de l'existence et de l'activité internationales des organisations non gouvernementales. Les objectifs de cette réglementation sont exclusivement de garantir le droit à l'existence de l'ONG, son droit à s'exprimer (pour son activité militante) et son droit à un environnement concurrentiel. [...] Outre l'application des règles de la concurrence et de la libre entreprise, le modèle libéral propose ainsi au droit un système fondé sur des mécanismes de garantie des libertés publiques que sont la liberté d'association, la liberté d'expression [...] En termes de niveau de régulation de niveau, le modèle libéral privilégie l'ordre interne, dans le cadre duquel se développe l'État de droit et auquel est assignée la tâche de garantir la possibilité pour les organisations non gouvernementales de se créer et de s'exprimer » (Leroux, 2000 : 514) ».

Le chercheur public³⁰, quant à lui, fort de la double liberté du chercheur et de recherche qui lui est conférée par la loi³¹, a la latitude de parler de tous les sujets. Sans exception et sans censure aucune, dès l'instant qu'il en ressent l'intérêt. En effet, il jouit de « la possibilité (...) de choisir ses propres thèmes de recherche. D'ailleurs, à la faveur de la liberté de la recherche, il n'y a, sans doute, aucune norme qui interdit formellement à un chercheur public de porter sa curiosité sur le sujet de son choix.

Dans cette approche abstraite et théorique, on peut affirmer que la liberté de choisir, tel ou tel autre thème de recherche, est absolue et relève entièrement de la souveraineté du chercheur. On sait en effet que, dans l'idéal, les pouvoirs publics n'imposent ni n'interdisent d'aborder ou d'approfondir un thème particulier de recherche.

Aussi, chacune de ces parties prenantes, identifiées ci-avant, s'est-elle intéressée à la problématique de la mendicité des enfants *Talibés*. Selon ses prérogatives légales et suivant l'angle d'entrée qu'il a jugé le plus pertinent, et, qui est en conformité avec ses centres d'intérêt. Du moins en apparence, car dans la réalité, les choses ne sont pas aussi simples qu'il y paraît.

³⁰ Selon Selon Fortier, (2008) : Une fois exclus les chercheurs privés, reste à identifier rapidement les chercheurs publics. On peut d'abord citer les chercheurs publics au sens strict, il s'agit des "chargés de recherche" et des "directeurs de recherche". Quelques-uns des chercheurs fonctionnaires relèvent cependant d'un établissement public administratif, voire directement d'une administration centrale. Il faut ensuite mentionner les maîtres de conférences et les professeurs des universités. Pris par leurs obligations d'enseignement, les universitaires sont parfois présentés comme des chercheurs à mi-temps. Enfin, les doctorants bénéficiant d'un contrat –les "allocataires de recherche" et "boursiers de thèse" des EPST, ou les bénéficiaires d'un "contrat doctoral", ainsi que les "attachés temporaires d'enseignement et de recherche"– sont des contractuels de droit public.

³¹Aux États-Unis, la liberté de la recherche a précisément été déduite de la liberté d'expression : la doctrine majoritaire s'appuie sur le premier amendement de la Constitution, qui proclame la liberté d'expression, pour dégager un principe général de liberté scientifique tiré du lien logique entre l'expression et l'acquisition préalable d'un contenu. V. Ch. Noiville. "La liberté de la recherche en droit américain", *La liberté de ta recherche et ses limites – Approches juridiques, op. cit.* p. 93.

En France, La loi reconnaît précisément cette liberté d'expression aux chercheurs publics : l'article L. 952-2 du code de l'éducation affirme que "les enseignants-chercheurs [...] et les chercheurs jouissent d'une pleine indépendance et d'une entière liberté d'expression dans l'exercice de leurs fonctions d'enseignement et de leurs activités de recherche, sous les réserves que leur imposent conformément aux traditions universitaires et aux dispositions du présent code, les principes de tolérance et d'objectivité". Le Conseil constitutionnel a lui-même consacré, de façon plus large, "la liberté d'expression et de communication dans l'enseignement et la recherche"

Les raisons d'une production scientifique encore peu proluxe sur le sujet

Les productions intellectuelles, qui sont recensées sur ledit phénomène et émanant des différentes catégories sus citées, sont variables les unes les autres. Au niveau de leur orientation thématique, de leur approche méthodologique, de la nature des informations fournies, et de manière plus marquée au niveau de leur masse critique. Sur ce dernier aspect, un tour d'horizon des écrits sur la question nous a permis de constater que les chercheurs publics, dont le droit d'expression est total (sur le papier), sont pourtant les moins proluxes sur le sujet. Curieusement, malgré l'étendue des prérogatives que leur accorde ce droit, dans sa dimension positive, ils semblent, au contraire user davantage de sa dimension négative, plus restrictive. Bien que cette dimension négative ne soit qu'implicite au niveau de la formulation du texte de loi qui la consacre aussi.

Autant dans sa lettre, le texte de loi édicté, à cet effet, stipule expressément la liberté d'expression, autant, ce dit texte laisse penser, dans son esprit, qu'il admet aussi, a *contrario*, le droit de garder le silence. Autrement dit, la loi reconnaît aux sujets de droit, la liberté de non expression aussi, même c'est de manière indirecte. D'ailleurs, la liberté d'expression n'a de sens que si elle s'accompagne de la liberté de non expression. Adossés à ce modèle juridique qui fait prévaloir que les individus ou les regroupements humains ne peuvent être contraints à user de leur droit d'expression, les chercheurs publics ont apparemment fait valoir ce droit au regard de la posture silencieuse ou peu bavarde dont ils ont fait montre sur cette question reconnue. Même si elle est, pourtant reconnue, comme urgence et ou d'intérêt sociétal et public.

En faisant le point sur les écrits scientifiques portant sur le sujet de la mendicité des enfants *Talibés* dans sa thèse intitulée : « Les "talibé" du Sénégal : une catégorie de la rue, prise entre réseaux religieux et politiques d'action humanitaire » et soutenue en 2013, Joanne Chehami s'est (re)trouvée confrontée au problème de leur rareté. Situation désobligeante pour les chercheurs, dans leurs besoins de disposer de références et de matière sur le sujet étudié. Cette limite, sur laquelle elle s'est buttée dans le cadre de ses recherches tout comme en sont victimes d'autres chercheurs dans ce domaine, est admise dans sa conclusion suivante lorsqu'elle déclare qu' :

« on peut aussi trouver quelques trop rares recherches consacrées à la manière évolutive dont ont été considérés les jeunes mendiants en milieu urbain sénégalais [Diop et Faye, 1997 ; Faye et Thioub, 2003 ; Collignon, 1984 etc.] » Chehami, 2013 : 18) ».

Mais une fois cette analyse d'une faiblesse de la production scientifique est effectuée sur la recension des productions sujet de la mendicité des enfants *Talibés*, il consiste désormais à en expliquer les raisons techniques qui tiennent globalement à deux causes. D'abord un sujet (con)fondu dans une multitude de sujets, certes, connexes mais, tout de même, différents et ensuite la dimension scientifique à l'aune de laquelle sa reconnaissance en tant que écrit digne de référence académique qui lui est imposé.

Un sujet spécifique de la mendicité des enfants noyé dans une thématique trop vaste

Pour les besoins méthodologiques de procéder à une revue de littérature sur la question à l'étude, le premier objectif et le premier pari étant de parvenir à délimiter le périmètre du sujet. En effet, pour le sujet relatif à la mendicité des enfants *Talibés*, cette démarche s'est finalement présentée comme un enjeu majeur, tant sont nombreux et étendus tous les thèmes qui ont été formulés sur les concepts clés du sujet tels : Islam, enfants (*Talibés*), mendicité. Aussi, le travail initial a-t-il consisté, alors, à circonscrire la thématique pour la rapprocher, au plus près, du cœur du sujet. Pour ce faire, nous avons procédé, par élimination, en écartant au maximum les thématiques à la fois approchantes et dispersées. Elles sont nombreuses et concernent les études qui ont porté sur :

- les domaines de l'introduction et du développement de l'Islam en Afrique de l'Ouest, des particularités et des spécificités de son évolution en système confrérique, plus particulièrement au Sénégal ;
- les relations entre l'Islam confrérique et les religions du terroir, comme par exemple en Casamance [Trincas, 1978 ; Marut, 2002 etc.] ;
- les rapports entre les confréries sénégalaises, l'économique et le politique de manière générale et de manière spécifique les différents gouvernements qui se sont succédé au pouvoir ;

- les spécificités réelles ou supposées de l’Islam subsaharien notamment sur la question du rapport entre l’administration coloniale et les chefs hiérarchiques de ces systèmes confrériques face à la domination française ;
- la complexité interne et à l’évolution du système éducatif au Sénégal, entre les composantes du formel/informel, laïc/religieux, en français/arabe ;
- les questions complexes du travail, de l’exploitation, du fosterage et de la migration infantiles en Afrique
- les rapports soumission/affiliation entre les *Talibés* (disciples) et les marabouts dans des *Daaras* ruraux disposant d’exploitations, souvent arachidières.

Et la liste n’est pas exhaustive.

Une pluralité d’approches du sujet liée, en partie, à la diversité des disciplines auxquelles appartiennent les différents auteurs constitués d’anthropologues, d’historiens, de géographes, d’ethnologues, de sociologues, d’arabisants. En rapport avec leurs centres d’intérêt, chacun d’entre eux aborde le vaste champ de l’islamisation du Sénégal sous un angle spécifique ; une petite portion ayant porté leur réflexion sur le phénomène du *confiage* des enfants, des *Daaras* itinérants et de la mendicité des *Talibés*. Et, dans ce mini groupe qui a abordé la question, peu l’ont étudié suivant une approche scientifique si tant est que toute recherche n’est pas forcément scientifique.

Encore que pour arriver à se prévaloir comme tel, le sujet en question doit obéir à un traitement, qui suit un certain protocole méthodologique et doit remplir un certain nombre d’exigences dans la méthode analytique adoptée. De telle sorte que les faits sociaux qu’il aborde : « provoquent beaucoup de jugements, de débats, d’indignations, notamment dans les médias occidentaux ».

D’où l’intérêt de faire le départ entre les écrits qui ont analysé les aspects du phénomène social à l’étude, de manière scientifique, et, ceux qui les ont (mal)traités avec beaucoup de parti pris. Et, ils sont les plus nombreux dans ce cas.

Une approche scientifique du sujet de la mendicité des enfants *Talibés* portée par des chercheurs ?

User du terme générique de recherche pour qualifier les productions intellectuelles, en général, et celles consacrées au sujet spécifique de la mendicité des enfants *Talibés*, en particulier, risque de mettre le lecteur dans une difficulté à, distinguer parmi elles, celles qui sont conduites par des scientifiques ou plutôt celles à caractère scientifique. Car l'hypothèse, selon laquelle un scientifique ne produirait que des écrits scientifiques, n'est pas toujours vérifiée. Encore moins l'est, celle qui suppose que les produits scientifiques ne sont que des fruits du travail de scientifiques.

En vertu de cette réserve, nous avons observé une certaine prudence en cherchant à savoir parmi l'ensemble des productions qui ont traité de la problématique de la mendicité des enfants *Talibés*, quelles sont celles devant être exclusivement considérées comme scientifiques. D'autant que : « lorsqu'on y regarde d'un peu plus près, ce phénomène social se révèle en lui-même n'avoir pas encore jusque très récemment été réellement étudié scientifiquement, ce qui pose plusieurs questions. Notamment, comment réussir à dépasser les caricatures et les réactions relevant de l'affect, alors que très peu d'individus savent réellement de quoi ils parlent lorsqu'ils abordent le sujet des *taalibe*-mendiants ? » (Chehami, 2013 : 18).

Ces propos, qui nous ont alerté, laissent (sous)entendre que le chercheur doit adopter une posture de neutralité, qui à défaut d'être absolue serait au moins raisonnable, pour prétendre donner un cachet scientifique à sa production. Tâche relativement complexe à réussir par un être humain que d'arriver à ne pas être débordé par ses sentiments pour poser un regard froid et garder une distance critique dans sa (ré)action devant les enfants mendiants en situation de (mal)traitance dans les *Daaras*, qui ne laisse pas indifférente. Si beaucoup d'auteurs n'en font pas état officiellement, certains peu nombreux, habités par une honnêteté intellectuelle, reconnaissent publiquement être tombés dans ce piège à sentiments.

Parmi eux, Johanne chehami (2013 : 18) qui l'avoue en ces termes : « je me souviens même avoir principalement éprouvé du dégoût, de la colère, de l'incompréhension, mâtinée de pitié et de compassion pour les *taalibe* mendiants, que l'on trouve à tous les carrefours dakarois et auxquels j'avais affaire dans le cadre de mon stage dans une ONG ».

De ce point de vue, il est pertinent de s'interroger et même de vérifier le caractère scientifique des différents écrits sur ce sujet, tout en distinguant ceux à caractère passionnel et passionné, qui sont analysés sous un angle subjectif et ceux à facture scientifique, appréhendés sous un angle purement objectif.

Alors, dans ce cas, la question qui s'(im)pose est de savoir comment des chercheurs humain et social ont pu arriver à étudier ce fait socétal et publique, qui suscite d'emblée l'empathie et une forme de compassion, tout en gardant leur quand même leur distance critique ?

La posture scientifique à adopter comme éthique et démarche de recherche face à la question sensible de la mendicité des enfants *Talibés* ?

Pour arriver à cette objectivité qui s'impose à tout chercheur aspirant légitimement à produire des écrits de nature scientifique, la meilleure démarche est de suivre le pas d'auteurs qui ont été déjà amenés, par les mêmes circonstances, à tenter l'expérience et, qui plus est, l'ont par la suite partagé. Pour exemple, Johanne Chehami (2013 : 363) est revenu sur l'attitude et l'état d'esprit qui l'ont caractérisée lorsqu'elle a voulu se donner les moyens intellectuels d'aborder la problématique de la mendicité des enfants mendiants ou *Talibés* ; sans parti pris.

Elle parle avant tout de l'esprit qui doit alors animer le chercheur. Cet esprit tient, d'après, ses propos d'une simple volonté sans prétention d'ailleurs pour le protagoniste d'avoir la certitude de pouvoir aller jusqu'au bout de ce vœu pieux : « J'ai cherché à analyser un phénomène social contemporain, infiniment complexe en tentant de ne pas le surinterpréter, mais plutôt de poser les bonnes questions sur la manière dont on peut expliquer sa permanence actuelle ».

Mais de manière plus déterminée, il faut parvenir à transformer cette idée en une réalité concrète. Pour cela, rien de tel que d'adopter la posture qui sied, consistant à prendre la position *d'insider* plutôt que *d'outsider* selon les termes de Kae Amo afin de pouvoir envisager les faits suivant le point de vue des acteurs du milieu ; eux qui vivent au plus près la chose étudiée. Une approche empirique de terrain qui permet au chercheur, même étranger, de s'immerger, de se former, d'apprendre le langage des acteurs, afin de rendre leur monde intelligible et comprendre et décrire leur quotidien.

En un mot, suivre à la lettre la philosophie de Maurice Godelier pour qui le chercheur doit considérer que :

« les Autres sont les maîtres. Il faut accepter d'être un élève lorsque nous sommes sur le terrain » (communication lors du séminaire des doctorants de l'IMAf, site Raspail, le 7 février, 2014).

Sans une telle prise de conscience, il continuerait à rester observateur extérieur qui s'emploie à (ré)interpréter selon ses propres perceptions des faits qu'il n'a pas vécus, relevant d'un intérieur qu'il n'a pas percé. Sinon, le biais méthodologique qui risque d'entacher la validité des résultats de l'analyse est alors d'exclure des acteurs de la problématique étudiée pour en laisser l'exclusivité à des "occidentaux" ou à des sénégalais issus d'un monde occidental ou d'un milieu urbain et qui n'ont « jamais eu l'occasion d'étudier, même un seul jour, dans la *daara* » (Ware 2014 : 238).

Ce qui advient souvent dans le cadre de l'étude du phénomène de mendicité des enfants *Talibés* au Sénégal, comme a eu à le relever Johanne Chehami (2013 : 365) à partir de son vécu : « Avec du recul, il m'apparaît (...) qu'il est trop facile de vouloir calquer une vision occidentalocentrée de l'enfant, de ses droits et des devoirs qu'une société a envers lui, sur une perception aussi radicalement différente, encore si actuelle, de celui-ci comme n'étant pas un individu en tant que tel ».

Pour se départir de ce regard extérieur déformant et adopter un regard intérieur, plus réel sur cette question, la recherche qualitative dont l'objectif est de saisir, au plus près de la réalité, le vécu de catégories sociales particulières et difficilement saisissables constituées ici des enfants *Talibés*, peut servir de cadre d'approche adapté. Afin d'établir avec les acteurs une relation réflexive, nécessaire pour connaître leur mode de vie et percevoir leurs ressentis, l'appareil méthodologique s'est équipé de différentes techniques dont l'observation participante.

Choix motivé par sa capacité suprême à fournir, non seulement, des informations attendues du terrain, et même, toutes les informations du terrain. Une faculté d'exhaustivité que lui reconnaissent certains spécialistes, ainsi que cela est confirmé : « dans une célèbre polémique, Becker et Greer avaient avancé que la donnée sociologique la plus complète était celle recueillie par l'observation participante (1969) » (Bouchard Stéphane, 2010 : 420).

Notre décision, de donner du crédit aux approches scientifiques qui ont opté pour l'observation participante en tant que méthode de recueil et d'analyse de données improbables comme celles relevant de sujets sensibles à l'image de celui de la mendicité des enfants *Talibés*, nous est venue de la garantie accordée aux modalités techniques adoptées, qui garantissent la réussite du protocole. Deux attitudes seront retenues comme facteurs de sécurité et de fiabilité de la méthode avec, à la clé, un succès indiscutable. Comme premier mécanisme, la technique à développer par l'observateur pour réussir à s'insérer dans le groupe afin de se faire accepter. Car c'est grâce à ce statut, d'immiscé adopté par les publics partenaires, que va s'instaurer le climat de confiance où le sujet d'étude peut se livrer, sans retenue et jusque dans son intimité.

Pour réussir ce pari improbable, Sylvie Thiéblemont-Dollet (2014 : 108) nous donne une technique imparable issue de son expérience d'une étude menée sur une communauté de femmes sénégalaises, pour le besoin de les faire parler et qu'elles baissent la garde et se laisser découvrir, ainsi qu'elle nous le raconte ici : « pour en revenir aux entretiens recueillis, il a fallu que je fasse en sorte que ces personnes s'expriment au plus proche de leurs préoccupations, et se confient à un « chercheur » sans « trop » se censurer. De sorte, il m'a fallu partager d'autres activités parallèles avec elles, surtout avec les femmes de la première génération : partage de repas, cérémonie du thé, rencontre avec les membres de la famille, aide aux devoirs, consultation d'albums photos, de films de famille, explication autour d'objets dits « typiques », initiation à la musique, aux danses, à l'apprentissage très partiel des langues *wolof* et *poullar* ».

Mais une fois à l'intérieur, le plus dur pour l'immiscé est de parvenir à ne pas se laisser convertir totalement au point de vue des acteurs, au risque de devenir leur porte-parole et servir de caisse de résonance de leurs idées. Il s'agit alors de tenir une position équilibrée et d'équilibriste afin de ne pas tomber sur cette dérive qui biaiserait les données collectées en étant conscient que même si « observer en participant permet une meilleure compréhension de ce qui peut être vécu, mais peut entraîner une trop grande identification au milieu, ce qui remet en question la distance critique nécessaire à l'étude ». De ce point de vue, la distanciation objective est impossible et que toute tentative visant à maintenir une position d'extériorité de l'observateur sclérose le processus de recherche » (Chauchat, 1985 : 92 cité par Robert mayer 138). Alors dans ce cas comment faire ?

Là aussi, seule une force de résistance doit être développée pour ne pas succomber dans la tentation d'une (re)conversion totale, par faiblesse, d'acteur-observateur en un sujet observé. À ce niveau Sylvie Thiéblemont-Dollet (2014 : 114) nous fait part des ressources intérieures dont elle a dû puiser et user pour s'opposer, de manière rigoureuse et de manière courtoise, afin de ne jamais céder aux propositions insistantes de devenir la porte-parole légitime de ces femmes observées qui : « souhaitaient et espéraient que, à tort, que j'accepte de faire entendre leur parole au sein de la cité. Mais de mon côté, mon implication avait d'emblée été clairement explicitée par le biais d'un accord oral préalable, stipulant un travail que j'avais à conduire dans le cadre de l'Université (...) Et par conséquent, je n'avais pas la fonction d'être leur porte-parole, contrairement à ce qu'elles en disaient (...) ».

Aussi, malgré tous ces obstacles qui rendent aléatoires les chances de conduire la technique dans les règles de l'art au regard des travers méthodologique qui s'(im)posent devant eux, beaucoup d'auteurs qui se veulent scientifiques s'y sont essayés très souvent ; certainement pour sa pertinence et les garanties de fiabilité de résultats qu'elle promet avec pour preuve l'analyse qu' : « en recherche qualitative, la forme la plus répandue semble être l'observation participante » (Deslauriers, 1991).

Mais pour autant, se donnent-t-ils les moyens de s'entourer de toutes les précautions afin de réussir l'application de cette méthode qui impose à son utilisateur beaucoup d'exigences. Certainement oui pour certains, même s'ils sont peu nombreux à s'y être engagés, techniquement pour des raisons évidentes. La confirmation transparait au travers des propres dires des rares auteurs comme Kae Amo (: 27) qui déclare selon ses propres mots que : « ce processus de va-et-vient m'a permis de comprendre et d'identifier le décalage entre les discours scientifiques et le vécu des acteurs sur le terrain ».

Mais cette expérience d'immersion dans le terrain de recherche et les enseignements qu'elle en a tirés lui ont-ils permis pour autant d'avoir une compréhension plus profonde de la réalité sociale en étant présente sur le lieu de vie, au lieu de se faire raconter les événements étudiés ? (Anger, 1992 : 136).

De manière plus générale, un discours de principe et une tentative réelle de traduire l'idée, la volonté, l'objectif, en acte(s) concret(s) suffisent-ils pour amener un auteur à poser ce regard critique et distancié sur des événements, à la fois trop éloignés et trop proches d'eux. Sous ce rapport, réussir ainsi le pari de la scientificité ?

Mais, le pari pour le chercheur de traiter un sujet social émotionnellement touchant comme l'est la problématique de l'exploitation économique des enfants mendiants ou *Talibés*, jusqu'à réussir à lui donner un cachet scientifique, est nécessaire pour la crédibilité des résultats, mais il est loin d'être gagné à l'avance. D'ailleurs, la réponse à cette question est, à priori, non au regard de ses positions généralement partisans, qui influencent de ce fait, davantage l'auteur à justifier et à comprendre tous les agissements des marabouts et des parents sur les *Talibés* mendiants.

À les entendre, ces scientifiques sont devenus les avocats de pratiques dont ils sont devenus trop proches alors qu'ils les combattaient lorsqu'ils leur étaient éloignés. Ils sont passés ainsi d'un extrême nihilisme à une totale acceptation de tout un phénomène complexe à trancher, sans jamais s'arrêter sur le juste milieu critique : « Je suis devenue, par la force des choses, « actrice à temps plein » dans ce milieu d'enseignement religieux. J'ai pris moi-même la position d'élève et ai respecté toutes les consignes données aux disciples » avoue Kae Amo.

Certes, il existerait aussi des chercheurs qui adopteraient le point de vue totalement contraire et qui, souvent aux premiers contacts avec le phénomène ou par des contacts distancés, resteraient sur un choc émotionnel qui se traduit par une condamnation totale entière de la pratique de la mendicité des enfants *Talibés*.

Face à l'un comme à l'autre des deux situations, un doute raisonnable quant à l'objectivation du traitement du sujet s'installe en nous, et conduit tout logiquement à un doute pour ce qui du cachet scientifique des écrits portant sur la mendicité des enfants *Talibés* qui se disent, abusivement scientifiques. Á tirer au clair.

Des conclusions de recherches scientifiques sur la mendicité des enfants *Talibés* pas toujours scientifiques

Pour avoir une idée claire sur ce défaut de distance critique des chercheurs, dans leur analyse, sur le phénomène de la mendicité des enfants *Talibés*, faisons un rapide survol de certaines prises de leurs position(nements) qui sont devenus sous l'influence plus marquée du prisme sociologique, plus favorables à la pratique. Encore plus, au niveau de certains points critiques de la question qui divisent profondément les sénégalais natifs et originaires.

En guise d'exemple, à propos du point relatif à l'acceptabilité de la mendicité, Papa Oumar Ndiaye (2015) (dé)montre, à partir d'une étude menée dans une zone de la banlieue dakaroise, que cette disposition remplit, en réalité, une réelle fonction sociale, en permettant aux donateurs de s'acquitter du devoir d'aumône, devoir d'autant plus important que la vie citadine laisse moins de possibilité d'exécution à ce "rite musulman".

D'après lui : « ces *talibé* offrent, malgré ce qu'on pourrait penser, plusieurs avantages à cette catégorie de population à qui il donne la dénomination d'« abonnés de l'aumône » au vu de la récurrence systématique avec laquelle ils donnent l'aumône aux mendiants ; et pas que à défaut de ne pas en trouver dans la rue. D'abord, de réaliser un acte sacré (Ndiaye, 2008), en l'occurrence l'aumône. Pour dire que même s'il n'y avait pas de *talibé*, cette population s'acquitterait, quand même, de l'aumône ».

Derrière ces mots, il est affiché une volonté de légitimer la pratique de la mendicité au nom d'une logique sociétale qui devrait être, pour l'auteur, le seul angle d'analyse à défaut duquel le jugement d'appréciation de ce phénomène socio-religieux traditionnnel risque d'être biaisé.

La mendicité ferait ainsi partie intégrante de la société sénégalaise, dans laquelle elle tiendrait une fonction existentielle et, de ce fait, contribuerait à son essence profonde. Au travers de la dynamique d'échanges de bons procédés, qui la caractérise et, dans laquelle tous acteurs en présence tirent profit, aussi bien celui qui donne que celui qui reçoit. Tout le monde y trouverait son compte, en conformité avec son niveau d'attente.

Ainsi, pour l'une des rares fois, l'analyse du rapport entre parties prenantes engagées dans une interaction autour de l'aumône dans un système de mendicité, il est reconnu à haute voix au mendiant un rôle actif et bénéfique à l'endroit du donateur.

Une façon de (re)voir le phénomène qui n'a été possible d'envisager que grâce à une grille de (re)lecture sociétale où l'action de mendier est plutôt (re)considérée comme un service offert au donateur plutôt que l'expression du dernier degré de la misère chez le mendiant. Ainsi que la pratique a été perçue et cataloguée jusque-là, dans la plupart des études réalisées par les autorités politiques, les ONG, ou par les universitaires qui jugent le phénomène comme la manifestation d'une pauvreté dont les conséquences ont engendré, entre autres situation, une exploitation économique d'enfants.

Cette catégorisation de l'acte s'est traduite par susciter, une perception négative, de la mendicité à des publics qui en parlent désormais sur la base d'une indignation collective inspirée d'une idéologie de la protection de l'enfance comme le scandale sénégalais du siècle ; sans chercher à en comprendre la vraie signification historique et sociologique en guise de justification possible. Une approche d'explication qui fonctionnerait comme une contrebalance argumentative contre cette idée arrêtée sur la question, qui est longtemps restée un angle mort dans l'analyse du phénomène.

Une autre approche d'appréciation qui est ressuscitée et remise au goût du jour, dans ce point de l'étude. Cet axe d'étude est conduit par le biais d'observations participantes et d'entretiens semi directifs menés, autour de la pratique, avec les publics concernées. À terme, les conceptions inattendues et différentes des idées arrêtées sur la question ont amené, de plus en plus, certains auteurs à : « être régulièrement critique envers les « catégories d'entendement et de perception » produites, notamment pas les Organismes Internationaux (OI) et les Organismes Non-Gouvernementaux (ONG), sur le phénomène étudié (Chehami, 2013 : 19) ».

Parmi ces nouvelles représentations, un regard sur une tradition caractérisée par plein de vertus. En effet, Ce don mis au profit d'un nécessiteux préserverait ainsi contre, les peines, les accidents, la malchance, etc. Ce qui explique le fait que, chaque matin, avant d'entamer une queconque action et activité de la journée, ces populations procèdent à ce sacrifice symbolique et matériel, garant de protection et d'opportunités pour eux. Dans cette relation, les donateurs rendent, certes, un service aux *Talibés* qui, réciproquement, les leur (re)rendent bien.

Dans une dialectique mutuellement positive, les seconds permettent aux premiers de s'acquitter de leur acte d'aumône qui est nécessaire pour eux et les premiers ont quotidiennement recours aux seconds en recevant leur don qui est aussi utile pour eux. Car, même s'il existe d'autres mendiants à Dakar, les *talibé* constituent une population plus nombreuse, plus accessible et plus facile à enrôler ; rappelons-le il y en a près de 30160 à Dakar et environ 72000 dans le Sénégal.

Dans cette configuration et cette dynamique sociales de la mendicité, tous les sénégalais de quelque bord que se situe la personne sur l'échequier de la cause des *Daaras* traditionnels, se (re)retrouvent. Qu'ils soient du côté des partisans ou de celui des détracteurs. Tout le monde comprend, non seulement la dimension sociale que revêt la mendicité, mais aussi, l'évidence sociétale à recourir systématiquement à ce rituel bienfaisant. Pour appréhender cette face(tte) négligée ou ignorée, dans l'analyse scientifique de la mendicité, son appréciation devrait aussi être (ré)orientée vers une approche sociologique. Car tant que cet aspect n'est pas pris en compte, dans la perspective, on risque de passer à côté d'une représentation essentielle qui allait naturellement « produire une situation telle que l'incompréhension systématique réduit une forme traditionnelle d'action à une farce sociale » (Geertz, 1998 : 6).

D'ailleurs, à force de privilégier le prisme juridique et politique pour analyser la pratique de la mendicité des enfants mendiants ou *Talibés*, cette forme traditionnelle devient plus grave qu'une farce sociale. Elle va se hisser, en s'aggravant, jusqu'au rang même de fléau social, aux yeux de ceux qui en seraient coupables. La violence apparente réservée à la pratique de la mendicité est visible de tous, et, sur ces entrefaits, elle est condamnée et elle est condamnable. Sur ce dernier point, il est difficile de ne pas se ranger derrière ce principe de droit qui s'attaque à une telle forme de "soi-disante" souffrance infligée à l'enfant.

Mais pour autant certains chercheurs, refusant les idées toutes faites, vont tout de même se lancer dans une dynamique d'interroger cette loi au niveau des limites de son exposé des motifs. C'est ainsi qu'après sa longue immersion dans le milieu des *Daaras*, (Amo : 13) s'interroge sur pas mal d'idées reçues autour de cette pratique, et plus particulièrement sur selon ses dires : « l'un des points qui m'a le plus posé problème est celui de la souffrance des *taalibés* ».

Or, même si c'est cette souffrance des *Talibés* releverait, de fait, de la pratique qui serait le soubassement juridique de l'infraction pénale de la mendicité, il est difficile d'en établir la preuve, *a priori*. À moins qu'elle soit rapportée par la victime elle-même pour l'avoir vécue. Or, dans ce cas, l'une des grandes difficultés est la possibilité pour la personne étrangère au milieu des *Daaras* de s'approcher de l'enfant *Talibé* afin de le faire parler. En effet, il est (re)connu et établi que : « dans la plupart des daaras traditionnelles, l'anthropologue est confronté au mutisme de ses interlocuteurs taalibés. Car le chercheur, étranger ou non, est un adulte et représente une certaine autorité. Cette réserve des enfants face aux chercheurs est encore plus frappante lorsque leur maître (marabout) est présent. Les enfants s'effacent encore plus encore, et sont très soucieux de leurs comportements » (Amo : 11).

Sans aveu des protagonistes, l'existence réelle de la souffrance est contestable et peut être contestée. À partir du moment où l'impossibilité de la démonstration factuelle de ce forfait subsiste, le doute pourrait s'installer dans les esprits qui s'étaient naïvement faits à cette idée de mendicité = souffrance de l'enfant *Talibé*.

D'autant qu'au terme de leur analyse des chercheurs contestent la souffrance qui est systématiquement attribuée à l'enfant mendiant ou *Talibé* du *Daara*, par une remise de la définition même qui est donnée au concept de souffrance qui serait différent d'une culture à une autre culture : « Je souligne ici certaines valeurs véhiculées dans ces milieux d'enseignement islamique afin d'expliquer comment les comportements des taalibés, et dans une certaine mesure la souffrance qu'ils éprouvent dans le cadre de leur processus d'apprentissage coranique, se justifient dans ce contexte particulier » (Amo : 22).

Encore que ces propos ne soient deux, ce sont des protagonistes eux-mêmes qui contestent et réfutent, sur la base de leur vécu, le caractère totalement péjoratif que d'autres veulent attribuer à cette souffrance. Alors qu'elle (cette soi-disante souffrance) est considérée comme une bonne chose, non seulement par les adultes mais aussi souvent par les taalibés eux-mêmes (notamment par les anciens taalibés).

Dans cette même perspective critique, sont discutés d'autres points autour de la question de la mendicité des enfants *Talibés* qui semblaient pourtant être réglées et réglementées par une certaine opinion.

L'un des plus problématiques et, qui est sujet à discussion d'entre ces points, se révèle être la place attribuée à l'enfant dans la société sénégalaise, en général, et dans l'espace du *Daara*, en particulier. Tout comme la conception et la protection de ses droits. En effet, alors qu'il était considéré comme objet de droit dans des études et rapports de recherches à connotation humanitaires, il est désormais étudié comme véritable sujet de droit dans ces études scientifiques.

Dans ce dernier cas, les certitudes sont en perpétuelle remise en cause, constante mise à l'épreuve, dans une visée évolutive et progressiste. Et à cette étape, à la suite de laquelle, il a été analysé les stratégies que le *taalibe*-mendiant élabore pour survivre dans les rues, pris qu'il est dans un *imbroglio* de relations sociales au sein desquelles il parvient à naviguer et trouver sa place, il apparaît qu'il possède bien un rôle, un statut et une fonction sociaux qu'il est possible de définir et d'analyser. Même s'ils sont dans un processus de mutation continue depuis quelques décennies, selon Joanne Chehami (2013 : 364).

Cette stature sociale faite d'aptitudes comme l'endurance, l'humilité, une intelligence d'esprit, dont est fort l'enfant mendiant ou *Talibé*, qui lui permettrait de trouver les moyens et les ressources de s'adapter et de finir par émerger dans tout environnement, fût-il hostile comme la rue. La mendicité serait, incontestablement, le soubassement constructif à la base de ce type d'enfant *Talibé* que le *Daara* traditionnel formait, de l'avis de ses partisans et nostalgiques. Parmi lesquels, Mouhamadou Mansour Dia (1980) qui attribue, dans sa thèse, à la pratique originelle de la mendicité, une formule socio-éducative qui constituerait le cadre et l'instrument générateurs de ce Sénégalais "idéal" au triple plan social, religieux et civique.

À l'image de la manière, dont Mouhamadou Mansour Dia (1980) affirme sa position défendue *supra*, sur un ton presque définitif et sans une once de relativité, ainsi que le conseille la posture scientifique, il serait tout à fait indiqué de prêter une oreille attentive au scepticisme affiché par différents chercheurs sur le caractère justement scientifique des écrits sur la mendicité des enfants *Talibés*. Bien qu'ils reconnaissent que leurs auteurs adoptent, par moments des postures scientifiques face à l'objet d'étude, ils leur reprochent que les conclusions, auxquelles ils aboutissent, sont truffées d'une forte connotation subjective.

Sur ce point, ils ne diffèrent pas des nombreux écrits à caractère non scientifiques sur le sujet dont les opinions qui s'y dégagent sont beaucoup plus bâties sur la base d'idées orientées.

D'ailleurs, à ce niveau de l'approche d'analyse les deux types de productions, scientifiques comme non scientifiques, ne sont guère différentes si ce n'est que réciproquement, les premiers ont un point de vue positiviste sur le phénomène et le point de vue des seconds est totalement négativiste à propos de la pratique de la mendicité des enfants *Talibés*. Leur différence de fond se trouvant ailleurs ; du côté de leur méthodologie adoptée qui relève pour l'un de l'intellect et pour l'autre de l'affect. De même que du côté de la nature particulière de leurs auteurs, constitués pour les premiers de chercheurs pour le compte de la science, et, pour les seconds d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux pour le compte du politico-social.

Des rapports d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux d'inspiration politico-juridique

Les rapports de ce type font, d'emblée penser, à des rapports de nature scientifique ; du fait de la qualité de chercheurs publics de leurs auteurs. Constitués le plus souvent par : « des sociologues et des ethnologues [Aduayi-Diop, 2006 ; Poitou, 1994 etc.], ces derniers travaillant souvent pour des organismes d'aide comme par exemple le Samu social³², s'intéressent de plus en plus à tous les types d'"enfants en situation de rue" [Dramé, 2010 ; Douville, 2004] » (Chehami, 2013 : 22).

Mais malgré leur statut, en conduisant leurs travaux sur la demande d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux, le caractère scientifique de leur production en est dénaturé. En effet, sous la bannière de tels commanditaires, la démarche suivie n'obéit pas toujours aux standards scientifiques à cause d'un angle d'analyse souvent subjectif et des

³²**Le Samu Social International**, association française créée en 1998 par le Docteur Xavier Emmanuelli, soutient les initiatives locales de développement dans le cadre de la lutte contre l'exclusion sociale des personnes sans abri dans les villes. Le Samu Social International est aujourd'hui partenaire de douze structures nationales Samu Social, dont huit spécialisées dans la problématique des enfants de la rue. Le Samu Social International a développé un modèle d'action spécifique dans le cadre de la lutte contre l'exclusion sociale en milieu urbain, fondé sur une méthode d'urgence sociale qui consiste à « aller vers » les personnes vivant dans la rue, et, selon leur situation spécifique et leur volonté, à les « accompagner vers » des structures d'accueil, d'hébergement et/ou de soins aptes à répondre à leurs besoins. La structure Samu Social Sénégal appartient au réseau du Samu Social International et adhère à la charte du Samu Social International. La mission du Samu Social est de contribuer à améliorer la situation des enfants de la rue à Dakar, dans le respect de la dignité humaine et de manière solidaire avec les personnes les plus vulnérables.

conclusions, pour la plupart, (des)orientées. Il est, d'ordinaire, noté dans ces écrits une démarche globale qui est loin de privilégier l'approche neutre exigée dans une recherche classique. Il en est ainsi de l'essentiel des réflexions conduites sur la problématique sociale, dont il était relevé *supra* les faiblesses de défaut scientifique à cause d'une (dé)mobilisation des chercheurs publics sur cette question précise.

Par manque d'intérêt pour le sujet et/ou par manque d'espace pour prendre la parole dans ce débat accaparé par d'autres acteurs que les organisations à vocation sociales (sur)engagées dans la lutte contre, ce qui relève à leurs yeux, de problème d'ordre sociétal et publique à combattre. Ainsi que le reconnaissent certains d'entre eux : « En ce qui concerne plus spécifiquement le phénomène de la mendicité des enfants taalibe, force est de constater que les seules études qui y sont consacrées émanent de l'État sénégalais et/ou d'Organisations Non Gouvernementales (ONG) et d'Organisations Internationales (OI) et ont surtout commencé à être réalisées à partir des années 1990 » (Chehami, 2013 :21).

Qu'est-ce qu'ils en disent ?

Au cours d'un processus de revue documentaire, les écrits d'organismes publics sur la mendicité des enfants *Talibés* frappent le chercheur par différentes caractéristiques, dont la plus flagrante se révèle être leur pléthore. En effet, leur importance numérique assez inattendue pour des sujets de réflexion aussi sensible, poussent à s'interroger sur les causes qui sont à l'origine et les situations qu'il va engendrer. D'abord, la nature des organisations qui en sont les auteurs prolixes est un facteur explicatif. Ces types d'organisation fonctionnant pour, la plupart, sous la forme de programmes devant présenter un bilan périodique de leurs activités dans un espace-temps correspondant souvent à un horizon de court terme, au mieux, d'1 à 2 ans et, au pire, dans un horizon de moyen terme qui s'étend entre 3 ans à 5 ans au plus.

Cette clause, dûment inscrite dans leur cahier de charge, les oblige à présenter régulièrement des documents, attestant de leur travail de terrain et de leur contribution au service de la cause. Un impératif auquel elles ne sauraient déroger, dans le cadre d'une évaluation sommative soumise à leur programme, au risque d'encourir de la part d'autorités étatiques et de leurs bailleurs, les sanctions prévues dans ces circonstances.

En effet : « les évaluations sommatives sont souvent réclamées par des parties prenantes qui sont plus éloignées des activités du programme, telle que les agences gouvernementales ou les bailleurs de fonds. Pour elles, l'évaluation s'inscrit dans une perspective de reddition de compte afin de garantir le bon usage des fonds alloués et d'éclairer la prise de décision concernant le financement futur » (Sous la direction de Marthe Hurteau, Sylvain Houle et François Guillemette, 2012 : 22).

Ainsi, soumis à un rythme d'évaluation périodique, les organisations humanitaires de lutte contre la mendicité des enfants *Talibés* mettent, de manière récurrente, à la disposition de leurs évaluateurs et de la population intéressée, une multitude d'éléments de lecture qui (re)constituent l'ensemble de leurs actions, pendant une durée donnée (pré)définie. Idéalement, ce *dead line* pour le dépôt des rapports, est définie de commun accord, entre les différents partis partenaires du programme, mais très souvent, elle imposée de manière unilatérale par le mandant. De même, selon le format du document arrêté de manière consensuelle par les partenaires ou celui qui est convenu d'appeler de manière discrétionnaire le commanditaire de l'intervention, la forme documentaire de la présentation peut connaître une gamme variée pouvant correspondre à différentes typologies de textes.

Ces différents paramètres, spécifiques d'un commanditaire à un autre, que le mandataire respecte impérativement font, qu'en définitive, le lecteur se (re)trouve face à une masse critique d'écrits sur la question de la mendicité des enfants *Talibés*, produits par les organisations à vocation sociale engagées. Johanne Chemahi (2013 : 22) a vécu cette expérience où elle se (re)trouve noyée dans un surnombre de documents sur le sujet à l'étude. Ce qui l'a amenée à faire le constat que : « les différents OI et ONG qui élaborent et financent des programmes sur ce sujet ont émis de multiples documents, expertises, rapports et comptes rendus quelquefois en partenariat avec l'État, consécutivement à l'évolution des lois et des recommandations relatives à ce sujet, depuis le milieu du XX^{ième} siècle.

[ChildFund Sénégal³³/PARRER³⁴, 2010 ; FAFO³⁵/Enea³⁶, 2010 ; Diouf, Mbaye, Nachtman/UNESCO, 2001 ; Basse, 2004 ; Camara, 1997 ; ENDA Tiers-Monde³⁷, 2003, 2005

³³**ChildFund International** est une association humanitaire américaine fondée le 6 octobre 1938 à Richmond (Virginie) par J. Calvitt Clarke, un pasteur protestant. Appelée tout d'abord China's Children Fund, elle a été créée initialement pour aider par le parrainage les enfants orphelins déplacés par la deuxième guerre sino-japonaise. Puis elle a changé de nom le 5 mai 1951 et s'est appelée Christian Children's Fund après avoir étendu ses activités au Liban, à la Syrie et à la Palestine. Depuis le 5 mai 2009, elle a pris le nom de ChildFund International. Le ChildFund Sénégal est une Organisation Non Gouvernementale (ONG) internationale américaine de développement, présente au Sénégal depuis 1985 dans 11 régions. Elle travaille au moyen du parrainage avec 25 000 enfants parrainés au Sénégal. Adresse : Avenue Bourguiba Villa N° 3081, Sicap Amitié 1.

³⁴**Le PARRER** appelée "Partenariat pour le Retrait et la Réinsertion des Enfants de la Rue" est une association de droit privé, à but non lucratif, mis en place par la société civile avec l'appui des pouvoirs publics. Son objectif est de prévenir pour arrêter le flux dans les zones pourvoyeuses et les pays voisins. Cette structure créée au lendemain d'un conseil présidentiel de 2006, a aussi pour but de favoriser le retrait et la réinsertion des enfants qui sont déjà dans la rue. Son but est d'accompagner et de soutenir les initiatives tendant à retirer de l'espace public ces "enfants de la rue" en vue de leur réinsertion dans d'autres cadres favorisant leur épanouissement.

³⁵La **Fafo Research Foundation**, également connue sous le nom de **Fondation Fafo** ou tout simplement **Fafo** (norvégien : *Forskningstiftelsen Fafo*), est une fondation de recherche norvégienne qui possède un institut de recherche: l'*Institut Fafo pour la recherche sociale et par le travail*. L'institut mène des recherches sociales en Norvège et à l'étranger. Fafo a des bureaux à Oslo et à Beijing. Fondée par la Confédération des syndicats norvégiens (LO) en 1982, Fafo a été réorganisée en tant que fondation de recherche indépendante en 1993 avec des contributions de la Confédération des syndicats norvégiens, du Syndicat norvégien des employés municipaux et généraux et de six grandes entreprises norvégiennes (Orkla Group, Umoe, Elkem, Coop Norge, Sparebank1 Gruppen et Telenor). En 2015, fafo a fusionné sa division de recherche internationale au sein de l'**Institut Fafo pour la recherche sur le travail et les affaires sociales** (norvégien : *Fafo Institutt for arbeidslivs-og velferdsforskning*). Ses domaines d'activité sont les relations industrielles et la politique du marché du travail, la politique sociale et l'État social, ainsi que des études sur le développement du travail et de l'entreprise. Son approche internationale est principalement basée sur des enquêtes sur les conditions de vie dans des zones précédemment exclues de la recherche en sciences sociales. Les domaines inclus sont les relations de travail, la politique de protection sociale et les conditions de vie.

³⁶**Enea** : l'École nationale d'économie appliquée, installée à Dakar depuis 1963, est un établissement d'enseignement supérieur sénégalais qui a pour but de former des cadres du développement. Depuis septembre 2009, l'École Nationale d'Économie Appliquée porte désormais le nom de l'École Supérieure d'Économie Appliquée (E.S.E.A). Ce changement de nom intervient dans un contexte de mutation générale de l'institution, son rattachement à l'université Cheikh ANTA DIOP de Dakar mais tout en gardant son autonomie. Contacts : K6, avenue Cheikh Anta Diop ; BP 5084 Dakar Sénégal ; Email : esea@ucad.edu.sn <http://esea.ucad.sn>

³⁷**Enda Tiers Monde** est une organisation internationale fondée à Dakar au Sénégal en 1972. Elle dispose de 14 antennes dans le monde. Grâce à l'accord de siège qu'ENDA TM a signé avec le gouvernement du Sénégal, son Secrétariat exécutif (siège) se trouve à Dakar, depuis 1978, et coordonne les activités qu'il déploie dans plus de quarante pays à travers le monde. Le Réseau a par ailleurs poursuivi son développement géographique, et s'est implantée dans d'autres pays africains (Éthiopie, Maghreb, Mali, Madagascar, Tunisie), mais également en Asie (Inde, Vietnam) et en Amérique du Sud (Bolivie, Brésil, Caraïbes, Colombie, République dominicaine) : son siège dakarais assure ainsi la coordination de 14 antennes dans le monde et de 12 équipes au Sénégal.

Organisation non gouvernementale internationale née au Sud, pour servir les peuples du Sud, Enda t-m a, depuis toujours, mené son combat contre la marginalisation des défavorisés et pour le développement durable, à deux niveaux. D'abord, en agissant à la base en faveur de l'amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables.

et 2007 ; UNICEF/ Banque mondiale³⁸/OIT, 2007 ; CONAFE - Sénégal, 2006 ; *Human Rights Watch*, 2010 ; Wane, 1995, etc.] ».

Mais, aussi pléthorique que soit la documentation sur la problématique de la mendicité des enfants *Talibés*, il n'empêche que, curieusement, les thématiques qu'elle aborde n'en soient pas si diversifiées pour autant. Le rythme et la temporalité de la production de rendus imposé aux acteurs ne sont pas étrangers à cette situation, où devant des délais rapprochés, les organismes concernés se contentent de (re)visiter les mêmes facettes du problème et de (re)rendre les mêmes copies dans leurs fonds. Seul, leur toilettage externe, concernant leur forme, est retouché.

Cet intérêt pour les mêmes aspects du sujet, en question, qui relèverait donc plus du pragmatisme et/ou de la facilité, est pointé du doigt par le CNLTP (2014 : 21) : « Les principales études qui constituent des références en matière de connaissances et mesure de l'ampleur du phénomène de la mendicité des enfants, de compréhension des dynamiques de mobilité des écoles coraniques et des enfants talibés ont identifiées et analysées ».

³⁸La **Banque mondiale** (parfois abrégée **BM**) est une institution financière internationale qui accorde des prêts à effet de levier à des pays en développement pour des projets d'investissement. Elle comprend deux institutions : la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) et l'Association internationale de développement (AID, *IDA* en anglais), créées pour lutter contre la pauvreté en apportant des aides, des financements et des conseils aux États en difficulté. La Banque mondiale est un sous-ensemble du Groupe de la Banque mondiale. Ce regroupement d'organisations financières internationales est également constitué de la Société Financière Internationale (IFC), de l'Agence Multilatérale de Garantie des Investissements (MIGA) et du Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI). Son siège est à Washington D.C. Elle fait partie des institutions spécialisées du système de l'Organisation des Nations unies (ONU). Elle publie tous les ans une contribution sur un thème du développement dans son World Development Report. Son action est aujourd'hui principalement orientée vers les pays en voie de développement (PVD), et en particulier les pays les moins avancés (PMA), sur des axes comme l'éducation, l'agriculture, l'industrie, la santé... Elle accorde des prêts à des taux préférentiels à ses pays membres en difficulté. En contrepartie, elle réclame que des dispositions politiques (appelées « politiques d'ajustement structurel ») soient prises pour, par exemple, limiter la corruption, maintenir un équilibre budgétaire ou faciliter l'émergence d'une démocratie. En plus des prêts accordés, elle finance également (directement ou indirectement) des projets d'ONG, et conduit de nombreuses recherches en rapport avec le développement de chaque pays. Ainsi, c'est la Banque mondiale qui mesure l'Indicateur de développement humain (IDH) dans différents pays et zones géographiques, ou qui conduit avec l'Unicef des études thématiques sur l'eau et l'assainissement.

Mais, cette interpellation sous forme de prévention ou d'avertissement, pourrait fonctionner comme un briseur d'élan, qui dissuaderait le lecteur potentiel à s'infliger le sévère psychologique de parcourir une multitude d'écrits, aux contenus récurrents. Mais curieusement, cette alerte n'a pas, pour autant, atteint notre curiosité intellectuelle d'aller à la découverte d'un grand nombre de ces productions.

Toutefois, au terme de notre large tour d'horizon, nous sommes arrivé à la même conclusion que Mouhamadou Dia, lorsqu'il déclare que : « de nos jours, nous avons remarqué que tout un intérêt est porté sur les taalibe et sur l'enseignement dans les daara et de nombreuses réflexions sont portées par des chercheurs, des sociologues, des arabisants, etc., tantôt sur la « situation des taalibe ». C'est dans ce sillage que nous nous sommes intéressé aux taalibe pour étudier le sujet ».

Pour (re)dire après nos prédécesseurs, qui ont déjà fait une recension des écrits sur le sujet, que les thématiques abordées reviennent, *grossomodo*, et que pratiquement, les mêmes données sont rappelées en boucle. Redondance ou répétition, nous penchons pour le second postulat pour ses vertus interpellatives et pédagogiques.

Des redites pour l'essentiel dans les informations (dé)livrées par les rapports des organismes à vocation sociale sur la lutte contre la mendicité des enfants *Talibés*

L'étude de CNLTP sur la cartographie des écoles coraniques au Sénégal a, donc, constitué la référence de base, à nos yeux, pour deux raisons principalement. D'abord sa sortie assez récente (2014) qui laisse croire qu'elle est au cœur de l'actualité du sujet en question.

Ensuite, pour sa perspicacité à avoir exploré l'essentiel des documents sur la question de la mendicité des enfants *Talibés* qui l'ont précédée, avant de retenir, d'entre la foule de ces écrits épars et englobants recensés sur le sujet, un lot restreint qui constituerait les productions les plus représentatives sur la réflexion, à l'état actuel.

Mais pour rappel, avant d'avoir pris l'essentiel de notre source et puiser l'essentiel de notre matière sur le document en question, il nous a fallu effectuer une recherche documentaire assez élargie sur les écrits majeurs et/ou originaux, ayant traité de la question. Cette revue documentaire nous a permis de nous imprégner des principaux travaux de recherche sur la problématique qu'il nous fallait exploiter, pour bien capitaliser sur le sujet.

Ainsi, sur ces dix dernières années au moins, reconstituer une *base line* sur les idées phares développées autour de la question, nous a (r)amèné à revisiter les lectures de référence suivantes :

- Le Rapport de *Human Rights Watch* « Sur le dos des enfants : mendicité forcée et autres mauvais traitements à l'encontre des *Talibés* au Sénégal, 2010 ;
- Les Enfants Mendiants dans la région de Dakar réalisée en 2007 par l'Unicef, la Banque Mondiale et le BIT ;
- Étude sur la Mobilité des enfants et Vulnérabilité au Sénégal, FAFO, ENEA, Banque Mondiale, 2010 ;
- Diagnostics de la mendicité des enfants par le PARRER ;
- Cartographie des écoles coraniques de la région de Dakar, 2014.

Les principaux points abordés par ces ouvrages nous ont permis de faire le tour du sujet. Ils portent, pour l'essentiel, sur l'historique des écoles coraniques au Sénégal, la compréhension des dynamiques de mobilité de ces écoles et des enfants *talibés*, la manifestation de leur dérive institutionnelle et la transformation d'une modalité pédagogique en pratique de traite et d'exploitation de la mendicité des enfants pensionnaires de ces institutions. Aussi bien en lettres qu'en chiffre.

Pour jouer notre part dans cette entreprise de transmission, avons-nous procédé à une synthétisation de ces idées forces qui reviennent sur ces différents documents consultés, dans un tableau récapitulatif présenté ci-dessous.

Il n'aura pas échappé aux lecteurs que les documents produits par ces différents organismes livrent des faits bruts qui relèveraient et qui viseraient à toucher, beaucoup plus l'affect que l'intellect. Avec une démarche d'analyse qui tient, moins à établir la rigueur scientifique qu'à mettre en exergue le parti pris. En effet, ces auteurs sélectionnent des informations isolées de leur contexte et suffisamment grosses sans développer une approche explicative des circonstances à la base.

Dans ces types de rapports, il est beaucoup plus donné le constat froid des experts qui sont les acteurs visibles. Quant à la vision, la perception de ceux qui vivent le phénomène, elles ne sont pas suffisamment prises en compte ; et pourtant ils représentent les nombreux autres acteurs impliqués mais presque invisibles.

Certes, dans le tableau qui est présenté, ci-dessus, il est encore fait écho des constatations, des conclusions des spécialistes. Mais dans les lignes qui suivront ce tableau, un espace sera aménagé pour donner la parole sera donnée aux acteurs directs et vivants le phénomène de la mendicité des enfants *Talibés* pour que leur voix, rare et souvent ignorée, soit aussi entendue et considérée dans l'analyse.

Organisme Thématiques abordées	Unicef, Banque Mondiale, BIT, Les Enfants Mendiants dans la région de Dakar, 2007	<i>UCW</i> , 2007	<i>Human Rights Watch</i> , Sur le dos des enfants, 2010	ENEA, Banque Mondiale, Étude sur la Mobilité des enfants et Vulnérabilité au Sénégal, FAFO, 2010	PARER, Diagnostic des enfants de la mendicité	CNLTP, Cartographie des écoles coraniques de la région de Dakar, 2014
Effectifs d'enfants <i>Talibés</i> et/ou mendiants à Dakar et/ou Sénégal	50000 enfants <i>Talibés</i> au moins au Sénégal ; 7600 enfants <i>Talibés</i> mendiants à Dakar	7600 enfants <i>Talibés</i> mendiants à Dakar	50000 enfants <i>Talibés</i> au moins au Sénégal	72000 enfants <i>Talibés</i> au Sénégal	68434 enfants <i>Talibés</i> au Sénégal d'après l'étude	7600 enfants <i>Talibés</i> mendiants à Dakar ; 30160 enfants <i>Talibés</i> mendiants au Sénégal
Âge moyen de l'enfant <i>Talibé</i>	11 ans	11 ans	10 ans	7,2	Entre 4 et 18 ans Donc 12 ans en moyenne	11 ans
Pays de provenance	Sénégal (rural), Guinée Bissau, Mali	Sénégal (rural), Guinée Bissau, Guinée Conakry, Mali, Gambie	Sénégal (rural), Guinée Bissau, Guinée Conakry, Mali, Gambie	-	Sénégal (rural), Guinée Bissau, Mali, Guinée Conakry, Gambie	Sénégal (rural), Guinée Bissau, Guinée Conakry, Gambie, Mali, Mauritanie
Régions d'implantation au Sénégal	Dakar comme principal lieu d'arrivée	Dakar comme principal lieu d'arrivée	Dakar et banlieue, Villes de St-Louis, Thiès, Mbour et Kolda	Dakar comme principal lieu d'arrivée	Dakar, Saint-Louis, Matam, Louga	Dakar, Louga, Saint-Louis, Matam
Origine ethnique enfants <i>Talibés</i>	<i>Peuls</i> et <i>Wolofs</i>	<i>Peuls</i> et <i>Wolofs</i>	-	<i>Wolofs</i> , <i>Peuls</i> , <i>sérères</i>	-	-
Nbre d'heures passées hors du <i>Daara</i> ; en moyenne	6h	6h	10h	-	-	5h

Tableau 3 : résumé des questions récurrentes de la problématique de l'enfance abordées par les organisations à vocation sociale

1.1.2.2 éléments de légitimation de la mendicité des enfants *Talibés* : ligne argumentative des spécialistes : un point de vue historique et écologique

D'avantage mues par la volonté, de faire comprendre les circonstances du recours à la mendicité, plutôt que par une logique de recherche de justifications, des voix, plus neutres, se sont déliées. À côté de celles des maîtres coraniques, des parents et des populations, d'une part, et, de celle des organisations humanitaires, des organismes publics, qui ont, chacun, un parti pris sur la question de la mendicité des enfants *Talibés* ; plus ou moins favorable d'ailleurs selon le camp de l'acteur considéré. Aussi, par une démarche qui se veut objective et scientifique, ces spécialistes de la question, qui sont beaucoup plus, des chercheurs publics analysent le phénomène, historiquement, sous différents angles. L'angle des événements climatique, économique et sociologique qui se sont succédé chronologiquement dans le temps et en s'influçant, les uns les autres.

Ainsi, la mendicité, ou du moins, la pratique sous sa forme actuelle, n'est pas née avec les *Daaras*. Elle est le fait d'un concours de crises qui ont frappé le Sénégal. Ceci, d'ailleurs nous rappelle, que la société est un tout constitué et très lié, qui peut s'écrouler comme un château de carte à la seule défaillance d'un seul de ses éléments constitutifs.

Ici, c'est le fait d'une crise climatique, à savoir le cycle de sécheresse des années 70 à 80, qui a fonctionné comme un effet de *domino*. En effet, dans son évolution négative, elle a durement impacté la situation économique, plus précisément agricole, du Sénégal qui a connu une forte récession ayant entraîné des répercussions sociales dramatiques, telles les situations de paupérisation des populations. Davantage celles rurales, qui ont fini par créer un phénomène sociologique nouveau jusque-là encore méconnu au Sénégal : l'exode des marabouts des *Daaras* et de leurs *Talibés*, qui s'adonnent à la mendicité économique forcée dans les villes du pays.

Dans, ce qui suit, peut être grossièrement schématisée cette genèse de la mendicité d'aujourd'hui.

Schéma 1 : genèse de la mendicité économique



Falilou Bâ, thèse AMU, 2018

Pour mieux comprendre les logiques qui ont précédé à la naissance, et surtout, à l'explosion de cette nouvelle forme de mendicité des enfants *Talibés*, écoutons Momar Kane nous conter les circonstances de la survenue du phénomène : « le système qui soutenait les *Daaras* en milieu rural a sombré, suite à la longue sécheresse des années 70 et à la crise économique généralisée du pays dans les années 80. Il s'en est suivi un exode massif qui n'a pas épargné les maîtres coraniques. Ceux-ci furent contraints de partir en ville, d'autant que, de plus en plus, nombreux sont ceux qui lui confient leurs enfants non plus seulement par devoir, mais par nécessité, sans aucune contrepartie. À partir de ce moment, on peut dire que l'enseignement coranique ne nourrit plus son homme et cesse d'être la première préoccupation à la fois de ceux qui confient leurs enfants et de ceux à qui ils les confient. Confrontés à l'urbanisation et à ses effets pervers : l'éclatement de la cellule familiale, la dislocation du tissu communautaire, l'individualisme, la perte des valeurs de solidarité, l'étiollement de la foi, etc. Les maîtres coraniques, à l'instar de bien d'autres émigrés et même de certains citadins recourent à la mendicité comme stratégie efficace de survie. C'est cela qui explique la variété des mendiants qui ne sont pas tous, loin s'en faut, des *Talibés*, mais aussi l'existence de faux *Talibés* » (Kane, 2010 : 2).

L'explication, détaillée et approfondie, de Momar Kane a le mérite d'apporter des éclairages instructifs sur l'histoire de la naissance de la pratique de la mendicité économique des enfants *Talibés* au Sénégal. Il situe son point de départ, et considère comme évènement déclencheur de tout ce bouleversement sociétal, la sécheresse des années 1970 à 1980. Une crise à propos de laquelle nous allons revenir sur les circonstances naturelles à sa base, mais aussi, quelques-uns de ses effets aggravants, liés à des comportements anthropiques exercés par l'homme sur la nature.

Des situations, encore en cours aujourd'hui et, qui continuent indirectement d'entretenir la mendicité économique pour laquelle, elle reste les principales causes objectives ; d'après le point de vue des spécialistes en écologie.

Le Sénégal, un pays du Sahel fragilisé par des cycles de sécheresse

Le Sahel, est en Afrique tropicale, la zone située entre le sud du Sahara et les isohyètes 800-900 mm, dont le climat forme la transition entre celui du désert et celui de la zone soudanienne. Le climat du Sahel est différent de celui Sahara, par ses précipitations saisonnières, même si, elles sont très faibles. Dans cette zone, la mousson reste le principal facteur climatique responsable de la pluviométrie. Vent chaud et sec, elle semble aussi caractérisée, pendant son installation sur le continent, par des phases de renforcement (phases actives) pendant lesquelles les pluies augmentent, et, des phases d'affaiblissements (phases inactives ou pauses) caractérisées par une diminution du taux de précipitations.

Cette irrégularité de la pluviométrie dans la zone a suscité de nombreux projets et études sur la compréhension de la mousson ouest africaine. Plus récemment, le projet AMMA (analyse multidisciplinaire de la mousson africaine) a eu pour objectifs principaux la compréhension de la variabilité du climat en Afrique de l'Ouest, et, celle des différents mécanismes et interactions liés à l'évolution de la mousson aux échelles décennale, interannuelle, synoptique, et intra-saisonnière. D'autant que sous l'influence de cette dernière, la zone soudano-sahéliennes est frappée par une sécheresse qui se caractérise par sa durée, son intensité et son extension vers le sud.

Bien qu'elle se soit, jusqu'à présent, manifestée en général par une augmentation des sécheresses modérées à fortes, et non par des sécheresses extrêmes. Les sécheresses modérées étant, largement, dominantes sur presque tous les quinquennats de 1970 à 2004 (de 47 à 69 % des cas). Mais tout de même, les fluctuations qu'elle provoque au niveau des volumes de précipitation, d'une période à une autre laissent voir, dans certains cas, une évolution en dents de scie de la pluviométrie annuelle, avec une rupture nette aux alentours de l'année 1970. La pause pluviométrique, observée à partir de cette époque, est assez longue avec des niveaux de déficit problématiques.

Cette épisode de péjoration pluviométrique correspond, d'ailleurs, à la crise climatique qui a frappé le milieu soudano-sahélien, située dans l'intervalle des années 1970 à 1980.

Baisse drastique de la pluviométrie dans la zone sahéenne entre les années 70 à 80

La crise de la sécheresse au Sahel durant la période des années 70 à 80 est restée historique, au regard de ses perturbations profondes qui fonctionnent comme une preuve à la particularité de la zone sahélo-soudanienne. Elle connaît une saison des pluies estivale régulière, mais dont la durée et la pluviométrie qui diminuent vers le nord, donnent lieu à une sécheresse qui se manifeste par un déficit global des précipitations annuelles par rapport à une moyenne calculée sur un certain nombre d'années d'observation.

Le tableau suivant, qui présente les totaux annuels en mm par période, de stations pluviométriques comprises entre les isohyètes interannuelles 100 et 750 mm, montre que dans le Sahel, les valeurs de la décennie 1971-80 représentent vers le sud une migration spectaculaire des isohyètes.

Tableau 4 : totaux annuels en mm des valeurs pluviométriques du Sahel durant la décennie 1971-1980

STATION	1931-60	1951-80	1951-60	1961-70	1971-80	Minimum et son année
Akjoujt Mauritanie	111	88	123	98	42	13 (59)
Agades Niger	182	147	198	136	106	4 (84)
Boutilimit Mauritanie	202	171	227	174	111	30 (84)
Gao Mali	265	240	305	216	197	60 (31)
Nema Mauritanie	313	294	375	266	241	43 (83)
Abeche Tchad	(508)	(427)	520	421	(340)	188 (73)
Mopti Mali	(554)	541	633	537	453	324 (82)
Dori Burkina	(554)	550	612	592	446	224 (26)
Ouahigouya Burkina	718	672	749	699	568	358 (83)
Segou Mali	722	709	777	729	621	391 (82)

Source : Sicoulon, 1989 : 107

Les traitements réalisés mettent, en évidence, une diminution persistante des pluies sur les décennies 1970, 1980 et 1990 par rapport aux années antérieures (1950-69) sur l'étendue de la zone subsaharienne. D'autres l'ont également noté, non seulement dans toute l'Afrique de l'Ouest, mais aussi au-delà dans tout le Sahel (Y. L'Hôte et al, 2002). Après l'évolution des valeurs moyennes annuelles, avec partout de nombreuses valeurs positives, la pluviométrie devient ensuite presque systématiquement déficitaire jusqu'au début des années 1990. Ce caractère déficitaire est, particulièrement, marqué au cours de la décennie 1980. La variabilité spatiale et temporelle des précipitations a été une réalité constante durant ce siècle en Afrique, avec une tendance à la réduction des totaux pluviométriques. L'évolution de la pluviométrie, depuis plus d'un siècle, montre que la rupture observée à la fin des années 60 est sans précédent à cette échelle du temps.

La sécheresse qui a débuté en Afrique de l'Ouest aux alentours de 1969-1970, se manifeste par le raccourcissement de la saison des pluies, dans toute la zone sahélienne à laquelle appartient le Sénégal sur lequel elle ne manque d'avoir des impacts très négatifs. Surtout pour le secteur de l'agriculture qui reste la principale activité économique du pays.

Une agriculture sénégalaise fragilisée par des cycles de sécheresse récurrents

Les vicissitudes liées au passé géologique et au temps historique ont fait que le Sénégal a les traits géographiques qui lui sont connus à travers la littérature savante. Il s'agit d'un pays plat de la zone soudano-sahélienne à l'extrême ouest du continent, sur la voie du développement.

État soudano-sahélien, l'année climatique y est divisée en deux saisons : la saison sèche et la saison pluvieuse. La saison sèche s'étale de novembre à avril sur les 2/3 du territoire, de la latitude de *Kaolack* (14° 08' N) jusqu'à *Podor* (16° 38' N) dans l'extrême nord du pays. Cette partie du pays bénéficie de 4 à 5 mois pluvieux, si l'on prend pour base 10 mm par mois. La pluviométrie y oscille entre 220,4 mm à *Podor* et 607,2 mm à *Kaolack* (la normale 1961-1990 servant ici de référence). Dans la partie méridionale du pays, l'installation de la saison des pluies est plus précoce (dès le mois d'avril) et sa fin peut être tardive (la saison des pluies pouvant s'étaler jusqu'au mois de novembre). Sur la base de 10 mm, ce secteur compte 5 à 6 mois pluvieux. La pluviométrie est comprise entre 770,4 mm à *Tambacounda* et 1308,9 mm à *Oussouye*.

Ainsi, On constate une nette différenciation entre les stations du nord du Sénégal et les stations du sud. Bien que le nombre de stations ne soit pas homogène, on peut constituer deux classes regroupant les stations de *Dakar*, *Thiès*, *Louga*, *Saint-Louis*, *Matam*, *Linguère*, *Kaolack* (classe nord dans laquelle appartient notre zone d'étude qui se trouve être *Kaolack* et *Kaffrine*) et une seconde regroupant *Tambacounda*, *Kédougou* et *Kolda* (classe sud).

La classe nord regroupe toutes les stations dont le cumul annuel des précipitations est compris entre 300 et 700 mm et représente la zone sahélo-nord-soudanienne. Les stations de la classe Sud constituent toutes celles qui sont situées dans la zone sud soudanienne avec des cumuls annuels supérieurs à 700 mm.

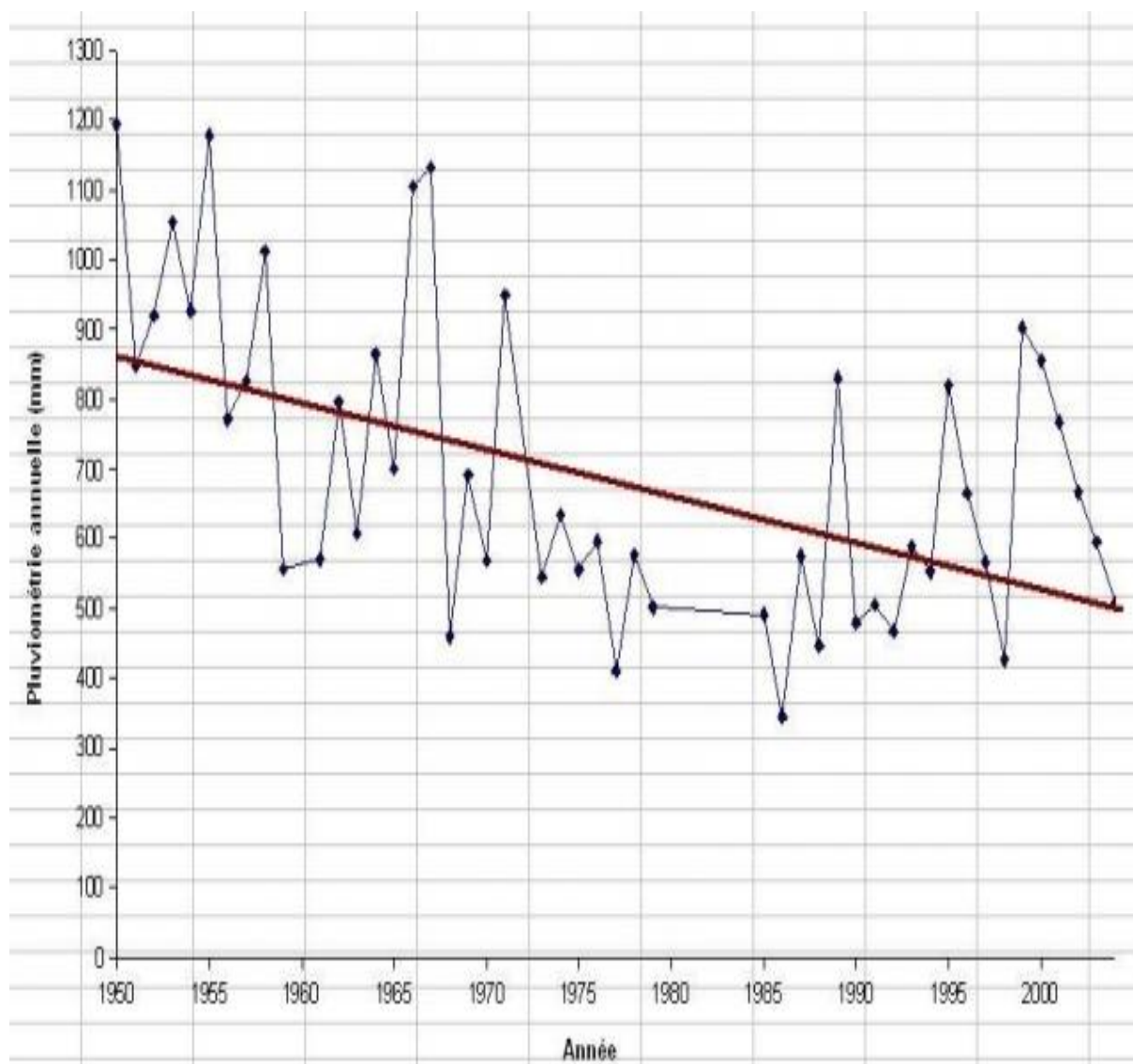
Au regard de ses caractéristiques climatiques, il semble que l'appartenance du Sénégal (et encore davantage de notre zone d'étude située entre *Kaolack* et *Kaffrine*) à la zone sahélo-soudanienne explique la durée d'un hivernage qui ne dépasse pas trois mois (juillet-août-septembre) et la relative faiblesse de sa pluviométrie.

Malgré cette situation pluviométrique déjà difficile, une analyse synthétique de l'évolution temporelle et spatiale des précipitations au Sénégal met en évidence la tendance à la baisse de la pluviométrie au Sénégal depuis *l'optimum* climatique contemporain des années 1930-1960. Pour ce faire, il a été analysé la période 1931-2004. La méthodologie suivie, à cet effet, a consisté à comparer des dates de pauses de part et d'autre de 1970, c'est-à-dire entre les décennies pluvieuses 1950 et 1960 et les décennies plus sèches 1970 et 1980. Avec un tracé des isohyètes fondé sur 32 stations réparties de façon à peu près homogène sur le haut bassin du fleuve Sénégal. Les levées pluviométriques montrent globalement une période pluvieuse (1951- 1970) et une période sèche (1971- 1990).

Au Sénégal, la variabilité interannuelle des précipitations est très grande comme le montrent les écarts à la moyenne des stations étudiées sur la période 1931-2004. Il est mis en évidence le caractère irrégulier des saisons des pluies, caractérisées par une alternance d'années excédentaires et d'années déficitaires. À partir de 1970, le déficit des précipitations recueillies sur l'ensemble du territoire est chronique. Par décennie, on constate que la décennie 1951-1960 est extrêmement pluvieuse. La période 1961-1970 est peu pluvieuse. À partir des années 1970, commence une période de sécheresse qui se caractérise par sa durée, son intensité et son extension. Les années les plus déficitaires de la période 1971-1993 sont : 1972, 1973, 1976, 1977, 1983, 1984, 1990, 1991 et 1992.

La péjoration pluviométrique actuelle se voit nettement avec la migration des isohyètes vers le sud, notamment si l'on considère la moyenne 1970-1993. L'isohyète 500 mm descend, correspondant à la zone sahélo-nord-soudanienne qui inclue notre zone d'étude. En effet, il connaît une chute de 180 à 200 km jusqu'au sud de la frontière avec la Gambie. Les isohyètes 800 et 1000 correspondant à la zone sud soudanienne descendent d'environ 120 km plus au sud par rapport à la période 1961-1990, tandis que l'isohyète 1200 mm ne concerne qu'une toute petite portion du territoire : l'extrême sud-ouest (*Oussouye*) c'est-à-dire la portion du territoire couverte par l'isohyète 1700 mm de la période 1931-1960.

Figure 1 : évolution de la pluviométrie annuelle des années 1950-2004



Source : Bureau d'Etudes industrielles Energies Renouvelables et Environnement, (BEI ERE) 2008/2009

Au regard des résultats obtenus, il est raisonnable de penser que le bassin étudié a conservé des caractéristiques pluviométriques instables et déficitaires sur les trois décennies 1970, 1980 et 1990. Surtout si elles sont comparées aux périodes précédentes (décennies 1950 et 1960) et suivantes (de 2000 à 2004).

En résumé, la période 1970-1993 est caractérisée par la diminution des précipitations annuelles. L'ampleur de la sécheresse est ici évaluée par le calcul des déficits pluviométriques. Les valeurs calculées, en considérant différentes périodes, sont spatialisées.

Mais l'appréciation de la sécheresse peut-elle se résumer à un déficit global des précipitations annuelles par rapport à une moyenne calculée sur un certain nombre d'années d'observation ? Pas seulement. La nature et la gravité des perturbations, que ce dérèglement climatique a induites, ne peuvent se mesurer réellement, en effet, qu'en combinant la sécheresse à d'autres facteurs telle la terre qui constitue, avec les pluies, l'un des facteurs naturels les plus déterminants de la productivité agricole dans un pays où l'agriculture occupe les 2/3 de la population active.

L'élément terre, un autre facteur limitant d'ordre agroécologique

La productivité agricole tient, en une partie, à la combinaison de facteurs naturels, en une autre partie, aux bases sur lesquelles reposent les conditions d'occupation et de mise en culture des terres. La tendance à la baisse des rendements constatée dans les exploitations paysannes du Bassin arachidier du Sénégal (zone constituée principalement des régions de *Kaolack*, *Kaffrine* et *Fatick*) procède, nonobstant la physionomie de l'hivernage, essentiellement d'une perte de fertilité des sols sous l'effet de différentes contraintes d'ordre naturel et/ou anthropique.

En effet, évalué à 65 % le potentiel cultivable effectivement exploité chaque année ; le reste soit 35 % est inutilisé pour diverses raisons généralement liées à l'appauvrissement continu des sols dont nous analyserons parmi les causes à la base, respectivement les phénomènes d'ordre naturel, d'une part, et des actions de l'homme, d'autre part.

Les causes naturelles de l'appauvrissement des sols du bassin arachidier

Ce phénomène (de la dégradation des sols) est fort ancien au niveau du Bassin arachidier. On l'évoquait déjà au début du siècle dernier à propos de la baisse des rendements des terres dont l'apparition des premiers signes s'est manifestée au lendemain du cycle de sécheresse. Selon la FAO (projet GLASOD, IRSIC), les superficies dégradées ont représenté 61 % en 1991. Il a été décrit dans de nombreux travaux de recherche ayant pris pour objets d'étude des terroirs du Sine (comprendre que les terroirs du *Sine* et du *Saloum* correspondent aussi au bassin arachidier qui couvre les régions de *Kaolack*, *Kaffrine* et *Fatick* qui constitue notre zone d'étude).

Dans sa dimension naturelle, la détérioration des sols dans cette partie du Sénégal revêt concrètement divers aspects. Par ordre d'importance décroissant, il s'agit de :

- l'érosion hydrique qui affecte 60 % des surfaces dégradées à travers le ruissellement, le ravinement et l'engorgement permanent ;
- la salinisation qui touche 26 % des surfaces par l'envahissement des eaux marines et les déficiences du drainage des terres irriguées ;
- l'érosion mécanique provoquée par les vents sur des terres cultivées, par la compaction des sols du fait des piétinements du bétail et du matériel agricole lourd concerne 14% des surfaces.

Les actions anthropiques sur l'appauvrissement des sols du bassin arachidier

Le phénomène de déstructuration des ressources foncières revêt aussi une dimension humaine. Les causes, relevant du fait de l'homme, sont nombreuses. Toutefois, nous allons en évoquer, ici, que quelques-unes ; de manière succincte.

La pression démographique est une cause principale de la baisse de la productivité des sols. Selon Stein (1994) qui reprend les conclusions d'une prospective sur l'Afrique réalisée par la Banque Mondiale : « la crise que connaît le continent est due, dans une large mesure, à l'accroissement de la pression démographique sur les ressources naturelles limitées dans un contexte de faible niveau technologique. [...] L'une des dimensions de cette crise de développement est la dégradation de l'environnement ».

Historiquement, au Sahel, l'équilibre entre l'homme et son milieu était assuré par les systèmes traditionnels de production dont le caractère extensif nécessitait de grands espaces. D'abord, avec la colonisation, la disponibilité de ces espaces s'est réduite (confiscation de terres pour les forêts classées, restriction des parcours de nomadisation, etc.), pendant que les populations humaines et animales augmentaient. Ensuite, avec les indépendances, la proclamation des frontières nationales a ajouté une autre dimension dans la restriction des mouvements transnationaux (transhumance, cultures itinérantes, etc.). Conséquence des bouleversements de ces nouvelles politiques foncières.

D'après le recensement agricole de 1998-1999, près des trois quarts des exploitations (72,9 %) détient des terres sous forme de prêt, de location ou autre. Pour diverses raisons, le marché foncier est peu développé dans les campagnes.

Or, là où les possibilités d'étendre l'espace agricole sont réduites, les paysans sont souvent tentés de supprimer les jachères ou du moins d'en diminuer la durée. À défaut d'une restitution de fertilité, une telle surexploitation aboutit, à plus ou moins long terme, à un épuisement des capacités de régénération naturelle. Comme on a pu le constater au cours des années 70 en pays sérère, qui couvre principalement les régions de *Kaolack*, *Kaffrine* et *Fatick*.

Une autre pratique défectueuse pour les sols consiste à chercher des espaces vierges où l'on allume des feux de brousse pour le défrichage. Aussi, la végétation arborée composée de peuplements d'acacias et d'un cortège de diverses espèces qui domine un tapis de plantes basses annuelles est-elle dégradée par la pression anthropique. En outre, avec les pratiques prédatrices opérées sur les ressources forestières sous forme de braconnage, d'abattages d'arbres, les paysans ont procédé dans cette zone précise à d'importants défrichements pour créer des villages, mais surtout, pour la pratique de l'agriculture et de l'élevage.

Cette anthropisation a abouti à la transformation des paysages en une savane parc. Les superficies déboisées sont ainsi exposées à l'érosion hydrique et éolienne. Leur structure légère en fait des ressources vulnérables, lorsqu'ils sont débarrassés de leur recouvrement végétal.

À cela s'ajoute que depuis le milieu du XIX^{ième} siècle, ce matériel pédologique est soumis à la culture extensive de l'arachide, au risque d'en réduire la fertilité naturelle. La suppression de la jachère l'a aggravée plaçant ainsi la paysannerie dans l'obligation d'utiliser soit la fumure organique fournie par les animaux soit des fertilisants chimiques dans des exploitations. La multiplication des sources d'approvisionnement en engrais avec l'implantation au Sénégal des entreprises comme SENCHIM, SPIA, fournisseurs locaux d'engrais minéral facilitant l'utilisation abusive de cet intrant n'est cependant pas sans conséquences dans la dégradation de la qualité de la terre.

Alors, de la restriction des mouvements que la terre a subie, se sont ensuivies la dégradation progressive des pâturages, la diminution de la fertilité des sols et la déforestation.

Enfin, au Sahel en général, avec la sécheresse qui s'y est installée accroissant le manque de ressources naturelles, l'avancée du désert s'est matérialisée par une perte annuelle de plusieurs milliers d'hectares.

Ainsi, les sols de culture du Sénégal se sont élaborés dans des conditions, qui ne correspondent plus au contexte actuel, caractérisé par l'instabilité climatique et l'emprise de plus en plus forte des activités anthropiques. Autant de facteurs défavorisants qui finissent par rendre vulnérable un matériel pédologique qui était fort riche. Seulement malgré l'importance avérée du facteur terre, dans le processus de production agricole, cette « évidence » n'a cependant pas été perçue par les populations comme par certains spécialistes, qui donnent l'impression de ne pas prendre suffisamment en compte l'action de cet élément dans la gravité de la crise agricole que vit le Sahel, en général, et le Sénégal, en particulier.

C'est le sens du questionnement de Lat soukabé Mbow (2017, 14) qui s'interroge en ces termes : « À la sécheresse, à la désertification, à l'érosion côtière, à la salinisation ou à l'érosion des sols elle applique (la population sénégalaise dans son ensemble) des solutions palliatives. Mais pour autant, contribuent-elles au renforcement de la résilience des cadres de vie ? ».

D'autres causes de la crise agricole souvent négligées

Dans la plupart du temps, la difficulté d'établir un lien direct entre les effets pervers de l'appauvrissement des sols et les contreperformances de la production agricole amènent les acteurs à sous-estimer ses impacts. Par facilité et ou par ignorance, le facteur pluviométrique catalyse, dans les études, l'essentiel des réponses pour désigner les agents responsables des crises agricoles que connaissent les pays du sahel, dont le Sénégal. Comme l'atteste le rapport sur la mobilité des enfants et vulnérabilité rurale au Sénégal, effets du changement climatique, qui est une étude qui a analysé le rôle des enfants dans les stratégies de gestion du risque.

La recherche appliquée aux ménages ruraux du Sénégal au cours duquel, après que : « l'enquêteur définissait un choc comme tout événement qui occasionnerait une grave perte d'avoirs ou de revenus, et une réduction importante de la consommation des ménages (...) Au niveau des ménages, 30 % des chefs de famille ont répondu qu'ils avaient connu une sécheresse qui a causé une réduction drastique de leurs avoirs, de leur revenu ou de leur consommation. (...) et 9 % par des inondations ou des glissements de terrain » (FAFO/ENEA, 2010).

Par ailleurs, il est aussi souvent ignoré un autre facteur qui pèse dans la crise agricole du Sénégal qui est, lui, d'ordre contextuel, que rappelle Thierry Manga (2012 : 43) lorsqu'il avance qu' : « Au cours des années 1970 à 1980, le Sénégal a connu une grande crise du monde rural du fait de la baisse des cours de l'arachide dans le marché mondial et de la sécheresse dans le Sahel. Il en a découlé un exode important de ruraux vers la capitale du pays. »

Ainsi, aux évènements climatique de la sécheresse, et, anthropique de la dégradation des sols cultivables, s'est ajoutée une situation commerciale compliquée pour certains produits agricoles. Dont principalement l'arachide, qui coïncide comme par hasard à la spéculation la plus cultivée au Sénégal, en général, et au niveau des régions de *Kaolack*, *Kaffrine* en particulier ; à telle enseigne que cette zone constitue, et, est dénommée, à juste titre, le bassin arachidier du Sénégal. Certes, les conditions climatiques n'affectent pas la production de ces premières années du cycle de sécheresse qui s'étendront des années 70 à 80, d'autant que durant cette période, les performances agricoles sont, tout juste, exceptionnelles.

Mais, la véritable contrainte pour l'agriculture sénégalaise se situe aussi au niveau de la commercialisation de ses quantités de production. Encore que, le Sénégal, un pays du Sahel dont le principal produit d'exportation est, encore l'arachide, qui se trouve confronté à la sécheresse et la crise des oléagineux dans le marché mondial. Un contexte qui s'explique par la concurrence des produits comme le Soja américain. Par conséquent, même si d'une année à l'autre, les récoltes sont très bonnes, comme lors des campagnes de 1976 et 1977, avec respectivement 1,4 million de tonnes et 1,18 millions de tonnes, les paysans ne peuvent pas se réjouir du fruit de leurs labeurs, en raison de la commercialisation difficile de l'arachide dans le marché mondial.

En résumé, il peut être relevé qu'au Sénégal, de manière générale, le niveau des dégradations environnementales qui affectent l'agriculture sont de natures diverses. Toutefois, les effets de l'appauvrissement de la terre se trouvent sous-estimés, dans la prise en compte du passif. Tout comme le sont les effets relatifs au contexte concurrentiel mondial qui est particulièrement défavorable à l'arachide, culture de rente essentiellement destinée à la vente et à l'exportation.

Dans ces circonstances, toute la gravité de la crise agricole que connaît le monde rural est alors, principalement imputée au seul facteur eau avec lequel, il est plus facile d'établir une relation de causalité visible et directe. Néanmoins, il faut scientifiquement admettre que le déficit pluviométrique reste le facteur, premier et principal, qui explique le naufrage agricole que connaît l'agriculture sénégalaise, jusqu'à aujourd'hui encore, dont la caractéristique fondamentale est qu'elle est sous pluie. De ce point de vue, prenons le phénomène de la sécheresse comme prisme pour analyser et appréhender les niveaux de contreperformance du secteur agricole du Sénégal.

Une sécheresse qui a compromis une agriculture pluviale de survie

Le climat est de type sahélien, dans la partie nord du Sénégal, et, il est de type sahélo-soudanien, vers le sud du bassin arachidier. Les totaux pluviométriques y varient respectivement entre 400 et 600 mm/an d'une part, et entre 700 et 900 mm, de l'autre. Les précipitations surviennent au cours de la période allant de juillet à octobre, alors, au cours de cette période, les températures sont fortes et dépassent 30°.

La péjoration climatique subie au cours des dernières décennies a eu pour effet de provoquer un glissement des isohyètes vers le sud et par conséquent une avancée de l'aridité. Durant la saison sèche d'octobre à juillet, l'air est tout aussi sec et enveloppé dans des fréquentes brumes transportées par l'alizé continental. Les eaux souterraines sont en gisement dans les nappes phréatiques profondes de 20 à 40 m, et, dans les nappes plus profondes du maestrichtien situées à 200-250 m sous le sol. Ce qui nécessite, pour leur exploitation, le creusement de puits, mais de plus en plus par des forages à cause du niveau d'abaissement continu de ces nappes.

La précarité de la ressource eau dont dépend l'économie de la société sénégalaise et principalement *wolof*, qui n'en reste pas moins basée, essentiellement, sur l'agriculture, compromet son développement. Encore plus chez des cultivateurs qui pratiquent essentiellement la culture sous pluie qui s'étale sur trois mois, à peine. Une forme d'agriculture encore traditionnelle et archaïque qui demeure largement dépendante d'une pluviométrie faible et instable.

C'est du moins un tel comportement dont a fait montre la pluie durant ces dernières périodes au cours desquelles, elle a connu tantôt des périodes de pics pluviométriques causant ainsi des inondations et des pertes de cultures, et très souvent des périodes de pause pluviométriques avec des cycles de sécheresses aux conséquences tout aussi, si ce n'est même, plus destructrices. Allant même jusqu'à constituer chaque année (encore plus cette année 2018 où la vraie première pluie n'est tombée à Dakar que le 30 août) une psychose chez les populations sénégalaises.

La preuve, tous les sénégalais ou tous les cultivateurs sénégalais retiennent la fameuse sécheresse, des années 1970 à 1980, qui a négativement dévié la trajectoire de l'évolution sociétale du Sénégal. Les plus vieux ont gardé le souvenir et les plus jeunes entendent encore parler de cette sécheresse ; pour sa durée qui s'est étalée sur 10 ans et pour sa violence. Aucun être vivant n'y a échappé. Animaux, végétaux tout comme les humains se sont retrouvés, par les effets de cette dernière, assoiffés et affamés aussi.

En effet, Dans un contexte local et régional où la maîtrise du déficit pluviométrique demeure un enjeu majeur, les défis liés à la persistance ou non de la sécheresse sont, par conséquent, de première importance pour les pays et les habitants des régions sahélienne et subsahélienne. Encore que dans ces pays, à l'image du Sénégal où près de 60 % de la population vit et dépend des ressources tirées de l'agriculture et de l'élevage, il existe une étroite relation de dépendance entre le bon déroulement de la saison pluvieuse et les activités agricoles sous pluie.

La baisse des précipitations et la grande variabilité du climat ont, alors, un impact très négatif sur l'évolution de l'agriculture pluviale et l'élevage. Ainsi, par effet de *domino*, la moindre dégradation des conditions climatiques a donc de graves conséquences sur l'alimentation générale du pays. Pour arriver à se faire une idée précise sur les conditions naturelles difficiles qui, existent dans ces régions du fait de cette situation pluviométrique, causant une extrême précarité à l'agriculture de ces pays, il faut mesurer concrètement la portée de la réciprocité du lien qui existe entre les deux fonctions.

En effet, les lois agricoles démontrent que si une année, la pluie diminue ou ne se renouvelle pas, les plantes commencent à pousser et sèchent, il en est de même pour le mil et pour l'arachide de saison de pluie, le niveau des nappes superficielles s'abaisse et les puits peuvent s'assécher.

Si les pluies arrivent en retard, les semis sont tardifs et les cultures ne se développent pas normalement. Si elles cessent trop vite, les cultures sèchent. Il s'agit ici, bien sûr de la culture pluviale qui dépend exclusivement de la pluviométrie afin de disposer d'eau pour arroser les plantes ; nous excluons de cette situation de *diktat* de la pluie sur l'agriculture, l'agriculture irriguée qui se donne les moyens de maîtriser l'eau, dont elle a besoin, par l'exploration de diverses sources telles les systèmes d'exhaure par le moyen des puits, des forages, ou par les techniques de pluies artificielles...

Pour le cas du Sénégal, l'agriculture est majoritairement soumise au régime des pluies. Le mil y est cultivé, en saison des pluies à partir de l'isohyète 300 mm, en dessous de cette hauteur de pluie, sa culture n'est pas possible. De même que l'arachide cultivée à partir de 700 mm et en dessous desquels, elle ne produira que du fourrage et non de la graine. En un mot, les cultures sèches pratiquées à la saison des pluies : mil, sorgho, niébé, arachide, ont besoin d'une répartition régulière des pluies au cours de la période pluviale en raison des mauvaises propriétés hydrauliques du sol.

Or, en 1973, cette répartition a été désastreuse : fortes pluies en fin juin, arrêt en juillet, début en août. Toutes les cultures sèches ont été fortement réduites ou carrément détruites dans le Nord. La totalité des ressources agricoles a été donc touchée par la sécheresse qui a privé les habitants d'une grande partie de leurs aliments.

Il en a résulté une grande famine qui a affamé les populations surtout rurales et agricoles et une forte migration généralisée dont la plus forte est celle qui a conduit les populations du monde rurale agriculture vers les centres urbains où prédominent les activités secondaires et tertiaires, est dénommé le phénomène de l'exode rural. Son ampleur est telle qu'elle a touché même les *Daaras* ruraux, dont les marabouts avec leurs enfants *Talibés* ont dépeuplé les campagnes et surpeuplé les villes. Principalement Dakar la Capitale du Sénégal, qui a subi cette invasion humaine par un système démographique de vases communicantes.

La famine, conséquence de la crise agricole et cause de migration massive et plurielle

Ainsi que le retrace Boureima Alpha Gado, la famine qui éclata en 1972 est l'une des principales crises alimentaires qu'ait connue l'Afrique sahélienne au ^{XX}^{ème} siècle. Même si, ce n'est qu'à partir de l'année 1973 que la notion de « famine » fait véritablement l'objet d'un consensus institutionnel. Cette année est précisément celle qui correspond au pic de la crise, au regard des indicateurs nutritionnels.

Une autre manifestation indirecte du caractère indiscutable d'une telle réalité se voit au travers des initiatives suscitées de la part de la société civile. Avec la mise en place d'une aide internationale massive, l'installation de nombreuses organisations non gouvernementales sur les territoires sahéliens et l'émergence d'un dispositif régional de suivi de la situation alimentaire dans le cadre du Comité inter-états de lutte contre la sécheresse au Sahel.

Au niveau des services statistiques vivriers des pays sahéliens, la crise du début des années 1970 apparaît évidente : des courbes bien lisses font apparaître une diminution de la production agricole de ces pays à partir de 1968, un pic négatif en 1973. Mais cette « évidence » n'a cependant pas été perçue comme telle par les acteurs institutionnels au moment où les chiffres étaient établis ; faute de données alternatives afin de mesurer l'évolution de la situation alimentaire dans les pays africains, en général, et, des collectivités locales au Sénégal, en particulier.

Mais à côté des éléments d'interprétation évoqués *supra*, dont la véracité scientifique demeure difficile établie, par défaut de données accessibles, il est admis globalement, le constat d'une faim répandue en Afrique sahélienne qui apparaît bien établi à l'issue de l'année 1973. Même si son ampleur diverge d'une étude à l'autre.

Pour exemple, nul ne conteste que l'état de dénutrition, mesuré en 1973, soit plus grave qu'à l'accoutumée, bien que personne n'est en mesure de préciser, dans quelle proportion. La situation antérieure apparaissant, rétrospectivement, comme très mal connue. Conclusion arrêtée à partir d'une démarche empirique basée sur une méthode d'observation directe, qui produit des résultats issus de données factuelles et primaires recevables.

Dans cette situation où la vie de l'homme se trouve menacée, il réagit nécessairement avec l'instant de survie pour rester sauf. Aussi, le peuple sénégalais, constitué de ruraux à 55 % (ANSD, 2016 : 40) et dont les deux tiers de la population active sont des agricultures vont-elles devoir faire face à cette équation à plusieurs inconnues. Interdépendantes certes, mais pouvant tout de même être isolées les unes les autres, pour des besoins de clarté du propos, de la manière suivante : manque d'eau, ralentissement des activités agricoles, faiblesse des rendements de la production, insécurité alimentaire.

Pris dans cet étau, des stratégies de résilience seront diversement adoptées par les populations rurales qui, avec la raréfaction de l'eau ou pire le manque total d'eau, assistent impuissantes à la détérioration de la vie, et même pire, à la l'extinction de la vie dans les campagnes.

Une stratégie de résilience globale envisagée en même temps par tous : l'exode rural

Le manque de nourriture provoque beaucoup de réactions et génère diverses conséquences dont les répercussions sont encore d'actualité. Au lieu d'en subir fatalement le poids des contraintes, une certaine population compose avec les conditions naturelles, et, par son ingéniosité, elle contribue au reconditionnement de l'environnement.

Mais, la principale solution empruntée par les populations, comme issue de sortie de crise, reste le départ massif des populations rurales et agricoles vers d'autres horizons, rural et surtout urbain ; suivant les motivations de chacune. Pour reprendre les termes de Raymond Scheyven, président du Conseil économique et social des Nations unies, selon qui « les gouvernements [sahéliens] se sont rendu compte de la gravité de la situation de sécheresse qui les a frappés qu'au fur et à mesure que les populations nomades ou paysannes ont reflué vers les villes ».

La majorité des agriculteurs impactés et/ou menacés par la sécheresse des années 1970-1980 au Sénégal ont, donc principalement, eu comme recours pour sauver leur peau et sauver la peau de toutes les personnes sous leur responsabilité et sous leur protection, l'exode. En compagnie des membres de leur famille proche, c'est-à-dire les parents biologiques, tout comme les membres du cercle élargi de leur famille, c'est-à-dire leurs parents par alliance de toutes natures ; matrimoniale, amicale, religieuse, professionnelle...

Pour ce faire, ils désertent, en masse, les villages, essentiellement agricoles. Leur destination principale est, alors, les villes économiquement pourvues qui offrent davantage d'opportunités de reconversion "professionnelle" et/ou des moyens de survie. Toutefois, pour une petite portion d'entre ces migrants, qui continuent à croire aux potentiels de l'activité agricole, ils prennent le chemin d'autres villages encore disposant de terres libres, vierges et cultivables.

Ainsi le cycle de sécheresse des années 1970 à 1980 a favorisé le développement d'un cycle migratoire qui a contribué à redessiner la carte de la répartition spatio-démographique du Sénégal. À l'analyse, parmi les multiples options migratoires qui s'offraient à eux, les paysans du Sénégal se sont retrouvés face à deux choix possibles. Soit changer simplement de localité géographique tout en restant à l'intérieur du monde rural, quittant alors un milieu agricole, aux dispositifs et aux éléments agroécologiques appauvris, pour un autre milieu agricole, aux dispositifs et aux éléments agroécologiques toujours (en)richis. Soit changer complètement de zone de vie en quittant définitivement le milieu rural pour aller s'installer carrément dans le milieu urbain (et même dans d'autres pays, principalement du nord comme la France³⁹).

Ce dernier cas, de mouvements de populations, où les itinéraires des migrants suivent alors traditionnellement le tracé menant des zones rurales vers des zones urbaines donne une image plus palpable de la manifestation de la famine dans les villes, mais aussi, dans les grands centres ruraux.

³⁹ Dans ses travaux sur « Mémoires des origines au sein de la communauté foutanckaise de Saint-Dié », Mme Thiéblemont-Dollet Sylvie situe la vague migratoire de masse des premiers sénégalais à Saint-Dié, à partir des années 1970, époque de cette grande sécheresse dans le Sahel et au Sénégal. Coïncidence ou hasard ?

Ce type de migration à caractère davantage économique est, de loin, plus représentatif que la première forme de migration évoquée *supra* qui s'apparente plus à une migration écologique.

Mais, les deux formes de migration économique et écologique ne sont-elles pas, dans cas du Sahel et du Sénégal, logiquement et techniquement liées. Si l'on sait que c'est la sécheresse qui a compromis l'activité agricole qui, en se déstructurant, a appauvri le cultivateur, qui n'a eu, alors, d'autre choix que quitter les champs et le village pour débarquer en ville.

Donc de telles qualifications de la migration, avec les notions économiques ou écologiques, procèdent-elles d'une appréciation de ces déplacements de populations, non pas du côté de leur motivation mais beaucoup plus du côté de leurs objets. Ainsi que nous allons les analyser ci-après.

Une migration rurale d'origine écologique

Des mouvements de masse par lesquels les populations de pays sahéliens se sont lancées, à cause et au courant de la période de sécheresse des années 70-80, le premier des deux plus significatifs et les plus reconnus, est celui des populations rurales à la recherche d'autres terres agricoles dans et/ou aux alentours du terroir villageois. Cet exode qui a précipité les populations du Nord sur la route des vallées, moins atteintes écologiquement par la fameuse sécheresse, a causé, pour les habitants de ces localités, beaucoup de conséquences désobligeantes dont le manque de nourriture, en particulier.

Le déséquilibre, entre la population et les ressources agricoles locales, résultant de cette sécheresse peut expliquer certaines des tendances migratoires comme cela est évoqué ci-avant et ainsi qu'il sera décrit ci-après suivants. En effet, dans bien des régions rurales ouest-africaines, prédominent l'agriculture et l'élevage extensifs. Ces activités dépendent essentiellement des conditions pluviométriques précaires (zone sahélienne notamment) qui engendrent de fortes variations annuelles de production.

Par ailleurs, les systèmes de tenure foncière, les formes nouvelles d'occupation des terres (fermage, métayage, etc.), du fait du morcellement des terres, d'une part, et de l'accroissement des besoins financiers, d'autre part, poussent les membres actifs du ménage, qui sont des paysans de profession, à la recherche de revenus d'appoint, vers des régions plus propices à leurs activités économiques.

Alors, l'exode des jeunes, notamment des cadets de famille, dans les zones de terroir sous la pression de fortes densités rurales, représente la stratégie adoptée dans ces circonstances en vue de trouver une alternative à ce premier déplacement de masse de travailleurs en partance des terroirs du bassin arachidier qui connaissent les taux les plus élevés d'émigrants agricoles vers les autres terroirs plus fertiles.

Dans le cadre régional de toute l'Afrique de l'Ouest où les relations entre la population et l'environnement sont plus facilement observables, la migration est essentiellement adoptée comme résultant d'une rupture d'équilibre entre l'homme, l'animal et la terre. Rappelons que la région est dominée par une agriculture et un élevage extensifs, avec pour le Sahel, des conditions écologiques particulièrement difficiles (avancée du désert, faible régénération du couvert végétal, pression humaine et animale, etc.).

La dégradation des milieux physiques ajoutée à la pression démographique nécessite un accroissement des besoins en terres agricoles. Le cas des mouvements du bassin arachidier vers les « terres neuves » au Sénégal ou le plateau Mossi du Yatenga vers le sud-ouest du Burkina Faso sont assez typiques de mouvements migratoires induits par la dégradation de l'environnement.

Mais dans ce cas, il s'agit d'un mouvement du monde rural vers le monde rural avec comme volonté de promouvoir l'activité agricole. Ainsi, les populations rurales se lancent à la recherche de nouvelles terres cultivables. Les stratégies d'adaptation aux contraintes reposent, alors en général, sur la recherche de ressources de survie à l'extérieur, qui prend la forme de migrations rurales spontanées dans lesquels se distingue le colonat maraboutique. S'appuyant sur leur influence, dans la société et leurs alliances avec les autorités politiques tant au niveau de l'État qu'à celui des communautés rurales, les grands chefs religieux, surtout, se font attribuer de vastes concessions où ils installent leurs disciples venus d'autres régions.

Au Sénégal, l'attribution en 1991 au calife général des mourides terre de 45 000 ha distraits des 75 000 ha de la forêt morte de Mbégué en est un exemple parmi tant d'autres. Ce domaine est rebaptisé *Khelcom*. En retour, l'exploitation de nouvelles terres suite à ces migrations de colonisation agricole ou de transhumance, compte tenu de la prédominance du système extensif de production, étend le processus de dégradation par des déplacements successifs.

À force d’user de ce procédé, se multiplient les régions désormais limitées, dans les perspectives d’accroissement des ressources foncières pour les cultures. Phénomène qui s’étend désormais à *Thiès, Diourbel, Louga, Kaolack* et *Kaffrine* en raison de la densité de leur peuplement.

Parallèlement à ce système, de migration inter-rurale qui a fini par être éprouvé, une autre stratégie de résilience se trouve être l’exode rural. Le mouvement des populations rurales dont le point déclencheur reste, toujours, la dégradation des facteurs de production. Ce qui amène les populations, cette fois-ci, à désertir les campagnes pour les centres urbains et, plus massivement encore, pour Dakar, la capitale. La raison, cette paupérisation continue des zones de départ.

Une migration urbaine des écoles coraniques à visée économique

La sécheresse qui a sévi au Sahel dans les années 1970 et 1980 est un facteur qui a poussé les populations au mode de vie sédentaire en milieu rural à migrer en ville. En définitive, le taux d’urbanisation a dépassé 40 % au tournant des années 1990, ce que confirme la base GEOPOLIS (Bockier et Traoré, 2000). Par ce phénomène d’exode rural qui a amené des paysans à quitter le monde rural et primaire pour les villes où prédominent les activités secondaires, tertiaires et quaternaires, il est noté un désaveu de l’activité agricole.

Une démarche rationnelle, s’il est apprécié le décalage entre la forte part de la main d’œuvre nationale mobilisée par l’agriculture, comparée à la faible part de sa contribution à la richesse nationale : « L’agriculture occupe les deux tiers de la population active, mais sa contribution au produit intérieur brut ne cesse de baisser depuis l’Indépendance (Au cours de la dernière décennie, cette contribution au PIB n’a jamais dépassé 13 %) ».

Ce deuxième type de mouvement des populations rurales vers les villes, communément appelé l’exode rural, est assez habituel et se pratique sous une forme saisonnière. Avec une pareille forme de migration, nombre de jeunes ruraux rejoignent chaque année les villes, une fois les travaux agricoles achevés, pour y trouver un complément de revenus. Mais, le cycle de sécheresse que le Sénégal connaît, à partir de 1970, va rompre le cycle de séjour rural entrepris pour cette fin commerciale, pour installer un cycle d’exode rural, plus radical tant en quantité qu’en qualité.

En effet, fin 1972, il est cependant question de déplacements massifs de personnes qui : « n'ayant rien récolté dans leurs champs », en sont « réduites à aller chercher des denrées dans les villes ou les centres ruraux (ANBF, 9V9mission CEA/Unicef, Enquête multinationale, Revue politique africaine, 2010-3 : 23). Puis, ils vont finir par s'y installer en masse pour y chercher un travail autre que dans le secteur primaire faiblement représenté dans la Capitale sénégalaise.

De cet important exode rural, multiforme, vers Dakar, il s'en est aussi suivi un mouvement vers la Capitale Dakar, des écoles coraniques qui n'ont pas été en reste, car, les villages n'arrivaient plus à prendre en charge ces institutions d'enseignement arabo-islamique qui y professaient. Les perturbations climatiques qui ont frappé le Sahel, en général, et le Sénégal, en particulier, ont empêché les marabouts paysans de cultiver les terres et de disposer de productions pour leur survie et celle des enfants *Talibés* à leur charge exclusive.

Dans ces circonstances, la délocalisation des *Daaras* des milieux ruraux pour les centres urbains devenait, aux yeux des défenseurs de cette institution arabo-islamique, une nécessité de survie. Les dégradations environnementales et la faillite des politiques agricoles ont appauvri le monde paysan et causé le déplacement de ces écoles vers les villes.

Selon une étude conduite par Papa Momar Niang (Toulouse, 2013) reprise par CNLTP (2014 : 43), la date d'implantation des écoles coraniques à Dakar fournit un indicateur pertinent. En effet, 84 % des écoles coraniques se sont implantées dans la région de Dakar entre les années 1960 et 2000. 33% des maîtres coraniques déclarent comme raison d'implantation, de leurs écoles coraniques dans la région de Dakar, celle liée à la dégradation de l'environnement.

Mais, ne perdons pas à l'esprit, qu'idéologiquement et historiquement, un parent confie son enfant, l'élève (*Talibé*) à un marabout de Daara (maître coranique) qui détient une autorité inconditionnelle sur l'enfant. Ce maître considère, que pour sa formation, cet apprenant doit vivre humblement et se soumettre à une discipline rude. Concrètement, le maître coranique a la responsabilité de l'enfant *Talibé*, qui lui est confié à qui il doit assurer la prise en charge totale de ses besoins.

Une prise en charge totale de l'enfant qui lui est confié, dans le contexte où le milieu rural se caractérise, principalement, par la raréfaction des ressources, avec une dégradation avancée de l'écosystème et des politiques agricoles, pas toujours concluantes. Alors, les marabouts des *Daaras*, qui sont des agriculteurs traditionnels et leurs *Talibés*, ont trouvé en la pratique de la mendicité le moyen de concilier la double visée éducative et économique qui s'impose au *Daara* d'aujourd'hui. Ce *Daara* d'aujourd'hui qui se débat dans un contexte de crise agricole, économique et religieuse. Toutefois, cette pratique est-elle légale ?

Pour en avoir le cœur net, analysons le phénomène, du point de vue de sa légitimité et/ou de sa légitimation ?



Photo 3 : photo d'un maître coranique entouré de ses *Talibés*

Source, Josué Barboza, *les Talibés au Sénégal, le pour et le contre*, EBS-Floreffe, vendredi 20-10-2006 : 3

1.2 Maîtres coraniques exploiters de leurs *Talibés*

1.2.2 L'exploitation économique des enfants, une pratique ancrée dans les traditions socioculturelles

1.2.2.1 L'activité agricole des enfants, une notion polysémique entre travail ou initiation au travail

Bien que le travail des enfants soit devenu, à l'heure actuelle, un phénomène mondial négligé (Rapport de l'Organisation internationale du travail de 2017, intitulé alerte sur un phénomène mondial négligé), c'est dans le continent africain qu'il connaît un niveau de banalisation encore plus prononcé.

La tradition, les circonstances économiques des familles et la négligence volontaire ou involontaire des lois, tendent à encourager cette situation : « sur 152 millions d'enfants astreints au travail, 73 millions le font à leurs risques et périls. L'Afrique subsaharienne et le secteur agricole enregistrent le plus grand nombre de mineurs exerçant dans des travaux dangereux, même si d'autres activités sont citées. (...) Le BIT confirme, dans un rapport réalisé en 2017, que l'agriculture est le secteur dans lequel la proportion des enfants plus jeunes (5-11ans) est la plus élevée par rapport à l'ensemble des activités astreintes au travail des enfants. De même que l'Afrique a le pourcentage le plus élevé (80,7 %) d'enfants travaillant dans l'agriculture. Mais il n'est pas surprenant de constater qu'au niveau mondial, l'agriculture emploie également la majorité, soit environ 62 %, des enfants effectuant des travaux dangereux ».

La position de premier poste de travail, pour enfants mineurs, que le secteur agricole occupe relève d'une logique statistique et d'une tradition culturelle ancrée. En effet, l'agriculture reste le plus grand employeur mondial. Encore plus en Afrique où les autres secteurs secondaires, tertiaires et quaternaires ont encore du mal à prendre leur essor. Alors ici, le secteur primaire reste l'activité dominante.

Cette configuration mondiale comme africaine du travail agricole des enfants pourrait être la même, aussi, au Sénégal. En effet, le phénomène l'est, donc, devenu dans le pays.

Pour s'en convaincre, les scènes d'enfants à toute sorte de travail, prohibée par la loi, est observable à chaque coin de rue des villes du pays. Ces scènes d'un enfant au travail font, même, aujourd'hui partie des photos de carte postale de Dakar.

Pourtant, aussi prégnante que soit l'image d'un enfant soumis à une exploitation économique, dans les centres urbains, il ressort que ce phénomène existe davantage en campagne : « Il est plus présent en zone rurale (43,5%) qu'en zone urbaine (27,7%), mais demeure partagée par l'ensemble du territoire national » (BIT/CEGID, 2003 : 7).

Or, selon les caractéristiques propres à chacun de ces milieux, il y a un type travail qui leur est spécifique. Alors que les villes se sont plutôt spécialisées dans les secteurs secondaire et tertiaire, le monde rural est, essentiellement, orienté vers le secteur primaire et, donc agricole. Les enfants *Talibés*, qui sont confiés à des marabouts de *Daaras* résidant dans le monde rural sont donc, par voie de conséquence, davantage, destinés aux travaux champêtres. Pour justification technique : « au Sénégal, on compte 755 532 ménages agricoles. Ces ménages vivent en majorité en zone rurale (73,8 %) » (ANSD, RGPHAE 2013 : 345).

Mais une telle perception est-elle vérifiée et véridique, dans la réalité. Au niveau national, tout comme, au niveau, même, local ?

Pour avoir réponse à cette question précise, ainsi que sur d'autres questions de même nature, il a fallu descendre plus bas que les niveaux classiques où, d'ordinaire, elles sont étudiées sous un angle mondial, régional, à la limite, nationale. Cela se comprend, aussi. En effet, c'est à partir de leur taille et de leur cadre d'intervention, qui se définit en termes de, internationale, continental et à moindre mesure nationale, que ces organisations appréhendent les questions traitées. Dont l'enfance maltraitée et exploitée du fait de la mendicité aussi.

Alors, ramener la problématique de la mendicité des enfants *Talibés* sur des dimensions plutôt locales et localisées, comme pour notre cas, à des proportions correspondantes aux villages de Djéri Kao et de Diamafara, n'est pas facile. Pour ce faire, il faut rompre, partiellement du moins, avec les dévis strastophériques qui ne produisent que des données agrégées qui ne peuvent être capturées qu'à l'aide de procédés indirects de l'extrapolation ou d'innformations secondaires.

Tecniques, certes, instructives mais qui n'est pas à l'abri de biais dans sa tendance aveugle à homogénéiser des informations. Alors que, prises isolément, elles pourraient se révéler se révèlent hétérogènes avec des écarts significatifs dans le fond.

Ainsi, sur les questions la protection de l'enfant, souvent (sur)élevées à ces dimensions d'analyse, les spécialistes font régulièrement la cartographie physique au plan national ou continental, tout comme, l'état de la perception et de la situation du travail des enfants, de la mendicité des enfants *Talibés*, le niveau de connaissance des droits des enfants, le niveau de connaissance de l'âge limite de l'enfant, la nature du regard sur le marabout de *Daara*..., Certes intéressants, mais elles sont analysées à des niveaux trop larges et finalement trop lointains

Le choix d'adopter une démarche de confirmation de ses agrégats difficiles à exploiter est donc de les ramener à des niveaux de sujets formellement identifiés et géographiquement localisés. À une échelle plus réduite qui garantit un cadre de vérification des résultats encore plus fiables. Ainsi, rapportées aux limites d'une portion d'espace donnée et émanant de ces milieux microcosmiques du territoire étendu que sont les villages de *Djéri Kao* et de *Diamafara*, voilà qu'à côté des informations plutôt d'ordre global et général qui peuvent s'avérer différentes des réalités propres, il a été procédé à un recueil d'informations spécifiques sur un public particulier précis. Il s'agit ici des parents d'enfants *Talibés* de ces dits villages qui représentent les publics de cette présente étude.

Au nombre de 46 au total, ils se répartissent 29 hommes et 17 femmes avec 22 sujets situés dans le village de *Djéri Kao* contre 24 dans le village de *Diamafara*. Interpellés sur chacune de ces questions, ils se sont prononcés de manière individuelle pour donner des points de vue personnels assumés. Là preuve, à la question éthique de savoir s'ils accepteraient que leur noms tout comme leur image soient utilisés dans le document final, ils ont non seulement donné leur accord total à être nommément cités mais ils ont même souhaité qu'à chacune des évocations de leur propos, qu'elles soient accompagnées de leur noms.

Ce qui explique la présence récurrente des sujets enquêtés dans le texte, en qualité d'acteurs principaux. Ci-après est présentée la liste exhaustive des sujets de l'étude.

Tableau 5 : publics partenaires de Djéri Kao

N°	Publics partenaires	
	Genre	Prénoms et nom
1	H O M M E S	Kéba Gueye
2		Ibrahima Gueye
3		Elimane Gueye
4		Sémou Sow
5		Hamet Gueye
6		Mamadou touré
7		El hadji Sadj
8		Ndary Gueye
9		Babcar Sadj
10		Hamet Adama Gueye
11		El hadji Aliou Dieng
12		Masseye
13	F E M M E S	Arame Touré
14		Lobé Lo
15		Amsatou Gueye
16		Lobé Ndao
17		Fatim Cissé
18		Mariama Touré
19		Yacine Touré
20		Anthia Touré
21		Kodia Gueye
22		Ami Lô

Tableau 6 : publics partenaires de *Diamafara*

N°	Publics partenaires	
	Genre	Prénoms et nom
1	H O M M E S	Malick Dia
2		Mamadou Diané
3		Talla Dramé
4		Kéba Cissé
5		Sette Sall
6		El hadji Omar Cissé
7		Talla Diagne
8		Talla Cissé
9		Matar Dramé
10		Saloum Diané
11		Babacar Dramé
12		Babacar Dia
13		Hamet Dia
14		Ndary Dramé
15		Talla Dia
16	F E M M E S	Mame Astou Bâ
17		Khady Ndao
18		Fatou Rokhy Diané
19		Arame Coumba Dia
20		Khady Dramé
21		Groupement des femmes de Damafara
22		Ada Thiall
23		Ndèye Yama Top
24		Bodé Diané

Tableau 7 : récapitulatif du public de l'étude

Genre Zones d'étude	Hommes	femmes	Total
Djéri Kao	16	10	22
Diamafara	15	9	24
Total	27	19	46

Falilou Bâ, Thèse AMU 2018

Des parents favorables au travail agricole des enfants *Talibés* dans les campagnes

Dans les villages de *Djéri kao* et de *Diamafara* situés dans les régions de *Kaffrine* et de *Kaolack*, qui constituent le bassin arachidier du pays, l'agriculture est l'activité dominante. Apprécié à l'aune de population active mobilisée au niveau de toutes les tranches d'âge considérées. En effet, les conditions naturelles offertes à l'agriculture sont, nettement meilleures, que plus au nord de la zone.

Sur une superficie représentant environ le tiers du pays, se concentre la moitié de la population totale en raison de la densité démographique dans les zones de terroirs *wolof* et *sereres* et dans les villes nées pour la plupart à la faveur de l'économie arachidière. Aussi, malgré un certain nombre de limites climatiques, en l'occurrence la durée de son hivernage qui ne dépasse pas trois mois (juillet-août-septembre) et la, relative, faiblesse de sa pluviométrie qui s'expliquent par l'appartenance du pays *Wolof* à la zone sahélo-soudanienne, l'économie de la société n'en reste pas moins basée essentiellement sur l'agriculture et, selon les nuances sur la pêche et l'élevage.

C'est tout naturel donc, dans cette situation, que l'agriculture se présente, alors, comme le travail qui va le plus occuper les enfants de ces localités ; si tant est qu'ils sont touchés par le phénomène du travail des enfants. Et c'est exactement le cas, d'autant que la vocation pour le fils, ici, est de perpétuer l'héritage professionnel des parents. Dans leur écrasante majorité, constitués comme le souligne Kéba Gueye :

Kéba : « L'enfant doit être initié au travail dans lequel s'active son père qui va le lui apprendre petit à petit ».

À y regarder de près, il n'y aurait même dans ces localités aucune autre activité à laquelle les enfants sont affectés, si ce n'est l'agriculture. Car en plus, du fait qu'elle est la plus courante, il semblerait qu'elle soit, aussi, la seule profession à laquelle doit être réduite ou initiée la catégorie d'âge constituée des enfants.

Comme un rituel, les enfants doivent, tous, s'exercer à cette tâche et à cette tâche uniquement à en croire Arame, qui fait le constat suivant :

Arame : « Ici dans la zone, l'enfant est soumis aux travaux champêtres lorsqu'arrive la saison des pluies. D'ailleurs, c'est aux travaux champêtres seulement auxquels les enfants sont soumis dans cette zone et un peu de temps après, ils reviennent se consacrer à leur apprentissage du Coran ; ils ne sont soumis à aucune forme de travail. Ici, le parent ne soumet pas son enfant à l'activité de commerce ou à aucune autre... ».

La corrélation forte et positive que l'on cherche, dans les faits, à établir entre les enfants et le travail des champs, a fini par imprimer dans l'imaginaire populaire une évidente relation entre ces deux notions. Dans les pratiques sociales, elle se traduit au quotidien.

Le travail agricole des enfants est donc une réalité, tellement ancrée, qu'elle en prend même des allures de légitimité. Ne serait-ce que par la manière dont les populations le perçoivent:

Talla Dramé : « Pour ce qui est du travail auquel l'enfant Talibé est soumis ; comme vous le savez, nous les Saloum-saloum (habitants du bassin arachidier), nous établissons un plan de travail pour l'hivernage et que nous suivons de manière stricte ».

Tradition aux origines culturelle et économique, les populations sénégalaises, en général et celles des villages de *Djéri Kao* et de *Diamafara*, en particulier, la mettent systématiquement en pratique, de manière naturelle et motivée. Mais est-ce légal pour autant ?

En tous les cas, au regard des dispositifs de l'arrêté n° 003748 – 6 juin 03 / MFPTEOP/DTSS) relatif à l'âge et aux conditionnalités qui régissent, l'activité agricole, observée chez les enfants dans les localités citées *supra* fait partie des formes de travail interdites par la loi sénégalaise.

Mais aucune considération ne semble être accordée à cette disposition légale, par son (in)observation dans la vie courante au niveau des villages de *Djéri kao* et de *Diamafara* ; pour exemples.

Le travail agricole des enfants, une tradition toujours en cours

L'exploitation économique des enfants est, fortement, d'usage dans les mœurs au Sénégal. Les données statistiques viennent confirmer cet état de fait, avec des chiffres très parlants qui renseignent sur la forte proportion des enfants touchés par le fléau. Les résultats relèvent que : « La participation des enfants aux activités économiques reste un phénomène préoccupant au Sénégal. Le nombre d'enfants économiquement actifs de 7 à 14 ans est estimé à 427 642, soit 18,5 % des enfants de cette classe d'âge. 13,7 % des enfants âgés de moins de 12 ans » (Diagne Amadou Wade, 2007 : 29).

Mais devant de l'image de cette frange démunie de la population exploitée, à outrance, que la réalité offre en spectacle de rue, les sénégalais semblent fermer les yeux et/ou même cautionner le dit phénomène. L'une des explications de cette quasi indifférence du sénégalais ordinaire pourrait être le fait que, dans ce cas présent, la loi rattrape la tradition, avec qui elle entre en conflit sur la conception de la notion de travail des enfants.

En effet, contrairement à la législation qui l'interdit, le pénalise et n'y trouve que des méfaits, au détriment du développement de l'enfant sur tous les plans. Une certaine sociologie, cependant, trouve que les enfants dans les champs ou, mendiant dans la rue, comme un acte culturellement normal ; et qui puisé, porteur de vertus pour ces derniers.

Aussi, dans la vie quotidienne au Sénégal, le tableau de l'enfant, en activité, est-il une scène normalisée voire banalisée. Loin, d'une certaine idée récente, qui est en train d'être imposée, au nom du bien-être de l'enfant. Sous le couvert et la complicité de la loi qui chercheraient à faire de sorte que le travail de l'enfant soit un déni et un délit, il ne choque point ; au contraire.

Établi comme une tradition séculaire, le phénomène de l'enfant au travail est considéré, par la population, dans son écrasante majorité, comme une normalité qui est vécue avec une totale indifférence :

Élimane Guèye : « Les enfants Talibés du village ont l'habitude de travailler dans les champs de leurs marabouts ».

Mais, les enfants ne se mettent pas au travail de leur propre chef, ils sont plutôt mis au travail. Ce sont les parents, d'une part, et, d'autre part, les tuteurs à qui ils sont confiés, en l'occurrence les marabouts des *Daaras* ici, qui sont à l'origine des tâches auxquelles l'enfant est soumis ou initié. Les deux notions ayant dans la bouche la même signification, mais dans leur esprit, ils son totalement différent. Au profit du second, synonyme d'apprentissage au métier d'agriculture suivant les publics-parents). De ce fait, le phénomène est provoqué et favorisé par les marabouts des *Daaras*, au premier chef. En leur qualité de commanditaires :

Arame : « C'est lorsque l'enfant atteint l'âge de 7 ans que nous parents nous commençons à initier l'enfant au travail ».

Si le contexte sociologique l'explique. Cependant, deux raisons principales lui servent de justification, d'après les sujets de l'étude avec qui nous nous sommes entretenu. Des raisons idéalistes développées par les parents qui sont, surtout, mus par l'objectif de leur donner un métier, d'une part et, d'autre part, des raisons réalistes, développées par les marabouts des *Daaras*, qui doivent les prendre en charge et les entretenir au quotidien. Mais ne disposant pas de revenus constants, conséquents et réguliers, ni de la part des parents confieurs, ni de la part de l'État, ni de la part des partenaires, ou si c'est le cas échéant, les appuis ne parviennent pas à couvrir toutes les charges.

Dès les premières années de sa vie, *l'homosenegalensis* est soumis à plusieurs types de rituels qui le préparent à réussir différents défis de socialisations, parmi lesquels celui de son identification à sa communauté. Pour preuve, la circoncision permet une socialisation culturelle, le passage au *Daara* prédispose à une socialisation religieuse, la mendicité favorise une socialisation éducative, l'apprentissage d'un métier, quant à lui, serait le meilleur gage pour une socialisation économique.

Ainsi, très tôt le parent met l'enfant au travail ; du moins pour ce qui est du point de vue de la conception moderne que les personnes ont aujourd'hui du travail. Pour ceux qui continuent d'en avoir une conception traditionnelle, cela correspondrait plutôt à une initiation au travail.

Le travail agricole, une initiation au travail pour une intégration sociale selon les parents

La différence entre les deux perceptions, sur travail agricole et une initiation au travail, est de taille car elle lève une confusion entre deux modes de représentation du traitement de l'enfant éloignés pour ne pas dire opposés. Représentations qui renvoient respectivement aux notions d'exploitation économique de l'enfant et d'éducation de l'enfant. Même les spécialistes sont partagés sur cette question parfois.

À entendre Monsieur Bassirou Kébé, l'ancien Directeur de la protection de l'enfance et actuel conseiller du Président de la République du Sénégal sur les questions de la protection de l'enfance, dire sur les ondes de la Radio *Walfadjri*, à l'occasion de la journée mondiale de l'enfance le 12 juin 2018 ceci, je le paraphrase. Si le travail, en question n'est pas dur, ni pénible et qu'il est adapté à la force physique de l'enfant, il vaudrait, même, le considérer comme une démarche louable d'initiation de l'enfant au travail plutôt que de le qualifier d'exploitation de l'enfant. En effet, au Sénégal, la familiarisation progressive de l'enfant aux rouages d'un métier est une stratégie pour doter l'apprenti d'un savoir-faire garant d'un avenir professionnel ; ce dont se soucient beaucoup les parents. Fin des propos de Monsieur Bassirou Kébé

Ainsi pour les parents, cette démarche (dès lors qu'elle est qualifiée, même, arbitrairement d'initiation au travail) constitue un de leurs devoirs, qui fait partie de leurs responsabilités, en tant que géniteur envers leur progéniture. Un devoir à remplir nécessairement, au regard des avantages distinctifs qu'elle lui assure, à en croire Talla Dramé :

Talla Dramé : « Vous me demandez ce que je pense du travail des enfants ; en tout cas il y a parmi ces formes de travail auquel l'enfant est soumis, certaines qui au regard de notre culture leur permettra d'obtenir une qualification professionnelle grâce à laquelle ils auront la capacité de pouvoir prendre en charge leur vie dignement. Toutefois, parmi ces enfants, il y a ceux qui n'en font qu'à leur tête qui ; affectés à une tâche précise, ils l'exécutent de la pire des manières. Mais, l'expérience a montré qu'à force d'observer ces derniers, ils ne pourront rien garantir pour eux en termes de réalisation de soi à partir de ce travail à leur sortie du Daara. En revanche, le premier groupe des enfants Talibés cité supra, quant à eux, vont acquérir tellement de savoir-faire que même rentrés chez eux près leur séjour au Daara, ils pourront se mettre tout de suite à leur compte professionnel ».

Une fois la notion de travail agricole substituée à celle d'initiation au travail agricole, on peut alors mieux appréhender l'intérêt que revêtent les travaux champêtres aux yeux des parents. Pour bien le percevoir, retournons le sens de la question pour se demander ce qui adviendrait d'une personne sans formation professionnelle à la base, dès son jeune âge. Évident que ce dernier ne serait pas alors maître dans aucun domaine, encore moins, expert dans un champ d'activité quelconque. Car atteindre un tel statut de maître dans quelle que tâche que ce soit, suppose qu'on en soit d'abord apprenti à la tâche, selon le fameux adage « c'est en forgeant que l'on devient forgeron ».

Telle est la philosophie populaire qui pousse le parent et tuteur du Sénégal à recourir au placement des petits, "de bas âge", dans des incubateurs professionnels où ils reçoivent une formation théorique en même temps qu'ils acquièrent surtout une qualification pratique. D'autant que, dans ces sociétés traditionnalistes telles que les localités de *Djéri Kao* et de *Diamafara*, parmi les critères pour accéder à une reconnaissance sociale, figure en bonne place la justification d'un savoir-faire professionnel, dûment acquis. Désigné sous le nom de métier.

Or, avoir une qualification professionnelle ne se décrète pas mais, il se construit dès les premiers moments d'une existence.

Kéba : « Bien sûr que pour moi l'enfant doit travailler (initiation au travail) sinon, il risque de ne maîtriser aucun métier ».

Donc, le travail n'est pas une fin en soi, il est plutôt une voie qui mène à une réalisation pour soi et pour d'autres. En être dépourvu dans ces localités rurales, comme *Djéri Kao* et *Diamafara*, vous prédispose, certes, à une rupture sociale telle qu'analysée *supra*. Mais, il vous confine, également et incontestablement, dans une précarisation et une marginalisation économiques. La raison, l'absence de rentrée d'argent qui proviendrait de la rémunération de l'emploi exercé.

Lorsque l'enfant est en phase d'apprentissage, il représente un sésame pour le futur, dans la période où il en exerce, il constitue une source de promotion économique pour lui-même et, qui arrose et soulage sa famille, jusqu'à son entourage.

Sur ce dernier effet induit, sont construites des légendes, sont écrites des histoires heureuses qui consacrent le travail de l'enfant comme une valeur utile et socialement utilitaire. Toujours, il est partagé des expériences, sur l'importance du travail, qui finissent bien. Des expériences auxquelles doit s'identifier toute personne, l'enfant qui est à la porte de la vie encore plus, au risque de voir sa vie devenir inutile, pour elle-même et, pour les autres :

Arame : « si le parent n'initie pas son enfant très tôt au travail et ne l'ouvre à la connaissance de la vie, il est certain alors que cet enfant n'ira nulle part et si l'enfant ne va nulle part, le parent ne tirera aucun profit de lui ».

Pour éviter cette vie superfétatoire à l'enfant, le parent ne manque pas d'inscrire, en bonne place, dans le cahier de charge, explicite ou implicite, qu'il remet au marabout de *Daara* au moment de lui confier l'enfant *Talibé*. L'initiation au travail tel qu'il est considéré, ici, est dans ce cahier de doléances comme une clause centrale.

Prédisposition, tellement forte, qu'elle constitue avec l'apprentissage du Coran, les principales attentes du parent vis-à-vis du marabout de *Daara* comme le rappelle clairement Élimane Gueye :

« Élimane Guèye : Des enfants que j'avais confiés, je voulais soit qu'ils maîtrisent le Coran soit qu'ils aient le culte du travail ».

Mais, reste à savoir quel est le motif qui anime le marabout de *Daara*, lorsqu'il est sur le point de mettre l'enfant au travail : lui préparer un avenir économique ou gérer le quotidien économique de l'enfant à sa charge et le sien aussi ?

Le travail agricole, une fonction rémunératrice de survie selon les marabouts de *Daaras*

Alors que les parents nourrissent des ambitions pour leurs enfants, les maîtres coraniques règlent des besoins urgents et vitaux parmi lesquelles la prise en charge quotidienne des *Talibés* sous leur responsabilité. Ainsi, face à des préoccupations existentielles, la notion d'initiation au travail prônée par les parents change de paradigme pour devenir chez les marabouts de *Daaras* non moins qu'une vulgaire mise au travail ; avec pour différence majeure entre les deux conceptions, quête d'un savoir-faire pour la première et recherche de moyens de survie pour la seconde.

La représentation de la notion de travail des enfants subit un déplacement de sens de la perception pédagogique qu'en ont les parents à sa traduction pratique qu'en font les marabouts. Par bon sens, les populations finissent par suivre. Encore davantage incités par leur sentiment de culpabilité, d'autant plus qu'elles sont conscientes qu'elles ne sont pas du tout étrangères à toute cette situation ; au contraire.

Après analyse approfondie, il s'avère que c'est elles-mêmes qui sont à l'origine de cette nébuleuse qui entoure la perception du travail agricole de l'enfant. Pour justification, ils ont totalement démissionné de leurs responsabilités de père en abandonnant leurs enfants dans les *Daaras* et aux marabouts. Sans assistance, sans surveillance, sans appui, comme elles le reconnaissent en toute franchise :

Mamadou Diané (communément appelé Mod Diané) : « À l'origine des dures conditions d'existence que vivent les enfants Talibés dans les Daaras, il y a les parents qui confient leurs enfants à des marabouts sans le rétribuer ni lui assurer d'une aide ou d'un appui d'aucune sorte. Dans ces circonstances, Si le marabout veut nourrir sa famille et prendre charge le Daara, il se trouve alors dans l'obligation de faire mendier les enfants pour leur prise en charge personnelle et pour celle du marabout lui-même aussi ; puisque c'est cette gestion du Daara qui l'empêche de se mettre à des travaux champêtres. C'aurait été dans les campagnes, les enfants Talibés cultiveraient les champs du marabout. Actuellement dans nos Daaras de Diamafara, les parents paient les marabouts qui ne font qu'enseigner à leurs enfants le coran et à cet effet, ils peuvent se passer de champs à cultiver. Mais auparavant où le marabout de Daara n'était pas payé, il était obligé d'avoir un champ que les enfants Talibés cultivaient pour lui. Ceci lui permettait d'entretenir les enfants Talibés, le Daara en même temps qu'il avait aussi de quoi satisfaire ses besoins personnels ».

Mais, si le travail agricole, illégal aux yeux de la loi, est légalisé aux yeux des populations sénégalaises, qu'en est-il pour ce qui est de la mendicité des enfants *Talibés* qui est, aussi, décrétée illégale par la loi. Pire même car étant qualifiée de pire forme de travail de l'enfant. La mendicité reste l'autre activité économique à laquelle est, davantage, soumise l'enfant *Talibé* pour différentes raisons suivant les points des uns et des autres ?

1.2.2.2 L'enjeu de la pratique de la mendicité :

La mendicité des enfants *Talibés* : un mal du point de vue de la loi

La loi a érigé le phénomène de la mendicité comme hors-la-loi. Pire au niveau de l'arrêté n° 003749 – 6 juin 03 / MFPTEOP/DTSS fixant et interdisant les Pires formes du travail des enfants, elle la classe même en première ligne des pires formes de travail de l'enfant.

Par ailleurs, le pays dispose d'un arsenal juridique qui devrait lui permettre d'endiguer le phénomène. Le code pénal interdit la mendicité et la réprime. En effet, l'article 245 dispose : « la mendicité est interdite. Le fait de solliciter l'aumône [...] Tout acte de mendicité est passible d'un emprisonnement de trois à six mois ».

Par ailleurs, si l'on (re)fait l'état des lieux des textes nationaux et internationaux, on constatera que le Sénégal a souscrit à de nombreux accords internationaux qui portent, spécifiquement, sur la mendicité et l'exploitation économique des enfants. Ces accords internationaux qu'il a, dûment, adoptés et ratifiés l'obligent à protéger les enfants *Talibés* contre des maîtres coraniques et même certains parents qui les contraignent à mendier dans la rue.

Parmi ces accords : la convention internationale relative aux droits de l'enfant qui a été adoptée le 20 novembre 1989 et ratifiée le 31/07/1990 par le Sénégal. Certains articles de cette convention permettent de réprimer la mendicité des enfants *Talibés*. Ainsi, en vertu de l'article 29 de ladite convention, l'État doit protéger les enfants contre toute forme de mauvais traitements perpétrés par les parents ou par toute autre personne, à qui ils sont confiés.

Il y a aussi, l'article 29 de la charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant adoptée en juillet 1990 et ratifiée le 29 août 1998 par le Sénégal, qui prévoit que les États parties doivent tout mettre en œuvre pour « empêcher l'utilisation des enfants dans la mendicité ». Et enfin, pour ne citer que celles-ci, la convention 138 sur l'âge minimum d'admission à l'emploi fixé à 15 ans, ratifiée par le Sénégal en 1999, de même que la convention 182 sur les pires formes de travail des enfants (PFTE) ratifiée en 2000 qui définissent l'enfant, comme étant une personne âgée de moins de 18 ans.

L'âge d'admission au Travail est fixé à 15 ans révolus, cet âge peut être ramené à 12 ans pour les travaux légers exercés dans le cadre familial et, qui ne portent pas atteinte à la santé, la moralité, la sécurité et au déroulement normal de la scolarité de l'enfant. Cet âge est relevé à 18 ans pour les travaux dangereux. L'arrêté 003749 du 06 juin 2003 fixe et interdit les Pires formes du travail des enfants (PFTE), dont la mendicité exercée par des enfants pour le compte de tiers. (Pour rappel. Il est souligné, plus haut, que l'âge moyen des enfants *Talibés* qui mendient dans les rues de Dakar est de 11 ans).

À côté des actes de droits, il y a les actions fortes qui ont valeur de loi, au regard des personnalités-institutions qui les (im)posent. À ce propos, les déclarations de l'ancien Chef de l'État du Sénégal Me Abdoulaye Wade (2000-2012), dans son adresse à la nation à l'occasion du 45^{ème} anniversaire de l'Indépendance où il a consacré une partie importante de son discours à la protection des enfants marginalisés et exclus, reconnaît qu' : « un Sénégal émergent, c'est surtout et naturellement un Sénégal en bonne santé et protecteur de ses enfants. ». Lui-même avait aussi déclaré lors de son discours à la nation du 31 décembre 2006 : « Tous m'ont conforté dans ma conviction que le triste sort fait aux *talibé*, en haillons, pieds nus, errant sans cesse à la quête d'une pitance aléatoire et exposés aux pires formes d'exploitation et de délinquance, est une pratique qui n'est conforme ni à nos valeurs traditionnelles, ni aux "enseignements" authentiques de la religion. Elle est légalement condamnable et moralement inacceptable ».

Mais, aussi bien la pénalisation de la mendicité à travers les articles nationaux, les prises de positions des autorités politiques que l'euphorie de ces dernières en faveur de la ratification des conventions internationales, n'ont rien réglé. Car, dans les faits, le nombre des *Talibés* augmente à Dakar à un rythme exponentiel et leur exploitation économique prend de jour en jour des proportions et des tournures de plus en plus graves.

Pour preuves, dans 53 % des écoles coraniques de la région de Dakar, les enfants sont soumis à la mendicité. Le plus fort taux de mendicité est enregistré dans les *Daaras*, avec 51,1 % contre 1,8 % dans les écoles franco-arabes. Et leur situation est allée en se dégradant.

Faisons, pour le confirmer, l'état de l'évolution de leur condition d'existence entre 2007 et 2014, grâce aux conclusions des rapports de *UCW*, (2007) et de la *CNLTP*, (2014). En effet,

- Au niveau du nombre : De 7600 enfants mendiants en novembre 2007, (selon l'étude sur les Enfants mendiants de la région de Dakar réalisée par *UCW*), il est passé à 30160 en 2014 (la cartographie des enfants mendiee élaborée par la *CNLTP* en juin 2014) ;
- Pour ce qui est de la situation de leur exploitation : En 2007, le revenu moyen des enfants mendiants est d'un peu plus de 400 francs CFA par jour avec une très grande majorité des enfants s'acquittant chaque jour d'une somme au marabout, dont le montant moyen s'élève à 300 francs CFA. (*UCW*, 2007). En 2014, il est établi que 97,3 % des écoles coraniques pratiquant la mendicité reçoivent entre de 100 à 500 F CFA par jour et 2,7 % plus de 500 F CFA par jour (*CNLTP*, 2014). Soit, dans cet intervalle de sept ans, une hausse d'environ 50 % sur le montant du versement journalier des *Talibés* exigé par les maîtres coraniques ;
- Et pour être plus complet, dans ce nombre d'enfants qui mendient à Dakar 90 % d'entre eux sont constitués de jeunes garçons contre 10 % de jeunes filles ; leur âge moyen se situe à 11 ans.

Tableau 8 : amplification du phénomène de la mendicité des enfants *Talibés* en chiffre

Source de référence	Rapport UCW novembre 2007	Rapport CNTPL 2014
Facteurs de mendicité		
Poids des <i>Daaras</i> pratiquant la mendicité parmi les institutions d'enseignement arabo-islamique	51%	97,30%
Nombre d'enfants <i>Talibés</i> mendiants	7 600 dans la région de Dakar	30 160 dans le Sénégal
Montant financier journalier exigé aux enfants <i>Talibés mendiants</i>	300 francs	500 francs et plus
Évolution de l'âge moyen de l'enfant <i>Talibé</i>	11 ans	

Pire, à la lumière des données du tableau ci-dessus caractéristique de l'évolution de la situation de la mendicité, le sort réservé aux enfants *Talibés* semble s'être, fortement, dégradé du fait des circonstances aggravantes qu'a connues la pratique au fil des années. En effet à l'analyse, toutes les tendances concernant des variables qualifiantes sont, négativement, en hausse.

Le modèle des *Daaras* actuels jugé, totalement, dévié et déviant compte aujourd'hui double par rapport aux *Daaras* traditionnels, qui restent le modèle originel et original. Alors que les enfants *Talibés* vivant résidant à Dakar, la part des mendiants était incongrue et l'activité de mendicité constituait une exception, il se trouve que présentement la proportion d'enfants réduits à la mendicité est 5 fois supérieur.

Autant dire que dans les *Daaras* actuels, la pratique est devenue la règle. Pour arriver à cette statistique élevée avec ce nombre astronomique de 7600 mendiants en peu de temps (l'étude ne portant que certaines localités de Dkar), il a fallu agir sur une variable multiplicateur en revoyant largement à la baisse l'âge d'enrôlement de l'enfant *Talibé* qui, de 14 à 15 dans le passé, est tombé de 6 à 7 ans et, même, plus bas aujourd'hui, pour certains *Talibés* de *Daaras* mendiants.

La dynamique, de plus en plus affichée à travers les années, d'augmentation du portefeuille de la mendicité des enfants *Talibés*, est corrélative à la motivation économique d'élargissement de l'assiette financière des apports de la pratique. Le relèvement de la barre, des montants des apports journaliers de l'aumône exigible à l'enfant *Talibé*, qui est passé du simple au double, en est une preuve, difficilement, réfutable.

Mais, malgré la courbe dégénérative de tous les indicateurs qualifiants de la mendicité des enfants *Talibés* dans le temps, aussi bien en qualité qu'en quantité, il n'empêche que certains publics sénégalais ne cessent de fournir une débauche d'énergie pour trouver à la pratique une jurisprudence et/ou une excuse.

Parmi cette population des acteurs attendus mais aussi des acteurs inattendus ; chacun adoptant une ligne de défense motivée.

Les discours de légitimation de la mendicité des enfants *Talibés* chez différents publics

« La mendicité signifie au sens strict faire appel à la générosité des passants sans prestation. C'est la sollicitation d'un don sans retour. Au sens large, la mendicité est toute activité qui fait appel à la générosité des passants et inclut la demande d'argent, la vente de fleurs, la signature de pétitions, la pratique d'un instrument de musique, etc. » (Diagne Wade Amadou, 2007 : 9).

Voilà le fait, en soi, qui est un phénomène aussi vieux que le monde, pour ne pas dire naturel. Cela étant, il y a les commentaires, les jugements, les interprétations du public. Selon qu'il lui est favorable ou non, qu'il le comprend ou pas, qu'il le condamne ou qui l'avalise.

Des positions qui dépendent du contexte, de l'environnement et des circonstances, c'est-à-dire de la nature des déterminants situationnels. Tout comme elles dépendent aussi des acteurs engagés dans ce système, de leur éducation, leur culture, leurs valeurs, c'est-à-dire des déterminants personnels.

En tout cas, chacun a son point de vue là-dessus, plus particulièrement les différents publics partisans. Il convient, pour comprendre les points de vue, de s'immerger dans leur milieu, de se former à leurs pratiques, d'apprendre le langage des acteurs, afin de rendre leur monde intelligible. C'est grâce à cette approche empirique du terrain, que nous avons essayé d'entrevoir une partie de leurs ressentiments afin de rendre une autre vision que celles des observateurs extérieurs. (Ref. Kae AMO, qui pour son étude sur les Daaras au Sénégal a opté pour la posture de l'immiscé. Elle explique, qu'en tant étrangère à la culture sénégalaise, elle a trouvé que c'était la bonne démarche pour aller mieux appréhender cette réalité complexe).

Quelle ligne argumentative pour les marabouts ?

Le maître coranique qui réduit l'enfant à la mendicité est, pénalement, sous le coup de la loi et est aussi, humainement, et, socialement, placé sur le banc des accusés. Des voix s'élèvent de, plus en plus, pour condamner leur façon de (mal)traiter l'enfant, des initiatives s'organisent contre de telles pratiques et des actions de lutte contre cette situation sont menées contre des actes de cette nature.

Mais, face à cette avalanche de critiques et d'attaques en tous genres, le marabout ne se laisse pas accabler. Au contraire, il se défend.

Pour ce faire, ils adoptent, en leur qualité d'avocats de leur propre défense, une plaidoirie articulée autour de quatre argumentaires phares, qui font de la mendicité des enfants *Talibés* :

- un précepte de l'Islam recommandé par Dieu ;
- une nécessité pour la survie des *Daaras* laissés à eux-mêmes par des parents et État démissionnaires ;
- une exigence dans un contexte économique de précarité ;
- une pédagogie de vie pour implémenter des vertus chez l'enfant *Talibé*.

Lorsqu'on leur donne la parole, les maîtres coraniques se lancent dans un véritable mouvement pour (r)établir la preuve de leur innocence. Ils puisent des arguments de différentes sources et, prennent des postures différentes, multipliant ainsi leurs lignes de défense, pour se donner plus de chances.

Tantôt, ils adoptent une position de neutralité lorsqu'ils invoquent des arguments de survie, tantôt ils sont dans l'offensive lorsqu'ils accusent les populations et, à moindre mesure, les autorités pour leur rappeler le manquement à leurs responsabilités d'assistance, tantôt ils sont sur la défensive lorsqu'ils se considèrent comme les cibles d'ennemis de l'Islam.

Toutes les occasions sont bonnes à exploiter par les maîtres coraniques pour justifier leur recours au phénomène de mendicité forcée des enfants mendiants ou *Talibés* des *Daaras*, d'une part et, pour se mettre hors de cause, d'autre part.

D'emblée, ils rappellent, dans une lapalissade, que les enfants *Talibés* doivent s'alimenter pour ne pas mourir de faim. Il s'agit d'un impératif physiologique. Tant mieux, reconnaissent-ils, si ce besoin vital leur est assuré, par qui de droit. Mais à défaut, par quel moyen parvenir à y subvenir s'interrogent-ils, à juste titre.

Dans ce cas de figure, les marabouts de *Daaras* considèrent la mendicité comme la formule la plus adaptée pour y faire face. De ce fait, ils louent implicitement d'user de ce procédé et se refusent à sans se compromettre, en se laissant tenter par d'autres activités illicites.

À leur décharge, ils exposent la situation de précarité dans laquelle ils se trouvent avec leurs *Talibés*. Une situation qu'ils n'ont pas créée, mais qu'on leur a plutôt imposée. Les principaux responsables deviennent, à leurs yeux, les parents qui leur ont confié leurs enfants, sans contribution aucune pour leur prise en charge.

Au-delà de son rôle spirituel, le marabout se retrouve alors, en tant que père de famille, à devoir satisfaire les besoins primaires de ses ouailles (la pyramide des besoins humains de Maslow). Sans ressources propres et, sans soutien extérieur, la seule solution trouvée est la mendicité des *Talibés*, pour leur propre survie et pour celle du *Daara*. Il s'agit là de l'argumentaire pratique qui parle à la raison.

À court d'arguments à charge par lesquels, ils attaquent les autres pour se défendre et défendre leur ligne de conduite, de plus en plus attaquée, ils vont se lancer à la recherche d'arguments à décharge. Des idées qui s'apparentent aux thèses *complotistes* sont désormais brandies par les marabouts. Elles consistent à voir partout et tout le monde comme de potentiels ennemis de l'Islam qui prendraient le prétexte de la mendicité des enfants *Talibés* pour attaquer la religion musulmane.

Comme ont l'habitude de se comporter les membres des (re)groupements de l'Islam qui, pour exemple, : « suite à la décision gouvernementale d'interdire la mendicité sous toutes ses formes dans les rues de la capitale sénégalaise, le collectif national des associations d'écoles coraniques du Sénégal a fait face à la presse hier à Thiès pour crier son indignation face à cette mesure injuste, une mesure qui pour ses membres vise exclusivement les écoles maîtres coraniques qui sont, selon eux, la cible d'organismes internationaux et d'ONG qui sont prêts à tout pour mettre à genou l'enseignement coranique » (*Thiey :Quotidien indépendant d'information* N° 93 : 4, Jeudi 02 septembre 2010).

L'invocation de cet argument trouve son explication dans l'attitude de méfiance des populations, contre toute action dirigée vers les *Daaras*, surtout quand elle est le fait d'un occidental (individu ou institution) ou de quelqu'un qui en a la culture. Cette suspicion tire sa source des démarches hostiles du pouvoir colonial contre les *Daaras* et les marabouts, un pan de l'histoire non encore oubliée par les partisans des *Daaras*, dans l'esprit de qui ses souvenirs sont encore restés vivaces.

Précarité économique, instinct de survie, vertu éducative ; bien que relevant de philosophies éloignées, ils restent néanmoins des arguments largement avancés par les marabouts pour plaider non coupables et intercéder en faveur de la pratique de la mendicité à laquelle ils sont contraints de soumettre leurs *Talibés*. À tort ou à raison ?

En tous les cas : « chacun des quelque 30 marabouts interrogés par *Human Rights Watch* sur les raisons pour lesquelles ils forcent les enfants dont ils ont la charge à mendier ont invoqué une ou plusieurs des trois raisons suivantes : fournir de la nourriture aux talibés ; payer le loyer et les frais connexes ; et enseigner l'humilité. Pourtant, la mendicité forcée des enfants telle qu'elle est pratiquée dans tout le Sénégal n'a, absolument, aucun rapport avec les raisons citées » (*HRW*, 2010 : 43).

Mais pas que. D'ailleurs, l'argument le moins brandi par les marabouts, mais qui se présentent, néanmoins, à leurs yeux comme le plus indiscutable est celui qui élève la mendicité au rang de précepte religieux, correspondant à une recommandation de Dieu. Les croyants, de manière générale, et les marabouts, encore plus, sont convaincus que dans le Coran, Dieu a tout (pré)dit.

En tant qu'œuvre achevée, le Livre saint devrait constituer, selon eux, la référence pour l'humanité. À défaut, il est, du moins, la référence absolue du musulman. De ce point de vue, tous leurs actes, actions, pratiques, positions, sont pris en fonction des instructions et des interdits prescrits dans leur Livre de chevet.

Aussi, pour cette catégorie d'adeptes inconditionnels de la mendicité, la pratique est-elle, aussi, explicitement conditionnée par la volonté divine transmise à travers le Coran.

La mendicité des enfants *Talibés* : un ordre divin ?

Pour trouver les versets coraniques où Dieu recommanderait la mendicité, il faut aller à la sourate II dans laquelle, il exhorte le musulman de « donner de son bien, quel qu'amour qu'on en ait, aux proches, aux orphelins, aux nécessiteux, aux voyageurs indigents et à ceux qui demandent l'aide et pour délier les jougs ». Dans ce verset, le Coran ferait l'obligation aux musulmans d'assister les pauvres, dont les enfants *Talibés* et leurs maîtres donc ; par déduction/interprétation. En ce sens que cette catégorie est classée dans le lot des publics vulnérables.

Mais, cette obligation est, toute relative, car elle n'est opposable aux musulmans que si ce dernier en a les moyens matériels et se trouve dans les dispositions techniques pour s'en acquitter.

À défaut d'être soumis à un cadre contraignant, la liberté d'appréciation personnelle qui est laissée au croyant lui donne une marge de liberté pour agir et faire des dons suivant son ressenti. Se retrouve, dès lors davantage, dans cette (pré)disposition une partie des musulmans constituée de personnes, plus ou moins, nanties et croyantes, qui doivent, pour ses deux conditions, se mobiliser en faveur de l'observation du principe sacrosaint de la mendicité.

Cette disposition coranique, en faveur de la mendicité, non contraignante et destinée à une frange précise des musulmans, ne pourrait pas, à elle seule, créditer beaucoup le compte de la pratique de l'ensemble des ressources en croyants sénégalais qui s'en servent plus qu'ils ne la servent, pour des raisons d'opportunités économiques. Encore que pour son rythme d'exécution, il n'y a pas de périodicité stricte planifiée et ordonnée pour l'aumône par Dieu, dans son Coran.

Contrairement à l'autre forme d'aumône dénommée *Sadqât (Zakât)*. Pour prendre connaissance de la quintessence de celle-ci et, pour parvenir à saisir de la signification de cet autre précepte coranique, qui promeut la mendicité, ou bien, qu'on utilise plutôt pour promouvoir la pratique de la mendicité⁴⁰, il faut en appréhender les principes qui la caractérisent, sa valeur symbolique et sa fonctionnalité sociétale. Chez les obligés de la pratique, le concept de *Sadqât (Zakat* ou aumônes) non seulement légitime la mendicité des *Talibés* mais, aussi et surtout, en fixe les conditions et les règles de respect de son observation stricte.

⁴⁰ Pour les pourfendeurs de la pratique de la mendicité, les termes dans lesquels sont formulés le précepte de la *Zakat*, cette dimension est moins perceptible. D'ailleurs, selon Diouf (Langues, littératures, Saint-Louis, 2011) : c'est « Pour justifier la mendicité, certains font la confusion entre cette pratique nuisible à la société et la sadaqa, un précepte de l'Islam prescrit dans la sourate IX ».

N'est-ce pas que la syntaxe et le lexique dans lesquels est rédigé le précepte de l'islam suivent les règles de ceux du langage du cadre réglementaire lorsque le Coran prescrit, dans la sourate IX, que : « Les *Sadqât* (Zakat ou aumônes) ne sont destinés qu'aux pauvres, aux indigents, ceux qui y travaillent, ceux dont les cœurs sont à gagner (l'islam), l'affranchissement de ceux lourdement endettés, dans le chemin d'Allah, et pour les voyageurs. C'est un décret d'Allah. Prélève de leurs biens une Sadaqa par laquelle tu les purifies et leur bénis ».

Ici, est posé l'esprit du précepte et, ailleurs, est indiqué son mode d'application. Certaines des règles portent sur la valeur qui peut être, en nature, ou, en monétaire, le niveau comptable qui est fixé par un pourcentage, en concurrence de son avoir, à débiter et, à créditer au compte d'un ayant-droit, la périodicité fixée à une annuité, en référence à l'année musulmane. Ce sont, là, autant d'exigences à respecter afin que la donation soit, religieusement, recevable.

Après que soit donnée, en amont, la signalisation pour désigner les critères caractéristiques d'un opulent, classé comme donateur et, un nécessiteux classé comme bénéficiaire. Une donne intégrée par la grande majorité des musulmans, qui sont tous concernés par l'une ou par l'autre de ces situations décrites.

Dès lors, le nombre de croyants sénégalais, qui s'intéressent et qui comprennent, le fonctionnement des *Sadqât* (Zakat ou aumônes) prend des proportions très larges. Tout comme est importante, aussi, la proportion de sénégalais qui soutiennent, résolument, le *Sadqât* (Zakat ou aumônes) pour la raison objective que la grande majorité des sénégalais dont les 90 % sont constitués de musulmans pauvres (enquête ANSD, 2013). Ils seraient, ainsi, soutenus, en retour, par ce système *Sadqât* (Zakat ou aumônes), plus ou moins, fonctionnel au Sénégal.

De ce point de vue, ils sont les destinataires désignés des *Sadqât* (Zakat ou aumônes) et par conséquent, ils vont, logiquement, chercher à connaître toutes les dispositions d'un tel dispositif de solidarité musulmane. Et mieux, au regard du double intérêt spirituel et économique qu'ils en tirent, sans nul doute, ils vont mettre toute leur énergie pour plébisciter ce système, le perpétuer et le protéger contre tout type de détracteurs et contre toutes les formes de détraction dont il subira les assauts.

Ces raisons opportunistes et ces enjeux complexes qui entourent et qui entretiennent la pratique, expliquent en partie l'insuccès renouvelé des politiques gouvernementales du Sénégal pour lutter contre la mendicité des enfants *Talibés*. Situation qui amène à se demander pourquoi, en dépit des efforts menés par le gouvernement et soutenus par la société civile et les agences internationales, le phénomène, fortement, combattu tient toujours et solidement ?

En effet, depuis le régime colonial jusqu'au gouvernement actuel, beaucoup d'initiatives spectaculaires, beaucoup de décisions fortes, beaucoup de mesures énergiques ont été prises par l'État du Sénégal. Souvent accompagnées avec beaucoup de tapage médiatique sur le plan national et international, en vue de l'éradication de la mendicité dans toute l'étendue du pays. En définitive, toujours pas de résultat définitif ou même probant. La raison, certains programmes des hautes autorités du pays sont même, arrêtés, à peine commencés. Un revers incompréhensible de la part d'un État responsable, sauf si ce dernier a dû rencontrer en face une fronde sociale puissante et déterminée. Comme ce fut le sort réservé au programme d'interdiction de la mendicité du Sénégal du gouvernement de Abdoulaye Wade, troisième président du Sénégal, qui s'est finalement résolu à faire une reculade historique pour un projet finalement rangé aux oubliettes, jusqu'à la fin de son magistère.

Mais, aussi curieux que cela puisse paraître, les marabouts ne sont pas les seuls à se défendre et à défendre une telle pratique, ils sont, aussi, défendus et la pratique avec, par d'autres acteurs. Parmi lesquels, ceux, sur qui, les marabouts se sont beaucoup déchargés comme boucs émissaires : les parents d'enfants *Talibés*, que l'on retrouve, curieusement, en première ligne, à chercher des circonstances atténuantes pour leurs "délateurs" (les marabouts de *Daaras* qui ne manquent pas une occasion pour dénoncer leur irresponsabilité, selon eux). Quitte même à se mettre eux-mêmes en cause. Démarche sincère de reconnaissance d'une culpabilité assumée ou démarche par l'absurde pour se déculpabiliser ?

Ligne argumentative des parents à charge contre eux-mêmes

Longtemps tu et non assumé, l'argument économique est, de plus en plus, revendiqué et de manière ouverte. Certes, par les marabouts de *Daara* mais, aussi et surtout, par les parents des enfants qui invoquent ce facteur pour tenter d'expliquer les motifs qui obligent les maîtres coraniques à soumettre les enfants *Talibés* à la mendicité, par nécessité plutôt que par opportunisme.

Pour ligne de justification plutôt que ligne de défense, ces parents légitiment curieusement l'exploitation économique à laquelle leurs enfants sont soumis en rejetant la faute sur eux-mêmes et non sur les marabouts.

En guise de preuve de leurs responsabilités, ils (s') indexent, en tant que parents *confieurs*, leur non-assistance financière et matérielle, pour le compte de l'éducation de leurs enfants et des marabouts confiants.

Face à leur démission, reconnaissent-ils, la seule solution qui reste aux marabouts pour entretenir l'enfant dans cette conjoncture difficile est de le faire participer à sa propre, subsistance, en particulier, et à celle du *Daara* en général. La mendicité reste, dans ce cas, la seule alternative. Ainsi que le comprennent tous les parents qui se trouvent dans cette posture, en général, et ils sont nombreux au Sénégal.

À l'image les publics-parents de *Djéri Kao* et de *Diamafara* qui se mettent, également à leur tour, à expliquer un tel forfait par le contexte dans lequel il a été commis.

Talla Diagne : « Réduire un enfant au travail (exploitation économique) aux yeux de la loi est répréhensible ; tout comme le soumettre à la mendicité aussi est répréhensible d'autant plus que l'enfant ne vous a pas été confié pour cette fin. Toutefois, si le parent qui vous a confié son enfant ne vous témoigne d'aucune aide ou d'aucun appui... regardez si un parent qui a confié son enfant à un marabout de Daara peut cultiver pendant toute la saison des récoltes sans penser donner un sac de mil en aide au marabout qui prodigue du savoir coranique à ton enfant tout comme il ne pense pas lui donner une somme d'argent en guise d'appui ; sous le simple prétexte que le marabout est son parent proche. Est-ce que le fait que le marabout soit son parent proche suffit pour prendre en charge l'enfant Talibé, surtout s'il a un nombre important d'enfants Talibés à sa charge. C'est souvent de telles situations qui contraignent le marabout de Daaras à

soumettre les enfants Talibés à la mendicité ; parfois même contre leur volonté. Mais il se trouve que si le marabout veut prendre en charge tout ce beau monde qui est sous sa responsabilité, il n'a d'autre choix que d'enfreindre la loi ; la seule alternative qui s'offre à lui est alors d'enfreindre la loi bien que certains d'entre eux savent pertinemment que c'est une pratique bannie par loi et ils savent pertinemment aussi c'est une pratique qui porte un grave préjudice à l'enfant. Mais encore une fois, ce sont les situations décrites plus haut concernant la démission des parents d'une part et la nécessité de prendre en charge les enfants Talibés sous sa responsabilité d'autre part qui obligent les marabouts à faire mendier ou à soumettre au travail les enfants Talibés qui leur sont confiés ».

Talla Dramé : « Comme je vous l'ai déjà dit supra, ce que le parent doit faire pour qu'il n'y ait plus de mendicité de ses enfants, des problèmes de Daara et autres, revient à ce qu'il donne au marabout de son enfant du mil ou de l'argent pour qu'il achète du mil. De même, il doit acheter à son enfant Talibé assez de bons habits qu'il puisse porter à chaque fois qu'il termine ses apprentissages journaliers afin qu'il ait une hygiène au niveau de son corps ».

Les parents désignent, aussi, les autorités politiques du pays comme coupables pour non-assistance financière et matérielle aux enfants *Talibés* apprenants et aux marabouts de *Daaras* maîtres. En tant que dépositaires des pouvoirs régaliens qui leur sont attribués par la Constitution sénégalaise, qui les charge, en même temps de manière explicite, à assumer et à assurer le bien-être de toute la population, en tout domaine et celui de l'éducation en priorité. Leur statut les y oblige, donc.

Or, un manquement à ce niveau est soulevé par les acteurs entretenant la mendicité des enfants *Talibés* dont les parents d'enfants *Talibés* et les maîtres coraniques, en particulier. Du point de vue d'une certaine population partisane, en général, qui les accuse de négliger l'éducation en arabe au profit de l'éducation moderne, de manière flagrante et injuste.

Le refus de subvention à accorder à cette institution d'enseignement est le principal reproche qui est opposé, dans ce domaine, aux administrations politiques. Cela date depuis longtemps car déjà : « en 1945, l'administration française y renonce, et prend un « arrêté (qui) stipulait que les écoles coraniques ne devaient plus être considérées comme des institutions éducatives et qu'elles ne devaient donc sous aucune circonstance recevoir le moindre subside » (*Human Rights Watch*, 2010 : 23-24) ».

L'absence totale et le silence assourdissant de l'État dans ce secteur qui est, pourtant, sous sa responsabilité, sont jugés comme un aveu d'impuissance et, comme une cause majeure de la mendicité forcée des enfants *Talibés* dont il se rend, ainsi, complice.

Élimane Guèye : Le marabout ne peut pas faire grand-chose avec 15 enfants Talibés à sa charge ; je suis d'avis qu'il revient à l'État de prendre en charge les enfants Talibés dans les Daaras

Arguments des parents à décharge pour eux

Le *Talibé* est associé à l'image d'un enfant, en haillons, qui erre dans la rue, allant frapper de porte en porte, avec un pot à la quête de nourriture. De ce fait, dans la pensée collective, l'enfant *Talibé* a faim et, dans ce cas, la principale violence qui lui est exercée par ses parents est celle de ne pas lui pourvoir de nourriture, en quantité et en qualité. Il n'est pas alors surprenant qu'en parlant des privations dont ils sont victimes, les pensées vont systématiquement au manque de nourriture qui est, fortement, évoqué ou suggéré.

En guise de justification au manquement de ce droit par les parents des enfants *Talibés*, est invoquée une raison officieuse avec laquelle ils se défendent et, qui veut que lorsqu'on a confié son enfant à un marabout, la tradition recommande au parent de le laisser sous l'entière et la totale responsabilité de ce dernier.

Sous ce rapport, tout geste, allant dans le sens de sa prise en charge alimentaire, serait vu comme un manque de confiance du parent et serait vécu comme une frustration par le marabout. Ce qui pourrait, selon les publics-parents, valoir l'exclusion de l'enfant *Talibé* du *Daara*.

Cette crainte, qui émanerait d'une éventuelle immixtion d'un tiers dans le fonctionnement et dans la gestion du *Daara*, se mesure au grand soulagement que ressentent les sujets expérimentaux de *Djéri Kao* les propos ci-après exprimés par Ahmet, qui en témoigneraient.

Il semble se sentir soulagé, à la suite de la dérogation à cette règle interdisant de soutenir le marabout de *Daara* et ou le *Daara* où est formé son enfant qui est prise au cours de la réunion du *focus groupe* organisé. Est-il sincère ou non ? :

Ahmet : « Je suis très content de votre venue pour la simple mesure qu'avant votre venue, je n'osais même pas me rendre dans le Daara de ce Marabout (il désigne un Marabout de Daara du village qui se trouve dans l'assemblée) pour y amener une quelconque aide ou un quelconque appui. Une telle pratique ne faisait pas partie des habitudes de personne ici dans toute cette assemblée ; ni moi, ni lui, ni l'autre. S'il venait à quelqu'un parmi nous l'idée de se rendre dans un Daara du village pour y apporter cinq sacs de mil sous forme d'aide et d'appui avant cette présente rencontre, le Marabout du Daara l'aurait alors pris comme un affront en voyant dans ce geste qu'on le sous-estime, qu'on le minimise. Mais puisque nous en avons déjà discuté ici et retenu l'idée que chacun puisse à la mesure de son pouvoir, de ses moyens et de ses opportunités, mettre à la disposition du Daara du village une aide ou un appui quelconque. Je peux ainsi, de ce fait, apporter au Daara le reste du couscous du soir qui a servi de dîner pour la maison ; c'est une aide tout comme je peux aussi apporter les restes du déjeuner de la maison. Mais si cela avait été fait

auparavant (avant la présente rencontre) le Marabout du Daara en question aurait perçu ce geste comme un message que vous aurez adressé pour lui dire que les enfants Talibés du Daara ne mangent pas à leur faim. Alors qu'il n'en est rien ; sinon qu'il n'y a pas de mal à amener au Daara le surplus de couscous qui allait se gâter à la maison tout comme le surplus du déjeuner. D'autant que si les enfants Talibés mangent totalement cette nourriture, le bienfaiteur que vous êtes va recevoir pour son geste une récompense divine. Mais, si tout cela n'avait pas été discuté comme nous l'avons aujourd'hui et que de mon propre chef et à l'improviste, je prends sur moi d'aller apporter cinq sacs de mil au Marabout du Daara du village en guise d'aide et d'appui, il prendra cela comme un affront que je lui fais en le sous-estimant. Mais dès l'instant qu'il tout cela a été débattu ici et arrêté, même si je lui apporte un seul sac de mil sous forme d'aide et d'appui, il va bien le prendre sans penser que je le vois de haut puisque c'est quelque chose dont on a discuté ici en assemblée et dont nous avons tous convenu des termes. Le marabout du Daara n'y verra alors qu'une expression de ma modeste personne comme nous l'avons arrêté ensemble ; sans plus. Pour tout cela, nous vous adressons encore une fois nos vifs remerciements et vous réitère que votre venue est vraiment fort utile ; elle est somme toute très réjouissante ».

Par respect à un soi-disant esprit du *confiage* donc, le parent assume le renoncement à son devoir de respecter le droit à l'alimentation de son enfant. Ainsi, au nom de cette règle du *confiage*, personne ne voit, en ces problèmes économiques, une cause pourtant réelle à tel renoncement (déguisé) de la part des parents. Vous verrez que s'il s'agit d'eux, ils lient leur renoncement à une volonté de ne pas dénigrer le marabout de *Daara* mais, s'ils parlent des autres, leur renoncement est expliqué par leur situation de dénuement, qui les empêche d'assurer à leur enfant la nourriture quotidienne.

Aussi, plus de la moitié des sujets de l'étude, avec qui nous avons discuté, à propos des droits des enfants, tiennent ce double discours par rapport à cette forme de renonciation des parents à la prise en charge alimentaire de leurs enfants, confiés dans des *Daaras*.

Mais, toutes ces raisons s'apparentent à des prétextes, tout trouvés, derrière lesquels s'abriteraient les populations pour se dédouaner. Car à défaut d'assumer, totalement, ce droit pour les raisons officielles et/ou officieuses indiquées *supra*, une contribution modeste ou une participation symbolique, selon les cas, sous forme de cadeaux ponctuels qui ne frustrait pas est bien possible. Elle serait, ainsi, une manifestation concrète de la volonté de respecter le droit à la prise en charge de son enfant par un parent, qui est consacrée par la loi. Tout en s'employant à ménager la susceptibilité, éventuelle, du maître coranique. Mais, il n'en est rien.

Devant cet état de fait, les marabouts à qui les enfants *Talibés* sont confiés, sans ressources propres et sans aide et appui quelconques, se trouvent dans l'incapacité matérielle d'assumer, dans ces circonstances, le droit qui leur incombe aussi, en tant que tuteur. Mais pas à eux-seuls.

Or, par son statut de besoin physiologique, ce besoin vital doit être, nécessairement, satisfait, en dépit de tout. Alors que les principaux intéressés sont frappés d'une limite d'incapacité légale et sociale de le satisfaire pour eux-mêmes. Aussi, l'enfant se retrouve dans la nécessité de l'assurer, pour lui, et de l'assumer. Il s'y emploie dans un élan de survie et avec un moyen, dans certains cas "suicidaire", qu'est la mendicité dans les rues de Dakar. Une observation rapide et même superficielle, des enfants *Talibés*, en situation de mendicité, laisse quand même entrevoir des conséquences compromettantes pour l'avenir et, parfois même, pour la vie de ces petits êtres en devenir.

Talla Diagne: « les souffrances que les enfants Talibés que leur marabout soumet à la mendicité en le laissant traîner dans la rue par ci et par là à la recherche de l'aumône sont très nombreuses car, hormis celles que leur fait vivre les marabouts, il faut aussi dénombrer les souffrances que leur font endurer leurs pairs dans la rue. En second lieu, il y a le fait que ces enfants Talibés ne savent pas où dormir la nuit ; il lui arrive par moments

de dormir entre des briques rangées dans la rue, par autres moments ils passent la nuit dans une maison en construction, en un mot il peut dormir là où bon lui semble, ce qui est tout de même dur pour un enfant. En outre, cet enfant Talibé que sont marabout soumet à la mendicité en le laissant traîner dans la rue par ci et par là à la recherche de l'aumône ne se lave pas du tout et personne ne prend soin de sa santé car tant qu'il peut marcher à la recherche de l'aumône et tant qu'il peut suivre ses pairs, le marabout ne se soucie nullement s'il est en bonne santé ou non. Or, quel que soit son état de santé, l'enfant Talibé n'a pas intérêt à trainer le pied sous peine d'être taxé de tricheur, de partisan du moindre effort et, à cet effet, il sera sévèrement corrigé ».

Cissé : « L'enfant peut être victime d'un incident quelconque et /ou être tenté par la déviance. Donc il encourt un accident et adoption de mauvais comportements. Car un enfant qui traîne dans les rues à longueur de journée, qui rencontre toute sorte de personnes est exposé. Qu'est-ce qui peut nous prouver que tous ces enfants qu'on voit dans les rues avec leurs pots en quête d'aumône sont effectivement des Talibés dans les Daaras ? Il y a des adultes qui recrutent des enfants pour uniquement les faire mendier. Dès lors que le donateur ne s'embarrasse pas à savoir si l'enfant qui se présente devant lui pour solliciter une aumône est un vrai Talibé ou non, beaucoup d'enfants s'adonnent à la mendicité en imitation des Talibés des Daaras. Cela vient confirmer que la mendicité qui est aujourd'hui pratiquée est vraiment lucrative au point de faire des émules chez d'autres enfants qui ne sont pas des Talibés. Mais encore une fois, pour ma part je suis totalement opposé à la mendicité mue par la recherche de l'argent ».

Cissé : « Toutes sortes de préjudices que vous pouvez imaginer ; accidents de la circulation, déperdition et j'en passe. Car l'enfant est un pauvre innocent ; quel qu'il en soit il reste immature. Alors si le marabout qui est son responsable l'autorise à aller à l'assaut de la rue à la recherche de l'argent, il peut commettre des vols par ci ; des pickpockets par-là, qui

peuvent lui créer de fâcheux ennuis. Encore une fois je suis, en ce qui me concerne, foncièrement contre la mendicité des enfants ».

[...]

Kéba : « Les risques que les enfants Talibés confiés par leurs parents à des marabouts qui les envoient mendier à la recherche de l'aumône encourrent dans la rue sont multiples. Les enfants Talibés courent dans la rue le risque de dévier et de devenir des voleurs, ils peuvent se mettre à se battre entre eux jusqu'à se donner la mort, ou s'infliger de sévères blessures ; ils peuvent finir par se perdre, un malintentionné peut les faire subir des formes de maltraitance ; ils peuvent succomber à un accident de voiture ou de charrette. Tous ces dangers peuvent s'abattre dans sur les enfants Talibés dans la rue ».

En fonction des priorités et, au regard, des urgences du moment, les enfants *Talibés* sont soumis à des formes de mendicité à vocation économique qui est celle, la plus en vigueur et dans l'ère du temps. Avec toujours en toile de fond, la démonstration de l'abandon des parents d'un de leurs devoirs fondamentaux vis-à-vis de leur progéniture, qui est celui de garantir la sécurité alimentaire à leurs enfants et aux marabouts des *Daaras* avec les sorts sont liés. Mettant, ainsi, ce maître coranique dans une situation où il n'aurait d'autre choix que d'entraîner les enfants *Talibés*, en augmentation exponentielle dans le *Daara*, dans un système de mendicité. Alors, bien qu'elle tombe sous le coup de la loi, la pratique de la mendicité des enfants *Talibés* bénéficient aux yeux des populations d'une clause de dérogation tacite, suivant ces circonstances.

Beaucoup d'entre nos interlocuteurs adoptent cette position de compréhension et, vont, même, jusqu'à la légitimation de la pratique de cette pratique, incriminée par la loi et, de plus en plus, condamnée par certains publics, politiquement et socialement. Pour soutenir de leur point de vue, il est brandi la théorie de la logique selon laquelle, à l'absence de moyens pour assurer la survie des enfants *Talibés*, il n'y a pas d'autre alternative plausible pour le marabout que de les soumettre à la mendicité.

Ainsi que le lui concèdent les populations de *Djéri Kao* et de *Diamafara* qui y ont totalement adhéré :

Kéba : Les raisons qui amenaient les marabouts de Daaras à qui les parents confiaient leurs enfants à soumettre ces derniers à la mendicité se justifiaient légitimement par la nécessité de nourrir les enfants Talibés. D'autant plus que le marabout de Daara avait la charge de 40 enfants Talibés, 30 enfants Talibés ou même 15 enfants Talibés qu'il n'avait pas les moyens d'assumer. Avec un Daara implanté en plein centre urbain (il n'y a pas là de champs à cultiver pour assurer la nourriture du Daara), le marabout n'a d'autre choix que de les soumettre à la mendicité.

Amsatou Gueye : Vous voulez savoir celui qui soumet l'enfant Talibé à la mendicité. Dans le cas où le Daara dépasse les moyens du marabout qui ne peut ainsi prendre correctement en charge les enfants Talibés en termes de nourriture, alors c'est sur les offrandes reçues de la mendicité que le Daara est entretenu pour ce qui de ses besoins comme les achats de médicaments, le paiement de frais d'hôpitaux ; les enfants Talibés sortent aussi aller quémander de la nourriture pour alimenter le Daara lorsque celle-ci venait à ne pas être suffisante.

Légale ou pas ? Nous nous gardons bien d'entrer dans un débat de juristes pour qualifier personnellement l'activité de mendicité des enfants *Talibés*. Plutôt, nous nous contenterons de nous limiter à analyser ce que la loi en a dit sur un point de vue juridique. Après avoir fini de traduire le point de vue des inconditionnels de la mendicité des enfants *Talibés*. Un parti pris qui nous est apparu sans ambiguïté, avec la tenue d'un discours essentiellement organisé autour des circonstances atténuantes en faveur des marabouts qui recourent à cette pratique proscrite par la loi.

Mais, conséquent est, aussi, de faire acte d'une reconnaissance, quoique furtive et légère par quelques rares défenseurs de la pratique, de l'existence d'une catégorie de marabouts qui soumettent les enfants *Talibés*, qui leur sont confiés à la mendicité, principalement par cupidité et non par obligation existentielle.

De tels cas existent bel et bien et sont, d'ailleurs, les plus courants, aujourd'hui. De ce point de vue objectif ou objectivé, ils correspondent au phénomène d'exploitation économique des enfants qui alimente les débats publics sur la question. Ces marabouts qui se servent des enfants *Talibés* sous leur responsabilité au lieu de les servir, notre public partenaire dit également, de manière assez vague, en avoir connaissance.

Le style de distanciation employé pour admettre, cet état de fait, en dit long sur la volonté de faire comprendre que cette façon d'agir n'est pas d'actualité dans leur localité.

Talla Dramé : « À propos de l'exploitation économique des enfants Talibés, Il y a des marabouts des familles Cissé et Ndiaye (ce sont les cousins à plaisanterie des Dramé⁴¹) cupides, qui aiment beaucoup l'argent. Quand le marabout exige à l'enfant de lui rapporter le montant journalier de 100 à 200 f CFA par jour sous peine de punition sévère, alors si ce dernier ne parvient pas

⁴¹Contrairement à d'autres pays Africains, le Sénégal a su avoir le génie de transformer la différence ethnique en richesse culturelle à travers un certain nombre de coutumes et d'usages. Parmi ces pratiques garantes de notre paix sociale, le cousinage à plaisanterie occupe une place de choix. Le cousinage à plaisanterie est une sorte de taquinerie que certaines ethnies sénégalaises s'autorisent entre eux. En effet, par ce pacte, deux ethnies cousins s'autorisent mutuellement à se chambrer et même parfois à se critiquer sans que personne ne se fâche. C'est un moyen de stabilisation sociale dans la mesure où il est rare de voir au Sénégal deux personnes issus de deux ethnies cousins s'affronter et ce, quelques soient les intérêts en cause. Au contraire lorsque deux personnes découvrent qu'elles sont issues d'ethnies cousins, elles développent spontanément une amitié et une solidarité au nom de ce pacte. Le cousinage à plaisanterie est dès lors présent dans tous les segments de la société sénégalaise et même dans les lieux de travail où il est souvent mis à profit pour développer une solidarité entre collègues et pour faciliter l'intégration de certains travailleurs. Le cousinage à plaisanterie est multiforme au Sénégal. Il se présente sous quatre formes différentes à savoir : un cousinage interethnique, un cousinage entre patronymes, un cousinage entre lignée maternelle et un cousinage entre villages. S'agissant du cousinage entre patronymes dont il est question entre les noms Cissé et Ndiaye, les railleries vont dans le sens où généralement, les patronymes cousins se traitent de « gourmand » entre eux. Ainsi dans la société sérère, les noms Diouf, Faye, Nging, Sène, Ngom sont des cousins. Il en est de même des noms Ndour et Bop et Ndiaye et Sarr.

à mobiliser la somme demandée, il se transforme en manœuvre ou s'il n'a pas assez de force alors, il peut être tenté au vol. À force, lorsqu'il s'habitue à cette mauvaise manie, il finit par devenir un délinquant. Mais si l'enfant Talibé est intelligent, il peut aborder un passant généreux dans la rue et le persuade sentimentalement à lui filer 100 francs CFA ou 200 francs CFA en lui expliquant sa situation de Talibé enquête d'aumône. Encore une fois, s'il n'a pas cette chance de rencontrer un généreux donateur, la seule solution qui lui rester est d'aller dans les marchés se transformer en porteur de paniers moyennant, un coup 25 francs CFA, un coup 50 francs CFA, jusqu'à réunir le montant exigé par le marabout. À défaut, il va se mettre à voler les affaires d'autrui avec toutes les conséquences que cela comporte ».

Alors que nous avons estimé avoir fait le tour des idéologues de la mendicité des enfants *Talibés*, une autre catégorie de défenseurs nous est suggérée par Pape Oumar Ndiaye (2015), à partir de son analyse sur les facteurs de survivance du phénomène de la mendicité des enfants de *Daara*, malgré les attaques en règle subies. Alors sa question qui est aussi la nôtre, est la suivante : qui et ou quelles sont ces forces qui contribuent aussi à faire tenir et à faire (sur)vivre la pratique, en dehors des acteurs déjà étudiés ? : « Cette remarque apporte un complément de connaissance important dans le débat actuel sur cette question des *Talibés*, qui reste orienté par une approche strictement juridique, visant la protection des enfants et limitant son analyse aux seuls acteurs que sont les parents/maîtres coraniques/enfants, sans tenir compte de la population et sans prendre en compte ce contexte du “marché” de l'aumône ».

Ainsi, après les parents et leur argumentaire économique, les musulmans croyants et leur argumentaire religieux, il y a vraisemblablement les populations comme filets de résistance en faveur de la pratique, avec leur argumentaire social et pédagogique.

La mendicité des enfants *Talibés* : une nécessité sociale défendue par les populations de manière stratégique ?

La population sénégalaise, en général, bénéficiaire de la pratique de la mendicité à plus d'un titre, se montre déterminée pour qu'elle (sur)vive et l'alimente. Chez elle, elle se pose comme une question sérieuse qui tiendrait d'idéologie et d'opportunisme sur fond de sociologie. Leur volonté de mettre en condition cette pratique est, tellement, ancrée en elle que son manquement compromettrait des convictions et profondes, ainsi que tout un mode de vie. D'où leur niveau d'engagement personnel pour la défense et le développement de la pratique, au vu de leur abnégation en faveur de la promotion de la mendicité.

Pour l'intérêt symbolique que représente la mendicité des enfants *Talibés* chez cette dernière au regard de ce qui précède, il serait instructif d'essayer de comprendre les motivations de ces défenseurs en verve et convaincus, pour des raisons plurielles.

La mendicité : une vocation pédagogique et éducative ?

À voir ces enfants errer dans la rue, les habits sales, souvent pieds nus avec une besace entre les mains à la quête de l'aumône pour leur pitance journalière, deux positions s'affrontent. Les adeptes de la pratique d'un côté et ses pourfendeurs de l'autre. Les premiers, pour la plupart acteurs du système, considèrent la mendicité comme un parcours initiatique dans l'éducation religieuse du jeune *Talibé*. Les apprentissages du Coran dispensés, *intramuros*, ont des extensions sur des valeurs d'humilité, de modestie et de persévérance, qui sont acquises sous forme d'expérience de vie par un auto-enseignement suivi, *extramuros*.

Sous ce rapport, cette formule pédagogique de la pratique qui est circonscrite dans le temps vaut à leurs yeux, à elle seule, mieux que tous ces contenus d'enseignement théorique à thématique sociale, civique, morale, qu'on passe des années à essayer d'inculquer à l'enfant avec, d'ailleurs, pas toujours de la réussite à la fin du cycle.

La mendicité, d'après ses supporters, serait donc un raccourci efficace pour la formation de l'enfant, et qui puisé, un garant de résultats éducatifs probants. Pour s'en convaincre, écoutons deux maîtres coraniques nous expliquer ce qui fait son succès en tant que méthode formation qui prépare à la vie.

« Le fait de mendier dans la rue n'est pas une mauvaise chose. En envoyant ces enfants mendier, nous leur apprenons l'humilité, l'une des valeurs essentielles de tout homme dans la vie. Donc, elle est plutôt formative », se justifie Serigne Thierno Moussa, gérant d'un *Daara* dans la ville de Pikine.

Cette position est partagée par son collègue Serigne Diao de *Sacré-Cœur* : « Il n'est pas donné à tout le monde d'aller supplier dans la rue pour recevoir l'aumône. En envoyant les *Talibés* dans la rue, nous réduisons sensiblement leur *égo*. Ce qui facilitera leur insertion dans le tissu social. L'humilité est recommandée par Allah, a-t-il laissé entendre » (Interdiction de la mendicité par le coran, écrit par Guevanis DOH, vendredi 1 août 2014, 9h 34).

Les partisans, de la mendicité des enfants, mettent toute leur force argumentative sur sa vertu socio-éducative. Elle a le don de façonner le futur homme chez qui elle forge des caractères de résistance et d'endurance, qui le préparent à affronter les aléas qui vont jalonner sa vie. Elle l'aide, aussi, à trouver les ressources nécessaires pour y faire face, de manière stoïque.

Les vertus socio-éducatives classique et largement défendu, il voudrait que la mendicité soit pour l'enfant le gage de l'humilité, de l'endurance, de la bravoure ; autant de vertus dont il a besoin pour devenir un homme socialement accompli. Là, c'est la morale qui est évoquée pour justifier la pratique.

La mendicité : un *Talisman* garant de protection et de promotion sociales

Des interrogations de cette nature, largement partagées par une partie de spécialistes, peuvent être synthétisées à travers la réflexion de Johanne Chehami (2013) qui en cherchant, à propos de la mendicité des enfants *Talibés* : « plutôt de poser les bonnes questions sur la manière dont on peut expliquer sa permanence actuelle (se demande). Qu'est-ce qui dans l'histoire et le fonctionnement actuel social, politiques, religieux, mystique du Sénégal permet de comprendre que la population laisse se perpétuer la mendicité de dizaines, ou même de plus d'une centaine de milliers de jeunes garçons dans les rues de ses grandes villes ?

Au moment où ces derniers sont en train de chercher la réponse à cette question, une autre partie de leurs acolytes, plus résolu et, un peu plus, téméraires semblent trouver les ressources qui assurent à la pratique de la mendicité des enfants *Talibés* au Sénégal son inamovibilité.

Selon eux, elles tiendraient à un acteur, jusque-là négligé, dans les études sur le sujet et, à son rapport à la mendicité qui présente une dimension, non encore, prise en compte et intégrée dans les analyses.

D'où la nécessité de changer les paradigmes de lecture pour appréhender le phénomène de la mendicité des enfants *Talibés* et ses développements. Ainsi que nous y invite instamment Pape Oumar Ndiaye (2015) convaincu que : « cette relecture historique des différents programmes pour contenir la pratique de la mendicité dans les *daara* et de leur échec constant montre bien qu'il est nécessaire d'une part, de revenir sur le sens émique de la pratique de la mendicité, non pas pour les *daara* uniquement, mais pour le donateur en particulier ; d'autre part, de voir si l'une des raisons pour lesquelles ces politiques ne prennent pas le dessus sur la mendicité des *talibé* ne serait pas qu'elles sous-estiment les représentations de la population sénégalaise sur cette pratique ».

De là, la fonction sociale qui est aussi reconnue à la mendicité par les populations qui ne peuvent pas ou ne veulent pas s'en passer. Ce qui renseigne et explique sa survivance, encore aujourd'hui, dans la réalité. Malgré tous les griefs qu'on lui (re)connaissent en général, la mendicité des enfants *Talibés* est encore considérée comme une tradition sociale qui tiendrait aussi d'une valeur sociale, avec des vertus protectionnistes et promotionnelles, dans la vie des populations. Elles ont été largement évoquées dans le point consacré à l'état de l'art de la mendicité... À travers la réflexion conduite par Pape Omar Ndiaye, qui éclaire sur l'enjeu, haut bien important, que représente le don aux mendiants pour le sénégalais, devenu un "abonné" de ce geste qui "sauve tous de tout".

D'ailleurs, pour vraiment saisir la valeur du don dans sa vie, il faut se référer au roman d'Aminata Sow Fall (2004) au titre évocateur, la grève des *mbattu*. *Mbattu* désignant le petit gobelet en forme de calebasse que porte le *Talibé*, par devers lui, et lui servant de récipient pour recueillir les offrandes, de toutes sortes et, en grande partie, en nature. Ce récipient est tellement représentatif du *Talibé*, qu'il est employé, ici, pour le désigner par la figure de la litote. Donc, une grève imaginée des *Talibés* qui allait mettre tout un pays dans le désarroi avec une population qui ne trouve pas de mendiant à qui faire un don salvateur.

Ce roman, certes fictif est tellement rend bien compte du sénégalais dans son rapport avec la mendicité et l'aumône. D'ailleurs une scène du livre rapporté par Papa Omar Ndiaye dans son article résume l'importance absolue qui est dévolue à la mendicité par la population sénégalaise, quel que soit le statut social de la personne en question : « l'exemple, donné par Aminata Sow Fall (2004), du fonctionnaire qui voulait promouvoir le tourisme en débarrassant la ville de l'aumône est assez illustratif : finalement, le fonctionnaire, aspirant à de plus hautes fonctions, doit donner l'aumône à un mendiant. Ne trouvant personne à qui donner, il finit par perdre le poste convoité ».

À cet effet, elle continue d'être, dans les faits, une pratique actuelle et actualisée par ces mêmes populations qui, à défaut de la légitimer, cherchent en toute circonstance à la justifier.

Dès lors qu'il est admis que ce n'est, ni la dimension économique, ni la dimension religieuse qui donnent, spécialement, aux militants de la cause de la mendicité des enfants *Talibés* (plus faibles, sur le papier, par leurs statuts de simples parents et croyants) cette force supérieure à résister et à tenir tête aux opposants (superpuissants, sur le papier, par leurs statuts de pouvoirs publics et d'organismes nationaux et internationaux) jusqu'à instituer la mendicité au Sénégal et à continuer à la perpétuer.

Les raisons qui expliquent que cette tradition ancienne, apparue avec l'islamisation du pays au IX^{ième} siècle, continue à prospérer aujourd'hui encore, malgré tous les assauts violents et répétés qu'elle essuie au quotidien doivent alors être (re)cherchées du côté de sa dimension sociale. Ainsi, la ténacité de la mendicité des enfants *Talibés* face à toutes épreuves tiendrait de son extraordinaire faculté à faire se retrouver toutes les franges de la population sénégalaise autour de lui, comme un aimant.

Ainsi, consciemment ou inconsciemment aucun sénégalais ne souhaite que ce dispositif du quotidien disparaisse. La raison, tout le monde en a finalement besoin pour des motivations diverses dont la plus inclusive est celle fonctionnelle et égoïste d'attendre de l'aumône donnée la garantie d'une protection et d'une promotion sociales.

Cette adhésion sociale de toute la population sénégalaise, qui perpétue cette longue pratique multiséculaire vaut au phénomène, du coup, une persévérance et une capacité d'endurance qui malgré les attaques subies de la part de divers assaillants se (re)trouve entretenu dans l'ensemble du territoire sénégalais. Jusque dans des localités très éloignées et même au-delà des frontières nationales.

Une décentralisation et une mondialisation qui ne manquent pas de s'accompagner de conséquences, heureuses et malheureuses, pour l'esprit et la portée de cette pratique signifiante au Sénégal.

Elle devient très urbaine à partir de la découverte, par les maîtres coraniques, d'une offre d'aumône monétaire citadine. Ce marché de l'aumône urbain, du don religieux, de l'offrande, du sacrifice résulte d'une grande offre d'aumône de citadins aux rapports sociaux monétarisés ; et aux religiosités incluant plus largement la dimension du don matériel. Cette recherche ouvre, aussi, cette dimension marchande du don. Elle part du postulat que la mendicité des *Talibés* résulte de cette offre d'aumône urbaine à laquelle vient s'ajuster une demande.

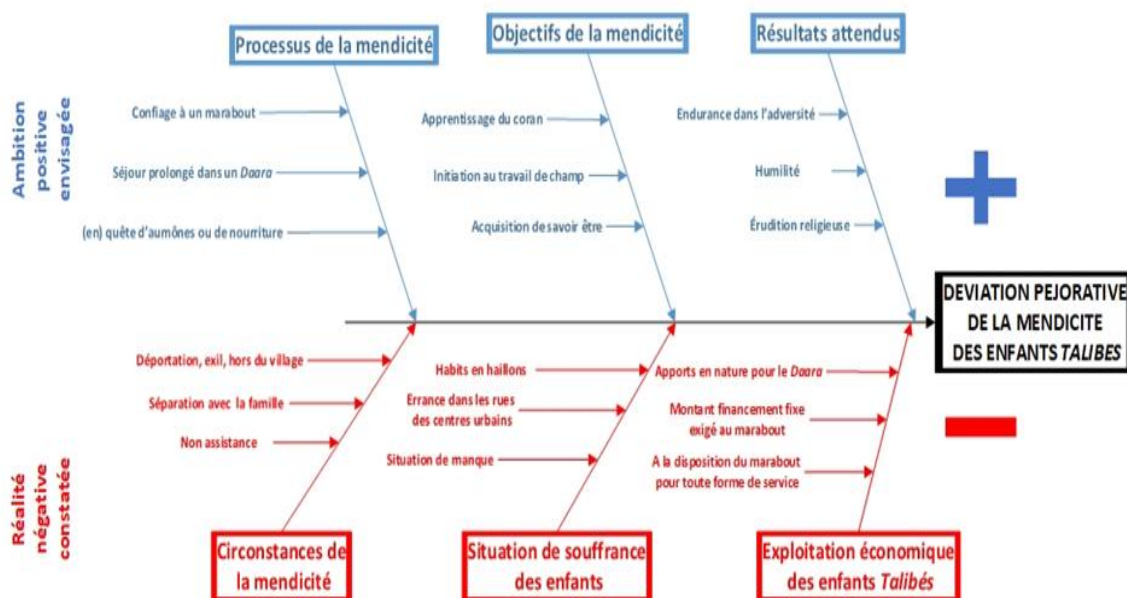


Schéma 2 : évolution de mendicité des enfants *Talibés*, d'hier à aujourd'hui

Falilou Bâ, Thèse AMU 2018

Chapitre 2 Éléments de cartographie : organisations, acteurs, traces de la mendicité des enfants *Talibés*

2.1 Retracer les itinéraires des enfants mendiants et des maîtres coraniques

Lorsqu'un étranger est en séjour touristique à Dakar, la capitale sénégalaise, il a très vite le sentiment, dans les premiers jours, d'être envahi par de petits enfants démunis en quête de petites pièces pour qui on a un regard attendrissant. Mais, dans les jours qui suivent, il se sent agressé par les interpellations intempestives de ces enfants qui semblent sortir, de toute part, et qui finissent par l'indisposer et l'étouffer.

Tel est le ressenti d'une touriste française, qui a visité le Sénégal, et que j'ai rencontrée en covoiturage pour le trajet Nice-Aix-en-Provence le 26 mars 2017. La nature fait bien les choses, car en ce moment même, j'allais justement à un rendez-vous de travail pour rencontrer ma directrice de thèse, ce 27 mars 2017 à l'école supérieure du professorat et de l'éducation de Aix-en-Provence (ESPE).

Elle répondait, au détour d'une discussion, à la question qu'est-ce qui vous a marqué au Sénégal que je lui posais, après avoir su qu'elle a séjourné dans mon pays. L'image qui l'a choquée et qui continue à la marquer se mesure par son étonnement quand elle me demande d'où (pro)viennent ces hordes d'enfants mendiants qui colonisent Dakar et qui, chaque jour, semblaient envahir, un peu plus, la Capitale sénégalaise ?

Au-delà d'un simplement étonnement, la personne étrangère à la culture sénégalaise peut même être traumatisée par les scènes de l'enfant *Talibé*, par l'image de misérable⁴² qu'il donne à voir et, par l'activité de mendicité à laquelle il est réduit pour (sur)vivre. Quels que que soient le statut et la posture de l'analyste, en question.

Fusse-t-il un chercheur, à qui, la déontologie scientifique impose de cultiver, en toute circonstance, une distance critique avec son objet de recherche et d'adopter la neutralité, autant que possible. Il n'y arrive pas forcément à tous les coups. Encore plus, s'il s'agit d'un sujet social faisant partie du lot :

⁴² Cf. Cosette dans les *Misérables* de Victor Hugo

« des phénomènes sociaux qui provoquent beaucoup de jugements, de débats, d'indignations, notamment dans les médias occidentaux. Il semblerait qu'il y ait un effet de mode en ce moment concernant la vaste problématique des droits des enfants, dans de multiples¹⁷ sociétés de par le monde » (Chehami, 2013:17-18).

Dans ce cas, difficile de garder cette posture du chercheur qui promeut une analyse bâtie autour d'une approche du juste milieu et de la relativité des faits observés ou rapportés, de prime abord du moins. Ainsi qu'en fait la démonstration (Joanne Chehami, 2013) qui avoue être tombée dans la tendance et la tentation de la subjectivité dans le traitement de cette délicate question de la mendicité à travers les propos suivants : « Je me souviens même d'avoir principalement éprouvé du dégoût, de la colère, de l'incompréhension, mêlée de pitié et de compassion pour les *taalibe* mendiants, que l'on trouve à tous les carrefours dakarois et auxquels j'avais affaire dans le cadre de mon stage dans une ONG».

Il est ainsi passé par tous les sentiments nobles du pathos, relatifs à la tristesse, l'amour et la pitié (Lindon, 1996) avant de se ressaisir, et de développer selon ses propres mots une tentative d'analyse objective et éclairée de ce phénomène. Il revient, dans ce cas, au *logos* qui touche aux fibres de la rationalité, du cartésianisme.

Pour répondre à ma covoitureuse à propos de sa question relative à d'où (pro)venaient ces hordes d'enfants mendiants qui colonisent Dakar et qui, chaque jour, semblaient envahir, un peu plus, la Capitale sénégalaise ? Ils viennent, généralement, des régions à l'intérieur du pays, par effet d'exode rural et, aussi, des pays étrangers limitrophes du Sénégal, par effet d'immigration économique. Mais, leur itinéraire, scientifiquement, reconstitué (a)mènerait les marabouts de *Daaras* et les enfants *Talibés* sur le tracé grossièrement (re)présenté ainsi : Pays limitrophes – Régions de l'intérieur – Centres Urbains – Dakar la Capitale.

À l'intérieur de ce grand circuit principal, d'autres circuits secondaires sont, également, (pour)suivis par ces migrants, d'un autre genre qui empruntent, de ce fait, des parcours à géométrie variable. En effet, le point de départ de cette procession est rarement d'un pays limitrophe à la Capitale dakaroise comme destination directe et finale, mais, plutôt, ils vont régulièrement d'une campagne sénégalaise à un centre urbain.

Cette cheminement va d'ailleurs se (re)trouver être le parcours sur lequel les maîtres coraniques vont, le plus souvent, conduire leurs disciples. En marche vers la connaissance islamique, la formation éducative, la formation pour la (sur)vie, l'exploitation économique ?

Pour ce faire, ils vont, ainsi, parcourir des distances énormes pour rallier de petits villages éloignés à de grandes régions, des régions à des centres urbains et, même, des pays à d'autres pays. Ce dernier itinéraire emprunté inscrit, de facto, la mendicité des enfants Talibés et de leurs maîtres coraniques dans un circuit international, avec des canaux qui sont, pour certains, longs et pour d'autres, courts.

2.1.1 Le circuit direct : des principaux points de départ aux principaux points d'arrivée

Les principaux itinéraires de la migration des *Talibés* et de leurs maîtres sont, donc, bien connus au Sénégal et dans la sous-région ouest-africaine. Ils suivent parfois une trajectoire internationale et, tantôt, une autre qui est, elle, nationale.

2.1.1.1 Les pays étrangers comme points de départ

Parmi les enfants mendiants au Sénégal, une partie d'entre eux est d'origine étrangère. Ils sont ressortissants de pays limitrophes, pour la plupart et, dans une moindre mesure, de pays plus éloignés : « certains des enfants proviennent des pays voisins : le Mali, la Guinée-Bissau, la Guinée Conakry, la Gambie, le Niger ou la Côte d'Ivoire » (UCW, 2007 : 27).

Les déplacements entre ces pays et le Sénégal sont facilités par leur appartenance à un espace intégré qu'est la zone CEDEAO (Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest). Un environnement géopolitique régi par la libre circulation, à l'intérieur de ses territoires, des biens et des personnes ; pour tout citoyen d'un pays membre.

Au nom de ce pacte institutionnel, reliant plusieurs nations voisines, s'est développée entre elles, en se renforçant une dynamique migratoire de diverses natures : économique, professionnelle, touristique, religieuse etc. Garantissant à toute personne de cet espace qui le souhaite la possibilité de se mettre sur les routes et de se déplacer à l'intérieur de ses frontières à la "quête d'aventures".

Parmi ces "aventuriers", certains, de statut spécial, constitués des marabouts de *Daaras* et leurs *Talibés* dont l'effectif ne cesse de grossir : « près de la moitié des enfants mendiants sont d'origine étrangère. Les enfants mendiants viennent principalement des pays limitrophes : Guinée Bissau, Guinée, Mali, Gambie. [...] Les enfants mendiants *Talibés* viennent principalement des pays frontaliers comme la République de Guinée Bissau et la Guinée » (Diagne, 2007 : 14-15).

Ce phénomène d'immigration des *Talibés* de *Daaras* est très répandu au Sénégal. Dans des proportions, plus ou moins grandes, il touche plusieurs régions du pays. Les différents milieux d'accueil partagent, entre autres spécificités, leur statut urbain. Autrement dit, les maîtres coraniques accompagnés de leurs *Talibés* quittent leurs pays d'origine, attirés par les villes sénégalaises. Caractérisées, qu'elles sont, par leur dynamique économique, "l'hypothétique" aisance financière de leurs habitants et, surtout, leur supposée générosité.

Sur la base de cette opinion, supposition, récits rapportés, certaines de ses localités sont littéralement envahies, d'autres le sont moins. Mais, toutes celles qui sont touchées par le phénomène de l'immigration des enfants mendiants ou *Talibés* des *Daaras* polarisent, au *minimum*, deux pays ou plus, parmi ceux du cercle assez large des pays d'émigrants de maîtres coraniques. À la hauteur des opportunités et des potentiels qu'offre chaque lieu d'accueil.

À ce titre, voilà une idée de la manière dont se présente la situation spatio-politique de la migration internationale des enfants mendiants au Sénégal : « À Dakar, seulement environ la moitié des *Talibés* interrogés étaient originaires du Sénégal, les autres venant de Guinée-Bissau. Dans certains quartiers, plus de 90 % des enfants interrogés étaient originaires de Guinée-Bissau, alors que dans d'autres quartiers, les sénégalais prédominaient. [...] À *Saint-Louis*, environ 80 % des *Talibés* interrogés étaient originaires du Sénégal. Venaient ensuite la Guinée-Bissau, la Guinée et la Mauritanie. [...] À *Thiès*, environ 60 % des *Talibés* interrogés étaient originaires du Sénégal. Parmi ceux originaires d'un pays voisin, les plus nombreux venaient de Gambie et quelques-uns de Guinée-Bissau, du Mali et de la Mauritanie [...]. Un nombre limité d'entretiens a été réalisé à *Mbour*, où la grande majorité des *Talibés* interrogés étaient originaires du Sénégal, suivi par la Gambie » (HRW, 2010 : 21-22).

Toutes les grandes villes du pays subissent, donc, l'arrivée de hordes d'enfants en compagnie de leurs maîtres, venant des pays environnants. Elles deviennent, de ce fait, des lieux d'accueil. Mais, suivant la nature du séjour que les *Talibés* et leurs maîtres coraniques vont effectuer dans la localité, il va être déterminé le statut migratoire qui sera attribué à la ville.

Lorsqu'ils s'y posent, pour une période assez longue, pour ne pas dire de manière définitive, alors ce sera une ville d'arrivée, mais lorsqu'ils s'y (re)posent pour un temps (plus ou moins long) pour reprendre leur chemin, ce qui est souvent le cas, le lieu sera classé une ville de transit ou de (re)départ.

La ville ou le centre urbain comme caractéristique des zones d'arrivée

À première vue, ce sont des pôles urbains, peuplés et denses, avec les caractéristiques propres à ce type de milieu. Par exemple, un brassage des races, des cultures où règne un *melting pot*, qui favorise une absence de tabous dans la manière de gagner l'argent, pourvu qu'on en gagne, seulement. D'autant plus qu'ils sont de véritables, pôles économiques qui connaissent un dynamisme dans les affaires, avec comme conséquence heureuse une bonne situation financière des populations.

Plus disposées donc, *a priori*, au partage, à la redistribution, à la solidarité, car elles ont les moyens de leur générosité. Tout ce que recherchent les maîtres coraniques et les *Talibés*. Les villes côtières telles Dakar, *Mbour*, *Saint- Louis* et, dans une moindre mesure, les villes du centre comme *Thiès*, *Ziguinchor*, *Kaolack*... remplissent visiblement ces critères démographiques, économiques et sociologiques. Elles comptent, en leur sein, une forte concentration de personnes, assez, nantis et (pré)disposés à s'acquitter de l'aumône, de manière désintéressée. Par obligation morale, religieuse, sociale de ou bien aussi, manière intéressée, lorsqu'il place l'aumône sous la forme d'un investissement, en attente d'une promotion sociale ou professionnelle.

Sous un autre angle, ces centres urbains sont pour certains, spéciaux, au Sénégal. Dotés, qu'ils sont, de fondements de progrès acquis depuis la colonisation. Leur position géostratégique, d'une part, et les atouts climatiques qu'elles offrent, d'autre part, ont été, très tôt, prises en compte et exploitées par la France, puissance coloniale. De plusieurs manières, selon les potentialités qu'offraient ces territoires.

Mais aussi, suivant le rôle que la colonie voulait faire jouer à ce territoire, avec les investissements qui y étaient entrepris, en conséquence. De ce point de vue, la relation win-win ou (gagnant-gagnant) qui a lié ces centres urbains avec la Métropole ont, sans doute, été une des raisons objectives et concrètes qui sont à la base du destin migratoire de l'espace géographique, aujourd'hui, démographiquement surinvesti.

C'est ainsi que Dakar, *Mbour*, *Kaolack*, entre autres villes du Sénégal, ont eu respectivement comme statut d'être : capitale administrative et politique du pays, zones touristiques, poumon économique. Chacune, d'entre elles, spécialisée et renforcée dans une vocation territoriale donnée mais, dans laquelle, elles disposaient déjà de forces naturelles.

Plus concrètement, elles furent aménagées de telle sorte qu'elles répondent à leur statut, avec toutes les modalités qui vont avec. Que ce soit le montage d'un tissu industriel performant, l'installation des commodités de plaisance, l'aménagement d'une zone agricole productive.

Dans la même foulée, elles sont équipées à telle enseigne qu'elles deviennent des zones, très attractives, et les, principaux, pôles de migration interne du pays. Ainsi, l'enjeu de la problématique de l'exode rural, dont une des variantes concerne, aussi, la ruée des *Talibés* et de leurs maîtres vers les villes s'est, véritablement, jouée depuis et autour de ces décisions politiques, économiques, spatiales, territoriales, arrêtées à cette époque historique de la colonisation.

La marche migratoire, effrénée, qui conduit les populations des autres localités dont les marabouts de *Daaras* et leurs *Talibés* « à Dakar, à *Thiès*, à *Saint-Louis*, à *Mbour* » (HRW, 2010 : 21) en est une résultante.

En réalité, l'historique des itinéraires des *Talibés*, depuis les zones de départ jusqu'aux zones d'arrivée, en passant par les zones de transit, révèle des trajectoires, plus sophistiquées et à différentes échelles. Les vagues des mouvements des mendiants, avec leurs maîtres coraniques, s'effectuant à un niveau international et à un niveau national, en même temps, suivant des axes multiples : « En général, les *Talibés* des *Daaras* urbains opérant en internats proviennent de quelques-unes des régions rurales les plus pauvres du Sénégal et de Guinée-Bissau (HRW, 2010 : 56).

Leurs motivations, aussi, (ap)paraissent plus complexes et plus diversifiées qu'elles ne sont aussi simplement caricaturées d'économique et, dans une moindre mesure, de religieux.

Si, il est pris le facteur économique comme critère principal de classification des zones de migration des *Talibés* et de leurs marabouts de *Daaras*, se révèlent les particularités entre les différents lieux du circuit emprunté par les migrants *Talibés*. Ce qui, par voie de conséquence, laisse entrevoir de véritables écarts entre les :

- les zones de départ constituées principalement des régions de l'intérieur caractérisées par la pauvreté et le désenclavement (*Matam, Kolda, Tambacounda*) ;
-
- les zones d'arrivée surtout situés sur le littoral et concernent les grandes villes (Dakar, la capitale administrative et la zone industrialisée, *St-Louis, Mbour, Ziguinchor* les zones touristiques du Pays) ;
-
- les zones de transit ; économiquement dynamiques (*Touba*, la 2^e ville du Sénégal, *Kaolack*, le bassin arachidier, *Podor* la vallée du Sénégal).

Par ailleurs, Si, il est pris le facteur économique comme critère principal de classification des itinéraires migratoires des *Talibés* et de leurs marabouts de *Daaras*, il est obtenu le tracé suivant de leur pérégrination, cartographié en guise d'illustration.

Figure 2 : itinéraires de la mendicité économique des enfants *Talibés*



© 2010 John Emerson / (HRW, avril 2010 : 3).

Dakar, la capitale, principal point de ralliement des enfants mendiants *Talibés* et de leurs maîtres

Fortes de multiples atouts, les villes d'arrivée attirent, pour des raisons diverses, toutes les catégories de la population dont les mendiants. Mais, elles ne les attirent pas de la même manière, en termes d'effectifs, de rythme et de force. Ainsi, certaines connaissent des vagues de migration de *Talibés* évolutives, mesurées et donc maîtrisables.

A contrario, d'autres subissent un *boom* explosif et désordonné, *un tsunami* démographique qui finit par les submerger. Les sorts migratoires de ces villes sont, donc, singuliers. Pour ce qui est du second groupe, qui nous intéresse le plus ici, la région de Dakar, qui catalyse une multitude de prédispositions favorables, est particulièrement concernée. Tous les atours, supposés et réels, dont elle est riche lui donne, par rapport à toutes les autres villes du Sénégal, un destin migratoire unique.

Dakar, une macrocéphalie d'origine migrant

À l'ouest du Sénégal, Dakar étouffe sous le poids du quart de la population du pays, à savoir 2.682.158 habitants qui se bousculent dans une partie, incongrue, du territoire qui tient sur 550 km². En effet, avec une densité de 6658 habitants au km², la région de Dakar concentre 26 % de la population du pays sur 0,28 % du territoire national. (Rapport justificatif – plan directeur d'urbanisme de Dakar « horizon 2025 » : 11).

Alors qu'au même moment sur son côté opposé, à l'extrême Sud-est, les régions de *Tambacounda*, *Bakel* et *Kédougou* sont déserts sur des kilomètres. Une telle situation de déséquilibre semble, de plus en plus, pourtant être la règle d'urbanisation lorsque l'écrasante majorité des populations font le choix de s'installer dans les centres urbains et, plus précisément, dans les capitales nationales.

Les capacités d'accueil de ces dernières, largement, dépassées, il se crée, ainsi, une architecture de l'espace du pays. Un schéma territorial qui bâti sur une destructuration qui n'est ni bon pour le développement économique, sociale, environnemental, inclusif du pays, encore moins pour l'harmonie esthétique de la carte démographique.

Ce phénomène est d'ailleurs devenu si problématique qu'il a inspiré la notion de macrocéphalie qui : « constitue une caractéristique majeure de l'urbanisation en Afrique. Elle se traduit par le poids écrasant d'une ville unique, généralement la capitale du pays, au détriment des autres centres urbains » (Savané, Antoine, 1989 : 3).

Le Sénégal n'échappe pas donc à cette dynamique urbaine devenue irrésistible. Dakar n'est pas, non plus, à l'abri de la macrocéphalie caractéristique du modèle urbain africain où la capitale se développe de façon vertigineuse, en écrasant les villes secondaires.

À l'origine, certes une croissance naturelle de la population, dans ces zones de forte natalité au taux de 35,09 naissances pour 1000 habitants. Mais, aussi et surtout, des flux migratoires très denses provenant du milieu rural vers les villes : « la région de Dakar reste aussi depuis quelques décennies le pôle de convergence des flux dominants en matière de migrations, notamment ceux en provenance de l'intérieur du pays et, plus particulièrement, des zones rurales. » (Enquête nationale sur le travail des enfants – ENTES – Sénégal – 2006 : 100). Pour preuve, la capitale sénégalaise accuse un solde migratoire négatif de l'ordre de -1,66 pour 1000 habitants. Cette situation causée par le phénomène dénommé exode rural constitue aujourd'hui une vraie problématique pour les acteurs du développement à en croire Abdou Salam Sall (1995 : 257) selon qui : « Le maintien de forts courants migratoires du milieu rural vers les villes et surtout en direction de l'agglomération de Dakar compte parmi les problèmes cruciaux du Sénégal. Cette permanence des flux migratoires vers l'agglomération de Dakar entraîne une explosion urbaine devenue préoccupante ».

À ce propos, est révélateur le taux d'accroissement de la population dakaroise, trop rapide car il est annuellement, en valeur relative, de 3,80 % entre 1976 et 1988, alors que pour la même période l'accroissement annuel de la population du pays est de l'ordre de 2,7 %. Ce qui va dans le même sens que les estimations du Plan Directeur d'urbanisme qui projettent une population dakaroise qui croîtrait d'au moins 55 000 personnes par an, en valeur absolue, soit l'équivalent d'une capitale régionale moyenne.

Pour prendre la pleine mesure de la croissance démographique, infinie, de la population dakaroise sur un espace qui, lui, est fini, rien de plus illustratif que de faire le parallèle entre les limites du tracé de son périmètre géographique et le rythme d'évolution de sa population. En effet, La région de Dakar est située dans la presqu'île du *Cap-Vert* et s'étend sur une superficie de 550 km². Elle est limitée à l'Est par la région de *Thiès* et par l'Océan Atlantique dans ses parties Nord. Cette situation qui lui prive de toute possibilité d'extension de son hinterland du côté Nord, ceinturé par la mer, comme du côté Est bloqué par *Thiès*, la deuxième grande agglomération du pays, lui-même en manque d'espace.

Or, au même moment, sur une période de 30 ans correspondant au recensement effectué en 1985, à l'estimation faite en 2008 et à la projection réalisée pour 2025, les inventaires de la population dakaroise donnent les résultats respectifs suivants.

D'abord : « en 1985 l'agglomération comptait 54 % de la population urbaine et 21 % de la population totale du Sénégal » (Savané, Antoine, 1989 : 6).

Ensuite : « elle est estimée en 2008 à 2 482 294 habitants dont 50, 1 % de sexe masculin contre 49,9 % de sexe féminin. Elle représente près du quart (21 %) de la population totale du pays, estimée à 11 841 123 habitants » (Situation Économique et Sociale de la région de Dakar de l'année 2008/SRSD de Dakar : 16).

Et enfin : « la population de l'agglomération dakaroise atteindra, à l'horizon 2025, 5 millions d'habitants. L'accueil de cette population se fera surtout dans les départements de *Guédiawaye- Pikine* et *Rufisque* ; Dakar se contentant de densifier son tissu urbain pour accueillir les populations nouvelles » (Rapport justificatif – plan directeur d'urbanisme de Dakar « horizon 2025 » : 57).

Vraisemblablement, Dakar croît. Il croît à un rythme, tellement, exponentiel que cela mérite qu'on se pose la question suivante : Qu'est- ce qui attire tant dans la capitale sénégalaise ?

Un atout principalement économique

Plusieurs raisons peuvent être fournies, en réponse à cette interrogation, au regard des innombrables potentialités que renferme la ville. Sa macrocéphalie est certainement due au fait qu'elle est, de loin la région, la mieux dotée en infrastructures économiques, sociales et culturelles du Sénégal. En cela, elle d'elle une terre privilégiée pour l'exode rural. Et du fait de sa situation géographique aux portes de l'Amérique et de l'Europe, elle sert aussi de région de transit pour l'émigration internationale.

Dakar se présente, ainsi, comme une oasis, au regard des multiples opportunités qu'elle offre aux gens qui viennent y tenter leurs chances, où y chercher des réponses à leurs interrogations de tout ordre. Toutefois, quel que soit le *short list* qui sera retenu sur son carnet d'attraits, la solution qu'elle promet aux "naufragés" économiques va figurer en bonne place, car même si Dakar n'est pas pour les populations des zones rurales du Sénégal la garantie du salut assuré, il est, à tout le moins, le mirage qui leur permet d'y croire encore. Comme l'indique la formule qu'Aderanti Adepoju (1988 : 56) a pu reprendre à son compte selon laquelle les migrants « échangent la misère sans espoir contre... la misère avec espoir ».

Tant, de manière naturelle, Dakar a toujours été une destination privilégiée des populations ouest-africaines en général et sénégalaises en particulier.

Son statut de capitale de l'Afrique Occidentale française (AOF) en a fait un espace, politiquement, partagé par les ressortissants de l'Afrique de l'Ouest, sous tutelle française, durant la colonisation et a contribué à bâtir sa stature de métropole suivant le critère du développement démographique.

D'ailleurs, à ce propos : « Dakar est la plus ancienne des grandes villes francophones d'Afrique Noire. Si sa première fondation date de 1846, il faudra cependant attendre 1887 pour que la ville soit érigée en commune particulière. Les données qui existent sur l'accroissement démographique de cette commune permettent de se faire une idée de son développement. Le taux moyen d'accroissement est de 5,8 % par an entre 1921 et 1951, cette croissance s'est accélérée, entre 1951 et 1961, de façon substantielle par rapport à la période antérieure, et atteint alors le taux de 8 %. Capitale de l'AOF jusqu'en 1958... » (Savané Landing, Antoine Philippe, 1989 : 70).

De même, son élévation au rang de commune française l'a présentée aux yeux des sénégalais comme une région de citoyenneté intéressante. Les sénégalais pouvant attester un quelconque lien d'appartenance à la région du *Cap-Vert* d'alors se voyait bénéficier de la nationalité française en plus de celle sénégalaise. Ils devenaient ainsi un citoyen Sénégalais-français, doté de la double nationalité, avec tous les avantages qu'un tel statut conférait. Mais, malgré les nombreux atouts dont il peut se prévaloir, force est de reconnaître que le *rush* migratoire qui est noté à Dakar est beaucoup plus une ruée en quête d'une survie face à une crise économique qui étreint le pays.

Crise dont les origines remontent aux graves cycles de sécheresse qu'a connus le Sénégal dans les années 1972, 1973, et qui avaient mis à genoux l'agriculture du pays. Une agriculture, essentiellement, dépendante de la pluviométrie : « elle résulte plutôt de la dégradation rapide des conditions de vie dans les campagnes donc fondamentalement, de la crise de l'agriculture » (Savané, Antoine 1989: 56). Cette dernière, jusque-là, employait et faisait vivre le monde rural qui représente l'écrasante majorité de la population.

Dans les stratégies de sortie de crise, la solution la plus usitée est la migration vers d'autres zones géographiques et vers des secteurs d'activités, autres que celui primaire. Or, au Sénégal, Dakar se présente, dans ce domaine, comme l'une des rares exceptions qui confirment la règle générale en ce qu'elle : « regroupe plus de 46 % des fonctionnaires sénégalais, 97 % des salariés du commerce et des transports, 96 % des employés de banques, 95 % des entreprises industrielles et commerciales et 87 % des emplois permanents. Actuellement, la région compte une population active de près de 682.723 habitants et assure environ 55 % de la production intérieure brute (PIB). » (Rapport justificatif – plan directeur d'urbanisme de Dakar « horizon 2025 » : 11).

Alors, c'est en toute logique qu'on peut comprendre que 845 des écoles coraniques sur les 1006 que compte le Sénégal se soient implantées à Dakar depuis 1980, pour 13 % d'entre eux seulement qui se considèrent comme des *Daaras* autochtones de la région. De manière intéressée ou par réflexe de survie ? En effet, elle est la localité qui a su développer une originalité économique, au travers du développement des secteurs secondaires, tertiaires et quaternaires, qui constituent aujourd'hui son potentiel émergent et sa force attractive. Ce n'était pas gagné d'avance, mais elle a su s'y employer, avec stratégie et opportunisme.

Cette prééminence, elle la doit à son positionnement progressif sur des secteurs d'activités, autrefois réparties en divers points du pays. En effet, Dakar a soufflé à *Saint-Louis* le statut de capitale du pays et le siège du gouvernement. En même temps, il concentre l'essentiel des établissements commerciaux, financiers et industriels du Sénégal que *Kaolack*, le bassin arachidier, regroupait aux temps de la splendeur de l'agriculture. À côté de son attrait économique, Dakar jouit également d'autres atouts que la nature lui a offerts. Autant de merveilles ou de mirages, dotés de forces d'attraction, qui fascinent toute personne sensible à l'une ou l'autre de ces charmes.

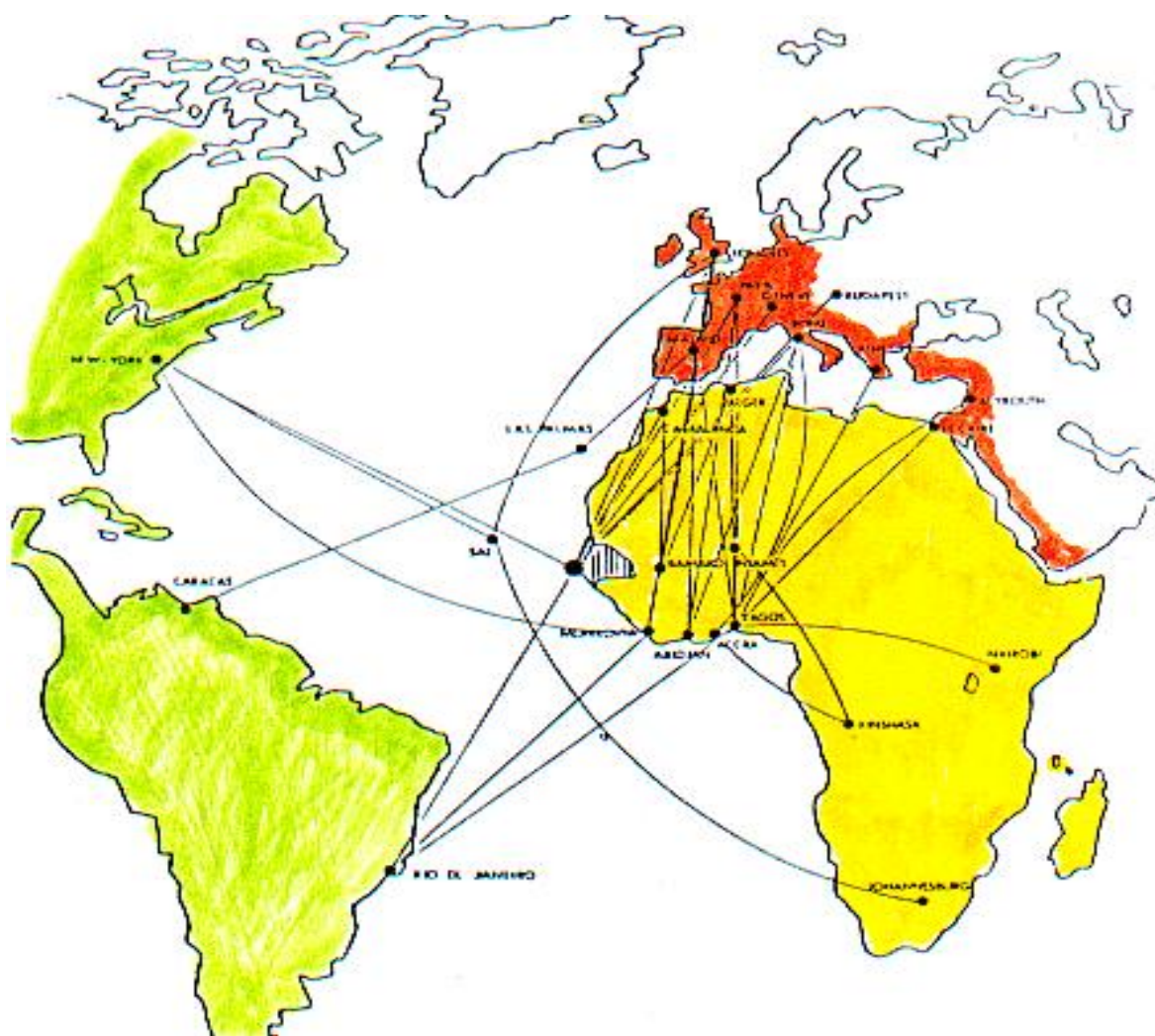
D'autres atouts secondaires : une ouverture au monde ?

L'une des valeurs de séduction, les plus sûres de Dakar, se trouve être, sans nul doute, la situation géostratégique de la capitale sénégalaise. Du fait de sa localisation en bordure de l'Océan Atlantique avec qui il partage une côte de 600 km, et la position de sa presqu'île qui est très avancée dans la mer, avec une incursion d'environ 50 km de profondeur :

Dakar est ouverte au monde. Il est, le plus petit, raccourci vers les continents américains et européens, à partir du continent africain.

Il se retrouve, ainsi, comme une plaque tournante des échanges, de toutes sortes, dans ce monde devenu globalisé : « La région de Dakar occupe une position de carrefour qui en fait un passage obligé pour les navires et les avions faisant la liaison entre l'Europe et les Amériques. De même, elle constitue l'un des sites de la côte ouest africaine les plus rapprochés de l'Amérique tropicale » (Rapport justificatif – plan directeur d'urbanisme de Dakar « horizon 2025 » : 9). En guise d'illustration, empruntons les parcours que nous indique le schéma ci-dessous pour aller de Dakar à la rencontre du monde ; à travers des itinéraires très raccourcis.

Figure 3 : environnement international de la ville de Dakar



Source : Rapport justificatif – plan directeur d'urbanisme de Dakar "horizon 2025" : 12

Par ailleurs, Dakar cultive aussi sa différence avec le reste du Sénégal par : son climat atypique. Alors que dans son ensemble, le Sénégal est situé entre 18° et 24° de latitude Nord, et 11° et 17° de longitude Ouest. Un climat de type tropical avec deux saisons principales : une saison sèche qui s'étend de novembre à Juin, une saison humide couvrant la période de juin à octobre. Avec une prédominance d'un climat intérieur plus chaud et plus sec. Au même moment, Dakar est baigné par un climat côtier frais et humide, caractérisé par la douceur des vents.

L'explication à cette clémence des températures de la capitale est à chercher au niveau de la position immergée du site dans le milieu marin, qui fait que le climat de type canarien subit fortement l'influence des facteurs géographiques et atmosphériques. Par la présence d'une façade maritime ceinturant presque toute la région, il est caractérisé, pendant une bonne période de l'année, par un microclimat marqué par l'influence de l'alizé maritime, d'où la présence d'une fraîcheur et d'une humidité quasi permanentes et relativement fortes de l'ordre de 25 %. La température varie entre 17° et 25° C de décembre à avril et de 27° à 30° C de mai à novembre. Le régime des vents est marqué par l'influence prédominante de l'alizé. Ce dernier est issu de l'anticyclone des Açores. Sa direction principale varie du Nord-Nord-ouest au Nord-Nord-est.

En plus, devenue le siège du gouvernement à la faveur du déplacement de la capitale de Saint-Louis depuis 1902 comme cela a été indiqué *supra*, il abrite l'essentiel des institutions politiques, administratives et diplomatiques du pays. Cela malgré, la politique de décentralisation pensée dès les années 1886 avec la fameuse loi-cadre, puis mise œuvre en 1996 avec la loi 96-06 du 22 mars 1996 portant code des collectivités locales et qu'on ne songe à mettre en orbite qu'aujourd'hui en mars 2013 à travers l'acte III de la décentralisation. Une lenteur, dans les faits, qui maintient encore la capitale dans le statut de principal pôle de la vie administrative, politique, diplomatique et économique du pays.

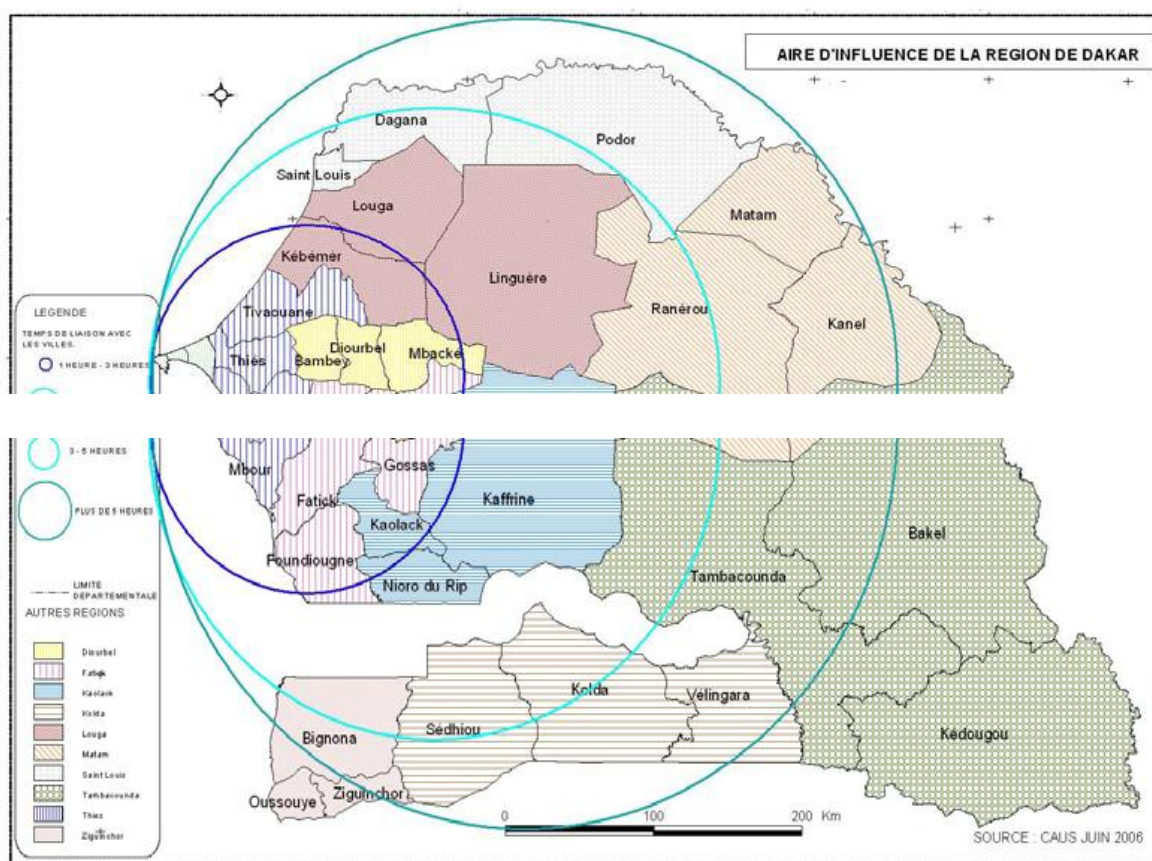
À côté de ces atouts phares, la région de Dakar regorge de beaucoup d'autres potentialités dont les principales sont détaillées dans le Rapport justificatif – plan directeur d'urbanisme de Dakar « horizon 2025 », à travers les dix points suivants que nous reprenons pour votre information :

- un environnement industriel favorable qui constitue un moteur de développement pour le secteur informel, l'artisanat et les PME, PMI ;
- une importance de la demande en (équipements, services, parcelles d'habitation, logements...) et des programmes d'organisation de l'espace qui ont un impact très positif sur les emplois, sur le commerce et sur l'artisanat ;
- un développement des transports de masse (petit train bleu, transports routiers) qui va intensifier les échanges entre les différents établissements humains de la Région d'une part et entre la Région et le reste du pays, d'autre part ;
- un aménagement de la grande *Niaye* et un développement du technopôle qui vont générer beaucoup d'emplois ;
- des réserves en calcaires et en sables qui constituent une richesse énorme pour la Région ;
- une importance des équipements commerciaux qui favorise les échanges avec le reste du pays et avec la sous-région ;
- un Port et un Aéroport qui constituent des outils majeurs de développement dont leurs impacts dépassent le territoire régional.
- des réserves halieutiques qui constituent l'un des atouts les plus importants de la Région ;
- une douceur du climat et une hospitalité des côtes (*du Cap-Manuel à Toubab Dialaw*) qui favorisent grandement le développement d'activités touristiques et la mise en place d'un système de transport maritime des biens et des personnes entre les différents établissements humains de la côte ;
- une ampleur du mouvement associatif qui constitue, pour certains secteurs, un important grenier de main d'œuvre.

(Rapport justificatif – plan directeur d'urbanisme de Dakar « horizon 2025 » : 57)

De toutes ces potentialités, il est fort intéressant de s'arrêter sur le dispositif stratégique du réseau de Dakar. Que cela soit le réseau terrestre, aérien, maritime, il a permis à la région de Dakar de voir son aire d'influence s'étendre à l'ensemble du pays, voire au-delà des frontières du Sénégal. En effet, il faut signaler que, malgré les longues distances qui les séparent de la capitale, les régions de *Kolda*, *Tambacounda* et *Ziguinchor* entretiennent avec Dakar des relations privilégiées, facilitées notamment pour *Ziguinchor* par une liaison maritime. Ne parlons pas des six autres importants centres tels que : *Rufisque*, *Mbour*, *Thiès*, *Diourbel*, *Kaolack* et *Louga* identifiés dans l'aire d'influence quotidienne de la région de Dakar d'autant qu'il suffit que de deux à trois heures de trajet pour les atteindre.

Figure 4 : Dakar dans son environnement géographique



Source : Rapport justificatif – plan directeur d'urbanisme de Dakar « horizon 2025 » : 12

Pour toutes ces facultés que renferme la capitale Dakar, aucune région de l'intérieur n'est en mesure de la concurrencer. Ni au niveau solde démographique, ni au niveau d'offres de services publics, encore moins en termes de richesses en équipements et infrastructures, tout comme pour ce qui de dynamique économique et d'opportunités d'emplois...

À cet effet, il reçoit toutes sortes d'hôtes subis ou choisis : acteurs économiques qui cherchent à *booster* leurs activités, étudiants désireux de fréquenter universités et instituts de formations, touristes en quête d'évasion, malades à la recherche des meilleurs centres de santé du pays, citoyens à la recherche de dossiers administratifs, ruraux fuyant une campagne non productive...

Et dans ce lot d'"invités" aux motifs du séjour plus ou moins légitimes, se détachent des visiteurs aussi curieux qu'inattendus que sont les *Talibés* et leurs maîtres coraniques. Traditionnellement, leur place était et se limitait au village, d'où ils ne sortaient jamais ou rarement et préféraient se couper des centres urbains considérés comme lieux de débauche et de tentation loin de leurs mœurs. Car, historiquement, les écoles coraniques sénégalaises (*Daaras*) sont rurales (Niang, 2013).

Intervenant 6 : Imam Gueye, Marabout de *Daara* : « Je ne devrais pas être en mesure, moi qui passe tout mon temps dans le village sans jamais sortir, d'identifier un faux *Daara*. (...) je ne me suis pas rendu à Dakar depuis 2007. Donc, je ne devais pas me prononcer sur les pratiques en cours dans les centres urbains mais... *(il se met alors à rire d'une manière amusée comme pour dire que moi, je ne comprends rien à ce qui se passe dans le pays ; au-delà du village)*.

L'assemblée le rassure en lui confirmant que ce qu'il dit recoupe parfaitement ce qui se passe dans la réalité à Dakar.

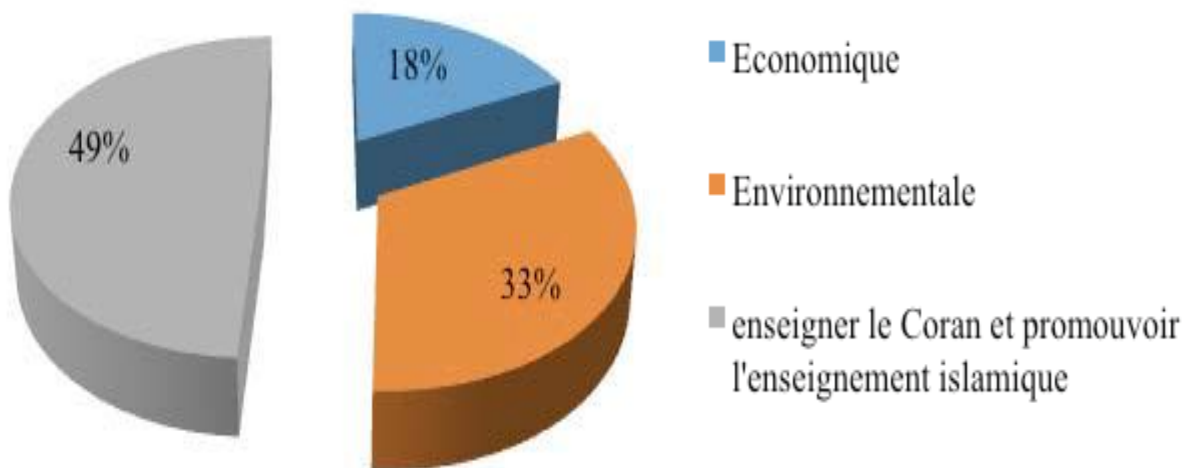
Encore une fois, je pouvais ne pas me prononcer sur les pratiques en cours à Dakar car je suis censé totalement les ignorer. Je ne suis pas sorti du village et je ne suis allé nulle part car la gestion des enfants *Talibés* et du

Daara me confine sur place et ne me donne pas le temps de me déplacer pour aller en quelque lieu comme passer des séjours dans les centres urbains (les membres de l'assemblée lui indiquent que malgré cela, il a une position stratégique qui fait que les gens viennent s'ouvrir à lui et lui informer aussi de tout ce qui se passe dans le village comme dans les autres coins du pays). Mais, ils me parviennent des bribes d'information du fait que j'écoute toujours la radio et il m'arrive aussi souvent de recevoir des invités qui séjournent chez moi en provenance de partout dans le pays. Sous ce rapport, il y a beaucoup de choses qui se passent dans le pays dont je suis, malgré ma vie confinée dans le village, parfaitement informé au point que je sais qu'il existe de faux Daaras... ».

2.1.1.2 Dakar, lieu de convergence des *Talibés* et de leurs maîtres

Lorsqu'on leur pose la question de savoir les raisons qui expliquent cette vague d'implantation continue des écoles coraniques à Dakar, les réponses des maîtres coraniques sont à : « 49 % d'ordre éducationnel, 33 % d'ordre environnemental "changement climatique" et à 18 % d'ordre économique » (CNLTP, 2011 : 34).

Graphique 5 : raisons de l'implantation des écoles coraniques à Dakar



Source : CNLTP, 2011 : 34.

Alors que l'enseignement du coran et la promotion de l'enseignement islamique sont donnés comme raisons principales pour justifier une "intrusion" contrenature des marabouts dans un espace à forte tradition laïque, une autre interrogation nous habite. Si tel est le cas, qu'est-ce qui expliquerait alors le fait de prendre le risque de quitter le site originel et familial, fortement religieux qu'est le village, et parcourir des kilomètres pour venir à Dakar se lancer dans l'inconnue et dans l'aventure. L'argument, selon lequel la religion mérite d'être mieux soutenue dans la ville, lieu de tentation et de débauche que dans les villages qui sont plus épargnés par ces maux, est discutable.

Comprendre plutôt, par là, qu'à l'heure où la volonté de faire appliquer les droits des enfants n'a jamais été, aussi, affichée par les autorités sénégalaises et par tous les acteurs engagés dans ce combat, il n'est pas de bon ton d'avouer une exploitation économique des enfants. Même si c'est sans conteste le cas. Car, dans la réalité, il ressort que : « dans 53 % des écoles coraniques de la région de Dakar, les enfants sont soumis à la mendicité. Le plus fort taux de mendicité est enregistré dans les *Daaras* avec 51,10 % contre 1,80 % dans les écoles franco-arabes. [...] : « En termes de volume, 30 160 enfants des écoles coraniques effectuent la mendicité » (CNLTP, 2011 : 34).

Vous remarquez que nous utilisons le terme d'écoles coraniques, de manière générique, pour désigner, indistinctement, écoles coraniques, *Daaras* et écoles franco-arabes. Même si, les uns et les autres ont des postures, souvent, différentes faces à la mendicité des enfants, comme nous avons eu à le démontrer dans le point 1.1.1 intitulé : le *Daara* : une construction idéologique sur fond de branchement et de métissage.

Donc, contrairement à ce qui est prétendu, les *Talibés* et leurs maîtres se retrouvent à Dakar dans un but principalement lucratif. Fuyant des zones déshéritées, des contrées, plus ou moins, enclavées : « La grande majorité des enfants mendiants (95 %) de la région de Dakar sont partis d'autres régions du Sénégal, ou de pays limitrophes » (UCW, 2007 : 7) ou inversement : « La majorité des enfants mendiants de la région de Dakar proviennent des autres régions de Sénégal ou des pays limitrophes. En effet, les non migrants ne représentent que 5 % de la population d'enfants mendiants ».

L'histoire, de la majeure partie des écoles coraniques de Dakar, a donc commencé à être écrite en dehors de la capitale. Le maître coranique, habité au départ, par la double vocation religieuse et civique de doter les enfants d'une formation spirituelle et citoyenne, ouvre son *Daara* dans sa localité. Il compte sur la générosité de la terre pour faire fonctionner son institution. Seulement, cette dernière trahit les promesses portées en elle pour causes de cycle de sécheresse prolongé (FAFO/ENEA, juin 2010).

Alors, solliciter la générosité des bonnes âmes devient l'alternative la plus probable pour le marabout dans le but de faire vivre les pensionnaires de son *Daara*. Or, on attend de la solidarité, beaucoup plus, chez ceux qu'on espère être à l'abri du besoin. Et, dans l'imaginaire populaire sénégalais, on a plus de chance de trouver ces donateurs désintéressés au niveau de la capitale Dakar, l'opulente, plutôt qu'ailleurs. Le mirage que cette ville charrie produit des effets, aussi, sur les maîtres coraniques sénégalais et, même, chez ceux de la sous-région. Résultat, les premiers déménagent leurs *Daaras* de l'intérieur vers la capitale alors que les seconds délocalisent leurs *Daaras* d'un pays à un autre.

Un flux du côté des pays limitrophes⁴³

Certes, les maîtres coraniques étrangers qui se sont implantés avec leur *Daara* à Dakar ne sont pas très nombreux. Ils représentent 3 % des écoles coraniques établis dans la capitale. Ils sont originaires de divers pays. En effet : « les résultats de l'enquête ont indiqué que les enfants qui mendient à Dakar proviennent, pour moitié, de la Guinée-Bissau, de la Guinée et du Mali » (UCW, novembre 2007 : 63). Il s'avère que chacun de ces pays partagent une frontière géographique commune avec le Sénégal. Et au-delà, ils partagent aussi des cultures, des traditions, des croyances, parmi lesquelles, les vertus supposées de la mendicité des enfants *Talibés* et leur croyance à la religion musulmane.

Dans ce même ordre, le niveau de représentation des écoles coraniques en provenance de ces pays est assez proportionnel, à l'exception de celles bissau-guinéennes qui sont, de loin largement supérieures.

⁴³ Mali, Guinée, Gambie...

Pour preuve, à propos de leur configuration : « les résultats du *focus groupe* avec les enfants indiquent contrairement aux indications des maîtres coraniques que la provenance des pays de la sous-région est plus variée. Des 3 % d'écoles coraniques provenant de la sous-région les focus groupes renseignent la distribution suivante : la Guinée Bissau 43 %, la République de Guinée "Conakry" 15 %, la Gambie 14 %, le Mali 14 % et la Mauritanie 14 % » (CNLTP, juin 2011 : 34).

La suprématie de l'affluence des maîtres coraniques et de *Talibés* de la Guinée Bissau sur ceux des pays voisins est à chercher, plutôt, du côté de la situation politico-économique du pays. En effet, pays le plus instable et le plus pauvre de l'Afrique de l'Ouest, le pays draine tous les maux de l'insécurité et de la misère qui justifient la fuite massive de ses ressortissants vers des cieux plus cléments. D'où le mouvement effréné de ses maîtres coraniques et de leurs *Talibés* vers Dakar. À côté de ces *Daaras* de Dakar venus de l'étranger faiblement représentés 3 %, qu'en est-il du reste constitué de l'écrasante majorité 97 % et d'où sont-ils originaires ?

Une migration venue des zones rurales

624 des écoles coraniques sur les 1006 répertoriées à Dakar sont d'origine rurale dont 97 % du Sénégal et 3 % de la sous-région. L'intérieur du pays reste alors le plus grand pourvoyeur de Dakar en maîtres coraniques et en *Talibés* mendiants. Les régions les plus généreuses partagent un certain nombre de circonstances favorisant en elles : l'émergence des *Daaras*, le développement du phénomène de la mendicité, une situation conduisant naturellement à la migration de ces derniers vers Dakar.

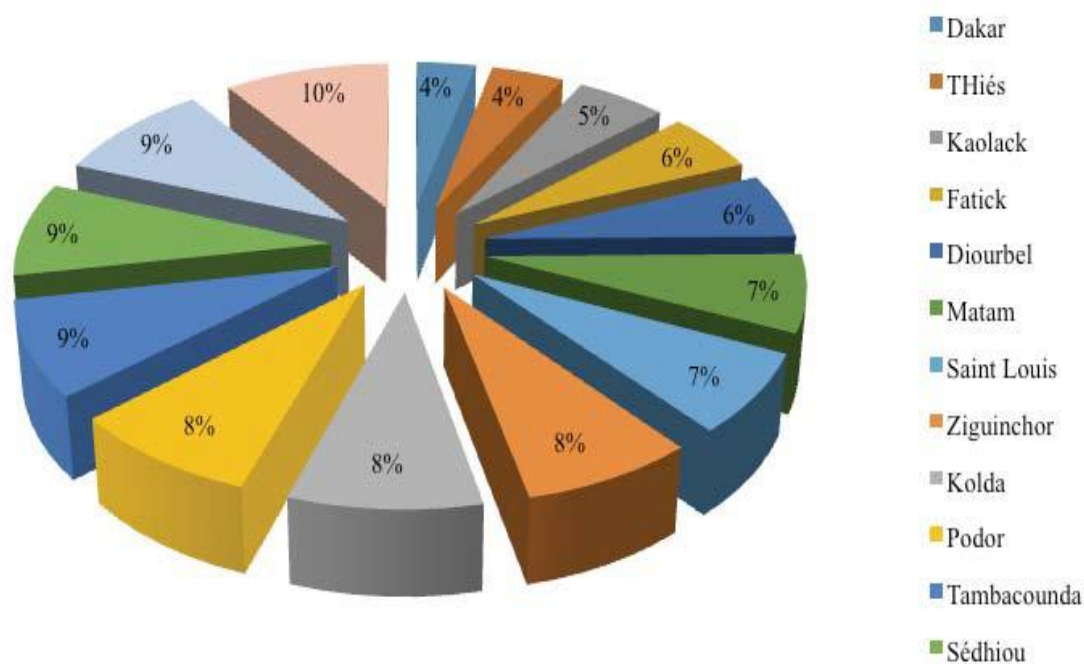
En effet, elles sont classées parmi les zones les plus déshéritées du Sénégal, au regard de l'indice économique et, parmi les plus cotées, en fonction de leur ancrage aux traditions culturelles et à la promotion de l'enseignement du coran et de l'Islam. Se sentant investis de cette mission, certains d'entre les marabouts n'hésitent pas à faire le saut de leur terroir à la capitale pour tenter de sauvegarder les "valeurs" de cette ville en perdition ou, du moins, pour ce qui en reste. Y parvenir, selon eux, passe, naturellement, par l'usage des moyens classiques, en vigueur, telle la mendicité pour les enfants *Talibés* sous leur "*magistère*".

Par rapport aux zones d'origine : les écoles coraniques proviennent de diverses régions du Sénégal, notamment de *Kaffrine*, *Sédhiou*, *Matam*, *Saint-Louis* et *Kolda*, pour les plus représentatives. Même si ces régions drainent beaucoup de *Daaras* vers Dakar, il faut reconnaître qu'ils partent de tous les points du Sénégal, pour rallier la capitale. Il y a, à ce propos, un maillage complet qui s'est fait dans lequel aucune aire régionale n'est absente. Avec des flux, plus ou moins, importants en fonction de la nature et du statut du lieu d'émigration.

Les zones de départ connaissent des mouvements massifs, c'est le cas de *Kaffrine* (10 %) *Sédhiou* (9 %), *Matam* (9 %), *Saint-Louis* (9 %) et *Kolda* (8 %) (re)cités cette fois-ci avec des statistiques à la main. (CNLTP, 2011 : 34).

Alors que les zones de transit assistent, de manière périodique, à des traversées de populations de *Talibés* et de leurs maîtres. Voici, un schéma illustratif qui fait l'état de la situation détaillée de la polarisation que Dakar exerce sur les différents endroits du reste du pays, pour ce qui est des *Daaras*.

Graphique 6 : origine des écoles coraniques



Source : (CNLTP, juin 2011 : 34)

En définitive, la capitale subit l'affluence des maîtres coraniques et des *Talibés*, de tout ordre. Ils viennent de tous les coins du Sénégal et ils viennent, aussi, des pays environnants. Ils viennent, pour des raisons économique, religieuse et environnementale. Ils viennent, de manière temporaire ou définitive.

Chacun est mu par ses motivations propres comme le résume si bien Diagne Amadou Wade (2007 : 14-15) selon qui : « Le phénomène des enfants mendians dans le milieu urbain dakarois s'explique en grande partie par l'importance des flux migratoires. Les difficultés des conditions de vie en zone rurale poussent les écoles coraniques à émigrer en ville de façon permanente ou saisonnière. En particulier, les régions où la pauvreté est la plus répandue (*Kolda, Kaolack et Ziguinchor*) apparaissent comme les zones les plus pourvoyeuses d'enfants mendians. Par ailleurs, la migration internationale en provenance des pays frontaliers du Sénégal (la République de Guinée Bissau, la Guinée, le Mali) alimente la croissance rapide du nombre d'enfants mendians dans la région de Dakar. »

À ce rythme, Dakar est submergé par les *Daaras*, avec l'arrivée des *Talibés* qui se multiplient à chaque coin de rue. Des scènes d'enfants mendians, impossibles à manquer et, qui finissent, même, par se confondre au décor de la ville : « Du matin au soir, le paysage des villes du Sénégal se parsème de garçons – dont la vaste majorité ont moins de 12 ans et beaucoup n'ont pas plus de quatre ans – qui traînent en petits groupes dans les rues, se faufilent à travers la circulation et attendent devant les centres commerciaux, les marchés, les banques et les restaurants. Vêtus de chemises trop grandes, sales et déchirées, souvent pieds nus, ils tendent une sébile en plastique ou une cannette vide dans l'espoir de recevoir une aumône » (*HRW*, 2010 : 4).

Pour prendre la pleine mesure de cette invasion des *Talibés* et de leurs maîtres, quoi de plus révélateur que les chiffres relevés sur le sujet. En effet, l'étude USAID/EDB dans les régions de Dakar, Louga, Saint-Louis et Matam désigne justement la capitale parmi les régions à plus forte concentration d'écoles coraniques avec 35% de l'ensemble des structures de cette nature dans le pays. En valeur absolue, cela représente 1006 écoles coraniques (*Daaras*, école franco arabe et école arabe) et 7600 enfants mendians répertoriés dans la région de Dakar.

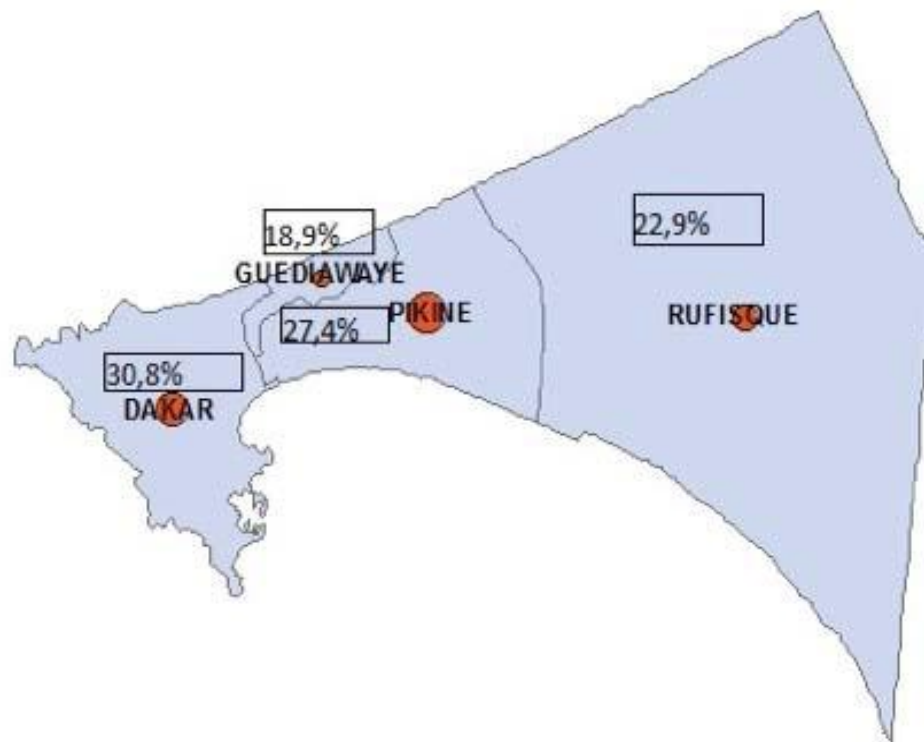
Des statistiques qui rendent compte de la colonisation rampante dont Dakar est sujet, du fait des maîtres coraniques et des *Talibés*. Et, le tout semble bien planifié et bien organisé, avec une implantation de colonies, stratégiquement, disséminées au niveau des différents pôles géo-administratifs de la région.

Sur les quatre départements que compte Dakar, chaque localité reçoit un bon nombre de *Talibés* mendiants et, aussi, abrite un bon nombre d'écoles coraniques, ainsi répartis : « Sur les 7600 mendiants, 30 % ont été trouvés dans le département de Dakar, 25 % dans le département de Pikine, 25 % dans le département de *Rufisque* et 20 % dans le département de *Guédiawaye*. Comme l'indique la carte ci-dessous, les écoles coraniques sans distinction de statut, sont plus concentrées dans le département de Dakar avec une représentativité de 30,8 %. Le département de *Pikine* qui suit regroupe 27,4 % des écoles coraniques de la région de Dakar. Les départements de *Pikine* et de *Guédiawaye* enregistrent respectivement 18,9 % et 22,9 % » (CNLTP, 2011 : 32).

La répartition par département des 7600 enfants mendiants de Dakar est, dans le même ordre de représentativité de l'effectif des populations vivant dans chaque département. Qui est aussi du même ordre que la quantité d'écoles coraniques, au niveau départemental. Aussi, dans ce cas de transitivité, il peut être observé que le nombre de *Talibés* dans une zone est une fonction croissante du nombre d'écoles coraniques qui à son tour est fonction croissante du nombre de populations dénombré dans ladite zone.

Ainsi, le département de Dakar, le plus peuplé des quatre départements, avec 39,9 % de la population régionale occupe la, plus, forte concentration d'écoles coraniques de la région, avec 30,8 %. Le département de *Pikine* qui occupe le deuxième rang, en termes, de population avec, 35,5 % est, aussi, le deuxième département, en termes, de concentration d'écoles coraniques, avec un taux de représentativité de 27,4 %. Le département de *Rufisque*, avec un taux de 12,6 % de la population au niveau de la région est le troisième département de zone concentration, avec 22,9 % des écoles coraniques de la région. Le département de *Guédiawaye* qui abrite 12 % de la population de la région de Dakar à un taux de concentration des écoles coraniques de la région de l'ordre de 18,9 %.

Figure 5 : localisation des écoles coraniques dans la région de Dakar



Source : (CNLTP, juin 2011 : 32)

En écoles coraniques et, aussi, en populations d'enfants mendiants, tout comme, en maîtres coraniques, Dakar est, donc, bien pourvu. Mieux, elle est même, la plus, pourvue comparée aux autres localités du reste du pays, à la seule exception de *Saint- Louis* qui regroupe les 38 % de cette population. Cette situation n'est pas, mécaniquement, due à son seul solde démographique qui est si excédentaire que la Capitale frise même l'implosion démographique.

Les attraits économiques, géopolitiques et, même, écologiques qu'elle miroite ont, certainement, fait d'elle une destination aussi attrayante qu'elle reçoit tout type de touristes et, même, ceux des plus atypiques constitués de maîtres coraniques et de leur *Talibés*.

Cette configuration de plus grand réservoir de *Daaras* itinérants, venant de toutes parts dans laquelle s'est (re)trouvée Dakar, fait partie, aussi, des éléments qui ont suscité la curiosité et l'intérêt scientifiques pour le sujet de l'étude. En même temps, elle explique, aussi, les raisons qui ont conduit à notre choix de prendre la Capitale dakaroise, comme milieu d'observation privilégié où, cette réalité se vit en direct, en continu et en réalité augmentée.

Ainsi, au vu du nombre excessif des enfants *Talibés* et de leurs maîtres, de leur total maillage des différents pôles stratégiques de la ville et de leur déploiement général dans ses différentes rues et ruelles au quotidien, ces migrants d'un genre nouveau finissent par "cannibaliser" toute Dakar. Devenant ainsi, à côté des moyens de transports car rapides et *Ndiaga Ndiaye*, les images de carte postale les, plus, représentatives de la capitale sénégalaise.

Ainsi que l'illustre bien, la photo, ci-après, sur laquelle se côtoient, de manière symbolique et en toute réalité, les moyens de transports et les enfants mendiants ou *Talibés* des *Daaras* dans les artères de la ville de Dakar.



Photo 4 : carte postale des images représentatives des rues de Dakar

Source : *Les Talibés au Sénégal, le pour et le contre*, Point de vue de : Josué Barboza, EBS-Floreffe Vendredi le 20-10-2006.

2.1.2 Le circuit intermédiaire entre zones de transit et de (re)départ

2.1.2.1 Les régions frontalières comme premier point de transit

Les déplacements des maîtres coraniques et des *Talibés*, en provenance des pays étrangers limitrophes tiennent, accessoirement, d'abord à des raisons géographiques. Dans ces cas, elles concernent les régions situées le long du corridor, qui délimite les territoires sénégalais et, ceux du Mali, de la Guinée Bissau, de la Guinée Conakry, de la Mauritanie. Du fait de sa position incrustée dans le Sénégal, les régions voisines de la Gambie le sont aussi.

Les localités comme *Podor, Matam, Tambacounda, Kédougou, Kolda* sont, ainsi, concernées par le phénomène. Avec la motivation originelle du marabout venu installer son *Daara* sur les lieux, pour une option court séjour, le maître coranique s'aménage une pause pour un intermède temporaire, mu par une logique pragmatique. Le passage est planifié de sorte qu'il lui donne, avec ses *Talibés*, le temps de se (re)poser pour reprendre des forces, en vue du long périple. La possibilité d'apprivoiser au travers de son séjour dans de petits villages, avec des réalités, des mentalités différentes des milieux d'où ils viennent. Occasion leur est donnée aussi de tester leurs tactiques de mendicité, pour affûter leur efficacité manipulatoire.

En réalité, cette option est la plus prisée par les marabouts, pour qui le choix stratégique de l'émigration de leurs *Daaras*, est principalement motivé par des raisons économiques.

Dès lors, la première étape du voyage est marquée par une halte, avant de reprendre le chemin pour la destination finale des villes frontalières qui sont économiquement porteuses de promesses que sont *Kaolack, Saint-Louis, Ziguinchor*, et même, par extension Dakar, *Touba* et *Mbour*. Le choix porté sur ces destinations finales est donc largement guidé par ce facteur. Pour s'en convaincre, il suffit de répertorier les différents sites où se retrouvent les plus grandes cohortes d'enfants mendiants au Sénégal. Il s'agit, à l'échelle du pays, des villes développées ou émergentes qui sont, essentiellement, ciblées. Elles partagent entre elles beaucoup de points communs, qui constituent leurs armes de séduction.

Une étude de cas menée par FAFO/ENEA (2010 : 61-62) revient sur quelques-unes de ces points de chute, qui sont des paradis cachés, et dont les maîtres coraniques sont en quête permanente. Ils par les finissent par les (re)trouver et s'y s'installer, définitivement, avec leurs *Talibés* :

« Parmi ceux des *Talibés* qui avaient quitté la localité et dont les répondants connaissaient et précisaient le lieu de résidence, les plus nombreux étaient partis pour *Thiès* (*Mbour* principalement) ; les districts de *Kaolack* et de *Kaffrine* en ont accueilli 13 % chacun. La part relativement importante des enfants partis pour *Diourbel* était concentrée dans la ville de *Touba*, ville sainte de la confrérie des mourides. 10 % des enfants du groupe sont partis pour Dakar ».

Les régions de l'intérieur comme zones de (re)départ

Les régions du Sénégal qui accueillent, en premier lieu, les vagues de migrants ne constituent pas, toujours, la destination finale de ces derniers. Elles sont, pour certaines, exposées à ce phénomène par leur proximité avec les pays d'émigrants. Pour preuve, il s'agit, dans la plupart des cas, de régions situées tout au long de la ceinture frontalière du Sénégal d'avec les autres pays, sur l'axe Nord-Sud-ouest, la partie Est du pays étant limitée par l'Océan Atlantique.

Elles acquièrent ainsi, de gré ou de force, le statut de zones d'accueil de *Talibés* et de leurs maîtres. Devenues des villes de tel statut, par la force des choses pour certaines d'entre elles, elles voient, à l'intérieur de leurs terres, le phénomène des mouvements de la mendicité s'intensifier, au point qu'elles se voient attribuer l'ancrage historique et l'ancienneté de la pratique. Or, la région qui est, à l'origine, une escale sur la route de la destination finale, est, normalement, dénommée dans le champ disciplinaire de la migration zone de transit.

Mais, lorsqu'elle est le lieu où prend naissance le mouvement de la marche du phénomène à destination d'autres horizons, elle est alors classée zone de (re)départ. Dans ce cas, elles sont généralement localisées à l'intérieur du pays dans ce qui est appelé de manière péjorative le "Sénégal des profondeurs". Il s'agit, entre autres, des : « régions de *Kolda* et *Matam*, reconnues, par des études de UNICEF – Sénégal, comme étant parmi les régions les plus pourvoyeuses d'enfants *Talibés* mendiants du Sénégal » (Banque mondiale, 2007 : 3).

Au décompte, ces dites régions du centre du Sénégal qui subissent ce statut, sont nombreuses mais chacune, d'entre elles, est amenée à jouer ce rôle pour des raisons, spécifiques, liées aux réalités de la zone concernée. Aussi à un premier niveau, se retrouve un autre facteur sociologique qui pousse des disciples sur les routes.

Il s'agit ici de la foi religieuse même si la proportion qui est concernée est, relativement, faible. Les zones, touchées par cette Grâce, sont surtout peuplées par la race *pulaar*, les sujets qui les premiers croyants en l'Islam au Sénégal, où plus de 90 % de la population est musulmane. En leur qualité de pratiquants, ils suivent ses préceptes, dont le premier ordonné par son prophète est "*Iqra* : étudiez". Encore que dans ses enseignements, le Guide encourage d'acquérir le savoir par le voyage à travers son invite : « Allez chercher la connaissance jusqu'en Chine ». Ainsi se comprend l'attachement que les musulmans accordent aux vertus de la quête du savoir sacré. Dogme que la plupart des parents *hal pulaar* ont suivi à la lettre et qu'ils veulent faire suivre à leurs enfants à travers leur "confiage" à des marabouts, en perpétuelle pérégrination. Obsédés que sont ces parents par la volonté, entre autres, de se conformer à l'enseignement du Prophète.

Ainsi, le phénomène des *Daaras* et la mendicité, qui est souvent, son corollaire est courant dans le milieu des *hal pulaar*. Populations qui sont, de surcroît, par tradition les éleveurs du Sénégal : « la zone sylvopastorale montre néanmoins que le plus fort pourcentage de départs reste lié au motif religieux et relativement aux autres motifs. En effet, 60 % des enfants mobiles en étaient partis pour étudier le Coran, une très faible part des départs s'expliquant par le motif de scolarisation formelle (FAFO/ENEA, 2010 : 58).

En revanche, dans les régions arides, fragiles et menacées, les maîtres avec leurs *Talibés* n'hésitent pas à quitter le milieu, désaffecté, pour aller à la recherche continuel d'autres zones plus productives. Le régime agricole pratiqué est aussi un critère explicatif de choix de cette migration, selon que le type de culture adopté dans un espace donné favorise ou non, sa richesse.

On comprend ainsi mieux les motifs de mobilité des *Talibés* : « Ils viennent, pour l'essentiel, des régions cotonnières ; on les estime à 41 000, soit 60 % du groupe. La seconde zone de provenance est la région rizicole, qui en fournit 13 000, soit 18 % du groupe. Les transferts se faisaient le moins souvent à partir de la zone sylvopastorale. En nombre, ils ne sont que 7000 dans cette zone, soit 10 % de tous les *Talibés* [...] La région des *Niayes* pourvoit le plus petit nombre de *Talibés*, et les études coraniques y sont le moins courant motif de départ (respectivement, 3000 enfants et 19 % des enfants mobiles de la région) » (FAFO/ENEA, 2010 : 58)

Mais, dans l'un ou dans l'autre des cas cités *supra*, la caractéristique commune à ces zones de départ ou de transit est leur situation économique. À vocation rurale, ce sont des localités, souvent, très pauvres. Leurs populations se trouvant dans des situations de précarité telles que la mendicité, qui est l'une des plus grandes manifestations de dénuement, se développe. Les catégories de personnes qui s'adonnent à cette pratique comme les *Talibés* par l'entremise de leurs maîtres n'ont, parfois, d'autre choix que de quitter la région pour d'autres horizons plus généreux.

Le motif des départs est, alors, la paupérisation des ces lieux, ainsi : « les régions où la pauvreté est très répandue, telles que *Kolda* et *Kaolack*, semblent également être celles qui pourvoient le plus grand nombre d'enfants mendiants, surtout les enfants *Talibés* » (UCW, 2007 : 8).

Cela se comprend d'autant plus que l'une des régions, en question ici, qui est considérée comme la plus pauvre au Sénégal est celle où les *Talibés* se déplacent le plus pour un exode vers d'autres villes. Il s'agit de *Kolda* où le mouvement de déplacement interne des populations, en général, et des enfants mendiants ou *Talibés* de *Daaras*, en particulier, est très dense : « dans la région de *Kolda* - d'où sont issus le plus grand nombre de *Talibés* du Sénégal (HRW, 2010 : 56).

Pour beaucoup donc, la dimension économique est déterminante dans les destins migratoires des différentes zones pourvoyeuses de *Talibés* au Sénégal. Mais, en vérité elle n'est que la résultante d'une situation dont les causes profondes tiennent, plutôt et totalement, de concours de circonstances agroécologiques défavorables. En effet, Dominée par le secteur primaire, la richesse ou la pauvreté des régions, en question, est fonction de leur potentiel climatique.

Aussi, dans celles qui renferment de bonnes dispositions dans ce domaine, les maîtres coraniques ont-ils logiquement tendance à s'y installer et à engager leurs disciples dans les activités agricoles pour assurer la survie du groupe, comme cela est de tradition : « Dans ces *Daaras* traditionnels, qui ont prédominé au Sénégal jusqu'au début de la période ayant suivi l'obtention de l'indépendance, la plupart des marabouts étaient également cultivateurs, même si leur priorité était en général l'éducation. Pendant la longue saison sèche, l'accent était en général mis sur l'étude du Coran. Ensuite, à l'époque des récoltes, le marabout et les *Talibés*

plus âgés travaillaient ensemble dans les champs et récoltaient de quoi nourrir le *Daara* pendant une grande partie de l'année, la récolte étant complétée par les contributions des familles de *Talibés* ne résidant pas sur place et les aumônes des membres de la communauté locale. Pendant que les *Talibés* plus âgés travaillaient dans les champs, les plus jeunes restaient dans le *Daara* et y poursuivaient leurs études, en compagnie du marabout ou d'un assistant » (HRW, 2010 : 15).

Dans une configuration contraire, lorsque qu'il arrivait que les conditions climatiques n'étaient pas réunies dans ce monde rural sénégalais pour permettre aux marabouts et à leurs *Talibés* de réaliser une bonne agriculture (traditionnelle) qui en était fortement dépendante. Ainsi que ce fut le cas lors de la période du cycle de sécheresse au Sahel dans les années 70 à 80, des stratégies de survie sont alors (ré)inventées. Celle qui a constitué le recours, systématiquement, utilisé dans ce contexte par et pour le *Daara* est incontestablement la (re)conversion des enfants *Talibés* à l'activité de mendicité. Ainsi : « à l'époque, la mendicité était pratiquée lorsque les enfants vivaient dans un *Daara* fonctionnant en internat et quand la récolte était insuffisante pour couvrir les besoins alimentaires » (HRW, 2010 : 15).

La zone qui réunit le plus les principales caractéristiques d'une zone de transit et de (re)départ où justement ce phénomène a été fortement observé est sans nul doute la région du Saloum qui regroupe les régions administratives de *Kaolack* et de *Kaffrine* qui se veulent un lieu d'expansion de l'Islam le grenier du Sénégal. En effet, dans cet espace s'est implantée une grande confrérie Soufi et *Tijaniyya* localement dénommée les *Niassène* d'une part et sur ses vastes terres est cultivé l'essentiel de la production arachidière qui est la principale culture de rente du pays à tel point qu'il est dénommé le bassin arachidier du Sénégal.

En cela, les marabouts de *Daaras* qui étaient, à fond, dans la quête permanente de nourriture spirituelle par l'apprentissage du Coran et recherche de nourriture profane par la culture agricole, se sont retrouvés totalement mus par la poursuite de nourriture matérielle avec, plus précisément, la poursuite de l'argent à travers la réduction des enfants *Talibés* à la mendicité économique.

Le bassin arachidier qui est (re)connu jusqu'alors comme un de foyer religieux et économique dynamique perd cette image et se présente désormais comme zone en récession économique et en dévalorisation religieuse. D'ailleurs avant d'aller plus loin encore, faisons plus ample connaissance avec cette zone du bassin arachidier qui a particulièrement retenu notre attention et qui a fini, par la force d'une combinaison des éléments constitutifs évoqués ci-dessous, par constituer notre zone d'étude. De ce fait, il sera alors plus concret d'appréhender la dégradation continue des facteurs climatiques du bassin arachidier afin de mieux comprendre les conséquences économiques, sociales, religieuses et politiques qui en ont résulté ; dont la problématique de la mendicité forcée des enfants *Talibés*. Là réside d'ailleurs une partie de l'explication de l'intérêt de notre sujet d'étude ainsi que le choix de la zone du bassin arachidier comme milieu d'étude.

Le bassin arachidier un potentiel agroécologique mis en mal par une dégénération climatique naturelle et anthropique

Ce vaste espace géographique recoupe les régions qui ont constitué, dans le passé précolonial, les royaumes du *Waalo*, du *Jolof*, du *Kajoor*, du *Baol* et du *Saloum*. Il est désigné comme le bassin arachidier du Sénégal, suivant des caractéristiques agroécologiques spécifiques qui, prises une à une puis agrégées dans leur ensemble lui donnent une stature particulière en tant que milieu de vie et lieu de peuplement dynamiques.

Il s'étend au sud de la zone sylvo pastorale du Sénégal et couvre 65 000 km² entre 14°15 et 17°15 de longitude ouest et 13°60 et 16°50 de latitude nord. Cet espace coïncide avec les régions administratives de *Louga*, *Diourbel*, *Thiès*, *Fatick*, *Kaolack* et empiète sur le département de *Koumpentoum* vers l'Est de même que sur celui de *Vélingara* vers le Sud. Les conditions naturelles offertes à l'agriculture sont nettement meilleures que plus au Nord de la zone.

Sur une superficie représentant environ le tiers du pays, se concentre la moitié de la population totale ; en raison de la densité démographique dans les zones de terroirs *wolof* et sérère et dans les villes nées, pour la plupart, à la faveur de l'économie arachidière. Le voisinage des *Wolofs* est composé au Nord par les *Haalpulaaren*, au Sud, des *Seereer*, à l'Est des *Peuls*, accueillent en leur sein des minorités issues de ces communautés depuis des siècles.

Certes, le relief y est essentiellement plat. Vers les marges occidentales et orientales, la topographie se relève en formant de bas plateaux dont le plus haut est celui de *Thiès* à l'Ouest (130m). Mais, plus précisément le bassin arachidier est un ensemble sur un soubassement de formations du continental terminal. Ces terres sont traversées par des rivières comme le Sine et le *Saloum* et la vallée morte du *Baol*. La plupart des dépôts superficiels consistent en des sols de « dior » situés sur les dunes quaternaires. Ils ont une faible teneur en argile de surface et en matière organique.

La carte pédologique inclut aussi des sols hydromorphes ou « deck », mieux structurés, logés dans les dépressions inter-dunaires et au fond des mares temporaires où les paysans pratiquent la culture du sorgho ou du maïs et du maraîchage de contre sèche en puisant l'eau des nappes souterraines. Tout un ensemble de dispositif pédologique si riche qui fait que les sols arables du pays sont concentrés pour 57 % dans le seul bassin arachidier contre 20 % en *Casamance*, 10,5 % dans le Sénégal oriental, 8 % dans la région de Saint-Louis et dans la vallée du fleuve Sénégal, 4 % en zone sylvopastorale.

Ainsi au niveau régional, les 2/3 des terres cultivées se concentrent dans le bassin arachidier et en *Casamance*. Ce qui n'est pas sans conséquence quant à la disponibilité suffisante de terres cultivables, comparée aux besoins réels des populations agricultrices qu'elles sont dans leur écrasante majorité. Aussi, à propos de la répartition des taux d'occupation des terres cultivables au Sénégal, les régions qui composent la zone en question sont à des niveaux d'accaparement de la ressource très élevés correspondant même à des situations qualifiées de forte pression foncière.

En effet, la région de *Kaolack* et de Louga sont à 75 % de taux d'occupation au moment où la région de *Diourbel* fait à concurrence de 89 % et la région de *Thiès* quant à elle se situe dans les hauteurs exceptionnelles de 92 % (Mbow, 2017). Donc les régions du bassin arachidier font figure, dans le lot des régions sénégalaises en proie à la boulimie foncière face à des hommes avides ou nécessiteux de terres, de victimes durement plus affectés que Dakar même la Capitale ; en dépit de la situation de mégalopolis et de son image de macrocéphalie urbaine qui caractérisent cette dernière.

Thiès est une région du centre du Sénégal. Elle appartient comme les régions de *Kaolack* et de *Kaffrine* à la classe nord du bassin arachidier, regroupant toutes les stations dont le cumul annuel des précipitations est compris entre 300 et 700 mm et représentant la zone sahélo-nord-soudanienne). Le cas exceptionnel qu'elle constitue avec l'occupation outrancière de ses terres qui sont presque totalement mises sous tutelle s'explique par le fait que ses sols agricoles sont aussi menacés par l'extraction minière (phosphates de *Taïba* et de *Lam-Lam*), la pollution industrielle (ICS) et par l'affectation de terrains au tourisme (SAPCO).

Dans le bassin arachidier, le climat est de type sahélien dans la partie nord, et, de type sahélo-soudanien vers le sud. Les totaux pluviométriques y varient respectivement entre 400 et 600 mm/an d'une part, et de l'autre entre 700 et 900mm. Les précipitations surviennent au cours de la période allant de juillet à octobre. Alors les températures sont fortes et dépassent 30°. La péjoration climatique subie au cours des dernières décennies a eu pour effet de provoquer un glissement des isohyètes vers le sud et par conséquent une avancée de l'aridité. Durant la longue saison sèche d'octobre à juillet, l'air est tout aussi sec et enveloppé dans des fréquentes brumes transportées par l'alizé continental. Les eaux souterraines sont en gisement dans les nappes phréatiques profondes de 20 à 40 m, et, dans les nappes plus profondes du maestrichtien situées à 200-250 m sous le sol. Leur exploitation s'opère par des puits, mais de plus en plus par des forages.

Par ailleurs, la végétation arborée composée de peuplements d'acacias et d'un cortège de diverses espèces domine un tapis de plantes basses annuelles. Elle est très dégradée par les aléas climatiques et par la pression anthropique. Les paysans y ont procédé à d'importants défrichements pour créer des villages mais surtout pour la pratique de l'agriculture et de l'élevage.

Cette anthropisation abouti à la transformation des paysages qui se réduit en une savane parc avec un tapis jaunissant en saison sèche. Ainsi du fait de l'activité maléfique de l'homme et des effets naturels de la dégradation des ressources, le potentiel agro écologique de la zone s'est fortement désagrégé à tel point que les productions agricoles ont été complètement compromises.

Pour conséquence, la famine s'est installée et elle a automatiquement chassé les populations en général et les marabouts de *Daaras* accompagnés de leurs *Talibés* en particulier qui ont alors entamé un vaste mouvement de déplacements dont l'exposé des motifs a été longuement détaillé plus haut.

Mais dans cette ruée vers l'inconnu, quel circuit va connaître ce sauve qui peut généraliser et en même temps improvisé de ces hordes humaines de tout âge dont les enfants de toutes conditions ? Dans un véritable *méli-mélo*, des marabouts et leurs *Talibés* partent du bassin arachidier tandis que d'autres y débarquent au même moment où certains y s'arrêtent un moment avant de repartir vers d'autres horizons. Ce qui donne à la zone un destin migratoire pluriel et controversé qui est reconstitué dans les lignes qui suivent.

Itinéraire local de la mendicité des marabouts et de leurs enfants *Talibés* de la Région du bassin arachidier ou du *Saloum*

Pendant longtemps, le *Saloum* qui est une appellation traditionnelle et locale du bassin arachidier a symbolisé l'image d'un foyer religieux, avec des *Daaras* rivalisant de talent et d'ardeur dans l'apprentissage des versets du Saint Coran. Mais, aussi, dans celui de la production agricole. Dans ces *Daaras*, la mendicité normée (acceptée de *facto* par la société) et le travail productif qui se réalise dans le champ du marabout sont interprétés positivement comme des formes d'apprentissage à la vie active. Qu'en est-il de la situation actuelle ?

Des mutations négatives se sont opérées au fil des ans au niveau de l'apprentissage comme au niveau des comportements des maîtres coraniques et des *Talibés*. La quête formatrice d'antan s'est muée aujourd'hui en une recherche du gain et de profit et ce, en violation des droits de l'enfant prescrits par les conventions internationales.

Le tableau de la situation actuelle est préoccupant :

- des flots d'enfants mendiants (*Talibés* ou autres) investissant les points stratégiques (stations à essence, restaurants, mosquées, marchés, gares routières et /ou ferroviaires) des agglomérations des régions de *Kaolack* et de *Kaffrine* (*Kaolack, Nioro, Guinguinéo, Birkelane, Kaffrine, Koungheul, Malem Hodar*) à la recherche d'argent ;

- des enfants en situation difficile en provenance des pays limitrophes (Guinée, Mali, Gambie) compte tenu de la position de *Kaolack*, ville-carrefour par excellence, contraints au vol pour survivre et qui, très souvent, transitent au commissariat de police pour se retrouver par la suite en prison.
- des enfants issus de famille très pauvres qui n'ont d'autre choix que de vivre dans la rue.

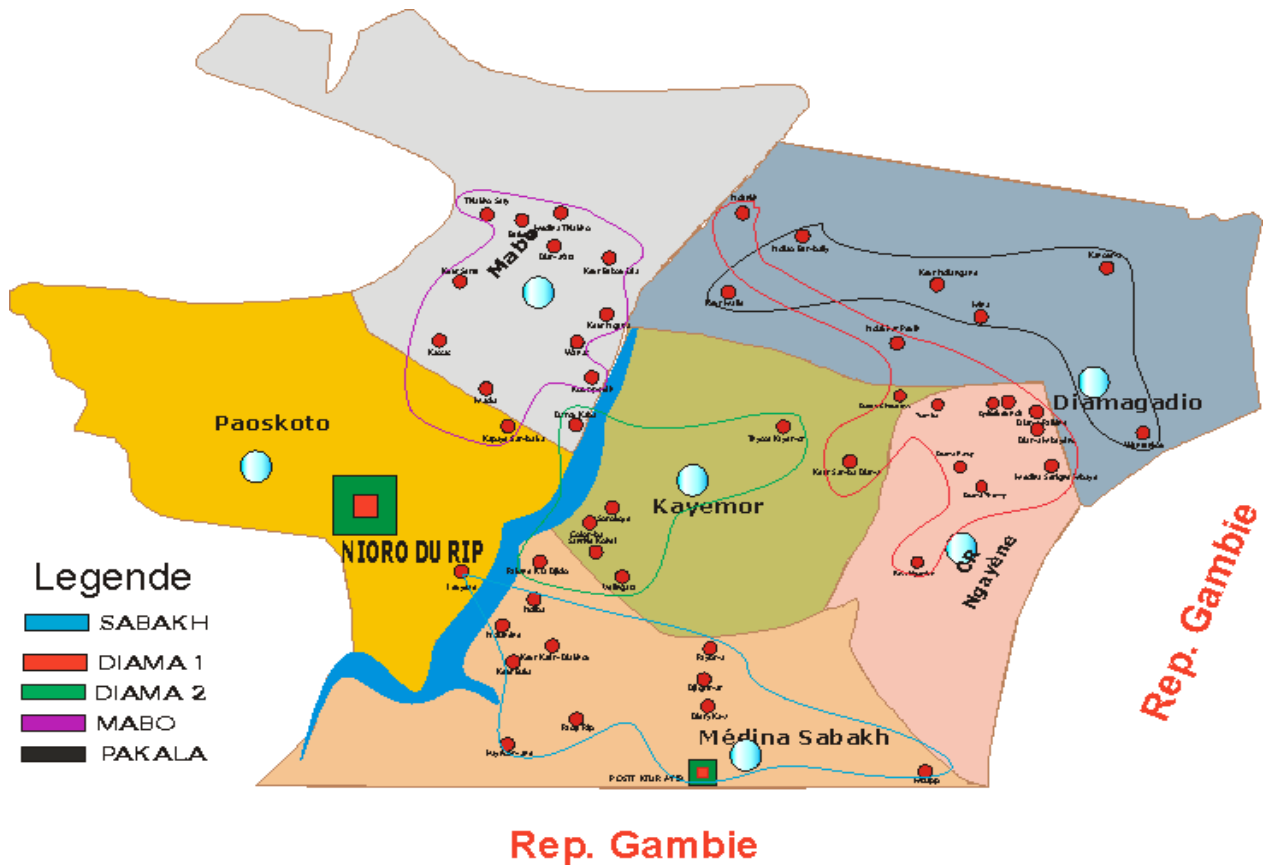
Nous sommes dans des régions qui présentent les mêmes caractéristiques au niveau démographique et au niveau des activités de développement socioéconomiques. 75 % de la population s'adonnent à l'agriculture pluviale. La répartition de la population par âge montre que les moins de 20 ans représentent 56,5 %. Elles sont aussi fortement éprouvées par un taux d'alphabétisation relativement faible. En outre, une bonne partie des départements de *Nioro*, *Birkelane*, *Kaffrine*, *Malem Hodar* et *Koungueul* (six communautés rurales) est frontalière à la Gambie. Nous sommes ainsi dans une zone à la fois :

- d'accueil ou de déversoir. Récemment le gouvernement gambien a décidé de déguerpir tous les *Daaras* itinérants se trouvant dans son territoire. Ainsi une bonne partie des maîtres coraniques ont élu domicile à *KeurAyib* ou *MédinaSabakh* (département de *Nioro*) dans l'espoir de trouver un espace propice à la mendicité des enfants, qui du reste constitue pour eux un moyen de survie ;
- de transit pour les *Daaras* et jeunes tout courts en provenance de la Casamance, de la Guinée et de la Guinée Bissau ;
- de départ pour les grandes agglomérations (Dakar, *Thiès*, *Kaolack*) et pour certains pays (Mauritanie).

L'ONG Symbiose basée à *Nioro* travaille justement dans ce "pays naturel" à cheval entre le Sénégal et la Gambie, précisément dans les régions de *Kaolack*, *Fatick* et de *Kaffrine*. L'espace dans lequel intervient Symbiose est suffisamment éloquent pour attester de la nécessité de se donner une vision qui transcende les frontières conventionnelles.

Cinq communautés rurales (*Médina Sabakh*, *Ngayène*, *Porokhane*, *Keur Maba Diakhou* et *Nganda*) sont frontalières à la Gambie. *Nganda* et *Mabo* relèvent du département de *Kaffrine* alors que *Paoskoto*, *MédinaSabakh*, *Kaymor*, *TaïbaNiassène*, *GainthKaye*, *Porokhane* et *Ngayène* sont dans le département de *Nioro du Rip*.

Figure 6 : zones d'intervention de l'ONG Symbiose



ONG Symbiose, Rapport diagnostic, projet e lutte contre la mendicité des enfants dans les régions de Kaolack et Kaffrine, mai 2011 :15

Dans cet environnement éprouvé par les phénomènes de *confiage* des enfants, des *Daaras* itinérants et de la mendicité des *Talibés*, Symbiose s'emploie depuis bientôt une dizaine d'années à :

- la réduction sensible du flux migratoire des *Daaras* vers les centres urbains ;
- l'élaboration de stratégies de communication sociale sur le *confiage* des enfants à des maitres coraniques itinérants ;
- l'organisation et la mesure en réseau des maitres coraniques ;
- la promotion de structures d'enseignement coraniques modernes susceptibles de prendre en charge les aspirations des communautés de base en matière d'éducation et de formation religieuse.

C'est dans cette perspective que Symbiose sous la houlette du PARRER a mené une étude concertée dans six communautés rurales : *Paoskoto, Médina Sabakh, Kaymor, Ngayène* (Région de *Kaolack*), *Diamagadio* et *Mabo* (Région de *Kaffrine*), afin :

- d'identifier d'abord les parents des talibés qui sillonnent les artères des grandes villes ;
- de cerner les causes apparentes et sous-jacentes du *confiage* de leur progéniture à des maîtres coraniques itinérants ;
- de s'accorder sur les mesures de tous ordres susceptibles de freiner le phénomène.

Mais avant toute intervention, l'ONG Symbiose a procédé, d'abord, à un pré-diagnostic qui lui a permis de s'assurer de l'existence du phénomène de la mendicité dans ces localités de notre zone d'étude, de le circonscrire dans les lieux de manifestation, pour en mesurer l'ampleur et en suivre le développement.

2.1.2.2 Délimitation d'une zone d'intervention pour le programme de lutte contre la mendicité des enfants *Talibés*

S'inspirant d'une approche participative qui place les acteurs au cœur du processus, le pré-diagnostic s'est fait en rapport avec les organisations d'inspiration locale comme le *Penc* qui ont un ancrage certain dans leur zone d'intervention. Compte tenu du capital d'expérience et de confiance engrangé par ces organisations de base, Symbiose s'est beaucoup appuyé sur les *keppar* qui sont des démembrés des *Penc* au niveau de chaque village. L'ancrage social de ces organisations a permis de saisir les contours du phénomène.

Ces six communautés rurales localisées respectivement dans les régions de *Kaolack* (*Paoskoto, Médina Sabakh, Ngayène, Kayemor*) et de *Kaffrine* (*Mabo, Diamagadio*) sont situées au cœur du bassin arachidier. Elles partagent toutes la même aire géographique et plus ou moins la même histoire.

Par souci de cohérence avec une démarche qui réconcilie les populations avec leur histoire et la géographie de leur milieu, il a été procédé à un zonage qui mette moins l'accent sur les barrières administratives et qui s'approche davantage des mouvements quotidiens des populations.

Cinq zones sont alors identifiées, notamment le *Pakala*, le *Diama-Diama* avec deux entités (1 et 2), le *Sabakh* et le *Mabo*. Ces zones ont été identifiées à partir de trois critères fondamentaux, notamment :

- le socioculturel lié à la parenté et aux pratiques sociales ;
- l'ethnolinguistique relative à la langue et à la concentration ethnique ;
- la géographie eu égard à la proximité entre les villages et les caractéristiques écologiques.

Le pré-diagnostic fait par Symbiose dans des villages de ces deux régions a révélé que le *confiage* des enfants aux maîtres des *Daaras* itinérantes est une réalité qui se manifeste sous deux formes :

- l'itinérance saisonnière ou "*daax noor*" (décembre-avril) caractéristique des sociétés *wolof* ;
- l'itinérance permanente caractéristique du milieu *hal-pulaar*.

Or comme vous pouvez le soupçonner à travers la conception gratuite qu'en a la plupart des parents *confieurs*, le *confiage* des enfants aux maîtres coraniques itinérants, si ce n'est pas la porte ouverte à la mendicité, il en est au moins la première étape menant au phénomène ; au regard du lien organique qui relie les deux pratiques. D'autant plus que cette relation s'inscrit dans un processus qui se présente comme un système informel certes, mais assez bien organisé par les acteurs suivant une chaîne ainsi structurée.

Dans un cercle vicieux, les parents confient leurs enfants à des marabouts de *Daara*, qui à leur tour se retrouvent précipités par ces derniers dans une spirale de situation de maltraitance dans laquelle ils les entraînent et les maintiennent ; compte non tenu de leur avis. Dans cette circonstance, ils vont même jusqu'à être réduits à des pires formes de travail telle la mendicité. Ce *confiage* qui est au début du processus fait objet d'interprétations qui autorisent la considération de ces dimensions :

- une décharge des parents sur les maîtres coraniques consécutive à un contexte économique de survie et au nombre d'enfants assez important dont la totale prise en charge constitue une équation insoluble ;
- un ancrage à une pratique traditionnelle toujours entretenue par une méconnaissance des influences négatives sur les enfants en milieu urbain ;
- un souci de sauvegarder une tradition d'apprentissage du coran dans la famille en confiant son enfant à un parent ;
- le caractère élastique de la parenté dans les communautés qui confère le pouvoir à un membre de la famille d'envoyer tous les enfants chez un maître coranique itinérant.

Comme ailleurs au Sénégal, les communautés traditionnelles dans le *Rip* (qui correspondait dans le passé à la zone du Saloum couvrant les régions géographiques actuelles de *Kaolack* et de *Kaffrine*) se particularisent par un système de *parentalisation* élastique, qui diffère des conceptions non africaines et modernistes. Cette notion de parenté demeure intimement liée à l'espace géographique qui suffit à forger un sentiment d'appartenance à un même terroir.

Résultats du pré-diagnostic de la situation : le *Saloum*, un foyer de mendicité des enfants

Tableau 9 : l'ampleur de la situation des enfants *Talibés* mendiants dans la zone du programme

Zones	Noms des villages concernés	Population du groupe de villages (Hbts)	Nbre <i>Daara</i> par groupe villages		Nbre Enfants migrants	Parents « confieurs »		Lieux d'accueil
			Fixe	Itinérant		Nbre	Nbre moyen d'enfants par confieur	
Sabakh	Keur Katim Diakhou ; Keur Baka ; Passy Rip ; Haynoumane ; Diéry Kaw ; Mbapp ; Djiguimar ; Payoma Ndiba ; Leuyène ; Ndiahène (11)	7 450	55	21	252	112	2,25	Mbour ; Kaolack ; St Louis ; Diourbel ;
Diana 1	Fass Ngayène ; Medina Serigne Mbaye ; Diana Sykounda Diana Kakounda ; Diana Thiewy ; Diana Passy ; Diana Mbayène ; Ndakhar Peulh ; Ndankh ; Darou Khoudoss ; Thiamba (11)	5 142	9	47	840	263	3,19	Thiès ; Mbour ; Nioro Kaffrine ; Touba ; Gambie Localités de transit : Médina Sabakh ; Keur Souky ; Nganda
Diana 2	Santhie Kohel ; Sotokoye ; Thyssé Kayemor ; Keur Samba Diana ; Vélingara ; Darou Kaba ; Colomba ; Pakane Demba Djido (8)	4 947	21	14	111	45	2,45	Thiès ; St Louis ; Gambie Casamance Localités de transit : Darou Khoudoss ; Ndakhar Peulh ; Sanghap
Mabo	Barkedji ; Kassas ; Macka ; Wanar ; Koumpeulh ; Thiakho Sery ; Keur Babou Dia ; Diamafara ; Darou Kaba ; Keur Ngatta ; Keur Sette ; Médina Thiakho (12)	7 486	40	7	286	182	1,6	Kaolack ; Diourbel ; Touba ; Mbour ; Kaffrine ; St Louis ; Kolda
Pakala	Keur Ndiangane ; Keur Mallé ; Ndiao, Kanouma ; Wentenkou ; Mina (6)	5 333	20	13	114	66	1,8	Kaolack ; Diourbel ; Touba ; Mbour ; Kaffrine
TOTAUX	48	30 358	145	102	1 603	668	2,25	

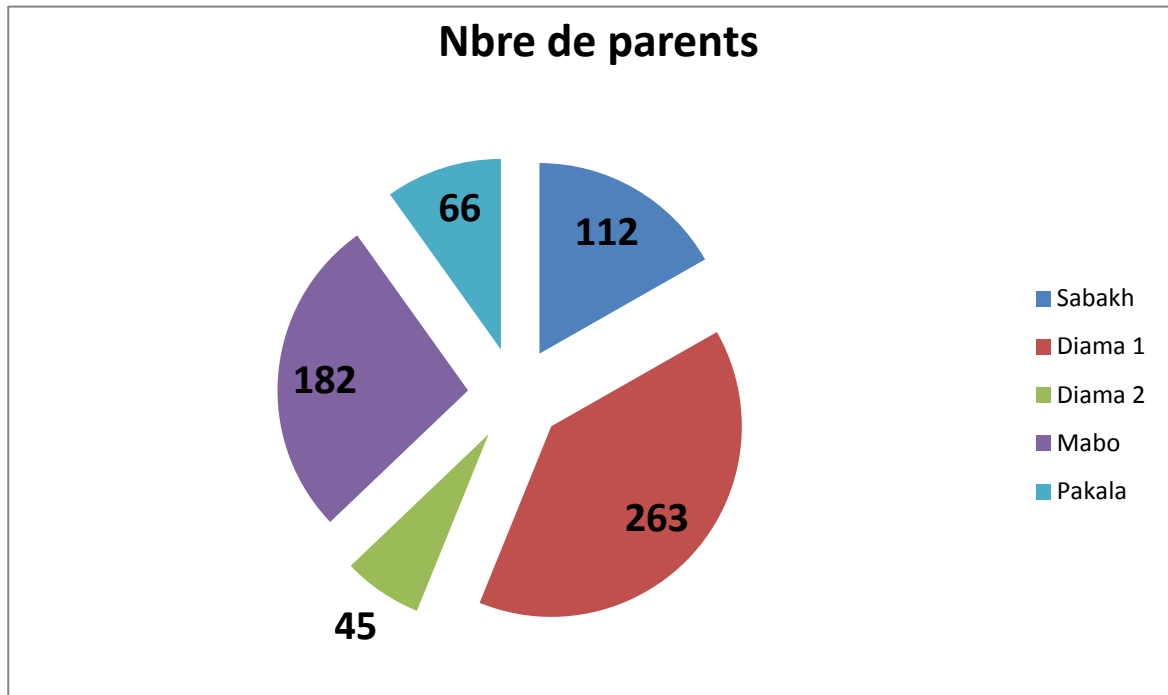
ONG Symbiose, Rapport diagnostic, projet de lutte contre la mendicité des enfants dans les régions de *Kaolack* et *Kaffrine*, mai 2011 : 18

Le tableau ci-avant montre, à souhait, la prégnance du phénomène de départ des enfants vers les villes. Ces derniers se retrouvent notamment dans les villes comme *Thiès, Mbour, Kaolack, Dakar et Saint-Louis*.

Ainsi de 2001 à 2011, 1603 enfants âgés de 7 à 17 ans ont quitté leurs villages pour s'installer dans les villes. Il faut par ailleurs noter que ces chiffres ne concernent pas les enfants qui sont originaires de la Casamance et de la Gambie dont les parents n'ont pas été identifiés. Le contraste est que sur 247 *Daaras* recensés dans la zone du projet, 102 sont partis dans les centres urbains (*Mbour, Thiès, Kaolack, Diourbel, Dakar*). Ce qui corrobore la thèse selon laquelle le mobile économique est très présent dans le *confiage*, car malgré des efforts soutenus en matière de constructions de classes dans les écoles publiques, les offres éducatives en matière d'apprentissage du coran restent plus ou moins insatisfaisantes.

Cependant, si c'est évident pour les maîtres coraniques, qui expliquent le déplacement vers les centres urbains par la quête d'un meilleur cadre de vie et de travail aux enfants, eu égard à la précarité des moyens en milieu rural, ce n'est pas le cas pour les parents qui soutiennent que le fait de confier leurs enfants aux maîtres coraniques répond d'un souci d'avoir des enfants qui maîtrisent parfaitement le coran. Ce qui ne peut se réaliser sous l'aisselle familiale.

Ce qui ne les dédouane pas, pour autant, car la majeure partie des parents ne contribuent pas à la prise en charge de leurs enfants dans les *Daaras*. Ce qui fait que ces derniers sont laissés à la merci des maîtres coraniques, qui n'ont aucune qualification professionnelle devant leur permettre de s'insérer dans le tissu économique.



Graphique 7 : parents des enfants confiés par zone

ONG Symbiose, Rapport diagnostic, projet de lutte contre la mendicité des enfants dans les régions de *Kaolack* et *Kaffrine*, mai 2011 : 20

2.2 Genèse de la gestion des problématiques sociales et sociétales : de la centralisation étatique à la décentralisation par les organisations à vocation sociale

Le combat, pour promouvoir et défendre les causes des populations, a la magie de rassembler autour de cet essentiel, des parties prenantes constituées des organismes publics et des organisations sociales. Deux entités qui, à première vue, ne sont pas identiques sur les critères du pouvoir d'autorité et du pouvoir d'action. Alors que le périmètre des pouvoirs des organismes publics est de fait très large voire général, celui dévolu aux causes sociales est, quant à lui, rigoureusement délimité voire circonscrit.

Par cette divergence d'amplitude au niveau de leur sphère d'intervention, tout semble opposer ces deux formes d'institution qui n'ont, à l'apparence, rien en commun : « En troisième lieu, les causes sociales sont spécialisées : elles ne s'intéressent qu'à certaines populations particulières (l'enfance malheureuse, les réfugiés du Bangla-Desh, les ouvriers du textile etc.) ou à certains aspects particuliers de la vie sociale (l'avortement, l'alcoolisme, la prévention des accidents, etc.). C'est ce qui les distingue des partis politiques, dont la vocation déclarée,

beaucoup plus générale, consiste à améliorer l'organisation et le fonctionnement de la société dans son ensemble. Enfin, elles ne sont pas investies de l'autorité publique, c'est-à-dire qu'elles ne peuvent pas imposer, par des lois et des règlements, les idées qu'elles défendent, les changements qu'elles réclament ou les comportements qu'elles préconisent. Leurs moyens d'action sont la persuasion, l'éducation, la négociation, parfois la menace et la violence, mais pas l'autorité légale » (Lindon, 1976 : 9-10-11).

Si l'analyse comparative entre organismes publics et causes sociales est limitée aux premiers critères observables, à l'œil nu, leur différence est alors actée et entérinée. Mais, en revanche l'analyse peut être ouverte sur d'autres aspects plus profonds, tels la nature des causes défendues et les effets recherchés à travers leurs actions sur leurs publics partenaires.

Dans ce cas, il est noté une ressemblance surprenante et forte entre ces formes d'organisation, qui peut aller même jusqu'à donner l'impression qu'elles se confondent en une. En effet : « Quels que soient leurs objectifs et leurs statuts particuliers, ces organisations ont en effet toujours pour vocation de provoquer, d'accélérer ou d'orienter le changement social, [...] Le changement social volontaire, au sens où nous l'entendons ici, est en effet un effort conscient et organisé pour modifier les conditions de vie ou les modes de vie de la population dans son ensemble ou de certaines catégories particulières de la population. Aux termes de cette définition, les causes sociales et les partis politiques sont tous des agents de changement social : l'UNICEF cherche à améliorer le sort de l'enfance malheureuse, la ligue anti-alcoolique tente de protéger l'ensemble de la population contre les dangers de l'alcool, le "planning familial" veut aider les femmes à éviter les conséquences fâcheuses d'une maternité non désirée, les syndicats s'efforcent d'améliorer la condition des travailleurs, les partis politiques, enfin, ont pour vocation déclarée d'améliorer l'organisation et le fonctionnement de la société sous tous ses aspects » (Lindon, 1976 : 10-11).

Ainsi, les organismes publics comme les causes sociales se retrouvent, avec la même légitimité et avec le même engouement nouveau, à se mobiliser pour l'amélioration du sort des populations.

2.2.1 Nouvel axe d'intervention des organisations à vocation sociale

Chasse longtemps gardée de l'État, dont le droit exclusif a été acquis à la faveur de la loi qui le lui a conféré, la prise en charge des causes sociales a été une affaire dédiée à l'autorité centrale. Sa démocratisation lente et timide, qui a coïncidé avec une pseudo-dépossession progressive de ses attributs et à leur pseudo-délégation prudente et maîtrisée à des organisations écrans constitués d'organismes publics sous son autorité, a été le premier saut dans l'inconnue que représente le désengagement de l'État. Avec ce nouveau régime politique qui coïncide avec la fin de l'État providence, ce passage de témoin encore symbolique à l'interne, correspond à ce stade de l'histoire de l'évolution institutionnelle à un petit pas encore, timide et fragile, théorisée sous la notion de déconcentration.

2.2.1.1 Une préoccupation des organismes publics au nom de la déconcentration

La protection des couches vulnérables, en général, et de l'enfant, en particulier, relève des prérogatives régaliennes de l'État. En son titre III, la Constitution sénégalaise l'a consacrée au niveau du deuxième alinéa de l'article 20 qui stipule que : « la jeunesse est protégée par l'État et les collectivités publiques contre l'exploitation, la drogue, les stupéfiants, l'abandon moral et la délinquance ». La mendicité des enfants *Talibés*, qui est reconnue par la justice du Sénégal comme une pire forme de travail des enfants, relève de la problématique de la cause sociale de l'exploitation des enfants. Au-delà de sa teneur juridique, cette disposition constitutionnelle revêt une dimension plus fonctionnelle qu'idéaliste, si on s'en réfère à la représentation qu'Alain Kiyindou se de l'État (2009 : 240) lorsqu'il qui estime que : « l'essence d'un État c'est d'être souverain et, la souveraineté est avant tout le pouvoir de commander et de contraindre sans pouvoir être commandé ni contraint par qui que ce soit ».

Investi, ainsi, d'un superpouvoir sur les populations qu'ils administrent, les États se donnent alors le droit d'instituer (ce qui est bon et ce qui est mauvais pour leurs sujets), les bonnes conduites à adopter et les mauvaises à se départir pour ses administrés. Et c'est sûrement au nom de ce pouvoir, qu'au niveau régional tout comme au niveau international, les nations, de concert, ont décrété dans des termes très explicites que la mendicité des enfants *Talibés* est un méfait et, même pire, un délit.

L'affectation d'un tel qualificatif à ce phénomène est littéralement inscrite dans la Charte africaine des droits et du bien-être (CADBE) qui énonce que : « l'enfant est protégé de toute forme d'exploitation économique et de l'exercice d'un travail qui comporte probablement des dangers ou qui risque de perturber l'éducation de l'enfant ou de compromettre sa santé ou son développement physique, mental, spirituel et social ».

Mais, on retrouve aussi sa justification planétaire dans des résolutions des Nations-Unies, avec l'arrêté 003749 du 06 juin 2003 qui fixe et interdit les Pires formes du travail des enfants (PFTE), d'une part, et, d'autre part, avec la Convention sur les droits de l'enfant (CDE), adoptée le 20 novembre 1989 et la Convention 138 sur l'âge minimum d'admission à l'emploi fixé à 15 ans, de même que la convention 182 sur les Pires formes de travail des enfants (PFTE) ratifiée en 2000.

En se déplaçant du niveau d'une nation au niveau d'inter-nations, en passant de l'engagement pris individuellement, par un seul pays, à l'accord librement pris par plusieurs pays souverains, une décision de cette nature arrêtée dans ces circonstances, acquiert une légitimité incontestable. Á plus forte raison, lorsque que le cercle des Nations-Unies, d'où elle émane, constitue le : « seul lieu de légitimité et seul apte à exprimer, au niveau international, les aspirations des individus et des organisations qui le composent. [...] réputé prendre en compte l'ensemble des intérêts de sa population afin d'exprimer une position commune, en son nom et place » (Leroux, 2009, note de bas de page 11-12).

Nous avons arbitrairement mis en exergue la prégnance de l'État dans le champ social en particulier, pour les besoins de cette étude, mais en vérité son cercle d'influence s'étend à tous les domaines de la vie de son peuple ; indistinctement. D'ailleurs avec sa toute-puissance, quel secteur pourrait échapper à son emprise ?

Aucun, si on en croit à François Féral (2000 : 96) pour qui : « le champ des interventions publiques n'a jamais été aussi vaste et il s'étend à tous les secteurs de la vie sociale, économique, culturelle et même privée (fécondation *in vitro*, avortement, adoption, mariage, filiation, consommation, parité des genres, etc.) ».

Cette mainmise généralisée correspond bien au système d'administration centrale que l'État du Sénégal applique aussi dans le domaine de la gestion de la mendicité des enfants *Talibés*. Comme l'attestent le mode de management et le système de partage des responsabilités, unilatéralement déterminés par le gouvernement dans ce secteur, et qui correspondent à la démarche d'un État au régime central.

La gestion exclusive de l'État central

Le statut d'État central confère à l'autorité politique une stature d'omnipotent. À cet effet, le gouvernement du Sénégal a cherché et a fini par se retrouver dans la posture où il est le seul à agir sur la question de la protection de l'enfant. Dans la pratique, son action est déployée en deux temps continus.

Pour la circonstance, l'appareil d'État se désagrège pour se réincarner dans de petites entités plurielles et complémentaires, dont chacune est affectée à une tâche du grand rôle que l'État jouait incarné et jouait seul jusque-là. Ainsi, aux services publics issus de l'Institution mère sont attribués les rôles spécifiques selon le protocole qui suit.

En premier lieu, le sommet stratégique déroule le temps de la conception durant laquelle il est défini, à partir du cercle de décision le plus élevé de l'État, une politique de protection de l'enfant qui engage tout le pays.

Puis, en un second lieu, sont mises en place des structures, qui sont des démembrements directs du pouvoir suprême, avec comme mission de traduire les visions définies plus haut en termes opératoires. À partir de ce moment, des ministères prennent en charge la problématique, en question, comme c'est le cas à l'heure actuelle où plusieurs d'entre eux jouent un rôle majeur dans le vaste programme de lutte contre la mendicité des enfants.

Il s'agit en particulier des ministères suivants entre autres⁴⁴ :

- ministère de la famille ;
- ministère de la justice ;
- ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales ;
- ministère de l'Économie et des Finances ;
- ministère de l'Éducation nationale ;
- ministère des Langues nationales et de la Francophonie...

Dans la forme d'administration centrale, l'autorité suprême, qui concentre légalement le pouvoir entre ses mains exclusives, arrive à un moment donné de l'exercice isolé de ce dernier à se confronter à la réalité de la profondeur et de l'étendue de ses attributions.

Comme conséquence, certains segments du champ d'intervention qu'il doit prendre en charge se retrouvent non couverts et/ou mal couverts. En guise d'illustration, à propos de la gestion de la question de la lutte contre la mendicité de l'enfant mendiant ou *Talibé* à l'étude : « Au Sénégal, le gouvernement n'a pratiquement pas cherché à introduire, et encore beaucoup moins à faire appliquer, une réglementation visant les *Daaras*, laissant apparemment prévaloir leur crainte des réactions politiques brutales des confréries au détriment du bien-être de dizaines de milliers d'enfants. Le gouvernement ne s'est pas davantage attaché à faire appliquer certaines lois essentielles ni à traduire en justice les marabouts qui forcent les enfants à mendier ou leur infligent des violences physiques » (*HRW*, 2010 : 43).

Pour corriger cette forme de limite d'un système d'administration solitaire (endogène), consubstantiel à la nature de l'État central, qui s'arroge seul de toutes les tâches, ce dernier s'est mué en une autre forme de régime politique, avec une démarche plutôt inclusive.

⁴⁴ Certaines de ses institutions peuvent, soit avoir changé de dénomination, soit changé de missions, soit disparaître ; au gré des changements de régimes politiques au Sénégal ou des remaniements qui sont intervenus récemment au niveau du pays. Donc, ces exemples ne sont pris qu'à titre indicatif.

Cela correspondant à l'esprit de l'État déconcentré, qui peut être : « défini comme un système d'administration fondé sur la représentation et la délégation de fonction, la déconcentration peut faire l'objet d'une typologie en fonction de son objet : la déconcentration peut être spatiale ou fonctionnelle » (Féral, 2000 : 151).

Du moins en théorie, car dans la réalité toutes ces deux variantes (central comme déconcentré) se caractérisent comme étant des systèmes d'administration autocentrée ; avec un peu plus de lacher du lest pour la seconde. Cette seconde forme de gestion l'est davantage, justement, étant donné son histoire et surtout du fait des interrelations hiérarchiques qui régissent les rapports entre ses éléments constitutifs. Ainsi que les lignes qui suivent le décrivent.

2.2.1.2 Les déconcentrations, une politique de gestion territoriale à bout de souffle

La déconcentration fonctionnelle, une politique de gestion administrative nombriliste des territoires

Dans le cadre d'une déconcentration fonctionnelle, l'État, du haut de son niveau stratégique, s'appuie sur des instances intermédiaires et opérationnelles, qui sont liées entre elles par des relations hiérarchiques et interdépendantes bien ordonnancées. Comme règle de fonctionnement, l'instance suprême se charge de définir une vision à laquelle les niveaux médians s'emploient à donner corps, afin que les acteurs au bas de l'échelon puissent les mettre en pratique.

En guise de rappel du schéma classique d'un tel système, François Féral (2000 : 193) revient sur la forme et l'esprit qui caractérisent l'organigramme d'une Administration déconcentrée à travers la description suivante : « Précisons que d'une façon très factuelle, la tradition administrative divise les ministères au sommet en directions générales, en directions ou en départements. Au-dessous de la direction, on trouve souvent les services, qui se composent de sous-directions, qui regroupent elles-mêmes les bureaux. La division et la section sont les niveaux inférieurs de l'administration centrale. Chaque niveau voit ses tâches définies par décret ou par arrêté, ce qui légitime des compétences exclusives pour suivre et gérer des

dossiers thématiques. Chaque niveau a donc son programme et son calendrier, qu'il impose aux niveaux inférieurs »⁴⁵.

Au Sénégal, le secteur de la protection des couches vulnérables, qui traite, aussi, de la problématique de la mendicité des enfants *Talibés*, épouse, en partie, ce modèle organisationnel. En vertu du régime présidentiel en vigueur, le chef de l'État définit toutes les politiques à mener dans tous les secteurs, dont celui du social, que plusieurs démembrements de son gouvernement, à des niveaux différents, se mettent à traduire en actes. Chacun essayant de prendre, sur cette question complexe aux multiples tenants et, en fonction, du niveau où il se situe, un bout correspondant à sa juste mesure. Voilà pour ce qui est du principe. Dans la réalité, l'État a pris conscience qu'il ne peut pas, à partir de sa structure limitée, gérer totalement et efficacement ses responsabilités illimitées. Alors, il s'est donné comme défi, de réussir le pari, de diversifier ses centres de décision, tout en continuant d'avoir un contrôle sur tout.

Pour ce faire, loin d'opérer un bouleversement radical qui risquerait de voir ses pouvoirs lui échapper, la mue libérale entreprise par l'État dans sa manière de gérer les affaires de la Cité, est plus une timide évolution d'ordre fonctionnelle, qui ne remet pas totalement en cause sa seule et unique autorité sur ses prérogatives classiques. Ainsi, il procède à une délégation d'une partie de ses fonctions qui ne lui enlève, aucunement, sa toute-puissance.

⁴⁵ Le lecteur peut être dérouté par le recours du chercheur à des schémas français en parlant de politiques de déconcentration et de décentralisation. Mais ce recours est justifié car le Sénégal, l'ancienne colonie est un copiste de la France, l'ancien colon en termes de lois et de politique territoriale. Ce qui fait qu'entre les deux pays, les politiques menées sont presque les mêmes ainsi que l'explique Lat Soucabe Mbow (2008 :15-16) « Il n'est pas à exclure que l'extériorité puisse peser sur ce processus de fabrication territoriale par les effets retardateurs de la conflictualité avec d'autres espaces politiques ou au contraire par l'instauration de relations propices à la coopération considérée comme l'antidote à l'hostilité et à la guerre. Comme de nombreux autres pays africains, le Sénégal tel qu'il existe aujourd'hui à l'intérieur de ses frontières est le résultat des partages coloniaux intervenus à partir de la seconde moitié du XIX^{ème} siècle. Dans l'ancien empire français en Afrique, il a été un terrain d'expérimentation pour l'application de plusieurs mesures visant la transformation de la vie des territoires et leur intégration graduelle à la géopolitique mondiale. Cette « vieille colonie » de la France a été, au sud du Sahara, la première possession à accueillir des projets de colonisation agricole, de grandes infrastructures de communication dans le cadre de l'exploitation coloniale. Les structures administratives et les institutions politiques dictées par les besoins de la colonisation ont été introduites d'abord au Sénégal avant leur transposition dans les autres territoires ouest africains sous tutelle française. Cependant les représentants des originaires de la colonie n'ont eu la voie au chapitre au sein de ces instances qu'au lendemain de la seconde guerre mondiale où le système colonial a commencé à être progressivement liquidé. À l'époque contemporaine, l'une des particularités de l'État u Sénégal repose sur la stabilité de son ancrage territorial et la solidité de son organisation institutionnelle, dans un contexte régional caractérisé par l'éclatement de crises graves qui, dans l'ensemble, renvoient à des problèmes de gouvernance démocratique. À part l'épisode du conflit frontalier avec la Mauritanie en 1988-1989, la rébellion qui sévit dans le sud du pays représente la plus sérieuse menace sur l'intégrité du territoire, en un peu plus d'un demi-siècle d'indépendance nationale ».

Concrètement, il est formulé au niveau du sommet de l'État un objectif global, dont la finalité est de garantir le bien-être des enfants, que des ministères se donnent comme missions de réaliser en s'appuyant sur des directions dont le rôle est de les opérationnaliser, au travers des tâches pratiques confiées à des services et à des départements. D'où la multiplicité et la diversité récentes des acteurs en présence dans la nomenclature administrative ; chacun spécialisé sur un aspect particulier de cette entreprise globale. Mais tous, encore toujours et indirectement, sous la main autoritaire de l'État.

Pour illustrer cette approche autocentrée ou déconcentrée, observons la disposition de différentes structures étatiques en charge de la question ; avec des niveaux de représentation différents mais, qui entretiennent entre elles, des interconnexions fonctionnelles tellement poussées que les frontières entre leurs missions semblent inexistantes. Chez certaines d'entre elles, qui sont hiérarchiquement (inter)dépendantes, voyons jusqu'à quel degré leurs missions respectives sont-elles (re)liées et articulées.

- le ministère de la Famille, de l'Entreprenariat Féminin et de la Microfinance (MFEFMM). Il coordonne plusieurs initiatives en matière de protection de l'enfant dont le Projet de lutte contre les pires formes du travail des enfants, le Projet Éducation à la vie familiale (EVF)/*Daara*, et le centre *Ginddi* ; principalement à travers la Direction de la protection des droits de l'enfant ;
- le ministère de la Justice, tutélaire de la Direction de l'éducation surveillée et de la protection sociale (DESPS). La DESPS est responsable de la protection et de la rééducation des enfants délinquants et/ou "en danger moral" ;
- le ministère de l'Intérieur dispose d'un service de police spécialisé, la brigade spéciale des mineurs, qui a pour mission de protéger les enfants en danger moral, de les identifier et d'assurer leur réinsertion, de concert avec des institutions telles que les centres de DESPS, le centre *Ginddi* ou les ONG ;
- le ministère de la Fonction Publique, de l'Emploi et du Travail, et des organisations professionnelles a établi un Plan-cadre national, qui dégage les grandes orientations stratégiques nationales en matière de prévention et de suppression du travail des enfants ;
- le ministère du Travail collabore au projet IPEC de l'Organisation internationale du travail, dans le cadre du Programme assorti de délais pour l'élimination des pires formes du travail des enfants ;

- le ministère de l'Éducation Nationale qui comprend la Direction de la promotion des langues nationales (DPLN), laquelle a formulé en 2002 un Projet d'introduction du trilinguisme et de la formation professionnelle dans les *Daaras*, qui est en cours d'exécution. En outre, il a aussi mis en place une direction des *Daaras*.

La liste est loin d'être exhaustive. Compte tenu de la multiplicité des services opérant dans la sphère de la mendicité enfantine sous l'autorité de l'État, l'un des principaux enjeux pour tous les protagonistes consiste à privilégier la concertation et à assurer la cohérence de l'ensemble de leurs actions, en vue de l'objectif d'assurer la protection de l'enfant.

Mais qu'on ne s'y trompe pas ; même dans la configuration d'une déconcentration fonctionnelle où les responsabilités sont éclatées, l'État central reste le seul maître du jeu. Il garde jalousement sa fonction de centre, de conception et d'exécution, exclusif de toutes les décisions. Les organismes publics, identifiés plus haut, à qui il transmet une partie de ses pouvoirs ne reçoivent en réalité qu'une simple représentation de fonction, avec laquelle ils ne peuvent être au plus que de simples caisses de résonance, ou au moins, que de simples bras armés d'un ordre qui leur vient d'en haut.

C'est justement le cas qui nous concerne, pour ce point-ci de notre étude, car : « Nous nous intéressons ici plus particulièrement aux organisations publiques gouvernementales, c'est-à-dire à des organisations complexes, créées par des lois et dont la mission est d'administrer des lois. Nous employons les termes "organisation publique" ou simplement "bureaucratie" pour décrire ce type d'organisation. Des termes plus génériques comme "organisation" ou "agence" sont également utilisés pour des raisons de style » (Gotner, Mahler et Nicholson, 2000 : 23).

Sous ce rapport, l'État central donne naissance à des structures hiérarchiquement dépendantes de lui, en ce sens qu'elles sont sous l'emprise de son autorité, et techniquement sous ses ordres. Sous ce rapport, elles ne font donc qu'appliquer ses directives.

En un mot, ces sous-structures créées, à ces effets, constituent des sortes de succursales qui perpétuent l'esprit et la lettre des services centraux de l'État :

« Les organisations publiques sont des parties du gouvernement, c'est-à-dire que ce sont des organisations créées pour assurer la réalisation d'activités administratives spécifiques : il peut s'agir d'une commission scolaire ou d'un ministère. Etant donné cependant que leur but est d'administrer des lois, elles se distinguent des entreprises privées à but lucratif ou à but non lucratif qui doivent, elles, rendre des comptes à des propriétaires ou à des bureaux de direction qui ne sont pas des entités gouvernementales » (Gotner, Mahler et Nicholson, 2000 : 4).

Nécessité d'une architecture administrative, spatialement et géographiquement, décloisonnée de la gestion du problème complexe de la mendicité des enfants *Talibés* ?

Dans la posture décrite plus haut, l'architecture administrative d'une déconcentration fonctionnelle cherche à régler le problème de la mendicité des enfants *Talibés*, de manière stratifiée. La complexité du problème est ainsi désamorcée, niveau après niveau. La gestion de chaque sous-problème, ainsi simplifié, est confiée à une sous-structure habilitée. La présidence pour la vision, les ministères pour la déclinaison des objectifs spécifiques, les services et départements, devant mettre en œuvre, les actions opérationnelles. Ce mode de prise en charge s'avère pertinent lorsque le problème se présente sous une trajectoire verticale.

Mais, il connaît une limite objective dès que, en sus de sa verticalité, le problème prend aussi une forme et une dimension horizontales. Or, la mendicité des enfants *Talibés* s'est surtout complexifiée à cause de l'expansion géographique du phénomène. En suivant l'itinéraire classique des enfants *Talibés* et de leurs marabouts, il apparaît que le phénomène prend origine dans les villages où les enfants sont confiés dans des *Daaras*, aux fins d'acquérir une connaissance islamique telle que la maîtrise du Coran, mais aussi, une bonne dose de vertus, en l'occurrence l'humilité et l'endurance entre autres.

Puis, à cause de la paupérisation continue des campagnes, l'esprit de ce projet noble a été dénaturé et le phénomène de la mendicité des enfants *Talibés* (s')est déplacé dans les arrondissements et les départements où, après un bref passage, il est monté jusqu'au niveau des centres urbains comme Dakar, *Mbour*, *Kaolack*, *Touba* pour s'y implanter à grande échelle et de manière durable. Ce qui explique que des enfants *Talibés* qui mendient se rencontrent dans chacun des types de circonscription administrative du Sénégal ; avec une répartition disproportionnée sur le plan spatial.

La dernière cartographie des enfants *Talibés* du Sénégal laisse voir 36100 d'entre eux qui se concentrent dans la seule région de Dakar, qui ne représente pourtant que 0,03 % du territoire national. Bien qu'il soit vrai que le phénomène connaît sa maturité au sein de la Capitale, il est tout aussi vrai que sa phase de naissance et de croissance prennent source dans les régions de l'intérieur du pays au niveau des *Daaras*. De ce fait, le village et le monde rural se trouvent être à l'origine du problème ; alors c'est sans nul doute dans ce même village et ce monde rural où la solution devrait logiquement être (re)trouvée. En conséquence, ce sont dans ces lieux d'où est né le phénomène où il convient de focaliser les efforts de lutte contre la mendicité des enfants *Talibés*. Á en croire Malick Bâ, le secrétaire exécutif de l'ONG Symbiose.

Malick Bâ « : c'était, c'était, c'était effectivement les parents d'enfants Talibés nos cibles, parce qu'on a compris que euh, rien ne sert eueuh d'évacuer eueuh l'eau qui qui qui qui qui nous vient d'ailleurs et qui qui constitue une marre. Si tu tu tu tu évacues l'eau sans boucher la source, c'est, ça devenait un problème. Encore que on a compris, d'après les études nous ont révélé, d'autres études même, que notre zone était une zone pourvoyeuse. Lorsqu'on a fait les études eueuh, on a on a essayé de voirrrr effectivement est-ce nos, que qu'est-ce que notre zone avait à voir avec ce phénomène, on a vu presque euh, dans les zones de, dans , à Thiès, Mbour, Dakar et Kaolack, même une part euh, dans certaines contrées du Fouta, Saint-louis ; les enfants nous venaient de cette zone là. Donc, il fallait communiquer avec les parents ; comprendre, d'abord, qu'est-ce qui motivait le confiage de ces enfants-là à des maîtres coraniques itinérants et ensuite agir, discuter avec les parents pour essayer des les dissuader hein, les convaincre à ne plus continuer à confier leurs enfants à des maîtres coraniques itinérants ».

Pourvu que nous soyons animé par la volonté d'éradiquer, définitivement, le phénomène et qu'on veuille s'en donner les moyens. Mais, qu'on ne cherche pas seulement à l'étouffer temporairement ; comme cela semble être le cas au regard de la curieuse répartition des forces qui luttent contre le fléau.

En effet, il ressort d'après le rapport sur la cartographie et analyse des systèmes de protection de l'enfance que : « l'administration du MFGFPE est très lourde aux échelons supérieurs et très centralisée. Seul un quart du personnel est employé au niveau décentralisé, dans les services de développement communautaire ; 50 % d'entre eux sont à Dakar. Étant donné l'effectif déjà très réduit, ceci résulte sur une couverture au niveau national faible et compromet la qualité des services [...] La distribution du personnel entre les services centraux et les services externes de la DESPS est correcte mais la répartition géographique du personnel est très déséquilibrée. 70 % du personnel sont à Dakar et *Thiès*, mais pour les autres régions à l'intérieur du pays, le personnel est très réduit. Les services externes sont répartis principalement sur cinq régions et fortement concentrés à Dakar. Les autres régions disposent d'un service de l'AEMO dans les chefs-lieux, avec un personnel réduit au minimum » (ministère de la Famille, des Groupements Féminins et de la Protection de l'Enfance, ministère de la Justice, Cellule d'Appui à la Protection de l'Enfance, Rapport juin 2011 : 4-5).

Pour assurer une couverture active du phénomène, dans toute l'étendue de sa largeur, l'État se devait de se démultiplier davantage pour être partout représenté dans chacune des subdivisions territoriales, et, se donner les pouvoirs d'agir dans tous les domaines, dont celui de la protection des enfants. Ainsi, en plus de la gérer dans sa profondeur, la question de la mendicité des enfants *Talibés* doit aussi être prise en charge dans toute sa circonférence.

Pour arriver à cette dernière forme d'administré, dans laquelle l'État s'élargit pour se (re)trouver dans toutes les espaces géographiques où le phénomène sévit et subsiste tout en continuant, en même temps, à garder sa prééminence sur l'action à conduire, la déconcentration spatiale s'est révélée être la voie à emprunter ; du moins dans l'esprit de cette procédure de gestion administrative.

La déconcentration spatiale, une politique d'externalisation de la gestion administrative encore timide

Au cours de sa marche récente, en tant que État souverain à partir de 1960, la carte administrative du Sénégal a connu plusieurs évolutions au niveau du contour de ses frontières internes, avec l'apparition de nouvelles circonscriptions et leur démultiplication. Pour exemple, à la faveur de la loi n° 2008-14 du 18 mars 2008 modifiant la loi n° 72-02 du 1er février 1972 portant organisation de l'administration territoriale, le Sénégal compte à ce jour 14 régions, 45 départements, 117 arrondissements et 557 communes.

Exit les communautés rurales car, depuis le 28 décembre 2013, ces dernières sont toutes érigées en communes avec la communalisation intégrale prônée par l'Acte III de la Décentralisation. Dakar et *Thiès* ont hérité du statut particulier de ville et sont divisées en communes d'arrondissement. Dans la lettre, l'article premier de l'ancienne loi de 1972 abrogé, est remplacé par la disposition qui est fixée ainsi qu'il suit :

- l'ensemble du Territoire de la République est divisé en quatorze régions ;
-
- chaque Région est divisée en départements ;
-
- chaque Département comporte une ou plusieurs communes et un ou plusieurs arrondissements ;
-
- chaque Arrondissement est divisé en communautés rurales. Toutefois, dans les villes, des arrondissements regroupant des communes d'arrondissements, peuvent être créés. La Ville est une commune divisée en communes d'arrondissement ;
-
- la Commune d'arrondissement est un démembrement d'une ville dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
-
- la Communauté rurale comprend un certain nombre de villages appartenant au même terroir ;
-
- le Village constitué par la réunion de plusieurs familles ou carrés en une seule agglomération est la cellule administrative de base.

Toutefois, malgré les évolutions qu'elle a connues au fil du temps, la configuration territoriale et locale, sur la base de laquelle le Sénégal a aménagé son espace géographique, n'a pas été remise en cause dans son esprit.

Même si, dans la nouvelle architecture administrative, les missions et les attributions qui étaient confiées aux entités traditionnelles sont élargies à d'autres instances. Des instances nouvellement créées et reconnues au gré d'une politique de décentralisation en construction, telles les nouvelles communes. Mais toujours est-il qu'à la tête des toutes les formes de collectivités locales, l'État continue à placer son représentant. De ce fait :

- la Région est dirigée par un gouverneur et un conseil régional ;
- le Département est administré par un préfet et un conseil départemental ;
- l'Arrondissement est
- placé sous l'autorité d'un sous-préfet et un conseil d'arrondissement ;
- le Village et le Quartier sont respectivement gérés par les couples chef de village - conseil de village et chef de quartier - conseil de quartier.

Tous ces dirigeants sont (ou doivent être) nommés sur décret par le Président de la République et, à ce titre, ils représentent le pouvoir central par l'autorité et par les prérogatives qui leur sont dévolues dans chacune de ces subdivisions territoriales. Autrement dit, chacun d'entre eux incarne l'État dans l'espace où ils évoluent et, à cet effet, ils appliquent scrupuleusement et de manière rigoureuse les directives qu'ils reçoivent de l'autorité, dans des termes explicites.

Par ce truchement, cette dernière (l'autorité) réussit à être présente physiquement partout, même dans les coins les plus reculés du pays, et à y exercer son influence à travers un système d'administration qui rappelle, à tout point de vue, le système d'administration coloniale français dénommé le '*Direct rule*'. Son principe de fonctionnement reposait sur l'envoi d'un grand nombre de fonctionnaires dans les colonies pour les diriger et les gérer : gouverneur général, lieutenant-gouverneur, commandant de cercle, etc.

Toutes les décisions étaient prises par la Métropole (Le premier réseau éducatif du Sénégal : Le monde du milieu du XIX^{ième} siècle à la fin du XX^{ième} siècle 2^{ième} partie : L'impérialisme en Afrique. Les systèmes coloniaux français (exemple français et britanniques) : 1).⁴⁶

Avec une nomenclature administrative organisée, plus ou moins sur ce format, la structuration hiérarchique des cellules publiques de lutte contre la maltraitance des enfants s'y apparente. D'autant que : « nous pouvons analyser les fondements et les mécanismes de la déconcentration spatiale, comme « un processus de représentation de l'État central, contribuant à une meilleure mobilisation des moyens pour mettre en œuvre ses politiques publiques dans une circonscription territoriale déterminée ». Insistons justement sur la nature particulière de la déconcentration spatiale : il s'agit sur un plan fonctionnel d'un lien de représentation comparable au mandat [...]. Mais nous savons bien que, formellement, sur un plan juridique, contrairement au mandat, l'ensemble des obligations des autorités déconcentrées ne découle pas d'un contrat, mais d'un lien de droit statutaire » (Féral, 2000 : 152-153). Ainsi, cette démarche est-elle d'abord d'ordre pratique et, par son truchement, permet-elle à l'État de parvenir à un bon système de maillage du territoire grâce auquel il devient, même là où il n'est pas présent de manière factuelle, l'absent le plus présent.

⁴⁶ « Contrairement au système de l'*indirect rule* appliqué dans les colonies britanniques, la France a instauré un système d'administration sensiblement différent dans son empire. Par décret du 18 octobre 1904, le Sénégal a été divisé en deux territoires : les territoires d'administration directe ou territoires annexés (il s'agissait des quatre communes et de leurs banlieues ainsi que des provinces conquises) et les territoires correspondant aux pays de protectorat tous gouvernés selon les mêmes structures administratives. Un tel mode gestion centralisée nécessitait du personnel en grand nombre » (...) « Au début de l'entreprise de colonisation, le pouvoir dans l'intérieur du Sénégal était abrité par des postes militaires et commerciaux sous la garde d'une poignée de soldats généralement recrutés au sein de la population locale. C'est l'arrêté d 10 mars 1859 qui a substitué à cet encadrement territorial le maillage des zones soumises en cercles. Le nombre et la répartition géographique de ces circonscriptions ont varié au fil du temps. Les suppressions ont vraisemblablement été dues à l'enclavement géographique, à une faiblesse démographique ou à la faible contribution financière des localités concernées à la construction de la colonie. (...) Dans ces nouvelles circonscriptions, le Commandant de cercle représentait le Gouverneur du Sénégal, et, dirigeait le cas échéant la commune mixte. (...) Un conseil de notables était convoqué une fois par an pour lui donner un avis sur les affaires concernant le cercle. Chaque cercle était découpé en un certain nombre de subdivisions, de cantons et de villages où l'autorité était incarnée respectivement par l'Administrateur de la subdivision, le Chef de canton et le Chef de village. Ces démembrements du cercle étaient dirigés par des indigènes au niveau des cantons et des villages. À chaque échelon territorial, l'autorité administrative était assistée par des conseils consultatifs, et, ainsi ce système très hiérarchisé jouait le rôle d'une courroie de transmission entre le colonisateur et les populations à la base. (...) La déconcentration de l'administration qui était traduite par le découpage du territoire de la colonie en cercles, subdivisions et cantons s'est accompagnée de l'adoption de décentralisation. À ce titre, le Sénégal a été le premier parmi les territoires coloniaux français au sud du Sahara à être doté de communes » (Mbow, 2017 : 20, 21, 22).

Justement, par ce système de représentation administrative adopté avec le système de déconcentration spatiale mis en pratique.

Mais, l'adoption dudit système, est aussi et surtout motivée par une volonté "inavouée" de l'État de sauvegarder des privilèges sur lesquels il a fait main basse à une époque encore récente où prédominait la conception d'un État Keynésien. En effet, aux temps de la naissance de la Nation sénégalaise dans les années 1960, il n'y avait que l'État pour faire face à tous les défis d'une nouvelle patrie. Mais, en même temps aussi, il était le seul dépositaire des ressources, opportunités et moyens illimités dont regorgeait ce pays encore peu exploité. D'ailleurs, cette période ne coïncidait pas seulement avec le plus d'État mais, plutôt, avec le Tout État, en son statut d'unique gestionnaire de l'ensemble du territoire.

Les lois édictées par les pouvoirs publics depuis l'indépendance l'ont été dans le but égoïste de se donner à eux-seuls les prérogatives de gérer et de contrôler tous les secteurs de la vie du pays. Il a fallu attendre l'instauration de la politique d'ajustement structurel au Sénégal en 1984 pour casser cette hégémonie, et procéder ensuite, à une redistribution plus démocrate et plus inclusive des pouvoirs de l'Etat, avec l'avènement de la politique de la décentralisation en 1996 qui n'a cessé, depuis cette époque, de se renforcer avec l'axe III de la décentralisation en 2013.

Pour continuer à faire main basse sur tous les atouts que regorge le territoire (ainsi que tous problèmes qui souvent ignorés dans cas-là, jusqu'à qu'ils surviennent de manière inattendue), il fallait, qu'en plus d'un choix de raison, que la déconcentration spatiale poursuive également un autre objectif égoïste et calculé qui fait qu'elle : « peut donc être définie autour de la notion réaliste de l'État et non plus autour de la notion idéaliste d'intérêt général. Et cette définition peut nous permettre de proposer la classification d'un système d'administration décentré conçu et mis en place par l'État central non seulement pour accomplir ses missions, mais également pour défendre ses intérêts patrimoniaux. Ce processus de représentation et de mandat se situe en dehors des procédures centrales de gestion directe. La déconcentration rassemble donc l'ensemble des procédés administratifs indirects de nature statutaire ou contractuelle, ayant pour objet de réaliser les politiques publiques et de défendre les intérêts patrimoniaux de l'État » (Féral, 2000 : 150-151).

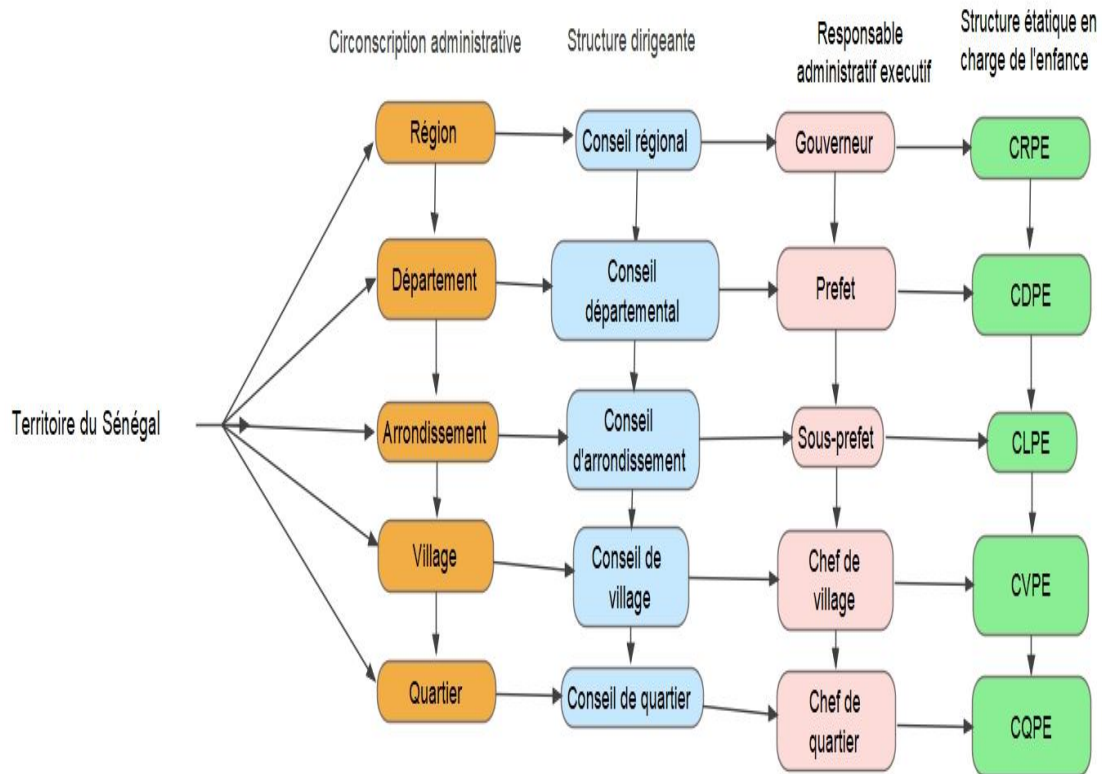
Grâce à son évolution, d'un système central vers un système de déconcentration spatiale qui lui permet de se placer au cœur des débats touchant à tous les secteurs de la Nation, l'État se démultiplie encore un peu plus que la déconcentration fonctionnelle. En effet, en prenant la décision de confier une partie de sa souveraineté certaines nouvelles de structures évoluant à en son sein, sous son influence hiérarchique, mais à l'extérieur de son périmètre spatial, contrairement que dans le cadre d'une déconcentration fonctionnelle, l'État élargit tout en continuant à garder intacts tous les pouvoirs dans chaque circonscription du pays ; par le truchement du système de déconcentration spatiale. Ceci au travers de la mise en place d'un dans chaque cercle administratif un groupement dénommé cellule et comité militant pour la protection de l'enfant.

Avec comme précaution, mettre à la tête de chacune de ces structures territoriale de gestion de la problématique de la maltraitance de l'enfant, un de ses agents qu'il a lui-même nommé et, à qui, il a transmis un cahier de charges. Stratégie qui lui permet de garder ainsi, toujours, le contrôle sur l'enjeu de la problématique. Administrativement, cette monopolisation par l'État, de tous les secteurs de la protection de l'enfance et à tous les niveaux, se matérialisée dans les faits, par la forme de répartition officielle des responsabilités qui est ainsi établie. Toutes les entités régionales du Sénégal, des grands pôles aux plus petits de la carte administrative sont concernées.

- au niveau du Département, il est érigé une Cellule Départementale de la Protection de l'Enfant (CDPE) avec à sa tête le Préfet du Département ;
- l'Arrondissement se dote d'une Cellule de Lutte contre la Protection de l'Enfance (CLPE) qui est présidé par le Sous-préfet ;
- dans les Villages où dans les quartiers, les Comités Villageois de Protection de l'Enfance (CVPE) où les Comités de Quartier de Protection de l'Enfance (CQPE) sont pilotés le chef de village où le chef de quartier.

Schéma 3 : gestion déconcentrée de la protection de l'enfance

Falilou Bâ, Thèse AMU 2018



Ainsi, à toutes les échelles et même moins représentées sur la pyramide territoriale, l'État central qui se situe à mille lieux, au sommet, réussit à être si proche qu'il parvient même à mener dans chacune de ces sphères une politique de gouvernance de proximité. Grâce au système de la représentation, dans lequel il tire légalement profit : « Pour développer son intervention l'État régulateur a besoin de corps intermédiaires, de relais représentatifs d'intérêts catégoriels, pour obtenir de l'information technique et économique, et pour amplifier ses interventions » (Féral, 2000 : 99).

Mais à l'épreuve des faits, il s'avère que malgré toute son ingéniosité, le système de la déconcentration spatiale présente, encore, des limites fonctionnelles, dont la gestion par procuration en est une cause objective. L'absence de lien physique crée incompréhension et installe un vide dans les relations entre administrateur et administrés, à tel point que : « Dans de nombreux pays, les relations entre l'État et les populations restent marquées par des conflits "inoubliés" et parfois séculaires.

À ces relations problématiques, s'ajoute un contexte social particulier dans lequel l'État n'a pas la place qu'il prétend occuper. En effet, dans les zones reculées, l'autorité de l'État est bien souvent secondaire par rapport aux structures organisationnelles traditionnelles préexistantes. Ces rappels montrent que la nature de l'État dans les pays en développement ne permet pas à ses représentants de porter efficacement la parole de la population majoritaire et, par conséquent, ne facilite pas l'adhésion de cette dernière aux projets dans lesquels elle n'a pas été réellement impliquée » (Kiyindou, 2009 : 246).

Le diagnostic est alors posé comme quoi, la gestion des problèmes de la cité ne peut être confinée entre les mains d'un seul acteur ; aussi puissant que soit l'État et malgré toute sa bonne volonté. Conscient de cette réalité qui lui éclate en plein visage, il accepte de substituer à son système de déconcentrations plutôt exclusives, un système de décentralisations beaucoup plus inclusives.

Ce système l'amène, d'ailleurs, par la force des choses, à se départir d'un régime d'administration politique de type libéral pour adopter un régime d'administration politique de type régulateur, avec toutes les flexibilités qui vont avec. En effet, « l'État Régulateur se caractérise par la cogestion et par la négociation des décisions. Il s'agit en fait non d'un renoncement mais d'une nouvelle stratégie de contrôle social qui a pour objet d'assurer la circulation de l'information pour faire adhérer le corps social à ses décisions. L'État démembré donc sa puissance publique pour mieux contrôler la société » (Féral, 2000 : 97).

La problématique de la mendicité des enfants *Talibés* déborde, ainsi et aussi, la sphère des organismes publics et va même jusqu'à investir le champ des préoccupations des organisations sociales. La raison de l'échec de cette politique de délégation de pouvoirs de façade, par le biais de laquelle, l'État confie tout de la main gauche en gardant toutes ses prérogatives légales sur la problématique des enfants *Talibés* en particuliers, dans la main droite.

Il s'appuie d'abord sur ses représentants qu'il a sous les yeux et sous son autorité par le système de la déconcentration fonctionnelle puis sur ses représentants qu'il a, à portée de main et sous autorité par la déconcentration spatiale.

Avec cette approche de gestion administrative des déconcentrations, l'État n'est vraisemblablement pas encore arrivé à une maîtrise parfaite et à une action efficace sur le phénomène de *confiage* des enfants, des *Daaras* itinérants et de la mendicité des *Talibés*. Motif pour lequel, il se résout alors à opter pour une autre option de gestion administration du problème social et publique en question, qui le met, plus, à découvert. Elle consisté à partager sa responsabilité avec d'autres acteurs, motivés et devenus par leur investissement pour la cause des parties prenantes.

Seulement, la particularité de ces nouveaux venus est qu'ils se situent, juridiquement et politiquement, en dehors du champ de contrôle et d'influence de la puissance de l'autorité centrale ou ses démembrements.

Par ce transfert de compétences, l'ère de la décentralisation dans le domaine de la prise en charge des causes sociales s'ouvre. Mais, autocratique par essence, l'État ne va pas souffrir se départir d'une partie de ses pouvoirs régaliens à la faveur d'un autre sans, pour autant, soumettre son désormais "partenaire" ou "concurrent" à certaines conditionnalités par lesquelles ce dernier souscrit, indirectement, à lui reconnaître du pouvoir.

Voilà dans quel contexte et de quelle manière s'est opérée cette automutilation que s'est infligé l'État ; avec les compromis qui sont allés avec, à l'heure et à l'ère de la décentralisation "forcée". Comment va se faire ce passage d'une partie du témoin entre l'État et les organisations sociales sur la gestion de la lutte contre les phénomènes sur le phénomène de *confiage* des enfants, des *Daaras* itinérants et de la mendicité des *Talibés* ?

2.2.2 Au cœur des organisations sociales via la décentralisation : le cas de l'ONG Symbiose

Grâce à toutes les politiques de déconcentrations technique comme spatiale qu'il a initiées, l'État est parvenu, tant bien que mal, à rester toujours le centre de gravité autour de qui tournent tous les acteurs du système. De manière, à peu près identique sur le fond, comme au temps du système de la politique d'administration centrale ; à quelques exceptions près au niveau de la forme.

C'est d'ailleurs, dans cette optique, qu'elles ont été conçues car l'objectif poursuivi est que l'État demeure le point focal, en toute circonstance et sur toute question d'ordre public. Résultat des courses : « Aujourd'hui encore, malgré l'apparition de nouveaux acteurs, l'État se présente "comme le groupe politique terminal ou faîtière" » (Kiyindou, 2009 : 244).

Dans cette mouvance, les structures qualifiées de publiques qui sont nées de ce démembrement de l'État, sont restées très inféodées au pouvoir politique, à plus d'un titre. La raison, ils tirent auprès de ce dernier leur base juridique par : « Le fait que le pouvoir des organisations publiques trouve sa source dans les lois implique qu'elles incarnent en réalité l'autorité de l'État, que cela soit reconnu ou pas. [...] « Toutefois, il est important de retenir qu'une des caractéristiques fondamentales des organisations publiques est qu'elles tirent leur pouvoir des lois » (Gotner Harold, Mahler et Nicholson, 2000 : 27).

Investi de la légalité, l'organisme public se donne également une légitimité à travers son investissement dans les affaires publiques. Il se met au service du système politique pour mériter, justifier et même conserver, dans certains cas, son statut perçu comme un privilège dont il bénéficie selon le bon vouloir de l'autorité centrale hiérarchique. Dès lors : « La raison d'être des organisations publiques est d'élaborer des politiques publiques ou de faire respecter les lois ; elles participent donc directement au processus de production politique » (Gotner Harold, Mahler et Nicholson, 2000 : 42).

Les tâches qui sont assignées à ce service public sont, pourtant, délicates et sensibles en ce qu'elles touchent souvent à l'intérêt général et au bien-être individuel comme la protection de l'enfance. Tout échec dans ses missions a des conséquences malheureuses, c'est le cas pour celle concernant l'exploitation et la maltraitance des enfants *Talibés*, par exemple.

D'où la promesse de moyens financiers en guise de *stimuli*, qui constituent pour la plupart du temps le facteur bloquant qui est souvent évoqué, à tort ou à raison, pour expliquer et justifier le manque de réussite dans les actions d'intérêt et d'utilités sociales et sociétales conduites par la majorité des organismes publics. Situation de contreperformance généralisée qui rend compréhensible et recevable les paroles de plainte et de complainte des potentiels bénéficiaires à qui ces services publics sont dédiés et, qui s'insurgent à juste titre de ne pas se retrouver dans la défense et la (re)distribution équitable de l'intérêt public.

Encore que ces ressources mises à disposition dans ces institutions publiques sous formes de subvention, de budget consolidé, sont officiellement édictées comme des filets sociaux affectés à ces types d'organisations en direction de leurs publics.

Mais, force est de reconnaître que ces appuis financiers étatiques fonctionnent, aussi, comme des leviers sous forme de mesure incitative que la puissance publique manipule et érige officieusement comme critère d'un échange de bons procédés entre l'État central et ses mandataires, dans lequel : « Le système politique oriente les actions des organisations publiques, et les organismes qui administrent des politiques qui ont la faveur populaire reçoivent appuis et financements généreux sans égards à leur efficience ou à leur efficacité passée » (Gotner Harold, Mahler et Nicholson, 2000 : xiv).

Seulement pour qu'un service public parvienne à un niveau de réussite de contenter l'État, à tel point de mériter la contrepartie monétaire, comme gage de satisfecit pour, ne semble pas être chose évidente au regard des difficiles, rares libérations de fonds, de surcroît, modiques auxquelles peine à s'acquitter les pouvoirs publics au profit des services publics pour le compte des causes publiques, dont la lutte contre la mendicité des enfants *Talibés*. En guise d'illustration : « sur les 14.000.000.000 de francs CFA annoncés pour financer le programme de retrait des enfants dans la rue lancé en Mars 2016, seuls 141.000.000 de francs CFA ont été mobilisés en deux ans » (Quotidien *Vox populi* du jeudi 1^{er} Mars 2018 : 1).

Dans la situation contraire, où la puissance publique mettrait à la disposition de ces mandataires les besoins financiers sollicités pour ses missions, cela signifierait organismes publics bénéficiaires seraient totalement en phase avec la politique, la vision et les stratégies définies par le pouvoir public.

Autrement, ils seraient la juste copie reproductrice de l'original programmés sur un logiciel de *mimésis*. On serait encore dans l'esprit d'une simple déconcentration spatiale.

Mais, dès lors qu'il est advenu que l'objectif attendu d'une décontration efficace est déçue. Les structures des démembrements de l'État, sur qui étaient porté l'espoir de représenter physiquement, administrativement et surtout de manière fonctionnelle l'autorité, ont failli sur ce troisième pilier, qui puisé est le plus déterminant de cette politique de gestion territoriale.

La raison est à chercher au niveau des résultats obtenus sur le terrain par ces vulgarisateurs, officiellement désignés par la force publique qu'ils incarnent, et, dont ils perpétuent l'image symbolique, la vision et l'action, partout où ils sont placés, surtout dans ces *no man's land* désertiques et longtemps désertés par cette dernière.

Mais, voilà que malgré tous les acteurs publics, mis en ordre de bataille, pour lutter contre la mendicité des enfants *Talibés* dans jusque dans des lieux perdus sur la carte géographique du pays, le phénomène a tout de même continué à prendre de l'ampleur au point de révéler les limites réelles d'un tel dispositif et de ses animateurs. Et ceci, de manière insidieuse, dans ces localités éloignées et ou oubliées où la mendicité des enfants *Talibés* prend source et se prend de l'ampleur avant de s'exporter. Il s'agit principalement des zones rurales qui constituent les lieux de départ des marabouts et de leurs *Talibés*.

Finalement, bien que visible sur l'ensemble du territoire, la présence de l'État s'avère plutôt de une présence symbolique, de principe administratif seulement dans la pratique et crée, de fait, dans certains endroits reculés du pays un vide incommodant pour les populations (Kiyindou, 2009). Face à cette coquille vide vers laquelle elles se tournent systématiquement, en cas de besoin légitime, leur attente est toujours déçue et leur confiance en ces institutions publiques, représentantes de l'État, sérieusement mise en mal.

Dans de telles situations de défaillance de l'appareil étatique, une myriade de bonnes volontés vole à la rescousse des populations dans un élan d'assistance volontaire, à travers différentes formes de regroupement.

Avec l'aval plus ou moins forcé de l'État qui, après les limites des expériences de la centralisation puis des déconcentrations, se retrouve contraint à faire contre mauvaise fortune bon cœur, en acceptant : « L'extension de la responsabilité de la puissance publique [qui] est le troisième domaine de transformation des rapports entre l'État et la société civile » (Féral, 2000 : 98).

Alors, pour ce qui est des choses publiques, qui lui étaient jusque-là strictement réservées en sa qualité d'agent public principal, telle la protection des enfants, l'État voit des acteurs sociaux se positionner en tout lieu et sur n'importe lequel des créneaux de ce domaine. Ce qui ouvre, ainsi, la voie à un système de décentralisation technique.

Car dans ces circonstances, l'État perd son statut d'unique actionnaire et se retrouve subitement dans l'obligation de co-gérer avec d'autres sociétaires de nature différente et surtout de démarche différente les choses publiques. Surtout celles relevant de l'ordre social et sociétal, comme les méthodes à mettre en pratique pour venir à bout de l'exploitation des enfants *Talibés*.

2.2.2.1 Les décentralisations, une politique territoriale démocratique dans l'air du temps

La décentralisation technique, une évolution dans la démocratisation de la gestion administrative des territoires

En réaction aux limites de l'État dans sa gestion des affaires de la cité, des formes d'organisation de nature différentes se sont donc constituées comme cadres de résilience pour aider les populations lésées et victimes. Parmi elles, la société civile qui a su se distinguer de manière opportune, comme une alternative utile d'autant que : « L'influence de la société civile mondiale est facilitée par la désorganisation de l'appareil étatique dans certains pays en développement, ou l'incapacité des États en général à faire face aux multiples besoins des citoyens. L'Encyclopédie de *l'Agora* définit d'ailleurs la société civile comme « ce qui reste d'une société quand l'État se désengage complètement ».

En effet, la flagrance insolente, par laquelle le phénomène de l'exploitation économique des enfants *Talibés* dans les rues de Dakar se manifeste, pousse naturellement à se demander où se trouve l'État aux moments de la survenue progressive, la démultiplication exponentielle, l'amplification quotidienne de ces événements.

Tellement qu'aux côtés des enfants *Talibés*, l'État reste invisible ; pour ce qui est des actions entreprises contre leur exploitation, l'État se montre amorphe ; la communication de ce dernier, pour enrayer concrètement et définitivement le phénomène, s'est révélée inefficace.

En conséquence, beaucoup d'autres (re)groupements de populations ont, spontanément, fait leur apparition dans les mêmes circonstances et se sont donné, en conséquence, le même challenge. Celui, non moins complexe qu'ambitieux, de suppléer l'État partout où son devoir est en souffrance, tout en se gardant bien de suivre les mêmes voies qu'il a arpentées pour éradiquer la mendicité des enfants *Talibés*.

Mais toutes ces organisations, qui sont pourtant mues par le même esprit et le même objectif, sont curieusement de dénominations différentes. À côté de celles indiquées sous le vocable de société civile, d'autres désignations leur sont également attribuées comme celles d'ONG, d'associations... qui sont toutes apparentées. À ce propos, notons qu' : « *A priori*, l'ONG est une "organisation" qui est "non gouvernementale" (Il existe dans la littérature et dans le discours de la pratique un certain nombre d'appellations désignant le même type d'entités [...]). On peut évoquer, parmi les plus courantes, celle d'ONL "organisation non lucrative" ou de CSO "civil society organisation", dont le contenu renvoie exactement à celui d'ONG. L'organisation désigne "groupement, association, en général d'une certaine ampleur, qui se propose des buts déterminés" » (Leroux, 2009 : 4).

Donc, pour les étudier, nul besoin de s'arrêter sur leurs multiples appellations, qui ne sont utilisées que par simple commodité de langage, car le plus important n'est pas là. Pour en donner la preuve, Nicolas Leroux n'hésite pas à leur donner à tous, indistinctement, le qualificatif commun de 'l'Autre' ; en distinction des organisations relevant de l'État que Denis Lindon désigne sous le vocable d'organismes publics.

Mais plutôt, faudrait-il les identifier à travers leur double antinomique, qui fait leur particularité : négation du politique et de l'économique et ancrage dans le social. Autrement dit, elles se donnent pour sacerdoce d'être au service des personnes qui se retrouvent "en dehors du système", et à ce titre : « Cet "autre" correspond le plus souvent à l'ensemble des manifestations de solidarité et d'organisation humaine à dimensions non lucrative et privée [...]. La définition de la société civile devient ainsi doublement négative : ni publique, ni économique (*business*), elle désigne le "reste", le foisonnement des associations et des initiatives dites "citoyennes", les formes modernes comme traditionnelles de solidarité. [...]. Elle correspondra alors au phénomène non-gouvernemental pris dans son ensemble, soit l'ensemble des organisations non gouvernementales prises collectivement » (Leroux, 2009 : Note de page 7).

Au regard des procédés habituels de classification des organisations, souvent utilisés au Sénégal, comme la taille de la structure en question, le nombre d'employés, le montant du chiffre d'affaires,... les critères utilisés relèvent plutôt de l'ordre du quantitatif et reposent sur des indicateurs objectivement mesurables.

A contrario, les formes d'organisation dont il est question ici ne sauraient être appréhendées par des critères de cette nature, mais plutôt par ceux de l'ordre du qualitatif ; d'autant que ces dernières ne se définissent pas en termes de poids mais en termes de valeurs incarnées.

C'est ce qui est mis en avant, lorsqu'il s'agit de chercher, entre les unes et les autres, ce qui fait leur unanimité dans leur singularité : « Malgré la diversité de leurs statuts juridiques, elles ont en commun quatre caractéristiques essentielles. En premier lieu, elles sont des agents de changement social volontaire. Leur raison d'être est toujours de modifier le *statu quo*, de "changer la vie". En second lieu, elles sont, ou du moins se prétendent, désintéressés : leur objet principal n'est pas de gagner de l'argent ou de défendre les intérêts de leurs membres, mais de promouvoir des idées, de susciter des changements de mentalités, de comportements ou de législation, de distribuer de l'argent ou de rendre des services, en vue d'améliorer le sort de la population dans son ensemble ou de certaines catégories de la population [...]. En troisième lieu, les causes sociales sont spécialisées : elles ne s'intéressent qu'à certaines populations particulières [...] ou à certains aspects particuliers de la vie sociale [...] Enfin, elles ne sont pas investies de l'autorité publique, c'est-à-dire qu'elles ne peuvent pas imposer, par des lois et des règlements, les idées qu'elles défendent, les changements qu'elles réclament ou les comportements qu'elles préconisent. Leurs moyens d'action sont la persuasion, l'éducation, la négociation, parfois la menace et la violence, mais pas l'autorité légale » (Lindon, 1976 : 4-5).

En résumé, ce sont là donc des acteurs qui partagent toutes une vocation sociale, incarnent un statut social, adoptent une démarche sociale et visent tout aussi un bien-être social. En cela, le social reste, pour eux, le principal déterminant, leur dénominateur commun en ce que : « pour nombre d'observateurs, l'avènement de la société civile ne serait rien moins que la préfiguration d'une nouvelle organisation du monde, fondée sur des solidarités primaires appelées à supplanter le caractère arbitraire ou artificiel du découpage de l'espace entre États souverains » (Kiyindou, 2009 : 238).

Le social, dont il s'agit ici, renvoie donc à la notion d'assistance publique qui consiste à venir en aide, de manière désintéressée, aux couches vulnérables pour leur assurer un bien-être. Qu'ils soient regroupés sous la forme de Société civile, d'ONG, d'Association ; qu'importe.

Pourvu qu'elles soient mobilisées en faveur d'une cause sociale donnée (la lutte contre la mendicité des enfants *Talibés*, par exemple). Telle est d'ailleurs la vision défendue aussi par Denis Lindon qui : « Reprenant et précisant une définition proposée par Philip Kotler [soutient que] nous appellerons ici "cause sociale" toute organisation, non investie de la puissance publique, ayant pour objet principal de modifier les opinions, les attitudes ou les comportements de certains publics, en vue d'améliorer la situation de la population dans son ensemble ou de certaines populations particulières » (Lindon, 1976 : 4).

L'extension de la puissance publique et des prérogatives étatiques à des entités, qui ne relèvent pas de l'autorité politique, est un choix de raison qui s'est imposé à l'État du Sénégal et non un choix de cœur. Tant l'échec de la philosophie interventionniste de Mamadou Dia, qui théorisait que si l'Afrique voulait devenir moderne, il lui fallait un État fort qui l'engageât dans la voie du développement économique et social, était flagrant.

Dans tous les secteurs où a prévalu cette vision, la gestion a été jugée, finalement, contreproductive. À tel point que cela a été finalement à l'origine des politiques d'ajustement structurel, mise en place au Sénégal à partir de 1984, et qui se sont appuyées sur les leçons des limites du plus d'État pour prôner les vertus de celle du moins d'État ; poussées même d'ailleurs aujourd'hui jusqu'à son paroxysme pour devenir le Sans État (Kiyindou, 2009).

Entre le risque de déposséder l'État de sa substance et l'imprudence de lui confier une charge trop lourde comme mission, le compromis qui est trouvé est alors le partage du pouvoir entre une domination théorique reconnue à l'État et une force réelle détenue par des structures non étatiques. Ainsi, le premier fait de la place aux secondes, en leur cédant une partie de ses prérogatives, à travers un schéma qui s'impose à lui sous le format suivant : « toujours plus d'État sur le plan du champ d'intervention, mais avec une réimplantation de la société civile porteuse de valeurs économistes, tels peuvent se résumer les bouleversements de l'intervention de l'administration régulatrice » (Féral, 2000 : 95-96).

Dans la pratique, un tel système met en concurrence autour de la question de la mendicité des enfants *Talibés*, par exemple, les organismes publics et les structures sociales qui sont deux entités différentes, à plus d'un titre. Aussi bien au niveau de leur ancrage institutionnel qu'au niveau de leur source de référence.

Les premiers servent la loi qu'ils s'emploient à traduire littéralement dans les faits : « Les activités dans les organisations publiques doivent s'appuyer sur les pouvoirs que leur confère la loi, ce qui n'est pas le cas pour les entreprises privées » (Gotner Harold, Mahler et Nicholson, 2000 : 32).

À l'opposé, les secondes s'affranchissent de l'emprise de toute tutelle ; jusqu'à celle politique du premier : « En résumé, la société civile peut être définie comme un ensemble regroupant des acteurs sociaux non étatiques du secteur non marchand » (Kiyindou, 2009 : 238-239). C'est justement dans une telle configuration que des organisations non publiques s'arrogent la latitude de (pré)disposer librement des compétences relevant légalement des attributs de l'État, sans avoir besoin de solliciter au préalable, ni son aval ni ses instructions ou encore moins se conformer toujours, obligatoirement et strictement à son axe territoriale tracé.

Une démarche de détachement progressive de ligne politique territoriale définie par l'autorité centrale, à la base même du système de décentralisation technique qui par la force de l'ampleur et de l'amplitude qu'il a connue a fini par être administrativement reconnue : « Sur un plan constitutionnel, c'est un groupe d'intérêt reconnu comme légitime par la puissance centrale ; sur un plan fonctionnel la notion recouvre ce que dans les pays anglo-saxons, on nomme self-government. La décentralisation est donc un processus de reconnaissance de l'appareil d'État sur des intérêts et des formes d'organisation non étatiques. [...] on confond aujourd'hui presque parfaitement cette notion avec les collectivités territoriales, et que, implicitement la décentralisation soit devenue la collectivité locale : il est d'autres intérêts collectifs auxquels il est reconnu des compétences, une autonomie et conséquemment, la personnalité juridique pour les exercer. Il en est ainsi en particulier des ordres professionnels, des chambres professionnelles, des associations syndicales et des associations » (Féral, 2000 : 166-167).

Tout de même, la décentralisation technique relève, dans les faits, plus de l'affect pour son caractère spontané, improvisé et basé sur les humeurs. De ce point de vue, elle est difficile d'être retenue comme modèle à reproduire et à suivre à cause de sa flexibilité et de son instabilité, qui font qu'elle se réinvente tous les jours et fonction de chaque organisation spécifique.

À la différence de la décentralisation sectorielle qui semble une version corrigée et améliorée de celle technique. Avec comme ressorts progressistes, la définition d'un cadre juridique, réglementaire et organisationnel circonscrit, stabilisé par des formes de structuration diversifiées, régies quant à elles par des procédures de fonctionnement rigoureuses sans être rigides, qui sont encadrées par la déclinaison des prérogatives et des actions globales qui lui sont opposées sous forme de fiche de poste. Aussi, la particularité de ce système prometteur de gestion administrative territoriale qui pourrait faire aussi la force de la forme de décentralisation sectorielle, qui sera analysée ci-après.

La décentralisation sectorielle, une version plus lisible que la décentralisation technique révolution dans la gestion administrative des territoires

Lorsqu'on parle de décentralisation, on pense automatiquement à sa dimension physique avec la subdivision d'un territoire en entités géographiques administrativement reconnues. Dans ce cas, il serait question d'une (re)présentation des organisations de lutte contre la mendicité au Sénégal, en fonction de leur localisation dans une circonscription donnée. Alors que dans le type de représentation qui nous concerne, nous nous intéressons à celle d'entre elles qui ne sont pas forcément circonscrites dans un espace donné mais qui jouissent plutôt d'une autonomie d'action leur permettant d'agir jusque dans les chasses gardées de l'État ; quel que soit le lieu où elles sont situées.

La différence entre ces deux formes de décentralisation est peu perceptible au niveau de leur définition théorique, si ce n'est l'ignorance du concept local pour ce qui est de celle à vocation technique : « La décentralisation est le système administratif se définissant comme la reconnaissance par l'appareil d'État de l'autonomie d'administration à un groupe de personnes pour défendre, définir, gérer et représenter ses intérêts catégoriels. [...] La décentralisation en effet est un système d'administration, qui consiste, pour une autorité centrale, à reconnaître des compétences propres et une autonomie à des entités représentant des groupes distincts des intérêts globaux représentés par cette même autorité centrale ».

Les structures concernées par cette forme de décentralisation se déterminent en fonction de leur ligne idéologique, et, elles transcendent les frontières physiques des territoires qui constituent, pour le grand nombre, le point de repère et de départ pour toute analyse sur la décentralisation.

Normal alors que la pratique, de la décentralisation technique, ne va pas sans susciter des confusions et soulever des polémiques ; la preuve : « Parler de décentralisation technique présente toujours un certain risque car, [...], cette classification a été sévèrement critiquée, et à juste raison, par une partie de la doctrine. Mais pour peu que l'on purge cette catégorie des établissements à caractère fondatif, que nous avons classés dans le groupe des personnes morales déconcentrées, cette catégorie, que l'on peut mettre en parallèle des collectivités locales, devient celle des collectivités professionnelles ou associatives » (Féral, 2000 : 179).

Mais, dans le domaine de la protection de l'enfance au Sénégal, la décentralisation sectorielle est une réalité qui se manifeste et qui s'exerce au quotidien. En effet, à côté des structures et projets de l'État, diverses Associations et ONG locales constituent la base sociale de la Coalition Nationale des Associations en Faveur de l'Enfance (CONAFE Sénégal) dans sa mission d'harmonisation et de développement des programmes de ses membres dans le domaine de l'enfance⁴⁷. Les interventions des acteurs locaux peuvent être regroupées en trois grandes catégories : l'assistance, la prévention, et le plaidoyer.

Dans chaque région, les Associations et les ONGs qui ont des programmes qui recourent la mendicité sont recensées à partir du répertoire national des Associations et ONGs⁴⁸ qui œuvrent dans le domaine de l'enfance. Cette base de données de la CONAFE, même provisoire, renseigne sur :

- l'existence d'associations et d'ONGs qui œuvrent sur la mendicité ;
- leurs partenaires financiers ;
- leur classement par domaine, type et zone d'intervention ;
- le profil des enfants mendiants qui bénéficient des programmes, le nombre de *Daaras*, d'enfants et leur moyenne d'âge ;

⁴⁷Ces intervenants sont identifiés dans le rapport provisoire : Revue documentaire et caractérisation des associations et ONGs locales sur la mendicité et la marginalisation/exclusion du système scolaire formel dans un échantillon de cinq régions du Sénégal, à savoir *Kolda, Kaolack, Saint-Louis, Diourbel* et *Dakar* : CONAFE Sénégal, UNICEF, Novembre 2007.

⁴⁸Document élaboré en mai 2004 par la CONAFE avec l'appui de Plan International/Sénégal.

- la ligne stratégique des types d'associations, déclinée à travers les activités menées, les objectifs, les stratégies d'action et les politiques qui les soutiennent ;
- le profil institutionnel des associations ;
- les leçons apprises de leur expérience ;
- leur contact E-mail et téléphoniques.

Le recensement a donné les résultats qui suivent :

La région de *Kolda* compte six associations et ONGs qui œuvrent essentiellement dans la prise en charge des enfants mendicants.

Dans la région de *Kaolack*, les types d'interventions des cinq associations actives dans le domaine sont liés à la prévention, la prise en charge, le plaidoyer et la promotion des droits de l'enfant.

À *Saint-Louis* sept associations sont actives.

Dans la région de Dakar, 32 associations et ONGs, membres de la CONAFE, sont distribuées dans les départements de *Dakar*, *Guédiawaye*, *Pikine* et *Rufisque*. Elles conduisent des programmes dans le domaine de la mendicité.

En dehors de ces ONG locales qui ont formé un collectif appelé « Coalition nationale des associations et ONGs en faveur de l'enfance » (CONAFE), afin de mieux coordonner leurs initiatives et leurs actions. Les acteurs suivants qui ont été identifiés comme actifs dans la recherche de solutions pour l'éradication de la mendicité des enfants *Talibés* de la société civile (hors instances étatiques) comprennent :

- des ONGs locales, y compris ENDA-GRAF, Avenir de l'enfant, Tostan, La Lumière, Claire-Enfance, le *Daara* de Malika, Empire des enfants, et Samusocial Sénégal, Aide et Action, Enda Jeunesse Action, ONG Jamra, FIPA, *Talibé Sama Xarit*, Empire des enfants, Collectif National des maîtres coraniques, Collectif des *Ndeyu Daara*, *World vision*, DASSE, Ville de Pikine, Eco/PN, Enda Graf Intermondes ...qui travaillent à réduire la mendicité infantine ;

- des organisations à base communautaire qui aident les enfants mendiants ;
- l'association à but non lucratif PARRER (Partenariat pour le retrait et la réinsertion des enfants de la rue), créée au début de l'année 2007 à la suite d'une initiative prise lors du Conseil présidentiel sur les enfants de la rue d'octobre 2006, impulse un effort de mobilisation nationale pour le retrait et la réinsertion des enfants de la rue.

Pour la prise en charge du phénomène de mendicité des enfants *Talibés* au Sénégal, divers types de structures s'activent avec pour chacun un mode de gestion spécifique lié à sa nature juridique, sa forme organisation, son cœur d'intervention, sa vision, ses missions, son fonctionnement... Et la liste de caractéristiques particulières est loin d'être exhaustive. Le risque est alors réel de se (re)trouver dans ce sous-secteur seulement de la lutte contre la mendicité des enfants *Talibés*, dans un véritable *Babel* organisationnel.

La cause qu'elles se donnent comme sacerdoce de servir s'enretroouve desservie, sous une pléthore de programmes redondants et parfois même contradictoires sur certains points, devant suivre une multiplicité de démarches souvent différentes les unes des autres, bénéficiaire d'une manne de ressources mal inefficacement redistribuées à une multitude d'organisations émietteés et difficiles à contrôler leurs actions.

Certes, on peut avoir des réserves sur leurs méthodes, stratégies et approches méthodologiques à améliorer (hypothèse de recherche de cette thèse). Mais, à ce stade de l'étude, la limite qui est observable à l'œil nu est un chaos dans les interventions des parties prenantes, pourtant nombreuses dans par leur représentativité, généreuses dans leurs efforts.

Ce diagnostic est posé par tous les acteurs engagés dans la problématique de la mendicité des enfants mendiants ou *Talibés*, même par ces organisations à vocations sociale qui sont les plus concernées et/ ou visées par cette reproche, somme toute, fondée. Toutefois, la solution, pour résoudre ce biais, semble aussi toute trouvée par tous ces mêmes acteurs engagés dans la problématique de la mendicité des enfants mendiants ou *Talibés* ; dont les organisations à vocations sociale qui sont aussi les plus concernées et/ ou visées roche.

Cette solution est théorisée sous les concepts d'assainissement du secteur, rationalisation du nombre des organisations mobilisés pour la cause et mutualisation des forces. Le regroupement et la classification de ces multitudes de systèmes d'administration autour de trois modèles d'action théorisés par François Féral (2000 : 117), présentées dans les lignes qui suivent, est une piste sérieuse à prendre en compte dans la mise en œuvre de cette solution.

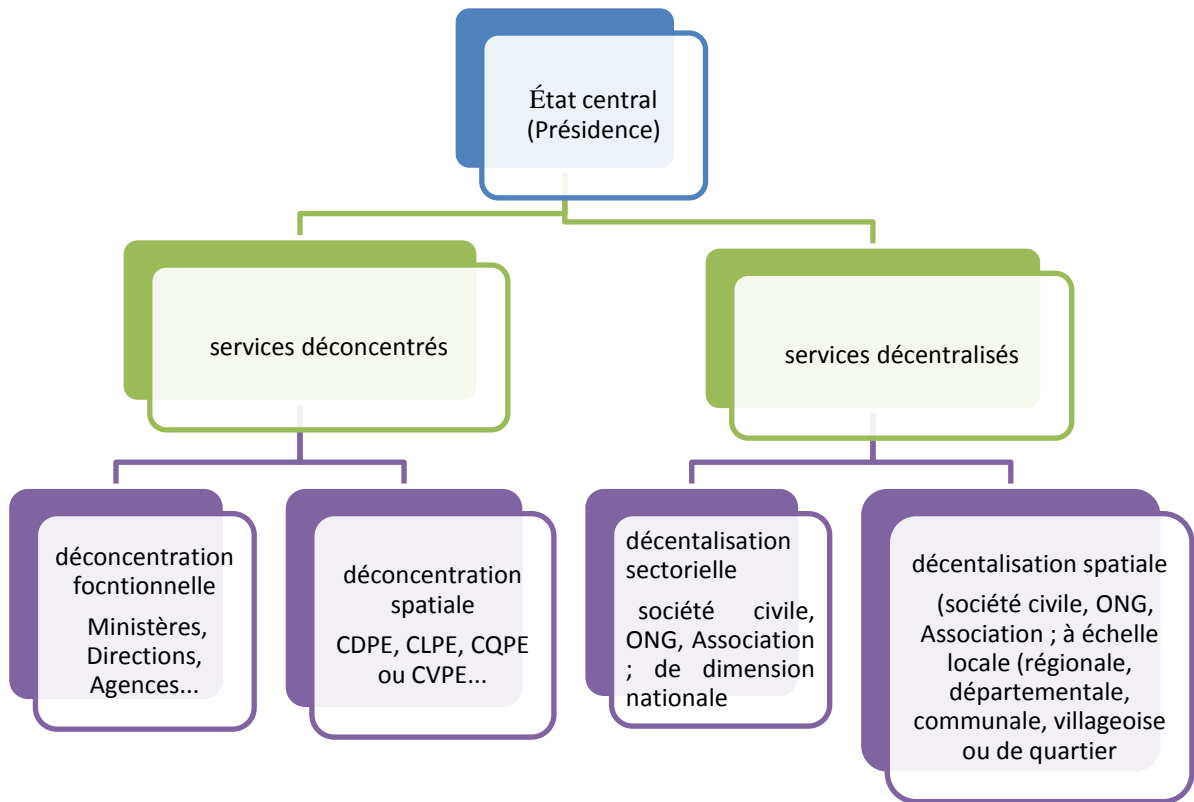
1 – « faire » : il s'agit du modèle d'action centralisé où, par sa seule organisation bureaucratique pyramidale. L'État réalise ses missions au travers de ses ministères.

2 – « faire faire » : il s'agit du modèle d'action déconcentré où, par le procédé de la délégation, le pouvoir central donne mandat à un organe de réaliser pour son compte une mission territoriale ou fonctionnelle ; qui en l'occurrence pourrait engager respectivement une cellule départementale de protection de l'enfance et une agence de protection de l'enfance.

3 – « laisser-faire » : il s'agit du modèle d'action décentralisé dans lequel l'État reconnaît, non seulement la légitimité d'un intérêt catégoriel, mais également des pouvoirs institutionnels spécifiques pour les représenter et les administrer ; ONG, et/ou associations et/ou société civile...sont concernées.

Ce dernier modèle, plus récent, constitue une alternative nouvelle qui viendrait compléter et enrichir l'arsenal de lutte contre la maltraitance des enfants. Avec des méthodes innovantes qui continuent à être inventées à travers des approches expérimentales, ces types de structure, constitués pour la plupart d'organisations sociales, développent des stratégies prometteuses pour la lutte contre la maltraitance des enfants mendicants ou *Talibés*. D'où le choix motivé d'en étudier une d'entre elles dénommée l'ONG Symbiose, qui a conduit un projet d'envergure pour le compte de la lutte contre la mendicité des enfants, en partenariat avec le PARRER. Après la présentation du schéma sur les relations hiérarchiques et fonctionnelles entre les acteurs de lutte contre la Mendicité des enfants mendicants ou *Talibés* ci-après, il sera présenté l'ONG Symbiose et son dispositif de lutte contre la mendicité des enfants *Talibés*.

Schéma 4 : relations hiérarchiques et fonctionnelles entre les acteurs de lutte contre la Mendicité des enfants mendiants ou *Talibés*



Falilou Bâ, Thèse AMU 2018

2.2.2.2 L'ONG Symbiose comme objet d'étude

Certes la longue marche des enfants *Talibés* et de leurs maîtres à travers le Sénégal a principalement pour destination finale Dakar comme il a été reconstitué dans le point 2.1 intitulé : Retracer les itinéraires des enfants mendiants et des maîtres coraniques. Ils partent des régions intérieures du pays et même des pays limitrophes pour rallier la capitale. À la lumière de la trajectoire suivie par les mouvements de *Talibés*, il est apparu que le phénomène de la mendicité en question qui prend justement naissance dans ces dites régions devait être tué dans l'œuf en agissant dans ces contrées ainsi que l'ont compris certaines organisations sociales qui interviennent justement dans ces localités. En cela, elles se présentent *de facto* comme des partenaires privilégiés dans le cadre de cette étude qui vise justement étudier les moyens de lutte contre ce fléau.

Seulement, de la même manière que les zones affectées sont nombreuses, les organisations qui travaillent à la base sur cette problématique au Sénégal sont tout aussi nombreuses (*cf.* l'étude de cas réalisée par CONAFE). Devant l'impossibilité d'intervenir de choisir tous les acteurs en présence nous avons procédé à un choix pour retenir un organisme qui fait partie des plus crédibles pour servir d'objet d'étude parmi la multitude d'organisation sociales engagées dans ce combat à vocation nationale. Compte non tenu de celles encore très nombreuses à vocation internationale, pour conduire cette étude.

Les raisons externes d'un choix motivé

Après sa reconnaissance officielle intervenue en 1998, Au niveau étatique, une association de droit privé appelée "Partenariat pour le Retrait et la Réinsertion des Enfants de la Rue" (PARRER) a été créée au début de l'année 2007 à la suite d'une initiative prise lors du Conseil présidentiel sur les enfants de la rue d'octobre 2006 pour lutter contre toute forme de maltraitance de l'enfant et promouvoir sa protection. Son but est d'accompagner et de soutenir les initiatives tendant à retirer de l'espace public ces "enfants de la rue" en vue de leur réinsertion dans d'autres cadres favorisant leur épanouissement.

Pour ce faire, le PARRER a fait appel à des organisations non gouvernementales (ONG), intervenant dans la prise en charge du phénomène des "enfants de la rue", pour lancer un programme et mener des actions préventives dans les régions de *Kaolack*, *Kolda*, *Thiès* et *Ziguinchor* ; toutes considérées comme des zones pourvoyeuses d'enfants vers Dakar et le Nord du Sénégal notamment.

Une légitimité historique

L'ONG Symbiose, intervenant dans la zone du *Saloum* et dont le siège est à *Nioro du Rip*, a été choisie dans ce cadre par PARRER pour offrir ses services pour la prévention de la mendicité des enfants dans les *Daaras* dans les régions de *Kaolack* et *Kaffrine*. Justement du fait que ces centres urbains sont également des zones de transit et de (re)départ d'enfants mendiants vers d'autres sites économiquement plus côtés du Sénégal en l'occurrence Dakar et *Mbour* en raison du dynamisme touristique qui constitue un supplément de taille, entre autres arguments justificatifs de leurs attraits.

Depuis 1998, ladite ONG s'est engagée dans la conception, la mise en œuvre de différents Programmes et Projets de développement, qui contribuent à permettre aux acteurs des différentes collectivités localités de comprendre leur centralité dans le processus d'apprentissage et de gestion du développement local. Il a ainsi capitalisé une expérience appréciable sur les questions liées à la décentralisation et au développement local autoentretenu ; dans sa globalité.

Dans sa démarche, Symbiose Sénégal est une organisation d'appui au développement à l'écoute. Ainsi, elle travaille à rassembler sur ces axes d'interventions, parmi lesquels la lutte contre la mendicité des enfants *Talibés* toute la documentation, toute l'information stratégique susceptible de garantir des choix judicieux en matière de développement du bien-être des populations partenaires dont les enfants sujets de maltraitance, en général, et de mendicité forcée, en particulier.

Une démarche participative

Aujourd'hui, par les cadres qui composent l'ONG, Symbiose revendique une connaissance exhaustive et critique de son terroir. Ses membres sont des fils et ou des amis du Bassin arachidier, pénétrés de sa civilisation, de son histoire, de sa géographie et des programmes de développement qui s'y sont succédé. Ils revendiquent une confiance des populations pour conduire et accompagner un développement qui améliore leurs conditions de vie tout en rompant avec une certaine directivité, une certaine verticalité.

En tant qu'organisation d'appui au développement local composée de *saloum-saloum*, en majorité, et d'amis du *Saloum* très pénétrés des enjeux de développement de leur terroir, Symbiose travaille à promouvoir dans un "pays naturel" à cheval entre le Sénégal et la Gambie, précisément dans les régions de *Kaolack* et de *Kaffrine* :

- L'émergence d'organisations locales fortes en phase avec les réalités de la décentralisation et suffisamment outillées pour peser de manière significative sur les décisions majeures susceptibles d'améliorer les conditions de vie des sénégalais ;
- Le développement de programmes de renforcement à l'intention des élus locaux et de tous les dépositaires d'enjeux impliqués dans les processus de réalisation d'un développement auto-entretenu et durable ;

- La promotion de cadres de concertation qui permettent aux populations et à leurs formes de représentation de prendre une part active dans la définition, la mise en œuvre et l'évaluation de politiques et programmes étroitement articulés aux préoccupations des communautés de base ;
- La promotion de l'enfance à travers une lutte hardie contre la déperdition scolaire et l'errance des enfants, accentuée par une mendicité avilissante. La promotion d'écoles coraniques qui répondent substantiellement aux préoccupations socioéducatives du moment, constitue pour lui un défi majeur.

Une légitimité partenariale

Symbiose est aussi en même temps en relation avec le monde. Il noue des alliances avec toutes les organisations, toutes les institutions qui partagent avec lui les mêmes convictions programmatiques et dans des domaines variés. En guise d'illustration, l'organisation a étroitement travaillé en partenariat avec différentes institutions telles que :

- L'Alliance pour Refonder la Gouvernance en Afrique, qui est une organisation sous régionale regroupant le Sénégal, le Mali, le Burkina Faso, le Bénin, le Togo, la Guinée et la Guinée Bissau. ARGA réfléchit sur les systèmes de gouvernance en cours en Afrique et propose des alternatives qui tentent de rendre aux communautés de base toute leur légitimité dans les processus décisionnels ;
- La Caritas, dans un projet fédérateur et novateur qui consacre le développement de synergie entre différents partenaires. Le projet Synergie *lengoo* a permis à la Caritas, ENDA Santé et Symbiose de développer des synergies qui ont du reste permis aux populations des régions de *Fatick* et de *Kaolack* de mutualiser leurs connaissances en matière d'apprentissage et de gestion du développement local.

De ce point de vue, il s'est enrichi de leur apport technique et méthodologique. C'est le sens du partenariat scientifique entre Symbiose et nous, en tant que chercheur, dans le cadre de cette étude en vue de l'expérimentation d'une forme de communication avancée en faveur de la lutte contre le phénomène du *confiage* des enfants, des *Daaras* itinérants, de la mendicité des *Talibés*. Partager avec les membres de l'Organisation l'objet commun de lutte pour la protection de l'enfant maltraité est la base et le moteur de notre collaboration scientifique.

Une légitimité institutionnelle

Symbiose a étroitement travaillé en partenariat avec le Partenariat pour le retrait et la réinsertion des enfants de la rue (PARRER). Cette collaboration lui a d'ailleurs offert l'opportunité de dérouler un programme avec les populations des départements de *Nioro* et de *Kaffrine* sur des stratégies endogènes

- de lutte contre la migration des *Daaras* dans les centres urbains ;
- de promotion de l'enfance à travers une lutte hardie contre la déperdition scolaire et l'errance des enfants, accentuée par une mendicité avilissante ;
- de promotion d'écoles coraniques qui répondent substantiellement aux préoccupations socioéducatives du moment, constitue pour lui un défi majeur.

De la même façon que le choix de Symbiose a été motivé, celui de *Nioro* l'a aussi été. En effet, le département de *Nioro* apparaît comme un laboratoire privilégié pour s'accorder sur des perspectives réalistes susceptibles de contribuer durablement à une résolution de la question *Talibé*.

Zone crédible qui se prête parfaitement pour l'étude au vu de toutes les réalités chargées qu'il incarne à la fois : fortes traditions reconnues en matière d'éducation religieuse auxquels s'ajoutent la réticence à l'école française et en même temps un ardent attachement à un Islam puritain conjuguées au principe de *confiage* des enfants, érigé en une norme sociale.

Tout un ensemble de pré-dispositifs favorables au basculement dans le phénomène d'exploitation économique sous la forme de mendicité forcée qui est exacerbée dans ce contexte par une position géographique frontalière à la Gambie et proche de la *Casamance*.

Un concours de circonstances qui ont aussi milité pour l'institutionnalisation de *Nioro* comme espace de compréhension et d'instrumentation d'une politique durable de protection à l'intention des *Talibés*. Aussi après plus de dix années d'engagement en faveur de la lutte des *Talibés* soldés par des résultats mitigés ainsi que semble l'avouer par l'ONG dans ses faits. En effet, Symbiose s'est-elle fondée à rationaliser et à restructurer son intervention, à la rendre davantage efficace à travers un second plan stratégique quinquennal (2012-2017) avec un axe programmatique central et toujours articulé autour de la protection de l'enfant maltraité ;

comme en témoigne la conception et la mise en œuvre de son projet de lutte la mendicité des enfants *Talibés* qui porte le même nom.

Pour se donner les moyens de parvenir à cet objectif stratégique, l'ONG s'appuie sur l'expertise locale, dépositaire d'expériences considérables. S'inspirant d'une approche participative qui place les acteurs au cœur du processus, le diagnostic s'est fait en rapport avec les organisations d'inspiration locale comme les *Penc* qui ont un ancrage certain dans leur zone d'intervention. Compte tenu du capital d'expérience et de confiance engrangé par ces organisations de base, Symbiose s'est beaucoup appuyé sur les *keppar* qui sont des démembrements des *Penc* au niveau de chaque village. L'ancrage social de ces organisations a permis de saisir les contours du phénomène pour pouvoir bâtir un programme de lutte contre la mendicité des enfants *Talibés* dont les grandes lignes sont présentées au travers des lignes qui suivent.

Mais si les justificatifs de certains choix techniques opérés sur l'objet de l'étude et le lieu de l'étude sont avancés à ce niveau de l'étude déjà, cette démarche a été plus conditionnée par leur évocation précoce dans l'étude qui ne pouvait ne pas s'accompagner d'explication minimale sans laquelle le lecteur risquerait d'être dérouté. Alors les éléments d'annonce effectués, sur eux, sont volontairement sommaires et circonstanciellement adossés sur des facteurs contextuels. Les justificatifs méthodologiques qui seront plus larges touchant à d'autres points qui sont même d'ordre théorique, plus détaillés allant plus en profondeur et plus scientifiques s'appuyant sur des équipements techniques validés et valides sont consacrés à la deuxième partie suivante dénommée : Cadrage théorique et méthodologique en communication du terrain de recherche.

**Deuxième partie : cadrage théorique et
méthodologique en communication du terrain
de recherche**

Introduction de la deuxième partie

L'analyse de la notion de la mendicité des enfants *Talibés* dans une perspective diachronique nous a amené à deux conclusions qui sont caractéristiques du phénomène. D'abord, une pratique sociale riche de vertus religieuses, morales et pédagogiques qui s'est muée au gré du temps et des circonstances en un fléau social à combattre et qui est combattu. Ensuite, un des acteurs les plus engagés dans ce combat, en l'occurrence, les organisations sociales (dépourvues de puissance publique) qui ont légalement et exclusivement recours à la communication comme instrument de lutte avec des résultats mitigés en termes de changement en actes de la part des destinataires.

Sur la base de ces résultats, issus des études conduites dans la première partie de cette recherche, la deuxième partie va longuement s'arrêter, au niveau de son premier chapitre pour procéder à l'étude diachronique de cette communication dont il va, appréhender l'évolution historique de ces différents modèles. Aussi pour chacun de ses modèles, il a été rappelé le cadre théorique de la forme de communication correspondante. Occasion de revenir sur les circonstances de sa survenue, ses caractéristiques et, au besoin, en relever les limites objectives dans la perspective de changement de comportement qui reste leur objectif principal.

C'est dans cet esprit qu'il a été entrepris cette revisitation qui porte sur la genèse des communications linéaires, circulaire et interactionniste dont usent, pour des raisons spécifiques, dans des circonstancielles particulières et suivant des objectifs précis, les ONG en général et celles qui luttent contre la mendicité des enfants *Talibés* en particulier.

Comme deuxième étape dans l'analyse des communications, un élargissement théorique a été adopté, qui nous amène à une étude des formes de la communication d'actions et d'utilités publiques utilisées par les organisations sociales qui prend en compte également différents autres approches et présupposés dont ceux articulés autour des rhétoriques de la fragilisation, du chaos, de l'engagement personnalisé étudiées par (V. Meyer) et ceux relatifs aux stratégies externes théorisées par (D. Lindon). Nous ajoutons, en plus, dans notre thèse un apport original portant sur la pertinence du cadre de la communication persuasive pour comprendre les pratiques des ONG en général et celle de l'ONG Symbiose, qui est notre cadre d'étude, en particulier. D'autant que la communication persuasive constitue dans le domaine des

changements de conduite une forme qui catalyse des espoirs, à en croire le recours systématique qu'en font des spécialistes dans ce domaine. Ainsi, sa théorie a-t-elle été reprise, son dispositif technique détaillé, ses objectifs rappelés et sa démarche présentée étape après étape dans cette présente étude.

Toute prometteuse qu'elle soit dans la théorie, cette communication a besoin d'être mise à l'épreuve pour (dé)montrer ses véritables capacités opérationnelles. Pour ce faire, la nécessité qu'elle soit confrontée à des causes sociales problématiques comme celle de la protection de l'enfant *Talibé* dont il est question ici, pour tester son utilité sociétale et publique. Pour ce faire, il a fallu aménager un cadre de mise en pratique et (re)chercher des parties prenantes ; autrement dit trouver un terrain d'application et des sujets d'étude s'est alors imposé à nous. Alors, la démarche suivie pour choisir cette zone, d'une part, et pour sélectionner ce public, d'autre part, a été dictée par des critères scientifiques qu'exige un cadrage méthodologique. L'écueil à éviter étant de conjuguer avec un éventuel biais susceptible de compromettre les résultats qui se doivent d'être irréprochables en vue d'une éventuelle duplication de la méthode, en d'autres lieux et pour d'autres problèmes sociaux.

À partir de ce moment, il a été question de l'établissement des indicateurs pour, aussi bien, délimiter le territoire de l'étude que pour choisir l'ONG, objet d'étude de même que pour isoler les populations, sujets d'étude. Le périmètre de l'étude ainsi circonscrit, il a été par la suite question de définir aussi les approches pour conduire l'étude. Aussi bien pour celles concernant les méthodes de collecte de données qui ont été arrêtées en fonction de la spécificité des sujets enquêtés, que pour celles en rapport aux instruments d'analyse de données qui ont été déterminées en fonction de la nature des informations collectées.

Toutes ces étapes permettent de poser le cadrage théorique et méthodologique en communication du terrain de cette recherche. Voilà comment chacune d'entre elles a été franchie de manière technique.

Chapitre 3 Agir contre la mendicité : problématiques et questions de communication

3.1 Les évolutions historiques de la communication applicables à la communication publique

Les causes sociales, les services publics et les partis politiques regroupés sous la dénomination générique d'organisations à vocation sociale le sont grâce aux nombreuses similitudes qu'ils partagent (Lindon, 1976 : 8-9-11) sur le plan de leurs idéaux en faveur du bien-être de l'homme. Mais lorsqu'ils se mettent en ordre de mouvement pour traduire leur vocation noble en action concrète, des différences surgissent entre eux quant aux voies à emprunter pour y parvenir et ils finissent par laisser apparaître leurs oppositions, par méthodes d'intervention interposées. S'ils recourent indistinctement à la communication comme principal moyen pour atteindre leur objectif, leurs statuts qui les spécifient les uns par rapport aux autres ainsi que les prérogatives et les missions qui y sont consubstantiellement affiliées les prédisposent à tenir chacun un discours en fonction de leur rang et de leur nature.

Dans ce contexte, leur communication se diversifie et, selon l'acteur en présence, prend une forme particulière en vue de la perception qu'il se fait du rapport qui existe entre son interlocuteur et lui. Plutôt que le rapport devant normalement régir les relations entre le citoyen partenaire et lui. Un citoyen dont il doit prendre en charge les attentes de plus en plus individualisées et de plus en plus exigeants, quant au respect de ses droits. L'esprit et la lettre des politiques de décentralisation sont venus légitimer et conforter la nécessité de l'usage de cette parole plurielle qui élargit, du coup, le champ de la communication : « Dans un secteur qui se complexifie, les organisations sociales et humanitaires sont amenées à rencontrer différents objectifs au travers de leurs activités de communication : elles doivent informer en profondeur et faire réfléchir leurs publics, façonner leur image pour se démarquer des autres organisations agissant pour la même cause, mais aussi susciter les dons afin de pouvoir combler les besoins financiers engendrés par les projets. Face à ces objectifs, les organisations sont souvent tentées par le recours à des techniques communicationnelles inspirées du monde marchand tout en ne voulant pas trahir leurs valeurs et missions propres. Dans un contexte de tension (Carion et Cultiaux, 2006) entre, d'une part, les missions d'ordre civique et, d'autre part, des nécessités d'ordre marchand, elles sont ainsi tiraillées entre un mode de communication *fonctionnel* et un mode de communication *relationnel* » (Carion, mis en ligne le 23 septembre 2011, Consulté le 03 décembre 2012 : 2).

Au regard des divers objectifs que les organisations à vocation sociale poursuivent à la fois, les échanges entre les Institutions et leurs interlocuteurs suivent des sens variés. Vertical, lorsqu'elles doivent informer, instruire, orienter la population. Lorsqu'elles doivent discuter, dialoguer, négocier avec elle, la direction des débats prend alors une logique horizontale. Ce sont donc là des rapports ambivalents qui sont repris et clarifiés dans : « Ce guide [qui] introduit les notions de communication participative et de recherche pour le développement ; il aborde les sujets reliés à l'utilisation efficace de la communication bi ou multidirectionnelle entre les communautés locales et les intervenants » (Guy Bessette, 2004 : 2).

Conçues dans des relations dialectiques, les communications des organisations publiques sont inscrites dans une dynamique protéiforme et sont régies par des rapports de type directionnel/ bidirectionnel/ multidirectionnel ; selon l'esprit de l'organisme communicant, le contexte de communication, l'objectif qui est recherché. Suivant l'une ou l'autre de ces configurations, la forme communicationnelle utilisée s'inspire soit du modèle classique linéaire, soit du modèle intermédiaire circulaire, soit du modèle actuel interactionniste. Analyser la communication publique qui est consacrée à ce point à l'aune des formes historiques de la communication qu'elle a (re)produites à dessein ou par hasard nous a conduit à étudier les différentes formes de communications utilisées par les organisations humanitaires. Avec comme analyse de départ, l'étude diachronique des trois modèles communicationnels des ONG sus cités, dont chacun présentant une particularité propre.

(Re)faire cette genèse théorique de l'évolution de la communication est, sans doute, instructif pour le lecteur non encore initié et désireux de percer ce champ différencié. Aussi, après une reconstitution chronologique, il s'en est suivi une analyse synchronique qui s'est évertuée à montrer la manière dont ces différents modèles communicationnels classiques ont été reproduits par les organisations à vocation sociale dans leurs nouvelles formes de communication d'action et d'utilité sociales et sociétales ou publiques ; de manière consciente ou de manière inconsciente. Cette seconde phase sera développée successivement après la première phase qui est étudiée dans les lignes qui suivent.

3.1.1 L'évolution diachronique de la communication : de l'approche linéaire à l'approche interactionniste

Dans la réalité, la communication publique des organisations à vocation sociales, davantage caractérisée par les campagnes d'information et de sensibilisation est, dans sa théorisation récente, dans une situation d'hésitation entre un modèle déjà éprouvé et un modèle encore innovant. Encore enfermée dans une logique historique de jeu de pouvoir, elle est souvent restée dans sa première forme linéaire et fonctionnelle avec toutes les limites que cela comporte si on sait que : « La révolution du XXI^{ème} siècle n'est pas celle de l'information, mais celle de la communication. Pas celle du message mais celle de la relation. Pas celle de la production et de la distribution par des techniques sophistiquées, mais celle des conditions d'acceptation, ou de refus, par ces millions de récepteurs, tous différents, et rarement en ligne avec les émetteurs. Les récepteurs destinataires de l'information compliquent l'information. L'information butte sur le visage de l'autre. On rêvait du village global, on redécouvre la tour de Babel » (Wolton : 2009 : 17).

Dans son effort d'adaptation à l'évolution des perceptions des chercheurs sur la question, on n'en venu à (re)connaître au traditionnel récepteur, un rôle minimal de droit de réponse face aux multiples interpellations qui lui sont adressés par l'émetteur. La communication se perçoit et se conçoit dans ce cas sous une forme circulaire. Elle aspire désormais, dans ses intentions, à devenir interactionniste qui est la forme la plus moderne et qui est selon (Wolton, 2009 : 21), celle de l'avenir : « La communication résulte d'un jeu complexe à trois. Le récepteur n'a pas toujours, loin de là, sinon sa dictature s'impose, mais il oblige à passer de l'idée de transmission à celle de négociation. Hier, communiquer c'était transmettre car les rapports humains étaient le plus souvent hiérarchiques. Aujourd'hui, c'est la plupart du temps négocier car les individus et les groupes se trouvent davantage en situation d'égalité. Le concept de négociation appartient d'ailleurs à la culture démocratique. Pas de négociation dans une société autoritaire ou totalitaire. Si l'on regarde bien la réalité, chacun passe son temps aujourd'hui à négocier, dans le couple, la famille, l'école, l'entreprise, la société, l'Europe, le monde... Beaucoup moins de choses s'imposent, beaucoup plus de choses se négocient. Et plus les individus sont informés, plus ils critiquent et négocient ».

3.1.1.1 Les modèles classiques de la communication

La théorie originelle de la communication : un modèle linéaire

Même si les organisations à vocation sociale ne jouissent pas d'une légalité de droit, il leur est tout de même reconnu une légitimité de fait. Ainsi au moment où, respectivement, les services publics sont forts d'une puissance administrative, les partis politiques s'imposent en ce moment par un vote électoral et les causes sociales, quant à elles, se font l'unanimité par leur crédibilité scientifique dans leur domaine d'intervention. Pour illustration, sur le plan international les questions de protection et de promotion de l'enfant sont aujourd'hui dévolues aux ONG comme Unicef, Plan International, *Human Rights Watch*, UCW, pour ne citer que celles-ci et les plus fervents représentants des enfants sur le plan national au Sénégal se trouvent être entre autres PARRER, CNLTP, Symbiose...»

Pour rappel Johanne Chehmi, 2013 : 21) avait déjà fait remarquer à ce propos que : « En ce qui concerne plus spécifiquement le phénomène de la mendicité des enfants taalibe, force est de constater que les seules études qui y sont consacrées émanent de l'État sénégalais et/ou d'Organisations Non Gouvernementales (ONG) et d'Organisations Internationales (OI) et ont surtout commencé à être réalisées à partir des années 1990 ».

Le seul crédit qui peut être mis à l'actif des les organisations sociales et qui leur vaut cette considération dans la représentation du public tient à leur engagement pour la cause, leur ancienneté dans la mobilisation, leurs actions et études effectuées à son profit. Á ce titre, elles sont affabulées et ou elles s'adjugent le titre d'experts attitrés du domaine de la lutte contre les problématiques publiques et sociétales.

Pertinents ou non comme gages scientifiques, qu'importe ; elles se fondent malgré tout sur cette qualité propre ou usurpée pour adopter une véritable communication de persuasion. Résolues, qu'elles sont, à (ap)porter à l'attention des destinataires une information, des renseignements, de nouvelles idées, d'autres visions sur la cause, elles inscrivent ainsi leur communication dans le modèle linéaire et s'inscrivent du coup dans un rôle de transmission.

Telle est d'ailleurs la posture que prennent dans la réalité : « Les approches communicationnelles qui sont liées au paradigme de la modernisation, sur le plan de la vulgarisation ou de la mise en œuvre des programmes de développement, [qui] sont essentiellement de type *top-down* ou unidirectionnel (Melkote et Steeves, 2001 ; Wilkins, 2000 ; Servaes, 1995 ; Miège, 1995 ; Weaver et Shannon, 1975 ; Schramm, 1966 ; Lerner, 1958), qu'il s'agisse de la diffusion des innovations (Rogers, 1962) ou même du *two step flow of communication* (Katz et Lazarsfeld, 1955) » (Moumouni, 2005, mis en ligne le 09 août 2012, consulté le 04 décembre 2012 : 5).

En guise de rappel à propos du modèle linéaire, en 1948, Claude E. Shannon et Warren Weaver ont formulé une théorie mathématique du transfert de l'information. Ce modèle suppose au départ une source d'information qui produit un message qui sera ensuite transformé par un émetteur en signaux. Ces signaux circuleront par le biais d'un canal soumis à l'interférence de différents bruits et parviendront à un récepteur qui transformera à son tour le message en signaux, lesquels se rendront à une destination. Dans cette optique, la communication est considérée comme une chose qu'une personne "fait" à une autre. Elle ressemble à une injection ; telle une chaîne de montage.

Le modèle de Claude E. Shannon et Warren Weaver interprète la communication d'une façon mécanique et séquentielle, c'est-à-dire comme une série d'actions organisées selon un modèle linéaire. Yves Winkin s'est employé à clarifier ce processus de communication dont chacun des messages est transmis de façon unidirectionnelle entre un émetteur et un récepteur à travers un ancrage historique et une description métaphorique qu'il en fait : « La première image qui vient à l'esprit lorsqu'on parle de communication, c'est celle de la flèche allant d'une personne à l'autre. La flèche évoque la transmission intentionnelle d'un message, le plus souvent verbal, d'un émetteur vers un récepteur. Qui peut à son tour devenir émetteur, et ainsi de suite. La communication se confond donc, dans le vocabulaire courant et l'imaginaire quotidien, avec la transmission, sinon même avec ce qui est transmis : de l'information. Ces raccourcis se retrouvent dans les travaux de recherche sur la communication qui se développent aux États-Unis dans les années cinquante. L'exemple paradigmatique est celui du modèle de la communication proposé par Claude E. Shannon et Warren Weaver en 1949 qui repose explicitement sur des recherches menées sur le fonctionnement du télégraphe avant et

pendant la seconde guerre mondiale. Cette vision "télégraphique" de la communication va se répandre très rapidement à travers les sciences humaines et sociales et constituer le socle des "sciences de la communication" naissantes, tant aux États-Unis qu'en Europe » (Winkin, 2003 : 25).

Ce modèle fait figure de théorie la plus ancienne de la communication. En tant qu'approche originelle, il constitue le point de départ de toute recherche approfondie sur la communication, et sur cette base, il a inspiré pendant une bonne période les chercheurs en communications. Les spécialistes de la communication publique comme Pierre Zémor aussi (1994 : 17-20), selon qui : « Il est, pour définir la communication, en dépit d'errements sémantiques, une règle fondamentale et qui mériterait d'être retenue si ne devait subsister en la matière qu'un seul principe. On parlera de communication lorsqu'un émetteur – personne morale autant que personne physique – au clair avec lui-même, porteur de son identité, à l'initiative – et donc la responsabilité – d'établir une relation avec le récepteur qu'il a choisi et dont il prend en considération les attentes. Il lui transmet une information qui peut modifier l'état des connaissances. Il lui fait ainsi soit partager un savoir, soit changer de point de vue sur un sujet donné, soit modifier un comportement ».

Le modèle linéaire de Claude E. Shannon et Warren Weaver s'applique parfaitement à la description de la communication unilatérale qui s'effectue dans le cas d'une communication de masse. Mais, il ne tient pas en compte de ce qui se passe lors d'une relation interpersonnelle dans laquelle la communication est, pour le moins, bilatérale. Á cet effet, voyons comment elle est matérialisée de manière technique : « Pour fixer préalablement les idées, Claude E. Shannon propose un schéma du "système général de communication". Il entend par là une chaîne d'éléments : la source d'information qui produit un message (la parole au téléphone), l'émetteur, qui transforme le message en signaux (le téléphone transforme la voix en oscillations électriques), le canal, qui est le milieu utilisé pour transporter les signaux (câble téléphonique), le récepteur, qui reconstruit le message à partir des signaux, et la destination, qui est la personne (ou la chose) à laquelle le message est envoyé. Durant la transmission, les signaux peuvent être perturbés par du bruit (grésillement sur la ligne) (Ref. Schéma du "système de communication", selon Claude E. Shannon).

Mais, quoique premier, ce modèle n'a pas manqué de susciter légitimement chez ces mêmes spécialistes, qui l'avaient adopté, des questionnements sur deux aspects qui passaient pour évidents. D'abord, au niveau de la forme définitivement télégraphique qui lui est attribuée tout comme au niveau du caractère fonctionnel qui lui était reconnu de fait, en tant que *médium* destiné à favoriser échange, compréhension et ré(action) chez les interlocuteurs. Éprouvée sur ces deux points, elle ne manque pas de montrer très vite des limites objectives qui remettent en cause ce présupposé sociologique qui confère de manière abusive à tout modèle ancien un statut de référence.

Concernant l'aspect linéaire de la communication, il apparaît qu'il n'a pas été pris en compte le principe réel et naturel de la rétroaction qui change tout. En effet, si on peut épiloguer sur quelle forme cela peut prendre, on ne saurait douter du fait que le récepteur d'un message réagit nécessairement à ce dernier ; que ce soit par le geste, par le verbe, par le regard ou de toute autre manière... Il impose, de ce fait, à la communication un caractère interactionniste qui lui permet de répondre justement et à juste titre à son appellation de communication. Et : « à partir de là, les choses se compliquent. La clé de voûte de la théorie de Claude E. Shannon est le concept d' "information" (Bateson, Birdwhistell, Goffman, Hall, Jackson, Scheflen, Sigman, Watzlawick (textes traduits par Yves Winkin, 1981 : 17).

Ce renversement de la perspective de la communication qui incite à quitter un modèle acquis pour en explorer un autre à définir n'a été possible qu'en changeant de référent. En effet, si la théorie de la communication linéaire fonde sa base scientifique sur la métaphore du télégraphe, une autre théorie en concurrence va, elle, puiser sa source sur la métaphore de la cybernétique. D'un postulat explicatif à un autre, la communication change totalement de modèle constitutif à travers la logique qui suit : « Tandis que la théorie des systèmes et la cybernétique se mettent en place, Claude E. Shannon, un ancien élève de Warren Wiener, élabore une "théorie mathématique de la communication". Ensemble, les deux hommes mettent au point certains détails techniques. Mais l'esprit même du travail de Shannon est fort différent de celui de Warren Wiener. Ainsi, le modèle de la communication de Shannon, qui est purement linéaire, s'oppose nettement au modèle circulaire (rétroactif) de Warren Wiener » (Bateson, Birdwhistell, Goffman, Hall, Jackson, Scheflen, Sigman, Watzlawick (textes traduits par Yves Winkin, 1981 : 17).

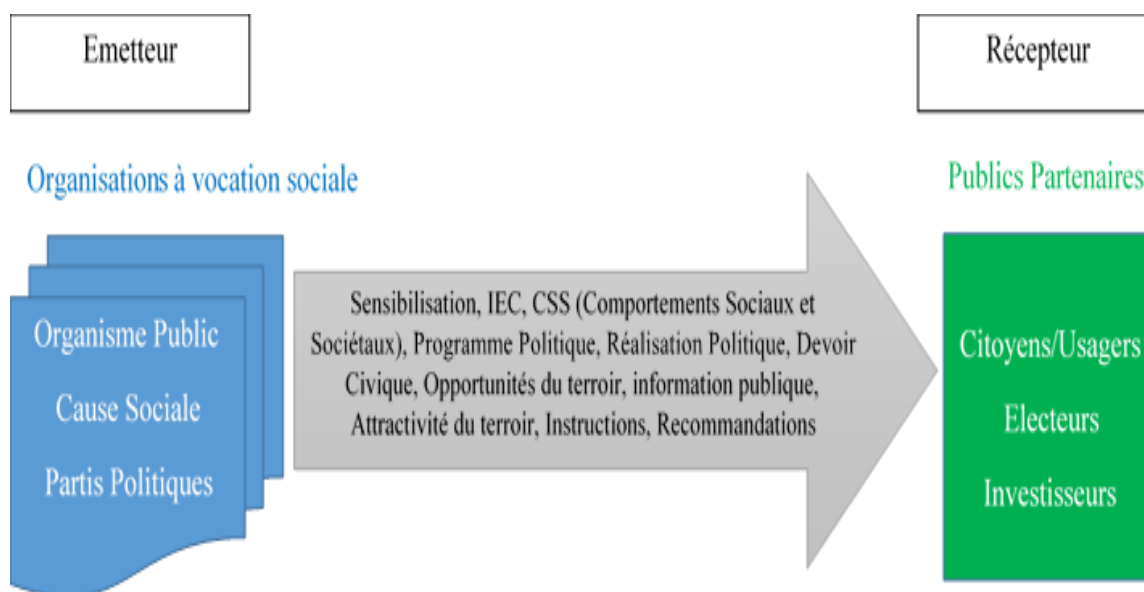
En plus de se montrer approximatif sur la configuration formelle de la communication, le modèle télégraphique pêche plus gravement à propos de son intérêt social ; du moins pour ce qui est du champ de la communication publique. Car dans l'approche qu'elle promeut, "l'échange" est vertical en partance d'un émetteur omniscient, omnipotent qui dicte son savoir à un récepteur passif, poreux qui intègre tout sans (ré)action aucune. Ce discours unilatéral ne laisse place à aucune interaction et donc à une aucune co-construction, qui est pourtant seul gage pour déclencher un élan consensuel et constructif autour d'un projet, qui puisé de changement de conduite des publics. *A contrario*, il suscite de la part des destinataires du scepticisme, des suspicions, de malaises et finit par provoquer des résistances, en écho à l'adage selon lequel « Tout ce qui se fait pour moi, sans moi, se fait contre moi ».

Cette faille dans le modèle dans la communication linéaire et les conséquences qu'elle entraîne est d'une gravité tellement compromettante si on les analyse, par exemple, du côté du champ social dont l'idéal poursuivi est la participation en ce qu'elle rend justement impossible les conditions de réalisation de cette participation.

Pour exemple concret et vivant, le grand projet du NEPAD que les dirigeants africains et leurs partenaires ont conçu pour les populations et dont l'espoir retentissant que cela a suscité au départ a aujourd'hui laissé place à l'anonymat et à l'oubli. Un sort dépréciatif que Charles Moumouni (2005, mis en ligne le 09 août 2012, consulté le 04 décembre 2012) met sur le passif de l'approche télégraphique qui a caractérisé sa conception et qui caractérise encore la communication qui l'entoure : « Quoi qu'il en soit, même si la théorie de la modernisation peut être utilisée pour caractériser la politique et les stratégies de communication du NEPAD, elle ne peut pas permettre d'atteindre l'objectif de son appropriation » ; « Il y a deux types de participation : *la participation as a means to achieve an end approach* et *la participation as an end in itself approach* (Melkote et Steeves, 2001). Dans la première approche, la participation n'est qu'un simple moyen pour atteindre des objectifs de développement déjà fixés. Il s'agit, en fait, de faire le marketing social de programmes ou de projets de développement presque coulés dans le béton ».

En restant seulement sur une dimension de transmission, le modèle de Claude E. Shannon révèle un caractère incomplet dans l'architecture formelle de la communication. En faisant fi de la rétroaction, elle lui enlève son esprit fondamentalement interactif. Or exit ses deux piliers, ce qui en reste serait intéressant pour un début de théorie de la communication ; mais un début tout juste et pas plus. Alors, il faut ensuite aller plus loin pour l'améliorer et se rapprocher de plus en plus du modèle plus abouti en commençant d'abord par intégrer les chaînons manquants. C'est justement ce à quoi va s'atteler Warren Wiener dans l'étape suivante à travers un modèle intermédiaire que nous appellerons le modèle circulaire.

Schéma 5 : modèle de la communication originelle linéaire



Falilou Bâ, Thèse AMU 2018

Le modèle intermédiaire circulaire

Au cours d'une communication, il est clair que les personnes émettent et reçoivent des messages suivant la logique interpellation-réponse. Dans ce cas, après avoir suivi le sens du processus de la communication linéaire, il faut ensuite l'inverser, le dédoubler ; et par le truchement de cette opération il est obtenu un processus de communication circulaire. Dans cette configuration discursive, les interlocuteurs prennent la posture de sujets et d'objets dans laquelle le premier entreprend une action verbale à l'endroit de l'autre et, en retour, obtient du second une réaction verbale.

Ainsi, de sens unique au départ, la communication se déploie désormais en deux sens. Se met alors en place un autre schéma qui se rapproche plus de la logique pragmatique de la communication définie par l'école de *Palo Alto* diffusée en France par Yves Winkin qui en rappelle, dans ce qui suit, la réflexion qui l'a sous-tendue : « Warren Wiener reconnaît dans ce problème le principe connu et utilisé depuis longtemps : le *feed back* ou rétroaction. Il va donner à ce principe une portée universelle en en faisant la clé de voûte de la cybernétique, ou science du « pilotage » (le mot grec *kubernetes* signifiant "pilote" ou "gouvernail"). Il voit dans le canon qui cherche à atteindre l'avion, le bras portant le verre d'eau à la bouche ou une machine à vapeur gardant un régime constant, un même processus circulaire où des informations sur l'action en cours nourrissent en retour (*feed back*) le système et lui permettent d'atteindre son but. Warren Wiener envisage donc une science étudiant le « contrôle et la communication chez l'animal et dans la machine » (sous-titre de son ouvrage fondateur de 1948). Le projet de la cybernétique est plus une façon de réfléchir qu'une théorie articulée et détaillée. À partir de l'idée de la rétroaction, l'explication linéaire traditionnelle devient quelque peu désuète. Tout "effet" rétroagit sur sa "cause" : tout processus doit être conçu selon un schéma circulaire. L'idée est simple ; les implications sont importantes, notamment lorsqu'on introduit la notion de système dans l'analyse » (Sous-titre de son ouvrage fondateur de 1948) » (Bateson, Birdwhistell, Goffman, Hall, Jackson, Schefflen, Sigman, Watzlawick (textes traduits par Yves Winkin, 1981 : 15-16).

À la lumière de cette évolution scientifique du modèle communicationnel, les spécialistes ont fait progresser leurs théories sur la communication publique, confortés dans leur nouvelle vision par des arguments de divers ordres. Dont celui facilement vérifiable ayant trait à la signification de la notion même de communication que rappelle Valéry Dechatre : « Or, les racines étymologiques du mot communication traduisent l'échange, la mise en commun, le partage des valeurs, le dialogue. Pierre Zémor, pour combattre la polysémie qui sévit sur la communication, rappelle « que l'information est le fait unilatéral d'un émetteur, qu'elle est univoque. La communication met obligatoirement en jeu plusieurs émetteurs-récepteurs : elle fonctionne et se pratique dans les deux sens » (Messanger, 1994 : 359).

La conception circulaire reconnaît ainsi à la communication une dimension dualiste. En faisant apparaître une conception plutôt dynamique que figée, ce modèle est vraisemblablement progressiste. Pour la communication publique, il a au moins le mérite de l'extraire d'une posture dictatoriale. Ici, le récepteur n'est pas complètement effacé dans le champ discursif d'autant qu'il prend la parole ; à tout le moins. Par cette possibilité qui lui est offerte, le récepteur ne fait pas alors figure d'interlocuteur entièrement à part mais plutôt d'un interlocuteur à part entière. Et ne serait-ce que de ce point de vue, cela change de la communication télégraphique ; et la communication circulaire mérite d'être retenue comme une étape décisive dans la perspective de reconstitution historique de la perception de la communication.

Avec son caractère transitoire et donc fluctuant, caractéristique à un entre-deux qui a dépassé la première étape imparfaite mais sans être encore à l'étape ultime et parachevée du phénomène. D'où les hésitations notées, en ce moment précis, dans les contours de la communication qui ne sont pas encore totalement définis et définitifs car : « si l'on entre dans la définition même de la communication *fonctionnelle*, il apparaît que certaines des techniques évoquées dépassent le cadre strict de la communication *fonctionnelle*. Il s'agit de démontrer que certaines stratégies et techniques, dites fonctionnelles, possèdent, en réalité, un statut communicationnel intermédiaire en permettant une conscientisation réelle et une autonomie de connaissance qui peuvent mener ultérieurement à la participation » (Carion 2011, mis en ligne le 23 septembre 2011, consulté le 03 décembre 2012).

D'ailleurs, en poussant l'analyse sur cette forme de communication intermédiaire jusqu'au fond, en s'interrogeant sur sa teneur, il s'avère que les rétroactions fournies dans ce contexte se résument principalement à des réponses mécaniques et sommaires produites dans un moment d'interaction minimale ou contrôlée. La suprématie du message de l'émetteur tout puissant est toujours écrasante sur des *feed back* "prescrits" et vides de la part de l'interlocuteur.

Comme cela se voit encore dans la communication publique lorsque le citoyen, sous-estimant sa stature et ses prérogatives, renverse les rôles en endossant celui de serviteur au lieu de "Roi" qu'il (dé)tient légitimement au sein de cette relation.

Alors, le service public se mettrait abusivement à dicter sa volonté au citoyen qui se contenterait d'acquiescer timidement et d'exécuter à la lettre les instructions reçues. Et vice-versa, car la méprise qui provoque un tel renversement des rôles pourrait aussi provenir des responsables publics qui se croiraient dans leur bon droit d'autorité à décider, imposer, obliger, leur destinataire qui devrait prendre acte et obtempérer ; sans plus.

Cela serait leur conviction profonde car même s'ils ne le disent pas ouvertement, les dirigeants qui se (re)trouvent dans cette catégorie agissent de la sorte, à plusieurs occasions, comme l'a relevé Charles Moumouni (2005, mis en ligne le 09 août 2012, consulté le 04 décembre 2012) : « Elle opte pour une approche communicationnelle de type participatif *bottom-up* et non *top-down* (Melkote, Steeves, 2001 ; Bessette et Rajasunderan, 1996 ; Paquet-Sévigny, 1996 ; Mody, 1991 ; Mowlana, 1990 ; Bessette, 1993 ; Nair et White, 1987 ; Jayaweera, 1987), de type horizontal, interactif (Joshi, 2002) et bidirectionnel symétrique (Grunig, Grunig et Dozier, 2002). [...] La communication est bidirectionnelle, mais asymétrique ».

Dans une telle configuration, la communication intermédiaire se révèle être une approche, sur certains aspects, assez avancée par rapport à la communication linéaire mais, sur beaucoup d'autres aspects, elle va se révéler, de loin, ne pas être révolutionnaire comme l'est la communication interactionniste de plus en plus à l'ordre du jour présentement. Car dans son esprit, la communication circulaire est réduite à une relation entre un émetteur qui énonce un message et un récepteur qui le reçoit, le decode l'interprète avant de lancer, à son tour, un message à l'émetteur en guise de réponse. Donc, dans un tel schéma, les deux interlocuteurs sont confinés dans une relation symétrique où il y aurait un temps de l'énonciation puis un temps de la rétroaction qui se succède à un rythme strictement binaire, sans jamais laisser la place à d'éventuelles interférences.

Articulation trop simpliste au regard des rapports plus complexes qui existent entre interlocuteurs engagés, dans la réalité, dans un rapport plutôt fusionnel, dans une relation beaucoup plus imbriquée. Les (entre)chocs verbaux qui naissent à la faveur de la mise en échange de deux discours ne sont ni prévisibles ni planifiés au regard du caractère improvisé, spontané et libre de l'émission des propos par les différents protagonistes.

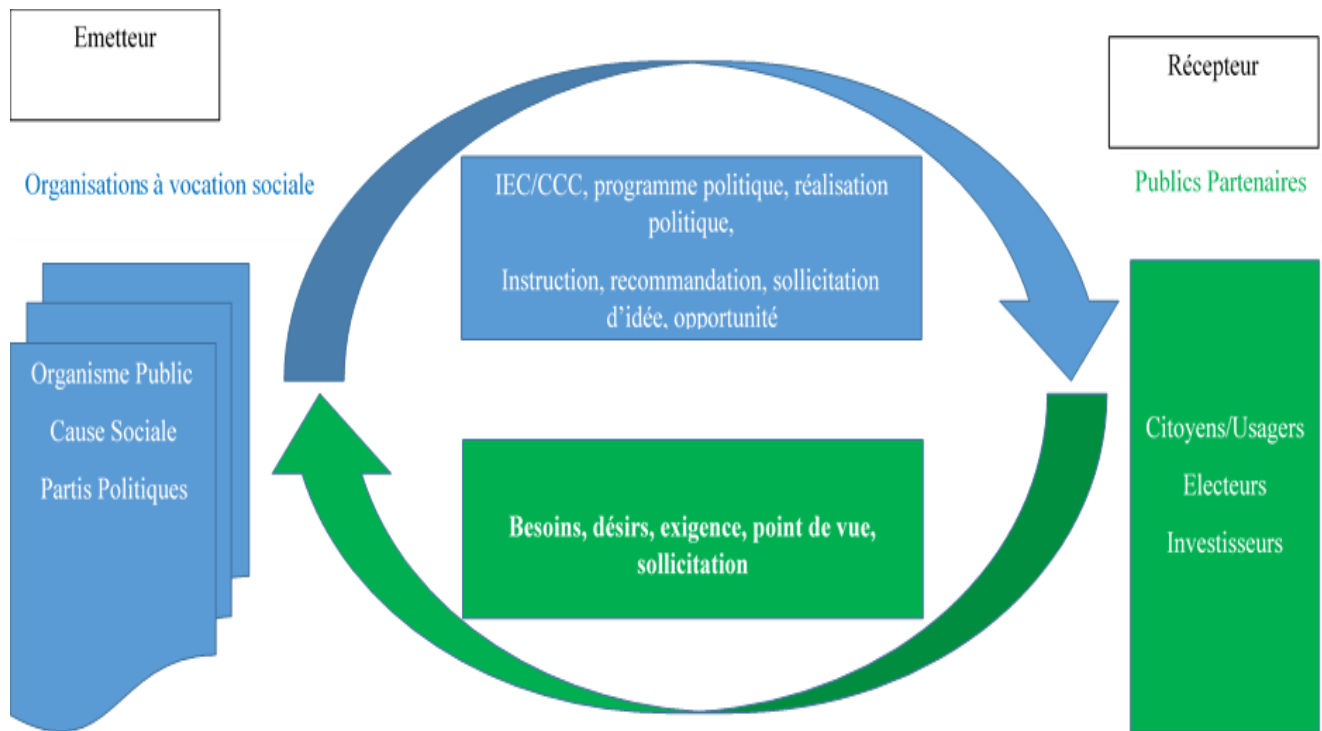
À l'opposé de ce qui est (re)présenté dans les manuels didactiques comme étant la « bonne communication » qui enseignent que les temps de l'émission du message et celui de la rétroaction doivent être scrupuleusement séparés et respectés au risque de transformer le temps de l'échange en pure cacophonie durant laquelle personne ne s'entend ni ne se comprend encore moins.

Mais cette perception vulgarisée, qui a le mérite d'être didactique ne correspond pas du tout à la réalité au cours de laquelle émetteur et récepteurs prennent rarement la parole successivement et à tour de rôle. Au cours d'un échange réel, ils s'empiètent souvent l'un et l'autre dans leurs messages et se télescopent toujours dans leurs discours. Cette forme de communication serait alors pur bruit et donc une (in)communication, si on se réfère aux règles pédagogiques de « la bonne communication ». Mais c'est justement cet apparent désordre discursif qui pourrait faire penser au *Babel* des langues auquel correspond aujourd'hui la *real* communication à laquelle les spécialistes donnent le qualificatif de communication interactionniste.

Au regard des multiples interactions qui le caractérisent, elle s'éloigne des images artificielles et approximatives des communications linéaires et circulaires et de ce fait recoupe davantage l'esprit de la communication publique : « Ce modèle de la communication n'est pas fondé sur l'image du télégraphe ou du *ping-pong* – un émetteur envoie un message à un récepteur qui devient à son tour un émetteur, etc. -, mais sur la métaphore de l'orchestre. La communication est conçue comme un système à multiples canaux auquel l'acteur social participe à tout instant, qu'il le veuille ou non : par ses gestes, son regard, son silence, sinon son absence... En sa qualité de membre d'une certaine culture, il fait partie de la communication, comme le musicien fait partie de l'orchestre. Mais, dans ce vaste orchestre culturel, il n'y a ni chef, ni partition. Chacun joue en s'accordant sur l'autre. » (Bateson, Birdwhistell, Goffman, Hall, Jackson, Scheflen, Sigman, Watzlawick (textes traduits par Yves Winkin, 1981 : 7-8).

Et curieusement, malgré ce soi-disant chaos communicationnel fait de bribes de messages incomplets, entrecoupés, entrelacés et entremêlés, cela n'empêche que les interlocuteurs constitués d'acteurs publics parviennent à s'entendre, à se comprendre et même à entreprendre en commun dans l'espace public et pour le compte du service public.

Schéma 6 : modèle circulaire de la communication intermédiaire



Falilou Bâ, Thèse AMU 2018

3.1.1.2 Jusqu'au mode interactionniste de la communication publique

Lors d'une conversation ordinaire, deux personnes n'échangent pas seulement des "informations" comme s'il s'agissait d'objets circulant de l'une à l'autre et vice-versa. Le processus suppose aussi que les personnes encodent et décodent les messages simultanément ; en même temps qu'elles effectuent des ajustements qu'elles s'efforcent de trouver un point de (des)accord à leurs échanges. Toute personne est à la fois source et destination de messages dans le cadre de cette interaction.

De ce fait, fait la communication interpersonnelle est ainsi considérée comme un processus interactif et transactionnel : processus qui fait intervenir tous les actants de la communication de telle manière qu'ils influent les uns sur les autres de façon simultanée. Il est inspiré des schémas de Wilbur Schramm (1970), l'un des premiers à avoir émis l'idée que les personnes agissent simultanément à titre d'émetteurs et de récepteurs.

Le schéma actuel n'identifie plus une personne comme la source d'un message, et une autre comme la destination. Les émetteurs et les récepteurs ne devraient pas être séparés comme si une personne ne faisait qu'une chose ou l'autre. Ils devraient, au contraire, être superposés, et les deux parties impliquées dans la communication devraient être redéfinies en tant que "participantes". À un moment donné, nous sommes en mesure de recevoir le message qu'une autre personne nous envoie, de le décoder et d'y réagir en même temps que cette autre personne peut recevoir le nôtre et y réagir.

La communication est donc échange comme le reconnaît Marceau Long, (Vice-présidente du Conseil d'État, Président d'Honneur de l'association "Communication publique") (Messanger, 1994 : 13). Et, comme lui, beaucoup d'autres théoriciens de la communication publique comme Pierre Zémor qui rétablit le récepteur dans son bon droit d'interlocuteur actif et non passif en allant même jusqu'à lui donner un statut "d'indispensable" pour qui « Le service offert à l'utilisateur public ne peut se réduire à un produit décrit dans un catalogue ou exposé dans une vitrine. Le service doit être ajusté, l'application des règles adaptée à l'interlocuteur (le récepteur est "co-constructeur du texte"). Le service est, dans une certaine mesure, co-produit avec le demandeur. L'échange et la communication font partie intégrante du service finalement délivré » (Zémor, 1995 : 13-16).

En définitive, le modèle interactionniste démontre que la communication n'est pas quelque chose que nous faisons aux autres, mais plutôt une activité que nous faisons avec les autres. Elle dépend même plutôt de la collaboration du récepteur avec qui l'émetteur entre nécessairement en lien pour établir une communication relationnelle. La communication relationnelle est une création unique qui résulte de l'interaction des partenaires : « [Elle] tire ses fondements de l'idée de partage. Selon Éric Dacheux, elle peut être définie comme la rencontre et l'entrelacement de deux types de communication : la communication *conviviale* et la communication *normative*. ...] La communication *relationnelle* se fonde dès lors sur l'idée d'un partage en vue d'intercompréhension et de construction de significations communes. Elle implique une participation active et consciente des individus inscrits dans la communication. Il s'agit d'atteindre une relation de véritable réciprocité et d'engagement mutuel et conscient. Il nous semble important de comprendre la nature de cette implication volontaire, consciente et critique. Éric Dacheux place le concept de participation au centre de la communication

relationnelle et le définit comme un acte social, volontaire, solidaire et gratuit » (Carion, 2011, mis en ligne le 23 septembre 2011, consulté le 03 décembre 2012).

C'est davantage au niveau de la communication publique, en général, que cette forme de communication relationnelle se matérialise et se retrouve même institutionnalisée. D'autant que l'autorité publique qui fait figure d'émetteur a forcément besoin du citoyen qui tient le rôle du récepteur dans une posture beaucoup plus active que passive. Carrément participative, de sorte que ce dernier change souvent de place pour devenir l'émetteur et l'autorité publique se muer en récepteur dans une dynamique inversée du schéma circulaire relativement évolué de Warren Viener comparé à celui linéaire et classique de Claude Shannon. Un renversement de statuts qui survient à répétitions au cours d'une séquence de discussion au gré des situations. Une configuration qui permet au citoyen d'être dans une posture à pouvoir s'exprimer, partager ses points de vue, argumenter ses positions et même faire triompher ses idées en leur faisant adopter par son vis-à-vis, comme dans une démarche normale de la communication publique que devraient intégrer tous les publics concernés par et pour la bonne marche de la chose publique.

Dans ce cas précis où le citoyen qui doit exécuter la mesure prise est celui-là même qui l'a proposée, on ne peut qu'être optimiste qu'il va s'y conformer. Compte non tenu de la prudence affichée par certains spécialistes vis-à-vis d'un tel présupposé, et, pour qui : « Il restera à voir si la *théorie de la communication participative pour le développement* est celle qui est indiquée pour favoriser l'appropriation... » (Carion, 2011, mis en ligne le 23 septembre 2011, consulté le 03 décembre 2012).

Prudence compréhensible quand on sait que la communication publique tient sa légalité de la caution du public et tire son efficacité de l'application de ses recommandations par le public. Une double adhésion formelle et opérationnelle qui suppose, toutes deux, une appropriation préalable de la chose. Dans ce cadre, l'échange d'informations entre l'émetteur et le récepteur s'inscrit dans une logique de nécessité fonctionnelle. Sans cette relation discursive réciproque, la notion est dépouillée de sa structure matérielle et de substance idéologique. Un service public et un usager qui se parlent dans un rapport hiérarchiquement équilibré est le premier niveau de manifestation de la communication publique.

Pourvu que l'utilisateur ne soit pas seulement un figurant, mais un vrai acteur si ce n'est l'acteur principal. Car, autant son interlocuteur muni de sa casquette de décideur doit être plus dans une position d'écoute. Autant, lui avec son statut de bénéficiaire qui est dans la proposition, doit porter un discours. Dans cette disposition, il est plus plausible d'arriver à une éventuelle congruence entre l'offre publique et la demande citoyenne car : « la participation ici n'est pas un simple moyen, mais une fin en soi. Le besoin pour un individu d'avoir son mot à dire dans les décisions importantes qui touchent sa vie est tout aussi essentiel pour son développement que le fait pour lui de manger, de boire et de dormir. Dans ce cas, la participation devient une mesure du développement lui-même » (Moumouni, 2005, mis en ligne le 09 août 2012, consulté le 04 décembre 2012).

Cette forme de participation active du citoyen au débat est un préalable nécessaire pour la communication publique mais pour autant, elle n'est pas une condition suffisante pour lui garantir une pertinence, car satisfaisant à une exigence circonstancielle sans impérativement apporter une réponse quant aux questions de forme et du fond ; c'est-à-dire du comment et du pourquoi les parties prenantes vont et doivent se parler ? La réponse est plutôt à chercher respectivement dans les subtilités langagières qui facilitent l'accessibilité et dans les fondements juridiques qui réglementent cette forme de communication spécifique. Eu égard, certainement, à l'identité des acteurs en interaction et à la nature du sujet à discuter. En effet, la communication publique met en relation institutions publiques et citoyens autour d'un bien commun qu'est la chose publique.

À propos de cette chose publique, le premier cité reçoit du second mandat à la gérer à son compte sous forme de contrat. Un contrat qui peut être moral mais qui est impérativement politique pour être légal car devant émaner de la légitimité du vote électoral. À ce titre, il est soumis aux règles de fonctionnement démocratique. Les rapports qui lient mandataires et mandants sont encadrés par des normes et des principes ; quelle que peut être par ailleurs leur nature, fût-elle d'ordre communicationnel : « Eu égard à la complexité des textes et des procédures ou aux situations dans lesquelles se trouvent les citoyens, le droit à l'information crée un devoir de communication. Dialogue, voire assistance supposent une relation établie » (Zémor, 1995 : 35-40).

Le destinataire et le destinataire se voient ainsi assignés des prérogatives communicationnelles données dans le cadre de la communication publique. Leur statut étant distinct, les rôles dévolus aux uns et aux autres apparaissent, du coup, différents. Par sa fonction de service public, l'émetteur est un serviteur et en sa qualité de citoyen, le récepteur est plutôt un roi. Leurs statuts respectifs sont institutionnellement légitimés par la loi qui confère au premier un droit d'informer et au second un devoir d'être informé, ainsi que cela est stipulé dans la loi française par le « décret du 28 novembre 1983, loi du 12 avril 2000 »⁴⁹ sur les relations entre l'administration et les usagers. Comment cela se présente-t-il dans les faits ?

Devoir de l'institution publique d'informer l'émetteur

Toutes les personnes sont égales devant la propriété publique ; aussi chaque citoyen est-il concerné par le bien collectif. Il peut même être amené, au gré des circonstances, à le gérer au nom des autres et dans leur intérêt. Dans le cas échéant, le bon sens lui recommande de leur rendre compte sur tout ce qu'il entreprend sur leur patrimoine et pour leur compte. Seulement, le bon sens n'est pas la chose la mieux partagée et que cette démarche qui paraît si évidente n'est pas systématiquement appliquée par tous ceux qui sont investis d'une mission d'exercice du service public ; pour exemple, les multiples cas dans le monde où la démocratie et la liberté de parler (d'être d'accord ou pas avec l'autorité) est mise à rude épreuve, par ignorance ou par perversion.

⁴⁹ En parlant du Sénégal, nous nous permettons d'utiliser des références de la loi française de la décentralisation parce que notre pays, ancienne colonie française, s'inspire encore beaucoup de la Métropole pour construire son histoire territoriale ; aussi bien dans sa forme architecturale que dans sa politique managériale. Ainsi aujourd'hui, cette démarche de *mimésis* a fortement déteint sur l'esprit et la lettre des choix et des actes de décentralisation que le Sénégal pose qui sont la juste reprise de ceux déjà posés par l'ancienne colonie. D'ailleurs à ce propos Latsoukabé Mbow nous fait la genèse (2017 : 15-16) « Il n'est pas à exclure que l'extériorité puisse peser sur ce processus de fabrication territoriale par les effets retardateurs de la conflictualité avec d'autres espaces politiques ou au contraire par l'instauration de relations propices à la coopération considérée comme l'antidote à l'hostilité et à la guerre. Comme de nombreux autres pays africains, le Sénégal tel qu'il existe aujourd'hui à l'intérieur de ses frontières est le résultat des partages coloniaux intervenus à partir de la seconde moitié du XIX^{ème} siècle. Dans l'ancien empire français en Afrique, il a été un terrain d'expérimentation pour l'application de plusieurs mesures visant la transformation de la vie des territoires et leur intégration graduelle à la géopolitique mondiale. (...) À l'époque contemporaine, l'une des particularités de l'État du Sénégal repose sur la stabilité de son ancrage territorial et la solidité de son organisation institutionnelle, dans un contexte régional caractérisé par l'éclatement de crises graves qui, dans l'ensemble, renvoient à des problèmes de gouvernance démocratique ».

Face à ces menaces potentielles de détournement d'objectif dans la communication publique, il a fallu mettre en place des filets de sécurité pour parer à toutes dérives possibles, par l'entremise d'une réglementation juridique. Dans cette logique le législateur a décliné à l'attention de l'émetteur, qui est représenté par l'autorité, les principaux rôles qui lui sont assignées. Entre autres, à celui qu'on a confié la mission de gérer le bien collectif dans l'optique d'améliorer le quotidien de ses pairs, il lui est intimé le devoir d'informer ses mandants : « La communication, tout comme la politique, est tout ce qui n'est pas autre. Chacun en fait, et parfois même, tel monsieur Jourdain, sans le savoir. Ce qui est plus certain, c'est que certains doivent en faire, non seulement parce que leur activité le suppose, mais aussi parce que leur existence l'impose. La conduite des affaires publiques suppose d'assumer un devoir, celui d'informer, de rendre publique la chose publique » (Messenger, 1994 : 7).

Dès lors qu'il est avéré que les rapports de l'émetteur au récepteur sont placés sous le sceau du devoir, obligation est alors faite au premier de parler au second. Mais une autre équation se pose dans toute sa pertinence et tient à deux inconnues ainsi établies : comment parler à l'interlocuteur d'une part et quoi lui dire ? Questions qui trouvent leur raison d'être dans le caractère pluriel et diversifié des récepteurs dans la communication publique : « Par communication, on désigne un ensemble d'activités informationnelles, relationnelles, de médiation et de production discursive qui donnent forme et signification aux interactions entre les institutions publiques et une pluralité d'acteurs, des plus larges et hétérogènes (le grand public, les citoyens du territoire) aux plus spécifiques (les acteurs économiques, les associations). Elles constituent un vaste ensemble dont les frontières sont poreuses avec des activités dont on estime communément qu'elles relèvent plutôt de la participation ou de la concertation » (Ollivier-Yaniv, 2014).

À la première question, on serait tenté de répondre par facilité qu'il faille tenir pour chaque interlocuteur un langage adapté à sa dimension ; au risque même de s'éloigner de toute efficacité et de finir par s'emmêler dans une multitude de discours. La démarche qui relèverait plutôt du bon sens veut que face à des interlocuteurs de niveaux linguistique différents à qui on doit livrer le même message, on arrive à la prouesse de trouver un langage unique et accessible à tous ; quel que soit par ailleurs le *standing* intellectuel des uns et des autres. Pour arriver à construire un tel type de message unique et à la portée de tous, les ouvrages de

communication donnent comme conseil rédactionnel un style qui respecte un certain nombre de préceptes tels :

- la clarté : fait des mots simples, des tournures simplifiées et compréhensibles par le grand nombre ;
- la précision : construit avec des notions univoques, des formules sans ambiguïtés aucune qui ne demandent pas d'explication supplémentaire.

Mais pour ce qui est de la deuxième question relative au fond des messages à aborder, la réponse attendue est la proposition d'un chapelet de thématiques possibles en rapport avec le vaste champ du bien commun que les institutions publiques doivent porter à la connaissance des citoyens. D'ailleurs, est-il possible même de circonscrire de manière détaillée et exhaustive tous les sujets qui relèvent de l'ordre public. Denis Lindon (1976) s'y est essayé mais s'est vite retrouvé limité dans son énumération.

Alors, face à l'immensité de la tâche, il est plus réaliste de répertorier grossièrement les secteurs publics censés faire l'objet de débat ainsi que l'ont compris Vincent Meyer (2004) et Françoise Bernard (conférence à Toulon, décembre 2013). Et même là aussi, l'univers des possibles reste étendu tant le domaine public est illimité et les acteurs concernés multiples et variés : « ceux des institutions publiques mais aussi ceux des entreprises médiatiques, des organisations partisans, des lobbys, des ONG. Quand on observe ce monde professionnel au concret, au plus près du travail de ses agents, on mesure à la fois sa grande hétérogénéité (les jeux et enjeux ne sont pas identiques selon que l'on considère l'information aux usagers d'un service public local ou la communication accompagnant la négociation et la mise à flot d'une réforme politique nationale), les amplitudes de tensions politiques du cadre d'action (selon le degré de mobilisation et de détermination des intérêts impliqués, à divers titres, de la co-production de la « communication publique » (Ollivier-Yaniv, 2014 : 25).

En plus, le temps se présente comme un actant majeur si on sait que les liens qui déterminent les relations entre acteurs de la chose publique se dessinent suivant son cours qui coule tout le temps à un rythme qui peut être tantôt rapide tantôt lent. Évoluant sur cette dynamique, les rapports qui régissent émetteur et récepteur ont évolué au gré du temps et ont pris des contours davantage élargis, embrassé des domaines très divers, atteint des dimensions plus ou moins

importantes : « Lorsque l'on considère ce phénomène d'un point de vue interinstitutionnel – à la fois aux échelles locale et nationale – et désormais, avec une trentaine d'année de recul, il apparaît que les institutions publiques ont ainsi démultiplié les modalités et les procédures pour faire connaître leur action et leurs politiques – en lien avec le devoir d'informer, pour débattre et convaincre de leur pertinence et réactiver leur légitimité – afin de susciter l'adhésion à une définition de l'intérêt général dans une société caractérisée par la dissociation de la légitimité et de la confiance, mais encore pour favoriser la construction de normes sociales, la normalisation des connaissances ou la régulation des comportements des individus » (Ollivier-Yaniv, 2014 : 11).

Pour illustration, (pour)suivons la longue marche de la codification des rapports entre l'institution publique et le citoyen au Sénégal. Entamée depuis 1872 quand le pays s'est lancé dans un processus irréversible de renforcement continu de la décentralisation, elle s'est renforcée par la suite avec l'acte I de la décentralisation décidé en 1972 qui posa l'acte précurseur des libertés locales plus affirmées, avec la création des communautés rurales. Puis elle s'est consolidée avec l'acte II promulgué en 1996 dans le souci d'accroître la proximité de l'État et les responsabilités des collectivités locales par la création des communes d'arrondissement, avec le transfert de neuf domaines de compétences de la première institution aux nouvelles. Avant de devenir une réalité en mars 2013 avec la mise en place de l'acte III de la décentralisation qui consacre la territorialisation des politiques publiques à travers une organisation du pays en territoires viables, complémentaires porteurs de développement ; sur les épaules à la fois de l'État et des collectivités locales.

Dans ce dispositif institutionnel, une partie des prérogatives qui étaient jusque-là dévolues exclusivement aux structures politiques est élargie et, est, de plus en plus transposée aux mains des nouveaux services publics et territoriaux aussi. En perspective de cette dynamique : « il faut donc inventer, dans cet espace public que nous avons à recréer, de nouveaux champs de dialogue, de nouveaux intervenants dans le dialogue, être plus attentif à ceux que nous devons inviter à la table du dialogue, et en même temps inventer de nouvelles formes d'expression » (Messanger, 1994 : 43).

Au rythme de cette évolution permanente, point de liste définitive de sujets sur lesquels l'émetteur doit exclusivement entretenir le récepteur, il s'agit plutôt de dégager des thématiques d'entre lesquelles le destinataire pourra choisir, en toute discrimination et selon les urgences de l'instant et les intérêts du public avec lequel il est en interaction, ceux à faire part au destinataire.

En droite ligne avec la vision de Charles Moumouni (2005, mis en ligne le 09 août 2012, consulté le 04 décembre 2012) qui considère que : « la deuxième approche de participation, par contre, tient grand compte de l'identité culturelle, des besoins, des expériences et des contributions des populations locales tant dans la vulgarisation, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes de développement, que dans leur conception et leur élaboration ». Car, dans la réalité, l'organisme public ne prend souvent la parole que pour répondre à des interpellations du citoyen. D'ailleurs cette posture où l'autorité attend les idées de ses administrés à mettre en œuvre devrait être plus rassurante et moins engageante quant à sa responsabilité. Dès lors, les sujets de débats ne sont pas souvent le fait de l'organisme public mais plutôt celui du citoyen qui revendique ainsi son droit à l'information.

Droit à l'information du récepteur : le citoyen

Bien que les affaires publiques soient celles de tous, leur conduite ne saurait être une activité collective au risque de déboucher sur de la cacophonie, de l'anarchie. La solution est la délégation des pouvoirs de tout le monde à une tierce personne par tout le monde. Et exiger de ces dernières de se mettre au service de tout le monde. Cette forme de gestion du bien commun s'est exercée de manière naturelle dans les sociétés humaines, à la différence que les modes de désignation des dirigeants ont différé dans le temps et suivant les communautés.

Longtemps dictatorial quand le choix du chef était attribué ou s'attribuait sur la base du sang ou de la force militaire... comme dans les régimes royaux. Il est de plus en plus démocratique depuis que l'élection est arrêtée à partir de la loi de la majorité comme c'est le cas dans le régime républicain. Dans cette dernière configuration, qui nous concerne, le citoyen confie librement son objet à un serviteur, mais pour autant, il conserve jalousement un droit de regard et de dire son mot sur cet objet public qui est sien. D'ailleurs cela s'avère légitime à plus d'un titre.

En tant qu'actionnaire principal du bien collectif, le citoyen détient la voix autorisée pour indiquer la voie poursuivie dans la quête de l'intérêt général. Personne ne saurait, mieux que l'intéressé lui-même, formuler une offre plus adéquate à ses propres besoins. Il lui revient alors le droit d'exprimer ses attentes par rapport à la chose publique dans le cadre de la communication publique où pour lui : « Il est tout à fait légitime de proposer telle ou telle laquelle on appartient. Il est tout à fait légitime de proposer tel cap pour le navire. Ce qui est vrai, c'est que nous sommes sur le même bateau et il importe donc que la communication publique puisse orientation pour la cité à faire sentir à chacun qu'il n'est pas exclu de la communauté, mais qu'il en est une partie prenante à part entière » (Lancelot, 1994 : 36-37).

Mais dans le débat sur des sujets d'ordre public, le citoyen se (re)trouve dans une position double qui le place au début et à la fin du processus de la communication publique. Il n'est pas seulement un commanditaire qui décide de ce qui est à proposer, mais il prend aussi la posture d'un usager, à qui le service est destiné. En dernière instance donc, ce citoyen représente l'utilisateur final d'un service public dont il a initialement défini les contours. Ce statut lui confère la primeur évidente de pouvoir choisir ce qui convient le mieux pour lui. Étant entendu qu'en tant que consommateur final, il est le mieux placé déterminer le produit qui correspond à ses désirs.

Dans cette optique, Il sera plus facilement réalisé l'adaptation continue entre l'appareil public et les besoins du peuple. D'autant plus que le secret d'un service public réussi est sous-tendu par un état d'esprit qui consiste à se placer systématiquement du point de vue du l'usager de façon à répondre au mieux à ses attentes. On part ainsi d'une observation et d'une consultation des citoyens éventuels pour offrir les services souhaités : « La communication publique implique en effet des apports d'information préalable importants. L'échange est destiné à s'assurer que l'information est bien reçue, que le champ de conscience de l'interlocuteur est mis en relation avec celui du locuteur sans trop de pertes » (Zémor, 1995 : 36-37).

Le citoyen se voit ainsi affublé d'une multitude de fonctions, consubstantielles à ses diverses casquettes face à la chose publique ; et cela ne s'arrête pas. Puisqu'il lui revient la responsabilité de définir le service public dont il sera le principal destinataire, compréhensible alors qu'il tient aussi le rôle, non moins important, d'évaluateur qui veille à la qualité de son bien.

Dans la conduite de cette autre mission, son action s'étend à des tâches de suivi et d'évaluation permanents de ce service public dans un rôle d'inspecteur. Un contrôle qui est aussi exercé par des organismes de diverses natures au regard du caractère pluriel et dynamique du bien public. Aussi, l'évaluation prend-elle des formes différentes. De nature sommative lorsqu'elle est exercée par des structures juridiques, elle se solde alors par des mises en garde. D'approche formative, elle est alors conduite suivant une démarche diagnostique par des institutions politiques davantage préoccupés à relever des écarts.

L'esprit formatif cherchant, plutôt après constat de dysfonctionnement, à recadrer lorsqu'elle d'organisation sociale à la trappe. Et de plus en plus on assiste à l'heure de la citoyenneté responsable et participative à la naissance de ces types d'organismes qui se donnent pour mission le contrôle de l'action publique.

Pour illustration : « Des associations d'usagers se sont cependant constituées à la manière de groupes de pression dans des domaines sensibles (impôts, transports). Des mouvements plus politisés, écologistes notamment, ont mis en avant la défense de certains acquis et de droits spécifiques du citoyen. Les principales organisations syndicales ont constitué des structures ou sections spécialisées mais dont les débouchés ont été tout naturellement de portée générale dès lors que la critique approfondie du mode de fonctionnement d'un service public conduit à celle, de nature politique, des pouvoirs et aboutit à vouloir faire évoluer la loi. [...] à encourager la création d'associations ayant des objectifs d'évaluations et plus de moyens, localement des comités de quartiers, enfin à réserver dans les conseils des établissements publics des places aux représentants des utilisateurs. La loi du 6 février 1992 encourage la création des comités d'usagers dans les services déconcentrés de l'État » (Zémor, 1995 : 38-39).

Ainsi, par l'entremise de la communication publique, le citoyen ou l'utilisateur reconquiert son bien public en favorisant un débat autour de la chose d'intérêt général ; débat sur lequel il veille sur la qualité tout en l'orientant vers des champs thématiques subtilement choisis, et qui puisé, l'intéressent tout particulièrement. D'ailleurs quels sont ces sujets qui sont si chers aux yeux et à la vie des populations ; mais aupaaravant, de quel domaine relèvent-ils d'emblée ?

Autour des sujets d'ordre public ou d'intérêt général

Les discours entre l'émetteur et le récepteur peuvent prendre, dans le domaine de la communication publique, des sens différents suivant les statuts que se donnent l'un et l'autre au sein de cette relation qui doit être collaborative. Mais si par méprise, l'institution publique se donne le statut de maître au moment où le citoyen se perçoit comme son serviteur (comme il est d'usage dans les pays où la démocratie n'est pas encore majeure comme c'est le cas au Sénégal), alors la trajectoire du message est unique et verticale. Mais si les deux acteurs se perçoivent mutuellement comme des collaborateurs d'égaux dignité et de responsabilité devant la chose publique (ce qu'ils sont d'ailleurs d'après la Constitution sénégalaise), le message suit alors des directions symétriques et même transactionnelles, et sont sensiblement d'égale portée.

Toutefois quelque variés que peuvent être les sens des paroles échangées entre ces deux protagonistes, leur contenu aborde une thématique unique. En effet, émetteurs, récepteurs tout comme évaluateurs parlent invariablement du même et seul sujet à leur ordre du jour qui reste les affaires de la Cité ; doivent-ils d'ailleurs débattre d'autre chose dans le cadre d'une communication d'ordre public ? Non, selon Jean-Pierre Raffarin qui estime que : « La conduite des affaires publiques suppose d'assumer un devoir, celui d'informer, de rendre publique la chose publique » (Raffarin, 1994 : 7). Cette posture d'unanimité autour de cette question publique tient à sa nature inclusive. Tout le monde se sent concerné et personne ne se situe en dehors des frontières du débat sur le bien commun. Certes, chaque citoyen est préoccupé par son bien-être individuel d'abord, mais celui-ci ne peut se réaliser pleinement que dans le cadre d'un bien-être collectif. De plus en plus conscient de cette donne, les populations appellent à la promotion de l'intérêt général.

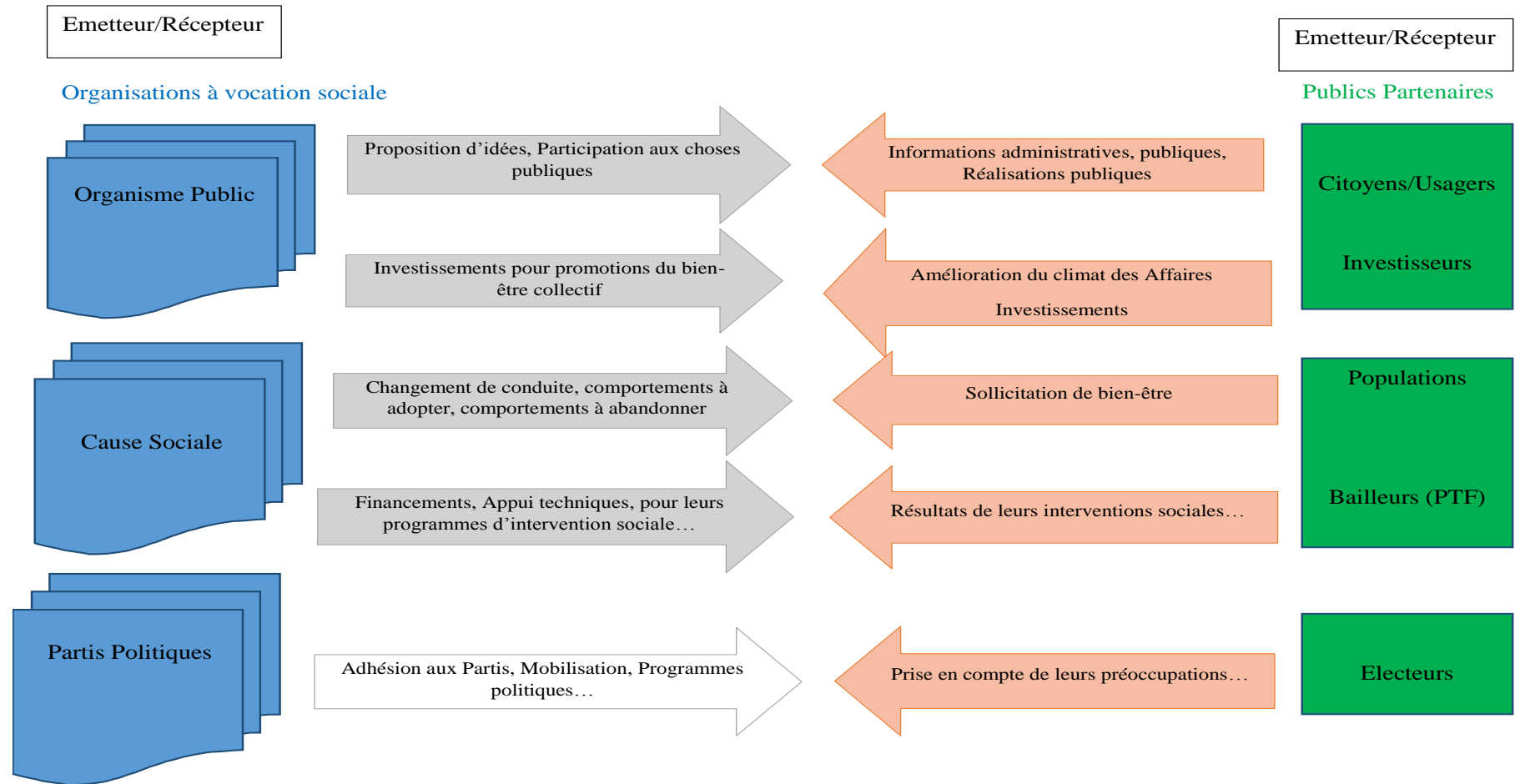
Arriver à faire comprendre et surtout à faire de sorte que les publics s'approprient l'idée que la vie en société est le premier socle de la réalisation personnelle devient de la part des institutions publiques un projet prioritaire dont la réussite appelle à remporter un combat interne suivant lequel l'individu accepte de privilégier, par moments, le collectif sur le soi. Bâtir un discours qui appelle à faire cohabiter chez le citoyen ces deux paradigmes en *duo* et non en duel est un pari que s'emploie à relever la communication publique.

Et l'atteinte de cette harmonie se manifeste par la coexistence et non la concurrence entre intérêt général et intérêt particulier dans l'espace public : « L'intérêt général marque la nature de la communication publique. Les informations d'utilité publique sont complexes et leurs échanges difficiles. L'intérêt général résulte d'un compromis d'intérêts entre les individus et des groupes de la société qui consentent au « contrat social » dans le cadre duquel s'inscrivent lois, règlements, jurisprudence et habitudes » (Zémor, 1995 : 6-7).

La synergie de toutes les énergies devient un objectif à atteindre par la communication publique. Pour ce faire sont mises en place les conditions de l'acceptation, de l'adhésion, de l'engagement, pour favoriser cet élan participatif chez toutes les parties prenantes. Participation dont le succès passera par la communication publique, si tenté que : « La communication publique se définit par la légitimité politique et la recherche de l'intérêt général. Il n'y a pas de communication publique sans mandat public. La communication publique répond à quatre finalités : informer, écouter, contribuer à assurer la relation sociale et accompagner les changements sociaux. En réunissant ces quatre finalités, la communication publique crée les conditions d'atteinte d'un cinquième objectif : donner du sens à la vie publique » (Hartereau, 2002 : 29).

Chacun de ses sous-objectifs déclinés ci-dessus est pris en charge par une variante de la communication publique qui se présente, du coup, sous les allures d'une communication plurielle.

Schéma 7 : modèle interactif de la communication publique interactionniste



Falilou Bâ, Thèse AMU, 2018

3.1.2 L'évolution synchronique de la communication publique : entre une logique verticale et une logique plus horizontalisée ?

La communication publique : une notion fluctuante

Face à la tentative de la circonscrire dans un champ théorique précis, la communication publique se révèle un concept assez équivoque ; autour de la notion insaisissable de public. En effet, cette communication est bâtie autour de deux actants interdépendants que sont la chose publique d'une part et l'institution publique d'autre part. Au risque de tomber sur des clichés, on pourrait l'appréhender en empruntant la formule raccourcie qui la résume en une communication d'un établissement public sur un sujet public.

Toutefois, cette caractérisation ne contribue pas à la clarifier davantage ; au contraire. Mais, comment l'appréhender autrement si on voit que : « C'est en 1987 qu'est apparue l'appellation de "communication publique" [...] Celui-ci définissait la communication publique comme l'ensemble des phénomènes de production, de traitement, de diffusion et de rétroaction de l'information qui reflète, crée et oriente les débats et les enjeux publics, la communication publique étant non seulement le fait des médias mais aussi des institutions, entreprises, mouvements et groupes qui interviennent sur la place publique » (Beauchamp, 1991, XIII).

On n'est pas plus avancé, lorsque d'autres tentatives de définitions se contentent de substituer au terme très subtil de chose publique à celui controversé d'intérêt général. Alors que l'histoire de la vie en société révèle que les principaux conflits dans l'espace public sont souvent le fait d'une appréciation approximative des limites entre ce qui relève du public et ce qui relève du privé ; de la frontière entre le commun à tous et le particulier à l'individu.

Alors, les déplacements sémantiques entre les termes de chose publique, intérêt général, bien commun, que certains auteurs opèrent sur l'un ou l'autre de ces concepts sans leur définition de la communication publique n'éclaire pas plus le concept pour les non-initiés. À l'exemple de cette définition-ci qui met en exergue les notions d'intérêt général et de public : « La communication publique se définit par [...] la recherche de l'intérêt général [...] donner du sens à la vie publique » (Hartereau, 2002 : 29).

Dès lors, comprendre et/ou faire comprendre la communication publique exige un effort de décomposition du concept générique de public en notions spécifiques. La thématique générale à laquelle renvoie la notion de public sera ainsi scindée en sous-thèmes correspondant à des champs plus faciles à circonscrire pour identifier les différentes variantes de la communication publique. En cela, nous reprenons à notre compte les préoccupations légitimes des spécialistes de la question qui, débattant sur la communication publique, ont considéré comme défi le fait de s'engager à identifier : « Une fois le contact établi, quels messages passent ? Quels contenus ? La troisième partie est alors l'occasion de montrer que la communication publique se fait sur des registres variés » (Messanger, 1994 : 18).

Se retrouver à devoir trouver réponses à ces différentes questions afin de circonscrire le domaine de la communication publique confirme que faire le tour de cette notion n'est pas chose aisée. Nous allons d'ailleurs en faire l'expérience, dans les lignes qui suivent, lorsque nous nous donnons comme optique de la saisir au détour des différents registres dans lesquels elle s'inscrit.

3.1.2.1 La communication publique au pluriel sur la forme

Lorsqu'il est laissé à chaque acteur la liberté de qualifier le registre de communication publique qu'il a employé en fonction de l'objet débattu, on se retrouve avec un champ lexical surchargé dans lequel il devient difficile de se retrouver. Tant, les sujets en communication publique touchent à des domaines très épars : « qu'il s'agisse des informations sur le fonctionnement institutionnel pratique, que les services doivent fournir aux citoyens, ou qu'il s'agisse des « règles du jeu » civiques, qu'il convient de rappeler en permanence, et sur des registres de proposition ou de discussion des projets de changements, des choix de sociétés et des offres politiques. S'ajoutent la promotion ou la valorisation, tant des institutions publiques elles-mêmes que des services offerts au public, que des thèmes ou des recommandations qui relèvent des « grandes causes sociales » (Zémor, 1995 : 20).

Dès lors qu'elle aborde toutes ces questions aussi nombreuses que variées, il s'avère que la communication publique renferme, en son sein, diverses catégories de communication.

Ces dernières peuvent être rattachées, en notre sens, à celle des règles du fonctionnement administratif d'un organisme public, à celle de la promotion d'une collectivité locale, à celle du marketing territorial, à celle de l'appel civique et à celle du changement de conduite..., au regard des fonctions éminentes que joue chacune d'elle en faveur de l'intervention publique.

Mais les frontières entre les unes et les autres sont tellement ténues qu'elles peuvent être facilement enjambées de manière inconsciente. Dans le cas échéant, les intentions originelles des acteurs publics se voient détourner des attentes des destinataires. D'où l'invite à la précaution au moment de leur usage car : « Il est risqué de mélanger les genres, les légitimités de service public ou politiques, de dévoyer une cause humanitaire, d'un très large écho dans la population, vers un émetteur ayant un intérêt privé ou une intention politique partisane » (Zémor, 1995 : 20).

Nous faisons, d'ailleurs, cette mise en garde mienne. Sous ce rapport, nous prenons acte de la très grande hétérogénéité des formes de communications sur le service public et l'intérêt d'identifier pour chacune d'elles les actions et les messages qui en découlent afin de déterminer précisément les circonstances de leur utilisation. Ainsi, la prudence commande de procéder à une segmentation de la communication publique.

Pour ce faire, il s'agit de regrouper en ensembles cohérents les sujets ayant des affinités thématiques fortes. Même si sous le dénominateur commun de public, ils ont tous plus ou moins des liens : ainsi que le rappelle Bernard Miège : « La communication publique est donc multiple, même si les effets qu'elle recherche se complètent plus qu'ils ne s'opposent où se concurrencent » (Miège, 1989).

Le vaste champ de la communication publique se retrouve ainsi avec des sous-champs homogènes et relativement stables parce que consensuels aux yeux des spécialistes. D'ailleurs, selon certains d'entre eux : « Celle-ci couvre un large domaine. S'y retrouvent la communication des institutions publiques (parlement, ministères, corps constitués...), la communication des organismes assurant une mission de service public (établissements publics, société d'économie mixte, entreprises nationales, associations...) et la communication institutionnelle, campagnes d'intérêt général, communication interne... » (Mégard et Deljarrie, 2009 : 1).

À notre tour de nous lancer dans une tentative de (re)définition de ces différentes pratiques communicationnelles à l'intérieur de la communication publique. La spécificité de l'objet débattu nous servira de filon pour (re)qualifier ces variantes. Le champ spécifique de la communication publique que nous voulons aborder, en premier lieu, est la communication territoriale en ce qu'elle s'ouvre à elle seule à plusieurs sujets à la fois, et chacun d'entre ces sujets relève du service public.

Une communication territoriale toujours multifonctionnelle

Les politiques de décentralisation ont eu le mérite de mettre le territoire face à ses responsabilités, en tant qu'institution publique. Parmi lesquelles responsabilités, celle de communiquer comme lui en donne les prérogatives la charte des communicants publics en son article III qui stipule que : « La communication publique rend compte aux usagers des actions, des projets mis en place par les représentants des institutions publiques en charge des actions publiques. Pédagogie, elle favorise la participation éclairée des usagers aux processus de décisions de ladite entité ».

Quel que soit, par ailleurs, l'échelle territoriale considérée car les cercles de vie au sein desquels évoluent les populations ne coïncident pas toujours avec les échelles administratives qui organisent le territoire ; les périmètres fonctionnels étant souvent en décalage avec les périmètres institutionnels (Jouve, Lefèvre, 2002). À ce titre : « en reposant son discours sur l'argument territoire », la communication publique essaie de fédérer la population locale et d'attirer la population extérieure à la ville. En devenant territoriale, la communication fabrique du discours et construit l'image d'un pôle urbain dont il est difficile de circonscrire les frontières » (Houllier-Guibert, 2009 : 128).

Qu'importe alors l'entité territoriale en question, la collectivité locale doit : « s'imposer le devoir d'accueillir, d'expliquer, d'assister, et de nourrir le dialogue avec tous ceux qui ont besoin du service public, qui ont recours à lui, et parfois qui n'ont pas la possibilité, livrés à eux-mêmes, et isolés, ou marginalisés, ou exclus, d'exprimer correctement leur attente et leur demande. À ces démarches s'adressant directement aux individus, se sont ajoutées les campagnes d'information qui portent à la collectivité des messages civiques et qui la mobilisent pour des causes humanitaires, d'intérêt général ou placées sous le signe de la solidarité et de la cohésion sociale. Liée à la relation avec la collectivité et avec l'opinion

publique qui s'y forme, la communication intérieure aux pouvoirs publics s'est modernisée pour atteindre la qualité indispensable » (Messenger, 1994 : 14).

Devoir de communiquer avec soi donc d'une part et de communiquer avec tous d'autre part, sans distinction et sous aucun prétexte. Entre celui qui revendique son droit d'être informé comme celui qui ignore ce droit, envers les personnes dûment constituées en groupe comme envers celles en isolement et qui se retrouvent seules. La parole du territoire doit parvenir à tous indistinctement et démocratiquement. Le discours territorial se construit en fonction, respectivement, du périmètre géographique circonscrit, de l'Institution administrative en présence et du service public promu en la circonstance.

Cette structuration du schéma discursif de la communication territoriale qui est celle qui doit être définie est bien théorisée en France où, « Toute politique de communication dans les collectivités locales intègre trois paramètres, qui en déterminent les cibles et en commandent les types de messages : d'abord un territoire. « Régions, départements, communautés, communes sont d'abord des aires géographiques déterminées. Même si les territoires aujourd'hui se complexifient, se superposent [...] une institution représentative ensuite. Conseil régional, conseil général, municipalité et conseil municipal, conseil de communauté de communes, d'agglomération ou urbaine : chaque collectivité est une "institution, structure sociale établie par la loi et qui relève du droit public" [...] une administration enfin composée de services conséquents, avec un personnel qualifié... » (Mégard et Deljarrie, 2009 : 13-14).

Contextualisé cette communication territoriale à notre étude nous amène à considérer l'architecture administrative du Sénégal comme matériau qui nous sert de base d'analyse. Ici, le discours territorial se déploie dans la sphère du pays, des régions, des départements, des communautés rurales et des communes et, il relève de ce fait respectivement des prérogatives, du Gouvernement, du Conseil régional, du Conseil départemental, du Conseil municipal. Une fois, l'obligation pour les territoires de communiquer établie, la question de la teneur du contenu du discours se pose.

Autrement dit, de quels sujets la collectivité locale, dans ses différents démembrements, doit-elle entretenir ses publics ?

Mais, il s'avère que : « Les collectivités émettent "une" communication aussi diverse, riche, complexe qu'elles-mêmes. "S'il y a un domaine où l'on peut parler de diversité et de complexité, c'est bien celui de la communication territoriale écrit André Hartereau". Le pari qui lui est demandé consiste à se doter d'outils efficaces pour aborder 40 000 situations très différentes. Type de collectivités, gestionnaires, poids démographique, culture régionale, implication des acteurs locaux...chaque territoire reflète une histoire singulière. C'est la prise en compte de cette singularité qui fera la qualité, la réussite ou l'échec de la communication de ce territoire et sur ce territoire... Conséquence de cette singularité : l'inégalité. Tout comme les individus, les territoires naissent égaux en droit mais "certains naissent plus égaux que d'autres" » (Mégard et Deljarrie, 2009 : 35).

Ainsi, en corrélation avec les nombreuses missions qui sont ainsi assignées à l'institution territoriale, sa communication se démultiplie et prend des échos diversifiés. Toutefois en fonction de l'identité de ses différents interlocuteurs, sa tonalité se spécifie.

En réponse à cette double exigence, le discours est politique et marketing ; selon qu'il s'adresse à des investisseurs étrangers, à des électeurs ou à des citoyens à qui il faut "vendre" les merveilles du territoire, les merveilles des réalisations effectuées sur le territoire et des opportunités qu'il offre ou les merveilles des idéaux du territoire et de son état de droit ou ses merveilles historique et son identité.

Il est aussi administratif lorsque ses destinataires sont des fonctionnaires à qui est dévolue la mission de réconcilier toutes les parties prenantes avec le service public ; dans : « une relation à trois (élus-citoyens-services), une interdépendance constante entre les acteurs » (Messanger, 1994 : 247).

En ce sens, la communication territoriale semble prendre les mêmes proportions et épouser les mêmes contours que la communication publique en ce que comme elle, elle embrasse les thématiques diverses et les aborde suivant les mêmes angles d'analyse. La preuve, les fonctionnalités qu'on reconnaît à la communication publique pourraient valablement aussi lui être attribuées.

Il s'agit de : « la fonction "information", la fonction "communication interne", la fonction "promotion-marketing territorial", la fonction "communication de proximité ou citoyenne". Chacune de ces fonctions correspond à une cible particulière : aux usagers pour l'information, au personnel territorial pour la communication interne, aux créateurs de richesses pour le marketing territorial, aux citoyens pour la communication de proximité » (Hartereau, 2002 : 29-33).

Dans cette configuration, les mêmes craintes nourries par rapport à la communication publique nous poursuivent avec les risques de nous rattraper au tournant de la communication territoriale. Parmi ces risques, celui plus général et élevé d'un *imbriglio* dans lequel la communication territoriale se ferait passer pour toutes les formes de communication publique et en même temps aucune d'entre elles véritablement. Nécessité alors là aussi de faire des efforts de spécifications afin justement d'échapper au risque de : « mélange des genres de la communication des collectivités territoriales, toutes à l'affirmation de leur personnalité autonome, devrait progressivement faire place aux distinctions entre publicité ou propagande politique, communication institutionnelle visant à affirmer l'image et l'existence de l'institution, communication civique expliquant les procédures et le fonctionnement des institutions et communication de proximité organisant le dialogue avec le citoyen » (Houllier-Guibert, 2009 : 128).

Ainsi, dans le souci d'une meilleure visibilité sur les développements de la communication publique tout comme territoriale qui se déploie dans tous les sens (identifiés *supra* tels les sens linéaire, circulaire et interactionnelle), nous allons prendre, dans notre volonté de (re)caractériser leurs différentes formes, le critère de la direction binaire que suit généralement la communication de l'Institution territoriale et publique. Avec un discours qui se développe tantôt à l'intérieur de l'organisme public ou qui tantôt enjambe ce cadre pour se déployer vers l'extérieur.

Sous ce rapport, la communication territoriale, multidirectionnelle et donc diversifiée, sera grossièrement réduite à deux grandes catégories, par souci de pragmatisme : une communication interne et une communication externe qui sont des dénominations empruntées à Dominique Mégard et Bernard Deljarrie.

Une communication publique interne introvertie

D'ordinaire, la communication publique interne est communément caractérisée d'institutionnel ou d'organisationnel, même si elle ne saurait être réduite exclusivement à ces formats seulement. En effet, elle revêt une large amplitude thématique si elle soumise à une étude approfondie comme c'est le cas dans cette présente étude. Écartelée entre différentes missions à remplir en même temps pour tous les publics au sein du territoire, elle s'adresse à la fois aux administrés d'une part et d'autre part au personnel de l'organisme public lui-même.

Cette multiple fonction communicationnelle qui lui est reconnue, dès les premières heures de la décentralisation, même si elle est dénommée sous le qualificatif restrictif de communication interne. Une disharmonie imitative qui ajoute à son caractère de dissonance cognitive ainsi que le font remarquer » Mégard et Deljarrie (2009 : 87) : « Auparavant (y compris pendant le début de la décennie 80 qui a vu exploser la communication des collectivités) « l'interne » englobait les différents publics du territoire : la population autant que le personnel. Le terme ainsi employé étant générateur de confusion ».

Mais si une telle désignation semble abusive dans l'entendement, l'est-elle nécessairement à l'épreuve des faits ? La raison en était que, même destiné à plusieurs tâches, l'établissement public passe consciemment ou non le plus clair de son temps à s'auto-observer et/ou à s'auto parler dans un mouvement narcissique. Tantôt préoccupé à favoriser et à générer l'engagement du personnel à se donner toujours plus au travail, tantôt occupé à établir une harmonie entre ses différents services ; tous les deux objectifs en congruence avec la philosophie de l'institution publique qui aspire à une performance de l'institution elle-même.

De ce point de vue, la communication institutionnelle interne fonctionne sur une dynamique administrative. En suivant un parcours qui reste confiné dans les contours de la structure et dans un mouvement de va-et-vient circulaire : « Le terme de "communication interne" est exclusivement utilisé par les collectivités territoriales depuis environ 15 ans pour qualifier un public constitué uniquement du personnel des collectivités » (Mégard et Deljarrie, 2009 : 87).

Elle se traduit par des communications qui ont lieu entre la direction et les différents services, entre un service et un autre ou à l'intérieur d'un même service.

Dans un mouvement permanent et dynamique de *ping-pong*, les informations circulent et parviennent aux différents départements, divisions et services qui en font le traitement adéquat avant de le transférer vers un autre qui à son tour y apporte sa touche. Grâce à sa traduction, au quotidien, dans les pratiques administratives s'instaurent les bases fonctionnelles d'un bon fonctionnement de l'organisation.

De manière concrète, voyons comment par le prisme de la communication administrative, le personnel trouve de la matière, des instruments et consignes pour faire marcher le service. Lorsque le supérieur hiérarchique donne des instructions à suivre, des ordres à exécuter, la note de service est instituée, dans ce cas, comme support et de code communicationnels pour faire passer les indications et pour les voir être traduites en actes. Quand il s'agit d'informations à transmettre aux employés dans le cadre du travail, la circulaire comme la note d'information est indiquée comme véhicule du message. Les décisions qui sont prises par l'institution sont entérinées dans un procès-verbal qui en garantit la légalité. Quand il arrive que l'agent souhaite édifier, éclairer la hiérarchie sur un sujet spécifique concernant son domaine de travail, il recourt au rapport. Et la liste de supports de communication utilisés dans ce cadre n'est pas exhaustive. Il y a tant d'autres documents formels indiqués pour gérer les moments de la vie d'une Institution ; qu'il s'agisse du compte-rendu, du *mémoire*...

À côté de cette communication classique, se développe tout un arsenal de communication moderne à travers les Techniques de l'Information et de la Communication (TIC) qui sont, de plus en plus, utilisés en appoint avec les messages sur internet à travers les échanges par mails, *facebook*, *skype*, *viber*, *whatsapp*, *messenger*, les *tweets*, les *sms*, *instagram* etc. Autant d'outils sur lesquels s'appuie la communication institutionnelle pour réussir à assurer le vaste programme qu'elle doit exécuter à l'intérieur même de la structure. Encore que pour Dominique Mégard et Bernard Deljarrie (2009 : 91) : « Les objectifs assignés à la communication interne demeurent "classiques". Décloisonner des services, favoriser la circulation de l'information, développer un sentiment "d'appartenance", mobiliser, préparer le personnel à des changements d'organisation, permettre à chacun de se situer dans l'organisation, favoriser l'expression du personnel, établir une bonne ambiance de travail, etc. ».

En définitive, ses objectifs visent tant à créer le lien professionnel entre tout le personnel qu'à maintenir ce lien au quotidien. Ce qui se révèle, aujourd'hui, être le gage pour l'institution publique d'endiguer la crise de gestion centralisée dans laquelle elle se débat depuis les débuts de reconnaissance politique, à cause d'un système de management bureaucratique. D'où : «l'exigence d'un management participatif et communicationnel [qui] s'est aussi présentée dans les institutions gérées par l'État, qu'elles soient industrielles, "assistancielle" ou "administratives" (Floris, 1996). Cette mutation se manifeste par des recherches de décloisonnement des organisations publiques, d'autonomie et d'initiative, des contrôles *a posteriori*, la mise en place de formes participatives dans le travail et de communication institutionnelle » (Bessières, 2010 : 24).

Mais avec cette forme de management, il est aussi instauré dans l'organisation un système de performance auquel le personnel est soumis au travers des pratiques professionnelles mises en place ; à dessein. Tous les artefacts auxquels ils sont confrontés inscrivent les acteurs, engagés dans ce système, dans une émulation qui les pousse à chercher à prouver ou à gagner en valeur productive. Dans cette logique de performance, l'organisation développe une communication interne dans laquelle le personnel est traité tel un produit marchand dont l'intérêt est conditionné par la teneur de sa qualité qui est mesuré en permanence de diverses manières et par diverses techniques détournées. Toute un *process* d'évaluation est ainsi appliqué dans l'organisation, et, chaque agent peut y participer et espérer (sur)vivre au système. Tout comme, il a aussi la latitude de résister au risque de se voir broyer par le système.

Ainsi, on voit le personnel se prêter à l'épreuve de la notation administrative, à respecter la déontologie opposable à sa coopération, à participer à la compétition de l'agent du mois, à accepter un service de coaching. Pour résumer, à travers l'observation de ces différents rituels, l'agent s'emploie à s'approprier la culture de l'entreprise ou plutôt de l'organisme. La communication interne se déploie aussi dans cette direction de souder le personnel derrière une culture commune, cela passe justement par toutes ces constructions artificielles de cultures par des usages qui créent un sentiment d'appartenance à une même échelle de qualité. En cela, elle s'inscrit dans une dynamique pleinement *organisante*, ainsi que l'a développé Vincent Meyer dans son cours de Master 2 de 2017 à l'université de Nice.

La communication est, dans ce cas, organisée autour d'un certain nombre d'outils que l'institution puise dans ses pratiques managériales qui ont été toujours conçues (en vigueur déjà au niveau de l'Institution ecclésiastique qui, en France, a plus duré dans le temps qu'aucun empire, qu'aucun État) dans l'optique de mobiliser le personnel autour du bien commun. Aujourd'hui, elles ne sont plus forcément mues par la volonté de (sur)exploiter la force de travail du personnel ; autre temps autre mœurs. Les pratiques professionnelles cherchent plutôt à installer chez eux une idéologie de l'engagement qui se ou qui est traduit(e) par leurs aptitudes ou astuces qui permettent aux collaborateurs d'adopter un certain nombre de dispositifs et de dispositions qui doivent permettre professionnellement :

- un (sur)investissement de leur temps au service de l'organisation : au niveau de l'Institution, le personnel doit maintenant réagir de plus en plus vite et répondre à différentes injonctions ;
- un (re)cadrage du temps et de l'espace : en effet, dans le cadre de la situation précédente où le travailleur consacre une part importante de son temps à l'organisation, il se pose de plus en plus la question de savoir où se situent les contours et les coupures entre le temps du travail et le temps familial ?
- une (sur)veillance accrue du personnel est instaurée au sein de l'organisation et entre les travailleurs eux-mêmes. Les initiatives prises indirectement pour cet effet correspondent à la dernière mode managériale dans les organisations qui fait que non seulement il n'y a pas cloisonnement physique séparant les uns et les autres mais il n'y a plus même plus de bureau personnel et fixe avec le concept de mon bureau de demain. Dans les locaux du service, les premiers travailleurs à être arrivés se servent d'abord en termes de places et les derniers se contentent des places restantes ou attendent ;
- une restauration de l'autonomie chez le personnel est, tout de même, de plus en plus envisagée après constat que plutôt que de créer de la communion, les pratiques de la nouvelle mode managériale décrite plus haut ont davantage créé au sein de l'Institution une compétition.

À l'analyse, l'humain devient une espèce de produit marchand, qui serait de surcroît déterminé, avec comme idéologie forte derrière cette démarche la notion de performance. En somme, la communication institutionnelle doit s'assurer que l'organisation (se) communique et elle doit la soutenir dans ce sens. C'est ainsi qu'elle a été : « longtemps cantonnée à la stricte information du personnel, la communication interne du service public » (Messanger, 1994 : 261).

Mais ces efforts d'auto-communication pour rendre l'institution performante ne viseraient-ils pas, *in fine*, à satisfaire des publics extérieurs ; qu'ils soient, un citoyen électeur qui doit être bien servi, un usager qui sollicite des services à satisfaire, un investisseur qu'on veut séduire et convaincre ? Certainement oui, de plus en plus.

À ce titre, cette communication interne ne trouve du sens que dans un lien avec l'extérieur qui est sa finalité : « une communication interne efficace permet de créer les conditions favorables dont dépend le changement. Changement qui concerne autant les conditions de vie professionnelle des agents et leur développement personnel, que la qualité des services rendus aux utilisateurs » (Messanger, 1994 : 262).

Enfin, elle prend de plus en plus conscience qu'à elle seule, enfermée dans son tour d'ivoire et se parlant à elle-même, l'institution n'ira pas jusqu'au bout de son projet communicationnel qui se déroule sur deux temps distincts et liés dans un *continuum*. Un premier temps de communication intérieure et un second temps d'information extérieure qui, superposé, l'un et l'autre, fait que : « La communication institutionnelle a donc pour objet de présenter le rôle de l'organisme, d'en affirmer l'identité et l'image, de rendre compte de l'ensemble de ses activités et, plus généralement, d'accompagner la politique de l'institution. Il s'agit en ce sens d'une communication globale, qui n'est maîtrisée qu'en assumant à la fois les préoccupations de la communication externe et celles de la communication interne » (Zémor, 1995 : 56).

Mais, elle n'a encore pris sa pleine mesure, de ce point de vue. Trop occupée encore à instaurer et à gérer un dialogue difficile entre les différents niveaux et acteurs de son organigramme qui se complexifie davantage.

En cause, de récurrentes politiques de décentralisation mises en œuvre (celles de 1972, de 1996, de 2013) et dont chaque réaménagement désagrège encore plus l'architecture déjà instable de l'administration centrale. Aussi, les services se retrouvent-ils démultipliés à l'infini, leur localisation physique géographiquement dispersée sur la surface du territoire, les statuts des personnels tout comme leurs missions très diversifiées.

Un véritable *puzzle*, à première vue, que les communicants doivent reconstituer pour bâtir un plan de communication inclusif et cohérent à l'échelle de ces petits ensembles institutionnels très structurés dans leur apparent désordre : « La communication interne des collectivités doit s'adapter à des contraintes spécifiques que l'on ne retrouve pas dans les entreprises du secteur marchand, à savoir l'éclatement géographique des lieux de travail et la diversité des métiers qui renforcent le cloisonnement entre les services et freinent la circulation de l'information. En effet, les collectivités territoriales (qui sont souvent les premiers employeurs d'un point de vue quantitatif sur leur territoire) entretiennent, en raison de leurs nombreux champs de compétence, une multitude d'équipements et locaux au sein desquels travaillent les agents (plusieurs centaines ou milliers pour les grandes communes avec notamment les écoles). Ces équipements pouvant, pour les conseils généraux par exemple, être distants de plusieurs dizaines de kilomètres, il n'est pas aisé de diffuser exhaustivement et dans un délai court une information à l'ensemble du personnel. Au sein d'une même commune, des agents travaillent dans des contextes hétérogènes : un maître-nageur dans une piscine et un rédacteur dans un service d'état civil n'ont pas le même cadre de travail, les mêmes horaires. Ils sont en contact avec des publics différents, ne se rencontrent que très rarement durant une année civile et pourtant ils travaillent pour la même institution locale » (Mégard et Deljarrie, 2009 : 89-90).

Face à l'impossibilité de prendre en charge dans une seule et même communication, tous ces paramètres aussi spécifique en termes de messages qu'en termes de publics concernés, la communication interne de l'institution territoriale en vient à destiner, grossièrement, ses propos à un public exclusivement interne et à délaissier une partie importante de ses interlocuteurs légitimes désignés par : « le terme "d'interne plus" créé et adopté par Alain Mary, directeur de la communication urbaine de Brest, pour signifier « ce qui est hors des murs de la mairie mais qui est dans les limites de la géographie où vit la communauté d'intérêts » : il s'agissait par ce terme de distinguer l'ensemble des habitants et acteurs du territoire, du personnel de l'institution elle-même qualifié quant à lui d'interne » (Mégard et Deljarrie, 2009 : 87-88).

Un tel choix de l'organisme territorial d'orienter son discours vers des destinataires internes et de délaissier les destinataires "internes plus" qui correspondent aux publics externes à l'Institution, est beaucoup plus dictée par le choix logique de se concentrer sur un réalisme de

l'efficacité plutôt que s'aventurer dans un idéal sans issue. Bien que la nécessité et l'impératif de devoir communiquer aussi avec les publics qui se démultiplient à l'infini et qui se (re)trouvent en dehors des limites physiques du cercle institutionnel ne soient nullement ignorés. Un défaut de la communication interne qui est donc plutôt de circonstance que de nature : « La communication interne n'est encore que trop rarement [...] dans un souci de cohérence avec la communication "externe". Toutefois, les élus prennent de plus en plus conscience du rôle de relais d'information du personnel en direction de la population. Une situation qui exige la mise en œuvre dans un autre cadre les autres formes de communication » (Mégard et Deljarrie, 2009 : 89).

Toutefois, malgré la prise de conscience de l'organisation de son devoir de parler à haute voix pour se faire entendre non seulement du personnel à l'intérieur de ses murs mais aussi de toutes les personnes à l'extérieur en même temps qu'elle doit parler de différentes voix pour se faire comprendre des uns et des autres, elle ne réussit pas encore cette prouesse. Prouesse en effet car adopter une telle voie signifie au sens propre que dans sa communication, l'organisme public réussit à parler d'une voix unanime en ce qu'elle possède l'extraordinaire faculté de parvenir jusqu'à tous et d'être compréhensible par tous qui, en plus, y (re)trouvent leur compte. En dépit du fait que ces récepteurs sont non seulement de statuts différents et d'intérêts, souvent divergents aussi.

Mais, garder l'équilibre sur ce fil communicationnel très fin qui revient pour l'organisation à parler tout en ménageant les aspirations et les attentes de l'institution elle-même et du citoyen, qui ne s'accordent pas souvent, est donc un enjeu complexe. Messenger (1994 : 263-264) l'appréhende comme un véritable défi au regard de la manière dont il le formule avec des interrogations au style chiasmatisque : « Comment vaincre l'immobilité de hiérarchies frileuses, qui font de la rétention d'information l'instrument d'un illusoire pouvoir ? Comment rassurer des syndicats toujours inquiets du dialogue direct entre le « sommet » et la « base », avides du contrôle de la communication interne ? Comment ménager le « secret » nécessaire et la transparence ? Quelle action peut-on avoir face aux revirements mal expliqués, aux mobilisations sans lendemain, aux coups médiatiques dictés par les décisions politiques conjoncturelles ? »

La difficulté réelle d'accéder à cette communication publique idéale ne devrait, néanmoins, pas justifier un quelconque renoncement à s'inscrire dans la quête pour cette aspiration. D'autant que nombre d'expériences réussies témoignent de l'évolution du secteur et donnent des gages à s'engager dans cette voie avec de plus en plus une inscription de l'Institution publique dans une communication de plus en plus externe.

3.1.2.2 Une communication publique externe plurielle sur le fond

La communication publique externe est assez démocratique, en ce sens que des acteurs de différents ordres s'y emploient. En effet, même si les organismes politiques classiques en sont les porteurs les plus visibles, des (re)groupements à vocations familiale, sociale, syndicale, scolaire, professionnelle, la pratiquent également. Ainsi : « La communication civique est le fait, outre de la famille ou de l'école, de l'ensemble des institutions publiques dans leurs relations permanentes avec les citoyens, notamment des élus locaux (50 000 conseillers municipaux contribuent à une "médiation civique"), mais aussi plus largement des acteurs sociaux les plus marquants pour les citoyens sur les lieux de travail ou de loisirs. Le civisme se communique au quotidien » (Zémor, 1995 : 49).

Son usage par différentes formes d'organisation est certainement lié à l'évolution de ses centres d'intérêt, dans le temps, qui a contribué aussi à l'ouvrir à divers secteurs de la vie. Aussi, les différentes questions qu'elles traitent interpellent-elles et intéressent-elles des publics tout aussi variés que spécifiques en fonction de leur nature. En cela, « La communication des collectivités est basée, on l'a vu, sur quelques caractéristiques dont : - un rapport au politique prégnant : une collectivité, instance de gouvernance locale, est engagée sur un projet fruit d'une élection ; - un rapport à l'homme essentiel. L'information et la communication publique locale s'adressent à un citoyen et à un usager, pas à un consommateur ni à un client » (Mégard et Deljarrie, 2009 : 35-36).

Dans cette nouvelle posture, la communication interne du service public, sœur cadette de la communication externe, sort de l'âge ingrat et prend sa place au sein de la communication globale. Non sans peine... (Messanger 1994 : 262). Sous quels formats se décline alors cette communication publique externe et globale ?

Une communication publique civique/ gouvernementale

Si un échange doit s'établir entre l'institution et le citoyen, alors la communication publique externe peut relever du domaine civique comme elle peut être d'ordre gouvernemental. En revanche, lorsque le territoire cherche à susciter l'intérêt du bailleur potentiel pour que ne dernier trouve de l'intérêt à investir dans le territoire, la communication publique externe correspond alors à une communication marketing. Dans l'une ou l'autre des situations, l'institution publique escalade la barrière de ses interlocuteurs internes pour s'adresser à ses interlocuteurs "internes plus", selon la terminologie de Alain Mary par laquelle il cherche à : "distinguer l'ensemble des habitants et acteurs du territoire, du personnel de l'institution elle-même qualifié quant à lui d'interne" » (Mégard, Deljarrie, 2009 : 87-88). Mais, sous toutes les formes qu'elle peut être considérée, la communication publique externe revêt une dimension instrumentale.

De manière progressive, elle s'est d'abord évertuée à proposer au citoyen destinataire un programme pédagogique à assimiler pour s'imprégner de l'État, en tant que Institution, par son côté symbolique et institutionnel : « L'information civique a visé jusqu'alors la connaissance de base du fonctionnement institutionnel et politique. Quels sont les rouages institutionnels ? Le rôle de l'État, des collectivités territoriales, des autres institutions publiques ? (Zémor, 1995 : 49).

L'objectif recherché, dans ce cadre, étant de familiariser petit à petit l'Institution suprême avec son sujet, pour qui, elle reste une inconnue pour ne pas dire un mystère jusque-là bien gardé. Démarche préméditée et en phase avec l'idéologie classique de la gouvernance centrale qui cultive la conception d'une administration éloignée et même cachée de l'administré à une époque où le secret d'État était la norme.

Dans ce cadre, la communication entre gouvernants et gouvernés qui est légalement obligatoire est, certes en vigueur, mais c'est un simulacre de communication car dans la réalité : « la pratique de cette communication exécutive est moins démocratique qu'il n'y paraît : le public y est rarement pris en compte et reste inconnu, là où, comme le dit joliment l'auteur qui inverse un élément décisif des théories de la communication moderne "le destinataire ne détrône jamais l'émetteur". C'est ici qu'on peut observer la contradiction essentielle entre communication et gouvernement : la communication suppose une mise en

commun, un langage et une égalité *minimum* (au moins formelle) entre les partenaires. L'État suppose exactement le contraire. Par son gouvernement et son administration il impose des normes aux citoyens-sujets. Sa communication en est alors affectée : il ne dialogue pas, il n'échange pas, il ne met rien en commun, il explique des décisions déjà prises, exécutoires immédiatement comme l'indiquent les principes du droit administratif et du droit fiscal » (Ollivier-yaniv Caroline, 2000).

Dans ce contexte, malgré les changements de politique territoriale qui s'amorcent de manière résolue, et tout de même laborieuse, le discours politique de la collectivité reste, dans l'esprit civique, un discours qui est encore d'ordre informatif, mais pas, spécialement, pour raisons traditionnelles et conservatrices. En effet, les nouvelles autorités décentralisées qui éprouvent le besoin de se faire connaître du public et surtout de justifier leur utilité publique poussent l'institution locale à se mettre à se dévoiler à cet effet. Une quête de légitimité et d'unanimité qui relève plus d'une nécessité de survie que d'une exigence démocratique. Étant entendu que : « la première fonction de la communication dans une collectivité, c'est l'information. Toute collectivité a besoin de dire ce qu'elle est et ce qu'elle fait, de se présenter et de présenter les services qu'elle crée et qu'elle rend » (Mégard et Deljarrie, 2009 : 36).

Mais, cet objectif initial assez limité qui est dévolu à la communication territoriale va vite évoluer et repousser ses limites, passant du stade d'information à celui de communication. Ce changement de paradigme dénote la progression spectaculaire qu'a connue cette communication qui s'est faite faite à marche forcée. Entre autres phénomènes accélérateurs, la faveur et le rythme des actes 1 à 3 des décentralisations avec leurs lots d'exigences soumises aux Institutions publiques pour les pousser à faire montre de plus en plus d'inclusion des autres parties prenantes dans la gestion du bien commun et collectif.

Ainsi, alors qu'elle se complaisait à ne dévoiler de lui que ce qu'elle veut bien faire voir au public, l'autorité publique a été contrainte, dans ce contexte de désir de démocratie locale naissante, de solliciter une écoute active qui suppose une rétroaction de la part de ses populations-interlocutrices, dont les droits de parole ou réponse jusque-là non respectés. Á force d'être sous cette contrainte légale, l'autorité va même jusqu'à négocier cette interaction en essayant de convaincre les populations-interlocutrices au nom d'un engagement citoyen.

Dès lors le discours devient plus qu'informatif, il va même jusqu'à prendre les allures d'une interpellation à laquelle les destinataires sont invités à donner suite par des amendements, des suggestions, des recommandations. Afin de permettre au citoyen de jouer pleinement son rôle dans ce contexte où il doit prendre une part active à la marche de la Cité : « La responsabilité des services publics ne se limite pas à informer les usagers. Il est aussi de leur vocation d'éclairer et de motiver le citoyen sur des sujets d'intérêt général » (Messanger, 1994 : 229).

Les raisons explicatives de l'attribution de ce nouveau statut et de ces nouvelles prérogatives aux administrés résident dans le fait qu'historiquement et politiquement le système de gouvernance publique évolue fondamentalement et avec lui les périmètres et les contours de la gestion des affaires qui se déplacent de la sphère centralisée à une sphère décentralisée.

En guise d'illustration, prenons exemple sur notre pays le Sénégal, encore jeune, dont l'indépendance n'est acquise qu'en 1960 et où la norme de gouvernance en vigueur a été pendant longtemps la "concentration". Tous les pouvoirs étaient regroupés entre les mains de l'État omnipotent ou délégués à ses représentants au nom de la "déconcentration". Le citoyen n'était aucunement sollicité pour la construction de son territoire ; il en était plutôt le récipiendaire passif.

Ce mode d'administration publique est aujourd'hui tombé en désuétude et une autre forme de gouvernance est arrivée par la décentralisation vers les années 1996 avec pour viatique que rien ne se fait pour le citoyen sans le citoyen qui doit être au centre des décisions stratégiques et des actions opérationnelles.

Alors, le défi des institutions publiques est justement d'amener ce dernier à être conscient de son statut et surtout de l'assumer pour l'émergence de son terroir. Pour réussir cette conscientisation du public, logique de recourir à la communication civique, qui est : « une communication [...] dont le déficit peut gravement hypothéquer l'implication du citoyen dans le fonctionnement des institutions » (Messanger, 1994 : 229).

Alors, le travail de communication civique aura aussi pour objectifs d'amener le citoyen à comprendre qu'il a un rôle à jouer, d'une part, et qu'il doit s'investir, d'autre part, pour son territoire :

« La communication peut proposer les contrepoisons pour bannir les idées reçues et le jargon, développer l'écoute sociale, multiplier reportages, opérations portes ouvertes – autant d'initiatives qui réveillent l'intérêt immédiat du citoyen, rendent plus accessibles les institutions politiques, judiciaires, administratives-, et aussi pour associer aux prises de décision » (Zémor, 1995 : 50).

Mais, la communication civique a-t-elle les ressorts nécessaires pour sonner cette forme de mobilisation aussi bien psychologique que physique au profit de la cause du terroir ? En tous les cas cette entreprise de mobilisation ne sera pas facile, tant la mise à l'écart du citoyen dans les affaires publiques a été longue et totale au point qu'il s'est lui aussi auto-exclu estimant que ces affaires relèvent exclusivement des autorités politiques.

La faute à cette démobilitation, une communication externe gouvernementale qui a vendu, sur le papier, aux populations des rêves d'une démarche inclusive, de manière très convaincante en leur miroitant l'idée que : « Tout se passe donc comme si l'information était devenue un droit à part entière dans le contrat de l'État devenue un droit à part entière dans le contrat entre l'État et la nation. La communication gouvernementale est en effet construite comme une forme de "modernité" politique, comme une pratique démocratiquement correcte et essentielle puisque prétendant exercer une "fonction d'adéquation entre le gouvernement et le gouverné" » (Ollivier-yaniv, 2000 : 10). Or, dans les faits, la communication gouvernementale se révèle foncièrement exclusive aussi bien dans sa lettre que dans son esprit en ce qu' : « Elle est en même temps construite comme cette représentation idéale de deux flux d'information réciproques entre l'institution gouvernementale et la société » (Ollivier-yaniv, 2000 : 157).

La désillusion qu'inspire la communication civique avec l'exemple incarné par la communication gouvernementale est tellement grande entre la promesse et la réalité. Elle se mesure à la profondeur de l'écart qui oppose la liberté de parole qui est théorisée et le *diktat* de parole qui est en vigueur dans les faits lorsqu'on se met à : « reconsidérer les deux versants symboliques de la communication gouvernementale – avec d'une part l'adresse aux citoyens et d'autre part la connaissance de l'opinion publique – à l'aune d'une analyse dynamique, relationnelle et par suite parfois conflictuelle du phénomène » (Ollivier-yaniv, 2000 : 158-159).

Le citoyen se sent ainsi floué et finit par se détourner de cette communication qu'il subit, dans la posture du récepteur passif qui lui est dévolu.

Or, le débat doit nécessairement exister entre les principaux acteurs pour le développement du territoire considéré. Si la décentralisation a accordé des libertés d'action à toutes les parties prenantes, elle a aussi donné à chacune d'entre elles des responsabilités à assumer, comme cette fameuse loi du transfert de compétences qui est édictée à l'intention des autorités locales. L'une des missions exaltantes qui est attribuée à cette entité politique est de promouvoir le développement de l'espace géographique et administratif correspondant.

Cela oblige les autorités locales à descendre sur le terrain et à discuter avec les autres "internes plus" (selon la terminologie d'Alain Mary) et plus particulièrement à ceux qui sont les plus éloignés du territoire sur le plan relationnel pourvu qu'ils soient susceptibles d'apporter le plus pour le développement du territoire : « La première décentralisation, en accordant autonomie budgétaire et compétences économiques aux collectivités, avait déclenché une vague de communication forte dans les collectivités. La concurrence, la bagarre entre territoires pour attirer des entreprises se fait jour, provoquant le recours aux techniques de la publicité et donnant naissance au concept de « marketing territorial » (Mégard et Deljarrie, 2009 : 53-54).

Mais faut-il encore que le vendeur ou le porteur de projet qu'est devenu le territoire parvienne-t-il à influencer, à manipuler et à convaincre le client ou l'investisseur qu'est potentiellement devenue une partie de son public externe.

La communication territoriale ou le marketing territorial

À l'heure des réformes territoriales, on se rend compte qu'on est dans un espace avec des frontières à géométries variables dont les pourtours sont beaucoup définis sur une base géographique que sur une cohérence économique. En effet, il est apparu que la délimitation territoriale qui accompagne les collectivités locales porte sur des limites physiques qui restent le matériau sur lequel est construite leur architecture.

Aussi, au Sénégal, la première réforme majeure de 1972 qui pose l'acte précurseur de libertés locales plus affirmées a-t-il donné lieu à la création de communautés rurales accompagnée de la promotion de la déconcentration administrative.

La deuxième réforme majeure, réalisée en 1996, dans le souci d'accroître la proximité de l'État et la responsabilité des collectivités locales, consacre la régionalisation des politiques publiques avec, notamment, l'érection de la région en collectivité locale.

L'Acte III de la décentralisation posé en 2013 se propose d'organiser le pays en territoires viables, compétitifs et porteurs de développement durable. Pour ce faire, il décrète dans sa première phase, de faire évoluer les territoires en redéfinissant les périmètres dans la logique qui suit :

- supprimer la région collectivité locale ;
ériger les départements en collectivités locales ;
- procéder à la communalisation intégrale par l'érection des communautés rurales et des communes d'arrondissement en communes ;
- créer la ville en vue de mutualiser les compétences des communes la constituant ;
- répartir les neuf domaines de compétences jusqu'ici transférées entre les deux ordres de collectivités locales que sont le département et la commune.

Même si les différents espaces issus de ce découpage sont autonomes en tant que zones géographiques, elles restent en partie imbriquées les unes aux autres par les ressources qu'elles se partagent. Car, les reconfigurations de la nouvelle carte territoriale sont aussi motivées par des visées de (re)construire des territoires sociaux, politiques, économiques, culturels plus cohérents et viables. D'autant qu' : « Une image positive est bénéfique pour assurer et pérenniser le dynamisme et partant l'économie, la culture, l'éducation, la qualité de vie... tout ce qui tisse le quotidien des hommes qui y vivent. Une image se construit à partir d'une multitude d'éléments. Elle n'est pas statique, elle évolue et accompagne les changements. Elle peut même se provoquer à condition d'être appuyée sur une politique et des réalisations » (Mégard et Deljarrie, 2009 : 53).

Les choix stratégiques du tracé des régions se font ainsi sous des contraintes qui poussent à la recherche constante de la (re)constitution des univers plus ou moins homogènes et durables. C'est aussi l'objectif qui est poursuivi au travers des différentes réformes de décentralisation au Sénégal et surtout au niveau des deux dernières (1996 et 2013) où la longue chaîne statutaire qui organise et (re)lie les différents maillons territoriaux est passée de la longue échelle Régions-Départements-Arrondissements-Communautés rurales-Commune pour se voir fortement raccourcie et restreinte à une échelle plus limitée Régions-Départements-Communautés rurales/Communes ; dans une optique de rationalisation.

Dans chacun de ces terroirs superposés, est identifiée une potentialité spécifique et bien marquée. À cet effet, la collectivité locale en question se prête à une communication marketing qui promeut justement cette facette particulière. Dans ce cadre, la communication publique s'emploie donc à : « Promouvoir le territoire en valorisant la personnalité, les savoir-faire et les ressources qui construisent son attractivité et composent son image reste l'un des axes forts du travail des communicants territoriaux. Mais ce travail, loin de se réduire à une action ponctuelle, s'inscrit dans la stratégie de communication d'un territoire entier : intégrant toutes les composantes de l'identité, elle s'appuie sur la valorisation des savoir-faire et cherche à maintenir ou à créer la fierté d'appartenance des habitants » (Mégard et Deljarrie, 2009 : 54).

Les différentes sphères régionales sur lesquelles s'appuie le marketing territorial sont mises en avant parce qu'elles catalysent chacune en son sein les principales ressources communicationnelles (historique, et symbolique : monuments, panneaux, matériels sur lesquelles s'appuie : « La communication "promotion", celle qui intéresse investisseurs et touristes, concerne l'attractivité et l'image du territoire et le "vend" à l'extérieur » (Mégard et Deljarrie, 2009 : 15).

Ainsi, dans cette opération marketing, la technique adoptée en code et généralisée comme démarche est que :

- pour valoriser des zones de loisir et de commerce, les opportunités d'affaires dans l'optique d'attirer les investisseurs, c'est l'unité urbaine qui est privilégiée ; elle se réduit subitement à la ville ;
- pour mettre en exergue le patrimoine touristique, pour promouvoir la qualité de vie, c'est l'aire communale qui est considérée, l'espace plus large de l'intercommunalité avec, centre historique.

Le choix du découpage territorial se fait sur l'existence de ressources sur lesquels on peut s'appuyer, il ne provient pas uniquement de l'identité de la région mais aussi des réalités économiques et de ce point de vue : « Il va alors s'agir de savoir vendre l'institution locale, la ville, le département, la région et de savoir valoriser son territoire. En matière de communication, c'est l'institution qui occupe alors le devant de la scène, la communication s'adresse d'abord aux habitants, auprès desquels elle doit construire le sentiment identitaire.

Mais la cible est aussi plus large, il s'agit de convaincre les acteurs économiques, voire les populations n'habitant pas la collectivité locale des atouts d'un territoire. Une nouvelle dimension de la communication locale apparaît alors » (Mégard et Deljarrie, 2009 : 21-22).

Un appel du pied aux investisseurs motivé, dès lors que dans son cahier de charge, les collectivités locales ont pour mission la conception, la programmation et la mise en œuvre des actions de développement économique, social et environnemental d'intérêt local, tel que stipulé en son article 3.

Pour ce faire, le code stipule également en son article 9 que les collectivités locales disposent de budgets et de ressources propres. Des ressources que les territoires doivent constituer, pour l'essentiel, par eux-mêmes en ne comptant que sur leurs propres potentialités. Ainsi, pour mettre en valeur l'étendue régionale, la communication met principalement l'accent sur son identité : « Un territoire doit, pour se promouvoir, s'appuyer sur une identité et des valeurs partagées. L'identité – "communauté" et "unité" selon le dictionnaire Larousse – est à la fois le fondement et le premier vecteur de communication. Bien connaître la personnalité du territoire dont on parle et sur lequel on s'exprime est une nécessité pour qui souhaite animer et construire la communication d'une collectivité » (Mégard, Deljarrie, 2009 : 53).

Pour donner au marketing territorial une influence décisive sur ses cibles, le pouvoir performatif du discours doit s'appuyer sur des éléments objectifs.

La communication identitaire qui cherche à donner à l'espace régionale plus élargie et moins pourvue en atouts d'ordre matériel et utilitaire une image charmeuse par l'entremise du nom comme marqueur identitaire. En effet, le nom d'un territoire est un enjeu central de l'identité d'un territoire pour deux raisons, au moins, liées aux valeurs qu'il lui garantit. D'une part, il lui donne cette immortalité qui lui fait continuer d'exister et, d'autre part, il fonctionne comme un raccourci commode en renvoyant l'espace à des éléments culturels. Aussi, « L'un des premiers éléments qui fondent et affirment une identité, c'est le nom. » ; « Après le nom, le logo » (Mégard et Deljarrie, 2009 : 50).

Par ailleurs, on utilise l'histoire aussi pour produire une identité en conformité avec l'image qu'on souhaite donner. En effet, une autre façon commode et fréquente de définir l'identité d'un groupe, d'un territoire, c'est de se référer à l'histoire. Mais au lieu de s'appuyer sur une identité donnée par l'histoire, on utilise l'histoire pour inventer, réinventer une identité. Pour cela, le recours à l'histoire a une dimension instrumentale. Ce renversement de perspectives interpelle lorsque l'histoire abandonne, de fait, plusieurs de ses aspects qui la caractérisent pour s'appuyer sur certains seulement. Même si la page de l'évènement choisi raconte un temps fort et très important de la trame historique, il (l'évènement) ne saurait résumer à lui seul le grand livre du territoire.

L'histoire est donc un ensemble de récits chronologiquement (re)liés mais aussi individuellement autonomes. Structuration qui permet de la considérer dans sa globalité ou d'en considérer arbitrairement qu'une partie, n'en retenir que celle qui nous intéresse.

C'est ce qui explique qu'un évènement historique singulier soit pris isolément et mis en exergue, comme prétexte pour se lancer dans une entreprise marketing de valorisation de tout un territoire, qui s'est pourtant constitué à la faveur de tant d'histoires en addition plus ou moins marquantes. Donc cette option contraire et soustractive qui est prise pour vendre la localité est assimilable à une instrumentalisation idéologique de l'histoire pour bâtir une identité pour un territoire. De par ce choix, les communications expriment une identité comme construction et non comme donnée. Dans tous les cas, la référence et le recours à l'histoire par le marketing territorial la présente comme un autre marqueur identitaire pour « Un territoire [qui] se constitue sur une histoire : Demain s'appuie sur hier » (Mégard et Deljarrie, 2009 : 52).

C'est cette grille de lecture portant sur des éléments factuels tels l'identité, l'économie, l'histoire à travers laquelle sont appréhendées les ressources du territoire et la communication territoriale. En effet, s'il n'y a pas ces critères matériels qu'on se donne pour découper l'espace géographique, il n'y a pas alors de territoire attractif et viable. Un simple découpage administratif reste un découpage scientifique et qui est appelé un découpage de savoirs.

Toutefois, le danger serait de réduire la politique de communication d'une collectivité à ce seul aspect proche de la propagande ou de la survente et d'ignorer une autre dimension non moins importante du territoire que constitue le social. Aussi, « Dans le même temps, l'État développe de grandes campagnes publicitaires sur les questions de société comme la prévention routière, la sécurité domestique ou encore sur l'utilisation du préservatif » (Mégard et Deljarrie, 2009 : 22). Ces questions qui portent sur des problématiques sociales et sociétales sans la résolution desquelles le territoire n'est pas vivant rappellent l'urgence pour aujourd'hui et l'impératif pour toujours de la communication d'action et d'utilités publiques.

Une communication sociale d'avenir

En s'adressant aux différents destinataires, la communication publique cherche la plupart du temps à influencer ses publics à (pour)suivre la voie tracée par l'institution émettrice, surtout lorsqu'il s'agit de la communication civique et institutionnelle. La première invite le public-administré à poser des actes politiquement citoyens tandis que le second plaide pour des actes professionnellement responsables de la part du public-employé à son service : « L'un des objectifs de la communication publique est d'accompagner, de renforcer, voire de provoquer l'évolution de comportements. De rendre chacun conscient, plus civique, plus responsable à travers chaque acte de sa vie quotidienne » (Mégard et Deljarrie, 2009 : 62-63).

Mais pour qu'elle atteigne ses objectifs, encore faut-il que les interlocuteurs soient persuadés et convaincus par la teneur et la pertinence de ses propos. Or, dans l'imaginaire populaire, le discours politique tout comme le discours déontologique n'a rien de sincère. Au contraire, ils sont sous-tendus par des calculs égoïstes de domination et ou d'intérêt. L'institution vise essentiellement ses avantages exclusifs plutôt que ceux de ses vis-à-vis. En conséquence, ces derniers qui ne s'y retrouvent pas forcément y adhèrent difficilement. Le lien communicationnel, dans ces cas est biaisé par son orientation partisane.

Cependant, lorsque la communication publique investit le champ social, le regard des populations change positivement : « Les campagnes d'information sur les causes sociales ou de nature humanitaire rencontrent moins de difficultés que les rappels civiques à être reçues par l'opinion et surtout à être portées par la presse ou les médias audiovisuels » (Zémor, 1995 : 51). Le côté altruiste qui la caractérise est la première justification de sa popularité car l'organisation sociale qui est ici porteuse du discours n'est préoccupée que par le bien-être des sujets sociaux destinataires.

Or, les collectivités locales développent aussi et de plus en plus ce volet social et public qui est un autre déterminant du territoire qui ne peut pas être ignoré : « les collectivités affichent dans nombre de domaines des ambitions fortes. Prévention du cancer du sein, ou du sida, incitation routière, lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies, incivilités quotidiennes... Les thèmes ne manquent pas. Ils sont régulièrement traités par les conseils généraux, les villes, les structures intercommunales qui engagent des moyens » (Mégard et Deljarrie, 2009 : 64).

Cet engouement récent et marqué des organismes humanitaires pour les problématiques sociétales est favorisé par une quasi absence de l'État face à la prolifération et la persistance de ces fléaux qui qu'ils touchent tout le monde de manière directe ou indirecte et de ce fait ils ne laissent personne indifférents qui touchent tout le monde de manière directe ou indirecte et qui, de ce fait, ne laissent personne indifférents.

Chaque individu se sent, d'une manière ou d'une autre, concerné par les problématiques qui sont posées dans cette communication d'action et d'utilité sociétales et publiques. Et du coup, les personnes y sont nécessairement sensibles car elle leur met en face de leur propre fragilité, celle de leur mode de vie, celle de leur environnement physique... : « Handicap, prévention du Sida, lutte contre la toxicomanie ou de la drogue, contre le cancer, la myopathie, contre le tabagisme ou l'excès d'alcool, dénonciation des violences conjugales, sécurité routière, prévention des risques domestiques, écologie, préservation des ressources naturelles, développement durable...constituent les thèmes les plus fréquents de campagnes de sensibilisation de l'opinion au cours des dernières années » (Zémor, 1995 : 51).

Donc, la nature sociale des sujets abordés est certes, en soi, une justification suffisante de cet intérêt des organisations sociales pour cette communication sociale. Mais c'est surtout par le traitement communicationnel qui est fait de ces sujets que ces causes réussissent à promouvoir l'initiative civile et/ou civique et à produire une participation éphémère ou prolongée du plus grand nombre et/ou une action reconnue comme efficace et utile dans l'espace public. L'engagement et/ou l'action qui en découlent ne sauraient être soumis à condition. Arriver à ce qu'il n'y a plus de doute sur l'effort consenti ou à consentir suppose en amont qu'il n'y a, en principe, plus personne à convaincre de l'existence du malheur et de la grandeur, de la justesse et, *in fine*, de l'utilité publique de la cause. Et elles vont même constituer des causes dont on ne peut s'éloigner sans encourir de réprobation (Meyer, 2004). Aujourd'hui la cause de la mendicité des enfants *Talibés* a désormais acquis, au Sénégal, ce statut.

Principalement orientées vers l'image et le texte, les formes actuelles de communication qui la caractérisent sont bâties autour de l'esthétisation de la souffrance au travers un processus de mise en scènes d'une maltraitance qui n'est pas sans incidences sur la construction des opinions dans l'espace public. L'esthétisation de la souffrance est une mise en scène des individus souffrants et notamment celles de leurs blessure, handicap, défaillance physique ou mentale. Cette monstration doit provoquer à *minima* une dissonance esthétique.

L'expérience montre que bien esthétiser une souffrance, c'est aussi la soustraire durablement aux impératifs de la justification et la valider aux yeux de différents spectateurs... Elle influe ainsi sur la reconnaissance d'un risque ou d'une souffrance pour soi-même ou autrui, dans un premier temps. Pour le cas de la mendicité des enfants *Talibés* qui relève de souffrances liées à l'exclusion sociale où les sceptiques sont plus nombreux que les convaincus..., on est arrivé aujourd'hui au Sénégal, grâce à l'élaboration d'un discours à partir d'une indignation (registre de l'émotion), à la situation d'un problème social à résoudre d'urgence et à y apporter une réponse pour venir en aide immédiatement auprès des publics concernés.

Désormais, tout le monde s'accorde de manière indiscutable que, par la manière dont elle est présentée, la mendicité des enfants *Talibés*, telle qu'elle est pratiquée aujourd'hui, doit être abandonnée ou du moins repensée ; même chez les plus fervents défenseurs que sont les religieux et les marabouts de *Daaras*.

Du fait de sa force persuasive, la technique de l'esthétisation a provoqué la remise en cause qui prédispose à l'action même les plus réfractaires par le truchement d'un agencement de rhétoriques autour du « bien commun ».

Ces rhétoriques qui participent de la stabilisation des causes indiscutables sont organisées autour d'abord de la rhétorique de la fragilisation. Elle contribue de la prise de conscience de la personne "de sa propre fragilité" génétique, physique et/ou économique selon le cas. Les opérations ou campagnes de sensibilisation et d'action arrivent à éveiller ou à confirmer chez le public le sentiment qu'eux-mêmes ou leurs proches sont ou peuvent être menacés par la situation que vit l'autre ; que le fléau dont il question peut arriver à tous un jour ou l'autre (Meyer, 2004).

Tant qu'on vit au Sénégal, voir son enfant ou celui d'un parent subir une forme de maltraitance dont l'exploitation économique est devenue, par l'effet de leur publicisation, une angoisse largement partagée. Du coup le procédé provoque, à *minima*, une dissonance esthétique qui laisse pantois, incrédule le public ou davantage en termes d'émotions (indignation, colère, compassion...) et qui fonctionne aussi, du coup, comme un levier pour l'action.

Alors est développée la rhétorique du manque qui permet à son tour de publiciser, par des effets d'annonce et des mises en équivalence les besoins (financiers et/ou humains) et une référence aux coûts à engager dans la lutte. Tout en pointant du doigt les manques en termes de donateurs, de bénévoles, de moyens financiers en faveur de la cause, elle donne en même temps des orientations sur la nature des dons à produire qui sont ainsi présentés suivant la situation la plus avantageuse pour les individus en souffrance. Ce qui suppose en amont une démarche de type *bottom-up* de recueil des doléances des besoins urgents des partenaires que l'ONG Symbiose qualifie de communication participative.

Mais pour autant, il faut veiller à ce que les dons sollicités ne soient pas aussi une souffrance pour les donateurs afin de les encourager à l'action. Pour ce faire, il est subtilement construit la rhétorique de l'engagement personnalisé qui est une convocation de l'engagement par l'émotion et en spécifiant différents régimes de participation ou de représentation, chacun, à son niveau, peut agir. Elle induit une discipline de l'action pour mieux la garantir.

Il en est souvent question jusque dans cette étude où il a été fait mention au public expérimental d'une série de propositions d'actions diverses, variées non exhaustives et susceptibles d'être conformes à leur pouvoir et avoir parmi lesquelles ils peuvent choisir celle qui les convient le plus. Comme ils peuvent décider de ne pas choisir du tout un type de don contenu dans cette liste en toute liberté.

Ainsi, dans un langage propagandiste construit autour de l'émotion, de la monstration et de la provocation, le destinataire mesure alors la portée du problème contenu dans le message porté par le discours social et y (ré)agit nécessairement. Après le temps de la réception du discours puis de la méditation, il prend conscience de la pleine mesure du problème posé, et il (se) décide à entrer dans le temps de la mise en œuvre de l'action qui convient pour s'en prémunir ou y répondre. Il traduit en actes les idées qui lui sont prescrites par l'entremise de la communication sociale.

Concrètement, ses attitudes évoluent et ses comportements changent dans le sens indiqué pour son intérêt personnel et pour celui de sa communauté toute entière. Preuve que : « la communication sur les grandes causes sociales, humanitaires ou se référant aux valeurs d'intérêt général permet, de plus en plus, de faciliter la prise de conscience sur des questions ou des problèmes de société qui, s'ils ne relèvent pas directement du civisme, sont appelés par un large consensus social. L'opinion est en effet aisément attentive aux mots d'ordre concernant, par exemple, la santé ou la sécurité publique. Les médias se font d'ailleurs plus facilement complices de la persuasion pratiquée à ces occasions » (Messanger, 1994 : 229).

L'effet positif de cette communication sur les récepteurs est aussi à chercher dans son caractère désintéressé qui rassure. Les destinataires des propositions et recommandations véhiculés dans ces messages se rendent compte qu'en aucun moment, le discours ne se conjugue à la première personne mais, seulement et uniquement, à la deuxième personne.

Is sont alors conscients qu'ils sont au centre du débat. C'est pour leurs préoccupations qu'on cherche des solutions en vue de leur bien-être individuel et de leur bien-être collectif.

Dès lors s'établit entre interlocuteurs une confiance qui prédispose le récepteur à donner une réponse favorable à toute invite de l'émetteur. Encore que le motif engageant de la communication sociale réside dans l'altruisme sincère de son programme articulé autour du service pour l'autre :

« Qu'il s'agisse de servir le civisme ou les causes d'intérêt général, la communication publique, pour être crédible et donc efficace, doit s'assurer de son caractère totalement désintéressé » (Messenger, 1994 : 230).

À un moment où les fléaux sociaux et sociétaux n'ont jamais été aussi graves du fait de l'homme, mettre ce dernier devant ses responsabilités sociales et sociétales est une urgence vitale. Le conscientiser par rapport à la manière dont son action peut compromettre sa vie et celle de sa communauté et, le pousser surtout, à adopter les conduites pour se sauver ; voilà les nouvelles préoccupations des communications publiques.

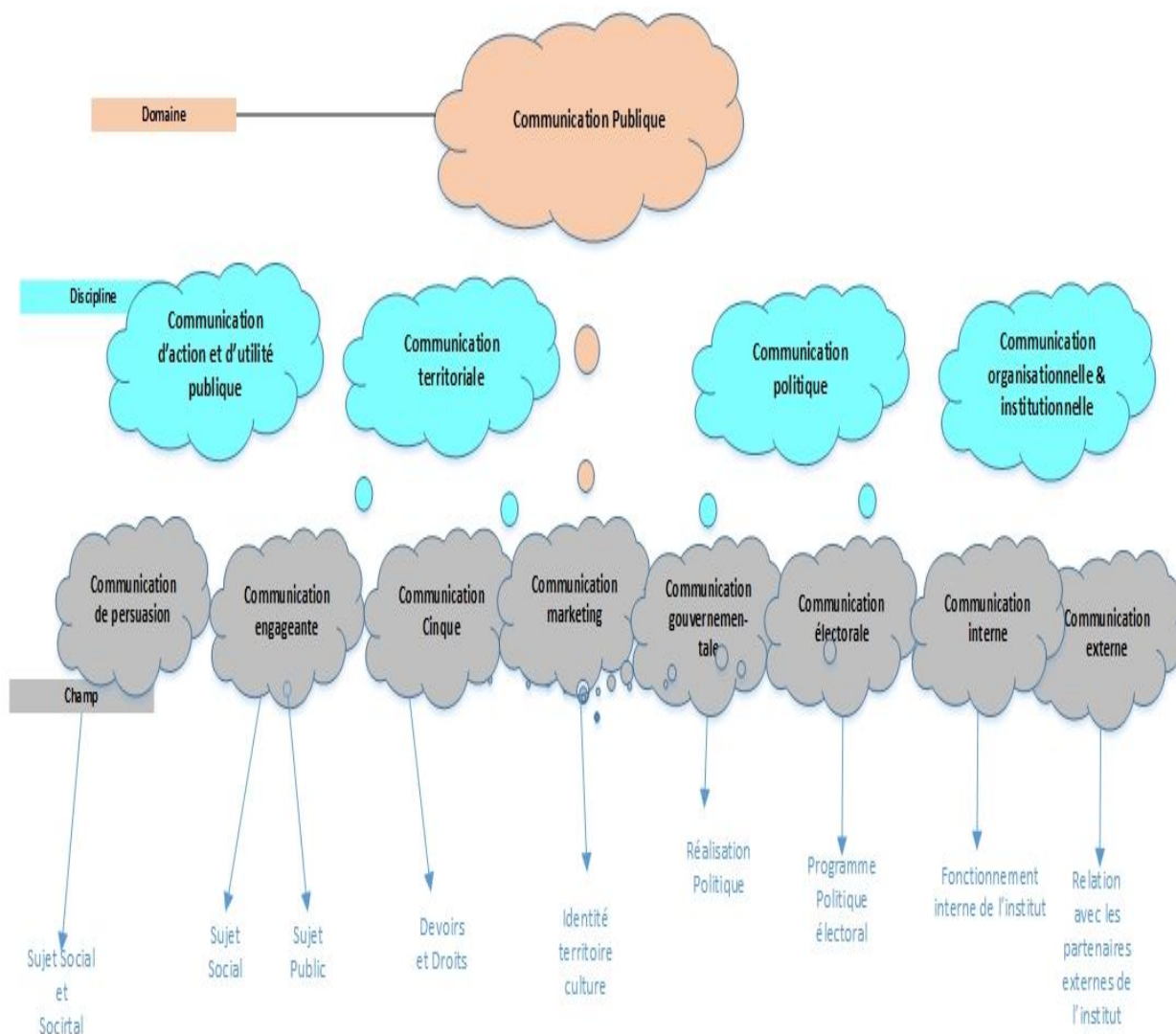
Donc, rien n'y fait, cette forme de communication se positionne comme celle du présent et de l'avenir : « La communication sociale, peu développée jusqu'à présent, devrait prendre un essor considérable à l'instar des politiques gouvernementales, notamment dans le domaine de l'incidence comportementale (campagnes de prévention routière, campagnes de solidarité...) ».

Dans un souci d'efficacité, elle cherche de plus en plus à s'inscrire dans des orientations persuasive et engageante qui sont deux approches qui entretiendraient des liens en faveur du changement comportemental.

D'où l'importance scientifique qui est accordée, dans cette étude sur la communication des organisations à vocation sociale sur la situation des enfants mendiants ou *Talibés*, à ces deux paradigmes de la communication sociale. Ils constituent, de ce point de vue, nos principaux objets de recherche. Nous réservons leur analyse théorique et conceptuelle au point 3.2.1 : intitulé approches de communication de changements de conduite, qui est abordé dans le point qui suit immédiatement après ce schéma récapitulatif des différents disciplines et champs du vaste et foisonnant domaine de la communication publique.

Il y apparaît d'ailleurs que Car même si les institutions politiques n'investissent pas spécialement ces causes sociales, les services publics et principalement les organisations sociales pour qui elles représentent le cœur de leur intervention en ont fait leur sujet central, pour ne pas dire exclusif.

Schéma 8 : domaines, disciplines et champs de la communication publique



Falilou Bâ, Thèse AMU, 2018

3.2 Délimiter le champ théorique de la communication dans l'étude

3.2.1 Approches de communication de changements de conduite

3.2.1.1 Agir sur les représentations : la communication persuasive

Les auteurs qui usent d'un discours persuasif arrivent à provoquer chez leurs interlocuteurs des changements d'idées, de cognitions, de représentations. Que cela soit leur intention (comme c'est souvent le cas) ou non ; car un discours est étiqueté de persuasion par sa capacité à changer l'attitude d'un individu. Richard Petty et John Cacioppo (1986 : 5) estiment d'ailleurs à cet effet que : « la persuasion est un changement des croyances et attitudes résultant d'une exposition à une communication ».

Différentes théories qui se sont succédé dans le temps essayent de circonscrire les ressources persuasives dans les communications. Fondamentalement, la première génération qui a théorisé les modèles de l'apprentissage (Hovland, Lumsdaine et Sheffield, 1949 ; Janis, Hovland et Kelley, 1953) s'oppose à toutes les autres générations qui ont suivi ; autour d'une divergence forte située au niveau de la posture du récepteur face aux messages.

En effet, les chercheurs de l'École de Yale estiment que c'est seulement du côté de l'émission du message qu'il faut chercher ses ressorts persuasifs et nulle part ailleurs. La source d'abord, le message ensuite et le contexte de sa transmission enfin. À l'autre bout du processus, les destinataires ne sauraient réagir, ils ne font alors que subir ces éléments directs et puissants de persuasion (cités plus haut) organisés de sorte à les prédisposer à adhérer au message. Chacune de ses ressources de la persuasion les influençant selon une procédure bien établie et à sa manière.

Placés devant la source par exemple : « Ceux-ci [les récepteurs] étaient envisagés comme relativement passifs et très vulnérables face aux tentatives de changement attitudinal venant d'un émetteur considéré comme capable d'enclencher des modifications voire des transformations importantes dans les pensées et les comportements d'autrui » (Chabrol, Radu, 2008 : 7). L'émetteur participe activement à la persuasion de son message au regard de sa crédibilité sociale ou scientifique. Il va sans dire que s'il inspire le respect, du fait de sa personnalité tout comme s'il est reconnu expert dans le domaine, son discours rencontre toujours une réception très favorable (Lorge, 1936).

Par ailleurs, le contexte dans lequel le message est prononcé concourt aussi à lui donner un caractère persuasif et en cela, il constitue le troisième facteur favorisant de la persuasion selon la théorie des apprentissages. En effet, si les circonstances d'énonciation du sujet sont en harmonie imitative avec le contenu du débat, ils prédisposent psychologiquement alors le récepteur à y souscrire. C'est le cas lorsque la communication se déroule dans une ambiance de peur, lorsque le climat de l'interaction est caractérisé par la violence ou que l'interaction est placée sous l'atmosphère de la contrainte.

Or, phénomène nouveau jusque-là méconnu au Sénégal, les parents d'enfant de toutes catégories sont désormais préoccupés par la sécurité physique et moral de leur progéniture, les parents d'enfants de la rue dont le *Talibés* encore plus. Les incidents dangereux dans lesquels les enfants se (re)trouvent en victimes directes et impuissantes ont fait naître l'angoisse chez des parents qui étaient d'ordinaire insouciant quant au sort qu'on pouvait réserver à l'enfant dans une société où il pouvait traîner et passer du temps dans la rue et rester indemne car n'étant jamais considéré comme cible.

En effet, les enfants occupent le devant de l'actualité parce qu'ils sont cités dans des cas d'actes moralement illicites tels la drogue, le vol, les agressions ou bien ils ont subi des actes attentatoires à leur intégrité physique parmi lesquels les accidents de la circulation, une bastonnade de la part de leurs marabouts ou de leurs pairs, des cas de maladies...

Toutes ces péripéties auxquelles l'enfant de la rue et l'enfant *Talibé* est confronté ont éveillé la peur chez les parents et ont fini par instaurer en lui un sentiment généralisé de panique ambiante. Les événements bizarres qui frappent l'enfant qui surviennent à désormais de manière épisodique, les uns toujours plus graves que les autres, ne sont pas pour (r)amener de la sérénité et de la confiance chez les parents.

La dernière en date a concerné une série d'enlèvements suivis de meurtres de petits enfants n'a pas contribué à calmer les esprits ni apaisé les consciences, loin de là. Dans de telles circonstances, tout discours en faveur de la protection de l'enfant rencontre forcément un écho favorable surtout chez des parents destinataires.

Dire oui à toute déclaration en faveur de sécurisation de l'enfant reste aussi dans ce contexte la seule alternative qui est offerte au récepteur si on en juge aussi par la perspicacité du discours avec les matériaux de persuasion convaincants dont ils sont équipés. Or, aujourd'hui les accidents catastrophiques qui frappent les enfants sénégalais et leur causent de vilaines blessures et entraînent même parfois des pertes humaines sont récurrents à tel point que le phénomène est devenu un sujet populaire débattu dans une ambiance assez lourde. Dans ce contexte de gravité, il est utilisé une rhétorique du chaos avec des expressions (sur)chargées et négativement connotés et une grammaire du désastre avec la superposition et une combinaison d'évènements malheureux au détriment de la défense de droit de l'enfant.

Vincent Meyer a déjà indiqué tout un dispositif d'équipements persuasif qui peut être emprunté, à cette occasion, et avait prédit les impacts qu'il allait produire au niveau de l'évolution des représentations du destinataire. Le processus à suivre alors peut, en s'inspirant du protocole défini par Vincent Meyer et détaillé plus bas au point 3.2.2.1 intitulé une communication autour du procédé de l'esthétisation de la souffrance.

L'esthétisation de la souffrance par une mise en scène de blessures, de handicaps, de défaillance physique ou mentale, subis par le protagoniste par le truchement du procédé de la monstration. La finalité recherchée est d'arriver à soustraire durablement la problématique sociale en cause aux impératifs de la justification et la valider aux yeux de différents spectateurs d'autant qu'elle influe ainsi sur la reconnaissance d'un risque ou d'une souffrance pour soi-même ou autrui qui fait respectivement naître chez le récepteur une indignation et la prise de conscience de sa propre fragilité.

Si cet arsenal convaincant et de conviction est compilé dans le discours adressé au récepteur, il est alors ôté à ce dernier toute la possibilité d'adopter une attitude critique encore moins une option de refus. Alors sous la pression émotionnelle, il donne son approbation de fait plutôt que de raison du fait de tous ces événements qui surviennent en même temps et qui se racontent sur l'enfant mendiant qui se résume, en gros, aux images d'exploitation, de maltraitance et de mort.



Photo 5 : un *Talibé* souffrant de maladie de la peau

Source : Issaka Kouyaté, Maison de la Gare, 2003.

Si les critères des trois composantes du premier modèle persuasif sont ainsi remplis, la réaction attendue chez le destinataire considéré comme passif est alors d'adopter les idées, les opinions et les cognitions développées, à dessein, dans la communication de persuasion. En effet, une source crédible qui délivre un message convaincant dans un contexte inhibant ne peut laisser aucun récepteur, qui puisé un récepteur soi-disant amorphe, aucune marge de (ré)action sinon que d'aller dans le sens des idées imposées selon la règle de la théorie initiale de la persuasion.

Mais, à l'épreuve de la pratique : « Les limites de cette approche ont été mises en évidence ultérieurement, cognitive, s'est imposée progressivement parmi les pionniers de l'École de Yale. Cette orientation soulignera l'importance des dimensions psychologiques et psychosociologiques du récepteur, et considèrera que l'individu est plus autonome qu'on ne l'imaginait face aux messages persuasifs auquel il est exposé quotidiennement.

Cette approche met en valeur le rôle clé du récepteur dans le traitement de l'information persuasive et explore les processus permettant d'expliquer l'adhésion et, respectivement, la résistance à la persuasion ». Aussi, dans cette perspective, le schéma a-t-il été amélioré par la prise en compte active et/ou prééminente du maillon jusque-là sous-estimé qu'est le récepteur ; à qui il est désormais reconnu le rôle structurant de tout le processus persuasif du propos.

Persuader par la réception du message

À part le modèle persuasif de la première génération qui est le seul à donner la prééminence à l'émission du message dans le processus de la persuasion, tous les autres spécimens développés par la suite dans la seconde génération de l'évolution des prototypes de persuasion en sont arrivés à considérer, de manière plus ou moins unanime, la réception du message comme le déterminant central de la persuasion. Ils sont constitués principalement du modèle de la réception comme processus de traitement linéaire de l'information par John William McGuire, du modèle des réponses cognitives en présence d'Anthony Greenwald, du modèle de probabilité d'élaboration de Richard Petty et de John Cacioppo et de celui de THS par Miriam Chaiken.

De tous ces archétypes qui donnent la primeur au récepteur, nous avons retenu celui de la réception comme processus de traitement linéaire de l'information prôné par John William McGuire (1968) en ce qu'il est le premier à la base de ce changement de paradigme méthodologique et théorique mais aussi, en plus d'être le modèle originel, en ce qu'il bouscule et favorise une transition entre une théorie originelle du récepteur passif à une théorie actuelle du récepteur pensant.

De ce point de vue, sa posture de juste milieu lui vaut d'être à la base d'une évolution ou plutôt d'une mini révolution car bien qu'il accorde du crédit, pour la première fois, à la réception du message dans la dynamique de la persuasion, il continue tout de même à reconnaître un intérêt persuasif aux circonstances de l'émission du message. C'est dans cette dialectique qui place cette approche entre conservatisme et subversion qu'elle est : « conçue comme une succession de processus cognitifs de traitement de l'information. Selon lui, l'impact d'un message est le résultat d'une série de cinq étapes distinctes. Il met en avant le rôle de l'exposition et de la perception de l'information, de la compréhension du message et de son acceptation, de la mémorisation, et enfin de l'action fondée sur la décision découlant de ces étapes successives. Ces étapes sont autant de processus supposés : « hiérarchisés et médiateurs, dans le sens où la chaîne des réponses est rompue si l'un d'eux manque » (Chabrol, Radu, 2008 : 21).

Ainsi dans ce modèle, certes la primeur est sans conteste dévolue au destinataire qui, en tant qu'animateur principal du système, doit impérativement développer une écoute active qui lui permet de pouvoir gravir toutes les étapes du processus jusqu'à la dernière qui est celle menant à l'action fondée sur la décision correspondant. Ce dernier niveau vers la matérialisation de la persuasion se traduit de manière factuelle par l'adoption du comportement. Mais avant d'arriver à cette phase ultime, les quatre autres étapes menant à cette finalité sont tout autant importants du fait de l'interconnexion fonctionnelle des unes avec les autres. Il renvoie ainsi à l'image d'une partition où chacune des notes, quel que soit, par ailleurs, sa tonalité, doit être parfaitement exécutée sans fausse faux raccord afin d'obtenir la belle symphonie attendue de la part de la parole persuasive.

Voilà, à l'aune du processus de la méthode des réponses cognitives, une tentative de reconstitution du discours de persuasion construit par les acteurs de la mendicité des enfants *Talibés* avec plus ou moins de réussite comme cela va être analysé dans les lignes qui suivent.

Tout d'abord, le destinataire veille à livrer un message qui attire l'attention en s'appuyant sur certaines des effets de langage qui peuvent provoquer cet état de magnétisme chez le destinataire. Les meilleures techniques pour y parvenir est d'avoir recours, à l'occasion, à deux moyens efficaces que sont les images et les émotions. Or, les discours sur la mendicité des enfants *Talibés* sont souvent articulés autour des vecteurs du *pathos* qui se fondent sur les éléments des sentiments nobles à savoir les fibres de la pitié, de l'amour, de la tristesse (Lindon, 1976).

C'est tant mieux d'autant que certaines campagnes de communications sur la maltraitance des enfants sont partiellement ou entièrement construites autour des images de *Talibés* captés dans diverses situations, dans diverses postures, dans divers endroits. Tantôt pieds nus et en haillons marchant dans la rue, tantôt munis de leur pot en train de quémander leur nourriture journalière, tantôt déshabillés pour exposer leurs corps déchiquetés par les coups de cravache subis, tantôt s'entassant les uns et les autres par centaines dans des *Daaras* délabrés, exigus et insalubres.

Autant de clichés qui ne laissent personne indifférente et qui sont fortement utilisés, à dessein, à tel point que nous avons jugé intéressant, pour l'information du lecteur⁵⁰, d'en faire cas en tant que corpus au niveau du point 4.2.2.2 intitulé reconstitution de contenus de corpus photographique.

En donnant aussi, en guise d'exemple, les campagnes de communication de Samusocial et du collectif Stop à la mendicité, il a été fait exprès de compiler des images crues d'enfants en situation d'épreuve qui, à elles seules, sont très parlantes et rendent compte avec force des violences endurées, des privations subies, des souffrances vécues par les enfants mendiants dans la rue. Des tableaux d'une inhumanité telle qu'elles attirent les yeux et forcent à fixer le regard sur ces faits. Par leur pouvoir de charme (au sens premier du mot qui signifie ensorcellement), les scènes représentées mettent l'observateur dans une situation d'hypnose tellement il se retrouve scotché par ce qu'il voit.

Perdu dans ses pensées, Il se met à interpréter toutes les images visualisées par rapport à ses propres perceptions et représentations de la douleur similaire ou proche qu'il a eu à vivre. C'est comme si par télépathie donc que le public spectateur (re)sent physiquement, dans sa chair, la souffrance qui est infligée à la victime par un transfert psychologique. C'est ainsi que pourraient être interprétées, à défaut d'être expliquées, les évaluations empiriques favorisées par des corpus photographiques constamment constitués à la faveur des campagnes de lutte contre les problèmes sociaux et sociétaux.

⁵⁰ Toutefois, le corpus de notre étude étant principalement documentaire avec une source secondaire correspondant à une large revue documentaire sur la question de la mendicité des enfants *Talibés* et une source primaire concernant les données collectées auprès de notre public partenaire et au travers des entretiens semi directs et des *focus groups*. Bien que d'une grande pregnance dans les programmes de lutte contre la mendicité des enfants *Talibés* qui s'appuient fortement sur des corpus photographiques de ce type dans leurs stratégies d'intervention ; un moyen de recourir au principe de l'esthétisation de la souffrance par le procédé de la monstration (Ref. V. Meyer, développé plus loin) que ce genre de support favorise. Mais, l'ONG Symbiose qui est notre cadre d'étude, n'a pas particulièrement mobilisé de corpus photographique dans le cadre de son projet de lutte contre la mendicité des enfants *Talibés* qui constitue notre sujet d'étude. Sous ce rapport, nous n'avons pas tenu à étudié ce corpus étranger invoqué principalement pour information à l'intention du lecteur, de manière autonome par crainte de nous éloigner de notre champ d'analyse. Nous comprenons d'emblée que ce choix peut être discuté.

Par ailleurs, l'usage de certains mots négativement codés, de certaines formules choc en parlant de l'enfant mendiant provoque le même effet chez le lecteur qui ne peut aussi s'empêcher de garder grand ouverts les yeux à la lecture de tels faits. En effet, dans de petites séquences verbales correspondant au temps d'un paragraphe, il est superposé un ensemble de termes qui, pris individuellement, renseigne chacun sur le niveau de précarité de la vie de l'enfant *Talibé*.

Cet alphabet du danger par lequel est décrit l'enfant rend compte que les filets de protection qui ont été érigés autour des domaines sacrés sous forme de droits pour l'enfant afin de les prémunir contre toute vulnérabilité sont aujourd'hui rompus laissant ainsi le petit mendiant sans défense. Que ce soit pour ce qui est de sa santé, de son éducation, de son alimentation, de sa protection ; ce qui laisse bouche-bée toute personne douée de sens lorsqu'il prend conscience et connaissance que : « Les conditions d'hébergement de l'ensemble de ces enfants sont généralement très précaires. Exposés aux maladies, aux diverses épidémies et aux intempéries (froid, chaleur, vent, pluies, etc.), ils ne peuvent pas dormir et se reposer autant qu'il est nécessaire, ni se laver ou se soigner convenablement. Seuls 29 % des enfants mendiants disposent de couvertures par exemple, pour se protéger en période froide, et une petite minorité (6 %) dit posséder une moustiquaire. Les enfants mendiants sont sous-alimentés pour la plupart. Leur alimentation quotidienne ordinaire, composée essentiellement de riz et de pain, ne satisfait pas les besoins de la croissance et du bon développement d'un enfant. Un peu plus de la moitié seulement des enfants qui mendient déclarent manger des légumes ; seul un enfant sur cinq dit consommer des fruits ou de la viande. La sous-alimentation constitue sans doute un facteur très important des problèmes de santé que connaissent les enfants mendiants. Fièvre, fatigue, douleurs abdominales, diarrhée, dermatoses et, périodiquement, paludisme, sont les maux le plus souvent signalés par les répondants à l'enquête » (UCW, 2007 : 42).

Mais susciter seulement l'attention ne suffit pas pour persuader ; la preuve l'individu peut déployer une grande concentration sur le contenu d'un discours sans en saisir au bout du compte le vrai sens. Dès lors qu'il est établi qu'une bonne attention ne conduit pas obligatoirement à une bonne compréhension. Il faut donc, en plus, que le message persuasif comporte en soi des indicateurs qui facilitent sa compréhension.

Or, il est admis que « les efforts déployés par les individus pour comprendre sans succès un message compliqué peuvent avoir un impact négatif sur l'humeur, et donc sur l'attitude envers le message » (Eagly, 1974).

De ce fait, les ressorts de la compréhension du message reposent principalement sur son caractère simple ou compliqué. Un certain nombre de paramètres doivent être pris en compte pour donner à un discours une portée accessible. Ce qui est le cas dans les communications développées par les organismes publics et les organisations sociales sur la problématique de la mendicité où un fort accent est mis sur des facteurs de simplification du discours. D'abord, il est privilégié comme support linguistique le *wolof* qui est la langue nationale comprise par les populations sénégalaises ; et à un degré moindre, les autres langues du pays lorsque le partenaire est ethniquement typé. C'est ainsi que l'ONG Symbiose s'est adressée aux populations de *Djéri Kao* et celles de *Diamafara* (sujets de l'étude) principalement en *wolof* dans leur langue alors que lorsqu'il s'est agi de parler aux populations *peules* de *Diama* de sa zone d'intervention, c'est le *hal-puular* qui a été utilisé comme *médium*. User d'un même code linguistique est la première condition pour instaurer les bases d'une compréhension entre interlocuteurs.

Le mythe de *Babel* nous avait déjà enseigné que sans langage commun, point de possibilité de compréhension mutuelle⁵¹. Ensuite, il faut aussi veiller à parler avec un niveau de langue qui convient à la partie destinée à décoder le message. Les champs paradigmatiques tout comme les formules syntaxiques doivent être puisés dans des registres accessibles. C'est en cela que les termes et les formules utilisés doivent être familiers au récepteur pour une assimilation facile. Dans ces conditions, le discours n'est pas déroutant, le destinataire n'est pas dépaycé et

⁵¹« Toute la terre avait une seule langue et les mêmes mots. Comme ils étaient partis de l'Orient, ils trouvèrent une plainte au pays de Shinear, et ils y habitèrent. Ils se dirent l'un l'autre : Allons ! faisons des briques, et cuisons-les au feu. Et la brique leur servit de pierre et la bitume leur servit de ciment. Ils dirent encore : Allons ! Bâtissons-nous une ville et une tour dont le sommet touche au ciel, et faisons-nous un nom, afin que ne soyons pas dispersés sur le feu de toute la terre. L'Éternel descendit pour voir la ville et la tour que bâtissaient les fils des hommes. Et l'Éternel dit : Voici, ils forment un seul peuple et ont tous une même langue, et c'est là ce qu'ils ont entrepris ; maintenant rien ne les empêcherait de faire tout ce qu'ils auraient projeté. Allons ! Descendons, et là confondons leur langue, afin qu'ils n'entendent plus la langue les uns des autres. Et l'Éternel les dispersera loin de là sur la face de toute la terre ; et ils cessèrent de bâtir la ville. C'est pourquoi on l'appela du nom de *Babel*, car c'est là que l'Éternel confondit le langage de toute la terre, et c'est de là que l'Éternel les dispersera sur la face de toute la terre » (Amselle, 2001 : 60-61).

le message est facilement déchiffré.

Les communications de l'ONG Symbiose essaient et arrivent à respecter cette exigence d'équilibre des niveaux de langue pour être comprises. Ainsi, pour ces parents de *Talibés* qui n'ont pas fréquenté les écoles modernes dans lesquelles les apprenants sont initiés aux rouages de la rhétorique, ils pourraient rencontrer des difficultés de percevoir les sophistications d'un niveau de langue élevé dont les techniques peuvent s'appliquer, par ailleurs, dans toutes les langues dont le *wolof*.

À cet effet, c'est le style populaire du *Wolof saloum-saloum* qui a été justement adopté pour parler avec ces masses populaires qui s'identifient comme des *saloum-saloum*. Populations des régions de *Kaolack* et de *Kaffrine* du Sénégal reconnaissables à deux traits : leurs dents marrons sous l'effet de la teneur en nitrate trop élevée de l'eau dans ces localités et surtout leur *wolof* atypique par l'entremise duquel ils reconnaissent aisément et comprennent facilement.

L'intonation de leur *wolof* est si particulière, certains mots sont des néologismes tandis que la signification d'autres est déviée de leur sens classique. Alors, c'est une variante du *Wolof* qu'on peut même considérer comme un dialecte qui a été ressortie exprès par l'ONG pour s'adresser à ces interlocuteurs. Une tactique qui augmente les chances de délivrer un discours compréhensif et compréhensible pour les parents et tuteurs des enfants mendiants de *Djéri Kao* et de *Diamafara* dans l'optique de la persuasion qui est l'un des buts recherchés dans cette interaction.

Mais pour s'inscrire dans cette trajectoire persuasive, la communication se doit aussi de remplir le troisième critère relatif à l'acceptation de l'information. Étape d'ailleurs consubstantielle à la précédente car il faut nécessairement comprendre d'abord le contenu du message pour ensuite être capable de décider de l'accepter en entier, en partie ou non. C'est arrivé à ce versant du processus seulement que le modèle de John William McGuire commence à reconnaître à la réception un rôle déterminant dans la persuasion. Le récepteur ne subit pas le message mais il agit plutôt sur lui en le soumettant à un traitement actif d'ordre affectif.

D'ailleurs Dominique Wolton (2009, 21-22) soutient qu'il en a toujours été ainsi de la part du récepteur ; que les théoriciens de la communication l'aient (re)connu ou non n'y fait rien : « Le récepteur, c'est la troisième rupture ? Non seulement il ne suffit plus d'informer pour communiquer parce qu'il y a de plus en plus de messages et que la communication nécessite un tri, mais aussi parce que le rôle des récepteurs est croissant. Les récepteurs négocient, filtrent, hiérarchisent, refusent, acceptent les innombrables messages qu'ils reçoivent, que nous recevons quotidiennement. Le récepteur qui n'a jamais été passif, est de plus en plus actif pour résister aux flux d'information qui s'adresse à lui. On devrait d'ailleurs parler plutôt de récepteur-actif pour souligner la dimension dynamique que requiert cette fonction. Revaloriser le statut du récepteur-actif, c'est aussi revaloriser la problématique même de la communication comme l'ont fait des auteurs contemporains comme Jürgen Habermas, Umberto Eco, Michel Serres, Edgar Morin, Régis Debray et quelques autres. Rien de plus simpliste que les innombrables discours plus ou moins hostiles à la communication qui dévalorisent le statut du récepteur, toujours soupçonné d'être un peu stupide et facilement manipulable ».

Ainsi, après le moment de l'assimilation vient l'heure de l'approbation ou non ; et cela demande un investissement réel et obligatoire de la part du récepteur. Après réception du message décodé, il applique sur ce dernier un traitement analytique qui aboutit à son adoption ou au contraire à son rejet sur la base d'une appréciation au terme d'un jugement personnel.

Pour mener cette opération assez subjective, il s'appuie sur des déterminants d'ordre personnel qui vont l'amener à faire le choix de se ranger du côté pour ou contre de la proposition à laquelle l'invite le message qui lui est adressé.

Parmi ces déterminants, il y a la personnalité qui désigne ce qui différencie les individus dans leurs façons de réagir à une même situation. Des réactions qui s'avèrent en faveur des communications de l'ONG contre la mendicité des enfants *Talibés* tant les parents et tuteurs font montre au moment de leur réception d'une sérénité et d'un calme à toute épreuve (*cf.* les attitudes des participants lors des séances d'information et de sensibilisations de l'ONG). Un trait de caractère qui présage d'une acception de l'invite formulée à l'occasion et qui se trouve être ici un désaveu et même une révolte contre la pratique de la mendicité.

Dans la même dynamique s'inscrit aussi l'estime de soi qui se réalise à travers la représentation que la personne se fait d'elle-même. Autant, lorsque celle du récepteur se trouve à une échelle de niveau bas, autant l'individu est plus poreux aux idées des autres ; autant lorsqu'elle se situe à une hauteur relativement haute, autant il est alors plus difficile pour la personne de s'ouvrir à d'autres pensées comme le confirment Claude Chabrol et Miruna Radu pour qui : « Ceux qui ont une estime de soi sont plus disposés à remettre en cause un message » car ce sont des individus imbus de leur personne et du coup ils s'estiment disposer d'idées supérieures à celles des autres. Ils finissent par se montrer suffisants et ne sauraient accorder, de ce fait, de l'intérêt à des pensées émanant d'autres.

Heureusement que le parent et tuteur d'enfants *Talibés* destinataires des communications de Symbiose n'ont rien à voir avec ce dernier individu décrit *supra*. Ils sont protégés de ce risque de suffisance d'autant qu'ils sont à l'abri des pièges du savoir, de l'argent, du rang social, qui sont souvent les facteurs externes qui peuvent conduire une personne qui en est pourvue à un *égo* démesuré et se retrouver à jouer le rôle du freineur qui n'est jamais d'accord avec les propositions du groupe.

À l'opposé, ce public modeste dépourvu de savoir moderniste sur le rapport à l'enfant, de pouvoir politique et d'avoir économique en leur qualité d'agriculteur pauvre a tendance à se confiner dans une posture de suiveur disposé à absorber assez facilement les points de vue extérieurs. Surtout si leurs interlocuteurs se trouvent être leurs supérieurs à eux dans ce domaine, selon la théorie du paradigme d'autorité de Stanley Milgram⁵².

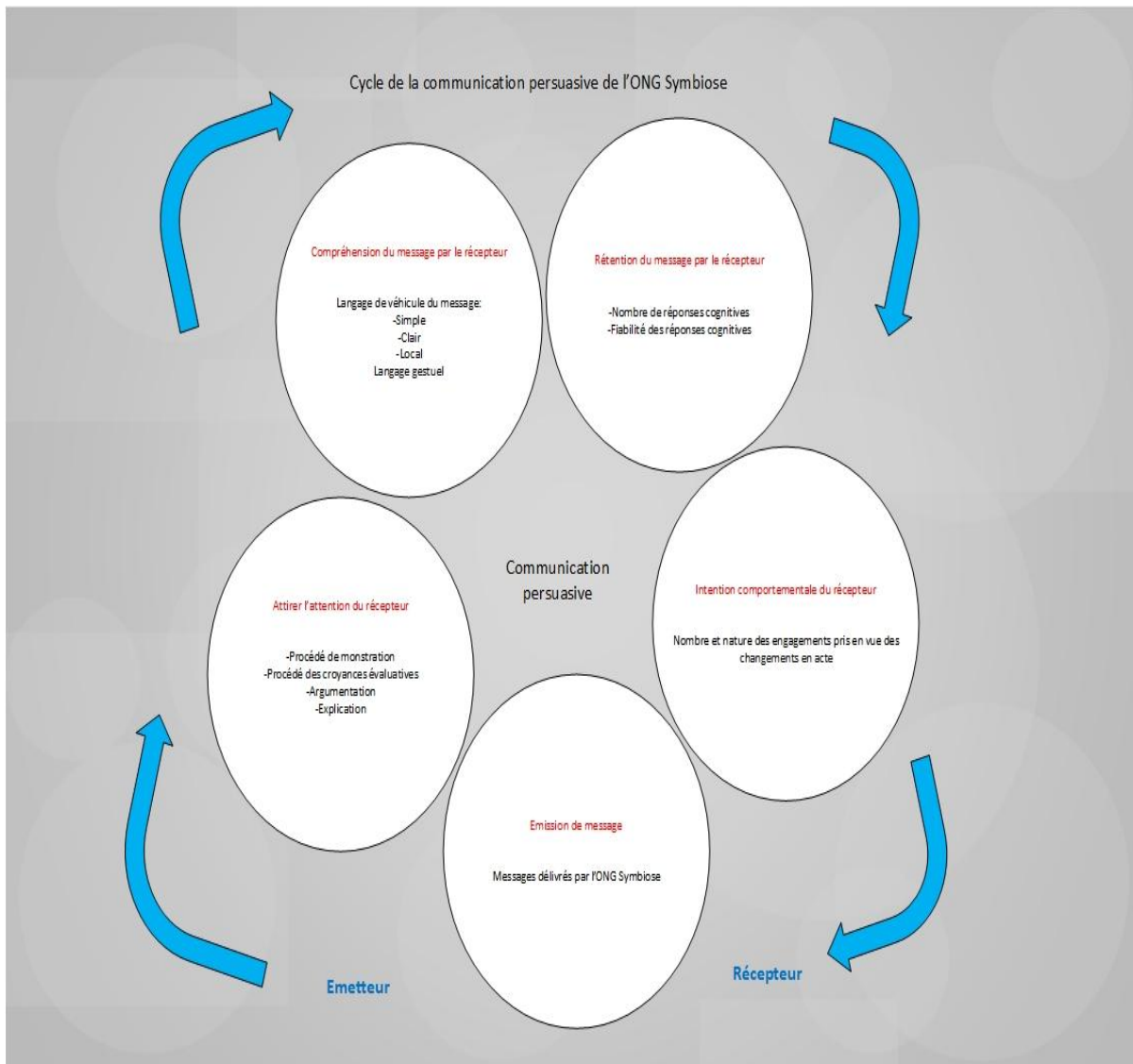
En manque des ressorts qui donnent une indépendance financière tout comme des supports qui donnent une résistance intellectuelle pour porter un jugement critique à un argumentaire qu'on ne partage pas d'où qu'il vienne, la seule alternative qui reste est l'acceptation des propositions face auxquelles il s'avère difficile de s'opposer dans ces circonstances ; faute d'arguments.

⁵² Gueguen (2002 : 81) : « L'ensemble des recherches présentées dans cette partie consacrée aux effets comportementaux qu'exercent sur nous ces figures de l'autorité que nous côtoyons quotidiennement montre bien à quel point une large variété de nos comportements est affectée par les personnes qui nous semblent posséder l'autorité ou qui sont dépositaires, par délégation, de cette autorité. Si, cette réponse est aussi automatique, elle permet donc de comprendre pourquoi, dans une situation plus problématique, où l'autorité est insistante, où elle nous exhorte à obéir, nous avons tant de peine à la défier.

Tout dans leur rétroaction en témoigne ; de l'expression non verbale d'un regard approbateur à celle verbale avec des oui exclamatif en passant par celle plus d'un hochement de tête consentant. La technique de l'observation directe a été particulièrement mise à profit dans cette situation précise pour capter les informations relatives à la communication verbale des interlocuteurs soumis à des entretiens semi directifs et à des *focus groupes* qui en disent long et clair sur leur attitude passivement consentante lors des discussion autour de la question de la mendicité des enfants ; surtout dans les cas où en plus des chercheurs, les membres de l'ONG Symbiose prennent aussi part aux débats qui consistent le plus souvent à des séances d'évaluations des enseignements véhiculés que l'ONG les a dispensés.

Mais, cette acceptation est-elle accordée de gré ou de force ? Car dans l'un ou dans l'autre cas, elle ouvre ou ferme le chemin qui mène, dans le processus de la persuasion selon John William McGuire, à l'étape mesurable de la mémorisation des idées reçues. Cette étape prend son importance par la double faculté qu'elle a à apporter non seulement la preuve que le récepteur a effectivement retenu le message en même temps qu'elle donne la confirmation que les étapes précédentes du modèle ont été effectivement respectées ; de l'exposition du message à la compréhension jusqu'à son acceptation. En plus, elle rassure aussi sur l'espoir qu'aussi longtemps que le message délivré sera sauvegardé dans son esprit, l'individu sera (pré)disposé sous l'effet de sa force persuasive à l'action fondée sur la décision qui, en tant que cinquième étape du modèle, clôt le processus de la persuasion selon la théorie des réponses cognitives qui n'inclut pas la réalisation de l'action en tant que telle.

Schéma 9 : cycle de la communication persuasive



Falilou Bâ, Thèse AMU, 2018

À juste raison d'autant que pour ce qui est de : « La quatrième étape du processus décrit par John William McGuire, la mémorisation, a donné lieu à de nombreuses recherches qui ont mis en évidence le fait qu'une bonne mémorisation du message n'accompagne pas toujours le changement attitudinal proposé (McGuire and McGuire, 1991 ; Petty, Cacioppo, Heesacker, 1981 ; Harkins et Petty, 1981). En effet, les résultats observés dans les pratiques au terme d'expériences appliquées sur la communication de persuasion ont confirmé des limites objectives que les chercheurs ont finies par établir comme donnée scientifique.

Parmi eux Françoise Bernard, qui en fait ici le constat : « Traditionnellement, dans les campagnes d'information et de sensibilisation des publics, et plus généralement dans les pratiques de communication, le présupposé selon lequel les "attitudes", les "représentations" bref les idées sont à l'origine des comportements est assez unanimement partagé. Or, chacun d'entre nous peut mesurer, au quotidien, combien le chemin qui mène des bonnes idées aux bonnes pratiques est souvent une voie longue et difficile, si ce n'est une voie sans issue. Nous sommes informés, mieux encore nous savons, et pourtant les comportements ne suivent pas, ne changent pas. C'est vrai, pour toutes les activités humaines et à différentes échelles, pour l'entreprise, la cité, le quartier, la famille, l'individu » (Bernard, 2004 : 2).

Dans ce contexte, il est impératif pour toute problématique sociale et sociétale qui, pour des raisons pratiques, appelle au-delà d'un simplement changement idéal à un changement comportemental de dépasser le paradigme de la communication de persuasion pour explorer le paradigme de la communication innovante et avancée de la communication engageante qui se présente de plus en plus comme une piste prometteuse dans le champ de la communication pour le changement de conduite.

3.2.1.2 Engager les parties prenantes pour changer les comportements et ancrer significations et valeurs

Passer par le prisme de la nature des sujets en question est une voie assez pratique pour appréhender la communication engageante dans sa perspective de s'intéresser à des problématiques à enjeu social et sociétal. Le cœur de métier de cette nouvelle forme de communication concerne des questions vastes et plurielles sur lesquelles les spécialistes cherchent à se positionner le plus largement possible.

À défaut de les circonscrire dans leur exhaustivité, ils sont désignés sous le vocable caractéristique de leur multiplicité, de leur actualité et de leur urgence de : « terrains émergents qui [...] pris dans leur ensemble (santé, culture, environnement, citoyenneté) constituent un nouveau domaine d'études en SIC (Bernard, 2006), celui de la « communication d'action et d'utilité sociétales ». Des thèmes forts structurent ce domaine : celui de la santé et de la prévention (lutte contre le VIH, contre le tabagisme, contre des maladies génétiques, don d'organe, etc., Bernard et Joule, 2000, Joule et Bernard, 2000), celui des comportements citoyens (sécurité routière, pratiques de conduite automobile, Joule et

Bernard, 2004), ceux de l'environnement et de l'écocitoyenneté (maîtrise de l'énergie, écogestes, écoemballages, écohabitat, tri des déchets, etc., Bernard et Joule, 2004, Joule et Bernard, 2004) » (Bernard, 2007 : 28).

À la lumière de cette tentative de délimiter le champ d'intervention de la communication engageante en fonction de la nature du sujet étudié, il fallait donc avant d'envisager de recourir à la communication engageante comme moyen d'action s'assurer que l'objet recherché entre dans le lot spécificité des "terrains émergents" dont la caractéristique explicite est son origine comportementale et son caractère implicite est son caractère social et publique.

Or, la question des enfants *Talibés*, tel qu'elle se manifeste aujourd'hui au Sénégal, répond à l'un ou à l'autre de ses signes distinctif et, de ce point de vue, s'inscrit parfaitement dans cette contingence de fléaux sociaux au milieu de laquelle il urge d'identifier clairement, de combattre efficacement et d'éradiquer définitivement.

Vaste programme pour la réussite duquel, il faudrait disposer des moyens techniques qui semblent jusqu'à maintenant constituer la limite objective encore que beaucoup de moyens financiers sont mobilisés, une bonne logistique est mise à disposition, un arsenal juridique est déployé, une multitude de parties prenantes sont engagés et jusque-là pas de résultats à la hauteur de tous ces investissements.

Se doutant que si malgré le fait que si tous les dispositifs et les conditions matériels sont réunis cette situation non compréhensible de contreperformance continuait quand même à perdurer, alors la cause ne pouvait (pro)venir que de la stratégie utilisée dont la communication reste le cœur de l'approche.

Aussi, interpellé les acteurs en présence (ré)unis autour du même objectif fonctionnel consistant à trouver une solution appropriée à tous ces fléaux sociaux (Lindon : 1976) se sont-ils posé la question suivante : « comment communiquer pour agir effectivement et concrètement, telle est, la plupart du temps, la demande des pouvoirs publics mais aussi plus largement des membres de la société civile (associations, ONG, entreprises) lorsqu'ils s'adressent à des chercheurs en communication » (Bernard, 2004 : 1-2).

Ceci d'autant que malgré les tentatives de défaire dans l'esprit commun le lien entre sens et action, les sujets classés dans la catégorie des terrains émergents, à l'image de celui relatif à la problématique des enfants *Talibés*, continuent d'être abordés sous l'angle d'une démarche persuasive. Au lieu qu'en lieu et place, ils soient envisagés sous l'angle du traitement engageant par lequel ils répondraient mieux, suivant les théoriciens de cette nouvelle forme de communication comportementale. Mais, pour ce faire, il a fallu d'abord dans un premier temps prendre acte de l'(in)opérationnalité de la conception populaire quant à une hypothétique relation linéaire et systématique entre cognition et (ré)action.

Dès lors que cette remise en cause est actée, l'idée est alors de trouver un socle autre que les cognitions qui conduit directement aux actes. Or : « Au bout du compte, et en ce qui concerne la relation entre cognitions et comportements, on peut mettre en regard deux grands courants de recherche : celui qui est consacré à la psychologie sociale de la persuasion et celui qui est consacré à la psychologie de l'engagement (Girandola, 2003). Le premier étudie les attitudes et pose la question du changement d'attitudes par la persuasion, le second étudie la relation entre actes et attitudes en montrant que l'engagement par les actes est en quelque sorte un « support » essentiel pour un changement d'attitudes, de représentations et de valeurs » (Bernard, 2007 : 31).

Ainsi dans le champ des dynamiques de changements de conduite, lorsqu'il disqualifié l'approche par la psychologie de persuasion, il ne reste plus que celle de la psychologie de l'engagement. Deux méthodes qui se disputent l'efficacité opérationnelle du changement comportemental alors qu'elles se caractérisent par deux logiques différentes. La première reconnaissant aux idées la primauté du facteur qui (pré)dispose la personne à se mettre à l'action tandis que la seconde accorde cette primauté à l'action.

Cette dernière théorie se fondant sur des résultats de recherches scientifiques avérées atteste que l'action serait le déclencheur de l'action, ce qui pourrait être traduit à travers le slogan l'action appelle l'action. Autrement dit, dans la psychologie de l'engagement qui nous intéresse ici, si vous voulez pousser l'individu à la (ré)action, il suffit de trouver un prétexte qui le conduirait à poser un acte quelconque dans le sens voulu avant de le solliciter à faire le geste attendu.

Les chances de succès seraient alors multipliées dans ces cas, d'après des théories scientifiquement construites qui ont montré leur preuve comme en atteste Françoise Bernard : « En partant de ce constat, des chercheurs en SIC et en psychologie sociale qui travaillent sur le thème du changement en actes explorent dans une logique pluridisciplinaire depuis une dizaine d'années une autre voie théorique et pratique et partent du présupposé selon lequel la production des actions à un moment donné est liée aux actes qui ont été précédemment réalisés » (Bernard, 2004 : 2).

À terme donc, même si le but poursuivi qui est de changer les comportements reste intact, une nouvelle approche communicationnelle pour y parvenir se met en place. Elle se fonde sur d'autres présupposés, établit des paradigmes différents par rapport à tout ce qui s'est fait jusque-là dans le domaine de la communication d'action et d'utilités sociales et sociétales ou publique. En cela, elle fait figure de piste innovante dont la particularité reste son positionnement engageant. Les chercheurs, eux-mêmes, lui reconnaissent cette originalité : « Aussi, les recherches présentées *supra* possèdent-elles des limites dans la compréhension du lien réception-action. Un nouveau concept en SIC permet de pallier ces limites : il s'agit de la communication engageante » (Marchioli, 2006).

De prime abord, ce qui fait la nouveauté et la particularité de ce concept de communication se situe, au niveau de la forme, sur le qualificatif d'engagement qui lui est juxtaposé. Mais que recouvre cette notion dans le fond ? Pour l'appréhender, analysons les définitions qui lui sont données. Selon Kiesler et Sakumura (1966) qui sont les premiers à s'être employés à cette tâche : « l'engagement est le lien qui unit l'individu à ses actes comportementaux » (Bernard et Joule, 2004 : 4).

Vu sous cet angle, la personne prend d'abord l'initiative de poser un acte dans un sens ou dans un autre avant de prendre d'engagement vis-à-vis de cette initiative. C'est comme si alors l'initiative précède l'engagement dont le rôle ici se limite à favoriser les conditions de sa réalisation. Rien ne garantit que la décision prise avant de s'y être engagée soit liée ou non au contexte. Or dans son esprit, la communication engageante cherche à ce que dans une situation donnée, l'engagement soit la force qui pousse l'individu à (ré)agir dans le sens voulu.

Dans un tel dispositif de combiné entre l'individu, le comportement et l'engagement, cette dernière composante citée dans ce triptyque se situerait chronologiquement au premier rang et serait même l'élément qui exercerait une force influençante sur les autres. Il n'occuperait pas une place médiane où il se contenterait de se laisser influencer à son tour. Cette configuration dans laquelle le concept d'engagement comme élément fondamental de la méthode de la communication engageante à qui il a donné son nom correspond plus d'ailleurs à la définition que Robert-Vincent Joule et Léon Beauvois en donnent et qui mettent en évidence sa double caractéristique de cause à effet : « L'engagement correspond dans une situation donnée, aux conditions dans lesquelles la réalisation d'un acte ne peut être imputable qu'à celui qui l'a réalisé » (Joule et Beauvois, 1998 : 60) ; (Bernard et Joule, 2004 : 5).

Cela pourrait être ainsi caricaturé : celui qui pose l'acte est sans conteste celui qui a pris auparavant un engagement. Autrement dit, il existe dans l'engagement une puissance telle qu'elle prédispose psychologiquement tout individu à s'y soumettre. En cela, elle déclenche et garantit des prises d'actes chez les protagonistes qui se sont prêtés à son jeu tout en les expliquant et tout en les justifiant, aussi. Les expériences conduites sous ce format théorique confirment à suffisance cette pression qu'elle exerce sur les personnes pour les contraindre à faire.

Pour preuve : « Ce n'est pas pareil d'être directement confronté à une demande, aussi bien argumentée soit-elle, et d'être confronté à la même demande après avoir émis un acte "consistant" avec elle, surtout si cet acte a été obtenu dans un contexte d'engagement, c'est-à-dire dans des conditions telles, que nous ne puissions expliquer ce que nous avons fait que par des facteurs internes (nos goûts, nos convictions, nos attitudes personnelles), à l'exclusion de tous facteurs externes (pressions situationnelles, promesses de récompense ou menaces de punition, etc.). La communication engageante, intègre de tels apports théoriques et les met à l'épreuve dans des situations de communication sociale » (Bernard, 2007 : 30).

Avec un instrument d'une telle efficacité entre les mains d'une part et face au rythme d'aggravation des problèmes à enjeu social et sociétal d'autre part, il n'y a pas de raison à ne pas s'engager encore plus dans des combats légitimes. La mobilisation étant naturellement plus forte encore si les conditions qui garantissent la victoire sont réunies.

Ici pour ce qui est de l'arsenal de la lutte pour le changement des comportements, une fois l'instrument principal de la communication engageante bien en place, les acteurs en présence se (re)trouvent dans de très bonnes dispositions pour engager les offensives sur chaque théâtre d'opération.

Et pour ce qui est des fronts ouverts dans le champ des problématiques sociales, il y en a une multitude depuis que l'espoir d'un remède existe, comme l'attestent Fabien Girandola et Robert Vincent Joule (2008 : 41-51) : « Prises dans leur ensemble, les recherches précédentes montrent donc que la communication engageante s'avère plus efficace que la communication classique pour obtenir des changements d'intentions comportementales et de comportements effectifs. Les résultats obtenus dans ces recherches (pour synthèse Joule, Bernard, Halimi--Falkowicz, sous presse), nous invitent à militer en faveur d'une articulation entre, d'une part, les travaux sur l'engagement et sur la soumission librement consentie, et d'autre part, les travaux sur la communication en général et sur la communication persuasive en particulier. Cette option, sur laquelle se fonde le paradigme de la communication engageante, ouvre, nous semble-t-il, de nouvelles perspectives de recherches théoriques et appliquées stimulantes ».

Ainsi, les acteurs vont-ils de plus en plus à l'assaut des terrains émergents souvent vierges ou non encore conquis avec l'objectif d'y promouvoir des conduites socialement positives et de les stabiliser en usant désormais de l'approche désormais de la technique de la communication engageante comme moyen d'action. Aussi, engagé dans la dynamique de quête du bien-être social, avons-nous pris à notre compte cette stratégie communicationnelle porteuse d'espoir pour favoriser le changement de conduites dans le cadre de notre recherche en faveur de la lutte contre la mendicité des enfants *Talibés* de *Diamafara* et de *Djéri Kao*.

Un choix motivé par tous les atouts et les atouts que renferme le procédé en ce qu'elle révèle être la forme la plus probante et la plus prometteuse dans ce domaine ; selon des chercheurs avertis qui ne sont arrivés à cette conclusion qu'au terme des mises à l'épreuve rigoureuses mais couronnées de succès de la méthode. Principalement articulée autour de la notion de l'engagement cette approche part du principe que plus on est engagé par les actes, plus la probabilité de donner une suite favorable à cet engagement est grande. Alors, engager les cibles de notre programme de lutte contre la mendicité des enfants *Talibés* par un ou des actes devient, à nos yeux un impératif, méthodologique.

Mais, c'est moins l'engagement en soi dans sa dimension philosophique que les éléments qui le favorisent dans une dynamique opérationnelle qu'il importe de considérer. Le pari est dès lors d'arriver à en identifier les facteurs constitutifs pour pouvoir susciter des engagements. De même que le sont les tactiques qui doivent être déployées pour amener les sujets à adopter une telle démarche. Pour y parvenir, deux techniques nous ont paru efficaces au regard de leur pertinence théorique et de leur pragmatisme opérationnel. Parmi ces facteurs, nous allons en retenir l'acte préparatoire et l'identification de l'action qui se présentent dans le cadre de la stratégie du-pied-dans-la-porte, qui a été retenue dans cette étude sur la base de motivations techniques et pratiques, comme des principes déterminants de l'engagement.

Recours au cadre général du pied-dans-la-porte

La technique du pied-dans-la-porte intéresse davantage les spécialistes de la communication de changement comportemental innovant en ce qu'elle est de tous les procédés engageants celui qui est le plus utilisé de nos jours. Sans nul doute parce qu'elle reste une stratégie manipulatoire digne d'intérêt ; notamment en ce que les recherches qui sont structurées autour de cette méthode demeurent celles qui ont connu plus de succès dans ce domaine.

La preuve : « le phénomène de pied-dans-la-porte a fait l'objet de plusieurs méta-analyses. À notre connaissance, les plus anciennes datent de 1983 (Beaman, Cole, Preston, Klentz et Steblay) et 1984 (Dillard, Hunter, et Burgon) la plus récente de 1999 (Burger). Toutes conduisent à la même conclusion : même s'il n'est pas puissant à cause de l'exubérance de certains résultats, l'effet du pied-dans-la-porte est un effet sûr, comme disent les chercheurs : fidèle » (Joule, Beauvois, 2000 : 107).

C'est justement cette efficacité du modèle qui nous a inspiré et décidé à engager cette présente étude sous sa dynamique, convaincu par l'idée de trouver par le truchement de cette technique les éléments-moteurs garants de changements de comportements de nos publics partenaires. Parmi lesquels éléments-moteurs, le principe fondateur et déterminant à la base de tout le protocole méthodologique est sans conteste l'acte préparatoire : « Dans un deuxième temps, au sein de ces travaux, nous nous sommes intéressés plus spécifiquement au paradigme du « pied-dans-la-porte ». Celui-ci propose une toute autre approche, par les actes, qui consiste à produire préalablement un « soubassement comportemental » reformulé en « soubassement comportemental engageant » (Joule 2000 : 5-6) qui est un comportement dit « préparatoire ».

Par ailleurs, Fabien Girandola (2003) considère qu'à côté de l'acte préparatoire, l'identification de l'acte disposerait aussi et mieux de ressorts suffisants pour amener une personne à un engagement augmenté. Au-delà d'une motivation modeste et, de prime abord, proportionnelle aux potentiels de la personne volontaire, elle arriverait à inciter cette dernière à surclasser ses propres limites en termes d'engagement comportemental. Aussi, sera-t-elle (pré)disposée à s'inscrire harmonieusement dans un *continuum* comportemental progressiste et mélioratif : « Acte et identification forment une combinaison observable dans le temps, se posant à la fois à des processus producteurs de continuité (maintenance et persévération) et sur ceux producteurs de changement comme l'émergence ».

Sur la base de ces promesses théoriques remplies de l'espoir d'être fondées sur l'expérience d'être traduites dans les pratiques, ces deux principes promoteurs de changement comportemental vont constituer les soubassements techniques de notre projet expérimental de changement de conduite dont nous allons évoquer simplement les principes caractéristiques dans ci-après et de réserver leur confrontation pratique avec les réalités de terrain au cours de laquelle ils seront mis à l'épreuve respectivement au niveau des 6.1.1.1 les grandes étapes de la mise en route du protocole expérimental de l'acte préparatoire et 6.3.2.2 l'identification de l'action comme principe instituant des changements de conduite, un autre angle d'analyse.

L'acte préparatoire, facteur d'engagement

De ces deux éléments déclencheurs de l'engagement, l'acte préparatoire s'avère prééminent aussi bien pour une raison chronologique que pour les possibilités d'actions qu'il ouvre en perspective. Les personnes qui adoptent en premier lieu ce principe se placent ensuite systématiquement dans une dynamique qui les emmène à d'autres actes, en rapport avec l'objectif attendu d'un acte préparatoire : « Les chercheurs en communication engageante et instituant contribuent à la conception de dispositifs, dans des situations de communication participative avec d'autres partenaires (pouvoirs publics, associations, entreprises), qui ouvrent un cours d'action à partir d'un acte préparatoire (Freedman et Fraser, 1966 ; Joule et Beauvois, 2002). L'acte préparatoire consiste à proposer un petit acte peu coûteux (en temps, en énergie, en argent...) qui favorise, comme le montre la littérature, la réalisation d'autres actes qui vont dans le même sens » (cité par Bernard, 2004 : 3).

L'acte préparatoire consiste alors en la création de circonstances qui provoquent chez l'individu le besoin de poser un acte, de préférence non problématique dans un sens donné. Avec la quasi-certitude que cette première action met l'individu dans une dynamique qui le mène à la prise d'une autre action plus problématique sur la base d'une demande explicite ou implicite. Dans ce *scénario*, la personne garde toujours la conviction que sa décision est actée dans un élan de liberté et dans un état d'esprit d'harmonie avec soi-même.

Ces principes relatifs au libre choix et à l'attribution interne sont autant de ressorts qui donnent aussi bien à l'acte préparatoire et à l'identification de l'action la force nécessaire de mettre en mouvement toute personne qu'ils touchent : « Les recherches sur la soumission librement consentie [pour synthèse : Joule et Beauvois, 1998] montrent que l'on a plus de chance d'obtenir des changements comportementaux lorsque les arguments persuasifs que l'on avance (ou les informations que l'on diffuse) ont été précédés par l'obtention d'un "acte préparatoire". Il s'agit d'actes peu coûteux, l'essentiel étant que ces actes soient obtenus dans un contexte de liberté permettant à l'individu de tisser un lien entre ce qu'il fait et ce qu'il est, et finalement entre ce qu'il est et la cause à défendre ou à promouvoir » (Bernard, 2009).

Mais encore faut-il pouvoir poser correctement l'acte préparatoire pour pouvoir bénéficier de tous les potentiels qu'il renferme d'autant qu'il exige la prise en compte d'un ensemble de paramètres quant à sa confection, sa réalisation et la réunion de ses éléments constitutifs. Toute une série de défis qui ne sont pas faciles à assumer sans une connaissance, au préalable, des principaux principes qui composent le procédé.

À cet effet, sous la forme d'un abécédaire à partir duquel chacun peut s'inspirer, des auteurs comme (Burger. 1999 cité par Joule et Bernard) ont défini les différentes caractéristiques des facteurs qui créent les conditions de mise en place d'un "bon" acte préparatoire et les clés qui lui garantissent son succès qui se conjugue avec souscription à l'acte préparatoire suivi de prise d'engagement et clos par le changement en actes.

Ces dispositifs pour la réussite du modèle se déclinés ci-dessous doivent respecter les exigences suivantes :

- le comportement préparatoire doit être effectivement réalisé (il ne faut donc pas se contenter d'intentions comportementales) ;
- il est bon d'aider la personne à établir un lien entre ce qu'elle vient de faire et ce qu'elle est en recourant à un étiquetage (attribution interne) ;
- le comportement préparatoire doit avoir un certain coût ;
- le comportement préparatoire et le comportement faisant l'objet de la requête finale doivent relever de la même identification de l'action ;
- il vaut mieux que ce ne soit pas la même personne qui sollicite le comportement préparatoire et qui formule la requête finale ;
- le comportement préparatoire ne doit pas être lié à une compensation financière, et de façon plus générale, à quelque promesse de récompense » (Joule, Bernard, 2004 : 4).

Des précautions ont été prises alors pour adapter la formulation littérale des actes préparatoires élaboré dans cette étude, et relative aux invitations à un entretien individuel et à un focus groupe, jusqu'à ce qu'ils soient taillés aux principes techniques de la méthode (ceci sera (dé)montré au niveau du point 6.1.2 intitulé des actes préparatoires taillés à la mesure du modèle technique originel. Par la proximité fonctionnelle entre la théorie et la pratique, les éléments constitutifs de l'acte préparatoire en soi et ceux retenus pour la démarche expérimentale de cette étude comme soubassement scientifique du protocole engageant se sont révélés concordants.

D'où la confiance à priori quant au succès du protocole expérimental en vue d'autant que le : « "pied-dans-la-porte" par exemple, nous montre qu'on a plus de chances d'être entendu lorsque les arguments que l'on avance (ou les informations que l'on donne) ont été précédés par l'obtention d'un comportement préparatoire (Joule et Bernard : 2004 : 4).

Après avoir réalisé un acte préparatoire, la personne va dans une démarche presque naturelle développer un état d'esprit qui lui est favorable en même temps qu'il s'inscrit dans une dynamique d'action en conséquence. Dans ce cas, l'acte préparatoire reste donc la principale source qui déclenche le cours de l'engagement. Les tendances de la personne soumise à l'acte

à s'inscrire dans un cours d'action la (pré)dispose au changement de conduite. Un changement de conduite certes, mais d'ordinaire de niveau modeste.

Mais que rien n'oppose à ce qu'il n'atteigne pas des proportions plus ambitieuses. Souvent, lorsque favorisé par l'acte préparatoire qui éveille chez l'auteur en train d'agir le besoin de réfléchir sur son acte. Il s'opère en lui (ou il est opéré en lui) une attribution interne qui l'(a)mène vers un sentiment positif qui l'incite et l'entraîne vers une (ré)action augmentée.

Dans ce cas, il s'agit du dispositif de l'identification de l'action qui s'est activé et qui a provoqué chez le sujet des conditions psychologiques à la faveur desquelles les changements en actes attendus progressent vers des changements instituants probables.

Identification de l'action

La synergie entre l'acte préparatoire et l'identification de l'action est donc plus perceptible et plus décisif lorsqu'ils sont tous deux mis au service d'une même cause ; celle en faveur de l'engagement. Ils fonctionnent alors comme deux côtés d'une seule pièce, l'envers et le revers d'une même médaille qui correspondrait à la technique du « pied-dans-la-porte ».

L'efficacité prouvée de ce protocole de manipulation (Joule et Beauvois, 1998) grâce à ces deux fonctions maîtresses a (re)donné envie, volonté et moyen à beaucoup de chercheurs pour se (ré)investir dans ces terrains émergents que représentent les problématiques à enjeu social et sociétal. D'où l'intérêt qui lui est accordé dans cette présente étude.

Il faut relever qu'une fois défini en soi, l'action induite par l'acte préparatoire est matérialisée de manière plus ou moins forte et/ou dans un horizon temporel plus ou moins long ; suivant la nature du sentiment et le degré de l'effet que sa réalisation produit sur lui.

Avec l'identification de l'action, le sujet joue un rôle dans son propre engagement ; de manière plus ou moins intense selon la nature de l'attribution interne réalisé d'une part et en fonction du niveau plus ou moins élevé du degré de son identification à l'acte d'autre part.

Il en est ainsi selon Fabien Girandola (2003 : 221-222), qui à la question à propos de l'échelle des valeurs où se situerait l'engagement d'une personne au *prorata* de la portée, du poids et de sa signification que la personne accorde à l'action à réaliser, donne l'éclairage édifiant suivant : « Qu'en est-il de la persévération lorsque les sujets sont engagés dans leur acte, lui-même identifié à différents niveaux ? On s'attendait principalement à observer un effet de persévération plus important lorsque la tâche est à un haut niveau plutôt qu'à un bas niveau. Cet effet serait plus fort chez les individus fortement engagés (*versus* faiblement engagés). Trois variables indépendantes étaient manipulées : l'engagement (faible *vs* fort), le niveau d'identification de l'acte (bas *vs* élevé) et la valence de l'acte (positive *vs* négative) ».

Techniquement, l'identification de l'action occupe une place centrale dans le processus engageant en vue de changements attitudinal et comportemental. Il ne saurait être autrement d'autant qu'une personne réfléchie agit toujours pour une raison précise ; elle a besoin de trouver des explications à chacun des actes qu'elle pose pour (se) donner du sens à ses (ré)actions. Les raisons qui l'amènent à agir pouvant résider dans des circonstances externes comme la récompense, la punition, les pressions etc.

Mais dans ces cas-là, il est démontré que les motivations sont souvent très peu consistantes et ont tendance à s'estomper sous l'effet du temps et surtout avec la disparition de causes éphémères qui les ont entretenues » (Lindon, 1976, 40-41 ; Joule et Beauvois, 1998 : 10). L'engagement finit alors souvent par être renié, ignoré ou dégradé dans les faits.

Tout le contraire des motivations relevant de facteurs internes. Ancré dans des convictions, des croyances, des valeurs, l'engagement est alors de nature profonde et résiste ainsi mieux aux défis du temps que pourrait durer la problématique sociale combattue comme à celui de l'envergure très importante qu'elle pourrait prendre ainsi qu'à toute autre péripétie sociétale de quelque nature et de quelque dimension qu'elle peut être. La personne qui est allée puiser au très fonds de son soi intérieur ce qui correspond à sa personnalité avant de donner, en toute en toute cohérence avec cette dernière sa parole et en toute conformité, ne saurait s'en écarter et se trahir au risque de s'installer dans une situation inconfortable de dissonance cognitive (Festinger 1957 ; Festinger et Carlsmith, 1959).

Alors elle fait tout ce qui est en son possible pour sauvegarder cette harmonie imitative entre ce qu'elle est, ce qu'elle a promis et ses faits et gestes, et de ce point de vue, elle se tient ou bien elle essaie alors nécessairement à se tenir à l'engagement qu'elle s'est, *apriori*, fixé et se met à agir en conséquence pour rester en congruence avec lui-même. Les psychologues ayant fini de révéler que l'homme ne peut souffrir de supporter une situation de contradiction, à l'intérieur de lui-même, entre son être, ses dires et ses (ré)actions sans alors chercher à la corriger.

La seule manière pour y arriver dans ce cas précis étant de mettre en adéquation ses paroles et ses actes. Ce qui est souvent le cas d'après Françoise Bernard et Robert-Vincent Joule qui soulignent, à juste titre, la force de l'identification de l'action au service de l'engagement à travers le raisonnement suivant : « Dans la deuxième catégorie, sont mises en lumière les raisons que l'on peut avoir d'avoir fait ce que l'on a fait ou de faire ce que l'on s'apprête à faire. Ces raisons sont d'ordre interne et externe.

Les raisons d'ordre interne sont plus engageantes que les raisons d'ordre externe, puisque l'individu en appelle à ce qu'il est pour interpréter sa conduite. Et les "auto attributions", ("c'est dans ma nature de... ") sont d'autant plus fortes que le contexte dans lequel l'individu évolue lui confère un statut de sujet "libre" » (Joule, Bernard : 2004: 5). L'expression de cette harmonie intérieure renvoie l'image de la personne qui ne peut être en phase avec lui que parce qu'il a : « dit ce qu'il a fait et qu'il a fait ce qu'il a dit » (Joule et Bernard, 2004).

Mais, si les vertus de l'identification de l'action ne se limitaient qu'à favoriser la réalisation des engagements pris ainsi qu'il est question dans ce qui précède, le principe serait alors d'un intérêt fort appréciable dans la dynamique du changement comportemental par rapport aux problèmes à caractère public mais il n'en serait pas pourtant si unique au point d'être considéré comme un cas entièrement. D'autant que l'acte préparatoire serait déjà producteur des résultats de cette nature, à part entière.

D'où l'une des raisons qui a justifié le recours au principe de l'identification de l'action comme autre angle d'analyse, pour justement éviter de tomber sous le risque de redondance en termes d'effets déjà obtenus avec l'acte préparatoire.

L'esprit qui soutend cette démarche est de placer les changements de conduite provoqués chez les publics partenaires dans une perspective aussi longue et ou aussi grande que le principe promet et/ou permet.

Théoriquement donc, l'identification de l'action serait attributive de ressorts psychologiques aptes à faire transcender le sujet et à le pousser à élever son engagement du modeste niveau individuel et/ou d'un contexte temporaire circonscrit pour, respectivement, le sur(élever) à un cadre plus élargi et/ou pour le projeter vers un horizon temporel plus lointain que prévu.

Une fonction distinctive qui fait la spécificité du principe et qui donne à son dispositif de changement comportemental une force engageante supérieure à celle de l'acte préparatoire avec qui il est techniquement complémentaire et (sur)efficace. Tant mieux, car l'un des défis majeurs de la problématique du changement de comportement se situe précisément au niveau des limites temporelles des conduites adoptées; l'individu convaincu de renoncer à un comportement aujourd'hui s'y conformera jusqu'à quand ?

En tant que seconde nature, on ne se défait pas aussi rapidement d'un comportement qui s'est installé dans la durée. Or le dilemme dans ces cas provient de la difficulté de concilier le *timing* des projets d'intervention inscrits dans des délais relativement courts d'avec celui plus long de changements de conduites qui sont profondément incrustées : « la question des temporalités émerge comme thème culturel complexe : le temps long de la recherche (production de savoirs) *versus* le temps plus court de l'action et des résultats au regard d'une recherche financée » (Bernard, 2007 : 28).

Faire que se rattrape le temps indéterminé de l'adoption des comportements souhaités par les publics partenaires avec le temps déterminé de l'action de l'éradication des comportements pervers de l'ONG tout en réussissant, par extraordinaire, que le temps des nouveaux comportements instaurés dépasse de loin l'un et l'autre, cette articulation à première vue improbable mais possible tout de même et se poser sous la forme d'une équation à plusieurs inconnues difficilement déchiffrables.

Mais si cette combinaison de temps de différentes valeurs finit quand même par se conjuguer dans une même et unique temporalité, alors elle offrirait des possibilités de conduite de force-durable.

Dans tous les cas, avant que l'organisation arrive à cette juxtaposition millimétrée entre les différents temps comportementaux qui correspond à un temps institué, cela suppose qu'elle fasse d'abord la distinction selon Cornélius Castoriadis (1975 : 288-289) : « entre deux dimensions différentes et obligatoires de cette institution, la dimension identitaire et la dimension proprement imaginaire. Le temps institué comme identitaire est le temps comme temps de repérage, ou temps-repère et temps des repères. Le temps institué comme imaginaire (socialement imaginaire, s'entend) est le temps de la signification, ou temps significatif (distinction qui n'implique nullement une séparation de ce que nous distinguons ».

Alors concrètement, le challenge est de parvenir à faire donc se coïncider un temps limité identitaire et un temps illimité imaginaire. Cette démarche est non seulement obligatoire mais cette correspondance est surtout porteuse de promesse de changement social véritable et durable. Concrètement, réussir ce pari se traduit par le fait que les projets de communication engageante enchâssés dans des projets de publicisation, de médiatisation doivent avoir pour objectif de pérenniser les conduites qu'ils ont enclenchées chez le public partenaire.

À cette limite d'inadéquation de ces deux espaces temporels, s'ajoute une autre et pas des moindres concernant l'étendue de chaque problème à enjeu social et sociétal qui touche des franges importantes des sociétés (31600 enfants dans la seule région de Dakar » (CNLTP, 2014 : 39). Des situations aux dimensions démesurées étant donné nombre de sujets concernés et étant donné la diversité des territoires concernés, etc. qui obligent les acteurs à se fixer de défis importants pour que leurs actions comptent et ou pèsent.

Dans ces cas, les projets de communication engageantes enchâssés dans des projets de publicisation, de médiatisation doivent avoir cette fois-ci pour objet de cristalliser, de rassembler les conduites qu'ils ont enclenchée chez le public partenaire. Les changements de comportements de petite échelle connaissent une amplitude conséquence qui, à la place d'évolution de la situation en question produit plutôt une révolution.

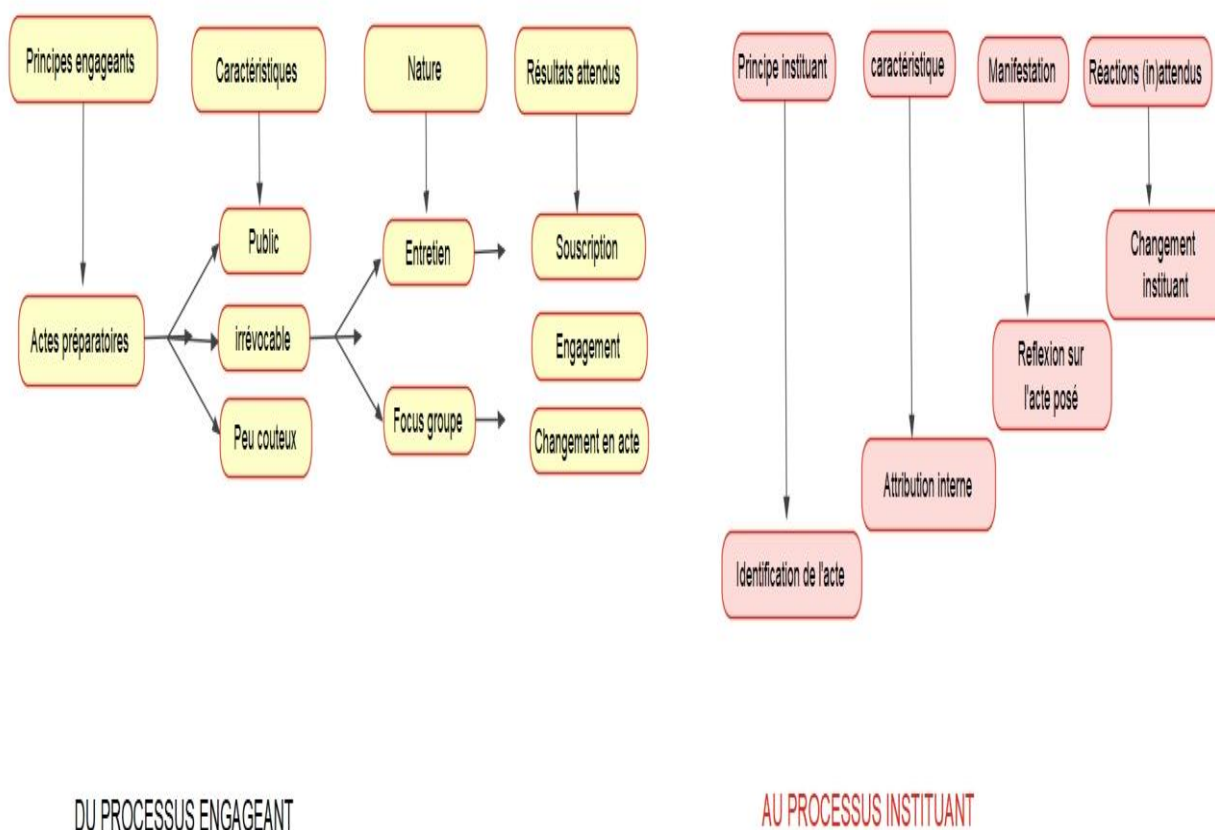
Alors, face ce double défi, le pari des acteurs sociaux dans leurs interventions est d'influencer le plus grand nombre de publics partenaires pour qu'elles adoptent durablement les comportements attendus. La réussite de cette double prouesse est possible dans les conditions où les personnes concernées se soient engagées aussi sur la base d'une identification de

l'action à poser. Ainsi, par le sentiment qu'ils ont librement choisi d'adopter un comportement qui leur correspond d'une part et par l'espoir que leurs actions constituent des contributions significatives qui font avancer la cause en question d'autre part, des expérimentations structurées autour du facteur de l'identification de l'action ont abouti à des stables et même stabilisés dans la perspective du changement des comportements.

Sous ce rapport : « Joule et Beauvois [1998, 2002] ont proposé de considérer la théorie de l'identification de l'action [Vallacher et Wegner, 1985, 1987], comme une théorie locale de la théorie de l'engagement. Ainsi la notion d'identification de l'action structure le dispositif de communication engageante conçu dans les projets de recherche-action » (Bernard, 2009).

En cela, elle est porteuse de grand intérêt qui mérite de lui accorder une place importante dans la problématique de la mendicité des enfants *Talibés* ; sujet de cette étude.

Schéma 10 : processus de la communication engageante



3.2.2 Les organisations à vocation sociale en charge de la communication de lutte contre la mendicité des enfants *Talibés* au Sénégal ?

Dans le cadre de la lutte contre la mendicité des enfants *Talibés* qui est un sujet avant tout religieux et familial avant d'être politique, social et économique, si le discours qui illégitime la pratique était beaucoup plus portée par les religieux, il serait plus audible et plus dogmatique tout comme s'il était davantage porté par les parents de ces derniers aussi ; en principe plus concernés. En revanche, si le discours est, comme en l'état, surtout revendiqué par l'État et par les acteurs sociaux dont le lien naturel avec l'enfant n'est pas directement établi dans la conscience collective, les échos risquent d'être limités.

En effet, l'imaginaire populaire sénégalais considère que l'enfant appartient à ses parents qui, forts de leur pouvoir, ont "souverainement" transféré leur droit de vie et de mort sur ce dernier au marabout à qui ils ont fait allégeance. C'est ce qui expliquerait donc les efforts déployés, de manière justifiée par les organismes publics et les organisations sociales pour enrôler les marabouts de leur zone d'intervention.

Une démarche dans laquelle, les politiques pourtant dépositaires de légitimité, de légalité et disposant de stratégies externes sont pourtant plus en retrait et laissent la place être occupée par les acteurs sociaux plus dynamiques qui usent davantage de stratégies internes parmi lesquels les messages à but persuasif. Comme une répétition de l'histoire car : « après la seconde mondiale, l'École de Yale avait tenté de répondre aux questions complexes posées par la persuasion en politique, en publicité et dans les campagnes de prévention. Les auteurs défendaient l'hypothèse selon laquelle la persuasion serait susceptible de provoquer des effets directs et puissants sur les récepteurs » (Chabrol, Radu, 2008 : 7).

3.2.2.1 Une communication autour du procédé de l'esthétisation de la souffrance

L'ONG Symbiose s'est donnée comme missions principales de mener le combat de remise en cause de la pratique de mendicité au niveau des marabouts de *Daara* eux-mêmes dans une association dénommée *Dorel Daara* d'une part et au niveau parents et tuteurs des enfants *Talibés* pour des motifs similaires au travers de la mise sur pied des *Penc* et des *Keppar* où sont regroupés ces derniers.

Mais pour que les messages délivrés par l'ONG soient de véritables vecteurs de persuasion et puissent occuper une place centrale dans le processus de changement idéal ou comportemental, il faut justement l'entourer d'équipements rhétoriques qui lui garantissent ce pouvoir d'inhiber le récepteur. Pour ce faire, Vincent Meyer propose d'habiller le discours avec des marqueurs qui forcent justement l'adhésion telles les croyances évaluatives (Meyer, 2004).

Classées en trois catégories, elles donnent à toute démonstration une crédibilité qui (pré)dispose naturellement l'esprit du destinataire à aller dans le sens des propos (re)tenus. Il ne peut en être qu'ainsi lorsque les croyances empiriques s'emploient à révéler des images suggestives de la réalité hideuse contre laquelle on cherche à se révolter le public.

À travers une caricature de la maltraitance des enfants *Talibés* qui est poussée à son paroxysme, la communication des organisations à vocation sociale en général et celle de l'ONG Symbiose s'inscrit résolument dans cette dynamique où les images brutes et brutales sont retransmises au public sans filtre et même avec une dose d'exagération, parfois.

Un récit digne d'un film d'horreur qui au-delà de l'émotion qu'elle provoque fait froid dans le dos à l'image du récit qui est rapporté sur la mort d'enfants *Talibés* dans leurs *Daaras* à *Mbour* à travers la description morbide suivante

: « Il est vingt-trois heures dans ce quartier populeux de *Santhie* qui fait partie des derniers quartiers de la commune de *Mbour*. Un froid glacial enveloppe les maisons où les habitants, dès la tombée de la nuit, se terrent dans leur chambre encensée pour lutter contre le froid. Dans ce *Daara* sis à l'intérieur d'une mosquée inachevée, puisque ne répondant pas aux normes de construction, vivait une dizaine de *Talibés* avec leur maître coranique, le nommé Ablaye Sarr. Ce dernier occupait une chambre avec deux enfants, dont son fils et dans l'autre chambre de moins de 4 m, créchaient huit enfants, tous venus de la région de *Kaolack*. Ce jour, le maître coranique Ablaye Sarr n'était pas sur les lieux et se trouvait dans le Saloum pour les besoins des travaux champêtres. Seuls les enfants étaient dans leur chambrette où s'est déclaré le feu. Ils dormaient à poings fermés et tout d'un coup, ils sont réveillés par une chaleur suffocante. Surpris par cet incendie, ils étaient incapables de sortir de la chambre. Comme seul moyen de s'échapper, ce sont leurs cris de détresse qui déchiraient le quartier où

les habitants aussi, à cet instant étaient blottis dans leurs couettes. [...] Il a fallu l'intervention rapide et courageuse d'un voisin du nom d'Adama Diawara pour s'agripper sur le bras d'une victime qui sera morte le lendemain à l'hôpital de *Mbour*, des suites de ses blessures. Tandis que son compagnon succombera sur le coup emporté par les flammes gloutonnes. [...] Adama Diawara, le voisin qui est, par ailleurs, le chef de cabinet de Me Youm (ministre Chef de Cabinet de Macky Sall, Président de la République du Sénégal), explique : « La peau des enfants se détachait et se collaient sur mes mains et on avait l'impression que la chambre s'était transformée en une chaudière, tellement les murs étaient cramés, pour mesurer la gravité de l'accident » (Alioune Diop, journal *l'Observateur*, n° 4275 : 7).

Ainsi, pour être sûr de doter ses propos de tous les artéfacts qui émeuvent, il est utilisé le procédé de la "monstration" qui consiste à mettre en scène les mendiants en situation de peine. À cet effet, les propos sont construits avec les mots qui font allusion à des objets de cruauté, ils rendent compte de scènes atroces, ils reviennent sur des situations qui sont toutes évocatrices de souffrance.

En effet, sur leurs messages, on parle d'objets de punitions destinés au châtement corporel, les images montrent de petits enfants errer dans la rue et sous le froid avec un pot à la main en quête de nourriture, il est rapporté aussi des histoires de mendiants fauchés par des automobilistes et laissés pour morts sur la chaussée.

Par cette technique, le supplice traduit dans des termes crus touche les individus ordinaires qui, par un système de transfert, la ressentent dans leur chair à tel point qu'il ne peut que la valider. Jean Yves Trépos (2003 : 107) considère dans ce cas qu' : « Ils cherchent, tout à la fois, à affirmer la nécessité de la souffrance présente (une politique du présent), la nécessité de la rapporter aux souffrances du passé (une politique des victimes) et aux souffrances à venir (une politique des risques) ».

Les croyances empiriques amènent la personne qui est une lointaine spectatrice d'une scène de la vie (ici atroce), à se le représenter en train de la vivre et surtout d'en vivre toute la portée douloureuse. Comme par un phénomène de télépathie alors, le destinataire de messages de violences exercées sur l'enfant *Talibé* mendiant subit toute la violence, non pas physiquement dans son corps mais moralement dans son cœur.

Par ailleurs, moins dans la scénarisation mais toutes aussi démonstratives, les croyances expertes viennent aussi confirmer la dureté du phénomène de mendicité des enfants *Talibés* dont on veut faire prendre conscience les destinataires. La stratégie adoptée à cette fin consiste à (sur)charger le discours de preuves scientifiques par des données techniques qui prennent, selon la vision des cercles savants la forme de statistiques, de chiffres, de graphiques, de tableaux, de courbes, d'histogrammes, de témoignages, de récits de vie etc. Les communications des organisations sociales sur la question, parmi lesquelles celles de l'ONG Symbiose, sont remplies de ces équipements de légitimité qui poussent même les plus sceptiques à ne plus douter de la réalité qu'on veut prouver. En effet, que dire s'il est établi à partir d'une étude considérée comme référence sur le sujet de la mendicité des enfants *Talibés* que « En termes de volume, 30 160 enfants des écoles coraniques effectuent la mendicité dans les rues de la région de Dakar et sur ce nombre, 91 % font entre 1h et 5 h de mendicité, par jour, dans la rue » (CNLTP, 2014 : 39).

De la même façon, on ne saurait mettre en doute les propos d'un spécialiste de la question qui, au terme d'une longue observation participante à la faveur d'une immersion complète et durable dans les habitacles des mendiants, fait le constat suivant : « Les *Daara-mobiles* sont logées dans des maisons en chantier empruntées à des tierces personnes ou des baraques délabrées qui risquent de s'effondrer à tout moment. Elles sont quasi-inhabitables parce que n'ayant aucune sécurité et, le plus souvent, sans installations sanitaires. Elles sont dépourvues d'eau et d'électricité. Il n'y a même pas de pompes capables d'approvisionner en eau les *Talibé* et leurs *Seriñ-daara* et ce manque de réseau d'approvisionnement en eau impacte négativement sur les conditions sanitaires des *Talibé*. Il n'y a pas d'équipements électriques servant à l'éclairage de ces *Daara*. Ce qui fait que leurs *Talibés* étudient la nuit avec des lampes à tempête et avec des bougies qui peuvent enflammer leurs chambres à tout moment. [...] C'est ce qui s'est passé exactement à Médina occasionnant autant de mort d'hommes et si rien n'est fait, les mêmes causes produisant les mêmes effets, il y aura forcément d'autres cas d'incendies de ce genre. Ces endroits sont insalubres puisqu'ils sont très souvent infectés de poux, de punaises, et de bestioles de différentes natures. Certaines maladies, telles que la gale, la diarrhée, les infections oculaires, la fièvre, etc. peuvent facilement s'y répandre et en cas d'épidémie, de nombreuses personnes pourraient être affectées » (Mouhamadou Mansour Dia,

Problématique des *Daara* et des *Talibé* au Sénégal, Ouestaf News http://www.ouestaf.com/Problematique-des-Daara-et-des-TalibéauSenegal_a4223.html.

Dans le même registre, on ne peut que donner foi aux témoignages des acteurs engagés dans la protection de l'enfant. Surtout lorsqu'ils parlent de circonstances qu'ils vivent au quotidien sous la forme de récits de vie basée sur une longue pratique comme c'est le cas lorsque : « un militant de Saint-Louis qui s'occupe de *Talibés* et d'anciens *Talibés* a ainsi décrit des cas typiques et certains cas plus extrêmes qu'il a récemment observés...on leur tape avec des chaînes, des pneus, des bordures de pneus qu'on détache et qu'on leur tape derrière. Ou bien on leur tape aussi des cordes mouillées. Et ces cordes-là, ce sont des cordes de douze centimètres, c'est-à-dire les grosses cordes qu'on attache pour les vaches, qu'on met de l'eau jusqu'à ce que ce soit mouillé pour les taper parce qu'ils disent que ça ne va pas faire mal là-haut mais ça va détacher à l'intérieur... » (HRW, 2014 : 36).

Par ailleurs, le public qui s'informe auprès des publications journalistiques est celui-là d'abord dont les croyances médiatiques cherchent à obtenir l'assentiment sur le caractère inhumain de la mendicité des enfants.

Avec des procédés qui ont la force d'influencer et même d'endoctriner les lecteurs, elles agissent sur leur conscience pour les orienter à leur guise. Pour cela, elles usent de la surexposition médiatique d'un sujet quelconque allant jusqu'à la mettre au centre du débat public. Tel est le cas pour la question la maltraitance des enfants *Talibés* qui depuis dix ans se trouve au cœur de la presse sénégalaise. Des documentaires et des téléfilms suivis de plateaux dans les télévisions publiques et privées du pays, des chroniques régulières dans les pages des journaux, des émissions dans les radios, des *fora* dans les réseaux sociaux font quotidiennement écho de la question. Forçant ainsi même les indifférents à s'intéresser à un sujet devenu par la magie journalistique une cause nationale.

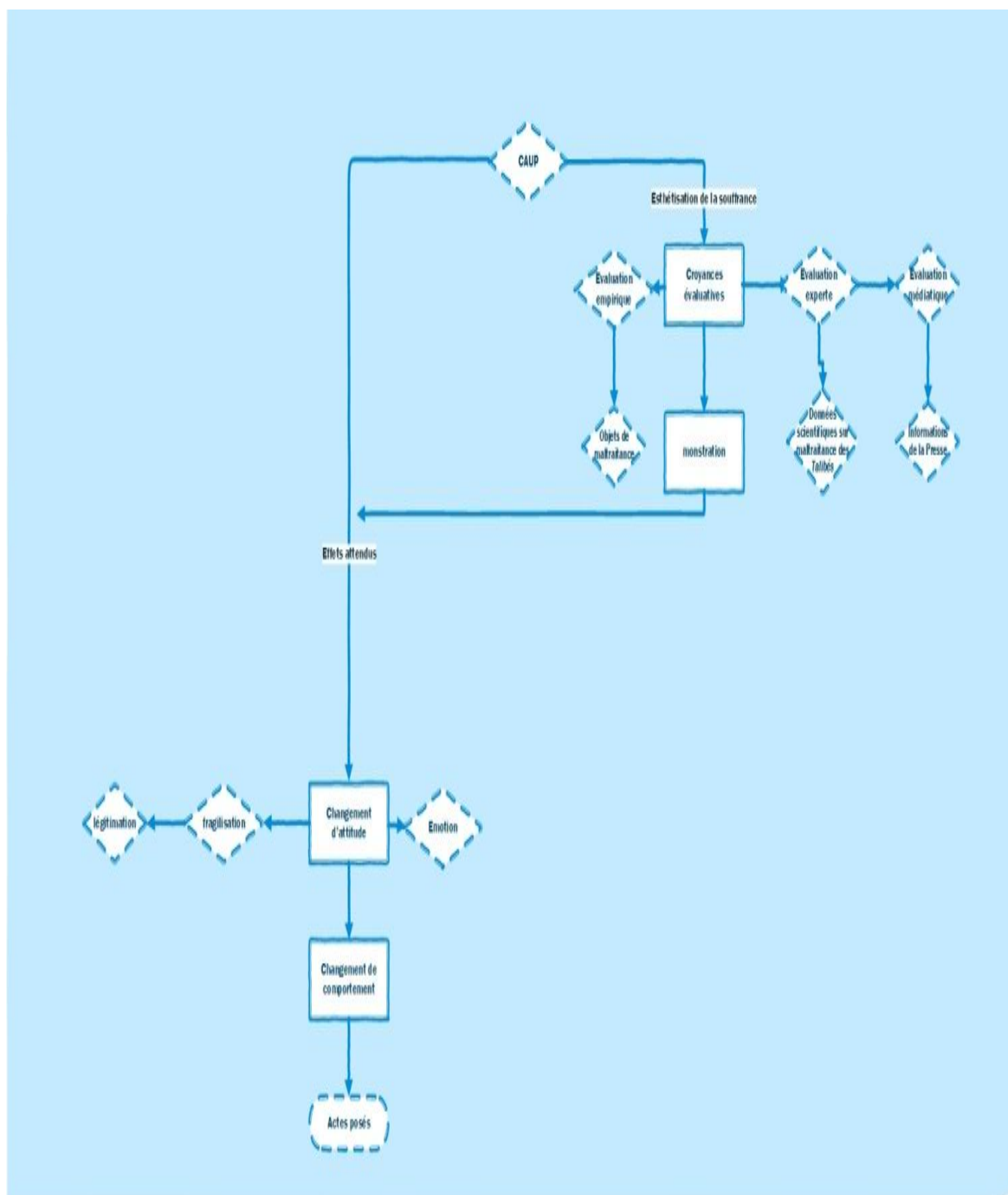
Mais la particularité de ce sujet est le caractère passionnel de son traitement qui fait que tout participant qui entre dans ce débat est obligé de prendre une position pour ou contre. Toutefois, le lecteur qui devrait se faire sa propre idée de manière neutre est très vite influencé par la manière partisane dont la question lui est présentée.

Pour exemple, aucune réflexion en vue de promouvoir le modèle de la mendicité n'est développée tout comme aucune ligne visant à vanter les mérites de cette tradition éducative n'est écrite. Au contraire, ce sont des frasques, des aberrations, des incongruités dont elle est vraisemblablement à l'origine qui sont étalées dans la presse à scandale au point que la mendicité des *Talibés* reste liée aujourd'hui à ces images dans l'esprit des populations. Et même si les faits ne sont pas déformés au nom d'une certaine déontologie professionnelle, ils sont arbitrairement sélectionnés sous leur angle scandaleux et ils sont théâtralisés dans leur présentation à dessein.

Pour en avoir une idée précise, prenons connaissance d'une compilation de quelques titres d'articles, pris au hasard, consacrés à ce phénomène dans différents journaux du pays : « Incendie dans un *Daara* à Médina : 9 *Talibés* périssent » 2013 ; « L'Unicef toujours préoccupé par les conditions d'apprentissage des enfants dans certains *Daaras* » (*Le populaire* du mardi 4 mars 2014 : 6) ; « Incendie de la Médina, un an après ; retour sur les lieux du sinistre » (*Sud quotidien* du Mardi 4 mars 2014 : 6) ; « An 1 du drame de la Médina : Des journalistes disent plus jamais ça ! » (*Walfadri* du Mardi 4 mars 2014 : 2) ; « Un *Talibé* égorgé, deux *Talibés* éventrés » (*Le quotidien* du lundi 10 août 2015 : 4) ; « Incendie d'un *Daara* à Mbour, journal *l'Observateur* n° 4275 : 7 ».

En faisant le choix de mettre le *focus* sur les événements négatifs de la mendicité des enfants, la pratique est rangée dans le registre des fléaux sociaux à combattre. Avec autant de faits sensationnels, il devient un sujet dont on ne parle pas de manière légère mais plutôt dans un climat de tension assez pesant.

Schéma 11 : processus de publicisation socio-médiatique



Falilou Bâ, Thèse AMU, 2018

3.2.2.2 La communication au cœur du dispositif de lutte contre la mendicité des enfants *Talibés* de l'ONG Symbiose

Au cours de son programme de lutte contre la mendicité des enfants *Talibés* dans des localités des régions de *Kaolack* et de *Kaffrine* comme les villages de *Djéri Kao* et celui de *Diamafara*, Symbiose a opté pour une approche multidimensionnelle ; eu égard à la complexité de la question à résoudre. En effet, d'origine culturelle, économique et religieuse, le problème de la maltraitance des enfants provient de causes tellement multiples et profondes qu'elles commandent une prise en charge systémique par souci d'efficacité. Les responsables de l'ONG ont pris en compte cette donnée de manière intégrée dans le cadre de ce projet. Pour ce faire, les différentes actions conduites par Symbiose au niveau de ces localités dans le but de favoriser les changements attendus sont principalement de trois ordres en réponse aux trois enjeux identifiés.

- au défi économique une réponse de nature fonctionnelle consistant à octroyer des appuis financiers à leurs membres au travers des activités génératrices de revenus pour permettre aux publics partenaires de disposer des moyens pratiques pour réaliser le comportement attendu. Le but visé étant de leur doter d'arguments matériels pour ne pas succomber à la tentation du *confiage* de leurs enfants à des marabouts qui, à leur tour, leur font subir une exploitation économique. Étant entendu que dans cette zone de *Nioro*, les circonstances qui exposent l'enfant à la mendicité sont aussi et surtout d'ordre économique. L'ONG Symbiose a concrétisé cette approche à travers la mise en place de mini-projets économiques dans chacune de ces sous-zones d'intervention⁵³.

⁵³ À *Mabo*, il s'est agi d'un mini-projet d'embouche qui a consisté au *confiage* de 30 brebis aux parents de *Talibés* aux ressources les plus faibles dans trois villages que sont *Diamafara*, *KeurNgatta* et *Barkédji*. À *MédinaSabakh*, Ce même type de mini-projet d'embouche y a été aussi conduit avec le *confiage* de 70 brebis aux parents de *Talibés* aux ressources les plus faibles dans sept villages que sont *Pakane Demba Djido*, *Mbap*, *Ndiahéne*, *KeurBacka*, *Payoma*, *Haynoumane* et *Keur KatimeDiakhou*. C'est dans ce sillage que s'inscrit ce mini-projet zonal dont le but principal est d'éradiquer une cause économique qui s'exprime par la faiblesse de revenus des parents *confieurs*.

Toutefois, ce procédé s'apparente à tout point de vue à ce que Denis Lindon (1976 : 40-41) qualifie de procédés de facilitation. Or, « les pouvoirs publics et les causes sociales peuvent, par diverses incitations externes, la rendre plus ou moins désirable et plus ou moins facile. C'est en cela que consistent les stratégies de récompense et de facilitation, ou inversement de pénalisation et de freinage. Dans l'optique des théories de l'apprentissage et du conditionnement, ces stratégies peuvent être interprétées comme des actions visant, tantôt à renforcer par des récompenses externes (ou à pénaliser par des « punitions ») les comportements sur lesquels on veut agir, tantôt à multiplier ou au contraire à raréfier les stimuli susceptibles de déclencher ces comportements. [...] Quant aux stratégies de récompense, elles semblent assez efficaces à court terme, lorsque les comportements que l'on cherche à promouvoir ne se heurtent pas à de fortes résistances internes et lorsque les récompenses proposées sont relativement importantes. [...] Ainsi, d'une manière générale, les stratégies de récompense, de pénalisation, de facilitation et de *défacilitation* apparaissent surtout utiles comme compléments ou appoints à des stratégies aux effets plus profonds et plus durables, appartenant à la famille des stratégies "internes" ».

- au défi religieux une réponse d'ordre spirituel qui tient à une (re)lecture et une (ré)interprétation des textes sacrés sur les droits des enfants à l'intention des marabouts des *Daaras*. Elle a consisté à puiser dans le Coran des arguments qui rétablissent les interprétations approximatives faites par certains marabouts sur certains *hadiths* et qui remettent à l'endroit certains versets du Livre-Saint lus avec l'œil et l'intention déformants dans le but intéressé de rendre la pratique de la mendicité sacrée pour recommandation divine.

Dans ce volet islamique du combat, elle use des moyens de la formation et de l'éducation comme armes. Ces deux concepts d'éducation et de formation, sont employés ici suivant les acceptations qu'en donne Guy Avanzini : « "Formation", l'activité menée en vue de conférer au sujet une compétence précise et clairement prédéterminée, qu'elle soit professionnelle, artistique ou autre ; "Education", celle qui, s'exerçant au contraire sans objectif limitatif, entend accroître sa polyvalence, donc élargir ses possibilités de choix professionnel ou autre" » (Avanzini, 1978 : 119).

Au bout d'un long processus où il a été mis en avant ces deux stratégies à l'occasion de rencontres entre hommes religieux des régions de *Kaolack* et de *Kaffrine*, zone d'intervention de l'organisation, pour échanger sur la vision de l'Islam en faveur de la protection de l'enfant et pour finir confectionner un livre blanc autour d'un large consensus sur le sujet (sachant que la problématique de la légalité religieuse de la mendicité de l'enfant *Talibé* se trouve bel et bien au cœur du débat), le résultat a pris la tournure inattendue et heureuse suivante.

Le lundi 24 mars 2014, à 10h 30 à la salle de conférence de la Gouvernance de *Kaolack*, s'est tenu, sous l'égide du Gouverneur, du PARRER et de l'ONG Symbiose, un atelier de partage et de mise à disposition des imams et oulémas des régions de *Kaolack* et de *Kaffrine*, de l'argumentaire et des outils pour la lutte contre la maltraitance et la mendicité des enfants. Il s'agit, conformément aux engagements pris lors des ateliers d'élaboration et de validation, de mettre à la disposition des participants les produits finis et édités et de planifier les actions à mettre en œuvre. Le consultant, en cette occasion, Imam Samb a rappelé le contexte, notamment l'atelier de l'année précédente dont le but était de recueillir la réaction des imams sur les documents de l'argumentaire religieux contre la mendicité des enfants. Atelier qui a permis d'avoir des documents de communication finis à mettre à la disposition des mêmes imams pour changer leur rapport par rapport à la pratique de la mendicité de leurs enfants *Talibés* tout comme par rapport aux populations.

- Le premier outil est l'argumentaire religieux en faveur de la protection des enfants. Il est écrit en arabe et ne constitue qu'un rappel de la problématique ;
- Le deuxième est un guide de prêche, un canevas pour la conception et l'expression d'un sermon ou de tout autre discours axé sur l'argumentaire religieux en matière de protection des enfants.

(ONG Symbiose (24 mars 2014), Rapport Diffusion de l'argumentaire religieux dans la prévention et la lutte contre la mendicité des enfants : partage des outils de communication et planification, salle de conférence Gouvernance *Kaolack*).

Une fois ces documents partagés et finalisés, l'étape suivante est leur diffusion aux destinataires pour appropriation et surtout pour la traduction concrète des enseignements dans la pratique. S'ouvre alors un champ pour la communication qui va correspondre à la prise en charge concrète du troisième défi. En effet,

- au défi psychologique et intellectuel et même humanitaire, une réponse sous la forme d'une campagne de communication à l'endroit des parents et tuteurs sur les méfaits du *confiage* des enfants, de leur mendicité et de toutes les conséquences afférentes. Elle est matérialisée par l'organisation des séances d'information et de sensibilisation autour de la question de la mendicité des enfants *Talibés*.

Les déterminants du projet de lutte contre la mendicité des enfants *Talibés* de Symbiose

Objectifs du programme de lutte contre la mendicité des enfants *Talibés*

L'objectif général du programme conçu par l'ONG Symbiose est de décourager les parents de confier de sa zone d'intervention leurs enfants à des maîtres coraniques itinérants. Dans l'entendement aussi des concepteurs dudit programme, le *confiage* reste, à juste raison, la porte ouverte à la mendicité. Par conséquent, une lutte contre ce fléau devrait s'inspirer de cette vérité empirique. Focaliser ainsi ses forces sur la cause explicite du problème pour bloquer son expansion et non sur les manifestations apparentes dont les effets soulagent superficiellement pour un moment mais ne guérissent pas en profondeur et définitivement les maux. Une approche entre autres expérimentée par le secrétaire exécutif Malick Bâ dans ce présent programme et dont il nous fait mention au cours de l'entretien semi-structuré qu'il a bien voulu nous accorder en ces termes.

Malick Bâ : c'était, c'était, c'était effectivement les parents, parce qu'on a compris que euh, rien ne sert eeeeuh d'évacuer eueuh l'eau qui qui qui qui nous vient d'ailleurs et qui qui qui constitue une marre. Si tu tu tu tu évacues l'eau sans boucher la source, c'est, ça devenait un problème. Encore que on a compris, d'après les études nous ont révélé, d'autres études que même, notre zone était une zone pourvoyeuse. Lorsqu'on a fait les études eeeeuh, on a on a essayé de voirrrr effectivement est-ce nos, que qu'est-ce que notre zone avait à voir avec ce phénomène, on a vu presque euh, dans les zones de, dans, à Thiès, Mbour, Dakar et

Kaolack, même une part euuh, dans certaines contrées du Fouta, Saint-louis ; les enfants nous venaient de cette zone-là. Donc, il fallait communiquer avec les parents ; comprendre, d'abord, qu'est-ce qui motivait le confiage de ces enfants-là à des maîtres coraniques itinérants et ensuite agir, discuter avec les parents pour essayer de les dissuader hein, les convaincre à ne plus continuer à confier leurs enfants à des maîtres coraniques itinérants.

Objectifs spécifiques

Quatre objectifs spécifiques ont été élaborés par l'ONG Symbiose tenant compte des problèmes et niveaux de communication qui est au cœur de leur stratégie :

- 1. Établir la situation de référence sur le *confiage* et la mendicité des enfants *Talibés* dans la zone ;
- 2. Sensibiliser les familles pour obtenir et renforcer leur adhésion en vue de les décourager à confier leurs enfants à des maîtres coraniques itinérants ;
- 3. Mettre en place des comités villageois de veille, d'alerte et de protection fonctionnels ;
- 4. Monter 25 mini-projets économiques.

Dynamique dispositif de communication du projet de lutte contre la mendicité des enfants *Talibés* de l'ONG Symbiose

L'ONG Symbiose a donc conçu et élaboré une stratégie d'intervention globale et systémique dont l'objet principal est de mener une politique pour changer les comportements en matière de perception et de gestion des enfants dans les *Daaras* ; pour une éradication du phénomène des enfants mendiants qui ponctuent le décor de nombreuses localités des régions de *Kaolack* et *Kaffrine*.

Le volet communication qui est l'une des composantes des actions mises en œuvre par Symbiose est, sans nul doute, son principal levier, selon l'ONG, pour espérer parvenir à des résultats significatifs. Pour avoir une idée des proportions dont il est question ici, apprécions les grandeurs statistiques concernant ce volet et qui se traduisent par les chiffres suivants : 92 séances d'IEC et de CCC organisés, 40 correspondants radiophoniques formés, deux émissions avec la télévision publique nationale réalisées, dix supports de communications produits, 12 chartes élaborées et validées, cinq agents des ONG formés aux techniques de communication.

À ces 92 parents d'enfants soumis à cet abattage communicationnel dans une durée d'un an seulement correspondant officiellement à la durée du programme. Le rapport entre le total des activités de communication au nombre de 136 et les 12 mois que dure l'année donne une corrélation très forte de ces deux variables qui s'élèvent à 12 ; ce qui signifie que pour chaque mois considéré, les populations cibles du programme ont subi en moyenne 12 séances d'information, de sensibilisation ou de formation qui ramenées à la semaine s'élèvent à 4 séances hebdomadaire qui ramenées au jour donne une séance tous les deux jours.

Cette grande machine de communication est mise de communication est structurée autour d'un plan stratégique dont le diagnostic laisse voir une matrice avec ses forces et faiblesses ainsi que ses opportunités et ses menaces qui sont schématiquement présentés dans les lignes qui suivent.

Force est de constater que dans cette stratégie plurielle mise en œuvre par Symbiose, le volet communication représente pour la structure la pierre angulaire au vu de la part importante des activités qu'il occupe dans le dispositif.

Tableau 10 : résumé des actions de communication développées par Symbiose au cours de son projet de lutte contre la mendicité des enfants *Talibés*

Actions de communication	Nombre de séance prévue ou de public visés	Nombre de séances réalisées
IEC/CC	93	92
Formation correspondant sur la mendicité des enfants	47	40
Emissions Radios	5	5
Emissions télévisées	2	2
Support de communication sur la mendicité	6	8
Charte à élaborer	5	5
Formation des agents d'ONG	11	8

Falilou Bâ, Thèse AMU, 2018

Accorder une place aussi importante au volet communication dans sa stratégie plurielle d'intervention comme l'indique le tableau ci-dessus procède de la part de l'ONG Symbiose d'une volonté motivée. Il tient d'abord au statut de la communication qui est l'instrument de lutte légalement dévolu aux causes sociales par les autorités politiques du pays. Ensuite, sur la finalité de changement social volontaire poursuivie par les ONG en général, son efficacité est (re)connue.

Mais c'est surtout sur la base du constat à propos du traitement assez marginal qui est réservé à cet outil dans la prise en charge de la lutte contre la mendicité des enfants *Talibés* dans sa zone d'intervention que Symbiose s'est résolument décidé à élever la communication au cœur de sa stratégie de lutte contre la mendicité des enfants *Talibés*. Les premières retombées positives de cette approche apparaissent dès la phase de socialisation du projet et de Diagnostic, dénommée pré-diagnostic, qui est venue conforter l'importance et la nécessité d'une bonne communication dans ces situations. Cela est d'autant plus vrai que, d'après les résultats du pré-diagnostic, 80 % des parents n'ont jamais eu l'occasion de constater les conditions de vie réelle de leurs enfants dans les *Daaras* itinérants, ils se contentaient, le plus souvent, des dires du maître coranique.

À cela s'ajoutent les effets contre-intuitifs ou pervers de la communication sur la loi contre la mendicité des enfants. Pendant l'étude de pré-diagnostic menée par l'ONG, Symbiose s'est rendu compte que beaucoup de parents avaient compris, que l'État voudrait combattre les *Daaras* au profit de l'école française. Dans cette dynamique, très peu de parents étaient disposés à retirer leurs enfants des *Daaras* itinérants.

Néanmoins avec les échanges sur les conséquences du phénomène, une bonne partie de ces derniers ont perçu les subtilités d'une telle initiative profitable à toute la communauté, d'après l'organisation. C'est d'ailleurs dans cet ordre d'idées que Symbiose a décidé de travailler à la mise en œuvre d'un plan de communication qui a l'avantage de s'adosser sur une dynamique acceptée et voulue de portage de toute action concertée de développement à la base. Ce dispositif sera soutenu par la production de messages dans un contenu et une forme favorisant la compréhension, l'acceptation et l'appropriation par les populations partenaires. En même temps qu'il se déploie dans un contexte communicationnel à variables multiples.

Opportunités du dispositif de communication de l'ONG

La situation dans les deux départements de *Kaffrine* et *Nioro* offre plusieurs opportunités de communication pouvant être exploitées dans la mise en œuvre d'une stratégie de communication. Au premier rang de ces opportunités, figurent les cadres de concertation villageois institués par l'ONG Symbiose.

Les *Pencs*, *Keppaar*, *InterPenc* et *Interkeppaar* permettent non seulement d'avoir un espace de discussions sur les problèmes de la communauté mais ils constituent également des relais importants à l'échelle villageoise et inter-villageoise pour démultiplier l'information, dans un contexte où l'oralité joue un rôle central dans les échanges entre populations. Avec ces cadres de concertation, les nouvelles sont mieux partagées par les communautés qui utilisent à cet effet la communication interpersonnelle pour le partage et l'échange d'informations.

Symbiose a mis en place l'association *Doolé Daara*, une structure qui regroupe des maîtres coraniques et chefs religieux et qui sert d'interface avec les acteurs de la lutte contre la mendicité des enfants et dont le siège est dans l'enceinte de l'ONG à *Nioro du Rip*. D'une manière générale, ces associations de maîtres coraniques peuvent être utilisées dans la stratégie de communication.

Le paysage médiatique, radiophonique singulièrement, dans les départements de *Kaffrine* et *Kaolack*, peut également être mis à profit. En effet, l'implantation dans ces deux zones de nombreuses chaînes de stations régionales, a contribué ces dernières années à asseoir une diversité dans les programmes des radios, que ces dernières soient publiques, privée (commerciale) ou communautaire. Ces radios (Sud FM, Walf FM, RTS, RFM etc.) sont tout à la fois des relais et une tribune pour faire un plaidoyer sur la question des enfants de la rue.

Ces radios produisent beaucoup d'émissions en langues nationales, le *Wolof* particulièrement, ce qui permet potentiellement de leur doter d'une large audience auprès des masses. Une radio implantée dans la localité de *Farafégnny*, en Gambie (*Paradise FM*) peut également servir de relais dans la campagne de communication en raison de sa grande audience au sein des populations sénégalaises environnantes.

Les opportunités de communication peuvent être élargies aux marchés hebdomadaires, lieux de rencontres des populations pouvant servir de cadre d'échanges et de démultiplication de l'information, à travers notamment le bouche à oreille.

Au surplus, le folklore local, qui tire parti de la richesse culturelle de la zone inspirée des traditions *saloum-saloum*, offre un répertoire varié composé de chants et danses, proverbes et poèmes, qui peuvent être réorientés vers la question de la lutte contre les *Daaras* itinérantes. Particulièrement, l'ONG Symbiose dispose en la matière d'une expérience intéressante. En effet, la troupe de *Kaymor* compte déjà à son actif des scénarii dans la lutte contre la maltraitance des enfants dans les *Daaras*. Ses prestations dans ce domaine qui ont été positivement appréciées peuvent être reproduites dans le cadre éventuellement de tournées dans les deux départements. La documentation audiovisuelle existante sur les prestations de cette troupe peut être exploitée lors de manifestations de masse tout comme les photos de Symbiose prises au moment des rencontres avec les acteurs ou sur le terrain.

Les nombreux évènements religieux (*Magal*, *Gamou*, chants religieux, *Ziarra* etc.) organisés dans la zone constituent d'autres canaux de sensibilisation à côté des mosquées, avec les prêches et sermons de vendredi (jour durant lequel se regroupe pour la prière de *Tisbaar* "14 heures" toute la communauté musulmane d'une localité).

À un autre niveau, le débat sur la mendicité des enfants, singulièrement la lutte contre les *Daaras* itinérantes, bénéficie au Sénégal d'un contexte médiatique largement favorable. Depuis quelques temps, les médias nationaux ont contribué à une campagne nationale qui met en avant l'image et des messages de chefs religieux très influents qui s'attaquent à ce phénomène. Les médias, publics comme privés, dont le taux de pénétration à l'échelle nationale est très important, ont ainsi largement contribué à sensibiliser l'opinion sénégalaise sur les dangers encourus par les enfants exposés dans certaines situations de maltraitements.

Les conférences ou autres réunions organisées par les organisations qui luttent contre la maltraitance des enfants sont largement couvertes et relayées par les médias qui mettent également en avant les expériences positives réalisées avec des *Daaras* dites modernes où la prise en charge des *Talibés* se fait d'une manière plus valorisante.

Contraintes du dispositif de communication de l'ONG

La lutte contre la mendicité des enfants dans les *Daaras* itinérantes est un sujet sensible qu'il faut manier avec beaucoup de précautions au risque de contrecoups qui peuvent être fatals aux objectifs visés. En effet, cette initiative est souvent déformée par certains qui lui sont hostiles et qui la présentent comme un projet visant à lutter contre l'Islam et les écoles coraniques. Cette situation a généré une méfiance qui fait que certaines catégories de population affichent des réticences à s'impliquer dans la lutte contre le phénomène.

L'enclavement de certains villages surtout pendant l'hivernage génère des problèmes d'accès rendus d'autant plus aigus que les routes sont généralement en mauvais état, d'où des problèmes pour aller dans certaines localités et participer à des réunions.

Une campagne de communication contre l'itinérance des *Daaras* ne peut se faire durant toute l'année en raison notamment de l'occupation des populations à certaine période par les travaux agricoles, principale activité dans les zones de *Kaffrine* et *Nioro*.

Si les radios peuvent jouer un rôle important, la presse écrite et la télévision sont d'un apport limité, en raison d'une part du taux d'analphabétisme élevé des populations en français, des aléas de la distribution des journaux dans les zones rurales et du faible taux de pénétration du petit écran en dehors des milieux urbains.

Dans certains cas, la non-électrification des villages empêche l'utilisation de certains outils de communication comme les films documentaires dont certains pourraient être d'un recours important s'ils sont produits en langues nationales.

Les téléphones portables, malgré leur potentiel dans la dissémination de l'information, connaissent souvent selon plusieurs acteurs, des problèmes liés aux pertes de réseau, en conséquence des difficultés à toucher certaines populations.

Par-dessus tout, la durée du programme confié à Symbiose constitue elle-même une limite. La communication pour un changement de comportement obéit à une logique temporelle qui fait que les résultats ne peuvent être perceptibles que sur le long terme, après plusieurs actions de communication dans la durée. Aussi, les actions qui seront entreprises ne sont-elles que de premiers pas vers une campagne qui sera d'une durée plus longue. Le manque de moyens des écoles coraniques est un autre frein à la mise en place de *Daaras*-modernes. L'itinérance et la mendicité des enfants sont parfois invoquées par des maîtres coraniques comme des palliatifs, face à ce manque de moyens allégué.

À un autre niveau, l'inexistence d'associations de maîtres coraniques, comme il y en a pour l'école française, agit comme un facteur limitant, en raison de l'absence d'un contrepoids efficace face à certains comportements décriés dans les *Daaras*.

Planning des activités de communication

Les axes de cette communication se sont déployés dans les deux régions ciblées par le programme de Symbiose d'une durée d'un an et demie

Tableau 11 : série de plan d'action des actions pour les actions de communication prévues par Symbiose

Objectif n°1	Résultats attendus	Acteurs cibles	Canaux	Supports	Activités de communication	Période	Budget
Sensibiliser les familles pour obtenir ou renforcer leur adhésion dans la politique visant à décourager les pratiques des enfants confiés à des maîtres coraniques itinérants	Une conscientisation des familles sur les dangers à envoyer les enfants dans les itinérantes <i>Daaras</i>	Membres des <i>Penc, Keppar, Interpenc, Interkeppar</i> Cellules d'animation et de suivi <i>Gamou, Magal, Ziarra</i> Familles Radios <i>Dahiras, DoleDaaras</i>	<i>Penc, Keppar, Interpenc, Interkeppar</i> Cellules d'animation et de suivi <i>Gamou, Magal, Ziarra</i> Radios <i>Dahiras, DoleDaaras</i>	Chants religieux Chansons profanes du folklore local Emissions religieuses Sketches de la troupe de <i>Kaymor</i> Communiqués Communication interpersonnelle	Réunions villageoises Conférences religieuses Émissions religieuses	Pendant toute l'année en prenant la précaution de moduler les activités de communication pour tenir compte des travaux agricoles et de la saison des pluies entre juillet et octobre.	P T B A

Une cellule d'animation et de suivi (CAS) est créée dans chaque *Penc* et *Keppar* pour s'occuper de manière spécifique des tâches de sensibilisation et de démultiplication de l'information dans les communautés. Ces cellules dont la composition est fonction du nombre de villages polarisant chaque *Penc* et *Keppar* sont composées au maximum d'une dizaine de personnes prêtes à exécuter le travail de manière volontaire. Ces CAS sont l'unité de base pour la mise en œuvre de la stratégie de communication.

ONG Symbiose, Stratégie de communication pour décourager les parents de confier leurs enfants à des maîtres coraniques : 12

Objectif n°2	Résultats attendus	Acteurs cibles	Canaux	Supports	Activités de communication	Période	Budget
Mener un plaidoyer auprès des chefs religieux et des maîtres coraniques pour appuyer la politique visant à décourager les <i>Daaras</i> itinérantes	Obtenir leur implication et leur soutien dans la lutte contre la mendicité des enfants pour l'abandon des enfants confiés à des maîtres coraniques itinérants	Maîtres coraniques Imams Chefs religieux Maîtres d'écoles arabes <i>DoleDaaras</i>	Chants religieux Réunions de responsables de <i>Daaras</i> et/ou de maîtres d'arabe <i>Dahiras</i> Symbiose <i>Ziarra</i> Evènements religieux	Chants religieux Cassettes Communiqués Procès-verbal Compte-rendu Prêches de vendredi	Réunions Conférences religieuses Visites de chefs religieux	Pendant toute l'année en tenant compte du programme d'activités de Symbiose	P T B A

ONG Symbiose, Stratégie de communication pour décourager les parents de confier leurs enfants à des maîtres coraniques : 12

Des visites régulières ont été faites aux chefs religieux pour les informer du contenu et du déroulement du programme mais aussi dans l'optique qu'ils accompagnent les activités menées. Des responsables de Symbiose, accompagnés de chefs religieux et/ou de maîtres coraniques acquis à la cause de la lutte contre la mendicité des enfants, ont mis à profit leur présence lors de certaines manifestations religieuses pour faire passer des messages de sensibilisation, en accord avec les organisateurs qui en étaient informés au préalable.

Objectif n°3	Résultats attendus	Acteurs cibles	Canaux	Supports de communication	Activités de communication	Budget
Informer et sensibiliser les populations sur les méfaits de la pratique des enfants confiés à des maîtres coraniques itinérants	Implication et soutien dans la lutte contre la mendicité des enfants	<i>Penc</i> <i>Keppar</i> <i>Interpenc</i>		Emissions religieuses		
	Signature de conventions entre Symbiose et des radios pour diffuser des émissions et des communiqués sur la lutte contre la mendicité dans <i>Talibés</i> itinérants	<i>Interkeppar</i> Cellules d'animation et de suivi (CAS) Chefs de quartiers	Chants religieux Théâtre Radios	Chants religieux Troupe de <i>Kaymor</i> Cassettes	Réunions Ateliers de partage Conférences religieuses	P T
	Animation d'émissions religieuses sur la lutte contre les <i>Daaras</i> itinérantes	ASC Associations de jeunes et de femmes	<i>Magal</i> <i>Ziarra</i> <i>Dahiras</i>	Films sur la mendicité des enfants (à diffuser lors de certaines manifestations, en prélude)	Thé-débats et causeries organisés par des ASC	B A
	Obtenir une tribune d'échanges et des relais médiatiques dans la communication visant à décourager les <i>Daaras</i> itinérantes	Parents d'élèves Média Communicateurs traditionnels Populations	Sketches	Communiqués en langues locales (<i>Wolof</i> et <i>hall-pulaar</i>)		

Éditas populaires et traditionnels et la radio ont été privilégiés comme outils de communication. Les films documentaires ont été maniés avec précaution compte tenu des problèmes liés à l'électrification rurale et l'équipement dans les villages notamment. Les prestations de la troupe de *Kaymor* ont été réalisées lors de certaines manifestations (conférences, causeries etc.) qu'elle va accompagner, en prélude ou à la fin. Compte tenu d'un certain nombre de réalités ethniques liées à la manifestation de la mendicité des enfants dans certaines zones, des communiqués ou des messages sont diffusés aussi en langue peule, en appui à la langue *Wolof*

ONG Symbiose, Stratégie de communication pour décourager les parents de confier leurs enfants à des maîtres coraniques : 13

Objectif n°4	Résultats attendus	Acteurs cibles	Canaux de communication	Supports de communication	Activités de communication	Période	Budget
Informers les responsables de l'administration territoriale et locale pour obtenir leur soutien dans la lutte contre la mendicité des enfants	Soutien et suivi dans la politique de lutte contre l'itinérance des <i>Daaras</i>	Elus locaux Administration territoriale Chefs de service	CRD CDD CLD Conseils ruraux et municipaux Parlementaires Réunions Séminaires Conférences etc.	Procès-verbal Rapports d'activités Bilan à mi-parcours Communiqués	Réunions Séminaires Visites de courtoisie Visites d'information	Au rythme des activités qui seront menées	PTBA

Le déroulement et le financement des activités de communication ont été effectués à partir du Programme de travail et budget annuel (PTBA) de Symbiose. Ces activités de communication sont réalisées parallèlement à certaines manifestations prévues pour minorer les coûts.

ONG Symbiose, Stratégie de communication pour décourager les parents de confier leurs enfants à des maîtres coraniques : 14

Limite des recherches évaluatives appliquées aux programmes de lutte contre la mendicité des enfants *Talibés*

Les buts et objectifs de l'évaluation d'un programme d'intervention sociale sont généralement directement liés à un modèle théorique, c'est-à-dire qu'ils sont l'expression d'une certaine théorie de cause à effet qui rend l'intervention cohérente et systématique en vue d'un changement chez la population visée. Alors qu'un programme d'intervention peut être de type promotionnel (qui vise le développement de compétences ou d'habiletés dans une population donnée), de type préventif (qui vise alors à réduire les facteurs de risque avant qu'un problème survienne), le présent programme de l'ONG est sans conteste de type curatif / traitement (qui vise alors à faire disparaître le problème et ses conséquences (Stéphane Bouchard et Caroline Cyr « sous la direction », 2010 : 437).

Pour un programme de ce type, la méthode d'évaluation la plus appropriée serait « l'évaluation sommative qui s'utilise principalement lorsque le programme a atteint sa pleine maturité, et ce, afin de répondre à des questions davantage liées : (a) aux conditions de sa généralisation à d'autres sites ; (b) au bien-fondé de la poursuite ou non de son financement ; et (c) si oui, aux conditions de cette poursuite » (Stéphane Bouchard et Caroline Cyr « sous la direction », 2010 : 442). Les résultats issus de cette évaluation auront permis aux responsables du programme de mieux appréhender l'efficacité du programme. Pourvu qu'ils aient emprunté la voie la plus indiquée pour cela consistant à voir si les stratégies utilisées dans ledit programme pour influencer sur les comportements du public partenaire ont été concluantes ou non.

Tableau 12 : récapitulatif du niveau de réalisation des activités prévues

Résultats	Indicateurs	Références et cibles		Méthodes d'acquisition et de rapport de données			Éché anche
		Valeurs de référence	Valeurs ciblées	Fréquence/ planning	Sources de données et méthode	Responsables	
La situation de référence sur le confiage et la mendicité est connue et documentée	Nombre d'enfants confiés	1 779	Indéterminée	66	Rapport diagnostic	-Staff Symbiose- Animateurs communautaires	Février à mars 2011
	Nombre de parents confieurs	792	Indéterminée	66	Rapport diagnostic	-Staff Symbiose -Animateurs communautaires	Février à mars 2011
Plus de la moitié des parents dans les 50 communautés ne confient plus leurs enfants à des maitres coraniques itinérants	Nombre de parents	792	792	70	Terrain	-Staff Symbiose -Animateurs -CPE	Depuis le démarrage du projet
Comités villageois de veille, d'alerte et de protection mis en place et fonctionnels	Nombre de comités mis en place	47	50	50	Rapports de synthèse d'atelier de mise en place CPE	-Staff Symbiose -Animateurs communautaires	Mai à octobre 2011
	Nombre de fédérations de CPE mise en place	05	00	5	Rapports de synthèse d'atelier de mise en place fédération CPE	-Staff Symbiose- Animateurs communautaires	Décembre 2011 et janvier 2012

Les séances d'IEC et CCC réalisés	Nombre de séances d'IEC et CCC réalisées	93	92	92	Rapports de synthèse des causeries	-Animateurs communautaires -Staff Symbiose	Sep. à décembre 2011
	Nombre de correspondants locaux formés	47	40	03	Rapports de synthèse atelier de renforcement de capacités	-Staff Symbiose	Sep. à décembre 2011
	Nombre d'émissions radio produites	05	05	0	Coupure de presse	-Staff Symbiose - Animateurs	Le 09/09/2011 et le 15/12/2011
	Nombre d'émissions télévisées	02	02	02	Enregistrements vidéo et sonore	- CPE	
	Nombre de supports de communication produits	06	08	10	Rapports de synthèse des ateliers de causeries	- Personnel clef Symbiose	Du 07 sep 25 déc. 2011
	Nombre d'agents des ONG formés sur les techniques de communication	11	08	05	Echange et partage sur les techniques de communication	-Chargé de projet	Du 07 sep à fin déc. 2011
	Nombre de chartes élaborées et validées	05	05	12	Disponibilités des chartes / feuille de présence	-Staff Symbiose- -Animateurs - -CPE	Du 20/10/2011 au 31/01/2012
Les parents sont sensibilisés dans les zones d'intervention et prennent des décisions	Nombre d'enfants ayant acquis d'extraits de naissance	428	00	03	Rapports de synthèse atelier de renforcement de capacités	-Personnel clé du Projet -Animateurs - -Fédération CPE-Autorités administratives- -Tribunal départemental de Nioro	Du 1 ^{er} février au 30 mars 2012
	25 mini-projets sont élaborés et exécutés	Nombre de mini-projets élaborés	05	25	35	Cinq documents de mini-projets disponibles	-Staff Symbiose -Animateurs - -CPE
	Nombre de parents bénéficiaires	128	124	05	-Rapport de synthèse-128 protocoles de gestion des mini-projets élaborés et adoptés		30, 31 mai et 1 ^{er} juin 2012

ONG Symbiose, Rapport diagnostic, projet de lutte contre la mendicité des enfants dans les régions de *Kaolack* et *Kaffrine*, Mai 2011 : 18

Mais, l'analyse de ce tableau d'évaluation présenté par l'ONG Symbiose démontre que l'organisation n'a pas spécialement procédé à l'évaluation des effets de son intervention à proprement parler. En fait, elle a plutôt effectué une évaluation d'implantation qui cherche à voir si les étapes pour la mise en œuvre du programme ont été respectées dans la lettre et dans l'esprit.

L'intention qui se trouve derrière cette démarche est d'agir sur le bon déroulement de l'intervention car avec les résultats qui seront obtenus, les acteurs disposeront de suffisamment d'indicateurs pour (re)cadrer les axes sur lesquels le programme est conduit ; si cela s'avère nécessaire. En cela, le mode d'évaluation est de type formatif à plusieurs points de vue. En effet, l'évaluation formative a pour principal objectif de fournir des résultats qui permettent d'améliorer un programme d'intervention généralement en développement. (...)

Comme son but est d'améliorer le programme d'intervention, l'évaluation formative se caractérise par le fait que les utilisateurs des résultats de la recherche sont surtout les personnes qui participent directement au développement, à la gestion et à l'implantation du programme.

Dans la collecte des données, l'accent est mis surtout sur l'explication des processus qui conduisent aux résultats de la recherche évaluative ; on peut ainsi expliquer pourquoi le programme connaît des difficultés dans son implantation ou quelles sont les activités contribuant à une meilleure efficacité. Les données de l'évaluation sont fréquemment analysées et présentées aux personnes engagées dans le développement du programme afin d'apporter les changements nécessaires s'il y a lieu. L'accent est davantage mis sur l'interprétation des résultats en fonction des conséquences sur la pratique et des changements spécifiques à apporter (Stéphane Bouchard et Caroline Cyr « sous la direction », 2010 : 442).

Le lecteur peut déjà comprendre pourquoi cette étude s'est employée à procéder à une évaluation du programme, cette fois-ci, de type sommatif. L'objectif poursuivi dans ce cas étant d'évaluer les effets des pratiques communicationnelles de l'ONG Symbiose en faveur de la lutte contre la mendicité des enfants *Talibés* sur les parents destinataires. Cette analyse d'efficacité exige, pour sa réalisation, la mise en perspective de différentes approches méthodologiques.

Chapitre 4 Pluralisme méthodologique : approche qualitative, analyse de corpus, méthode participative

Pour mener à bien notre étude, il a été adopté un cadre méthodologique qui a été bâtie autour d'une dialectique de jeu de question-réponse, afin qu'elle gagne en rigueur et en logique. Pour illustration, avec le titre de l'étude, comme seul point de départ de notre recherche, il s'est posé la question légitime du champ scientifique dans lequel classer le sujet de la mendicité des enfants *Talibés* ; entre sciences sociales et humaines et sciences expérimentales ? Le choix de le ranger finalement dans le premier, plutôt, que dans second est apparu plus crédible pour des raisons justifiées.

Du point de vue des sciences humaines sociales, la question de la mendicité des enfants *Talibés* est appréhendée à partir de la présence de différents sujets en action. Chacun de ses sujets jouant dans cette sphère un rôle qui lui est spécifique : les *Talibés* mendiant dans les rues ; les organismes publics et les organisations sociales qui luttent contre la maltraitance des enfants ; les parents ou tuteurs qui confient leur progéniture à des maîtres coraniques ; qui, à leur tour, envoient ces enfants dans la rue s'adonner à la mendicité. Certes, dans cette configuration, chacun des acteurs une posture différente de celle de l'autre, à première vue. Mais, dans les faits, ces groupes d'individus finissent par voir leurs destins s'entremêler, au gré de la loi de l'interaction humaine et, à la faveur d'une convergence d'intérêts.

Pour preuve, on ne saurait définir l'un d'entre eux isolément des autres. Bien que l'enfant *Talibé* reste l'aimant qui les attire, mutuellement, tous dans un mouvement qu'on peut qualifier de système social, suivant la perception qu'en donne Jean-William Lapierre (1973 : 27) : « les éléments d'un système social sont des personnes ou des groupes et les relations sociales sont des interactions entre ces personnes ou ces groupes ».

Sous ce rapport, la mendicité des enfants *Talibés* se révèle être un sujet social tant par la nature des acteurs concernés que par la manière dont leurs actes au quotidien sont (re)liés. Car, des hommes et en relation, voilà les indicateurs clés d'un sujet de sciences humaines. Dès lors qu'il est admis que le sujet sur la mendicité des enfants *Talibés* figure, en bonne place, dans le champ des sciences sociales ou humaines, un autre questionnement se pose. Il est, cette fois-ci, relatif à détermination de l'approche méthodologique appropriée pour procéder à son étude.

Pour répondre à cette question, il a valu, d'abord, garder à l'esprit qu'un sujet en sciences sociales et humaines est en quête du sens profond des faits, plutôt, qu'il ne se limite à des réalités de surface. Devant les sujets vivants, elle (re)cherche à saisir leurs motivations en perpétuelle évolution. En cela, la démarche correspond à la méthodologie de la recherche qualitative qui, pour atteindre son objectif, s'appuie sur quatre approches-méthodes :

- approche herméneutique : interprétation étude de corpus ;
- approche expérimentale : définir les variables, les tester afin de mesurer leur effet dans des situations sociales ;
- approche collaborative : participative – ex la rétroaction ;
- approche compréhensive : issue de la sociologie : comprendre les motivations des sujets sociaux.

Ainsi, aussi bien pour la spécificité des sujets sociaux en présence, les objectifs de l'étude poursuivis que pour les démarches méthodologiques à adopter pour y parvenir, la méthode de la recherche qualitative ne saurait être utilisée en toutes circonstances mais, plutôt, dans des situations de recherche particulières : « La recherche qualitative ne convient pas à tous les sujets de recherche. Cela étant admis, Marshall et Rossman invoquent la supériorité méthodologique de la recherche qualitative dans certaines situations » (Deslauriers, 2010 : 416).

Et parmi ces situations, il y a particulièrement celles relevant des sciences sociales, comme c'est le cas pour le sujet à l'étude. Car, à l'observation, elles (sciences sociales et recherche qualitative) partagent des points communs, en plus de ceux de base, déjà évoqués. Parmi leurs points communs, celui relatif à la dimension d'incertitude qui caractérise leur démarche.

En effet, l'une comme l'autre se lancent dans des terrains d'investigation aux issues incertaines. Paillé Pierre et Mucchielli Alex (2012 : 13) rendent compte de cette part du hasard caractéristique des recherches menées dans ces deux domaines : « Une recherche en sciences humaines et sociales est toujours une aventure. La recherche qualitative de terrain, en particulier, comporte de nombreuses inconnues, car ses opérations ne sont pas aussi prévisibles que, disons, une recherche expérimentale. [...] La recherche qualitative de terrain

est une aventure, et les moments où elle fait intervenir les opérations systématiques d'analyse des matériaux recueillis en sont toujours des temps forts ».

En plus de cette concordance au niveau de leur esprit, il y a entre recherche qualitative et sciences sociales une analogie dans leurs buts poursuivis. Au même titre que les sciences humaines placent au centre de leur action, la compréhension des hommes et leurs interrelations, la recherche qualitative oriente ses explorations dans ces mêmes contours : « Un autre objet privilégié de la recherche qualitative est l'articulation du sens que prennent les actions de la société dans la vie et les comportements des individus ainsi que le sens de l'action individuelle quand elle s'inscrit dans une action collective » (Deslauriers, 2010 : 418).

Liées par tant de similitudes, on en arrive même à associer recherche qualitative et sciences humaines dans un seul et même champ lexical. Ce qui autorise, même, à se risquer à une (con)fusion sémantique entre les deux, de la part de spécialistes comme Jean-Pierre Deslauriers (2010 : 411-412) dans l'entendement de qui : « l'expression recherche qualitative désigne toute recherche empirique en sciences humaines et sociales ».

Il s'avère donc que la recherche qualitative soit idéalement faite pour les sciences humaines. Comme il est ainsi rappelé : « Nous entendons par "recherche qualitative de terrain" la recherche qui implique un contact personnel avec les sujets de la recherche, principalement par le biais d'entretiens et par l'observation des pratiques dans les milieux mêmes où évoluent les acteurs. La recherche est dite « qualitative » principalement dans deux sens ; d'abord, dans le sens que les instruments et méthodes utilisés sont conçus, d'une part, pour recueillir des données qualitatives (témoignages, notes de terrain, vidéo, etc.), d'autre part, pour analyser ces données de manière qualitative (c'est-à-dire en extraire le sens plutôt que les transformer en pourcentages ou en statistiques) ; la recherche est aussi dite qualitative dans un deuxième sens, qui signifie que l'ensemble du processus est mené d'une manière "naturelle", sans appareils sophistiqués ou mises en situations artificielles, selon une logique proche des personnes, de leurs actions et de leurs témoignages (une logique de la proximité : cf. Paillé, 2007). Ainsi en est-il de l'analyse des données qui met à profit les capacités naturelles de l'esprit du chercheur et vise la compréhension et l'interprétation des pratiques et des expériences plutôt que la mesure de variables à l'aide de procédés mathématiques » (Paillé, Mucchielli, 2012 : 13).

D'après ce qui précède, le lien qui associe sciences humaines et sociales et recherche qualitative tient à ces deux notions principales qu'elles partagent ; telles l'homme qui se trouve au cœur de leur problématique et la part d'ombre qu'elles cherchent à éclaircir.

De ce point de vue, s'employer à identifier les populations partenaires de l'étude participe de la perspective de lever, respectivement et d'abord, le premier coin de ces deux voiles indiqués *supra*. Une entreprise qui sera approfondie jusqu'à l'identification de l'actant principal de l'étude, aussi, d'entre plusieurs autres actants secondaires en présence.

4.1 Autour des actants de l'étude

Dès qu'on parle des publics concernés par la question de l'enfant *Talibé*, les pensées vont vers trois figures tutélaires que sont les parents, les organisations à vocation sociale constituées des organismes publics et des causes sociales et, les marabouts de *Daaras* ou maîtres coraniques. Chacun de ces parties prenantes se (re)trouvant dans son rôle vis-à-vis de l'enfant, respectivement, légitimé par des liens biologiques, par conventions juridiques et les lois de la décentralisation, une vocation humanitaire et par des normes socioreligieuses.

Chacun étant porteurs en soi d'une responsabilité, plus ou moins, importante en fonction de la nature de ses rapports particuliers avec l'enfant *Talibé*. Avec la particularité que tous sont entièrement portés sur la protection de l'enfant, du moins pour ce qui est légalement consigné dans les textes, unanimement reconnu en théorie par tous. Bien que cela reste sur les principes et qu'il ne soit pas toujours, totalement, respecté dans la pratique au quotidien, au regard de la manière dont est aujourd'hui traité le *Talibé* par les uns et par les autres.

Là aussi, dans le rapport des ces actants avec l'enfant, tous se mélangent, pêle-mêle, dans leurs actions de (mal)traiter le *Talibé* mendiant. Mais, chacun entretenant avec le sujet passif des relations singulières, que ce soit au niveau des types de rapports, des enjeux, des perceptions, des attentes, sur cette question.

Aussi, existe-t-il autant d'éléments susceptibles d'expliquer la différence dans le jeu de rôle qui est tenu par chacun des acteurs dans ce scénario sur la protection ou plutôt sur l'exploitation de l'enfant *Talibé*. Scénario qui a donné la trame du film qui est en train de se jouer en direct sur le dos de l'enfant, au Sénégal et devant la face du monde.

Cette différence de jeu de rôle face à l'enfant laisse supposer une différence de rôle et de statut de chacun de ces acteurs en présence par rapport à la question de la mendicité de l'enfant *Talibé*. Situons, précisément, la place que chacun de ses actants a occupée dans cette recherche sur l'enfant mendiant ou *Talibé*. Du héros à l'antihéros en passant par les figurants.

4.1.1 Cartographie des acteurs de l'étude

4.1.1.1 Périmètre de l'expérimentation et place des parties prenantes

Les parents des enfants *Talibés* de *Diamafara* et de *Djéri Kao*, héros de l'expérimentation

Une longue réflexion nous a amené à porter notre choix sur les parents ou tuteurs des enfants comme sujets de notre étude. Pour contribuer à la réduction de la mendicité des *Talibés*, un changement de conduite chez ces derniers s'avère plus efficient.

De par leur position de premiers maillons sur la longue chaîne qui mène les enfants à la mendicité et à la rue, les parents ou tuteurs sont, ainsi, ceux qui en posent le premier acte en confiant leurs enfants aux marabouts, pour diverses raisons. De ce fait, en connaissance ou non des conséquences de leur geste, en complicité ou par ignorance, ils ouvrent la voie à leur exploitation économique. Alors sans *confiage* des enfants aux marabouts, peu ou pas de risque de mendicité des enfants *Talibés* des *Daaras*, pourrait-on présupposer.

Rompre le processus, depuis le point de départ, est le raccourci le plus rapide pour agir sur le phénomène. Pour ce faire, il convient alors de dissuader les différents parents ou tuteurs qu'on peut retrouver parmi nos publics, ceux qui confient ou qui seraient susceptibles de confier leurs enfants aux marabouts.

Il peut être distingué dans ce groupe, ceux qui sont animés par l'intention saine de faire acquérir à leurs enfants confiés une éducation islamique et/ou une formation humaine, d'une part, et d'autre part ceux, dont la démarche est motivée par des objectifs plus cachés et, cherchant à travers leur progéniture confiée l'opportunité de gagner de l'argent.

Les uns comme les autres alimentent et entretiennent la mendicité des enfants *Talibés*. Ils constituent, de ce fait, indistinctement les publics partenaires privilégiés de notre étude. De la même façon, d'ailleurs, qu'ils le sont pour l'ONG Symbiose d'après chef du projet de lutte contre la mendicité qui, interrogé sur la question donne la justification suivante :

Dramé : Vous savez dans le management du projet, il y a sur les questions de stratégies, il y a des acteurs directs, il y a des acteurs indirects mais parfois on se retrouve également avoir des acteurs influents et des acteurs non influents, il y a également des victimes si je peux m'exprimer ainsi ; par exemple si on prend la situation des enfants on peut les considérer comme des victimes parce que toute l'orchestration euh c'est de l'extérieur parce que c'est des adultes qui font cette machination pour que ces enfants se retrouvent dans de pareilles situations. Le, La cible principale c'était les parents parce que c'est lui qui a la responsabilité du confiage de donner son enfant à un maître coranique itinérant donc si le parent lui-même est sensibilisé il pourrait véritablement, euh, amorcer le changement positif mais parmi les acteurs comme je l'ai dit tout à l'heure y a les acteurs directs qu'on peut considérer comme étant le parent, vent c'est un parent du père de l'enfant ou de la mère de l'enfant.

De manière pratique aussi, il s'avère que de tous les autres acteurs du processus, les parents et tuteurs d'enfants *Talibés* en sont les plus à notre portée et à la portée de stratégies de manipulation auxquelles nous voulons les soumettre ; dans le cadre de l'expérience de communication engageante en vu dans cette étude.

Le présupposé sur leur éventuelle perméabilité aux techniques de soumission librement consentie que nous envisageons de mettre en œuvre tire son fondement dans les liens biologiques, affectifs et indéfectibles qui les lient ces publics-parents à leurs enfants. Un contrat de sang, qui, en même, temps les oblige et les engage, de manière consciente à l'obligation de respect aux droits des enfants. Du fait de la haute idée qu'ils se font des leurs responsabilités vis-à-vis de leurs enfants, pour certains d'entre eux du moins. Mais aussi un contrat sentimental, qui en même temps, les prédispose et les incite, de manière inconsciente à un instinct de protection de l'enfant Du fait de amour inconditionnel et irresistible que le parent ressent pour son fils, qu'il veut, ainsi naturellement, protéger, défendre, sauver contre toute forme de mal. La mendicité des enfants *Talibés* aussi, ainsi que tout son corollaire.

Les marabouts de *Daaras* comme "anti-héros" de l'expérimentation

Certes, les maîtres coraniques/ marabouts de *Daaras* se présentent, à première vue, comme les publics partenaires, les plus, pertinents pour l'objectif de l'étude qui vise à lutter contre le phénomène de *confiage* des enfants, de *Daaras* itinérants et de mendicité des *Talibés*. La raison étant que ce sont eux-mêmes qui (a)mènent au loin, dans les centres urbains pour la plupart du temps. Dans ces zones dépourvues de potentiel agricole important, les marabouts de *Daaras* qui dépendaient essentiellement de cette activité pour vivre leurs *Daaras*, se retrouvent mettre à la rue ces enfants qui leur sont confiés et à les réduire, ainsi, à la mendicité. Ils constituent de ce fait les auteurs directs de cette pratique.

Agir sur eux peut sembler, à première vue, la démarche la plus logique. Tant pour guérir un mal, évidence est de s'attaquer à la cause apparente. Dans cette perspective, nous nous sommes pendant longtemps intéressé à cette catégorie. Allant, même, jusqu'à les considérer, dans un premier temps, les marabouts des *Daaras* comme notre principal public. Mais, à la question de savoir qui serait le partenaire avec qui il serait plus réaliste d'attendre et d'atteindre le changement de conduite attendu par rapport à la mendicité des enfants *Talibés*, nous avons fini par changer d'option.

En effet, après avoir considéré les rapports des marabouts à la mendicité des enfants *Talibés*, il s'est révélé être difficile, voire impossible d'arriver à faire abandonner à ces derniers une telle pratique par le biais de la communication engageante qui est envisagée, dans cette étude, comme moyen d'action pour atteindre cet objectif. Tant les enjeux, qui les lient et auxquels ils sont liés, sont importants pour eux ; à plus d'un titre.

D'abord, sur un plan purement religieux, les maîtres coraniques considèrent que la mendicité des enfants fait partie des recommandations de l'Islam qu'ils se doivent de faire appliquer. La justification, ils invoquent, à tort ou à raison, des *sourates*, des *Hadiths* ; se lancent dans des interprétations hasardeuses ; le tout dans le but de démontrer le bien-fondé la pratique. Par ailleurs, ils restent, aussi, convaincus que faire mendier l'enfant *Talibé* participe, de manière significative, à sa formation pour lui permettre devenir un futur homme, imbu de valeurs nobles telles l'endurance dans la douleur, la ténacité dans l'adversité, l'humilité...

Pour toutes ces vertus, la pratique de la mendicité est plus qu'une simple mode à adopter mais, elle se présente comme un véritable sacerdoce religieux et social à accomplir, vaille que vaille. Cette portée que revêt la mendicité de l'enfant *Talibé* chez le marabout de *Daara* (ou plutôt que marabout de *Daara* confère à la mendicité de l'enfant *Talibé*) qui, après s'être vu comme disciple de la tradition se voit aujourd'hui comme son digne continuateur, lui donne une dimension très large. Tellement large qu'on peut se demander si elle ne déborde pas, du coup, chacune des quatre classes de comportement délimitées par Denis Lindon (1976 : 79-80) dans sa classification générale des comportements.

Mais, par ses différentes caractéristiques, faire mendier les enfants *Talibés* relève, à la fois, d'une croyance ancrée et d'une naturelle évidence. Alors, dans ce cas, ce comportement promu tiendrait alors, davantage, de deux classes en même temps qui seraient : « la deuxième catégorie [qui] est celle des comportements uniques mais profonds, c'est-à-dire de ceux qui mettent en jeu des croyances, des valeurs, des intérêts ou des sentiments importants pour l'individu [... et de] La quatrième catégorie [qui] celle des actes à la fois répétitifs et importants (profonds). [...], dans la mesure où ces comportements ont des motivations nombreuses, profondes et parfois inconscientes ».

En définitive, à partir de ce point d'analyse, la mendicité des enfants *Talibés* relève de comportements problématiques ou profonds dont leur particularité est leur résistance au changement. Nous rappellerons souvent et besoin de l'analyse cette disposition de la pratique de la mendicité des enfants *Talibés* que cette étude cherche à contribuer aux stratégies qui promeuvent sa modification chez des publics liés à cette tradition.

Organismes publics comme figurants ou parties prenantes de l'expérimentation

Une autre public partenaire dont la responsabilité est, aussi, engagée sur la question de l'enfant est aussi de l'État du Sénégal, au regard des prérogatives que lui confère la loi et des moyens d'action dont elle dispose. Dans notre périple à la découverte des parties prenantes de notre étude, il a retenu notre attention et nous nous sommes arrêtés sur lui, pendant un moment. Il s'agit aussi bien l'État central que de l'État déconcentré. Premier et principal garant de la protection des publics vulnérables, dont les enfants, comme le lui assigne la Constitution, l'État tout puissant ne bénéficierait-il pas, à ce titre, de tous les ressorts financier, juridique, technique, humain dont il a besoin pour combattre le phénomène de la mendicité des *Talibés* ?

Dans ce cas, si au-delà de nombreuses opinions, la preuve venait à être établie qu'effectivement l'État reste volontairement passif face à ce fléau social, on pourrait l'inciter à accomplir son devoir régalien. Seulement, personne ne peut ignorer les multiples initiatives entreprises, au quotidien, par les autorités sénégalaises pour arriver à bout de ce fléau. Parmi lesquelles, des engagements politiques forts de la part des plus hautes autorités du pays et, des dispositions pénales dissuasives qui s'apprécient à l'aune des conventions internationales ratifiées, des décrets promulgués et des arrêtés pris.

Malgré toute cette activité et/ou cet activisme, l'objectif de réduire la mendicité des enfants connaît des résultats mitigés. N'est-il pas mis, quotidiennement, devant ses propres (ir)responsabilités face à cette question précise, comme le résume ainsi Papa Oumar Ndiaye (2013) : « On pourrait pareillement penser qu'il n'existe pas de volonté politique de la part de l'État pour faire face à ce cas particulier. En réalité, nous verrons que, depuis la colonisation française et jusqu'à aujourd'hui, des mécanismes de contrôle, de maîtrise, voire de récupération des *daara* ont été mis en œuvre. Mais ces volontés politiques n'auront que peu, voire pas d'effets ».

Pour évaluer l'ampleur des échecs de l'État sur ce dossier, écoutons le rappel des faits par les médias. Ils sont accompagnés de commentaires très évocateurs, à travers les titres des journaux, qui pointent du doigt l'incapacité de l'État : « interdiction de la mendicité des enfants ; le spectre du reniement : Macky va-t-il réussir là où Wade a échoué ? » (*Enquête* du mardi 5 au jeudi 7 juillet 2016 : 1) « Retrait des enfants de la rue et de l'exploitation par la mendicité : Monsieur le Président de la République, Rentrez dans l'Histoire » (Le quotidien du mardi 19 juillet 2016 : 9) ; « Interdiction de la mendicité des enfants : quand l'histoire bégaie à nouveau » (*Enquête* du mardi 5 au jeudi 7 juillet 2016 : 3) ; « les chiffres d'un échec patent » (*Vox Populi* du jeudi 1^{er} mars 2018) ...

Sous ce rapport, agir uniquement ou principalement sur l'État pour l'inciter à lutter contre la mendicité des enfants *Talibés*, ce qu'il fait déjà même s'il s'y prend de manière efficace, serait de la pure gageure.

Enfants *Talibés* comme figurants ou parties prenantes de l'expérimentation

Si nous avons logiquement envisagé, pendant un moment, aux marabouts des *Daaras* et à l'État comme publics partenaires de l'étude, il semble, également, envisageable de considérer, de prime abord, les enfants eux-mêmes. Ils sont, en effet, les principaux intéressés. Mais, en approfondissant l'analyse, ce point de vue qui consiste à envisager les *Talibés* comme principaux sujets d'étude pour éradiquer la mendicité dont ils sont les principales victimes ne fait pas sens, pour une raison double.

D'abord, sur le plan juridique, l'enfant est considéré comme "un être irresponsable" de même que sur un plan sociologique. À charge à ses parents d'exercer, à sa place, sa responsabilité. Dès lors, ils décident de ce qui est bien pour lui et agissent en son nom, sans aucune possibilité pour l'intéressé de donner son point de vue sur le sort qui lui est choisi. De ce fait, même si on réussit à convaincre l'enfant des méfaits de la mendicité, il n'a pas les moyens légaux de changer la donne, dès lors que la décision est prise par ses parents. Étant entendu qu'au Sénégal, l'obéissance aveugle que l'enfant voue aux parents ou que la société lui exige de vouer aux parents est un viatique ou un sacerdoce pour les enfants.

Ensuite, sur un plan purement scientifique, l'enfant est, certes, une unité d'observation intéressante mais, il n'est pas une unité fiable pour autant, encore plus si c'est l'entretien qui est retenu comme outil de collecte de données. Car, il est difficile, au travers d'un entretien même semi-directif, ainsi qu'il a été largement utilisé dans cette étude, de lui retirer des informations crédibles et cohérentes sur un sujet de société. Surtout si le sujet en question est aussi complexe que la question de la mendicité des *Talibés* et, le contexte peu favorable, comme c'est souvent le cas dans les *Daaras*.

Kae Amo (11) nous en apporte la justification : « Ainsi, dans la plupart des *daaras* traditionnelles, l'anthropologue est confronté au mutisme de ses interlocuteurs *taalibés*. Car le chercheur, étranger ou non, est un adulte et représente une certaine autorité. Cette réserve des enfants face aux chercheurs est encore plus frappante lorsque leur maître (marabout) est présent. Les enfants s'effacent encore plus encore, et sont très soucieux de leurs comportements ».

Rappelons, dans le sens de ces argumentaires qui pencheraient pour une disqualification de l'enfant de la liste des candidats comme interlocuteurs actifs pour une communication autour de la lutte contre la mendicité des enfants *Talibés*, un présupposé fort discriminant sous-tendu par l'imaginaire populaire. Il soutiendrait que le niveau état psychosocial de l'enfant est assez peu développé pour appréhender toutes les situations qu'ils vivent, d'une part, et, d'autre part, pour être en mesure de les restituer fidèlement ou encore moins de les juger.

Présupposé, d'abord, conçu comme simple perception subjective mais, qui a fini par être admis en tant que théorie scientifique attestée par la psychologie infantile et, aussi, prônée par la théorie de la méthodologie qualitative : « En effet, les jeunes enfants ont des capacités verbales et cognitives plus limitées que les adultes, ce qui rend moins attrayante, voire impossible, l'utilisation des techniques telles que l'entrevue, le questionnaire ou l'auto-évaluation » (Sylvain Coutu, Marc A. Provost et François Bowen, 2010 : 326).

Trois maillons de la chaîne sur les quatre que sont marabouts d'un côté et Organismes publics, organisations sociales et enfants de l'autre sont ainsi, respectivement, exclus ou (re)poussés à la périphérie du périmètre de l'étude, pour des raisons techniques et pratiques développées *supra*. Le parent et tuteur des enfants *Talibés* se retrouve, alors, légitimement comme le seul partenaire positionné au centre de l'étude sur la lutte contre la mendicité des enfants *Talibés*.

De cette station, à partir de leur situation stratégique dans le champ de l'étude de cette question, ils se positionnent comme les principaux publics et les plus pertinents pour l'objectif visant à éradiquer la mendicité des enfants *Talibés*. Méthodologiquement parlant, car il s'agit d'un public avec qui la dimension de faisabilité d'une telle éventualité paraît plus probante.

En effet, ils devraient être, beaucoup moins inamovibles, sur leurs positions et, plus ouverts, à des idées neuves en faveur de l'amélioration du sort des enfants *Talibés* qui mendient. Des enfants qui ne sont personnes d'autres que leur propre progéniture. Rappelons que le critère de choix d'un public-parent est que personne, en question, a ou a eu un de ses enfants dans un *Daara* en tant que *Talibé*, ou bien bien qu'elle a personnellement vécu la situation d'enfant *Talibé* mendiant. Même si ce n'est pas tous les publics partenaires de l'étude, certains d'entre eux, à tout le moins.

Au nom de la prédisposition naturelle des parents, de cette catégorie, de cette expérience, de cette vie, à la responsabilité d'assurer la protection et le bonheur à leurs enfants.

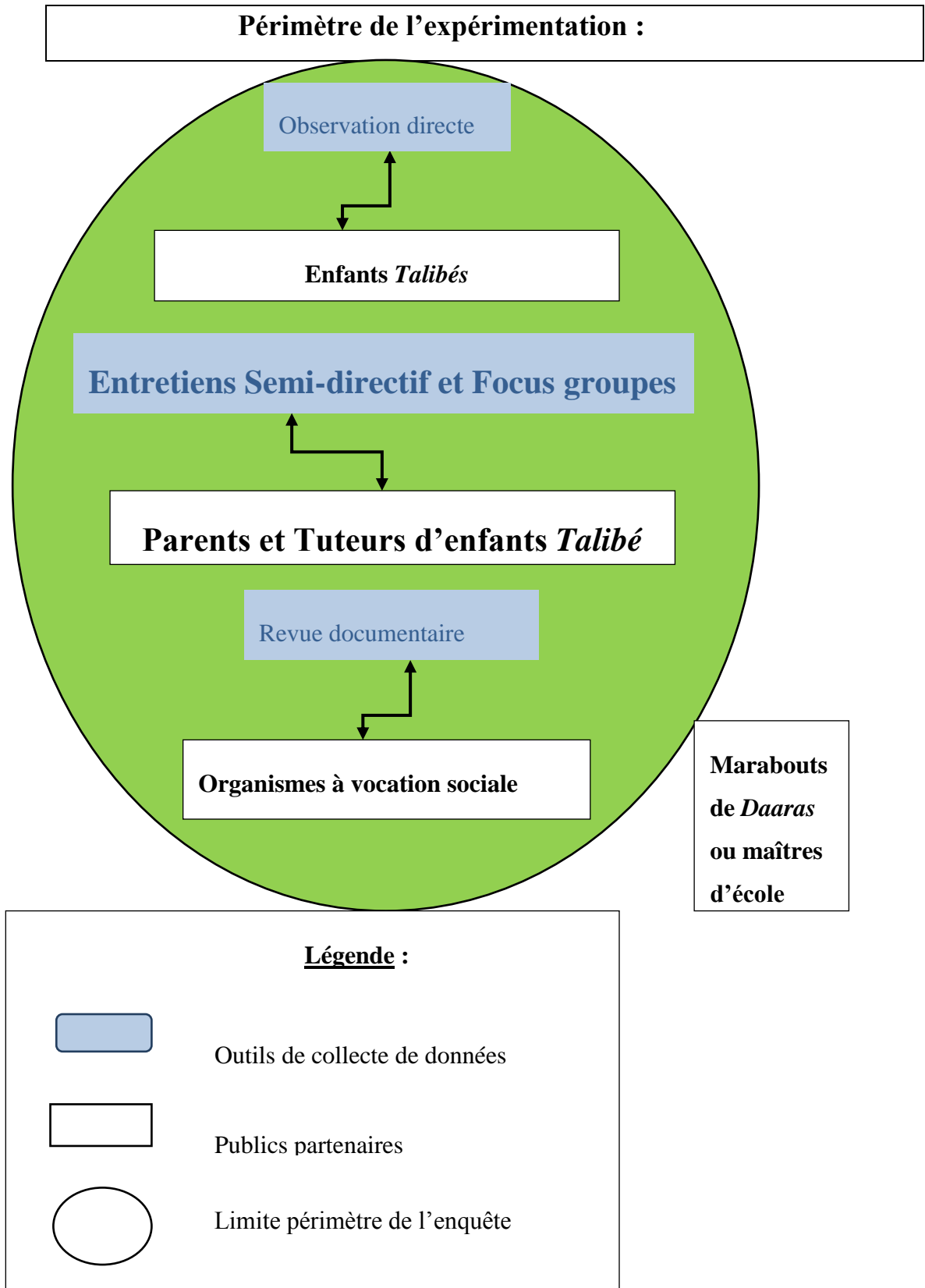
Pour parvenir à une distribution fonctionnelle de chacun des rôles de l'expérimentation de l'étude schématisée ci-dessus, les principaux acteurs ont, donc, été mis en compétition à propos de la place qui leur sera affectée. Le seul baromètre retenu pour les classer est leurs dispositions à contribuer efficacement et par des actes concrets à la lutte pour l'éradication du phénomène de *confiage* des enfants, de *Daaras* itinérants, de la mendicité des *Talibés*.

Les résultats du *casting* ont conditionné une distribution des rôles à la faveur duquel chaque acteur s'est vu attribuer une position, plus ou moins, active par rapport à la trame de l'expérience à dérouler. Aussi le parent du *Talibé* est-il promu acteur principal sur qui va porter l'étude, contrairement aux organisations à vocation sociale et aux enfants sélectionnés seulement qui tiendront des places de figurants au moyen de qui va se faire l'étude, sans parler des marabouts de *Daara* sans qui l'étude va se faire à raison de leur figure d'antihéros qu'il incarne susceptible de constituer un blocage.

À l'occasion de la pérégrination effectuée sur tout le périmètre de l'expérimentation pour apprivoiser les sujets, les différents actants que nous avons rencontrés au cours de ce périple se situent à une distance plus ou moins éloignée du cœur de la problématique. Mais, chacun de ces acteurs tient une fonction significative, dans la prise en charge de ladite problématique. Alors que certains se trouvent au milieu même de la sphère de l'expérience, d'autres se placent à la périphérie tandis qu'une partie se situe même complètement en dehors. Une disposition, spatiale et fonctionnelle, en fonction du poids, de leur rôle et de leur influence sur le dénouement attendu de l'expérience.

Dans cet esprit, le schéma du périmètre de l'étude est ainsi représenté

Schéma 12 : périmètre de l'expérimentation



4.1.1.2 Approche exploratoire et définition progressive de la méthode

Le choix des parents et tuteurs des enfants *Talibés*, pour l'étude

Le défi est alors de trouver ces parents ou tuteurs dont les caractéristiques principales sont d'être, à la fois, 'ouverts' au sujet de la mendicité des enfants *Talibés* et volontaires pour participer à l'expérience. Alors, nous nous sommes mis à chercher une catégorie de parents tuteurs qui sont déjà sensibilisés et sensibles à la question de la lutte contre la mendicité des enfants *Talibés*.

Il s'agira alors, pour des besoins de notre expérience en perspective dans le cadre de notre recherche d'évaluer, d'abord, le niveau d'évolution de leurs attitudes sur la question de l'enfant en général et de l'enfant *Talibé*, en particulier (au travers le degré d'appropriation de leurs cognitions, l'étendue du changement de leurs représentations sur le sujet). En second lieu, sera mesurée la réalité de l'adoption de comportements bénéfiques en faveur de la protection de l'enfant, en général et contre la mendicité des enfants *Talibés*, en particulier.

Ce premier contact avec le terrain, encore peu connu ou carrément méconnu à ce stade de la recherche, a été placé sous le format classique de toute première rencontre dans laquelle on s'avance avec prudence. Le but souhaité étant, qu'elle se prolonge et qu'elle soit fructueuse pour la suite de la collaboration. Dans cette optique, cette première a été abordée dans une démarche de découverte et ou d'établissement d'une situation de référence.

Mais pas que, car il s'est ouvert une possibilité d'enclencher une nouvelle opération, à la suite de la première, dans la conditionnalité que les premiers résultats soient non concluants au vu de l'objectif final de changement en acte poursuivi. La méthode (pour)suivie correspond ainsi, à ce qui, dans le langage de la méthodologie qualitative est qualifiée d'approche exploratoire (Perrien, Chéron, Zins, 1983), dont la caractéristique principale est sa double posture. Servir de justificatif à la démarche scientifique d'une part, en même temps qu'elle sert aussi de déclencheur, d'autre part, d'une autre démarche scientifique, plus avancée, qui viendrait compléter la première, plutôt classique. Ainsi que cela pourrait être le cas, pour ce qui concerne notre étude si les conditions sont réunies.

Par son statut de prologue, la recherche exploratoire se positionne ainsi comme : « une des fonctions classiques de la recherche qualitative qui n'en fait pas une fin en soi mais bien plus qu'un préambule à une recherche généralement quantitative. [...] C'est dans ce sens que l'on pourra concevoir cette approche comme pré-scientifique, puisqu'elle permettra d'adopter une démarche scientifique dans un deuxième temps. Remarquons toutefois qu'un chercheur peut se contenter de cette étape exploratoire, si son besoin d'information est satisfait. Ce sera le cas, pour reprendre notre exemple, lorsque la simple identification d'attributs par entrevues de groupe suffira à un décideur. Ce n'est pas forcément une erreur, au contraire, n'oublions jamais que le premier objectif d'une recherche est de fournir de l'information. Une fois le besoin d'information comblé, pourquoi aller plus loin ? Ce qu'il faut savoir, c'est que dans ce cas, cette information restera toujours pré-scientifique et ne pourra jamais être considérée comme réellement scientifique » (Perrien, Chéron, Zins, 1983 : 247).

Espoir de se retrouver avec des actions concrètes qui seraient entreprises en faveur de la lutte contre le phénomène du *confiage* des enfants, des *Daaras* itinérants, de la mendicité des enfants *Talibés* sous l'effet des stratégies d'information et de sensibilisation. Mais réalisme de pouvoir, aussi, se retrouver avec inaction de la part du public parent d'enfants *Talibés* face à l'urgence sociétale, la responsabilité morale et le principe de droit d'agir dans cette circonstance.

Dans la probabilité de voir l'étude emprunter ces deux voies extrêmes qui appellent, respectivement, des postures entre rupture et continuité, nous nous sommes préparés, en conséquence, par prudence méthodologique. Il a été confectionné une stratégie techniquement susceptible de provoquer un engagement en actes chez ces sujets de l'étude qui viendrait à ne pas se réaliser avec la technique qui est train de dérouler l'ONG Symbiose, à cette fin.

C'est dans cet esprit et sur ce style qu'ont été conçues les deux hypothèses principales qui structurent notre recherche. Présentées ci-dessous de manière successive et complémentaire, dans un rapport chronologique et logique.

- Hypothèse 1 : les campagnes d'information, de sensibilisation et de formation développées par l'ONG Symbiose en faveur de la lutte contre les phénomènes de *confiage* des enfants, des *Daaras* itinérants, de la mendicité des enfants *Talibés* favorisent chez le public-parent destinataires des actions concrètes en conséquence ;

Dans l'hypothèse que ce postulat soit infirmé, une seconde hypothèse alternative est ainsi formulée :

- Hypothèse 2 : Une stratégie de communication engageante, appliquée aux parents d'enfant *Talibés*, favorise l'adoption d'actes au profit de la lutte contre les phénomènes de *confiage* des enfants, des *Daaras* itinérants, de la mendicité des enfants *Talibés*.

Pour parvenir à identifier ces sujets principaux de l'étude, un portrait-robot a été dressé sur la base des traits caractéristiques suivants :

- **Milieus d'appartenance du sujet expérimental** : Zone pourvoyeuses d'enfants *Talibés* où interviennent des organismes publics et/ou des organisations sociales de lutte contre la mendicité des enfants *Talibés*. Précisément dans les villages de *Djéri Kao* et de *Diamafara* pour les besoins de cette étude ;
- **Caractères sociodémographiques du sujet de l'étude** : parentes hommes d'enfants *Talibés* et parents femmes d'enfants *Talibés* ;
- **Rapports du public d'étude face à la lutte contre la mendicité des enfants** : destinataires de séances d'information et de sensibilisation sur le phénomène du *confiage* des enfants, des *Daaras* itinérants, de la mendicité des enfants *Talibés* de la part d'organisations à vocation sociale ; l'ONG Symbiose en l'occurrence ici.

En définitive, notre public partenaire sera reconnaissable aux signes distinctifs ci-dessus, qui ont été synthétisés et modélisés en un prototype dont le profil peut être, ainsi, résumé : Parents ou tuteurs issus de zones pourvoyeuses d'enfants *Talibés* sensibilisés et sensibles à la question de la lutte contre les phénomènes de *confiage* des enfants, des *Daaras* itinérants et de la mendicité des enfants *Talibés*.

Sur la base de cette fiche signalétique, nous nous sommes lancés à la recherche, comme indiqué *supra*, d'une zone propice qui compterait des personnes répondant aux critères suivants. D'abord être parents ou tuteurs d'enfants soumis ou susceptibles d'être soumis à la mendicité, en même temps qu'ils soient bénéficiaires de programmes de lutte contre les phénomènes de *confiage* des enfants, des *Daaras* itinérants et de la mendicité des enfants *Talibés* par rapport auxquels ils manifestent des signes plus ou moins favorables de réceptivité.

Mais où trouver cette zone qui regroupe cette catégorie spécifique de parents et tuteurs d'enfants *Talibés* mendians dans tout le territoire sénégalais ?

Si nous devons (re)trouver les parents et tuteurs de ces derniers qui, pour la plupart d'entre eux, sont restés dans leur fief d'origine, situés dans des zones enclavées à l'intérieur du Sénégal, il nous fallait arpenter les chemins inverses qui ont (a)mené les enfants *Talibés* et leurs maîtres, des régions de l'intérieur du pays et, même, des pays limitrophes pour rallier la capitale de Dakar. Un long parcours qui a été reconstitué dans le point 2.1 intitulé : retracer les itinéraires des enfants mendians et des maîtres coraniques, étudié *supra*. Sur le trajet opposé à celui des enfants *Talibés* et de leurs maîtres, nous avons à, notre tour, parcouru à travers le pays ; de Dakar la Capitale vers les localités intérieures du Sénégal.

Mais, devant l'impossibilité de rencontrer chacun d'eux et de nous rendre dans toutes les localités pourvoyeuses d'enfants mendians, qui sont multiples et dispersées, nous nous sommes finalement arrêté, au terme de cette longue marche, dans le territoire du *Saloum*. Traditionnel foyer religieux et bassin arachidier du Sénégal, le Saloum est un vivier des *Talibés*. Il regroupe les régions de *Kaolack* et de *Kaffrine*, respectivement situées dans les départements de Médina *Sabakh* et de *Mabo* et abritant de très nombreux villages concernés par le phénomène de la mendicité des enfants *Talibés*, des *Daaras* itinérants et de la mendicité des enfants *Talibés*.

En effet, des multiples localités d'émigration d'enfants *Talibés* du Sénégal, le Saloum en général et les régions de *Kaolack* et de *Kaffrine* en (dé)compte de nombreuses qui présentent un tel profil. Nous en avons visité un bon nombre dans la perspective d'en retenir celle(s) qui serai(en)t retenu(s) pour cette étude.

Pour (dé)limiter un périmètre d'étude dans ce vaste espace constitué de localités qui sont, plus ou moins, uniformes et homogènes face à la question, les trois critères ont été définis pour une question de rigueur méthodologique. Ces trois critères qui ont présidé à notre choix final se présentent comme suit : D'abord, la localité en question doit être reconnue comme un bastion pourvoyeur de *Talibés*, ensuite elle doit avoir connu des programmes de lutte contre la mendicité des enfants qui soient, enfin, de programmes suffisamment sérieux au regard de leur envergure, de leur dynamisme, de leur expertise, au point d'être porteurs, *a minima*, d'un

début de solution dans la dynamique de modification de comportements chez les publics partenaires. À la fin de notre périple, les régions de *Kaolack* et de *Kaffrine*, au niveau de leurs départements respectifs de *Médina Sabakh* et de *Mabo*, se sont révélées comme des zones d'étude favorables en ce qu'ils constituent de véritables foyers de mendicité.

Malick Bâ : « Voilà, comme je disais tantôt, nous sommes des fils du terroir. Eet Nioro, dans l'histoire, pour ceux qui connaissent l'histoire du Sénégal, et de la région de Kaolack savent que c'est une ville, euh, je dirai plutôt un foyer religieux dont le fondateur Maba Diakhou Bâ a été un fervent défenseur, euh, de l'Islam. D'ailleurs, il faisait la Djihad, eet, il est décédé dans le Sine pour défendre un peu, euh, l'Islam, dans une certaine mesure. Donc étant de cette zone, on a toujours eu des personnalités, des personnes qui ont été éduqués par leur père, euh, dans l'Islam, euh, dans le coran. Donc presque tous les natifs de Nioro ont reçu une éducation religieuse poussée et stricte. Mais, pour autant, ils ne s'adonnaient pas à la mendicité. Comme on le dit souvent, euh, en wolof, 'keur go démon am na douda, douda'' c'est l'espace où les gosses se retrouvent le soir pour apprendre ensemble le coran. Et, face à cette situation, on a vu de manière générale y avait des changements. Partout dans les stations d'essence, autour des restaurants, autour, euh, un peu, euh, des places publiques, on a constaté des enfants qui étaient dans la rue ; euh tu les interrogues, qu'est-ce que tu es ? Qu'est-ce que tu fais ? Ils nous disaient que nous sommes des Talibés de tel Daara, de tel Daara. Donc, on s'est réuni et on s'est dit mais écoute, nous, il y a un phénomène qu'on ne connaissait pas et ça commence à devenir monnaie courante ici, la mendicité des enfants. Qu'est-ce qui est à l'origine ? Est-ce la pauvreté ? Est-ce, euh, des enfants comme ça qui fuguent ? Ou bien est-ce que ce ne sont pas des d'autres Daaras qui sont venus s'installer ? Ou bien est-ce qu'il y a eu des changements

de paramètres, ou de paradigmes au point que, les, ceux qu'on connaissait qui avaient des Daaras lâchent les enfants dans la rue ? On s'est dit mais, pour répondre à toutes ces questions, il va falloir faire une étude. C'est là qu'on a fait une étude au niveau de la zone de Nioro, donc notamment la commune de Nioro et ses environs... ».

En revenant, dans cet encadré ci-dessus, sur l'histoire de *Nioro*, qui est intimement liée au destin de la personne de Maba Diakhou Bâ, son père fondateur, le positionnement de la localité, en tant que foyer religieux (re)connu au Sénégal, se comprend mieux.

Maba Diakhou Bâ⁵⁴ est ce grand homme religieux et ce grand conquérant islamiste qui entreprit une guerre sainte contre les rois, non musulmans qualifiés de mécréants, pour implanter et étendre un royaume musulman dans le *Saloum* et ses alentours.

D'ailleurs, pour rappel, les résultats issus du pré-diagnostic effectué par l'ONG Symbiose viennent justifier et légitimer ce statut de foyer religieux, avec une intense activité de mendicité qui explique, en partie, aussi notre choix d'en faire une zone d'étude. En effet, la sous zone dénommée *Mabo* (où est situé le village d'étude *Diamafara*) occupe la deuxième position en matière de *confiage* derrière *Diamal* avec 286 enfants en situation d'itinérance.

⁵⁴Maba Diakhou Bâ, né en 1809 et mort en juillet 1867, est un marabout du *Rip*, disciple d'Oumar Tall, devenu almamy du Saloum. C'est un descendant de la dynastie des Dényankobés, par la branche des familles « Bâ » de la région du Badibou, d'origine toucouleur. Il est le fils de Ndiogou Ba, un marabout originaire du *Fouta-Toro* venu s'installer au Saloum, et de Diakhou Dieye, femme d'origine sérère native du Djolof. Maba Diakhou Bâ, natif du Badibou, reçoit sa formation coranique au *Cayor*, dans la ville de *Mbakhol*, puis au *Djolof*, où il fonde une école. De retour au Saloum, il prêche pacifiquement la religion musulmane, avec l'accord des souverains du royaume du Saloum qui étaient de religion animiste, des *Ceeddo*, comme la majorité des habitants du Saloum. Il était également enseignant. Maba Diakhou Bâ acquiert une certaine notoriété et noue des relations avec les grandes familles musulmanes du Saloum. En 1846, El Hadj Omar Tall, en visite au Saloum, rencontre Maba Diakhou Bâ dans la localité de *Kabakoto*. Celui-ci conseille à Maba de faire la guerre sainte au Saloum. Il entreprit d'islamiser les populations animistes afin de les fédérer par une seule religion avec des règles pour tous. Maba commence donc la guerre sainte dans sa province natale, le *Badibou*. Il a l'appui des musulmans du Badibou pour la guerre. Maba Diakhou, en vue de la guerre sainte, fomenta l'assassinat de l'héritier du *Badibou*, Madiakhé Marone. Puis avec ses partisans, Maba s'attaque au roi du Badibou, Diéréba Marone. Après de nombreuses batailles, Maba Diakhou Bâ remporte la victoire, et le roi est tué. C'était en 1861. C'est ainsi que Maba Diakhou se rendit maître du Badibou, qu'il renomma *Rip*, et qu'il s'autoproclama almamy du Rip. Maba s'organise, il fait construire plusieurs tatas à travers le *Rip*, et renomme la ville de *Paos-Dimar*, *Nioro du Rip*.

Mais, ici la raison principale du *confiage* reste le mobile culturel du fait de l'ancrage de l'enseignement du coranique qui est devenu un trait caractériel de l'identité des familles *Dramé, Sakho* et *Cissé*. C'est d'ailleurs. Ce qui explique le fait que les offres éducatives sont essentiellement dominées par les *Daaras*, avec une très faible présence d'écoles publiques.

Par ailleurs, les résultats du pré-diagnostic ont aussi révélé un nombre assez important d'enfants (270 enfants) ayant quitté la sous zone de *Médina Sabakh* (où est situé le village *Djéri Kao*) pour 126 parents. Ici, les raisons du *confiage* sont plutôt d'ordre économique que toute autre chose.

La raison, la réduction des espaces de production qui ne permet plus aux maîtres coraniques de cultiver des terres pouvant subvenir aux besoins alimentaires des enfants. Rappelons que les parents identifiés dans cette zone sont de conditions sociales très modestes, ce qui fait que la survie de l'enfant est laissée entre les mains du maître coranique.

Les deux sous zones, en question, sont assez représentatives de l'ensemble des zones composant les régions de *Kaffrine* et de *Kaolack*. D'abord, du fait qu'au niveau des rapports entre les nombres d'enfants confiés par parents pour les sous zones, elles ont les scores les plus proches de la moyenne générale de 2,25 enfants confiés par parents, avec respectivement 2,25 pour *Sabakh* et 2,45 pour *Mabo*.

Ensuite, pour ce qui est aussi des principaux motifs de *confiage* qui relèvent, globalement, de l'ordre d'une croyance religieuse et de l'ordre d'une préoccupation économique, *Mabo* est motivé par l'éducation coranique des enfants, *Médina Sabakh* y trouve un moyen de subsistance pour l'enfant *Talibé* confié. Les deux sous zones catalysent, ainsi, à eux deux les principaux motifs du *confiage* des enfants mendiants ou *Talibés* et, au-delà, les motifs officiels, aussi, de leur soumission à la mendicité.

C'est la capacité à réunir, à eux deux, toutes les caractéristiques des sous zones à l'étude pour Symbiose. D'ailleurs à ce titre, ces localités bénéficient de programmes de lutte contre le phénomène de mendicité des enfants *Talibés* dont l'un, des plus importants, initié par PARRER⁵⁵ en partenariat avec l'ONG locale, Symbiose qui en est l'exécutant principal, est intitulé projet de lutte contre la mendicité des enfants *Talibés*.

Parmi les villages de *Mabo* et ceux de *Médina Sabakh* situés dans la zone d'intervention de l'ONG Symbiose, les responsables de l'ONG nous ont guidé dans les villages de *Diamafara* et de *Djéri Kao* lorsque la sollicitation leur est faite de nous proposer des parents et tuteurs qui ont plus ou moins bien réagi à leurs communications contre la mendicité des enfants *Talibés*.

Pour justification, apprécions le discours que j'ai tenu en guise d'introduction à une séance de *focus groupe* et, qui sonne comme un écho aux propos du chef de projet destinés à apporter une explication aux participants, quant au choix porté sur leurs villages, respectifs, pour conduire une telle étude :

Falilou Bâ : Après que vous nous avez donné la permission d'enregistrer notre conversation, je confirme à la suite de Drame que nous sommes des enseignants dans une école supérieure dénommée ENEA (École Nationale d'Economie Appliquée) dont les axes de recherche tournent autour de la thématique du confiage des enfants, des Daaras, de la mendicité des enfants Talibés. Lorsque nous avons voulu conduire des études sur ces questions,

⁵⁵Pour rappel PARRER Une association de droit privé appelée "Partenariat pour le Retrait et la Réinsertion des Enfants de la Rue" (PARRER) a été créée en 2007 pour lutter contre ce phénomène. Son but est d'accompagner et de soutenir les initiatives tendant à retirer de l'espace public ces « enfants de la rue » en vue de leur réinsertion dans d'autres cadres favorisant leur épanouissement. Le PARRER a fait appel à des organisations non gouvernementales (ONG), intervenant dans la prise en charge du phénomène des « enfants de la rue », pour lancer un programme et mener des actions préventives dans les régions de *Kaolack*, *Kolda*, *Thiès* et *Ziguinchor* ; toutes considérées comme des zones pourvoyeuses d'enfants vers Dakar et le Nord du Sénégal notamment. L'ONG Symbiose, intervenant dans la zone du Saloum et dont le siège est à *Nioro du Rip*, a été choisie pour offrir ses services pour la prévention de la mendicité des enfants dans les *Daara* dans les régions de *Kaolack* et *Kaffrine* dont des centres urbains sont également des zones de transit d'enfants mendiants vers d'autres régions du Sénégal.

nous avons noué un partenariat avec l'ONG Symbiose à qui nous avons demandé de nous indiquer un terrain de recherche favorable où des stratégies de lutte contre ces phénomènes ont été menées avec des résultats probants. C'est alors que votre village a été ciblé comme étant une localité où à l'issue de l'intervention de l'ONG pour la lutte contre le confiage des enfants, le fonctionnement de certains Daaras, la mendicité des enfants Talibés, il a été enregistré des évolutions appréciables. Pour lancer les débats, nous allons tout juste émettre une réflexion et chacun pourra prendre la parole pour réagir, soit pour donner son point de vue, soit pour faire des développements. Tout le monde est au courant des incidents qui ont survécu à Dakar et à Thiès concernant des enfants Talibés qui ont été tués et qui ont plongé tout le Pays dans l'émoi. C'est ce prétexte que je vais prendre pour vous demander quel regard portez-vous, quelles appréciations faites-vous sur le phénomène des enfants Talibés et de leur mendicité ? La question d'ouverture est posée, la parole est à vous ».

Ces localités identifiées et retenues, il fallait soustraire, en leur sein, les publics partenaires appropriés à l'objectif de notre étude. Par quel procédé on est arrivé ? Alors que nous nous sommes (re)trouvés devant ces masses de personnes qui remplissent, pratiquement, les différents critères d'éligibilités établis. En rapport avec, le statut de parents d'enfants mendiants ou *Talibés*, le statut de résident dans l'un des villages de l'étude, le statut de personne sensible et sensibilisée à la mendicité par l'ONG Symbiose.

Le groupe d'interlocuteurs l'a été suivant le critère de choix du hasard, le critère du choix arbitraire ou de quel autre critère de choix ? Là aussi, le défi majeur est la constitution d'un groupe restreint et approprié. Pour ce faire, des normes sont, aussi, définies et les, plus décisives parmi elles, sont constituées de : « deux critères (qui) doivent être présents à l'esprit de la personne en charge du recrutement des participants, plus particulièrement pour des entrevues de groupe. - Les participants doivent, à l'intérieur d'un groupe, être homogènes par rapport au sujet traité. [...]. Attention ! Cela ne veut pas dire que tous les groupes doivent être homogènes entre eux. [...]. Il y aura homogénéité à l'intérieur des groupes et hétérogénéité entre les groupes » (Perrine, Cheron, Zains, 1983 : 261).

Cette note méthodologique fait, à la fois, référence au cas d'entretien individuel pour lequel l'homogénéité est à cultiver entre les individus d'un même groupe et au cas de *focus groupe*, où l'homogénéité est à construire entre plusieurs groupes différents. Des indications fort utiles qui nous ont guidé dans la conduite de cette qui a été conçue sous deux architectures qui, en fonction des objectifs d'évaluation attitudinale, d'une part, et de promotion comportementale, d'autre part, ne pouvaient être taillées, respectivement, que sous les formats d'une série d'entretiens individuels et d'un certain nombre d'entretiens ou de *focus groupe*. Le recours, obligé, à ces méthodes de recueil de données qui se présentent comme les plus adaptés dans ce contexte de la recherche, nous a, du coup, orienté sur une certaine démarche à suivre.

En ce qui concerne le *focus groupe*, il convient de garder à l'esprit que : « la première règle d'or pour tous les *focus groupes* consiste à réunir des individus homogènes, en prenant en compte leur provenance sociale ou organisationnelle. Selon le domaine de l'étude, il s'agit de sélectionner des personnes appartenant à la même catégorie sociale ou au même niveau hiérarchique ou encore au même type de fonction. Dans tous les cas, il s'agit de s'assurer que les participants auront la capacité d'échanger de manière libre et déconcentrée sans que les prééminences d'ordre social ou organisationnel entraînent la domination de quelques-uns sur le reste du groupe. Nous avons tous connu des assemblées durant lesquelles le statut social de certains a fait qu'ils ont, soit monopolisé la parole, soit déclenché des réactions à leur rencontre qui étaient prédéterminées par un clivage entre origines sociales trop prononcé. Dans le cas des *focus groupes*, il s'agit ainsi d'éviter que les discussions soient freinées ou bien biaisées par des différents statuts entre participants. [...] Dans le cas contraire, quelle que soit la qualité de l'organisation qui sera mise en œuvre, les discussions prendront une tout autre tournure et produiront des résultats la plupart du temps biaisés par rapport à vos objectifs » (Vidal-Atal, Iriarte, 2012 : 38-39).

Ainsi, il fallait trouver les stratégies pour respecter cette exigence d'homogénéité au niveau des participants pour les *focus groupes* organisés, au cours de cette étude, et éviter de se retrouver avec des discours superflus, tronqués, redondants, truffés de non-dits ou même des silences. Pour ce faire, nous avons été amené à subdiviser le public partenaire en deux cohortes constitués, d'une part, des hommes et, d'autre part, des femmes.

La séparation des publics, en groupes selon le genre, obéit à un souci d'homogénéité d'autant que les rapports entre hommes et femmes ne sont, au Sénégal, pas du tout, égalitaires. Ils sont, encore plus, inégalitaires dans le Sénégal des profondeurs où sont situés les villages de *Djéri Kao* et de *Diamafara*. Les survivances culturelles et religieuses y sont plus ancrées et, les populations y sont, souvent, plus conservatrices.

Avec, comme point de vue dominant ou des dominés, la suprématie de l'homme sur la femme, qu'on ne peut ignorer, même si, on y adhère pas. Cette réalité est encore plus visible, lorsque les rapports entre les deux genres sont mis en perspective et, qu'il convient de les questionner sur un certain nombre de sujets évocateurs : « sous l'angle dualiste suivant : opposition entre sexe masculin et sexe féminin d'un point de vue physique et/ou comportemental ; dominant/dominé, le dominé étant systématiquement une femme, une adolescente ou une petite fille » (Fall, Thiéblemont-Dollet, 2009 : 159-176).

La religion islamique qui prédomine dans le pays, à hauteur de 90 %, sacralise la prééminence de la gent masculine sur la gent féminine et, consacre leur séparation en toute activité. La culture vient, en plus, entériner cette domination au travers d'une convention tacite qui veut que l'homme soit toujours le chef de famille et, elle va, même, jusqu'à l'organiser socialement.

Par exemple, en cas d'assemblée où la femme devrait côtoyer l'homme, ce qui est rarement autorisé sauf par nécessité absolue car elle n'y a pas sa place, la femme n'a pas, alors, droit à la parole tout comme, elle n'a pas droit au chapitre sur plusieurs questions où elle est, pourtant, officiellement aussi concernée que l'homme. Ainsi dans tous les événements sociaux qui regroupent la communauté au Sénégal comme les mariages, les baptêmes, les funérailles, les femmes sont, d'un côté, et à l'abri des regards et les hommes sont, d'un autre côté. Les uns et les autres évoluant dans des espaces, totalement, séparés.

La colonisation a aussi contribué à cette culture de domination exercée sur la femme africaine, en général, et, sénégalaise, en particulier, par l'exclusion de ces dernières à l'éducation. Fall-Sokhna Rokhaya et Thiéblemont-Dollet Sylvie (2009 : 159-176) sont, longuement, revenues sur l'esprit et la démarche qui ont contribué à cette situation : « Par ailleurs, des analyses plus fines de la société ont contribué à faire preuve des défauts du système colonial qui avait

favorisé la scolarisation des hommes au détriment des femmes. En effet, ceux-ci étaient impliqués dans lesdites cultures dites de rente (e.g. cultures de l'arachide) et devaient servir d'intermédiaires auprès des négociants : il était donc indispensable de les « éduquer ». De fait, les femmes maintenues dans la sphère privée, même pendant les deux premières décennies de l'indépendance, n'ont pu accéder aux postes clés laissés aux hommes en raison du niveau d'instruction qu'elles ne possédaient pas et dont les hommes avaient pu bénéficier »

Une telle répartition des rôles, qui affecte à l'homme un rôle supérieur à celui de la femme dans la société sénégalaise, est une tradition ancrée qui est suivie, à la lettre et en toutes circonstances.

Toute transgression de ce (des)ordre établi serait considérée comme une provocation indécente de la part de la femme et suscitera de la gêne chez tout le monde.⁵⁶ Aussi, dans les rites et les rituels, hommes et femmes sont confinés dans des cadres distincts. Que cela soit à l'occasion des événements publics, comme lors de mariages, de baptêmes, de funérailles....

À cause de tout le poids de l'interdit qui l'entoure, la parole féminine, devant un groupe d'hommes est, généralement, censurée ou inhibée, sans écho. Même si, à de rares occasions exceptionnelles elle est *circonstancielle*ment sollicitée et ou même tolérée : « ces associations sont des organisations composées souvent d'individus de sexe, de religion, d'ethnie et d'âge différents, vivant dans un même village, ayant librement décidé d'unir leur force, pour atteindre des objectifs de mieux-être qu'ils se sont, eux-mêmes, assignés. Elles peuvent parfois aussi regrouper des individus du même sexe ou de la même ethnie simplement pour des raisons de commodité » (Abdou Sarr : 74).

⁵⁶ Le vœu de prise de parole en public exprimé par la sœur de Feu *Khalif* Général des *Tijanes* Abdoul Aziz *Al Amine* pour témoignages sur le défunt lors des funérailles nationales du 25 septembre 2017 de ce dernier lui sera fortement refusé par le nouveau *Khalif* Mbaye Maodo. L'attitude de la première Dame du Sénégal prenant place au milieu de femmes anonymes, en défiant le protocole, lors des funérailles où elle accompagne son mari de Président alors qui lui prend la place chez les hommes, est unanimement saluée par les sénégalais conquis par ce geste de haute portée sociale.

Pour justification, écoutez cette prise de parole fébrile des femmes de *Diamafara* à l'occasion d'une discussion de groupe qui a réuni, exceptionnellement⁵⁷, des personnes des deux sexes pour évaluer l'effectivité des engagements pris lors de *focus groupes* antérieurs. Elles culpabilisent et s'excusent pour ce qu'elles considèrent comme une infraction à la norme, selon elles :

Mame Astou Bâ « : Je m'appelle Mame Astou Bâ, je vous présente toutes mes excuses par le fait de prendre la parole dans cette assemblée en dépit de mon statut de femme. Je demande aussi à chacun d'entre vous de bien vouloir m'accorder son pardon si j'ai eu, par inadvertance, à lui faire du tort ; pour ma part je pardonne à tous ceux qui m'ont offensé. Je m'étais engagée à venir en aide au Daara par la dotation de livres coraniques. (On entend la voix de Makhtar Dramé enjoindre l'ordre à Mame Astou Bâ d'élever davantage la voix)».

Khady Dramé « : Bonjour à toute l'assemblée, je salue chaque participant ici présent en son nom et qualité. Je vous prie également de m'excuser pour cette prise de parole devant cette assistance en mon statut de femme et aussi je vous remercie vivement ».

Lorsqu'il s'agit de la question de l'éducation de l'enfant, en général, et, de celui du garçon, en particulier, qui est débattue, il n'y a pas de possibilité de dérogation accordée à la femme pour assister, encore moins, pour donner son point de vue. Il s'agit là, pour une certaine perception traditionnelle, d'un sujet, éminemment, masculin abordé par les hommes, uniquement.

⁵⁷ Au cours de cette réunion d'évaluation de l'effectivité des engagements déclarés, il a été regroupé, exceptionnellement, hommes et femmes. La raison, une faute d'effectifs conséquents pour devoir les séparer. Et, à cette occasion, la nature des échanges n'imposait pas l'homogénéité selon le genre et la séparation des groupes suivant le critère du sexe ; au contraire).

Forts de cette prérogative qui leur est, strictement, réservée, ils se permettent alors de prendre toutes leurs libertés. Leurs décisions, dans ce domaine, sont souvent prises, à l'insu des femmes et sans se soucier de la maman, au moment où il faut choisir une orientation pour la vie du fils commun.

Cette dernière semble accepter ou, plutôt, subir la règle de son exclusion, dans l'éducation de son enfant, au nom d'une certaine discipline à une norme sociale établie. Mais, non sans une pointe de regret et, même, de révolte étouffée. Si on lit

Lobé « : Ici dans le village de Djéri Kao, la méthode de confiage consistant à ce que le père de l'enfant prenne comme cela son fils et l'amène chez le marabout de Daara avec comme seule consigne qu'il veut qu'il lui apprenne le Coran est fort possible et même mieux il s'agit là d'une pratique courante. D'autant qu'il arrive souvent que le père de l'enfant Talibé confie son enfant à un marabout de Daara sans même prendre la précaution d'avertir la mère de l'enfant Talibé avant. Si même la mère de l'enfant Talibé peut ne pas être au courant de la procédure de confiage de son fils, alors une autre personne peut aussi ne pas être avertie des intentions du père de confier son enfant Talibé à un marabout de Daara ; et même le marabout de Daara à qui l'enfant Talibé sera confié ».

Mais dans la pratique, il s'est avéré que pour arriver à cette représentativité des publics participants, plusieurs paramètres ont été pris en compte, tout comme plusieurs caractéristiques spécifiques ont été dégagées pour la population de cette étude qui, au regard de l'objet poursuivi pouvait, *a priori*, désigner une multitude de Sénégalais. Parmi lesquels, une bonne partie est parent ou tuteur et ayant, peu ou prou, des rapports avec la mendicité des enfants *Talibés* des *Daaras* et, aussi, des rapports avec les organismes qui militent pour la protection de l'enfant, en général et, de l'enfant mendiant ou *Talibé* de *Daara* en particulier.

Mais, pour circonscrire, davantage, notre public partenaire dans cet univers infini, une sélection rigoureuse de critères, précis et univoques, a été arrêtée et différentes étapes, faisant figure de passages à niveau, ont été, techniquement, franchies plus ou moins. En effet, le temps pour conduire notre expérience, étant limitée, alors que le changement de conduite envisagé nécessite un temps long. D'autant plus que le comportement, en soi, relatif ici au phénomène de *confiage* des enfants, des *Daaras*, de la mendicité des *Talibés* est problématique chez le public partenaire.

Alors, guidés par le réalisme pragmatique, nous avons sollicité de la part de l'ONG Symbiose de réunir au niveau de ses zones d'intervention retenues comme zones d'étude, des personnes qu'elle a déjà enrôlées dans son programme de changement d'attitude et de comportement en faveur de la lutte contre la mendicité. En particulier, celles chez qui, il a été noté, grâce à ses actions de lutte contre la mendicité des enfants *Talibés* des *Daaras* qu'elle leur adressées, des débuts de (ré)actions en congruence avec les objectifs de changement d'attitudes et ou de comportements visés.

Il faut relever que cela n'a été, ni difficile, ni long pour l'ONG qui, dans la dynamique de son partenariat avec les populations de ses zones d'intervention, a mis en place un cadre de pérennisation pour perpétuer chez les sujets-partenaires les acquis engrangés ou le cas contraire continuer à les mobiliser et à travailler pour obtenir, de leur part, les (ré)actions attendues.

Pour ce faire, Il s'est agi de les regrouper en sous-ensembles dénommés *keppar* pour les zones rurales comme les villages de *Diamafara* et de *Djéri Kao*. Ce sont des comités qui sont implantés par Symbiose dans ses localités d'intervention et dans lesquelles sont représentées toutes les couches de la population, jeunes vieux, adultes ; filles et garçons.... Sous ce format, ils font figure dans leur fonctionnement, d'espaces de rencontre, d'échange, pour l'acquisition et la promotion de bonnes idées et pratiques sociales, en même temps que, pour leur consolidation et pour assurer veille, le suivi, l'évaluation, la consolidation.

Ainsi organisés, ces comités permettent à l'ONG d'avoir un stock de publics ; à disposition, constitué des groupes de personnes sur qui Symbiose peut compter et sur qui agir pour faire avancer les causes sociales, dont la lutte contre la maltraitance des enfants pour exemple.

Les participants sont alors constitués de parents et tuteurs d'enfants *Talibés* issus des *keppar*, qui sont des cadre de concertation villageois et des instance de réflexion, de diagnostic, de partage d'informations stratégiques, de planification et d'exécution de proximité.

Ce sont surtout des regroupements de populations organisés par l'ONG Symbiose dont l'une des missions essentielles est, entre autres, la protection de l'enfant. Leurs membres sont, essentiellement, constituées des parents et tuteurs d'enfants *Talibés* du terroir.

Cela donne encore plus de crédibilité à notre démarche d'autant que : « Le groupe auquel nous faisons appel, dans ce type de méthode de collecte de données, se doit d'avoir en commun les mêmes intérêts, les mêmes caractéristiques de base par rapport au problème à l'origine de la recherche » (Goldman, 1962 : 61-68).

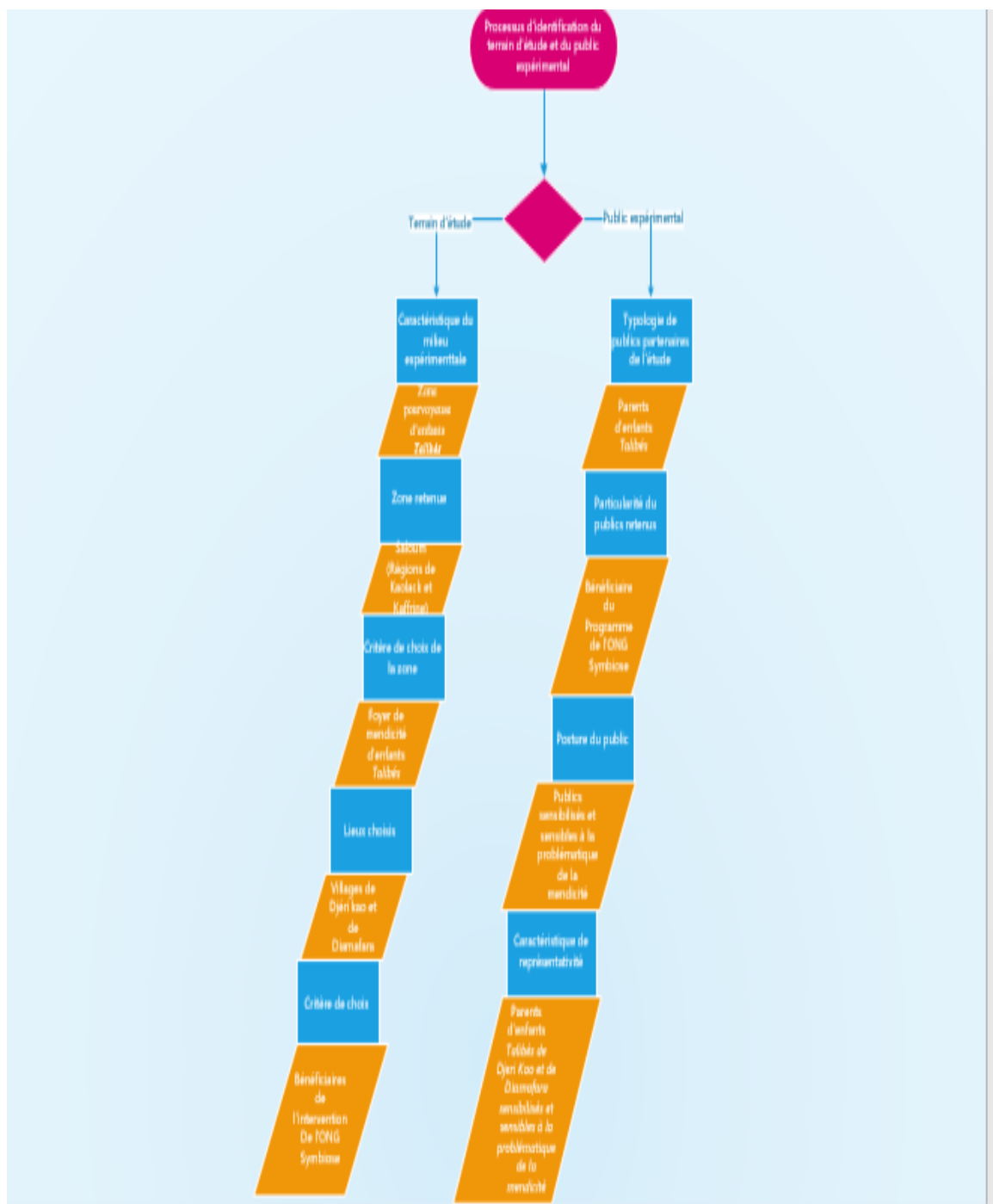
Pour une confirmation de la représentativité de la population de l'étude, apprécions le discours ci-dessous que j'ai tenu, en guise d'introduction à une séance de focus groupe. Il sonne, d'ailleurs, comme un écho aux propos du chef de projet destinés à apporter une justification aux participants, quant au choix porté sur leurs villages respectifs, pour conduire cette étude :

Falilou Bâ « : Après que vous nous avez donné la permission d'enregistrer notre conversation, je confirme à la suite de Dramé que nous somme des enseignants dans une école supérieure dénommée ENEA dont les axes de recherche tournent autour de la thématique du confiage des enfants, des Daaras, de la mendicité des enfants Talibés. Lorsque nous avons voulu conduire des études sur ces questions, nous avons noué un partenariat avec l'ONG Symbiose à qui nous avons demandé de nous indiquer un terrain de recherche favorable où des stratégies de lutte contre ces phénomènes ont été menées avec des résultats probants. C'est alors que votre village a été ciblé comme étant une localité où à l'issue de l'intervention de l'ONG pour la lutte contre le confiage des enfants, le fonctionnement de certains Daaras, la mendicité des enfants Talibés, il a été enregistré des évolutions appréciables.

Pour lancer les débats, nous allons tout juste émettre une réflexion et chacun pourra prendre la parole pour réagir, soit pour donner son point de vue, soit pour faire des développements. Tout le monde est au courant des incidents qui ont survenu à Dakar et à Thiès concernant des enfants Talibés qui ont été tués et qui ont plongé tout le pays dans l'émoi. C'est ce prétexte que je vais prendre pour vous demander quel regard portez-vous, quelles appréciations faites-vous sur le phénomène des enfants Talibés et de leur mendicité ? La question d'ouverture est posée, la parole est à vous ».

Mais, même si le cercle du public de l'étude est sensiblement restreint dès lors qu'il n'est considéré comme publics de l'étude que les parents et tuteurs des villages de *Diamafara* et de *Djéri Kao*, sensibles et sensibilisés au phénomène de *confiage* des enfants, des *Daaras*, de la mendicité des enfants *Talibés*, par les soins de l'ONG *Symbiose*, n'empêche qu'on est susceptible de se retrouver avec des sujets extrêmement nombreux. En l'occurrence, tous les pères et mères de famille de ces dites localités qui répondent, presque tous, à cette signalisation.

Schéma 13 : procédure d'identification du terrain d'étude et du public expérimental



Falilou Bâ, Thèse AMU, 2018

4.1.2 Définitions d'orientations empiriques associées à des résultats de l'enquête

À ce stade de la détermination des populations de l'étude, se posent désormais les questions techniques relatives au nombre d'individus à retenir et à leur identité. La taille et le type d'échantillon dont il est question, ici, représentent un enjeu majeur pour l'étude, car c'est grâce à leur bonne prise en charge que la recherche trouve une légitimité scientifique. Ainsi que le souligne Le Gall (1987 : 43) : « l'étape de l'échantillonnage soulève toutes sortes de questions : Un seul récit de vie est-il suffisant ? Sinon, combien en faut-il ? Quelles sont les personnes qu'il faut retenir ou encore lesquelles peuvent être considérées comme exemplaires, par rapport à ce que je me propose de faire ? Le recueil doit-il porter sur la totalité de l'histoire d'un individu ou être centré sur un thème précis ? Doit-on se satisfaire du discours du narrateur, ou bien vérifier ses dires auprès d'autres informateurs ? etc. Et, à toutes ces questions, il n'y a pas vraiment de "bonnes" réponses ; on est en fait toujours ramené à la même : "Le choix doit s'effectuer en regard de ce que l'on cherche". La réponse à d'autres questions vient du terrain lui-même ».

La tâche concrète pour le chercheur revient, dans ce cas, à prélever un sous-groupe mathématiquement circonscrit à l'intérieur de la population-mère, même, constituée de tous les parents et tuteurs d'enfants *Talibés* natifs de *Diamafara* et de *Djéri Kao*. Avec pour simple condition le fait que ces derniers aient été exposés aux campagnes d'information, de sensibilisation et de formation développées par Symbiose, pour le compte de son projet de lutte contre la mendicité des enfants *Talibés*. Leur nombre en devient, ainsi, si élastique qu'il est du coup, difficilement, délimitable, au vu de la multiplicité des activités de communication organisées à cette fin et à leur caractère public.

À cet effet, la taille de la base de sondage reste une inconnue. Il semble alors prétentieux d'arriver à trouver dans ce groupe illimité d'individus, un nombre limité de publics correspondant, dans le lexique de la recherche, à la notion de représentativité. Notion qui renvoie à ce seuil statistique, égal au nombre précis de sujets qu'il est scientifiquement exigé à considérer, dans une recherche scientifique de cette nature, afin d'obtenir des résultats valides et ou validées.

Tâche d'autant plus ardue, en recherche qualitative, qu'il est demandé au chercheur de résoudre cette équation à travers une démarche quantitative. Dans la mesure où, nécessairement, il : « Arrive un moment où tout chercheur se pose cette question : Ai-je recueilli suffisamment d'information ? Est-ce le temps de partir ? Question redoutable entre toutes parce qu'une recherche n'est jamais tout à fait complète, il y a toujours autre chose à étudier. Cependant, une bonne recherche a un début, un milieu et une fin : tout chercheur attentif au milieu qu'il observe et aux informations qu'il recueille s'aperçoit tôt ou tard que les données qu'il possède lui permettent d'esquisser une réponse et que ses hypothèses prennent forme. Il reviendra peut-être faire une dernière vérification, mais, pour l'instant, il en sait assez et peut se consacrer à l'analyse : "Il ne sert donc à rien de continuer à empiler des informations, aussi intéressantes soient-elles, si le chercheur est incapable de s'en servir immédiatement". Il est difficile de fixer le moment du départ, mais la répétition est le principal signal. Trop souvent, si le chercheur néglige ces signaux et s'entête à accumuler les informations, le temps accordé à l'observation devient contre-productif parce qu'il empiète sur celui-ci qui devrait être réservé à l'analyse » (Deslauriers et Mayer, 2000 : 147).

Mais, tout le long de la démarche qui a conduit à l'identification et à l'isolement des populations partenaires, considérées comme pertinentes pour le compte de l'étude, il s'avère qu'un protocole qui se veut scientifique a été suivi dans le cadre de cette approche qualitative. Normal, quand on sait que c'est une approche qui est née pour combler le vide de l'absence d'un arsenal méthodologique, qui a longtemps fait défaut aux études sociales. Ces dernières en ont, d'ailleurs souffert et discrédité, en termes de légitimité.

C'est dans ce sens qu'il faut comprendre cette revendication des spécialistes comme Perrien Jean, Chéron Emmanuel J., Zins Michel (1983 : 261-262) pour exiger une reconnaissance pour la recherche qualitative d'une dimension non moins scientifique. Mieux et de manière plus dynamique, ils vont même jusqu'à argumenter et militer, plutôt, pour un caractère véritablement scientifique de la recherche qualitative. Avec les marqueurs classiques de scientificité attribués à une approche méthodologique qui se retrouverait aussi au niveau de l'approche qualitative, pour qui peut bien observer. Pour les autres, ils tiennent à les rappeler qu'ils concernent, en gros, à la rigueur, à la difficulté, à l'originalité...

Ils sonnent, ainsi, la riposte contre les dénigreur de cette méthode qui prétendent, à tort, que : « la recherche qualitative n'est pas cette "série de trucs" bonne pour les incompetents en méthodes quantitatives, comme l'affirment certains. Il s'agit tout simplement d'une vision différente de la réalité du marché qui débouche sur l'utilisation d'outils méthodologiques en conformité avec cette vision [subjective] du marché. L'apparente facilité à manier les entrevues de groupe ou les entrevues en profondeur est trompeuse. L'absence de modèles ou les procédures standardisées ne signifie pas l'improvisation. Au contraire, afin de sécuriser l'information produite par entrevues, le chercheur doit maximiser la rigueur de sa démarche. [...] Le rôle du modérateur est crucial, tant dans la conduite des entrevues que dans l'exploitation de l'information générée par les participants ».

Situation alors complexe pour le chercheur "qualitatif" qui est, ainsi, invité à indiquer le nombre d'individus précis qu'il considère être, à même, de fournir la masse d'informations souhaitées dans le cadre de son étude, alors qu'il n'est pas mis à sa disposition un mode de calcul standard pour trouver ce seuil statistique impératif. Le risque étant que la taille de l'échantillon qui sera retenue risque de se révéler inadaptée rendant, du coup, les résultats irrecevables pour usage. Tout cela parce que l'approche qualitative semble ne pas s'entourer de norme précise à ce niveau.

À ce propos « Patton précise qu'il n'y a aucune règle concernant la taille de l'échantillon dans une recherche qualitative. En effet, ce nombre variera selon ce que l'on veut savoir, l'objet de recherche, son enjeu, ce qui aura de la crédibilité, ce qui peut être fait qui sera utile, ce qui pourra être fait avec le temps et les ressources disponibles (Patton, 1990 : 184). Par exemple, les recherches qui s'inscrivent dans une perspective phénoménologique ou qui s'appuient sur les récits de vie mettent à contribution quelques sujets seulement, tandis que les recherches qui visent la construction théorique exigent un plus grand nombre de participants. Cela permet de faire ressortir qu'en recherche qualitative, ce n'est pas le nombre de sujets qui compte que la quantité de données collectées (Denzen et Lincoln, 1994) » (Ouellet, Saint-Jacques, 2000 : 86).

Mais heureusement, à défaut de dis(poser) d'une opération mathématique pour la déterminer, il est proposé comme alternative un seuil numérique à considérer si, dans une démarche logique, un seuil théorique n'est pas atteint entre temps. Ce principe est dénommé le point de saturation statistique. Toutefois, il n'est applicable que lorsque le seuil de la saturation théorique n'est opérationnel.

Quel est, donc, ce seuil de saturation théorique qui est, visiblement, le modèle d'échantillonnage privilégié en recherche qualitative ? Comment y accède-t-on ? Comment se manifeste-t-il ? Quelle est sa signification ? Quel est l'esprit qui le soutend ? ... autant de questionnements autour de cet instrument d'échantillonnage garant de la scientificité des études conduites suivant une approche de méthodologie qualitative, comme cette présente étude ?

4.1.2.1 Des points de saturation théorique en fonction des techniques de collecte de données ?

Une fois l'anonymat du public partenaire levé et son identité connue, délimiter le nombre de participants se présente comme une condition technique à mettre, impérativement, en pratique et, à respecter, scrupuleusement, pour le déroulement correct de la démarche scientifique qui s'impose et des exigences méthodologiques qui vont avec.

Schématiquement, le point de saturation représente la ligne rouge, en deçà de laquelle, il ne faut pas s'arrêter et, au-delà de laquelle, il ne faut surtout pas aller, au cours de l'opération de la constitution des publics de l'étude. Scientifiquement, il s'avère être le socle sur lequel se fonde la légitimité de l'étude. Sachant que l'objectif poursuivi dans la saturation est, moins, un critère de constitution de l'échantillon et, plus, un critère d'évaluation méthodologique de celui-ci.

Elle remplit deux fonctions capitales : d'un point de vue opérationnel, elle indique à quel moment le chercheur doit arrêter la collecte des données, lui évitant ainsi un gaspillage inutile de preuves, de temps et d'argent. D'un point de vue méthodologique, elle permet de généraliser les résultats à l'ensemble de l'univers de travail (population totale de l'étude) auquel le groupe analysé appartient (généralisation empirico-analytique).

De ce point de vue, même si l'approche qualitative ne s'accommode pas toujours de chiffres, cela ne l'empêche pas de se doter d'autres procédés, non moins, scientifiques. Tel est le cas, lorsqu'il s'agit de se fixer un repère pour atteindre cette représentativité dont il est fait allusion tantôt : « Il existe tout de même certains principes de constitution des échantillons pouvant orienter le chercheur qui utilise une méthodologie qualitative. Ces principes s'articulent autour de l'idée que l'on a un échantillon suffisamment grand lorsque la poursuite de la collecte des données n'apprend plus rien au chercheur, n'apporte plus aucune idée nouvelle comparativement à celles qui ont déjà été trouvées, ne fournit pas une meilleure compréhension du phénomène étudié. Ce principe est connu sous le nom de saturation » (Ouellet, Saint-Jacques, 2000 : 86).

À l'apparence, ce principe de saturation qui guide la méthode d'échantillonnage, en recherche qualitative, dénommé le point de saturation théorique semble, en l'état, accorder peu d'importance à la notion de représentativité statistique. Du moins, pour ce qui est du cas de certaines techniques de l'approche qualitative pour lesquelles, les indications données, à ce propos, restent, assez, vagues dans leur qualité et, assez, approximatives dans la quantité.

(Re)cherche du point de saturation et observation directe ou "in situ" et (re)cherche du point de saturation et recherche documentaire

La preuve, pour appréhender, justement, ce point lorsque c'est l'observation directe qui est utilisée comme outil de collecte de données, la référence scientifique pour nous édifier sur le seuil acceptable se révèle, assez, évasive et demande au chercheur de recourir, plutôt, à son affect qu'à son intellect. C'est ce qui transparaît dans cette définition du point de saturation qui promeut que : « l'observation en tant que procédé de recherche qualitative implique l'activité d'un chercheur qui observe personnellement et de manière prolongée des situations et des comportements auxquels il s'intéresse, sans être réduit à ne connaître que ceux-ci que par le biais des catégories utilisées par ceux qui vivent ces situations » (Chapoulie, 1984 : 585).

Cette même responsabilité, lourde et aléatoire, de fixer par soi et au ressenti le point de saturation est, encore, laissée à l'appréciation du chercheur, dans le cas de l'analyse documentaire. Il n'y a vraiment pas, ici, une indication claire pour fixer la taille de représentative de l'échantillon.

Et cela semble scientifiquement reconnu : « Soulignons cependant qu'en règle générale le processus de saturation empirique exige que l'on ait essayé pendant la collecte des données de maximiser la diversification interne ou intragroupe. La diversification interne est particulièrement importante dans les recherches comportant des entrevues. Par ailleurs, la diversification interne ne s'applique pas aux études exclusivement documentaires. Dans ce cas, c'est simplement l'absence de thèmes nouveaux qui produit la saturation » (Poupart, Deslauriers, Groulx, Laperrière, Mayer, Pires, Groupe de recherche sur les méthodes qualitatives, 1997 : 158).

Mais, avec cette marge de liberté qui est donnée au chercheur, dans ces cas, qui décrète, en toute souveraineté, quand est-ce que l'observation est suffisamment prolongée ou quand est-ce qu'il n'y a plus de thèmes nouveaux, on n'est pas à l'abri de biais. Forte probabilité de se trouver dans une situation où, bien que divers points de vue soient recensés, tous ne relevant que d'un seul et unique parent et tuteur. Tout comme à l'opposé, cela peut aussi arriver qu'un seul individu produise une foison d'informations riches et diversifiées.

(Re)cherche du point de saturation et entretiens individuels

Pour éviter de courir le risque de provoquer des biais méthodologiques à l'encontre de la règle de la représentativité en approche qualitative, il a été fait appel au principe correspondant, qui lui fait écho en approche quantitative, qui est la notion de diversification (interne) qui se présente : « comme le critère majeur de sélection en ce qui touche les échantillons qualitatifs par cas multiples. En effet, ces recherches sont souvent appelées à donner le panorama le plus complet possible des problèmes ou situations, une vision d'ensemble ou encore un portrait global d'une question de recherche. D'où l'idée de diversifier les cas de manière à inclure la plus grande variété possible, indépendamment de leur fréquence statistique [...] Ce principe peut prendre deux formes : 1) la diversification externe (intergroupe) ou le contraste ; 2) la diversification interne (intragroupe). La seconde forme, soit la diversification interne ou intragroupe, renvoie à une finalité théorique différente. Disons, d'une façon impropre, que, dans ce cas, on veut donner un « portrait global » mais seulement à l'intérieur d'un groupe restreint et homogène d'individus » (Poupart, Deslauriers, Groulx, Laperrière, Mayer, Pires, Groupe de recherche sur les méthodes qualitatives, 1997 : 154-155).

Précaution est prise de fixer, d'emblée, un seuil numérique d'individus qu'on peut prétendre interroger sans les dépasser, au risque de se retrouver dans le superflu d'informations ou, à défaut dans le déficit d'informations. Il est alors au moins sûr de ne pas tomber dans le piège du caractère unitaire et individuel du public partenaire d'autant que « Parmi les critiques adressées à la recherche qualitative, la plus "populaire" touche au problème du choix des répondants, de leur représentativité, bref à l'échantillonnage. [...bien que] La taille de l'échantillon, dans notre démarche qualitative, n'a qu'une importance relative. L'objectif n'est pas tant de projeter quantitativement à une population quelques caractéristiques spécifiques, que de découvrir ces caractéristiques et les mettre à jour. Pour schématiser, la recherche qualitative met l'accent sur la compréhension des phénomènes et des comportements, alors que la recherche quantitative a tendance à se concentrer sur la projection de ces phénomènes et comportements à une population. C'est en fait la dichotomie subjectivisme-objectivisme que nous retrouvons. Toutefois, cela ne signifie pas que le choix des participants ne doit pas être rigoureux. Au contraire, il s'agit d'un élément crucial » (Perrien, Chéron, Zins, 1983 : 261-262).

Aussi, dès l'entame de cette présente étude, nous nous sommes donc fixé une barre de saturation numérique ; *a priori*. Mais en même, ce concept de saturation statistique se révèle aussi limite lorsqu'avec des personnes de même catégorie sociale, suivant la même trajectoire de vie, confrontées aux mêmes réalités. Concrètement, cela correspondrait au cas où, bien qu'ils soient nombreux, l'ensemble des parents et tuteurs retenus se révèle des cas, parfaitement, identiques dans leur manière d'appréhender le problème en question. En effet, forte probabilité alors que ces individus appréhendent et analysent le phénomène de la mendicité des enfants *Talibés*, sous le même prisme.

Dans la logique d'une recherche-action, si ces derniers sont soumis aux mêmes stimuli, ils produisent les mêmes (ré)actions. Alors dans ce cas, nous courons alors le risque de se retrouver avec une masse d'informations, totalement, redondantes même si, elles proviennent de sujets multiples. Ainsi, la volonté de recourir à un plafond statistique ne nous met, jamais, à l'abri d'une limite méthodologique, qui rime ici avec le caractère restrictif de la vision d'individus pluriels. Même si, cela peut générer des appréciations multiples et variées, aussi.

Sous ce rapport, nous sommes resté, tout le temps, attentif également à la barre de saturation théorique, qui correspond au seuil à partir duquel les réponses des sujets d'une étude se répéteront, de manière invariable. Malgré tous les aléas de liberté sans contrôle relevés, plus haut, qu'une telle démarche comporte.

Ainsi, recourir à plusieurs individus ou à un seul, représente deux solutions, tout autant perfectibles, l'une que l'autre. Alors, comme alternative pour ne pas entacher la crédibilité de l'étude, en procédant à un choix exclusif parmi les deux méthodes, il a été adopté la démarche prudente de la combinaison de la saturation théorique et celle de la saturation statistique. Elle repose à la fois sur la recherche d'une variété de perceptions émises par une diversité relative de publics sur le sujet, en question, afin d'essayer de saisir leur étendue et la complexité des situations sociales à étudier. Ce qui nous (ap)paraît comme une approche plus pragmatique.

Mais là aussi, la nouvelle équation qui se pose devient, comment arriver à concilier ce dilemme entre variété de données et nombre d'unités statistiques. Comme réponse, marcher sur les pas du chercheur qualitatif qui, lorsqu'il est confronté à un tel choix, a suivi la voie déjà tracée par certaines voies autorisées qui ont, respectivement, donné la primeur à la première démarche sur la seconde : « En somme, dans la perspective d'une recherche qualitative, c'est davantage la diversité des cas retenus qui importe, non leur caractère représentatif au sens statistique du terme, c'est-à-dire leur importance respective dans l'ensemble de la population » (Ouellet, Saint-Jacques, 2000 : 86).

Cette règle d'inclusion a été, systématiquement, mise en avant pour appréhender le nombre des parents ou tuteurs d'enfants *Talibés* avec qui s'entretenir dans le cas de la méthode de l'entretien semi-structuré, utilisé comme outil de collecte de données. En ce sens qu'un tel instrument, de recueil d'informations, s'accommode aussi bien de la démarche de saturation statistique que celle de la démarche de saturation théorique. En sus, il parvient à tirer profit de critères techniques dont s'entoure chacune d'elles, pour atteindre dans ce domaine un résultat optimal.

Ainsi, De manière conventionnelle, il est établi que pour ce qui est de l'entretien individuel ce point est atteint, à chaque fois, que l'on arrive à la barre de saturation statistique d'une trentaine de sujets dans une étude de type qualitatif.

D'autant qu'à hauteur de ce nombre de 30 sujets d'étude, le chercheur augmente ses chances de disposer d'informations, de provenance plurielle. Mais aussi, il cultive ses chances de disposer d'une foison de matières variées et diversifiées. Ce qui fait écho, aussi, à la barre de saturation théorique.

Cette approche se s'entoure, ainsi, d'un sceau scientifique et permet d'apporter une réponse à la question de la représentativité en méthodologie qualitative qui semblait ne pas avoir de solution : « On constate ainsi qu'il est impossible de déterminer à l'avance le nombre de personnes devant être rencontrées en entrevue ou le temps qu'il faudra passer à observer un groupe. Toutefois, dans une situation classique de recherche où les données sont collectées uniquement par entrevue semi-dirigée auprès de personnes vivant une situation commune relativement circonscrite et sur la base de différentes expériences de recherche, on peut avancer qu'environ 30 entrevues permettront, probablement, d'atteindre le point de saturation des données. Cependant, il peut en être autrement lorsque les points de vue des personnes seront atteints plus rapidement. Au contraire, si les points de vue sont très différents, il faudra conduire un nombre plus important d'entrevues pour arriver à cerner les différentes perspectives » (Ouellet, Saint-Jacques, 2000 : 87).

Alors, dans le cadre de notre étude, nous nous sommes engagé, pour l'entretien semi-directif, d'aller à cette quête du point de saturation en mettant, ainsi, toutes les chances de notre côté lorsque nous nous sommes, d'emblée, comme barre de saturation numérique le nombre de trente unités comme public visé.

Étant entendu que, devant l'impossibilité de parler avec tous les sujets en présence, s'est imposé à nous le réalisme de ce plafond maximal, *a priori*. Mais, tout en restant attentif à la barre de saturation théorique qui correspond au seuil, à partir duquel, les réponses des sujets d'une étude se répéteront de manière invariable. Ces deux boîtes se sont emboîtées, pour notre cas lorsqu'il a été interrogé 15 parents et tuteurs. Compte non tenu des 3 responsables du projet, avec qui nous nous sommes entretenu, constitués du secrétaire exécutif de l'ONG Symbiose, du responsable de la lutte contre la maltraitance des enfants au niveau de l'ONG et du chef du comité de protection des enfants de *Médina Sabakh*, qui est la commune englobant le village de *Djéri Kao*.

À la fin de l'entrevue avec le quinzième parent, les impressions de redites dans les discours des interlocuteurs, déjà soupçonnées, à partir des échanges avec le douzième et treizième parent se confirment, de manière flagrante. Nous prédisposant alors, techniquement, à arrêter les entretiens, faute de disposer données supplémentaires et nouvelles. Ainsi, avec cette approche, le pari de la diversité des publics est gagné, tout comme le pari de la variété des informations sur le sujet en question. L'objectif d'équilibre entre les points de saturation statistique et théorique, qui était recherché dans la constitution de notre échantillon est, ainsi, atteint, pour ce qui de l'entretien individuel.

(Re)cherche du point de saturation et *focus groupe*

Le *focus groupe*, qui est aussi envisagé comme une autre technique de recueil de données, dans cette présente étude, n'est pas identique à l'entretien individuel sur certains points, tels que pour son organisation matérielle. Mais, ce qui réunit les deux techniques, qui sont toutes deux des variantes de l'approche qualitative est, évidemment, plus important dans leur fond, qui puisé.

De ce point de vue, il s'avère que pour la réalisation *du focus groupe*, on se retrouve au moins avec les mêmes questions qui se posaient, lors de l'entretien individuel ainsi que les mêmes exigences qui s'imposent au chercheur. Pour illustration : « le nombre de *focus groupes* à constituer est extrêmement variable d'une étude à l'autre. Les données à prendre en compte relèvent, à la fois, des caractéristiques des populations concernées (effectifs, localisations géographiques, catégories...) et des exigences relatives à l'étude (degré de complexité, contraintes de représentativité, de crédibilité, voire de diplomatie...) » (Vidal-Attal, Iribarne, 2012 : 40).

Si, à cette équation s'ajoute une autre, aussi ardue, liée au fait qu'en tant que variante de l'approche qualitative, l'entretien de groupe n'accorde, naturellement, pas une suprématie absolue aux statistiques, bien que cela n'empêche pas, pour autant, qu'elle se mette à rechercher le nombre juste ou, plutôt, les nombres justes. Car en ce qui concerne le *focus groupe* l'équation de la taille de l'échantillon comporte plusieurs inconnues. Traduite en langage simple, cette équation complexe se poserait ainsi :

D'abord combien de focus groupes organiser ? Ensuite, pour chaque *focus groupe* combien de participants mobiliser ? Et enfin, combien de temps aussi consacrer à la durée d'un *focus groupe* ? Autant de questions, pour lesquelles, trouver des réponses s'avère nécessaire, d'autant qu'elles apportent à la technique une dimension scientifique comme démarche et, une dimension pragmatique à son usage.

Heureusement qu'à ce propos, à défaut d'un indicateur fixe et figé, des intervalles souples et dynamiques sont définis, pour chacune de ces inconnues sus-citées. En vue certainement de repère et de garde-fou assuer à la méthode un cadrage fonctionnel minimal. En effet, nul doute que sans des limites tracées, il n'y aurait point de garantie d'harmonie minimale entre les différents *focus groupes* pour pouvoir parler de méthode.

À l'absence de règles unanimes, plus ou moins strictes, les risques d'écarts seraient, tellement, grands entre deux entretiens de groupe, qu'ils ne sauraient être homologués. Le reproche de méthode pas ou peu scientifique, qui est opposé à l'approche qualitative, y trouverait, alors, un écho justifié. Pour parer à ces éventuels biais, d'ordres pratique et méthodologique, voilà des normes précises qui sont établies à ces effets. Dans la formulation de la règle, concernant le nombre de focus groupes nécessaire à organiser dans le cadre d'une étude pour s'assurer son cachet scientifique, il est mis en avant la notion de chiffre avec des grandeurs précises sur le nombre de fois. Ce qui, à première vue, peut amener à considérer qu'à ce niveau, c'est le point de saturation statistique qui est privilégié. Mais, au-delà de cette première lecture superficielle, il apparaît de manière très subtile et très forte la portée qui est donnée au point de saturation théorique aussi.

Cette suprématie accordée, encore une fois de plus, à la diversification externe ou intergroupe ne souffre d'aucune ambiguïté, dans les propos suivants, qui sont avancés sur la problématique du seuil de représentativité des *focus groupe* : « le nombre de groupe nécessaires est, donc, moins lié à l'exigence d'une représentativité statistique qu'à celle d'une compréhension, en profondeur du sujet de l'étude. Dès que l'animateur n'apprend rien de plus d'un groupe à l'autre, alors il a atteint le seuil de saturation théorique et il n'est plus nécessaire de continuer. Traditionnellement, ce seuil s'établit entre trois et cinq groupes pour une population relativement homogène et segmentée. Plus le sujet est complexe et plus les éléments y afférant sont controversés, plus ce seuil est élevé. *A contrario*, un sujet simple et sur lequel règne un

fort consensus ne nécessit  pas plus de deux ou trois *focus groupes* » (Vidal-Attal, Iribarne, 2012 : 38-39).

L  aussi, face   deux choix possibles, m me si, celui de l'ordre du subjectif et, donc al atoire est plus indiqu  que celui de l'ordre de l'objectif et, donc m canique, nous n'avons pas cherch  dans notre d marche   les opposer mais, plut t,   les associer. Ainsi dans les faits, nous avons envisag  d'organiser *cinq focus groupes* dans les localit s de *Dj ri Kao* et de *Diamafara*, avec les parents et tuteurs des enfants.

En m me temps, nous nous sommes engag s    tre tr s vigilant pour nous arr ter, net, de multiplier les s ances de discussions en groupe sur le sujet, d s l'instant qu'elles commenceraient   se suivre et   se ressembler aussi. Tout compte fait, cette sensation de r entendre les m mes id es, de se faire (re)raconter des exp riences identiques, de r  couter des confidences similaires, d' tre (re)t moin de r olutions pareilles   tout point de vue, a  t  fortement ressentie lorsque nous avons assist    la cinqui me entrevue de groupe.

Finalement, il a  t  organis , dans les circonstances de cette recherche, effectivement cinq *focus groupes* ; dont trois avec un public constitu  uniquement d'hommes et deux avec un public compos  exclusivement de femmes. Vu sous l'angle des localit s,   *Dj ri Kao* deux *focus groupes* ont  t  organis s avec un groupe constitu , uniquement, d'hommes et un autre groupe compos , seulement, de femmes, tandis que dans le village de *Diamafara*, trois *focus groupes* ont  t  organis s, avec, sp cialement, 2 groupes d'hommes et un groupe de femmes, exclusivement.

Encore guid  par le choix prudent de mettre en relation le point de saturation statistique et le point de saturation th orique au cours des *focus groupes* avec l'id e que la repr sentativit , parfaite, est atteinte   l' tape pr cise o , justement, ces deux barres se croisent. Car il est  tabli qu'au-del  du seuil de cinq *focus groupes*, les informations nouvelles apport es par les groupes deviennent souvent marginales. Alors,   partir de ce moment il n'est plus n cessaire de poser, une  ni me fois, les questions  tant donn  le nombre de r ponses similaires qui ont  t  d j  entendues sur ce point pr cis. Cette id e,   l' tat de th orie, s'est r v l e dans la r alit  une d marche pratique. La preuve, les r sultats, relativement, concluants obtenus   l'usage.

La deuxième inconnue, qui donne au *focus groupe* un niveau de complexité encore plus élevée sur l'entretien individuel quant à sa réalisation matérielle, est justement la constitution du groupe. Or, pour que ce dernier soit dynamique et productif, il lui faut se conformer à certaines règles fonctionnelles, dont la taille et les règles de fonctionnement à observer par les membres, entre autres.

Sous ce rapport, la définition, communément, acceptée est qu'un groupe est constitué par un certain nombre de personnes ayant un but commun et devant coopérer entre eux pour satisfaire des objectifs communs qui peuvent être de tous ordres ; axés sur l'efficacité. Pour cela, elles établissent, d'une part, des normes de comportement ayant trait à des règles de jeu, code de conduite ; explicites ou tacites... Et d'autre part, elles érigent des statuts fixant la position de chaque membre dans le groupe qui nouent, entre elles, des relations structurées : répartitions des rôles, *leadership* reconnu et assumé.

Mais, en amont des relations professionnelles à régler pour la bonne marche du groupe, il faut au préalable délimiter la taille qui est la première condition de fonctionnalité du groupe. Étant entendu, qu'il est établi que la dimension du groupe affecte les comportements et les résultats du groupe. Pour conforter ces propos, il est schématiquement convenu que le groupe minimal compte deux à sept membres. En dessous de cinq membres, il n'y a pas vraiment de vie de groupe.

Le groupe médian est, pour sa part, composé de huit à 12 membres. Il correspond, d'ailleurs, au groupe idéal si l'on veut donner à chaque participant la possibilité de réagir, facilement, et, en toute réciprocité, vis-à-vis de chacun des autres.

Enfin, le groupe maximal, quant à lui, est large de 13 à 16 membres. Au-dessus de 16 membres, on est en présence d'un grand groupe. Vaut mieux, alors, dans ce cas les subdiviser en sous-groupes de cinq à sept personnes, qui examineront les problèmes de manière plus approfondie, que ne saurait le faire le grand groupe. À défaut, le grand groupe se divisera en sous-groupes, naturellement.

Pour être efficaces, les spécialistes de *focus groupes* s'inspirent et suivent, scrupuleusement, les règles d'organisation du groupe qui sont édictées.

Ils se mettent, davantage, sous pression en visant comme, principal et unique, objectif à atteindre entre les trois groupes possibles, celui le plus pointu qui est le groupe idéal. Cette exigence auto-infligée n'est pas fortuite, au contraire.

Elle procède de la volonté des spécialistes de s'entourer de moyens pratiques pour réussir les entretiens de groupe, qui sont loin d'être simples à conduire à bon escient, vu les incertitudes inhérentes à cette forme de technique de collecte de données pour le chercheur. Lever l'équivoque du nombre de participants contribue, fortement, à sa démarche de simplification bienvenue.

D'entre les différentes conclusions, plus ou moins identiques, à une ou deux unités près, celle qui semble la plus consensuelle arrête que : « sur un plan quantitatif, une entrevue de groupe doit idéalement avoir entre huit et 12 participants. Au-dessus de ce nombre, la participation individuelle tend à se réduire, il y a risque de perte d'informations » (Perrien, Chéron, Zins, 1983 : 250).

Dans cette dynamique et dans cet esprit, les cinq *focus groupes* organisés, dans le cadre de cette étude ont, rigoureusement, suivi le protocole défini à cet effet. Alors que sur la base du principe d'homogénéité de la population de l'étude, presque tous les parents et tuteurs d'enfants *Talibés* résidant dans un des villages de *Djéri Kao* et de *Diamafara* répondent au critère d'éligibilité, nous sommes tenus, au nom, du principe de la saturation de nous limiter dans les intervalles numériques de huit participants à 12 par *focus groupe*, tel que édictés par la méthode.

Et mieux, par souci de nous donner toutes les chances de succès pour une collecte de données intéressantes, nous avons, tant que possible, cherché à prendre en compte durant les cinq *focus groupes* organisés, les cinq nombres de l'intervalle numérique, à une exception près. Mu par l'espoir d'avoir, au moins, une chance sur cinq de réaliser le *focus groupe* parfait, au bénéfice de notre étude.

Alors, il y a eu, chronologiquement, un premier *focus groupe* avec dix femmes de *Djeri Kao*, suivi d'un deuxième *focus groupe* avec 12 hommes, dans le même village. Puis, il y a eu, par la suite, un *focus groupe* avec huit hommes à *Diamafara*, suivi d'un deuxième *focus groupe* avec neuf femmes et, enfin, un dernier *focus groupe* avec sept hommes.

Avec une stratégie d'implication des participants, rondement menés en amont par Symbiose articulée, autour d'une approche participative, bien mise en œuvre, il y a forte probabilité que la population de l'étude soit dans de bonnes dispositions pour répondre, favorablement, et honorer physiquement, dans les moyens du possible, les invitations qui leur sont adressées par l'ONG et l'équipe de chercheurs.

Dans ces circonstances, la délimitation du nombre de participants, imposée par une logique objective, va nécessairement se heurter à une démarche, inclusive, d'association de toute personne des localités d'intervention, désireuse de s'impliquer. Au nom du contrat de partenariat qui lie, les deux parties, articulé autour du principe d'approche participative qui se pose comme une aspiration forte du côté de Symbiose et, aussi, comme une attente, tout aussi forte, du côté des populations.

D'où ce risque de frustration profonde que peut créer toute exclusion de public intéressé à ces *focus groupes*, quelles que soient, par ailleurs, les raisons scientifiques qui la soutendent. Finalement, c'est ce qui s'est, vraiment et malheureusement, produit. Les discours de certains participants ci-dessous en témoignent. Ils n'ont pas, visiblement, digéré cette manière de procéder de l'ONG qui les avait écartés des *focus groupes*. Lorsqu'ils ont eu l'opportunité enfin, cinq mois après les faits d'en faire cas, ils n'ont pas raté l'occasion de le fustiger lors des rencontres d'évaluation des engagements. C'est ce qui transparait, en filigrane, derrière les propos, suivants, pris pour exemple :

« Je salue toute l'assemblée. Je rappelle que lorsque vous étiez venu la dernière pour tenir une discussion sur les questions du confiage des enfants, de Daaras itinérants et de la mendicité des enfants Talibés, tous les habitants du village n'avaient pas pu participer à la rencontre. Chez les femmes, il n'y avait que dix personnes qui étaient conviées bien que d'autres voulaient bien en faire partie mais vous nous aviez opposé que c'est seulement dix personnes qui devaient constituer le groupe de participantes. N'empêche qu'à votre départ, nous avons quand même tenu à organiser une grande réunion avec toutes celles

qui voulaient y prendre part et nous leur avons fait un compte rendu des discussions que vous avez eues avec nous. Nous leur avons aussi fait part des engagements que nous avons pris, chacun selon ses envies et ses moyens, pour contribuer à la lutte contre les phénomènes de confiage, de Daaras itinérants et de mendicité des enfants Talibés. À la suite de cette entrevue, beaucoup de nos camarades ont à tour pris des engagements bien qu'elles ne faisaient partie du groupe expérimental des femmes de Djéri Kao avec qui vous avez travaillé. Pour la plupart, elles ont pris chacune l'engagement de choisir un enfant Talibé dont elles vont prendre soin comme leur propre enfant ».

Cette panoplie, de critères techniques, opposée à la méthode d'entretien et appliquée au niveau du nombre d'interlocuteurs requis par étude, au niveau de la variété d'informations recueillies, est déjà assez large. Mais, elle ne s'arrête pas, pour autant, à ces deux exigences. De manière encore plus pointu, cet encadrement méthodologique va aussi jusqu'à établir des indications sur le temps que devraient durer l'entretien individuel et le *focus groupe*. Mais, moins comme des exigences fortes, elles font plus figure de garde-fou qui fonctionnent comme de simples suggestions, sans aucun soupçon de contrainte.

Cette liberté laissée au chercheur, à ce niveau, se perçoit d'emblée dans la formulation, même, de l'indication. De manière laconique, dépourvue de toute justification, encore moins, de démonstration. Circonscrits dans des intervalles temporels, tantôt très étendus comme pour le cas des *focus groupes*, tantôt très réduits comme pour le cas des entretiens individuels, ils se caractérisent par des approximations qui se manifestent différemment pour les deux types d'entretiens.

Pour le premier qui est celui de groupe, les propositions relatives à leur éventuel bon *timing* paraît trop élastique et assez vague.

À ce propos, il est recommandé de suivre la voie habituelle qui veut que, quoi qu'il en soit : « pour ce qui est de la durée, la plupart des entrevues de groupe durent entre une et 12 heures. Bien entendu, la durée d'une entrevue de groupe sera fonction du thème abordé et de la propension des participants... à participer » (Perrien, Chéron, Zins, 1983 : 250).

Pour la deuxième qui est celui de l'entretien individuel, la difficulté technique est plutôt dans le sens du resserrement du temps imparti à sa durée. De ce point de vue, il est rappelé, en guise de constat, que : « En règle générale, une entrevue, une entrevue en profondeur dure de 30 minutes à 45 minutes » (Bengston, 1982 : 21).

À défaut de soubassements scientifiques formalisés, à propos des marges de temps exactes à observer lors de ces différents entretiens, ces propositions/suggestions restent, en l'état, de balises qui éclairent la démarche adoptée, sans aucune autre prétention. Néanmoins, ces propositions/suggestions de durée sont considérées comme tel et, nous nous en sommes inspirés comme guides, qu'elles nous ont servi.

Dans cet esprit, les *focus groupes* sont prévus pour une heure 30 mn, compte non tenu d'une heure de mise en place. Ils ont été, effectivement, réalisés dans ces délais. Les entretiens individuels, quant à eux, ont été programmés pour 15 à 30 mn. Ils ont, aussi, été déroulés dans cet espace-temps. À l'application, ces propositions, qui ne sont que des conseils avisés, se sont révélées productives au regard des résultats obtenus.

Grâce à ces plages temporaires, les débats ont suffisamment duré pour avoir le temps de se bonifier et, se solder par des enseignements riches et variés. En effet, d'abord laborieuses au début, les discussions de groupe se sont stabilisées, au fur et à mesure, des échanges avant de prendre une direction, de plus en plus, claire et instructive. De même que superficielles au départ, les conversations se sont approfondies, peu à peu, pour finalement aborder des thématiques de cette question des phénomènes du *confiage* des enfants, des *Daaras* itinérants et de la mendicité des *Talibés* souvent censurées. Tels, religion et mendicité, marabouts et éthique, parents et devoirs vis-à-vis de son enfant, *confiage* des enfants ou fuite de responsabilités, complots entre parent et marabout pour l'exploitation économique de l'enfant etc.

Les réponses, claires et précises, qu'ont obtenues ces questions très sensibles, comme toutes les autres qui le sont, plus ou moins, et qui ont été abordées au cours des entretiens organisés, à la faveur de l'étude, l'ont été grâce à la combinaison de plusieurs facteurs d'ordre scientifique et pratique.

Dont la taille de l'échantillon du public, avec qui s'entretenir, une bonne appréciation du point de saturation pour les informations collectées, de même que, comme nous venons de le voir, le cadre temporel dans lequel limiter les entretiens. Mais, dans cette solution systémique qui garantit le succès des entretiens en tant que technique de collecte de données qualitatives, l'élément manquant, à trouver, est l'identité précise des publics partenaires participants.

Autrement dit, quelle personne précise à enrôler parmi celles de toute la population de l'étude, afin de constituer l'échantillon physique. Choix, peu évident, rendu encore plus complexe, dans le cas de cette présente étude, par une liste de parentes et tuteurs d'enfants *Talibés* dans les villages de *Djéri Kao* et de *Diamafara* et potentiels sujet, qui s'étend à l'infini.

Entre une démarche, aléatoire, basée sur une sélection faite au hasard des publics rencontrés et, une démarche, raisonnée, où la sélection des publics se fait au gré de leur volontariat, laquelle choisir ?

4.1.2.2 Une sélection des sujets enquêtés sur la base du volontariat

Après l'épineux questionnement autour de la taille conforme de l'échantillon, il s'est posé, une non moins, préoccupante équation qui consiste à sélectionner les sujets, précis, auprès de qui recueillir les informations. Sélection à faire parmi tout cet ensemble de parents et tuteurs d'enfants *Talibés* potentiels, qui sont éligibles et à disposition. La difficulté, à laquelle nous avons été confronté, peut-être exprimée par l'interrogation suivante : sur qui porter notre choix, dans ce grand groupe et pour quel motif ?

La réponse se trouve au niveau des critères de sélection définis, à cet effet. Or à ce propos : « Deux aspects doivent être envisagés au sujet de l'échantillonnage : le choix des personnes interrogées et leur nombre. Certains critères guident le choix de ces personnes : leur disponibilité, compte tenu du temps considérable exigé par un récit de vie, leur capacité de s'exprimer, l'intérêt et la pertinence des informations révélées. Une personne doit vouloir et pouvoir exprimer d'une façon vivante ses expériences et ses sentiments passés et présents. » (Poirier, Clapier-Valladon et Raybaut, 1983).

Pour ce faire, la désignation des sujets de cette étude, a reposé sur le facteur ‘‘ affirmation libre et personnelle de l’individu à participer à l’étude’’. Ce choix basé, à l’apparence, sur le volontariat libre et total du public, qui peut accepter ou refuser de son propre gré, l’invitation qui lui est adressée de participer à un entretien individuel et ou à un entretien de groupe, s’est avéré être l’indicateur clé pour entériner les choix des publics de l’étude.

Dans une configuration duelle, il se trouve que la question de la mendicité des enfants *Talibés* déchaîne, au Sénégal, les passions et instaure une adversité farouche entre les *antis* et les *pro*. Un sujet qui souvent peut être, dans ce contexte éludé et, rarement abordé par une partie des Sénégalais. La peur d’en débattre, ouvertement, provient du risque encouru, selon le camp où tu es placé, d’être stigmatisés et de se faire passer, soit des ennemis de la religion islamique, soit pour des inhumains contre l’enfant.

Heureusement qu’une autre partie de Sénégalais se place, de plus en plus, au-dessus de telles considérations *crypto* personnelles et, participe voire provoque ce débat ; publiquement. Encouragés dans cette voie, par la possibilité qui leur est reconnue de pouvoir prendre la parole et aussi de pouvoir garder le silence dans ce débat, sans subir la violence d’être jugé pour leur décision souveraine. Pourvus de cette liberté d’expression, qui ne prend son véritable sens que si elle garantit à la personne la latitude de taire ou d’exprimer son opinion, qui sont tous deux des droits inaliénables. Pour ces publics en présence, ils en jouissent et en usent, à leur guise et sans tabou.

Bien sûr, la liberté d’expression ne peut pas être comprise isolément des autres libertés : « la liberté de pensée et d’opinion ainsi que la liberté d’expression, respectivement garanties par les articles 9 et 10 de la Convention, seraient [...] d’une portée bien limitée si elles ne s’accompagnaient pas de la garantie de pouvoir partager ses convictions ou ses idées collectivement, en particulier dans le cadre d’association d’individus ayant les mêmes convictions, idées ou intérêts » (C.E.D.H, aff. Chassagnou et a. c. France, arrêt du 29 avril 1999, requêtes n° 25088/94, 28331/95 et 28443/ 95, §100). Ce type d’affirmation est courant dans la jurisprudence de la Cour, qui rappelle ainsi souvent que « la protection des opinions et la liberté de les exprimer constituent l’un des objectifs de la liberté de réunion et d’association consacrée par l’article 11 » C.E.D.H. Note de bas de page 32).

Fort de cette légitimité conférée par le droit à l'expression, personne ne peut être, alors, contraint à dire, s'il ne veut pas prendre la parole sur un sujet, mais aussi, personne ne peut obliger la personne à se taire, si elle veut prendre la parole.

Par ces possibilités d'agir en toute liberté qu'elle garantit, l'échantillonnage par volontariats semble la méthode la plus appropriée, dans le cas de notre étude à sujet sensible et problématique, pour la raison évidente que : « cette technique ''consiste à faire appel à des volontaires pour constituer l'échantillon''. On constitue un tel échantillon surtout dans les cas suivants : - Lorsque le problème est délicat, voire tabou ; - Lorsque la participation à la recherche (par exemple, expérimenter un médicament) implique un certain risque ; - Lorsqu'il est impossible de constituer un échantillon aléatoire, les données étant inexistantes, détruites, confidentielles ou nécessitant une recherche presque impossible à entreprendre » (Ouellet, Saint-Jacques, 2000 : 182).

En effet, comme il a été abordé à plusieurs reprises supra, le phénomène du *confiage* des enfants, des *Daaras* itinérants, de la mendicité des enfants *Talibés* est aujourd'hui au Sénégal, déclaré comme une grande cause nationale par les politiques à réinventer. Les acteurs sociaux la considèrent comme grande cause humanitaire à éradiquer. *A contrario* Les religieux la prêchent comme une grande cause religieuse à défendre, chez certaines populations, elle est (re)présentée comme une grande cause sociale menacée à sauvegarder.

À la croisée d'enjeux politique, religieux, économique, sociétal et psychosocial, les positions tenues, par les différents acteurs en présence ne sont pas, facilement, conciliables. Encore que que le sujet suscite, nécessairement, des oppositions fortes découlant de convictions profondes et/ou d'intérêts égoïstes.

Les débats qui éclatent autour de la question virent, toujours, à l'affrontement verbal et débordent, souvent, sur une bataille juridique, finissent parfois même à une rixe physique. Ils peuvent, aussi, de manière insidieuse, se solder par le placement du protagoniste aux bancs des accusés de la société et, même, conduire à son exclusion tacite de la communauté ; selon du côté où il se positionne et suivant la posture qu'il adopte.

Pour ne pas se retrouver pris au piège, par un sujet dont la nature, sensible et délicate, pousse à se mettre à nu et, dont le danger d'un positionnement, quelconque, peut valoir un désaveu d'une partie de la société, les populations sénégalaises ne prennent, de plus en plus, part à ce débat. Elles préfèrent garder, pour elles seules et, dans l'ordre de l'intime, leurs idées sur le sujet.

La stratégie trouvée, alors pour les sortir de leur retraite faite de prudence, a été de miser sur la simplicité et la franchise en leur demandant, tout bonnement, s'il ou si elle souhaiterait participer à un entretien, dans le cadre de cette étude. Leur laissant ainsi toute la latitude de répondre par la négation ou par l'affirmatif, comme c'est le cas avec Lobé pour vous donner un exemple :

Falilou Bâ « : Merci beaucoup, Madame Lobé pour l'entretien que vous nous avez accordé. Mais, il y a une discussion de groupe plus élargie que nous allons organiser tout à l'heure avec les femmes du village ; discussion à laquelle nous aimerions que vous preniez part ? ».

Lobé : « D'accord, je participerai à la discussion de groupe avec les filles du village de tout à l'heure ».

Quand, il a été ressenti, dans certains cas, le besoin de tirer des interlocuteurs de la réserve dans laquelle il ou elle s'était retranché(e) par peur, il a été utilisé des méthodes plus persuasives.

En un moment donné, la personne invitée a été forcée, de manière subtile, en la considérant, d'emblée, comme favorable à une invitation qui ne lui a pas été adressée de manière explicite. Étant entendu que devant le fait accompli, il y a, plus, de chance qu'il joue le jeu, malgré lui, en faisant semblant d'accepter, tout de moins, par politesse, plutôt que de décliner, grossièrement, l'invitation qui lui est "imposée". C'est dans cet engrenage que Cissé a été mis. Ce qui explique, peut-être, pourquoi il a honoré sans engagement en répondant présent ; malgré lui ; qui sait ?

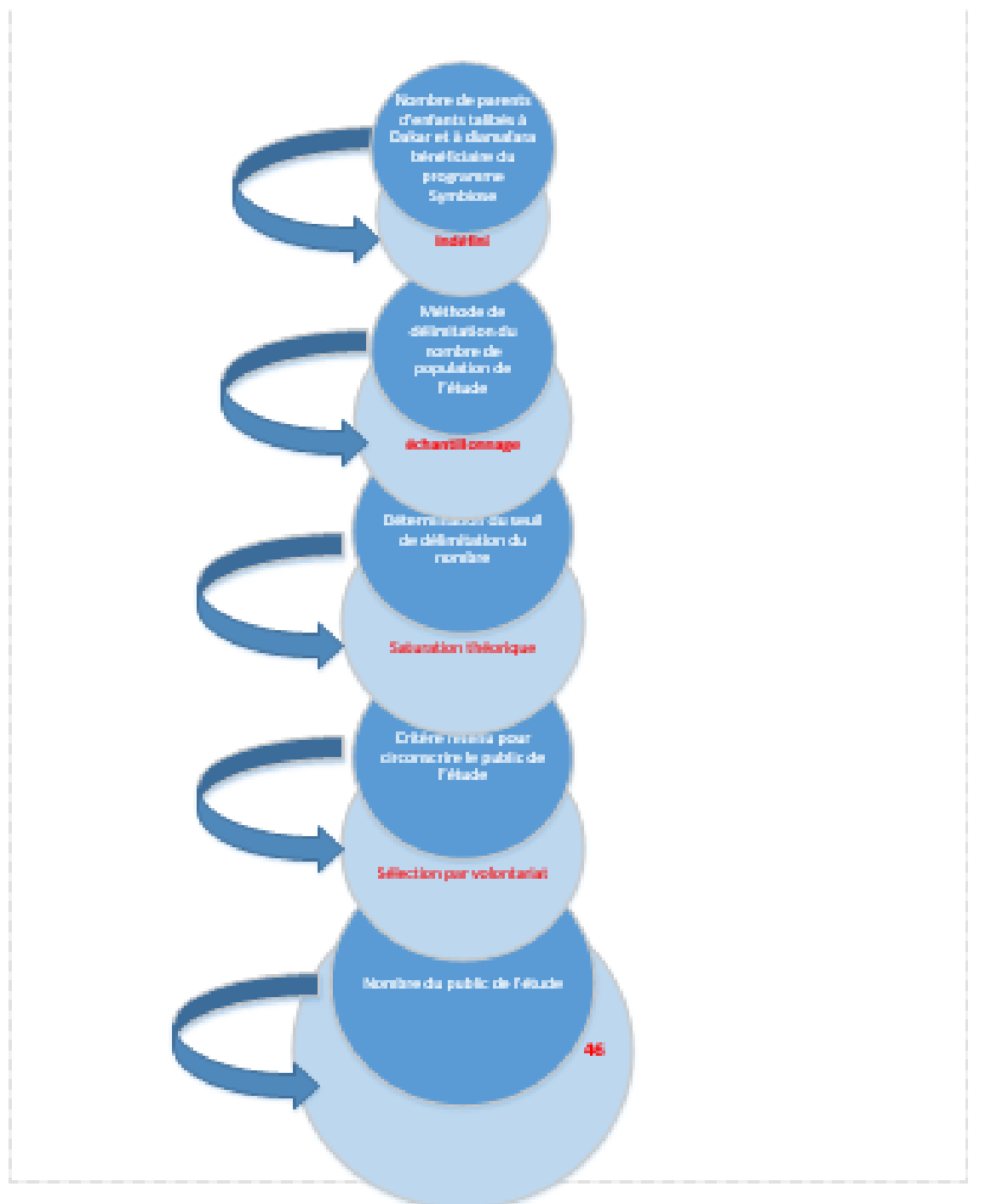
Falilou Bâ : « Tout ce que vous venez de dire à l'instant sont de bonnes initiatives. Au cours de la discussion de groupe, je souhaiterai que chacun prenne un engagement de poser un acte, qui serait en fonction de ses possibilités, et qui pourrait venir en aide soit au Talibé, soit marabout ou même soit aux parents qui seraient tentés de confier leurs enfants à des marabouts de Daaras. Avec comme finalité de lutter contre le confiage d'enfant et à la mendicité des enfants Talibés. En discussion de groupe, on reviendra sur les engagements que pourrait prendre chacun en fonction de ses moyens pour la lutte contre la mendicité des enfants Talibés. Merci, merci vraiment beaucoup Cissé ; les propos ont été clairs, merci ».

Pour les demandes adressées aux parents rapportées dans le document, il s'agit de celles que nous avons nous-mêmes formulées à notre interlocuteur au sortir d'un entretien individuel. Mais, il y en a, bien sûr, d'autres invitations dont s'est chargée l'ONG Symbiose elle-même lorsque la sollicitation leur a été faite de nous proposer des parents et tuteurs qui ont, plus ou moins, bien réagi à leurs communications contre la mendicité des enfants *Talibé*.

Sans preuve supplémentaire, nous avons la conviction que ces individus ont répondu, par leur libre choix. Et puis, nous avons eu la bonne impression que ces individus, que nous avons réussi à enrôler, ont répondu présents de leur propre chef. Plus ou moins convaincu, que nous sommes de cette perception, dans la mesure qu'ils se sont révélés être dans de bonnes dispositions d'interaction discursive.

À raison de leur participation librement consentie, en apparence, ils se sont présentés, en acteurs dynamiques, engagés dans une relation d'échange productrice de savoirs co-construits. De notre point de vue.

Schéma 14 : procédure de délimitation de la population de l'étude



Falilou Bâ, Thèse AMU, 2018

4.2 L'analyse de contenu à la croisée des données qualitatives

4.2.1 Recueillir des données écrites en fonction des caractéristiques des publics partenaires

Dans l'obstination de gommer cette image décrédibilisante de non science ou de sous science qu'on lui attribuait, de manière injuste du point de vue de ses adeptes, bien sûr. Comme réaction conséquente, ils dotent l'approche qualitative d'un ensemble d'outils de collecte et d'instruments d'analyse de données singuliers, qui font sa particularité. Elle s'est même "scientifisée" un rythme tel que l'approche qualitative a même fini par se retrouver avec une foison d'outils pertinents et variés, d'entre lesquels il faut choisir selon les situations méthodologiques en présence.

Tel est le cas auquel nous nous sommes confronté, lorsqu'il s'est agi de choisir des outils de collecte de données recueillir la parole des différents publics partenaires de l'étude. Chacun caractérisé par statut, une nature, une posture, un rapport... différents pour les uns et pour les autres face à la question à l'étude.

Pour y parvenir, nous nous sommes engagé à chercher la réponse à la question suivante : quels outils de collecte de données pour quelles unités d'observation en présence ?

4.1.2.1 Des données secondaires recueillis au niveau des acteurs secondaires

Observation *in situ* avec les enfants mendiants

L'observation s'est présentée comme un outil approprié, pour cette présente recherche sur les enfants *Talibés*. D'abord, pour sa pertinence scientifique et, surtout, par son caractère incontournable qui condamne tout chercheur à en faire usage nécessairement, de manière consciente ou inconsciente.

Compréhensible, alors, qu'elle soit considérée comme une technique, aussi bien, indiquée que naturelle en sciences humaines. Une place de choix que les spécialistes se sont accordé à lui reconnaître, dans un élan d'unanimité, assez rare, pour être signalé : « de façon générale, l'observation des phénomènes, quelle que soit leur nature, constitue la clé de voûte de toute démarche scientifique. Les fondateurs des sciences sociales, et plus précisément les fondateurs de la sociologie, ont fait de l'observation le critère fondamental de la connaissance, les faits sociaux devenant, dans les balbutiements du développement des méthodes en sciences

sociales, des « sujets d'observation ». L'observation s'est ainsi affirmée comme une condition première de la construction du savoir en sciences sociales (tout comme dans les sciences pures), par une mise en rapport mais aussi une mise à distance du sujet et de l'objet » (Mylène Jacoud, Mayer, 1997 : 211).

Ensuite et surtout, le recours à un tel outil est motivé par son caractère d'efficacité, et cela jusque dans les situations de recherche peu évidentes. Conscient de toutes les péripéties qui entourent notre sujet d'étude, faire appel à l'observation nous est apparu opportun, d'autant plus que : « l'utilisation des techniques d'observation peut être très appropriée pour détecter des comportements difficilement repérables ou pour mesurer des séquences d'interaction complexes » (Coutu, Provost, Bowen, 2010 : 325).

Or, quand on parle de situation improbable en recherche, c'est surtout quand on a à faire à une certaine catégorie de sujets inconstantes, tels les enfants. En effet, ces derniers constituent des unités difficiles à maîtriser et à ''diriger''. Le niveau de leur état psychosocial étant, assez peu, développé pour appréhender toutes les situations qu'ils vivent, d'une part, et d'être en mesure de les restituer, fidèlement, ou, encore moins, de les juger, d'autre part. Un tel exercice suppose des aptitudes pour lire les événements vécus et surtout une faculté pour les analyser qui s'affine au gré des expériences de la vie ; ce qui fait défaut à l'enfant.

À ce titre, dans une situation de recherche où ce dernier est un interlocuteur de choix, il est judicieux de le laisser, lui, s'exprimer par l'(in)action. Et nous, nous employer, derrière lui, à procéder à la transcription de ses expressions langagières, plutôt gestuelles, en écrits.

C'est pourquoi, d'ailleurs, le procédé est largement utilisé dans des études de référence dans lesquelles l'enfant se (re)trouve au centre. Pour s'assurer du pragmatisme d'un tel outil sur de tels sujets, retenons que : « L'observation apparaît également comme un moyen fort adéquat pour décrire, analyser et évaluer les comportements des enfants. En effet, les jeunes enfants ont des capacités verbales et cognitives plus limitées que les adultes, ce qui rend moins attrayante, voire impossible, l'utilisation des techniques telles que l'entrevue, le questionnaire ou l'auto-évaluation. Comme nous l'avons mentionné précédemment, l'observation systématique s'est révélée particulièrement efficace pour établir le répertoire comportemental des enfants et décrire les changements de comportement au cours de l'enfance. La

documentation scientifique dans le domaine de la psychologie du développement regorge d'études ayant utilisé l'observation directe des comportements pour décrire la nature des relations entre l'enfant et ses partenaires sociaux (notamment la relation mère-enfant). Les années 1970 sont marquées par la prolifération d'études d'observation centrées sur la description des interactions entre l'enfant et ses pairs. Plus récemment, les chercheurs ont également eu recours à plus à l'observation pour cerner les caractéristiques des relations jusque-là négligées par la recherche empirique : les relations au sein de la fratrie la relation père-enfant ou les relations thérapeutes-clients » (Coutu, Provost, Bowen, 2010 : 326-327).

Si l'intérêt d'user de l'observation, dans le cadre de cette recherche, est avéré, une équation, cette fois-ci plus subtile, apparaît en ces termes : quelle technique d'observation ? Car, il y en a plusieurs formes, qui sont différentes dans l'esprit, dans la démarche et, donc du coup, pour ce qui est des types de résultats attendus.

Parmi ses variantes, nous rappelons, principalement, l'observation participante et l'observation directe encore appelée observation *in situ*. Deux techniques basées sur le rapport du chercheur avec l'objet, un rapport matérialisé par sa position sur le terrain. Dans le premier cas, il est dans une posture de passivité ou de retrait et, dans le second, il est dans une relation d'imprégnation ou de superposition avec l'objet.

Une position, donc, dictée par la nature du sujet à l'étude. À caractère sensible, délicat, les milieux de la mendicité sont devenus, de plus en plus, hermétiques aux étrangers de manière générale et aux acteurs sociaux en particulier ; et les mendiants et maîtres coraniques se montrent de plus en plus méfiants à l'endroit de tout « intrus » qui cherche à les infiltrer (Ref. Amo Kae).

À moins de disposer d'une véritable couverture pour se fondre, clandestinement, dans le groupe et, procéder à une observation participante, mieux vaut opter pour l'observation directe qui, dans notre cas semble plus indiquée. Elle prône la négociation pour rompre les filets, avec lesquels, s'est barricadé le milieu de la mendicité des enfants *Talibés*.

Pour une raison simple, « Mentionnons que l'observation en tant que procédé de recherche qualitative implique l'activité d'un chercheur qui observe personnellement et de manière prolongée des situations et des comportements auxquels il s'intéresse, sans être réduit à ne connaître que ceux-ci que par le biais des catégories utilisées par ceux qui vivent ces situations. Précisons les principales caractéristiques. Il s'agit d'une technique directe puisqu'il y a un contact avec des informateurs. Il s'agit d'une observation non-directive dans la mesure où l'observation de la réalité demeure l'objectif ultime et que, habituellement, le chercheur n'intervient pas dans la situation observée. Il s'agit d'une analyse qualitative dans la mesure où entrent en jeu des notes pour décrire et comprendre une situation plutôt que des chiffres pour dénombrer des fréquences de comportements » (Jacoud et Mayer, 1997 : 212).

Dès lors, mettant en avant les forces de l'observation directe, nous nous en sommes servi, dans les situations où elle apportait des éclairages intéressants pour l'étude mais, sans ignorer les faiblesses explicites et implicites qui limitaient cette méthode.

C'est dans ce cas que, bien que se présentant comme une technique de recherche de valeur, l'observation fait plus figure de procédé, pour une entrée en matière qui permet de recueillir des informations, à portée de vue. Même si elle peut, dans certaines circonstances, se révéler une technique de collecte de données apte, à elle seule, à renseigner une variable entière. Comme c'est le cas, à propos, de la situation des enfants mendians *Talibés*, dans notre étude.

Toutefois, l'observation directe reste une technique de premier niveau, génératrice d'informations de premier plan, traduites suivant le regard et selon les constats du chercheur. En plus, elle ne nous livre qu'une photographie superficielle, apparente et, surtout ponctuelle des réalités sociales qui se constituent, pourtant, avec le temps.

En cela, elle gagne à être complétée, élargie et ou remplacée par d'autres techniques de recherche plus avancées : « Au nom d'une certaine "rigueur scientifique" ou d'un souci de "vérité" et d'"objectivité", des "instruments de mesure", des "techniques" et des "méthodes" de recherche ont été conçus pour permettre bien que l'observation soit, la compréhension ou l'explication des phénomènes sociaux » (Jacoud et Mayer, 1997 : 212).

La technique la plus adéquate pour compléter l'observation directe, dans le cas qui nous concerne, doit être, à même, de pouvoir reconstituer le film des faits suivant leur évolution. D'autant que le phénomène à l'étude est dynamique, comme pour ce qui est des formes de communications développées par l'ONG Symbiose dans son projet de lutte contre la mendicité des *Talibés*. À quel outil faire appel, quand il importe de (re)constituer des faits en évolution?

Analyse de corpus pour retracer les communications de lutte contre la mendicité

À l'observation, la situation des enfants *Talibés* renseigne sur une réalité dure. Elle prend, même, un aspect inhumain quel que soit le langage par lequel elle est traduite. En effet, la situation que vivent les enfants *Talibés* et la (mal)traitance qu'ils subissent, au quotidien, sont exprimées dans des registres linguistiques divers et variés ; coïncidant chacun à une forme d'esthétisation de la souffrance. Telle :

- les croyances empiriques : représentées par des situations, des postures, des circonstances qui renvoient à la misère, au dénuement, à la famine, des *Talibés* ;
- les croyances expertes ou savantes : transcrites à travers des démonstrations scientifiques, s'appuyant sur des données techniques, des indications statistiques, des tableaux, de courbes, des histogrammes, des nombres et des chiffres...
- les croyances médiatiques : véhiculés *via* le canal d'images évocatrices, comme les locaux délabrés des *Daaras*, les enfants *Talibés* en haillons et pieds nus mendiant dans la rue, les objets de pénitence tels les pots pour aumônes, les nattes servant de places pour s'asseoir et apprendre le Coran, les bâtons ou cravaches avec lesquels ils sont régulièrement punis... (Meyer, 2004).

Ces différents styles de discours sont adoptés par les acteurs des institutions publiques et des organisations sociales engagées dans la lutte contre la mendicité des enfants *Talibés*. Le but poursuivi à travers ces récits s'inscrit dans l'optique de susciter chez leurs interlocuteurs des émotions (peine, douleur, souffrance...) et provoquer chez le public des (ré)actions.

Dans ce cadre, l'ONG Symbiose, aussi, a développé des programmes d'interventions pour lutter contre ce fléau, parmi lesquels, le plus abouti et le plus actuel est celui qu'elle a conduit en partenariat avec PARRER en 2013 intitulé "stratégies de communication pour décourager les parents à confier leurs enfants à des marabouts itinérants".

Pour procéder à l'étude de ces formes de communication et leurs effets, qui constitue le point de départ de cette présente recherche, il nous revient de les restituer ou de les (re)constituer.

Dans l'un ou l'autre cas, le support documentaire s'est présenté comme la source appropriée pour y parvenir car : « les capacités de la mémoire sont limitées et nul ne saurait prétendre tout mémoriser. La mémoire peut aussi altérer des souvenirs, oublier des faits importants ou déformer des événements. Parce qu'il permet d'opérer certains types de reconstruction, le document écrit constitue dès lors une source extrêmement précieuse pour tout chercheur en sciences sociales. Il est bien sûr irremplaçable dans toute reconstitution faisant référence à un passé relativement éloigné, car il n'est pas rare qu'il représente la quasi-totalité des traces de l'activité humaine à certaines époques. En outre, bien souvent, il demeure le seul témoin d'activités particulières ayant eu lieu dans un passé récent » (Cellard, 2010 : 250).

Par ailleurs, le document confère au chercheur la possibilité de suivre la question à l'étude, dans son évolution au fil du temps. Or, le phénomène de la mendicité au Sénégal qui est culturel, s'est développé à travers l'islamisation pour des visées formatrices nobles. Mais, les dures réalités économiques auxquelles le Sénégal est, aujourd'hui, confronté, ont fini par le dévier vers des buts, basement, lucratifs.

Depuis le dérèglement socio-religieux historique que la pratique de la mendicité des enfants *Talibés* des *Daaras* a connu, organismes publics et organisations sociales, parmi lesquelles l'ONG Symbiose, se sont mobilisés contre ce fléau. Pour ce faire, ils mettent en œuvre, à cet effet, programme d'intervention, après programme d'intervention.

Apprécier les effets des interventions développées à l'intention des parentes et tuteurs d'enfants *Talibés*, entre autres publics, ne saurait se faire, en ignorant les différentes formes et les différents formats que leurs stratégies de lutte contre la mendicité des enfants *Talibés* de *Daaras*, ont pris. Au fur et à mesure des différentes époques et, par rapports à différents indistinctement concernés....

Pour (re)produire la photographie, à la fois instantanée et évolutive, de formes de communication développées par Symbiose dans la lutte contre la mendicité des enfants *Talibés* des *Daaras*, la recherche documentaire est plus indiquée, pour suivre ce tracé. Il est, en effet, établi, que :

« le document permet d'ajouter la dimension du temps à la compréhension du social. Comme l'a souligné Tremblay (1968 : 284), on peut, grâce au document, pratiquer une coupe longitudinale qui favorise l'observation du processus de maturation ou d'évolution d'individus, de groupes, de concepts, de connaissances, de comportements, de mentalités, de pratiques, etc. Et ce, de leur genèse à nos jours » (Cellard, 2010 : 250).

Le recours au document est, d'autant plus judicieux, que dans le cadre d'une recherche, il se révèle très souple, à l'usage. Se manifestant à travers des supports codifiés ou non, formels ou pas. Peu importe, finalement, étant entendu que le document vaut, plus, par son contenu que, par son contenant.

De ce fait, le chercheur a alors toute la latitude d'user, suivant son choix, dans la panoplie de ressources documentaires qui s'offrent à lui. Pourvu que : « le "document", dont il sera, consiste en tout texte écrit, manuscrit ou imprimé, consigné sur papier » (Cellard, 2010 : 253).

Ainsi, que ce soit de support multiforme, qu'elles se présentent suivant différentes caractéristiques, il n'en demeure, pas moins, que les variantes du document sont rangées en des classes distinctes par souci de formalisme. Mais heureusement, sans que cela ne nuise à sa souplesse, qui fait la force du document comme outil de recueil de données. Ainsi : « en gros, on peut répartir les documents en deux grands groupes : les documents archivés et ceux qui ne le sont pas. Par ailleurs, la documentation, peu importe sa nature, est soit du domaine public, soit du domaine privé » (Cellard, 2010 : 253-254).

Par souci de pragmatisme, nous avons privilégié les documents publics non archivés. Ils constituent, autant, de supports accessibles, disponibles aux formules étendues dans la mesure où : « - les documents publics : les documents publics non archivés incluent, entre autres, les journaux, les revues, périodiques ou autres et tout autre type de documents distribués : publicité, annonces, tracts, circulaires, bulletin paroissial, annuaires téléphoniques, etc. (et parmi) - les documents privés : les archives privées. Bien qu'elle ne relève pas du domaine public, il arrive qu'une documentation de nature privée soit archivée. Elle peut toutefois être d'accès assez difficile. Il s'agit surtout ici de documents d'organisations politiques, de syndicats, d'Églises, de communautés religieuses, d'institutions, d'entreprises, etc. » (Cellard, 2010 : 253-254).

L'apport de la revue documentaire ne peut se mesurer qu'à la proportion de la facilité qu'elle donne au chercheur, qui n'a d'effort à fournir que la recension et le tri des foules d'informations, déjà, collectées et mises à sa disposition. Ne lui reste alors qu'à les consulter, pour en tirer de la matière.

Mais, comme tout outil de recherche, le document comporte des faiblesses, surtout, lorsqu'il est mobilisé dans une recherche en sciences sociales dont l'un des principes fondamentaux réside, dans l'interaction entre le chercheur et le public pour la co-production de données. Plus, dans cette approche que, dans d'autres, les conclusions sont considérées recevables au vu du processus par lequel elles sont produites Le processus qui est entendu, ici, est celui de la co-construction.

La principale faiblesse du document, à ce niveau, est que les données qu'elle fournit sont des résultats finis auxquels le chercheur a été peu ou pas associé à leur génération et sur quoi il n'a pas moyen d'action. Elles sont, tout juste, destinées à être utilisées en l'état brut avec un préjugé favorable quant à leur validité scientifique.

Ne serait-ce qu'à ce niveau, le document étale son caractère perfectible en tant qu'outil de collecte de données : «Cependant bien que certaines caractéristiques de l'analyse documentaire rendent le recours au document avantageux à certains égards, force est d'admettre que son usage soulève aussi quelques questions. Si, en effet, l'analyse documentaire élimine en partie la dimension de l'influence, difficilement mesurable, du chercheur sur le sujet, il n'en demeure pas moins que le document constitue un instrument dont le chercheur n'est pas maître. L'information ici circule en sens unique. Car, bien que bavard, le document demeure néanmoins sourd et le chercheur ne peut exiger de lui des précisions supplémentaires » (Cellard, 2010 : 252)

La principale limite relevée à propos du document est, donc, relative à l'asymétrie des informations dont, n'est unique producteur que l'une des parties, à l'exclusion totale de l'autre qui n'a d'autre choix que de les accepter comme telles. Cette absence d'interaction entre le chercheur et son public partenaire, se révèle une insuffisance, majeure, pour notre étude.

Elle se manifeste, de manière grossière, quand on arrive au moment où il s'agit de recueillir les avis, les perceptions, les croyances des sujets sur les effets produits par les formes de communications développés par les organismes de lutte contre la maltraitance des enfants mendians ou *Talibés* des *Daaras*, à leur endroit. À ce stade de la recherche, vu la nature primaire et vivante des données que nécessite l'analyse des (ré)actions des sujets de l'étude, suite aux différentes interventions de l'ONG pour modifier leurs attitudes et ou leurs comportements, l'entretien semble l'outil de recueil d'informations le plus adapté pour donner le change.

4.1.2.2 Des données primaires recueillies au niveau des acteurs principaux

Entretiens avec les parents des enfants *Talibés*

En ce moment précis de notre étude, l'entrevue se révèle plus pratique que l'observation et la recherche documentaire, jusque-là, privilégiées. Situation justifiée par le fait que l'interlocuteur, en question, a évolué, tout comme, la nature des données recherchées. Car, il s'est d'abord agi de commencer l'étude de la question par phase, plutôt, statique de présentation de la situation des enfants *Talibés* et de reproduction des démarches d'intervention des organismes publics et organisations sociales.

Maintenant, il s'ouvre une phase, plus dynamique, correspondant à une appréciation des attitudes et ou des comportements des publics partenaires de la lutte contre les phénomènes de *confiage* des enfants, des *Daaras* itinérants, de la mendicité des enfants *Talibés*.

Le déroulé de cette phase est envisagée sous deux étapes : d'abord une évaluation des impacts des différentes interventions, en terme précisément de séances d'information et de sensibilisation déployées par l'ONG Symbiose sur les parents ou tuteurs des enfants *Talibés* de *Diamafara* et *Djéri Kao* publics-partenaires de l'étude, dans le but d'agir en faveur de la protection de l'enfant.

Ensuite et, au cas où, les résultats de cette évaluation *ex-ante*, s'avèreraient mitigés ou contreproductifs, initier, alors, une autre approche d'intervention plus avancée, articulée autour de la démarche de la communication engageante pour entraîner, de manière efficace le changement en actes chez les sujets d'étude. .

Pour l'une comme l'autre étape, l'entretien se présente comme le procédé le plus pertinent au regard des atouts qu'il présente, dans ces circonstances : « l'usage de l'entrevue est indispensable en recherche, car les autres procédés d'observation peuvent être impossibles à utiliser ou ne pas assurer aussi adéquatement la collecte des données nécessaires. En somme, décider de recourir à l'entretien, c'est primordialement choisir d'entrer en contact direct et personnel avec des sujets pour obtenir des données de recherche. C'est considérer qu'il est plus pertinent de s'adresser aux individus eux-mêmes que d'observer leur conduite et leur rendement à certaines tâches ou d'obtenir une autoévaluation à l'aide de divers questionnaires. C'est privilégier le médium de la relation interpersonnelle » (Mayer, Saint-Jacques, 2000 : 116).

Par l'entremise de cette relation de dialogue direct entre le chercheur et son interlocuteur, s'instaure un vrai échange au cours duquel, l'intervieweur pose des questions et a la possibilité, en cas de besoin, de les reformuler pour plus de clarté, de solliciter des explications complémentaires.

L'interviewé, quant à lui, livre ses réponses et a, la latitude, si cela s'avère nécessaire, d'apporter des informations approfondies, de se lancer dans des commentaires instructifs. S'instaure et se met en place alors, entre les deux discutants, une discussion qui permet aux protagonistes d'appréhender le sujet débattu, dans ses différents contours.

L'entretien est donc une opportunité, dont peut profiter le chercheur, lorsque la question à l'étude exige de mettre en lumière ce qui est caché, de mettre en évidence ce qui est insoupçonné, de remonter à la surface ce qui se terre dans le fond.

Autant de non-dits et de non-vus qu'il faut mettre à la portée de l'intervieweur lorsqu'il s'agit d'apprécier des perceptions, des attitudes, des actes posés ou pas tout comme des actes à poser aussi, chez les interviewés ; comme c'est le cas pour l'étude qui nous concerne.

En plus, nous avons été encore conforté dans le choix de recourir à cette technique, dans ce cas précis, dès lors qu'il est admis que : « L'entrevue est une technique appropriée : -lorsqu'on veut recueillir de l'information approfondie plutôt qu'étendue ; - lorsqu'on s'intéresse au sens, aux processus, aux pratiques » (Mayer, Saint-Jacques, 2000 : 119).

Cela coïncide, exactement, à la prétention d'un chercheur engagé dans une recherche de type social et, qui puisé, dans un domaine aussi délicat, aussi sensible, aussi complexe que la mendicité des enfants *Talibés* au Sénégal. Au regard des enjeux qu'un tel sujet représente pour les différents acteurs en présence.

L'entretien individuel semi-directif et le focus groupe, en complément

Mais, aussi unanime qu'est le recours à l'entretien qui, vu sous l'angle de son objet, de sa motivation, de sa finalité, est uniforme, l'entretien s'avère, néanmoins, protéiforme au vu de sa démarche. En effet, dans cette dernière dimension, elle peut revêtir la forme d'un débat totalement libre, d'un interrogatoire strictement contrôlé ou d'un échange, plus ou moins, encadré.

Ce qui correspond, respectivement, à un entretien ouvert, à un questionnaire, à un entretien semi-structuré. Cette dernière variante a, été plus conforme, au type de recherche que nous conduisons, dans le cadre, de cette étude qui est qualitative. En témoigne le recours, systématique, qu'en font les chercheurs dans de telles situations : « vient ensuite un deuxième niveau d'entrevue que l'on peut désigner sous le vocable d'entrevue semi-structurée. Lorsqu'on vise la collecte de données qualitatives, c'est probablement le type d'entrevue le plus fréquemment utilisé » (Mayer, Saint-Jacques, 2000 : 119).

De l'entretien semi-structuré

Techniquement, l'entretien semi-structuré obéit à un certain nombre de règles. S'y conformer garantit une richesse aux informations recueillies. Il met l'interlocuteur dans des conditions idoines qui l'encouragent à s'exprimer ouvertement. Et cette mise à condition favorable nécessite un travail, aussi bien, au niveau du contenu des échanges, de l'ambiance au cours du déroulé qu'au niveau du contexte de l'entretien.

C'est à une bonne alchimie entre forme, fond et atmosphère, que cette technique de collecte de données doit son efficacité : « Une autre forme d'entrevue semi-structurée est constituée de l'entrevue à question ouvertes. Comme son nom l'indique, cette forme d'entrevue s'accompagne d'un guide d'entretien comportant une série de questions ouvertes. Dans ce cas-ci, le degré de liberté offert au répondant est réduit par la formulation explicite des questions. Une certaine marge de manœuvre subsiste tout de même puisque les réponses demeurent

libres. On qualifiera ici l'attitude de l'intervieweur de semi-directive puisqu'il veillera à ce que le répondant s'exprime, de la manière qu'il le désire, à l'intérieur toutefois du cadre plus restreint délimité par les questions. Ce type d'entrevue se prête bien aux recherches visant à circonscrire les perceptions qu'a le répondant de l'objet étudié, les comportements qu'il adopte, les attitudes qu'il manifeste » (Mayer, Saint-Jacques, 2000 : 120).

Heureusement que certains parents ou tuteurs du public de l'étude sont disposés (de leur propre gré, en apparence) à se prononcer sur les pratiques d'éducation qu'il promeut en faveur de leurs enfants. Leur choix motivés relève de soubassements idéologiques. La mendicité des enfants fait partie de ces modèles d'éducation dont les adeptes justifient, généralement, la légitimité par la culture et/ou par la religion. La confiance qu'ils accordent à un tel système éducatif les met à l'aise, les incite même, alors, à vouloir en débattre. Souvent, sont-ils mus, de ce point de vue, par la volonté de défendre ou parfois, ou même, de le vulgariser.

Chercher à recueillir les réactions de certains d'entre ces publics-parents enthousiastes, a rencontré un écho favorable. Les acteurs éprouvent le besoin d'en parler lorsque l'opportunité leur est offerte. Ainsi que c'est le cas, ici, afin d'affirmer et de justifier leur conviction sur la question dès lors qu'ils sont, pour la plupart d'entre eux pour ne pas dire tous, convaincus de la perfection de ce modèle socio-éducatif qu'ils connaissent plus et qu'ils maîtrisent davantage.

Nous avons gagné à les écouter, dans le but d'apprécier l'état et l'évolution de leurs attitudes et ou de leurs comportements à ce propos. On assiste dès lors à de vrais « déballages », car l'entretien semi-structuré est conçu sur la base d'interrogations incitatives qui ont la magie de galvaniser l'interlocuteur. Ce dernier, se laisser aller, alors, petit à petit à des confidences inattendues qui permettent de (re)connaître le fait social, en question, et de comprendre tous ses contours, selon le point de vu du sujet de l'étude.

Le cadre de l'entretien individuel que nous avons conduit, au cours de cette recherche, se présente dans les grandes, ainsi qu'il suit. Après que l'ONG Symbiose ait exposé les populations de *Djéri Kao* et de *Diamafara* à des *stimuli* au travers de communications en faveur de l'éradication de la mendicité des enfants *Talibés* dans ces dits villages, il s'est agi d'apprécier si les (ré)actions de ces derniers sont allées dans le sens attendu ou non.

Cela revient, dans le cadre de cette recherche, à évaluer les effets des pratiques communicationnelles développées par une organisation sociale sur les parents et tuteurs qui confient leurs enfants à des marabouts de *Daaras*, qui les réduisent à la mendicité.

Suivant cette démarche, la première partie de notre étude s'inscrit résolument dans une approche de recherche évaluative des effets des communications de l'ONG Symbiose sur ses destinataires.

À l'entretien de groupe

Le travail de (re)constitution d'un cadre méthodologique, pour cette étude, pouvait s'arrêter au niveau de cette démarche suivie dans la démarche de l'entretien individuel, et dont les grandes lignes sont annoncées *supra*. Seulement, vu la forme de communication, plutôt, persuasive qui est utilisée par l'ONG Symbiose dans les localités de *Djéri kao* et de *Diamafara* pour pousser les publics-parents à procéder à des changements en actes, notre présupposé, assez fort était que, de toute évidence leurs (ré)actions n'iraient pas en faveur de la lutte contre la mendicité des enfants *Talibés*.

Notre doute raisonnable qui subsiste s'est renforcé par une preuve scientifique largement démontrée par les spécialistes de la communication engageante qui va dans ce sens que : « Depuis Kurt Lewin, un ensemble de travaux a montré l'écart qu'il y a bien souvent entre les idées et les actes ». Sous ce rapport, il a été sérieusement considéré l'hypothèse où une situation de contreperformance de cette nature affecterait la communication conduite par l'ONG dans des circonstances et pour des buts identiques.

Face à cette probabilité, plus ou moins, forte au regard des résultats d'études de référence concordants déjà produits sur la question, il est envisagé une étape méthodologique supplémentaire qui ouvrirait cours à l'expérimentation d'une communication de changements en actes. Forme nouvelle et novatrice qui constitue, aujourd'hui, dans le champ des études/communications de changement de conduite, une piste pertinente qui fait, de plus en plus, ses preuves.

Conçue sous la forme d'une recherche-action, l'expérience en question est conduite à travers l'organisation de séances de *focus groupe* dont le format s'insérait bien dans le *puzzle* méthodologique déjà confectionné. Une alchimie technique des deux outils de recueil de données à savoir l'entretien individuel et l'entretien de groupe : « sur le même mode, des focus groupes peuvent être utilement complétés par des observations sur le terrain ou bien par des entretiens individuels, afin d'approfondir des sujets particuliers » (Vidal-Attal, Iribarne, 2012 : 19).

Une osmose des deux méthodes productive de résultats intéressants et complémentaires utiles, dans le cadre d'une recherche comme celle-ci d'autant que : « Les entretiens individuels sont notamment utiles lorsque les informations souhaitées sont d'ordre personnel, et que le fait d'en discuter en groupe ne serait pas approprié. Parallèlement, les observations sur le terrain permettent de vérifier ou de mesurer *in situ* la réalité, telle qu'elle a décrite lors des *focus groupes* » (Vidal-Attal, Iribarne, 2012 : 19).

Fort de l'intérêt scientifique qui s'est dégagé avec le mariage des deux approches, la démarche combiatoire adoptée, ici, et qui structure l'expérience conduite dans cette recherche est, finalement, porteuse. Ainsi : « Plutôt que d'opposer les différentes techniques, notre thèse repose donc sur l'affirmation que chacune d'elles a ses objectifs spécifiques et qu'il s'agit simplement de les mettre en œuvre à bon escient. D'autant plus que cette reconnaissance permet d'organiser des complémentarités de façon à couvrir tous les besoins d'écoute qui peuvent se manifester » (Vidal-Attal, Iribarne, 2012 : 18).

4.2.2 Corpus textuel et corpus photographique

Grace à l'entremise des différents outils et instruments de recueil de données utilisés, il a été obtenu une foison d'informations de divers ordres. Brutes à l'origine, elles sont appelées à être traitées, pour en soustraire de la matière à exploiter afin de tirer des enseignements. Il s'agit d'une étape capitale au cours d'une recherche que les spécialistes appellent, communément, la phase d'analyse des données. Bien que régie par des codes précis, elle aménage néanmoins une espace de liberté dont peut profiter le chercheur à bon escient pour porter sur les faits, les discours, les images, renvoyés par le terrain, un regard encore inspiré de son jugement personnel.

4.2.2.1 Analyse de contenus comme méthode de traitement des données écrites

Pour n'importe quelle approche parmi, celles qualitative et/ou quantitative, qui est promue et, elles sont nombreuses ? L'essentiel est qu'il soit observé le principe sacro-saint en recherche de doter la démarche de pertinence. Cette possibilité de choix, qui est offerte, atteste de l'existence d'une diversité de méthodes d'analyse des données mais dont les options restent dictées par la nature de la recherche entreprise et par la posture du chercheur.

Que ce soit sur un terrain, tout vierge, au contenu à explorer et/ou qu'il s'agisse d'un sujet, largement, discuté, avec des idées reçues à éprouver.

Or, le prétexte de cette présente étude est double : d'abord des restitutions, globalement, fidèles des leçons apprises de la part des publics-parents de l'étude sensibilisés par l'ONG Symbiose sur la question de l'enfance. Preuve d'une évolution positive des publics partenaires au niveau de leurs attitudes d'un côté.

Mais d'un autre côté, constat de l'inaction des publics-parents de l'étude, quant aux changements en actes attendus mais non adoptés malgré les programmes d'intervention développés par les acteurs qui le combattent. Autrement dit, les initiatives et les actions communicationnelles jusque-là entreprises par l'ONG Symbiose n'auraient pas parvenu à faire progresser les idées, elles n'auraient pas réussi à favoriser les conduites espérées.

Comme d'ailleurs a pu le relever Françoise Bernard (2008) qui estime que c'est justement au regard de ce constat d'impuissance du discours que le chercheur se doit de prendre la relève dans son écrit sur Recherche-action et communication d'action et d'utilité sociétales : le cas de la communication engageante et de l'environnement. Dans ce sillage, notre étude cherche à étudier les supports de communication utilisés par les organismes à vocation sociale et les réactions attitudinales et comportementales issues des expériences de changements auxquelles les sujets d'étude sont soumises.

Les appréhender revient à explorer les données obtenues des documents consultés et des données recueillies. Avec de telles sources, la méthode d'analyse qui se prête la mieux à ce contexte est sans doute l'analyse de contenu. La raison :

« Selon plusieurs auteurs, l'analyse de contenu est une technique de plus en plus utilisée en service social, car elle permet aux intervenants sociaux de mieux exploiter leurs données, qu'elles proviennent d'entrevues ou de documents. Comme l'intervenant social doit souvent analyser le contenu peut servir à analyser tant les événements actuels que ceux du passé, tant les phénomènes individuels que collectifs. Finalement, l'analyse de contenu peut être très utile à la pratique du service social parce qu'elle est une technique permettant de mieux comprendre certaines réalités vécues par la clientèle, de mesurer les changements amenés par une intervention, notamment sur le plan du discours, de distinguer les dimensions de réalités nouvelles ou problématiques ou d'évaluer l'évolution du discours dans un groupe » (Mayer, Deslauriers, 2000 : 168-169).

La méthode est aussi intéressante pour son sens pratique, dès lors que sa finalité permet de découvrir le sens profond des informations collectées. En plus, aussi, du fait qu'elle s'applique à toute forme de données, quelle que soit par ailleurs leur nature. Observation directe, recherche documentaire, entretien semi-directif, qui sont nos principales sources d'informations dans cette recherche, s'y adaptent parfaitement.

D'abord, par leur diversité, ces outils de collecte de données utilisées, au cours de cette étude, nous exigé à force, chacune à sa manière, de capter l'information par le biais d'un matériel rudimentaire constitué principalement d'appareils enregistreur, photographique mais aussi de bloc-notes, de stylos... L'information est constituée des propos primaires des publics en présence et, en contact direct.

Avant qu'à notre tour, nous nous sommes employés à aller, au-delà, de ce matériel brut pour en ressortir les significations secondaires et cachées derrière ou encore enfouies au fond : « Nous entendons par "recherche qualitative de terrain" la recherche qui implique un contact personnel avec les sujets de la recherche, principalement par le biais d'entretiens et par l'observation des pratiques dans les milieux mêmes où évoluent les acteurs. La recherche est dite "qualitative" principalement dans deux sens ; d'abord, dans le sens que les instruments et méthodes utilisés sont conçus, d'une part, pour recueillir des données qualitatives (témoignages, notes de terrain, vidéo, etc.), d'autre part, pour analyser ces données de manière qualitative (c'est-à-dire en extraire le sens plutôt que les transformer en pourcentages ou en statistiques) ; la recherche est aussi dite qualitative dans un deuxième sens, qui signifie que

l'ensemble du processus est mené d'une manière "naturelle", sans appareils sophistiqués ou mises en situations artificielles, selon une logique proche des personnes, de leurs actions et de leurs témoignages (une logique de la proximité : cf. Paillé, 2007).

D'emblée, la pluralité de techniques de collecte utilisées, dont l'usage de chacune d'elles nous a été imposé par la nature spécifique des différents publics-partenaires à l'intérieur du périmètre de l'étude, laissait supposer l'obligation d'exploiter et, de traiter les données recueillies par des méthodes spécifiques. Alors, dans une telle configuration, nous serions conduit à recourir à l'intérieur d'une même analyse à des approches distinctes ; en théorie.

Mais, la méthode d'analyse de contenu est venue nous éviter de nous retrouver dans cette forme de démarche, assez, lourde et, peu, productive de juxtaposition de diverses techniques. Grâce à sa dimension multifonctionnelle, l'analyse de contenu s'adapte, aisément, à divers corpus, à la fois, et s'avère, de ce point de vue, très pratique : « les définitions de l'analyse de contenu abondent. Entendue au sens large, l'analyse de contenu est une méthode qui vise à découvrir la signification d'un message, que celui-ci soit un discours, un récit de vie, un article de revue, un mémoire, etc. Plus précisément, il s'agit d'une méthode qui consiste à classer ou à codifier les divers éléments d'un message dans des catégories afin de mieux en faire apparaître le sens. Dans ce cas-ci, le matériel importe un peu : l'analyse de contenu désigne la méthode appropriée pour en découvrir la signification » (Mayer, Deslauriers, 2000 : 160).

Après avoir réussi la prouesse d'aménager un cadre de cohabitation harmonieuse entre les différents matériaux de collecte de données indiqués *supra*, il se pose la problématique de la variété évidente des données produites par chacun d'eux. Chaque outil étant conçu pour aider à faire (re)sortir des informations spécifiques. Bien utilisés, ils y parviennent de manière efficace : « une part non négligeable du comportement s'exprime sous forme verbale ou écrite. [...] Plus généralement, l'analyse de contenu s'attardera à l'étude de différentes formes de communications » (Perrien, Chéron, 1983 : 272).

Distinctes alors, aussi bien, au niveau de leurs formes qu'au niveau de leur contenu, les informations recueillies demandent à être soumises à des grilles d'appréciation adaptées. Dès lors, il se pose alors le risque de la dispersion, si on veut réserver à chaque typologie de notes une approche d'analyse unique.

Car, au regard des matériaux de recension utilisés, ici, tels la revue documentaire d'une part et l'observation directe, ainsi que l'entretien semi structuré d'autre part, les données collectées sont respectivement primaires et secondaires.

Mais par son caractère souple et polyvalent, l'analyse de contenu est apparue là aussi, heureusement, comme une solution que nous avons, judicieusement, exploité, dans ce cas-ci, dès lors que : « pour Angers, les notes d'observation peuvent être analysées au moyen de l'analyse de contenu, qui aide à classer les données recueillies. Ainsi, on peut « regrouper tout ce qui est de l'ordre de la description des faits, de situations, d'objets, etc., et tout ce qui est de l'ordre de l'interprétation : suppositions, jugements, tentatives d'explication, rapports présumés entre des faits, etc. » (Deslauriers et Mayer, 2000 : 148).

Il nous est apparu, au terme, de notre démarche de stabilisation de la méthodologie, utilisée pour cette étude, que le recours à la méthode d'analyse de contenu s'est présenté comme le choix le plus adapté à l'approche qualitative, qui est adoptée. Chaque point envisagé, puis mis à l'épreuve et, finalement arrêté, s'est avéré adapté pour les étapes de recueil, d'exploitation et de traitement de données en question à ce niveau de l'étude.

De ce fait, l'usage de l'analyse de contenu s'est révélé après coup. Telle que cela fonctionne dans une démarche inductive où, c'est à la fin de l'histoire que cette dernière prend sens, se comprend, s'explique et se justifie. Les mécanismes qui ont guidé à la constitution et à la (re)constitution de la méthode restent leur fonctionnalité.

Une aptitude à (ré)unir différents matériaux de collecte de données d'une part, une autre aptitude par la suite à (re)concilier les données, techniquement, distinctes issues de ces sources différentes, et enfin une autre aptitude à donner du sens aux messages issus de tous ces matériaux qui ont servi au recueil des données présentes. Car : « Entendue au sens large, l'analyse de contenu est une méthode qui vise à découvrir la signification d'un message, que celui-ci soit un discours, un récit de vie, un article de revue, un mémoire, etc. Plus précisément, il s'agit d'une méthode qui consiste à classer ou à codifier les divers éléments d'un message dans des catégories afin de mieux en faire apparaître le sens » (Nadeau, 1987 : 346).

Dans ce cas-ci, le matériel importe peu : « l'analyse de contenu désigne la méthode appropriée pour en découvrir la signification. Entendue au sens restreint, et aussi plus courant, l'analyse de contenu porte habituellement sur des documents écrits de nature diverse (des documents personnels). Or, comme ces documents sont lus par tous, on peut penser, un peu comme Monsieur Jourdain qui découvrait dans *Le bourgeois gentilhomme* qu'il faisait de la prose sans le savoir, que tout le monde fait intuitivement de l'analyse de contenu. Comme le souligne R. Landry (1993).

C'est justement dans cette logique que Cooley (1928 : 249-249) : « distinguait la "précision numérique", qui ne renvoie pas nécessairement à la vérité par rapport au fait (*truth to fact*), de la "précision descriptive", laquelle pouvait être obtenue par un plein usage habile du langage ou par d'autres moyens » (Poupart, Deslauriers, Groulx, Laperrière, Mayer, Pires, 1997 : 9).

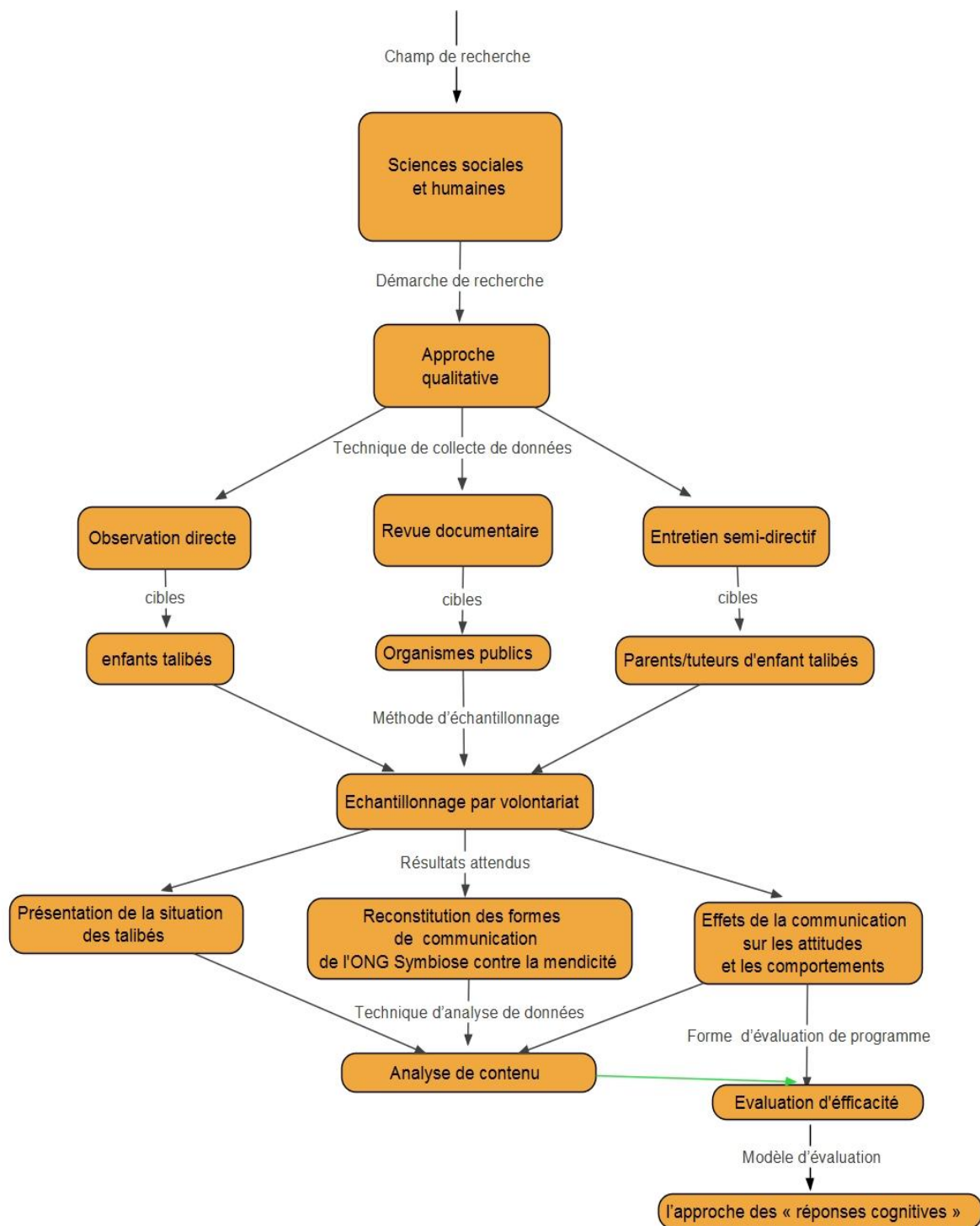
Mais, malgré la primeur accordée à l'approche analytique portant sur l'explication littérale, l'interprétation subjective, le commentaire de discours, nous n'avons pas perdu de vue que pour la compréhension des informations recueillies, analyser les informations recueillies suivant un traitement statistique peut s'avérer scientifiquement utile. L'une des approches n'excluant pas l'autre. Au contraire car : « l'analyse de contenu peut être définie comme : « une méthode pour étudier et analyser des formes de communication de façon systématique, objective et quantitative » (Berelson. B., 1954 repris par Perrien, Chéron, Zins, 1983 : 273).

Mieux dans l'approche qualitative, la traduction statistique se présente comme une autre voix nécessaire qui s'impose techniquement pour une analyse complète des phénomènes étudiés. C'est dans cette perspective que : « constituant la troisième étape de la rigueur méthodologique, l'analyse ne peut être un simple commentaire sur un texte ou un message quelconque. Elle doit produire des données quantifiées qui permettront de tester les hypothèses de la recherche. C'est un autre garant scientifique de l'analyse de contenu. Notons que ce besoin de quantification est complémentaire au caractère systématique de l'analyse de contenu » (Perrien, Chéron, Zins, 1983 : 274).

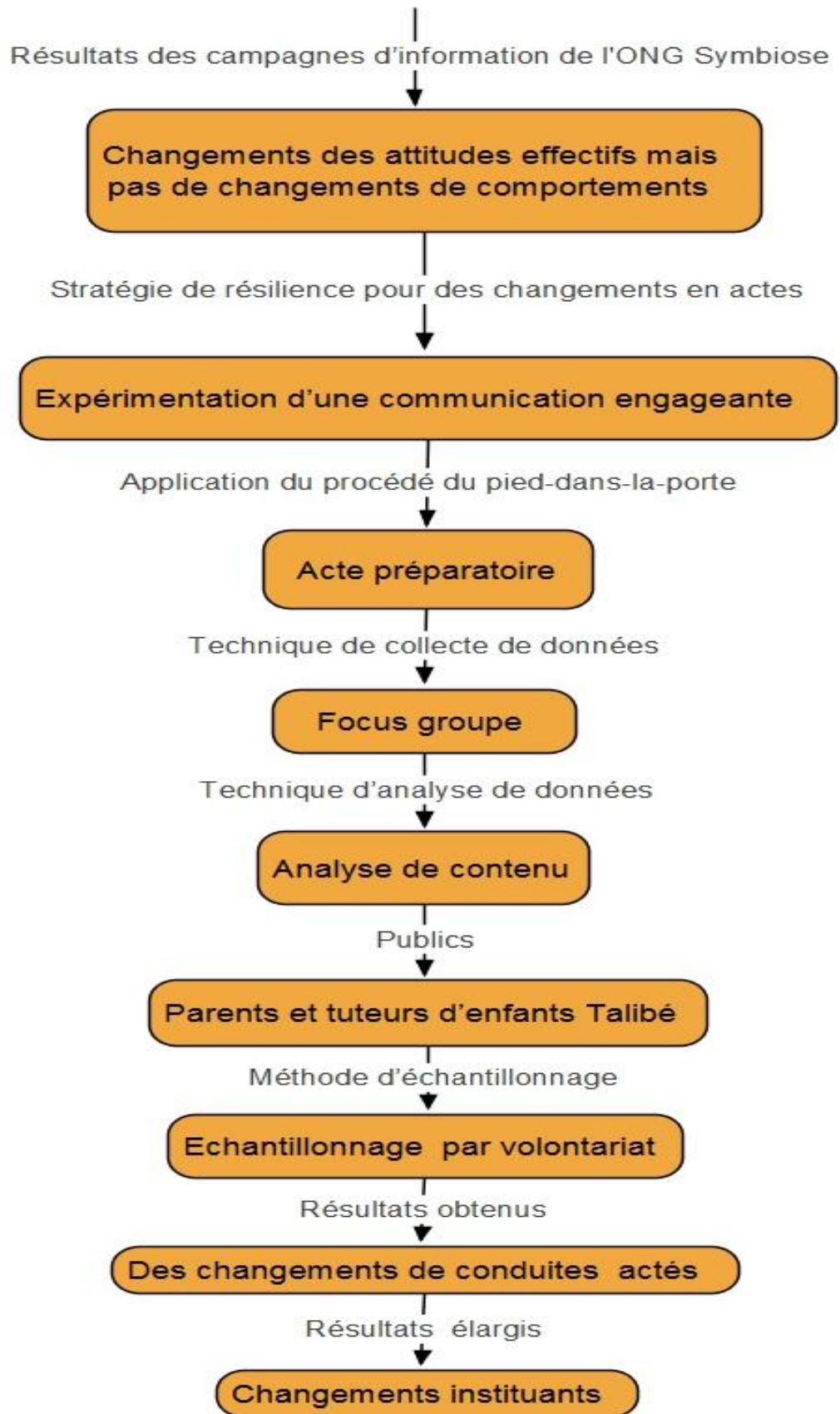
Nous avons profité de cette ouverture qu'offre l'analyse de contenu, pour faire subir aux données recueillies du terrain de notre recherche un double traitement quantitatif et qualitatif.

Schéma 15 : parcours méthodologique de la thèse

De la démarche adoptée



Aux résultats envisagés



Dans cette double figure ci-dessus, structurée dans une logique, de cause à conséquence, qui synthétise toute la procédure suivie durant cette recherche, la première retrace les différentes étapes méthodologiques parcourues. Au cours de cet exercice, assez délicat, nous nous sommes fixé comme ligne de conduite de faire de sorte que les différentes phases se justifient mutuellement. Telle une démarche itérative, une étape appelle la suivante qui, à son tour aussi, (r)appelle la précédente de manière cohérente.

Ainsi, pour conduire une recherche sur un sujet social comme la problématique de la mendicité des enfants *Talibés*, la recherche qualitative s'est (im)posé comme l'approche scientifique la plus adaptée. Dès lors que la porte d'entrée de la méthode est entrouverte, se découvrent tous les équipements techniques qui en constituent les trésors cachés. Aussi, nous en sommes-nous servi, en abondance et avec pertinence.

Ainsi, les parents d'enfants *Talibés*, qui occupent dans ce système une position centrale en tant que *confieurs* de l'enfant *Talibé* à des marabouts de *Daaras* itinérants qui les réduisent à la mendicité, sont retenus comme sujets principaux de l'étude. Couper la pratique à partir de cette courroie de transmission nous a semblé être un moyen efficace pour bloquer le système qui n'est, alors, plus alimenté depuis la source.

Toutefois, nous n'avons pas ignoré tout le travail de changement de comportements de toutes sortes, en général, entrepris par les parties prenantes à la lutte contre la mendicité des enfants *Talibés*. De même, nous sommes attentifs et sans préjugé négatif mais plutôt confiants même à propos d'une éventuelle efficacité des campagnes d'information et de sensibilisation déployées par les organismes à vocation sociale, en général, et l'ONG Symbiose, en particulier, respectivement sur les acteurs de ce système et sur les parents d'enfants *Talibés* des villages de *Djéri Kao* et de *Diamafara*, sujets de notre étude. Dans cette logique, il a été envisagé de mettre en branle une procédure pour évaluer les stratégies développées par l'ONG sur ses publics.

Alors, pour recueillir la parole des protagonistes, les techniques de collectes de données (re)trouvées dans le champ de l'environnement qualitatif, où nous nous trouvons, sont la revue documentaire, l'observation directe, l'entretien semi-directif, le *focus groupe*.

Le *focus groupe* serait utilisée dans le cadre de la recherche-action qui serait organisée à l'occasion de l'expérience de communication engageante envisagée. À condition que les circonstances de l'étude venaient à favoriser la mise en œuvre de cette dite expérience en vue).

Avec les informations de type qualitatif (r)amassées, la méthode de traitement appropriée pour ce genre de données s'avère celle de l'analyse de contenu. Aussi, la dite méthode a été adoptée, pour cette présente recherche.

Un dispositif méthodologique qui se veut aussi construit dans conception, devrait produire des résultats précis et attendus, sans aucune ou du moins une infirmité part à l'imprécision, à condition qu'il soit rigoureusement suivi à sa lettre. Ainsi, sur la base du processus méthodologique envisagé, il peut déjà être présagé, en toute logique, les résultats qui seront obtenus à partir de cette démarche.

Dans cette disposition d'esprit dans laquelle les résultats de la recherche sont (pré)définis dans un certains, il est posé des hypothèses dont la quintessence est la suivante : les résultats attendus du axe de recherche dans cette étude selon laquelle la communication, plutôt, de persuasion développée par l'ONG Symbiose à l'intention des parents d'enfants *Talibés* de *Djéri Kao* et *Diamafara*, à moins de faire évoluer les attitudes des sujets d'étude, ne donnera pas les résultats escomptés en termes de (ré)actions de lutte contre les phénomènes de *confiage* des enfants à des marabouts de *Daaras* itinérants, de mendicité des enfants *Talibés*.

Ce qui ouvre et rend pertinent la voie à un deuxième axe de recherche autour de l'expérience de communication engageante qui est expérimentée, à l'occasion, en tant que stratégie de résilience avec la conviction scientifique qu'elle (a)mènera nécessairement les sujets expérimentaux à poser des actes concrets dans la lutte contre les dits phénomènes. Par des changements en actes, sûrement, et, probablement, par des changements instituants, aussi. Après les avoir, respectivement poussé à prendre des engagements ; ceci sous l'effet de l'acte préparatoire et de l'identification de l'action.

Il n'aura pas échappé au lecteur que tous ces résultats formulés, à cette étape de l'étude déjà, restent pour le moment des projections et sont à l'état de postulats. Il convient alors de les éprouver, de les tester afin d'évaluer le niveau de validité de l'approche méthodologique adoptée.

La troisième partie de la recherche sera entièrement dédiée à cette fin. En effet, les deux chapitres qui en constituent la trame, respectivement intitulés pour le chapitre 5 : La communication persuasive : apports et limites de l'information et de la sensibilisation et pour le chapitre 6 : Améliorer un dispositif de communication : l'expérimentation d'une communication engageante sur la mendicité des enfants *Talibés*, viennent confirmer cette démarche. Le déroulé de cette troisième partie dénommée : Concevoir et conduire une recherche-action entre intervention et réflexivité, sera une occasion de traduire chacune des étapes du cadre méthodologie de manière concrète et détaillée. La motivation à la base de ce *process* est de s'assurer que les résultats issus de cette expérimentation sont fiables et que, par conséquent, l'un (les résultats) tout comme l'autre (l'expérience) pourraient être (ré)utilisés, par d'autres acteurs intéressés par la question comme par le dispositif pour leurs axes de recherche.

Sous la forme d'une parenthèse qui sera fermée sitôt ouverte dans ces dernières pages de la deuxième partie de l'étude, il sera évoqué le corpus photographique largement utilisée dans les projets de lutte contre la maltraitance des enfants *Talibés*. Bien que l'ONG Symbiose n'en ait pas, spécialement, eu recours dans son projet à l'étude. Certes, dans l'arsenal communicationnel déployé par l'ONG Symbiose dans le cadre de son projet de lutte contre la mendicité des enfants *Talibés*, qui est notre objet d'étude, les affiches n'ont pas été intégrées dans le dispositif, cette fois-ci.

Mais, n'empêche que ce support reste un instrument de communication fortement utilisé par les causes sociales dans leurs interventions en général comme le fait remarquer Dominique Megard et Bernard Deljarrie (2009 : 64-65) pour qui : « Cette communication "comportementale" des collectivités reste sans doute l'une de celles où s'applique le plus et le mieux les techniques de la publicité. [...]. L'efficacité de ces campagnes est, en effet, liée à leur intensité et à leur répétition. L'affiche demeure avec l'annonce presse et les spots radio, le support roi de ces campagnes de proximités réalisés pour interpeller le passant et marquer les esprits. Très sociétales, elles sont nécessaires pour marquer la présence des institutions et donner corps à l'intérêt général et collectif dans le monde contemporain de slogans et d'images ».

De manière plus spécifique, les organisations sociales engagées dans la lutte contre la maltraitance des enfants en font, régulièrement usage. Les affiches servent de matériau pour leur entreprise de monstration dans le but, motivé, de susciter chez le public destinataire la triptyque engageante suivante : légitimation-émotion-(ré)action.

Pour illustration, nous vous présentons une campagne d'affiches de Samusocial à propos de leur campagne de lutte contre la situation des « enfants de la rue en Afrique » et une campagne d'affiches du Collectif Stop à la mendicité dans leur programme de lutte intitulé « Stop à la mendicité des enfants *Talibés* du Sénégal ». C'est à raison de la place significative que les organisations à vocation sociale, en général, et les causes sociales, en particulier, accordent à ces campagnes d'affichage au niveau de leurs stratégies de communication publiques pour lutter contre la mendicité des enfants *Talibés* que nous avons tenu en à faire allusion. Mais, pour des questions de rigueur méthodologique, nous n'avons souhaité en inclure des exemples dans notre corpus de travail, en guise d'illustration seulement.

Nous n'avons pas jugé opportun d'en faire un point d'analyse quant à ses effets sur les comportements de notre public partenaire. Pour la simple raison que l'ONG Symbiose n'a pas, spécialement, utilisé cette forme de communication à leur intention, dans ce présent projet en particulier. De ce point de vue, les sujets de l'étude n'ont pas été particulièrement soumis à une exposition d'images à tel point, en notre sens, qu'il serait pertinent d'apprécier les effets sur leurs conduites.

Exposés à des images de propagande contre la mendicité des enfants *Talibés*, ils l'ont été sûrement mais de manière indirecte.

4.2.2.2 Reconstitution de contenus de corpus photographique⁵⁸ : campagnes photos de lutte contre les enfants de la rue

Photos 6 : les enfants des rues : de la prise en charge individuelle à la mise en place de politiques sociales

Sources : photos réalisées par l'Agence Française de Développement & Samusocial International

Soin médical à bord du centre mobile d'aide

En maraude de nuit à Bamako du Samusocial Mali.



© Jérôme Conquy - Collectif Nomanzland



© Harandane Dicko/CFP - Samusocial Mali

⁵⁸Ces images sont à classer dans le lot du corpus médiatique selon la définition qui en est donnée et qui regroupe dans les détails les éléments sonores de reportage (émissions et reportages sur le VIH/Sida) ; éléments visuels (images, émissions et reportages télévisés vidéocassettes) ; éléments textuels (panneaux et message de prévention, articles de presse écrite (Habert, Nazarenko, Salem, 1997).

Répétition de théâtre au centre du Samusocial Burkina Faso.



© Samusocial Burkina Faso

Causerie de groupe avec le Samusoc Pointe-Noire en maraude de nuit.



© Valloni/Samusocial Pointe-Noire

Enfants *Talibés* sénégalais.



© Barry Pousman

Enfant soldat en République centrafricaine.



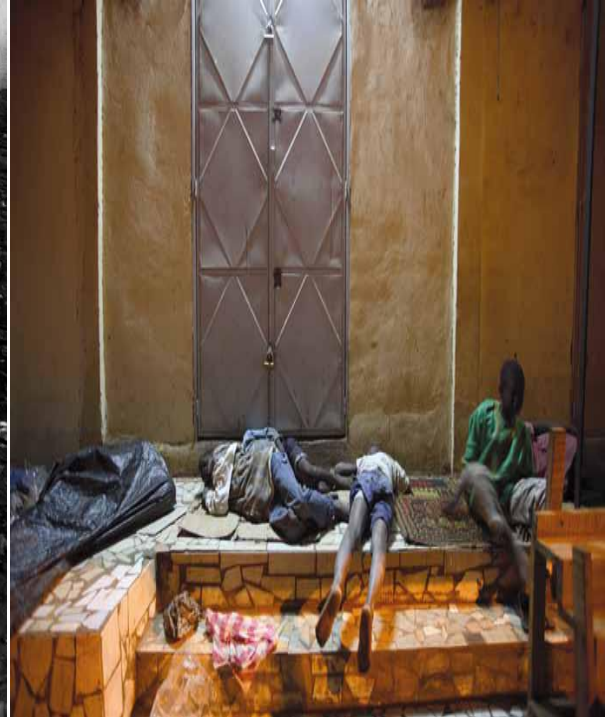
© hdptcar

Site de dortoir nocturne à Pointe-Noire.



© Valloni/Samusocial Pointe-Noire

Site de dortoir nocturne à Bamako.



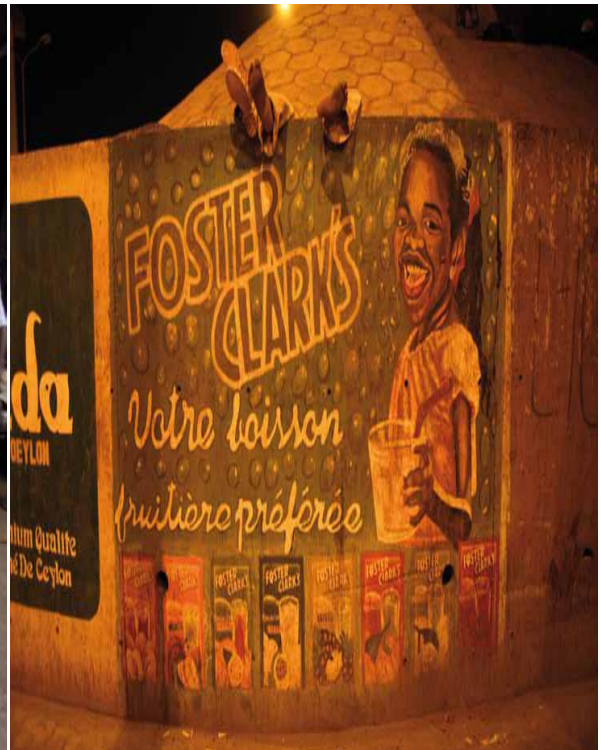
© Jérôme Conquy - Collectif Nomanzland

Maraude de nuit à Bamako, arrêt sur un site d'enfants.



© Harandane Dicko/CFP - Samusocial Mali

Dortoir nocturne sur un mur à Bamako.



© Jérôme Conquy - Collectif Nomanzland

Causerie de groupe avec le Samusocial Mali en maraude de nuit



© Harandane Dicko/CFP - Samusocial Mali

Causerie de groupe avec le Samusocial Mali en maraude de nuit



© Harandane Dicko/CFP - Samusocial Mali

Soin médical à bord du centre mobile d'aide du Samusocial Mali.



© Harandane Dicko/CFP - Samusocial Mali

Entretien avec un enfant à bord du centre mobile d'aide du Samusocial Mali.



© Harandane Dicko/CFP - Samusocial Mali

Atelier de peinture au centre du Samusocial Sénégal



© Samusocial Sénégal

À l'heure de la toilette au centre du Samusocial
Burkina Faso.



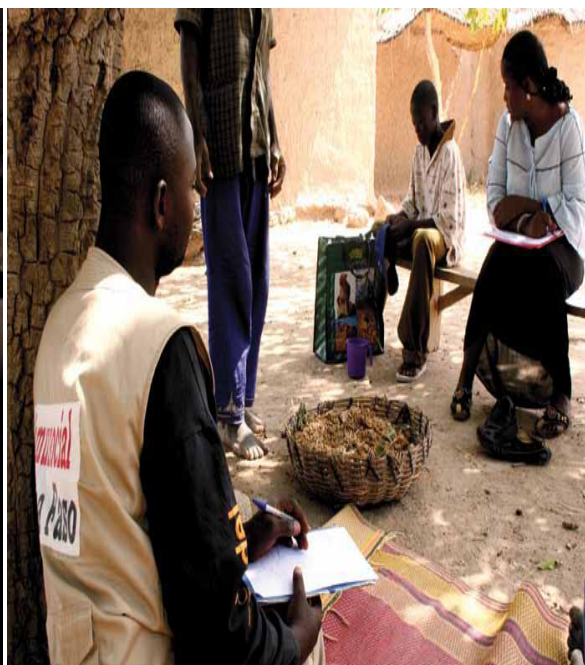
© Emilie Le Troadec © Samusocial Burkina Faso

À l'heure du repas au centre du Samusocial
Burkina Faso



© Emilie Le Troadec - Samusocial Burkina Faso

Accompagnement en famille avec les travailleurs
sociaux du Samusocial Burkina Faso.



© Emilie Le Troadec - Samusocial Burkina Faso

Travail de rue, la journée, au Samusocial International Egypte.



© Samusocial International Egypte

Entretien avec une jeune fille, maraude de nuit à Bamako



© Harandane Dicko/CFP - Samusocial Mali

Causerie de groupe avec le Samusocial Mali



© Harandane Dicko/CFP - Samusocial Mali

Enfants de la rue à Bamako, en maraude de nuit.



© Harandane Dicko/CFP - Samusocial Mali

« Petites bonnes » au Maroc, souvent exploitées par leurs employeurs.



© Vincent Joguet

Distribution du « moni », complément nutritionnel à base de mil, par le Samusocial Mali.



© Harandane Dicko/CFP - Samusocial Mali

Soin médical à bord du centre mobile Sénégal.d'aide du Samusocial Mali.



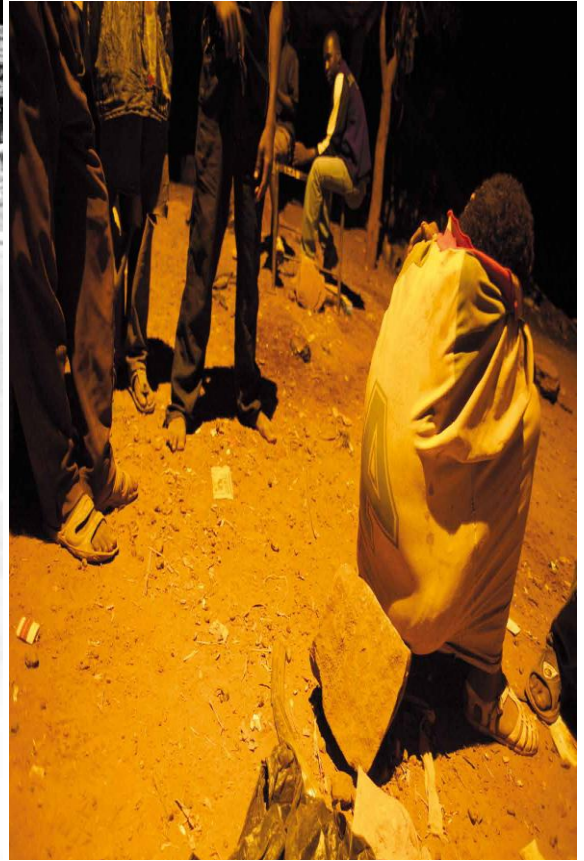
© Harandane Dicko/CFP - Samusocial Mali

Atelier de peinture au centre du Samusocial



© Samusocial Sénégal

Discussion avec des jeunes de la rue à Pointe-Noire.



© Valloni/Samusocial Pointe-Noire

Photos 7 : campagne de communication du Collectif Stop à la mendicité des enfants dénommée Stop à la mendicité des enfants. Photos réalisées par ledit mouvement.

Affiches Stop mendicité Saint-Louis pour une
Conférence de presse du jeudi 2 novembre 2016

Affiches Stop mendicité Saint-Louis pour une
coalition de la Société civile 6 Août 2016

Le Collectif à St-louis
CONFERENCE DE PRESSE
INVITATION
Judi 2 Juin 16H précises
Au Château à Santhiaba
En partenariat Avec le Festival DUO/SOLO

Samedi 6 Aout 15H
Place de L'obélisque
A l'appel d'une large coalition de toute la Société Civile Venez nombreux !!!
Le retrait des Enfants Mendiants doit être EFFECTIF et DEFINITIF !

Affiches Stop mendicité Saint-Louis pour une Affiches
jeudi 18 juin 2016

Stop mendicité Saint-Louis pour une presse du
Conférence de de la Société civile 20 novembre 2016



Panel de lancement de la Campagne de communication "Stop à la mendicité des enfants" à l'hôtel des Oliviers





Mobilisation sur le terrain des acteurs

Autorités administratives de Dakar

Autorités locales : Maire de médina



Responsables de la société civile



Mobilisation des enfants sur le terrain

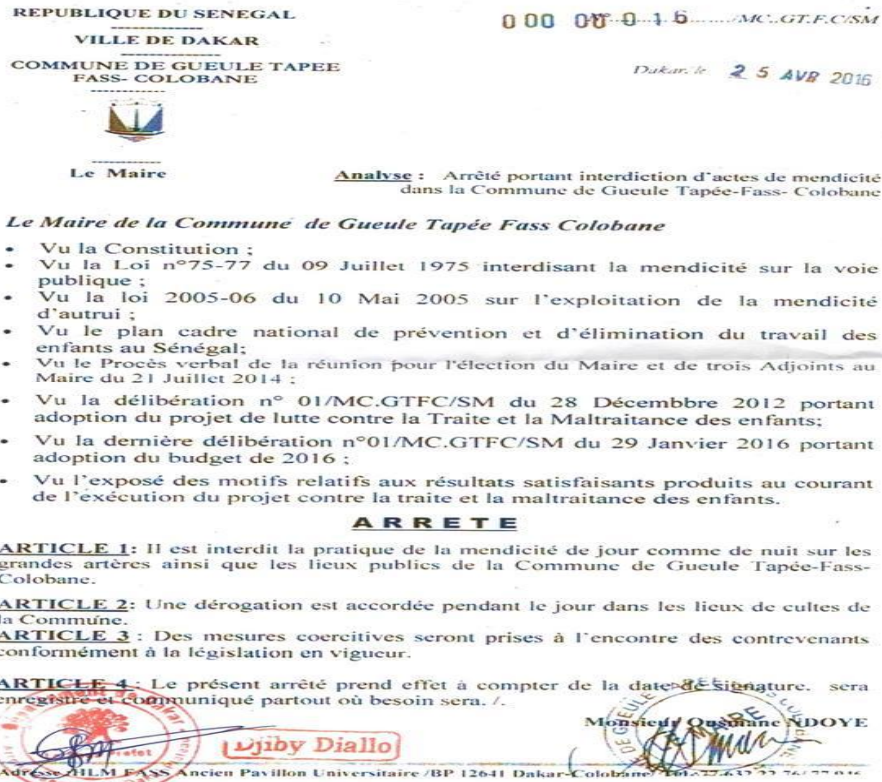




Messages oraux



Décision officielles prises sous forme de décret.



Photos des enfants *Talibés* tels qu'ils sont présentement du fait de la mendicité



(suite)

Photo de l'enfant tel qu'on voudrait qu'il soit



Messages écrits



Retrait des enfants de la rue

Le gouvernement sénégalais ira-t-il jusqu'au bout ?

Le 1er juillet, alors que les Sénégalais s'apprêtaient à célébrer la fête de Korité, qui marquait la fin du Ramadan 2016, le Président Macky Sall annonçait le retrait d'urgence des enfants de la rue, communément appelés « talibés ». Cette décision vise ainsi à mettre fin à l'exploitation des enfants, ceux-ci étant exposés à toutes sortes de dangers dans les rues, en plus de devoir mendier. Toutefois, un mois après la mise en œuvre de ce plan d'action, il convient de déterminer où en sont les autorités et si l'espoir est toujours permis.

- Khadiyatou CISSE

Nous les avons tous croisés. Regards introuverts, frères silhouettes, munis de récipients en fer, vêtus d'habits trop petits ou, au

contraire, beaucoup trop grands et circulant toujours pieds nus, les talibés sont le plus grand cas de conscience du peuple sénégalais. Quand ils s'approchent, les conducteurs font frénétiquement remonter les vitres de leurs véhicules, les piétons font mine de ne

pas les avoir entendus, de ne pas les avoir vus ou, dans le meilleur des cas, leur lancent, à la dérobée, une pièce de monnaie, comme pour satisfaire un sentiment de culpabilité et vainement se convaincre qu'ils ont allégé la peine de ces petits. Mais il n'en est rien. Pédophilie, tortures, violences, accidents de la route et maladies de tous types : voilà le lot de risques qui caractérisent le quotidien des talibés, et ce dans une indifférence consternante. De fait, quand le chef de l'Etat, SEM Macky Sall,



Mme Hulo Guillabert
fondatrice de STOP à la
Mendicité des Enfants

“ L'Etat détient toutes
les solutions dans ses
 tiroirs ”

a annoncé qu'il voulait mettre fin à cette pratique, dont on ne sait trop dire si elle trouve ses origines dans la culture ou dans la religion, c'est avec un grand soulagement que les structures de protection de l'enfance ont reçu la nouvelle.

50 000

C'est le nombre officiel de talibés mendiants errant dans les rues dakaroises, selon l'association village d'Enfants SOS.

Une prière exaucée

« J'ai donné des instructions fermes au gouvernement pour mettre fin à cette image insoutenable des enfants de la rue », déclarait le Président Macky Sall, le 1er juillet 2016. Une détermination qui annonce la couleur ; cette fois-ci, il semblerait que le gouvernement sénégalais n'entende pas revenir sur sa décision. Saluant cette initiative, la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a exprimé sa satisfaction. Certes, dans un communiqué publié le 2 juillet dernier, l'organisation a souligné « l'énorme impact négatif de ce phénomène sur le développement socio-économique et la sécurité de la région », ajoutant que cette campagne « garantit l'intérêt supérieur de l'enfant, l'accès à l'éducation, la santé et la protection ». Par ailleurs, pour ce qui est de la mise en œuvre, force est d'admettre que, durant les premières semaines déjà, des efforts considérables ont été consentis. En effet, plusieurs centaines d'enfants, environ 270 aux dernières nouvelles, ont été retirés des rues, dans différentes localités du pays, mais essentiellement à Dakar, afin d'être remis à leurs daaras (écoles coraniques), leurs parents ou autres tuteurs légaux. Néanmoins, notons que ce n'est pas la première fois que l'Etat sénégalais entreprend ce genre d'initiative.

Un certain scepticisme

Au Sénégal, le retrait des enfants de la rue, c'est une vieille histoire. En effet, en mars 2013 déjà, l'ancien Premier ministre Abdoul

Mbaye avait indiqué que la mendicité des enfants était totalement interdite. Cette décision venait en réponse au terrible incident survenu au quartier de la Médina et dans lequel neuf talibés avaient péri dans un incendie. Malheureusement, même si des mesures dites « très sévères » avaient été prises, le gouvernement sénégalais n'a pas pu aller jusqu'au bout du combat et aucune loi n'avait été promulguée. Par conséquent, cette année-ci, le plan d'action a été applaudi mais aussi jaugé avec beaucoup de précaution. D'autant plus que nombreuses sont les voix considérant que cette décision ne serait qu'une réaction à la publication du 16ème rapport annuel des Etats-Unis sur la traite des personnes. Dans ladite publication, le Sénégal est explicitement décrit comme un pays de transit et de destination pour des enfants et des femmes de la sous-région, victimes de travail forcé, servitude domestique ou de trafic sexuel. En outre, quand bien même le rapport salue les efforts du Sénégal, notamment pour quelques condamnations de marabouts véreux, les mesures sont jugées insuffisantes. La mise en place du plan d'action serait-elle alors une tentative de faire bonne face ou, au contraire, une simple coïncidence ?

Cette question, Mme Hulo Guillabert, fondatrice de l'association STOP à la mendicité des enfants, créée en 2014, la trouve presque impertinente car, pour elle, le plus important est que les talibés quittent enfin les rues. A la tête d'un collectif de sensibilisation et de lutte contre le maintien des enfants dans la rue, Mme Guillabert est une des militantes les plus engagées et respectées, en termes de protection de l'enfance. Assurément, dès ses débuts, le message de son mouvement a été clair en accusant certains maîtres coraniques d'être des criminels. Une nuance sur laquelle les détracteurs du mouvement essaient de jouer en accusant STOP à la mendicité d'être, en vérité, islamophobe et de nourrir les intérêts de puissances obscures provenant de l'Occident. Des accusations auxquelles l'activiste répond avec tact : « Il y a une grande différence entre la mendicité et l'aumône ». Certes, pour elle, faire l'aumône est un acte louable et qu'elle encourage fortement. A cet effet, elle invite les Sénégalais à se déplacer eux-mêmes auprès des daaras pour faire des dons, financiers ou en nature, aux enfants y étant logés. A contrario, elle assimile la mendicité à du racolage, soulignant qu'il n'est mentionné nulle part, dans aucune religion, qu'en situation précaire, un individu doit pousser d'autres à lui donner l'aumône. Pour elle, aider les nécessiteux devrait se faire discrètement, sans que cela entache la dignité de l'intéressé, a fortiori si celui-ci est un enfant. De surcroît, s'ils sont vraiment censés apprendre le Coran, ce n'est certainement pas dans la rue qu'ils pourront le parfaire. Dans cette lancée, Mme Guillabert en profite pour conseiller aux parents des talibés de ne pas confier leur enfant à n'importe qui et d'investir tant que possible dans des daaras de proximité, afin qu'ils puissent toujours garder un œil sur leur progéniture et s'assurer de leur bien-être. Aux yeux de l'activiste, « l'Etat détient déjà toutes les solutions dans ses tiroirs » et elle ajoute qu'il serait plus que pertinent que son association et toutes les autres portant le même combat soient associées à ce plan d'action, surtout dans la mise en place du Comité de Suivi.

Vous avez dit suivi ?

Sortir les enfants des rues, c'est bien. S'assurer de leur avenir, c'est encore mieux. Pour la plupart, ils proviennent des régions périphériques et des pays limitrophes, notamment la Gambie, la Guinée, la Guinée-Bissau et le Mali, et les renvoyer dans leurs daaras ou foyers ne serait résoudre qu'un tiers du problème. Parce que ces pièces de monnaie et ces grammes de sucre ou de riz qu'on a l'habitude de leur offrir sont, en fait, remises à leurs maîtres coraniques, pour ne pas s'exposer à de sévères

Troisième partie :

**concevoir et conduire une recherche-action
entre intervention et réflexivité**

Introduction de la troisième partie

Une fois que les principales pistes de l'étude ont été définies dans la deuxième partie, cette troisième partie-ci est consacrée au passage de la théorie à la pratique par une transformation du cadre méthodologique envisagé en des pistes concrètes réellement suivies. Pour ce faire, dans le premier chapitre de cette dite partie, la stratégie de communication de lutte contre la mendicité des enfants *Talibés* développée par l'ONG dans les régions de *Kaolack* et de *Kaffrine* et dans les villages de *DjériKao* et de *Diamafara* d'approche plutôt persuasive retenue dans le cadre de cette étude comme extrant est testée pour mesurer son efficacité sur les changements opérés au niveau des publics destinataires. Appliquée au cadre de la recherche évaluative et à la méthode d'évaluation formative de l'efficacité auxquels se prêtent techniquement les programmes sociaux surtout ceux liés à l'éducation et à la santé au regard de leur nature et des objectifs poursuivis, celui de l'ONG, à l'étude, a été soumis au modèle de la réception active des réponses cognitives. Approche d'évaluation présentée d'abord dans ses grandes lignes elle sera ensuite mise à l'épreuve par des tests de connaissances effectués sur les catégories et les unités d'analyse dont le contenu a été décomposé en indicateurs sur lesquels vont porter les questions.

Dans une perspective hypothético-déductive, il est envisagé dans un deuxième chapitre de cette partie la conception et la mise en œuvre d'une démarche expérimentale et innovante dans la théorie du changement de comportement avec la communication engageante. Le déroulement d'une telle approche sera motivé par le constat que les résultats de changement de conduite attendus avec la communication de persuasion utilisée, pour cet effet, par l'ONG ne soient pas, *in fine*, atteints. Une démarche de prudence scientifique dictée par la position motivée de certains spécialistes de la communication d'action et d'utilités sociales/sociétale qui sont convaincus de la non linéarité absolue des idées aux actes, d'après des études concluantes sur ce point. En plus de l'envisager, il sera question aussi de présenter le protocole de la communication engageante en s'arrêtant spécialement sur le principe de l'acte préparatoire qui sera, d'emblée, considéré comme soubassement expérimental au vu des prouesses qui lui sont reconnues en tant que promoteur de (ré)activités comportementales chez le public à qui il est soumis. De toute la gamme de (ré)actions en ce que le changement de conduite suppose différents actes intermédiaires, linéaires et enchâssés, avant d'arriver à l'acte favorable attendu qui peut même parfois déboucher sur l'acte amélioré et inattendu. Aussi, la

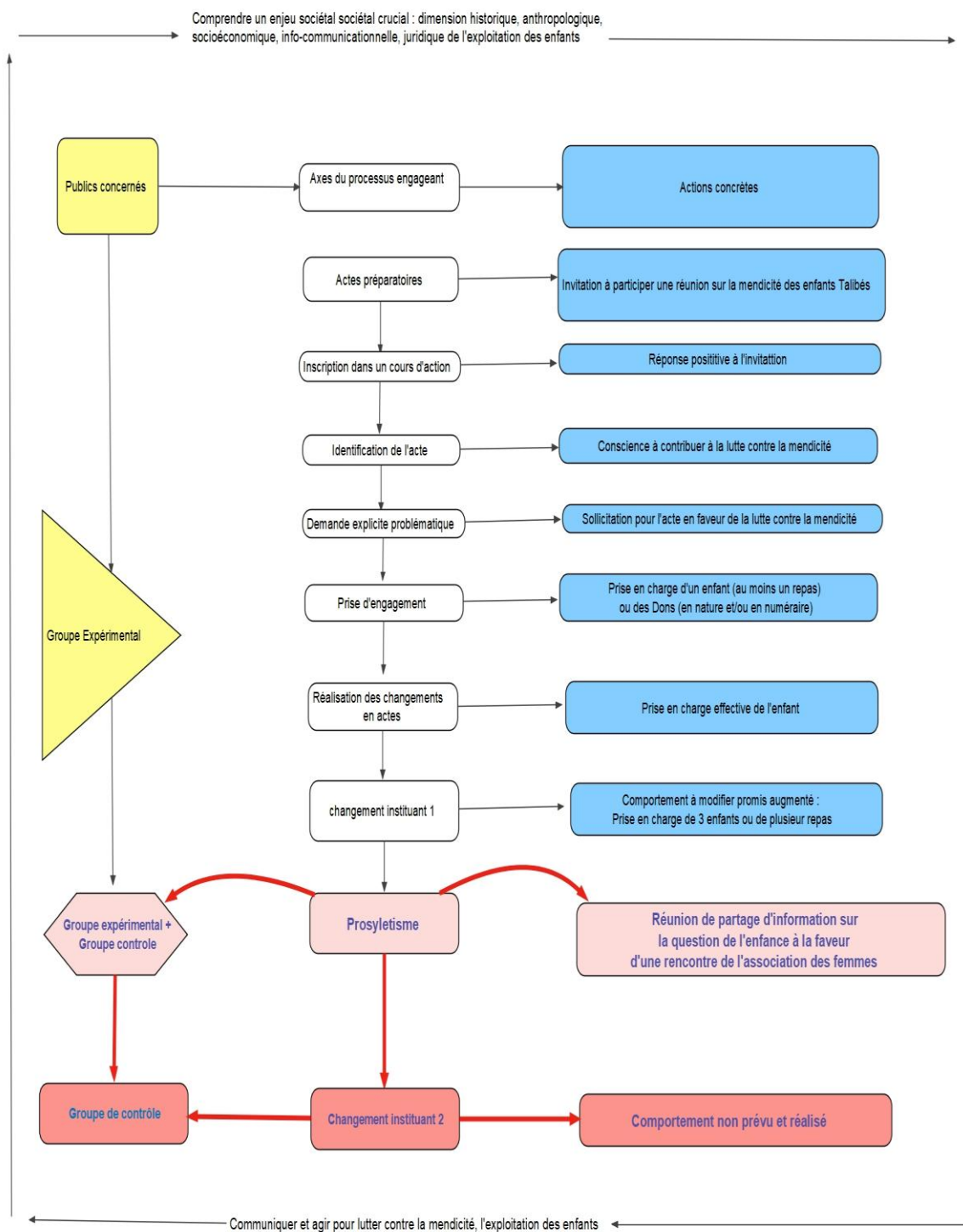
démarche expérimentale de l'étude a été pensée dans la perspective d'une histoire de dynamiques dialectiques où l'acte préparatoire considéré en tant que principe déclencheur sera mis en relation avec les différents degrés et les différentes dimensions de conduite attendue afin de mesurer au terme de cette confrontation le degré d'atteinte du résultat comportemental espéré. Dans cette optique, le cadre expérimental a été ainsi conçu :

- Concordance entre acte(s) préparatoire(s) et souscription du public aux dits actes(s) préparatoires ?
- Corrélation entre acte(s) préparatoire(s) et engagements du public ?
- Connexion entre acte(s) préparatoire(s) changement en actes du public ?
- Correspondance entre acte(s) préparatoire(s) et changement instituant ?

L'étude d'une convergence entre les facteurs constitutifs des combinaisons (super)posées ci-avant a appelé à la mise en place d'une démarche protocolaire guidée et structurée globalement par deux volontés réflexives et constructives suivantes. D'abord comprendre l'enjeu sociétal crucial qui est caractérisée par la dimension historique, diachronique, socioéconomique, info communicationnelle, juridique de l'exploitation des enfants *Talibés* communiquer et ensuite agir pour lutter contre la mendicité des enfants *Talibés*. Voilà le circuit stratégique de la recherche ainsi délimitée. À l'intérieur dudit circuit, les différentes étapes de la démarche opérationnelle vont successivement et de manière itérative se mettre en place les unes après les autres au gré des résultats qu'elles vont générer.

Une sorte de résumé synthétique a été réalisée à l'intention du lecteur à qui il est présenté sous la forme d'une vision panoramique l'ensemble du cheminement scientifique de la recherche. Voilà schématisées les grandes lignes dudit processus expérimental tel qu'il s'est déroulé sur la forme et la finalité publique et sociale/sociétale à laquelle elle a aboutie, sans manquer de prendre en compte et en charge les enseignements mutuels d'étapes qu'il a livrés.

chéma 16 : la démarche méthodologique de l'expérience de la communication engageante de l'étude : des principes de l'acte préparatoire et de l'identification de l'action aux effets de changement en actes et de changement instituant



Chapitre 5 La communication persuasive : apports et limites de l'information et de la sensibilisation

5.1 Comprendre et évaluer la communication persuasive de l'ONG Symbiose

Il est utile d'apporter ici une mise au point quant à notre choix de privilégier l'approche collaborative au détriment de l'approche statistique. Alors que cette dernière approche est celle qui est couramment utilisée dans ce genre d'étude où il est question de mesurer l'évolution comportementale d'un public partenaire destinataire d'une communication de changement de conduite.

En effet, les travaux, les projets de recherche, les thèses portant sur la communication engageante partent généralement d'un référent statistique constitué de données quantitatives précises sur la situation initiale du phénomène social combattu. Une fois cet appareil statistique (re)constitué, il sert alors de comparant aux résultats qui seront obtenus, au terme de l'intervention, afin de tirer la conclusion à propos d'une efficacité ou non de la pratique communicationnelle développée, à l'occasion. Des recherches de Robert Vincent Joule, Françoise Bernard, Léon Beauvois, Fabien Girandola, Yaya Aïssatou Moussa etc. largement cités dans cette thèse ont usé de cette approche⁵⁹.

Mais dans cette présente étude, compte tenu du terrain de recherche, de la thématique de recherche, des conditions de recherche qui sont les nôtres, il nous était difficile de disposer, pour les villages de *Djéri Kao* et de *Diamafara*, de l'effectif total des parents d'enfants *Talibés* non engagés dans la lutte contre la mendicité. Sans appareil statistique déjà (pré)existant avec des éléments comparatifs à l'entame de cette étude, l'alternative qui s'offrait à nous restait de recourir à une méthode collaborative. Encore qu'à l'épreuve des conditions de son opérationnalisation, cette approche a mis en exergue l'importance de la synergie créée entre l'ONG Symbiose, les chercheurs que nous sommes et les parents d'enfants *Talibés* en tant que publics partenaires. Tous ces publics mobilisés, dans une dynamique de co-reconstitution d'une base de données, pour l'expérience de communication engageante à conduire.

59

Dans l'impossibilité de partir d'une situation de référence exhaustive, le but poursuivi est alors de se doter d'une situation de référence, a *minima*, qui concerne l'état des attitudes et des comportements des seuls parents d'enfants *Talibés* des dits villages enrôlés par l'ONG Symbiose dans son programme. Ceci, tout juste, avant le début de l'expérimentation de communication engageante en perspective. L'ensemble du chapitre 5 intitulé : La communication persuasive : apports et limites de l'information et de la sensibilisation est ainsi consacré à cet état des lieux qui permet d'avoir un repère pour mesurer l'impact des communications développées par l'ONG d'abord et par les chercheurs que nous sommes ensuite dans la perspective de changement de comportements chez les parents d'enfants *Talibés* des villages de *Djéri Kao* et de *Diamafara*.

Avec le présupposé suivant comme fil conducteur de notre recherche : les campagnes de communication développées par l'ONG Symbiose ont sûrement permis aux publics-parents partenaires d'être informés et sensibilisés, et même, potentiellement "outillés" par rapport aux méfaits du fléau de la mendicité des enfants *Talibés*.

5.1.1 La recherche évaluative comme méthode d'évaluation

Par la manière dont elle a été conduite, cette étude s'est voulue une recherche *expérientielle*. Les connaissances qui en sont ressorties sont le résultat d'une approche théorique mise en confrontation avec une réalité sociale. Le premier objectif recherché à travers cette démarche est de voir, comme évoqué ci-avant, si les communications persuasives développées par l'ONG Symbiose ont favorisé, ainsi qu'il était espéré, des réactions en termes d'évolution des attitudes et des comportements des parents et tuteurs de *Djéri Kao* et de *Diamafara* sur la mendicité des enfants.

La procédure de recherche évaluative ainsi suivie, à cet effet, épouse les contours d'une recherche-action d'autant que : « Comme ce type de recherche a souvent un caractère appliqué et vise des résultats concrets, applicables aux contextes organisationnel ou professionnel, la recherche qualitative y a trouvé un nouveau champ d'application. En effet, elle permet de cerner la situation, de mieux connaître les attentes des partenaires ainsi que les problèmes qu'a suscités l'implantation des programmes, et de proposer des solutions concrètes (voir le chapitre 11 ; Patton, 1997). Lorsque l'intervention en question relève d'un contexte de services de santé et de services sociaux comme c'est le cas avec le programme de lutte contre

la mendicité des enfants *Talibés*, la recherche évaluative peut alors se donner comme objectif d'évaluer la composante portant, spécifiquement, sur les résultats ou les effets attendus du programme sur le public partenaire. Dans une telle situation, la particularité et l'intérêt de la démarche évaluative se mesurent au fait que, « Les résultats qualitatifs en évaluation font apparaître les personnes derrière les chiffres et donnent une figure aux statistiques, non pas pour attirer les larmes, bien que ça se produise, mais pour approfondir la compréhension (Patton, 2002 : 10) » (cité par Deslauriers, in sous la direction de Stephan Bouchard et Caroline Cyr, 2010 : 415).

5.1.1.1 La mendicité des enfants *Talibés*, un champ social adapté à la méthode de la recherche évaluative

La recherche évaluative qui est retenue dans cette présente étude, pour évaluer le programme de lutte contre la mendicité des enfants *Talibés* de l'ONG Symbiose, l'a été pour plusieurs raisons techniques. Sans doute parce que le sujet est adapté à la méthode à qui il donne de la matière à évaluer. En effet, à propos de la question sociétale à l'étude, l'enfant *Talibé* et le marabout de *Daara* se (re)trouvent dans une interaction humaine où le premier est économiquement exploité par le second, selon une certaine opinion défendue par les adversaires à la mendicité. Une relation qui, sur le plan juridique, moral et culturel, finit par prendre la configuration d'une crise sociale ; loin de sa conception originelle où elle avait été conçue dans une perspective de promotion sociale.

Alors, en réaction contre certains maîtres coraniques qui, prétextant agir pour le compte de l'enfant *Talibé*, profite de la naïveté ou de la complicité des parents ou tuteurs de ces derniers, qui les leur confie, pour les soumettre à la mendicité, des organisations à vocation sociale spécialisées dans la protection des enfants usent de différentes stratégies pour apporter une solution à ce fléau. Conscientes que « leurs moyens d'action sont la persuasion, l'éducation, la négociation, parfois la menace et la violence, mais pas l'autorité légale » (Lindon, 1976 : 7), elles mettent sur pied des programmes d'information et de sensibilisation pour éradiquer une telle maltraitance, qui est désormais érigée au Sénégal, au rang de phénomènes sociaux.

D'autant qu'au regard de ses caractéristiques particulières : « des phénomènes qui provoquent beaucoup de jugements, de débats, d'indignations, notamment dans les médias occidentaux. Il semblerait qu'il y ait un effet de mode en ce moment concernant la vaste problématique des droits des enfants, dans de multiples sociétés par le monde. (...) Mais lorsqu'il s'agit de sociétés "lointaine", comme le Sénégal, les controverses sont encore plus problématiques » Joanne Chehami (2013 : 17,18).

Articulés autour de plusieurs constituants spécifiques et complémentaires, ces programmes d'intervention sociale se prêtent bien à une recherche évaluative, si on en croit à : « Rossi et Freeman (1993) [qui] définissent la recherche évaluative comme : « une utilisation systématique des procédures de la recherche sociale dans le but d'évaluer la conceptualisation, le protocole, l'implantation et l'utilité des programmes sociaux d'intervention » (: 5, notre traduction). La recherche évaluative vise donc à porter un jugement sur les différentes composantes d'un programme d'intervention sociale, et ce, à partir de critères objectifs. Et, les méthodes utilisées, pour porter ce jugement, sont celles généralement reconnues en recherche sociale » (Sous la direction de Stephan Bouchard et Caroline Cyr, 2010 : 437).

Réussir à (dé)montrer que le sujet social, dont il est question ici, s'inscrit parfaitement dans le champ de la recherche évaluative est un fait. Mais, il est un autre de révéler la relation qui lierait ce type d'évaluation à des programmes d'intervention sociale. Bien qu'elle semble évidente, à entendre certains spécialistes désigner indistinctement l'une des approches à la place de l'autre et vice-versa, sans tomber dans la confusion : « Parce que dans la réalité il s'avère plus difficile de distinguer ces deux termes et pour les raisons de simplification, nous utiliserons indistinctement les termes recherche évaluative et évaluation de programme comme désignant le même domaine de recherche (Rossi, Freeman, 1993 ; Scriven, 1991) » (Sous la direction de Stephan Bouchard et Caroline Cyr, 2010 : 437).

Sous ce rapport, procéder à une recherche évaluative conduit naturellement vers l'évaluation d'un programme. Dès lors, comprendre la notion de programme aide à mieux appréhender la méthode suivant laquelle l'évaluation doit être menée. Or, l'une des caractéristiques majeures d'un programme est qu'il est constitué de plusieurs composantes, assez liées entre elles pour être un ensemble cohérent, mais suffisamment indépendantes les unes des autres pour être appréciées chacune de manière autonome.

Toutes les composantes se déclinent en activités précises, chacune d'elles s'attaquant à une partie du problème. En cela : « Un programme d'intervention se définit comme un ensemble organisé, cohérent et intégré d'activité et de services réalisés simultanément ou successivement, avec les ressources nécessaires, dans le but d'atteindre des objectifs déterminés, en rapport avec des problèmes [...] précis et ce, pour une population définie » (Pineault, Daveluy, 1986 : 333).

Celui de l'ONG Symbiose, qui est développé en faveur de la lutte contre la mendicité des enfants *Talibés*, objet de notre étude, est articulé autour d'un plan de communication avec des dispositifs bien établis. Conçu sous le format d'un chronogramme composé de plusieurs activités, chacune d'elle étant planifiée dans un espace-temps précis, et, envisagée dans un délai bien défini. Leur objectif principal est d'ordre persuasif et comportemental, avec comme résultat attendu un changement de conduite des publics visés.

Ce programme se révèle, ainsi, d'une grande envergure avec plusieurs composantes, dont chacune d'entre elles, pouvant faire l'objet d'une évaluation spécifique et pertinente, selon le but poursuivi. Dans cet ordre, nous avons choisi, par souci de réalisme et de rigueur scientifique, de porter notre analyse critique sur un seul aspect de l'ensemble du programme ; ainsi que le préconise Fournier qui : « Dans *Encyclopedia*, définit l'évaluation comme une démarche structurée qui souligne le processus requis pour recueillir et traiter l'information ainsi que le produit attendu qui constitue un jugement de valeur sur la qualité du programme ou d'une de ses composantes » (Fitzpatrick Jody, 2012 : 19-20-21).

L'avantage à nous concentrer sur une seule facette de l'ensemble du processus d'intervention pour juger de sa pertinence est celui de pouvoir mobiliser notre énergie et nos croyances (empiriques comme expertes) au service de la meilleure maîtrise cognitive de cette dimension du programme à examiner. Avec l'opportunité inouïe qui nous offerte dans ce cas, par ladite méthode, de pouvoir descendre jusque dans les profondeurs de ce labyrinthe afin d'arriver à éclairer les zones d'ombre ; surtout lorsqu'il d'une question aussi complexe qu'est la problématique des enfants *Talibés* mendiants au Sénégal.

Toutefois, même en faisant le pari réaliste d'en étudier qu'une facette, une équation méthodologique demeure encore. Elle porte sur la question de savoir laquelle d'entre les composantes du programme est précisément celle à évaluer, de manière cohérente suivant l'objectif général poursuivi par le programme. Compte tenu du fait qu' : « une intervention est une longue chaîne causale d'action qui relie des structures, des processus et des résultats. La question qui se pose est la suivante : où mesurer les effets dans cette longue chaîne ? Il est impossible pour un évaluateur de mesurer tous les aspects d'une chaîne d'action. Il doit par conséquent préciser ce qu'il considère être des effets et, parmi ces effets, ceux qu'il estime opportun de mesurer » (Sous la direction de François Champagne, André-Pierre Contandriopoulos et Zulmira Hartz, 2011 : 173).

Ceci est d'autant plus vrai, pour le programme de lutte contre la mendicité des enfants *Talibés* qui concerne cette présente étude, qu'au cours de sa conception, divers paramètres ont été pris en considération, et, pas mal de facteurs inhérents à ce genre de programme ont été considérés. Toutes ces dispositions étant guidées par la volonté de lui doter des garants de succès.

Aussi, depuis la phase de gestation jusqu'à celle de sa clôture, en passant par les phases de conception, de mise en œuvre et d'évaluation, chaque étape est-elle caractérisée par des une démarche propre et poursuit un but particulier.

À ce titre, elles peuvent et doivent faire l'objet d'une évaluation tout aussi spécifique, en vue de l'arsenal des formes d'évaluation que propose la recherche évaluative qui : « peut porter sur cinq aspects distincts liés au programme d'intervention, soit : (a) l'analyse des besoins de la clientèle et de la conception du programme (l'évaluation des besoins), (b) l'analyse de l'implantation du programme (l'évaluation de l'implantation), (c) l'analyse de l'attente des objectifs du programme (l'évaluation de l'efficacité), (d) l'analyse du rendement du programme (l'évaluation de l'efficience), et (e) l'analyse de l'impact du programme » (sous la direction de Stephan Bouchard et Caroline Cyr : 2010 : 440).

Mais, parmi toutes ces formes d'évaluation possibles, dans la recherche évaluative, celle correspondant à l'évaluation de l'efficacité nous a semblé la plus opportune.

La raison étant liée au fait que : « certains auteurs ajouteront que la finalité de la recherche évaluative n'est pas uniquement de porter un jugement sur un programme, mais qu'elle consiste à porter un jugement dans le but d'améliorer le programme, d'apporter des changements nécessaires et, finalement, de mieux desservir les clientes ciblées par les programmes (Rossi, Freeman, 1993 ; Tard, Ouellet, Beaudoin, 1997). La recherche évaluative vise donc également à guider la prise de décisions à l'égard d'un programme » (sous la direction de Stephan Bouchard et Caroline : 2010 : 437).

Or, il se trouve justement que le but, poursuivi dans la première partie de cette recherche, vise à évaluer les effets des pratiques communicationnelles développées par Symbiose, dans son programme de lutte contre la maltraitance des enfants mendiants sur les publics-parents ou tuteurs de *Djéri Kao* et de *Diamafara*. De manière plus concrète, vérifier si les stratégies de communication conçues et mises en œuvre par l'ONG ont permis de faire évoluer les attitudes et ou les comportements des destinataires, à propos de la question de l'exploitation économique des enfants *Talibés* ; dans une optique formative. Cette démarche qui est ainsi adoptée s'adapte parfaitement à celle de : « L'évaluation de l'efficacité d'un programme d'intervention [qui] peut se définir comme l'utilisation des méthodes de recherche scientifiques visant à porter un jugement sur l'atteinte des objectifs d'un programme. Ce type d'évaluation cherche à vérifier si des changements se sont effectivement produits chez les participants à un programme et à démontrer que ces changements sont directement liés à la participation au programme » (sous la direction de Stephan Bouchard et Caroline Cyr, 2010 : 44).

L'intérêt pratique de la méthode se dévoile, encore plus, lorsqu'elle a fini de livrer ses résultats qui peuvent être de deux ordres, appelant chacun, à une réaction spécifique de la part des acteurs en présence. Conforme aux objectifs fixés, la méthode est alors, dans ce cas, perpétuée. Mais en cas de déphasage avec les attentes, il importe alors d'imaginer d'autres stratégies de résilience à ce problème en question. Dans ce cas de figure, une réflexion est alors engagée autour de l'outil d'intervention lui-même.

Au terme de ce processus, l'évaluation d'efficacité s'oriente alors dans une perspective d'amélioration du programme en tant que tel : « le défi de l'évaluation de l'efficacité est donc de démontrer le plus rigoureusement possible qu'il existe un lien de cause à effet entre le programme d'intervention et les effets ou changements observés chez les participants. Dans la terminologie de la recherche en sciences humaines et sociales, le programme d'intervention ou le traitement est alors considéré comme la variable indépendante, alors que les effets attendus ou mesurés représentent les variables dépendantes » (sous la direction de Stephan Bouchard et Caroline Cyr, 2010 : 460).

De ce fait, ce modèle d'évaluation est (re)porté alors sur des éléments techniques du programme. Il se met ainsi à analyser, de manière spécifique, le contenu de l'intervention, sa mise en œuvre, et, les résultats auxquels elle est parvenue. Ainsi, s'inscrit-elle dans une logique de redressement, de perfectionnement de l'outil en question. Lorsque, dans son essence même, l'évaluation est mue par l'esprit de réparer et non de casser ; avec pour forme de sanction, celle de corriger plutôt que de punir, elle est rangée, alors, dans le registre de l'évaluation formative qui : « a pour principal objectif de fournir des résultats qui permettent d'améliorer un programme d'intervention généralement en développement » (Fitzpatrick Jody, 2012 : 21-22-23).

Donc, le programme à évaluer comporte des objectifs, clairement définis, dont il convient de mesurer leur degré d'atteinte. À ce titre, l'évaluateur part d'un présupposé, positif ou négatif, qui est construit, souvent, à partir de perceptions qu'il convient de prouver par des faits réels. Bien que l'instinctif soit appelé dans ce cas à être traduit en rationnel, par le biais de déductions scientifiques, la recherche qualitative s'y adapte néanmoins. Car contrairement à une idée répandue : « La recherche qualitative sert aussi à confronter une théorie existante aux faits empiriques (Shaffir, Stebbins, 1991 : 6). En effet, les chercheurs qualitatifs ont montré qu'il est possible de vérifier un cadre théorique à l'aide de données qualitatives. Qui puisé, l'observation du milieu naturel constitue parfois l'approche la plus appropriée pour attirer l'attention sur des changements subtils que les études quantifiées négligent ou ne peuvent prendre en considération » (Sous la direction de Stephan Bouchard et Carolyn Cyr, 2010 : 414).

C'est justement, dans cette fenêtre méthodologique que nous allons nous engouffrer, pour évaluer les effets du programme d'intervention de l'ONG Symbiose, dont l'objectif général est de décourager les parents, qui font partie des publics partenaires de sa zone d'intervention, à confier leurs enfants à des marabouts de *Daaras* itinérants.

Dans cette perspective, il est posé une hypothèse principale de recherche ainsi formulée : « les formes de communication développées par l'ONG Symbiose dans son programme de lutte contre la mendicité des enfants *Talibés* ont favorisé le changement d'attitudes et/ou de comportements chez leurs parents et tuteurs de *Djéri Kao* et de *Diamafara* ». Différents sentiers ont été suivis, au cours de cette étude, pour vérifier cette hypothèse. Ils nous ont conduit à explorer, principalement, les pistes présentant des liens pour y arriver, que nous allons dévoiler dans les points qui suivent.

Dans leur longue marche contre la maltraitance des enfants, les acteurs engagés dans cette lutte, sont arrivés à identifier les principaux facteurs bloquants, dont leur prise en charge est un préalable pour arriver à l'éradication de ce phénomène. Traduites sous forme de lois à respecter, de principes à suivre, de règles à adopter, ces différentes entraves répertoriées relèvent, en gros, de la compréhension de la notion même d'enfant, de la connaissance de leurs droits, de la prise de conscience des différents dangers émanant des *Daaras* contre lesquels il doit être protégé, de la perception par rapport à la mendicité.

Par pragmatisme et par souci d'efficacité, les organisations de protection des enfants les ont répertoriés dans une sorte de livre blanc où ils puisent les principaux indicateurs pour alimenter les contenus de leurs interventions.

D'ailleurs, à ce propos il est clairement dressé une liste de sujets, puisés et ou inspirés de ce livre blanc, sur lesquels l'ONG souhaite voir, les parents et tuteurs des enfants *Talibés* de *Djéri Kao* et de *Diamafara*, faire évoluer leurs cognitions et ou leurs conduites. Dans le cadre de son programme de lutte contre la mendicité des enfants *Talibés*, cette liste sur laquelle intervient l'organisation dans son programme de lutte contre la mendicité des enfants *Talibés*, est constituée principalement de sujets relatifs :

- aux droits et à la protection de l'enfant dans l'Islam ;
- à la valorisation des *Daaras* modernes ;
- aux abus et déviances sociales constatées dans les *Daaras* itinérants.

Le but poursuivi étant, de faire de sorte, que les publics destinataires se les approprient et/ou les traduisent en actes. Pour espérer parvenir à leurs buts, les militants de la cause de l'enfant prônent un discours bâti autour d'idées progressistes, de remises en cause des représentations empiriques, qu'ils cherchent à transmettre aux publics partenaires. De ce fait, la forme de communication développée par Symbiose dans le cadre de son projet de lutte contre la mendicité des enfants relève de la communication persuasive. L'analogie entre les deux procédés se vérifie, déjà, dans le choix des variables mis en avant par l'un et par l'autre, au travers de leur démarche.

L'ONG, lui-même, déclare que son « dispositif (communicationnel) sera soutenu par la production de messages, dans un contenu et sur une forme, favorisant la compréhension, l'acceptation et l'appropriation par les populations cibles » (*cf.* : document du projet de lutte contre la mendicité des enfants *Talibés*).

Présenté de cette manière, l'objectif recherché par l'organisation Symbiose se confond, à tout point de vue, avec les résultats attendus par une communication de persuasion telle que l'a théorisée John William Mc Guire (1968) qui : « est le premier à avoir proposé un modèle de la persuasion conçue comme une succession de processus cognitifs de traitement de l'information. Selon lui, l'impact d'un message est le résultat d'une série de cinq étapes distinctes. Il met en avant le rôle de l'exposition et de la perception de l'information, de la compréhension du message et de son acceptation, de la mémorisation, et enfin de l'action fondée sur la décision découlant de ces étapes successives » (Chabrol, Miruna, 2008 : 22).

Pour ce faire, il n'est pas étonnant que, sur la forme, un tel dispositif de communication mette l'accent sur la production d'idées, le recours aux arguments, l'évocation d'autres représentations qui ont, tous, pour effet de susciter chez les publics destinataires un changement attitudinal ; à tout le moins.

En plus de la capacité à faire évoluer les attitudes que l'ONG Symbiose attribue, fièrement, à sa communication persuasive, voilà qu'elle lui reconnaît aussi, de manière ambitieuse, la prouesse de modifier les conduites. Aussi revendique-t-elle avoir mis en œuvre « une politique de communication pour changer les comportements en matière de perception et de gestion des enfants dans les *Daaras*, pour une éradication du phénomène des enfants mendiants qui ponctuent le décor de nombreuses localités des régions de *Kaolack* et *Kaffrine* » (cf. : document du projet de lutte contre la mendicité des enfants *Talibés*, 2011).

Mais, l'ONG Symbiose n'est pas allée, jusqu'au bout de la logique, de sa démarche d'intervention ; en lien avec les objectifs qu'elle s'est fixé. Car, en rapport avec sa volonté exprimée de changement attitudinal et comportemental qu'elle a assigné à son programme, ce dernier devait se clore, en conséquence, par une évaluation de ses effets sur les publics partenaires de cette recherche, que sont les parents des localités d'étude.

En choisissant d'adopter la méthode d'évaluation formative, n'est-ce pas qu'elle a, certes, cherché à porter un jugement, non seulement sur le programme en question. Mais pas seulement, elle a aussi et surtout cherché à (ap)porter un jugement dans le but d'améliorer le programme, d'(ap)porter des changements nécessaires et, finalement, de mieux desservir les publics visés par le programme. En cela, elle vise donc à guider la prise de décisions à l'égard du programme. (Sous la direction de Stéphan Bouchard et de Carolyn Cyr, 2010 : 436).

Dans la gamme des différentes composantes du programme sur lesquelles peut porter l'évaluation, celle prônée par l'ONG, ici, est plus dans une évaluation de la composante implantation du programme, et non, dans une évaluation de la composante effets du programme. Or, à partir du critère poursuivi par l'ONG, en déroulant son programme, décliné dans son objectif général qui consiste exactement "décourager les parents de confier de sa zone d'intervention leurs enfants à des maîtres coraniques itinérants", la seconde approche d'évaluation citée ci-avant et concernant l'évaluation des effets est, sans nul doute, la plus indiquée dans ce contexte.

Face à cette erreur d'appréciation et d'approche de l'ONG, qui utilise la méthode d'évaluation d'implantation comme démarche pour mesurer le niveau d'atteinte de sa double communication persuasive et comportementale, nous avons cherché à corriger la méprise.

Pour ce faire, nous avons usé, dans le cadre de notre recherche, de la méthode d'évaluation des effets à laquelle nous avons soumise la communication de Symbiose. À cet effet, il a été conçu un guide d'entretien dans lequel chacune des thématiques, d'ordre général, contenues dans le programme a fait l'objet d'une décomposition très détaillée. Le but étant d'approfondir, autour de chacun des points retenus, les discussions afin de jauger auprès du public destinataire le niveau d'appropriation cognitive de ces questions. Le cas échéant, approfondir et orienter notre analyse sur le niveau de traduction de connaissances acquises à travers des actes posés dans ce sens et en conséquence. Ci-dessus, une idée de la liste, de ces points de discussion, qui n'est pas exhaustive :

- l'identification de l'enfant ;
- les droits de l'enfant ;
- les responsabilités des parents envers les enfants ;
- les textes et lois relatifs à la mendicité infantile ;
- les textes et lois régissant le *confiage* des enfants ;
- les dangers auxquels les enfants sont exposés dans la rue ;
- les conditions d'existence dans les *Daaras* actuels ;
- la réglementation relative à l'ouverture des *Daaras* et à l'enseignement coranique.

Ces réflexions sont destinées à des sujets enquêtés que nous avons pu isoler à travers une procédure sélective décrite au point 4.1.2 intitulé : définitions d'orientations empiriques associées à des résultats de l'enquête; dont nous rappelons ici certaines grandes lignes.

En guise de rappel, pour mettre la main sur nos interlocuteurs, nous avons sollicité de la part de l'ONG Symbiose de réunir, pour nous, les personnes qu'elle a déjà enrôlées dans son programme de lutte contre la mendicité des enfants *Talibés*, en général. Plus particulièrement ceux chez qui, il a été noté, grâce à ses actions, des attitudes en congruence avec les objectifs visés.

Il a été question d'abord d'échanger avec 30 personnes volontaires (seuil de saturation, qui est en théorie avancé, de manière indicative) sur la situation de l'enfant. Mais, tout de même, il a été surtout, scientifiquement, convenu de nous arrêter lorsqu'il sera atteint le point de saturation théorique.

La démarche de mobilisation des sujets d'étude qui a été suivie, en cette circonstance par l'ONG, a été celle de s'appuyer sur son organigramme bien organisé et bien hiérarchisé. Pour ce faire, en prélude à notre descente sur le terrain, la direction de Symbiose a fait appel, dans les localités de *Djéri Kao* et de *Diamafara*, aux présidents de comité de protection de l'enfance qui regroupe tous les parents du village. Assurément parce qu'ils sont plus aptes, à raison de leur proximité avec les populations, à les informer un à un, sur l'étude qui sera menée dans leur village pour les jours suivants, par des chercheurs en partenariat avec l'ONG Symbiose elle-même.

Mais, aussi, il a été question surtout de s'appuyer sur ces personnes-ressources, en ce qu'ils seront, certainement, plus à même d'être entendus, du fait de leur légitimité. Lorsqu'il s'agira d'inviter les populations de ces dites localités à accepter de consacrer du temps à l'équipe de chercheurs qui sera sur place le 25 juillet 2015.

Pour ce qui est du protocole de recherche suivi, il a été clairement indiqué aux populations partenaires qu'elles seraient appelées à se prêter à un entretien individuel d'environ une heure. Un moment d'échange ayant pour objet, les phénomènes de *confiage* des enfants, des *Daaras* itinérants, de la mendicité des enfants *Talibés*. L'objectif poursuivi, à travers ces séries de discussion, est certes double, mais à ce niveau de notre étude, considérons encore seulement celui qui vise à jauger le niveau de connaissances, l'état d'évolution des idées, la profondeur du changement des représentations, et même le niveau de changement en actes aussi, des publics interlocuteurs sur la maltraitance des enfants *Talibés*.

Avec comme présumé, qu'il faille leur en inculquer d'autres, plus en phase avec le standard défini aujourd'hui, sur les plans national et international, et sur les plan juridique, politique et humain. Étant entendu qu'une fois les attitudes changées, s'en suivent naturellement comme conséquences heureuses et obligatoires les changements de comportements des publics partenaires.

Sur la base d'une théorie ancienne et classique, héritée de la philosophie antique et de la culture sénégalaise, qui veut qu'il y ait une relation directe et mécanique entre les idées et les actes. C'est sûrement une telle croyance, qui a guidé les responsables de l'organisation, lorsqu'ils confectionnaient leurs plans de communication pour le changement de conduite de leurs interlocuteurs à l'égard des enfants.

À raison de l'ordre chronologique et du lien logique que suit l'agencement des différents résultats attendus du programme. En ligne de mire, une relation de causalité entre connaissance et action, telle que cela apparaît à travers la disposition des attentes ci-dessus ainsi agencées :

- En premier lieu, une démarche de conscientisation des familles sur les dangers à envoyer les enfants dans les *Daaras* itinérantes ;
- Pour en deuxième lieu, obtenir leur implication et leur soutien dans la lutte contre la mendicité des enfants *Talibés* ;
- Grâce en troisième lieu, par l'abandon du confiage des enfants à des marabouts de *Daaras* itinérants.

Mais aussi ancienne et aussi évidente, en apparence, que semble être cette théorie du savoir = faire, nous avons adopté une distance critique face à cette idée reçue. D'autant qu'à la confiance affichée des acteurs de l'ONG, sur la vertu de modification comportementale de la forme persuasive, s'oppose la réserve de spécialistes tels Fabien Girandola, Robert-Vincent Joule, Françoise Bernard entre autres, qui, à la suite des pionniers comme Kurt Lewin, sont arrivés, au terme de leurs études, à démontrer et ou confirmer que cette dernière ne conduit pas nécessairement aux actes.

Ainsi, à leur suite, nous avons voulu également mettre à l'épreuve des faits, une telle hypothèse. Les méthodologies utilisées à cette fin sont celles de l'évaluation du changement des attitudes, d'une part, et celle du changement des comportements, d'autre part. Nous nous employerons à détailler le *process* suivi, à cet effet, dans les lignes qui suivent.

Mais, retenons qu'à la base de l'une comme de l'autre démarche, l'idée est de voir *in fine* :

- D'abord, si les explications, les raisonnements, les démonstrations dont a usé Symbiose au cours de ses campagnes de communication ont réussi à faire évoluer les opinions, les perceptions des destinataires sur les phénomènes de la mendicité des enfants *Talibés* ;
- Puis, dans le cas échéant, si grâce à ces attitudes acquises, les sujets de l'étude ont été amenés à poser des actes concrets en faveur de la lutte contre la mendicité des enfants *Talibés*.

C'est dans cet esprit que les entretiens individuels et les *focus groupes* ont été, successivement conduits dans les villages de *Djéri Kao* et de *Diamafara*.

5.1.1.2 Les réponses cognitives comme approche d'évaluation des attitudes

Pour rappel, plusieurs hypothèses sont avancées et même expérimentées par des spécialistes de la mesure des attitudes pour évaluer les changements favorisés par la communication persuasive. Il peut être cité, parmi celles-ci, la réception comme processus linéaire de traitement de l'information de John William Mc Guire (1968), la réception comme processus actif de traitement de l'information : l'approche des « réponses cognitives » avec Anthony Greenwald (1968), l'E.L.M ou le modèle de probabilité d'élaboration de John Petty et Richard Cacioppo (1981, 1986) et le THS ou la théorie heuristique systématique par Miriam Chaiken (1987).

Après un tour d'horizon de ces différentes approches, celle qui correspond à la réponse cognitive comme déterminant de changement d'attitude prônée par Anthony Greenwald est finalement retenue dans cette étude ; pour le pragmatisme dans sa mise en œuvre et par la pertinence des résultats qu'elle produit. Dans cette démarche, qui est plus dynamique que statique, le changement d'attitudes ne s'acquiert pas en restant dans un état figé mais plutôt en se mettant en mouvement ; loin d'être une circonstance à constater, elle est surtout une situation à provoquer. D'autant plus que « L'hypothèse de Anthony Greenwald (1968) consiste à supposer que le changement d'attitude n'est pas une conséquence directe de la mémorisation du contenu des messages persuasifs. L'impact persuasif d'un message serait plutôt déterminé par les pensées que les individus génèrent eux-mêmes lors de la réception » (Chabrol, Miruna, 2008 : 22).

Le postulat est qu'un individu ne reste pas indifférent à des communications auxquelles il est exposé. Amené à y réagir, la nature des réponses « cognitives » fournies en guise de réactions aux questions incitatives qui lui sont posées sont les indicateurs de mesure de son changement d'attitude ; la réponse cognitive étant « une unité d'information en rapport avec un objet ou un thème, résultat du traitement cognitif » (Petty, Cacioppo, 1981) » (cités par Chabrol, Radu, 2008 : 22).

Pour justifier la pertinence de cette approche de Anthony Greenwald, il faut revenir à la définition même de la notion d'attitude. Plus précisément, à celle qu'en donnent Alice Eagly et Miriam Chaiken(1993) selon qui : « en psychologie sociale, l'attitude est définie comme une disposition interne durable qui sous-tend les réponses favorables ou défavorables de l'individu vis-à-vis d'un objet ou d'une classe sociale d'objets du monde social. Cette tendance s'exprime à travers des réponses cognitives, affectives et comportementales ».

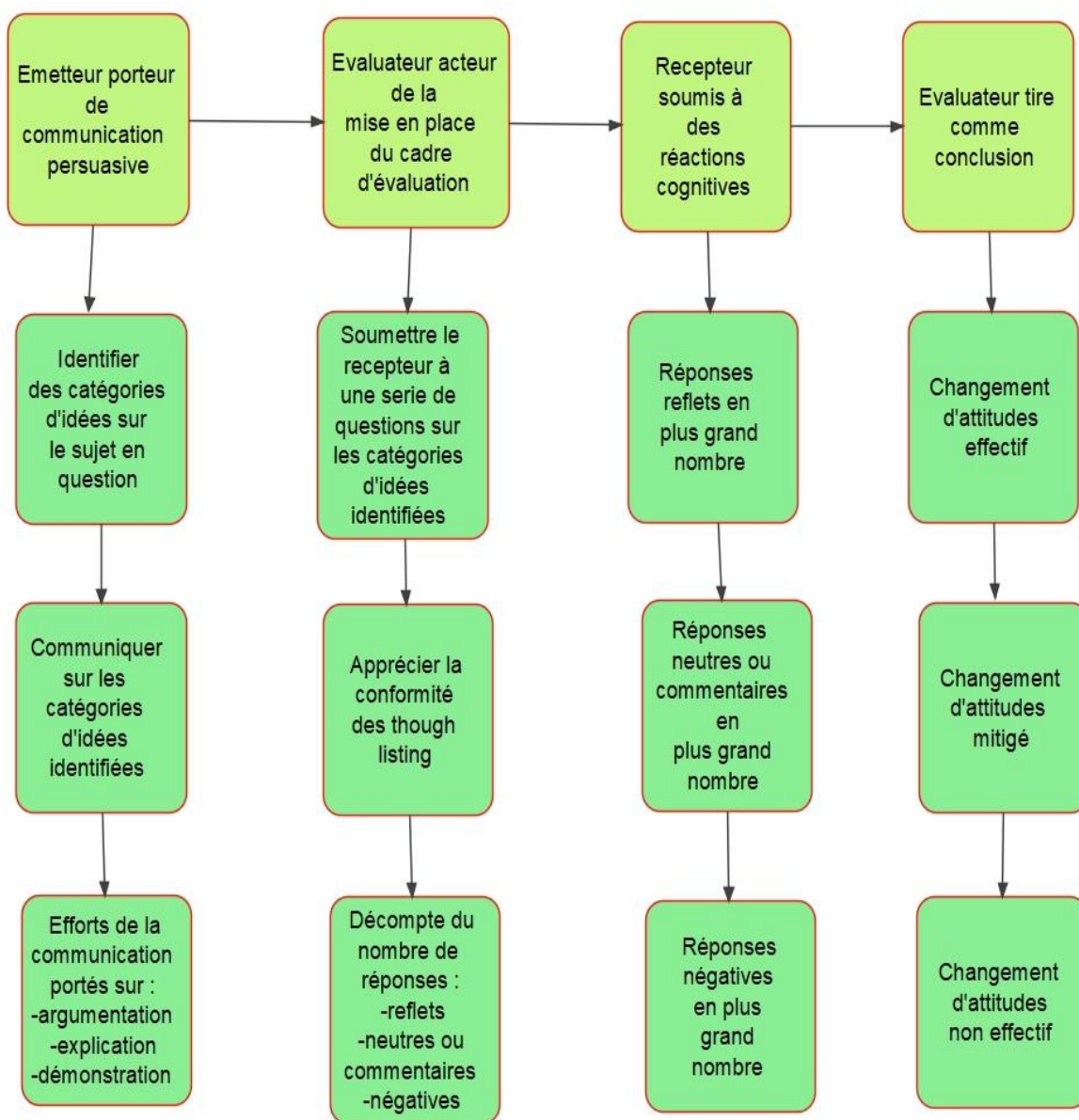
Les réponses cognitives se (re)trouvent, ainsi, au cœur de l'appréciation de l'évolution de l'attitude. Autrement dit, pour voir si le récepteur sera plus susceptible d'adhérer au point de vue défendu par le message ou, dans le cas contraire, il aura tendance à rejeter le message ou à l'ignorer et donc à résister à la persuasion, la technique utilisée est celle du listage de pensées « *thoughts listing* » qui consiste à catégoriser les réponses cognitives.

La méthode proposée par Anthony Greenwald (1968) est la suivante : « Elle consiste à demander aux sujets de communiquer toutes les pensées qu'ils ont eues à l'esprit pendant l'exposition au message » (Chabrol, Miruna, 2008 : 23). Au terme de cet exercice, « Selon Fabien Girandola (2000), une persuasion réussie serait le résultat d'un message qui a provoqué des réponses cognitives à la fois positives et nombreuses. Plus les pensées positives sont abondantes et surclassent les pensées neutres ou négatives, plus le changement d'attitude serait favorisé » (Chabrol, Miruna, 2008 : 23-24).

C'est le même procédé que nous avons suivi, lorsqu'il s'est agi, dans le cadre de notre étude, d'évaluer le changement d'attitudes des parents des villages de *Djéri Kao* et de *Diamafara*. Publics qui avaient pour tradition de confier leurs enfants à des marabouts de *Daaras* itinérants qui, par la suite, soumettaient ces derniers à des formes d'exploitation économique, telle la mendicité.

Mais cet exercice a été réalisé, après que ces dits parents ont fini d'être exposés à des campagnes de communication développées par l'ONG Symbiose dans le cadre de son programme de lutte contre la mendicité des enfants. Voilà comment ce procédé théorique va être testé de manière pratique.

Schéma 17 : de l'esprit à la méthode d'évaluation par les réponses cognitives



Une approche systémique pour la lutte contre la mendicité des enfants

Au cours de son programme de lutte contre la mendicité des enfants *Talibés*, dans des localités des régions de *Kaolack* et de *Kaffrine* comme les villages de *Djéri Kao* et celui de *Diamafara*, Symbiose a opté pour une approche multidimensionnelle ; eu égard à la complexité de la question à résoudre. En effet, d'origine culturelle, économique et religieuse, le problème de la maltraitance des enfants provient de causes, tellement multiples et profondes, qu'elles commandent une prise en charge systémique, par souci d'efficacité. Les responsables de l'ONG ont pris en compte cette donne, de manière concrète, ainsi que cela est développé au point 3.2.2.2 intitulé la communication au cœur du dispositif de lutte contre la mendicité des enfants *Talibés* de l'ONG Symbiose.

Pour rappel, en réponse au défi humanitaire, il est opposé le dispositif de communication qui est développé par Symbiose. Il s'agissait d'un rythme, d'exposition du public partenaire à des messages, qui est tellement soutenu au point qu'il concourt nécessairement à augmenter les chances d'atteindre un niveau d'acquisition, de mémorisation et d'appropriation des messages de la part des destinataires.

Ce qui pourrait, peut-être, relativisé le biais méthodologique qui semble s'inviter dans le modèle des réponses cognitives d'Anthony Greenwald que nous envisageons de tester, dans le cas de cette présente étude. En effet, dans cette dite méthode d'approche, le temps entre la transmission des messages et le temps de l'évaluation des attitudes sont instantanés, pour ne pas dire superposés.

Or, entre la période qui sépare les campagnes de communication de Symbiose, à l'endroit des parents de *Djéri Kao* et de *Diamafara* organisées dans la période de 2011-2012 correspondant au temps de leur projet de lutte contre la mendicité des enfants *Talibés*, et le moment où il est procédé à l'appréciation de leurs effets sur les destinataires en 2015-2016, il s'est passé quatre années.

Mais, cette entorse à la méthode, correspondant à la durée assez longue entre exposition et évaluation, peut aussi se révéler être un baromètre pour tester la force de la portée des messages délivrés par l'ONG en direction des sujets étudiés (ce serait, là, le facteur qui renforcerait la solidité scientifique de la méthodologie).

Car, si l'importance numérique et la fiabilité parfaite des réponses cognitives, fournies par des interlocuteurs qui viennent d'être exposés à des communications, restent les seuls critères scientifiquement valides pour attester du changement d'attitudes ou non de personnes soumises au test (Fabien Girandola, 2000), la persuasion n'en sera que plus forte, si la durée qui sépare la délivrance du message et son évaluation est, anormalement, longue.

Le souci de donner un cachet scientifique aux résultats de cette évaluation des attitudes, que nous entreprenons dans cette étude, a exigé, de notre part, le suivi du protocole prôné par Anthony Greenwald dans une telle circonstance. Protocole dont nous tenons ici à rappeler brièvement le *process*, dans l'optique de montrer comment nous l'avons appliqué à notre cas : la technique du listage de pensées « *thoughts listing* » revient à catégoriser les réponses cognitives. La méthode proposée par Anthony Greenwald(1968) est la suivante : « Elle consiste à demander aux sujets de communiquer toutes les pensées qu'ils ont eues à l'esprit pendant l'exposition au message » (Chabrol, Radu : 2008 : 23).

Suivant la même configuration, nous avons d'abord pris le soin de prendre connaissance du principal thème développé par Symbiose, à travers ses séances d'information, de sensibilisation et de formation, qui se trouve être la lutte contre les phénomènes de *confiage* des enfants, de *Daaras* itinérants et de la mendicité des enfants *Talibés*. Cette thématique est ainsi définie, en termes de langage en méthodologie qualitative, comme l'Univers représenté par (*cf.* : tableau de l'Univers de l'étude, des catégories et de quelques unités d'analyse, définis comme objet d'étude).

Dans une suite logique, nous avons procédé à une "désagrégation" de cet Univers en ensembles plus signifiants et davantage compréhensibles, dans la perspective d'une analyse de contenu assez avancé. Cette approche qualifiée, techniquement, de catégorisation, donne la possibilité d'aller beaucoup plus en profondeur dans le traitement des données recueillies, par le biais des entretiens de groupe et des entretiens individuels, principalement utilisés dans notre cas.

En appliquant ce même procédé à notre Univers d'étude, les catégories qui ont été dégagés, après analyse, tournent globalement autour des thèmes suivants :

Connaissances sur la période de l'enfance, formes d'exploitation de l'enfant, conditions d'existence des enfants *Talibés*, responsabilités du marabout du *Daara*, (in)action des parents et des tuteurs etc. Les catégories présentent, d'emblée, un intérêt pragmatique en ce qu'elles sont couramment utilisées par les chercheurs, qui adoptent l'approche qualitative comme méthodologie de recherche et comme méthode d'analyse des données, l'analyse de contenu.

En plus, bien que simplement indicatives, ces catégories servent, tout de même, à des acteurs engagés dans une discussion, comme axes de débat à suivre nécessairement pour ne pas s'éloigner de la trame du sujet. Au risque de se (re)trouver hors cadre des échanges et se (re)trouve hors propos. D'autant que les données recueillies, par les moyens d'entretiens ouverts ou semi directifs, présentent toujours les risques inévitables et incontrôlables de digression, de distorsion, de dispersion dans les échanges, de la part de l'interviewé. Malgré toute la bonne volonté d'encadrement que l'intervieweur met dans le travail de (re)cadre du débat, à chaque fois que son interlocuteur sort de l'Univers, défini comme périmètre des débats, et, des catégories, indiquées comme balises.

Donc la délimitation claire et précise du champ de discussion, avec des filets continus, qui servent de *continuum* tel la définition de l'univers puis l'indication de catégories, est une contribution pratique pour la méthode. Une démarche ainsi théorisée comme suit : « la première étape dans toute analyse consiste à définir la population qui fera l'objet de l'analyse, c'est-à-dire l'univers (que nous symboliserons par U). La définition de l'univers doit bien entendu indiquer ce qu'il inclut, mais aussi ce qu'il n'inclut pas. Une définition claire de cet univers ne doit laisser planer aucun doute. [...] Une fois U correctement défini, il faudra le "catégoriser". Catégoriser U revient à déterminer les dimensions qui seront quantifiées, analysées. Ces dimensions constituent la trame de la grille d'analyse. [...] Ces catégories seront déterminées en fonction du besoin d'information et des hypothèses à tester : elles constituent le cœur de l'analyse de contenu. La catégorisation est une étape délicate, il n'est pas évident de déterminer à priori de telles catégories. Dans certains cas, leur origine sera empirique : à partir de l'étude d'un certain nombre de cas, les catégories seront formées à posteriori. [...]. Ces catégories ont été établies *a posteriori* à partir d'une analyse des réponses obtenues ; il s'agit donc d'une catégorisation empirique *aposteriori* » (Perrien, Chéron, Zins, 1983 : 275).

Toutefois, ces étapes générales mettent en place les conditions d'un débat structuré au niveau de la forme, mais elles ne garantissent pas au débat une richesse dans le fond. Dans cette configuration, elles ne fonctionnent alors que comme de simples signalétiques, pour circonscrire les limites et éclairer le cadre des échanges à l'attention des interlocuteurs. Mais, pour donner de la matière et du sens aux discussions, il faut aller plus loin que le simple fait de dégager des catégories.

Afin de favoriser une (r)évolution dans l'exploitation et l'analyse des données qualitatives, la méthode propose d'aller au-delà de la décomposition des catégories pour en (re)sortir des particules accessibles et beaucoup plus significatives au regard de leur caractère d'unité sémantique. Sous les aspects de dimensions, elles sont dénommées unités d'analyse. Elles correspondraient à des idées spécifiques que l'ONG cherche à inculquer, dans un premier temps, aux populations et/ou, dans un second temps, pour les amener à les traduire en actes.

De nature très variée, l'une ou l'autre démarche peuvent être envisagées par le chercheur, en toute discrimination, dans la large gamme d'unités sémantiques possibles en lesquelles peut être segmenté le discours de l'interlocuteur à analyser : « La sélection d'une unité d'analyse implique un choix entre les unités les plus couramment employées : les unités physiques (choix entre des livres, des articles de revues, des lettres, des documents administratifs) ; les unités syntaxiques (le mot, la phrase, etc.) ; un référent (une personne, un évènement) ; un thème (par exemple, les promesses électorales des politiciens) et, enfin, une proposition qui constitue un "noyau sens". Le contenu d'un texte ou d'un message peut être analysé de différentes façons, selon la (ou les) unité(s) d'analyse qui sera retenue. Berelson distingue cinq principales unités d'analyse : les mots, les thèmes, les personnages, les caractéristiques spatiales et temporelles et les rubriques » (Perrien, Chéron, Zins, 1983 : 276).

Seulement dans une même étude, il est plus lisible et plus cohérent pour le chercheur de privilégier une seule unité d'analyse, parmi cet ensemble du possible ouvert énuméré ci-dessus. Encore plus, lorsque l'analyse de contenu est la méthode retenue au regard de la faculté qu'elle a à uniformiser des éléments, plus ou moins, divergents en son sein, et, à les mettre au service d'un même objectif.

Mais faut-il que ce mariage soit un mariage de raison, entre les différents éléments en question, et relève de l'ordre du possible comme, c'est le cas, pour les rapprochements favorisés par l'analyse de contenu entre certains des outils de collecte de donnée qualitative, tels l'observation directe, la recherche documentaire et les *focus groups*.

C'est ainsi qu'il est advenu dans cette présente étude.

Mais, à défaut de toute prédisposition de synergie entre particules d'une même entité discursive, vaut mieux aller dans le sens d'une démarche discriminatoire, et, d'en choisir alors une. Ainsi qu'il est techniquement admis par la méthode, si un certain nombre de critères est respecté, au préalable : « Le thème peut être défini comme une proposition ou une affirmation. Il s'agit certainement de l'unité la plus manipulée. La présence ou l'absence d'un thème peut être riche en information, comme notre exemple sur le contenu de la publicité l'attestera. Le problème du thème en tant qu'unité d'analyse est plutôt délicat, puisqu'il n'apparaîtra en tant que tel qu'en de très rares occasions. Le chercheur devra interpréter le texte étudié afin de déceler la présence ou l'absence de ce thème, de même que sa direction. Il est donc impératif que le thème étudié ne soit pas en soi trop complexe ou trop "nébuleux" » (Perrien, Chéron, Zins, 1983 : 276).

Aussi, pour éviter de nous disperser, entre plusieurs unités d'analyse de nature différente, avons-nous opté, par souci de clarté de l'analyse, de retenir les thèmes relatifs à la protection de l'enfant comme unités d'analyse.

Tableau 13 : l'Univers de l'étude, des catégories et de quelques unités d'analyse définis comme objet d'étude.

Univers	catégories	Unités d'analyse
	Connaissances sur l'enfant	Limite de l'âge de l'enfant
		Nombre de droits de l'enfant connus
		Nature des droits de l'enfant connus
	Travail de l'enfant	Types d'activités soumises à l'enfant
		Qualification des activités soumises à l'enfant
		Position de la loi à propos des activités soumises à l'enfant
		Perception du public sur les activités soumises à l'enfant

Lutte contre les phénomènes de <i>confiage</i> des enfants, de <i>Daaras</i> itinérants, de mendicité des enfants <i>Talibés</i>	Mendicité des enfants <i>Talibés</i>	Motifs Mendicité d’hier vs motifs de mendicité d’aujourd’hui
		Formes de mendicité d’aujourd’hui
		Position par rapport à la mendicité
	Droits des enfants	Droits à l’instruction
		Droit à l’éducation
	Responsabilités du marabout du <i>Daara</i>	Marabouts super puissants, cupide et bourreaux des enfants <i>Talibés</i>
		Marabouts, des hommes au service de la religion, de la société, de l’enfant abandonné à lui-même par tous (État, parents d’enfants <i>Talibés</i>)
	(In)action des parents et des tuteurs	Evolution des représentations sur les phénomènes de <i>confiage</i> des enfants, des <i>Daaras</i> itinérants, de mendicité
		Actes posés de lutte en faveur de la lutte contre les phénomènes de <i>confiage</i> des enfants, des <i>Daaras</i> itinérants, de mendicité?
	<i>Confiage</i> de l’enfant	Motifs du <i>confiage</i>
		Résultats du <i>confiage</i>
		Conformité ou non des attentes du <i>confiage</i>

Falilou Bâ, Thèse AMU 2018

À terme, ces dernières catégories et unités d’analyse, dont certaines sont répertoriées dans le tableau de l’univers de la mendicité des enfants *Talibés* ci-dessus, nous ont servi d’indicateurs pour mesurer chez certains destinataires, le niveau d’appropriation des messages reçus de la part de l’ONG Symbiose, notre cadre d’étude.

Chacun de ces indicateurs représente un point clé, dans la problématique de la maltraitance des enfants, que Symbiose a jugé bon d’aborder au cours de son échange avec les populations. Étant convaincu que, plus les publics partenaires seront ouverts à ces questions, plus la situation de l’enfant exploité sera améliorée. Inscrits comme des éléments de discussion et surtout d’information, ces unités d’analyse ont constitué les principaux axes de la campagne de communication de l’ONG. C’est ainsi qu’en les reprenant, à notre tour, dans notre guide d’entretien, nous en avons fait les critères d’appréciation du niveau d’appropriation des messages reçus par le public destinataire, sur le sujet de la protection de l’enfant.

Après discussion avec nos interlocuteurs, et, à l'issue de notre évaluation sur les changements d'attitude, il s'agit de voir ce qu'il en est des résultats obtenus. Le critère de mesure étant déterminé par le nombre et la qualité des réponses cognitives fournies par le public de l'étude, suivant la méthode de réception comme processus actif de traitement de l'information d'Anthony Greenwald.

5.1.2 Des cognitions entre incertitudes et certitudes

5.1.2.1 Ambiguïtés et tâtonnements autour de la notion de l'enfant

Garantir le succès d'un débat sur l'enfant passe, évidemment, par une compréhension collective et unanime de tous les acteurs en discussion sur un point au moins. La définition qu'ils attribuent à la notion centrale d'enfant, lui-même, et à la signification qu'ils lui donnent. Or culturellement, avoir une perception commune sur la conception de l'enfant n'est pas techniquement possible au Sénégal. Car selon les circonstances et au gré des intérêts spécifiques, les limites de l'enfance bougent sans cesse, selon les uns et selon les autres, à la faveur d'une délimitation bâtie sur des critères plutôt subjectifs.

Ainsi, l'adulte mu par l'intérêt de se servir de l'enfant sans subir un prix psychologique (porter un regard négatif sur lui-même en adoptant ce comportement) ni un prix social (supporter un jugement négatif des populations (selon Denis Lindon, 1976) cherche à le soustraire à la classe d'âge de l'enfance, avec une justification derrière laquelle il va s'abriter. Pour ce faire, il invoque comme prétexte, pour accomplir son forfait, l'adage selon lequel « si petit soit son âge, l'enfant peut porter les habits d'un adulte et être traité comme tel s'il est de bonne conduite ».

Alors, l'identité de l'enfant serait établie suivant le comportement jugé irréprochable. Dans ce cas, tant que les actes de cet être fragile seraient considérés comme réfléchis, il pourrait alors être traité telle une grande personne.

Perception largement partagée et surtout appliquée, dans les faits, par les publics-parents de l'étude aussi. Ils l'ont d'ailleurs, ainsi théorisée et légitimée, à la lumière de leurs propos rapportés ci-dessous :

Arame « : Et même s'il dépasse l'âge de 10 ans, la personne sort un peu de l'enfance (rek) mais il reste néanmoins enfant car la personne peut avoir 10 ans et reste tout de même un enfant même si un enfant peut avoir 10 ans seulement et être consciencieux bien que cela soit difficile d'en trouver ».

En dehors de toute acceptation déterminée par l'âge, qui serait selon eux seulement standard et loin de prendre en compte la réalité observée, ils jugent eux que l'enfant est devenu adulte par les actes. Le cas échéant, ces populations s'adjugent alors l'autorisation morale de soumettre ce dernier à toutes sortes de traitement normalement, réservés légalement aux grandes personnes ; fussent-ils prohibés sur le public-enfant par la loi.

A contrario, ce même adage va servir à ces théoriciens de l'enfant-adulte, qui n'hésitent pas à renverser la perspective, lorsque les circonstances commandent de disqualifier un adulte et de le priver de son statut de responsable, pour des intérêts égoïstes. Cette fois-ci, il est soutenu l'idée selon laquelle « quel qu'avancé soit l'âge de l'individu, il restera toujours enfant devant ses parents et sera traité comme tel ; ici le terme parent est pris au sens large, désignant toute personne de l'âge de ses parents biologiques ».

Là aussi, en traitant cette notion d'âge de l'enfant comme une variable élastique qui se définit, selon l'appréciation personnelle de l'individu qui la manipule, les théoriciens de l'adulte-enfant trouvent là aussi un subterfuge à opposer à toute personne majeure, qu'ils voudraient bien continuer à garder sous une domination infantile.

Comme démarche argumentative adoptée, pour légitimer cette considération sociologique, rien de plus habile que de battre en brèche les repères de nombre d'années, dont se servirait de manière rigide l'administration publique, toujours selon leur point de vue. Ainsi, ces derniers ensuite (re)définir le concept "enfant" suivant des termes plus théoriques et plus manipulables. Par ce procédé, ils arrivent plus facilement à décroquer les barrières, séparant les groupes d'individus, d'une part, et, à relativiser, d'autre part, les hiérarchisations juridiques immuables qui rangent chaque personne suivant le nombre d'années vécues dans une classe d'âge précise.

La reconnaissance du caractère aléatoire de la classification de l'enfant, selon des critères plutôt définitifs et opposables à tous plutôt que des critères circonstanciés et spécifiques à chacun, beaucoup d'anthropologues et sociologues l'ont déjà adoptée. De leur point de vue, la place occupée par les enfants dans la communauté est très différente selon qu'ils sont éduqués dans les sociétés occidentales ou les sociétés dites « traditionnelles ».

Cette perception est partagée et vécue par des membres du public partenaire de l'étude aussi qui jugent, globalement, cette question de la ligne médiane entre la période adulte et la période de l'enfance inopportune et fluctuante. Au travers de leurs réponses, une frange d'entre eux semble même trouver prétentieux le fait de vouloir graver, définitivement dans le marbre, des chiffres définitifs pour délimiter cette période de la vie, ainsi que s'y essaient, les autorités publiques, qui ont eu à le décréter à tort selon eux.

Alors se comprend toute la dose de relativité qui entoure les réponses à cette question à propos de la limite du cycle de l'enfance dans les discours des interlocuteurs en présence.

Talla Cissé « : Quelqu'un qui atteint l'âge de 10 et qui est doué de bon sens doit savoir qu'il commence à dépasser l'âge de l'enfance. Toutefois, dans l'ancienne époque, on pouvait même atteindre 15 ans et rester toujours enfant sous les ordres de tes parents. Mais aujourd'hui à 10 ans seulement, la personne s'affranchit de toute autorité ».

Au regard de cette démarche, plutôt subjective et fort intéressée, que les populations partenaires de l'étude adoptent globalement comme traitement réservé à la détermination de l'intervalle d'âge pour situer l'enfance, elles laissent supposer que les classes d'âge sont ouvertes. C'est-à-dire qu'on peut y accéder, en partant des classes inférieures (mobilité ascendante) ; mais aussi, on peut les quitter pour des classes inférieures (mobilité descendante).

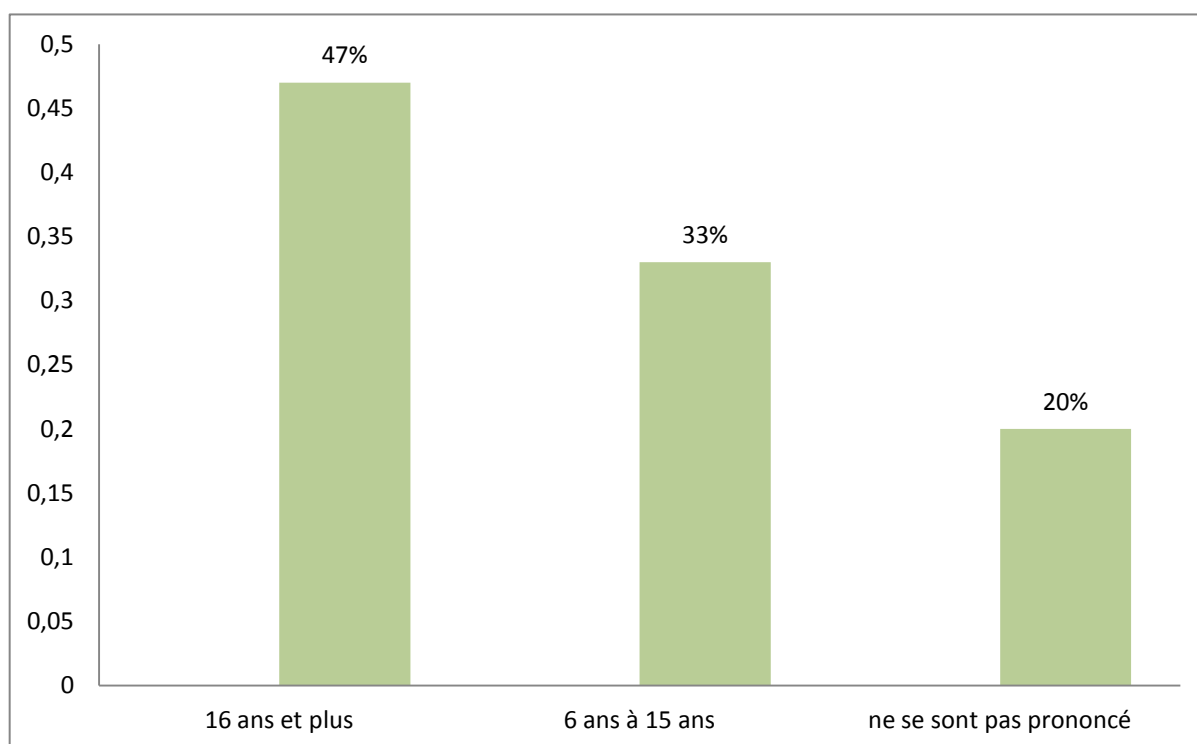
L'absence d'une délimitation précise et univoque de la durée de la période de l'enfance jette, dès lors, le flou autour de cette notion ; de manière consciente ou non, de manière cynique ou non. Il a été, ainsi, rendu possible autant de types d'interprétations subjectives, plurielles et circonstanciées, qui dérivent souvent sur des actions maltraitantes sur le dos des enfants. À l'image de celles évoquées *supra* (cf. le point 3.2.2.1 intitulé une communication autour de l'esthétisation de la souffrance).

Toutefois, ces agissements tombaient sous le coup de la jurisprudence, ou plutôt, ils relevaient même de la normalité tant qu'il n'était pas encore juridiquement tracé, ce pourtour qui encercle l'enfance et la protège. Ainsi, dans la volonté politique de prémunir cette couche faible contre tout abus, l'État, pour sa part, édicte une loi qui circonscrit de manière claire et univoque le cadre temporaire de l'enfance suivant les termes de l'Arrêté n° 003750 du 6 juin 03/MFPTEOP/DTSS qui stipule qu' : « Au Sénégal, un enfant est généralement considéré comme toute personne âgée de moins de 18 ans ». Désormais, couvert par le sceau de la législation qui lui confère une légitimité juridique, les limites de l'enfance deviennent un principe de droit, que tout le monde est tenu de respecter, et, que personne n'est censée ignorer.

Toutes les parties prenantes à la cause de la protection de l'enfant cherchent, selon les attributs de leurs prérogatives, à se rendre utiles en publicisant les seuils qu'il ne faut pas franchir dans son appréciation de l'enfant, au risque de tomber sous le coup de cette loi fondamentale en faveur du respect du périmètre de l'enfant. Dans ce cadre, l'ONG Symbiose s'emploie à sa vulgarisation à travers des campagnes de communications, dont la finalité recherchée est que les populations en soient informées, et, en prennent acte dans leur interaction avec l'enfant pour le bénéfice de ce dernier.

Aussi, à l'évaluation, avons-nous justement jugé édifiant de jauger l'état des connaissances des populations réceptrices de ces discours, sur cette question, au sortir des séances d'information, de sensibilisation et de formation auxquelles elles sont exposées. Compilées et représentées sous la forme d'un histogramme, les informations obtenues sur ce point se présentent ainsi qu'il suit.

Les réponses, fournies par le public interrogé, ont été réparties en trois intervalles : le premier, constitué de celles comprises entre 16 et plus correspond aux bonnes réponses ou réponses reflètes. Le deuxième, constitué de celles comprises entre 6 ans et 15 ans correspond aux réponses erronées ou réponses sans lien direct avec le matériel expérimental. Et enfin un troisième groupe, qui a réuni les interlocuteurs qui ne se sont pas spécialement prononcés sur la question qui leur est posée, pourrait être considérées comme le lot des réponses commentaires (suivant la méthode d'évaluation des réponses cognitives d'Anthony Greenwald).



Graphique 8 : état des cognitions du public sur la connaissance de l'âge officiel de l'enfant

Falilou Bâ, Thèse, AMU 2018

Les réponses recueillies laissent voir un niveau de compréhension sur ce point, dans l'ensemble, mitigé. Résultat problématique d'autant qu'à défaut, d'une compréhension unique et uniformisée sur cette notion, un dialogue de sourd va nécessairement caractériser et biaiser toutes les discussions, qui partent et qui reviennent sur l'enfant, au cours de ce débat sur l'enfant.

Et mieux il est noté, chez les uns et chez les autres, dans le groupe de répondants, des niveaux de précision variables au regard du style et de la manière dont la réponse est rendue. Face à une question, qui demande une réponse univoque et précise, certains de nos interlocuteurs se sont montrés laborieux dans cet exercice. Pour illustration, la version de l'un d'entre eux, en l'occurrence Mod Diané, avec son discours teinté d'imprécision qui entretient le flou entre 15 ans et 18 ans :

Mod Diané : « Une personne est encore considérée comme enfant jusqu'à ce qu'il atteigne 15 ans ; et à ce titre les parents se doivent de l'aider et de l'éduquer. Le seuil minimal de la période de l'enfance est 15 ans alors bien que 18 ans soit la limite la plus appropriée ».

Dans les mêmes circonstances, d'autres parmi nos interlocuteurs ont été tout autant imprécis, dans leur propos. Aussi bien sur la forme que sur le fond, leurs réponses à la question posée, bien que correcte dans l'ensemble, ont été empreintes d'incertitudes et de tâtonnements. La tergiversation de Sette Sall sur l'âge exact, qui marque le seuil de l'enfance, est la preuve de la présence de doutes, à son niveau :

Sette Sall : « Au cours des discussions que nous avons eues lors des séances d'information, de sensibilisation, de formation, il nous a été indiqué que de la naissance jusqu'à ce qu'il atteigne l'âge de 18 ans, la personne reste toujours enfant ; ou bien même lorsqu'il atteint l'âge de 16 ans. Et au-delà de ce seuil, la personne de la période de l'enfance. Cependant, il y a des périodes où l'enfant est plus facile à contrôler, orienter et d'autres périodes où l'enfant est très difficile à contrôler, éduquer. Ces aspects "dal" (de toute façon) je les ai retenus des séances d'information, de sensibilisation, de formation auxquelles j'ai participé ».

De telles répliques pourraient laisser penser à une perception, certes, juste mais tout de même hésitante des populations de *Djéri Kao* et *Diamafara*, quant à la définition formelle du concept enfant. Mais à côté, d'autres réflexions, sur la même question, sont plutôt rassurantes par leur justesse et leur précision. Des marqueurs qui renseignent sur le haut degré d'une parole maîtrisée. Pour s'en convaincre, appréciez la répartie donnée par Amsatou Gueye lorsqu'elle a été sollicitée pour donner son appréciation sur ladite question :

Amsatou Gueye « : Jusqu'à l'âge de 18 ans, la personne se situe encore dans la période de l'enfance. Une fois les 18 ans dépassés jusqu'à 20 ans, la personne devient adulte ».

Mais, avec une formule aussi dépouillée sans développements ni justifications, ces réponses ressemblent à une restitution mécanique d'une leçon bien apprise, qui ferait passer leurs auteurs comme de simples caisses de résonance des discours enregistrés, dans la tête et non dans l'esprit.

Mais heureusement, un groupe parmi les interlocuteurs a fait montre, en plus d'une maîtrise statistique, d'une expertise pour expliquer les limites de la période de l'enfance, à travers des démonstrations scientifiques. Allant même jusqu'à une subdivision, encore plus fragmentée de cette période, accompagnée par une caractérisation expliquée de chaque sous-période. Pour ce faire, les sources auxquelles ils recourent sont, d'une part, variées et sont, d'autre part, toutes reconnues. Certains, comme Omar Cissé, s'appuient sur des références traditionnelles et sociologiques, pour confirmer et justifier la délimitation formelle érigée par la loi ; rapportées sur le style de l'adage suivant :

Omar Cissé « : Un vieux a tenu, sur ce sujet, les propos suivants qui restent mes repères pour ce qui est un enfant. Jusqu'à l'âge de 6 ans, acceptes tous les caprices de ton enfant ; à contrario arrivé à l'âge de 12 ans, que les exigences du parent soient les siens ; s'il atteint 18 ans ses volontés doivent être les vôtres ».

De manière assez imagée, il campe l'enfance en deux temps. Une première période allant de 0 à 6 ans correspondant aux premières années de la vie, durant lesquelles l'innocence de l'enfant est acceptée et subie par l'entourage. À partir de 6 ans, débute le deuxième cycle qui s'étend jusqu'à l'âge de 18 ans, caractérisé par la phase au cours de laquelle l'enfant est initié, petit à petit, aux règles de conduite qui régissent le milieu où il évolue ; règles que leurs parents les amènent à respecter par la rigueur, s'il le faut. Car dès que le cap des 18 ans est franchi, l'individu enjambe l'enfance et entre dans une ère d'adulte où ses relations avec ses parents, en particulier, devraient se négocier de manière démocratique. Quoique juste soit cette délimitation accompagnée d'explication, elle reste profane au regard de la nature des références.

Mais, d'autres de nos interlocuteurs, dans ce même lot, sont allés puiser dans des sources écrites et savantes leurs argumentaires. Matar Dramé, pour exemple. Avec plus de rigueur, il use de références scientifiques qui ont la faculté de rendre crédibles toutes justifications qui y tireraient sa source. À cet effet, il est convoqué des facteurs biologiques pour fonder ses démonstrations techniques ; telles les transformations physique et physiologique de l'enfant à différents moments de son évolution. Ainsi à la lecture de ses propos, celui-là qui sait bien observer, dispose d'éléments factuels incontestables pour déterminer le seuil de l'enfance :

Matar Dramé : « Mais pour celui qui ne connaît pas son âge, il y a les caractéristiques biologiques comme l'apparition des poils à des endroits inhabituels ; ou pour le garçon le fait de faire des rêves nocturnes et pour la fille, le fait de voir ses règles. Sur ces signalements, tout le monde est unanime ».

À l'analyse des différentes répliques ci-dessus, à propos de l'indication de la frontière précise de l'enfance, du point de vue de la loi, il s'avère que l'acquisition des connaissances par les populations exposées aux communications de Symbiose est un fait. Arrimé à la barre des 18 ans par la loi sénégalaise, 47 % des personnes avec qui nous avons débattu témoignent globalement d'une connaissance approximative, certes, mais d'une connaissance, quand même, sur ce point.

Mais ce score moyen de réponses justes renseigne, également, qu'une partie des interlocuteurs soit passée à côté sur cette question, avec un niveau de réponses erronées de l'ordre de 47 %, de la part d'une autre partie du public.

Toutefois, il est apparu que ce groupe de personnes n'est pas dans l'erreur de la même manière ; ni dans les mêmes proportions d'écarts, ni pour les mêmes raisons. Le niveau et la nature de leurs différences d'appréciation sur cet item (comme sur tous les autres d'ailleurs) relèvent de motifs complexes et profonds qui méritent d'être analysées.

Il y a ceux qui peuvent être dans une liste de candidats au repêchage, car l'écart entre le niveau de connaissance démontré et le niveau de connaissance attendu sur la question est ténu. Avec comme logique évaluative qui sous-tend cette démarche ainsi caricaturé : « Pas la réponse exacte certes, mais pas du tout loin », pour dire que la situation n'est pas, dans ces cas, désespérée. Il suffirait ainsi d'un petit coup de pouce, seulement, pour les amener à se (ré)ajuster et à ajuster leur réponse.

Pour illustration, apprécions la valse de Kéba Gueye qui, dans sa réponse à la question, entretient le flou en passant fébrilement de 16 ans, en première intention, avant de se camper en deuxième intention sur 15 ans, après hésitation. Cette hésitation, qui peut s'expliquer par diverses perturbations circonstancielle comme le stress, l'oubli, la confusion, et sous ce rapport, serait dans ce cas-ci compréhensible. Au regard de la proximité asymptotique des chiffres 16-15 au chiffre juste de 18, il peut ne pas lui être tenu rigueur à cause de cette distraction. La justification est, qu'avec ces marges d'erreur assez faibles, il est possible de considérer que ce sont des écarts mineurs tolérables qui peuvent être facilement remédiés. Il en est de même, pour les erreurs approximatives d'Élimane Gueye, Arame Touré, pour ne citer que ceux-là.

Arame : « Durant les séances d'information, de sensibilisation et de formation sur la question de l'enfance en général, il nous a été dit que le seuil de l'âge où la loi situe la période de l'enfance est 12 ans ».

[...]

Kéba : « La période de l'enfance va de la naissance de la personne jusqu'à 16 ans ou même jusqu'à 15 ans ».

[...]

Élimane Gueye : « La personne cesse d'être considérée comme enfant lorsqu'elle atteint l'âge de 15 ans, pour ce que j'en sais ».

Mais plus problématique est, encore, la situation lorsque les interlocuteurs ne sont plus dans des erreurs d'appréciation à deux ou trois années près. Dans ce cas, elle devient même préoccupante pour l'évaluateur. En effet, lorsque les marges d'erreurs dénombrées, sur les résultats de l'opération posée, vont jusqu' à la limite ou même dépassent la barre du nombre de dix sur une échelle, qui en compte, dix-huit. Il n'est plus pédagogique, de chercher à trouver des justifications à cette situation, si ce n'est d'en tirer la conclusion qui s'impose comme une non assimilation de la leçon apprise. C'est ce regard qui est posé sur le cas des publics qui ont fait montre de failles d'une telle amplitude.

En effet, pour ces questions à forte prégnance sociologique, les substrats culturels, les représentations sociales constituent de manière consciente ou inconsciente des références naturelles et têtues. Difficile de s'en départir alors, de manière facile pour les dépositaires. Elles se dressent, ainsi, comme des vrais obstacles à l'évolution des attitudes, si elles sont en déphasage avec la norme établie. Tel est le cas entre la loi sénégalaise qui règlemente la période de l'enfance et la conception populaire du sénégalais ordinaire⁶⁰ de l'enfance, qui entrent ainsi en conflit et qui installent une dissonance cognitive chez le citoyen lui-même.

⁶⁰ Ce concept est mis en avant au Sénégal depuis le 29 février 2012 par le candidat Macky Sall devenu depuis lors Président de la République du Sénégal à l'occasion d'une conférence de presse où il prenait l'engagement qu'une fois élu, tous les sénégalais seraient considérés comme des sénégalais ordinaires c'est-à-dire comme des citoyens comme tous les autres. Quelque soit par ailleurs l'origine et la qualité du sénégalais en question. Même les marabouts à l'intention de qui il disait explicitement : « Si je suis élu, les marabouts seront traités à pied égal »

En effet, si le texte juridique fixe théoriquement l'âge de l'enfant entre 0 et 18 ans, comme il est stipulé dans la loi, dans la pratique quotidienne, en revanche, les limites de la période de l'enfance sont beaucoup moins tranchées et sont même assez élastiques dans la loi « coutumière sénégalaise », ainsi que nous l'avons essayé, plus haut de la caricaturer par des adages.

D'ailleurs, au regard des positions très diversifiées de nos interlocuteurs, nous en sommes même arrivé à considérer que, sur cette question, les appréciations ne sont pas adossées à des sources identifiées et précises. Elles sont, pour certaines, des jugements personnels, forgés à partir de leur héritage culturel, et, auxquels ils adhèrent entièrement.

Ce réflexe de conservatisme, qui puiserait ses racines dans les réalités profondes d'une communauté, (pré)disposerait ses membres à être naturellement en congruence avec ses valeurs et ses croyances. C'est dans ce sens qu'il faut comprendre la réplique de Malick Dia de *Diamafara* tout comme celle de Lobé de *Djéri Kao* qui, à les entendre parler, donnent au point de vue social la primauté, au détriment des enseignements reçus de la part de l'ONG Symbiose. Un point de vue qu'ils soutiennent, de la même façon, comme un fait établi et indiscutable :

Malick Dia : « De sept ans en allant vers huit ans, on peut considérer que la personne sort petit à petit de l'enfance ; à cette période où il commence à faire la différence entre le bien et le mal. C'est là où je le situe ».

[...]

Lobé : « C'est cela même, l'âge limite de la période de l'enfance est 10 ans ».

Ces interlocuteurs cités *supra*, comme d'autres dans le public de l'étude, suivent scrupuleusement les règles communautaires établies. De ce point de vue, ils sont sensibles aux fibres de *l'ethos*. Ainsi, ils sont guidés par la volonté de faire foi aux conventions sociales pour les faire siennes, ainsi que le leur commande leur nature.

Mais même s'ils se réfèrent à la même source, les intervalles temporels dans lesquels ils situent l'enfance sont divergents avec des écarts importants passant de 7 à 15 ans, c'est-à-dire du simple au double. La raison encore une fois, une définition sociale de la notion de l'enfant, plutôt théorique dans sa compréhension et souple dans son application, qui laisse à chacun la liberté de la traduire concrètement selon son gré.

5.1.1.2 Approximation sur les droits de l'enfant au Sénégal

Genèse des droits internationaux aux droits nationaux acquis dans la douleur

Des droits, le monde en a (re)connu aux enfants de manière circonstancielle et progressive. Les guerres ont été pour beaucoup dans leur acquisition. En cela, les situations de conflit ont été des facteurs provocateurs et accélérateurs, qui ont permis aux enfants d'acquérir des droits qui n'ont pas été donnés, mais plutôt, arrachés au prix de souffrances infligées et endurées.

La première guerre mondiale, d'abord, qui a été le point de départ d'une prise de conscience a servi de premier coup de pouce. En effet, à partir de 1919 et en plein conflit mondial, la reconnaissance des Droits de l'enfant commence à trouver un écho international, avec la création de la Société des Nations (SDN) qui met en place un comité de protection de l'enfance. Le 26 septembre 1924, au sortir du conflit, la Société des Nations adopte la Déclaration de Genève.

Cette déclaration des Droits de l'enfant est le premier texte international adopté. En cinq points, ce texte reconnaît, pour la première fois, des droits spécifiques aux enfants, et, précise les responsabilités des adultes. L'horreur de la seconde Guerre mondiale laisse, derrière elle, des milliers d'enfants en détresse. Ainsi, en 1947 est créé le Fond des Nations Unies des secours d'urgence à l'enfance. C'est la naissance de l'UNICEF qui devient, en 1953, une organisation internationale permanente.

Initialement, elle a pour mission de porter secours aux victimes de la seconde Guerre mondiale, se consacrant ainsi, essentiellement, aux enfants européens. Mais, dès 1953, son mandat devient international et ses actions concernent, aussi, les pays en voie de développement. L'UNICEF met, alors, en place des programmes d'aide à l'enfance pour leur éducation, leur santé, l'eau et l'alimentation. Le 20 novembre 1959, l'Assemblée générale des Nations Unies adopte la Déclaration des Droits de l'enfant.

Même si de nombreux États n'étaient pas d'accord, et, que le texte n'a aucune valeur contraignante, il ouvre la voie à une reconnaissance universelle des Droits de l'enfant. Ce texte définit, en dix principes, les Droits de l'enfant, et, fait de lui un véritable sujet de droit.

Par la suite, et toujours dans un contexte de guerre, cette fois-ci de guerre froide, et après de longues négociations, deux textes complémentaires à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme sont adoptés par l'Assemblée générale des Nations-Unies à New York en 1966 :

- le Pacte international relatif aux Droits économiques, sociaux et culturels reconnaît le droit à la protection contre l'exploitation économique, le droit à l'éducation et le droit à la santé ;
- le Pacte relatif aux Droits civils et politiques établit le droit à un nom et à une nationalité.

Le mur de Berlin est ouvert le 9 novembre 1989, l'Allemagne est réunifiée en 1990, d'une part, et, est enclenché le processus politique conduisant en 1990 et 1991 à la dislocation de l'URSS et à la transformation de l'Union des républiques socialistes soviétiques (URSS dissoute le 26 décembre 1991) en une Communauté des États indépendants (CEI, à partir du 8 décembre 1991), d'autre part. Ces deux événements sonnent la fin de l'affrontement Est-Ouest qui n'existe plus.

Ces circonstances ont concouru à la sortie du monde de la guerre froide. Même si, avec cette situation d'apaisement, les risques de la guerre ne sont pas pour autant écartés, cette accalmie relative excite et incite les Nations-Unies à adopter à l'unanimité le 20 novembre 1989 la Convention internationale des Droits de l'enfant. Comme une sorte de Livre blanc, ce texte réunit tout en consolidant en 54 articles, toutes les dispositions juridiques édictées au profit des Droits de l'enfant jusque-là. Par cette occasion, l'Assemblée générale des Nations Unies, énonce les droits civils, économiques, sociaux et culturels de l'enfant. Pour avoir une idée du caractère consensuel d'un tel document, gardez à l'esprit que la Convention internationale des Droits de l'enfant est le texte international relatif aux Droits de l'Homme, qui à ce jour, a été, le plus rapidement, adopté dans l'histoire. Le 2 septembre 1990, ce texte devient un traité international, après sa ratification par 20 États, qui marque du coup son entrée en vigueur.

Certes, la question de l'enfant est d'intérêt international et, à ce titre, elle est traitée par les organisations internationales comme c'est le cas ci-dessus au travers des résolutions de portée mondiale, actées par les Institutions de rang mondial comme celles évoquées *supra*. Mais le sujet des Droits des enfants est, aussi, inscrit au cœur de l'agenda des institutions régionales et des nations souveraines. En effet, il se manifeste dans chaque continent et dans chaque pays suivant des traits spécifiques, dans une configuration aux contours de la culture et des croyances propres au milieu donné. De ce point de vue dans le continent noir, l'Organisation de l'unité africaine (devenue l'Union Africaine) adopte la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant le 11 juillet 1990.

Par ailleurs, il n'y a pas une problématique de l'enfant mais plutôt des problématiques de l'enfant, eu égard aux atteintes diverses et variées dont il est victime dans son intégrité physique et morale ; d'une époque à une autre. En effet, chaque temps fait (re)surgir une forme de traitement déshumanisant infligée à l'enfant, qui fait aussi en même temps naître, dans la conscience de certains humanistes, le réflexe de le protéger et l'urgence de lutter contre de tels agissements par les moyens à leur disposition ; dont la loi. C'est ainsi que le 17 juin 1999 est adoptée la Convention de Genève sur les pires formes de travail des enfants. En mai 2000, le Protocole facultatif à la Convention internationale des Droits de l'enfant, concernant la participation des mineurs aux conflits armés, est ratifié. Il entrera en vigueur en 2002. Ce texte interdit la participation des mineurs aux conflits armés.

Dans ce contexte, au-delà des Droits universels que partagent tous les enfants du monde parce que nés de circonstances subies par tous les enfants et aux mêmes périodes, il y a plusieurs autres droits spécifiques à des enfants, identifiés et promulgués en des moments précis. Parce que, dans ces cas, les circonstances qui les ont favorisés sont particulières à un milieu circonscrit et/ou à une époque donnée. Sous ce rapport, une liste des Droits de l'enfant exhaustive, qui les regrouperait tous dans leur totalité et suivant leur typologie, est techniquement difficile à compiler. Dès lors, il fallait procéder à un tri sélectif, des plus judicieux qui pourraient s'avérer utiles, pour notre étude. Ainsi, avons-nous fait le choix motivé d'en prendre les plus théorisés dans les discours publics et les plus prégnants au Sénégal. Territoire qui constitue l'environnement géographique élargi de notre zone d'étude. Pour ces droits plébiscités et publicisés, il s'agit des :

- droit à la santé : il permet aux enfants d'être protégés contre la maladie et de s'épanouir pour devenir des adultes en bonne santé, contribuant ainsi au développement de sociétés plus dynamiques ;
- droit à l'identité : un enfant a le droit d'avoir un nom, un prénom, une nationalité et de connaître ses parents ; c'est la reconnaissance officielle de son existence et de ses droits. L'État doit tout faire pour que l'enfant, privé de son milieu familial soit adopté par une famille ou placé dans un établissement approprié ;
- droit à la protection : chaque enfant a le droit à un environnement protecteur pour préserver son bien-être. Il a le droit d'être protégé contre toutes les formes de maltraitance, de discrimination et d'exploitation ;
- droit à l'éducation : l'éducation permet à chaque enfant de recevoir une instruction, de s'épanouir dans sa vie sociale et de construire son avenir. Ce droit est essentiel au développement économique, social et culturel ;
- droit à l'éducation et aux loisirs : chaque enfant a le droit à une éducation gratuite et obligatoire qui lui permette dans des conditions d'égalités de chances, de développer ses facultés et de devenir un membre utile à la société. Il a droit à des jeux et à des activités récréatives ;
- droit à l'alimentation : c'est le droit, pour chaque enfant, de manger, de ne pas mourir de faim, et de ne pas souffrir de malnutrition ;
- droit aux libertés : les enfants ont le droit de s'exprimer, d'avoir une opinion propre, d'avoir accès aux informations et de participer aux décisions qui les concernent. Les enfants ont aussi le droit à la liberté de religion ;
- droit à l'eau : le droit à l'eau implique le droit à une eau saine et de qualité, ainsi que le droit à des moyens d'assainissement adéquats. Ce droit est vital à la santé, la survie et au bon développement de l'enfant ;
- droit à la vie : le droit à la vie c'est la chance de pouvoir vivre sa vie. C'est le droit pour les enfants de ne pas être tués, mais c'est aussi, le droit de survivre et de se développer convenablement ;
- droit à l'égalité ;
- droit à un environnement sain ;
- droit à la libre expression et à l'association ;

- droit à la paix ;
- droit aux loisirs...

En dépit de cette longue liste énumérative, il reste bien beaucoup d'autres points de Droits de l'enfant qui sont, arbitrairement, ignorés dans le cadre de cette étude, pour les raisons expliquées plus haut.

Tous ces droits, évoqués ci-dessus, se retrouvent inclus dans la grande liste dressée par la Convention internationale des Droits de l'Enfant qui, dans ce domaine, reste à ce jour la référence la plus fiable en ce qu'elle a été ratifiée par 193 États sur 195. Malgré quelques réserves sur certaines parties du texte émises par les uns et les autres. Les États-Unis et la Somalie restent les seuls pays au monde à l'avoir signée, mais, pas ratifiée.

Pour sa part, le Sénégal se distingue comme un champion dans le domaine de la revendication et du militantisme pour la promotion et la protection des droits de l'enfant ; en théorie du moins. Le pays se place dans le peloton des gouvernements qui ont souscrit à toutes les conventions internationales y attenantes. En plus, il s'est doté d'une foison de lois nationales y afférentes. Mais en pratique, il est loin de réserver à cet arsenal juridique une traduction concrète au profit de l'enfant. Comme cela est encore d'ailleurs, généralement, la règle concernant une bonne partie des pays du globe terrestre.

Le cas le plus illustratif, à ce propos, est que le Sénégal a été l'une des premières nations du monde à avoir signé et ratifié la Convention internationale des Droits de l'enfant. Toutefois, si aujourd'hui le cadre théorique et contraignant de cette Convention est, quasi universellement admis, il reste néanmoins à l'appliquer. Autrement dit à transformer les paroles en actions, à faire des mots une réalité.

Dans un monde, d'une intolérable urgence, où toutes les 5 secondes un enfant meurt de faim, il est temps de lier la théorie à la pratique, les idées aux actes. Peut-être, aurait-il fallu commencer par-là ? Qu'en est-il pour le Sénégal ?

L'État des droits des enfants au Sénégal

Dans la tradition sénégalaise, il ne se pose pas la question de l'enfant en termes de droits, car l'enfant n'est pas un sujet de droit, mais plutôt, un objet de droit. À ce titre, il n'a pas droit au chapitre, ou plutôt, il ne lui en est pas reconnu. Nous parlons, ici, des droits tels que pensés, théorisés et édictés par les Institutions internationales et nationales modernes. Ce sont, en revanche, les grandes personnes qui sont responsables de lui ; tels ses parents, ses tuteurs, à qui la société impose des devoirs envers lui.

Ainsi, l'enfant ne s'inscrit-il pas dans un élan de réclamation de ses droits mais il adopte plutôt une posture dans laquelle il se contente de ce que les aînés veulent bien lui donner en termes de droits. Contrairement à ce qui se passe dans la tradition de certains pays occidentaux comme le soutien Ake Amo (: 26) : « Dans le monde occidental, les parents ont des devoirs vis-à-vis de leurs enfants. Dans l'école coranique, ce sont les taalibés qui ont le devoir d'obéir aux maîtres ».

Mais l'ouverture obligée des pays à la mondialisation et l'influence et la généralisation d'une culture de la protection de l'enfant sont venues bousculer ce principe sénégalais. Principe inscrit dans la loi coutumière, établie sur des bases essentiellement communautaires et culturelles, et, qui est défendue par les dépositaires qui en sont restés des adeptes. Donc, dans cette dynamique d'universalisation des droits de l'enfant, est proclamée au niveau international une déclaration des droits des enfants inspirés, à la fois, d'expériences néfastes dont ils sont victimes, d'une part, et, d'autre part, de recommandations scientifiques issues de recherches effectuées sur les éventuels freins au bien-être et à leur épanouissement de ce public fragile et vulnérable.

À la faveur de ce double processus, sont élaborés des droits relatifs aux enfants, que le Sénégal a intégrés dans son arsenal juridique, tels la Convention relative aux droits de l'enfant et la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant (CADBE). Mais, bien que la loi reconnaisse aux enfants tous leurs droits, les sujets de droit que sont devenus légalement les enfants continuent, dans l'imaginaire collectif du pays, à rester des bénéficiaires passifs. Car c'est à leurs parents et à leurs tuteurs, à qui il est dévolu la responsabilité légale d'observer leurs droits. L'État, quant à lui, de même que les organisations publiques, ont la charge de les faire observer.

Mais, au Sénégal, la lutte contre la maltraitance des enfants butte sur un obstacle culturel et religieux difficile à surmonter. Tant est forte l'incompatibilité entre la conviction traditionnelle d'une enfance à former aux défis de l'adversité et la conception moderne d'une enfance à éduquer par le jeu et par les loisirs. Foncièrement conservateur, l'imaginaire populaire se sert encore d'un logiciel sur l'enfance qui a subi, dans sa presque totalité, des mises à jour qui font que la copie originelle est devenue totalement différente de la version actualisée.

Pire encore, lorsque le milieu considéré est le *Daara* (très conservateur) car pour Amo Kae : « Dans ces lieux, la question du « droit de l'enfant », tel qu'il est discuté dans les sociétés occidentales, ne se pose pas en ces termes ni pour les enseignants ni pour les enfants. Car pour les adultes qui ont suivi cette formation, il est « bon » de subir cette « souffrance » lors de son apprentissage coranique. Quant aux enfants, ils suivent l'enseignement qu'on leur inculque sans protester et essaient de réaliser au mieux ce que leur entourage juge « bon » pour eux : à savoir la maîtrise des versets coraniques et le respect des « anciens » ».

Ainsi, dans le dictionnaire de l'enfance, certaines notions aux définitions considérées, jusque-là, comme définitivement stabilisées tels les concepts enfant, droits de l'enfant, évoluent. Dans la même logique et à la même vitesse, que deviennent caduques certaines pratiques, naguère, encouragées comme le travail de l'enfant et la mendicité des enfants *Talibés*. Il en est de même pour certains procédés et pratiques, jugés dans le passé bénéfiques, comme le *confiage* des enfants ou la vie dans les *Daaras*, et, qui suscitent désormais des remises en cause.

Dès lors que tout le référentiel ancien doit changer, il faut alors s'approprier le nouveau sens que revêtent ces vocables, pour parler et (re)considérer les rapports à l'enfant, dans un langage plus adapté. Autrement dit, après une évolution des termes, les populations sont obligées de mettre à jour leurs conceptions, leurs représentations, leurs perceptions, leurs regards sur l'enfant, pour ne pas être en déphasage avec la (r)évolution des approches sur l'enfant. Aussi, l'ONG Symbiose, dans son programme de lutte de protection des enfants *Talibés* se consacre-t-elle à la vulgarisation et à l'explication, à l'intention des populations partenaires, de ces nouveaux usages, discours, vision, rapports autour de tout ce qui touche à l'enfant.

Le présupposé est, qu'une fois que ces publics en sont conscientisés, et, prennent conscience de la mesure de chacun de ces droits de l'enfant, ils vont s'employer en conséquence à les traduire dans leurs actes quotidiens. Á la faveur d'une théorie de la rationalité et ou de la peur, ici d'une sanction pénale potentielle. Ainsi, par les subtilités de la communication persuasive, l'ONG cherche-t-elle, à la fois, à faire connaître puis à faire comprendre et, enfin, à faire exercer aux populations les différents droits destinés à l'enfant. Pour se donner le plus de chance possible d'y arriver, le message véhiculé est focalisé sur les droits qui sont, les plus, attendus par les enfants des localités de *Djéri Kao* et de *Diamafara*.

Le choix de ces droits a été retenu, au terme d'un diagnostic participatif organisé sous la forme de rencontres communautaires et au cours desquelles, les populations et l'ONG les ont arrêtés d'un commun parti, en rapport avec les réalités de ces milieux. Encore une chance supplémentaire, qu'au bout du processus, les résultats attendus de cette stratégie communicationnelle soient-ils atteints. Malgré, les éventuelles résistances évoquées *supra* et en vue, relevant plutôt de conceptions et de pratiques culturelles ancrées (Ref. aux questions sur interrelations entre changements, résistances aux changements et appartenances culturelles ; ainsi que cela a été analysé dans les travaux de S. Thiéblemont-Dollet). L'analyse des réactions des destinataires nous en édifiera, dans les lignes qui suivent.

Situation du respect des droits des enfants *Talibés* au Sénégal, dans les villages de *Djéri Kao* et de *Diamafara* : entre approximation/certitude, évidence/négligence.

D'emblée, il faut que nous nous entendions sur le fait que le point de vue qui est privilégié ici pour apprécier le respect ou non du droits des enfants *Talibés* n'est pas celui qui consiste à se poser la question de savoir si ses droits sont observés spécialement dans l'espace délimité du *Daara* où il (sur)vit. Car, envisagés, sous cet angle et dans cet environnement spécifique, l'observation directe d'abord, puis les résultats des études réalisées sur la question de la situation des droits des enfants dans les *Daaras*⁶¹ en train de vivre laissent voir, sans ambiguïté, qu'ils sont loin d'être respectés, pour ne pas dire qu'ils sont, carrément, foulés aux pieds.

⁶¹Extrait de *PROJET PRODEC – Etude de référence sur les conditions de vie et d'apprentissage dans les Ecoles Coraniques –réalisé par ONG Gounass Juin 2008*"

En résumé, les principales conclusions des différentes recherches sur le sujet s'accordent sur les vérités suivantes.

À la faveur du *confiage*, les enfants des écoles coraniques sont accueillis, hébergés, nourris et entretenus dans les conditions du milieu, apparemment sans dispositions particulières liées à leur statut d'enfant et d'élève. Les classes d'apprentissage comme leurs lieux de vie sont aménagés dans des hangars ou maisons ordinaires, avec murettes en banco ou ciment, parterre en sable et couverture en paille. Les dimensions des habitats en sont réduites à des habitacles très modestes, pour ne pas dire des bordels, et, l'étanchéité est imparfaite.

Au niveau des « dortoirs », les enfants y vivent dans la promiscuité. À cela s'ajoute qu'ils ne disposent d'aucun équipement spécial, et, que les enfants sont assis à même le sol pour suivre les enseignements. L'on mentionnera, aussi, que la majorité des écoles coraniques ne dispose pas de latrine.

Des illustrations d'environnements précaires, qui servent de lieux de vie et de lieux d'apprentissage où sont réunis les enfants *Talibés*, sont présentées ci-après. Elles sont assez représentatives, pour donner aux lecteurs une idée des conditions dans lesquelles évoluent et survivent les enfants *Talibés* du Sénégal, dans leur majorité et au quotidien.

Photo 8 : environnement précaire dans lequel sont réunis les enfants *Talibés* dans les situations de vie quotidienne



Source, *Human rights watch*, 2014

Photo 9 : environnement précaire dans lequel sont réunis les enfants *Talibés* dans les situations d'enseignement du Coran.



Source, *Human rights watch*, 2014

Par ailleurs, Il convient de relever que la très grande majorité, s'éclaire au bois, à la bougie ou à la lampe tempête, sources de dangers autant pour les voies respiratoires et pour les yeux, que de risques aggravés d'incendies qui se produisent souvent dans ces lieux. Pour rappel, le fameux incendie où 9 enfants *Talibés* sont morts calcinés, dans les baraques de leur *Daara* à la Médina, en plein centre de Dakar, dans la nuit du dimanche 3 au lundi 4 mars 2013.

Sur un autre plan, la disponibilité de l'eau n'est pas toujours assurée, à défaut de branchement au réseau hydraulique national. De ce point de vue, l'hygiène pose des équations difficiles à résoudre. En effet, les besoins en eau sont importants ; les quantités utilisées pour la boisson, la cuisine, la vaisselle, le lavage de tablettes, les ablutions etc. sont estimées à 500 litres en moyenne par écoles coraniques et par jour pour un *Daara* moyen. Il est donc problématique, sauf rares exceptions où l'eau soit à portée de main grâce à l'existence d'au moins un puits dans la concession dans les nombreux cas où les moyens de stockage sont quantitativement insuffisants. Ainsi, les problèmes d'eau que l'on peut évoquer relèvent de la couverture des besoins, tout comme du traitement et de conditions d'accès et de conservation, donc d'hygiène.

En effet, en situation de quantité insuffisante de l'eau, l'hygiène du corps n'est pas, pour ainsi dire, convenablement assurée. La toilette des enfants n'est pas aussi régulière, les enfants *Talibés* ne sont pas spécialement incités au bain quotidien. Dans certains *Daaras*, la douche est organisée une fois par semaine, le jeudi. En outre, sans surveillance, il y a des chances que le bain ne se résume qu'à se déverser de l'eau sur le corps, tout simplement, sans utilisation de savon. Le linge aussi s'effectue le jeudi en règle générale. Chaque élève fait son linge. Dans des cas exceptionnels, le linge des tout-petits est pris en charge par des marraines. De toute façon, l'habillement est si sommaire qu'il ne requiert pas d'efforts particuliers.

Les risques de pollution de l'eau étant, dans ces conditions, réels et expliquent sans doute les nombreux cas de maladies diarrhéiques constatés dans les écoles coraniques. La santé ne fait pas, à vrai dire, l'objet d'un examen systématique. Mais, il est dans les *Daaras* des difficultés que pose la prise en charge des enfants souvent malades de diarrhées, conjonctivites et autres affections. Des cas de dermatose sont aussi notés. En outre, la toux et la morve observées chez plusieurs enfants font penser que des risques d'affections pulmonaires existent bel et bien.

Les problèmes de santé sont aussi provoqués par l'état de la propreté des locaux qui ne semble pas parfaitement assurée. Le rythme selon lequel s'effectue le balayage peut être relativement satisfaisant, mais l'efficacité de l'opération n'est pas toujours évidente vu l'état d'insalubrité dans lequel se trouvent certains lieux.

Au-delà risques sanitaires souvent liées à des causes internes au *Daara*, les enfants *Talibés* sont aussi de victimes de beaucoup de facteurs d'insécurité provenant de l'extérieur du *Daara*. Non contrôlés et laissés seuls à eux-mêmes, ils sont régulièrement au cœur d'incidents graves et victimes d'accidents parfois mortels qui sont quotidiennement rapportés par les unes de journaux.

Il est remarquable que dans les écoles coraniques les enfants vivent de repas « mendiés ». On peut imaginer que les enfants *Talibés* ne soient pas des mieux nourris. Leur alimentation basée, comme celle des familles ordinaires, essentiellement sur les céréales, donc pauvre en protéines, est insuffisante qualitativement comme quantitativement, surtout quand on y ajoute les conditions d'hygiène dans lesquelles les repas sont pris.

Telles sont les conditions des droits des enfants *Talibés* dans les écoles coraniques, observables par tous et souvent confirmées dans plusieurs études qui analysent leur niveau de respect à l'aune des variables classiques telles l'habitat, l'hygiène, l'alimentation, l'habillement, la sécurité, la santé... Mais cette situation de (sur)vie des enfants *Talibés* dans les *Daaras* relève, d'un point de vue général et peut constituer une représentation standard conforme à celle de la majorité des *Daaras* observés aujourd'hui au Sénégal.

D'ailleurs, les propos contenus dans ce récit sur les conditions de vie et d'existence des enfants *Talibés* dans les *Daaras*, sont plutôt ceux qui sont reprises dans beaucoup de rapport d'organismes humanitaires. Elles sont assez unanimes sur cette description catastrophique dans ces milieux de vie et d'enseignement qu'ils dénoncent, avec des arguments objectifs ou subjectifs ?

Pour notre part, nous rapportons ce point de vue, en usant de la technique de la focalisation interne en nous prêtant au narrateur notre bouche pour donner sa position, qui ne nous engage pas du tout. Le lecteur est averti, au risque de nous prêter personnellement ces propos.

Aussi, cette description du Daara ne saurait être applicable à tous les *Daaras* et appliquée à tous. Aussi, avons-nous pris l'option, dans cette étude, d'analyser aussi la situation des droits des enfants telle qu'elle se présente et telle qu'elle est vécue par les sujets enquêtés de *Djéri Kao* et de *Diamafara*. Les propos recueillis, à partir de notre terrain de recherche nous engagent, de ce point de vue.

Du point de vue général au point de vue de notre public d'étude à propos du respect des Droits de l'enfant à *Djéri Kao* et *Diamafara*

L'angle d'analyse, que nous avons privilégié pour l'étude de cette question relative aux Droits de l'enfant, est différent de celui généralement adopté. Il part de la démarche à travers laquelle il est procédé, dans un premier temps, par des questionnements, puis il est utilisé l'observation, dans un deuxième temps, et, enfin nous avons eu recours à la documentation. Toute cette approche plurielle, dans le but de savoir jusqu'où les parents sont prêts à aller dans le respect des droits des enfants. Après que, faut-il le rappeler, l'ONG Symbiose s'est déjà employée à former ce public non initié sur cette problématique.

Ainsi, afin que son public partenaire, composé des parents d'enfants *Talibés* de sa zone d'action, intègre le concept et les notions des droits des enfants, qui leur sont jusque-là culturellement méconnus, l'ONG Symbiose a utilisé la méthode de la pédagogie active avec l'approche de l'enseignement des lois et des conventions en faveur de la protection de l'enfant, qu'elle a placée au cœur de son intervention.

Ratifié et promulgué par les autorités sénégalaises, cet arsenal juridique engage, aussi, les populations qui ne sont pas censées ignorer la loi, au risque d'être sous le coup de cette dernière. Aussi l'organisation a-t-elle surtout axé sa communication autour des principaux interdits et obligations à connaître, pour ne pas tomber dans le déni des droits des enfants. Avec deux objectifs en vue, d'une part, informer sur l'existence de lois de la protection de l'enfant afin de favoriser l'évolution des cognitions sur le sujet, et, d'autre part, insister sur les dispositions pénales de la loi, en cas de non-respect, pour susciter l'effet de la peur.

Ainsi, dans les séances d'information, de sensibilisation et de formation organisées par l'ONG Symbiose dans cette perspective, a-t-il été surtout question d'expliquer et même d'élucider les contenus de ces dispositifs juridiques au public destinataire, dans le but qu'ils s'en approprient ; en théorie et éventuellement en pratique. Pour ce faire, l'effort communicationnel est porté sur les arguments explicatifs, sur les idées favorables, sur les représentations nouvelles.

À terme, qu'en est-il exactement du niveau de maîtrise des enseignements dispensés par l'ONG Symbiose sur ces items relatifs aux droits de l'enfant au niveau du public des destinataires ? C'est la réponse à cette question, qui donne accès à un état des lieux des attitudes et des comportements des publics-parents de *Djéri kao* et de *Diamafara* sur les enjeux et conséquences d'une véritable prise en charge des besoins fondamentaux et droits de l'enfant, à laquelle va être consacrée l'étude dans ce point.

Niveau d'appropriation du droit des enfants par les sujets de l'étude.

Pour avoir une idée sur l'état des cognitions des parents d'enfants *Talibés* destinataires des séances d'information et de la communication de l'ONG Symbiose à propos des droits des enfants, la procédure, qui a été suivie, a consisté à jauger le niveau de connaissances des interlocuteurs sur les questions spécifiques relatives à cette notion.

Pour ce faire, une question ouverte leur est posée sous forme de prétexte pour les amener à se dévoiler sur ce sujet. Elle est ainsi formulée

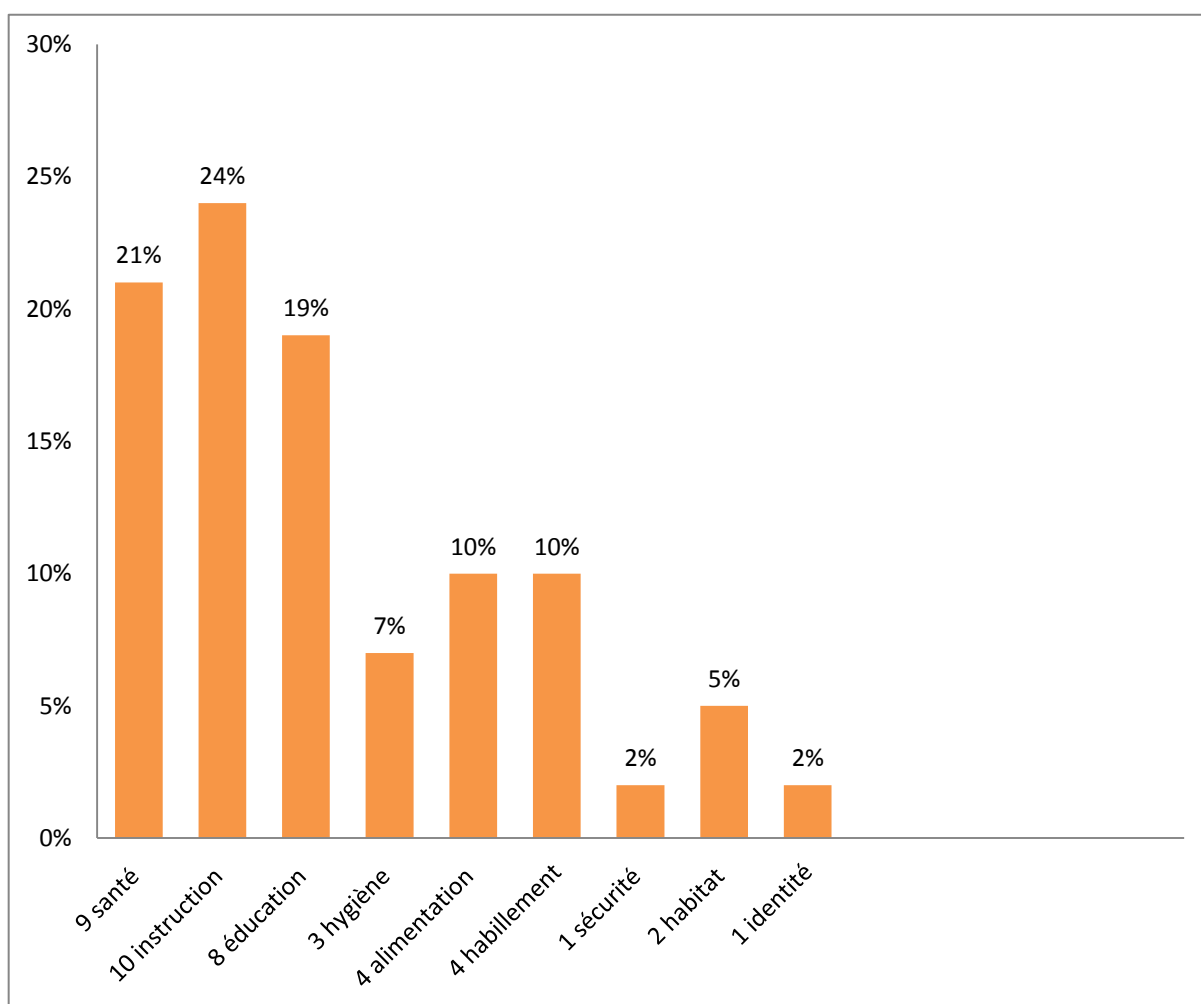
Falilou Bâ : « Parmi les droits de l'enfant, pouvez-vous en citer au moins trois que vous connaissez ? ».

Dans une liste de droits des enfants répertoriés qui s'est largement étoffée au fil du temps, placez la barre assez modeste à trois seulement est aussi une manière de les inciter à donner d'emblée les droits les plus assimilés mais aussi ceux qui les tiennent le plus à cœur. Le modèle de John William McGuire (la réception comme processus linéaire de traitement de l'information (1968) ne place-t-elle pas la mémorisation au quatrième niveau sur une échelle qui en compte cinq dans le processus de la persuasion (Chabrol, Radu, 2008 : 20).

Le procédé du traitement cognitif de l'information, appliqué aux réponses émises par le public interlocuteur sur cette question spécifique des droits des enfants, a permis, à terme, d'apprécier le niveau d'appropriation des contenus des communications de l'ONG Symbiose sur ce point précis sous deux angles :

- en termes de l'étendue de l'éventail des droits cités et ;
- en termes de la récurrence au niveau de leur énumération par les parents, sujets de l'étude.

Ces ordres d'informations représentés dans le diagramme à barre, ci-dessous, ouvrent un premier axe d'analyse.



Graphique 9 : état de la connaissance des droits des enfants

Falilou Bâ, Thèse, AMU 2018

Des droits plébiscités

Sur le lot des droits des enfants qui sont évoqués, de manière systématique, par les parents de *Djéri Kao* et de *Diamafara* de notre échantillon, les plus récurrents sont ceux qui se trouvent cités à hauteur de 20 % environ par la population de l'étude. Répertoriés dans une liste restreinte de *trio*, ils correspondent au droit à l'instruction avec 24 % de citations suivi du droit à la santé pour 21 % de citations et le droit à l'éducation auquel 19 % ont fait référence. Bien qu'une large gamme d'autres droits soit inventoriée, il reste qu'à l'échelle du périmètre du public expérimental, ce triptyque de droits est, apparemment, le plus à leur portée.

En effet, ils (re)viennent, naturellement, à leur esprit parce que, certainement, ils sont les droits les plus publicisés par les organisations à vocation sociale, au plan national et international, dans leurs communications sur le sujet. Ils sont même sanctuarisés en ce qu'ils sont élevés au rang d'une triple responsabilité qui engage, au-delà des parents des enfants, les États et les institutions internationales qui veillent. Et en cas de non observation, la sanction pénale applicable pour une telle infraction est sans équivoque.

La représentation qu'ils ont acquise auprès des populations sénégalaises, en général, et auprès des populations de *Djéri kao* et de *Diamafara*, en particulier, provient de l'histoire qui est construite autour de chacun de ces droits et du symbolisme qu'il incarne pour ces personnes.

Pour le droit à l'instruction

En plébiscitant le droit à l'instruction avec une proportion de 24 % des sujets enquêtés l'invoquent, en première intention. C'est dire donc que les populations de *Djéri Kao* et de *Diamafara*, avec qui nous nous sommes entretenus, accordent à la formation intellectuelle de leur enfant un grand intérêt. La valeur qu'il a acquise à leurs yeux tire sa légitimité des vertus plurielles qu'elle confère à ses bénéficiaires. En sus des promotions religieuse, sociale et économique, qu'elle favorise. Il faut dire que dans les villages de *Djéri Kao* et de *Diamafara*, en particulier, et au Sénégal, en général, les facteurs, qui incitent les parents à inscrire leurs enfants dans les ordres d'enseignement, correspondent aux critères, d'ascension sociale, définis par la communauté. En donnant à l'institution éducative cet attribut, ces localités concourent, de *facto*, favorablement à ce qu'un tel droit soit (re)connu de tous, et, soit même adopté, en plus, par tous pour comme c'est le cas d'ailleurs dans la pratique.

D'autant que pour un fait rare, il se trouve que le droit à l'instruction érigé, en un précepte religieux dans l'Islam, se trouve en congruence avec une loi moderne édictée dans le droit sénégalais, en même temps, qu'il se confond aussi avec une règle sociale, élevée comme une norme de vie communautaire dans tout le pays. En effet, société profondément croyante, les enseignements de l'Islam sont suivis à la lettre par 90 % de la population sénégalaise qui est pratiquante. Or, parmi les recommandations divines les plus fortes transmises par le Coran, il y a la fameuse sourate *Iqhra* (apprenez !) qui est le premier ordre divin donné par Dieu au prophète Mahomet et, au-delà du prophète, à toute la communauté musulmane. En faisant obligation aux croyants de s'instruire obligatoirement, ces derniers prêtent allégeance à cette parole de Dieu ; les populations musulmanes de *Djéri Kao* et de *Diamafara* aussi.

Par ailleurs, la tradition culturelle sénégalaise est, aussi, un bon vecteur de promotion du droit à l'instruction, pour une société qui a érigé l'instruction comme un moyen par lequel un citoyen inspire du respect de la part de ses concitoyens. Elle se présente, de plus en plus, comme un ascenseur social, grâce aux nombreux débouchés et opportunités qu'elle offre. Pour espérer compter dans la société et aux yeux de la société, l'imaginaire collectif considère que le moyen le plus indiqué est l'instruction. Elle ouvre les portes qui (a)mènent vers une réalisation matérielle, en ce qu'elle mène à des postes de travail intéressants pour ce qui est de l'école publique (de langue française) ; qui reste encore au Sénégal le moyen de promotion sociale le plus répandu.

S'il s'agit de l'enseignement coranique dans les zones rurales, il mène aussi à une réalisation spirituelle, qui force plus le respect et la considération dans ces localités traditionnelles, telles *Djéri Kao* et *Diamafara*. Ces contrées sont encore restées sur la quête de l'estime morale de soi, et, des autres qu'on acquière par l'incarnation des valeurs religieuses. Ce qui explique l'engagement frénétique et motivé des populations de ces zones pour l'apprentissage du Coran. On ne saurait aussi ignorer les phénomènes de désert scolaire

À la faveur de ces différentes influences, ce droit est facilement traduit en pratique dans la réalité. C'est dire qu'au-delà du fait de comprendre la nécessité d'instruire l'enfant, les populations s'emploient, dans leurs actes quotidiens, à inscrire l'enfant dans les structures d'enseignement où il peut faire ses humanités.

Encore que dans ces localités, la structure éducative par excellence est le *Daaras* et l'enseignement le plus souhaité et le plus accessible à la population est l'apprentissage du Coran. Aussi, l'essentiel des parents de ces zones ont-ils des enfants qui fréquentent des structures éducatives constituées pour l'essentiel d'écoles coraniques.

(l'État même est conscient du problème d'accès à l'école formelle dans le pays avec la problématique des déserts scolaires dans les régions surtout et les disparités éducatives que nous développons un peu plus bas. Ce phénomène soulève des questions, aussi bien au niveau de l'équité sociale entre les populations, mais aussi, au niveau de la faillite du gouvernement du Sénégal à ses engagements pour l'accès à tous à l'éducation, au plan international. C'est le sens de l'effort de l'État du Sénégal pour légaliser l'enseignement, ce qui lui permettrait de respecter la convention sur les standards internationaux de l'éducation pour tous ratifié par le Sénégal ainsi que l'ont reconnu Moustapha Sourang ancien ministre de l'Éducation du Sénégal, Pend Mbow Universitaire et historienne, Jérôme Charlier, chercheur.)

L'attachement à une valeur traditionnelle, le respect d'une disposition légale, le recours à un ascenseur social sont à la base de cette adhésion et de ce niveau d'application effective du droit à l'éducation par le public partenaire. Ainsi, toutes les sujets de l'étude avec qui nous avons discuté sur la question la connaissent bien et en plus la pratiquent au quotidien. À cet effet, une partie non négligeable parmi nos interlocuteurs déclare avoir eu dans le passé, ou indique avoir présentement, son ou ses enfants dans un *Daara* en tant qu'apprenants du Coran.

Par ailleurs, autant il est considéré comme nécessaire pour chaque enfant de recevoir une instruction afin de s'épanouir dans sa vie sociale et de construire son avenir, autant il est aussi décrété acte citoyen l'inscription de son enfant dans un ordre d'enseignement pour sa contribution future au développement économique, social et culturel du pays, de la société, de la famille. Une des raisons pour les autorités d'avoir déclaré l'instruction gratuite et obligatoire pour chaque enfant à qui elle permet, dans des conditions d'égalité de chances, de développer ses facultés intellectuelles et techniques et de devenir un membre utile à sa communauté. D'où la référence automatique et systématique de 24 % de nos interlocuteurs au droit à l'instruction lorsqu'il s'est agi de citer quelques droits de l'enfant. Ce qui indique combien ils intègrent et ils assimilent parfaitement cette disposition de la loi.

Mais, ces résultats très fameux dans le contexte de cette étude, avec le score le plus important sur la question de la maîtrise des droits de l'enfant, soulève des questions s'ils sont mis en rapport avec l'objectif contraignant que l'État du Sénégal a pris dans ce domaine. Il a fait de l'instruction pour tous une obligation légale, que tout parent doit avoir, forcément et tout le temps, en tête. Y compris, les publics-parents de nos zones ?

Des déserts scolaires dans nos zones d'étude victimes de disparités éducatives

L'État avait formulé sa politique décennale de l'éducation et de la formation (PDEF) 2001/2010 qui visait l'atteinte d'une éducation de base universelle pour un taux brut de scolarisation de 100 % en 2010. L'éducation de base a été mise au cœur des politiques de développement, elle est prioritaire au niveau des politiques éducatives pour un enseignement de base et de masse. Ainsi le concept de « école nouvelle démocratique et populaire » a été initié, émanant de la loi d'orientation 91-22 de février 1991. Cette loi a été modifiée et complétée par la loi 2004-37 du 15 Décembre 2004 qui stipule que « la scolarité est obligatoire pour tous les enfants des deux sexes âgés de 6 ans à 16 ans ».

Depuis le forum de l'éducation Pour Tous (EPT) qui s'est tenu à Dakar en 2000 réunissant 164 Etats, le Sénégal s'est aspiré à lancer sa politique de l'EPT (2000-2015). Sur cette même échéance les objectifs du millénaire pour le développement ont été lancés dont l'objectif 2 traite la question de l'éducation primaire universelle. D'important progrès ont été réalisés dans le domaine de la scolarisation. Au niveau de l'enseignement primaire la population scolarisable est la tranche d'âge de 6-11, selon le dernier RGPHE 2013. Cette population est estimée en 2016 à 2839334 dont 1135950 filles soit 48.5%. L'intensité de la scolarisation est obtenue par le taux brut de scolarisation, Selon le rapport national sur la situation de l'éducation (RNSE 2016), le taux brut de scolarisation (TBS) est passé de 67,2 % en 2000 à 86.10 % en 2016.

Toutefois, non seulement l'objectif qui visait à rendre effective l'éducation universelle n'est, jusque-là, pas encore atteinte, mais cette évolution notée dans la multiplication des chiffres et le dédoublement des taux de scolarisation cache de grandes disparités.

Au palier régional les plus forts TBS sont notés au niveau des régions de Zinguichor, Kedougou, Sedhiou, Thies et Dakar, elles dépassent la moyenne en terme de scolarisation, les plus faibles taux sont notés dans les régions de Kaffrine, Diourbel, Louga , Matam et Kaolack sont en dessous de la moyenne nationale. Vous remarquerez que nos zones d'étude telles Kaolack et Kaffrine se (re)trouvent dans le peleton de queue. On est face à une situation où l'éducation de base fondamentale ne touche pas tous les enfants en âge scolaire. Selon l'USAID- 1 174 077 enfants n'ont jamais été scolarisés, 324 209 sont déscolarisés, et 2 523 973 sont toujours scolarisés sur une population scolarisable de 4 022 229 jeunes ayant 6 à 16 ans⁶².

Le problème de l'exclusion des enfants du système qui est aussi d'ordre géographique, la part des enfants "jamais scolarisés" est sensiblement plus importante en milieu rural qu'en milieu urbain. Une des causes explicatives majeures est, sans aucun doute, des infrastructures scolaires qui sont inégalement réparties dans les 14 régions du Sénégal (Situation Economique et Sociale du Sénégal Ed. 2013 | EDUCATION).

À ce niveau, il est noté un déséquilibre dans leurs répartitions dans le territoire. Les régions Sediou, Zinguichor et Dakar affichent les meilleurs résultats tandis que les régions de Kolda, Matam, Saint louis, Diourbel, Kédougou, Kaffrine qui présentent les niveaux les plus faibles sont des zones où la situation est plus inquiétante. Le lecteur remarquera encore une fois que nos cadres d'étude se (re)trouvent, encore une fois, du mauvais côté scolaire.

Par scolarité, l'État du Sénégal ne fait état et ne considère que l'éducation formelle. Or, dans ces sociétés traditionnelles et religieuses, lorsqu'on parle d'instruction, il est fait plutôt allusion à l'apprentissage du Coran parce qu'étant le plus ou le seul représentatif. Tout comme lorsqu'il est question d'éducation qui est plus d'inspiration religieuse.

⁶² USAID : Ici la population scolarisable est prise sur la tranche d'âge de 6-16ans. C'est dans cette même tranche d'âge que se situent les enfants mendians des *Daaras ouTalibés*. Donc, dans le monde rural victime de disparités éducatives où l'offre scolaire formelle est presque inexistante, les Daaras restent les seules institutions d'enseignement d'accueil des enfants apprenants.

Le droit à l'éducation

Placée en troisième position avec un score de 19 %, l'éducation des enfants est fortement ancrée dans les préoccupations des parents de notre échantillon. Ils adhèrent à l'adage universellement reconnu qui veut que doter son enfant de leçons, de savoir-vivre en société, soit considéré comme le plus beau cadeau que le fils peut recevoir d'un parent. À ce titre, Prodiguer d'une éducation à sa progéniture est vue comme une forte responsabilité du parent vis-à-vis de l'enfant, en particulier, et, vis-à-vis de toute une société, en général. Et c'est ainsi que le conçoivent les populations de *Djéri Kao* et de *Diamafara* de notre public d'étude qui en ont fait mention.

Manifestation de la manière d'être, l'éducation se présente comme un sésame pour la personne à qui elle offre l'opportunité de s'intégrer, et, d'être mieux accepté par la communauté dans laquelle il vit. Parce qu'il aura acquis les règles de fonctionnement qui la régissent, souvent spécifiques d'un milieu à un autre. Mais en tant que valeur sociale, elle est certes fortement recommandée, mais elle ne bénéficie pas, néanmoins, d'un statut contraignant. À ce titre, elle est saluée lorsque qu'elle est appliquée par le parent ou le tuteur, alors que, son non observation est simplement constatée avec regret ; sans plus. D'où, toute une stratégie de négociation qui est déployée pour inciter le sujet à son respect. Par la méthode de la présentation de quelques modèles réussis, en guise d'exemple dans certains cas, ou *a contrario*, par la présentation de contre modèles avec leurs conséquences compromettantes pour l'avenir de l'enfant, dans d'autres cas.

Or, c'est davantage cette deuxième forme de (dé)monstration des manifestations négatives, causées par un défaut d'éducation chez l'enfant, qui est présentée au public de l'étude pour faire remarquer, à dessein, l'importance de l'éducation. Elles mettent, systématiquement en exergue, à travers leurs propos des agissements d'enfants *Talibés* (sur)pris en train de commettre des faits moralement répréhensibles ; tel le vol, le vagabondage dans les rues, l'usage de produits illicites comme le chanvre indien etc. Chacun y va de sa petite histoire vécue en usant, à l'occasion, du style de la monstration (Ref. V. Meyer).

Talla Cissé : « Ce que j'ai regretté à propos de mes enfants que j'avais confiés à des marabouts de Daaras à Touba est la fugue à laquelle s'adonnait l'un. Cette tournure que le confiage de mon enfant avait fini par prendre me faisait mal ».

[...]

Sette Sall : « Les types de dangers précisément auxquels un enfant Talibé que son marabout soumet à la mendicité en le laissant traîner dans la rue par-ci par-là à la recherche de l'aumône peuvent être de s'adonner à fumer de la cigarette, d'être victime d'un accident de voiture dans la rue et tant d'autres dangers. D'autant plus que si l'enfant veut quelque chose, il va tout faire pour y accéder quel que soit par ailleurs les dangers qu'il pourrait en subir ».

Sette Sall : « Bien sûr que des dangers comme la pédophilie peut s'abattre sur l'enfant Talibé que son marabout soumet à la mendicité en le laissant traîner dans la rue par-ci par-là à la recherche de l'aumône surtout que le pays connaît aujourd'hui une dégradation des mœurs tellement profonde dans ce pays que même ce qui était inimaginable se produit. Raison pour laquelle un enfant doit être éduqué et protégé. Or, une fois que vous confiez votre enfant à un marabout qui le soumet à la mendicité, vous n'assurez plus sa protection et vous l'exposez à toute forme de dangers ».

[...]

Lobé : « L'enfant Talibé qui traîne dans la rue pour mendier peut rencontrer des personnes mal intentionnées qui leur donnent pour eux à consommer des produits qui sont mauvais ou bien qui les amènent dans des endroits dangereux où leurs parents auront à du mal pour leur prise en charge lorsqu'ils les retrouveront ou bien alors les enfants Talibés peuvent être victimes de voitures débarquées de nulle part qui les heurtent gravement ».

[...]

Cissé : « L'enfant, soumis à cette forme de mendicité, peut finir par être perverti. Contraint à ramener journalièrement un montant fixe sous peine de sanction, le Talibé n'hésitera pas à dérober tout ce qui sera à portée de sa main lorsqu'à l'approche de la fin de la journée surtout il réalise que le compte n'y est pas. Ainsi, à force de s'adonner à de petits larcins de ce genre, le Talibé peut finir par prendre l'habitude de se prêter au jeu de se lancer dans des vols à chaque fois qu'il en a l'occasion. Son comportement peut en devenir complètement dépravé ».

[...]

Cissé : « Toutes sortes de préjudices que vous pouvez imaginer ; accidents de la circulation, déperdition et j'en passe. Car l'enfant est un pauvre innocent ; quel qu'il en soit il reste immature. Alors si le marabout qui est son responsable l'autorise à aller à l'assaut de la rue à la recherche de l'argent, il peut commettre des vols par ci ; des pickpockets par-là, qui peuvent li créer de fâcheux ennuis. Encore une fois je suis, en ce qui me concerne, foncièrement contre la mendicité des enfants ».

[...]

Cissé : « L'enfant peut être victime d'un incident quelconque et /ou être tenté par la déviance. Donc il encourt un accident et adoption de mauvais comportements. Car un enfant qui traîne dans les rues à longueur de journée, qui rencontre toute sorte de personnes est exposé. Qu'est-ce qui peut nous prouver que tous ces enfants qu'on voit dans les rues avec leurs pots en quête d'aumône sont effectivement des Talibés dans les Daaras ? Il y a des adultes qui recrutent des enfants pour uniquement les faire mendier. Dès lors que le donateur ne s'embarrasse pas à savoir si l'enfant qui se présente devant lui pour solliciter une aumône est un vrai Talibé ou non, beaucoup d'enfants s'adonnent à la mendicité en imitation des Talibés des Daaras. Cela vient confirmer que la mendicité qui est aujourd'hui pratiquée est vraiment lucrative au point de faire des émules chez d'autres enfants qui ne sont pas des Talibés».

Cette déperdition, constatée, renseigne que les enfants, en question, n'ont donc pas reçu d'éducation de leurs parents ou de leurs tuteurs, même si, ces derniers ont souvent le mot à la bouche et ou à l'esprit, quand il s'agit de (dé)montrer qu'ils (re)connaissent ce droit. Comment pourraient-ils d'ailleurs s'acquitter de la charge de les éduquer s'ils se contentent de les confier à des marabouts qui s'empressent de les mettre ensuite dans la rue, durant toute la journée, pour des besoins de la mendicité. Car dans ces conditions, la coupure relationnelle entre le parent et son enfant qui quitte la maison pour le *Daara*, suivie de celle entre le maître coranique et son apprenant qui est poussé du *Daara* vers la rue, expliquent et entretiennent l'absence de relation éducative entre l'éducateur et l'éduqué.

Encore que l'absence, au Sénégal, de sanction légalisée et précise, en cas de non application de ce devoir, amoindrit encore un peu plus les chances de voir ce droit être respecté, et encore moins, être adopté par le parent ou le tuteur ; au détriment de l'enfant.

Or, dans le combat pour l'émancipation de l'enfant, l'éducation constitue un des fondamentaux à asseoir, car elle fait office de socle sur lequel prennent vie et se bâtissent toutes les qualités dont l'enfant doit être imbu, pour pouvoir prétendre à une vie fonctionnelle pour soi et pour la communauté. Le caractère, à la fois, utile pour l'intéressé et bénéfique pour les autres de l'éducation, suffit comme exposé de motif pour l'ériger au statut de droit. Ce qui, de *facto*, le fait passer d'une option de recommandé à une option d'obligé. Faire de l'éducation de l'enfant un droit signifie aussi l'élever au rang de bonnes pratiques à encourager, et donc, de principe à (re)connaître et à suivre.

Par ce déplacement, ou mieux, par cette élévation de paradigme, elle devrait se présenter comme une exigence en face de laquelle il faut se plier, sous peine de subir les sanctions pénales prévues à cet effet, en tant que dispositif juridique. Deux conditionnalités co-liées sont prévues, alors, pour lui permettre d'atteindre cette dimension, suivant l'esprit persuasif de la démarche de l'ONG Symbiose : être connu d'abord puis être adopté ensuite et logiquement ; au profit de l'enfant.

Fort de ce présupposé, les principales stratégies développées par l'organisation s'articulent davantage autour d'une technique de communication dont les efforts sont portés sur des explications, des argumentations, des démonstrations, pour l'attente de finalités attendues.

D'abord une bonne appropriation de connaissances à propos des idées développées qui mènera, ensuite directement et nécessairement, à leur application dans les faits.

Dans cette configuration envisagée, l'ONG Symbiose va user, de plaidoyers, pour atteindre les autorités, de séances d'information, de sensibilisation et de formation pour toucher les populations. Avec comme double résultat espéré que les droits de l'enfant à l'éducation tout comme ceux relatifs à l'instruction et à la santé soient, dans un premier temps, (re)connus des publics partenaires puis, dans un second temps, qu'ils soient observés dans leurs pratiques et dans la réalité.

À l'arrivée, la récurrence, avec laquelle les interlocuteurs font allusion à ces droits, (dé)montre qu'il constitue une préoccupation forte chez eux, mais, cette évocation systématique fait figure également d'indicateur qui prouve qu'ils ont pris conscience de cette responsabilité qui leur est dévolue par la société et par la loi. Mais, s'il est vrai que nos interlocuteurs, pour l'essentiel, assimilent l'idée, comme quoi, ils leur incombent l'obligation de garantir à leurs enfants une instruction, une éducation et une santé, il est moins évident de pouvoir affirmer, pour autant, qu'ils sont dans l'observation stricte de ces devoirs.

Il faut pour cela, procéder au préalable, à un sérieux test de conformité entre les propos tenus et les (ré)actions (sup)posées. D'autant que dans la pratique, entre certains comportements observés de la part des enfants *Talibés* à travers les propos rapportés *supra* laisseraient soupçonner que dans de telles situations l'idée n'est pas acte, ainsi que le présupposent les adeptes de la théorie de la communication persuasive. Ces histoires racontent des cas de déviances d'enfants non éduqués, des cas d'ignorance d'enfants non instruits, des cas de maladies d'enfants non soignés, dont ces derniers sont victimes. Au contraire, ces situations contre natures viendraient, plutôt, conforter les spécialistes de la communication engageante non persuadés par l'automaticité entre les variables connaissances et actions.

Le comportement des parents et tuteurs des populations de *Djéri Kao* et de *Diamafara* face aux autres droits qui sont également évoqués tels les droits relatifs à l'alimentation, à l'hygiène, à l'habillement, à l'habitat, à la sécurité, à l'identité etc. seraient-ils, plus ou moins équivoques, pour ce qui est du lien entre acquisition de savoirs et leur directe traduction en actes ?

Le droit à la protection : alimentation, hygiène, habillement, habitat...

À travers les réponses des publics-parents de *Djéri Kao* et de *Diamafara*, le droit des enfants à la protection vient, dans l'ordre de leurs priorités, assez loin derrière au vu de la place qu'elle occupe dans leur manière implicite de (re)classer des droits des enfants, en général. À la lumière de cette (re)classification (*cf.* Diagramme en barre de l'état des droits des enfants à *Djéri kao* et *Diamafara*), c'est comme si, c'est seulement, après avoir permis d'acquiescer une instruction à son enfant, lui assurer les soins de santé et lui prodiguer une éducation, que nos interlocuteurs (re)sentent, enfin, le souci de lui garantir une sécurité qui peut prendre plusieurs formes.

Encore qu'ils ne sont pas toujours nombreux, les publics-parents dont la conscience est habitée par l'obligation de s'acquiescer de ces droits relatifs à la sécurisation de l'enfant. La proportion, relativement faible de notre public d'étude à en avoir fait allusion (2 %), est autant illustrative qu'inquiétante, quant à une éventuelle dynamique de (dé)mobilisation pour le droit à la protection de l'enfant. Pourtant, la fragilité qui est consubstantielle à la nature de l'enfant, commande une assistance à son égard afin de lui entourer de moyens pour sa survie. Parmi ces moyens, celui relatif à sa nourriture.

Frappé d'une dispense de toute activité lucrative qui est plutôt assimilée à une exploitation économique (*cf.* Loi sur le travail des enfants), l'enfant se retrouve sans source de revenus et, donc, dans l'incapacité juridique et économique, de gérer pour soi ce poste vital que représente son alimentation. Mais, la loi qui lui prive de cette possibilité le décharge, en même temps, de la responsabilité de l'assumer lui-même en confiant ce rôle à ses parents ou tuteurs qui ont ainsi, au-delà de l'obligation morale, celle légale de lui assurer le droit de manger à sa faim.

L'ONG Symbiose va développer une stratégie de communication avec, entre autres objectifs, celui d'inciter les destinataires à s'approprier ce message et à le traduire dans les faits. Mais en dépit des interventions de l'ONG, axées sur la nécessité d'assouvir ce besoin physiologique indispensable pour la survie de l'être humain, seuls 10 % des parents y ont pensé lorsqu'il leur est posé la question de citer trois droits qu'ils estiment fondamentaux pour leurs enfants.

Certes, en parler est un indicateur qui prouve que les sujets de l'étude ont pris conscience de cette responsabilité qui leur est dévolue par la société et par la loi, mais représenter un pourcentage, si minime, à en faire cas pourrait signifier également qu'il ne constitue pas une forte préoccupation chez notre public-parent.

Mais il faut comprendre aussi qu'au Sénégal, une idée reçue qui pourrait se discuter dans les faits, voudrait que l'action de satisfaire les repas journaliers pour une personne ordinaire est considéré comme une évidence par l'écrasante majorité de la population. Arriver à ce niveau de banalisation, personne ne se demande, plus vraiment, si le voisin d'à côté, ou, celui d'en face, parvient à gérer cette nécessité. Encore moins, pour son fils confié à un marabout de *Daara*, qui a toute la confiance du parent qu'il va lui assurer Tout, à plus forte ce besoin basique de manger à sa faim. Cette absence de préoccupation qui s'apparente à un *no stress*, sur ce point, se manifeste davantage à travers le proverbe optimiste *wolof* qui prétend que : « toute bouche fendue par Dieu recevra nécessairement son pain quotidien ».

Or dans la réalité, vu sa situation de mendiant errant, la nourriture peut constituer chez l'enfant *Talibé* un grand défi et, sous ce rapport, sa prise en charge devrait, tout aussi, préoccuper les parents ou tuteurs (responsables). Il se trouve que, non seulement ils n'ont pas, pour l'essentiel, la présence d'esprit qu'assumer ce devoir leur incombe. Mais quand bien même, ils se décideraient enfin à l'assumer, ils ne pourraient matériellement, pas, à cause de manquements graves qui, d'emblée les en empêche. En effet, l'action de nourrir est, au Sénégal, un tout indivisible en ce qu'elle est une occasion d'établir un lien physique entre des personnes, qu'elle se pratique au quotidien et qu'elle est, à la fois, collective et conviviale. Des caractéristiques qui supposent un contact direct et affectif entre le nourrisseur et le nourri.

Or, beaucoup parmi ceux avec qui nous avons discuté, ne considèrent le droit à l'alimentation que dans son aspect primaire qui est de permettre, tout juste, à l'enfant d'assouvir sa faim ; quitte à lui faire parvenir, seulement de loin, la nourriture. Voyons avec quelle distance ce parent se satisfait, que son enfant ne manque pas de quoi manger. Alors que dans ces conditions, son satisfécit ne repose pas sur une certitude, mais seulement, sur un simple présumé favorable pour le marabout de *Daara* à qui il l'a confié, au nom de leur lien de parenté, et, pour la générosité des mères de famille vivant dans les environs de l'école coranique de son enfant.

Première intervenante : « Moi, j'ai un enfant qui est dans un Daara hors du village mais je dois dire que je suis satisfaite de lui. Les circonstances qui nous ont amené aussi à le confier tiennent au fait que les frais de scolarité des nombreux enfants que mon mari a inscrits dans le Daara du village commençaient à vraiment peser sur le budget de la maison. C'est alors que je lui ai proposé d'inscrire un parmi mes enfants dans le Daara que tient mon propre frère et qui se situe hors du village. En guise de résultats ; certes les enfants du Daara du village avec qui il avait commencé ses humanités ont passé leur examen de maîtrise du Coran ; lui aussi.

Dramé : Dans quelle contrée se trouve son Daara ?

Première intervenante : Le Daara se trouve à Kaolack

Dramé : Est-ce qu'il pratique la mendicité ?

Première intervenante : Oui, il pratique la mendicité mais ils ont des mamans de Talibés (Ndéyu Daaras) qui s'occupent bien d'eux. Ils ne manquent certainement pas de vivre des difficultés parce qu'ils mendient mais ils ont de la nourriture tellement en abondance qu'une bonne partie de cette aumône est destinée aux animaux domestiques Et la nuit, il leur est servi le couscous qui est préparé dans le Daara à l'intention du marabout lui-même. Ils ont aussi à leur disposition le robinet de la maison pour prendre leur bain et faire la lessive quand ça les chante. Ces enfants Talibés adorent même mendier et chaque soir ils achètent leur boisson...

Première intervenante : Dans le Daara où se trouve mon fils, il arrive même aux enfants Talibés de faire don de leurs habits tellement les Mamans des Talibés leur en fournissent.

Dramé : Qu'est-ce que vous, en tant mère de Talibés confié dans le Daara, quelle est la contribution que vous apportez ?

Première intervenante : Il s'agit du Daara de mon propre frère mais il m'arrive tout de même, lorsque j'ai du couscous sec, j'en fais du bon Mbouraké que je leur envoie de même il m'arrive aussi à la fin de la récolte si j'ai cultivé de l'arachide d'en prélever un sac pour le Daara tout comme lorsque j'ai du mil à la maison. C'est tout que mes maigres moyens me permettent aussi ».

Quand bien même, respecter le droit à l'alimentation se résumerait à faire de sorte que l'enfant arrive à accéder à une nourriture suffisante à leurs enfants confiés. Quand bien même les parents s'organiseraient, en conséquence, jusqu'à faire parvenir aux enfants et aux marabouts de *Daara* itinérants les produits alimentaires dont ils auraient besoin. Cela ne suffirait, toujours pas, pour prétendre remplir ce contrat légal.

Encore que ce stratagème, qui ne saurait être considéré que comme un début de respect du droit à l'alimentation, n'est même pas réalisé par une bonne partie du public de notre échantillon. Autrement dit, le *confiage* des enfants n'est pas accompagné d'appui et d'assistance par les parents *confieurs* aux marabouts confiants, qui sont laissés à eux-mêmes. Les parents-confieurs, eux-mêmes, reconnaissent à leur corps défendant le manquement à cette conditionnalité implicite et tacite, qui devrait faire partie du contrat de *confiage*.

« X intervenant : Or, si le parent confie son enfant à un marabout de *Daara* sans l'accompagner par aucune aide ou aucun appui en le laissant seulement à la charge de ce dernier, il ne fait aucun doute que le marabout finira par soumettre l'enfant au travail. C'est impératif. ».

Par ailleurs les questions relatives à l'habitat, à l'hygiène, à la sécurité ne constituent pas véritablement une préoccupation chez ces populations rurales, d'autant que ces problèmes ne se posent pas vraiment à eux. Pour exemple, disposer d'une terre où habiter avec sa famille dont ses enfants, relève même de l'évidence dans ces villages reculés ; surtout pour les natifs dont les parents ou arrière grands parents font partie des fondateurs du village.

En effet, avant l'accession du Sénégal à l'indépendance en 1960 et l'avènement de la République, les premiers arrivants sur une terre sauvage y élaient domicile et devenaient propriétaires de vastes domaines terriens grâce à la fameuse loi du *taal deek* (*droit de feu*) d'abord. Puis c'est la loi du *fakk deek* (*droit de hache*)⁶³ qui a prévalu. Instaurées, à l'époque, de manière stratégique, pour attirer des populations, et, pour peupler ces nouvelles terres.

Ainsi, par un système de succession foncière, les enfants, les petits-enfants, les arrières petits-enfants de ces grands propriétaires domaniaux héritent, encore de l'espace pour habiter et pour travailler, ou pour tout autre usage comme prêter, louer, vendre, mettre en jachère...

Le problème de l'accès à la terre est devenu une réalité, aujourd'hui, avec les nombreux conflits qu'il provoque, de plus en plus. Cette situation explosive dans le pays, avec les guerres ouvertes et larvées qu'elle provoque⁶⁴ a obligé le gouvernement du Sénégal à mettre en place une commission nationale de réforme foncière, dans le but de réviser la loi sur le domaine national datant de 1966, et devenue caduque.

Mais elle concerne, plutôt, que les terres agricoles et exploitables, qui constituent le premier et principal facteur de production selon les physiocrates. Mais, la terre est source des conflits les plus vifs. Au cœur de cette dernière loi, se pose la question foncière qui par affectation de la terre sur délibération du Conseil rural.

⁶³Dieng B., (2008) Dans un espace donné, un *lamanat* s'implante par droit de feu. La terre est débroussée en accord avec le genre du lieu. Le groupe se développe par le « droit de hache ». Un droit d'exploitation est accordé par le premier *Laman* à d'autres arrivants. Ceux-ci ne font que défricher à la hache le lopin de terre qui leur est dévolu. (...) À la tête de chaque groupe se trouvait un *laman*, sorte de patriarche, qui assumait les fonctions religieuse, politique, juridique et foncière. Il répartissait les terres, percevait les redevances et assurait la fertilité par les offrandes et des sacrifices en faveur des divinités ancestrales (...) (à la faveur de l'avènement de l'ère *Ceddo*) Les anciens *Lamans* furent dépossédés de leurs terres qui furent distribués à ces nouveaux clients. Une aristocratie militaire naquit de la sorte gagnant chaque jour du terrain sur les premiers occupants de la terre et les anciennes familles nobles ».

⁶⁴ Conflits fonciers violents avec des drames humains à Mbane et au ranch de Dolli. Sont souvent concernés, l'État, les collectivités locales, de grandes entreprises, de familles puissantes et riches. Sans compter les conflits plus petits qui se jouent au plan de personnes anonymes, mais qui sont certes moins spectaculaires mais tout autant dramatiques. Sinon même plus car ils brisent des personnes et ou des familles entières.

La course à la patrimonialisation de superficies importantes dans laquelle se lancent, désormais les grands exploitants, la boulimie foncière dont font montre les multinationales, exercent une pression sur cette ressource. Dans ce contexte de conquêtes foncières, ces prédateurs fonciers en sont à déclencher une véritable guerre foncière entre les propriétaires traditionnels qui craignent de se voir déposséder "leur terre" par ces nouveaux "terriens", favorisés par les lois actuelles.

Dans leur esprit, ces nouvelles lois prônent le slogan : « la terre à ceux qui les exploitent » et dans la lettre, l'accent est mis sur le droit d'usage qui n'est pas un droit appropriatif. La loi sur le domaine national consacre une gratuité de la terre avec la mise en valeur critère principal d'affectation (devant faire l'objet d'un arrêté préfectoral pour une meilleure explicitation qui en détermine l'accès pour tout exploitant). Alors, finis les droits de tenure déterminés par numéro d'ordre et d'arrivée sur l'espace convoité. Exit, le droit de force, qui donne accès à la terre par expropriation et le droit de succession, aussi, à la faveur duquel, la terre se transmet par la voie du sang⁶⁵.

À ce propos, pour comprendre la genèse du système d'acquisition des terres au Sénégal, revisitons l'histoire du système de la gestion et de l'administration foncière, dont la trajectoire a été coutumière, guerrière, politique...

⁶⁵Dieng B., (2008) : « L'accès à la terre montre qu'il y a eu passage d'un droit coutumier traditionnel de disposer de la terre à un droit moderne qui mit fin au système traditionnel de gestion de la terre. P45 « la loi 64-46 du 17 juin 1964 relative au Domaine national ainsi que le décret 64-57 du 30 juillet 1964 sont les dispositions législatives et réglementaires qui organisent la gestion des terres au Sénégal avec les Indépendances. (...) La question de l'affectation est au cœur de cette loi de la réforme de la loi sur le domaine national. L'affectation se fait par voie de délibération du Conseil rural. L'affectation concerne essentiellement les terres communes, c'est-à-dire toutes les terres dans les CR qui ne sont pas affectées et qui comprennent les terres boisées et en friche et les parcours.

Tableau 14 : historique des systèmes d'acquisition et de gestion de la terre au Sénégal

Époque	Datation	Mode d'acquisition de la terre	Mode d'acquisition	Droit de tenure	Administrateur de la terre
Époque Lamanat		Droit de feu	Débroussé l'espace souhaité par le feu	Premiers arrivants sur les lieux	Lamans ? ou propriétaires terriens
		Droit de hache	Défriché le lopin de terre dévolu au moyen de hache	Seconds arrivants	
Époque Ceddo	Du XIV-XVI jusqu'à 1964	Jeu d'alliance politique	Par attribution royale au titre de récompense d'exploits de guerre	Aristocratie militaire	Roi
Après les Indépendance en 1960	1964	Loi 64-46 du 17 juin 1964	Par affectation sur demande	Citoyens désireux de mettre en valeur et d'exploiter la terre	Conseil rural sous le contrôle du sous-préfet

Falilou Bâ, Thèse, AMU 2018

Mais, encore une fois, tout cela concerne que les terres d'exploitation agricoles. Toutefois une terre habitable où loger sa famille est, encore largement, à portée de main dans le monde rural. Encore que la tradition veuille que, dans la grande concession familiale aménagée à cet effet, chaque enfant qui fonde son foyer construit, à l'intérieur de cette enceinte, sa propre maison dans le but de maintenir, toujours, les membres et les ménages de la grande famille sénégalaise, inséparables.

Une pratique, certes, passée de mode en ville, mais aussi techniquement impossible à perpétuer avec des maisons aux superficies trop réduites. Á Dakar, la parcelle d'habitation largement répandue mesure 150 m². Mais, cette tradition, est en vigueur et perdure dans les campagnes, dans nos zones d'étude aussi. Dans ce contexte rural où, un toit pour tous n'est pas un simple slogan mais une vraie réalité, le droit des enfants à un habitat est sauf.

Il est même naturel au point que les sujets de l'étude, interrogés sur la question des droits de l'enfant relatifs à l'habitat qui l'ont tellement intégré comme une évidence, n'ont pas toujours eu, nous supposons, la présence d'esprit d'en faire état. Ce qui explique la proportion insignifiante du public partenaire, à hauteur de 5 % seulement, à en avoir fait allusion.

Cette même analyse peut valoir, aussi, pour le droit à l'habillement, le droit à l'hygiène, le droit à l'identité, le droit à la sécurité, qui sont à peine évoqués par les parents de *Djéri kao* et de *Diamafara*, avec des scores respectifs de 10 %, 7 %, 2 % et de 2 %. La conviction qu'ils ont de s'acquitter évidemment de ces droits, et que somme toute, il serait inimaginable de soupçonner le contraire, conduit l'écrasante majorité d'entre eux à les taire. Encore, une fois dans notre esprit, non par défaut de les remplir, mais plutôt, par certitude de ne les remplir que trop parfaitement. Dans leur subconscient, l'observation de ces droits est, d'emblée, considérée comme naturelle.

Surtout qu'à défaut de critères précis et mesurables, pour déterminer la manière d'apprécier en quoi ces droits sont correctement honorés, il est difficile de savoir jusqu'à quel niveau d'exécution, il peut être attesté que le droit en question est respecté. Finalement donc, cette question d'évaluation du respect de ces droits par les publics concernés est relative, il est laissé à l'appréciation de chacun d'estimer s'il s'en est bien acquitté ou non. Sous ce rapport, ne nous étonnons pas de voir un parent assurer deux repas journaliers seulement, ou même, un à son enfant et avoir la satisfaction de lui avoir garanti le droit à l'alimentation.

De même, nous ne serons pas surpris de nous retrouver avec un parent convaincu d'avoir, pleinement, assumé son devoir à l'identité envers son enfant, parce qu'il lui a donné un prénom et un nom, ni même de l'entendre revendiquer l'observation de ce droit à l'hygiène qu'il réduit à lui faire prendre un bain journalier. Par ailleurs, il faudrait s'attendre aussi d'être en face d'un parent qui se prévaut de tout le mérite à propos de la sécurité physique, dont jouirait son enfant tant que ce dernier n'est pas encore victime d'accident ; alors qu'il n'a, pourtant, pris aucune précaution pour le protéger.

Mais un autre angle d'analyse suggère une autre raison plausible qui explique ce silence assourdissant, doublé du déni total de ces dits droits. Les raisons pourraient techniquement être liées au système du *confiage* et ses réalités.

En effet, faire le choix de confier son enfant à des marabouts itinérants, installés le plus souvent en dehors du village, signifie, de fait, pour le parent de "renoncer" à témoigner à son enfant d'une assistance parentale, Qu'il en est conscient ou non. De manière symbolique, cela se traduit de manière triviale par rompre son serment légal et social de lui garantir la sécurité alimentaire, physique, vestimentaire, hygiénique, identitaire, sanitaire, éducative. Par faute d'une présence physique et constante, condition nécessaire à remplir déjà pour espérer, ensuite, pouvoir lui assurer un suivi quotidien. Dans une telle configuration, la distance physique qui sépare le *confieur* (parents ou tuteurs du *Talibé*) au confié (enfant), constitue un obstacle difficilement franchissable pour remplir un droit qui s'exécute, dans un temps et un espace rapprochés ; au service de l'impétrant.

Aussi est-il compréhensible de reconnaître, en toute logique que, à la question du respect des droits de leurs enfants, les parents puissent éprouver des difficultés à attester, s'ils leur réservent une observation stricte ou non. Dans la mesure où en confiant leurs enfants à des marabouts de *Daaras* itinérants, ils se séparent d'eux pendant toute la période de leur enfance. Dans ces conditions, il est difficile pour eux, tout en restant loin des enfants, de leur apporter en même temps toute l'assistance nécessaire et obligatoire qui leur incombe, en droit. Bien qu'ils soient conscients de la légalité absolue de s'en acquitter ; qu'ils l'admettent ouvertement ou non dans le cadre de nos entretiens.

Les autres points inscrits à l'ordre des discussions, bien que de controverse et controversés ont-ils apporté plus de cohérence et de justesse dans les positions et les réponses des parents ?

5.2 Agir contre la maltraitance de l'enfant *Talibé* : déficit de traduction des idées en actes

5.2.1 L'exploitation économique des enfants : un *statu quo* érigé en règle de conduite

Lu à l'envers, les droits, dont les enfants doivent jouir, représentent pour les parents des devoirs qu'ils doivent observer nécessairement, sous peine de sanction pénale. Les contenus des deux dispositifs s'avèrent identiques, à tout point de vue. Autrement dit chaque droit dévolu à l'enfant devient, *de facto*, un droit imputé au parent, à charge pour lui de le respecter scrupuleusement. La question des droits de l'enfant peut, donc, être appréhendée suivant une double entrée. Aussi bien sous l'angle des devoirs de parents vis-à-vis de leurs enfants que sous l'angle des droits.

C'est, d'ailleurs, cette dernière représentation que nous allons justement privilégier dans cette présente étude, lorsqu'il s'agira de parler de la problématique de l'exploitation économique des enfants du fait des parents et des marabouts de *Daara*.

Relevant du jargon juridique, la formulation est caractérisée par une forme hermétique aux non-initiés et un fond de pensée indiscutable. Le langage par lequel les interdits, les obligations, les recommandations concernant les droits des enfants sont instruits, s'avère inaccessible aux populations ordinaires. Mais au nom de l'épanouissement de l'enfant, et, au nom du principe que nul n'est censé ignorer la loi, les organismes à vocation sociale se donnent, entre autres missions, de familiariser les personnes à tous les sujets de droit comme les y invite par ailleurs leur vocation générale.

Pour cette raison et pour sa philosophie participative à laquelle elle tient particulièrement comme approche, l'ONG Symbiose oriente-t-elle son action communicationnelle dans cette direction, qui consiste à porter à la connaissance des parents et tuteurs d'enfants de *Djéri kao* et de *Diamafara* les dispositions légales et /ou morales édictées en faveur du bien-être des enfants *Talibés*. Ainsi qu'elle s'y est engagée dans l'axe 3 de son programme où elle confirme que : « la question de l'appropriation par les populations des programmes qui leur sont destinés revêt une importance fondamentale » (ONG Symbiose, Plan stratégique 2012 – 2017 : 15).

Qu'en est-il de la réception des discours développés par l'ONG, à propos des questions relatives au travail agricole et à la mendicité des enfants *Talibés* ?

5.2.1.1 Une évolution contrastée des attitudes des sujets enquêtés sur le travail agricole des enfants

Tout travail opposé à un enfant est qualifié d'infraction par la loi sénégalaise dans sa lettre, avec l'arrêté n° 003749 – 6 juin 03 / MFPTEOP/DTSS fixant et interdisant les Pires formes du travail des enfants. Mais, dans son esprit, ce même arrêté aménage des points d'exception et de dérogation qui peut, par des combinaisons contre-nature et des interprétations détournées, soustraire certains d'entre eux de la liste des travaux incriminés. Parmi ces travaux, on distingue le travail agricole des enfants qui est souvent accompagné d'une plaidoirie, qui prend des airs de réhabilitation programmée. La justification, qui est accompagnée à cet effet, exploite les points névralgiques de la loi.

Le travail agricole des enfants, une infraction aux yeux de la loi, avec des dispositions assez équivoques à la base de positions mitigées

Après une revue quasi exhaustive des textes de loi internationaux et nationaux sur les formes de travail des enfants, (cf. Tableau récapitulatif du cadre juridique) il n'est nullement répertorié, parmi celles incriminées, une désignation nominative et explicite de l'activité agricole des enfants, en tant que telle.

Or, en droit, tout ce qui n'est pas interdit est considéré comme permis, au nom d'une certaine jurisprudence. Pire, les travaux champêtres soumis aux enfants semblent, même, être passés sous le coup d'une dérogation juridique et deviennent, à ce titre, légaux. « L'arrêté n°003748 – 6 juin 03 / MFPTEOP/DTSS) fixe l'âge minimum légal de travail à 15 ans révolus (avec, cependant, une dérogation pouvant être accordée, par l'autorité compétente, pour les enfants de 12 ans révolus à condition que « les travaux exercés dans le cadre familial » soient de type léger et « ne portent pas atteinte à la santé, à la moralité et au déroulement normal de la scolarité de l'enfant ».

Ainsi, suivant le type de travail auquel il correspond l'agriculture, dont il est question ici, relève des activités familiales et du coup remplit de ce point de vue un des critères du régime dérogatoire.

En outre, elle passe aussi l'obstacle de la pénibilité qui est un autre critère de dérogation, pour ce qui est l'équilibre entre la lourdeur de la tâche qui est affectée à l'enfant et la capacité de résistance physique de ce dernier. Une dialectique à laquelle les personnes qui emploient les enfants dans les champs, que ce soient parents comme marabouts, semblent très attentives. En être conscient est déjà de bon augure quant à son éventuel respect. Or, ils en sont conscients comme cela ressort sans ambiguïté à travers les propos de certains d'entre eux :

Ibrahima : « À notre avis, il y a spécialement des types de travail qui sont adaptés à l'enfant ? ».

En plus de reconnaître la nécessité d'observer une proportionnalité entre la capacité de résistance de l'enfant et l'opération culturale, qui doit lui être affectée, il apparaît chez les parents des enfants de notre population d'étude une volonté manifeste d'appliquer, rigoureusement, à la lettre cette disposition, dans la réalité. Ou, du moins en théorie. À cet effet, il est d'abord identifié les différentes tâches que comporte l'activité agricole qui, ainsi caractérisée, donne une idée de l'exigence physique que l'une et l'autre nécessite pour sa réalisation. À partir de là s'ensuit une hiérarchisation bien établie entre elles.

Une classification des activités champêtres qui permet de désigner, de *facto*, pour chacune d'elle, la classe d'âge d'enfant indiquée devant se charger de son exécution. Une distribution des tâches guidée par des motivations pratiques et/ou morales.

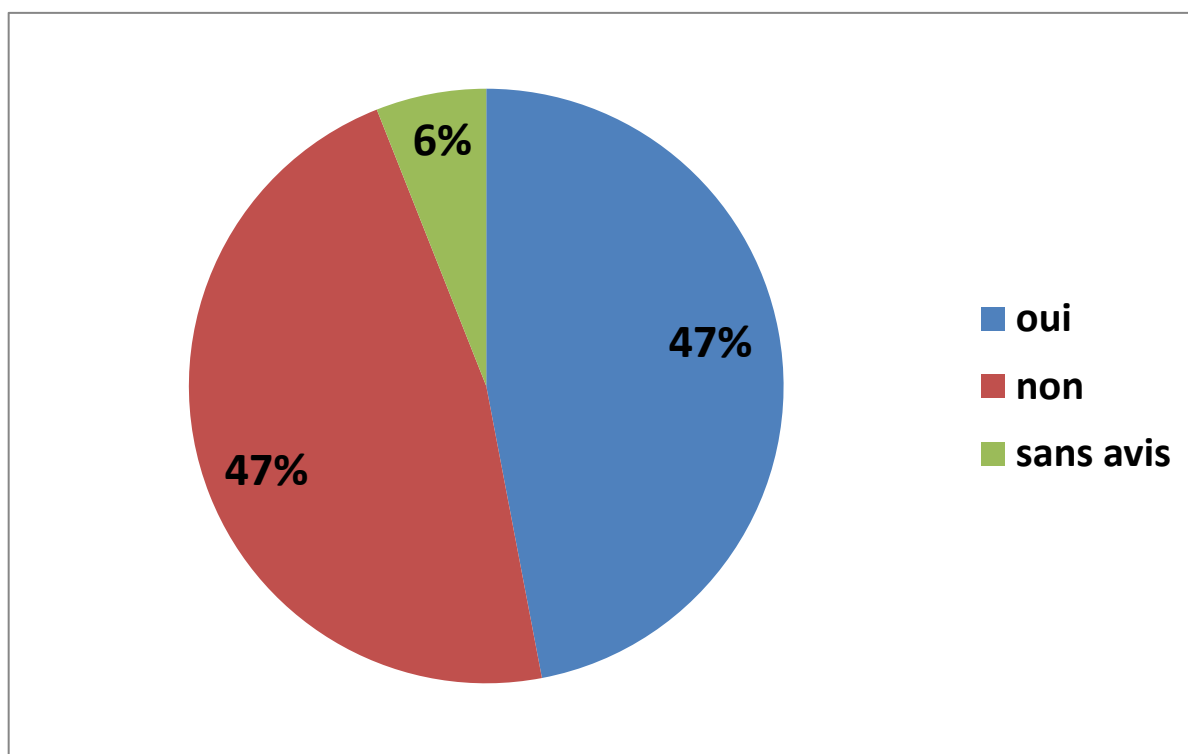
Arame : « L'affectation de tâches agricoles aux enfants se fait en fonction de leurs aptitudes physiques. Si les aptitudes physiques de l'enfant ne sont proportionnelles qu'à l'activité de désherbage, alors il sera affecté aux tâches de désherbage et on lui laisse se débrouiller ainsi. Si ses aptitudes physiques sont proportionnelles à l'activité de maniement des machines, il sera alors affecté aux tâches de maniement des machines ; ainsi à l'enfant qui n'a pas de force physique adaptée, il ne lui sera pas attribué un travail de maniement des machines ».

Mais, si le souci de poser chaque type de travail agricole sur des épaules aptes à les supporter reste intact, la démarche pour arriver à une identification nette et précise du sujet apte est, quant à elle, plus aléatoire. Pour contourner cette difficulté, il y a une tentative de définir pour chaque opération culturale un âge correspondant.

Ayons toujours à l'esprit que 12 ans reste le seuil limite fixé par la loi comme troisième critère dérogatoire pour soumettre l'enfant au travail. Fusse-t-il un travail léger effectué dans le cadre familial comme cela semble être le cas pour l'agriculture exercée par les enfants.

Donc, pour bénéficier de la dérogation sur les travaux agricoles des enfants, il ne doit être utilisé dans les activités champêtres que des enfants de moins de 12 ans, sinon cette forme d'agriculture sera condamnée par la loi. S'il ressort, dans ce qui précède, une volonté claire de se conformer à la loi dans les propos tenus, en est-il toujours ainsi dans la réalité, avec les publics partenaires de *Djéri Kao* et de *Diamafara* ?

Discutable au regard des positions exprimées dans le graphique suivant qui sont, dans l'ensemble, mitigées à propos de la détermination de la limite d'âge légalement arrêtée à 12 ans. Niveau d'âge que l'enfant doit impérativement atteindre, au *minimum*, pour être employé. Le public de l'étude interrogé sur ce point est proportionnellement partagé avec 47 % d'entre eux qui donnent une réponse correcte à cette question et 47 % d'autres qui passent complètement à côté de la bonne réponse, tandis que les 6 % restant ne se sont pas prononcés sur le sujet.



Graphique 10 : position du public sur l'(il)légalité du travail agricole des enfants

Falilou Bâ, Thèse, AMU 2018

D'ailleurs, ce score nul avec des réponses positives et des réponses négatives à proportion égale, et, qui se neutralisent (dé)montre parfaitement le caractère litigieux qui caractérise la lettre de la loi pour l'interdiction du travail de l'enfant. À cause des différentes exceptions qui finissent par déteindre au niveau de sa lisibilité, de telle sorte que dans son esprit, elle en devient confuse pour beaucoup de sujets sociaux enquêtés sur ce point précis.

Pour illustration, les propos recueillis de la part des publics avec qui nous nous sommes entretenus autour de cette question qui laissent entendre que des enfants de moins de 12 ans pourraient être employés, selon leur point de vue. Pire, ces derniers laissent, même, voir que même des bambins de 10 ans et, parfois, en deçà sont enrôlés dans la réalité.

Sous ce rapport, ce travail agricole soumis à l'enfant dans ces conditions s'avère illégal car même si, par pseudo-humanisme, des précautions sont prises pour attribuer des tâches supportables à toutes les catégories d'enfants mobilisées. L'infraction se situe dans le fait qu'il est, purement et simplement prohibé par la loi, d'affecter un travail à un enfant qui n'a pas encore 12 ans révolus. Quelle que soit par ailleurs la nature du travail en question.

Or, si on écoute bien ce qui nous est dit des enfants en activité dans les champs, on entend clairement que nos publics-parents interlocuteurs laissent entendre que les plus vieux d'entre eux sont de 2 ans, au moins non éligibles, à toute activité professionnelle. Ainsi, malgré les garde-fous érigés par la loi, il n'empêche qu'elle est transgressée dans les faits. Ainsi que nous pouvons le constater, dans les propos de l'un des sujets de l'étude :

Amsatou Gueye : « Pour un enfant de 10 ans environ, il est affecté aux activités de culture, de désherbage ; à la fin desquelles activités, l'enfant Talibé va se mettre à l'apprentissage du Coran jusqu'à l'heure de la reprise des activités agricoles où il retourne encore aux champs ».

En plus des paroles entendues, l'infraction nous est apparue plus flagrante lorsqu'il nous est donné, à la faveur d'une observation directe de terrain au niveau des champs de culture visités à l'occasion de nos enquêtes de terrain, de constater de visu des enfants qui sont effectivement employés dans les activités agricoles. Les enfants que nous avons rencontrés dans les champs n'ont pas encore, à nos yeux, atteint 10 ans en âge. D'ailleurs notre impression est vite confirmée par Sette Sall qui nous présente un enfant qu'il connaît, apparemment très bien, et pour qui, il nous indique la tâche champêtre à laquelle il est dévoué tout en nous révélant son âge encore trop petit qui le disqualifie aux yeux de la loi de toute forme de travail et de toute tâche agricole :

Sette Sall : « [...] Cet enfant doit avoir environ 8 ans (il désigne du doigt un jeune enfant). Il est an âge d'entretenir des moutons mais aussi il peut amener les chevaux au champ et les immobiliser là-bas. Toutefois, lorsqu'il s'agit de tirer des machines, de cultiver, ou même de lui faire monter et descendre des sacs sur des charrettes, on ne doit pas soumettre ces types de travaux pénibles à un enfant de cet âge ».

Donc, malgré toute la détermination affichée de respecter la règle éthique qui veut que soit attribuée une tâche donnée à la personne qu'il faut suivant ses potentialités athlétiques, il faut voir que dans le cas qui nous concerne il y a une entorse à une disposition d'une loi. Cette distorsion à un des dispositifs de la loi, fût-elle isolée, rend du coup la pratique automatiquement hors-la-loi dans toute son intégralité ; quel que soit par ailleurs le niveau de respect des autres dispositions qui la composent.

Sous ce rapport, le seul manquement, au niveau de l'âge, dont sont tributaires les enfants des villages de *Djéri Kao* et de *Diamafara* soumis aux travaux champêtres il(légalise) une tradition enracinée dans la société sénégalaise. Encore même que, à y voir clair, ce n'est pas la seule disposition qui est problématique. En effet, un autre critère dérogatoire de cette même loi est la précaution qui est exigée à celui qui fait travailler l'enfant de s'organiser jusqu'à ce que l'activité à laquelle il soumet ce dernier « *ne porte pas atteinte [...] au déroulement normal de la scolarité de l'enfant* ».

Cette disposition fait d'ailleurs écho à une autre contenue dans la Charte africaine sur les droits et le bien-être de l'enfant (CADBE) qui l'a sûrement inspirée et qui a stipulé avant lui que : « l'enfant est protégé de toute forme d'exploitation économique et de l'exercice d'un travail qui comporte probablement des dangers ou qui risque de perturber l'éducation de l'enfant ou de compromettre sa santé ou son développement physique, mental, spirituel et social ». Une telle précaution qui est prise au niveau de la loi pour garantir de bonnes conditions d'études aux enfants n'a d'égal que le grand intérêt que les parents du public de l'étude accordent au respect du droit à l'instruction de l'enfant consacré par la loi. Intérêt et respect à l'instruction qui est en parfaite conformité avec la conviction profonde qu'ils nourrissent pour leurs fils de leur garantir une instruction réussie.

Aussi les parents donnent-ils une place centrale à une bonne scolarité dans le cahier de charge qu'ils soumettent aux marabouts de *Daaras* au moment même où ils lui confient leur enfant, de manière explicite et aussi et surtout de manière implicite comme c'est souvent le cas. Une importance pour l'éducation de leur descendance compte parmi les buts principaux que la société comme la religion musulmane imposent aux parents en termes de mission et qui se mesure au niveau des priorités auxquelles ils l'élèvent en la plaçant au même piédestal que l'initiation au travail agricole avec qui ils regroupent sous la forme d'un ticket gagnant pour une vie réussie dans ce territoire du Saloum où c'est la tradition, d'après Élimane Gueye :

Élimane Guèye : « J'avais confié mes enfants à des marabouts avec le double objectif qu'ils apprennent le Coran et qu'ils soient initiés aux activités agricoles comme il était de coutume ici dans la zone du Saloum ».

Ainsi, en plus du souhait et de la volonté manifestés, il apparaît chez les parents de *Djéri kao* et de *Diamafara* une attente forte et légitime de voir leurs enfants être entièrement mobilisés pour leurs études coraniques par les marabouts de *Daaras* à qui ils les ont confiés. Mais dans les faits, force est de constater que l'intérêt que les parents accordent à la didactique dans la formation de leurs enfants à la vie n'est pas toujours pris en compte à la juste proportion de leurs aspirations. En considération du temps quantitativement incongru qui est effectivement dédié aux humanités de leurs enfants dans les *Daaras*.

Pour le mesurer, il faut décortiquer le *planning* des activités journalières auxquelles ils sont occupés. En partant du postulat que dans un chronogramme donné, plus une activité particulière est récurrente et plus est important le volume horaire qui lui est imparti, plus il lui est alors accordé une valeur stratégique ; et vice-versa. Sous ce rapport, apprécions l'agenda journalier des enfants *Talibés* pour être édifié sur la valeur qui est précisément attribuée à la composante pédagogie dans le lot des activités quotidiennes affectées à ce dernier :

Arame : « ils (les marabouts de Daara) vont aux champs avec les enfants Talibés jusqu'à 11 heures après ils les font descendre et reviennent avec eux dans le Daara pour les accompagner dans leur apprentissage du Coran jusqu'à 13 heures ; à 14 heures, il leur est donné un temps pour la pause et à 16 heures, ils vont tout juste aller chercher du bois de chauffe et rentrer au Daara ».

Au regard de cet emploi du temps des enfants *Talibés*, il apparaît sans surprise que les deux activités principales auxquelles les enfants *Talibés* s'adonnent se trouvent être les travaux champêtres et l'apprentissage du Coran. Mais dans l'appréciation, leur présence quasi permanente dans les champs pour le travail agricole contre une absence prolongée au niveau des *Daaras*, lieu d'instruction, démontre un déséquilibre notoire au détriment des études coraniques qui se retrouvent relégués, très loin, au second plan comme finissent par le reconnaître les populations. Face à ce décalage, les parents sont donc trahis dans leur souhait et leur volonté nourris en faveur du destin éducatif de leurs progénitures. Leur désillusion est à la dimension des pointes de désolation et de regret qui éteignent leur voix lorsqu'ils sont amenés à en faire le triste aveu :

Talla Dramé : « Je dois admettre que le temps que l'enfant Talibé passe en dehors du Daara, consacre aux travaux des champs est largement plus important que le temps qu'il investit dans ses études coraniques ».

[...]

Ibrahima Gueye : « Je l'ai pourtant dit avant que vous ne veniez (s'adressant à Imam Gueye qui est l'interlocuteur précédent) qu'un Talibé qui dès son réveil passe son temps à mendier jusqu'à midi coïncidant avec l'heure où l'enfant Talibé va mendier pour son déjeuner sans compter le soir où il va encore mendier de quoi dîner. Dans ce cas, si la journée active fait neuf heures au total, l'enfant Talibé passe toutes les sept heures de temps à mendier ; il est alors certain que les seules 2 heures de temps restantes sont infirmes pour bien apprendre le Coran. (Les autres de l'assemble confirment et signent) ».

Avec ce constat, il est établi que les conditions idoines pour un bon apprentissage du Coran ne sont pas réunies ; ne serait-ce que le non-respect d'un *quantum* horaire requis pour un programme qui doit conduire à la maîtrise du Coran. Pour mieux se convaincre jusqu'à quel niveau une telle faille peut saborder la formation éducative des enfants *Talibés* et donc légitimer davantage le caractère condamnable de l'activité agricole des enfants *Talibés* telle qu'elle se pratique dans la zone de notre étude, il suffit d'écouter nos interlocuteurs parler des résultats scolaires de leurs enfants qu'ils avaient inscrits dans les *Daaras* pour qu'ils réussissent, entre autres objectifs, à acquérir des connaissances du Coran. Leurs propos renseignent à suffisance sur les conséquences décevantes qu'ils en ont tirées ; et dont le peu de temps qui est consacré aux enseignements au profit des travaux champêtres en est la cause majeure, selon leurs dires :

Falilou Bâ : « Quel résultat tire le parent du confiage de son enfant à un marabout de Daara, généralement ? ».

Malick Dia : « Dans la plupart des cas, le parent n'obtient pas le résultat escompté, l'enfant ne jouit pas de l'érudition attendue dans le domaine de la connaissance coranique. Tel l'exemple de l'enfant que je vous avais donné, qui a passé plus de 10 ans dans les Daaras sans aucun résultat. Tout le contraire de cet autre enfant resté dans le Daara du village et qui a très vite progressé et a fini par acquérir la maîtrise du Livre Saint ».

[...]

Talla Dramé : Vous demandez les résultats que j'ai obtenus sur les enfants que j'avais confiés à des marabouts de Daaras en dehors du village, je dois avouer que je n'ai pas obtenu du confiage les résultats escomptés pour mes enfants. Pour preuve, il y en a un parmi les enfants que j'avais confiés qui a fugué et qui a fini par complètement disparaître et dont je reste toujours sans nouvelles».

Pour toutes ces infractions constatées, le travail agricole des enfants *Talibés* de *Djéri Kao* et de *Diamafara* relève, dans l'esprit de la loi de l'illégalité, même si les parents continuent malgré tout à le cautionner sous plusieurs prétextes. Les arguments les plus invoqués et/ou les plus revendiqués pour le légitimer au moins, à défaut de le légaliser, ils lui reconnaissent un rôle formateur pour l'enfant en que moyen d'apprentissage du futur métier d'agriculteur dans ce bassin arachidier du Sénégal professionnellement agricole et une fonction d'intégration sociale en tant que facteur de socialisation de l'enfant.

À partir de ce moment, ils vont tirer ce filon qui se présente à eux pour procéder à requalification du terme chargé et physique de travail agricole de l'enfant par sa (re)dénomination sous le vocable prometteux et bienveillant d'initiation au travail. Encouragés, que sont ces arguments, par la formulation déjà illisible de la loi à laquelle des organismes respectueux viennent encore ajouter une couche d'imprécision dans leur tentative de clarification de ses dispositifs.

En effet, la simplification de la loi par l'ANSD, par exemple, n'est pas venue éclairer l'ambiguïté de cette loi si ce n'est l'embrouiller davantage, lorsqu'elle déclare que : « Tout travail n'est pas en soi préjudiciable aux enfants ; certains enfants contribuent aux tâches ménagères et aident leurs parents pour certains travaux sans pour autant que leur scolarité et leur développement physique et psychologique ne soient compromis. D'autres jeunes de 15 à 18 ans travaillent de façon tout à fait légitime ; les conditions dans lesquelles ils travaillent sont adaptées à leur âge et à leur degré de maturité et sont sans aucun risque pour leur développement normal. Ils acquièrent de la sorte les qualifications et les comportements dont

ils auront besoin en tant que futurs travailleurs et contribuent à la prospérité économique du pays » (ANSD, 2005 : 52).

Au contraire, toutes portes de sortie, qu'elle voulait ouvrir, ont fini par être utilisées, plutôt comme des passe-droits qu'une tierce personne mal intentionnée pourrait exploiter au détriment de l'enfant ces dispositifs visaient à protéger.

Des représentations de certains parents de *Djéri Kao* et de *Diamafara* en évolution à propos du travail agricole des enfants

Une analyse approfondie des réponses de certains des publics interlocuteurs révèle que même si les (ré)actions des publics de *Djéri Kao* et de *Diamafara* destinataires des campagnes d'information de Symbiose sur le sujet de l'illégalité du travail agricole de l'enfant ne sont pas unanimes, une partie des personnes sensibilisées par l'ONG font quand même état d'une bonne compréhension des leçons reçues. Ainsi que le prouvent Lobé Lô, Amsatou Gueye et d'autres encore qui adoptent justement l'attitude enseignée.

Lobé : « Non, l'enfant ne doit pas être soumis au travail (exploitation économique) ».

Lobé : « Non, pas du tout. L'enfant ne doit pas être soumis à un travail lucratif. À tout le moins, l'enfant doit être soumis à des études ».

[...]

Kéba : « Personnellement, en ce qui me concerne, je ne soumettrai pas mon enfant à un travail lucratif qui lui rapporte de l'argent ; non ».

[...]

Dia : « c'est certainement profitable pour le bourreau d'engranger de l'argent au profit de l'enfant ; mais ce n'est recommandé pour l'enfant lui-même. Certes c'est gratifiant, à ne pas en douter, pour l'instigateur ».

[...]

Amsatou Gueye : « Non, pas du tout ; le parent ne doit pas soumettre son enfant à un travail lucratif qui lui rapporte de l'argent (une exploitation économique) car cela peut le pousser à des problèmes et plus précisément à commettre des actes moralement répréhensibles. Pour exemple, si cet enfant-là est, un jour bredouille après une journée de travail, il peut être tenté de s'adonner au vol pour se procurer de l'argent ».

[...]

Kéba : « Bien sûr que pour moi l'enfant doit travailler (initiation au travail) sinon, il risque de ne maîtriser aucun métier ».

Falilou Bâ : « À quel genre de travail (exploitation économique) doit être soumis l'enfant ? ».

Kéba : « L'enfant doit être initié au travail dans lequel s'active son père qui va le lui apprendre petit à petit ».

Mais à y voir de plus près, nos interlocuteurs font mieux que s'approprier ces notions de droit, ils les assimilent parfaitement. Pour preuve, lorsque le débat est allé en s'approfondissant jusqu'à porter sur des aspects plutôt techniques de la question, comme sur les cas d'exception où la loi autorise les enfants à s'adonner au travail, où plus justement, les parents à soumettre leurs enfants au travail, certains sujets enquêtés font état d'une parfaite maîtrise des subtilités qu'elles renferment. Dignes de véritables spécialistes en la matière. Ils tiennent la discussion, révèlent une expertise avérée leur permettant de déchiffrer le discours juridique et d'arriver à traduire des silences de la loi qui échapperaient ou dérouteraient des non-initiés ordinaires. En guise d'illustration, prenons exemple sur les spécifications autour du rapport entre âge de l'enfant et son admission au travail.

Dans une autre de ses dispositions, la loi « n°003748 – 6 juin 03 / MFPTEOP/DTSS) fixe l'âge de l'enfant à 18 ans qui pénalise toute utilisation de l'enfant à des fins professionnelles ; seulement, dans cette même loi, il est aussi légalement indiqué l'âge de 15 ans jusqu'où il serait possible d'admettre l'enfant au travail. Comprendre chacune de ces dispositions juridiques et les interprétations qui vont avec sans s'y perdre témoigne d'un bon discernement.

Or, une partie de notre public interlocuteur laisse entendre, à travers leurs réponses, qu'il en est arrivé à ce niveau de domination du sujet. Pour preuve, un des leurs revient sur la teneur de chacun des dispositifs, nébuleux et même contre-nature de la loi en apparence.

Mieux il se permet même d'aller assez loin, dans la manifestation de sa maîtrise de ce point, en portant un regard critique qui milite en faveur d'un exposé des motifs qui expliquerait le choix du législateur de prendre le seuil de 18 ans ferme ; ni plus, ni moins, comme année de baculement de l'enfance à l'adolescence :

Mod Diané « : Pour moi, ce n'est pas une bonne chose de soumettre les enfants à une exploitation économique ; des enfants jusqu'à l'âge de 15 ans et même jusqu'à 18 ans. Car si tu fais entrer l'enfant très tôt dans le circuit de la recherche d'argent, cela peut finir par le pervertir et le pousser à des actes moralement condamnables. À mon avis, vaut mieux attendre jusqu'à ce qu'il soit majeur pour mettre l'enfant dans le circuit lucratif ; à partir de 18 ans et même cela, à condition qu'il n'est pas en apprentissage. Mais tant qu'il est dans le circuit éducatif, vaut mieux l'encourager sur ce chemin ».

En plus d'être abaissé à 15 ans, l'âge minimum d'admission de l'enfant au travail est encore rabaisé et peut désormais tomber jusqu'à 12 ans, selon des circonstances particulières prévues par la loi. En effet, pour utiliser l'enfant dans des travaux quelconques, 12 ans constitue un âge dérogatoire dont le caractère d'exception se justifie par la nature même du travail. Cette exception tient surtout du niveau de pénibilité de la tâche en question pour laquelle l'employeur doit veiller à ce qu'il soit adapté aux aptitudes physiques de l'enfant.

Sur ce point, une compréhension fine de la loi est nécessaire pour ne pas mettre l'enfant en danger et se mettre, soi-même, sur le banc des accusés de maltraitance. Les populations interrogées se sont montrées à cette hauteur, du moins pour ce qui est de la connaissance, en démontrant dans leurs discours qu'elles sont conscientes qu'un enfant de moins de 15 ans aussi peut se mettre légalement au travail.

Mais à la seule condition que les tâches qui lui sont dévolues lui soient supportables ; à défaut, elles sont catégoriques que l'enfant doit être déchargé de toute forme activité professionnelle. Encore que, il ne descend pas sous la barre de 12 ans :

Talla Dramé : « [...] Avant 15 et 16 ans, le travail auquel on doit soumettre l'enfant doit être limité, insignifiant pour ne pas dire nul ».

Au-delà de simples déclarations, les populations de l'étude vont même jusqu'à procéder à une hiérarchisation des différentes activités champêtres de l'enfant en fonction des tranches d'âge. Ainsi, il est indiqué pour chaque classe d'âge une tâche agricole adaptée à sa force qui devrait lui être affectée. À ce propos, Arame Touré nous fait part de cette catégorisation établie, à travers quelques exemples ci-dessous :

Arame : « L'affectation de tâches agricoles aux enfants se fait en fonction de ses aptitudes physiques. Si les aptitudes physiques de l'enfant ne sont proportionnelles qu'à l'activité de désherbage, alors il sera affecté aux tâches de désherbage et on lui laisse se débrouiller ainsi. Si ses aptitudes physiques sont proportionnelles à l'activité de maniement des machines, il sera alors affecté aux tâches de maniement des machines ; ainsi à l'enfant qui n'a pas de force physique adaptée, il ne lui sera pas attribué un travail de maniement des machines ».

Certains types de travaux destinés aux enfants peuvent être donc compartimentés en tâches distinctes les unes des autres, en fonction de leur pénibilité, de leur dangerosité, de leur moralité... Sous ce rapport, elles peuvent être affectées à différentes personnes selon des critères définis comme la force, la résistance, la maturité etc. Ainsi, en procédant à une classification des activités champêtres de l'enfant selon l'âge, la loi les a érigées du coup en des zones de droit et des zones de non droit suivant le rapport entre âge de l'enfant et pénibilité de la tâche. Mais, même dans cet *imbroglio* juridique, le parent de *Djéri Kao* ainsi que celui de *Diamafara* de notre population d'étude parvient à se retrouver dans les labyrinthes que constitue la loi sur le travail agricole ; grâce en partie aux séances d'information, de sensibilisation et d'information que l'ONG Symbiose leur destine.

Mais arrivent-ils à traduire toutes ces connaissances acquises dans leur pratique de tous les jours par leur application rigoureuse en actes ?

5.2.1.2 Des parents (dé)favorables à la mendicité des enfants *Talibés* ?

La réponse à la question oratoire, que nous nous sommes posé *supra*, quant à la faculté du public-parent destinataire de la communication persuasive de l'ONG, sur la question du travail des enfants en général, de passer des cognitions acquises aux actions, semble être non. Si on s'en réfère au point 1.2.2 intitulé l'exploitation économique des enfants, une pratique ancrée dans les pratiques, qui laisse entendre les discours tenus par notre population d'étude à propos de la loi sur le travail de l'enfant. Il en ressort que ces derniers ne manifesteraient pas une opposition nette et stricte contre la pratique de la mendicité des enfants *Talibés* ; au contraire. D'abord au niveau de leurs attitudes, d'une part mais aussi et surtout au niveau de leur conduite, d'autre part ; vu leur posture face à ce phénomène.

La grande surprise provenant des publics-parents de l'étude, de la part de qui on attendait une mobilisation forte et musclée contre tout ce qui pourrait indisposer l'enfant, est intervenue lorsqu'ils ont porté les habits de supporters du marabout de *Daaras*. De plus en plus nombreux à réduire ouvertement et banalement les enfants à leur charge à la mendicité, faisant fi de tous les dangers, les risques, les conséquences que comporte une telle forfaiture.

Or, alors que les sujets de l'étude constitués principalement de parents et tuteurs d'enfants *Talibés* devraient se mobiliser contre eux et être leurs pourfendeurs, voilà qu'ils les défendent, ou du moins, qu'ils leur trouvent des justificatifs, des circonstances atténuantes à leur geste au détriment de l'enfant. De par leur attitude, ils légitiment, d'une certaine façon, une certaine filière de la mendicité d'enfants *Talibés* se met en place.

Que dans cette frange de la population, se (re)trouvent en bonne place des parents d'enfants *Talibés* qui faisaient déjà partie du public partenaire enrôlé par l'ONG Symbiose, dans son projet de lutte contre la mendicité des enfants *Talibés*, est d'autant plus étonnant pour. Rappelons qu'il a été enseigné que faire mendier l'enfant *Talibé* est interdit par le Coran et est même synonyme de péché.

Par ailleurs, il ne leur pas échappé que la pratique est moralement condamnée par une frange de la société et ils ont été sans nul doute été informés et sensibilisés différentes raisons recurrentes et récentes mises à leur disposition par l'ONG Symbiose au travers ses campagnes de communications sur la mendicité des enfants *Talibés*. Son discours portant, systématiquement, sur ces trois grandes idées avancées ci-dessus, qui tirent leur force de leur fond concordant alors que leurs sources sont toutes différentes quoique chacune soit digne de foi.

Sans compter le rythme d'exposition de ce discours de mise en garde devenu redondant qui leur servi lors des campagnes de l'ONG, mais aussi de manière opportuniste, à l'occasion des nombreuses mobilisations organisées à travers les initiatives d'acteurs de la société civile, d'intellectuels et de l'État qui multiplient, davantage, et élargissent, au grand nombre, leurs actions publiques de lutte contre la mendicité des enfants *Talibés* à l'intention de la population sénégalaise en général. Une forte publicisation qui passe par les supports médiatiques (Télévisions, Radios, journaux), mass média (émissions de grande envergure médiatique) par les mobilisations culturelles et populaires (kermesses, shows, cérémonies de luttes...).

Un rejet, de plus en plus, marqué de la pratique de la mendicité des enfants *Talibés*

À l'opposé, les adversaires à la mendicité des *Talibés* se manifestent de plus en plus et s'insurgent contre la pratique ou plus précisément à ce qu'elle est réduite aujourd'hui. Comme arguments à charge, ils invoquent des justificatifs qu'ils disent puiser dans les recommandations religieuses et/ou dans les dispositifs réglementaires, et aussi, dans une certaine vision sociale en évolution sur la question. Nous en évoquons quelques-uns dans les lignes qui suivent.

Une condamnation de la pratique de la mendicité sur une base religieuse

Aussi, pour justifier la mendicité, une certaine population entretient-elle la confusion entre cette pratique nuisible à la société et la *sadaqa*, qui est un précepte de l'Islam prescrit dans la sourate IX et II : (déjà cité plus haut). Dans ces versets, le Coran fait obligation aux musulmans nantis d'assister les pauvres. Il est toujours bon de faire un sacrifice. C'est une façon de remercier le Créateur qui t'a confié ce que tu offres aux pauvres pour les aider à supporter leur misère. C'est bien qu'à chaque fois que tu le peux, il faut donner. La fortune n'a pas de domicile fixe, Dieu ne te l'a pas attribuée d'une manière définitive. Il ne fait que la

prêter. Cela, il faut toujours y penser. C'est cette solidarité, mal comprise, qui fait qu'au Sénégal la mendicité est devenue un droit pour les pauvres et les maîtres d'écoles coraniques. Ces derniers s'arrogent le droit d'envoyer leurs *Talibés* dans la rue des grandes villes pour mendier. « En mendiant nous ne faisons que réclamer ce qui nous est dû ». C'est donc cette conception de la charité qui explique en partie la difficulté, voire l'impossibilité d'éradiquer la mendicité au Sénégal (Diouf, 2011 : 87-88).

Certes, l'Islam recommande fortement la charité mais, il condamne aussi, de manière explicite, la mendicité. Dans la sourate II, il est écrit aussi : « Aux nécessiteux qui se sont confinés dans le sentier d'Allah, et ne parcourent pas le monde (à la recherche de biens) et que l'ignorant croit riches parce qu'ils ont honte de mendier-tu les reconnaîtras à leur aspect- ils n'importunent personne en mendiant». Dans ce verset, l'Islam condamne la mendicité qu'il considère comme une honte » (Diouf, 2011 : 87-88).

En plus de ces interprétations et commentaires, il y a les faits scientifiques, tirés des règles de droits islamiques de l'enfant, qui ne souffrent d'aucune ambiguïté tant le discours est univoque. S'il est consigné, dans le texte religieux, que dans des situations précises et désespérées, le recours à la mendicité est autorisé, dans aucun de ces cas, l'enfant lui n'est concerné. Et à ce titre, il est exempté de cette pratique par le Coran.

Cette thèse est d'autant plus intéressante que les musulmans (dans leur frange *salafiste*) considèrent, de manière orthodoxe, le Coran comme le Grand Livre qui comporte, ce qui est passé, ce qui est présent et ce qui va venir. De ce point alors tout ce qui n'est pas explicitement autorisé dans le livre-Saint est implicitement, par déduction, interdit par l'Islam. Or, la mendicité des enfants n'est nulle part prescrite dans le Coran, comme cela ressort dans la démonstration suivante : « L'Islam recommande-t-il la mendicité des enfants *Talibés* ? La réponse est non ! L'Islam encourage la solidarité et recommande la charité, mais il n'a jamais prescrit la mendicité. La mendicité n'est autorisée selon la *Sunna* du prophète que dans trois cas : 1/ une pauvreté extrême. 2/ quand on est accablé de dettes. 3/ quand on est redevable d'une lourde indemnisation pour réparer un crime d'homicide. L'Islam ne considère pas le mendiant, s'il est sain de corps et d'esprit, comme un être inférieur sans personnalité et sans dignité. Un hadith dit : « la main haute, c'est à dire celle qui donne, est meilleure que la main basse, celle qui reçoit (Cf. At- taaj Al DIAAM, t. II, P. 34. I) » (Seydou Diouf, 2010 : 11).

Ici, on assiste à l'approche de la défense de position si curieuse et si stratégique qu'il convient de la souligner. Un travailleur social et un universitaire qui usent naturellement de matière discursive profane s'attaquent, cette fois-ci, aux adeptes de la mendicité sur un terrain, d'autorité et très sensible, la religion. Et, qui puisent, en prenant appui sur les arguments religieux et favorables de ces derniers, en se lançant dans une dynamique de (ré)interprétation des écritures saintes sur cette question complexe, en faveur de leur position. Un procédé utilisé, sûrement exprès, pour donner plus de poids à leur contre-argumentaire.

Il s'agit, dans le domaine des stratégies concurrentielles de guerre de positionnement, celle qui est dénommée la stratégie d'attaque frontale. Stratégie offensive au sens que l'on entend généralement le recours à l'organisation qui sait que la bataille n'est pas gagnée d'avance, au contraire elle ne part pas du tout favori. Elle est donc plutôt une technique offensive adoptée par le challenger qui n'est pas leader mais cherche à l'être et pour progresser.

L'objectif spécifique de cette stratégie est de chercher à conquérir la même cible que la concurrence, la démarche suivie pour l'atteindre est d'utiliser les mêmes arguments que le concurrent. Le vocabulaire guerrier est utilisé exprès et de manière exceptionnelle, ici, pour mieux rendre compte de la tournure d'affrontement physique qu'a aujourd'hui pris l'opposition entre le camp des pro mendicité et le camp des contre mendicité. Sur fond de joutes verbales.

Prenons connaissance de quelques-uns des réquisitoires de références islamiques lancés par le camp des pro mendicité au camp des contre mendicité, en cette circonstance : « Nulle part dans le Coran, il n'a été dit de faire mendier les enfants. Le Coran demande de cultiver l'humilité, mais apprendre la sobriété ne demande pas qu'on les mette dans des conditions de débris total » (Sow Fodé, responsable ONG Intermondes : Marre à bout ! vendredi 1 août 2014, 9h34).

La mendicité des enfants *Talibés* est donc une activité que la loi islamique, qui la considère comme travail interdit, condamne sans équivoque. Bien qu'un certain public invoque, dans ces dites lois, des dispositions contraires qui légaliseraient la pratique.

Certes, la thèse religieuse à propos de l'interdiction de la mendicité peut souffrir et souffre, d'ailleurs d'une antithèse en règle. L'herméneutique coranique étant souvent sujet de désaccords, avec des interprétations parfois contradictoires.

Les différentes écoles islamiques telles les *sunnites*, les *chiites*, encouragent et entretiennent cette divergence de points de vue sur des notions qui sont aujourd'hui sujets controversés et de controverses comme le *djihad* (il est considéré, par certaines sources, comme un combat légitime pour la défense et la promotion de l'Islam, tandis que d'autres sources le considèrent dépassé, sur un plan purement contextuel, et le qualifie aujourd'hui d'actes terroristes), *le nikaab* (affirmation de la foi de la femme ou preuve de son asservissement ? Question cruciale qui est est encore, fortement, posée aujourd'hui).

Voilà un certain nombre de sujets islamiques qui constituent, avec d'autres dont la mendicité qui concerne cette présente recherche, des points de divergence que le Coran a alimentés par des qualificatifs équivoques ou qui prêtent à équivoque, et, qui ne semblent pas trouver de solution d'ordre islamique.

À défaut de se mettre d'accord sur la signification et la portée de la mendicité dans le cadre purement islamique, voyons du côté juridique et réglementaire.

Une "illégalisation" de la pratique de la mendicité sur une base juridique et réglementaire

À l'image du droit de l'enfant, à ne pas travailler qui est bafoué, beaucoup de ses autres droits, aux yeux de la loi en vigueur, sont foulés au pied. Avec la complicité tacite des normes sociologiques, par le moyen desquels, des actes jugés hors-la-loi sont réinterprétés à l'aune de la tradition de sorte qu'elles trouvent désormais grâce aux yeux de certains publics.

De ce fait, le glossaire des effractions pénales, se transforme en un glossaire, de conventions sociales, suivant que l'on adopte un point de vue ou un autre. Ainsi, en fonction du camp considéré, l'illégal devient légal et vice-versa. Pour illustration, des virages sémantiques à 180° ont été opérés sur des notions de droit, en les déplaçant du champ lexical juridique au champ lexical sociologique : le travail agricole est renommé initiation au travail ; la mendicité devient synonyme d'apprentissage du coran ; le *Daara* signifie école de la vie ; le marabout de *Daara* bourreau des enfants est "victimisé" et devient désormais victime pour son sacrifice "de soi" en faveur de l'enfant. Ainsi, les charges symboliques des effractions vont en s'allégeant et les significations de ces différentes notions, positivement et sociament (re)qualifiés, deviennent acceptables et même légitimes aux yeux du public.

Dans le lot des droits des enfants transgressés de manière flagrante, il y a aussi, sans conteste, celui concernant l'interdiction formelle de les soumettre à toute forme de mendicité. En effet, l'itinéraire symbolique et physique suit cette trajectoire-ci. Les enfants sont confiés, par leurs parents à des marabouts de *Daaras* itinérants, qui les amènent souvent dans les centres urbains comme Dakar, *Nioro*, *Kaolack*, pour ce qui coïncide au destin migratoire des publics de notre étude. Dans ces espaces urbains, ils se retrouvent, pour la plupart du temps et d'entre eux, non pas à apprendre le Coran pour lequel il est principalement confié dans le *Daara*, mais plutôt réduit, principalement, à la mendicité forcée par le marabout/maître coranique. Une activité que la législation sénégalaise "illégalise".

Or sur le plan juridique, plus qu'une simple condamnation d'ailleurs, la loi sénégalaise fait de la mendicité des enfants *Talibés* un acte pénal grave, en la classant parmi les pires formes de travail des enfants. Sous ce rapport, il est, non seulement, clairement fait mention de la mendicité dans la liste de l'arrêté n° 003749 – 6 juin 03 / MFPTEOP/DTSS fixant et interdisant les Pires formes du travail des enfants.

Mais en plus, dans l'ordre de classement, elle est élevée au niveau de la première place dans la liste restreinte des types de travail aussi dangereux les uns que les autres, qui sont catégorisées ainsi qu'il suit : « Les activités considérées comme pires formes de travail des enfants et mettant en péril, la santé, la sécurité ou la moralité de l'enfant sont :- Mendicité exercée par des enfants pour le compte de tiers ; -Travail forcé ou en servitude des enfants pour le compte de tiers : prostitution, production d'actes pornographiques, pédophilie, production, transport, vente et consommation de drogues et autres activités illicites ;- Travaux très pénibles : travail souterrain, sous l'eau, à des hauteurs dangereuses, travaux effectués de manière confinée, ou isolée pendant de longues heures impliquant le port de lourdes charges, concassage de roches, orpaillage... ;- Travaux très dangereux exercés par des enfants : utilisation, manipulation et transport de produits chimiques et biologiques toxiques, utilisation d'outil et de machines complexes ;- Transports publics de biens et de personnes exercés par des enfants ;- Récupération de déchets et ordures par des enfants ;- Abattage des animaux par des enfants. »

Ce niveau de gravité qu'on attribue à la mendicité des enfants est proportionnel à la dangerosité qui caractérise la pratique, aux yeux de la loi.

Par ailleurs, l'argument politico-juridique à propos de la question de la mendicité des enfants *Talibés* est, aussi quant à lui, univoque comme en attestent des engagements, des dispositions et des déclarations, forts des autorités sénégalaises en faveur d'une éradication totale du phénomène ; et ce de l'époque coloniale à nos jours. Ainsi que cela est intégralement restitué dans le document de cartographie des *Daaras* de la région de Dakar de 2014. Le cadre réglementaire du Sénégal est, donc, clair et formel sur le caractère de non droit de la mendicité des enfants *Talibés*, aussi bien dans les textes de loi que dans les discours des garants de l'ordre légal. Mais, le principe droit est il ici en congruence avec le principe social qui le légitime et le renforce ?

Une "anormalité" constatée de la pratique de la mendicité sur une base sociale

Longtemps perçue comme une pratique sociale à visée éducative, elle est aujourd'hui décrétée comme un vulgaire travail à but lucratif. Une trajectoire dépréciative qui est différemment appréciée par les sénégalais natifs et originaires. Toutefois, de plus en plus, les populations qui ont longtemps suivi, aveuglément, et respecté, religieusement, cette tradition changent de cap. Du moins, dans le discours que les sujets de l'étude ont tenu, et, dans lequel ils reconnaissent non seulement la mendicité comme un travail, mais pour le truchement duquel les enfants sont exploités :

Cissé : « Bien sûr, (la mendicité) c'est une forme de travail de l'enfant. C'est une manipulation qui vise à profiter de l'enfant. C'est une exploitation économique de l'enfant ».

Cette évolution négative de la perception sur la mendicité, qui l'a fait passer d'un dispositif pédagogique en un artifice économique au détriment de l'enfant, a amené la loi à l'incriminer dans le but de protéger ce dernier. Ce même état de fait péjoratif de la pratique amène aussi, de plus en plus, une certaine partie de la population sénégalaise à la condamner moralement. La raison, tout le monde semble, désormais, comprendre ce jeu de dupe lucratif sur le dos des enfants auquel s'adonne une large proportion des maîtres coraniques actuels.

À en croire les commentaires, tantôt, fantasques mais aussi des témoignages, tantôt, sérieux du sénégalais ordinaire sur le sujet. Tels que le sont ceux du maître coranique de *Djéri Kao*, qui est appuyé par toute l'assemblée dans ses propos suivants :

Intervenant 6 : Imam Gueye, Marabout de *Daara* : « Je ne devrais pas être en mesure, moi qui passe tout mon temps dans le village sans jamais sortir, d'identifier un faux *Daara*. Mais comme j'ai eu à m'en ouvrir à Baye Ousmane, il y a un parent habitant à *DiamaGadio* qui a eu à séjourner chez moi et qui m'a dit avoir confié deux de ses enfants à un marabout de *Daara* itinérant qui les avait amenés à Thiès. Celui-ci m'a confié qu'à la fin de chaque mois, le marabout de *Daara* lui envoyait un sac de riz pour chacun de ses enfants. Il est clair que ce parent à inscrit ses enfants dans un faux *Daaras* pour la simple raison que le marabout à qui il a confié ses enfants ne lui enseignent pas le Coran ; il a plutôt loué ses enfants au marabout de *Daara* (les autres membres de l'assemblée acquiescent et confirment que ce procédé s'apparent plutôt à une location d'enfants à un marabout du *Daara*). Cette façon de faire entre parents et marabouts de *Daara* est très courante au niveau des centres urbains ; (...)

L'assemblée le rassure en lui confirmant que ce qu'il dit recoupe parfaitement ce qui se passe dans la réalité à Dakar.

(...) . Mais, ils me parviennent des bribes d'information du fait que j'écoute toujours la radio et il m'arrive aussi souvent de recevoir des invités qui séjournent chez moi en provenance de partout dans le pays. Sous ce rapport, il y a beaucoup de choses qui se passent dans le pays dont je suis, malgré ma vie confinée dans le village, parfaitement informé au point que je sais qu'il existe de faux *Daaras*. D'ailleurs à y voir de près, il y a de ces heures où certains enfants Talibés s'adonnent à la mendicité dans la rue alors que s'ils étaient dans un vrai *Daara*, ce moment devait plutôt être consacré à l'apprentissage de Coran. À voir un enfant Talibé qui mendie du

matin au soir et passant toute la journée à l'intérieur du marché sans jamais le quitter ; nous nous pouvons demander alors à quelle heure il se consacre à son apprentissage du Coran et je vous le demande à vous membres de l'assemblée. Vous savez parfaitement aussi bien que moi que l'apprentissage du Coran doit se faire à des heures précises qui, consacrées à autre chose alors l'enfant Talibé n'apprendra pas du tout. (*Il arbore alors un rire triomphant comme pour marquer la vérité de ses propos*) ».

Ainsi, la pratique de la mendicité des enfants *Talibés* n'obéit plus aujourd'hui, dans la plupart des cas, ni à une nécessité éducative ni à un précepte religieux encore moins à une vertu sociale. Elle n'est pas plus que le fait, selon ses adversaires, des agissements de *pseudo* maîtres coraniques, mal intentionnés, qui ont mis en place un stratagème, bien huilé, grâce auquel ils parviennent à récupérer des enfants, sur la base d'une promesse de formation coranique pour finalement les réduire en *Talibés* mendiant. Pour leur compte personnel. Et, même parfois, pour le compte du parent complice, aussi.

Aussi, dans ce sillage, l'ONG Symbiose a-t-elle axé son message sur l'idée que la mendicité n'est pas mauvaise en soi, mais c'est plutôt les dérives qu'elle connaît, aujourd'hui, qui justifie qu'on doit la combattre. Aussi bien par les arguments juridiques arrêtée en la circonstance et accompagnés de sanctions dissuasives. Lesquelles sont (é)ditées, à l'occasion, par des stratégies communicationnelles persuasives élaborées à cette fin.

D'ailleurs par l'entremise de ces dernières qui servent d'instrument, pour convaincre, populations, acteurs et témoins du détournement de la vocation originelle de la mendicité, adoptent-elles les directives instruites, à cet effet. En théorie, tout au moins, comme en atteste la position revendiquée par quelques-uns de nos interlocuteurs sur la question :

« Lobé : « *Personnellement, je suis opposée à la mendicité des enfants Talibés* ».

[...]

Ibrahima : « Non, je ne veux pas du tout que mes enfants s'adonnent à la mendicité ».

[...]

Amsatou Gueye : « Je suis envahie par un sentiment de pitié quand je vois des enfants Talibés qui sont soumis à la mendicité car ils traînent par-ci par-là dans la rue, ils entrent dans tous les endroits sans se fixer des limites ; ils avancent comme cela à l'aveugle. Ils ne se préoccupent pas des risques qu'ils courent ici et des dangers qui peuvent s'abattre sur eux par là ; ils ne sont mus que par la quête de l'aumône ».

[...]

Malick Dia : « concernant la mendicité, beaucoup de personnes l'on subit ; pour autant ce n'est pas le meilleur pour l'enfant, ce n'est pas normal ».

[...]

Cissé : « [...] Encore une fois je suis, en ce qui me concerne, foncièrement contre la mendicité des enfants ».

[...]

Matar Dramé : « Ce que j'entends à propos de la qualification que le droit fait de la mendicité est que suivant la loi, il s'agit d'une pratique répréhensible, indigne du Sénégal et même elle va jusqu'à en faire carrément un délit dans certains cas ».

Ces propos (dé)montrent que la pratique est blâmée, et, ses tares sont reconnues et récusées. À juste titre d'ailleurs au regard des conséquences qu'elle occasionne. Les parents qui vivent ou qui ont vécu l'expérience d'un fils *Talibé* mendiant nous ont fait des révélations à propos d'incidences, aussi handicapantes que variées, dont leurs siens ont été victimes. À leurs yeux, la mendicité mène à tous les risques ; aussi bien physique que moral.

Les conséquences physiques se manifestent par des dégâts visibles sur la carapace corporelle, encore fragile, de l'enfant *Talibé*. Elles surviennent en pleine activité de mendicité sous des formes aussi compromettantes les unes que les autres. En guise d'exemple, lorsqu'ils sont laissés seuls dans la rue :

Sané : « [...] à voir la manière dont les enfants *Talibés* se faufilent entre les voitures dans la circulation ; ils peuvent être victimes de graves accidents ».

Avec des manifestations spectaculaires sanctionnées par des séquelles irréversibles, et, des issues dramatiques, beaucoup d'incidents attentatoires à la vie d'enfants *Talibés* relevant de la mendicité sont notés durant ces dernières années. Souvenons-nous de quelques-unes de ces actualités (sur)chargées ces derniers temps d'évènements morbides relayées par les journaux et dont l'enfant mendiant en est la victime. De manière atroce, il meurt calciné dans son *Daara*, piégé par le feu et les flammes tout comme il meurt violemment sous les coups de son marabout de *Daara* si ce n'est qu'il meurt fauché par une voiture dans la rue ou bien même dans des circonstances nébuleuses qui restent, souvent, non élucidées.

Deuxième intervenante : « Sur les traces de la première intervenante, je salue toutes les personnes présentes à cette assemblée et vous souhaite à vous la bienvenue. En tant que musulmans croyants, nous ne saurions renoncer aux phénomènes de Daaras. Mais, nous habitant de Dieu, nous remercions beaucoup Dieu d'être arrivé à un moment où aucun de nos enfants n'est plus confié dans des Daaras en dehors du village alors que dans un passé récent tous nos enfants portaient pour des Daaras d'autres contrées. Et, ils y vivaient un véritable calvaire. D'ailleurs, c'est dans ces circonstances qu'un de mes jeunes frères qu'on avait confiés dans un Daara au loin est mort ; ses amis d'enfance sont aujourd'hui en âge de prendre des épouses. Cela constitue une douleur qui nous habitera éternellement (étreinte par l'émotion, la dame

marque une pause avant de reprendre avec des larmes qui coulent sur ses joues). Alors si vous pouvez aujourd'hui, apprêter le matin ton enfant, lui servir son petit déjeuner avant qu'il ne parte au Daara et vous revenir à la descente, nous ne pouvons que nous en réjouir et remercier le bon Dieu pour ce bienfait. En tout cas ici à Diamafara, aucun enfant ne subit plus le sort du confiage dans des Daaras lointains et ils maîtrisent le coran car il ne se passe pas un mois sans que nous soyons invité à assister à une cérémonie où un enfant du Daara passe et réussit son examen de maîtrise du livre Saint ; un bienfait dont le bon Dieu gratifie le village... ».

Le sénégalais vit, ainsi, dans un environnement marqué par une actualité qui fait, quotidiennement, écho de ces incidents. Ils deviennent les sujets de discussion du public qui ne manque pas de les exagérer, un peu, et, même de les dramatiser, encore plus. De telle sorte que cette façon de présenter qui sélectionne et superpose les événements, par le procédé de la monstration, suscite chez le récepteur le choc qui l'amène à prendre ses distances contre la pratique de mendicité. Conformément au but qui était, vraisemblablement recherché, en manipulant ainsi les évaluations médiatiques sur le sujet, par la manière catastrophée de les surcharger au public.

"Le marabout de *Daara* viole ses *Talibés*"; "un mendiant est battu à mort dans un *Daara*"; "un enfant mendiant qui *deale* de la drogue" "des enfants *Talibés* soumis à des travaux pénibles dans les marchés". Ainsi, sont traités les sujets qui alimentent de plus en plus les débats populaires. Par ce parti pris avec lequel sont choisis, compilés et (ex)posés les informations vraies, certes, mais (re)traitées avec des mots et à travers une organisation de style exagérant, ils incitent le public à se montrer, davantage, réticent que favorable au phénomène.

Seulement les signes extérieurs de la mendicité provoquent beaucoup d'émotion sur l'instant. Mais avec le temps, ils laissent petit à petit place à l'indifférence et finissent par tomber dans l'oubli. Toutes ces catastrophes qui ont ému, ces derniers temps, le Sénégal sur la situation de ces enfants *Talibés* ont fini par connaître un tel sort. Ce qui en dit long sur le degré de légèreté et ou de familiarité avec lequel les populations vivent les conséquences de la mendicité des enfants *Talibés*.

Une indifférence qui n'a d'égal qu'au niveau d'acceptation de la pratique dans le mode de vie des populations sénégalaises, en général, et des publics-parents de l'étude, en particulier.

Si les séquelles physiques flagrantes de la mendicité interpellent, si peu, la conscience de ces gens, que dire alors de celles d'ordre moral qui sont, moins spectaculaires, quoique plus insidieuses. Aussi, les traces de marques qu'ils laissent sur l'enfant mendiant mettent-ils du temps pour être visibles, à telle enseigne que les mémoires courtes font difficilement le lien avec leur cause lointaine. Mais, il n'en demeure pas moins que, ces désagréments causent de graves stigmates au plan psychique et/ou au plan moral que la victime est condamnée à endurer tout au long de sa vie. Cela arrive dans ces circonstances où :

« [...] l'enfant Talibé peut rencontrer n'importe quel malfrat et surtout peut fréquenter n'importe qui ; un risque énorme pour l'éducation de l'enfant si on sait que les mauvais comportements sont contagieux comme serait congelé ou du moins refroidi un sachet d'eau placé entre 2 blocs de glace. D'autant que l'enfant est très envieux de la personne tordue qu'il fréquente tout le temps. Ainsi, très souvent les enfants Talibés sont au fait de tous les lieux de trafics de drogue et de chanvre indien pour la simple raison que les dealers en ville se servent d'eux pour ventiler leurs produits illicites ; et à force même, il peut finir par en consommer ».

Cette démonstration, qui établit un rapport direct entre mendicité de l'enfant *Talibé* et usage et/ou consommation de la drogue par l'enfant mendiant, est loin d'une simple supposition hypothétique mais c'est une réalité courante. D'ailleurs, la Convention des Droits des Enfants l'a justement pris en compte. Les articles 33, 34 et 35 de la CDE évoquent d'autres formes d'exploitation qui n'épargnent pas les enfants mendiants. Il s'agit, d'après la Convention, de la consommation et du trafic de drogue mentionné plus haut, de l'exploitation sexuelle, de la vente de la traite et de l'enlèvement d'enfants.

De tels effets, d'ordre moral, de la mendicité s'impriment dans le tréfonds, même, de ces êtres. Tant, ce sont des agissements qui sont profonds et vicieux. Ils touchent aux comportements, et donc, à l'être dans son essence, même. Ils les (re)formatent dès lors qu'ils s'en prennent au siège de la moralité des enfants.

Aussi, de par ses influences négatives, la mendicité pousse-t-elle l'enfant à adopter des actes déviant d'ordre éthique, qui sont de ce fait, condamnés par la légalité juridique. La plus récurrente et la plus visible parmi les infractions, vers lesquelles elle conduit les enfants *Talibés*, est le vol et/ou la subtilisation de biens d'autrui. À en croire le nombre de citations qu'il a obtenus dans les évocations des sujets-parents interlocuteurs, ce forfait supplante toutes les autres infractions, dans cette catégorie réservée à celles d'ordre moral :

Cissé : « Toutes sortes de préjudices que vous pouvez imaginer ; accidents de la circulation, déperdition et j'en passe. Car l'enfant est un pauvre innocent ; quel qu'il en soit il reste immature. Alors si le marabout qui est son responsable l'autorise à aller à l'assaut de la rue à la recherche de l'argent, il peut commettre des vols par ci ; des pickpockets par-là, qui peuvent lui créer de fâcheux ennuis. Encore une fois je suis, en ce qui me concerne, foncièrement contre la mendicité des enfants ».

Pour se prémunir ou pour échapper à l'une ou à l'autre des résultantes de la mendicité, qui peuvent être d'ordre physique ou psychique sur les enfants *Talibés*, ces derniers sont amenés, parfois aussi ; à prendre de leur propre chef, des initiatives de survie. Seulement, ils souvent seuls à décider, dans ces conditions pour eux.

Avec un état de développement psychomoteur peu avancé, ils manquent d'expertise et de discernement suffisant dans leur choix. Ainsi, ils sont, alors souvent, pas à l'abri d'erreurs d'appréciation qui se révèlent tout aussi préjudiciables que contre nature. En effet, la place naturelle de l'enfant est reconnue être dans un environnement familial et protecteur.

Alors, toute raison qui pousse l'enfant à la rue et à la l'auto-exclusion est socialement à bannir, et, est selon la loi, condamnable. C'est ainsi que la mendicité subit le même verdict lorsqu'elle arrive à contraindre l'enfant au choix de la rue. Surtout quand, du fait de la mendicité, ce dernier se retrouve seul et sans armes adéquates pour affronter cette jungle. Cette voie est pourtant celle qu'emprunte l'enfant *Talibé* qui n'a d'autre choix pour s'en sortir :

Omar Cissé : « Le constat que je tire de la situation où nous a mené cette forme de mendicité actuelle est que d'une part le Talibé n'est plus avec son marabout et d'autre part il n'est pas aussi avec ses parents. En troisième lieu se retrouvant dans une situation de précarité extrême et sans soutien, il cherche par tous les moyens à survivre, jusqu'à commettre des vols et autres forfaits. Dans tous les cas, il est dans tout autre chose que dans les affaires de Daaras, qui étaient la motivation rêvée de ses parents. Je vous avais déjà indiqué que le marabout lui exigeait des montants qu'ils ne pouvaient mobiliser d'une part et d'autre part, il lui était aussi demandé de maîtriser le coran. Ecartelé entre ces dilemmes, l'enfant Talibé finit par haïr son marabout qu'il ne peut souffrir de voir. Mais s'il s'enfuit trouver refuge dans sa maison paternelle, il est renvoyé par son père qui lui reproche de ne pouvoir l'accueillir sous peine de frustrer son parent de marabout et menace de le retourner au Daara. Ne voulant pas retourner chez son marabout et ne pouvant pas rester chez son père, s'ouvre alors pour l'enfant le chemin de la fugue, de l'errance, de la rue ».

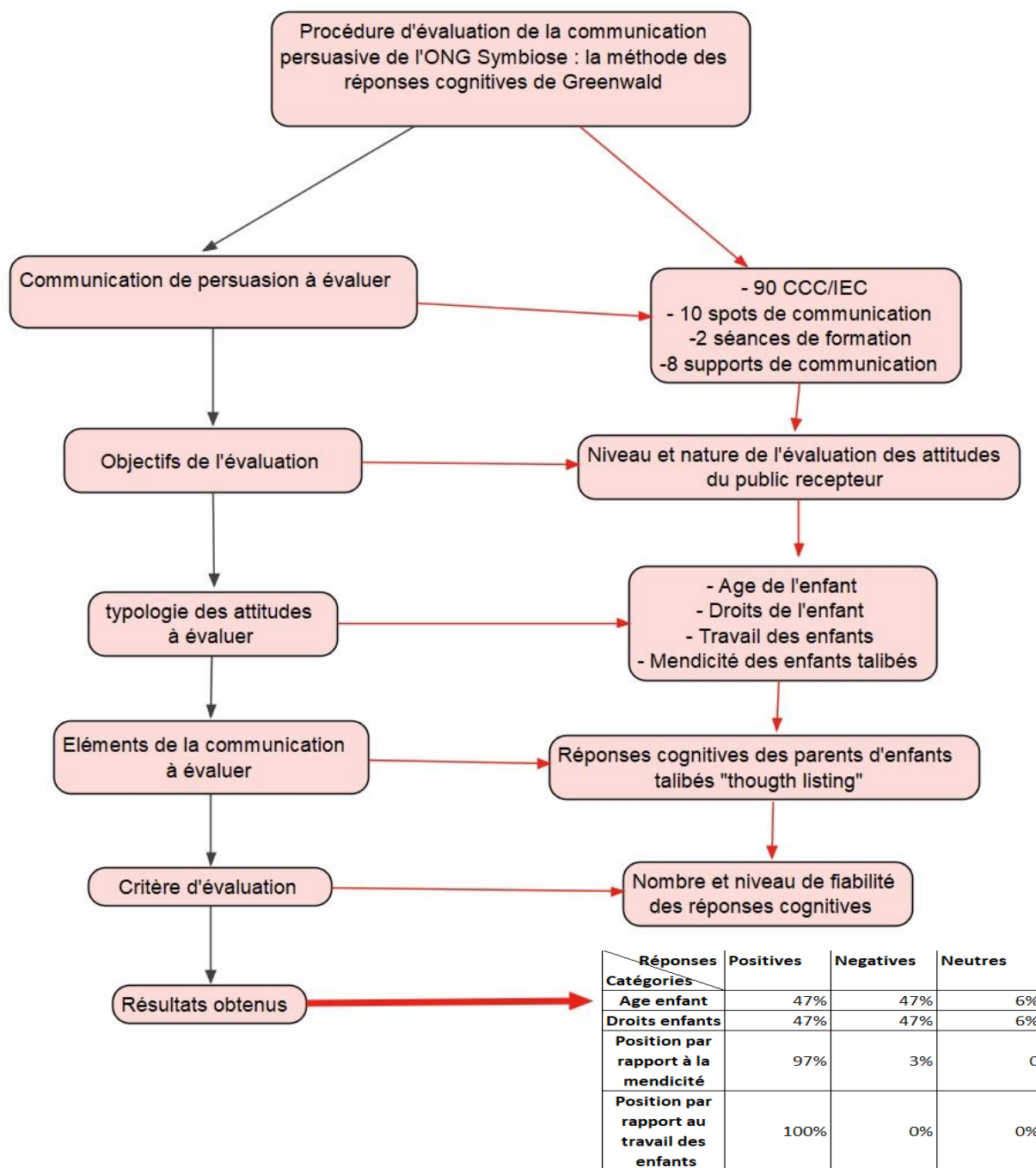
À cause des abus qui leur sont infligés, comme la soumission au travail et à ses pires formes, les enfants *Talibés* des *Daaras* vivent des conditions très dures. Ils n'ont pas toujours le temps de se consacrer à leurs enseignements coraniques et ils sont exposés aux dangers de la rue etc. Aussi, dans les conduites qu'elles adoptent, transgressent-elles ouvertement les interdits, par instinct de survie, le plus souvent.

Mais voilà qu'autour des des infractions aux droits des enfants que constituent le travail agricole des enfants et la mendicité des *Talibés*, il semble s'être creusé un écart coupable entre les réflexions développées en public (pour faire bonne figure) par les populations de *Djéri Kao* et de *Diamafara* et leurs convictions profondes. Les pratiques sont oralement condamnées mais, aussitôt après (dans la même réunion), leurs pratiques semblent être comprises et blanchies. Mieux, il leur est, systématiquement, (re)trouvé des circonstances atténuantes et même des justifications. (cf. le point 1.2.2 L'exploitation économique des enfants, une pratique ancrée dans les traditions socioculturelles avec respectivement le sous point 1.2.2.1 l'activité agricole des enfants comme notion polysémique entre travail ou initiation au travail, et, le sous point 1.2.2.2 l'enjeu de la pratique de la mendicité.

On se retrouve dans une véritable cette valse des opinions où, pour un temps, les sujets de l'étude avancent d'un pas en faveur de la condamnation des formes d'exploitation des enfants *Talibés*, et pour le deuxième temps qui suit immédiatement, ils reculent de deux pas vers une compréhension et ou une légitimation de ces mêmes formes d'exploitation de ces mêmes enfants mendiants ou *Talibés*. Les observateurs ont, alors, de quoi être déroutés par ces résultats obtenus de l'évaluation des attitudes menées sur notre public d'étude par le moyen de la méthode de la réception active des réponses cognitives d'Anthony Greenwald.

Les grandes lignes du processus de cette évaluation qui a abouti à ces résultats, somme toute, intéressants quoique, plus ou moins, perturbants sont décrites dans le schéma qui suit.

Schéma 18 : process d'évaluation de la communication de Symbiose par la méthode des réponses cognitives



Falilou Bâ, Thèse AMU 2018

Quelle suite à l'évolution des attitudes du public-parent favorisées par la communication persuasive de l'ONG Symbiose ?

À cette étape précise du processus d'évaluation des comportements, la démarche suivie a consisté à demander au des publics-parents des localités de *Djéri kao* et de *Diamafara*, sur leur rapport à la pratique de la mendicité dont ils sont les témoins et même les acteurs déclencheurs à la source. Les propos, qui sont recueillis de leur part en guise de réponse à cette question ci-avant, laissent entendre des positions qui sont globalement évoluées dans l'ensemble. Même si par moments, il est noté quelques survivances d'idées rétrogrades, de représentations d'un autre temps. Mais ces perceptions et ces regards nouveaux et progressistes sur le phénomène, qui restent à l'état de théorie, ne donnent pas une idée claire et précise sur l'(in)action des interlocuteurs face à la lutte contre la mendicité des enfants *Talibé*. Après, bien sûr, après forte exposition à la communication de l'ONG Symbiose sur la question, d'une part, d'autres communications opportunistes conduites par des organisations à vocation sociales mobilisés autour de ce sujet.

Or, avoir sur ce point un résultat univoque et sans ambiguïté de la part du public expérimental, relève d'une nécessité fonctionnelle à cette étape de l'étude et hautement déterminante pour décider de la suite et de (dé)marche à suivre pour cette recherche. Mais, il se trouve que les réponses recueillies, jusque-là, sur cette question se sont révélées, dans l'ensemble, plutôt mitigées avec des positions très souvent pour et/ contre, à la fois. Cet entre-deux met l'évaluateur dans une posture difficile dans laquelle, il se (re)trouve dans un flou artistique qui ne lui permet pas de se prononcer de manière précise, tranchée et définitive.

Néanmoins, nous avons tenu (en même temps, la dynamique scientifique de notre recherche ne nous a pas trop laissé le choix, non plus) à aller à la recherche d'une position nette et claire des sujets enquêtés sur leur (in)action par rapport à la lutte contre les phénomènes de confiage, de Daaras itinérants, de la mendicité des enfants. Étant entendu que, de la lisibilité de cette réponse attendue dépend le choix de la piste et de la démarche méthodologique à (pour)suivre pour cette étude. Dans cette perspective, il a été utile de se faire d'abord une idée précise sur le comportement que les parents d'enfants *Talibés* de *Djéri Kao* et de *Diamafara* ont adopté, à la suite de l'étape de l'évolution des attitudes, pour ce qui est du (r)établissement et du respect des droits des enfants. (Ré)actions à mesurer suivant le baromètre des actes concrets qu'ils posent ou non au quotidien, à cet effet, dans ce cadre ?

5.2.2 Rhétorique d'une inaction

5.2.2.1 Ambiguïté des postures face à la mendicité des enfants *Talibés*

En guise de rappel du cadre méthodologique envisagé, il était prévu de manière hypothétique la situation suivante. En cas d'infirmité de l'hypothèse de départ de cette recherche qui coïnciderait à l'inaction effective des parents de *Djéri Kao* et de *Diamafara* pour la lutte contre le phénomène de maltraitance des enfants *Talibés*, il serait alors posé une seconde hypothèse articulée autour de l'expérimentation de la communication engageante impliquant la recherche-action (RA) comme étapes suivantes.

Dans cette nouvelle optique, l'idée est de créer les conditions favorables pour l'adoption d'actions effectives de la part du public expérimental. Dès lors, établir la situation de référence de ce public sur leur état d'agir à propos de la lutte contre la mendicité des enfants *Talibés* s'avère incontournable, dans cette phase de l'étude. Autrement dit, connaître la posture originelle du sujet expérimental, en termes d'actes posés ou non dans la dynamique de la protection de l'enfant *Talibé*, s'impose comme une étape méthodologique nécessaire correspondant dans le protocole expérimental à la phase des mesures pré-expérimentales.

(Re)constitution d'une situation de référence inexistante par le biais de la méthode collaborative

Disposer, d'emblée, de données préexistantes, qui seraient déjà compilées dans un appareil statistique, et les présenter comme éléments comparants par rapport aux résultats de l'expérimentation à conduire, est, sans nul doute, la situation de départ idéale. Cette démarche fait, d'ailleurs, figure de procédé classique utilisé et appliqué dans des recherches, de cette nature, qui poursuivent ce même objectif pour ce qui est de disposer d'une situation de référence mesurable. Telle a, aussi, été notre ambition au début de notre expérimentation.

Mais au moment de vouloir (re)établir ce devis initial, une difficulté matérielle est survenue et nous a rattrapé sous forme de biais, correspondant à l'inexistence matérielle d'un tel devis initial. Or, si on devait le (re)constituer le cas échéant, il aurait impérativement fallu être là avant le démarrage du projet de protection des enfants *Talibés* de l'ONG en 2011, ou bien, être présent tout juste après le début du projet, c'est-à-dire quelques mois après le démarrage. Ce qui n'est pas le cas.

Ainsi, tout autant qu'il nous est apparu impossible de disposer d'une situation de départ documentée, renseignée, stabilisée, préétablie, il nous est aussi apparu, très vite, qu'il nous serait difficile de (re)trouver des données brutes bien gardées et bien protégées et prêts à l'usage, faute d'archive constitué.

Pourtant, ces informations sont nécessaires pour pouvoir procéder à une évaluation *ex-ante* par le truchement de laquelle, il serait relevé l'état initial des comportements initiaux des sujets de l'étude par rapport au phénomène en question, avant le projet. Comportements d'avant projet qui seront, ensuite, comparés à leurs conduites d'après le projet, au travers d'une évaluation *ex-post* cette fois-ci, à réaliser en fin de projet. Dans ce cas de figure, l'analyse des résultats issus du modèle d'évaluation avant-après (*before and after*) permettrait de voir, *de facto*, si les comportements des sujets de l'étude ont évolué dans le sens prévu par l'expérience de communication engageante, déroulée en ce sens.

Mais, lorsqu'il s'est avéré que les circonstances techniques et temporelles ne nous permettraient pas d'obtenir le devis original de la situation de référence, il a été alors procédé à une opération de (re)constitution par défaut de ce point de départ, en profitant de l'entretien semi directif organisé avec le public de l'étude. Quoique l'entretien semi directif soit conçu à la base, exprès, pour apprécier le changement attitudinal des publics partenaires et non à mesurer leur éventuel investissement comportemental en faveur de la lutte contre la mendicité des enfants *Talibés*. La distance entre ces deux positions étant certes une question de qualité, à l'analyse la nature des réponses recherchées. Mais cette distance relève, aussi et surtout, d'une question de quantité, au regard de la taille du public mobilisé et de leur niveau de mobilisation en faveur de la cause. Mobilisation que nous qualifierons de bas niveau si cela s'arrête aux attitudes et de haut niveau si cela va et ou continue jusqu'aux actes.

Cet intérêt nouveau qui est subitement accordé au traitement quantitatif des données recueillies au niveau de certains points choisis de l'étude, dont celui-ci, dans cette recherche qui se veut qualitative se justifie. En effet, la pertinence du phénomène à cerner ne s'en trouve que plus éclairé lorsque qu'elle est démontrée, aussi bien, par sa dimension structurale que par sa valeur numérique. Argument défendu par Strauss, Corbin (1998 : 10) à travers la réponse négative donnée face à la question suivante, qui cherche à savoir :

« Qu'est-ce que la recherche qualitative ? Il ne suffit plus de dire qu'il s'agit de « [...] toute recherche qui produit des résultats qui ne sont pas issus de traitement statistique ou de tout autre moyen de quantification ».

Alors pour (re)constituer cette situation de référence à propos des comportements du public partenaire, représentant la proportion des sujets expérimentaux ayant fait l'objet d'une entrevue individuelle, avons-nous justement profité de l'occasion qui nous est offerte par le guide d'entretien. Même si ce dernier était principalement confectionné pour mesurer les attitudes. La tactique qui a été trouvée, alors, a été de rajouter à la fin du guide une question dont l'unique objectif vise à obtenir des réponses fermées et univoques, quant à la situation comportementale originelle du public de l'étude. Par ce biais, il a été, du coup, déterminé le nombre de personnes parmi les parents interviewés qui ont effectivement posé des actes concrets en faveur de la lutte contre la mendicité des enfants *Talibés*.

Mais, il ne faut pas perdre de vue le caractère délicat de cette question pour nos interlocuteurs, ainsi que cela transparait à l'exploitation des propos tenus, en guise de réponses de même que les postures adoptées. De ce point de vue, tous les facteurs qui entrent en jeu dans la bonne formulation d'une interrogation ont été, méticuleusement, pris en compte sous peine d'introduire un biais qui va rendre les résultats obtenus non valides au plan scientifique. Qu'il s'agisse de la tonalité, du style tout comme de l'esprit dans lequel l'interrogation est posée. Analysons ce jeu de question-réponses pour justement avoir une idée précise de la proportion du public partenaire à s'être impliquée en faveur de cette cause, avant le déroulement de l'expérimentation ?

Au premier temps des discussions autour de la question sur l'(in)action des sujets de l'étude en faveur de la lutte contre les phénomènes de *confiage* des enfants, des *Daaras* itinérants, de la mendicité des enfants *Talibés*, un double langage a été vite relevé avec les premières réponses servies par les interlocuteurs. En effet pour la même question, les premières personnes du public partenaire sollicitées au cours de ces entretiens individuels, en l'occurrence Arame Touré, Lobé Lô et Kéba Gueye par ordre chronologique, sont allés d'un extrême à l'autre.

D'abord, ils ont commencé par revendiquer un engagement en actes en évoquant, de manière assez vague, avoir entrepris des actions en faveur de la lutte contre le fléau, dans un élan d'auto-défense. Avant de se résoudre honnêtement, ensuite, à reconnaître un aveu d'inaction. Pour le coup, les rétroactions verbales de ces premiers interlocuteurs, sur le sujet en débat, se révèlent peu convaincantes et le récepteur, que nous sommes, en était, de toute façon, peu convaincu. La raison de notre scepticisme, leurs tergiversations caractérisées par des hésitations, des confusions et même des reniements notés dans leurs positions. Une posture qui pourrait bien provenir de la manière même dont la question leur a été posée.

En effet, en exigeant d'obtenir une preuve scientifique irréfutable à propos d'éventuelles initiatives concrètes prises par les parents pour lutter contre le problème social en question, la première mouture de la question s'est vite révélée agressive par le style, suspicieuse par le ton et inquisitrice par l'air. Pour tout cela, elle était, d'emblée, porteuse de biais qui allait fortement altérer la sérénité des répondants et affecter la sincérité de leurs réponses. Lorsqu'en plus de cela, les intervieweurs s'y mettent à plusieurs pour bombarder l'interlocuteur de la même question sans lui donner le temps de répondre aux uns et aux autres, il se retrouve alors harcelé, perturbé, déstabilisé.

Et quand s'ajoute, en plus à tous ces écueils communicationnels, celui non moins important du téléguidage. Il consiste à ce que l'interrogateur cherche à aiguillonner l'interrogé, et, que ce dernier se mette, ainsi alors, à vouloir deviner les non-dits de celui qui lui pose les questions afin d'aller dans son sens. De ce fait, comme une caisse de résonance, l'interrogé finit par ne chercher qu'à (re)produire la volonté implicite de l'enquêteur, avec le risque de décalage entre ce qui est attendu par l'intervieweur et ce qui est rendu par l'interviewé. Ainsi, il lit sur le visage de son interlocuteur, à travers lequel, il peut deviner et même s'apercevoir alors vite que son propos est malvenu. Dans le cas échéant, il fera vite de se reprendre, et même à plusieurs fois pour (ré)ajuster sa réponse à l'attente de son interlocuteur. D'où les moments d'enlisement du discours, de cafouillage qui finit par indisposer l'un comme l'autre.

Soumis à la violence de ce requisitoire verbal, il va dire une chose et son contraire, se débattre dans son verbiage, ne cherchant qu'à vouloir contenter son vis-à-vis dont il ne connaît pas a priori et précisément la réponse attendue, qu'il devine souvent à ses dépens.

Dans un tel contexte de dialogue, les échanges entre interlocuteurs donnent l'impression de ne pas être crédibles du tout, surtout pour ce qui est des réponses aux questions. Elles ne le sont pas, d'ailleurs, comme vont le démontrer les analyses suivantes, qui sont éclairées, en sus, par des illustrations vivantes.

En effet, la contradiction flagrante qui caractérise les réponses relatives à cette question en atteste grossièrement, ainsi que cela peut être relevé au travers des réactions de certains parmi notre public partenaire. Elles sont exposées de manière exhaustive dans les lignes qui suivent, accompagnées, aussi, des différentes interpellations qui les ont provoquées. Ainsi, on a une vision complète de la séquence discursive à laquelle sont davantage soumis les premiers interlocuteurs. De ce fait, on peut suivre et apprécier l'évolution des postures de chacun d'entre eux sur la question, sur les questions même devrait-on dire au regard de leurs différentes reformulations :

Falilou Bâ : « En ce qui vous concerne, avez-vous bénéficié de séances d'information, de formation, de sensibilisation, de la part de l'ONG Symbiose en faveur de la lutte contre les phénomènes de confiage des enfants, de Daaras itinérants, de mendicité des enfants Talibés ».

Arame : « Oui, j'ai eu à bénéficier de séances d'information, de sensibilisation, de formation, de la part de l'ONG Symbiose en faveur de la lutte contre les phénomènes de confiage des enfants, de Daaras itinérants, de mendicité des enfants Talibés ».

Sémou Sow : « À combien de reprises avez-vous bénéficié de la part de l'ONG Symbiose de séances d'information, de sensibilisation, de formation, de la part de l'ONG Symbiose en faveur de la lutte contre les phénomènes de confiage des enfants, de Daaras itinérants, de mendicité des enfants Talibés ? Si en vous faites une estimation ».

Arame : « J'ai eu à participer à 3 ou 4 reprises à des séances d'information, de sensibilisation, de formation, de la part de l'ONG Symbiose en faveur de la

lutte contre les phénomènes de confiage des enfants, de Daaras itinérants, de mendicité des enfants Talibés ».

Falilou Bâ : « Les séances d'information, de sensibilisation, de formation, conduites de la part de l'ONG Symbiose à votre profit ont toutes porté sur la lutte contre les phénomènes de confiage des enfants, de Daaras itinérants, de mendicité des enfants Talibés ? ».

Arame : « Oui ; toutes les séances d'information, de sensibilisation, de formation, conduites par l'ONG Symbiose à notre profit ont toutes porté sur la lutte contre les phénomènes de confiage des enfants, de Daaras itinérants, de mendicité des enfants Talibés ».

Sémou Sow : « Au sortir des séances d'information, de sensibilisation, de formation, conduites par l'ONG Symbiose à votre profit portant toutes porté sur la lutte contre les phénomènes de confiage des enfants, de Daaras itinérants, de mendicité des enfants Talibés ; quelles conduites (actes) vous avez adoptés ? ».

Arame : « Au sortir des séances d'information, de sensibilisation, de formation, conduites par l'ONG Symbiose à notre profit portant toutes sur la lutte contre les phénomènes de confiage des enfants, de Daaras itinérants, de mendicité des enfants Talibés, nous ns somme évertuée à suivre scrupuleusement les recommandations qui ont été formulées. Certes, j'essayais dans le passé à agir suivant les recommandations mais après les séances d'information, de sensibilisation, de formation, j'ai redoublé d'efforts dans ce sens. D'autant que le projet m'a permis de me renforcer en moyens au point que j'ai aujourd'hui des dispositions avec lesquelles je peux soutenir ma famille que je n'avais pas forcément avant ».

Badji : « Pouvez-vous nous dire plus sur ces dispositions que le projet vous a donné les possibilités d'acquérir et que vous n'aviez pas avant ? ».

Arame : « Avant le projet, je ne pouvais pas à chaque que je le souhaitais venir en aide à mes enfants confiés à des marabouts de Daaras hors du village en

termes d'achat d'habit, de chaussures. Mais depuis l'avènement du projet et les possibilités qu'il m'a offerte, je parviens de temps à autres à lui acheter des habits, des chaussures et même parfois je prépare du couscous sec à lui envoyer ou encore des arachides grillées ou un mélange de couscous et de sucre (Mbouraké) etc. ».

Sémou Sow : « Toutes les actions que vous entreprenez ; telles acheter de temps à autres des habits, des chaussures et même parfois préparer du couscous sec ou encore des arachides grillées ou un mélange de couscous et de sucre (Mbouraké) etc. sont destinées à tes propres enfants. Mais delà de tes enfants avez-vous posé des actes concrets pour lutter contre la mendicité des autres enfants Talibés dans la zone ? ».

Arame : « Pour ce qui est des autres enfants Talibés, tout enfant que je rencontre en train de mendier, je lui donne de l'aumône. Lorsqu'il arrive parfois que des enfants Talibés en provenance de Médina Sabakh viennent vers moi, je leur octroie des kilogrammes de mil et de riz à partir de mon grenier.

Falilou Bâ : Mais est-ce que personnellement vous avez eu l'occasion de poser des actes concrets en faveur de la lutte contre les phénomènes de confiage des enfants, des Daaras itinérants, de la mendicité des enfants Talibés ? ».

Arame : « Non, je n'ai pas encore eu à poser des actes concrets en faveur de la lutte contre les phénomènes de confiage des enfants, des Daaras itinérants, de la mendicité des enfants Talibés. Même si je dois dire que je donne de l'aumône à tout enfant mendiant que je rencontre ».

Sémou Sow : « Mais vous reconnaissez que vous n'avez pas encore eu à poser des actes concrets en faveur de la lutte contre les phénomènes de confiage des enfants, des Daaras itinérants, de la mendicité des enfants Talibés ; comme organiser une séance d'information, de sensibilisation et de formation à l'endroit de parents qui seraient tentés de confier leurs enfants à des marabouts de Daaras hors du village. Mais êtes-vous prête si vous en avez l'occasion de poser des actes dans ce sens ? ».

Falilou Bâ : « Depuis que les séances d'information, de sensibilisation et d'information conduites par l'ONG Symbiose vous ont permis d'acquérir des connaissances, de développer des idées, de disposer des attitudes, nouvelles sur les méfaits des phénomènes de confiage des enfants, de Daaras itinérants, de mendicité des enfants Talibés, avez-vous eu l'occasion de poser des actes concrets en faveur de la lutte contre ces phénomènes ? ».

Kéba : 'Bien sûr que nous avons acquis des connaissances, développé des idées, disposé des attitudes, nouvelles sur les méfaits des phénomènes de confiage des enfants, de Daaras itinérants, de mendicité des enfants Talibés par l'entremise des séances d'information, de sensibilisation et d'information conduites par l'ONG Symbiose, nous avons eu à poser des actes concrets en faveur de la lutte contre ces phénomènes. Pour preuve, je reviens des champs et mes enfants vont aussi aux champs. Même celui-ci qui n'a que 8 ans assure le tirage des animaux de trait au niveau des champs. Son grand frère, quant à lui, va même jusqu'à manier la machine à cultiver ».

Dramé (chef de projet) : « Je pense que vous n'avez pas bien saisi le sens de la question de Falilou. Il veut savoir si au terme des séances d'information, de sensibilisation et d'information conduites par l'ONG Symbiose et après que vous ayez acquis des connaissances, développé des idées, disposé des attitudes, nouvelles sur les méfaits des phénomènes de confiage des enfants, de Daaras itinérants, de mendicité des enfants Talibés, avez-vous eu l'occasion de poser des actes concrets en faveur de la lutte contre ces phénomènes. Comme actes concrets à poser, il peut s'agir :

- organiser des séances d'information et de sensibilisation à l'endroit de parents qui seraient tentés de confier leurs enfants à des marabouts de Daaras itinérants ; ou bien*
- organiser des séances d'information et de sensibilisation à l'endroit de*

parents qui soumettent leurs enfants à des travaux pénibles ;

Ou autres actes de cette nature ?

Kéba : Non, j'avoue que depuis que j'ai acquis des connaissances, développé des idées, disposé des attitudes, nouvelles sur les méfaits des phénomènes de confiage des enfants, de Daaras itinérants, de mendicité des enfants Talibés par l'entremise des séances d'information, de sensibilisation et d'information conduites par l'ONG Symbiose, je n'ai pas eu à poser des actes concrets en faveur de la lutte contre ces phénomènes ».

Par l'effet qu'une question, ainsi construite et ainsi posée, fait naître chez le public destinataire le sentiment d'être soumis à un interrogatoire, compréhensible alors que ce dernier cherche davantage à se justifier plutôt qu'à s'expliquer, dans cette circonstance. Chacun des individus de ce petit groupe ci-dessus, au travers de ses positions, sans cesse instables et foncièrement controversées, se met, en première réaction, sur la défensive pour clamer avoir bel et bien posé des actes concrets à la faveur de la protection de l'enfant *Talibé*.

C'est après que leur réponse est donnée de manière souvent gratuite et approximative, qu'il cherche ensuite à s'en convaincre et à en convaincre son vis-à-vis. Aussi tous se lancent-ils, en conséquence, dans un exercice de réminiscence pour se rappeler, en guise de justificatif, une action quelconque et souvent circonstancielle que les événements ont eu à les amener à entreprendre en faveur de la lutte contre la mendicité des enfants *Talibés*. À l'issue de ce difficile exercice de réminiscence, ils en arrivent à se souvenir de faits souvent anodins qu'on soupçonne même d'être plus ou moins ajustés, pour la circonstance.

Dans ce groupe, dans lequel, Ibrahima Gueye de *Djéri Kao* peut être cité comme exemple, les explications sont longues et très longues même, alambiquées, pour au final se révéler assez improbables. La personne prise ici comme référent a sorti, à cette occasion, une litanie de généralités qui s'apparentent plus à des digressions par rapport à cette question très précise avant d'évoquer une vague expérience unique de sensibilisation qu'il aurait conduit sur le sujet et auprès des parents du village. Il n'accompagne, d'ailleurs, sa justification par aucun indice de crédibilité en termes de date, de lieu, de thèmes abordés, de témoins présents.

Ibrahima Gueye : Bien sûr qu'il m'arrive de temps à autre d'animer des séances d'information et de sensibilisation sur les phénomènes du confiage des enfants, des Daaras itinérants, de la mendicité des enfants Talibés à l'endroit de populations de Djéri Kao à tel point que certains parents en ont même acquis de connaissances claires, changé un certain nombre de représentations, développé des idées nouvelles sur ces questions. Parfois aussi, nous nous retrouvons au niveau de la place publique pour avoir des discussions sur ces mêmes questions des phénomènes du confiage des enfants, des Daaras itinérants, de la mendicité des enfants Talibés au terme desquels il y a aussi certaines populations qui arrivent à acquérir de connaissances claires, changer un certain nombre de représentations, développer des idées nouvelles sur ce sujet. De temps en temps j'en discute avec d'autres qui finissent souvent par avoir une nouvelle vision de la mendicité. Au cours de ces débats publics, je donne mon point de vue sur ces questions et marque mon intransigeance à ne plus m'adonner à de telles pratiques. D'ailleurs, il y a une séance d'information et de sensibilisation qui avait été organisée au niveau de la place publique du village sous l'initiative des Ousmane et d'autres responsables de Médina Sabakh et qui avait suscité un débat entre nous ici à la place du village. À cette occasion, lorsque certaines voix se sont levées pour dire que les organisateurs de ces rencontres ne sont mus que par la volonté de combattre les Daaras et de les fermer purement et simplement, j'ai alors répliqué pour dire qu'il est fort judicieux de participer à de telles rencontres pour apprendre des choses au lieu de rester sur place et s'employer seulement à critiquer et à contester au risque de s'enliser davantage dans une ignorance coupable. À défaut de participer à ces rencontres, il faut au moins être ouvert aux idées sorties de ces rencontres qui sont mises à votre disposition. J'ai continué mon argumentaire pour attirer l'attention sur le fait que ce j'ai entendu au cours de cette rencontre ne faisait nullement allusion à un

quelconque combat contre les Daaras ou à une éventuelle fermeture de Daaras. Loin de là, car à cette rencontre avaient participé presque tous les marabouts de Daaras que comptait la zone ; je leurs fis part du témoignage d'un d'entre eux âgé de presque 70 à 80 ans du nom Lamine Sall habitant à Médina Sabakh qui a particulièrement retenu mon attention. Il a raconté que dans son enfance il a été enfant Talibé confié, tellement longtemps à un marabout de Daara hors de son village qu'à son retour à Médina Sabakh, il n'était plus en mesure de retrouver l'emplacement de la maison de ses parents au point qu'il a obligé de demander à ce qu'on la lui indique. Depuis son retour, il a ouvert son Daara où il enseigne le Coran depuis lors à des enfants Talibés. Je démontre ainsi à l'assemblée que, logiquement, cette personne qui a consacré toute sa vie au Daara n'assistera jamais à une rencontre où le but avoué ou inavoué est d'éradiquer les Daaras. Je termine ainsi mon propos en leur disant tous les bienfaits de participer à ces genres de rencontres pour savoir ce qu'on y dit ou du moins de prêter une oreille attentive aux restitutions des personnes qui ont participé à ces rencontres au lieu de rester sur place pour critiquer et contester tout et n'importe quoi. Car une telle attitude ne fera que vous enfoncer encore davantage dans l'ignorance.

Plus incisifs dans leur revendication le sont d'autres sujets de l'étude qui sont allés chercher des motivations de bons sens, pour convaincre de leurs engagements en actes contre la mendicité dont ils disent avoir eu l'occasion de s'en être acquittés, par le passé. De manière implicite, certains font croire de manière tacite qu'une telle réaction est une évidence.

À cet effet, ils donnent l'impression qu'il ne pouvait, pour eux, en être autrement que d'agir de la sorte. Il s'agit, dans leur entendement, de la seule démarche logique après avoir participé à autant de campagnes de communications sur le sujet que l'ONG Symbiose a organisées à leur intention. Mais, ils se gardent bien de donner des marqueurs de preuves à l'appui de leurs dires.

Cette ligne de défense qu'adopte ce groupe de revendicateurs d'actes, peu crédibles, qui consiste à laisser entendre une hypothétique réactivité dont ils auraient fait preuve à tout l'air d'un schéma imposé par l'orgueil et la vanité, si ce n'est pas plutôt guidé par la peur de se faire passer pour quelqu'un de non reconnaissant envers Symbiose. Il vient d'ailleurs, en plus, s'ajouter à ce schéma un paradigme plus imposant, correspondant à celui de l'obéissance à l'autorité (Ref. les travaux de S. Milgram, dont nous avons pris connaissance à partir des écrits de N. Guegen).

Situation d'influence, de verticalité et d'inhibition que subissent, sûrement, toutes les personnes du public de l'étude qui ont, sans nul doute, eu peur de se discréditer devant leurs propres yeux et devant les yeux du chef du projet de protection de l'enfant de l'ONG Symbiose, Monsieur Mamadou Dramé, tout comme, devant les yeux d'Ousmane Dramé, chef du comité de protection de l'enfance de *Médina Sabakh (Djéri Kao)* et aussi devant ceux de Matar Omar Cissé, chef du comité de protection de l'enfance à *Mabo (Diamafara)*, qui ont chacun eu à être, à un moment ou à autre, présents lors des entretiens. Et, dans une moindre mesure, devant nos yeux aussi, en tant qu'équipe de chercheurs car : « on peut donc supposer que la personne qui parvient à les [les actes problématiques comme non problématiques aussi] obtenir de vous n'est pas un simple enquêteur, un simplement militant ou un simple touriste. Il s'agit plutôt d'un chef, d'un parent, d'un enseignant, d'un chercheur, bref de quelqu'un qui dispose d'un certain pouvoir formel et auquel il est moins aisé de dire non » (Joule, Beauvois, 1998 : 73).

Or dans nos souvenirs, nous avons été présentés en tant que chercheurs. Et à la suite de la présentation de M. Dramé, nous nous sommes aussi présentés comme tel, aussi. Pour illustration, revenons sur deux entames de *focus groupes* dont l'un s'est déroulé à *Djéri Kao* et l'autre à *Diamafara*. Et avec de telles casquettes et les statuts qu'ils présupposent et auxquels ils prédisposent, tout comme, les effets qu'elles induisent chez les vis-à-vis, certains parents du public partenaire ont dû subir ce *diktat* qu'exerce l'autorité. Ainsi que c'est le cas dans le cadre de cette étude :

Dramé ; Chef du comité de protection des enfants de Djéri Kao : (dans le but de chambrier Élimane Guèye). « Il se rétracte parce qu'il pense que ce qu'il dit ici pourrait lui attirer des ennuis ».

Falilou Bâ : « Non du tout. Monsieur Élimane tout ce qui se dit ici entre strictement dans le cadre de recherches académiques. En effet, nous ne sommes que des chercheurs ».

Chef de projet protection de l'enfance de symbiose : « ce sont des chercheurs qui sont là pour évaluer les effets des séances de formation, d'information et de sensibilisation sur les questions des Talibés, de la mendicité des enfants, des Daaras organisées par symbiose à l'endroit des populations de Diamafara ? Donc n'ayez crainte, dites tout ce que vous savez à propos des sujets sur lesquels vous êtes interrogés ».

Falilou Bâ : « Oui, vous pouvez vous libérer, nous sommes des enseignants-chercheurs ».

La puissance du supérieur qui, en exerçant son poids sur le subalterne, le tétanise à tel point qu'il reste sans voix ou, à défaut, qu'il en vient à tenir des propos non objectifs dans le seul but de ne pas contrarier la force au-dessus de lui, a encore fait ses effets. Elle rappelle et confirme la soumission à l'autorité avec le fameux paradigme de Stanley Milgram où l'individu est contraint à la simple obéissance, dans de pareilles circonstances.

L'individu a tendance à obéir naturellement à sa hiérarchie, quel que soit par ailleurs sa nature et compte non tenu de ses caractéristiques sociodémographiques : « Reliées entre elles, ces recherches semblent montrer que, dans de nombreuses circonstances, un haut statut a soit la propriété d'inhiber le comportement, soit la capacité d'entraîner une appréciation inexacte de la réalité et conduit à adopter un comportement de suivisme. Cette inhibition/activisme a souvent le même résultat. [...] L'ensemble des recherches présentées dans cette dernière partie consacrée aux effets comportementaux qu'exercent sur nous ces figures de l'autorité que nous côtoyons quotidiennement montre bien à quel point une large variété de nos comportements est affectée par les personnes qui nous semblent posséder l'autorité ou qui sont dépositaires,

par délégation, de cette autorité. Si cette réponse est aussi automatique, elle permet donc de comprendre pourquoi, dans une situation plus problématique, où l'autorité est insistante, où elle nous exhorte à obéir, nous avons tant de peine à la défier » (Gueguen, 2002 : 79, 81).

À côté de cette prédisposition, commune à tous, à l'obéissance à l'autorité, d'autres variables d'ordre principalement externes et situationnelles peuvent, aussi, avoir servi de facteurs d'influence dans le cas de notre expérimentation. Parmi ceux qui s'appliquent au contexte de notre étude, on peut relever : la proximité physique, qui renvoie au fait que la présence de l'autorité comme M. Dramé (chef du projet de lutte contre la mendicité des enfants *Talibés* de l'ONG Symbiose) tout comme Ousmane Dramé, chef du comité de protection de l'enfance de *Médina Sabakh (Djéri Kao)* et aussi Matar Omar Cissé, chef du comité de protection de l'enfance à *Mabo (Diamafara)* et dans une moindre mesure, celle des chercheurs, aussi, au moment de l'expérience. Cette proximité physique a tendance à contraindre davantage le sujet à s'exécuter, dans le sens des attentes (le changement en acte) ; et même dans certains cas en à faire plus (le changement instituant en vue).

En outre, les individus du public expérimental, qui jouissent de leur côté du statut d'autorité dans le village, et sont du coup responsabilisés au premier chef sur la question de la lutte contre la mendicité des enfants *Talibés*, se voient contraints par leur position à adopter une certaine posture. Celle de faire montre de militants investis dans la cause, sous peine de se trahir et de trahir tout le public qui les a élevés à ce rang.

Ainsi, leur rôle de responsable moral du problème social/sociétal en question exerce, sur eux, une pression supplémentaire qui les oblige à ne pas perdre la face devant les membres subalternes. Si tant est qu'ils leur avouent un autre discours, qui n'irait pas dans le sens du discours d'engagé, que celui qui est attendu de leur part. Quel que serait, par ailleurs, le vrai sens de la démarche suivie, dans la réalité, et qui pourrait aller dans le sens du côté inattendu, l'autorité ne saurait l'avouer. Car, ne serait-ce que, envisager seulement cette éventualité créerait une incompréhension. À plus forte raison, l'afficher en public serait carrément inconcevable, eu égard à leur grade et à leur situation qui ne leur laisse pas le choix pour commettre une telle "parjure".

Omar Cissé et Sette Sall qui nous serviront d'exemples, dans ce cas, sont des responsables officiellement reconnus dans le village et dans le comité villageois de protection de l'enfance, avec des postes importants qu'ils occupent. Respectivement, en leur qualité de chef du comité de protection de l'enfance ou de personne-ressource et point focal officieux de l'étude à Diamafara. Pour leur rôle à jouer dans cette lutte pour la protection de l'enfant en phase avec le statut qu'ils incarnent, ils sont les premiers à être initiés à cette question, et, ils sont aussi les plus initiés. En effet, l'ONG leur fait bénéficier pour leur rôle d'avant-gardistes et de vulgarisateurs de la bonne parole et des bonnes actions, des formations avancées sous le format des modèles du faire-faire (Sette Sall reconnaît avoir eu à représenter à plusieurs reprises le village de Diamafara à des rencontres inter-villages sur la question.

Sette Sall : Bien sûr que je suis encore prêt à (re) poser des actes qui militent en faveur de la lutte contre les phénomènes du confiage des enfants, des Daaras itinérants, de la mendicité des enfants Talibés. Pour preuve l'engagement que je viens tout juste de prendre au cours de la discussion de groupe que nous avons tenue avec vous tout à l'heure. Certes, les gens me demandent d'orienter l'acte sur lequel je devrais m'engager autour de l'argent ; ce qui est sûrement bon mais à mon avis le plus important est d'éveiller les gens jusqu'à ce qu'ils prennent conscience de la réalité. Dans ce sens, l'ONG Symbiose avait organisé des séances d'information et de sensibilisation au terme desquelles il a été suggéré des recommandations, de voies à suivre pour l'intérêt des enfants. Certes, toute la population de Diamafara ne pouvait pas assister à ces séances d'information et de sensibilisation, mais il était question de prendre dans chaque village 3 représentants à charge, une fois de retour chez-eux, d'organiser des séances de démultiplication de ces réunions au niveau de toute la population. Si de telles séances de démultiplication sont organisées et suivies d'une bonne écoute et d'une bonne appropriation par les cibles, il n'y a pas de doute que les effets seront très bénéfiques. Surtout si vous avez la chance d'avoir avec soi un leader

d'opinion dans le village qui est capable d'influencer les populations sur la voie dans laquelle il veut bien les mener. Ainsi, si toutes ces conditions sont réunies, le message tiré des séances de Symbiose que vous cherchez à démultiplier atteindra tout le village. C'est la raison pour laquelle, j'ai insisté pour que dans les actes sur lesquels les gens devraient s'engager, qu'il y ait aussi des actions de sensibilisation car, même si la personne est avertie, il est toujours bon de faire des rappels ; et pour ceux qui ignoraient ce serait pour eux une bonne occasion pour acquérir de nouvelles connaissances. Ainsi, le message à véhiculer sera davantage vulgarisé.

À ce titre, ils sont différents de la grande masse qui est encore loin d'arriver à leur niveau d'imprégnation sur ce sujet. Résultat, cette frange de la population qui sert de modèle est naturellement plus concernée, plus mobilisée, et ne saurait avoir droit à l'erreur. Du moins, face au public devant qui il doit toujours tenir la dragée haute, et, se présenter à leurs yeux comme quelqu'un faisant toujours à la faveur de la cause.

Pour cette raison, sûrement, eux plus que les autres seraient plus gênés à admettre n'avoir pas agi pour protéger l'enfance devant le drame de l'exploitation des *Talibés* dont ils sont des témoins privilégiés. Eux, qui de surcroît, ont eu le privilège d'être informés, sensibilisés et même formés à propos des dérives d'un tel phénomène par l'ONG Symbiose, entre autres. Comme une dette non remboursée ou l'impression d'un gâchis, d'une trahison, ils traîneraient leur inaction comme un fardeau moral dont ils regretteront. Quelles qu'en seraient les raisons, ce défaut d'action coupable les aurai inhibés : que ce soit, par prudence, par manque de moyens, par faute d'opportunités. Ainsi que sont désignés les causes potentielles de leur inaction, à travers les propos des uns et des autres.

Mais, cette série de réponses, aux accents peu convaincants, a semé en nous le doute quant à la pertinence de la première formulation de la question. Cette appréciation critique de notre méthode interrogative nous a amené à revoir le sens et les termes de l'interrogation initiale. À la suite de l'évaluation de notre approche interrogative, nous avons, ensuite procédé à des réglages au niveau du style. D'autant que, aussi bien pour le choix des mots que par la tonalité utilisée, les destinataires ont la sensation d'être jugés et même pire d'être "entendus".

Mais, afin de rectifier le tir en levant cette équivoque, après que nous ayons perçu qu'elle se situait davantage dans la manière dont la question était posée, un travail de (re)formulation. Le but étant de remodeler la question originelle afin de lui ôter tout air accusateur/inquisiteur pour lui doter, enfin, d'une intonation de saine curiosité.

À terme, cette même question a été (re)posée à la deuxième cohorte d'interlocuteurs, avec des modifications apportées au niveau de la forme mais tout en prenant, à chaque fois, la précaution de ne pas en altérer le sens qui traduit parfaitement l'idée recherchée suivante : après avoir intégré et cognitivement assimilé la plupart des droits courants de l'enfant à la faveur de séances d'information et de sensibilisation développées par l'ONG Symbiose sur le sujet, les parents ou tuteurs de notre public d'étude sont-ils passés à l'acte qui consiste à lutter contre les formes d'exploitations des enfants en général, et, la mendicité des enfants mendiants ou *Talibés*, en particulier. À la fin de ces réajustements apportés à la phrase interrogatoire, il a été noté qu'au fur et à mesure que des efforts de perfectionnement continu étaient consentis sur la formule interrogative, plus les réponses des publics-parents gagnent en clarté, en crédibilité ; toute chose étant égale par ailleurs.

Aussi, après que des fébrilités soient relevées sur les réponses des interlocuteurs soumis à la question relative à leurs (ré)actions en faveur de la lutte contre les phénomènes de *confiage* des enfants, des *Daaras* itinérants, de la mendicité des enfants *Talibés*, des améliorations sont-elles progressivement notées. Ces améliorations se situent au niveau de la constance et de la vigueur apportées à leurs réponses, de la part du public interlocuteur. En effet, le travail de peaufinage semble être, bien, effectué dans l'optique de dépouiller l'interrogation de toutes charges négatives, censées inhiber le public interlocuteur. Aussi, la "nouvelle" question est-elle désormais, au niveau de sa forme, plutôt, (sur)chargée d'ondes positives qui rassure son destinataire, qui l'inspire et qui l'incite à répondre justement.

Sous ce rapport, le parti pris de l'intervieweur devient différent, il est même carrément à l'opposé du premier. Il ne s'agit plus ni de chercher à juger l'interviewé, ni à le confondre, mais il s'agit, surtout, de le libérer pour libérer sa parole. La délivrance est venue, moins des mots qui composent la question initiale, en tant que tels, que du style avec lequel ces mots sont agencés pour produire du sens.

En effet, par la magie d'une réorganisation syntaxique de la phrase interrogative, la question qui traumatisait, tantôt, devient une question qui galvanise dans le sens de la vérité. Curieusement avec avec les mêmes mots, tehniquement redistribués, dans la phrase et non entourés de jugements, Ils produisent un effet positivement entraînant vers des révélations sinères et sans tabous autour de l'(in)action des sujets de l'étude.

En cela, se voit toute l'acuité de : « La reformulation [qui] est une technique visant à exprimer ce qui vient d'être dit sous une forme différente, en respectant strictement le sens du discours. Cette pratique est quelquefois nécessaire lorsqu'un participant explique des concepts importants mais complexes, qu'il exprime plusieurs idées à la fois, qu'il a un peu de mal à se faire comprendre, [...] Quelques points de vigilance s'imposent [dont ici] : Répéter simplement s'il s'agit d'un problème d'inattention générale » (Vidal-Attal, Iribarne, 2012 : 39-40).

C'est justement de cette possibilité, qu'offre la reformulation dont nous avons profité, pour (dé)charger des ondes négatives, dont était, au déart, négativement connotée la question. Voyons comment, nous avons procédé en (re)lisant littéralement sous un regard omaré les extraits de la première question et eux de la deuxième question qui, mis côte-à-côte, semblent à l'apparence identiques, de prime abord. Mais qui dans leur fond comme de par leur tonalité, elles se révèlent, au terme d'une observation plus poussée, sont différentes de manière assez substantielle :

Falilou Bâ : « Depuis que les séances d'information, de sensibilisation et d'information conduites par l'ONG Symbiose vous ont permis d'acquérir des connaissances, de développer des idées, de disposer des attitudes, nouvelles sur les méfaits des phénomènes de confiage des enfants, de Daaras itinérants, de mendicité des enfants Talibés, avez-vous posé des actes concrets en faveur de la lutte contre ces phénomènes ? ».

[...]

Falilou Bâ : « Merci beaucoup Cissé, la discussion est très intéressante mais pour vraiment la clore nous voulions savoir en dernier lieu, si une fois après avoir acquis toutes ces connaissances éclairées sur les questions des droits des enfants, du confiage des enfants et de la mendicité des enfants, une fois vos opinions sur ces questions évoluées positivement, il vous est arrivé de prendre des initiatives en posant des actes concrets dans le but de lutter contre ces fléaux ? ».

La chaleur et la légèreté caractéristiques de la deuxième invite, qui lui enlève du coup tout enjeu subjectivement motivé, tranche complètement d'avec la gravité et l'exigence caractéristiques à la première invite. Grâce aux facteurs stimulants avec lesquels nous avons accompagné de notre deuxième prise de parole, portant toujours sur la question ayant toujours trait à une éventuelle (in)action des sujets de l'étude par rapport à la lutte contre la mendicité des enfants *Talibés*, les langues se délient et les mots ne sortent plus un à un sous la censure. Ils fusent, désormais, à un rythme cadencé et dans un élan volontariste.

Ainsi plus concrètement, la nouvelle question relative à leur éventuelle (in)action face à la lutte contre l'exploitation de l'enfant *Talibé*, qualitativement améliorée dans son fond et surtout dans sa forme, s'avère stimulante pour les interlocuteurs à qui elle a été directement posée. Sous son effet, ces derniers ont, ainsi, donné des réponses qui sont au plan stylistique claires, complètes, compréhensibles et qui sont au niveau de leur portée, empreintes de sérénité et de franchise.

En définitive, la majorité des répondants de cette deuxième vague et même certains de la première vague, qui se sont repris au fil de l'entretien, avouent sans ambiguïté, n'avoir pas posé d'acte(s) en faveur de ce combat. Distinguons précisément ce public, scientifiquement intéressant au sein de notre groupe expérimental, en ce que leur posture ouvertement et souverainement revendiquée, ouvrirait dans cette étude, la voie à l'expérimentation d'une recherche-action impliquant la communication engageante. La motivation, pour s'engager dans une telle démarche, serait d'ordre scientifique et sociétal. Nous les développerons plus tard.

Mais, pour l'heure cherchons d'abord à savoir : comment cette inaction se manifeste-t-elle d'après eux, chez quelle catégorie, parmi ces publics-parents, s'observe-t-elle davantage ? Qu'est-ce qui en explique les raisons malgré leurs attitudes évoluées sur la problématique ? Autant de questions qui permettraient de faire une analyse compréhensive des postures incompréhensibles de ces sujets l'étude face à la lutte contre la mendicité des enfants *Talibés*.

5.2.2.2 Prise de conscience d'une inertie coupable

Prise de conscience que, dans une interaction discursive, la qualité des réponses dépend principalement de la qualité de la question posée, est bien faite à partir des analyses qui précèdent. Il nous est apparu, alors, que le couple question-réponse est indissociable et que ses deux composantes s'influencent mutuellement. Mais d'autre part, réaliste est aussi d'admettre qu'il est difficile, dans ce genre d'échange verbal, de parvenir du premier coup à une harmonie imitative. De ce fait, il faut chercher, au fur et à mesure des discussions, à réduire et à rétablir les écarts de langage afin d'atteindre une symbiose fonctionnelle, grâce aux effets libérateurs de la parole que cette synchronie entraîne.

En effet, presque automatiquement après les (ré)ajustements apportés dans les questions de l'intervieweur, les populations interrogées sont passés d'une attitude d'interlocuteur passif à celle d'une posture d'interlocuteur libéré et qui s'assume. Comme en attestent l'évolution et la qualité des réponses obtenues sur ce point précis.

L'assouplissement de la même question, des questions même devrait-on plutôt dire tellement la formule interrogative de départ a subi des retouches, au fur et à mesure, que les entretiens se passent, a fait son effet positif et libérateur de langage sur les destinataires. Chacune des reformulations était motivée par la volonté de susciter des rétroactions conséquentes et en conséquence. Ainsi à la faveur de cette dynamique, voilà que les interlocuteurs adoptent subitement des positions plus précises et plus constantes, après avoir tenu, avant cela, des propos ambigus et confus.

Ainsi, aux (re)formulations de la question sous une forme plus bienveillante, font écho des postures et des discours assumés, en guise de réponses. Le film de ces échanges, littéralement mis en scène ci-dessous, est révélateur de cette trajectoire discursive qui passe de nébuleux, au départ, qui gagne, en clarté, ensuite et au fur et à mesure des dialogues.

Amsatou Gueye : « Non, je n'ai pas encore posé des actes concrets qui vont dans le sens de lutter contre les phénomènes du confiage des enfants, des Daaras itinérants, de la mendicité des enfants Talibés depuis que j'ai acquis des connaissances claires, changé de représentations, développé des idées positives sur ces phénomènes grâce aux campagnes de communication sur ces questions auxquelles j'ai été exposées. Mais c'est parce que je n'en ai pas encore eu ni l'occasion ni les moyens mais Dieu sait que j'y suis disposée au plus profond de moi dès que l'occasion et les moyens se présentent ».

[...]

Malick Dia : « Non, en ce qui me concerne, depuis que j'ai acquis des connaissances nouvelles, changé de représentation, développé des idées positives sur les phénomènes de confiage des enfants, de Daaras itinérants et de mendicité des enfants Talibés je n'ai pas encore eu à poser des actes concrets en faveur de la lutte de ces phénomènes ».

Falilou Bâ : « Si je vous ai bien entendu, vous avez obtenu certes un changement d'attitude sur les phénomènes de confiage des enfants, de Daaras itinérants et de mendicité des enfants Talibés ; mais pour autant mais vous n'avez pas encore posé des actes concrets en faveur de la lutte contre ces fléaux ? ».

Malick Dia : « c'est cela même. J'ai obtenu certes un changement d'attitude sur les phénomènes de confiage des enfants, de Daaras itinérants et de mendicité des enfants Talibés ; mais pour autant mais je n'ai pas encore posé des actes concrets en faveur de la lutte contre ces fléaux ».

[...]

Mod Diané : « Non, j'avoue que depuis que j'ai acquis des connaissances claires, changé de représentations, développé des idées positives sur les phénomènes de confiage des enfants, de Daaras itinérant, de mendicité des enfants Talibés, je n'ai pas encore eu à poser un ou des acte(s) concrets en faveur de la lutte contre ces phénomènes. Mais même si je devais poser de tels actes, mes actes ne sauraient être dirigés qu'envers mes propres enfants. À moins que je voie un parent qui serait tenté de confier son enfant à un marabout d'un Daara itinérant qui l'amènerait loin ; à l'endroit de celui-là, je pourrais tenter des actions de sensibilisations pour le dissuader afin qu'il l'inscrive dans les Daaras du village ; histoire de le prémunir des difficultés qu'il pourrait subir là-bas ».

[...]

Kéba Cissé : « Non, je n'ai pas eu l'occasion de poser des actes dans ce sens. L'explication tient au fait que ces phénomènes n'existent pas à Diamafara qui est sous mon autorité en tant que chef de village et où je pourrais le cas échéant organiser des rencontres d'information et de sensibilisation sur la question de confiage et de mendicité des enfants Talibés. Malgré cela, il m'arrive d'observer ce phénomène lorsque je me rends dans les villes comme Kaolack, Kounghoul, Kaffrine où je rencontre des Talibés qui s'adonnent à la mendicité ; avec une intensité qui me conforte dans l'idée que c'est incompatible avec l'apprentissage du coran. Si le phénomène existait ici, je ne manquerais pas d'organiser des séances d'information et de sensibilisation à cet effet ».

[...]

L'interviewé : « Non, je n'ai jamais posé des actes en faveur de la lutte contre la mendicité des enfants Talibés ».

L'interviewé : « Non, je n'ai pas eu à organiser des d'information et de sensibilisation sur les méfaits de la mendicité des enfants Talibés à l'endroit de parents qui seraient tenté de confiés leurs enfants à des marabouts de Daara itinérants ».

L'interviewé : « Non, je n'ai pas entrepris d'action pour venir en aide aux Daaras ».

[...]

Talla Diagne : « Non, j'avoue que je n'ai pas eu encore eu l'occasion de poser des actes en faveur de la lutte contre les phénomènes de confiage des enfants, des Daaras itinérants, de mendicité des enfants Talibés. Mais pour trouver celui qui dans le village ne manque aucune occasion dans les places publiques, dans les grandes places où il est abordé les phénomènes du confiage des enfants, des Daaras itinérants, de la mendicité des enfants Talibés d'apporter son avis, sa position, ses idées sur les fléaux que cela constitue et que cela génère ; vous avez votre homme devant vous et tout le monde me le reconnaît ».

Un aveu de passivité au secours de l'enfant *Talibé* exploité

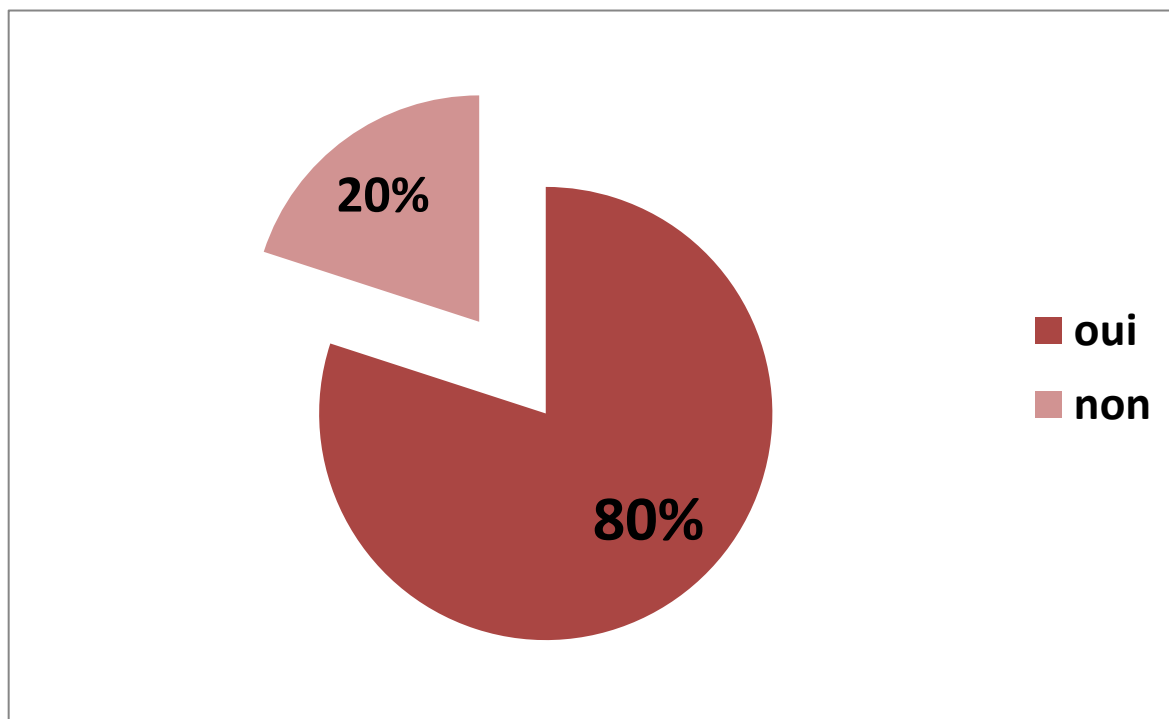
Le public-parent récepteur des questions reformulées, portant sur leur (in)action éventuelle face au phénomène de la mendicité des enfants *Talibés*, s'est donc employé, dans un deuxième *round* d'échange, à adopter un langage qui se veut de plus en plus empreint de certitude. à l'analyse de leurs rétroactions, il est noté une évolution des points de vue du public-parent destinataire de ces interrogations face au sujet en question.

Toutefois, cette évolution n'a pas atteint le niveau d'une (r)évolution lorsqu'il s'est agi de la réponse qui était attendue à cet effet, qui se veut être des réactions concrètes et efficaces contre ce fléau social. Pour l'ONG Symbiose, la réponse attendue devait se traduire par le découragement des parents à confier leurs enfants à des marabouts de *Daara* itinérants.

En effet, après que la preuve ait été établie que ces derniers font, plus ou moins, montre d'attitudes bien évoluées au travers de leur niveau d'appropriation des idées reçues sur la question de l'enfant par le biais des séances d'information, de sensibilisation et de formation organisées à dessein par l'ONG Symbiose, il a été question de jauger une hypothétique traduction des connaissances acquises en actes concrets au niveau comportemental, à la faveur d'un *continuum* attitudinal.

Au terme de ce processus d'évaluation du changement en actes par les sujets de l'étude, il a, plutôt, été observé des rétractions synonymes de discontinuité sur l'itinéraire censé (re)lier dire et faire. Il s'est agi là de faits curieux qui, avec les proportions assez importantes qu'il a prises, en termes de taille du public de l'étude concerné, autorisent encore plus la remise en cause de cette linéarité sociologique qui soutient une relation directe entre cognitions et actions. Somme toute, non établie scientifiquement ainsi que l'illustrent les résultats du graphique suivant.

Des chiffres sur la passivité très parlants



Graphique 11 : passivité dans la lutte contre l'exploitation des enfants en général et la mendicité des enfants *Talibés* en particulier

Les résultats du graphique indiquent que 80 % du public concerné ont avoué, de manière claire et nette, être restés passifs et n'avoir pris aucune initiative à l'actif de la lutte contre le phénomène de la maltraitance de l'enfant. Bien qu'ils le désapprouvent pourtant et, contre laquelle, ils disent être carrément en porte à faux ; théoriquement du moins. Mais pour autant cette évolution cognitive ne s'est pas traduite par l'adoption d'actions concrètes contre ce fait combattu. La preuve nous est apportée par la confession des parents, eux-mêmes, au terme d'une invitation à une entrevue individuelle à laquelle ils ont bien voulu répondre favorablement (acte préparatoire réussi).

Mais dans tous les cas, il se révèle à l'observation et à l'analyse, qu'après avoir intégré et cognitivement assimilé la plupart des droits courants de l'enfant à la faveur de séances d'information et de sensibilisation sur le sujet, les parents ou tuteurs de notre public d'étude ne sont pas passés à l'acte. Contrairement à la faculté que l'ONG Symbiose prête à la communication persuasive et qui explique techniquement son usage dans cette circonstance. L'absence de relation mécanique entre les idées et les actes est encore manifeste et s'est encore manifestée à ce niveau de notre étude. Suffisamment pour nous inciter à considérer davantage cette autre théorie qui remet en cause un prétendu lien direct entre savoir et faire.

La réponse majoritairement négative, quant à une prise d'acte dans le but de lutter contre ce fléau, est doublement instructive dans notre optique de recherche. Elle permet, dans un premier temps, de s'assurer sur un plan scientifique qu'une méthode de persuasion n'agit pas nécessairement sur les comportements, après que Léon Beauvois et Robert-Vincent Joule (1998 : 140) ont été amenés à le réitérer en ces termes : « *Primo*, on peut toucher les attitudes sans pour autant toucher les comportements. *Secundo*, on peut toucher les comportements sans pour autant toucher les attitudes ».

En deuxième lieu, cette passivité coupable notée chez les parents interlocuteurs s'explique sur le plan sociologique. En cause, des représentations toujours fortement ancrées chez beaucoup de sénégalais, avec une résonance plus affirmée au niveau de la population rurale chez qui la survivance des normes culturelles, religieuses, sociales, est très forte. Du coup, les parents résidant dans ces zones qui sont de grandes localités pourvoyeuses d'enfants *Talibés* à l'image de notre population d'étude, n'agissent pas résolument outre mesure pour éradiquer ou du moins pour diminuer ce fléau.

Pas du tout par mauvaise volonté, mais plutôt, par ce qu'ils n'ont pas forcément conscience de l'intérêt, encore moins, de la nécessité d'entreprendre une démarche de cette nature ; et ceci en toute bonne foi.

Telle est la posture, d'une partie de notre public partenaire composée des parents et tuteurs d'enfants *Talibés* de *Djéri Kao* et de *Diamafara*. Sujet de l'étude qui, bien que conscientisés à la faveur des séances d'information de la part de l'ONG Symbiose sur le fléau du *confiage* des enfants, des *Daaras* itinérants et de mendicité des enfants *Talibés*, restent encore réticents et le font savoir :

Talla Diagne : « Je pense que pour ce qui d'organiser des séances d'information et de sensibilisation, il y a des gens ici qui sont plus expérimentés en la matière car pour chaque chose, il faut le confier à celui qui s'y excelle. Je vous conseillerai pour cela de vous rapprocher de personnes comme El hadji Cissé dont toutes les activités tournent de l'information et de la sensibilisation et puisé ne rechignent à la tâche. Ils sont toujours à la recherche d'idées bénéfiques pour les populations qu'ils démultiplient et partagent avec les gens ici même au niveau de la grande place du village où ils invitent tout le monde. Nous ne saurions vous dire combien de réunions de partage ils organisent car ils ne sont pas paresseux, El hadji Cissé et Sette Sall, son acolyte, ici présent ; ils ne sont pas du tout paresseux en matière de conscientisation de la population qu'ils font si bien ».

Ba : « c'est bon..... ».

Talla Diagne : « ils ne sont pas paresseux, ils sensibilisent les gens ».
contre la mendicité des enfants Talibés ; je ne peux rien y faire ».

[...]

Élimane Guèye : « Non parce que je peux rien faire dans le sens de lutter

Ces derniers, au travers de leurs réponses empreintes de parti pris pour la mendicité, ont laissé transparaître l'absence de regret et le manque de volonté manifeste de poser des actes dans le sens souhaité et tracé par les organismes publics, les organisations et tout pourfendeus de la mendicité. Pourtant, après l'évaluation de leurs attitudes, par la méthode des réponses cognitives d'Anthony Greenwald, la grande partie du public de l'étude a (dé)montré qu'elle a acquise des connaissances claires, changé de représentations, développé des idées positives sur le phénomène. Malgré tout, nos interlocutrices admettent leur inertie face au *confiage* des enfants *Talibés*, aux *Daaras* itinérants et à la mendicité des enfants *Talibés*. Une hypothèse qui milite pour la reconnaissance de la non-automaticité entre les idées et les actes, en théorie comme en pratique, d'une part. Des résultats de terrain, d'autre part, qui témoignent d'une absence d'investissement personnel de la part des populations de *Djéri Kao* et de *Diamafara* à propos combat contre le *confiage*, les *Daaras* itinérants, la mendicité des enfants Talibés. Malgré les campagnes de communications initiées par Symbiose autour de cette problématique dont ils ont eu l'opportunité d'en bénéficier, au premier plan.

Il n'en faut pas plus, que ces conclusions qui viennent s'ajouter à celles déjà conduites par des spécialistes, pour enjamber cette communication de nature persuasive aux effets limités sur les attitudes pour aller explorer une autre communication plus progressiste à effets, cette fois-ci, sur les changements en actes.

L'intérêt, la nécessité, l'impératif de cette voie du changement comportemental face aux problèmes sociaux et sociotaux sont fortement rappelés par Robert Vincent Joule et Léon Beauvois (1998 :141). Allant même jusqu'à une interpellation qui prend, à la fois, un air de mise en garde et, en même temps, une méditation sur ce qui devrait être le code de conduite à suivre pour acteur social dans notre intervention au service de la communauté et des causes sociales : « un psychologue social appliqué n'est pas sur le terrain pour se faire plaisir et pour reproduire des effets classiques qui sont avérées dans la littérature scientifique. On attend de lui, avant tout, qu'il modifie les comportements. Et, c'est bien la moindre des choses, aucune attitude des lycéens à l'égard du préservatif, en tant que telle, ne pouvant faire obstacle à la propagation du VIH. À cet égard, le fait d'avoir en poche un préservatif est plus utile que quelque croyance en la gravité de l'épidémie et qu'une nouvelle sensibilité aux risques qu'elles vont vous faire encourir ».

Dès lors, nous n'avions pas le choix, dans notre cas, que de nous engager à améliorer le dispositif de communication principalement persuasif, et par moment externe, utilisée par l'ONG Symbiose qui a été notre objet d'étude. Surtout, après que nous ayons eu à déceler les limites objectives qu'elle présente au niveau théoriques, méthodologiques et empiriques. Pour ce faire, avons-nous opté, pour des raisons scientifiques et sociétales d'améliorer ce dispositif en expérimentant la communication engageante sur la mendicité des enfants *Talibés*.

Chapitre 6 Améliorer un dispositif de communication : l'expérimentation d'une communication engageante sur la mendicité des enfants *Talibés*

L'approche persuasive de la communication de persuasion utilisée, jusque-là, par l'ONG Symbiose ayant montré ses limites, quant à sa capacité, à provoquer la révolution factuelle attendue. Il est, alors, expérimenté la communication engageante qui présente, en à croire les spécialistes, des promesses réelles de modification comportementale, chez le public partenaire. Avec la conviction que les résultats à propos du changement attitudinal, assez limite, pour l'objectif d'éradication du fléau obtenus, pour le moment, seront améliorés en changement en actes, plus décisif.

Un tel cas de figure ouvre la voie à l'expérimentation d'une autre stratégie qui, en ce qui la concerne, "obligerait" ou prédisposerait le public partenaire à s'engager pour des actes concrets en faveur de la lutte contre la maltraitance des enfants. D'autant qu'une analyse sommaire, des réponses issues des entretiens semi directifs fournies au point 5.2.2 intitulé rhétorique d'une inaction, semblait déjà en donner les prémisses. D'où, la logique ou plutôt l'exigence scientifique d'aller au-delà de cette limite de la persuasion pour explorer une stratégie plus entraînante.

À l'heure du choix à propos de quelle forme de communication mettre à profit, il nous est apparu nécessaire de rétablir le lien entre communication persuasive et communication engageante dans lequel « L'engagement et la persuasion constituent les deux principaux champs de la littérature sur le changement d'attitudes » ainsi que l'ont développé Girandola et beaucoup d'autres spécialistes. En effet, ces deux approches agissent sur les représentations, cependant la communication engageante se présente comme une alternative pour un changement en actes, un changement comportemental. Elle l'est sûrement encore davantage si l'acte préparatoire est retenu comme la notion centrale de la méthode. Le principe de l'acte

préparatoire est, en effet, pertinent comme soubassement de la démarche expérimentale pour le changement de conduite pour ses vertus engageantes.

À ce propos, Fabien Girandola confirme et rappelle que « Robert Vincent Joules et Léon Beauvois (1989) exposent plusieurs recherches ambitionnant de tester l'efficacité de l'engagement. L'hypothèse générale de ces recherches est que la réalisation d'actes préparatoires est susceptible de prédisposer ceux qui les réalisent à faire par la suite ce qu'on attend d'eux. Dans chacune de ces recherches, l'observation de ce qui se passe dans un groupe contrôle dans lequel ces actes préparatoires ne sont pas réalisés permet de à ces chercheurs de s'assurer que c'est à ce type d'intervention – l'obtention d'actes préparatoires – que l'on peut imputer les effets observés. Joule et Beauvois (1998) s'attendaient donc à observer dans les conditions expérimentales, des changements d'attitudes, de croyances et de comportements » (Girandola, 2003 : 234). Ainsi à notre tour, nous allons adopter l'acte préparatoire comme soubassement de notre processus expérimental.

6.1 Conception et réalisation d'une recherche-action centrée sur les problématiques du changement en actes avec l'acte préparatoire comme notion centrale

La communication engageante, qui met l'accent principalement sur les effets comportementaux de l'engagement, se révèle être une piste indiquée que nous allons explorer dans cette présente étude. Approche innovante dans ses principes comme dans ses méthodes, elle compte plusieurs techniques parmi lesquelles le pied-dans-la-porte, avec l'acte préparatoire comme procédé central. Elle se présente d'ailleurs, aujourd'hui, comme l'une des approches les plus utilisées et les plus probantes, en termes de résultats : « Il n'est donc pas surprenant que le pied-dans-la-porte soit le chouchou des praticiens de l'engagement. Nous le verrons bientôt, toutes nos recherches-actions mettent en œuvre un ou plusieurs pieds-dans-la-porte, c'est dire le crédit que nous-mêmes lui accordons » (Joule, Beauvois, 1998 : 46).

En cela, les raisons qui justifient le choix de prendre ce modèle comme procédé expérimental. Et, dans les lignes qui suivent, est schématiquement présenté le protocole de l'acte préparatoire, qui en constitue le point de départ et le point déterminant. Ce principe est mis en œuvre dans cette étude pour provoquer, justement, ce changement de conduites chez des parents et tuteurs d'enfants.

Ces derniers constituent les sujets expérimentaux de cette présente recherche pour leurs particularités suivantes, en guise de rappel : être habitants des villages de *Djéri Kao* et de *Diamafara* qui sont de traditionnelles zones pourvoyeuses de *Talibés* ; Des localités investies par des organisations humanitaires luttant contre la mendicité des *Talibés* ; telle l'ONG Symbiose qui développe des campagnes de communication à leur intention. Avec comme résultats positifs le fait qu'ils soient, plus ou moins, persuadés des méfaits de la mendicité sur les enfants *Talibés*.

6.1.1 Les grandes étapes de la mise en route du protocole expérimental de l'acte préparatoire sous forme documentaire

6.1.1.1 Le contexte de l'intervention avec le cadrage théorique de l'expérience

Le phénomène de la mendicité des enfants *Talibés* a connu, au Sénégal, une évolution contrastée. Originellement érigé en tradition éducative, socialement reconnue, elle était un passage nécessaire pour tous les enfants musulmans du pays, à l'image d'un service militaire obligatoire, officieusement, institutionnalisé. Le résultat attendu étant que les apprenants sortent de cette école, imbus de valeurs d'humilité et d'endurance, riches en connaissances islamiques et dépositaires d'un métier (agricole pour la plupart) ; conformément aux objectifs éducatif et éducationnel qui leur étaient assignés.

Dans cette perspective, le format pédagogique était articulé, à dessein, autour d'une alternance intelligente et équilibrée entre pratique de mendicité, apprentissage coranique et initiation professionnelle. L'essentiel de ce que le Sénégal compte comme personnes de références, du moins ceux de la génération qui va jusqu'aux années 70, a reçu cette formation de base qui a contribué à les propulser à ce niveau de statut social. Car, cette époque historique n'a connu un brutal coup d'arrêt qu'avec les années 70-80, qui ont coïncidé avec une période de cycle de sécheresse sans précédent dans le pays, dont les conséquences économiques fâcheuses ont largement dépassé ladite sphère pour saper jusqu'à la structure éducative, qui était encore en vigueur. En effet, sans les moyens de sa politique, le programme d'enseignement s'en ressent et se retrouve dévoyé.

L'équilibre entre le triptyque, qui a fait le succès de la méthode, se voit rompu avec une autre redistribution du poids de ses différents éléments constitutifs. Depuis cette date, la mendicité occupe désormais la part la plus importante suivie, de près, du volet travail des enfants. L'apprentissage du Coran, quant à lui, se retrouve relégué très loin derrière.

La (re)valorisation des composantes, mendicité des enfants et travail agricole, au détriment de celle de l'enseignement coranique à laquelle il est laissé une place incongrue, a dérégulé le système, qui se voit, aujourd'hui, (dé)classé dans la catégorie des activités (re)qualifiées d'exploitation économique des enfants. Dans cette nouvelle configuration, le modèle de la mendicité des enfants *Talibés* est vidé de sa quintessence formative pour être réorienté vers une logique purement lucrative.

Par ce procédé, les formes d'abus sur l'enfant qui enfreignent ses droits, consacrés par la loi, tout comme celles qui dénie son humanité, sont commises en toute flagrance. (Cf. L'arrêté n° 003749 – 6 juin 03 / MFPTEOP/DTSS fixant et interdisant les Pires formes du travail des enfants). Dès lors que ces nouvelles pratiques contre l'enfant sont, juridiquement, condamnables et, socialement, inacceptables, il ne reste qu'à les combattre. Ce à quoi s'engage Symbiose dans les régions de Kaolack et de *Kaffrine*, en général, et dans les villages de *Djéri Kao* et de *Diamafara*, en particulier.

Depuis quelques années maintenant (1998 plus précisément, date de sa création), cette ONG multiplie et diversifie des actions pour lutter contre la maltraitance des enfants, en général, et les phénomènes de *confiage* des enfants, de *Daaras* itinérants et de mendicité des enfants *Talibés*, en particulier. Avec des campagnes d'information, de sensibilisation et de formation, comme cœur de sa stratégie.

En usant de toute une panoplie d'arsenal communicationnel, l'objectif visé est d'amener les parents, d'une part, à prendre conscience des dangers qu'encourent leurs enfants confiés dans les *Daaras* où ils se (re)trouvent réduits à la mendicité et, d'autre part, à militer pour l'éradication de ce fléau. Autrement dit, L'ONG cherche des voies et moyens pour arriver à faire changer les attitudes et, au-delà, à modifier les comportements de publics-partenaires par rapport à la question de la maltraitance des enfants. Qu'en est-il ?

La démarche utilisée pour obtenir réponse à cette question, d'une part, et les informations effectivement obtenues avec leurs limites techniques, d'autre part, nous imposent à adopter une posture scientifique, en conséquence. Ceci a justifié l'adoption d'une expérience de communication engageante impliquant une recherche-action. Dans sa mise en œuvre, nous avons eu recours à une entrevue individuelle et à une entrevue de groupe. Toutes les deux nécessitant, au préalable, la formulation d'une invitation adressée à de potentiels participants (des invitations à des entretiens individuels et de groupe qui vont faire, en même temps, figure d'actes préparatoires qui seront soumis au public partenaire de l'étude).

Pour ce faire, il a été, d'abord, question de solliciter de la part du tiers de la population de l'étude, la participation à une séance d'entretien individuel (15 parmi les 46). Le but premier de cette action étant d'apprécier l'évolution des attitudes attendues de la part des parents et tuteurs d'enfants *Talibés* de *Djéri Kao* et de *Diamafara* destinataires des séances d'information et de sensibilisation sur ladite question.

Mais, au-delà des claires connaissances acquises et des fermes intentions déclarées, nous voulons également aller jusqu'à jauger les initiatives concrètes en faveur de la lutte contre la mendicité qui ont été posées, dans la foulée, par cette population informée, sensibilisée aux méfaits de ce fléau, et même, outillée à y faire face. Autrement dit, il convient d'évaluer si des actes concrets ont été entrepris par le public-partenaire, dans le sens de la lutte contre la cause sociale en question.

Entreprendre une action quelconque, en faveur de la lutte contre la mendicité des enfants, serait le résultat mesurable d'un changement en actes positif issu des stratégies développées par Symbiose à l'endroit des parents et tuteurs des enfants *Talibés* destinataires. Sujets sociaux intéressants d'autant que certains, parmi les individus de ce groupe d'étude, continuent encore de compter leurs propres enfants dans ces *Daaras* itinérants à la faveur du système de *confiage*.

Arame : « *Ma fille est confiée à mon grand-frère et se trouve en Casamance* ».

[...]

Kéba : « Bien sûr qu'il existe dans le village des enfants Talibés que leurs parents ont confié à des marabouts de Daaras d'autres contrées ».

[...]

Ibrahima Gueye : « Oui, présentement j'ai un fils qui est enfant Talibé ».

Sémou Sow : « Votre enfant qui est enfant Talibé se trouve-t-il ici dans le Daara du village ? ».

Ibrahima Gueye : « Non, mon fils qui est enfant Talibé se trouve dans un Daara dans un autre village ».

Ibrahima Gueye : « L'autre village où se trouve mon fils enfant Talibé est Keur Mbaye ; il se situe à côté de Sokone ».

[...]

Talla Diagne : « J'ai confié deux de mes enfants à des marabouts hors du village. Avant l'implantation du Daara du village, l'un d'eux était déjà confié à un marabout de Daara en dehors du village ».

Falilou Bâ : « Donc, si je comprends bien, vous avez deux enfants qui sont confiés à des marabouts de Daaras hors du village et en même temps vous avez deux enfants inscrits dans le Daara du village ? ».

Talla Diagne : « C'est cela même ».

Donc, bien qu'à ce stade encore préliminaire de l'étude, cette première invitation est difficilement perceptible, au-delà que d'une simple invitation par des regards extérieurs, n'empêche qu'en deuxième intention et, de manière plus discrète, nous l'envisageons comme un acte préparatoire, considéré comme tel, et, qui sera utilisé comme tel ; au courant de cette recherche. D'où les dispositions techniques qui sont prises, dans ce cas, pour le concevoir et l'articuler suivant le format technique du principe original.

À l'analyse, le premier objectif est plus ou moins atteint, dans l'ensemble, car l'évaluation des attitudes a démontré que les publics, avec qui nous nous sommes entretenus, ont fait état d'une connaissance théorique des droits des enfants et des devoirs des parents ; quoique non exhaustive. De par leurs réponses, il s'avère que leurs idées ont fortement progressé, leurs représentations ont radicalement changé et leurs opinions ont positivement évolué, dans le sens des (re)qualifications juridiques des notions de *confiage*, de mendicité, de *Daaras* itinérants. Les discours de persuasion délivrés par Symbiose ont obtenu leurs effets au regard des cognitions acquises sur la question. Si tant est, qu'on soit en accord avec Fabien Girandola et beaucoup d'autres spécialistes, que cette forme de communication agit sur les représentations.

Mais, dans l'appréciation globale, il est clairement admis que l'objectif général de Symbiose est d'arriver avec cette même approche de communication à obtenir de la part des sujets de l'étude un changement, à la fois attitudinal et comportemental, les résultats actuels sont mitigés. Surtout pour ce qui est du second volet relatif au changement en actes.

La raison provient du fait que les réactions que l'ONG attendait, logiquement, en termes de réponses au niveau des conduites n'ont pas finalement eu lieu comme le confirment les publics partenaires eux-mêmes. Ils reconnaissent, sans équivoque, que malgré tous les (r)enseignements reçus sur le sujet, ils n'ont pas, encore, franchi le pas qui sépare l'attitude au comportement. Matérialisé par le d'entreprendre des actions concrètes afin de contribuer à l'éradication de la maltraitance des enfants *Talibés* dans leurs localités respectives (*cf.* : le sous-point sur 5.2.2.2 intitulé prise de conscience d'une inertie coupable).

Dès lors qu'il est reconnu, qu'à propos des nouvelles conduites à adopter dans la continuité des attitudes, les résultats ont été non concluants, la réaction logique et progressiste est de réfléchir à la manière pratique d'arriver à susciter chez le public partenaire ce besoin, à la fois personnel et volontaire, d'initier des actions en faveur de la lutte contre le phénomène du *confiage* des enfants, des *Daaras* itinérants, de lutte contre la mendicité des enfants *Talibés*? La démarche à suivre, pour trouver solution à cette nouvelle question, a donné lieu à recourir à une expérience empruntée à la stratégie de la communication engageante qui, pour avoir déjà fait ses preuves, s'impose aujourd'hui comme une approche avancée à propos de la problématique de changement de conduite (Joule et Beauvois, 1998).

Afin de mettre en condition et en route le paradigme de la communication engageante en expérimentation, la recherche-action nous est apparue comme un cadre adapté pour sa conduite. Dans sa phase d'opérationnalisation de la méthode, le *focus groupe* s'est présenté comme une technique appropriée pour la collecte de données qualitatives, envisagée dans les circonstances de l'étude. Cette technique correspond à des entretiens de groupe au cours desquels les participants sont réunis afin de les faire inter-réagir sur des thèmes déterminés et avec des objectifs précis. De ce fait, l'organisation pratique du *focus groupe* suppose, *a priori*, de convoquer les participants potentiels, une fois après les avoir identifiés, bien sûr.

Une première étape à l'évidence simpliste sur le principe, mais qui, dans les faits, se révèle stratégique dans la dynamique de l'expérimentation de la communication engageante en perspective. Étant entendu que cette convocation des parents d'enfants *Talibé* de *Djéri Kao* et de *Diamafara* à participer à ces discussions autour du phénomène de *confiage* des enfants, des *Daaras* itinérants, de mendicité des enfants *Talibés*, est utilisée dans ce cadre précis, à dessein, comme une occasion pour poser un acte préparatoire.

Un second acte préparatoire même, devrait-on dire, après le premier qui pour rappel correspondait à la convocation adressée à une partie de ce même public, pour débattre toujours de cette même question de la mendicité des enfants *Talibés*. Avec comme particularité, pour le premier acte préparatoire, le fait qu'il s'agissait, plutôt, d'un entretien individuel, et, qu'il portait sur un nombre plus limité de 15 individus (taille de l'échantillon retenue, qui nous été dictée par le seuil de saturation théorique).

Du coup, le terrain de cette étude s'est déroulé en deux temps, bien séparés mais continus, ouverts chacun par des invitations à des entretiens. L'un comme l'autre, articulés sous la forme d'un acte préparatoire, et structuant ensemble la recherche empirique et la démarche de l'expérience engageante de cette étude.

L'intervention comprend trois phases

Première phase : Deux actes préparatoires en perspective,

L'idée de la mise en œuvre d'un procédé d'engagement retenue, elle a conditionné d'autres actes ou étapes. Ainsi, il a été retenu aussi dans la foulée que :

- les destinataires seront les parents d'enfants *Talibés* de *Djéri Kao* et de *Diamafara* ;
- l'objectif visé sera de prédisposer les publics de l'étude à s'engager résolument à poser des actes concrets en faveur de la lutte contre les phénomènes de *confiage* des enfants, de *Daaras* itinérants, de la mendicité des enfants *Talibés* ;
- la démarche suivie, du moins dans sa première étape sera la conception et l'organisation pratique d'un acte préparatoire.

À propos justement de cette ou de ces action(s) qui devrait(ent) techniquement répondre aux principales caractéristiques d'un acte préparatoire, incontournable dans ce *process*, la mobilisation sociale a été requise de la part du public-parent de l'étude. Pour comprendre le choix de cette approche, il faut prendre connaissance des questions secondaires qu'on veut, aussi, régler par le truchement de l'expérience en vue.

En effet, au-delà de la question principale qui est d'amener les parents de *Djéri Kao* et de *Diamafara* à prendre des engagements à poser des actes concrets en faveur de la lutte contre les phénomènes de *confiage* des enfants, de *Daaras* itinérants, de la mendicité des enfants *Talibés*, les actes préparatoires poursuivent aussi, de manière indirecte, deux objets pratiques.

D'abord, apprécier le niveau d'appropriation des idées, véhiculées dans les campagnes d'information, de sensibilisation et de formation, déroulées par Symbiose à cet effet. Ensuite, mettre en place un cadre de concertation collective du même public-parent autour de la même question principale sus citée. Ainsi, les entretiens individuels semi directifs, avec un nombre représentatif des parents partenaires (15), tout comme les *focus groupes*, regroupant les différents sujets de la population de l'étude (46), sont des moyens de parvenir à ces différents objectifs poursuivis.

Eu égard à ces diverses actions envisagées et, sans jamais perdre de vue, à ce niveau de l'expérience, leur essence première qui est, après tout, leur stature d'actes préparatoires, voilà en guise de rappel, les deux actes préparatoires conçus.

- D'abord, invitation à un entretien individuel semi-directif sur le phénomène de *confiage* des enfants, de *Daaras* itinérants, de la mendicité des enfants *Talibés* ;
- Puis, invitation à un *focus groupe* sur le phénomène de *confiage* des enfants, de *Daaras* itinérants, de la mendicité des enfants *Talibés*.

Premier acte préparatoire : L'invitation à un entretien individuel sur la problématique du *confiage* des enfants, des *Daaras* itinérants, de la mendicité des enfants *Talibés*

Dans la mise en œuvre dudit protocole, il a été lancé, à l'intention d'une quinzaine de personnes parmi les sujets de la population de l'étude qui nous ont été désignés par les membres de l'ONG, une invitation personnelle à participer à des entretiens individuels pour une durée de 45 minutes à une heure de temps au maximum. Une invitation qu'on a pris le soin d'adresser à chacune, individuellement, par l'entremise de l'ONG Symbiose elle-même.

Au cours de ces discussions, les interlocuteurs seraient amenés à réagir sur des thématiques relatives à l'univers de l'étude éclaté en catégories qui, à leur tour, sont décomposées en unités d'analyse ainsi que cela est présenté dans le tableau de l'Univers de l'étude, des catégories et de quelques unités d'analyse définis comme objet d'étude présenté *supra*.

L'objectif poursuivi, à travers ces séries d'entretiens, est double. Dans un premier temps, il s'agit de jauger leur niveau de connaissances, l'état d'évolution de leurs idées, la profondeur du changement de leurs représentations par rapport à la maltraitance des enfants *Talibés* (cf. 5.2.1.1 Une évolution contrastée des attitudes des sujets enquêtés sur le travail agricole des enfants). Le second objectif recherché, qui est certainement le plus important pour notre protocole de recherche, est de faire fonctionner, en deuxième intention, ces séries de discussion individuelles comme un acte préparatoire qui donne l'opportunité d'entraîner les participants dans un cours d'action.

À condition qu'il répond aux différentes spécificités techniques qui caractérisent le principe. Parmi lesquelles spécificités : son aspect peu coûteux (consacrer quelques dizaines de minutes à répondre à une question qui intéresse le sort de ses propres enfants) mais néanmoins avec un petit coût, quand même (déserrer ses champs pendant une journée à une période d'urgence agricole), socialement acceptable (quel parent consciencieux refuserait cette toute petite demande pour l'amélioration du sort de son enfant ?), gratuit (sans aucune contrepartie).

En prélude à un autre acte préparatoire, en plus, qui répondrait aux mêmes exigences que le premier, sinon même plus. Toujours dans le sens du respect d'un plus grand nombre des caractéristiques du modèle. Il s'agirait de participer, après l'entretien individuel semi directif à un *focus groupe*, sur le même sujet de la lutte contre la mendicité des enfants *Talibés*.

Second acte préparatoire, l'invitation à un *focus groupe* sur la problématique du *confiage* des enfants, des *Daaras* itinérants, de la mendicité des enfants *Talibés*

Au-delà d'une première requête adressée aux individus du public partenaire, qui avait consisté à solliciter de leur part, de se prêter à un entretien de quarante-cinq minutes à 1 heure de temps au maximum, il est question dans un deuxième temps, d'inviter ces mêmes populations, ajoutées, d'autres à participer à une réunion sous la forme d'un *focus groupe*, pour une durée comprise entre une heure à deux heures de temps au *maximum*. La matérialisation concrète de cet acte préparatoire a été réalisée au travers d'une invitation, adressée aux quarante six individus constitutifs de la population totale de l'étude. Les 15, parmi eux, avaient été déjà sollicités pour une invitation à participer à un entretien individuel. Qui, pour rappel, avait été conçu sous la forme d'un premier acte préparatoire.

Au terme des discussions de groupe, les interlocuteurs seraient amenés à se prononcer sur des propositions formulées à cette occasion. Et pour ces propositions, elles auront la latitude de donner une suite favorable ou non. Donc, à l'invitation publique et collective qui a reçu une réponse favorable de la part de la population, il s'en est suivi une demande explicite, du même ordre, pour davantage engager les populations destinataires.

Tout comme la première invitation, celle-ci qui fonctionne comme un second acte préparatoire qui prolonge le premier et qui l'approfondit, vise à inscrire les destinataires dans un cours d'action de la lutte contre la mendicité des enfants *Talibés*. En clair, son objet est de prédisposer les populations de *Djéri Kao* et de *Diamafara*, au sortir des débats, d'adopter un comportement. Celui qui est attendu, en cette circonstance, consiste à s'engager puis à accomplir, dans un élan volontaire, des actes militant contre la mendicité des enfants *Talibés*.

Autrement dit, la finalité de l'acte préparatoire conçu à cette occasion, est de pousser, dans les faits, les publics-parents de l'étude dans la dynamique d'initier des actions concrètes contre ce phénomène.

Ce *focus groupe* suit, d'ailleurs parfaitement, les caractéristiques entraînant du premier acte préparatoire, en ce qu'il est, dans l'ensemble, identique en tout point de vue à l'entretien individuel semi directif ; au regard des différents principes qu'ils partagent avec lui.

Parmi lesquels, le caractère socialement acceptable des actes (quel parent consciencieux refuserait cette de participer à une discussion pour l'amélioration du sort de son enfant ?), leur caractère peu coûteux (consacrer 1 heure ou au *maximum* 2 heures de temps seulement à discuter avec des pairs autour d'une question qui intéresse le sort de ses propres enfants), mais avec un petit coût néanmoins (désert ses champs pendant une demie-journée à une période d'urgence agricole), son caractère gratuit (sans aucune contrepartie d'ordre financier ou matériel).

Les seules différences, à ce niveau, entre les deux actes se situent au niveau de la particularité du second qui comporte, en plus du premier, deux principes forts que sont le « caractère public de l'acte » (une réunion collective avec son groupe de pairs) et aussi « l'irrévocabilité de l'acte » (Apposer sa signature sur une fiche et, de ce fait, confirmer par trace l'engagement pris).

Deuxième phase : l'organisation d'un *focus groupe* en vue d'obtenir des engagements en faveur de la lutte contre la mendicité des enfants *Talibés*

L'intervention a véritablement débuté au moment où, pour les besoins de *focus groupe*, se sont rassemblés une équipe de chercheurs composée, de moi-même et deux de mes collègues, des membres de l'ONG Symbiose constitués du chef de projet protection de l'enfance en qualité d'intermédiaire et les populations des villages de *Djéri Kao* et de *Diamafara*, parmi ceux qui ont été exposés aux campagnes de communication de l'ONG Symbiose contre la maltraitance des enfants et, qui sont en même, retenus pour les besoins de cette étude.

À l'entame de la discussion, M. Dramé, chef du projet de lutte contre la mendicité de l'ONG, en sa qualité d'intermédiaire entre l'équipe des chercheurs et les parents-publics de l'étude, a procédé aux présentations et aux salutations adressées à l'endroit de tous les participants. Sans manquer d'insister sur l'objet de la recherche et de la réunion.

À la suite de M. Dramé, je me suis adressé à mon tour, en tant que modérateur de la réunion, aux personnes présentes, avec des propos beaucoup plus axés sur les raisons qui motivent une telle étude. En insistant, aussi, sur les circonstances qui ont conduit au choix de leur village comme terrain de recherche. Le partenariat dynamique qui est entretenu entre l'ONG Symbiose et les villages concernés, sur la protection de l'enfant, et les résultats fructueux qui le caractérisent, en sont les raisons respectives.

En plus et à vrai dire, le choix de ces zones d'étude est aussi dicté par un réalisme méthodologique. Avec comme limite majeure, le temps limité. En effet, pour une durée de thèse limitée, il ne pouvait être consacré pas plus de 6 mois à l'expérience de changement de comportements à conduire jusqu'à ses résultats. Pour espérer, dans ce cas, parvenir à ses attentes, il fallait adopter une posture et une démarche réalistes. Dont, ne pas surestimer le protocole de communication engageante même si nous sommes conscient de son efficacité pratique et la mettre dans des situations insoutenables et la soumettre à des défis impossibles. Aussi fallait-il réunir des conditions de faisabilité de l'expérience.

Pour ce faire, il fallait se (re)trouver dans des localités où les populations sont sous les effets d'influences positives des idées de protection de l'enfant. Face auxquelles, elles deviennent, de plus en plus, poreuses et, même, par rapport auxquelles elles commencent à développer un préjugé favorable. Ces populations qui sont à ce stade d'ouverture d'esprit encore timide mais porteuse de progrès pour la lutte contre la mendicité des enfants Talibés sont considérés comme des publics sensibles et sensibilisés à la cause en question.

Autant de circonstances qui sont des promesses que la discussion collective, qui sera déroulée sur ladite question, apportera des éclairages édifiants sur les perceptions et les postures des populations en faveur des enfants *Talibés*. Comme le sous le laisse sous entendre mon intervention, dans cette invitation au dialogue. Le discours employé se veut, à la fois, stimulant pour pousser les participants à se lâcher et, aussi, inspirant pour faire remonter à leur esprit beaucoup de leurs idées qu'ils pourraient partager avec l'assemblée.

Pour inscrire le débat dans cette ambiance, il a d'abord été adopté en entrée, de la part des animateurs, une conduite articulée entre familiarité et respect. D'autant que nous sommes en présence de populations qui ont besoin, d'être mises à l'aise, pour prendre confiance.

Toutefois, nous avons aussi tenu à ce que leur *égo* et leur sensibilité soient ménagés avant d'accepter toute forme de collaboration, somme toute, assez délicate en ce qu'elle les amène à dévoiler leur rapport à l'enfant.

Falilou Bâ : « Après que vous nous avez donné la permission d'enregistrer notre conversation, je confirme à la suite de Dramé que nous sommes des enseignants-chercheurs dans une école supérieure dénommée ENEA (École Nationale d'Économie Appliquée) dont les axes de recherche tournent, entre autres aussi, autour de la thématique du confiage des enfants, des Daaras, de la mendicité des enfants Talibés. Lorsque nous avons voulu conduire des études sur ces questions, nous avons noué un partenariat avec l'ONG Symbiose à qui nous avons demandé de nous indiquer un terrain de recherche favorable où des stratégies de lutte contre ces phénomènes ont été menées avec des résultats probants. C'est alors que votre village a été reconnu comme étant une localité où à l'issue de l'intervention de l'ONG pour la lutte contre le confiage des enfants, le fonctionnement de certains Daaras, la mendicité des enfants Talibés, il a été enregistré des évolutions appréciables ».

Ensuite, le style familier et un niveau de langage, assez simple, ont été utilisés à dessein, pour placer les échanges à un niveau accessible qui permet à chacun d'y prendre part. Sans oublier le recours au cousinage à plaisanterie, qui est le meilleur moyen de briser la glace au Sénégal. Tout cela dans l'optique de décrisper l'atmosphère et d'animer davantage la discussion. Les conditions d'une conversation participative et sincère posées, un travail de persuasion de fond restait à être effectué.

Le but recherché étant de donner à la discussion de groupe une orientation qui contribuerait à la prise d'engagements dans l'optique de la communication engageante.

Pour cela, user d'une rhétorique qui touche aux fibres du *pathos* (relatif aux sentiments d'amour, de pitié, de tristesse) en écho au procédé de l'esthétisation de la souffrance (Ref. V. Meyer), se révèle être un moyen efficace pour que la stratégie expérimentale qui est mise en œuvre aille, au moins, jusqu'au niveau où les sujets s'engagent à se mettre aux actes. Cela coïnciderait avec la notion d'initiative civile dont parle l'auteur. Il soutient que cette approche d'esthétisation de la souffrance constitue un levier, qui après avoir suscité la compassion, l'indignation, la colère, pourrait provoquer l'action.

Justement, sur la situation des enfants *Talibés* l'actualité au Sénégal est suffisamment riche d'événements tristement chargés. Tant ces derniers sont, quotidiennement, victimes de mauvais traitements de diverses natures qui prennent, parfois même, des proportions extrêmes. Les derniers événements les plus récents (au moment de l'expérimentation) les concernant sont tellement bouleversants à l'échelle nationale qu'ils nous ont servi naturellement de filet pour viser et atteindre les cœurs (susciter l'émotion) des participants dès les premiers mots qui sont employés pour ouvrir les débats.

Focus groupe à Djéri kao : « [...]Je disais tantôt à l'entame de mes propos au cours d'une autre discussion que tout récemment, tout le monde a entendu les incidents qui sont se sont abattus à Dakar sur des enfants Talibés que leurs parents ont confiés à des marabouts de Daaras en dehors de leur village ; il s'agit d'enfants Talibés qui ont été tués, ce qui a ému tout le peuple sénégalais. Pour lancer la discussion, je commencerai par vous demander quelles appréciations faites-vous sur la mendicité des enfants Talibés ? Quelles réflexions vous inspirent la mendicité des enfants Talibés ? C'est là une question d'ouverture à propos de laquelle chaque participant peut apporter une réponse et aussi en profiter pour développer plus amplement son point de vue sur Le sujet. Encore une fois, à l'heure actuelle, sur les phénomènes de confiage des enfants, de Daaras itinérants, de mendicité des enfants Talibés qui font débat, quelles appréciations cela suscite en vous ? Quelles réflexions ils vous inspirent ? ».

Au-delà de la manipulation par les sentiments, il a fallu aussi passer par la manipulation par les idées. C'est ainsi que le débat a été aussi organisé de sorte qu'il soit ressorti les situations vécues, les scènes observées, les propos entendus, qui se rapportent à la condition d'existence de l'enfant *Talibé*. À cet effet, des croyances empiriques bâties sur la base des perceptions, inspirées par des faits réels, ont été largement évoquées au cours des débats.

La finalité recherchée, par le biais de ce procédé, étant d'imprimer des transformations dans des sentiments collectifs dans le but de vaincre une inertie, faire naître une volonté d'action. Dommage que dans le triptyque des croyances évaluatives (V. Meyer), aussi bien les évaluations expertes que les évaluations médiatiques n'ont prospéré. La faute à l'analphabétisme des populations mais, aussi, à un enclavement de leur localité. Conséquence, elles n'accèdent pas respectivement à des données scientifiques, et, à des informations médiatiques, pour pouvoir s'en référer au cours de débats. Par exemple lors des discussions comme lors de ce focus groupe organisé pour cette étude.

Ainsi, la démarche, pour parvenir à l'esthétisation de la souffrance des enfants *Talibés* consistera à invoquer des scènes de souffrance où le *Talibé* est victime ou "victimisé" dans l'optique de faire (ré)agir, dans l'urgence et par des actes, les protagonistes qui ne pourront pas les supporter pendant longtemps en restant amorphes.

6.1.1.2 La dynamique participative de l'expérience avec l'adhésion du public partenaire

Prises d'engagement sur demande explicite

Au moment de concevoir l'expérience autour de l'acte préparatoire, la réflexion a porté, pendant un moment, sur les conditions d'organisation pratique et technique du *focus groupe* à conduire. Notamment sur la thématique à lui donner, sur la direction vers laquelle orienter les débats et, aussi, sur les effets recherchés de la part des participants.

Il a été retenu que la question de la mendicité des enfants *Talibés* et ses conséquences allait constituer le sujet principal, un style de débat sur l'émotion sera favorisé avec la volonté d'amener ces derniers à prendre des initiatives pour stopper le fléau. Aussi rigoureux que soit ce travail sur le fond, la discussion de groupe vaut plus, dans ce protocole expérimental de la communication engageante, par sa forme.

Car elle n'a pas pour prétention de pousser les débatteurs à s'engager, même s'il peut arriver accidentellement, par son truchement, qu'un tel effet se produise néanmoins. (Joule et Beauvois, 1998).

Pour sûr, c'est l'acte préparatoire, correspondant ici au fait de participer physiquement à la réunion, et non la réunion en tant que telle, est considéré comme le facteur expérimental devant, techniquement, prédisposer les sujets de l'expérience à la prise d'engagements. Dans cet esprit, il n'a pas été attendu que, de manière hypothétique, les interlocuteurs se mettent volontairement à faire des promesses sous l'effet du caractère sensible des discussions. Mais, plutôt et en toute cohérence avec la notion centrale de la méthodologie de notre recherche correspondant, ici, à l'acte préparatoire posé.

Et, de manière connexe, le cours d'action que ce dernier va favoriser chez le public expérimental qui se manifestera par son implication active dans les débats du *focus groupe* sur la question de l'enfant.

Aussi, a-t-il été sollicité, de la part de chacun des participants, de prendre l'engagement de poser un acte concret en faveur de la lutte contre la mendicité des enfants *Talibés*. Vraisemblablement, cette demande est un peu plus problématique que celle qui est sollicitée en premier lieu (répondre à une invitation à un *focus groupe*).

La demande qui a été formulée, à cet effet, a été explicite. Deux facilités ont été, en plus, apportées aux sujets pour les rassurer et les galvaniser, dans l'optique qu'ils se décident. La nature de l'acte laissée à leur propre appréciation, d'une part, et d'autre part, le souhait que le poids de l'acte soit proportionnel aux moyens de celui qui le prend. Ce sont là des *stimuli* qui ont été suffisamment mis en exergue, au moment de s'adresser aux participants. Dans cette circonstance, il est implicitement indiqué parents-publics pauvres que le traitement réservé à la demande vaut mieux que la nature du traitement, en tant que telle.

Toujours dans la volonté de prédisposer les parents, à aller jusqu'à la prise de décision(s) contre la maltraitance de leurs enfants, il a été placé entre les mains des interlocuteurs, une liste de propositions d'un certain nombre d'actes possibles qu'ils pourraient adopter ou non. Avec l'idée que cette démarche vaudra pour exemple et pour inspiration, sans aucune prétention de la poser comme modèle à reproduire, obligatoirement.

En effet, loin de toute idée encore moins de volonté de l'imposer au public expérimental, totale liberté est donnée aux sujets expérimentaux d'en choisir ou, de s'en référer ou, aussi, de l'ignorer. Chacun procédera face à cette suggestion suivant son propre gré, et comme bon lui semble. Toutefois, précaution a été prise lors de sa confection, à cet effet, pour que la palette soit la plus large possible sans être exhaustive, et, que les suggestions soient adaptées à la spécificité de la situation de ces populations. Dans cet esprit, les exigences sont fixées à des niveaux de proportions modestes, tout comme, il a été choisi un style courtois pour leur en faire part, dans le but de favoriser une réception dynamique chez les destinataires. Voici le contenu de ces dites propositions données pour exemple.

Falilou Bâ : [...] En guise d'exemple, l'initiative prise comme serment peut recouvrir l'un des actes suivants :

-Organiser des séances d'information et de sensibilisation sur les droits des enfants à l'endroit de parents du village ;

-Éveiller la conscience de certains parents sur les conséquences fâcheuses sur l'enfant que peut produire le confiage ; une conscientisation tirée d'une expérience propre pour l'avoir vécue ;

-Prendre sur soi d'assurer à un enfant Talibé, parmi ceux qui viennent chaque jeudi entrer maison après maison avec tous les risques que cela comporte pour mendier dans le village, que ce soit le déjeuner, le dîner et même le linge ou encore les piles de batteries pour l'éclairage au moment d'apprendre le Coran. Autant de besoins pris en charge qui dispenserait l'enfant Talibé de la mendicité.

-Bien qu'ici à Diamafara, vous vous acquittez d'un paiement en faveur du marabout du Daara, vous pouvez quand même ne pas vous limiter à cela et sous ce prétexte laisser le Daara sous la responsabilité exclusive du marabout pourrait tenter ce dernier à

songer à faire mendier ses enfants Talibés. Mais plutôt décider à accorder appui et assistance au Daara au point que ni le marabout, ni l'enfant Talibé ne songeraient nullement à la pratique de la mendicité.

Voici une série d'actions portant soit sur des séances d'information et de sensibilisation soit sur des appuis et assistance à l'endroit des enfants Talibés et des marabouts que vous êtes susceptible de prendre en guise d'engagements à réaliser dans une durée de 2 à 3 mois en faveur de la lutte contre les phénomènes du confiage, des Daaras, de la mendicité des enfants Talibés. Pourvu qu'elles soient des initiatives qui sont dans les limites de vos moyens ».

L'intention d'agir obtenu, au plan oral, nous n'ignorons pas que même s'il y a des chances réelles qu'elles soient remplies, il y a aussi des probabilités qu'elles ne le soient pas, dans certains cas. Autrement dit, l'intention comportementale peut, dans certaines situations, être non suivie d'action effective et conséquente. La préoccupation supplémentaire, alors, est de trouver le moyen d'"obliger" davantage la personne engagée à rester sur sa décision initiale et à la traduire en acte.

Pour ce faire, il est alors question de la pousser au-delà des limites d'un simple contrat comportemental originel, en le complexifiant davantage, afin de décider résolument le partenaire. Ainsi, cette dernière va se retrouver prisonnière de sa propre décision à laquelle il lui serait impensable et difficile de ne pas donner une suite favorable.

Une escalade de l'engagement par signature ou l'engrenage

La procédure, suivie à cette occasion, a été d'ajouter à la manifestation orale de l'engagement une seconde manifestation, cette-fois-ci sous forme écrite. Elle consiste à demander à chaque sujet expérimental, en plus de son accord verbal, d'apposer sa signature en guise de pacte scellé.

Pour l'occasion, une fiche individuelle, dans laquelle est consignée la promesse librement souscrite, est présentée à chaque volontaire qui la paraphe en guise de reconnaissance et de preuve pour ce qui est de la promesse donnée⁶⁶. Par ce geste, il est encore davantage tenu de l'honorer d'autant que : « on peut aussi engager par signature publique. Pallak et Cummings sont à l'origine. Ces auteurs formulaient notamment l'hypothèse d'une plus grande efficacité de l'engagement pour changer les comportements à court et à long terme, par signature publique. Les résultats qui étaient obtenus montrent l'efficacité d'un fort engagement » (Girandola, 2003 : 236).

Dans le contexte sénégalais et, particulièrement, celui des zones rurales de *Djéri kao* et de *Diamafara*, la signature est d'autant plus engageante que les signataires vont penser, que faute de l'honorer, ce document archivé peut leur être opposé en toute circonstance. En effet, l'écriture, dans ces sociétés du verbe, est lourde de sens.

En effet, là où l'oralité prédomine, tout ce qui est consigné fait, plutôt, peur au point que le sénégalais ordinaire ne souscrit pas à un contrat rédigé, de manière légère. Sans prendre la précaution, au préalable, de s'assurer d'être en mesure de l'honorer d'abord. D'autant que les rares occasions où ces populations sont appelées à prendre un serment par signature, dans leur vie quotidienne, concernent des affaires à cachet administratif et juridique. Avec des conséquences pénales, en cas de non-respect des termes qui caractérisent des affaires, qui se traitent dans des milieux comme la police, la gendarmerie, le tribunal etc.

Alors, lorsqu'elles marquent leur accord en apposant leur *seing* en bas de cette feuille, sous des paroles qu'elles ont librement déclarées, le risque d'un hypothétique renoncement de la part des sujets de l'étude de leur serment, est encore fortement amoindri. La réflexion, qui a conduit à ajouter à l'engagement oral un engagement écrit sous cette forme, est motivée par l'intention d'obtenir, justement, un acte de "haut niveau" ou même un engagement augmenté. À défaut, obtenir alors au moins un engagement simple.

⁶⁶ Les fiches d'engagements signées de tous les publics-parents de l'étude qui ont déclaré leur intention d'engagement sont présentées au niveau de la partie annexe du document de la thèse.

Ainsi que le soutiennent : « Katzev et Wang (1994), selon qui « l'engagement est une technique efficace pour obtenir des changements comportementaux sur le long terme. Pour ces auteurs, l'engagement produit des effets les plus forts 1) lorsque le comportement est clairement spécifié, facile à réaliser, non problématique ; 2) lorsqu'il est à la fois verbal et écrit ; 3) lorsque sa réalisation intervient dans un contexte de liberté » (Girandola, 2003 : 237).

Le recours à la superposition de deux actes préparatoires, correspondant à une double incitation à la prise d'engagement, a été aussi une tactique pour prédisposer, davantage, les parents partenaires à donner leur accord d'entreprendre des actions en faveur de la cause. Cette approche va s'avérer être l'axe central de analyse, ainsi que nous la verrons de manière plus détaillée, plus approfondie, plus rigoureuse, lorsque nous serons au cœur de notre étude.

Mais, malgré tous les stratagèmes mis en place pour que l'efficacité de l'engagement soit optimale, il n'empêche que nous avons pensé au syndrome de la limite de l'intention comportementale. Et à cet effet, au lieu de nous satisfaire justement des intentions favorables formulées par les sujets expérimentaux cités *supra*, nous n'avons pas voulu prendre de risque. En effet, une telle facilité pourrait nous conduire à nous méprendre, c'est-à-dire considérer que les intentions seraient respectées et se retrouver dans une situation où les promesses ne rimeraient pas avec réalisation.

Alors la précaution, qui a été prise, est d'aller au-delà de la commodité de l'intention comportementale pour jauger son niveau de traduction effective dans les faits. Même si, dans notre cas : « De nombreux intervenants d'ailleurs s'en seraient tenus là et auraient pu ainsi crier victoire, oubliant, ou feignant d'oublier, qu'entre les intentions et les actes il y a parfois un monde. [...] S'en tenir à l'intention est, à la vérité bien pratique » (Joule, Beauvois, 1998 : 146-147).

Troisième phase : les mesures post expérimentales

Bien que convaincu par les contrats comportementaux fermes et convaincants obtenus de la part de notre public partenaire, 5 mois après l'expérience (quatre mois vingt jours pour être précis) coïncidant aux 14, 15 et 16 novembre 2015, nous poursuivons notre enquête pour mesurer le passage entre l'intention d'agir et l'action.

Concrètement, nous retournons sur les chemins de notre lieu d'expérience qui se trouve être, pour rappel, les villages de *Djéri Kao* et celui de *Diamafara*. Ils sont, respectivement, situés dans les départements de *Médina Sabakh* et de *Mabo* et dans les régions de *Kaolack* et de *Kaffrine*. Un deuxième déplacement dans la zone de l'expérience, après la première intervention qui a été effectuée le 25 juillet 2015 et qui avait conduit les populations de notre étude à prendre des engagements en faveur de la lutte contre la mendicité des enfants *Talibés*.

Le moment était, ainsi venu, pour procéder à l'évaluation de chacune de ces intentions d'engagement adoptées par les sujets de l'étude, et dont la finalité est de poser un acte concret à cet effet. Le choix de la date est dicté par des raisons pratiques. Les engagements pris étant, pour la plupart, d'ordre économique ou nécessitant, pour leur réalisation, des moyens financiers de la part des publics parents qui sont, dans leur écrasante majorité, constitués de cultivateurs.

Or, pour cette catégorie professionnelle, le moment où il est plus propice, pour eux, de disposer de ressources financières, coïncide naturellement à la période post hivernale. Étant entendu que l'hivernage se déroule au Sénégal, habituellement, de juillet à octobre. Le moment, où ils sont liquides, se situerait alors à l'heure où ils ont fini de procéder à la répartition de leur récolte en plusieurs parties dont, une qui est destinée à l'autoconsommation, une deuxième à la commercialisation qui rapporterait de l'argent, une troisième au stockage.

D'ailleurs, à l'instant des déclarations d'engagement, un de nos interlocuteurs n'avait pas manqué d'attirer notre attention sur la prise en compte de cette donne qui, garantirait davantage la faisabilité des intentions de promesses formulées, en ces termes.

Intervenant 16 : « Kéba Gueye : Je voudrai attirer votre attention sur le fait que nous qui sommes des paysans, nous ne disposons de ressources qu'après les activités agricoles et au moment de la récolte. Alors si vous nous donnez 2 mois comme deadline pour réaliser nos engagements comme si étions des fonctionnaires sui sont payés à la fin du mois, cela peut s'avérer problématique même si par ailleurs nous sommes animé de beaucoup de volonté. Il est, en revanche, possible de réaliser un

engagement pris sur les produits de notre récolte sur lesquels vous pouvons prendre comme acte concret d'en prélever une quantité que nous pouvons mettre à la disposition du marabout par exemple. Au-delà de contribuer à la lutte contre les phénomènes de confiage des enfants Talibés, de Daaras itinérants, de lutte contre la mendicité des enfants Talibés, une telle action à la vertu de donner de la bénédiction à l'enseignement coranique que votre enfant acquière de la part du marabout à qui vous l'avez confié ».

Par ailleurs le décalage assez grand, entre le temps de la promesse et celui de la vérification de leur réalisation, renseigne sur la sincérité de la personne par rapport à l'engagement pris. En effet, ce long écart temporel pourrait être facteur d'oubli, de démobilisation de la part des protagonistes et constituer, ainsi, un obstacle à la réalisation de la volonté exprimée. Mais, si malgré la longue durée qui sépare les deux événements, l'acte promis est quand même réalisé, cela confirme la perspicacité de(s) acte(s) préparatoire(s). Aussi, cet écart mineur par rapport à la méthode originelle des réponses cognitives comme approche d'évaluation des attitudes théorisée par Anthony Greenwald (1968) fonctionnerait non pas comme un potentiel biais méthodologique tel que le laisse penser implicitement la méthode. Mais plutôt, comme une difficulté supplémentaire dans la méthodologie qui montre rigueur et qui renforce l'approche.

Pour ce faire, la démarche utilisée a, d'abord, consisté à retourner dans ces localités pour retrouver les personnes qui avaient participé aux différents *focus groupes* et, à l'issue desquels, chacun d'entre eux avait formulé une déclaration d'engagement. Ensuite, pour la seconde étape, il s'est agi de vérifier si les participants et participantes ont bel et bien réalisé les actes qu'ils avaient promis d'accomplir ; conformément à ce qu'ils avaient annoncé publiquement de manière souveraine. Une manière de s'assurer que chacun a bien accompli ce pourquoi il s'était librement engagé.

Dans le cas de cette présente expérience et contrairement à d'autres, il ne s'est pas posé l'équation consistant à devoir considérer, au moment de l'appréciation des résultats, tous les sujets expérimentaux ou seulement ceux qui ont effectivement pris un engagement.

Ici, la question ne s'est pas posée, pour la simple raison, que toutes les personnes qui avaient accepté de participer aux *focus groupes* sur la question des enfants *Talibés* ont unanimement et librement accepté faire une promesse à travers laquelle, elles s'engageaient à poser un acte concret en faveur de la lutte contre la mendicité des enfants *Talibés*.

Dès lors que tous les participants se sont résolus, chacun en ce qui le concerne, à prendre une intention d'engagement, il a été organisé un rappel des troupes de tout le public partenaire de l'étude. Le double but attendu, à cet effet, étant d'obtenir, d'une part, le témoignage de chacun sur l'issue réservée à son engagement et, d'autre part, de faire figure de témoin et de juge circonstanciel devant ses pairs. D'autant que le caractère public de l'engagement ajoute à son obligation morale.

Si à *Djéri Kao*, tous les convoqués ont répondu présent à l'appel, à *Diamafara* en revanche, une bonne partie des participants et participantes n'ont pu assister à la rencontre d'évaluation. La raison est liée au fait que cette période a coïncidé avec la pleine récolte durant laquelle les cultivateurs ont du mal à s'absenter de leurs champs. Ils peuvent et ne veulent, même pour un petit moment, de peur de voir les éleveurs laisser leurs bêtes entrer dans leurs champs pour manger et saccager toute leur production. Un petit faux raccord dont la faute est à imputer aussi à un prolongement inattendu du calendrier cultural. Exceptionnellement, l'hivernage tardif a repoussé l'activité de récolte jusqu'au mois de décembre pour cette année 2015, si on sait que d'ordinaire la période hivernale au Sénégal dure de juillet à octobre. Aussi tardive, qu'elle était, très tardive, la récolte ne dépassait jamais le mois de septembre.

En raison, donc, de cette situation qui a causé, en partie la faible mobilisation au cours de cette réunion d'évaluation, Matar Dramé, qui est le point focal de cette recherche à *Diamafara*, sent le devoir de le relever et de s'en expliquer, non sans gêne. Il attribue, les absences notées, à ce dérèglement saisonnier qui a fait coïncider la réunion à l'activité de récolte jusqu'à décembre.

Makhtar Dramé : « Ah bon, à propos de la mobilisation des gens à cette réunion, il faut reconnaître d'emblée que les populations de Diamafara ont la bonne habitude de répondre massivement à des invitations pour ces genres de réunions d'intérêt public. C'est un

village où il est aisé de convoquer les gens à des rencontres d'autant que ce soit du plus vieux au plus petit enfant, ils répondent naturellement et quel que soit l'heure lorsqu'ils sont conviés à des rencontres publiques. Seulement, il se trouve que cette période coïncide au moment où les paysans ont hâte d'en finir avec les dernières activités champêtres du fait que les bergers font le pied de grue devant un côté de leurs champs tandis que de l'autre côté les Ndiayène en font de même (Au Sénégal, ceux qui portent le nom de famille Ndiaye et ceux qui portent le nom de famille Dramé sont des cousins à plaisantin ; ce qui donne le droit à l'un de taquiner l'autre et vice-versa comme c'est le cas sans que cela ne crée pas de conflit au contraire cela contribue à raffermir davantage les liens.) à tel point qu'à la moindre absence ou manque de vigilance il aura à le regretter amèrement. De ce fait, l'écrasante majorité des populations-cultivateurs du village ont rallié leurs champs avant que vous ne débarquiez dans le village (nous sommes arrivé dans le village entre 9 heures et demi et 10 heures du matin). C'est cela qui explique les absences remarquées mais sinon vous alliez retrouver toutes les personnes concernées. Cependant, cette réunion ne sera pas certainement pas la dernière entre nous et la prochaine fois prouvera le contraire. Considérons pour aujourd'hui que ceux qui sont présents le sont aussi au nom de toute la population de Diamafara ».

Toutefois, pour anticiper sur cette situation probable, une précaution avait été prise avec nos points focaux en l'occurrence Kéba Gueye et Ibrahima Gueye de *Djéri Kao* ainsi que Matar Dramé à *Diamafara*. Ils étaient chargés de procéder, à la veille de la rencontre, au recueil des réactions des protagonistes quant à l'accomplissement effectif de leurs promesses ; par prudence. Ce qui a permis d'éviter à ce que l'absence des uns et des autres soit une limite qui empêcherait la réalisation de cette étape d'évaluation des engagements.

Le choix de ces intermédiaires a été dicté par leur statut de *leaders* pour les personnes retenues à *Djéri Kao*. Alors que pour ce qui est de la personne promue à *Diamafara*, en l'occurrence Matar Dramé, il l'a été pour son niveau de responsabilité dans la lutte contre la maltraitance des enfants. La confirmation, son statut en tant que chef du comité de gestion du *Daara* dans le village.

Face à ces responsables, les interlocuteurs seraient, d'ailleurs, plus disposés à leur tenir un langage de vérité, de manière même plus ouverte et, sans doute, de manière plus sincère. Leur statut de voisin du quartier, d'ami de la maison, de père, de fils... les rendraient moins inhibants que les personn(alités) de l'équipe de chercheurs comme les personn(alités) de l'ONG Symbiose (*cf.* Le paradigme de l'obéissance à l'autorité de Stanley Milgram).

De ce fait, il y a plus de chance que les résultats livrés, eux-mêmes, par le public partenaire présent à la réunion d'évaluation se veulent crédibles. Les propos, correspondant aux positions des absents rapportés par les points focaux, quant à eux, sont tout aussi dignes de confiance.

Sous ce rapport, analysons l'ensemble des propos directs comme indirects concernant les engagements pris. Mais non, sans avoir auparavant déroulé le film de l'expérience sous la forme d'une exposition de photos qui en marquent les temps forts. Une manière de (re)camper les circonstances dans lesquelles les parents d'enfants *Talibés* de *Djéri Kao* et de *Diamafara* s'en sont venus à prendre librement devant nous et devant leurs pairs des engagements en faveur de la lutte contre les phénomènes de *confiage* des enfants, des *Daaras* itinérants et de la mendicité des enfants *Talibés*.

Faisant ainsi foi, et, donnant aussi crédit à l'idée de Robert-Vincent Joule et Léon Beauvois (1998 : 146-147) selon laquelle : « Dans les procédures de soumission librement consentie, en effet l'engagement est certes, le fruit des circonstances ».

Schéma 19 : les étapes du processus d'évaluation de la communication de persuasion de l'ONG Symbiose



6.1.2 Les grandes étapes de la mise en route du protocole expérimental de l'acte préparatoire sous forme de film photographique

6.1.2.1 Déroulé photographique de l'expérience : Des entretiens aux intentions engagements

Photo 10 : des locaux de l'ONG Symbiose, cadre de l'étude, aux villages de Djéri Kao et de Diamafara, terrains de l'étude.

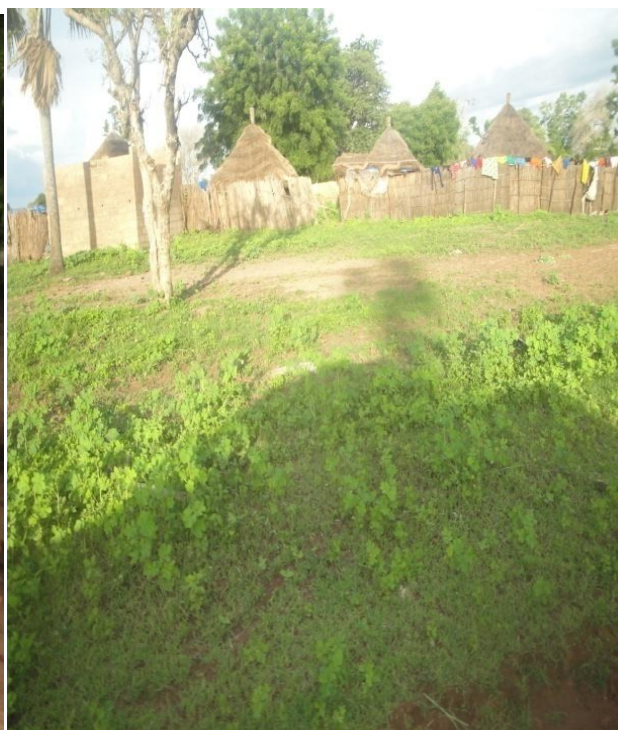
Arrivée au siège de l'ONG Symbiose, organisme d'étude



Photo : l'ONG Symbiose vue de l'intérieur



Photos : En route pour les villages de Djéri Kao et de Diamafara ; terrains de l'étude



Photos : *Daara* de Diamafara



Entretiens avec le secrétaire exécutif et le responsable de la protection de l'enfance de Symbiose



Entretien avec Ousmane, Président du *Penc* Médina Sabakh

L'équipe de recherche en préparation pour travail de terrain



Entretiens avec Arame Touré



et Lobé



Entretien avec Kéba Gueye



et Ibrahima Gueye



Focus groupes avec des femmes de *Djéri Kao*



et un groupe d'hommes de *Djéri kao*



Focus groupe avec un groupe d'hommes de Diamafara et avec des femmes de Diamafara



Engagement pris et acté par Sette Sall



Engagement pris et acté par par Mod Diane



Engagement pris et acté par Saloum Diané



Engagement pris et acté par Omar Cissé



Engagement pris et acté par Souleymane Diane



Engagement pris et acté par Malick Dia



Engagement pris et acté par



6.1.2.2 Mesure des impacts de l'expérience : Étude du traitement réservé aux engagements pris

Photo 11 : film des évaluations postexpérimentales

Réunions d'évaluation des engagements pris par les populations de Diamafara



Réunion d'évaluation des engagements pris par les populations de Djéri Kao



6.2 Les facultés entraînant de l'acte préparatoire

6.2.1 Caractéristiques et vertus d'un "bon" acte préparatoire

6.2.1.1 Des actes préparatoires taillés à la mesure du modèle technique originel

La formulation littérale des actes préparatoires qui est un exercice relativement simple est, certainement, facile à respecter. Ces derniers ne valent, en réalité, que par leur degré de corrélation entre les éléments constitutifs qui les caractérisent et le niveau de respect de leurs différentes exigences fonctionnelles. Or mis en parallèle, les actes préparatoires formulés à l'occasion de cette expérience présentent des correspondances avec plusieurs principes déclinés dans la théorie.

Par souci de donner en exemple quelques-unes de ces harmonies imitatives, faisons la confrontation dialectique entre certaines précautions prises en compte dans la confection matérielle des invitations à des entretiens individuels et de groupe qui constituent les actes préparatoires conçus dans le cadre de cette étude et certains facteurs techniques et fondateurs de l'acte préparatoire, tels qu'ils sont définis dans la méthode.

Des actes préparatoires en conformité

Techniquement, l'acte préparatoire est articulé autour de paramètres, à la fois, pluriels et variés qui se résument aux « caractère public de l'acte », « caractère explicite de l'acte », « répétition de l'acte », « conséquences de l'acte » et « coût de l'acte » (Bernard et Joule, 2004 : 5). Ou bien, il s'agirait plutôt, là, des facteurs les plus représentatifs de l'acte préparatoire synthétisés par Françoise Bernard et Robert Vincent Joule. Mais dans sa version entière, l'acte préparatoire est, aussi, constitutif d'autres principes en plus tels « le caractère petit de l'acte », « le caractère peu coûteux de l'acte », « le caractère irrévocable de l'acte », « le caractère socialement acceptable » qui entretiendraient des rapports complémentaires avec les premiers cités, pour l'efficacité de la méthode.

Loin d'opposer, au sein du même modèle, certains principes qui seraient plus engageants à d'autres qui le seraient moins, l'approche davantage efficace, qui est à la base de cette procédure, a consisté à mettre en commun les éléments qui sont plus en connexion, dans l'idée de pouvoir procéder à des analyses encore plus dynamiques.

C'est le cas pour « le caractère public de l'acte » et « l'irrévocabilité de l'acte » qui entretiennent des rapports de cause à effet qui font que les serments pris devant une assemblée de pairs obligent davantage l'individu moralement et socialement. Par peur d'être sujet de discrédit, la personne publiquement engagée fait son maximum pour s'en tenir à sa promesse. Car faillir à la parole donnée en public constituerait un risque social courir qui pourrait avoir comme conséquence un regard social négatif et dégradant.

De même, ce type de relation dialectique se retrouve aussi entre le « caractère coûteux de l'acte » qui entretient un lien logique et fonctionnel avec les caractères relatifs à "petit acte", "acte socialement acceptable", "acte peu coûteux" et "un certain coût de l'acte". Les actes préparatoires, tels qu'ils sont conçus ici sous la forme d'invitations à des entretiens, marquent cette interrelation entre ces différents principes sus cités qui s'accommodent en toute cohérence. Ainsi, une fois réuni dans la dynamique d'un même acte préparatoire, ils ne laissent pas le choix à leurs destinataires de répondre autrement que par l'affirmatif ; en raison de leur faculté à les mettre face à leurs responsabilités, devant la société et devant eux-mêmes.

Pour avoir une idée sur leur faculté à entraîner les publics destinataires, posons-nous la question de savoir, quel parent consciencieux n'accepterait-il pas de répondre favorablement à ces types d'invitation, surtout lorsque le sujet en discussion porte précisément sur la question de la maltraitance des enfants, en général, et sur le phénomène de *confiage* d'enfants, de *Daaras* itinérants, de la mendicité des enfants *Talibés*, en particulier. Problématique qui constitue, actuellement, au Sénégal un sujet social inscrit en bonne place sur la liste des plus grandes causes nationales.

Le cas échéant, quel regard la société porterait-elle sur ce parent qui prendrait le risque d'ignorer cet appel, au risque de passer pour un parent in-consciencieux aux yeux de l'opinion publique ? D'autant que les incidents, douloureux, handicapants et même mortels, dont sont victimes les enfants du fait de leur maltraitance multiforme alimentent au quotidien les faits divers des sujets de discussion du sénégalais ordinaire sur les places publiques. Ils font, aussi, souvent la une dans les rubriques des médias. Ils occupent également, de plus en plus, une place grandissante dans la communication gouvernementale. Preuve que le Sénégal est inquiet pour le petit sénégalais en proie à des menaces de nature et d'origine divers.

Pour tous ces arguments, il est évident qu'aucun parent soucieux du sort de son enfant ne refuserait de répondre à une invitation à un entretien individuel semi directif et/ou à un *focus groupe* sur la question de l'enfant maltraité. Les parents d'enfants *Talibés* de *Djéri Kao* et de *Diamafara* aussi. D'autant que dans ces villages, comme partout ailleurs dans le monde, il n'y aurait jusqu'à preuve du contraire que des parents préoccupés par le sort de leur enfant, et donc, tout à fait responsables. (Ref. Chatérine Lôneux).

Le caractère socialement acceptable de ou des acte(s) préparatoire(s) en question n'est pas, ici, sans rapport avec son ou leur caractère peu coûteux qui s'apprécie en fonction du prix de l'effort fourni par le sujet pour le réaliser. Encore que, de la capacité ou de l'incapacité du public à trouver des moyens suffisants, dépend la réalisation de(s) acte(s). De là, les raisons des dispositions prises pour (ra)baaisser le(s) coût(s) de ces actes au *minimum* en faveur du "pouvoir d'achat" de ces parents d'enfants *Talibés*, peu solvables.

Pour ce faire, les différentes mobilisations envisagées comme actes préparatoires pour cette étude ont été, dans leur conception, respectivement planifiées en quinze minutes *chrono* pour l'entretien individuel et une heure de temps *chrono* pour ce qui est du *focus groupe*. De cette manière, la réalisation de(s) acte(s) ne constituerai(en)t pas pour les populations parentaires une contrainte majeure, au regard du temps relativement court durant lequel l'entretien allait les occuper. Conformément à certains des critères attendus d'un acte préparatoire, surtout ceux relatifs aux questions liées à son coût en général. Pour rappel, l'acte préparatoire doit être peu coûteux mais, néanmoins avec un coût quand même.

C'est justement sur la base de cette plage temporaire, assez allégée, que les fiches techniques pour l'organisation de ces différentes manifestations sont confectionnées. L'essentiel du discours d'adhésion adressé au public-parent convié afin d'obtenir leur accord est articulé autour ce temps minimisé, aussi. En guise de clause incitative pour en accepter les termes, figure en bonne place dans le contrat oral d'adhésion à l'intention de *l'interviewé*, la gestion optimale du temps comme argument fondamental.

Il est donc miroité à la population de l'étude le temps réduit de la séance comme facteur qui (pré)dispose ce dernier à souscrire volontiers à la sollicitation qui lui est adressée. D'ailleurs à voir les choses sous l'angle pratique, tout éventuel volontaire qui serait soumis, même à tous les deux actes préparatoires à la fois, ne serait retenu, en tout et pour tout, que pour une heure et quart. Ce serait là, les cas extrêmes de mobilisation où le sujet expérimental accepterait exceptionnellement de donner une suite favorable à toutes les deux invitations, en même temps. Sinon, il ne passerait que quinze minutes seulement à répondre à un interlocuteur ou, au plus, une heure de temps, s'il fait le choix de ne prendre part qu'à la discussion de groupe.

En tout état de cause, dans les circonstances de la situation présente, le jeu en vaut la chandelle, car, que valent une heure de temps, une heure quinze minutes ou quinze minutes, selon le cas, devant les souffrances, les sévices, les massacres, que subissent les enfants de sa famille, de son village, de son pays, du monde, victimes d'exploitation.

"Sacrifice" insignifiant, s'il en est un, que toute personne "normale", qui puisé, un parent "responsable" ne daignerait pas ne pas consentir pour contribuer à l'amélioration du sort de l'enfance maltraitée. Une sollicitation à se mobiliser pour ce *laps* de temps si court semble bienlargement à portée d'homme, en général, et à la portée des parents d'enfants *Talibés* de *Djéri Kao* et de *Diamafara* qui en sont les destinataires directs, en particulier.

Mais est-ce que le(s) coût(s) de ce(s) acte(s) en question, décrété(s) faible(s) alors qu'il(s) est/sont évalué(s) dans ce qui précède, sous l'angle de sa/leur durée chronométrique, le serait(ent)-t-il(s) aussi dans les mêmes proportions s'il(s) était(ent), cette fois-ci, évalué(s) sous l'angle de la période considérée. Autrement dit, les niveaux de contingence seraient-ils des(obligeants) de la même façon et au même degré pour les parents, si les demandes sont appréciées suivant le moment où l'activité est organisée, plutôt que suivant l'intervalle temporaire que dure l'activité ? Certainement pas.

Pour avoir la preuve de la dimension contextuelle du coût de l'acte, changeons de paradigme et estimons-le, cette fois-ci, selon la période considérée dans l'agenda du public partenaire. Et, nous allons nous rendre compte très rapidement que l'acte qui était tantôt peu coûteux, ainsi qu'il est démontré plus haut, comporte "néanmoins un coût". Tel que stipulé par les principes même de l'acte préparatoire.

Le caractère coûteux de l'acte préparatoire correspondrait, dans ce présent cas, à une privation à laquelle le public de l'étude a consenti en acceptant de donner de son temps si précieux, en cet instant précis qui correspond au temps des récoltes. En effet, si nous analysons de manière globale les circonstances dans lesquelles les parents de *Djéri Kao* et de *Diamafara* ont été amenés à accepter de prendre part aux dites rencontres, nous nous rendons compte qu'ils n'y ont pas souscrit sans avoir payé, dans ces circonstances, un sacrifice assez lourd.

Le poids d'un tel sacrifice représente la perte de "temps" consenti par ce public-agriculteur en assistant à ces rencontres, alors qu'au même moment qui coïncidait avec les premières pluies, les activités agricoles attendent plus que jamais, de manière forte et urgente.

La réaction de Sette Sall correspondant à un refus caractérisé lorsqu'il a été invité à une entrevue individuelle en donne déjà une idée assez claire. En effet, le prix doit être très lourd pour que ce responsable du comité de protection de l'enfant de *Diamafara* puisse en arriver à se (re)trouver dans la situation à décliner ou, en tout cas, à hésiter à répondre automatiquement à une telle offre. Alors que son statut fait de lui une personne avertie des enjeux de la problématique de la maltraitance des enfants, ainsi qu'il le clame en toutes occasions. Mais, n'empêche :

Badji à Falilou Bâ : « Vous allez prendre en entretien le bon gars-là (parlant de Sette Sall) ou vous préférerez le laisser partir et revenir après ? ».

Falilou Bâ à Sette Sall : « vous souhaitez nous accorder l'entretien tout de suite ou bien vous préférez partir et revenir après ? ».

Badji : « Voulez-vous partir vaquer à quelques-unes de vos occupations avant de revenir faire l'entretien ? ».

Sette Sall : « En ce qui me concerne, je pense que me laisser partir pour régler quelques problèmes et revenir m'arrangerait plus ».

Ba : « Si vous partez, il faudra revenir d'ici à 17h ? ».

Sette Sall: « Ah! d'ici à 17h ».

Drame : « Sinon, il vous prend "rek" ? ».

Soc : « Est-ce que l'entretien va durer longtemps ? Soit allons-y ! ».

Ba : « non ça ne va pas trop durer ; environ 10mn seulement et très rapidement ».

Sette Sall : « Bon d'accord, allons-y ! ».

Talla Dramé : « Le prendre tout de suite est plus sûr que de le laisser partir ! ».

Voilà que malgré son statut, politique et social et sa légitimité intellectuelle sur la question de l'enfance *Talibé* en souffrance qui lui est reconnu à *Djéri Kao* et à *Diamafara*, ce responsable adopte néanmoins cette attitude de scepticisme, tout aussi inattendue que surprenante. Sans doute, il doit y avoir une forte contrainte qui lui en dissuade. Alors qu'il était attendu, de sa part, une acceptation engagée, voilà que sa réaction se révèle indécise.

Elle est caractérisée tout d'abord par une hésitation, suivie ensuite d'une longue négociation, avant de finir par un "oui", du bout des lèvres, et, malgré lui. Qui de surcroît, lui est arraché sous la pression forte et insistante des personnes présentes à cette occasion, comme cela peut être constaté dans ces échanges rapportés ci-avant.

Comptabilisé comme du temps "perdu", à un moment crucial d'intense activité agricole, le coût que revêt l'acte préparatoire auquel est soumis le public parent de *Djéri Kao* et de *Diamafara* est évidemment (r)élevé. En fait, si le temps que dure la mobilisation pour un entretien individuel et/ou un *focus groupe*, tel que limité chronologiquement dans ces présentes expériences n'est pas en soi désobligeant pour le sujet *interviewé*, il n'en est pas de même pour le moment choisi pour mobiliser ces parents cultivateurs, qui coïncide avec un moment optimal de l'entretien des cultures.

En ce début d'hivernage chargé, chaque seconde non investie dans les travaux champêtres, s'apparente à un gâchis. Ceci confère ainsi à ces actes préparatoires, en dépit d'être de petits actes, socialement acceptables, peu coûteux ; qu'ils soient néanmoins tributaires d'un coût certain.

C'est exactement, dans ce cadre qu'il faut comprendre la réaction de Ndary Gueye qui, tout de suite après avoir pris son engagement et, avant même que le *focus groupe* ne prenne fin, exprime le souhait de se retirer. Tel est aussi le vœu émis par une dame de *Diamafara*, assistant au *focus groupe* mais, qui a dû prendre congé du groupe avant la fin de la séance :

Un des participants (en l'occurrence Ndary Gueye) demande s'il peut prendre congé en ce moment-là, Ibrahima nous fait part de sa question et se charge automatiquement de lui signifier qu'il peut bel et bien prendre congé puisque la réunion est terminée ; sans attendre notre réponse en tant qu'organisateur de la rencontre. Mais Sémou Sow s'empresse de demander à celui qui veut prendre congé s'il a signé sa fiche d'engagement déjà sans quoi il vient le faire. Sémou Sow constatant qu'Ahmet Gueye n'a pas signé sa fiche d'engagement demande après lui pour qu'il vienne s'exécuter. Ibrahima Gueye nous présente lui Ndary Gueye qui est celui qui manifeste le désir de prendre congé afin qu'il signe et qu'il puisse partir.

[...]

Première intervenante : « Pourrai-je demander la permission de me retirer pour aller régler une urgence ? (Là, il faut vraiment que je vous laisse, je dois partir) »

L'empressement de l'un et de l'autre n'a d'autre explication plausible, en cette période d'urgence agricole, que l'impératif de retourner très vite à leurs travaux d'entretien des cultures qui constituent, à cette époque précise la priorité absolue des parents et cultivateurs de notre population d'étude. Faute de trouver la force pour décliner notre invitation et d'aller répondre à l'appel pressant des champs en ces instants particuliers. L'effet de(s) actes(s) préparatoire(s) a certainement agi sur eux.

Un concours d'événements a donc, circonstanciellement, donné de la *plus-value* au temps de ces parents cultivateurs que constituent nos sujets expérimentaux. En effet, en cette année 2015, les paysans sénégalais, en général, et ceux de *Djéri Kao* et de *Diamafara*, en particulier, ont entamé leur année agricole à partir du mois de juin. C'est donc à partir de ce mois, que les premières opérations culturales ont commencé à être exécutées, avec la préparation du sol en attendant l'arrivée supposée proche, des premières pluies. En effet, d'ordinaire, le calendrier pluviométrique au Sénégal, court de juillet à octobre.

Techniquement alors, l'itinéraire cultural commence d'abord par l'activité de débroussaillage avec une mise en tas des débris obtenus par ratissage que le cultivateur sénégalais brûle, en général. Suivie du labour qui est une opération, qui peut être simple ou lourde et qui demande un équipement conséquent (houe, charrue). Qu'il s'agisse du labour simple où on gratte sur une profondeur assez faible (3 à 5 cm) le sol afin d'améliorer sa perméabilité, c'est-à-dire une bonne circulation de l'eau, encore appelée scarification, qui permet aussi de mélanger la matière organique qui se trouve au niveau du sol.

Ou bien qu'il s'agisse du labour lourd qui consiste à travailler le sol, dans une profondeur de l'ordre de 15 à 20 cm, afin de favoriser le développement des racines des plantes, d'avoir une certaine porosité du sol, une capacité de rétention du sol.

À l'image de partout au Sénégal, dans le cas des villages de *Djéri kao* et de *Diamafara* où l'agriculture est principalement conditionnée par la pluviométrie, les travaux champêtres ont débuté, cette année-là, en début juillet⁶⁷. Il est alors procédé, à partir de ce moment-là précisément, à un semis en ligne pratiqué dans le bassin arachidier où les principales cultures restent l'arachide et le mil, qui se font à l'aide d'un semoir attelé à un animal de trait ou une paire de bœufs.

De ce fait, à l'instant où nous entamons notre expérience dans les villages agricoles de *Djéri Kao* et de *Diamafara* le 25 juillet 2015, les cultivateurs étaient en pleins travaux d'entretien des cultures. Elle coïncide avec la deuxième étape du calendrier cultural au Sénégal qui est située, tout juste, après l'arrivée des premières précipitations et, qui est constituée d'une série d'opérations importantes et urgentes qui déterminent la production future de la récolte.

Durant cette période, les paysans sont très occupés. Si un agriculteur n'est pas engagé dans l'une de ces obligations agricoles quelconques, il est sûrement pris par une autre. Il s'agit de travaux nécessaires à réaliser dans le champ, au cours du développement de la plante. Chacun de ces moments étant crucial, au regard de leur rôle fonctionnel, pour ne pas dire vital, dans le système de production agricole du paysan sénégalais. Ainsi que sont décrits l'itinéraire technique et le rôle de chacun d'entre ces temps agricoles forts qui se suivent et se succèdent.

Parmi eux, il n'a été retenu que les plus immédiats qui interviennent tout juste après les premières pluies, coïncidant à la période où l'expérience est censée occuper nos publics-parents-cultivateurs.

⁶⁷Deux sources peuvent corroborer que pour l'année 2015, dans la zone de *Saloum* (Regroupant les régions administratives de *Kaolack* et de *Kaffrine* où sont localisées respectivement les villages de *Djéri kao* et celui de *Diamafara*) : - **Une source secondaire** : (Fiche de relevés pluviométriques de 2015 des régions de *Kaolack* et de celle de *Diamafara* : Agence Régionale de l'Agriculture = ARD).

Une source primaire :

NGuilly Tour, en parlant de notre visite qui a eu lieu le 25 juillet 2015, renseigne indirectement qu'elle a coïncidé avec un jour de pluie : « (Elle reprend cette fois-ci avec plus d'effort pour que nous puissions entendre ses propos) : Je m'appelle Guilly Touré, j'ai dit. Lorsque vous étiez venu la dernière fois, il s'est trouvé que j'étais parti en dehors du village. A mon retour, je voulais venir assister à la réunion (focus groupe) mais il pleuvait alors des cordes et lorsque la pluie a cessé, vous étiez alors parti ».

Il s'agit, entre autres, de l'épandage d'engrais, le sarclo-binage, le démariage, le buttage, les traitements⁶⁸.

Ainsi à la date du 25 juillet, voilà dans quelle situation de tension agricole se trouvaient les populations de l'étude, lorsqu'elles ont été sollicitées pour consacrer un moment de leur temps professionnel, très précieux, dans une activité tout aussi importante de médiation sociale pour l'amélioration du sort de l'enfant *Talibé*. Vu les réalités de l'heure qui sont primordialement agricoles dans l'agenda du cultivateur, les deux appels en concurrence sont, au niveau de l'urgence, disproportionnés et ils penchent logiquement au profit de celui d'ordre économique.

Alors, répondre à l'appel d'ordre sociétal dans cette circonstance, en acceptant de mettre en *stand-by* un de ces moments agricoles forts, relève, de la part du paysan, d'un investissement incontestablement lourd. Comme n'a pas manqué de le faire remarquer et de s'en désoler Mamadou Dramé, chef de projet de la protection de l'enfance ; à chaque fois qu'il en a l'occasion. Du fait certainement qu'il habite la localité dont il connaît mieux les réalités, il perçoit certainement plus encore, que le groupe de chercheurs étrangers que nous sommes, le préjudice du désagrément que cause tout éloignement momentané du cultivateur de son champ en cette période délicate des travaux champêtres ; fusse-t-il ponctuel et limité dans le temps.

⁶⁸L'épandage d'engrais qui se fait manuellement (à la volée) ou mécaniquement (à l'aide de tracteur) permet d'avoir une homogénéité et une rationalisation de l'engrais.

- le sarclo-binage qui comprend deux travaux combinés : le sarclage et le binage. Le sarclage élimine les mauvaises herbes et le binage retourne la terre. Lorsqu'ils s'effectuent manuellement (Daba, Hilaire), les herbes peuvent être enlevées sur ou sous les lignes de semis à la main. Dans l'intervention mécanique, il faut équiper les houes de dimensions spécifiques appelés houe occidentale ou houe sine sur des sols plus ou moins lourds.

- le démariage : il s'effectue généralement 15 jours après le semis (entre le semis et le premier sarclage). Il est recommandé de le faire après une pluie. Il élimine la concurrence entre les plantes et accélère leur développement végétatif. Il s'agit d'une réduction du nombre de plants par poquets mais cela varie avec les spéculations.

- le buttage permet d'emprisonner l'eau dans la parcelle. Il a pour but de tasser le sol en butte autour des pieds de la plante, ce qui a pour avantage d'éviter la verse et de conserver l'humidité du sol. C'est également un désherbage et favorise l'apport d'engrais verts. Il limite le ruissellement dans la parcelle.

- les traitements se caractérisent par des opérations de protection des plantes contre les maladies des végétaux. On note plusieurs formes d'intervention phytosanitaires notamment chimique, biologique, mécanique et celle des choix culturaux. Le traitement mécanique le plus utilisé consiste simplement à détruire les plantes parasites tels que le *Striga* ou à éliminer les plantes déjà atteintes.

En attestent les excuses qu'il a formulées à l'intention du public expérimental, dans ce sens, à la fin de chaque *focus groupe* en particulier. Dans cette série de présentations d'excuses, certaines sélectionnées au *pif* sont exposées ci-dessous.

Dramé, chef du projet de lutte contre la mendicité des enfants Talibés de l'ONG Symbiose, lors du focus avec les femmes de Diamafara : « Nous vous remercions vivement pour avoir répondu présentes à cette réunion et pour votre participation constructive aux discussions car nous savons que le temps est précieux surtout à cette époque de l'année où les champs attendent ; d'ailleurs, je retiens depuis quelques temps cette dame (première intervenante qui a des urgences) ».

Dramé, chef du projet de lutte contre la mendicité des enfants Talibés de l'ONG Symbiose, lors du focus groupe avec le deuxième groupe d'hommes de Diamafara : « Dramé : Nous adressons à toute l'assistance nos vives salutations et nous nous excusons auprès de chacun pour l'attente à laquelle nous vous avons contraint d'autant qu'avec ce chaud soleil après des jours de pluie, chaque cultivateur veut en profiter pour s'affairer sur ses champs. Mais je suis sûr qu'au regard de l'importance du sujet à l'ordre du jour pour le village, vous allez trouver cette mobilisation justifier ».

Dramé, chef du projet de lutte contre la mendicité des enfants Talibés de l'ONG Symbiose, lors du focus groupe avec les hommes de Djéri Kao : « Bonjour à toute l'assemblée, nous adressons à chacun nos vives salutations. Nous vous présentons sincèrement toutes nos excuses pour le désagrément que notre invitation va impérativement vous causer pour une double raison ; d'abord parce que ce qu'aujourd'hui coïncide avec un vendredi, jour de prière où vous devez vous rendre à la mosquée et ensuite parce qu'en cette période hivernale vous êtes très occupés par les travaux champêtres ».

Jusque-là, le coût des actes préparatoires, conçus pour cette expérience, est perceptible sur un niveau symbolique. Pour évaluer à leur juste valeur sa dimension monétaire, il est plus pratique de procéder justement à une conversion de ce temps "perdu" métaphorique dans un langage économique. Pour ce faire, il convient de se demander, littéralement, à combien se chiffrerait la perte subie par le cultivateur qui abandonne son champ pendant quinze minutes, quarante-cinq minutes ou une heure de temps selon le cas ; en cette période de pic des travaux champêtres ?

L'analyse financière révélerait, sûrement, des sommes importantes vu la situation déjà précaire de ces cultivateurs sujets de l'étude. D'ailleurs, il semblerait qu'ils auraient cherché à faire compenser leur manque à gagner, de manière subtile, par les organisateurs des entretiens. C'est ainsi qu'il faut comprendre les sollicitations financières auxquelles certains d'entre eux ont eu à faire allusion ; quoique de manière détournée. Tantôt dans un style direct :

Talla Diagne : « [...] Si nous sommes conscients de tout cela, alors il ne nous reste qu'à redoubler d'effort et mesurer à sa juste valeur et faire bon usage de ce Daara dont on nous a gratifié et que demain d'autres aides plus consistantes s'en suivent. De l'aide, nous avons vraiment besoin car le nombre d'enfants Talibés que compte le village est très important qu'au point qu'ils peuvent être contenus dans le Daara dans ce seul Daara. Quel que soit les moyens que vous pouvez mettre à notre disposition, pourvu qu'ils puissent nous permettre de mettre en place des Daaras de ce type (là, il désigne l'école arabe qui se trouve dans le village bien construit avec une capacité de centaines d'élèves), nous sommes preneurs. La possibilité qui est offerte à ces types de Daaras (désignant toujours l'école arabe) de regrouper des effectifs d'enfants Talibés aussi grands n'est due que grâce à leurs gros moyens dont ils disposent. Donc si nous voulons que nos Daaras aient les marges de progression souhaités, il faut que l'État et les ONG nous accompagnent pour réaliser les ambitions que nous avons pour nos Daaras. C'est par ces propos que je termine en vous réitérant le souhait que vous nous veniez en aide pour que nous puissions développer davantage nos Daaras. Merci de votre attention ».

Tantôt de manière indirecte, en s'apitoyant sur leur sort précaire. Étant, ainsi, qu'en touchant les fibres du *pathos*, ils arriveraient à agir sur la générosité de l'équipe de chercheurs, en face :

Cissé : « Mais vous savez, si vous êtes démunis vous ne pouvez hélas pas faire grand-chose. Mais si je disposais des moyens pour venir en aide au Talibés, je ne serais même pas là en train de parler. Vous me trouverez entreprendre de grandes actions en faveur des Daaras car je suis passé par les Daaras et je connais les souffrances qu'on y vit. Mais tout ce à quoi je m'évertue à faire est, à chaque fois qu'il y a cérémonie de Ziarra avec don de mil au marabout, je m'emploie comme je peux à y participer ».

Heureusement que l'équipe de chercheurs ne s'est pas laissé manipuler par ces types de discours à la tonalité obligeante, qui dans un effet de *domino*, nous ferait céder à notre sens de la compassion qui, à son tour, mettrait en route notre sens de la solidarité. Lequel sens se manifesterait concrètement par des faveurs financières qui seraient accordées au profit de notre population expérimentale.

Car toute geste de ce genre, dans un tel cadre, s'apparenterait à une "compensation financière"; quel que soit par ailleurs la gratuité qui l'aurait motivée dans son intention profonde.

Or, avec une (ré)action de cette nature et de cette intention, l'acte préparatoire serait alors totalement compromis. Car dans un de ses principes inaliénables qui correspond à la "gratuité de l'acte", il est prohibé toute (ré)action qui serait ou qui pourrait être assimilée à une quelconque récompense à l'intention du public destinataire.

Nous nous sommes donc sciemment gardé de céder à cette tentation qui n'était pas, somme toute, très forte d'ailleurs. Car en guise de prévention à ces formes d'attitude, une sensibilisation active a été menée, en amont, par l'ONG Symbiose qui a expliqué aux potentiels participants que l'activité serait non rémunérée, d'aucune sorte, et, gratuite.

Il faut dire à ce propos que ce sont les organisations humanitaires qui ont alimenté et vulgarisé ces pratiques ou ces attentes chez les populations-partenaires. À tour de billets de banques sous des rubriques détournés de *perdiems*, de remboursement de titres de transport, de prix de la collation, ils ont "acheté" la participation des populations à leurs activités. Ce qui rend aujourd'hui difficile les possibilités pour les chercheurs et autres organisations à obtenir l'adhésion gratuite de ces populations à leurs activités à but non lucratif ; même si ce sont celles et leurs communautés qui en sont les principales bénéficiaires.

Dans notre cas, le travail de sensibilisation pour la gratuité de la participation a, apparemment, bien payé au vu des rares interpellations du public expérimental, dans le sens d'une reconnaissance matérielle pour leur éventuelle présence. Les rares tentatives de réclamations financières ont été vigoureusement et rapidement stoppées nettes, en aval, par l'équipe de Symbiose qui a fait office, durant cette expérience, d'intermédiaire entre les deux parties. À ce propos, écoutons la riposte musclée de Dramé, chef du projet protection de l'enfance de l'ONG Symbiose :

Mamadou Dramé (Chef du projet protection de l'enfance dans l'ONG Symbiose) : « Avant qu'un autre participant prenne la parole, j'estime que je dois apporter quelques précisions à l'endroit de l'assistance. Dans l'entame de mes propos, j'avais souligné que c'est nous Symbiose les donateurs mais nos invités sont chercheurs et sous ce rapport leur demander des appuis et assistances matérielles et financiers n'est pas judicieux car ils ne sauraient les honorer. Leur présence aujourd'hui parmi nous entre dans le cadre d'une étude qu'ils mènent consistant à mesurer les effets, la finalité que les interventions menées par Symbiose dans la lutte contre le phénomène du confiage des enfants, des Daaras, de la mendicité des enfants Talibés ici à Diamafara ont eu sur les populations du village. J'invite les participants d'y penser lorsqu'ils ils prendront la parole ; ceci pour une meilleure efficacité de notre débat ».

6.2.1.2 Le *focus groupe*, un second acte préparatoire à caractères public et irrévocable

Dans le cadre de cette recherche, les actes préparatoires formulés ont consisté à solliciter de la part des parents d'enfants *Talibés* de *Djéri Kao* et de *Diamafara*, partenaires de l'étude, d'abord à donner suite à une invitation à un entretien individuel semi-directif entre quinze minutes et quarante-cinq minutes, pour certains, et ensuite, pour les autres, à une invitation à un *focus groupe* entre une heure et deux heures de temps. Pour les deux discussions, le sujet portera sur la problématique du phénomène de *confiage* des enfants, de *Daaras* itinérants, de mendicité des enfants *Talibés*.

Mais tout le public partenaire a reçu, au moins, une invitation. C'est le *minimum*, évidemment, car à défaut de convier toute la population sénégalaise à prendre part à ce combat, devenu national, en faveur de la protection de l'enfant sénégalais maltraité, notre ambition *a minima* est d'impliquer toute la population de l'étude, à notre portée. Aussi tous ces hommes et toutes ces femmes de *Djéri Kao* et de *Diamafara*, enrôlés dans cette étude, se sont-ils retrouvés soumis, au moins, à un acte préparatoire.

En vue d'éprouver le degré de fiabilité du modèle de l'acte préparatoire, le procédé est alors poussé jusqu'à ses dernières limites. Pour ce faire, alors qu'il est, dans un premier temps, sollicité de la part de parents de la population de l'étude la souscription à un acte préparatoire et à un seul, un second acte préparatoire est formulé et soumis, encore une fois, à certains parents de la population de l'étude. Dans la même dynamique que le premier. Autrement dit, une catégorie du public de l'étude, déjà invitée à accepter un entretien individuel, a été encore approchée pour participer, en plus, à un *focus groupe*. Toujours sur la même problématique, toujours pour le compte de la même expérience, toujours dans la même optique scientifique.

Étant entendu que la soumission libre et volontaire, à cette double demande, qui lui donne *de facto* une dimension plus problématique, est une preuve incontestable, si besoin en est encore, de la réalité de facteurs endogènes au caractère décisif des actes préparatoires. Pourvu qu'ils soient (bien) formulés. Surtout que dans le cadre justement de la réalisation pratique du "second acte préparatoire", en particulier, l'imposante ONG en tant qu'autorité morale et parrain de ces populations-partenaires, est remplacée par les chercheurs que nous sommes avec qui le public, habitué (à travailler des chercheurs) et peu (re)lié, se sent plus libéré.

Même s'il y a toujours le poids intimidant de la "soi-disante" autorité, réelle ou supposée, des chercheurs sur la population selon Stanley Milgram, convenons qu'elle est, dans cette nouvelle situation, moins contraignante pour le public que l'est le poids de l'autorité qu'exercent les responsables de Symbiose, avec qui les relations sont étroites et durables.

Ainsi au cours de notre face-à-face, dans une atmosphère de pesanteur dégradée, le parent avait toute la latitude d'accepter ou de refuser toute proposition émanant de notre part, suivant sa propre volonté. Avec cette liberté, il n'y a plus, matériellement, aucun obstacle qui l'empêcherait de dire de manière franche et entière son envie de faire partie ou non à un éventuel entretien de groupe. Encore que, à décharge pour lui, il a déjà fourni un premier "effort" de se soumettre à un entretien individuel convoqué par les mêmes auteurs.

Dans cette configuration où elles ont le choix libre et totalement libéré de décider par elles et pour elles, les personnes du public-partenaire doublement sollicitées vont confirmer ou infirmer les capacités entraînant ou non de l'acte préparatoire. À la lumière des attitudes prises en conséquence, sous l'effet de l'acte préparatoire auquel elles sont soumises.

Public doublement sollicité

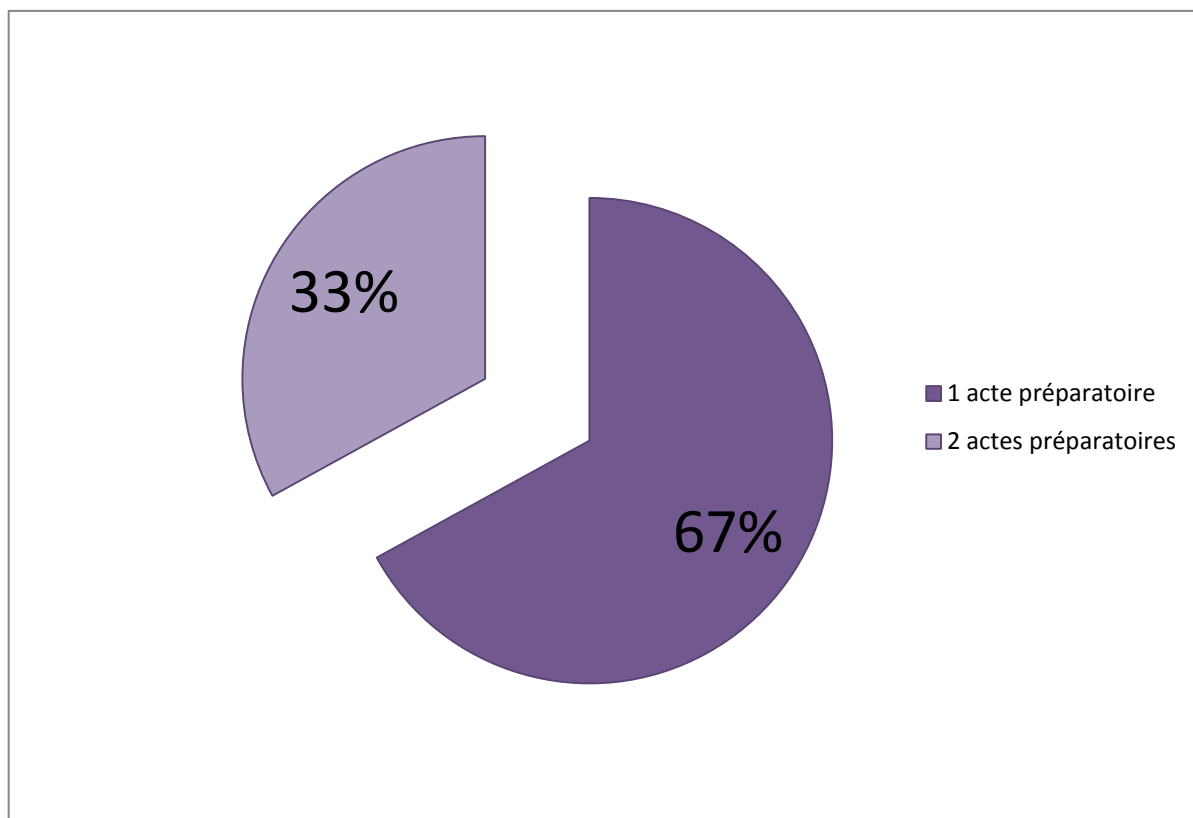
L'expérience s'est déroulée en deux temps, bien séparés, et, sous deux formats distincts. Le premier étant caractérisé par un entretien individuel et le second par un *focus groupe*. Ces deux actions phares qui structurent le terrain de l'étude sont inscrites dans une relation de continuité. En effet, ce sont les informations, effectivement obtenues à partir du premier (l'entretien individuel), qui ont justifié la nécessité de recourir au second (l'entretien de groupe).

Le second acte préparatoire ayant été soumis à l'intention d'un sous-public du public partenaire, déjà sollicité à l'occasion du premier acte préparatoire. La procédure de sélection des sujets expérimentaux, restant toujours la même que celle qui a été utilisée pour disposer d'une population de l'étude représentative décrite au niveau de la méthodologie au point 4.1.1 intitulé cartographie des acteurs de l'étude.

Toujours, avec comme critères scientifiques de choix, deux conditionnalités nécessaires qui restent invariables. Un premier, d'ordre technique, qui exige que le sujet pressenti soit parent d'enfant *Talibé*, habitant les villages de *Djéri Kao* ou de *Diamafara* et ayant été enrôlé par

l'ONG Symbiose dans ses campagnes d'information et de sensibilisation sur la protection de l'enfance. Un second critère, en plus, d'ordre personnel lié au sujet lui-même mais cette fois-ci non contraignante, qui veut que ce parent ou tuteur se propose comme volontaire pour participer à l'expérience.

Au terme de cette procédure, apprécions le poids relatif de ce groupe de parents qui s'est retrouvé soumis, à la fois, à deux actes préparatoire, par opposition, au groupe soumis à un seul acte préparatoire.



Graphique 12 : proportions de la population de l'étude sollicitées respectivement pour un acte préparatoire et pour deux actes préparatoires

Falilou Bâ, Thèse, AMU 2018

Constituée de 33 %, représentant au tiers de la population totale d'étude ayant été soumis, au moins, à un acte préparatoire, ce groupe doublement sollicité est de ce point de vue confronté à un niveau de complexité et d'exigence plus élevé. Cette situation leur confère, *de facto*, un caractère distinctif qui fait d'eux une sous-catégorie de la population de l'étude, particulière et différente, du reste de la population globale de l'étude.

À partir de ce moment, le petit ensemble qu'il constitue pourrait évoluer dans le grand ensemble, de manière singulière, en entretenant avec ce dernier des rapports spécifiques pouvant être analysés sous 2 angles.

Soit, considérer que ce qui rassemble les deux entités est à l'évidence mathématiquement très insignifiant. Alors, en ce moment-là, le petit groupe serait appréhendé au sein du grand dans une démarche unitaire au point d'y être dilué. Les objectifs visés, les résultats attendus, les finalités espérées, de l'un comme de l'autre, seraient, dans ce cas, confondus.

Soit, *a contrario*, considérer que ce qui les différencie est qualitativement profond. Auquel cas, le petit groupe fonctionnerait à côté du grand groupe comme un électron libre qui pourrait être isolé et étudié, entièrement à part. Dans ce cas de figure, ses objectifs, ses résultats, ses finalités seraient propres à lui seulement, comparativement différents de ceux de l'autre groupe.

La méthodologie finalement adoptée, dans le cadre de cette étude, est une approche comparée entre deux conditions : condition 1 avec 1 acte préparatoire (2AP) *versus* condition 2 avec 2 actes préparatoires (2AP).

Le choix de cette approche méthodologique, qui a consisté à adopter deux actes préparatoires à côté d'un acte préparatoire, tire principalement sa justification scientifique de conclusions de spécialistes de la question qui attestent que : « deux actes préparatoires valent mieux qu'un acte préparatoire » (Joule et Beauvois, 1998 : 73) pour le changement comportemental.

Mieux, ils ne s'arrêtent pas seulement à de simples déclarations d'autorité. Ils fondent leur propos sur des résultats d'études, conduites sur le terrain, qui démontrent toute la perspicacité pratique d'un tel procédé et tout son intérêt et sa *pluvalue* dans la contribution du champ de la communication pour le changement en actes, dans la résolution des problèmes sociaux.

Ainsi que nous le poursuivons dans celle de la problématique de la mendicité des enfants *Talibés* dans cette présente étude.

Tableau 15 : rrécapitulatif des conditions de l'expérimentation

type de conditions expérimentales	condition expérimentale 1	condition expérimentale 2
nature des conditions	1 acte préparatoire (1AP)	2 actes préparatoires (2AP)
taille du public concerné	67 %	33 %
formules d'actes préparatoires auxquels le public a souscrit	participation à un entretien individuel ou à un focus groupe	participation à un entretien individuel ou à un focus groupe

Falilou Bâ, Thèse, AMU 2018

Privilégier comme angle d'analyse du changement de conduite, le parallélisme entre un acte préparatoire et deux actes préparatoires ?

Pour que cette approche segmentée tombe sous le sens, il serait judicieux que les résultats générés par la grandeur "double acte préparatoire" soient mis en rapport avec les résultats générés par la grandeur "un seul acte préparatoire ". Avec un numérateur commun qui leur seraient, tous les deux, appliqué dans une perspective comparative.

Ainsi les produits qui représenteraient les résultats mis en concurrence indiqueraient la valeur des actes préparatoires, en question, qui sont ainsi opposés. Avec les *ratios* obtenus des différents rapports, il sera possible alors de mesurer scientifiquement les niveaux de performances des différents nombres d'actes préparatoires mis en perspective ; techniquement au niveau quantitatif, à tout le moins. Car orientée dans un cadre davantage compréhensif, les résultats se prêteraient à une analyse qualitative et, de ce point de vue, ils produiraient des (r)enseignements encore beaucoup plus en(rich)issants. Aussi bien pour le caractère scientifique de l'étude mais, aussi, pour l'utilité sociétale de l'expérience de modification de conduite des publics-parents de *Djéri Kao* et de *Diamafara* face à la mendicité des enfants *Talibés*, sujet d'étude de cette présente recherche.

À partir de ce moment, l'angle d'analyse qui est privilégié dans notre recherche est la comparaison de ces deux groupes ainsi dénommés : public de la condition expérimentale 1 avec 1 acte préparatoire (1AP) *versus* public de la condition expérimentale 2 avec 2 actes préparatoires (2AP).

Cette approche d'analyse est, d'autant plus pertinente, que les résultats générés par le public de la condition expérimentale 1 avec 1 acte préparatoire (1AP) et ceux générés par le public de la condition expérimentale 2 avec 2 actes préparatoires (2AP) pourraient, pris globalement, permettre d'accéder, dans la dynamique de changement en actes, à des niveaux de performances intéressantes.

Mais, encore mieux, il semble fort probable que considérés individuellement, ils révéleraient des différences significatives et déterminantes dans la perspective du changement de conduite des populations face aux problèmes sociaux. Les résultats pourraient même aller jusqu'à atteindre les facultés à faire face même aux causes qui sont arrivés à une dimension problématique, dans un des cas. La condition expérimentale 2 avec 2 actes préparatoires (2AP), dont il s'agirait serait, à l'issue de l'analyse, l'approche optimale, porteuse de progrès décisifs pour la communication engageante, en termes de démarche méthodologique et, pour les problématiques publiques et sociétales, en termes de résolution durables.

Pour cette démarche que nous envisageons de tester, des spécialistes ont déjà commencé à creuser ce sillon, avec des résultats assez prometteurs. En effet, Robert Vincent Joule et Léon Beauvois (1998 : 144-145) sur la base d'une expérience ethnographique, au terme de laquelle, ils arrivent à la conclusion suivante : « Les résultats (de l'expérience intitulé le dépistage volontaire) furent loin d'être à la hauteur de nos espérances. Les actes préparatoires avaient pourtant été sélectionnés avec soin. Ils s'étaient l'un et l'autre montrés efficaces dans nos études antérieures. Or, pris isolément (pied-dans-la-porte classique) les deux actes préparatoires, qu'il s'agisse de passer un questionnaire ou d'acheter un préservatif, s'avèrent d'une efficacité douteuse sur le plan des intentions comportementales et tout à fait nulle sur le plan des comportements effectifs. Ce n'est que combinés dans un double pied-dans-la-porte que ces deux actes préparatoires affectèrent significativement les intentions comportementales, 11 étudiants sur 30 se portant ainsi volontaires ».

Nous reprenons, donc, dans le cadre de notre recherche cette méthodologie avec des objectifs réalistes et ambitieux :

- D'abord, pour conforter et confirmer le caractère émergent et efficace du protocole dans la dynamique de changement comportemental des publics ;
- Ensuite, dans l'optique d'élargir et d'approfondir les possibilités du protocole afin d'obtenir des résultats de changement en actes beaucoup plus enrichissants et dans des dimensions inattendues.

En effet, les auteurs pionniers de la méthodologie, semblent s'être beaucoup plus intéressés à la dimension statistique des résultats de la méthode qui sont, certes intéressants, mais sans être aussi profonds et complets que ce qu'elle riche réellement, en termes d'informations et d'actifs. Or, la dimension qualitative de l'approche est plus sophistiquée et plus riche que celle quantitative, qui est pour sa part superficielle et simpliste ; quoiqu'instructive (toute prétention de dénégation de cette dernière mise à part).

Avec ces différents paramètres en main, nous nous sommes alors intéressé, tout autant et même davantage à cette dernière dimension d'approche qualitative. D'ailleurs, cette option a été prise, en toute cohérence avec la méthode qualitative que nous avons choisie et, que nous avons annoncée comme démarche méthodologique pour la présente étude. Convaincue, qu'elle est une voie toute tracée, à même, de nous conduire jusqu'à toucher concrètement dans sa substance, jusqu'à appréhender totalement dans sa complexité et jusqu'à comprendre profondément dans sa quintessence, les réalités souterraines de la problématique de l'enfant *Talibé*. Par les multiples facettes, dans lesquelles elles se manifestent et à la faveur desquelles elles prospèrent au Sénégal.

À ce propos, à la différence d'une agrégation des nombres, assez avares, en termes de qualité d'informations délivrées par l'approche quantitative, l'approche qualitative adoptée, qui est plus bavarde, livre des informations plutôt factuelles. Elle nous permet, ainsi, d'aller jusqu'au cœur des faits. Dans le cas du sujet qui nous concerne, relative à la problématique de la maltraitance des enfants *Talibés* au Sénégal, atteindre ce niveau de découverte de ses caractéristiques cachées, nous oblige à ne pas nous limiter seulement au traitement de la question sous un angle uniquement statistique. Mais plutôt, de ramener aussi et surtout le traitement de la question sous un aspect social.

Par Social, nous faisons allusion à ce grand domaine disciplinaire des sciences sociales que Françoise Bernard conçoit en tant que concept englobant. Dans une dynamique d'interdisciplinarité, il regrouperait des champs voisins et amis tels : la sociologie, la communication, la psychologie, l'anthropologie...

Les qualités *focus groupe* en tant que "bon" acte préparatoire

Ainsi, dans ce qui précède, il est défini le cadrage méthodologique de l'expérience à conduire, tout comme, il est dégagé les axes stratégiques à (pour)suivre nécessairement. Ils correspondent aux conditions expérimentales de la recherche qui sont ainsi posées, en guise de rappel :

Condition expérimentale 1 avec 1 acte préparatoire (1AP) et condition expérimentale 2 avec 2 actes préparatoires (2AP).

Vu alors les conditions expérimentales telles que structurées, il n'est pas ou plus utile de (sur)équiper le procédé central de l'étude, constitué de l'acte préparatoire. Autrement dit, il n'est nul besoin de l'entourer de *maximum* de facteurs possibles afin de lui donner plus de chances pour atteindre l'objectif lui est assigné de favoriser chez les public-partenaire des (ré)actions en faveur de la lutte contre les phénomènes de *confiage* des enfants, des *Daaras* itinérants, de mendicité des enfants *Talibés*. En effet, il s'est imposé, à nous, l'exigence méthodologique d'user d'un second acte préparatoire en vue de renforcer et ou d'éprouver le premier ?

De le renforcer plutôt, suivant l'esprit et l'objectif scientifique poursuivi dans cette étude qui de (dé)montrer la primauté de deux actes préparatoires sur un acte préparatoire dans la logique du changement en actes des publics. Aussi, le niveau de complexité et de complétude de l'outil confectionné, à cette intention, a été démultiplié avec de nouveaux critères tels : le caractère public de l'acte et l'irrévocabilité de l'acte. Mais toujours dans le respect strict des exigences techniques du protocole, à l'image du premier acte préparatoire avec qui il partage les principes relatifs aux caractères gratuit, socialement acceptable, peu coûteux mais avec néanmoins un petit coût.

D'ailleurs, pouvait-il en être autrement si les réalités techniques, temporelles, sociologiques et spatiales, qui caractérisent et qui structurent les deux actes, sont pratiquement les mêmes ?

Le caractère public du *focus groupe*, comme principe additionnel du second acte préparatoire

Parmi les précautions, avec lesquelles les actes préparatoires retenus dans l'étude ont été entourés pour leur doter d'un pouvoir engageant, le principe du « caractère public de l'acte » y a été associé. Aussi bien, pour des raisons techniques que, pour des raisons qualitatives. D'abord, d'entre les deux actes préparatoires choisis, seul le *focus groupe* pouvait, physiquement, être équipé de ce facteur qui en est, pourtant, un moteur d'adhésion décisif. Il est encore d'autant plus entraînant quant à sa faculté à imposer au public, auquel il est soumis, une allégeance servile qu'il lui voue.

La raison de sa force, exercée sur la population jusqu'à l'obliger à la suivre ou la subir, relèverait du fait sociologique que la promesse prise en public a fini, dans l'imaginaire collectif, par être érigée en une obligation morale sous laquelle tout le monde doit se plier. Au Sénégal, en tout cas⁶⁹.

La source principale de cette énergie entraînante, que revêt le principe du "caractère public", qui se révèle être l'élément distinctif majeur au plan technique entre les deux procédés, provient sûrement de la configuration, même, dans laquelle est organisé le *focus groupe*. En effet, il place le sujet de l'étude dans des circonstances contraignantes qui l'obligeraient à adopter la posture et ou le point de vue qu'il a prévus à l'avance. Le participant se (re)trouve ainsi dans une situation et ou un état où il est amené à débattre d'un sujet à l'intérieur d'un collectif, où chaque participant donne ses visions, adopte des positions, défend, des idées devant d'autres membres qui font figure de discutants, mais aussi et surtout de témoins. Alors, il est pris entre deux étaux que sont, le public-juge, d'une part, et son sur-moi inquisiteur, d'autre part.

Toutes les deux forces ne lui donnent pas le choix sinon, celui de se plier à ses engagements qu'il serait amené à prendre, dans ce cercle restreint et contraignant.

⁶⁹ Le Président du Sénégal Abdoulaye Wade (2000-2012) a fait les frais d'une promesse donnée en public, de ne pas se représenter pour un troisième mandat, qu'il a reniée en public. Ce reniement appelé au Sénégal sous la fameuse boutade de " Wakh Wakett" qui lui a été, systématiquement, rappelé et reproché durant toute la campagne électorale qu'elle a en partie, polluée a contribué, aussi, à son désaveu et à la perte du pouvoir en 2012.

Là se trouve, d'ailleurs, la dimension innovante du caractère public de l'acte qui lui attribue, en même temps, un pouvoir engageant qu'il exerce sur tout public qui est amené à y souscrire.

Ainsi, le « caractère public de l'acte » jouit, de ce fait, de la faculté de persuader, au moins, toutes les personnes invitées à répondre favorablement à l'invitation qui leur est adressée. Puis, dans un temps et à un deuxième niveau, il disposerait aussi du pouvoir à les amener à prendre des engagements, au profit de l'enfant mendiant, au cours des réunions organisées à cet effet. Mais, mieux et surtout, à les astreindre à s'y tenir nécessairement de manière « irrévocable ». Ne serait-ce qu'au nom de l'image qu'elles veulent se projeter sur elles-mêmes et, aussi, au nom de l'image qu'elles veulent se faire donner par les autres et qu'elles veulent leur "vendre". Ceci est certainement le motif qui explique pourquoi le « caractère public de l'acte » est édifié en un principe majeur dans le *process* de l'acte préparatoire.

Dans ce cas, le *focus groupe* offre un cadre où des personnes, qui ne partagent pas forcément les mêmes visions sur un sujet quelconque, débattent de leurs points d'accords mais, aussi, de leurs trous de différences. Toutefois, ils sont animés les uns les autres d'une volonté de faire évoluer, de manière raisonnée et consensuelle, les ponts de discorde qui peuvent l'être, pour les relier vers des convergences fortes.

Pour réussir à rapprocher diverses opinions, le temps d'un entretien de groupe, il faut mettre en place des clés de la réunion. Parmi lesquelles clés de succès celle qui est l'une des prières qui nous a servi, dans le cas de cette étude, à déverrouiller les portes étanches qui allaient empêcher cette rencontre d'idées, de points de vue et de positions, d'avoir lieu, il s'agit d'invoquer comme critère premier et exclusif du choix d'un public homogène.

Cette disposition, qui fait se rencontrer des personnes qui se ressembleraient, plus ou moins, donne au caractère public de l'acte plus d'écho chez les uns et les autres, plus de prédisposition aux uns et aux autres au respect, plus de force d'attachement ; et donc plus de dimension encore plus obligeante aux intéressés.

Autre argumentaire phare à relever à propos de la situation, somme toute assujettissante, dans laquelle le caractère public du *focus groupe* place le parent destinataire, est l'obligation sociale que la tradition impose à l'homme sénégalais et, davantage aux sénégalais du monde rural, encore fortement attaché à la tradition, à arriver à s'identifier à sa communauté.

À cet effet, il cherche, en toutes occasions, à vivre dans le groupe avec lequel il s'emploie à être en osmose par des comportements en parfaite cohérence avec ceux prônés et en vigueur dans le groupe. C'est pour lui, de l'ordre d'une nécessité vitale. La théorie de l'homme comme être social trouve, ici, tout son sens.

Or, en ce jour du 25 juillet 2015, des entretiens individuels et les entretiens de groupe ont été organisés dans toute l'étendue des villages de *Djéri Kao* et de *Diamafara*. Ces activités entraient dans le cadre de l'expérience de la communication engageante, menée pour le compte de la lutte contre les phénomènes de *confiage* des enfants, des *Daaras* itinérants et de mendicité des enfants *Talibés*. En ce jour-là, ces entretiens étaient l'élément de socialisation le plus inclusif auquel toutes les populations de *Djéri Kao* et de *Diamafara* voudraient prendre part. Afin de ressembler, ainsi, à tous les autres et se présenter, ainsi, comme un véritable être social.

S'en exclure et/ou en être exclu a été vécu, par les "victimes", comme une forme d'apatridie qui est exercée sur elles. Le reproche qui nous (organiseurs de l'expérience) est adressé, pour ce fait, par cette femme de *Diamafara* qui a parlé, au nom de toutes les personnes non conviées à la rencontre, en est une illustration parfaite.

???? : « *Je salue toute l'assemblée. Je rappelle que lorsque vous étiez la dernière pour tenir une discussion sur les questions du confiage des enfants, de Daaras itinérants et de la mendicité des enfants Talibés, tous les habitants du village n'avaient pas pu participer à la rencontre. Chez les femmes, il n'y avait que 10 personnes qui étaient conviées bien que d'autres voulaient bien en faire partie mais vous nous aviez opposé que c'est seulement 10 personnes qui devaient constituer le groupe de participantes. N'empêche qu'à votre départ, nous avons quand même tenu à organiser une grande réunion avec toutes celles qui voulaient y prendre part et nous leur avons fait un compte rendu des discussions que vous avez eues avec nous... ».*

Dans ces conditions, l'appel en direction des populations à répondre au critère de l'acte préparatoire ne saurait rencontrer beaucoup de refus de la part du public partenaire. La plupart d'entre eux, pour ne pas dire tous, étant sociologiquement parlant, désireux de faire partie du groupe de pair, conformément à l'influence du caractère public de l'acte qui est érigé comme principe de l'acte préparatoire (du second acte préparatoire). Or, ce principe incontestablement engageant, en comparaison à tous les autres facteurs sus cités, qu'on retrouve naturellement au niveau du *focus groupe*, est totalement absent au niveau de l'entretien individuel. Á raison du caractère justement individuel de ce dernier.

Cette spécificité propre au *focus groupe*, à y voir clair, dispose d'un effet particulièrement dynamique, pour la souscription du public, à l'invite qui lui est adressée à participer volontairement à l'aventure de cette expérience. D'autre part, le caractère public de l'acte a fait, de chacun des participants un garde-fou pour l'autre, en lui faisant subtilement passer en qualité de "juge-témoin" des promesses de son vis-à-vis. Ces séances d'entretien de groupe ont aussi été organisées, entre autres, à cet effet. En cela, « l'irrévocabilité de l'acte » en devient une conséquence, tout aussi engageante, en ce que les sujets expérimentaux chercheraient, sous le contrôle tacite du groupe, à respecter leur parole donnée en public et devant toute une assemblée de personnes connues et de personnes pairs.

La signature au cours du *focus groupe*, caractère irrévocable du 2nd acte préparatoire

Á propos du principe de « l'irrévocabilité de l'acte », il a été aussi pris en compte pour le compte de l'expérience, dans l'optique de peser encore plus sur la décision du public expérimental à souscrire à l'acte préparatoire. Pour cela, le stratagème qui a été utilisé consiste à amener le public à mettre sur papier l'acte pour lequel il s'est engagé, après l'avoir déclamé à l'oral.

Ce document qui sera conservé servira de référence, au moment de juger ceux qui ont respecté leurs dires et ceux qui ont failli à leurs serments, ne donnera la latitude à personne de se dédire ou de jouer aux amnésiques. Son rôle étant de rappeler et de prouver, noir sur blanc, à chacun sa promesse.⁷⁰

⁷⁰ Ces fiches d'engagement où sont transcrites les intentions d'engagement de tous les parents-publics de l'expérience, avec en bas de page leur signature apposée et mise en exergue, sont placées dans les annexes.

Cette signature à qui, il est demandée, à chaque sujet de l'étude d'apposer en bas de la fiche, appelée fiche d'engagement, où il est transcrit, justement, les engagements de chacun ajoute encore à son irrévocabilité. Ainsi que le soutiennent et le suggèrent, à l'occasion, (Marchioli, Courbet 2010 : 176) aux acteurs de la communication engageante : « Il serait également nécessaire de faire réaliser des « mini-actes » après les traitements des informations persuasives afin d'augmenter leur efficacité. Parmi les actes souvent utilisés figurent la signature de bulletins d'engagement à agir pour la prévention du sida ou d'adhésion à un réseau social de type *Facebook* en faveur du dépistage du VIH. Le signataire doit mentionner publiquement son nom et des informations personnelles ».

(Ce point a été détaillé plus haut au point : 6.1.1 intitulé Les grandes étapes de la mise en route du protocole expérimental de l'acte préparatoire sous forme documentaire au niveau du sous point intitulé : escalade de l'engagement par signature ou l'engrenage).

De durée plus longue du focus groupe, second acte préparatoire plus coûteux que le 1^{er}

Comme autre élément distinctif du *focus groupe* par rapport à l'entretien individuel, le poids du coût à consentir pour réaliser l'acte préparatoire en question. Pour rappel, c'est sûr le format temporaire de quinze à quarante-cinq minutes, dans lequel est configuré le premier procédé, qui a été agité comme argument phare pour convaincre du caractère peu coûteux de l'acte préparatoire en question.

Dans ce cas, nous ne pouvons, alors que logiquement, reconnaître que l'espace temporaire d'une heure de temps à deux heures de temps, dans lequel sont chronométrés les entretiens de groupe, sont encore beaucoup plus coûteux, pris dans les mêmes circonstances. Toute chose égale par ailleurs.

Ainsi, si les autres principes du procédé que nous avons observés, plus haut, l'ont été de manière mécanique, beaucoup plus pour être en phase avec les exigences techniques du procédé, celui-ci fait exception. Il a été surtout guidé par une motivation fonctionnelle en ce qu'il va sûrement être le principe qui, *in fine*, décidera les publics destinataires à agir dans le sens voulu. Il consiste à ce que chacun s'engage par des actes en faveur de la lutte contre les phénomènes de *confiage* des enfants, de *Daaras* itinérants, de la mendicité des enfants *Talibés*.

Même si la durée des *focus groupe* n'est pas incommode, en soi (1 heure à deux heures dans une vie) mais, mise en concurrence avec la durée d'un entretien individuel (quinze à quarante-cinq minutes) dans une logique comparative, elle révèle une portée sacrificielle plus importante. Subir une heure de corvée est, naturellement, plus dure à supporter que subir quinze minutes de corvée ; si tant est que les actes préparatoires comportent, un tant soit peu, une dimension problématique.

Approche comparée entre deux conditions : condition 1 avec 1 acte préparatoire (2AP) versus condition 2 avec 2 actes préparatoires (1AP), comme angle d'analyse du changement en actes

Au final, l'analyse différentielle portée sur les principes constitutifs des deux actes préparatoires confectionnés dans le cadre de cette expérience de communication engageante, ne l'a pas été dans une logique de les opposer foncièrement, mais plutôt, dans la perspective de les combiner.

L'idée à la base de cette approche méthodologique étant que la mise à contribution mutuelle des deux procédés au service de leur pouvoir de souscription, renforcera encore davantage un tel pouvoir dissocié et individualisé.

Ainsi, les nuances qui rapprochent les actes préparatoires conçus dans le cadre de cette recherche, tout comme, les variétés qui les complètent gagneraient, à être appréciées au niveau de cette présente étude. Sous l'angle de la diversité de leurs principes constitutifs, qui révèlent de ce point de vue, des actes préparatoires engageants pris isolément mais qui deviennent fortement plus engageants, en quantité et en qualité, s'ils sont combinés l'un avec l'autre.

À ce propos, il sera mis d'un côté, côte à côte, les principes relatifs au caractère socialement acceptable des actes préparatoires, à leur coût moindre et à leur gratuité, qu'ils assimilent de la même façon. D'un autre côté, il sera séparé leurs différences subtiles et spécifiques notées au niveau des caractéristiques relatives au coût de l'acte, au caractère public de l'acte et à l'irrévocabilité de l'acte (que l'on (re)trouve dans le focus groupe et qui sont absents au niveau de l'entretien individuel).

Leur analyse combinatoire sera, sans nul doute, enrichissante si elle est orientée dans l'optique d'une approche unitaire ou unifiante. Une telle approche de ces deux actes préparatoires sous un angle complémentaire amènera, tout au long de cette expérience, de chercher à confirmer ou à infirmer l'hypothèse suivante, qui peut être formulée à ce stade de l'étude, en ces termes :

« Le nombre d'actes préparatoires qui augmente leur coût symbolique soutient le changement comportemental ».

Privilégier cet axe d'analyse revêt du sens et, se justifie par des arguments techniques et scientifiques que nous développerons plus tard dans l'étude. Le lecteur peut, d'emblée, retenir que la nature problématique de la mendicité des enfants *Talibés*, qui est au Sénégal une tradition ancrée à soubassement éducatif et religieux le commande, d'une part, et, d'autre part, des spécialistes de la communication engageantes comme Robert-Vincent Joule et Léon Beauvois ont eu à en recourir, avec satisfaction, le recommandent.

Rappeler ici la conclusion de Robert-Vincent Joule et Léon Beauvois(1998 : 144-145), à cette occasion, ne serait pas sûrement de trop, à notre avis : « Les résultats (de l'expérience intitulé le dépistage volontaire) furent loin d'être à la hauteur de nos espérances. Les actes préparatoires avaient pourtant été sélectionnés avec soin. Ils s'étaient l'un et l'autre montrés efficaces dans nos études antérieures. Or, pris isolément (pied-dans-la-porte classique) les deux actes préparatoires, qu'il s'agisse de passer un questionnaire ou d'acheter un préservatif, s'avèrent d'une efficacité douteuse sur le plan des intentions comportementales et tout à fait nulle sur le plan des comportements effectifs. Ce n'est que combinés dans un double pied-dans-la-porte que ces deux actes préparatoires affectèrent significativement les intentions comportementales, 11 étudiants sur 30 se portant ainsi volontaires ».

Dans le tableau qui suit, sont présentés les différents principes qui caractérisent chaque acte préparatoire isolé. À charge pour le chercheur de choisir, suivant son objectif de recherche, l'angle d'analyse de leur confrontation ou celui de leur complémentarité.

Pour notre part, vous l'aurez compris, nous opterons, dans le cadre de cette présente étude, pour l'angle d'analyse complémentaire qu'on peut aussi dénommer combinatoire.

Tableau 16 : concordance entre actes préparatoires et principes techniques du modèle

Principes de l'acte préparatoire	Actes socialement acceptable	Peu coûteux	Avec néanmoins un coût	Sans récompense	public	Irrévocabilité de l'acte
Nature des actes préparatoires	Tout parent responsable ne s'opposerait pas à participer à des discussions sur le sort de l'enfant qui est exploité et maltraité de manière	Consacrer 15 minutes seulement de son temps	Moment d'hivernage et période des premières opérations culturelles où le paysan est très sollicité et doit se consacrer totalement à ses travaux champêtres	Aucune récompense n'a été promis ni accordé à aucun parent pour participer aux entretiens. Ils étaient libres d'accepter ou de refuser les invitations.		
Invitation au focus groupe		Consacrer 45 minutes seulement de son temps			des discussions de groupe qui ont réuni pour chacune 8 à 12 personnes	Signature de la fiche d'engagement

Avec l'angle d'analyse complémentaire ou combinatoire privilégié, les principes engageants additionnés et/ou densifiés vont rendre les actes préparatoires encore plus complets. Ce qui, par conséquent, leur permettrait de jouer, parfaitement, leur rôle entraînant. Encore que le second acte préparatoire correspondant ici au *focus groupe*, est venu combler les déficits du premier acte préparatoire correspondant, à l'entretien individuel organisé en prélude.

Cette démarche de duplication, qui s'inscrit dans une dynamique de consolidation de la méthode devrait-être, à terme, augmenter vraisemblablement l'effet engageant des actes préparatoires sur les comportements des sujets expérimentaux visés.

Ainsi, en résumé, les deux conditions d'expérimentation (condition expérimentale 1 avec 1 acte préparatoire (1AP) et condition expérimentale 2 avec 2 actes préparatoires (2AP)) ont servi de critère pour subdiviser la population totale de l'étude, sur la base du volontariat. Au terme du *process*, ils sont, désormais, constitués en deux groupes avec 67 % de sujets de l'étude qui se sont retrouvés soumis à 1 acte préparatoire (1AP), et, 33 % des sujets de l'étude qui sont soumis à 2 actes préparatoires (2AP) ; de leur propre chef en apparence.

À partir de ce moment, l'angle d'analyse qui est privilégié, dans notre recherche, est la comparaison de ces deux groupes, c'est-à-dire public expérimentale de condition expérimentale 1 avec 1 acte préparatoire (1AP) *versus* public expérimentale de condition 2 avec 2 actes préparatoires (2AP).

Qu'en est-il, dans la pratique, des résultats quant aux (ré)actions des parents d'enfants *Talibés* de *Djéri Kao* et de *Diamafara* ?

Pour ce qui est des (ré)actions de ceux qui ont été soumis aux deux actes préparatoires, à la fois, sur le même sujet concernant la lutte contre les phénomènes de *confiage* des enfants, des *Daaras* itinérants, de mendicité des enfants *Talibés*. En comparaison des (ré)actions de ceux qui, quant à eux, n'ont été soumis qu'à un seul acte préparatoire, parmi les deux actes préparatoires qui sont conçus et déclinés dans cette étude.

6.2.2 Pouvoirs engageants des actes préparatoires

6.2.2.1 Concordance entre "bon(s) acte(s) préparatoire(s) et souscription à l'acte du public partenaire

Selon la théorie scientifique de la communication engageante, un acte préparatoire bien conçu en conformité avec ses principes constitutifs a pour conséquence obligatoire d'embarquer, dans sa mouvance, le destinataire. Autrement dit l'acte préparatoire comporterait, en lui, des vertus engageantes qui, appliquées selon les principes de la méthode, prédispose les sujets à qui ils sont soumis à (ré)agir par des actes concrets, et, dans le sens souhaité.

Les cours d'actions, qui sont entraînés par l'élan de l'acte préparatoire, suivent un itinéraire prévisible et prévu par l'auteur de l'acte. La part du hasard, qui pourrait survenir comme biais au niveau du protocole, est donc prise en compte et minimisée, au maximum, dans la démarche.

Des preuves ethnographiques confirment cette situation, de haute portée scientifique, où l'affect et l'intellect se rejoignent dans une dialectique harmonieuse et structurée que Françoise Bernard (2007 : 30) vient (dé)montrer à travers ces lignes : « La communication engageante, mise à l'épreuve théoriquement et pratiquement sur un ensemble de terrains, montre la pertinence de la voie qui consiste à créer, avant toute chose, les conditions favorables pour qu'un acte soit posé. Le primat de l'action ayant, en quelque sorte, fonctionné, l'individu s'inscrit alors dans un cours d'action et devient aussi plus réceptif à une démarche argumentative ».

Imprégné de cette aptitude entraînante, il est attendu de fait, après chaque acte préparatoire posé, une réaction positive qui se manifeste par un mouvement qui pousse le public à aller, forcément, dans le sens de l'action induite par l'acte en question. Dans la palette assez large de réactions auxquelles il conditionne le public destinataire, la première, qui fait en même temps office de pallier de base dans le processus engageant de l'acte préparatoire, correspond à une adhésion à la demande, explicite ou implicite, qu'il véhicule.

En terme technique, nous qualifierons ce premier mouvement positif vers l'acte préparatoire, du public inscrit dans un processus engageant, par le concept de "souscription à l'acte préparatoire" ou parfois de "souscription à l'acte" le plus souvent, selon le contexte syntaxique.

Un "bon" acte préparatoire souscripteur ?

Certes, le résultat principal qui sera obtenu, en faisant le rapport entre les sujets expérimentaux de la condition 1 avec 1 acte préparatoire (1AP) et leur niveau de souscription à l'acte, ne saurait être totalement dissocié du travail antérieur de Symbiose sur ces populations. En effet, les séries de campagnes de sensibilisation, organisées à l'intention de ce public partenaire, ont été des occasions, réussies jusqu'à un certain niveau, à faire évoluer l'état des attitudes des parents d'enfants des villages de *Djéri Kao* et de *Diamafara* sur la mendicité des enfants *Talibés*.

Les communications de persuasion de l'ONG, ont donc, sur les publics de l'étude fortement exposés, eu un impact sur leurs représentations actuelles de la pratique. Mais pas vraiment au niveau de leurs (ré)actions. À ce niveau de l'étude, (ré)action correspond à la notion de souscription à l'acte, qui est la première étape vers le changement en actes ou instituant, dans le processus de la communication engageante. Notre analyse portera donc à ce stade, au rapport entre acte préparatoire et souscription à l'acte.

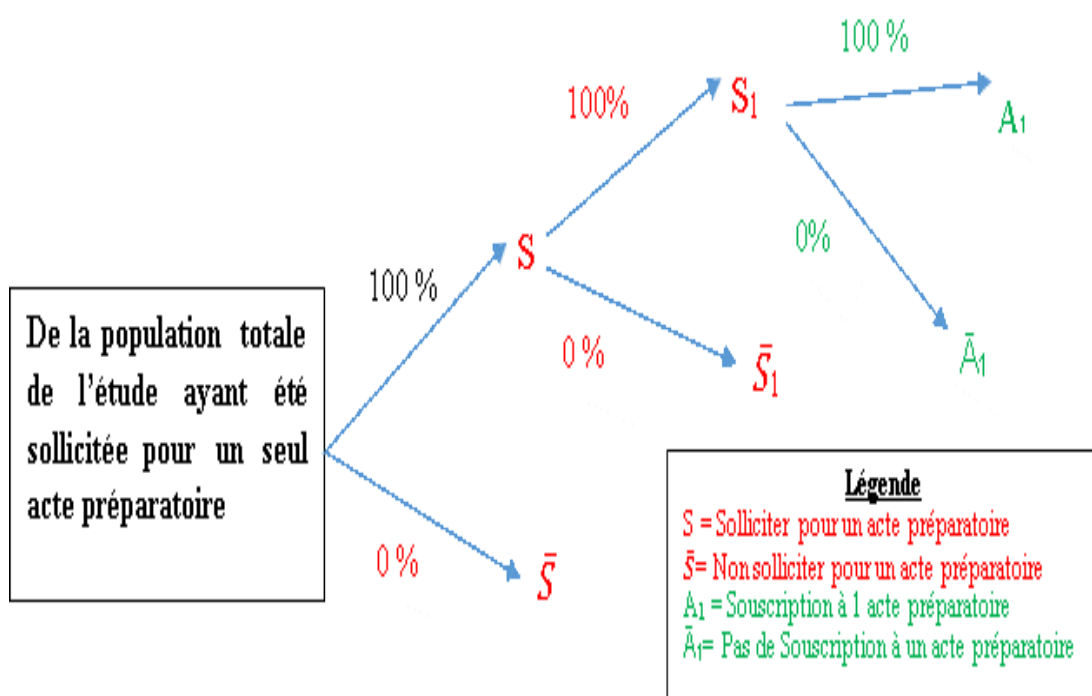
Donc, la question de départ sera : les actes préparatoires entièrement conçus, sur la base des principes techniques du modèle original, détaillés plus haut, ont-ils contribué à pousser les sujets de l'étude (de condition expérimentale 1 avec 1 acte préparatoire (1AP) à souscrire à l'acte préparatoire auxquels ils sont soumis ?

Autrement dit ces publics à qui il est adressée une invitation à prendre part soit à un entretien individuel soit à un entretien de groupe (qui font office ici d'acte préparatoire) ont-ils donné leur accord de principe pour déférer à ladite convocation ; si non pourquoi ? Si oui, pourquoi, à quelle proportion et avec quelle intensité ?

Au vu des retours d'informations, tous les parents de notre population d'étude de la condition expérimentale 1 avec 1 acte préparatoire (1AP), sans exception, ont accepté de souscrire physiquement et volontairement à notre appel. L'acte préparatoire auquel ils ont été soumis, a pesé de tout son poids sur cette adhésion massive ; grâce à ses facultés entraînant du public.

Le résultat exceptionnel de 100 %, qui est enregistré dans cette situation, est tellement évocateur, de la perspicacité des actes préparatoires à sa base, qu'il mérite d'être illustré et porté à la connaissance de tous. L'arbre de choix suivant, représenté dans ce qui suit, apporte la démonstration de cette souscription entière et totale du public expérimental, de la condition expérimentale 1 avec 1 acte préparatoire (1AP), à l'invite de l'acte préparatoire qui leur est adressée.

Figure 7 : arbre de choix de la population de l'étude ayant souscrit à un seul acte préparatoire sous l'effet de la sollicitation d'un acte préparatoire.



Falilou Bâ, Thèse, AMU, 2018

Score maximum si impressionnant, qu'il semble à la limite (ir)réaliste, à telle enseigne que nous avons été tenté de l'attribuer à d'autres facteurs exogènes. En effet, avec le seul acte préparatoire pour explication de cette adhésion massive et entière, avons-nous été critique avant de lui reconnaître, à lui seul, cette si grande prouesse. Car des données, de cette représentativité statistique, feraient penser à un procédé presque parfait, eu égard aux résultats qu'il a générés.

Aussi, avons-nous envisagé, puis mieux, avons-nous recherché d'autres pistes explicatives de cette adhésion forte et globale. Dont celle, concernant la théorie de Milgram, à propos du paradigme de l'obéissance à l'autorité. Elle part du postulat que la première invitation à un entretien individuel a été directement adressée aux parents d'enfants *Talibés* par l'organisation Symbiose.

Or, bien qu'elle se (re)présente comme une organisation, qui entretient avec ses sujets des relations horizontales d'égal à égal, ce n'en est pas la même conception, de rapports égalitaires, qu'en ont certainement les parents d'enfants *Talibés* de *Djéri Kao* et de *Diamafara*, enrôlés dans le projet de l'ONG.

Dans les faits, sans doute que cette dernière soit vraiment investie et inscrite dans cette logique participative, dans le cadre duquel, elle cherche à instaurer des relations symétriques avec ses "partenaires". Mais, il se trouve que l'autre partie n'assume pas vraiment ce rôle d'*alter ego*, qui lui donnerait la latitude d'être critique. C'est-à-dire d'être capable d'écouter et d'aller dans le sens de son interlocuteur, quand les propos lui semblent pertinents. Tout en ne se privant de son droit d'exprimer ses opinions, de proposer ses idées et de défendre ses points de vue, s'ils sont contraires à ceux de son vis-à-vis. Et non, se contenter de prendre une posture de fascination qui la ferait passer pour un simple suiviste.

Or, à entendre le public partenaire parler de et avec l'ONG, tout laisse entendre que ce premier interlocuteur tient des propos d'un inconditionnel, totalement conquis à la cause et au charme de la seconde interlocutrice. En effet, le discours est élogieux et est construit autour de la rhétorique de la reconnaissance, de l'allégeance, de la fidélité aveugle.

Ce culte de la sublimation, bien présent dans l'imaginaire collectif des populations de *Djéri Kao* et de *Diamafara*, qui attribue à l'ONG une image de messie, fait qu'il y a de quoi être critique, quant aux vertus souscriptrices qu'on voudrait attribuer spécialement à l'acte préparatoire ; à ce stade de l'étude. D'autant que sur ce point et dans ce contexte, il est sérieusement concurrencé par le paradigme de l'obéissance à l'autorité théorisée par Stanley Milgram et développé *supra*.

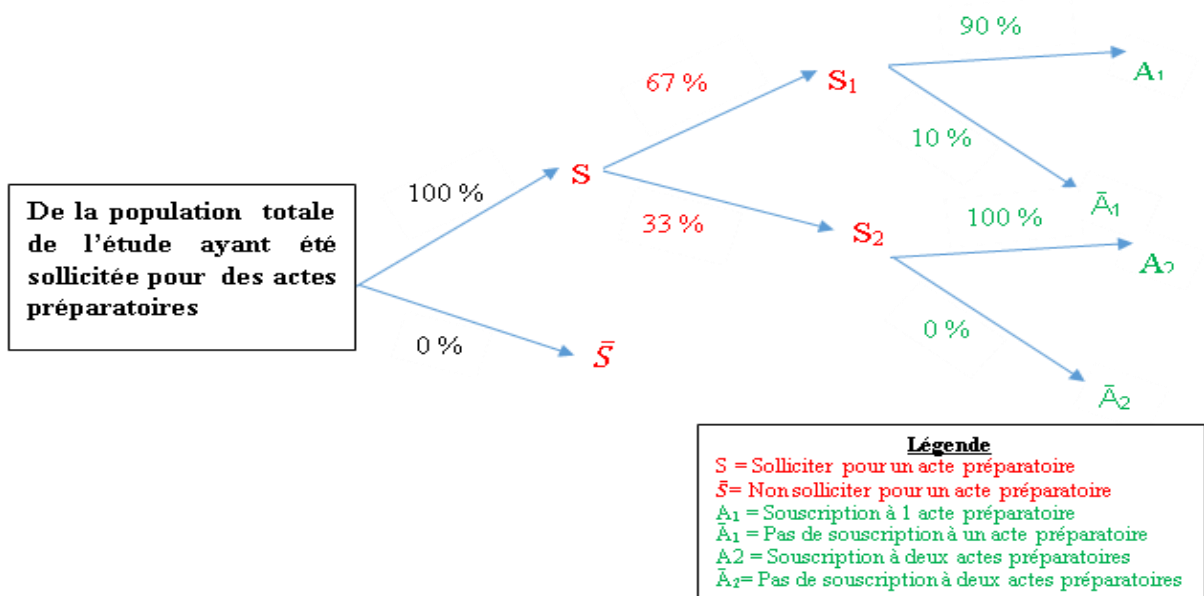
Mais après analyse, il n'en est rien ; les lignes qui suivent vont nous rassurer de ce point de vue.

Deux "bon(s)" acte(s) préparatoire(s) aussi souscripteurs qu'un seul acte préparatoire

À l'heure du bilan, les statistiques qui indiquent la proportion d'entre ces personnes nouvellement sollicitées, qui ont donné leur accord, immédiat et entier pour la seconde fois, à la suite de cette seconde requête, sont très illustratives pour ne pas dire très éloquents. En effet, le résultat obtenu renseigne que tout le public d'étude de la condition expérimentale 2 avec 2 actes préparatoires (2AP), (cest-à-dire, les sujets ayant été conviés à souscrire au premier acte préparatoire et, à qui, on a (re)demandé de s'acquitter d'un second acte préparatoire), a réservé une suite favorable à cette nouvelle sollicitation ; en plus.

Ainsi, à l'arrivée c'est bien 100 % de du public expérimental de condition expérimentale 2 avec 2 actes préparatoires (2AP) soumis à un double acte préparatoire qui y a souscrit ; correspondant exactement à 33 % de la population totale de l'étude à côté des 67 % du public de l'étude, restant, correspondant aux sujets de la condition expérimentale 1 avec 1 acte préparatoire (1AP), qui n'ont été sollicités que pour un acte préparatoire. Une souscription, déjà discriminatoire de la population totale de l'étude, qui intègre deux publics distincts en nombre d'abord et ensuite diversement soumis à l'acte préparatoire. Ils sont (re)présentée dans l'arbre de choix, schématisé ci-dessous.

Figure 8 : arbre de choix de la population de l'étude ayant souscrit à 2 actes préparatoires sous l'effet de la sollicitation pour 2 actes préparatoire



Les publics de l'étude, toute condition expérimentale confondue (condition expérimentale 1 avec acte préparatoire (1AP) et condition expérimentale 2 avec 2 actes préparatoires (2AP)), ont, donc, donné leur aval à souscrire aux actes préparatoires, qui leur sont soumis. Telle une invitation à participer à un entretien individuel et/ou à un *focus groupe*. Le consentement de certains a été plus mitigé. Á l'image de très rares personnes qui ont montré quelques signes d'hésitation avant d'obtempérer. Parmi elles, on peut citer Sette Sall, Ndary Gueye, dont les cas de réticence ont été évoqués *supra*.

Sûrement lorsqu'il a été mis en concurrence, au moment des mobilisations publiques, leur préoccupation individuelle, relative à leurs travaux champêtres, et l'urgence sociale, relative à la participation à des entrevues pour la recherche de solution à la problématique de la maltraitance des enfants *Talibés*, ils ont hésité, pendant un moment, à placer à un niveau plus élevé la première au détriment de la seconde. Le principe du coût de l'acte préparatoire se manifeste ici, de manière concrète.

Mais, l'écrasante majorité du public a fait un choix en faveur de l'urgence sociale au détriment des préoccupations champêtres, sans rechigner et sans poser de conditions. Ils ont souscrit aux actes préparatoires, de manière claire et sans équivoque. Comme cela peut se lire à travers les quelques réponses sélectionnées, en guise d'illustration, qui démontrent l'enthousiasme et la détermination qui ont caractérisé leurs réactions.

Arame : « Oui, je suis d'accord ».

Lobé : « D'accord, je participerai à la discussion de groupe avec les filles du village de tout à l'heure ».

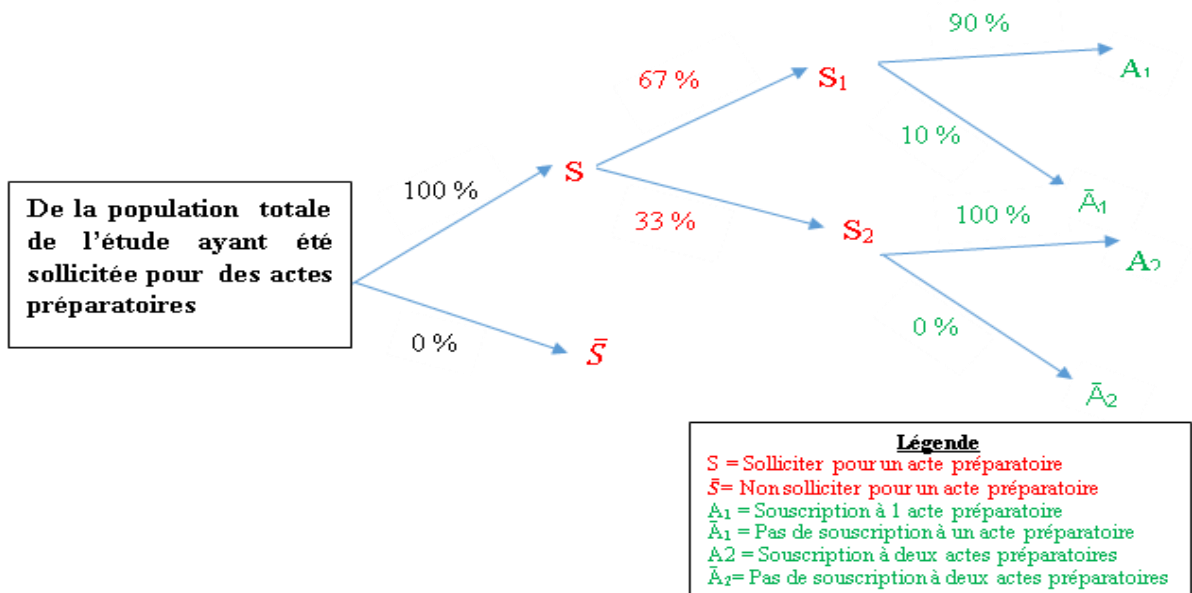
Un tel degré d'adhésion et une cette forme d'exaltation, dont font montre ces publics totalement concernés, sont sûrement consécutifs au degré élevé de respect des principes de la méthode technique par les actes préparatoires, conçus pour l'étude.

Pour autant, les facteurs des actes préparatoires favorisant cette souscription de haute portée quantitative et qualitative, résumés dans l'arbre de choix ci-dessous, auront-ils les mêmes effets chez les publics de l'étude des deux conditions expérimentales de la recherche.

Autrement dit, les sujets de la condition expérimentale 1 avec 1 acte préparatoire (1AP) et les sujets de la condition expérimentale 2 avec 2 actes préparatoires (2AP) se montreront-ils (pré)disposés à s'engager de la même façon, en termes de taille de sujets mobilisés et en termes de valeur significative par rapport à leurs promesses d'engagements déclarées. Pour les besoins et pour les faveurs de la lutte contre les phénomènes de *confiage* des enfants, de *Daaras* itinérants et de mendicité des enfants *Talibés* ?

C'est précisément ce que nous allons analyser dans ce qui suit. Mais, auparavant, nous présentons d'abord l'arbre de choix récapitulatif des niveaux exceptionnels de 100 % de souscriptions à l'acte atteints par l'ensemble des publics de l'étude. Aussi bien les sujets de la condition expérimentale 1 avec 1 acte préparatoire (1AP) que les sujets de la condition expérimentale 2 avec 2 actes préparatoires (2AP).

Figure 9 : arbre de choix récapitulatif de la population de l'étude ayant respectivement souscrit à 1 acte préparatoire sous l'effet de la sollicitation d'1 acte préparatoire et celle ayant souscrit à 2 actes préparatoires sous l'effet de la sollicitation de 2 actes préparatoires



Cette question d'une hypothétique prédisposition à des prises d'engagements qui seraient, aussi englobantes et déterminées, que l'ont les souscriptions du public expérimental, sous l'effet de l'acte préparatoire, mérite d'être posée. En effet, soumettre un public à un acte préparatoire n'a pas, en soi, une utilité fonctionnelle. Pour lui doter d'un intérêt sociétal, il vaut mieux le mettre en perspective des (ré)actions qu'il pourrait directement déclencher chez les destinataires.

Dans la dynamique du processus de changement comportemental, nous sommes à ce moment de l'étude à la deuxième étape correspondant à la prise d'engagement. Donc, la question de recherche qui sied est la suivante : quel est le niveau de concordance entre acte(s)préparatoires et prises d'engagements des sujets expérimentaux ?

Dans une démarche progressive, il sera, *in fine*, tester la capacité de l'acte préparatoire à susciter chez les parents de *Djéri Kao* et de *Diamafara* de notre étude leur volonté de poser des actes concrets, afin contribuer à la lutte en faveur de la protection de l'enfant. Mais, en première instance, il s'est agi, d'abord, de chercher à savoir si les sujets expérimentaux sont (pré)disposés à une éventuelle participation active à ce combat. En fonction du nombre et l'intensité des engagements pris par les uns et les autres.

Pour en avoir une idée précise, ils ont été invités à donner des promesses, en vue de combler leur inaction avouée face à ce fléau. Ainsi, sont visés en priorité ceux qui n'ont encore jamais entrepris d'actions concrètes pour l'éradication du phénomène de *confiage* des enfants, des *Daaras* itinérants et de la mendicité des enfants, et qui l'ont, de surcroît, reconnu. Cela concerne la presque totalité du public partenaire, toute condition expérimentale confondue (sujets de condition expérimentale 1 avec 1 acte préparatoire (1AP) comme sujets de condition expérimentale 2 avec 2 actes préparatoires (2AP)). Á l'exception de quelques, rares, personnes qui se revendiquent déjà comme poseurs d'actes en faveur de ce combat.

Mais curieusement, leurs discours sonnent peu convaincants et leurs attitudes donnent l'air d'être peu convaincues. L'analyse de leurs réponses au niveau du chapitre 5.2.2 intitulé rhétorique d'une inaction, avait suscité notre scépticisme et avait, finalement, confirmé nos doutes.

Pour obtenir l'aveu, sincère et total, de l'écrasante majorité du public-parent de l'étude, nous nous y sommes pris de plusieurs manières avant d'arriver à la bonne. La technique et les vertus de la reformulation ont été d'un grand apport pour arriver à la bonne formule de la question, qui libère, désinhibe, galvanise, inspire... Mettant, ainsi, l'interlocuteur dans les (pré)dispositions à dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

En effet, les déclinaisons qui ont été prises, pour interroger le public partenaire, sur leur éventuelle prédisposition à entreprendre une hypothétique action en faveur de la lutte contre la maltraitance des enfants *Talibés*, ont été neutres de tout jugement et de toute obligation. En outre, les demandes ont été empreintes de pleine de bienveillance, pour inciter les interlocuteurs à se prêter, volontiers, au jeu.

Ainsi, pour comprendre leur aisance et leur disposition qui caractérisent leurs réponses, prenons connaissance de la teneur et de la tonalité des questions qui leur sont posées. Elles sont présentées ci-dessous, sous forme de condensé.

Falilou Bâ : « Donc, si je vous comprends bien, une fois que vous aurez l'occasion, vous allez poser des actes concrets qui vont dans le sens de lutter contre les phénomènes du confiage des enfants, des Daaras itinérants, de la mendicité des enfants Talibés ? ».

Sémou Sow : « Est-ce que vous êtes prêt à poser des actes concrets en faveur de la lutte contre les phénomènes de confiage des enfants, de Daaras itinérants, de mendicité des enfants Talibés ? ». (À Kéba Gueye).

Sémou Sow : « Mais vous reconnaissez que vous n'avez pas encore eu à poser des actes concrets en faveur de la lutte contre les phénomènes de confiage des enfants, des Daaras itinérants, de la mendicité des enfants Talibés ; comme organiser une séance d'information, de sensibilisation et de formation à l'endroit de parents qui seraient tentés de confier leurs enfants à des

marabouts de Daaras hors du village. Mais êtes-vous prête si vous en avez l'occasion de poser des actes dans ce sens ? ». (À Arame Touré).

Falilou Bâ : « Est-ce que si vous aurez l'occasion de poser des actes en faveur de la lutte contre la maltraitance des enfants, la mendicité des enfants Talibés ou pour l'amélioration des conditions des Daaras, vous aurez agi dans ce sens ? ». (À Talla Cissé).

Falilou Bâ : « Au regard des connaissances très claires et très poussées que vous avez sur les phénomènes de confiage des enfants, des Daaras itinérants, de mendicité des enfants Talibés, pouvez-vous prendre l'engagement ici d'organiser à l'intention de soit de 10 ou même de 5 parents, une séance d'information et de sensibilisation sur la question d'ici les 2 à 3 mois à venir afin que si nous revenions ici à cette période que vous puissiez nous certifier avoir réalisé l'engagement que vous aviez pris devant nous ? ». (À Talla Cissé).

Falilou Bâ : « êtes-vous prêt à poser un ou des acte(s) concrets en faveur de la lutte contre les phénomènes de confiage des enfants, de Daaras itinérant, de mendicité des enfants Talibés un tel acte si vous en avez l'occasion ? ». (À Mod Diané).

Falilou Bâ : « Est-ce que si vous en avez l'occasion, vous êtes disposé à poser des actes concrets en faveur de la lutte contre sur les phénomènes de confiage des enfants, de Daaras itinérants et de mendicité des enfants Talibés ? ». (À Malick Dia).

Falilou Bâ : « Est-ce que si vous aviez l'occasion de poser des actes dans le sens de lutter contre la mendicité des enfants Talibés, vous l'aurez fait ? ». (À Élimane Gueye).

Un acte préparatoire engageant ?

Toutes les questions, ci-dessus, concourent à permettre d'appréhender si le public partenaire se trouve dans les (pré)dispositions à formuler des promesses d'engagement concrètes pour le compte de la lutte contre l'enfant *Talibé* exploité. Une (re)quête qui est explicitement formulée au terme des entretiens de groupe et, surtout, sous l'effet des actes préparatoires. D'autant que ces derniers sont respectivement organisés et confectionnés, exprès, dans l'optique d'extraire de la part des publics concernés, des déclarations leur intention à poser des actes concrets en faveur de la lutte contre la mendicité des enfants *Talibés*,

À en croire les réponses recueillies auprès des différentes personnes, qui sont explicitement et directement sollicitées, l'approche adoptée s'avère concluante. Le but recherché étant de les amener à donner des gages, et, à l'arrivée les participants sollicités ont, dans leur écrasante majorité à hauteur de 91 %, effectivement fait des serments dans ce sens. Le public de l'étude est, ici, considéré dans toute son intégralité (toute condition expérimentale confondue : sujets de condition expérimentale 1 avec 1 acte préparatoire (1AP) comme sujets de condition expérimentale 2 avec 2 actes préparatoires (2AP)).

Bien que les discours d'adhésion de ce public mobilisé laissent apparaître, globalement deux états d'esprit différents, qui en disent long sur le regard psychologique que chacun des groupes pose sur lui-même. Dans son rapport à la problématique de la lutte pour la protection de l'enfant maltraité.

Ils sont constitués, d'une part, par ceux qui admettent leur inertie face au fléau et décident, à cet instant précis, de jouer déjà et pleinement leur partition dans le combat. Ces derniers n'éprouvent, d'ailleurs, aucun sentiment de gêne ou de honte par rapport à leur inaction assumée. Ils sont aidés, dans l'adoption de cette posture désinhibante, grâce à la manière non culpabilisante dont la question a été (re)formulée. Aussi, ces interlocuteurs livrent-ils des réponses, tranchées et empreintes de détermination, quant à leur future forte mobilisation au service de l'enfant *Talibé*. Comme en témoignent certains, d'entre eux, qui emploient des propos volontaires et volontaristes pour faire part de leur volonté comportementale. Ainsi que cela transparait à travers leur prise de parole :

Amsatou Gueye : « Bien sûr, une fois que j'en aurai l'occasion, je vais sans hésiter poser des actes concrets qui vont dans le sens de lutter contre les phénomènes du confiage des enfants, des Daaras itinérants, de la mendicité des enfants Talibés ».

Kéba : « Bien sûr que si je vois un habitant du village qui est tenté de confier son enfant à un marabout de Daara itinérant, je lui en dissuaderai ».

Arame : « Bien sûr que quand j'en aurai l'occasion, je suis prête à poser des actes en faveur de la lutte contre les phénomènes de confiage des enfants, des Daaras itinérants, de la mendicité des enfants Talibés ? ».

Talla Cissé : « Bien sûr que oui ; si l'occasion m'avait été offerte de poser des actes en faveur de la lutte contre la maltraitance des enfants, la mendicité des enfants Talibés ou pour l'amélioration des conditions des Daaras, je l'aurai fait ».

Mamadou Diané (communément appelé Mod Diané) : « Bien sûr ! bien sûr que je suis prêt à mener des sensibilisations à l'endroit des parents qui seraient tentés de confier leurs enfants à des marabouts de Daaras itinérants ».

Dia : Bieeen sûr. « Des actes comme discuter avec les marabouts ; organiser des séances d'information et de sensibilisation sur la... ».

En revanche, il y a ceux qui, à la seule tonalité de leurs réponses à cette même invitation, se montrent peu enthousiastes et semblent, même, faire montre de comportement de réactionnaires. Ils se mettant dans une posture défensive, commencent d'abord par laisser entendre le caractère superflu d'une telle demande, pour laquelle ils sont déjà mobilisés ; et cela depuis fort longtemps. Avant d'y souscrire quand même à la fin, plus par simple politesse que par conviction.

Réaction somme toute compréhensible dans leur cas. En effet, la plupart d'entre eux, sont des figures emblématiques et les porte-drapeaux de cette lutte, au niveau de leur localité. Ils se mettent ainsi sur leur garde, par peur ou par honte de se montrer inconséquents, envers eux-mêmes et, indignes de la confiance, que leur accordent leurs concitoyens. Á de cette question précise de la lutte contre la mendicité des enfants *Talibés*, dans leurs localités respectives.

Sette Sall : « Bien sûr que suis encore prêt à (re) poser des actes qui militent en faveur de la lutte contre les phénomènes du confiage des enfants, des Daaras itinérants, de la mendicité des enfants Talibés. Pour preuve l'engagement que je viens tout juste de prendre au cours de la discussion de groupe que nous avons tenue avec vous tout à l'heure ».

Omar Cissé : « Oui, je prenais de telles initiatives, je les prends toujours et je continuerai à les prendre. Je n'allais pas en parler si vous ne m'avez pas interrogé sur cela car ce n'est pas mon habitude de parler des actes de bienfaisance que fais mais puisque vous me le demandez. Il m'arrive de préparer un paquet que je vais poser discrètement à la porte du Daara du village ; aussi je remets à mes enfants des piles de batteries, tous les 15 jours, à mes enfants pour qu'ils les donnent au marabout afin d'alimenter l'éclairage car je sais que le Daara ne dispose pas d'énergie solaire pour permettre aux enfants d'apprendre tout le temps que nous le souhaiterions ; d'ailleurs il n'en dispose pas encore jusqu'à l'heure où je vous parle. À ce propos, nous nous mobilisons et nous menons des démarches pour recevoir une aide dans le sens de disposer d'un bon solaire et même pourquoi pas d'électrification du village ».

Matar Dramé : « Je vous en donne ma parole que je continuerai de tout mon possible à poser des actes concrets en faveur de la lutte contre les phénomènes ; s'il plaît à Dieu ! ».

Mais, malgré les réserves, motivées, exprimées par ce second groupe d'individus, plutôt spéciaux, cela n'empêche que 91 % des sujets de l'étude, de toute condition expérimentale confondue (condition expérimentale 1 avec 1 acte préparatoire (1AP) et condition expérimentale 2 avec 2 actes préparatoires (2AP)), ont fini par donner leur parole, quant à leur bonne disposition à agir par des actes, au profit de la lutte contre les phénomènes de *confiage* des enfants, de *Daaras* itinérants et de mendicité des enfants *Talibés*.

Même si au niveau de l'engouement, les degrés de motivation qui sont perceptibles au niveau des deux groupes de publics restent disproportionnés, chez les uns et chez les autres. Un *modus vivendi* verbal est, tout de même, finalement obtenu ; à l'unanimité des deux groupes. Aussi bien de la part des sceptiques que de la part des convaincus.

Tout de même, il est encore à ce stade prématuré de juger de la sincérité des paroles données en gages, d'autant qu'ils ne sont encore qu'à l'état de déclarations de principe. Quels que soient, par ailleurs, la force et le ton mis sur les mots véhicules. Étant entendu que la notion d'intention comportementale est peu élaborée pour entraîner, de manière systématique, la formulation d'actions, consécutives et en conséquence. La relation entre les promesses déclarées et leur respect strict n'étant pas mécanique.

Alors pour avoir une idée plus précise, du niveau de corrélation entre les paroles du public partenaire et leurs actions, il a été plus pragmatique de procéder à l'établissement d'un baromètre pour mesurer le rapport concret entre la volonté affichée de prendre des actes et la prise effective d'actes.

Pour ce faire, au-delà de l'engagement de principe pris de manière libre à l'apparence, il a été demandé, en plus, à chacun des sujets expérimentaux de faire part de l'engagement qu'il compte mettre en pratique. En mode public, en langage verbal puis sous une forme écrite. Une manière de les mettre encore plus sous pression et, de se donner des moyens de pression supplémentaire mais, aussi, des instruments pour les confondre, en cas de besoin.

En appoint, une liste de propositions d'actes possibles à adopter, en guise d'exemple et, comme source d'inspiration, a été dressé à leur attention, dans une optique de leur faciliter l'exercice. À ce propos, voici dans le lot des questions posées aux uns et autres ; à l'occasion des *focus groupes* organisés à cet effet, la seule d'entre elles qui a été choisie pour illustration.

La raison, le fait qu'elle fasse figure de la plus synthétique, de la plus représentative sur ce point, d'entre toutes les questions posées en cette circonstance. C'est-à-dire, au cours des cinq entretiens de groupes qui ont conduits durant cette recherche.

Falilou Bâ : « Je voudrai justement terminer mon propos sur les stratégies, les démarches à mettre en œuvre pour éradiquer les phénomènes de confiage des enfants, de Daaras itinérants, de mendicité des enfants Talibés. Il est vrai et nous ne le partageons pas totalement que si marabouts de Daaras, parents d'enfants Talibés recevaient des aides et des appuis de partenaires, cela pourrait efficacement lutter les phénomènes de confiage des enfants, de Daaras itinérants, de mendicité des enfants Talibés. Mais, à ce propos nous nous disons qu'au lieu d'attendre totalement et uniquement des aides et des appuis de la part de partenaires pour lutter contre ces fléaux, ne pourrions-nous pas à notre niveau commencer déjà à s'engager personnellement à poser un acte allant dans le sens d'aider les marabouts de Daaras dont certains sont là présents ; étant entendu que nous tous avons vu et reconnu que les charges qui pèsent sur eux sont incommensurables. Dès lors que l'ONG Symbiose a déjà fait un geste en faveur de la lutte contre les phénomènes de confiage des enfants, de Daaras itinérants, de mendicité des enfants Talibés, tout comme le Penc ; ne pouvions-nous pas à notre niveau aussi nous engager sur un acte, qui est en notre pouvoir, allant dans le même sens de lutter contre les phénomènes de confiage des enfants, de Daaras itinérants, de mendicité des enfants Talibés. Ce serait ainsi un début, une preuve de notre détermination à lutter contre ces fléaux ou même à les prévenir. Car comme je l'ai entendu ici tout au long de notre discussion, s'il est laissé au seul marabout toute la charge des enfants Talibés qui lui sont confiés, il sera forcément confronté à toutes sortes difficultés. Mais puisque nous sommes conscients de cela et en plus nous savons que la pratique de la mendicité ne serait pas la meilleure chose pour l'enfant

Talibé, ne pourrions-nous prendre l'engagement de poser un acte, adapté à nos moyens, tout juste en guise de démonstration de notre volonté à lutter contre les phénomènes de confiage des enfants, de Daaras itinérants, de mendicité des enfants Talibés. L'acte en question que nous pourrions nous engager à poser pourrait être entre autres :

- organiser une séance d'information et de sensibilisation sur les méfaits de la mendicité sur les enfants Talibés qui y sont réduits par leurs marabouts ;

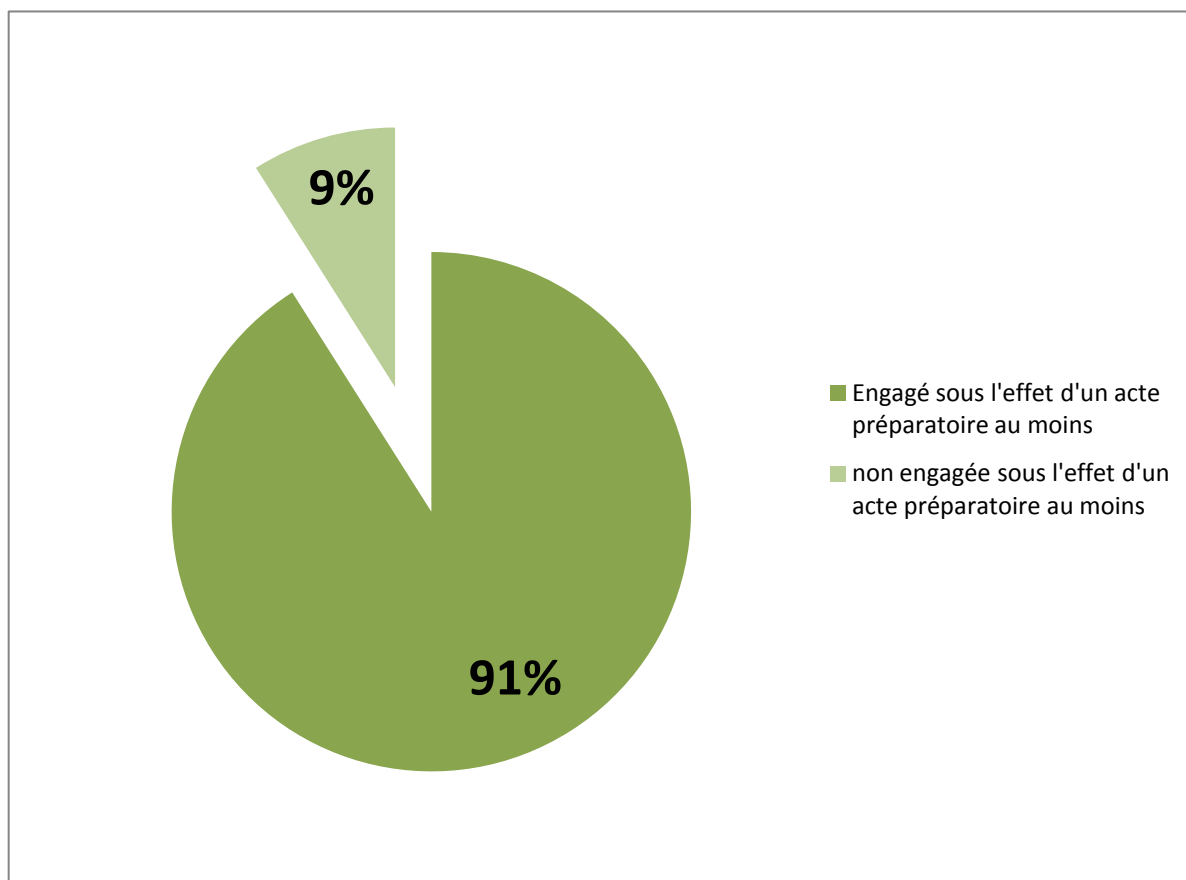
- organiser une séance d'information et de sensibilisation sur les droits des enfants

- comme s'y sont engagées tout à l'heure certaines des dames, avec qui nous avons une séance de discussion identique, à prendre en charge un besoin quelconque du Daara ; même si c'est une fois dans les 2 mois à venir. Pour exemple, quelqu'un peut prendre l'option de défalquer une partie dans sa récolte à faire don aumarabout du Daara ; ce qui pourrait les dissuader alors de soumettre les enfants Talibés à la mendicité par exemple ».

Répondre à la question ci-dessus, va être l'occasion donnée aux sujets expérimentaux de faire étalage des différentes actions en faveur desquelles les différents individus du public engagé et volontaire disent prêts à entreprendre pour la cause de la lutte contre la mendicité des enfants *Talibés*. Dans la démarche de la communication engageante, ces prises de parole de la part du public-parents signifient que la deuxième étape du processus du changement comportemental est atteinte et, est, même, en train d'être franchie. Elle coïncide, en effet, à la phase des prises d'engagement ou, plus précisément, à la phase des déclarations d'engagements.

À cet exercice, vont se distinguer les populations de l'étude toute condition expérimentale confondue (condition expérimentale 1 avec 1 acte préparatoire (1AP) et condition expérimentale 2 avec 2 actes préparatoires (2AP)), qui manifestent clairement leur volonté de poser des actes concrets en faveur de la lutte contre les phénomènes de *confiage* des enfants, des *Daaras* itinérants et de la mendicité des *Talibés*.

Une très forte proportion des sujets de l'étude sollicités s'est, favorablement, exécutée dans ce sens avec 91 % de publics-parents qui se sont déclarés, en effet, en cette faveur. Ainsi représentés dans graphique qui suit.



Graphique 13 : proportion de la population de l'étude ayant déclaré leur intention d'engagement sous l'effet d'un acte préparatoire au moins

Falilou Bâ, Thèse, AMU, 2018

Analyse est faite, qui rappelle et confirme, si besoin en est encore, la non linéarité entre connaissances claires, idées positives de la part des publics partenaires et exécution conséquente des actes attendus, en conséquence. Après ces conclusions de notre étude et d'après les conclusions d'études de spécialistes de la question du changement en actes, il n'y a plus, guère, de doute sur l'efficacité de l'acte préparatoire utilisé, en cette circonstance. Quant à sa faculté à (pré)disposer les individus du public partenaire à s'engager ou, du moins, à faire des déclarations. Ce qu'ils ont effectivement fait, en proclamant ouvertement en mode réel mais, aussi, en mode public des intentions d'engagements auxquelles ils se lient.

Mais, en plus par une prise claire et sans ambiguïté d'intentions comportementales annoncées sous la forme de promesses nettes et précises. D'autant plus que l'acte préparatoire correspondant au *focus groupe*, dont il s'agit ici, présente non seulement les mêmes arguments que le premier acte préparatoire (l'entretien individuel). Augmenté des principes, du caractère public de l'acte et de l'irrévocabilité de l'acte, par lesquels nous l'avons enrichi ; compte non tenu d'un coût sensiblement plus élevé dont il est (sur)chargé.

Tous ces dispositifs ne visant que rendre le *focus groupe*, en tant que second acte préparatoire encore plus déterminant, plus décisif, parce que encore davantage complémentaire au premier. Le but final poursuivi étant, que le public expérimental soit, encore davantage inscrit, dans le cours d'action de la lutte contre l'exploitation économique des enfants *Talibés*.

Alors qu'un seul acte préparatoire engage résolument en nombre, souscrire à deux actes préparatoires devrait, logiquement, prédisposer le public à se mobiliser davantage. Cette façon d'appréhender les choses pourrait donner l'impression que cela relève du bon sens et même d'une évidence, qui remettrait en question la pertinence de la prendre comme angle scientifique d'analyse.

Mais cette appréhension, qui remettrait en cause la rigueur de l'approche de 2 actes préparatoires comparée à un acte préparatoire, ne tient pas dans le cas d'un acte problématique. Problème social qui, lorsqu'il atteint ce niveau de qualificatif, indique sa forte résistance au changement du fait qu'il va souvent à l'encontre des besoins et des motivations du sujet (Joule et Beauvois, 1998).

De la même façon, qu'arrivés ce même stade aussi, Denis Lindon (1976 : 40) classe les causes devenues problématiques dans la catégorie des comportements profonds : « c'est-à-dire de ceux qui mettent en jeu des croyances, des valeurs, des intérêts ou des sentiments importants pour l'individu ».

Ces types de conduite sont, sans conteste, les plus difficiles à modifier pour une cause sociale. Alors, il s'avère important de prendre toutes les précautions pour avoir la certitude de venir à bout de ces comportements aussi sensibles que le sont ceux relevant de questions liées à la mendicité des enfants *Talibés*.

Ils résistent à la contrainte, aux récompenses ou aux punitions, et ne sont guère sensibles à la propagande des mass media ou même à la propagande personnelle. Pour agir sur eux, il est généralement nécessaire d'utiliser conjointement plusieurs familles de stratégies d'influence en [les]combinant ».

Dès lors, il semblait, à nos yeux, plus judicieux de jouer la carte de la sécurité et recourir ainsi à ce double acte préparatoire, qui ferait figure de vecteur plus puissant d'engagement. Non, par sous-estimation ou manque de confiance en la perspicacité d'un seul acte préparatoire, qui a déjà fait ses preuves dans beaucoup d'expériences de référence, mais plus par souci de se doter de toutes les forces possibles pour s'attaquer à une problématique sociale bien ancrée comme la lutte contre la mendicité des enfants *Talibés*.

D'autant plus que, dans d'autres circonstances de modifications de comportement, aussi délicates et, face à des causes sociales aussi problématiques, ladite méthode qui été a utilisée pour les mêmes objectifs de changement de conduite, a déjà largement donné satisfaction. À en croire Robert-Vincent Joule et Léon Beauvois (1998 : 73) qui l'ont déjà éprouvée, avec succès, dans des situations de résistance au changement sous les effets d'un acte unique.

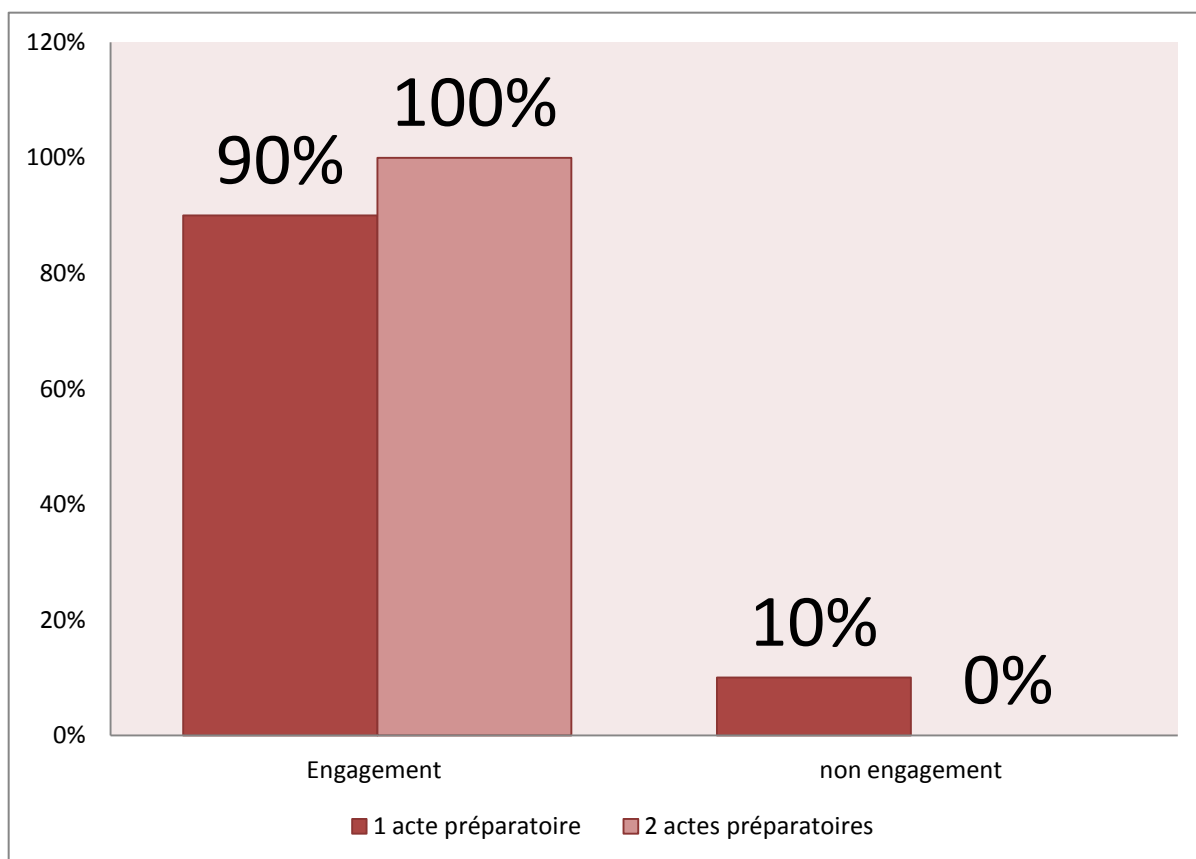
D'ailleurs, au vu des résultats, utiles et utilitaires obtenus de leur étude conduite suivant cette approche méthodologique, ils en ont tiré la conclusion progressiste et prometteuse suivante : « Un acte préparatoire judicieusement choisi, éventuellement deux, et le tour est joué, voilà votre femme ou votre maîtresse, votre mari ou votre amant, votre fils, votre voisin ou votre employé prédisposé à se comporter comme il vous plaît ».

Aussi, pour cette raison scientifique de la perspicacité du double acte préparatoire et des conséquences de ses retombées sociales et sociétales, avons-nous jugé opportun d'y recourir face à la mendicité qui est un comportement ancré, donc problématique et difficile à changer. Voyons, pour notre part, ce qu'il en est, dans notre présente étude.

Sans attendre plus longtemps, commençons d'abord par prendre, d'emblée, prendre connaissance des résultats du double acte préparatoire sur le plan de la production d'intentions comportementales. Pour mieux les mettre en exergue, nous les mettons en rapport et en concurrence avec ceux produits par l'acte préparatoire unique sur les mêmes publics expérimentaux ; en toute cohérence avec l'approche méthodologique retenue dans ce cadre.

Le graphique ci-après présente les données comparées qui sont recueillies sur ce point.

6.2.2.2 Le double acte préparatoire, facteur multiplicateur de déclarations d'engagements?



Graphique 14 : proportion de la population de l'étude engagée sous l'effet d'un acte préparatoire au moins.

Falilou Bâ, Thèse, AMU, 2018

La barre maximale des 100 % d'adoption de promesses d'engagements est atteinte avec les publics de la condition expérimentale 2 avec 2 actes préparatoires (2AP) contre 90 % avec les publics de la condition expérimentale 1 avec 1 acte préparatoire. Certes, les différences entre les deux conditions expérimentales ne sont très importantes au niveau quantitatif, de l'ordre de 10 % seulement. Mais, elles sont, toutes les deux, à des niveaux de performances engageantes très appréciables, ce qui atteste de la force entraînant de l'acte préparatoire dans la perspective de modification comportementale.

Tout de même, cet écart si minime soit-il est très significatif dans une optique d'analyse qualitative et pour des acquis sociaux. Á ce niveau, chaque point engragé dans la lutte contre les problématiques sociétale, la mendicité des enfants Talibés en l'occurrence vaut son pesant d'or (Joule et Beauvois, 1998). Mieux, ces 10 points, ces 10 % d'avance supplémentaire à la couse au changement en actes vient confirmer la loi mathématique de la fonction croissante du multiple.

Une telle logique arithmétique veut que pour la valeur d'un chiffre quelconque, autant le facteur multiplicateur qui lui est appliqué est grand, autant le produit qui en résulte augmente proportionnellement, en conséquence. De ce point de vue, il est cohérent de noter la proportion de sujets sollicités pour un double acte surclasser celle de leurs acolytes soumis à un acte unique en termes d'engagés ; en nombre.

Mais cette vérité des chiffres apporte, déjà de fait, l'assurance que les actes préparatoires retenus dans les circonstances de cette recherche, ont été bien négociés en suivant les principes et les normes du modèle original. Mais, en plus ces résultats prouvent, à ce stade de l'analyse, la démonstration d'une théorie quantitative intéressante, au cas où on envisage de se limiter seulement à un cycle d'interprétation purement statistique.

Cette théorie de la communication engageante à laquelle elle donne naissance et à laquelle elle sert, en même temps, de justification est que le nombre d'actes préparatoires est une fonction croissante de l'engagement des publics concernés face à un problème sociétal donné. Elle s'est appliquée, en ces termes, sur les parents de *Djéri Kao* et ceux de *Diamarafara* publics de l'étude, en faveur de la problématique de la lutte contre la mendicité des enfants *Talibés*.

Certes, les données quantitatives ainsi que l'a développé V. Meyer, à travers le procédé des évaluations expertes, disposent de la faculté à soustraire un sujet quelconque, durablement, aux impératifs de la justification et la valident aux yeux de différents de l'opinion publique. Ce qui explique, certainement, leur usage systématique et motivé dans les recherches scientifiques.

Mais aussi scientifiques et aussi crédibles qu'elles sont, force est de noter que : « l'utilisation des statistiques en recherche sociale est ainsi considérée comme équivalente à une lecture bureaucratique et institutionnelle qui ne retient des phénomènes que ce qui peut être classifié, opérationnalisé et géré. Attentive à la pluralité de construction de sens, la démarche qualitative oblige plutôt à acquérir une perception davantage holistique des problèmes et des enjeux et à procéder à un "recadrage socio-anthropologique" afin de tenir compte du contexte socioculturel de chaque situation-problème et de comprendre la spécificité et la complexité des processus en jeu » (Poupart, Deslauriers, Groulx, Laperrière, Mayer, Pires, 1997 : 56).

Dès lors, pour des besoins d'approfondissement de la réflexion autour de cette notion d'engagement ; autour de ses causes, de ses manifestations et de ses développements, il a été ajouté à l'approche d'analyse quantitative, qui est, traditionnellement, la plus adoptée dans ces circonstances, une approche d'analyse plutôt qualitative. Étant entendu, qu'avec cet élargissement de paradigme d'analyse vers l'angle social : « on vise à introduire un pluralisme et relativisme dans la définition des objets et des choses. En montrant la diversité des points de vue, on relativise, du même coup, les points de vue institutionnels et professionnels et on oblige à entendre des points de vue invisibles, censurés ou simplement tus » (Poupart, Deslauriers, Groulx, Laperrière, Mayer, Pires, 1997 : 57).

Aussi, par le recours à cette nouvelle mise en perspective, le parti pris n'est-il plus alors, spécialement, motivé par la recherche d'une différence de degré. Il est, désormais, plutôt déterminé par la quête d'une différence de nature entre les engagements pris ; sous l'effet d'un seul acte préparatoire d'une part, et, d'autre part, sous l'effet de deux actes préparatoires. Dans cette nouvelle dynamique : « la recherche est conçue en grande partie dans une optique compréhensive » (Stéphane Bouchard et Caroline Cyr, 2010 : 412).

Il s'est agi, alors, d'étudier le rapport, cette fois-ci qualitative, entre actes préparatoires et nature des engagements ou plutôt nature des déclarations d'engagements pris, pour être plus juste. Dans une démarche comparée entre les publics de la condition expérimentale avec 1 acte préparatoire (1AP) *versus* les publics de la condition expérimentale avec 2 actes préparatoires (2AP). À l'analyse, les résultats, issus de cette étude, apportent une facette supplémentaire, nouvelle et avancée, au dynamisme engageant du procédé de l'acte préparatoire ; ainsi qu'il être détaillé plus loin.

Avec ces (r)enseignements, de haute portée scientifique et sociétale, il convient d'envisager maintenant la manière par laquelle le double acte préparatoire a fonctionné comme une pression supplémentaire. Autrement dit, comment cette puissance du double acte préparatoire est venue s'exercer sur les sujets expérimentaux à tel point que ces derniers se retrouvent à souscrire à des promesses, qualitativement plus denses. La pression du double acte préparatoire ayant conduit à cette énergie débordante du public de l'étude qu'elle a entraînée, va alors se mesurer au niveau de l'intensité des engagements pris, plutôt qu'au niveau de leur volume. Une analyse plus fine, appliquée sur la nature des engagements ou des intentions d'engagement, permet d'appréhender cette donne.

La consigne qui a été donnée aux parents et tuteurs d'enfants *Talibé* de *Djéri Kao* et de *Diamafara*, à ne formuler que des promesses, en phase avec leurs visions et en fonction de leurs moyens ou, plus trivialement à la mesure de leur avoir, vouloir et pouvoir, allait naturellement ouvrir la porte à une palette d'engagements aussi multiples que variés. Même s'ils sont unanimes sur la nécessité et leur volonté de contribuer à l'éradication du fléau de la mendicité, les moyens et les idées dont ils disposent individuellement, en guise d'apport matériel, sont spécifiques à chacun ; selon les situations singulières des uns et des autres. Leur détermination, dont l'amplitude se mesure à l'aune du niveau de l'effort de guerre qu'ils comptent mettre dans la bataille, est tout aussi spécifique à chaque personne.

Leur degré d'implication pour la cause, corrélatif à leur degré d'investissement, ne saurait être dissocié du nombre d'actes préparatoires auxquels les uns et les autres sont soumis et, ont souscrit. D'ailleurs, dans cette logique, il ressort que les formes d'engagement sont assez diversifiées ; beaucoup plus du point de vue de leur intensité et suivant leur nature intrinsèque.

Pour mieux appréhender un tel phénomène, il a fallu dépasser la dimension purement numérique des engagements, plutôt superficielle, pour aller en profondeur jusqu'au niveau de leur sens, de leur signification sociale, même. Une telle transcendance a été possible grâce à une approche d'analyse des résultats, par le prisme de l'étude du contenu, de la teneur des différents engagements librement souscrits par les participants. En considérant séparément ces sujets de l'étude suivant leur différente condition expérimentale : public de la condition expérimentale 1 avec 1 acte préparatoire (1AP) *versus* public de la condition expérimentale 2 avec 2 actes préparatoires (2AP).

Il n'est pas surprenant, qu'analysé à l'échelle de tout le public partenaire, le plus grand nombre de sujets de l'étude se (re)trouve à envisager poser des actes qui sont, dans l'ensemble, assez identiques dans leur fond. Comment pourrait-il en être autrement, si on se souvient que ce groupe de parents d'enfants *Talibés* de *Djéri Kao* et de *Diamafara* a été extrait de la population de la zone d'étude et isolé. Pour ce faire, le caractère homogénéité a été le principal critère discriminatoire qui a servi pour procéder à leur sélection et à leur classification.

À ce titre, ils sont plus ou moins sensibles, de la même façon, aux phénomènes de *confiage* des enfants, des *Daaras* itinérants, de la mendicité des enfants *Talibés* ; pour des raisons évidentes. Pour explication : dans les faits, ils sont témoins du problème à travers ses mêmes manifestations, ils sont sensibilisés suivant les mêmes standards à propos de la cause et de ses conséquences, ils sont globalement touchés de manière identique par le sujet. Et la liste n'est pas exhaustive, car on pouvait aussi y ajouter qu'ils vivent approximativement les mêmes conditions socio-économiques, ils éduqués dans les mêmes normes et valeurs sociales, sont élevés dans la même tradition islamique (plutôt syncrétisme religieux ; au gré d'un branchement entre Islam et animisme...).

Logique, alors, qu'ils soient prédisposés ou même prédestinés à penser et à mettre en œuvre des stratégies, globalement, similaires pour éradiquer le fléau qu'est devenu le phénomène de la mendicité des enfants *Talibés* à l'heure actuelle. Ou, du moins, à réussir à rendre la pratique acceptable comme elle l'a été à l'origine.

Alors, lorsqu'ils sont "invités" à préconiser des solutions pour atteindre de tels objectifs, leurs propositions se recoupent dans les grandes lignes et les mêmes promesses de contribution venir en assistance et en appui aux enfants *Talibés* mendiants, aux *Daaas* et au marabouts de *Daaras*, reviennent en boucle et en général, dans les discours.

Grosso modo, elles peuvent être classées en quatre grandes catégories, regroupées autour des formes d'aides suivantes : assistance financière aux marabouts des *Daaras*, amélioration des conditions d'apprentissage dans les écoles coraniques, prise en charge des *Talibés* pour leurs besoins primaires, information et sensibilisation des parents sur le problème en question. Les différents types d'assistance que préconisaient les uns et les autres ont été ainsi requalifiés.

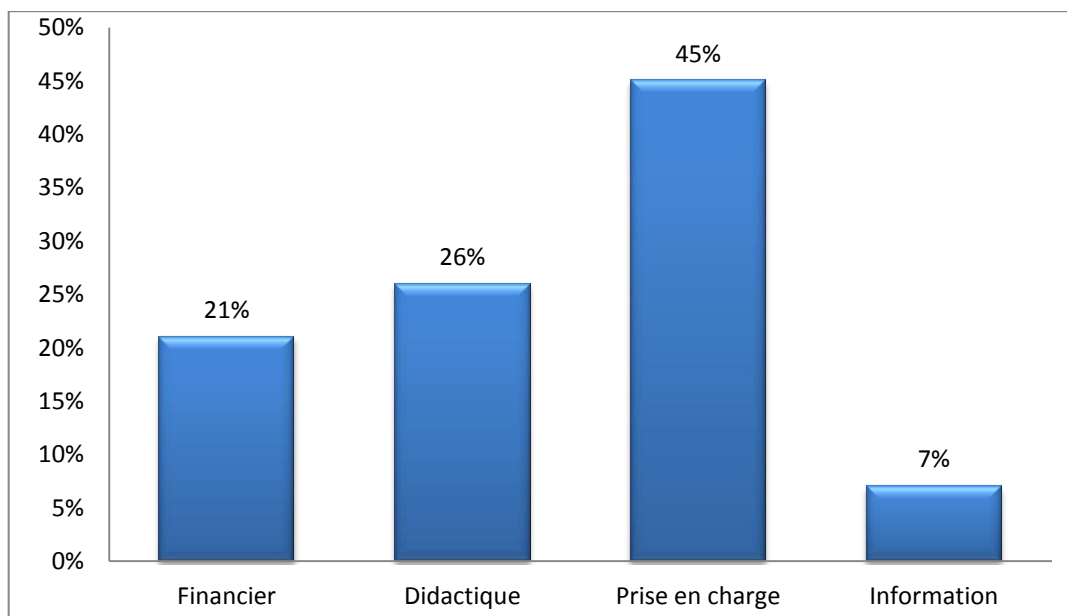
Ces réponses que les publics de l'étude déclarent vouloir apporter à la problématique en question sont, sur le papier, en parfaite congruence avec les préoccupations généralement soulevées par les différentes parties prenantes pointent du doigt comme les causes qui ont fait naître, qui entretiennent et qui aggravent le phénomène de mendicité des enfants *Talibés*. Convaincus que ce sont les solutions idoines, le public partenaire va les réitérer tout au long des entretiens au cours de l'étude. Nous allons nous en rendre compte dans les analyses qui suivent.

Le double acte préparatoire facteur d'intensificateur d'engagement ?

Dans cette approche d'appréciation qualitative des engagements qui est plutôt intelligible, il est poursuivi comme : « but de décrire, décoder, traduire certains phénomènes sociaux qui se produisent plus ou moins naturellement ? Ces techniques portent attention à la signification de ces phénomènes plutôt qu'à leur fréquence » (Van Maanen, 1983 : 9). De ce point de vue, elle sera privilégiée dans toute la recherche, comme c'est le cas pour ce point-ci.

Toutefois, cela n'empêche pas que les différents indicateurs avancés par les sujets de l'étude comme dispositifs de lutte contre les phénomènes de *confiage* des enfants, des *Daaras* itinérants, de la mendicité des *Talibés* ont été soumis à un traitement statistique, envisagés à travers des données statistiques et représentés sur des graphiques. D'autres informations recueillies sur le terrain ont été exploitées, au besoin, de cette manière quantitative. Ainsi, ils apportent un éclairage sur leur importance numérique en fonction de la récurrence de leurs citations. Même si, il est établi que présentés de cette manière, les résultats ne permettent pas de mesurer, à leur juste valeur, l'importance des sacrifices consentis, et, donc du niveau de don de soi consenti par le public-parent donateur.

Malgré tout ce qui est dit *supra* sur le caractère superficiel des chiffres, il est, tout de même procédé à la conversion des types d'engagement, de promesses d'engagement, répertoriés en diagramme en barres. Mais, cette n'est pas motivée par une volonté de mesurer la valeur des intentions d'engagements. Elle obéit, plutôt, à des besoins pratiques de comparer le solde des déclarations d'engagements selon leur nature, dans un premier temps, avant de procéder, par la suite, à l'analyse du poids des différents gages pris les uns par rapport aux autres. Donc les réponses qui sont représentées dans le graphique, qui suit, sont à lire sous une prime analytique plutôt qu'arithmétique.



Graphique 15 : nature des intentions d'engagements prises par la population de l'étude sous l'influence d'un acte préparatoire au moins

Falilou Bâ : Thèse, AMU, 2018

Bien que chacune de ces actions ait une valeur, certaine, en faveur de la protection de l'enfance et, contribue à sa manière à sa promotion, le prix qui est accordé aux unes par rapport aux autres est fixé en fonction du niveau de contrainte que demande au public-parent pauvre de l'étude la réalisation de chacune d'elles. Aussi, pour en déterminer les niveaux de valeur pour chaque (ré)action, il a fallu suivre rigoureusement la démarche qui consiste à : « bien ressortir [...] la force de la recherche qualitative qui est de développer une connaissance intime du terrain de recherche, de le comprendre dans ses multiples facettes » (Stéphane Bouchard et Caroline Cyr, 2010 : 412).

Méthodiquement appliquée, cette approche a permis de comprendre pourquoi, contrairement à l'interprétation habituellement adoptée face à des résultats graphiques, qui se présentent de cette nature, il n'a pas été systématiquement attribué à la fonction de prise en charge d'enfant *Talibé* le statut d'engagement le plus impliquant chez les parents de *DjériKao* et de *Diamafara*. Même si, elle concerne la plus forte proportion du public de l'échantillon, à hauteur de 45 % du public de l'étude (toute condition expérimentale confondue : condition expérimentale 1 avec 1 acte préparatoire (1AP) et condition expérimentale 2 avec 2 actes préparatoires (2AP)).

La conclusion logique voudrait qu'elle occupe la première place, dans la classification en ordre statistique, dans la mesure où elle reste le choix qui inspire le plus grand nombre de publics partenaires désireux de s'inscrire dans ce créneau, pour matérialiser leur dévouement au combat. En ce sens qu'elle est évoquée, de manière mécanique par le plus grand nombre de publics-parents comme piste de solution contre la précarité des *Daaras*, largement désignée cause de mendicité des enfants de la rue. D'autant que cette précarité, qui signifie défaut de garantir le *minimum* vital, est le prétexte brandi, à volonté, pour justifier toutes les formes d'exploitation auxquelles est soumis l'enfant *Talibé* mendiant et démuné ; à tort ou à raison ?

Face à ce cas de figure, la première idée humaine ou humaniste a dû être, sans conteste, celle à laquelle ont songé la plupart des parents de *Djéri Kao* et de *Diamafara* conscientisés, qui n'est autre que de le prendre en charge, pour leurs besoins élémentaires. En effet, que proposer comme stratégie de résilience en cas de non satisfaction des besoins primaires des *Talibés* par faute de moyens des marabouts des *Daaras*, laissés sans ressources par les parents d'enfants et l'État démissionnaires ? Le moyen le plus urgent, pour rétablir un tel dysfonctionnement, est de proposer aux enfants mendians une assistance, en termes de nourriture mais, aussi, de santé, d'eau, d'hygiène, d'habillement...

Mais curieusement, en dépit de son score de premier rang devant toutes les autres variables, au décompte de nombre de publics qui se sont inscrits dans cette dynamique, l'engagement relatif à la prise en charge se situe, à nos yeux, à la dernière place dans l'ordre des efforts coûteux auxquels doit consentir le parent de *Djéri Kao* et de *Diamafara* pour contribuer à la lutte contre la mendicité des enfants *Talibés*. La présentation qui est faite de la situation de dénuement dans laquelle se trouve l'enfant *Talibé*, par la technique de la monstration dans le but d'en faire la cause probante de sa perdition, est après analyse de la situation par le biais de l'observation directe, grossièrement dramatisée.

En effet, même si l'enfant mendiant éprouve des difficultés pour satisfaire ses besoins physiologiques comme le manger, le traitement exagéré et fataliste qui est fait du manque de nourriture dans le *Daara* est à relativiser. Certes, il en souffre, mais, il ne meurt, jamais, de faim dans son environnement proche et immédiat. Cette pensée implicite, nourrie par certains alarmistes est encore plus récusable, si l'environnement géographique élargi du *Talibé* se trouve être le Sénégal.

Pour comprendre un tel point de vue, interrogeons-nous sur le slogan "de pays de la Téranga" qui est (auto)attribué au Sénégal, et, à l'image qu'il lui renvoie comme pays de l'hospitalité⁷¹. Dans un espace qui se revendique comme tel, il est difficilement imaginable qu'une personne ne trouve pas à manger ; qui puisé un enfant. Encore mieux, dans les milieux ruraux du Sénégal ou, bien que pauvres, l'hospitalité et la solidarité continuent de prévaloir comme vertus cardinales.

Pour son cas, l'enfant mendiant bénéficie souvent, s'il le souhaite ou pas d'ailleurs, d'une marraine ou "*yayou Daara*" qui va lui assurer le couvert et même les petits besoins primaires connexes tels, le linge pour ses habits, l'habillement en cas de nécessité, les piles électriques pour sa lampe, de la petite monnaie pour ses petits besoins. Ainsi que s'y sont engagés 45 % de la population de l'étude (toute condition expérimentale confondue : condition expérimentale 1 avec 1 acte préparatoire (1AP) et condition expérimentale 2 avec 2 actes préparatoires (2AP) ; dont l'essentiel est constitué de femmes.

Cet engagement ne demande pas alors, pour sa réalisation, de contraintes majeures si on sait qu'au Sénégal tout le monde est hôte, par excellence. La prise en charge d'une personne dans le besoin est, dans ce cas, moins engageante qu'il n'y paraît. S'en acquitter est peu incommodant pour l'intéressé. N'est-il pas là où se situerait, à tout hasard, ce qui expliquerait le fait qu'on y retrouve la proportion la plus importante du public-parent engagé (45%).

Pour ces raisons, la promesse correspondant à prise en charge, est déclassée en quatrième position dans le quarté des contributions. Qu'on y retrouve aussi, pour l'essentiel, des sujets de l'étude qui ont été soumis à un acte préparatoire unique, à hauteur de 46 % (public en condition expérimentale 1 avec 1 acte préparatoire (1AP) contre 36 % seulement de personnes ayant souscrit à deux actes préparatoires (public en condition expérimentale 2 avec 2 actes préparatoires (2AP), qui viennent derrière.

⁷¹Thiéblemont-Dollet (2014 : note de bas de page 111) « Téranga : terme *wolof* signifiant l'hospitalité, le Sénégal ayant pour dénomination le pays de la *Téranga*. Cette valeur est fondamentale dans toute l'Afrique de l'Ouest et se pratique dans les ays d'immigration parce qu'elle est représentative des origines des personnes immigrées ».

Toutefois, il est finalement advenu la situation envisagée par l'hypothèse déclinée au début de l'expérience de cette étude selon laquelle, pour rappel, le nombre d'actes préparatoire soutient le processus du changement comportemental ; en quantité et en qualité. Elle s'est traduite, ici, par les résultats suivant lesquels le groupe de parents, qui se sont engagés sous l'emprise de deux actes préparatoires, prend le dessus sur celui des parents sollicités pour un seul acte préparatoire.

Pour arriver à la confirmation effective du postulat posé et rappelé ci-dessus, il faut attendre le moment où entre en ligne de compte l'engagement, qui s'avère le plus problématique d'entre tous. Il s'agit, sans nul doute, des promesses relatives à un apport financier, en comparaison aux autres solutions qui sont prônées par le public-parent pour résoudre la problématique de la mendicité des enfants *Talibés* (résumées dans le graphique 15 intitulé nature des intentions d'engagements prises par la population de l'étude sous l'influence d'un acte préparatoire au moins et correspondant aux notions de prise en charge, didactique, information et sensibilisation, en plus de celui financier).

Le caractère contingent d'un engagement, de nature financière, est lié à la faculté dont dispose l'argent pour apporter une solution aux problèmes économiques, et surtout, à raison du coût de l'investissement qu'il demande à son protagoniste pour en disposer. En effet, lorsqu'on se représente la mendicité par l'image d'un enfant qui erre dans la rue, habillé en haillons, en quête d'argent et de nourriture, alors la pratique est, à ses yeux instituée pour des raisons économiques. Par conséquent, sa motivation comme sa solution se (re)trouveraient dans la nécessité et/ou la capacité d'assurer au *Talibé*, dans le dénuement total, des moyens de survie. Tout comme, pour aller au secours du marabout, qui par ailleurs serait laissé seul, sous le poids de tout un *Daara* à sa charge.

Dans ces circonstances, la seule alternative pour mettre fin à cette exploitation des enfants et même des marabouts de *Daaras*, revient, de manière triviale, à doter ces nécessiteux de revenus financiers qui ont, l'extraordinaire aptitude à satisfaire divers besoins. De même que les autres formes d'assistance, d'ordre physiologique et ceux en matériels didactiques inclus, qui font aussi défaut aux *Daaras*.

En tout cas, de l'avis du public de l'étude qui en a fait cas, au niveau du point 1.2.2.2 intitulé l'enjeu de la pratique de la mendicité, plus précisément, en ses sous-points : arguments des parents à charge contre eux (les parents eux-mêmes) et arguments des parents à charge contre l'État.

Dans cette optique, une partie des publics-parents et tuteurs de notre échantillon s'est engagée à s'acquitter de l'argent, en guise de participation à la cause. La plupart du temps, pour des sommes, qui peuvent paraître modiques au regard de leur valeur intrinsèque, mais qui, appréciées dans le contexte du monde rural et de ces villages pauvres du bassin arachidier, constituent des sacrifices importants pour ces populations qui vivent dans la précarité.

D'autant qu'elles (sur)vivent dans ces zones dé-monétarisées où l'argent est rare, à cause d'une circulation quasi nulle et une thésaurisation, à outrance, du peu de liquidités qu'on y retrouve exceptionnellement. Pour avoir une opportunité de "tomber" sur de l'argent qui circule, il faut attendre la période de la campagne de commercialisation agricole, qui reste le seul moment, où il est donné aux paysans de vendre leur récolte annuelle et de pouvoir enfin disposer de numéraire.

Comme d'ailleurs Kéba Gueye a eu la présence d'esprit de nous le signifier, dès le début de l'expérience et, au moment opportun, à l'heure même nous étions arrivé au moment de la sollicitation des engagements⁷². Comme une forme de mise en garde.

⁷² D'ailleurs, l'étude a été quelque peu impactée par ce fait. En effet, lorsque nous nous sommes rendu au mois de novembre 2015 dans ces villages pour les réunions d'évaluation, la période a coïncidé avec le moment des récoltes et des premières ventes. À cause de l'hivernage un peu tardif qui a repoussé la période habituelle de récolte au Sénégal située en octobre-novembre. Alors à dans le village de *Djéri Kao* où le problème se posait, ils nous ont fait savoir que toutes les personnes qui avaient fait des promesses sur la base de leur récolte ou de l'argent de la vente de leur récolte n'avait pas encore pu honorer leurs engagements. Cela concernait presque tout le public homme de *Djéri Kao*. Alors nous nous sommes convenu de surseoir à la réunion dans ces conditions et d'organiser plus tard une réunion d'évaluation individuelle ou collective par téléphone. C'est ce qui a été fait deux mois plus tard, c'est-à-dire, au mois de février 2016.

Kéba Gueye : « Je voudrai attirer votre attention sur le fait que nous qui sommes des paysans, nous ne disposons de ressources qu'après les activités agricoles et au moment de la récolte. Alors si vous nous donnez deux mois comme deadline pour réaliser nos engagements comme si étions des fonctionnaires qui sont payés à la fin du mois, cela peut s'avérer problématique même si par ailleurs nous sommes animé de beaucoup de volonté. Il est, en revanche, possible de réaliser un engagement pris sur les productions de notre récolte quel que soit par ailleurs la modicité de la quantité obtenue sur lesquelles nous pouvons prendre comme acte concret d'en prélever une quantité que nous pouvons mettre à la disposition du marabout par exemple. Au-delà de contribuer à la lutte contre les phénomènes de confiage des enfants Talibés, de Daaras itinérants, de lutte contre la mendicité des enfants Talibés, une telle action a la vertu de donner de la bénédiction à l'enseignement coranique que votre enfant acquière de la part du marabout à qui vous l'avez confié ».

Pour ces différentes raisons, les promesses en argent, qui constituent un coût certain pour ces populations démunies, se (re)trouvent, dans la liste des engagements pris comme, (r)élevées au premier rang. À juste titre d'ailleurs, en termes d'intérêt pour la cause et en termes de sacrifice consenti par le donateur.

Malgré son statut d'engagement *optimum*, la plupart d'entre les personnes soumises à deux actes préparatoires ont été portées à se lancer un tel défi, quitte à prendre ce gros risque et à se mettre encore plus en difficulté que les autres. Le double acte préparatoire, auquel ils ont souscrit, a certainement été le support de sur-volonté qui les a poussés à se lancer dans cette adversité, qui s'apparente à une prise de risque inouïe de leur part. Si on s'en réfère à l'environnement économique de leur localité et à leur situation économique individuelle.

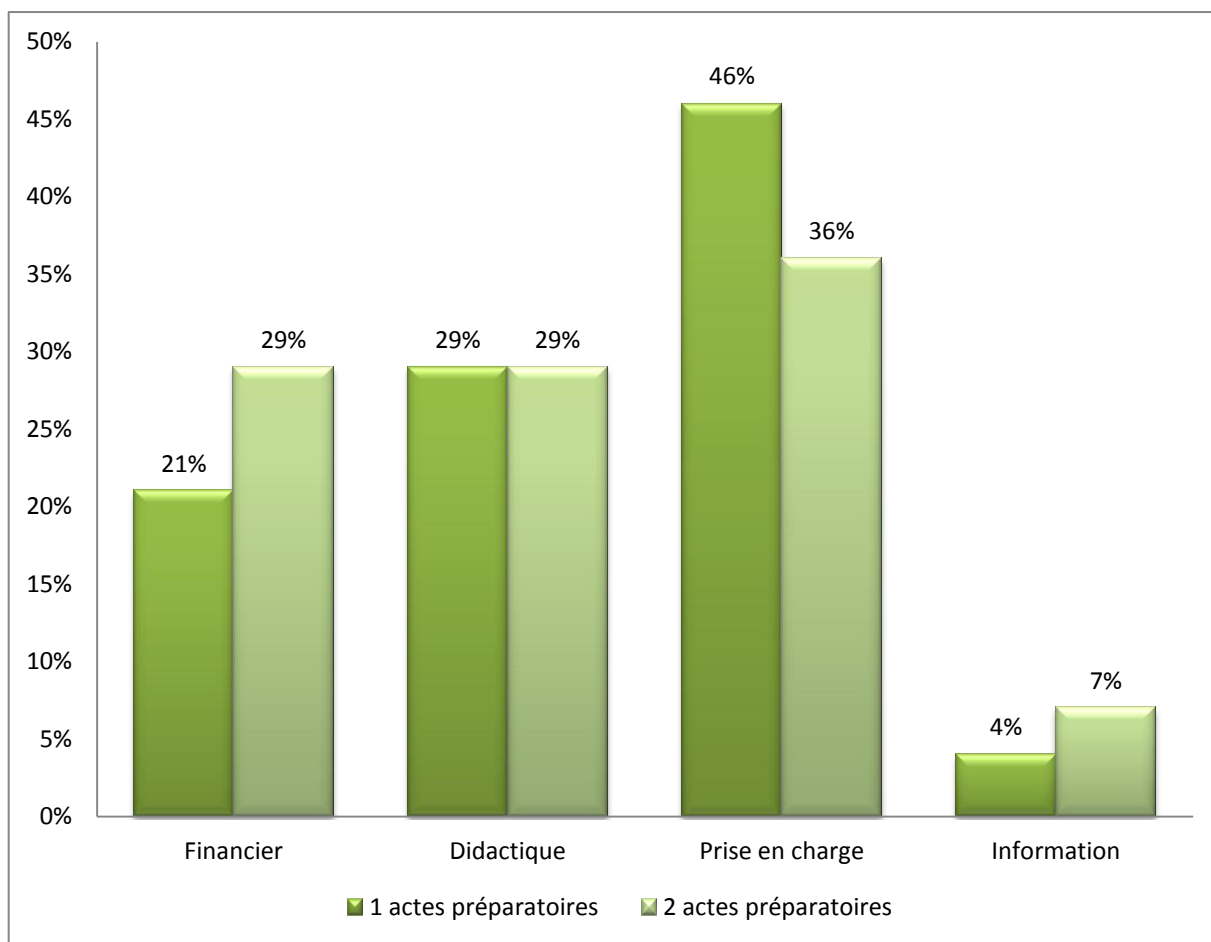
Mais malgré le fait que le choix de l'engagement financier, comme tous les autres d'ailleurs, reste une éventualité, possible mais non obligatoire, ils sont quand même 29 % dans le lot des personnes doublement sollicitées (public en condition expérimentale 2 avec 2 actes préparatoires (2AP) à avoir pris ce challenge contre 21 % seulement dans le lot des personnes qui n'ont été sollicitées qu'une seule fois à avoir fait un tel pari (public en condition expérimentale 1 avec 1 acte préparatoire (1AP)). Cela témoigne d'une grande détermination des sujets de la condition expérimentale qu'on pourrait lier à l'efficacité du protocole du double acte préparatoire.

Certes, l'assistance financière relève des procédés de facilitation, dont le but poursuivi est de permettre aux bénéficiaires de disposer d'arguments économiques. De ce fait, avec cet argument, ils ne risquent pas de succomber, assez facilement, à la tentation du *confiage* de leurs enfants à des marabouts qui, à leur tour, leur font subir une exploitation économique. Cette forme d'intervention dans les programmes de modification de comportement, relève de la famille de stratégies externes, qui suscitent de l'espoir dans la perspective de faire bouger les lignes de conduites traditionnelles du public. En effet : « d'une manière générale, les stratégies de récompense, de pénalisation, de facilitation et de dé-facilitation apparaissent surtout utiles comme compléments ou appoints à des stratégies aux effets plus profonds et plus durables, appartenant à la famille des stratégies "internes". Elles peuvent cependant parfois conduire elles aussi, d'une manière indirecte, à des résultats profonds et durables, par le biais des effets rétroactifs du comportement sur les attitudes et les habitudes » (Lindon, 1976 : 41).

En faisant un rapprochement entre les préoccupations économiques, des villages de *Djéri Kao* et de *Diamafara* indexés dans le document de diagnostic de l'ONG Symbiose comme l'une des principales causes de *confiage*, et de *Daaras* itinérants et de mendicité des enfants *Talibés* dans la zone et les solutions financières préconisés par ce groupe de 29 % de la condition expérimentale 2, il s'avère que leurs gages soient logiquement plus efficaces.

Tout concourt alors à prouver qu'un engagement, de nature financière dans ce contexte, revêt plus de pertinence, en même temps, qu'il crédite à son auteur de plus de détermination, dans sa contribution contre l'exploitation économique des enfants *Talibés*.

À juste raison d'ailleurs, car : « Dans le *Sabakh* les raisons du *confiage* sont plutôt d'ordre économique que tout autre chose, du fait de la réduction des espaces de production, qui ne permet plus aux maitres coraniques de cultiver des terres pouvant subvenir aux besoins alimentaire des enfants. Rappelons que les parents, identifiés dans cette zone, sont de conditions sociales très modestes, ce qui fait que la survie de l'enfant est laissée entre les mains du maitre coranique » (ONG Symbiose, rapport diagnostic : 20)



Graphique 16 : rapport entre nature des déclarations d'engagements par la population de l'étude engagée respectivement sous l'effet d'un acte préparatoire et deux actes préparatoires

Falilou Bâ : Thèse, AMU, 2018

Dans cette dynamique d'ailleurs, l'assistance financière aux *Daaras* reste, à ce jour, la réponse la plus utilisée, tant la situation économique dégradante reste, aux yeux des acteurs de la lutte contre le phénomène de la mendicité, la principale cause de la déviance de cette tradition séculaire.

Du coup, les organismes publics tout comme les organisations sociales ont distribué tellement d'argent aux marabouts tout comme aux parents et tuteurs d'enfant *Talibés*, dans l'espoir de les voir renoncer à une telle pratique. Éstimant en toute bonne foi, qu'une fois ces maîtres et apprentis de l'ascétisme, mis à l'abri des besoins primaires, ils ne seraient plus tentés de faire entreprendre des actions lucratives à leurs protégés ; dont la mendicité.

Un postulat qui est loin de se vérifier dans les faits. Au contraire, lorsqu'on a appris d'après : « un expert des Nations-Unis au Sénégal, spécialisé dans le domaine de la traite des personnes, que les *Talibés* qui mendient à Dakar dont le nombre est estimé 30.000 ont, à eux seuls, généré 5.000.000.000 de francs CFA par an, au bénéfice des maîtres coraniques » (Quotidien *Vox populi* du jeudi 1^{er} Mars 2018 : 4-5).

À côté de ces mannes financières qui continuent de conforter les marabouts et, même parfois, les parents complices dans la pratique, il y a aussi que les montants financiers importants qui sont investis pour lutter, plus efficacement, contre le fléau, d'après les partisans des stratégies externes, sont loin d'être à la hauteur des budgets colossaux prévus pour éradiquer le phénomène. Comme dernier exemple en date, il est sévèrement reproché au Gouvernement du Sénégal, qui : « sur les 14.000.000.000 de francs CFA annoncés pour financer le programme de retrait des enfants dans la rue lancé en Mars 2016, seuls 141.000.000 de francs CFA ont été mobilisés en deux ans » (Quotidien *Vox populi* du jeudi 1^{er} Mars 2018 : 1).

Encore que même cet argent, qui est débloqué et distribué aux parents et aux marabouts pour les amener à renoncer à la pratique, est non seulement encaissé par ces derniers et, en retour, ils ne respectent point leur contrepartie du contrat.

Non seulement sans qu'ils éprouvent de gêne, mais aussi et curieusement, en toute impunité et sans qu'ils ne soient inquiétés d'aucune sorte, ainsi que l'a bien relevé (*HRW*, 2010 : 61) : « Au final, en dépit des efforts de nombreuses organisations humanitaires et d'associations locales, le phénomène de la mendicité des *Talibés* ne cesse de s'étendre. Comme l'a expliqué *HRW* le Directeur d'une grande organisation humanitaire qui réalisait antérieurement des programmes d'assistance directe aux *Daaras*, mais a aujourd'hui réorienté sa stratégie vers la réinstallation des *Daaras* dans les villages : Tout le monde profite de ce *statu quo*. Les ONG internationales ont manipulé la situation et reçoivent leur financement. Les partenaires

nationaux en profitent, puisqu'ils sont financés pour la mise en œuvre de programmes. Les marabouts en profitent. Chaque ONG fait *quelque chose*, mais on ne voit pas clairement dans quelle mesure elles aident puisque le nombre de *Talibés* qui mendient continue d'augmenter. Tout le monde en profite, tout le monde sauf les *Talibés* ».

C'est d'ailleurs, en partie, parce que la stratégie financière ne donne pas entièrement les résultats escomptés, qu'un autre procédé, plus pratique, lui a été adjoint, en parallèle. Au lieu de donner directement de l'argent aux partenaires et, courir le risque d'en voir la destination systématiquement déviée, il est, en lieu et place, proposé aux *Daaras* des objets matériels dont le manquement est un motif, souvent, brandi pour légitimer la mendicité des enfants *Talibés*.

Dans les localités de notre zone d'étude, les blocages techniques qui empêchent aux *Daaras* d'atteindre leur fonctionnement pédagogique optimal sont constitués, d'après le diagnostic du public partenaire de l'étude, par l'absence des commodités didactiques suivantes : déficit d'*Allouwa*, défaut d'éclairage, indisponibilité d'eau pour la purification, non accès à des ouvrages coraniques. Les manquements de ces préalables pédagogiques, nécessaires pour mettre en place les conditions de sérénité et de succès pour l'apprentissage du Coran, sont largement pointés du doigt par les marabouts et certains parents, comme une raison légitime pour pousser les enfants *Talibés* à la mendicité. À tort ou à raison ?

Dans ces conditions, le public motivé à lutter contre le phénomène, cherche-t-il aussi à agir dans le sens de fixer l'enfant mendiant dans le *Daara*, en orientant l'essentiel de ses actions autour de l'amélioration des conditions d'apprentissage du Coran. Aussi, s'emploient-ils à mettre à la disposition de l'enfant mendiant, tous les équipements didactiques requis. Ce qui constitue une autre stratégie, tout aussi efficace pour prémunir l'enfant *Talibé* contre toute forme déviée de maltraitance, d'exploitation économique, de mis en danger de sa vie.

Pour ce faire, même si les dons financiers ne sont pas suspendus, ils sont tout de même fortement diminués de deux manières. Soit, ils sont alternativement remplacés par des aides et appuis matériels, soit ils sont combinés à des aides et appuis matériels. Telle est la démarche alternative mise en pratique, à cet effet, qui conjugue dons financiers accompagnés d'aides en nature. Ainsi, cette prise en charge en fourniture pédagogique, qui est une manière concrète d'occuper l'enfant à son instruction et de le confiner dans le *Daara*, milite-t-elle en faveur de

la promotion et du respect de plusieurs des droits de l'enfant *Talibé* mendiant dans les rues à la quête de nourriture et d'argent... Des droits à relatifs à son instruction, à la sécurité, à sa nourriture, à son épanouissement, entre autres.

Par ailleurs, la méthode de l'entraide, en nature sous forme de don ou aumône communément désignée, dans la religion islamique, par les termes de *Sadqât* ou *Zakat*, est assez pratique pour le public partenaire. Car, dans ce cas, la personne donne tout juste ce qui est, en sa volonté, et ce qui est, en ses pouvoirs. Les niveaux de contrainte, aussi, se (re)trouvent amoindris par le fait que, ni le niveau de contribution ni la nature de la contribution encore moins le moment de s'en acquitter, ne sont définis, *a priori*, et ne sont opposables aux protagonistes. Toutes les conditions de l'apport sont laissées à la seule appréciation du bienfaiteur.

En plus d'être imposé par la religion musulmane, comme un des préceptes de l'Islam, que le bon musulman doit observer, l'aumône rentre dans la tradition séculaire du Sénégal dans laquelle est éduquée toute la population. Faire un don aux nécessiteux fait partie des réflexes ancrés chez le sénégalais qui accomplit, à chaque fois que de besoin et ou de pouvoir, ce geste social aux milles vertus selon lui. Dont, celle de faire figure de vecteur de protection et de promotion sociales.

Dans ces circonstances, que le disciple musulman soit manipulé à un niveau élevé ou à un niveau bas par un quelconque procédé psychologique, n'est pas le critère d'entraînement décisif pour lui. Mais plutôt, le degré de croyance et la volonté du croyant, qui est disposé à remplir cette recommandation divine, font que, pour s'acquitter de ce service social au profit des publics vulnérables, le natif sénégalais n'a pas également besoin d'être manipulé pour réaliser cet acte social.

Ainsi se comprend l'égalité parfaite relevée entre les personnes du public sous l'emprise d'un acte préparatoire comme celles sous l'effet de deux actes préparatoires qui, en nombre égal, se sont engagés de la même façon pour la réalisation des actions de cette nature. Ainsi, 29 % du public de l'étude (toute condition expérimentale confondue : condition expérimentale 1 avec 1 acte préparatoire (1AP) et condition expérimentale 2 avec 2 actes préparatoires (2AP)), envisagent d'agir en direction de la mise à la disposition de *Daaras* de fournitures pédagogiques sous la forme d'aumône religieux ou social ; qu'importe.

L'essentiel des solutions, envisagées en perspective par le public partenaire, semble relever de stratégies externes. La prise en charge de besoins primaires, les apports financiers tout comme la mise à disposition de matériaux didactique, sont tous, autant de réponses fonctionnelles à des préoccupations d'ordre matériel, qui, pourraient rendre la pratique de la mendicité non fonctionnelle. Mais lorsque la problématique, en question, est entretenue par une conscience culturelle qui a fini de l'ériger en norme sociale (et même parfois en pilier religieux), alors il ne semble pas vraiment y avoir d'autre alternative, que d'user d'arguments plutôt internes susceptibles d'amener les populations à la remettre en cause, et, même à s'en départir.

Instituée en héritage transmis de génération en génération, la mendicité représente une idéologie chez les parents et tuteurs, qu'ils traduisent dans la réalité par l'initiation de leurs enfants à la vie de *Talibés*. À la lumière de leurs propos, les populations croient en la pratique et plébiscitent son intérêt éducatif et pédagogique. Le mode de *confiage* de l'enfant à des marabouts de *Daaras* est la voie, par laquelle, les parents font vivre ce système.

Presque toutes les cultures musulmanes du Sénégal vivent l'ancrage socio-religieux d'un tel système, bien qu'il soit intensément différent d'une localité à un autre pour des raisons internes à la société considérée et à la culture dominante. Ainsi : « le phénomène est plus perceptible dans les zones *Al Pulaar* que dans les zones *wolof*. Dans la zone *Diama* où la population est constituée à 95 % de *Pulaar*, on ne peut pas rencontrer un seul parent qui n'a pas confié son enfant à un maître coranique itinérant. (...) En fait, dans les zones de *Mabo* et de *Pakala*, le *confiage* répond à des mobiles plus ou moins culturels et religieux, car la majeure partie des parents dispose de ressources et suit les enfants dans les localités d'accueil. Malheureusement ce sont des zones où les populations restent très réticentes à l'école française. Ainsi la seule alternative qui s'offre à elles, c'est l'enseignement coranique. Cependant les *Daaras* fixes ne sont pas en mesure de satisfaire toute la demande. À ce titre les enfants sont envoyés vers *Kaolack (Médina baye)*, à *Diourbel* chez des parents qui s'y sont installés depuis longtemps » (ONG Symbiose, Rapport diagnostic, 2011, 19 : 20).

Bien incrustée dans l'imaginaire populaire depuis des siècles maintenant, le travail de déconstruction d'une telle représentation, même si elle a connu une évolution péjorative flagrante, ne peut se faire de manière simple. Faudrait-il pour cela, s'appuyer sur des moyens dynamiques et pertinents, dont ceux à portée psychologique.

En effet, le siège de l'esprit étant le lieu où s'est formée et où se consolide cette conviction, rien de tel pour l'attaquer alors, que de viser cette source même. L'ONG Symbiose, pour sa part, a usé, en plus de stratégies externes (projet de distribution de moutons aux des Daaras sous forme de *fond-revolving*), de stratégies internes, comme les campagnes d'information et de sensibilisation. Elle leur prête à ses stratégies internes des facultés "extraordinaires" pour influencer les idées et, même, changer les conduites des publics destinataires. Pourquoi pas ?

Pour avoir une idée, à propos de la haute confiance que les organisations à vocation sociale placent sur les hypothétiques performances des campagnes de communication, (re)considérons la part qui leur est réservée dans les programmes de lutte contre la maltraitance. Au détriment de toutes autres stratégies utilisées dans ce même programme.

De manière plus concrète, nous avons effectué le travail de mesurer le poids des formes de communication développées par l'ONG Symbiose dans son programme de lutte contre la mendicité à l'étude. Le tableau détaillé produit par l'ONG elle-même, faisant un état quasi exhaustif de toutes les actions de lutte contre la mendicité des enfants *Talibés* développées par l'organisation, nous a servi de base d'appréciation (*cf.* tableau et commentaires au point 3.2.2.2 la communication au cœur du dispositif de lutte contre la mendicité des enfants *Talibés* de l'ONG Symbiose).

Au terme de ce processus d'évaluation, les résultats révèlent que Symbiose a développé un programme systémique composée, d'une part, d'une approche de stratégie externe consistant à doter les parents de projets économiques générateurs de revenus et, d'autre part, d'une approche de stratégie interne.

L'essentiel de la démarche de la stratégie interne est articulée sous la forme de campagnes d'informations, d'éducation et de formation (IEC), de plaidoyers, de campagnes de communication pour le changement de comportements (CCC). Ce dernier volet de l'intervention de l'organisation occupe une place centrale au cœur de sa stratégie, par leur intensité et par leur représentativité. Ainsi, c'est dans cette dynamique que vont s'inscrire Ibrahima Gueye de *Djéri Kao* et Sette Sall de *Diamafara* qui déclarent, comme intention d'engagement, d'organiser à l'intention des populations de leur village respectif des réunions d'information et de sensibilisation sur la mendicité des enfants mendiants ou *Talibés*.

Certes, il est compréhensible d'attaquer la problématique de la mendicité des enfants *Talibés*, dont les causes sont, en grande partie, d'ordre économique, par des appuis matériels et financiers, ainsi que s'y est investie l'écrasante majorité du public-partenaire de l'étude. Toutefois, en optant pour des campagnes d'information, de sensibilisation et de formation comme stratégie d'intervention pour contribuer à éradiquer le phénomène de la mendicité des enfants *Talibés*, Ibrahima Gueye et Sette Sall représentent les rares sujets d'études qui restent convaincus, qu'il est aussi primordial d'user de l'instrument de la communication pour saper les fondements non visibles à l'œil nu du fléau en question.

Sette Sall va même jusqu'à s'engager, en même temps, sur les deux niveaux de stratégies externes et internes, pour des raisons qui seront expliquées, plus loin :

Sette Sall : « Alors, je suis d'accord et je prends l'engagement d'organiser une séance d'information et de sensibilisation et d'acheter deux Allouwa au profit du Daara du village ».

Mais pour autant, l'importance que revêtirait la technique d'information et de sensibilisation ne semble pas, en soi, être comprise par l'essentiel du public de l'étude qui ne lui accorde pas suffisamment de crédit. La justification, la proportion insignifiante des parents qui sont disposés à choisir cette forme d'apport comme mode de contribution dans la lutte contre la maltraitance des enfants *Talibés*.

À ce propos, de faibles effectifs de personnes mobilisées, pour l'usage de la communication, sont ainsi notés, tout aussi bien, du côté des individus ayant été soumis à un acte préparatoire que du côté des individus ayant été soumis à deux actes préparatoires ; avec des scores respectifs de 4 % (chez le public en condition expérimentale 1 avec 1 acte préparatoire (1AP) et de 7 % (chez le public en condition expérimentale 2 avec 2 actes préparatoires (2AP)).

Dans l'esprit des populations, la force dissuasive des séances de communication sur la lutte contre la mendicité des enfants *Talibés* n'est, décidément, pas déterminante. Elles tiennent, sûrement, cette opinion des expériences mitigées des campagnes menées jusque-là et, qui se sont révélées pour la plupart, d'entre elles, pas suffisamment décisives pour (dé)tourner le

récepteur vers le sens souhaité. Le détournement de ces populations rurales de ce vecteur qu'est la communication est, à première vue, curieuse dans une société de l'oralité comme le Sénégal où la communication a occupé (ou occupe encore plus ou moins) une place primordiale. Toutes les questions de la communauté étant débattues sous l'arbre à palabre du village et c'est là, aussi, où elles finissaient ou bien où elles finissent par trouver solutions⁷³.

Mais, ce moyen collégial de régulation sociale a, certainement, fini par être victime de la mondialisation d'une société communautaire devenue, de plus en plus individualiste. Règle de vie des groupes universalisée, à laquelle n'échappe désormais aucune contrée du monde. Qui touche même, jusque dans les villages reculés du Sénégal, comme *Djéri Kao* et *Diamafara*, nos zones d'étude.

Aussi, après avoir fait ses preuves dans le contexte traditionnel, il semble que le nouveau contexte de modernité a-t-il fini par rendre la communication, telle que pratiquée par ces communautés traditionnelles, comme un outil désuet et inopérant qui a fait son temps. Ainsi, il tombe, de plus en plus, bas dans l'estime des populations, à tel point que les rares personnes du public de l'étude, qui choisissent ce moyen, sont obligées de se justifier et de justifier son usage et son importance.

En dépit, de toute l'énergie qu'ils mettent dans le système de valorisation de ce dispositif d'appui, n'empêche qu'ils reçoivent de la part de leurs voisins du mépris, des railleries et même des condamnations. Le reproche, qui leur est opposé, est leur engagement sous-estimé ; jugé vil et sans intérêt dans la contribution efficace de lutte contre la cause sociale de la mendicité des enfants mendiants ou *Talibés*.

Sette Sall en a fait les frais pour avoir vu sa volonté, d'organiser une séance d'information et de sensibilisation, être remise en cause au point de se voir obliger d'adjoindre à ce premier engagement non lucratif, un second d'ordre matériel, pour compensation.

⁷³Cf. Les photos des *focus groupe* de *Diamafara* qui se sont tous déroulés sous l'arbre à palabre du village. Même, dans son intervention, une femme de *Diamafara* nous a fait comprendre que les réunions de l'association du village se tiennent chaque mardi sous cet arbre.

Voyons comment la simple déclaration d'intention d'user de ce procédé, comme mode de contribution dans la lutte contre la mendicité des enfants *Talibés*, s'est transformée en un sujet polémique au cours des discussions.

Sette Sall : « (Décidé à parler encore d'engagement, il prend un air supérieur avec cette mise au point) le délai pour la réalisation de l'engagement à prendre en faveur de la lutte contre les phénomènes de confiage des enfants, des Daaras, de la mendicité des enfants Talibés est bien deux mois. Pour ma part, je m'engage dans les deux mois à venir à organiser une séance d'information et de sensibilisation sur les questions du confiage des enfants, des Daaras, de la mendicité des enfants Talibés. (Un court moment de silence s'installe durant lequel tout le monde semble ébahi par cette proposition ; avant que Sette ne poursuive dans la foulée). Même si je dois reconnaître qu'acheter des Allouwa pour le Daara serait plus simple que ce l'engagement que je promets de réaliser ».

Talla Dramé : « Et dans tout cela, qu'en est-il pour ce qui est de votre contribution financière dans ce combat contre les phénomènes de confiage des enfants, des Daaras, de la mendicité des enfants Talibés ? Quelle est la somme d'argent que vous allez sortir de vos poches pour la mettre au service de la cause. (Il accompagne ses propos d'un petit sourire narquois comme pour prendre sa revanche contre les railleries de Sette sur la modicité de son engagement de mettre à la disposition du Daara trois tablettes de paracétamol) ».

Talla Cissé : « (Interloqué, il enfonce le clou) Qu'est-ce que c'est une séance d'information et de sensibilisation en faveur de la lutte contre les phénomènes de confiage des enfants, des Daaras, de la mendicité des enfants Talibés ; seulement ? ».

Matar Dramé : « Pour couper la poire en deux, je vous propose de vous engager à poser deux actes. D'abord vous vous engagez pour

l'organisation d'une séance de sensibilisation étant entendu que pour la mise en œuvre pratique de cette action tout le monde va vous assister. Ensuite vous vous engagez pour faire don au Daara de deux Allouwa, une action d'ordre pécuniaire à l'occasion de laquelle vous allez solliciter votre poche.

« On entend les partisans pour une contribution financière manifester leur approbation en faveur de cette solution en laissant pousser des interjections d'approbation et de soulagement : Huum, huum !!!! ».

Ce grand débat, qui a entouré l'organisation d'une séance d'information et de sensibilisation comme moyen de lutte contre la mendicité des enfants des *Talibés*, donne une idée sur l'appréciation ou plutôt sur la dépréciation qu'en ont les populations de *Djéri Kao* et de *Diamafara*. Cela justifie, ainsi, la dernière place qui est attribuée à la stratégie communicationnelle dans le classement des principaux engagements pris par le public de l'étude. Aussi bien, par ordre d'importance, que par ordre numérique, mais aussi, aussi bien, au niveau de la forme, qu'au niveau du fond.

Les réserves émises sur la communication, comme action efficace pour le changement comportemental et son recours limité à comme instrument d'intervention sur des causes sociales comme la mendicité des enfants *Talibés*, concernent le public de l'étude de toute condition expérimentale confondue : condition expérimentale 1 avec 1 acte préparatoire (1AP) et condition expérimentale 2 avec 2 actes préparatoires (2AP)).

Mais attention, la communication dont nous faisons cas, ici, n'est en rien comparable à la forme de communication que nous mettons en vedette et en pratique, dans notre étude. L'objectif de la communication innovante, qui est expérimentée dans cette recherche, vise justement à améliorer les différentes formes de communication de changement de comportements encore perfectibles, qui sont développées jusque-là par les organisations à vocation sociale ; pour le compte de la lutte en faveur de la protection de l'enfant. Une dynamique d'amélioration de l'existant communicationnel, en termes d'efficacité et d'efficience sociales, sociétales, publiques et scientifiques. C'est là aussi, une des contributions de notre thèse au domaine de la communication publique.

6.3 Courbe évolutive des changements de comportement du public

Dans la logique scientifique de la soumission des sujets de l'étude aux actes préparatoires, voilà que les publics-parents des enfants *Talibés* ont déclaré des intentions d'actions à entreprendre en faveur de la lutte contre la mendicité forcée dans les *Daaras*. Après avoir l'acte précédent qui est la souscription à l'acte. Mais, comme indiqué plus, nous avons voulu être prudent et même critique face à des promesses, fussent-elles fermes. Les intentions d'engagement du public-parent de l'étude n'ont, de ce point de vue, pas été considérées, a priori, comme des actes réalisés. Ainsi que l'auraient fait certains dont font allusion (Joules et Beauvois).

Pour notre, nous avons voulu aller jusqu'à l'étape de l'évaluation des engagements promis par les sujets expérimentaux afin de tester la traduction concrète des initiatives annoncées. On peut toujours cette étape comme une mise à l'épreuve ou une vérification de la fiabilité du protocole, soit. Autrement dit, il s'agit d'apprécier si les promesses prises sont effectivement tenues, suivre l'engagement depuis sa perspective, simplement symbolique et déclarative, jusqu'à la dimension de sa réalisation effective et factuelle. Étant entendu que toute action entreprise en faveur de la lutte contre la mendicité des enfants est une preuve concrète d'un changement de comportement positif de la part du public expérimental. Encore plus pour ce public expérimental qui à, 80 % reconnaissent ne s'être jamais investis pour cette cause auparavant, ni en pensées encore moins en actes.

Et voilà qu'à la faveur de leur soumission aux facteurs l'acte préparatoire, érigé comme élément déterminant pour provoquer les comportements attendus, les sujets de l'étude se sont (re)trouvés après une souscription à l'acte préparatoire, à adopter, dans la même mouvance, des résolutions de conduites diverses et variées au profit de la cause en question ; en quantité et en qualité. Aussi dans une suite méthodique, convient-il en ce moment de la recherche de poser une troisième question de recherche suivante : Existe-t-il une corrélation entre actes préparatoires et changement en actes ?

De manière plus en (r)accord avec les résultats optimaux précédents avec lesquels les suivants seront liés concernant actes préparatoires et déclarations d'engagements, cette était peut être l'occasion de voir si le temps des réalisations a-t-il été aussi intense que le temps des engagements ?

Pour répondre à cette question, il a été utile d'organiser, à dessein, une réunion d'évaluation. Elle s'est tenue, 5 mois après la conduite de l'expérience de communication engageante. Précisément les 15, 16 et 17 novembre 2015, en présence de sujets expérimentaux de *Djéri Kao* et de *Diamafara*. C'est 2 mois, de plus, que la date qui était prévue dans le protocole de la démarche méthodologique définie à l'entame de l'étude.

Mais ce dépassement est dû à des raisons objectives dont la plus décisive a été le prolongement, anormal et exceptionnel, du calendrier culturel du Sénégal dans lequel la récolte qui se déroule d'ordinaire, au plus tard, entre le mois d'octobre et le mois septembre a eu, finalement, lieu en décembre de 2015. Or, pas de récolte, pas de commercialisation, par d'entrée de devises pour les publics-parents-cultivateurs, impossibilité alors de respect des engagements, surtout ceux de nature pécuniaire.

6.3.1 La force changeante des actes préparatoires

6.3.1.1 Des changements en actes effectifs sous l'effet d'un acte préparatoire

Dès l'entame de la réunion d'évaluation, il a été donné aux participants l'assurance et la garantie que la rencontre serait brève et ne porterait que sur une seule question. Alors, à tour de rôle, chacun des membres, allait répondre à la question du jour de la séance, pour sa première et sa dernière parole, avant que l'assemblée soit levée.

Pour cette prise de parole, il revenait aux sujets de l'étude de faire part à l'assemblée, de manière directe et claire, où est-ce qu'ils en étaient par rapport au respect de la promesse qu'ils avaient, librement et publiquement, prise en faveur de la lutte contre le phénomène de *confiage* des enfants, des *Daaras* itinérants et de la mendicité des enfants *Talibés*.

Une fois cette précision faite sur la démarche à suivre, il a été commencé, alors, la mise en route de l'activité qui se résume à vérifier si les engagements ont été, effectivement tenus par leurs publics engagés. Comme indiqué, en ouverture et en conformité à la consigne donnée, il n'a été posé que la seule question principale suivante, ainsi formulée :

Falilou Bâ : « À l'occasion de notre dernière rencontre, chacun d'entre vous avait identifié, de son propre chef et suivant ses possibilités, un acte militant en faveur de la lutte contre la mendicité des enfants Talibés qu'il s'était engagé à accomplir dans un délai de 2 à 3 mois. Où en êtes-vous aujourd'hui, chacun en ce qui le concerne, par rapport à la réalisation des engagements qu'il avait volontairement pris ? ».

En public et devant leurs pairs, les uns après les autres ont pris la parole et ont indiqué là où ils en sont avec leur promesse. Et, même, jusqu'à la manière dont ils se sont personnellement comportés par rapport à leur engagement, pour certains publics-parents qui étaient un peu plus prolixes.

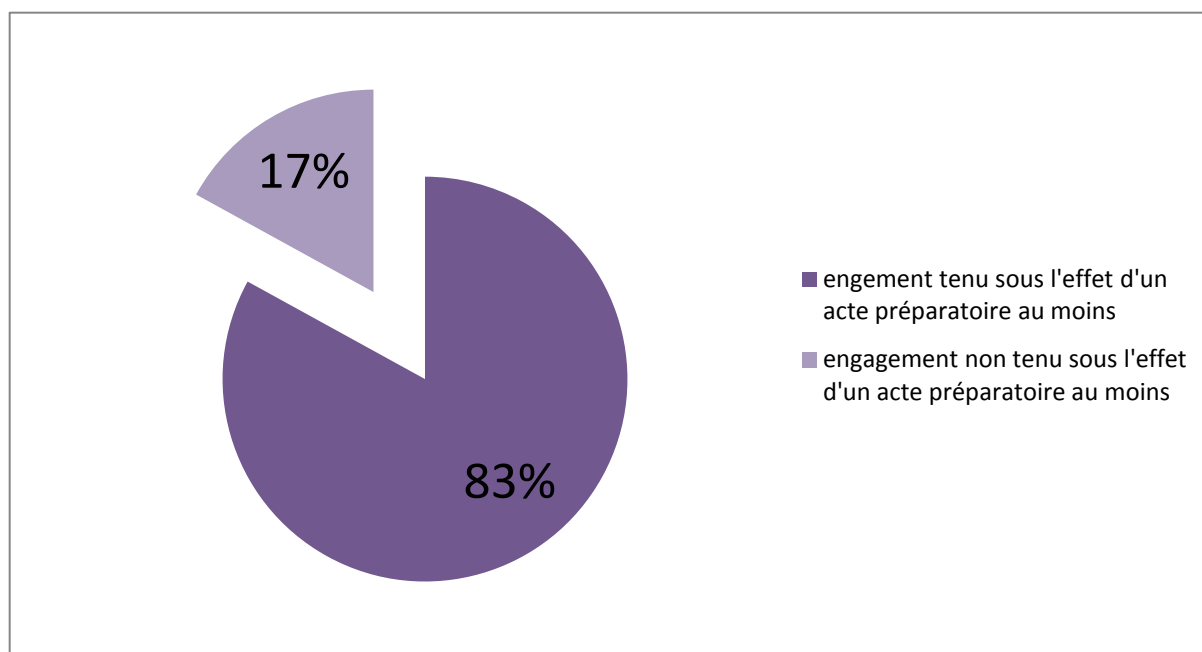
Pour les personnes empêchées et, qui ont pris la peine de s'excuser, elles ont également pris le soin de se confier aux personnes de référence de chaque village de l'étude ; Ibrahima Gueye et Kéba Gueye pour Djéri Kao et Matar Dramé pour *Diamafara*. Ces derniers, pour information, ont officieusement fini par acquiescer ce statut, pour leur statut dans le village et/ou pour leur implication au service des chercheurs et de l'expérience. De ce fait, à côté des discours directs des publics présents à la réunion d'évaluation, sont rapportés à l'assemblée les discours indirects des publics absents et excusés. Les histoires de ces situations d'engagement des sujets expérimentaux, recueillies sous leur forme singulière puis compilées, sont présentées dans les lignes qui suivent.

Dans l'approche qualitative qui est adoptée pour cette recherche, ces récits de vie vont faire office de données primaires de même qu'ils vont faire aussi objet d'une analyse synchronique et dynamique. La finalité est de permettre d'obtenir, entre autres résultats sur le sujet à l'étude et de sujets qui lui sont connexes, riches de beaucoup de données secondaires, ceux générés par l'expérience conduite sur la communication engageante dans le cadre de cette recherche.

Mais auparavant, il importe de souligner que l'acte préparatoire qui a "obligé" 91 % des sujets de l'étude à faire des promesses, en rapport avec des initiatives à prendre en faveur de la lutte contre la mendicité des enfants *Talibés*, s'est appuyé sur ses mêmes ressorts entraînants et a "contraint", de la même manière, les personnes engagées à tenir leur parole.

L'efficacité du protocole a surtout porté, sur son caractère peu coûteux, grâce auquel, il met les individus dans des conditions de facilité pour être à la hauteur des ambitions qu'ils se sont fixées eux-mêmes. Il correspond, en termes opérationnelles, à la latitude qui leur est donnée de prendre n'importe quel engagement pour contribuer à la problématique de la protection de l'enfant *Talibé*. La seule conditionnalité, à laquelle ils sont soumis, est que l'engagement déclaré, qui est laissé à leur propre appréciation, soit sensé, réaliste et réalisable.

Dans ce contexte stimulant, il n'est pas surprenant que la presque totalité du public de l'étude (public de toute condition expérimentale confondue : condition expérimentale 1 avec 1 acte préparatoire (1AP) et condition expérimentale 2 avec 2 actes préparatoires (2AP))⁷⁴, ayant participé à l'expérience se soit exécutée à hauteur de 83 %, et, dans le sens de leurs engagements ainsi que l'indiquent les scores du graphique ci-dessous.



Graphique 17 : population engagée sous l'effet d'un acte préparatoire au moins ayant tenu leur engagement

Falilou Bâ : Thèse, AMU, 2018

⁷⁴ Il est bon de préciser, d'emblée, à l'intention du lecteur qu'au niveau de ce point 6.3.1.1 intitulé Des changements en actes effectifs sous l'effet d'un acte préparatoire, l'analyse concerne les publics l'étude, toute condition expérimentale confondue : condition expérimentale 1 avec 1 acte préparatoire (1AP) et condition expérimentale 2 avec 2 actes préparatoires (2AP).

Avec un niveau de réalisation située à plus de 80 %, le résultat enregistré dépasse le seuil plus qu'honorable des résultats généralement obtenus dans des recherches de type qualitatif. En effet, lorsqu'il s'agit d'étude sur les causes sociales, les scores sont souvent bien tenus, ainsi les chiffres qui sont atteints, ici, donnent encore davantage aux conclusions sur l'efficacité de l'acte préparatoire à favoriser le changement en actes. De ce point de vue, cette théorie ne souffrirait d'aucun doute.

Toutefois, quoique dans les deux villages de notre zone d'étude, les niveaux de performances soient très satisfaisants dans chacune des localités, il n'empêche qu'en élevant le niveau de concrétisation des engagements pris jusqu'à 100 % le public partenaire de l'un des villages (*Djéri Kao*, en l'occurrence) a fait preuve d'un investissement, total et entier, en faveur de la lutte contre les phénomènes de *confiage* des enfants, des *Daaras* itinérants, de la mendicité des enfants *Talibés*. Ce qui mérite qu'on s'y arrête pour en appréhender tous les facteurs favorisants, d'ordre internes et situationnels, en plus de celui technique de l'acte préparatoire.

À *Djéri Kao*, puisque c'est de ce village dont il s'agit, la première marque de détermination totale de la localité en faveur de la cause de l'enfant a été la forte mobilisation des populations à la réunion d'évaluation. Ce qui augure, d'emblée, d'une fidélité des individus par rapport à leurs promesses. En effet, dans ce genre de situation, les personnes qui ont failli à leurs promesses trouvent, la plupart du temps, une excuse pour ne pas assister à ce type de rencontre qui va se transformer vite, pour ces derniers, en un moment inconfortable au cours duquel ils vont devoir se justifier par rapport à leur manquement, devant et en public.

Or ici, l'ensemble des publics-parents, qui avaient participé aux *focus groupes*, ont répondu présents à la séance de restitution.

Et curieusement, même d'autres personnes non concernées, *a priori*, pour n'avoir pas été conviées aux premières rencontres de prises d'engagement et, qui donc, n'avaient pas fait de déclarations d'intention face à nous, du moins, se sont néanmoins jointes au groupe.⁷⁵

⁷⁵ Cette présence et la réaction de ce groupe contrôle ont été très intéressantes à l'analyse. Elles nous ont révélé une mise en lien comportementale original que nous envisageons d'étudier prochainement dans un article. L'intégrer à cette étude ne permettrait pas d'en ressortir tout l'intérêt scientifique.

La forte présence, physique du public partenaire, est un baromètre pour attester de cet engagement contre la maltraitance de l'enfant *Talibé*, hormis le fait que les conditions de leur participation leur ont été simplifiées à tous les niveaux. La preuve, l'intervalle horaire situé entre 13 heures et 14 heures correspondant à l'heure où la réunion a été convoquée, à dessein, se trouve être un moment propice où les différents sujets de l'étude sont présents au village. Même pour ceux-là qui étaient aux champs situés, tout juste, aux abords des habitations. Localisation proche grâce à laquelle les populations se permettent, souvent, de rallier leur domicile à cette période de la journée pour (re)venir observer la pause-déjeuner.

En définitive, les résultats ont révélé que tous les sujets du groupe expérimental du village de *Djéri kao*, hommes et femmes, ont dans leur totalité, honoré les engagements qu'ils avaient promis de remplir. Matérialisés par le choix puis la réalisation d'un acte concret en guise de contribution à l'éradication de la mendicité des enfants *Talibés*. Même, s'il est nécessaire de signaler à l'attention du lecteur qu'ils s'y sont pris en deux temps, pour des raisons techniques que dont l'explication a été esquissée plus haut et qu'elle sera complétée plus loin. Au moment le plus opportun, pour l'analyse.

Mais, comprenons déjà, dans les grandes, que la cause est restée liée au prolongement anormal du calendrier culturel de l'année 2015 (année où a été effectuée l'étude de terrain) durant laquelle la période de récolte, qui se déroule d'ordinaire au Sénégal en septembre-octobre, s'est déplacée en décembre, moment de notre évaluation. Or, à cette période, les produits de la récolte n'étaient pas encore commercialisés. Dans ces conditions, les cultivateurs, dont la vente de ces produits constitue la principale source de revenus, ne disposaient pas encore d'argent pour pouvoir respecter leurs engagements. Surtout pour ceux, et ils représentent l'écrasante majorité, dont la promesse était de nature économique.

Face à cette situation, il a été convenu, d'un commun accord entre les différentes parties prenantes de cette recherche, de suspendre l'évaluation des intentions de promesses pour le groupe qui était le principal concerné, afin de la reporter à plus tard. D'attendre le temps nécessaire, jusqu'à ce que la récolte soit vendue d'une part, et d'autre part, de réaliser la réunion d'évaluation par le procédé de l'entretien téléphonique, beaucoup plus souple.

Par ailleurs, les femmes de *Diamafara* aussi, regroupées dans une seule et même association, avaient tenu à prendre des engagements concertés pour rester en conformité avec l'esprit de leur groupement, dont la règle de base est la démarche participative et consensuelle, en toute circonstance. Raison pour laquelle malgré notre insistance, lors de la première réunion des engagements, pour leur "arracher" sur le moment une ou des promesses individuelles, elles étaient restées fidèles à la philosophie de l'association, qui veut qu'elles se concertent d'abord avant de donner une position unanime du groupe.

Marque d'une "conscience associative" pour un groupement vivant et viable⁷⁶. Elles nous l'avaient fait bien comprendre, de manière explicite, à travers les propos illustratifs de quelques membres du groupe. En chœur, elles ont, fortement, opposé un *niet* catégorique à notre demande, de faire une exception à leur règle. Pour une fois, en notre faveur.

Deuxième intervenante : « Pour ce qui est des engagements, je propose que vous nous laissez le temps de les mûrir chacun de son côté d'abord et de nous retrouver entre nous pour les partager et les arrêter officiellement en public à telle enseigne que si vous revenez

⁷⁶« La solidarité des populations rurales restes certes, la base de la naissance et développement des groupements, mais elle ne suffit pas. Pour qu'un groupement puisse grandir et atteindre ses objectifs, il faut que se développe en plus, chez ses membres, ce que l'on peut appeler la "CONSCIENCE ASSOCIATIVE" ou encore la "MORALE ASSOCIATIVE". Cette dernière est une nouvelle forme de solidarité villageoise, basée sur le respect scrupuleux de règles autodéterminées qui régissent les organisations. Elle est aussi la conscience aiguë que celles-ci sont devenues des structures socio-économiques et politico-culturelles importantes dans l'organisation sociale. Enfin, c'est la reconnaissance du fait que les groupements sont le type d'organisation le plus apte à apporter des solutions aux problèmes du terroir. La morale associative est donc un "SAVOIR-ETRE", une attitude nouvelle, un comportement nouveau, librement consenti vis-à-vis des organisations villageoises » (Sarr : 25). Grâce à cette association, les femmes y puisent une force de résistance dont elles ne disposent individuellement et qui leur permettent d'obtenir des acquis dans combats pour l'amélioration de leurs conditions sociales. Sylvie Thiéblemont Dollé (2014 : 112-114) nous en apporte la preuve : « Ainsi, dès 1993, l'engagement associatif de ces femmes ajouté à ma présence de chercheur ont contribué à faire entendre leurs discours de dénonciation et à les faire se sentir moins exclues du corps social, moins sujettes à discrimination et aux critiques émanant des hommes de leur propre communauté [...] Pourtant, malgré ces difficultés et pour le moins difficiles à combattre, ces femmes expatriées ont peu à peu réussi à mettre fin à des traditions qu'elles avaient d'abord subies, acceptées et critiquées, par leurs activités associatives et en raison de nos échanges qui, à les entendre, les avaient influencées ».

sous peu qu'on puisse vous faire part d'engagement réfléchis et solides ; nous les femmes.

Dramé : donc si je vous comprends bien, vous allez convoquer une réunion sur la question des engagements personnels que chacun voudrait prendre en faveur de la lutte contre le phénomène du confiage des enfants, des Daaras itinérants, de la mendicité des enfants Talibés ?

Falilou Bâ : « Donc nous retenons que vous allez personnellement convoquer une réunion sur la question des engagements à prendre en faveur de la lutte contre les fléaux des Daara ».

« Deuxième intervenante et la même intervenante réitèrent les mêmes propos tenus précédemment sur ce point précis comme quoi la décision de se réunir sur cette question se fera de manière collégiale dans le cadre des rencontres hebdomadaires qu'elles tiennent tous les mardis »..

Dramé à moi : « Elles veulent vous dire que, pour qui est de la réunion sur les engagements à prendre, elles ne parlent pas en leur nom propre mais au nom de toutes leurs camarades ici présentes.

Deuxième intervenante : À l'issue de cette réunion, nous pourrons vous dire clairement sur quelles actes ou actions nous engageons collectivement et/ou personnellement à réaliser dans la lutte contre le phénomène du confiage, des Daaras, de la mendicité des enfants Talibés ».

Falilou Bâ : « Des actes ou des actions pour venir en aide aux Daaras, aux enfants Talibés, aux marabouts ou qui éveillent les davantage les parents sur ces fléaux. Chacun peut faire un acte (...) Nous allons demander à Omar (chef du comité de protection de l'enfance à Diamafara) de consigner tous les engagements sur les

fiches confectionnées à cette occasion et que vous allez signer comme gage ».

Deuxième intervenante : « D'accord, dès que nous finissons de discuter et de recueillir les engagements pour chacune d'entre nous, nous allons les porter à la connaissance de Omar ».

Dramé : « D'accord, donc nous allons appeler Omar le mercredi pour connaître les engagements que vous avez pris ».

D'après les informations obtenues au téléphone, elles ont tenu parole et ont, effectivement, organisé la réunion le mardi suivant qui a coïncidé au 1^{er} août 2015. Les fiches qui leur étaient laissées, à cet effet, et sur lesquelles elles devaient consigner les engagements pris, nous sont parvenues quelques semaines plus tard.⁷⁷

Les engagements pris par ces femmes, finement analysés, donnent une idée sur les différentes tournures de leurs échanges autour de la question de faire des engagements individuels et/ou un engagement collectif. Finalement, deux visions semblent s'être confrontées, celle favorable à un engagement de toutes, collectivement et, celle partisane d'engagements personnels. L'option finale, qui a été retenue, fait écho au respect des deux esprits caractéristiques de l'association, à savoir la promotion d'une démarche, à la fois, collective et individuelle.

Dans cette optique, il a été pris un engagement commun à toutes et au nom de l'association, d'une part. Mais, cela n'a pas empêché que, d'autre part, il a été accepté et même encouragé, pour les membres de l'association qui le souhaitent, de prendre parallèlement des engagements individuels et à y souscrire librement. Ainsi, en plus de l'engagement de groupe, chacune d'entre elles, qui le souhaitaient, a eu à donner, en son nom propre, une promesse d'action en faveur de la lutte contre la mendicité des enfants *Talibés*.

⁷⁷ Pour comprendre cette lenteur relative, la distance entre Dakar et *Mabo (Diamafara)* fait environ 260 Km, qui est lui-même assez éloigné des villages de *Djéri kao* et de *Diamafara* en question. Si on ajoute à cette distance, l'état des routes impraticables, et encore plus en période d'hivernage au courant de laquelle elles sont coupées par les eaux de pluie de telle sorte que les voitures et les personnes n'ont d'autres choix que renoncer à rallier ce *no man's land*, la durée du parcours des fiches d'engagement jusqu'à nous devient compréhensible.

Pour ce qui est du sort réservé à ces différentes intentions comportementales, la présidente de l'association des femmes de *Diamafara*, venue assister à la réunion d'évaluation pour représenter aussi son organisation, clame haut que cette dernière a entièrement respecté le contrat pour lequel elle s'était engagée. La conclusion très positive qui peut être tirée à la lumière de ces propos est, donc, que toutes les femmes de *Diamafara* de notre étude, membres de l'association ont, d'emblée, et sous le couvert de celle-ci, posé, au moins, un acte concret en faveur de la lutte contre les phénomènes de *confiage* des enfants, des *Daaras* itinérants et de la mendicité des enfants *Talibés*.

Mais une telle configuration, où l'individu est confondu au groupe, peut paraître quelque peu facile. Peu convaincu, dans ce cas présent, par la logique symétrique qui voudrait que la performance de l'un devient celle de toutes, d'une part, et que celle de toutes soit imputable à chaque membre du collectif, d'autre part, nous avons voulu tester jusqu'où s'élève le niveau d'engagement de chacune d'entre elles en particulier (prises isolément). Pour cela il est fait, exprès, abstraction de l'engagement qui a été réalisé sous le sceau de l'association pour ne juger que le niveau de réalisation de l'engagement pris, au niveau individuel. En rapportant le nombre total de femmes ayant, effectivement, honoré leur engagement au nombre de femmes individuellement engagées, il est atteint le niveau assez impressionnant de 75 % de serments respectés (public femme de *Diamafara* de toute condition expérimentale confondue : condition expérimentale 1 avec 1 acte préparatoire (1AP) et condition expérimentale 2 avec 2 actes préparatoires (2AP)).

Ainsi, malgré le poids des multiples accords donnés, la plupart de ces femmes ont tenu bon et ont réussi leur pari ambitieux, à la hauteur de leur implication dédoublée.

Mais d'autres, constituées d'une infime partie, ne semblent pas avoir finalement pris la mesure de leur engagement, pour n'avoir, ni assisté à la réunion, ni transmis à Matar Dramé, la suite qu'elles ont donnée à celui-ci. De la même façon qu'ont eu à le faire leurs autres collègues qui se sont excusés. C'est la seule conclusion que leur attitude inspire, *a priori*. Elles ne représentent qu'une portion à hauteur de 25 % seulement de l'ensemble du public de l'étude ; toute condition expérimentale confondue (D'ailleurs aucune femme du group expérimental de *Diamafara* n'a été soumise à deux actes préparatoires, donc elles sont toutes dans la condition expérimentale 1 avec 1 acte préparatoire (1AP)).

Toutefois, quoiqu'il en soit, il faut garder à l'esprit que toute la gent féminine de notre public partenaire de *Diamafara* a souscrit à un engagement et s'y est tenue. Pour la raison évidente, que s'il est reconnu à l'association une telle prouesse, logique alors de la reconnaître tout autant pour tous les membres que compte le groupe (même si dans le cadre de la rigueur de l'étude ; nous avons préféré considérer l'action de l'association comme symbolique et ne pas en prendre compte dans les résultats analysés au niveau individuel).

Par ailleurs, à une proportion moindre, mais, toujours, avec un niveau de réalisation acceptable, les hommes de *Diamafara* qui avaient promis de poser des actes contre les phénomènes combattus ont également respecté leurs promesses, à hauteur de 60 % contre 40 % (public-homme de toute condition expérimentale confondue : condition expérimentale 1 avec 1 acte préparatoire (1AP) et condition expérimentale 2 avec 2 actes préparatoires (2AP)).

Résultat d'autant plus intéressant que cette catégorie de public, a subi un certain nombre de facteurs dé-favorisants comparés aux femmes. D'abord, ils n'ont pas *surfé* sur un premier engagement collectif entraînant, comme celui qui a sûrement donné des ailes au groupe de femmes. Ensuite nous avons considéré, abusivement, pour des questions de lisibilité du protocole⁷⁸, que toute personne absente à la réunion d'évaluation sans avoir donné de justification comme un sujet expérimental qui sera considéré comme n'ayant pas respecté la parole donnée devant ses pairs⁷⁹. Enfin par curiosité scientifique, lorsqu'il est recherché l'identité des personnes qui se cachent derrière cette négation par les actes, il s'est avéré que ces dernières sont constituées globalement de personn(alités) dans le village. Mieux, le nom de ces derniers sont théoriquement associés à une mobilisation à fond autour de cette problématique par tous leurs pairs. Personne ne peut imaginer, de leur part, une posture autre et différente, enore moins contraire.

⁷⁸ Il a été décidé que tout sujet expérimental, dont on n'a pas eu la confirmation du sort qu'il a réservé à son engagement, sera considéré comme ayant failli à sa promesse. Ceci, par souci de lisibilité du protocole.

⁷⁹ À ce niveau aussi, nous avons fini par être un peu sceptique par rapport à cette approche, assez, abusive et arbitraire, motivée par une volonté de rigueur du protocole. Mais nous avons, à la fin de l'étude, relativisé cette position et la prendre à l'envers en considérant, cette fois-ci, de manière hypothétique. Il a été envisagé que toutes ces personnes absentes, sans pour autant avoir, pour une quelconque raison, fait part de leur (ré)action, allaient être considérés comme ayant respecté leur engagement, quand même. Ne serait-ce que pour apprécier alors comment il en serait pour les résultats de l'étude et pour la situation de l'enfant *Talibé* de *Diamafara*.

La raison, la plupart d'entre elles, occupent dans leurs villages respectifs, des statuts qui les rendent, officiellement, très proches et, socialement, encore plus impliquées par rapport aux questions des *Daara*. À cet effet, elles disposeraient d'une connaissance, plus avancée, à propos des difficultés dans lesquelles (sur)vivent l'institution et les acteurs directs, à savoir le marabout de *Daara* et ses *Talibés*. Aussi Sette Sall représente-t-il souvent *Diamafara* dans les rencontres inter-villages sur le sujet et, Omar Cissé est-il le Président du comité de protection des enfants de *Diamafara*, pour ne citer que ceux-là.

Au vu de leur statut qui milite pour la protection des enfants, cette attitude de non-respect de leurs engagements en devient tellement improbable qu'elle mérite d'être appréhendée. Qu'est-ce qui a bien pu se passer dans la tête de ces personnalités, qui dans le village de *Diamafara* sont, officiellement et humainement, considérées comme les plus investies dans ce combat, pour qu'elles en soient réduites à l'inaction. Au lieu de profiter de cette occasion où les conditions sont réunies pour faire progresser la cause, leur cause, encore un peu plus ?

À l'analyse, il s'est révélé qu'ils s'estiment s'être déjà inscrits dans cette dynamique solidaire de porter assistance et appui à des marabouts de *Daaras*, à des *Talibés* et même à des parents d'enfants *Talibés* ; et ceci depuis toujours. Pour cette raison, à quoi bon s'activer encore sur ce qu'ils ont l'habitude de faire, puisé surtout sous la dictée d'un tiers ? Si ce n'est pour faire plaisir à certains ou du moins, faire simplement de l'activisme se disent-ils intérieurement.

Écoutons d'ailleurs, à ce propos, ces deux cas atypiques, pris pour exemple, nous faire dans ce qui suit l'étalage de leurs actions de bienfaisance au profit des écoles coraniques.

Ceci, dans l'optique de nous convaincre de leur implication, traditionnelle, dans la lutte contre la maltraitance des enfants *Talibés*, d'une part.

D'un autre côté, ceci serait une façon habile, aussi, d'amener l'opinion à minimiser, à l'avance un éventuel non-respect dans les conditions de l'expérience de leur engagement à contribuer à la cause de l'enfant *Talibé* mendiant, si tant est qu'ils l'auraient pris :

Sette Sall : « Des actes qui militent pour éradiquer les phénomènes de confiage des enfants, des Daaras itinérant, de la mendicité des enfants Talibés, nous en avons posé, (re)posé, (rere) posé. Car dans ce village nous avons organisé tellement de réunions sur ces questions au point qu'à l'heure actuelle il y a des parents dont les enfants étaient confiés à des marabouts de Daaras hors du village qu'ils ont allés récupérer. De retour au village, ces enfants ne mendient plus, ne sont plus confiés et ils sont là tranquillement dans les concessions de leurs parents ; le matin, ils partent à l'école et le soir ils rentrent chez eux. Pour dire que nous avons fourni tous les efforts que nous avons au profit de notre village Diamafara ; et sur ces questions si dans les autres villages des efforts de cette intensité avaient été fournis, je ne dirais pas que la mendicité serait totalement éradiquée dans notre zone mais tout de même elle serait drastiquement réduite. D'autant plus que si j'observe bien dans notre village de Diamafara les enfants qui sont confiés à des marabouts de Daaras hors du village et qui mendient ; s'il y en aussi, leur nombre ne dépasse guère deux ou au maximum trois. Alors que par le passé, il arrivait souvent de voir un marabout à qui les parents ont confié leurs enfants prendre toute la troupe en direction de Dakar pour y passer la saison sèche (qui dure neuf mois, d'octobre à juin). Contre auparavant, il n'est pas rare de voir quelqu'un prendre toute sa famille et aller en ville. Mais actuellement, c'est très négligeable ».

Omar Cissé : « Oui, je prenais de telles initiatives, je les prends toujours et je continuerai à les prendre. Je n'allais pas en parler si vous ne m'avez pas interrogé sur cela car ce n'est pas mon habitude de parler des actes de bienfaisance que fais mais puisque vous me le

demandez. Il m'arrive de préparer un paquet que je vais poser discrètement à la porte du Daara du village ; aussi je remets à mes enfants des piles de batteries, tous les 15 jours, à mes enfants pour qu'ils les donnent au marabout afin d'alimenter l'éclairage car je sais que le Daara ne dispose pas d'énergie solaire pour permettre aux enfants d'apprendre tout le temps que nous le souhaiterions ; d'ailleurs il n'en dispose pas encore jusqu'à l'heure où je vous parle. À ce propos, nous nous mobilisons et nous menons des démarches pour recevoir une aide dans le sens de disposer d'un bon solaire et même pourquoi pas d'électrification du village ».

Leurs discours sonnaient déjà comme une réserve, un scepticisme, au vu de la manière dont ils ont tenu à préciser comment ils s'y prennent pour apporter, généreusement, régulièrement et librement, leur contribution à la lutte pour l'éradication des facteurs de lutte contre la mendicité des enfants *Talibés*. L'accord verbal, qu'ils ont fini par donner afin de réitérer leurs actes, l'a été plus par politesse que par conviction, du fait que le comportement qui est sollicité de leur part est considéré, à leurs yeux, comme *superflu*.

Donc, finalement il est aisé de comprendre que ce manquement, à leurs engagements ponctuels en faveur de la lutte contre la mendicité des enfants *Talibés*, relèverait plus d'un inconfort psychologique à se résoudre à (re)copier un schéma imposé, plutôt qu'à un défaut de volonté en faveur de la cause. Nous sommes en présence d'individus qui ne sauraient souffrir, de devoir agir sous la dictée de personnes étrangères, pour exécuter des actions qu'ils estiment accomplir, habituellement, suivant leur *timing* propre et de leur propre chef. Encore de surcroît, depuis longtemps déjà.

En résumé, il s'avère que pour un petit groupe du public de *Diamafara*, l'effectivité des engagements pris n'a pu être vérifiée. Ces individus n'ont pas, d'ailleurs, jugé bon d'assister à la rencontre d'évaluation et, par conséquent, n'ont pas eu à se prononcer sur leur (in)action. Des tentatives d'explication, sous forme de rumeurs (re)sorties au niveau de l'assemblée, font état du fait que leurs champs, se situant à des distances très éloignées, les auraient maintenus en dehors du village, aux heures de la réunion.

Mais cela reste des propos purement informels, d'autant que les concernés n'ont pas fourni à Matar Dramé, personne-référence de l'étude dans le village, des justifications. Sur les motifs de leur absence, d'une part. Mais encore problématique, ils n'ont pas informé Matar Dramé sur le sort qu'ils ont réservé à leurs engagements, d'autre part. Alors que c'est cette démarche que les sujets expérimentaux ont officiellement convenu de suivre, pour des cas d'indisponibilité de ce type.

D'ailleurs, fort de son statut de personne-référence de l'étude dans le village, Matar Dramé a senti le besoin de faire, justement, le point sur l'état du respect des engagements à *Diamafara*. Pour ce faire, il a dressé la liste détaillée des personnes ayant tenu parole ou non ; avec une comptabilité bien établie, en plus.

« Makhtar Dramé : Les personnes qui avaient pris l'engagement de poser un acte concret en faveur de la lutte contre les phénomènes de confiage des enfants, des Daaras itinérants, de la mendicité des enfants Talibés dans le groupe des femmes qui ont participé à la première rencontre sont : Bodé Diané, Mame Astou Bâ, Khady Ndao, Fatou Diané, Arame Coumba Dia, Khady Dramé, Khady dramé (N°2), Ada Thiall, Ndèye Yama Top. (...) En revanche Ada Thiall qui avait, elle aussi, librement et publiquement pris l'engagement de fournir de l'eau au Daara n'a pas jusqu'au moment où nous parlons honoré son engagement. Qui sait, peut être que ce sont les contingences de la vie qui l'en empêchent mais il reste qu'elle ne s'était pas encore exécutée jusqu'à cette réunion même si on peut avoir le préjugé favorable que sa défaillance au fait qu'elle l'a peut être seulement oublié. Ndèye Yama Top quant à elle avait certes adhéré au principe de s'engager mais sans pour autant avoir ciblé une action précise à réaliser comme objet de son engagement pour la lutte contre le confiage des enfants, les Daaras itinérants, la mendicité des enfants Talibés. D'ailleurs, elle n'a, à ce jour, fait aucun geste dans ce sens. Voilà déclinée la liste des

femmes qui avaient librement et publiquement pris l'engagement de poser un acte concret en faveur de la lutte contre les phénomènes de confiage des enfants, des Daaras itinérants, de mendicité des enfants Talibés.

Du côté des hommes, (...) voici la liste de ceux qui avaient librement et les hommes avaient pris librement et publiquement un engagement et qui au final ne l'ont pas honoré sont : Sette Sall, El hadji Omar Cissé, Modou Diané, Hamet Dia, Babacar Dia, Babacar Dramé. Ainsi, au total (les yeux figés sur ses notes en train de faire un décompte minutieux à voix basse, puis il relève les yeux et avance en toute certitude le chiffre suivant) il s'agit de 6 personnes, chez les hommes, qui avaient pris l'engagement de poser un acte en faveur de la lutte contre les phénomènes de confiage des enfants, des Daaras itinérants, de la mendicité des enfants Talibés et qui au final n'ont pas réalisé leur promesse. Autrement dit, dans le groupe des hommes qui s'étaient engagés ici à Diamafara au nombre de 20 ou 19 si je ne m'abuse, six s'ont pas honoré leur engagement contre le reste qui s'en ont convenablement acquitté des leurs ».

Jusqu'à ce stade de l'étude, les résultats de cette expérience confirment, à quelques exceptions près, que le recours aux techniques d'engagement, l'acte préparatoire ici en l'occurrence, permet de contribuer concrètement à la lutte pour la réduction de la maltraitance des enfants *Talibés* des *Daaras*. Grâce à des contributions multiformes exprimées d'abord sous forme de promesses d'appuis et d'assistance, transformées, par la suite, en actions concrètes de la part des parents du public de l'étude, en destination des enfants *Talibés* mendiants, de la population de l'étude et même des marabouts de *Daaras*.

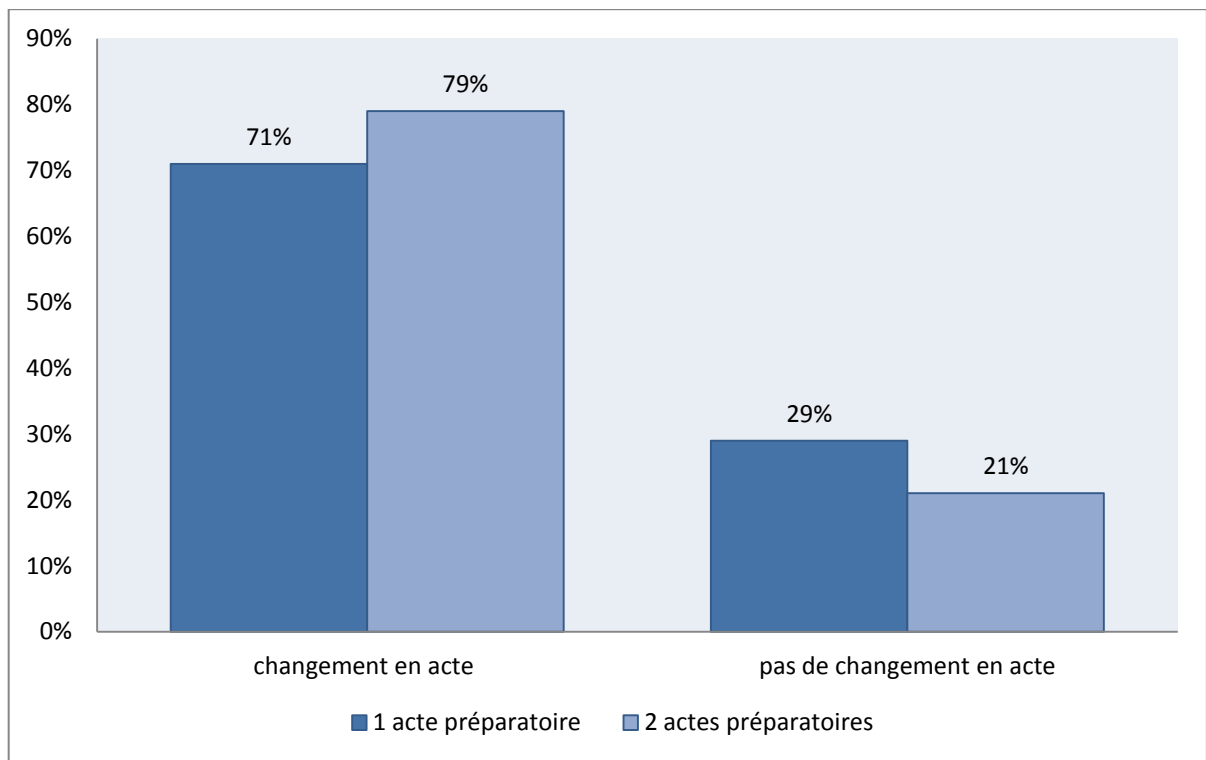
Ceux-là même qui soumettent les enfants, qui leur sont confiés, à des formes d'exploitation économique telles la mendicité. Sous l'emprise de difficultés qui précarisent les *Daaras* ou, par pure cupidité ?

En effet, d'après les informations recueillies sur ce point, 83 % des populations de l'étude ont joué un rôle actif contre ce fléau. Mais à des degrés divers, car tous ne se sont pas engagés au même niveau et dans les mêmes conditions. En effet pour rappel, le public de l'étude a été scindé, pour les besoins du protocole méthodologique adopté, en 2 groupes de deux conditions expérimentales : sujets de condition expérimentale 1 avec 1 acte préparatoire (1AP) qui regroupe 67 % de la population totale, d'une part, et, d'autre part, sujets de condition expérimentale 2 avec 2 actes préparatoires (2AP) qui comptent 33 %.

Alors, se poser la question de savoir lesquelles entre les actions des sujets expérimentaux sous l'effet d'un acte préparatoire et celles des sujets expérimentaux sous l'effet d'un double acte préparatoire ont été plus performantes dans la lutte contre la mendicité des enfants *Talibés* à *Djéri Kao* et *Diamafara*, prend tout son sens pour la dynamique scientifique dans cette recherche. Mais aussi et surtout, elle apporterait respect à l'esprit et à la rigueur de la méthodologie qui mettait déjà en perspective une étude comparée entre ces deux conditions expérimentales sus-citées. Ceci à travers une mise en concurrence de leurs performances engageantes au niveau du point 6.2.1.2 intitulé le *focus groupe* ; un second acte préparatoire...

6.3.1.2 Des actions en faveur de la mendicité des enfants *Talibés* diversement changeantes sous l'effet du double acte préparatoire

Par rapport à leur niveau, tout comme, à leur forme d'implication dans la lutte contre la mendicité des enfants *Talibés*, le postulat de départ est que le public sous l'influence d'un seul acte préparatoire (sujets de condition expérimentale 1 avec 1 actes préparatoires (1AP)) et celui sous l'effet d'un double acte préparatoire (sujets de condition expérimentale 2 avec 2 actes préparatoires (2AP)) allaient logiquement connaître une situation d'investissement à double vitesse. À l'avantage quantitatif du second groupe comme en atteste l'effectif qui s'est mobilisé dans ce dernier groupe (sujets de condition expérimentale 2 avec 2 actes préparatoires (2AP)) au détriment de l'effectif mobilisé au niveau du premier groupe (sujets de condition expérimentale 1 avec 1 actes préparatoires (1AP)); au vu des résultats indiqués dans le graphique ci-dessous :



Graphique 18 : rapport entre population de l'étude ayant tenu leur engagement respectivement sous l'effet d'un acte préparatoire et deux actes préparatoires ; en nombre

Falilou Bâ : Thèse, AMU, 2018

La théorie statistique selon laquelle le nombre d'intentions d'engagements déclarées par un public partenaire évolue, proportionnellement, en fonction du nombre d'actes préparatoires qui lui est imputable, suivant la théorie de la communication engageante, est poussée, plus loin, pour être appliquée cette fois-ci au rapport entre acte préparatoire et changement de conduite. Là aussi, la logique se trouve respectée, avec la mise en relation des deux concepts, du moins à un niveau mathématique.

Aussi l'hypothèse de départ selon laquelle, dans un groupe expérimental, le nombre de personnes sous l'effet d'un double acte préparatoire est, quantitativement, plus nombreuse à être disposé à remplir le contrat pour lequel il s'était engagé que les publics sous l'effet d'un seul acte préparatoire est-elle vérifiée. À ce propos, les scores font état respectivement de d'engagements tenus chez les sujets de l'étude de la condition expérimentale 2 avec 2 actes préparatoires (2AP) pour 79 % de ce public contre 71 % pour les sujets de l'étude de la condition expérimentale 1 avec 1 acte préparatoire (1AP).

Ces résultats, intéressants, dans une optique d'analyse quantitative le sont encore davantage dans une perspective de recherche qualitative et sociale d'autant que : « L'étude qualitative des problématiques sociales peut aussi mettre au jour des processus que l'approche quantitative ne réussit pas à cerner ou tient pour négligeables » (Bryman, 1988 ; Mechanic, 1989). Mais que peuvent bien recouvrir les processus qui se cacheraient justement derrière ces chiffres et qui susciteraient tellement d'intérêt pour que : « L'accent est mis sur "tout le proche social" (Soulet, 1978b : 14) qui "porte alors sur l'histoire sociale des objets les plus ordinaires de l'existence ordinaire" [...] toutes ces choses devenues si communes, donc si évidentes, que personne n'y prête attention » (Bourdieu, Wacquant, 1992 : 209).

Ainsi, il devrait, en principe, être plus facile d'ouvrir ses yeux et de capter ce qui se trouve devant soi et à portée de regard, comme nous y invite l'approche qualitative, plutôt, que de se mettre à décoder les signes d'un langage implicite et, encore moins, à déchiffrer les non-dits d'un langage arithmétique. Dans ce cas, il ne serait pas inutile de ne considérer, dans tout l'arsenal du matériau communicationnel délivré par nos interlocuteurs, que ce qui est dit de manière explicite par le canal classique de la communication verbale.

À l'analyse, la lecture littérale et au premier degré des témoignages des populations qui ont franchi le pas du changement comportemental en faveur de la cause de l'enfant, sous l'emprise du double acte préparatoire (public de condition expérimentale 2 avec 2 actes préparatoires (2AP)), révèle que ce groupe est même allé plus loin que les limites qu'elles s'étaient assignées. Elles ont même passé, outre, leurs engagements initiaux et ont amélioré, de différentes manières, leur promesse originelle.

En voici la justification, à l'écoute du récit de leur histoire particulière :

Tableau 17 : d'un double acte préparatoire aux changements instituants en lettre

Localité	Des comportements promis aux comportements augmentés
Djéri Kao	<p><i>Arame Touré : « Bonjour à toute l'assemblée, je me nomme Arame Touré. À propos de l'enfant dont je vous avais parlé... Vous vous rappelez que j'avais pris comme engagement de prendre en charge un enfant à qui je devais assurer la nourriture, l'argent de poche et à qui je m'emploierai à l'appriivoiser jusqu'à ce qu'il ait confiance en moi et sente à rassurer avec moi. Depuis que cette décision a été prise, je m'y suis tenue strictement. Bien vrai que je ne lui réserve pas un couvert tous les jours, mais à chaque fois que vient mon tour pour cuisiner dans la maison, je lui garnis un bol pour goûter après quoi je l'appelle pour venir manger. Comme vous le savez, je m'étais engagé pour un seul enfant mais il se trouve que maintenant 3 autres enfants se joignent à lui pour venir manger à quatre autour du bol. Au départ donc, le bol était réservé à mon seul enfant Talibé pour qui je m'étais engagée à s'occuper mais il est arrivé aujourd'hui que ce sont quatre enfants Talibés qui s'assoient aujourd'hui autour du bol et se le partagent. Après qu'ils se soient bien rassasiés, je leur fais cadeau tantôt de 50 francs CFA pour chacun d'eux, tantôt 100 francs CFA pour chacun d'eux, selon mes moyens financiers du moment. S'il se trouve que je n'ai pas d'argent en ce moment-là précisément, je m'organise jusqu'à offrir 25 francs CFA à cet enfant-là à l'attention de qui j'avais pris l'engagement de le prendre en charge. Pour ce dernier, je me suis faite un point d'honneur de lui donner, à chaque fois que je le vois, 25 francs CFA en vertu de mon engagement. Étant donné que je vends le soir des plats pour le dîner, je lui en sers aussi tous les jours à lui et à sa bande de 3 s'ils l'accompagnent. Donc, comme vous le voyez j'avais promis de prendre en charge un seul enfant Talibé mais j'ai fini par élargir le cercle jusqu'à 4 enfants qui viennent régulièrement et trouvent leur bol à manger. Mon souhait est même, si mes moyens me le permettent, d'aller plus loin jusqu'à enrôler 10 enfants Talibés ; en plus du marabout de Daara.</i></p>

Lobé Lo : « Bien, je m'appelle Lobé Lo il se trouve même que lorsque vous venez ici la première fois pour nous inciter à prendre des engagements en faveur de la lutte contre les phénomènes de confiage des enfants, de Daaras itinérants, de mendicité des enfants Talibés, j'avais déjà pris à ma charge un enfant Talibé. Mais après votre venue, j'ai ajouté à cette charge un marabout de Daara que je prends aussi en charge de manière supplémentaire. (...) Quant au Marabout, je m'emploie de temps à autres à lui préparer des mets que je lui apporte ; je lui fais parvenir également des cadeaux de toutes sortes à l'attention des enfants Talibés du Daara. (...) La nouveauté est le Marabout de Daara que j'ai pris en charge depuis votre passage ; en plus de l'enfant Talibé dont je m'occupais déjà.

Falilou Bâ : Thèse, AMU, 2018

La théorie de l'acte préparatoire comme facteur multiplicateur de changement comportemental, qu'il entraîne, se dédoublerait ainsi de la théorie de l'acte préparatoire comme facteur intensificateur de changement de conduite. Dans les propos rapportés sur le tableau ci-avant, il s'est révélé, avec la mise en lien établie entre les deux concepts en question, que la ferveur dans le changement de comportement pourrait, aussi, être fonction croissante du nombre d'actes préparatoires. Autrement dit, au rythme de l'évolution de ce principe engageant, les chances de réaliser les intentions d'engagements promises s'accroissent de manière substantielle.

La pertinence de cette hypothèse réside dans la démonstration faite, qu'autant les actes préparatoires connaissent une évolution quantitative, autant sont renforcées la mobilisation et la rigueur dans le respect des serments donnés par le public.

Cette exaltation dans les (pré)dispositions théoriques n'est-elle pas confirmée dans les (ré)actions concrètes des sujets de l'étude qui ont fait des promesses ? L'enthousiasme perceptible et, même, noté chez ces derniers, en cette circonstance, qui s'est traduit par des formes d'intensification et de multiplication des actes promis, ne s'est-il pas renforcé, encore plus, pour finalement prendre des airs de zèle ?

Dans le cas échéant assiste-t-on alors à des scènes dans lesquels, le public expérimental se laisse aller à une amplification des actes pour lesquels il s'était initialement, librement, publiquement et lucidement engagés. Et ceci, à travers deux postures, précises, adoptées de manière singulière ou de manière collective que sont : la pérennisation et l'institutionnalisation de nouvelles pratiques et valeurs pour le public, d'une part, et/ou leur appropriation et leur élargissement, d'autre part.

L'analyse textuelle des récits des publics de l'étude (sujet de toute condition expérimentale confondue : condition expérimentale 1 avec 1 actes préparatoire (1AP) et condition expérimentale 2 avec 2 actes préparatoires (2AP)) sur la qualité et le niveau d'observation des engagements qu'ils avaient pris, pour la lutte contre la mendicité des enfants *Talibés*, fait ressortir le champ lexical de la détermination qui accompagnerait leurs (ré)actions. En effet, il est relevé, dans ce cadre, le groupe sémantique de l'énergie débordante et/ou de la persévérance.

Aussi, les comportements nouvellement adoptés, conjugués aux indices temporels, indiquent-ils que le parent de l'enfant *Talibé* ne fait pas, seulement, un geste unique pour la cause, comme il le lui a été implicitement conseillé et comme il l'avait promis, aussi initialement. Mais il décide, explicitement et souverainement, d'inscrire ses (ré)actions dans la durée. Ainsi, pour aller au secours de l'enfant *Talibé* exploité, il prend la résolution de "faire toujours", de "continuer à faire", de le "réitérer chaque année" et même de faire "à chaque fois que c'est possible" au profit de l'enfant maltraité, au-delà du *timing* qu'il avait arrêté, d'après ses propres déclarations.

Pour illustration, dans nos résultats d'enquête par entretien, nous sélectionnons certains *verbatim*s qui ont trait avec les enjeux de pérennisation et d'institutionnalisation de nouvelles pratiques et valeurs pour le public. Avec les exemples de *verbatim*s d'*Anthia Touré*, de *Yacine Touré*, de *Fatma Cissé* dans lesquels on retrouve le champ lexical de la persévérance, avec les termes suivants :

Anthia Touré : « Je me tiens toujours à ces engagements que j'avais pris ».

Yacine Touré : « Je vous réitère ici que je reste fidèle aux engagements que j'avais pris devant ; je les honore et je vous donne ma parole que je souhaite continuer à les honorer. Merci ! ».

Fatma Cissé : « C'est dans cette que je m'inscris et dans laquelle je voudrai continuer à m'inscrire ».

Source, Bâ thèse AMU 2018 : 688-690

Sur un autre registre, mais toujours dans la même démarche de communication engageante, d'autres comportements nouvellement adoptés, (dé)multipliés par des facteurs numériques, démontrent aussi que le parent de l'enfant *Talibé* ne fait pas, seulement, un geste modeste pour la cause, comme il le lui a été implicitement suggéré et comme lui, aussi il l'avait initialement déclaré. Mais, il décide, explicitement et souverainement, d'élargir ses (ré)actions dans des proportions plus importantes que celles qui étaient promises. Ainsi, pour aller au secours de l'enfant *Talibé* exploité, il prend désormais l'option d'ajouter et même de multiplier le nombre de (ré)actions prévues. Ainsi, lorsqu'il passe des déclarations d'engagement à leur réalisation effective, il les augmente de 1 à 2, de 1 à 3 ou 4 et même de 2 à 10, d'après leurs propres dires.

Pour illustration, dans nos résultats d'enquête par entretien, nous sélectionnons de la même manière qu'il a été procédé plus haut, certains *verbatim*s aussi qui ont trait, cette fois-ci, avec les enjeux d'appropriation et d'élargissement d'une démarche de communication engageante pour le public. Avec les exemples de *verbatim*s de *Arame Touré*, de *Lobé Lô*, de *Mame Astou Bâ*, qui permettent de mesurer les efforts augmentés avec l'évolution ou l'aggrandissement des engagements de :

Arame Touré : « Comme vous le savez, je m'étais engagé pour un seul enfant mais il se trouve que maintenant 3 autres enfants se joignent à lui pour venir manger à 4 autour du bol ».

Lobé Lô : « j'ai ajouté à ma charge un marabout de Daara en plus, de manière supplémentaire ».

Mame Astou Bâ : « Je m'étais engagée à venir en aide au Daara par la dotation d'un livre coranique. Depuis lors, j'ai fourni au Daara un lot de dix livres coraniques ».

Source, Bâ thèse AMU 2018 : 688-690

Au vu des résultats obtenus à partir des recherches de terrain, il ne fait aucun doute que le contrat scientifique et moral, que s'était donné la communication engageante, qui est de favoriser la réalisation des changements en actes auprès du public expérimental de l'étude, est largement atteint. La présente expérience, déroulée au cours de cette étude, en est une confirmation supplémentaire. Les informations issues des *verbatim* recueillies auprès des sujets de l'étude même, en sont des illustrations factuelles.

Mieux, il apparaît, de manière réaliste et innovante, que le pari pris, par ces publics partenaires à travers leurs intentions d'engagement déclarées et consignées, est même dépassé par les actes posés. Cette amplification des (ré)actions, d'une partie du public de l'étude à hauteur de 9 % (public de toute condition expérimentale confondue : condition 1 avec 1 actes préparatoire (1AP) et condition 2 avec 2 actes préparatoires (2AP)), a été relevée, après évaluation des effets de l'expérience de la communication engageante sur les sujets. Aussi, de prime abord avons-nous considéré et, même mieux, avons-nous accordé un regard toute particulière à ces "débordements" intervenus au-delà du périmètre des objectifs définis, planifiés et attendus du programme.

D'abord sous l'angle des théories de l'évaluation.

Dans ce cadre, nous nous sommes alors dit, avoir à faire avec la notion d' « l'impact d'un programme [qui] consiste [aux] effets qui ne sont pas directement liés aux objectifs du programme. [...] ce type d'effets est très peu examiné en dépit du fait que cela soit très pertinent et important dans la compréhension [...]. Parmi les effets [...] d'impact [...] notons : les effets à plus long terme de l'intervention, les effets du programme sur une population non visée par l'intervention, les effets non prévus sur la clientèle du programme ou tout autre effet du programme dans l'environnement où il est implanté » (Bouchard et Cyr, 2010 : 463).

Seulement, le champ de l'évaluation constate que les limites des effets prévus sont dépassés, mais il n'apporte pas d'explication sur les causes du phénomène et, encore moins, sur les conséquences. Or pour les programmes, surtout ceux de nature sociale ou publique qui sont appelés à être corrigés, améliorés, dupliqués sur d'autres problématiques sociétales, l'enjeu et l'intérêt se trouvent justement dans la maîtrise du dispositif. N'est-ce pas là, l'une des raisons pour que les programmes d'intervention soient davantage soumis à une évaluation plutôt formative que sommative.

En revanche, analyser, comprendre, expliquer les facteurs d'influence qui inciteraient cette partie du public institué (9 % cités *supra*) à une tendance ou plutôt à une (pré)disposition à l'exagération et à l'agrandissement, par actes, des promesses déjà arrêtées, est un sillon novateur que certains spécialistes de la communication pour le changement en actes (comme Françoise Bernard, Robert-Vincent Joule, Léon Beauvois...) s'emploient désormais à creuser.

La découverte de cette forme de (ré)action du public face aux principes engageants, consistent à (ap)porter les intentions originelles, visiblement jusqu'au-delà de leurs possibilités intrinsèques. Cette (sur)élévation des promesses initiales à des niveaux inattendus et imprévus par le public et par la théorie, préfigure d'un nouveau paradigme de la communication engageante qui se caractérise par le passage du changement en actes à un changement instituant : « C'est pour rendre compte des travaux en cours consacrés aux relations complexes entre action – interaction – signification - institutionnalisation - que la notion de communication instituante complète celle de communication engageante » (Bernard, 2010 :3).

Mais, l'intérêt public et sociétal que revêt cet axe d'intervention encore plus pointu, dans la perspective de circonscrire le fléau social, en question, à des proportions non compromettantes au bien-être de la population, à défaut de l'extirper de manière complète et définitive de la Cité, est tout aussi élevé que son intérêt scientifique. La raison en est que, les problèmes sociaux ainsi dénommés n'accèdent à ce qualificatif lourd de sens, que lorsqu'ils ont atteint une envergure nationale voire mondiale, d'une part, et/ou lorsqu'ils s'inscrivent dans la redondance et dans la récurrence, d'autre part. C'est d'ailleurs souvent lorsqu'ils parviennent à une telle dimension, qu'ils préoccupent sérieusement la grande masse et la communauté du fait qu'elles en ressentent alors, à partir de ce moment, fortement, les contrecoups.

À ce niveau de contamination pandémique de la société par ce fléau, la cause finit ainsi, par voie de conséquence, à mobiliser forcément l'opinion publique concernée. Mais aussi, celle nationale et internationale comme l'est devenu le phénomène de la mendicité des enfants mendiants ou *Talibés* du Sénégal.

Arrivé à ce stade de large dissémination du mal social, en question, les interventions, souvent restreintes et localisées qui sont entreprises en vue de la résolution des problèmes sociaux d'une telle envergure, n'ont d'intérêt déterminant. Sauf si, elles débordent désormais la modeste sphère strictement locale, à l'intérieur de laquelle, les organisations sociales les traitent habituellement.

Élargies, dans ce cas, de manière suffisamment raisonnable pour agir sur l'ensemble du territoire social concerné, l'apport de la communication engageante ne se limiterait, seulement plus, qu'à influencer les conduites des personnes, pour une période donnée et ou dans un espace-temps limité. Le procédé serait, alors sans nul doute, à même de favoriser des progrès pour améliorer, substantiellement, une situation sociétale incommode dans le vécu de populations affectées par le phénomène social, en question.

Mais, la technique de la communication engageante aurait-il alors les ressorts nécessaires à même de favoriser cette révolution, inattendue *a priori*, dans la vie des populations touchées ? Autrement dit, disposerait-elle de suffisamment de potentiel pour être porteuse de solution durable et/ou globale à un problème sociétal à persistant et/ou grande échelle ?

Certainement oui, comme l'ont bien compris certains chercheurs de ladite forme de communication émergente, comme (Françoise Bernard, Robert-Vincent Joule, Léon Beauvois...).

D'ailleurs, pour avoir perçu et même découvert une des facettes des propriétés instituant de la communication engageante, ces spécialistes de la communication engageante se sont mis à (re)chercher, encore plus, du côté de ce nouveau et prometteur paradigme de la communication pour le changement en actes. Afin d'en cerner tous les contours théoriques et méthodologiques de sa performance instituant, qui ne sont pas encore ni totalement ni entièrement définis et ou délimités.

6.3.2 Comment élargir et pérenniser les résultats ?

6.3.2.1 Enjeux de pérennisation et d'institutionnalisation de nouvelles pratiques et valeurs et effets d'appropriation et d'élargissement d'une démarche de communication engageante

Selon certains spécialistes de la communication engageante, qui s'investissent activement dans le sous-champ de la communication instituante, le temps comportement social existe bel et bien, ou du moins, il doit être (re)trouvé. Son intérêt sociétal est lié au fait qu'il s'exprime sur une plage de temps suffisamment long pour arriver à couvrir la durée du problème social à résoudre. Dans la théorie, un tel temps : « se réfère en premier lieu et explicitement au temps du représenter social – dont le temps représenté comme tel n'est qu'aspect ou moment » (Castoriadis, 1975 : 291).

Mais la particularité du temps du représenter social et sa force se (re)trouvent dans sa caractéristique à envisager les événements sous l'angle de la répétition. Les faits qui se produisent ou qui sont produits, sous son *tempo*, vont et viennent invariablement dans un cercle vicieux, se reproduisent dans les mêmes circonstances, et, suivant la même rythme. Telle une dynamique itérative qui tourne et se (re)tourne sur lui-même, de manière immuable, de telle sorte qu' : « Á cela il n'y a rien à ajouter, de cela il n'y a rien à retrancher... Ce qui est, déjà fut ; ce qui sera, est déjà... » (Castoriadis, 1975 : 293).

Rapportée à l'échelle des (mauvaises) conduites de l'homme qu'il convient de changer, l'idée serait que, les (bons) actes adoptés à cet effet soient planifiés, sur ce même *tempo* cyclique, afin qu'ils s'inscrivent, désormais, durablement dans le cours d'un processus irréversible et récurrent. Approche de résilience crédible et déterminante, qui est plus susceptible à même de donner des résultats à la mesure des problèmes sociaux combattus, tels le phénomène de la mendicité des enfants *Talibés*, dont les caractéristiques particulières de leur manifestation sont : la résurgence, la récurrence et la persistance.

Pour arriver à ce stade de pérennisation et d'institutionnalisation des résultats obtenus, en termes de comportements positifs nouvellement favorisés chez le public partenaire, il serait perspicace, de faire de sorte, à les régler à l'heure du temps identitaire, dont Cornélius Castoriadis explique ainsi son inaltérabilité : « Le temps institue comme identitaire, ou temps de repérage, est celui relatif à la mesure du temps ou à l'imposition au temps d'une mesure, et

comme tel porte sa segmentation en parties « identiques » ou idéalement (et impossiblement) « congruentes ». C'est le temps calendaire, avec ses divisions « numériques », pour la plupart étayées sur les phénomènes périodiques de la strate naturelle (jour, mois lunaire, saisons, année), puis raffinées en fonction d'une élaboration logique – scientifique, mais toujours par référence à des phénomènes spatiaux » (Castoriadis, 1975 : 288).

Mais si la manière par laquelle, les problématiques sociétales ancrées, pour la plupart du temps dans des valeurs culturelles et des croyances religieuses doivent être éradiquées, est désormais toute trouvée. Par l'instauration chez le public partenaire d'une (pré)disposition, à la pérennisation et à l'institutionnalisation de ses nouveaux et bons actes adoptés d'une part et/ou et à l'appropriation et l'élargissement de, toujours, ses nouveaux et bons actes adoptés d'autre part d'une démarche de communication engageante. La démarche à suivre et les stratégies à mettre en œuvre pour arriver à (sur)entraîner les sujets expérimentaux et à les (sur)mobiliser vers des (sur)réactions en faveur de la cause sociale donnée reste encore un sujet d'interrogation qui n'est pas encore totalement tranchée. Au contraire, elle suscite toujours des réflexions, même chez les spécialistes des changements en actes.

À ce propos, il est établi que la question technique qui est soulevée par la dimension de la pérennisation des acquis comportementaux est nourri par : « les résultats obtenus dans ce paradigme [qui] ont conduit les chercheurs à s'interroger sur leur pérennité (cf. Burger, 1999 ; Dillard, 1991). Avec cette dimension de la pérennisation et de l'institutionnalisation de nouvelles pratiques et valeurs pour le public, la perspective instituante devient un objectif impératif de la communication engageante. Surtout, au regard de la nature des problèmes sociétaux qui défient le temps, et pour lesquelles problématiques sociales, la communication engageante cherche à trouver des solutions durables et/ou définitives.

Dès lors, la notion de la durée, à propos du temps de l'adoption de la nouvelle conduite chez le public, constitue une variable importante de réflexion chez les acteurs de changement comportemental. D'autant que, tant que cette force entraînant n'a pas atteint un tel niveau, les problèmes sociaux qui ont souvent la peau dure, peuvent ressurgir, à chaque instant et au moment où l'on s'y attend le moins.

Situation dont la survenue est encore plus plausible, et même l'est, très souvent en réalité, dans le cadre d'un projet social où les publics partenaires adoptent, généralement, les comportements promus pendant la durée de l'intervention, puis, retournent à leurs anciennes habitudes à la fin de celle-ci. Face aux limites du temps institué identitaire qui est celui du prévisible, du figé, s'oppose heureusement le temps institué imaginaire ou significatif ou encore (social) qui : « serait indéfinissable, irréparable, insaisissable » et contrairement à son pendant « ce qui y arrive n'est pas simplement événement répété, mais manifestation essentielle de l'ordre du monde tel qu'il est institué par la société considérée » (Castoriadis, 1975 : 289).

Or, face à l'épreuve du temps et au défi de la taille dont la problématique de la mendicité des enfants *Talibés* est confrontée, il s'impose à la communication engageante l'exploration de mécanismes communicationnels capables justement de produire des résultats plus étendus et plus inclusifs. Identifier cette ou ces technique(s) serai(en)t une découverte scientifique, qui permettrait d'introduire la communication dans la lancée d'une durabilité qui lui vaudrait d'être, à juste titre, (re)qualifiée par les mots composés évocateurs ou avec les notions assimilées et assimilables à : "innovante", "avant-gardiste", "durable". Des notions qui ont, aujourd'hui, la côte à juste titre, face aux problèmes émergents auxquels le monde actuel est confronté avec la limitation des ressources naturelles et l'épuisement des ressources pour la vie sur terre.

Pour ce faire, les expériences qui sont développées dans le cadre de la communication pour le changement en actes en particulier, devraient plutôt fonctionner comme des incubateurs dont l'efficacité de leurs résultats serait appréciée à l'aune de leur capacité à toucher et à impacter toute la population dans leur vie quotidienne, au-delà des seuls sujets expérimentaux. Mais aussi, sur des durées très longues, pour ne pas dire pérennes.

En attendant d'en arriver à ce temps du faire social, qui lui vaudrait d'être renommée communication innovante ou communication durable, cette forme de la communication engageante, qui se veut plus changeante que la norme prévue, avec un développement possible et supplémentaire vers l'inscription des comportements provoqués, dans le temps mais aussi dans l'espace, est dénommée par Françoise Bernard la communication instituante.

Son originalité qui fait aussi sa force par rapport à la première réside, dans son aptitude à assurer en plus, à l'acte qu'il a provoqué une pérennité, par sa durée dans le temps et, une représentativité, par son rayon d'amplitude.

La notion technique qui caractérise, ce plus, qu'apporte la communication instituante dans les effets de changement en actes de la communication engageante, est indiquée sous le qualificatif de *continuum*. Notion centrale, du procédé, qui est définie et schématisée ainsi qu'il suit : « Un des axes théoriques qui émerge du croisement des apports de la psychologie sociale et des SIC est de qualifier la communication engageante de communication instituante, avec l'étude d'un *continuum* :

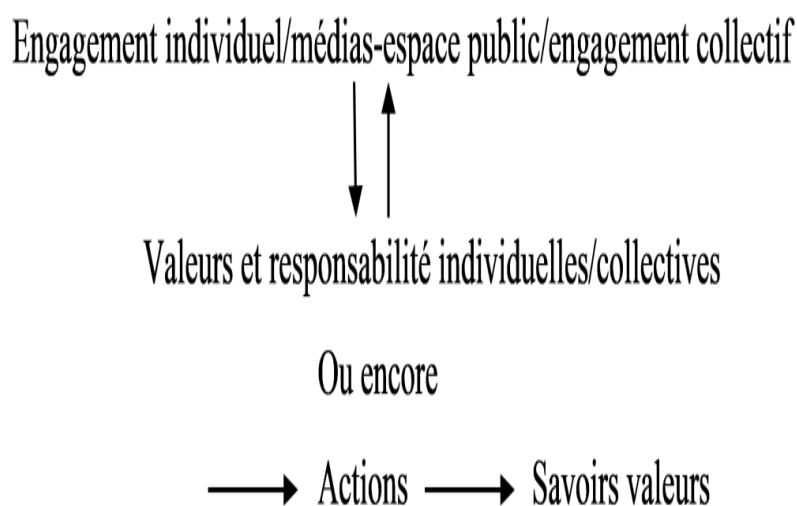


Figure 10 : *continuum* de la communication engageante à la communication instituante
(Bernard, (2009) : 3).

En plus clair, le circuit par lequel est matérialisée la trajectoire, allant de la communication engageante à la communication instituante, représente une mise en lien qui, à partir du primat d'une action ponctuelle peut aller dans plusieurs directions. Parfois dans des directions peu probables :

d'un engagement individuel a, certes, des valeurs et responsabilités individuelles et même jusqu'à celles collectives, ou encore, du passage d'une action modeste à des actes incarnés sous formes de normes, de valeurs partagées.

Sous ce rapport, la communication engageante devient un point de départ vers un ensemble de jonctions, dont certaines sont, aujourd'hui, connues grâce à l'action de certains : « chercheurs en SIC [qui] travaillent plus particulièrement la relation entre communication engageante et communication instituante (Bernard, 2006). Il s'agit, à partir de l'analyse des pratiques, de montrer comment s'effectue le double passage entre engagement individuel et engagement collectif d'une part, et, d'autre part, entre identification de l'acte et significations partagées. Ce passage s'effectue autour de pratiques de médiation et par des objets de communication [...] Par ailleurs, les chercheurs étudient comment l'action devenue collective est reliée à l'émergence d'une « culture de la responsabilité sociétale » (Bernard, 2004, 2006) » (Bernard, 2007 : 34).

Suivre ce *continuum* que favorise la communication instituante, dans le cas de notre recherche, nous a (a)mené à la découverte d'une mise en lien classique qui s'est présentée sous la forme d'un passage d'une action ponctuelle à une action stabilisée et ou renforcée. C'est celle-là qui nous est apparue, de prime abord, dans notre étude et que nous décrivons dans les lignes qui suivent.

Des engagements augmentés sous la forme d'une mise en lien classique

Il s'agit d'un *continuum*, entre changement en actes et changement instituant, qui s'inscrit sur la ligne d'une dynamique unitaire où le premier appelle et introduit le second qui, à son tour, complète le premier avant de s'élever au sommet de l'utilité sociale et sociétale. Andreasen, dans sa définition du marketing social, en fait, d'ailleurs, allusion lorsqu'il parle des comportements à adopter par des populations individuelles et, qui sont censés améliorer leur bien-être personnel, mais aussi, et celui de toute une collectivité.

Techniquement cela se traduit par la prise de décision de la personne ou du groupe de personnes à l'étape zéro de la trajectoire instituante, correspondant au niveau *micro*, suivie par l'étape *meso*, qui se matérialise par le changement en actes réalisé à hauteur individuelle ou du collectif, avant qu'elle ne soit adoubée par l'inscription du comportement adopté dans un processus pérenne et/ou dans un périmètre élargi coïncidant à l'étape *macro*.

C'est par cette métaphore du circuit, composé de plusieurs passages superposés avec des itinéraires distincts les uns des autres, que sont représentées les mises en lien possibles entre communication engageante et communication instituante envisagées par Françoise Bernard (2010 : 5) : « les chercheurs étudient certains passages, par exemple le passage entre significations individuelles et significations collectives, le passage entre action/cognitions individuelles ET actions/cognitions collectives. Il s'agit aussi de comprendre le passage entre communication engageante et communication instituante à l'œuvre dans ces recherches-actions. [...] ».

Dans les faits, ces schémas prévus peuvent recouvrir beaucoup de réalités distinctes. Le chemin, pour relier ces différentes stations, représente un circuit qui est constitué de plusieurs canaux qui peuvent se superposer, se confondre et aussi être distincts. L'essentiel est que le tracé suivi parte du point de départ *micro* qui est, le seul, qui soit commun à tous.

De là, l'engagement peut rallier différentes stations pouvant être des intentions individuelles ou collectives avant de faire escale aux arrêts intermédiaires, constitués par des actions collectives et de cognitions collectives coïncidant au niveau *meso*, dans le processus de changement de conduite. Pour enfin potentiellement outrepasser, dans le bon sens, le cadre délimité à l'origine.

Dans cet ensemble de mises en lien possibles qui sont ainsi définies, celle, originelle présentée ci-dessus, reliant les engagements pris de la part de publics appartenant à un même village au changement en actes effectivement consentis par ce même collectif jusqu'à l'amélioration substantielle par une partie de ces personnes engagées, de leur comportement initialement promis et ou à leur stabilisation, a davantage concerné notre public expérimental.

Ce débordement du cercle de la rationalité primaire se produit lorsqu'un public expérimental s'emploie à transformer une action conçue pour être conjoncturelle en une action qui devient structurelle : « Le passage, dans une situation de communication engageante, entre l'engagement individuel [...] concerne d'abord l'action ponctuelle vers une action plus systématisée et pérennisée individuelle (*cf.* le célèbre effet de gel de Kurt Lewin, 1951) » (Joule et Beauvois, 2002) » (Bernard, 2010 : 5).

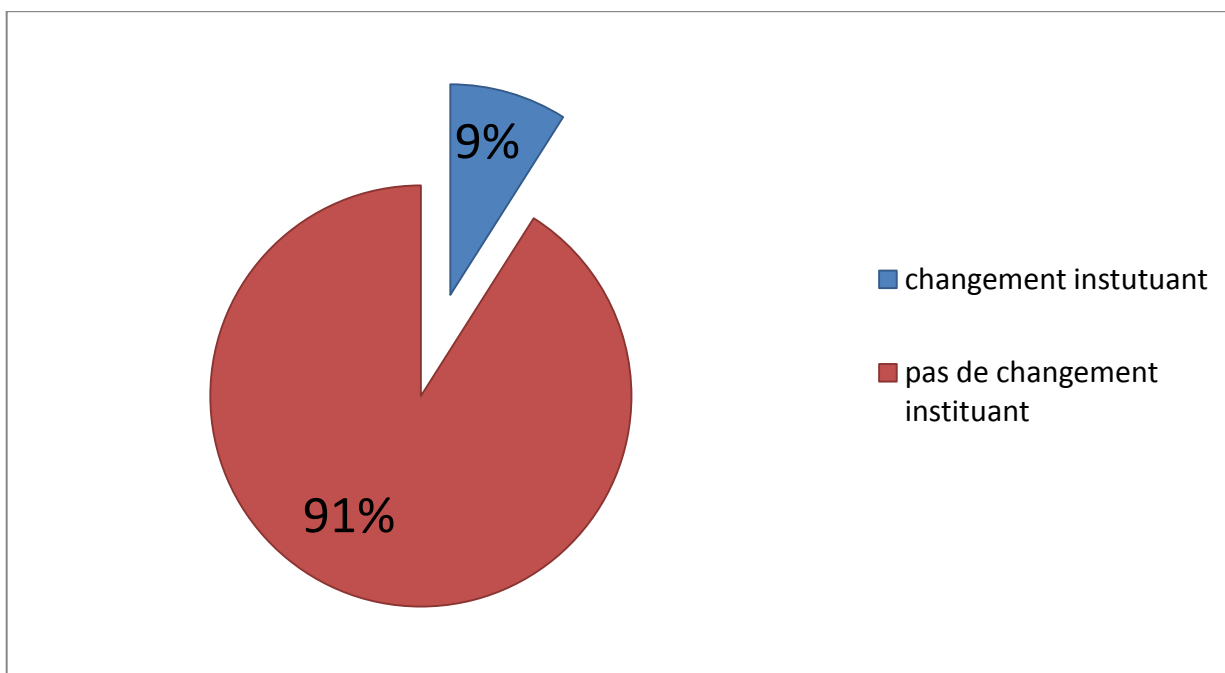
C'est le sort réservé aux promesses initiales des parents de *Djéri Kao* et de *Diamafara*, qui taillées sur la mesure de motivations réalistes, se sont retrouvées avec un destin beaucoup plus ambitieux sous le prisme amplifiant de l'acte préparatoire. Ou, du moins, ce que l'on en croit, à ce stade de l'étude. À condition de se contenter de cette justification au lieu de se décider à chercher d'autres variables explicatives potentielles. Optant pour cette deuxième démarche, plus conforme à une posture scientifique, on se demande, alors, quelle est cette technique qui pourrait permettre à la communication de réussir le challenge de changer, à la fois, une conduite au niveau individuel avant de l'étendre à l'échelle de toute une société.

Toujours mu par le même objectif d'améliorer, encore et toujours, les conduites initiales et celles attendues ?

Les vertus instituanes de l'acte préparatoire ?

Concrètement l'évaluation effectuée, sur les développements non attendus observés, au niveau des changements en actes accomplis par le public de l'étude, a donné les résultats, certes modestes du point de vue statistique, mais fort encourageants en tant que piste exploratoire à développer pour la communication d'action et d'utilité sociales. En plus de la réalisation de l'acte promis par 83 % du public partenaire qui s'était engagé, voilà qu'une portion de cet échantillon, à hauteur de 9 %, s'est montrée si enthousiaste qu'elle ne s'est pas, seulement, contentée de s'arrêter à la dimension de sa promesse initiale mais, elle a repoussé les limites des efforts prévus encore plus loin qu'elles étaient prévues et attendues. (Nous parlons ici de la population totale de l'étude : toute condition expérimentale confondue ; condition expérimentale 1 avec 1 acte préparatoire (1AP) et condition expérimentale 2 avec 2 actes préparatoires (2AP)).

Une dynamique instituante très prometteuse bien venue pour le paradigme de la communication engageante, qui est confrontée, de plus en plus à des problèmes émergents et ancrés, liés à la résistance problèmes sociaux et socitaux. De ce fait, ils deviennent de plus en plus difficiles et problématiques à modifier, aussi bien dans la durée que par leur taille.



Graphique 19 : population de l'étude engagée sous l'effet d'un acte préparatoire au moins ayant tenu leur engagement en l'augmentant

Falilou Bâ : Thèse, AMU, 2018

À première vue, ce groupe a ajouté un *bonus* à l'acte qu'il avait promis de réaliser, à l'origine. Les raisons leur sont propres à chacun d'entre eux dès lors, qu'à priori, rien ne les y obligeait à l'apparence. Explication convenable de prime abord, mais, c'est sans compter avec l'entremise de l'acte préparatoire pourrait-on dire. Encore une fois, nous prenons l'acte préparatoire comme variable d'analyse. Sur ce point, il est pris pour point de départ de l'étude des facteurs instituants, à ce stade de notre étude. Mais, non pas comme une fin en soi mais, plutôt, comme un moyen. D'autant qu'il reste à ce niveau de notre travail, la principale variable d'analyse à laquelle nous pouvons rattacher ce lien instituant. Il est d'ailleurs le seul principe jusque-là pris en compte et, qui nous a, aussi donné, jusqu'ici des résultats intéressants.

Donc, comme premier niveau d'analyse, il est reconnu qu'au travers l'éventail de ses effets, l'acte préparatoire pourrait aussi provoquer des effets imprévus et positifs par rapport à l'effet initial attendu. Mais très vite au cours de l'analyse, il est apparu à nos yeux l'intérêt scientifique de chercher à cette première variable explicative de la dynamique instituante des sujets d'étude, une autre en appoint. Le cas échéant, de l'ajouter à l'analyse pour soutenir et renforcer la justification scientifique de cette théorie instituante.

La raison nous est inspirée par le fait que, à peu près de la même façon qu'un double acte préparatoire peut être (re)lié au changement instituant, un seul acte préparatoire bien formulé peut, tout aussi, être corrélé au changement instituant ; indistinctement. Pour illustration, les publics de condition expérimentale 1 avec 1 acte préparatoire (1AP) répertoriés, dans le tableau illustratif n° 18 ci-après intitulé : d'un acte préparatoire aux changements instituants en lettre, ont aussi optimisé leur engagement originel en faisant plus que ce qu'ils avaient promis. Et pourtant, ils n'ont été que sous l'emprise d'un seul acte préparatoire auquel ils ont souscrit.

Aussi bien en quantité qu'en qualité, leurs actions instituantes ressemblent, à tout point de vue, à celles des publics de condition expérimentale 2 avec 2 actes préparatoires (2AP) identifiés plus loin au niveau du tableau n°17 intitulé : de l'identification de l'action aux actes instituants.

D'ailleurs, la particularité du graphique 19 représentatif du public instituant de l'étude, il est décompté aussi bien des sujets qui sont soumis à deux actes préparatoires que des sujets soumis à un seul acte préparatoire (population totale de l'étude : toute condition expérimentale confondue ; condition expérimentale 1 avec 1 acte préparatoire (1AP) et condition expérimentale 2 avec 2 actes préparatoires (2AP)).

Mais avant d'aller plus loin, dévoilons la liste des sujets expérimentaux sous l'emprise d'un seul acte préparatoire et la nature de leurs (ré)actions instituantes.

Tableau 18 : d'un acte préparatoire aux changements instituants en lettre

Localité	Des comportements promis aux comportements augmentés
Djéri Kao	<p><i>Anthia Touré : « J'avais pris l'engagement devant l'assemblée m'occuper d'un enfant Talibé qui n'aurait plus désormais ni faim, ni soif, qui ne serait plus dans le dénuement et qu'en cas de maladie, je le transporterai à l'hôpital et de lui acheter les médicaments pour ses soins. Je me tiens toujours à ces engagements que j'avais pris. Pour preuve, à chaque que je fais la cuisine je garde une part pour lui. Grâce à ce service alimentaire régulier qui je lui fournis systématiquement, d'autres de ses compagnons enfants Talibés accompagnent désormais ce dernier lorsqu'il vient chez moi pour manger sa part de nourriture que je lui réserve. À dessein, ses autres camarades viennent avec lui pour pouvoir, profiter de leur part aussi, de cette nourriture. Ainsi, une fois le repas servi, les autres Talibés s'assoient avec lui et se mettent à manger. Donc comme vous pouvez l'imaginer, ce n'est désormais plus que d'un seul enfant Talibé dont je prends en charge comme je l'avais clairement promis au moment des prises d'engagement mais il s'agit plutôt d'une petite horde d'enfants Talibés qui viennent profiter de la nourriture que je leur. Mais, le fait que l'engagement initial de prendre soin d'un enfant se trouve ainsi augmenté pour passer à la prise en charge de plusieurs enfants, ne me pose aucunement problème. Je peux l'assumer et je l'assume d'ailleurs sans coup férir ».</i></p>
	<p><i>Yacine Touré : « Bonjour tout le monde, je m'appelle Yacine Touré. Lors de votre dernière venue à Djéri Kao, j'avais pris l'engagement de prendre en charge un enfant Talibé dont je prendrai soin comme je le fais pour mon propre enfant. Jusqu'à l'heure où je vous parle, je me tiens scrupuleusement à mes engagements. Pour rappel, je vous avais donné m parole comme quoi j'allais lui donner à manger à chaque fois qu'il aura faim, à boire à chaque fois qu'il aura soif, des habits lorsqu'il sera en manque. De temps à autres aussi, je lui prépare un plat et l'invite à venir manger. Comme vous le savez, je devais m'occuper d'un seul enfant selon les termes de mon l'engagement que j'avais</i></p>

	<p><i>pris devant l'assemblée et devant vous, mais il se trouve qu'il n'est plus le seul aujourd'hui à venir manger mais il s'amène avec d'autres de ses compagnons enfant Talibés de Daara. En quelques occasions, je suis commerçante sur la place du village ; ce petit sachet de lait glacé que vous voyez là, c'est moi qui le vends. Il vient ainsi à tout moment et dit qu'il a envie d'un sachet de lait glacé que je lui offre naturellement. Je vous réitère ici que je reste fidèle aux engagements que j'avais pris devant ; je les honore et je vous donne ma parole que je souhaite continuer à les honorer. Merci ! ».</i></p>
	<p><i>Fatma Cissé : « Je m'appelle Fatma Cissé. Je vous dis d'emblée que je suis toujours fidèle aux promesses que j'avais faites ici devant l'assemblée et devant vous. L'engagement que j'avais pris consistait à m'occuper d'un enfant comme je le fais pour mon propre enfant. Lorsque je fais la cuisine, je lui prépare un plat individuel et je l'appelle pour qu'il vienne manger. Désormais, il ne s'agit plus de lui seul qui vient lorsque je l'invite à venir manger. Il vient accompagner d'une horde d'enfants constituée de ses camarades enfant Talibés et je leurs tous à manger. Lorsqu'un prochain jour il revient vers moi, alors je lui donne tout ce qu'il trouve à cet instant précis avec moi. C'est dans cette que je m'inscris et dans laquelle je voudrai continuer à m'inscrire ».</i></p>
Diamafara	<p><i>Mame Astou Bâ : « [...] Je m'étais engagée à venir en aide au Daara par la dotation de livres coraniques. (On entend la voix de Makhtar Dramé enjoindre l'ordre à Mame Asstou Bâ d'élever davantage la voix). Depuis lors, j'ai fourni au Daara un lot de dix livres coraniques dans l'intention de soulager les parents d'enfants Talibés, les mamans et l'ensemble de la famille. J'ai pris l'option ferme de pérenniser cette action et de le réitérer chaque année, s'il plaît à Dieu. En tout cas, c'est un vœu qui m'est cher ».</i></p>

En faisant une analyse comparée des performances instituant de l'acte préparatoire unique et du double acte préparatoire, il s'avère au plan statistique que les scores que donnent les deux procédés se tiennent de très près, dans une mouchoir de poche, avec respectivement 10 % du public de la condition expérimentale 2 avec 2 actes préparatoires (2AP) et 13 % pour le public de la condition expérimentale 1 avec 1 acte préparatoire (1AP), en ce qui concerne les sujets de la population de l'étude qui ont fait œuvre d'une survalorisation de leurs promesses.

En effet, non seulement toutes ces femmes avaient opté, de manière identique, pour le même type d'engagement correspondant à la prise en charge d'enfants *Talibés*. En ce sens qu'elles seraient, pour eux, des marraines et qu'elles leur assureraient la nourriture quotidienne. À l'exception d'une seule d'entre elles, en l'occurrence Mame Astou Bâ qui s'était, elle, engagée pour une contribution d'ordre didactique en faisant don au *Daara* et aux enfants *Talibés* de deux livres de Coran.

Ainsi au décompte, 9 % du public de l'étude (toute condition expérimentale confondue : sujets de la condition expérimentale 1 avec 1 acte préparatoire (1AP) et sujets de la condition expérimentale 2 avec 2 actes préparatoires (2AP)) ont fait plus que ce qu'ils avaient prévu de faire. Même si pour l'essentiel, elles (parce qu'il ne s'agit que de femmes sur le champ instituant de l'étude) ont mis à disposition les mêmes formes de contribution, qui de surcroît, se sont révélées aussi identiques de par leur nature. Alors qu'elles avaient promis de prendre en charge les besoins primaires d'un seul enfant *Talibé*, elles en sont finalement arrivées à offrir ce service à 2, 3, 4 autres enfants mendiants en plus.

Mais avec des résultats tellement proches en nombre et si identiques en nature, lorsque la puissance instituant est analysée sous l'angle de l'acte préparatoire (aussi bien pour 1 que pour 2 dans une approche comparative), ils se neutralisent (avec respectivement 13 % et 10 %) à tel point que cette situation nous amène à nous poser la question suivante : pourrait-on imputer le changement instituant, de manière spécifique et directe, au seul effet de l'acte préparatoire ?

Autrement dit, ne devrait-on pas se demander s'il n'y aurait-il pas, potentiellement, un autre facteur qui viendrait, à côté du principe de l'acte préparatoire, contribuer à (pré)disposer encore davantage le public de l'étude, (toutes les deux conditions expérimentales confondues :

condition expérimentale 1 avec 1 acte préparatoire (1AP) et condition expérimentale 2 avec 2 actes préparatoires (2AP)), à augmenter davantage l'effort prédit. Même si, il ne fait aucun doute, que pour avoir été à l'origine du changement en acte, tout court, qui est l'étape initiale et obligée vers le changement instituant, l'acte préparatoire constitue, de ce fait, du coup et en toute logique, un déterminant actif et même fondamental dans la dynamique instituante des changements en actes. Pour cette faculté, le procédé de l'acte préparatoire fait donc, d'emblée, partie intégrante du processus instituant.

Mais tout de même, bien qu'il se révèle être un vecteur amplifiant du comportement, initialement promis, par le public partenaire, avec une force d'influence effective, il s'avère que dans cette présente étude, elle n'est pas le facteur unique à favoriser, à lui seulement et définitivement, la dynamique instituante observée.

Alors, la logique scientifique nous suggère de chercher cet autre ou même ces autres principes favorisant(s) des actes instituants relevés. Alors s'ouvre, pour nous, une nouvelle phase exploratoire où nous allons à la quête de justificatifs pour (re)trouver et comprendre le(s) facteur(s) potentiel(s) contributif (à côté de l'acte préparatoire) à la (sur)venue de cette posture instituante. Posture pleine de promesses pour la lutte contre la maltraitance des enfants mendicants ou *Talibés* au Sénégal.

Dans ce cas, l'interrogation qui nous interpelle se pose dans les termes suivants : quel est donc, à côté de l'acte préparatoire, cette composante du protocole de l'engagement, qui pourrait fonctionner aussi comme un facteur de sur-motivation ayant favorisé sur le public expérimental des sur-actions, en comparaison aux actions désormais simples pour lesquelles il s'était engagé ?

De prime abord et, à défaut d'élément scientifique évident, pour appréhender les éléments techniques qui favorisent à la base qui entretiennent et soutiennent activement la ferveur instituante du public expérimental, le justificatif simpliste qui pourrait être brandi pour expliquer la raison pour laquelle ces sujets de l'étude se sont mis à apporter des (ré)actions largement supérieures aux promesses déclarées, pourrait relever de la logique.

Alors, l'argument primaire pourrait être le fait que personnes instituées ont certainement les moyens de leurs (sur)actions ; des moyens qui se situeraient largement au-dessus des contributions annoncées, pourrait-on supposer.

Mais, le motif qu'elles se soient senties encore (sur)mobilisées pour la cause, au regard de l'enthousiasme noté dans les discours qui accompagnent, leurs (sur)actions, ouvrirait une piste de recherche plus enrichissante. Avec des interrogations beaucoup plus pointues, orientées sur le pourquoi, sur le comment, sur le où, sur le quand etc. On aurait, là, autant de champs de questionnements dont les réponses aideraient à comprendre, un peu plus, les dynamiques à la base développements instituants observés sur ces publics de l'étude. Et la liste de questions possibles n'est pas exhaustive.

Sous ce rapport, force est alors de reconsidérer, sous un autre angle plus sophistiqué et plus scientifique, la tentative de réponse à la question initiale posée, plus haut dans ce cadre. Qui pour rappel, nous avait, tantôt, amené à nous demander quel est, donc, ce principe qui à côté de l'acte préparatoire, (pré)dispose les sujets de l'étude à transformer des changements ponctuels en changements constants ?

6.3.2.2 Amplifier les effets de l'acte préparatoire : le rôle de l'identification de l'action ?

Le principe de l'identification de l'action a été étudié par Wegner et Vallacher qui distinguent trois niveaux d'identification de l'action (Joule et Beauvois, 1998-2014). En communication engageante, ces auteurs soulignent le point suivant : « c'est l'identification de l'acte à un haut niveau qui permettrait la persévération. On peut alors s'interroger sur l'impact du processus cognitif d'interprétation et, au-delà, l'identification sur la persévération comportementale une fois les individus engagés » (Girandola, 2003).

Si c'est l'identification de l'action, comme le laissent penser les spécialistes sus cités, alors de quelles manières se manifestent les formes du principe de l'identification de l'action ? Jusqu'à quelle niveau peut-il (sur)engager le public ? Et surtout, sur quels ressorts techniques s'appuie-t-elle ?

L'identification de l'action comme principe instituant des changements de conduite ; un autre angle d'analyse

Dans le champ de la communication engageante, en plus de participer à l'objectif de changement en acte, on prête également au dispositif de l'identification de l'action, donc, des vertus de changement de comportement continu et/ou augmenté. Dans ce cas échéant, ce principe est ainsi capable de favoriser le débordement positif du cadre des attentes initialement définies, pour réussir le pari d'inscrire les nouvelles conduites des publics dans une dynamique progressiste, atemporelle et/ou plus globalisante. Car, si l'on en croit à Fabien Girandola (2003 : 182) : « les raisons d'ordre interne resserrent le lien entre un individu et ses actes : on peut augmenter l'engagement en favorisant des auto-attributions internes ("vous êtes vraiment quelqu'un de responsable") ».

L'identification de l'action se présente alors, dans le cadre de notre étude, comme le *stimulus* qui provoque la débauche d'énergie qui (a)mène une partie du public de l'étude, sous son emprise, à un dépassement de soi face à une urgence sociale qui se caractérise par la maltraitance des enfants *Talibés*. À côté de l'acte préparatoire, bien évidemment, dont les effets engageants ont largement été analysés plus haut.

Rappelons qu'au départ de l'expérimentation, toutes les précautions étaient prises pour assurer à chaque engagement pris, par un sujet quelconque, des conditions de faisabilité au travers de la consigne qui invitait les destinataires à ne souscrire que pour des actions qui correspondent à leur vouloir, à leur pouvoir et à leur avoir. Ce critère de base, aménagé aussi comme clé potentiel de succès, a été assez largement respecté, au regard de la modestie intrinsèque de la plupart des promesses données par un public aux conditions tout aussi modestes. Aussi, cette situation présageait-elle, favorablement, le respect strict des intentions d'engagements déclarées par le public expérimental.

À terme, la logique a été respectée lorsqu'il a été relevé un niveau de réalisation élevé des déclarations d'engagements qui s'élève à hauteur de 83 % de l'échantillon étudié, (toute condition expérimentale confondue : condition expérimentale 1 avec 1 acte préparatoire (1AP) et condition expérimentale 2 avec 2 actes préparatoires (2AP)).

Résultats, en congruence avec la finalité pratique attendue du *process*, qui était, non moins que, de mettre en place toutes les conditions pour se retrouver avec le *maximum* d'intentions d'engagements effectivement honorées.

À supposer que tous les sujets qui se sont, dans un premier temps engagés, et qui, dans un deuxième temps, ont eu à réaliser effectivement leurs promesses, l'ont fait à la hauteur de leurs moyens et sur un horizon temporel fini, apparemment définis sans contrainte et en toute lucidité. Alors, dans ce cas, les résultats seraient, certes intéressants, mais, sûrement, pas extraordinaires.

En revanche, les résultats ont commencé à être surprenants et inattendus (dans le bon sens) lorsqu'on s'est (re)trouvé avec une partie du public de l'étude (concernant aussi bien des sujets de toute condition expérimentale confondue ; condition expérimentale 1 avec 1 acte préparatoire (1AP) que des sujets de condition expérimentale 2 avec 2 actes préparatoires (2AP)) qui s'est employée à (re)pousser les limites objectives de ses intentions d'engagements, qu'elle s'est fixée initialement. Jusque dans des propensions qui vont au-delà du cadre de ses possibilités déclarées et/ou en dehors de l'espace-temps circonscrit.

L'ensemble des *verbatim*, illustratifs des effets de pérennisation et d'institutionnalisation, d'une part, et des effets d'appropriation et d'élargissement, d'autre part, relevés à l'issue de l'expérimentation de communication engageante conduite dans cette étude, sont consignés dans deux différents tableaux différemment localisés dans le document ; pour des raisons de logique d'analyse.

Il s'agit du tableau n°18 présenté plus haut sous le titre : d'un acte préparatoire aux changements instituants en lettre, et du tableau n°19 intitulé, quant à lui : de l'identification de l'action aux actes instituants ci-dessous.

Tableau 19 : de l'identification de l'action aux actes instituants

Localité	Des comportements promis aux comportements augmentés	Champ lexical de la pérennité
Djéri Kao	<i>Anthia Touré : [...] Je me tiens toujours à ces engagements que j'avais pris. [...] Je peux l'assumer et je l'assume d'ailleurs sans coup férir ».</i>	« Je me tiens toujours »
	<i>Yacine Touré : « [...] Je vous réitère ici que je reste fidèle aux engagements que j'avais pris devant ; je les honore et je vous donne ma parole que je souhaite continuer à les honorer. Merci ! ».</i>	« je souhaite continuer »
	<i>Fatma Cissé : « [...] C'est dans cette que je m'inscris et dans laquelle je voudrai continuer à m'inscrire ».</i>	« je voudrai continuer à »
	<i>Arame Touré : « [...] Depuis que cette décision a été prise, je m'y suis tenue strictement. Bien vrai que je ne lui réserve pas un couvert tous les jours, mais à chaque fois que vient mon tour pour cuisiner dans la maison, je lui garnis un bol pour goûter après quoi je l'appelle pour venir manger ».</i>	« à chaque fois »
	<i>Lobé Lo : Bien, je m'appelle Lobé Lo il se trouve même que lorsque vous veniez ici la première fois pour nous inciter à prendre des engagements en faveur de la lutte contre les phénomènes de confiage des enfants, de Daaras itinérants, de mendicité des enfants Talibés, j'avais déjà pris à ma charge un enfant Talibé. Mais après votre venue, j'ai ajouté à cette charge un marabout de Daara que je prends aussi en charge de manière supplémentaire. [...] Quant au Marabout, je m'emploie de temps à autres à lui préparer des</i>	« Mais après votre venue, j'ai ajouté à cette charge un marabout de Daara que je prends aussi en charge de manière

	<i>mets que je lui apporte ; je lui fais parvenir également des cadeaux de toutes sortes à l'attention des enfants Talibés du Daara. [...] La nouveauté est le Marabout de Daara que j'ai pris en charge depuis votre passage ; en plus de l'enfant Talibé dont je m'occupais déjà ».</i>	<i>supplémentaire. »</i>
Diamafara	<i>Mame Astou Bâ : « [...] J'ai pris l'option ferme de pérenniser cette action et de le réitérer chaque année, s'il plaît à Dieu. En tout cas, c'est un vœu qui m'est cher ».</i>	<i>« J'ai pris l'option ferme de pérenniser cette action »</i>

Falilou Bâ : Thèse, AMU, 2018

Arriver découvrir toutes les variables qui ont galvanisé les parents d'enfants *Talibés*, publics-partenaires de l'expérience à tel point de faire "davantage" et/ou "plus longtemps" pour lutter contre la maltraitance des enfants *Talibés*. Ensuite, parvenir à percer, d'autre part, tout le mystère qui entoure ces ressorts qui ont *boosté* ce groupe de sujets expérimentaux à surenchérir leur intentions d'engagements initiales. Cette double réussite dans la compréhension de la communication engageante serait, techniquement, intéressante et, socialement, prometteuse dans l'optique d'un usage plus efficient de ce paradigme de la modification des comportements.

D'autant qu'il est évident que cette propension à la transcendance qu'elle favorise, ne saurait être, ni gratuite, ni fortuite, chez certains des sujets de l'étude qui étaient au début de l'expérience, sinon sceptiques, du moins, hésitants.

En définitive, il ressort de cet épisode instituant, des résultats qui convergent et améliorent le cadre théorique lorsqu'ils révèlent que : lorsque les principes engageants, moteur(s) à la base du processus de l'expérimentation du changement en actes sont entraînants (en vertu de leur nombre, de leur diversité et de leur respect du modèle technique originel, alors l'(es) action(s) de changement comportemental concordante(s) qu'il(s) favorisent scientifiquement est/sont nécessairement plus assumée(s), et les probabilités de (dé)passer les limites, même, de l'engagement originel sont plus grandes.

Or, le principal signe particulier par lequel ce sous-groupe "institué", qui a montré des prédispositions qui en disent clair sur leur volonté débordante de se surpasser au profit de la cause des enfants *Talibés*, se distingue des autres sujets de la population totale de l'étude, ne se trouve pas seulement au niveau de la variable "acte préparatoire", qui est un de leurs points communs. Il se trouve, aussi, dans la manière dont ils voient l'action en train d'être réalisée, d'une part, et, d'autre part, par la manière dont ils se voient en la réalisant.

Rappelons que le regard porté par ces publics "institué" et sur eux, au moment précis de réaliser les actions pour lesquelles ils s'étaient engagés, a été favorisé par leur recours à un dispositif clé de l'identification de l'action qui est l'attribution interne.

Ce procédé technique, qui est avant tout humain et naturel, fait que la personne ne s'arrête pas de penser, même lorsqu'elle est en action. Et, même mieux, en agissant, elle continue à réfléchir sur cette action même qu'elle est en train de conduire, en même temps. Des images de soi correspondant à ses propres représentations sur soi, qui seront issues de son regard sur soi en train d'agir et sur l'action elle-même, ses conséquences, son intérêt...conditionneront la suite que ces publics "institué" donneront à leurs (ré)actions sur le fait, en question.

Concrètement et de manière consciente ou non, les réponses apportées à ses interrogations favorisées par ses attributions internes, à l'exemple de celles soulevées plus haut portant sur le pourquoi, sur le comment, sur le où, sur le quand... de ses actions, qu'ils sont en train de posées, décideront les publics à adopter des actes instituant. Dans un sens bénéfique ou dans un sens opposé si les réponses sont, respectivement, positives ou si elles sont négatives.

Dans une démarche d'approfondissement, il a été procédé à une étude sur ces attributions internes réalisées par les publics "institué" de cette recherche, matérialisées par une dialectique du jugement et de l'auto-jugement effectuée sur leurs engagements remplis en faveur de la lutte contre la mendicité des enfants *Talibés*. Il a été, certes relevé à terme, que ces attributions internes n'ont pas particulièrement orienté les interrogations sur leurs (ré)actions autour du "pourquoi de leurs actes", qui seraient plus instituant. Théorie soutenue par Fabien Girandola (2003 : 219) selon qui : « Les énoncés ou identités de bas niveaux expriment comment l'action est concrètement réalisée. Les énoncés ou identités de haut niveau concernent le pourquoi : elles informent sur le projet de l'individu ».

Mais ils les ont plutôt portées sur le "comment" de leurs actes qui, une attribution interne, qui est certes moins instituant que si elle l'interrogation était portée sur le "pourquoi". Toutefois, l'attribution interne avec une question portée, par l'auteur, sur le "comment" comme c'est le cas, dans cette étude, reste tout de même instituant. Même si, elle est à un degré moindre.

D'ailleurs, à ce propos, relisons sous l'angle de l'identification de l'action, les perceptions que le groupe du public partenaire, qui s'est inscrit dans la dynamique instituant, se fait de leurs actions réalisées. En effet, en revenant sur les circonstances dans lesquelles ils ont accompli leur part du contrat signé, chacun laisse entendre qu'il a été animé, dans ce moment-là, une détermination plus forte que prévue, en particulier. Alors consciemment ou non, tous les sujets de ce groupe ci-dessous font voir en eux, à travers leurs réflexions sur leurs actes posés, qu'ils sont habités par une ardeur décuplée. Un re(sentiment) gage de marqueurs instituants.

Le recours à l'identification de l'action, pour expliquer ce qui a bien pu *booster* 9 % des parents de notre public d'étude (toute condition expérimentale confondue : condition expérimentale 1 avec 1 acte préparatoire (1AP) et condition expérimentale 2 avec 2 actes préparatoires (AP)) à aller au-delà des premières intentions qu'ils s'étaient eux-mêmes fixés, est venu de l'idée que la perception positive ou négative que se renvoie la personne, dans ces cas-là, peut canaliser son énergie et, ensuite, la diriger respectivement dans le sens de leur (sur)accomplissement ou dans le sens contraire.

Pour comprendre ces fonctions psychologiques qui agissent sur les motivations qui déclenchent les (ré)actions et les orientent dans un sens ou dans un autre, Fabien Girandola (2003 : 222) rappelle qu' : « Une valence négative fait référence à un acte ressenti subjectivement comme déplaisant ou désagréable ; une valence positive fait référence à un acte ressenti subjectivement comme plaisant ou agréable ».

Or, il se trouve que le regard de la société, et de manière plus excitante, le propre jugement sur soi d'un parent en train de défendre des enfants contre la maltraitance renvoient, généralement, à l'image bienveillante d'une bonne personne au service d'une cause noble. De ce fait, elle va naturellement s'employer à la sauvegarder et, mieux, à la renforcer davantage.

La raison, il n'y a pas à ses yeux et à celle de l'imaginaire collectif, plus valorisant pour le parent qui se met dans la posture où il acquiert un statut de responsable, en remplissant pleinement son devoir. Là où il est attendu par la Loi, par les normes sociales, par sa (sub)conscience intime. Même si le devoir du parent pourrait avoir une connotation, une définition, un contenu, d'un point de vue à un autre.

Ce besoin d'estime, que Maslow situe à l'avant dernier palier du sommet de sa pyramide qui en compte cinq et auquel aspire l'homme, passe par le respect de soi et de celui que lui portent les autres. S'élever jusqu'à ce niveau, ne va pas sans exiger de prix à payer. Les sacrifices que requiert cette performance sont assez coûteux, mais, c'est par ce don de soi et pour la sensation qu'il procure de se sentir en osmose avec soi-même, que la personne parvient à faire bouger les lignes et à faire bouger, lui-même, ses propres lignes. Du moins, dans le cas du glissement qualitatif opéré par la communication engageante en passant du paradigme de la communication de changement en actes au paradigme de la communication du changement instituant. Et, au cours duquel déplacement : « On note que le passage entre un *micro* acte ponctuel (acte préparatoire) et un cours d'action plus stabilisé pour l'individu est favorisé par les raisons internes de l'action : « quand j'agis de cette manière, c'est conforme à ce que je suis (Joule, Beauvois, 2002) » (Bernard, 2010 : 5).

La représentation de soi, que les parents de *Djéri kao* et de *Diamafara* se font sur eux-mêmes, s'est construite par le biais de l'image de soi qu'ils ont posé sur eux-mêmes, au moment où ils étaient en train de réaliser, dans le cadre de cette expérience, l'action promise pour lutter contre les phénomènes de *confiage* des enfants, de *Daaras* itinérants, de mendicité des enfants *Talibés*. Parce que lorsqu'elle agit, la personne n'arrête pas de penser sur l'acte qu'elle est en train de poser, bien au contraire. Pourquoi elle pose cet acte ? Comment elle le pose, Où elle le pose ? Quelle signification revêt-il. Ce sont là autant de questions autour de l'acte, en soi posé, qui appellent des réponses fondatrices de la manière dont elle pourrait bien se percevoir, se voir et se représenter dans cette circonstance précise.

C'est dans les réponses, à cette série de questions, où résident la signification et la traduction de l'identification de l'action, et, c'est là aussi, où on pourrait situer, précisément, la base du changement instituant. Si bien sûr, les réponses en questions se révèlent positives, aux yeux de l'intéressé lui-même.

À la condition initiale que le sujet expérimental soit habité par les élans, du principe de l'identification de l'action, qui l'inciteraient à s'interroger sur le sens qu'elle donne (ré)actions et ce qui donne sens à ses (ré)actions.

Nous revenons encore ici sur les théories de l'identification de l'action, avec la logique d'attribution interne, comme instrument central d'opérationnalisation du principe. Le but de cette démarche notre volonté de (re)chercher les éventuels liens mis en lien de cette théorie et son intégration par les sujets expérimentaux de cette recherche. Autrement dit, la manière dont ces derniers ont, concrètement, mis en application le principe de l'identification de l'action dans cette étude.

Pour en (re)venir à la démonstration de la mise en œuvre de ce principe de l'identification au cours de cette expérimentation, il faut commencer par rappeler que les perceptions personnelles et intimes, qui ressortiraient des logiques d'attribution internes, peuvent au gré de résultats positifs sur les notions de valence, de degré de l'identification, pousser le public à se transcender et à faire preuve de (ré)actions qui défient tous ses niveaux de performances imaginables et imaginaires.

Pourvu que, dans les circonstances de ce passage à l'acte instituant, ces accélérateurs comportementaux soient en mode *bonus*. Ainsi que l'ont soutenu les spécialistes qui ont théorisé ces notions dans l'esprit et les termes suivants : « Pour Vallacher et Wegner (1985) puis Vallacher et Kaufman (1996), le concept d'action désigne : "les événements auxquels se réfèrent les gens quand ils disent qu'ils font quelque chose". Pour eux, l'identification est un processus cognitif de traitement de l'information grâce auquel l'individu sait ce qu'il est en train de faire et le dénomme par un énoncé linguistique. Les énoncés ou identités de bas niveau expriment comment l'action est concrètement réalisée. Les énoncés ou identités de haut niveau concernent le pourquoi : elles informent sur le projet de l'individu. La problématique s'affine lorsque ces auteurs font intervenir la complexité ou le sens que l'on donne à l'acte. Quelques recherches montrent qu'un acte a d'autant plus de chance d'être maintenu, poursuivi dirions-nous, c'est-à-dire qu'il est identifié à un haut niveau (*versus* niveau bas). Dès lors, la persévérance dans l'acte équivaut à sa "maintenance". Et, l'étude de la maintenance de l'acte permet d'examiner la façon dont l'identification principale d'un acte influence la nature et la qualité de l'acte ultérieur » (Girandola, 2003 : 219).

Sous ce rapport, analyser le changement augmenté, relevé chez les parents de *Djéri Kao* et de *Diamafara* dans le cadre de l'amélioration du sort de l'enfant *Talibé*, à l'aune du principe de l'identification de l'action, se révèle être une démarche qui, techniquement, se défend. La justification provient du fait que la fameuse puissance instituante qui a principalement agi, qualitativement et quantitativement, sur le niveau de performances des changements de conduite des sujets expérimentaux est, justement, attribuée à ce principe de l'identification de l'action.

Ainsi, l'effet intensificateur de changement comportemental, qui a mis une partie du public dans un état de super-réactivité positive pour la cause, est donc, manifestement, produit par l'identification de l'action opérée. Sur le plan statistique, il a concerné 9 % du public de l'étude qui ont effectué une amplification significative des engagements, initialement pris en rapport avec les pouvoir, avoir et vouloir de ces sujets expérimentaux. (Sujets de toute condition expérimentale confondue : condition expérimentale 1 avec 1 acte préparatoire (1AP) et condition expérimentale 2 avec 2 actes préparatoires (2AP)).

Ces intentions d'actes améliorées demeurent riches en termes *d'input* social malgré leur nombre assez modeste au niveau mathématique. Ceci est d'autant plus prouvé que leur intérêt sociétal, ne s'estime ni à leur décompte arithmétique, ni ne s'apprécie à leur poids de volume. Mais il se mesure, plutôt, à la portée de leur apport aux conditions de vie des enfants *Talibés*. En effet, quelle signification vaut l'action concrète de porter assistance à une personne en proie à besoin vital, lorsqu'il s'agit surtout d'un enfant sans défense et dans le dénuement. Sauver un être humain ne signifie-t-il pas sauver l'humanité ?

Dans ce cas alors, prendre en charge un enfant *Talibé*, comme s'étaient portés volontaires certains sujets de la population de l'étude, était déjà, en soi, une grande et noble ambition. Arriver à traduire, dans la réalité, un tel engagement est déjà une grande réussite. Parvenir à élargir cet engagement à d'autres besoins, non couverts chez l'enfant et/ou à l'étendre encore à d'autres enfants de même condition, relève alors incontestablement d'un véritable exploit. Encore que le public de l'étude sur-engagé, dans cette voie, réalise cette prouesse tout en vivant cette nouvelle situation avec une sincérité et un dévouement crédibles.

Concrètement, des personnes du public partenaire, constituées toutes des femmes, qui avaient alors fait le pari de prendre en charge un enfant *Talibé* dont elles seraient les marraines, ont finalement pris sous leurs ailes deux et, parfois même, trois filleuls à leur charge ; de leur propre gré à l'apparence. De même, une autre partie de la population expérimentale, qui s'était donnée comme mission d'assurer un service de nourriture à des enfants *Talibés* affamés, est allée jusqu'à leur garantir, quotidiennement, tous les trois repas journaliers, et même jusqu'à inclure dans cet élan d'appuis d'autres prestations non préméditées comme la mise à leur disposition des produits de lessive, des habits et même des médicaments ; par leur seule volonté, également en apparence.

Nous sommes là en présence de situations d'amplification des actions qui ont trait avec les enjeux d'appropriation et d'élargissement d'une démarche de communication engageante pour le public.

D'autres sujets de l'étude qui avaient, implicitement, opté pour une action unique avec un délai calqué sur la durée de l'expérience ont fini par décider d'inscrire le service fourni en faveur de leurs protégés dans l'horizon de l'infini ; de leur propre chef aussi en apparence. De ce fait, ces derniers ont réussi le pari progressiste de doter leurs (ré)action de la faculté de défier la cause sociale, en question, dans le temps. Pour ce faire, il a fallu relier le temps identitaire de l'intervention, plutôt, délimité au temps significatif du fléau social qui est, lui, illimité.

Étant entendu que, c'est par l'association de ces deux temps, qu'il est atteint selon Cornélius Castoradis (1975 : 289) le temps institué ainsi théorisé : « Le temps institué comme temps de la signification, temps significatif ou temps imaginaire (social) entretient avec le temps identitaire la relation d'inhérence réciproque ou d'implication circulaire qui existe toujours entre les deux dimensions de toute institution sociale : la dimension ensembliste-identitaire, et la dimension de la signification. Le temps identitaire n'est « temps » que parce qu'il est référé au temps imaginaire qui lui confère sa signification de « temps » ; et le temps imaginaire serait indéfinissable, irréparable, insaisissable – ne serait rien hors du temps identitaire ».

Nous sommes là en présence de situations d'amplification de l'action qui a trait avec les enjeux de pérennisation et d'institutionnalisation de nouvelles pratiques et valeurs pour le public.

Mais, même si cette générosité prend une envergure surdimensionnée et enjambe les contours du cercle de leurs possibilités raisonnables tout comme leur disponibilité temporelle objective, elle reste, dans des proportions modestes et dans un circuit linéaire classique. En effet, les différentes (ré)actions, en termes de changement en actes simples et en termes de changement en actes augmentés, entretiennent des relations structurées et évolutives entre elles. Une interdépendance fonctionnelle des constituants du changement instituant que Françoise Bernard qualifie de *continuum*.

D'ordinaire, la trajectoire comportementale, que suit d'ordinaire la communication engageante vers la communication instituante s'inscrit dans un registre de mise en lien, certes innovant, mais tout de même normal et normalisé. Á ce stade de la recherche sur ce nouveau champ de la communication engageante, les rares identifications de l'action opérées par les publics partenaires de l'étude sont, non seulement inconscientes, mais elles sont aussi de bas niveau.

Ce qui laisse présager des actes instituants intéressants, certes, mais non radicaux par rapport à leur impact sur le phénomène combattu. Ainsi que le laissent entrevoir, d'ailleurs, leur nature et leur envergure relativement faibles, en quantité et en qualité.

Cet état de fait devrait techniquement nous pousser, dans le cadre de cette étude, à l'exploitation d'autres potentialités instituantes, si tant est qu'elles en existeraient d'autres. Une trajectoire correspondant au nouveau développement de pistes instituantes portant sur d'autres formes de mise en lien différentes de celles classiques.

Dès lors, une entreprise de chasse de pistes, cette fois-ci, instituantes originales qui seraient restées cachées dans les coins et recoins de l'étude prêtes à être découvertes s'ouvre comme une perspective de recherche émergente. Elle viendrait enrichir la dimension scientifique et sociétale de la communication engageante qui gagnerait en approche méthodologique et en apport d'efficacité pour la lutte contre la mendicité des enfants *Talibés* ?

Mais, une telle opportunité a-t-elle été explorée, à fond, dans le cadre de cette recherche ?

Réunion d'évaluation : des potentialités instituanes non exploitées à fond comme limites de l'étude

Les résultats de cette recherche se présentent sous la forme de dialectiques. Chacune des questions abordées a, certes, apporté des éléments de clarification qui concourent à confirmer les hypothèses de départ. Mais chacune d'elle a, aussi et en même temps, soulevé des pistes de réflexion qui méritent d'être davantage explorées pour l'intérêt de l'étude. En effet, après l'analyse des discours, avec l'effet desquels, les parents de *Djéri Kao* et de *Diamafara* ont accompagné leurs changements de comportements, il apparaît que les attributions internes, à la base du comportement instituant des publics partenaires, se sont révélées faibles et de bas niveau.

Cette situation est, vraisemblablement, peu propice à la fois pour le paradigme instituant comme procédé engageant que pour la lutte contre la mendicité des enfants *Talibés*, reconnue problématique au Sénégal. Mais malgré cela, il s'est avéré que l'ensemble des potentialités instituanes dont serait riche l'étude n'a pas été exploité. Ceci en constitue, d'ailleurs, une limite qui se manifeste, d'abord, par le fait que nous n'avons pas jugé nécessaire, au cours de cette expérience, de favoriser des logiques d'attributions internes (Joule, Beauvois) auprès des publics-parents pour obtenir, de leur part, des réactions instituanes plus significatives. Alors qu'il nous revenait, scientifiquement, de droit d'agir en conséquence, dans une circonstance pareille. C'est une prérogative qui est dévolue au chercheur et une responsabilité qui lui incombe.

La raison en est que : « maintenant lorsque la personne qui vient d'agir, ou qui s'apprête à le faire, ne produit pas spontanément ces explications internes, on peut toujours les lui signifier afin de mieux l'engager dans son acte. [...] Cette façon de procéder n'est pas sans intérêt, les explications internes renforçant l'association acteur/acte aux yeux de l'attributeur, on va pouvoir produire à peu de frais. Quelques mots bien sentis peuvent suffire ("Je reconnais bien ta gentillesse, ton courage ou ta détermination etc.") » (Joule et Beauvois, 1998 : 70). Ainsi, faute d'user de ce dispositif technique, qui était pourtant largement à notre portée, il ne peut être mesuré toutes les possibilités instituanes qui allaient s'ouvrir si cette option method(ololog)ique était (pour)suivie jusqu'au bout.

Aussi, ne pouvons-nous pas, dans ces conditions, apprécier tous les *bonus* que ses effets pourraient apporter au changement en actes des publics de l'étude, d'une part, et, d'autre part à l'évolution positive du sort du phénomène du *confiage* des enfants, des *Daaras* itinérants et de la mendicité des *Talibés*, en plus. Une première limite de l'expérience de communication engageante par défaut d'appliquer, dans toute sa lettre, tous les dispositifs de la théorie de l'identification de l'action, précisément.

Cette première limite qui nous est apparue, au cours de cette recherche, a d'ailleurs fonctionné comme une alerte. Elle nous a encouragé à nous lancer à la recherche d'autres limites relatives à l'application stricte de la méthodologie du protocole expérimental. Étant entendu que les natures et les niveaux de manquements, dans le déroulement de ce dit protocole, peuvent atténuer le caractère scientifique et sociétal des résultats de la recherche.

Engagé dans cette quête du biais technique, à prendre en compte, il nous est apparu qu'en plus de ne pas avoir joué la carte des attributions internes, nous n'avons pas eu, aussi, la possibilité de recueillir la parole directe de certaines personnes qui ont réalisé des changements de conduite, afin qu'elles nous racontent, avec leurs propres mots, leurs faits et gestes en faveur de la lutte contre la mendicité des enfants *Talibés*. Le mode de discussion en *live* étant une occasion incitative, qui est offerte aux interlocuteurs, pour s'adonner à des analyses, des confidences, des explications, des justifications, des commentaires, sur eux-mêmes et sur leurs propres actes. De manière, on peut plus, entière, complète, claire et parfois même prolixe, superflue, digressive.

Mais, au moment où la réunion d'évaluation a été organisée, deux écueils sont venus s'interférer dans ce dispositif organisationnel et empêcher, ainsi, au schéma du face à face, en vue, de se réaliser, en fait. À *Diamafara*, une bonne partie du public n'a pas assisté à la réunion d'évaluation pour cause de contrainte de calendrier cultural comme l'a rappelé, pour s'en excuser, Matar Dramé à qui ils ont dû faire part de leur posture engageante, et a eu à la rapporter à l'assemblée, au cours de cette rencontre. Leur absence à la rencontre ayant pour cause la coïncidence de la réunion avec le moment crucial des récoltes où les publis-cultivateurs de ce village devaient faire le guet devant leurs productions, mises en tas dans les champs pour être enlevées, avant le bétail ne vienne les manger ou les saccager.

Or, dans les conditions de discours indirect, on ne fait part que de l'essentiel des propos recueillis sans entrer dans les détails. C'est ainsi que Matar Dramé l'a, plus ou moins, fait dans son rapport. Certes, c'est le même empêchement lié à la récolte, qui était déjà invoqué comme excuse par le public-homme de *Diamafara* qui n'était pas présent à la réunion et ou qui avait pas encore honoré ses engagements, qui sera invoque pour le public de *Djéri Kao*. Mais pour des raisons diverses. Dans le village de *Djéri Kao*, les raisons du non-respect des engagements, chez les hommes surtout, sont dues à des contraintes liées à l'écoulement de la production, plutôt, qu'à son enlèvement des champs.

Dans ce village les promesses qui sont, pour la plupart, d'ordre économique et financier, étaient conditionnées à la commercialisation de la récolte, qui se trouve être l'occasion unique de pour les publics-cultivateurs de se faire de l'argent et, donc, leur principale source de revenus (*cf.* l'avertissement de Kéba Gueye, *supra*). Or, en ce moment de la rencontre d'évaluation des promesses, elle n'avait pas, encore, été écoulee.

Alors, du fait que la réunion d'évaluation avait été fixée à un premier moment qui a trouvé que la plupart d'entre les sujets expérimentaux n'avait pas encore procédé à la vente des produits agricoles, il a fallu leur laisser encore assez de temps pour leur permettre de commercialiser leurs produits et d'entrer dans leurs fonds. Ainsi, ils seraient alors dans les conditions matérielles pour adopter le comportement souhaité, avant (re)programmer une seconde séance d'évaluation des promesses. Car, aussi déterminé que soit le public pour adopter le comportement visé, il est un fait que s'il demande pour sa réalisation des conditions matérielles obligatoires, la volonté seule ne suffira pas.

Dans ce cas, il faut de la part du sujet, nécessairement, disposer des éléments matériels, préalables et nécessaires qui se présentent comme les conditions de faisabilité, pour pouvoir adopter le comportement requis. Denis Lindon (1976 : 40-41) nomme, ce qui est communément appelé dans le langage courant les mesures d'accompagnement, de procédés de facilitation au dans le sens contraire de procédés defacilitation : « les stratégies de simple facilitation [...] ne suffisent généralement pas, à elles seules, à induire les comportements souhaités, mais peuvent jouer un certain rôle d'appoint lorsque les motivations préalables existent, en faveur de ce comportement ».

Afin, donc, de permettre aux publics cultivateurs de *Djéri Kao* de pouvoir disposer de procédés de facilitation qui leur donneraient des attitudes matérielles pour honorer leurs engagements, il a été (re)programmé à cet effet, une autre réunion d'évaluation. Cette fois-ci au téléphone pour plus de souplesse. De ce fait, le public-homme de *Djéri kao*, qui est composé des principaux sujets concernés, a pu nous faire part du niveau de la réalisation de leurs promesses, des semaines plus tard par le biais d'entretiens téléphoniques organisés à cet effet.

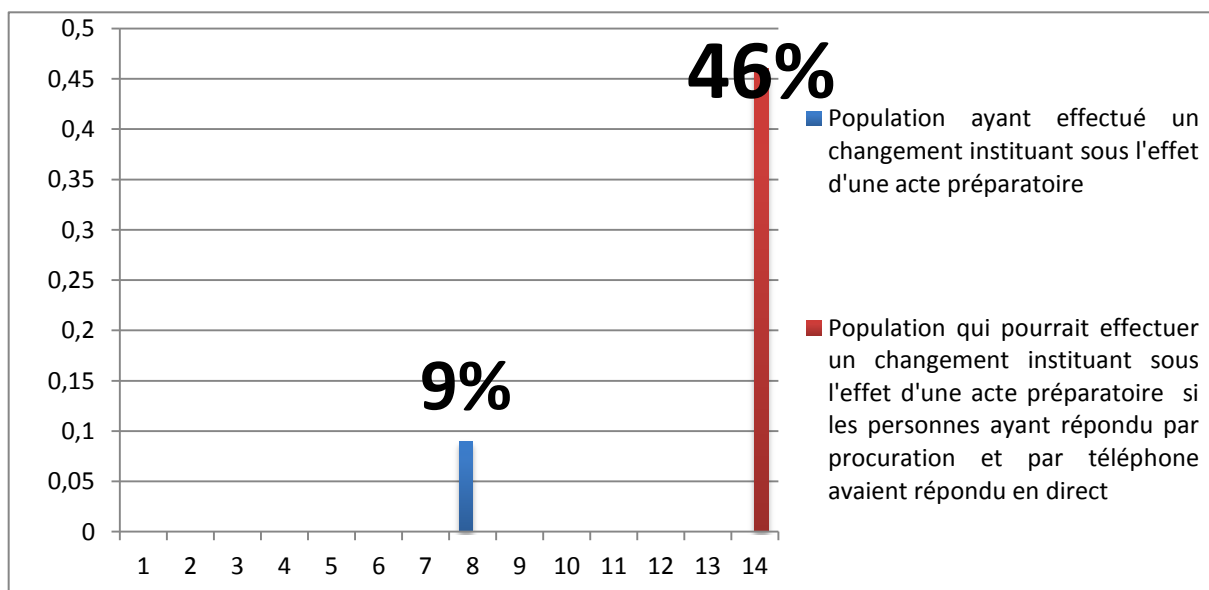
À cette occasion, il a été noté que les discussions ont été brèves et, tous nos interlocuteurs sont allés à l'essentiel pour nous confirmer, de manière synthétique, qu'ils ont chacun en ce qui le concerne honoré leur engagement. Mais sans plus, car à l'intérieur du Sénégal rural, l'usage de l'appareil téléphonique, relativement cher encore, à raison de 50 f CFA l'unité, n'est pas encore perçu comme un service social de base dont on a recours, à volonté et de manière prolixo pour discuter et débattre. À cause de son coût, assez élevé encore au contraire, il reste un service d'urgence qui est utilisé dans des circonstances ponctuelles pour livrer la quintessence d'un message de manière précise et succincte. Curieusement, ce moyen de communication fait encore plus figure d'instrument de censure de la parole que de libération de la parole.

Or, dans l'un ou dans l'autre de ces conditions de discours indirect (le discours rapporté par un tiers et le discours livré *via* téléphone), il n'est dit que l'essentiel dans les situations de (re)transmissions discursives et non la totalité. De ce point de vue, il n'est pas surprenant que ce groupe de personnes dont les réponses ont été livrées, en mode différé, se soit vu exclu du processus instituant ; plus par les circonstances que par des faits avérés. Certes il peut être admis, par pragmatisme et pour des questions de lisibilité du protocole, de ne pas prendre en compte cette partie du public dans la dynamique instituante de cette expérimentation ; de manière arbitraire.

Mais il peut, tout autant aussi être admis, par souci de rigueur et de curiosité scientifiques de poser la question de savoir, quel serait la véritable valeur instituante de l'étude si toutes ces personnes, abusivement exclues du processus, étaient théoriquement intégrées. Avec le présumé positif qu'ils ont hypothétiquement surpassé leurs promesses engageantes initiales?

À l'analyse, le doute s'avère fondé car il nous apparut au cours d'un (re)traitement plus approfondi de cette instituante "négligée" un autre résultat instituant de l'étude plus intéressant ; du moins, en nombre. En effet, si toutes les situations instituant étaient prises en compte, au travers de combinaisons hypothétiques simulées, les statistiques se révéleraient, quantitativement, plus importants et, socialement, plus décisifs pour la lutte contre la mendicité des enfants *Talibés*.

Par simulation, le résultat normal (sans simulation avec un point de vue arbitraire négatif) connaîtrait un renversement spectaculaire au niveau du score avec le résultat hypothétiquement (a)normal (avec simulation avec un point de vue arbitraire positif), pour des pourcentages passant respectivement de 9 % à 46 %. Ainsi qu'ils sont (re)présentés dans le graphique suivant :



Graphique 20 : proportion de la population d'étude sous l'effet d'un acte préparatoire auteur potentiel d'un acte instituant

Falilou Bâ : Thèse, AMU, 2018

De même, il peut être relevé d'autres limites, dans notre étude correspondant à :

- L'analyse des corpus : en effet, un corpus photographique a été constitué au niveau du point 4.2.2.2 intitulé : reconstitution de contenus de corpus photographique : campagnes photos de lutte contre les enfants de la rue, mais il n'a pas été traité de manière autonome.

En plus, nous n'avons pas procédé à :

- L'approfondissement des interrelations entre changements, résistances aux changements et appartenances culturelles ; ainsi que cela a été analysé dans les travaux de S. Thiéblemont-Dollet.

Par ailleurs, l'approche communicationnelle consacrée à la lutte contre la mendicité des enfants *Talibés* reste, au-delà de cette thèse, un thème de recherche auquel nous allons continuer à nous consacrer. Á la fois, pour ses enjeux sociétaux mais également pour les questions théoriques, méthodologiques et empiriques qu'il soulève et qui peuvent être transférées à d'autres thèmes et enjeux de société.

Perspectives de recherche sur performances instituanes et genres et sur performances instituanes et localités de résidence

Plus ponctuellement, des études peuvent compléter les travaux conduits dans cette thèse. Á l'issue de notre étude, certains résultats peuvent conduire à un complément d'analyse. Nous en avons retenu principalement deux. En, particulier, il serait, donc, intéressant d'ajouter une analyse genrée qui porterait sur la pérennisation des changements qui semble concerner, davantage, les femmes que les hommes qui ne le sont pas du tout.

En outre, Il serait également intéressant de poursuivre l'analyse des résultats qui montrent que dans le village à culture *Wolof* dominante (village de *Djéri Kao*), les femmes engagées prennent spontanément, davantage, d'initiatives qui conduisent à des formes de pérennisation des changements contrairement au village à culture *Halpulaar* dominante (village de Diamafara). Pour ces questions importantes de rapport à une culture de référence, que Mme Dollet a bien étudiées dans ses travaux (ref. S. Thiéblemont-Dollet).

Il est apparu, aussi, à nos yeux par le truchement de l'observation directe d'abord, que les niveaux de mobilisation entre le public-homme et le public-femme de notre étude, tout comme, entre les sujets d'étude du village de *Djéri Kao* et ceux du village de *Diamafara*, ne sont pas proportionnels. Cette perception nous a incité à (re)traiter de manière, plus rigoureuse, les informations de terrain dans une perspective sociodémographique et à ouvrir des angles de lecture sur les dimensions distinctives suivant le genre et la localité du public partenaire de recherche. Sur une base strictement statistique, en premier lieu.

Alors, sur ces deux variables, les résultats de l'étude montrent que les actes des sujets expérimentaux sont certes instituants mais, diversement, en quantité et de manière nette.

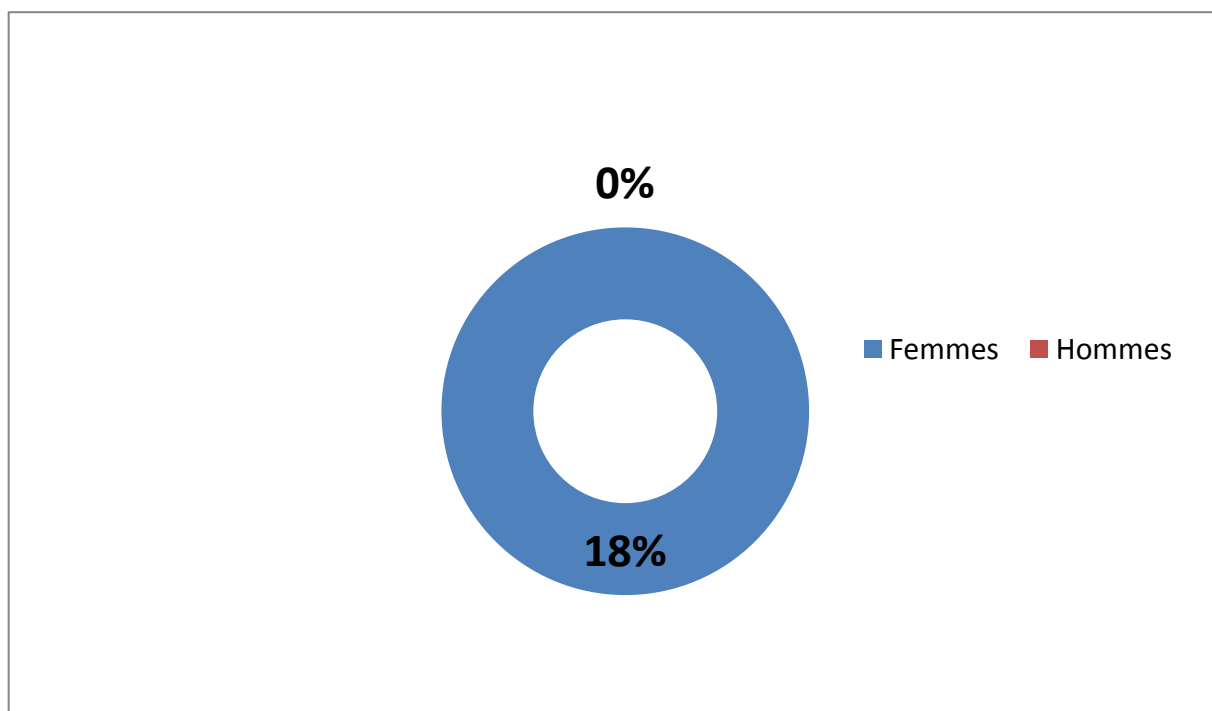
Dans l'une des circonstances ou dans l'autre, les sujets de l'étude, indistinctement, soumis aux mêmes *stimuli* se sont à l'arrivée, différemment, (sur)mobilisés en nombre autour des questions de la maltraitance de l'enfant.

Certes au niveau des femmes du public partenaire, tout comme, au niveau du public homme, les déclarations d'engagements prononcées se sont traduites par des mises en lien dans lesquelles les gages de départ sont proportionnels et conformes, avec les actes posés en concomittance. Avec, tout de même, un degré de performance en termes de nombre et de qualité décuplés chez les femmes qui sont à 95 % de part de public ayant passé à l'action conformément à leurs promesses d'engagement contre 75 % chez les hommes.

Mais au niveau des actes instituants, les hommes ne supportent pas la concurrence car, aussi curieux que cela puisse être, aucun d'entre eux n'a montré du (sur)intérêt et réalisé, contre toute attente, un dépassement positif de l'action promise. Chacun s'étant contenté d'accomplir, tout juste, ce qui était prévu dans le contrat initial. Ils ont laissé, totalement, cette faveur à l'actif seulement des femmes du public-parent. En effet, 18 %, d'entre elles, ont fait montre d'une vigueur qui les a amenées à dédoubler et/ou à distendre leur modeste engagement originel contre 0 % chez les hommes.

(Ces différetes résultats concernent les publics de l'étude, toute condition expérimentale confondue : condition expérimentale 1 avec 1 acte préparatoire (1AP) et condition expérimentale 2 avec 2 actes préparatoires (2AP)).

Population de l'étude engagée au moins sur 1 acte préparatoire et puis ayant effectué 1 acte instituant selon le genre



Graphique 21 : un public diversement engagé selon le genre et la localité

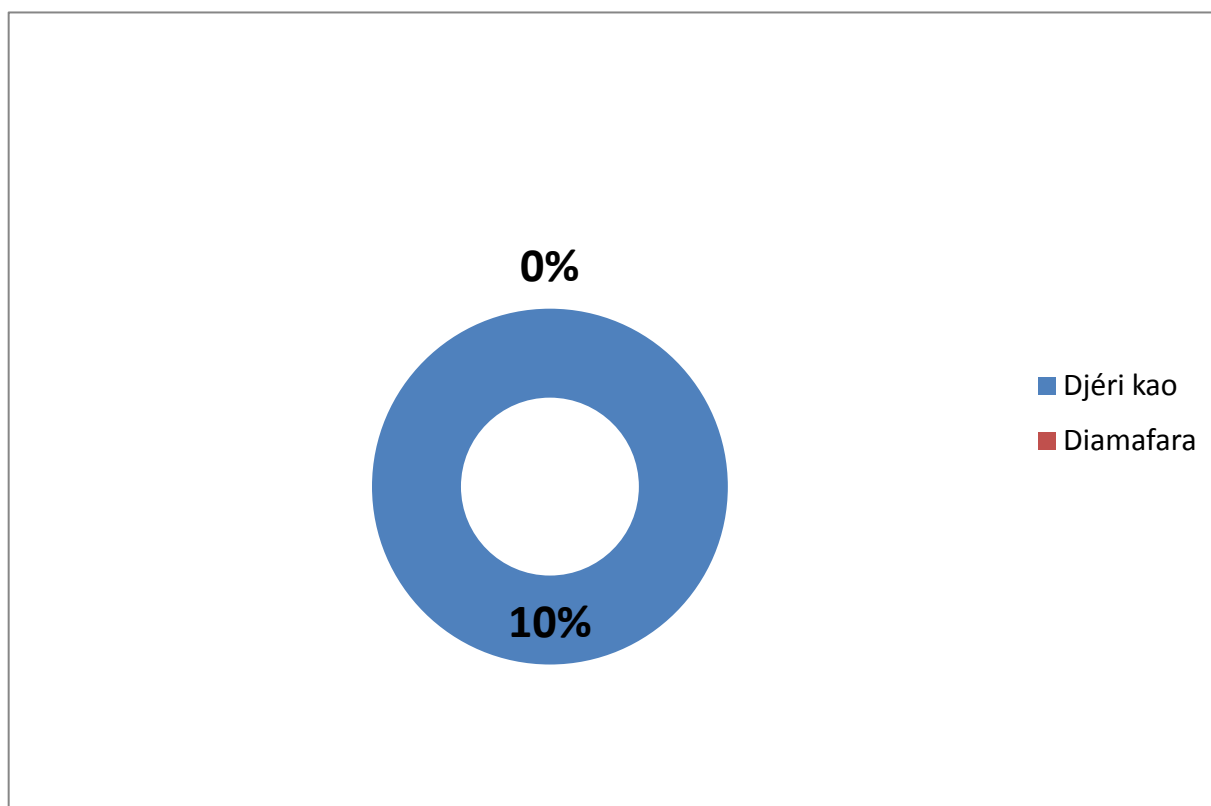
Falilou Bâ : Thèse, AMU, 2018

Le phénomène suit la même dynamique lorsqu'il est analysé les performances du public expérimental en termes de déclaration d'engagements, de changement en actes et de changement instituant, dans la perspective de leur appartenance à l'une des zones d'étude et à la culture dominante.

Ainsi, à l'épreuve d'une analyse, à propos de leur mobilisation pour la cause de l'enfant *Talibé* mendiant, orientée vers l'effet de leur origine territoriale en rapport avec leur culture dominante, les résultats sur leur disposition au changement en actes comme instituant s'avèrent diversement performants. Les tendances se présentent, largement, à la faveur du village *wolof* de *Djéri Kao* à culture *wolof* dominante contre celui peul de *Diamafara* à culture *halpulaar* dominante. Avec respectivement des scores de réalisation d'engagements promis à 92 % contre 75 % et de prouesses de pérennisation et d'élargissement des changements de conduite à 10 % contre 0 %. Ainsi que l'indique le graphique suivant.

(Ces résultats concernent, également, les publics de l'étude, toute condition expérimentale confondue : condition expérimentale 1 avec 1 acte préparatoire (1AP) et condition expérimentale 2 avec 2 actes préparatoires (2AP)).

Population de l'étude qui s'est engagée au moins sur 1 acte préparatoire puis ayant effectué 1 acte instituant selon le village



Graphique 22 : un public diversement engagé selon la localité de résidence combinée à culture dominante dans la zone

Falilou Bâ : Thèse, AMU, 2018

Les résultats, (re)présentés dans les graphiques ci-dessous, qui sont révélateurs de la différence des (ré)actions institutantes entre les hommes et les femmes de notre population d'étude, d'une part, et, d'autre part, entre le public de *Djéri Kao* et celui de *Diamafara*, justifient la pertinence scientifique et l'intérêt sociétal d'envisager de conduire un complément d'analyse.

Aussi, avec des résultats aussi marqués portant sur performances institutantes et genres, d'une part, et, performances institutantes et localités de résidence combinées à culture dominante, d'autre part, envisageons-nous d'approfondir l'analyse dans des études ultérieures.

Conclusion

D'une communication de persuasion
simplement attitudinale à une communication
engageante comportementale et même
instituyente pour la lutte contre la mendicité des
enfants *Talibés* au Sénégal

Pour conclure la présente étude, nous reviendrons, d'abord, sur les préoccupations qui ont été à l'origine de notre réflexion sur les problématiques sociales au Sénégal, en général, et sur la problématique de la mendicité des enfants *Talibés*, en particulier. Des préoccupations suscitées par une incompréhension qui s'est muée, ensuite, en une inquiétude pour, finalement, se poser, à nous, sous la forme d'une hantise, qui est à la base de l'intérêt qui a motivé ce travail.

Ensuite nous marcherons, avec vous, sur les traces de la démarche méthodologique qui a été adoptée au cours de cette recherche, à dimension publique et sociale. Ce qui a, certainement, été à la base du choix de l'approche qualitative qui a été (pour)suivie tout au long de cette recherche.

À terme, les angles d'analyse, différenciés et complémentaires qui ont été mis à contribution, ont généré beaucoup de résultats intéressants dont les principaux sont succinctement repris dans cette conclusion.

Cette dernière partie de la conclusion sera, aussi, une occasion mise à profit pour relever les apports de l'étude mais, aussi, ses limites sur lesquelles nous nous arrêterons, tout comme, les perspectives ouvertes sur les recherches ultérieures qui seront dégagées. Si tant est que, dans un esprit de *continuum*, l'étude est inscrite dans une mise en lien avec un intérêt sociétal, un intérêt scientifique et un intérêt fonctionnel.

Analyse d'une impuissance persistante

Les problèmes sociaux au Sénégal évoluent dans un cercle vicieux. Les mêmes questions, soulevées hier, sont, encore et toujours, celles qui sont (re)posées aujourd'hui, et dans les mêmes termes. Pourtant, que d'efforts consentis pour leur résolution par les organisations à vocation sociale, de manière constante et multiforme.

À ce propos, apprécions toute la volonté et la générosité mises dans la énième politique encore définie par les autorités étatiques du pays pour mettre un terme au phénomène du *confiage* des enfants, des *Daaras* itinérants et de la mendicité des enfants *Talibés*. Un fait qui est intimement lié à la dynamique de la maltraitance de l'enfant au Sénégal.

La vision du Président de la République, exprimée dans les termes du Décret n° 2007-972 du 7 septembre 2007, est dévolue au MFEF (le ministère de la Famille et de l'Entreprenariat Féminin) qui, dans sa mission de conduire le pilotage et la mise en œuvre des politiques de promotion des droits de l'Enfant, privilégie plusieurs axes d'intervention stratégique.

Pour traduire celle relative à l'éradication de la mendicité des enfants *Talibés*, l'accent est mis sur :

- la prise en charge de familles pauvres à travers le financement d'AGR ;
- la sensibilisation et la communication pour un changement de comportements ;
- le renforcement des capacités institutionnelles dans le domaine de l'Éducation, de la santé et de l'Emploi ;
- l'incitation des institutions juridiques à appliquer les sanctions pour les personnes qui exploitent les enfants mendiants ;
- la modernisation des *Daaras* ;
- l'instruction et la formation professionnelle des enfants mendiants avec une prise en charge (nourriture, hébergement, soins médicaux).

Cette feuille de route arrêtée, l'organisme gouvernemental responsable de la prise en charge de cette question en tant que représentant du pouvoir publique, a soit pris conscience de l'étendue de la tâche et/ou s'est soit rendu compte de son impuissance à y faire face tout seul. Alors, contre mauvaise fortune, il a fait bon cœur à travers un appel du pied lancé à toutes les parties prenantes.

Parmi ces parties prenantes, les organisations sociales, encore, appelées les organisations humanitaires ou ONG par Nicols Leroux ou les causes sociales par Denis Lindon ou d'autres dénominations. En effet : « en se désengageant et en sommant "la société civile" de se prendre en charge, l'État providence, ou ce qu'il en reste, encourage du même coup la floraison de toute une série de structures (associations, ONG), qui ont pour mission de gérer le social à sa place et qui prennent très souvent appui sur des formes communautaires. La gestion décentralisée et responsabilisée des acteurs sociaux passe ainsi par l'expression des besoins individuels dans des cadres communautaires chargés de conférer à ces derniers une forme politique acceptable » (Amselle, 2009 : 45).

Cette invitation officielle adressée par les pouvoirs publics, par la voie de la lettre de la décentralisation, qui a consacré une démarche de transfert de certaines de leurs compétences à ces organisations humanitaires devenues, par cette décision administrative et politique, légitimées. Les causes sociales entrent, alors, dans l'antre du combat social et prennent, massivement, part à la lutte contre le problème de la maltraitance des enfants. Munies des seuls arguments qui leur sont autorisés d'user. En tant qu'institution dépourvue de la puissance publique, ils se résument, en gros, à la seule communication avec laquelle elles pourraient accompagner de procédés de facilitations, si elles en ont les moyens.

Mais, avec le déficit de moyens financiers qui leur font, de plus en plus défaut dans le contexte actuel de rareté des ressources, d'une part, et, d'autre part, avec la non extension de leurs prérogatives aux pouvoirs de coercition dont les pouvoirs publics se réservent, en exclusivité l'usage, le seul instrument d'intervention qui s'offre à elles demeure, définitivement, la communication qui est arrêtée au niveau du décret présidentiel, cité en référence plus haut, au niveau de la rubrique « sensibilisation et la communication pour un changement de comportements ».

Avec ce seul moyen dont elles disposent, une multitude de causes sociales descendent au front et mènent, sans relâche, la lutte contre toutes formes de maltraitements au détriment de l'enfant. Pour avoir une idée de la force de frappe communicationnelle qu'elles déploient, tentons de dénombrer l'effectif exponentiel des causes sociales, à vocations nationale et internationale, mobilisées pour l'enfant et intervenant au Sénégal. Pour ce faire, nous procédons au décompte des organisations sociales mobilisées pour la cause de l'enfant, en opérant une extrapolation raisonnable dans le but d'avoir une idée sur leur représentativité.

Le *process* est appliqué sur les résultats, de leur identification et de leur démembrement, issus de la revue documentaire réalisée par la Coalition nationale des associations en faveur de l'enfance CONAFE pour classer les associations affiliées à l'organisme et, dont les domaines d'intervention recoupent, aussi, la mendicité des enfants *Talibés*.

Limité à 5 régions du Sénégal, seulement, sur les 14 que compte le pays, à savoir *Kaolack*, *Kolda*, *Saint-Louis*, *Diourbel* et *Dakar*, le décompte donne un nombre approximatif de 300 unités⁸⁰.

Qu'en serait-il si ce pointage était élargi à toutes les coalitions d'organisations sociales du Sénégal et, aurait concerné l'ensemble des régions du Sénégal qui sont aussi bien pourvues de ces formes d'organisation de la société civile.

Dans ce lot de parties prenantes, ne sont pas, pourtant, prises en compte les initiatives communicationnelles des services publics chez qui, elles ne constituent pas, visiblement, le cœur de métier. Ils s'appuient, davantage, sur des stratégies externes qui sont principalement constituées d'un arsenal juridique, déjà détaillé à l'entame de notre étude au niveau de l'introduction générale.

Tout comme sont ignorées des initiatives sociales, politiques et programmatiques parmi lesquelles, nous retiendrons celles qui sont en cours et que nous jugeons concrètes. En ce sens qu'elles disposent d'un contenu précis et, davantage, axé sur une stratégie de communication. Les voilà énumérées, en guise d'illustration.

- mobilisation des principaux chefs religieux qui ont fait de fréquentes déclarations condamnant la mendicité forcée des enfants ;

⁸⁰ À côté des structures et projets de l'État, diverses Associations et ONGs locales constituent la base sociale de la Coalition nationale des associations en faveur de l'enfance (CONAFE, Sénégal) dans sa mission d'harmonisation et de développement des programmes de ses membres dans le domaine de l'enfance. (Ces intervenants sont identifiés dans le rapport provisoire : Revue Documentaire et Caractérisation des Associations et ONGs locales sur la mendicité et la marginalisation/exclusion du système scolaire formel dans un échantillon de cinq (5) régions du Sénégal, à savoir *Kolda*, *Kaolack*, *Saint-Louis*, *Diourbel* et *Dakar* : CONAFE Sénégal, UNICEF, Novembre 2007. Dans chaque région de l'échantillon, les Associations et les ONGs qui ont des programmes qui recoupent la mendicité sont recensées à partir du répertoire national des Associations et ONGs qui œuvrent dans le domaine de l'enfance (Document élaboré en mai 2004 par la CONAFE avec l'appui de Plan International/Sénégal). Cette base de données de la CONAFE, même provisoire, renseigne entre autres sur l'existence d'associations et d'ONGs qui œuvrent sur la mendicité. La région de *Kolda* compte six associations et ONGs qui œuvrent essentiellement dans la prise en charge des enfants mendiants. Dans la région de *Kaolack*, les types d'interventions des cinq associations actives dans le domaine sont liés à la prévention, la prise en charge, le *plaidoyer* et la promotion des droits de l'enfant. À *Saint-Louis* où sept associations sont actives, le fait notoire, au-delà des types d'intervention, concerne l'existence d'une Association dénommée AIREF dans le département de *Podor*. Dans la région de Dakar, 32 Associations et ONGs, membres de la CONAFE, sont distribuées dans les départements de Dakar, *Guédiawaye*, *Pikine* et *Rufisque*. Elles conduisent des programmes dans le domaine de la mendicité. Leur caractérisation est en cours. (Amadou Wade Diagne, 2007 : 34-35).

- l'élaboration d'un argumentaire religieux musulman sur la mendicité ;
- Lancement d'un vaste programme d'affichage sur les principales artères de Dakar de 1000 posters de 12 m² ;
- l'élaboration d'une stratégie de communication pour la prévention de la mendicité forcée des enfants ;
- lancement sur initiative du PARRER, d'une vaste campagne de communication pour l'application effective de l'article 3 de la loi 06-2015 contre la traite des personnes et pratiques assimilées et à la protection des enfants ;
- la mise en œuvre du plan stratégique de retrait et réinsertion des enfants de la rue (PARRER) ;
- la mise en œuvre du plan d'action de lutte contre la traite de personnes élaborée par la Cellule nationale de lutte contre la traite des personnes (CNTLP) ;
- la mise en place du Programme de retrait des enfants de la rue.

Mais, la période actuelle coïncide avec une époque où la plupart de programmes phares de la lutte contre la mendicité a pris fin, laissant ainsi un vide programmatique à combler. Parmi ces initiatives achevées, peuvent être citées :

- la mise œuvre du plan stratégique de la PPDH pour mettre fin à la mendicité des enfants d'ici 2015 ;
- l'adoption en conseil des ministres du Plan cadre national de prévention et d'élimination du travail des Enfants au Sénégal (2012-2015);
- l'élaboration du plan stratégique de gestion de la Mendicité Infantile (2013-2015).

Mais malgré le fait que tous ces organismes à vocation sociale se démènent avec les moyens qui sont les leurs et, s'activent sur le terrain avec les stratégies de lutte qui leur sont propres, une réalité reste constante et est (re)connue du public : il n'est pas spécialement noté d'évolution significative dans la prise en charge des problématiques sociétales qui stagnent, à défaut de régresser.

La question de la mendicité des enfants fait partie de bilan mitigé. En effet, depuis le recensement des enfants *Talibés* effectué dans la cartographie de 2014, qui avait fait état de 30160 enfants *Talibés* dans les rues de Dakar, aucune autre statistique à la baisse n'est venue remettre en cause ces chiffres. Au contraire, ils restent toujours la référence, en dépit du renforcement de la force d'intervention des causes sociales qui se démultiplient et qui intensifient leurs programmes.

Niokhobaye Diouf, Directeur de la protection des droits de l'enfant au ministère de la bonne gouvernance et de la petite enfance l'avoue, à demi-mot, lorsqu'il a reconnu récemment que : « il y a 30160 enfants en situation de mendicité et qui mendient pendant 1 heure à 5 heures selon le *Daara*. Alors que depuis le lancement du programme de retrait des enfants en juin 2016, seuls 1456 ont été retournés à leurs maîtres ». Et, même s'il ne désespère pas d'un tel bilan à mi-parcours et, rassure l'opinion publique en parlant de ralentissement du programme, cela n'empêche nullement d'autres observateurs, plus neutres, comme le reporter Karamaba Mbaye de qualifier : « ces chiffres d'un échec patent » au terme de son enquête intitulée : « Programme de retrait des enfants de la rue : du saut en hauteur de l'effet d'annonce... à la roulade arrière de la réalité » (Journal quotidien *Vox Populi* du jeudi 1^{er} mars 2018).

Par ailleurs, des témoignages d'hommes de terrain viennent aussi corroborer cet état de fait, à l'instar de cette déclaration d'un travailleur social qui est employé, depuis plusieurs années dans un refuge pour enfants à Dakar et, qui soutient que : « cela [le problème des *Talibés*] ne diminue pas. Nous voyons de plus en plus d'enfants dans les rues », « Les statistiques montrent que le phénomène est en augmentation. Et sur 20 enfants que nous recevons au refuge, au moins 10 sont des *talibés* en fuite » (*Human Rights Watch*, <http://www.hrw.org/fr/africa/senegal>).

C'est justement "cette roulade en arrière" (selon les propos de Karamaba Mbaye), à première vue curieuse et inexplicable, qui interpelle. Il n'échappe à aucun sénégalais attentif l'énigme qui caractérise cette contradiction grossière qui peut être, ainsi, caricaturée : "Tant d'efforts de investis au quotidien par les acteurs en présence pour lutter contre la mendicité des enfants *Talibés* pour des résultats, toujours limites, pour ne pas dire faibles voire contreproductifs".

Les stratégies de lutte contre la mendicité des enfants *Talibés*, dont la communication est au centre, n'ont pas atteint l'objectif attendu. Face à ce constat d'impuissance, deux attitudes sont possibles : subir ou réagir.

La seconde option nous a (a)mené à suivre deux pistes contigües, dont le premier tronçon nous (a)mène, dans un premier temps, à chercher à comprendre les limites de la conception de la communication utilisée par les causes sociales et, le deuxième tronçon nous conduit, dans une suite logique, à améliorer ledit dispositif de communication dans l'optique de le rendre encore plus efficace pour le changement de comportement et même, pourquoi pas, pour le changement instituant possible.

Pour ce faire, un terrain d'application a été choisi pour accueillir une telle recherche sur la base de deux critères minimaux obligatoires. Être une zone réputée foyer pourvoyeurs d'enfants *Talibés* mendians d'une part et, qui est de surcroît, investie par des organisations de lutte contre le phénomène, d'autre part. Comme troisième critère en *bonus* pour favoriser la faisabilité de l'étude, il a été jugé souhaitable d'être en face d'un public qui, à force d'être exposé à des campagnes de communication, se (re)retrouve sensibilisé et sensible à la dite problématique.

En définitive, les villages de *Djéri Kao* et de *Diamafara* situés dans le *Saloum*, fief du bassin arachidier du Sénégal (régions de *Kaolack* et de *Kaffrine*), ont été choisis à dessein pour abriter notre recherche. Une terre historique de départ de *Talibés* où l'ONG Symbiose dont le siège est à *Nioro*, en partenariat avec PARRER, déploie des activités de lutte contre la mendicité des enfants, dont l'une des plus emblématiques, est sans doute, celle intitulée projet de lutte contre la mendicité des enfants *Talibés*. Essentiellement articulé autour d'une stratégie de communication de changement de comportement des publics partenaires, ce dit projet a finalement été choisi comme objet de notre étude.

Aussi, en lien avec les hypothèses de départ de cette recherche, une démarche évaluative suivant le modèle de la réception des réponses cognitives d'Anthony Greenwald (1968) a été mise en route.

L'objectif visé était d'apprécier si le discours dissuasif de l'ONG, contre les pratiques du *confiage* des enfants, des *Daaras* itinérants et de la mendicité, destiné aux parents d'enfants *Talibés* de *Djéri Kao* et de *Diamafara* à la base du phénomène et qui l'entretiennent, aussi, a obtenu les résultats de changement de conduite prévu.

Seulement, au terme de l'évaluation, il est apparu que la stratégie communicationnelle de l'ONG Symbiose entièrement bâtie autour de l'approche persuasive classique, qui s'avère concluante quant à l'évolution du changement attitudinal, n'affectait, cependant pas du tout, le changement de conduite des publics partenaires, ainsi que l'organisation l'avait fixée comme objectif. Et encore moins le changement instituant, qui reste dans le cadre de cette étude, un objectif non prévu sur le plan scientifique mais fortement souhaité sur le plan social.

Des cognitions sur la protection de l'enfant en évolution sous l'effet de la communication de persuasion de l'ONG Symbiose

Sur chacune des thématiques de la protection de l'enfant qui ont été retenues comme catégories d'analyse au cours de la recherche évaluative, les pensées favorables ont été dans la fourchette basse, au moins, à égalité avec les réponses négatives. Tel est le cas, à propos de l'indicateur portant sur l'âge des enfants où 47 % du public de l'étude, interrogé sur la limite établie par la loi, donnent exactement la réponse enseignée par Symbiose au moment où 47 % du public passent, complètement, à côté de la bonne réponse. Le reste du public ayant fourni des pensées sans lien direct avec le matériel expérimental, qualifiées de ce fait, de réponses neutres.

L'unité d'analyse portant sur la perception du public partenaire à propos de l'(il)légalité du travail des enfants s'inscrit, exactement, dans les mêmes proportions avec des scores identiques. En effet, compte non tenu des personnes qui ont fait des digressions, sans jamais répondre à la question posée, constituées de 6 %, il s'avère qu' au moment où 47 % des parents de *Djéri Kao* et de *Diamafara* interrogés estiment que l'enfant ne doit pas travailler, comme cela est stipulé dans la loi sénégalaise qui l'interdit, les 47 % autres personnes de la population de l'étude soutiennent, au contraire, que l'enfant doit être mis au travail. Ce qui est à l'opposé des arguments dispensés par l'ONG.

Toutefois, si on analyse en profondeur le contenu des réponses cognitives, qui sont accompagnées de commentaires explicatifs, sous un angle qualitatif, il apparaît que la notion de travail des enfants est (re)qualifiée chez la plupart de ses partisans par celle d'initiation des enfants au travail qui est, négativement moins, connotée. Mais pour autant, malgré cette gymnastique sémantique, la pratique, elle, reste foncièrement illégale, dans l'esprit et dans la lettre de la loi. Comme l'est tout autant la pratique de la mendicité.

Mais sur ce dernier point, les représentations positives sont, quantitativement, beaucoup plus élevées au niveau de notre échantillon d'étude où 93 % des interlocuteurs réprouvent cette tradition, péjorativement déviée, dans les mêmes termes que le leur a expliqué Symbiose, à l'occasion de ses séances de formation, d'information et de sensibilisation. Arguments, textuellement, repris par les destinataires durant nos discussions pour défendre et justifier leur position actuelle sur la question. À ce niveau, ils vont s'appuyer, davantage, sur les dangers de toutes natures qui compromettent la vie de l'enfant *Talibé* dans la rue où les envoie la mendicité. Exposés, qu'ils sont dès lors, aux accidents de la route, à la drogue, à la pédophilie, aux maladies, aux agressions physiques, aux déviances morales... Des risques pour lesquels, les parents de l'étude qui en sont désormais conscientisés, nous font le *listing* au niveau de leurs commentaires.

En ce moment précis de l'étude, les informations recensées, à travers des données recueillies à partir des entretiens individuels dépouillés et traités, font montre d'une tendance claire et nette d'une prédominance des catégories de réponses reflète ou réponses positives selon la terminologie de Claude Chabrol et Radu Miruna. Ce qui atteste de la parfaite conformité du contenu des messages diffusés par l'ONG, avec la compréhension qu'en ont les parents et tuteurs d'enfants *Talibés* de *Djéri Kao* et de *Diamafara*, récepteurs.

Mais quel que soit le niveau de progression des opinions, des représentations, du public partenaire sur le fait social à combattre, leur finalité pratique ne saurait être appréciée de manière pertinente, uniquement, au niveau d'acquisition des idées et au niveau d'assimilation des théories. La fonctionnalité pratique de cette évolution des représentations sera valablement mesurée au niveau de la traduction, effective, engagements dans la conduite des destinataires.

Car, pour l'exemple, Robert-Vincent Joule et Léon Beauvois (1998 : 141) nous rappellent, sur la base d'un exemple illustré, qu' : « un psychologue social appliqué n'est pas sur le terrain pour se faire plaisir et pour reproduire des effets classiques qui sont avérées dans la littérature scientifique. On attend de lui, avant tout, qu'il modifie les comportements. Et, c'est bien la moindre des choses, aucune attitude des lycéens à l'égard du préservatif, en tant que telle, ne pouvant faire obstacle à la propagation du VIH. À cet égard, le fait d'avoir en poche un préservatif est plus utile que quelque croyance en la gravité de l'épidémie et qu'une nouvelle sensibilité aux risques qu'elles vont vous faire encourir ».

D'ailleurs pour preuve, l'ONG Symbiose a bien défini comme objectif pour son projet de lutte contre la mendicité des enfants *Talibés* le changement de comportement comme finalité et non le changement d'attitudes ? Mais, sur ce point précis, qu'en est-il, dans les faits, pour ce qui est des résultats pratiques ?

De l'inaction d'un public pourtant persuadé

Dans son optique de changement de conduite poursuivi par l'ONG Symbiose sur le public destinataire de sa communication persuasive, ces derniers sont, sous son effet, des sujets persuadés, avec des attitudes, plus ou moins, évoluées sur le phénomène de la mendicité des enfants *Talibés* des *Daaras*. Mais, ce public de l'étude n'est, en définitive, jugé que sur ses actions menées en faveur de la lutte contre le phénomène du *confiage* des enfants, des *Daaras* itinérants, de la mendicité des *Talibés*, conformément à l'objectif attendu par l'ONG dans son projet de lutte contre la mendicité des enfants *Talibés*.

Ainsi la bonne question est la suivante : quelles initiatives en actes le public partenaire convaincu des méfaits de ce fléau a entrepris de manière concrète pour lutter contre de telles pratiques ? Les résultats obtenus à cette question indiquent, dans son écrasante majorité, que le public s'est inscrit aux abonnés absents au chapitre des (ré)actions. De leur propre aveu, 80 % de la population de l'étude reconnaissent être restés passifs à toute initiative de lutte contre le phénomène.

Dans ce cas, la communication persuasive vient, encore, de (dé)montrer ses limites objectives quant à sa prétendue faculté à provoquer chez les destinataires les comportements attendus. En contradiction avec l'idée qu'une certaine théorie scientifique et qu'un certain imaginaire populaire veuillent bien souvent lui prêter. Au nom d'une philosophie antique et d'une logique cartésienne qui continueraient à soutenir l'idée selon laquelle savoir = faire. Mais, une telle théorie n'a pas convaincu les chercheurs du changement social volontaire ; à juste titre. En effet, les nombreuses organisations qui continuent à recourir aujourd'hui encore à cette forme de communication, dans les mêmes circonstances, arrivent naturellement aux mêmes résultats qui sont toujours mitigés voire contreproductifs. Faute de prendre suffisamment de recul pour faire le *distinguo* pragmatique suivant qu'ont déjà effectué (Joule et Beauvois, 1998 : 153):

« nous ne voulons pas dire, évidemment, qu'il ne faut plus informer, convaincre, sensibiliser comme on le fait si bien ici ou là. Nous voulons simplement dire qu'informer, convaincre et sensibiliser ne suffisent pas et que si nous voulons vraiment enrayer la propagation du virus, mieux vaut s'occuper de ce que les gens font (mettre ou pas un préservatif, aller ou pas se faire dépister, etc.), que de ce qu'ils pensent, croient ou supputent ».

Avec la trouvaille faite que les idées ne mènent pas aux actes de manière mécanique, l'acteur social se trouve, dès lors, écartelé entre une stratégie communicationnelle inopérante et l'urgence des problèmes à enjeu social et sociétal à résoudre. S'impose, alors, à lui l'idée de (ré)inventer une autre forme de communication à la dimension de ses ambitions légitimes.

Mais, quelle est cette stratégie qui a, déjà, fait ses preuves et, à laquelle, on peut faire confiance dans cette situation ? Dans ce cadre : « La manipulation reste, en effet, l'ultime recours dont disposent ceux qui sont dépourvus de pouvoir ou de moyen de pression. Elle présente, en outre, l'avantage de ne pas apparaître comme telle, autrui ayant le sentiment d'avoir agi librement sur la base de ses idées ou de ses valeurs, ce qui est moins négligeable qu'il n'y paraît de prime abord » (Joule, Beauvois, 1998 : 16).

Afin de disposer d'un cadre d'application optimale de manipulation des sujets expérimentaux, il a été conçu et conduit une démarche de communication engageante pour le changement de comportement à l'intention des parents de *Djéri Kao* et de *Diamafara* face aux phénomènes du *confiage* des enfants, des *Daaras* itinérants et de la mendicité des enfants *Talibés*.

Recours à l'approche de la communication engageante avec l'acte préparatoire comme principal ressort engageant

Au cœur des principes de la communication engageante se trouve celui qui promeut que les comportements sociaux et sociétaux à changer ne peuvent l'être que parce que la personne s'est y engagée. Ce postulat se traduit dans la théorie par la notion d'engagement qui est attribuée à des raisons d'ordre internes. Donc, même si : « les théoriciens de l'engagement tiennent le libre choix pour le principal facteur d'engagement » (Joule et Beauvois, 1998 : 182), il convient également de se rendre à l'évidence qu'il y a un facteur à la base de cet engagement, le facteur garant de la validité de la méthode comme l'élément déclencheur.

Aussi, ce principe de libre de choix est un principe nécessaire du système mais, il n'est pas le critère suffisant d'autant qu' : « il reste que ce sentiment de liberté n'a jamais empêché le sujet d'émettre les comportements que l'expérimentateur souhaite le voir émettre » (Girandola, 2003 : 185).

Quel est donc ce dispositif qui, dans la théorie de l'engagement, est si décisif pour le changement social volontaire ? Les regards des spécialistes se tournent alors sur l'acte préparatoire qui, pour Robert-Vincent Joule et Léon Beauvois (1998 : 73) : « tous ces actes problématiques ou pas, pour peu qu'ils aient été réalisés dans un contexte d'engagement, vont affecter les attitudes et les comportements à venir. Le lecteur connaît les effets comportementaux de l'engagement. Il sait notamment que l'engagement dans un acte rend cet acte plus stable et rend plus probable l'émission ultérieure d'actes plus coûteux allant dans le même sens ».

En tant que facteur à la base de l'engagement, source de changement comportemental, l'acte préparatoire, de par cette faculté dont elle dispose, justifie l'importance particulière qui lui est accordée dans cette étude dont l'objet recherché est, justement, de parvenir à changer les conduites du public expérimental. Mais, faut-il encore qu'il soit le bon acte préparatoire, avec tous les attributs qui le caractérisent.

Des précautions ont été prises, à ce niveau, pour que l'entretien individuel et le *focus groupe* choisis, à cet effet, remplissent quelques-uns des critères du modèle qui peuvent être résumés par les concepts de visibilité de l'acte qui regroupe (caractère public, caractère explicite, irrévocabilité et répétition) et, celui de la taille de l'acte qui regroupe, de son côté, (les

conséquences de l'acte et le coût de l'acte). Tout en ayant à l'esprit, qu'autant ils sont multipliés et autant ils sont proches du modèle originel, autant ils gagneraient encore plus en pouvoir entraînant. Dans le cas échéant où ils seraient, justement, inscrits dans une dynamique combinatoire et complémentaire, on se doute bien que l'acte réalisé, alors, sera d'autant plus engageant que plusieurs de ces principes constitutifs lui sont associés (Joule et Beauvois 1998 : 66).

À l'analyse, les actes préparatoires choisis, dans le cadre de cette étude, comportent heureusement plusieurs des caractéristiques indiquées ci-avant, telles les caractères public, explicite, irrévocable, gratuit, sans récompense, socialement acceptable, peu coûteux mais néanmoins avec un coût... Autant de facteurs favorisant pour que les actes, retenus dans cette présente expérience, puissent provoquer l'effet escompté et, engager les parents de *Djéri Kao* et de *Diamafara* vers un changement en actes en faveur de la mendicité des enfants *Talibés*.

Mais, vu que cette pratique se présente chez les populations de l'étude comme une tradition ancrée dans leurs valeurs, leurs croyances et leurs normes sociales. En cela, elle en devient un comportement problématique qui est, naturellement, plus difficile à changer. Même avec un acte préparatoire, aussi conforme, que l'est celui relatif à l'entretien individuel, mis en œuvre de prime abord. Car : « ce type de comportement est sans doute pour une cause sociale, le plus difficile à modifier. Ils résistent à la contrainte, aux récompenses ou aux punitions, et ne sont guère sensibles à la propagande des mass media ou même à la propagande personnelle. Pour agir sur eux, il est généralement nécessaire d'utiliser conjointement plusieurs familles de stratégies d'influence en combinant, par exemple, des processus de rééducation participative avec des moyens de facilitation matérielle des comportements souhaités » (Lindon, 1976).

Alors, par anticipation à ce risque potentiel de résistance, il nous est venu à l'idée de dédoubler l'acte préparatoire. Dans le but de donner plus de chance de succès à l'expérience, il est donc multiplié les dispositifs engageants, à savoir l'acte préparatoire ici, pour lui doter de plus perspicacité afin de favoriser cette modification de conduite attendue face à des comportements aussi profonds que la mendicité des enfants *Talibés*. Pour cause, elle est inscrite depuis le VII^{ème} siècle dans la culture et dans la religion sénégalaise.

En plus, la pratique s'est constituée à la faveur d'une dynamique de branchement, aussi bien culturel que religieux, qui trouve par le biais de cette combinaison, un écho encore plus fort chez ses adeptes (Amselle, 2009).

Mais, dans la mesure où il est prouvé qu' : « Un acte préparatoire judicieusement choisi, éventuellement deux, et le tour est joué, voilà votre femme ou votre maîtresse, votre mari ou votre amant, votre fils, votre voisin ou votre employé prédisposé à se comporter comme il vous plaît » (Joule, Beauvois, 1998 : 73).

Alors dans cette perspective, avons-nous choisi l'option prudente de soumettre une partie du public de l'étude à hauteur de 33 %, à deux actes préparatoires à côté de l'autre partie des sujets, à concurrence de 67 %, qui sont restés soumis à un seul acte préparatoire.

Dans la cohérence de cette dynamique, deux conditions d'expérimentation sont constituées, correspondant à une condition expérimentale 1 avec 1 acte préparatoire (AP) et une condition expérimentale 2 avec 2 actes préparatoires (2AP). À partir de ce moment, l'angle d'analyse qui a été privilégié, dans notre recherche, est la comparaison de ces deux groupes en vue de mesurer la performance engageante de l'acte préparatoire en fonction de l'évolution croissante de son nombre. Et, de ce fait, vérifier l'hypothèse, à la base de cette approche, qui est que : le nombre d'actes préparatoires qui augmente leur coût symbolique soutient le changement comportemental.

L'entretien individuel et le *focus groupe*, mis à côté à côté, remplissent évidemment à eux deux, davantage de principes de l'acte préparatoire. Ainsi sous ce rapport, ils engageront certainement plus, en conséquence. Sur la base d'un postulat de la théorie de la communication engageante selon laquelle la propension à la souscription, à l'engagement, au changement en acte et même au changement instituant d'un public est une fonction croissante du nombre et des bons actes préparatoires auquel il est soumis ; en quantité et en qualité. Postulat dont nous allons chercher à vérifier la confirmation, tout au long de cette étude.

Mais après s'être donné les moyens d'user de deux actes préparatoires à côté d'un sur les mêmes publics, l'autre enjeu, des plus importants, est de s'assurer qu'ils sont tous deux bons par leur conformité aux critères techniques caractéristiques de la méthode ?

À l'analyse, il apparaît qu'ils durent respectivement entre quinze minutes et quarante-cinq minutes pour le premier et entre 1 heure et 2 heures pour le second ; qu'ils sont adressées à des parents d'enfants *Talibés* pour parler du sort de ces mendiants exploités et maltraités jusqu'à la mort, parfois ; qu'ils sont sollicités en pleine période de début d'hivernage de la part de publics cultivateurs ; qu'ils se présentent comme des occasions pour les parents de *Djéri Kao* et ceux de *Diamafara* de se réunir en public avant de finir par prendre des engagements oraux et écrits signés les uns devant les autres ; suivant leur propre gré en apparence.

Toutes ces précautions qui entourent l'un et ou l'autre des acte(s) préparatoire(s) de l'étude renvoient, respectivement, aux principes d'actes peu coûteux, socialement acceptables mais avec néanmoins un petit coût, publics, irrévocables et gratuits. Dès lors, sous le double effet de la multiplicité des actes préparatoires et du niveau significatif de respect de leurs principes constitutifs, les souscriptions, les engagements, les changements en actes et les changements instituants espérés et ou attendus de la part des sujets expérimentaux ont-ils été à la hauteur de la perspicacité engageante du modèle technique appliqué en la circonstance ?

En nombre, oui. Les statistiques révèlent que le bon acte préparatoire est résolument souscripteur. Tout le public de l'étude soumis à un acte préparatoire ou deux s'est favorablement exécuté en répondant, tous à 100 %, aux invitations qui leur ont été adressés. Dans la même lancée, les résultats confirment le caractère fortement engageant de l'acte préparatoire avec 91 % des personnes du public partenaire ayant souscrit à l'un des deux au moins, qui ont déclaré leur intention d'engagement. Et en plus, il est attesté que l'acte préparatoire incite, fortement, ces dernières à tenir leurs promesses. 83 % des sujets, qui ont eu à faire des promesses d'actes, ont honoré leurs gages.

Dans cette première partie de l'analyse où il a été, beaucoup plus, question de s'assurer du caractère déterminant de l'acte préparatoire dans le processus engageant des publics à qui il est soumis, les résultats concernent tous les sujets de l'étude, de toute condition expérimentale, sont considérés (condition expérimentale 1 avec 1 acte préparatoire (1AP) et condition expérimentale 2 avec 2 actes préparatoires (2AP)).

Après que soient confirmées les vertus entraînant du bon acte préparatoire en soi, l'axe de l'analyse est allé en s'approfondissant dans le sens d'éprouver le postulat scientifique, inspiré de la logique mathématique, selon lequel le double acte préparatoire agit comme une fonction multiplicatrice de l'engagement qu'il a favorisé. La preuve, avec 100 % de sujets de la condition expérimentale 2 avec 2 actes préparatoires (2AP) qui ont exprimé leurs déclarations d'engagement sous l'effet d'un seul acte préparatoire contre 90 % du public de la condition expérimentale 1 avec 1 acte préparatoire (1AP).

Aussi toujours sous son influence, les sujets doublement affectés par l'acte préparatoire contrairement aux sujets uni-affectés se sont-ils montrés plus (pré)disposés à adopter des nouveaux comportements par des changements en actes comme s'y sont prêtés 79 % de la condition expérimentale 2 avec 2 actes préparatoires (2AP) 71 % de la condition expérimentale 1 avec 1 acte préparatoire (1AP).

Dans la même dynamique d'ailleurs, il y a même 18 % dans le public doublement sollicité par des actes préparatoires (condition expérimentale 2 avec 2 actes préparatoires (2AP)) qui ont adopté des changements instituants en allant (faisant plutôt) au-delà des limites de l'engagement initial qu'ils ont augmenté (dans le sens d'une pérennisation et ou dans d'un élargissement) contre 10 % seulement de publics dans le camp d'en face (sujets condition expérimentale 1 avec 1 acte préparatoire (1AP)).

Par ailleurs, le double acte préparatoire révèle encore plus sa performance lorsqu'il s'agit d'agir qualitativement sur l'engagement des publics concernés. Grâce à son impact, les sujets d'étude de la condition expérimentale 2 avec 2 actes préparatoires (2AP) sont plus nombreux à contribuer davantage pour la lutte contre la mendicité des enfants *Talibés* dans cette étude avec 29 % d'entre eux qui promettent de faire l'effort d'investir financièrement de l'argent pour la cause. Mettre son propre argent est, sans doute, le sacrifice le plus coûteux consenti par ces parents pauvres de *Djéri Kao* et de *Diamafara*, mais ce serait aussi sûrement, le moyen le plus efficace pour barrer la route au phénomène d'origine principalement économique. Alors qu'à l'opposé, ils ne sont que 21 % chez le public soumis à un seul acte préparatoire (condition expérimentale 1 avec 1 acte préparatoire (1AP)) à dire être prêt à fournir un apport financier pour la cause.

Autre raison fortement invoquée par les sujets enquêtés pour motiver le recours à cette pratique qui est désormais sous le coup de loi, le défaut criard en dispositifs didactiques au niveau des *Daaras* qui constituerait une cause forte de mendicité des enfants *Talibés*. Ils toujours être à la quête d'eau pour les ablutions, de piles et de torche pour s'éclairer, *d'Allowwa* pour consigner leurs leçons.

Déclarer être volontaire pour prendre en charge ce manque d'équipements pédagogiques est une contribution de haute facture dans la lutte de ce fléau. Sur ce point, la promesse d'agir pour combler ce manquement est prise par autant de sujets-parents sous l'emprise de deux actes préparatoires d'un double acte préparatoire que de sujets sous le coup d'un seul acte ; à concurrence de 29 % de parents dans les deux camps. Cette égalité constatée chez les deux groupes expérimentaux de toute condition confondue (condition expérimentale 1 avec 1 acte préparatoire (1AP) et condition expérimentale 2 avec 2 actes préparatoires (2AP)), pourrait s'expliquer par le fait que cette contribution en faveur des *Daaras*, envisagée en nature et perçue par le sénégalais comme un don, une aumône, serait plus mue par des motivations internes à l'individu (convictions religieuses et sociales) que par des dispositifs externes (intérêts matériels). Et de ce point de vue, l'acte préparatoire ne serait pas forcément le seul facteur déterminant de l'engagement dans sa provocation, dans sa persévérance, dans son intensité. Le facteur culturel serait aussi, dans cette circonstance, favorisant.

Chacune de ces actions des sujets sociaux, prise individuellement (celles évoquées clairement dans l'analyse tout comme celles qui ne le sont pas de manière spécifique), participe incontestablement à l'amélioration des conditions d'existence de l'enfant *Talibé* ; dans les limites de sa durée ainsi que par l'amplitude de sa portée. Mais, ils ne parviendront à rétablir définitivement et à améliorer substantiellement le sort de ces publics vulnérables que s'ils seront inscrits dans des temporalités illimitées et dans des dimensions englobantes. D'autant plus que la cause sociale, en question, enjambe tout temps limité et surplombe tout espace délimité. C'est dans le cadre de recherche de solutions efficaces contre des causes sociales ou sociétales et publiques de cette nature que : « Les résultats obtenus dans ce paradigme (de l'acte préparatoire) ont conduit les chercheurs à s'interroger sur leur pérennité (cf. Burger, 1999 ; Dillard, 1991) ».

Ces chercheurs sous entendent, par-là, que certes, à la faveur d'une bonne formulation qui respecte les principes techniques du modèle, les actes préparatoires participent, incontestablement, à l'adoption de comportements instituants de la part d'une partie du public de l'étude (9 % de toute condition expérimentale condition expérimentale 1 avec 1 acte préparatoire (1AP) et condition expérimentale 2 avec 2 actes préparatoires (2AP)).

Toutefois, il serait pertinent de chercher à (re)trouver, en plus de cette variable, tout autre principe potentiel bien élaboré et fort entraînant qui viendrait, en renfort, inscrire davantage le public expérimental dans ce processus d'adoption de comportements instituants qui est observé.

Mais, avant de nous interroger sur la configuration et les raisons de ces résultats instituants, qui méritent aussi d'être appréhendés au regard de leur apport optimal dans la perspective de résolutions sociaux qui sont devenus problématiques, nous tenons à rappeler toute l'évolution du processus engageant classique qu'a connue l'étude.

La trajectoire à reconstituer part de la souscription des publics partenaires de l'étude aux actes préparatoires jusqu'à leur modification comportementale en faveur de l'exploitation économique des enfants *Talibés*, en passant par leur prédisposition à s'engager pour la cause et leur niveau de respect de leur parole à travers les changements en actes réalisés. Dans certains cas, cela va même jusqu'à l'adoption de posture institutante, avec des changements d'actes augmentés qui sont de nature inattendue, imprévue. Mais, qui restent déterminants, dans la perspective d'une résolution durable et globale des problématiques sociales, sociétales et publiques, qui sont devenus ancrées et problématiques.

Un grand arbre de choix récapitulatif dressé, dans ce qui suit, vient confirmer les résultats décisifs et instructifs de l'acte préparatoire dans la perspective du changement de conduite. Les performances enregistrées, au niveau de chaque étape du processus, apportent une justification supplémentaire de la validité scientifique et du *bonus* social et sociétal de la théorie de l'acte préparatoire. Mesurées à partir de l'évolution comportementale du public partenaire sur qui il est appliqué. Et, ceci, de manière croissante et intense, en fonction du nombre d'actes préparatoires auxquels les sujets sont souscrits.

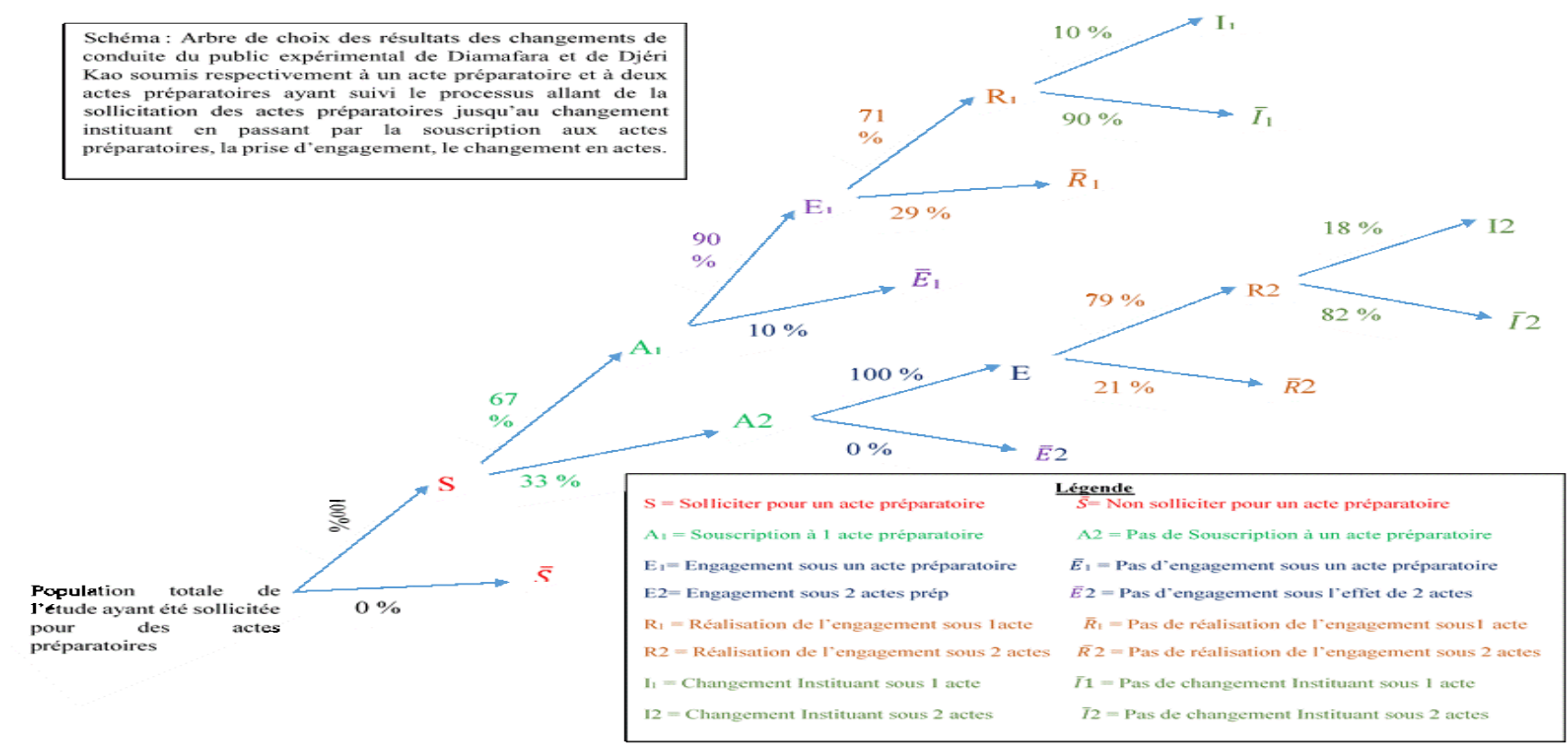


Figure 11 : arbre de choix des résultats des changements de conduite du public expérimental soumis respectivement à un acte préparatoire et à deux actes préparatoires et les résultats allant de la sollicitation des actes préparatoires au changement instituant en passant par la souscription aux actes préparatoires, la prise d'engagement, le changement en actes.

Falilou Bâ : Thèse, AMU, 2018

Pour en revenir à la question de savoir quel est cet autre facteur, potentiel et supplémentaire, qui serait venu, en appoint et à côté de l'acte préparatoire, déclencher chez des publics-parents cette ferveur à (sur)agir ? L'identification de l'action s'est révélée être, dans le cas de cette présente étude, une piste crédible vers laquelle il serait pertinent de (re)chercher, aussi, les raisons des (sur)engagements enregistrés qui se sont matérialisés par l'adoption, de la part des publics expérimentaux, d'actions qui vont aller au-delà du périmètre et de la durée de l'engagement initial. Pour plusieurs raisons motivées.

En effet à l'analyse, cette dynamique de pérennisation et/ou d'intensification, des termes modestes et réalistes de la promesse originelle, serait aussi liée et entretenue par la perception que la personne se fait sur elle-même, en réalisant sa contribution pour la cause de la mendicité. Et, en fonction de l'image que leur renverrait cette introspection en partant du jugement sur sa (ré)action, l'acte accompli correspond bien à la nature et au niveau de l'identification de l'action génératrice, qui se trouve être l'autre variable source de (sur)engagement. Ainsi que le comprennent Robert-Vincent Joule et Léon Beauvois (1998 : 63) qui avancent, pour répondre à : « La question "Comment produire de l'engagement ?" [... que] Ces conditions sont maintenant bien établies. Nous avons pris l'option de les regrouper en deux grandes catégories. La première correspond à l'idée intuitive de la taille de l'acte, la seconde regroupe les facteurs ayant trait aux raisons de l'acte ».

Ce second facteur relatif aux "raisons de l'acte", relevé par ces auteurs, se (re)trouve, justement, à fonctionner comme le principe qui fortifie, davantage, l'engagement et qui va, par ses effets psychologiques, favoriser chez le public de l'étude des actes améliorés. Autrement dit, des (ré)actions qui sont, de loin, largement au-delà des modestes intentions, initialement, promises.

L'identification de l'action comme facteur instituant, aussi

Il s'est révélé que les publics qui ont accompli ce (sur)engagement ont, aussi, pour point commun le fait qu'ils ont tous réfléchi sur l'action réalisée. Et, de manière claire et audible, ils ont exprimé leurs regards sur leur geste, à haute et intelligible voix. Leurs (sur)investissements vont dans deux directions possibles, soit leurs actions sont conjuguées dans le temps, soit elles sont généreusement élargies.

Autrement dit, leur volonté revue à la hausse, entre le temps de l'engagement et celui de la (ré)action, s'inscrit dans la persévérance ou dans l'approfondissement des actes entrepris. De ce fait, la cause en question sera défendue dans la pérennité et/ou dans sa grandeur.

Or, des actions de lutte contre des problématiques sociales/ sociétales et publiques pérennisés ou élargies, la question de la mendicité des enfants *Talibés* en a besoin pour atteindre une dimension instituante. Station à partir de laquelle, elle peut espérer, enfin, connaître le succès pour une dignité et un épanouissement (re)trouvés des enfants mendiants. En effet, contre un phénomène socioreligieux, si ancré dans les valeurs, seuls des actes en continu et/ou des actes agrandis qui reposent sur une conviction profonde, peut réussir à les plier et à les faire reculer.

Ainsi, quelque petite que soit la taille du groupe institué (ici 9 % à peine), ces publics visités par l'estime de soi que procure l'identification de l'action au moment d'agir pour la cause, vont dans leur cours d'action (ap)porter dans la vie des publics vulnérables les effets positifs d'appropriation et d'élargissement tout comme ceux de pérennisation et d'institutionnalisation de nouvelles pratiques et valeurs.

Pour espérer parvenir à éradiquer le fléau de la mendicité des enfants *Talibés*, le Sénégal doit arriver à un niveau où les publics engagés pour la cause de la protection de l'enfant se transforment désormais, davantage, en publics institués pour la cause plutôt que rester des publics, seulement, engagés ainsi que le la plupart d'entre eux. Les résultats de 9 % de publics institués contre 91 % de non institués en sont une confirmation.

Avec une situation instituante davantage intéressante, le fléau sera plus efficacement pris en charge dans la durée, dans l'espace et dans sa profondeur. Mais pour arriver à ce niveau de domination complète de la cause, les sujets sociaux expérimentaux devraient faire montre de performances instituantes. Pour cela, il devrait être exploré puis mis à profit toutes les potentialités instituantes dont serait riche l'étude.

Mais pour bénéficier de ces circonstances instituantes cachées, encore faut-il mettre en place des conditions instituantes favorables et fortes. Qu'en est-il dans le cadre de cette étude ?

Limites et perspectives des potentialités instituanes dans l'étude

Vraisemblablement, toutes les potentialités instituanes qu'offre le principe d'identification de l'action, qui se présente à côté de l'acte préparatoire comme un principe incitateur au service de la lutte contre la maltraitance des enfants *Talibés* au Sénégal, n'ont pas été entièrement exploitées à fond.

En effet, il n'a été relevé tout au long de l'étude que des performances instituanes faibles issues d'identifications de l'action de bas niveau. Situation causée par la manière dont les parties prenantes concernées ont été, peu ou pas suffisamment, mises à contribution par des formes d'attribution interne. Des manquements qui ont atténué, par moments, la pertinence méthodologique du protocole expérimental mis sur pied, tout comme, le véritable apport de la méthode engageante dans la lutte pour l'éradication des phénomènes de *confiage* des enfants, de *Daaras* itinérants et de la mendicité des enfants *Talibés* au Sénégal.

Dans les situations où des opportunités instituanes ont été prises en compte au niveau de l'étude, le procédé de l'identification de l'action générateur de cet effet n'a pas été accompagné par tous les éléments qui structurent sa valeur instituante. Dans ce cas, le dispositif connaît un affaiblissement ponctuel de son pouvoir qui l'empêche à apporter une réponse définitive à cette problématique sociale, religieuse et économique. Alors que, désormais la gravité du phénomène combattu exige de réorienter la lutte contre la mendicité de l'enfant *Talibé* sur un terrain plus instituant que, simplement, engageant.

Les résultats seraient alors encore plus efficaces, sans nul doute, si le chercheur avait suffisamment pris acte de cette possibilité de l'attribution interne et avait favorisé, en conséquence, chez le public cette raison interne. En effet, élevée à un niveau de forte valence, elle serait cet : « acte qui pourra être opposé à celui qui l'a réalisé par un quelconque attributeur qu'il est (qu'il s'agisse de l'acteur lui-même ou d'un observateur) » (Joule et Beauvois, 1998). Une telle technique utilisée, à bon escient, signifierait que chaque sujet social serait amené non seulement à développer une identification de l'acte. Et de surcroît, de haut niveau par rapport à l'action réalisée au profit des enfants *Talibés*. Mais à l'analyse, cette technique sibénéfrique pour sa dimension méthodologique et sociale elle n'a pas été mise route, pour des raisons diverses.

Elles peuvent être (re)liées au fait que les récits sur les engagements ont été rapportés par un tiers ou qu'ils ont été transmis par téléphone, à cause de circonstances particulières d'indisponibilité du public concerné. Ce qui a empêché le face à face et le recueil de la parole des sujets expérimentaux, en mode direct.

Mais, dans tous les cas, les sujets d'étude n'ont pas été soumis à des attributions internes. Par défaut de l'expérience pour les publics qui étaient présents, par défaut de circonstances favorables pour les publics absents. D'ailleurs, à propos de ces derniers ont été, à cause de leur absence à la réunion d'évaluation ont été, arbitrairement, exclus du processus instituant de l'étude certains. Mais, au lieu de considérer leurs situations comme des opportunités instituantes manquées mais, plutôt, comme des opportunités instituantes réussies, alors, les niveaux des performances instituantes de cette recherche seraient quintuplés comparés aux résultats instituants initiaux. Mais encore, aurait-il fallu aussi ces sujets réintégrés dans le processus ait effectivement démultiplié et ou rallongé le temps de leurs engagements primaires.

Par ailleurs, Il nous est apparu vers la fin de l'étude, un fait instituant nouveau et intéressant de non prise en charge effective de pistes est encore relevée dans l'étude. Elle concerne des pistes sur les performances instituantes analysées en fonction du genre du public expérimental, d'une part, et, d'autre part, en fonction de leur localité combinée à la culture dominante dans le terroir, face à la lutte contre la mendicité des enfants *Talibés*.

Les résultats statistiques qui sont observés sont si intéressants qu'il pourrait être envisagé d'en approfondir l'analyse, dans d'autres recherches ultérieures. En effet, l'exploitation des données recueillies nous a permis de constater que les niveaux de surmobilisation entre le public-homme et le public-femme de notre étude sont, fortement, disproportionnés. De ce fait, ces pistes seront, sans nul doute étudiées, au vu des intérêts scientifique et sociétal et méthodologique qu'elles soulèvent pour le sujet, en question.

Encore plus, du fait que les axes d'étude dégagés, à cet effet, concernent des dimensions émergentes tels le genre et la localité de résidence du public combinée à la culture dominante. Or, pour rappel, l'une et l'autre de ces variables correspondent chacune à : « un des aspects qui peut sembler important dans les recherches en sciences humaines et sociales [qui] est la caractéristique démographique et/ou sociologique des personnes qui sont étudiées » (Gueguen, 2002 : 21, 22).

Au bout du compte, ils sont apparus donc comme des variables d'analyse qui se sont révélées porteuses de caractéristiques instituantes au vu des informations qu'elles ont (dé)livrées. Ces constats établis sur la base des données recueillies sur le terrain serviront de prétextes pour questionner les relations entre la femme et l'homme sénégalais face à la problématique de la maltraitance des enfants, d'une part, et, d'autre part, les relations entre localité de résidence combinée à culture dominante. S'ouvrent, ainsi, deux sentiers de recherche qui peuvent être et, qui seront, sûrement, explorés dans une perspective d'études ultérieures.

FRISE TEMPORELLE DE LA THESE

Tableau 20 : cheminement des années de thèse

Activités	2014				2015				2016				2017			
- Inscription en thèse et rédaction de l'introduction provisoire	■															
- Participations aux séminaires doctoraux (I3M, IRSIC, Axe 2Toulon)		■														
- Documentation sur la question de la communication publique - Rédaction sur la question de la communication publique			■													
- Documentation sur la question de la mendicité - Rédaction sur la question de la mendicité				■												
- Envoi d'un <i>draft</i> à M. Meyer pour correction sur la démarche - méthodologique envisagée					■											
- Rencontre avec M. Vincent Meyer : séance de travail - Rencontre avec Mme Françoise Bernard Meyer : séance de travail						■										
- Exploration d'un terrain d'étude & Choix du terrain d'étude - Découverte du terrain d'étude - Rencontre avec les responsables de l'ONG Symbiose et cadrage théorique du travail de terrain							■									
- Découverte physique et documentation sur l'ONG Symbiose - Déroulement du travail de terrain (évaluation des attitudes et comportements après campagnes de sensibilisation de l'ONG Symbiose puis application du protocole du pied-dans-la porte							■									
- Transcription des données recueillies sur le terrain - Exploitation des données de terrain									■							
- Analyse des données										■						
- (Re) descente sur le terrain pour évaluation du protocole de pied-dans-											■					
- Transcription des données recueillies sur le terrain - Exploitation des données de terrain												■				
- Participation à deux séminaires doctoraux à IMSIC - Rencontres de travail avec M. Meyer correction du <i>draft</i> - Rencontre de travail avec M. Bernard pour correction du <i>draft</i> avancé													■			
- Prise en compte des corrections des professeurs - Nouvelles lectures conseillées pour compléments														■		
- Rédactions de parties restantes pour finalisation															■	
- Envoi du <i>draft</i> final pour correction																■

Tableau 21 : dernière ligne droite du parcours de thèse

Activités	2018			
	T1	T2	T3	T4
Séminaire doctoral de IMSIC Dépôt du <i>draft</i> de thèse aux Directeurs Séminaire doctoral à IMREDD Présentation orale du travail de thèse à atelier <i>methodoctorat</i> à Nice Rencontre de travail pour remise de <i>drafts</i> corrigés				
Prise en compte des corrections du <i>draft</i> de thèse Renvoi du dernier <i>draft</i> de thèse pour dernières correction des directeurs Retour des derniers <i>drafts</i> de thèse corrigés Intégration des remarques des directeurs de thèse				
Dépôt officiel de la thèse Remise de la thèse aux rapporteurs Évaluation de la thèse par les rapporteurs				
Autorisation à soutenir Soutenance de la thèse				

Bibliographie

Communication d'action et d'utilité sociétales et publiques

Ouvrages, articles, colloques, conférences, séminaires sur la communication

Bernard F., (2015). La communication des organisations entre questions d'influence et questions d'autonomie. L'actualité des notions d'engagement et d'auto-institution. In Gino Gramaccia et Valérie Carayol : « Vingt ans de la revue : contributions et thématiques », *Communication & Organisation*, Presses Universitaires de Bordeaux, n°47, pp. 85-95.

Bernard, F., (2013). Engagement et communication : enjeux théoriques, enjeux pratiques. In Richard Delaye et Pascal Lardellier (sous la dir. de), *L'engagement, de la société aux organisations*. Paris. L'Harmattan, 15-22.

Bernard, F., (2010). « Pratiques et problématiques de recherche ET communication environnementale : explorer de nouvelles perspectives », *Communication & Organisation*, GREC/O, Université Michel de Montaigne, n°37, pp.92-105.

Bernard, F., (2009). « Apports des recherches consacrées à la communication environnementale engageante pour penser les questions des « parties prenantes » et des « frontières organisationnelles » », 4ème congrès du Réseau international de recherche sur les organisations et le développement durable : « *La Responsabilité Sociale et environnementale des Entreprises (RSE) : une nouvelle régulation du capitalisme ?* », Université de Lille1, Lille (France, 25-27 juin, communication consultable en ligne : [http://clerse2.univ-lille1.fr/spip/IMG/pdf/axe_3_bernard.pdf]).

Bernard, F., (2008). « Analyse des dynamiques institutionnelles », communication au séminaire des doctorants du Crepcom/Irsic, Université de Provence Aix-Marseille 1, le 12 octobre 2008.

Bernard, F., (2008a). « Recherche- action et communication d'action et d'utilité sociétales : le cas de la communication engageante et de l'environnement », in Bouzon, A. et Meyer, V. (sous la dir.) *La communication des organisations entre recherche et action*, Paris, L'Harmattan, pp. 145- 155.

Bernard, F., (2007). « Communication engageante, environnement et écocitoyenneté : un exemple des « migrations conceptuelles » entre Sic et psychologie sociale », in Communications et Organisation, *Migrations conceptuelles. D'où viennent les concepts de la communication organisationnelle ?* n° 31, GREC/O, PP 27-41.

Bernard, F. (2007a). « Communication environnementale et instituante : action et responsabilité sociétales », communication au séminaire de la Journée d'Etudes dans le cadre du programme ANR écocitoyen, Institut Universitaire de Technologie (IUT), Université de la Méditerranée Aix-Marseille 2, le 06 décembre 2007.

Bernard, F., (2006). « Le paradigme de la communication engageante : nouveaux enjeux, problématiques et pratiques pour la communication des organisations », in « *Pratiques et usages organisationnels des sciences et technologies de l'information et de la communication* », Actes du Colloque International en Sciences de l'Information et de la Communication, Rennes, 7, 8 & 9 septembre 2006.

Bernard, F., (2006a). « Les Sic une discipline de l'ouverture et du décloisonnement » in Bouzon, A., Meyer, V., (Dir.) *La communication organisationnelle en question*, Paris, L'Harmattan, PP. 32- 46.

Bernard, F. (2006b). « Organiser la communication d'utilité publique : Le paradigme de la communication engageante », in Communication et Organisation N° 29. *Figures de l'urgence et communication*, pp. 65- 86, GREC/O, Université Michel de Montaigne.

Bernard, F., (2003). « La communication : enjeu de société, enjeu scientifique et enjeu de formation », pour une refondation des enseignants de communication des organisations du 25 au 28 août 2003, Direction générale de l'Enseignement scolaire, publié le 01 juin 2004 [www.eduscol.education.fr].

Bernard, F., (2002). « Contribution à une histoire de la communication des organisations dans les SIC », in Boure R., *Les origines des sciences de l'information et de la communication, Regards croisés*, Septentrion, Presses universitaires, pp 153-179.

Bernard, F., (2008a). « Recherche- action et communication d'action et d'utilité sociétales : le cas de la communication engageante et de l'environnement », in Bouzon, A. et Meyer, V.

(sous la dir.) *La communication des organisations entre recherche et action*, Paris, L'Harmattan, pp. 145- 155.

Bernard, F., (2007). « Communication engageante, environnement et écocitoyenneté : un exemple des « migrations conceptuelles » entre Sic et psychologie sociale », in Communications et Organisation, *Migrations conceptuelles. D'où viennent les concepts de la communication organisationnelle ?* N° 31, GREC/O, PP 27-41.

Bernard, F., (2007a). « Communication environnementale et instituante : action et responsabilité sociétales », communication au séminaire de la Journée d'Etudes dans le cadre du programme ANR écocitoyen, Institut Universitaire de Technologie (IUT), Université de la Méditerranée Aix-Marseille 2, le 06 décembre 2007.

Bernard, F., (2006). « Le paradigme de la communication engageante : nouveaux enjeux, problématiques et pratiques pour la communication des organisations », in « *Pratiques et usages organisationnels des sciences et technologies de l'information et de la communication* », Actes du Colloque International en Sciences de l'Information et de la Communication, Rennes, 7, 8 & 9 septembre 2006.

Bernard, F., (2006a). « Les Sic une discipline de l'ouverture et du décloisonnement » in Bouzon, A., Meyer, V., (Dir.) *La communication organisationnelle en question*, Paris, L'Harmattan, PP. 32- 46.

Bernard, F., (2006b). « Organiser la communication d'utilité publique : Le paradigme de la communication engageante », in Communication et Organisation N° 29. *Figures de l'urgence et communication*, pp. 65- 86, GREC/O, Université Michel de Montaigne.

Bernard, F., (2003). « La communication : enjeu de société, enjeu scientifique et enjeu de formation », pour une refondation des enseignants de communication des organisations du 25 au 28 août 2003, Direction générale de l'Enseignement scolaire, publié le 01 juin 2004 [www.eduscol.education.fr].

Bernard, F., (2002). « Contribution à une histoire de la communication des organisations dans les SIC », in Boure R., *Les origines des sciences de l'information et de la communication, Regards croisés*, Septentrion, Presses universitaires, pp 153-179.

Bernard, F., (2000). « Le lien communicationnel en organisation », *Sciences de la société*, N° 50/51, PP. 25-45.

Bernard, F., (1998). « Communication organisationnelle et usage des sciences humaines et sociales. Fragment de réflexion » in *Communications d'entreprises et d'organisations*, Textes réunis par Christian Le Moëne, Presses Universitaires de Rennes.

Bernard, F., (1997). « La communication de changement, vers une heuristique de l'induction », *Communication et Organisation*, N° 12, GREC/O Bordeaux 3, PP 303-337.

Bernard, F., Halimi-Falcovicz, S. & Courbet, D., (2010). « Expérimentation et communication environnementale : la communication engageante et instituante », in Courbet, D., (dir) *Communication et expérimentation*, Objectiver l'humain ? Vol. 2, Paris, Hermès-Lavoisier, PP 71-108.

Bernard, F., Joule, R. V., (2005). « Le pluralisme méthodologique en sciences de l'information et de la communication à l'épreuve de la communication engageante », *Questions de communication* N° 7, pp 187- 205, Presses Universitaires de Nancy.

Bernard, F., Joule, R. V., (2004). « Lien, sens et action : vers une communication engageante », *Communication & Organisation*, GREC/O, Université Michel de Montaigne, N° 24, Bordeaux 3, pp 347-362.

Deschamps, J.-C., Joule, R.-V., Gumy, C., (2004). « La communication engageante au service de l'abstentionnisme électoral : une application en milieu universitaire », *Revue européenne de psychologie appliquée* 55, PP 21-27, [<http://france.elsevier.com/direct/ERAP>].

Fourquet-Courbet, M.-P., Courbet, D. et Bernard, F., (2009). « La psychologie sociale et la communication engageante pour prévenir les risques environnementaux : connaître les processus cognitifs et savoirs situés des communicants pour rendre leurs actions de prévention plus efficaces », 3ème Colloque International « Psychologie Sociale et Communication », Tarbes (France : 22- 24 juin).

Girandola, F., Joule, R.-V., (2008). « La communication engageante », *Revue Electronique de Psychologie Sociale*, [<http://www.psychologiesociale.org/reps/vol2girandola.pdf>].

Girandola, F., Michelik F., (2008). « Engagement et persuasion par la peur : vers une communication engageante dans le domaine de la santé », *Revue Canadienne des Sciences du Comportement*, Vol. 40, N°2, PP 69-78.

Girandola, F., Joule, R.-V., (2006). « La communication engageante : apports théoriques », 6ème Congrès International de Psychologie Sociale en Langue Française, Grenoble.

Girandola, F., Joule, R.-V., (2008). « La communication engageante », *Revue électronique de Psychologie Sociale*, N°2, pp. 41-51. Disponible à l'adresse suivante : [<http://RePS.psychologie-sociale.org>].

Girandola, F., (2003). « Psychologie de la persuasion et de l'engagement », Besançon, Presses Universitaires de Franche Comté, 402p.

Joule, R.-V., (2003). « La psychologie de l'engagement ou l'art d'obtenir sans imposer », Colloque national de Paris : Pour une refondation des enseignements de communication des organisations, 25-28 août 2003.

Joule, R.-V., Bernard, F., Halimi-Falcowics, S., (2008). "Promoting ecocitizenship: in favor of binding communication", *International Scientific Journal for Alternative Energy and Ecology*, 6 (62), pp. 214-218.

Joule, R.-V., Girandola, F., Bernard, F., (2007). "How can people be induced to willingly change their behavior? The path from persuasive communication to committing communication", *Social and personality Psychology Compass*, 1, 493-505.

Joule, R. V., Py, J., Bernard, F., (2004). « Qui dit quoi, à qui, en lui faisant faire quoi ? Vers une communication engageante », in Bromberg, M. & Trognon, A. (Eds), *Psychologie sociale de la communication*, Paris, Dunod, PP 205- 218.

Marchioli, A., Courbet, D. (2010). « Communication de santé publique et prévention du Sida : Une expérimentation sur l'influence de mini-actes engageants via Internet », *Hermès, Les langues de bois* 58, PP 169-147,
[http://hal.archivesouvertes.fr/docs/00/58/17/91/PDF/Marchioli_Courbet_HermA_s_2010.pdf]

Marchioli, A., (2006). « Penser les logiques de réception et d'action via le concept de la communication engageante : une approche psychosociale de la communication de santé publique », XV^e Congrès de la Société Française des Sciences de l'Information et de la Communication (SFSIC), 10-12 mai Bordeaux, Actes, PP 403-409.

Moussa Yahaya, A., (2011). « Prévention du VIH/Sida : nécessité d'un changement des pratiques communicationnelles », [<http://www.sciences-croisees.com/articles-2/numero-9-contributions-libres>]

Moussa Yahaya, A., (2011). « Communications et changement dans la lutte contre le VIH/Sida au Niger », Doctorales de la Société Française des Sciences de l'Information et de la Communication (SFSIC), 30-31 mars Bordeaux.

Psychologie sociale et communication

Ouvrages, articles, colloques, conférences, séminaires sur la communication

Abric, J-C., (2005). *Psychologie de la communication. Théories et méthodes*, Armand Colin, 2^eème édition, Paris, 174p.

Ajzen, I., (1991). "Theory of planned behavior, Organizational behavior and human decision processes" (San Diego, Californie), Vol. 50, pp 179-211.

Albarracin, D., Leeper, J., Earl, A., Durantini, M., (2008). "From brochures to videos to counseling: exposure to HIV- prevention programs", *AIDS and Behavior*, Vol. 12 (3), PP 354-362.

Albarracin, D., Durantini, M. et Earl, A., (2006). "Empirical and theoretical conclusions of an analysis of outcomes of HIV-prevention interventions Currents Directions" in *Psychological Sciences*, 15, pp 73-78

Albarracin, D., Gillette, J., Earl, A., Glasman, L., Durantini, M. & Ho, R., (2005). "A test of major assumptions about behavior change: a comprehensive look at the effects of passive and active HIV-prevention interventions since the beginning of the epidemic", *Psychological Bulletin*, vol. 131 (6), PP 856-897.

Albarracin, D., McNatt, P. S., Klein, C., Ho, R., Mitchell, A., Kumkale, G.T., (2003). "Persuasive communications to change actions: an analysis of behavioral and cognitive impact in HIV prevention", *Health Psychology*, vol. 22 (2), pp 166-177.

Boltanski, L., Tevenot, L., (dir.). (1989), *Justesse et justice dans le travail*, Cahiers du Centre d'études de l'emploi, Paris, PUF, no 33.

Boltanski, L., Tevenot, L., (1991), *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard.

Boltanski, L., Bourdieu, P., (2008), *La Production de l'idéologie dominante*, Paris, Demopolis.

Bromberg, M., Trognon, A., (dirs), (2004). *Psychologie sociale et communication*, Paris, Dunod.

Burger, J.M., (1999). « The foot-in-the-door compliance procedure: a multiple-process analysis and review », *Personality and Social Psychology Review*, 3, PP 303-325

Chabrol, C., Radu, M., (2008). *Psychologie de la communication et persuasion. Théories et applications*, De Boeck, 314 p.

Courbet, D., (2004). « Communication médiatique : Les apports de la psychologie sociale. Pour une pluralité épistémologique, théorique et méthodologique en SIC », Habilitation à diriger des recherches en sciences de l'information et de la communication. Université de Provence Aix-Marseille I.

Courbet, D., (2003a). « Réception des campagnes de communication de santé publique et efficacité des messages générant la peur. Une étude expérimentale sur le rôle de la peur dans le changement d'attitudes néfastes », *Communication*, N° 22, PP 100-122.

Courbet, D., (2003b). « L'influence publicitaire en l'absence de souvenir des messages : les effets implicites de la simple exposition », *Les cahiers internationaux de Psychologie Sociale*, 57, PP 39- 51.

Earl, A., Albarracin, D., (2007). "Nature, decay, and spiraling of the effects of fear-inducing arguments and HIV counseling and testing: a meta-analysis of the short- and long- term outcomes of HIV- prevention interventions", *Health Psychology*, vol. 26, 4, pp 496- 506.

Fisher, J. D. and Fisher, W. A., (2000). "Theoretical approaches to individual-level change in HIV risk behavior", in Peterson, J. L. et DiClemente, R. J. (Eds), *Handbook of HIV prevention*, New York: Kluwer/Plenum Academic, pp 3-55.

Fisher, J. D. and Fisher, W. A., (1996). "The Information-Motivation-Behavioral skills model of AIDS risk behavior change: empirical support and application", in Oskamp, S. et Thompson, S. C., (Eds), *Understanding and preventing HIV risk behavior: Safer sex and drug use*, Thousand Oaks: Sage Publications, pp 100-127.

Fisher, J. D. and Fisher, W. A., (1992). "Changing AIDS risk behavior", *Psychological bulletin* Washington, DC, vol. 111, N° 3, pp 455-474.

Girandola, F., (2005). "Action and Commitment theory", in Alexandre, V. & Gasparski, W., (Eds.), *French and other perspectives in praxeology*, Transaction Publishers, New Jersey, Vol. 12, pp. 117-130.

Gueguen, N., Pascual, A., Dagot, L., (2004). « Se soumettre en toute liberté : la technique du "vous êtes libre de..." ». In Beauvois, J. L., Joule, R. V., Monteil, J. M. (Eds), *Perspectives Cognitives et Conduites Sociales : volume 9*, Presses Universitaires de Rennes, PP 365- 384.

Gueguen, N., Pascual, A., (2000). « Evocation of freedom and compliance: the "but you are free of..." techniques ». *Current Research in Social Psychology* 5 (18), PP 264-Hermes, (2005). *Psychologie et communication*, 2005, N°41.

Joule, R-V., (2000). « Pour une communication organisationnelle engageante : vers un nouveau paradigme », *Sciences de la Société*, 50/51, pp. 279- 295.

Joule, R-V., Beauvois, J-L., (2006). *La soumission librement consentie : Comment amener les gens à faire librement ce qu'ils doivent faire ?* Presses Universitaires de France, Paris, 215

Joule, R-V., Beauvois, J-L., (1998). *La soumission librement consentie : Comment amener les gens à faire librement ce qu'ils doivent faire ?* Presses Universitaires de France, Paris, 214

Joule, R-V., Beauvois, J-L., (2002). *Petit traité de manipulation à l'usage des honnêtes gens*, PUG, Grenoble, 286 p.

- Kiesler, C. A., (1971). "The psychology of commitment: experiments linking behavior to belief", New York: Academic
- Lewin, K., (1951). *Theory in Social Science*, New York, Editions Harper and Row
- Lewin, K., (1947). "Group decision and social change" in Newcomb, T.-M., Hartley, E.-L., (eds), *Readings in social psychology*, New York, Henry Holt and Company.
- Marc, E., (2008). « Pour une psychologie de la communication », in Cabin, P., Dortier, J.-F., (coord.), *La communication. Etats des savoirs*, 3ème édition, Sciences Humaines, Seuil, PP 43-55.
- Mucchielli, A., (1995). *Psychologie de la communication*, PUF, Paris, 266 p.
- Pascual, A., Dagot, L., Valle, B., Gueguen, N., (2007). « Soumission sans pression, médiatisation d'un tsunami et don d'argent : efficacité comparée de la porte-au-nez et du « vous êtes libre de ... » », *Revue européenne de psychologie appliquée*, doi : 10.1016/j.erap.2006.07.003. [<http://france.elsevier.com/direct/ERAP>]
- Pascual, A., Gueguen, N., (2002). « La technique du « vous êtes libre de... » : Induction d'un sentiment de liberté et soumission à une requête ou le paradoxe d'une liberté manipulatrice », *Revue Internationale de Psychologie Sociale* 15 (1), PP 51-81.
- Prochaska, J. O., Diclemente, C.C., Norcross, J. C., (1992). "In Search of how people change: Applications to addictive behaviors", *American Psychologist*, 47 (9), 1102- 1114.
- Witte, K., (1998). "Fear as motivator, fear as inhibitor: Using the extended parallel process model to explain fear appeal successes and failures", in Adersen, P. A. & Guerrero, L. K. (Eds), *Handbook of communication and emotion: Research, theory, applications and contexts*, San Diego: Academic Press, PP 423-450.
- Witte, K., Allen, M., (2000). "A meta-analysis of fear appeals: implications for effective public health campaigns", *Health Education and Behavior*, vol. 27 (5), pp 591-615.

Communication et changement comportemental

Ouvrages, articles, colloques, conférences, séminaires sur la communication

Ajzen, I., (2003). "Theory of Planned Behavior", [<http://www.unix.oit.umass.edu/ajzen/index.html>].

Ajzen I., (1991). "The theory of planned behavior", *Organizational Behavior and Human Processes* 50, pp179-211.

Bandura, A., (1986). *Social Foundations of thought and action: A social Cognitive Theory*, Englewood Cliffs (New Jersey), Prentice-Hall.

Bandura, A., (1977). "Self-efficacy: toward a unifying theory of behavior change", *Psychological Review*, 84, PP191-215.

Boudreau, G., (2005). « Le changement de comportement en général », [<http://www.umoncton.ca/ecosage/Gaston2.rtf>].

Chandran, U., Thesenvitz, J., Hreshfield, L., (2004). « Changement de comportements : un cadre d'application », Health communication unit, [<http://www.thcu.ca/infoandresources/publications/changementdecomportementsv4.1.f.november11.2005.pdf>].

Eaton, L., Flisher, A. & al., (2003). « Unsafe sexual behavior in South African Youth », *Social Science and Medicine* 56: 149-165.

Fishbein, M., Ajzen, I., (1975). *Belief, attitude, intention and behavior: an introduction to theory and research*, Reading, MA, Addison-Wesley Pub, XII+, 578p

Godin, G., (1991). « L'éducation pour la santé : fondements psychosociaux de la définition des messages éducatifs », *Sciences sociales*, vol. 9, N° I, PP 67- 94.

Prochaska, J.O., Diclemente, C.C., Norcross, J.C., (1992). « In search of how people change : Applications to addictive behaviors », *American Psychologist*, 47 (9), PP 1102- 1114.

Singer, M., Erickson, P. & al., (2006). «Syndemics, sex and the city : Understanding sexually transmitted diseases in social and cultural context ». *Social Science and Medicine* 63: 2010-2021.

Sciences de l'Information et de la Communication

Ouvrages, articles, colloques, conférences, séminaires sur la communication

Albouye, S., (1994). *Marketing et communication politique*, Paris : éd. L'harmattan, 1994, 340p

Aldrin Philippe, Hubé Nicolas, Ollivier-Yanniv Caroline, Utard Jean-Michel, *Les mondes de la communication publique (Sous la direction) (2014), Légitimation et fabrique symbolique du politique*, Presses Universitaires de Rennes, 189p

Akoun, A., (1997). *Sociologie des communications de masse*, Hachette, Paris, 157p.

Benoit, D., (1998). « "La manipulation" dans la communication », *Communication et organisation*, N° 13 Sem., pp.224-244.

Bessieres, D., *La définition de la communication publique : des enjeux disciplinaires aux changements de paradigmes organisationnels*

Bessièrès Dominique, 2010, « L'évaluation de la communication publique, entre norme gestionnaire et légitimités, des enjeux difficilement conciliables ? », *Communication et organisation* [En ligne], 38I, mis en ligne le 01 décembre 2013, consulté le 03 décembre 2012. URL : <http://communicationorganisation.revues.org/1407>

Bongand, M., *Le marketing politique*, 2^e éd. Paris, PUF, 1993, 127p

Bougnoux, D., (2001). *Introduction aux sciences de la communication*, La Découverte, Paris, 125 p.

Bougnoux, D., (1998). *La communication par la bande*, La Découverte, Paris, 280 p

Boure, R., (2002). « Quelle histoire pour les sciences de l'information et de la communication ? » in Boure, R., *Les origines des sciences de l'information et de la communication. Regards croisés*, Presses Universitaires du Septentrion, PP 17-44.

Breton, P., (2000). *La parole manipulée*, La Découverte, Paris, 220 p.

Breton, P. et Proulx, S., (2002). *L'explosion de la communication à l'aube du XXIème siècle*, La Découverte, Paris, 389p.

Breton, P. et Proulx, S., (1989). *L'explosion de la communication. La naissance d'une nouvelle idéologie*, La Découverte- Boréal, Paris-Montréal, 285p.

Cabin, P., (coord.), (1998). *La communication. Etats des savoirs*, Editions Sciences Humaines, 462 p. - Caron, C., (2003). « Que lisent les jeunes filles ? Une analyse thématique de la « presse ados » au Québec », *Pratiques psychologiques*, N°3, PP 49- 61 [<http://archivesSIC.ccsd.cnrs.fr/>].

Carion F., « La communication associative : A la recherche d'un équilibre entre logique fonctionnelle et logique relationnelle ? », *Communication* [En ligne], Vol. 28/11/2011, mis en ligne le 23 septembre 2011, consulté le 03 décembre 2012. URL : <http://communication.revues.org/index2106.html>

Caune, J., (1999). *Pour une éthique de la médiation- Le sens des pratiques culturelles*, Grenoble : PUG, collection Communication, médias et sociétés.

Communication publique (2004) -Association des responsables des institutions publiques – les règles d'or, fiches pratiques, techniques et problématiques de la lettre de Communication publique, Paris : communication publique.

Cosnier, J., (2008). « Empathie et communication. Comprendre autrui et percevoir ses émotions », in Cabin, P., Dortier, J.-F., (coord.), *La communication. Etats des savoirs*, 3ème édition, Sciences Humaines, Seuil, PP 149-157.

Courbet, D., Fourquet-Courbet, M.-P., Chabrol, C., (2006). « Sujets sociaux et Médias : Débats et nouvelles perspectives en sciences de l'information et de la communication », *Questions de communication* N°10, Presses Universitaires de Nancy, PP 157-179.

- Dacheux, E., (2008). « Présentation générale. L'espace public : un concept clef de la démocratie », in Dacheux, E. (coord), *L'espace public*, Les Essentiels d'Hermès, CNRS Editions, PP 7- 29.
- Dahlgren, P., Sandberg, H., (2007). « La construction de l'obésité dans l'espace public suédois», *Questions de communication*, N°11, PP 33- 49.
- Delaforge, A., Moinet, N., (2008). « Le rôle de communication dans l'adoption d'une technologie innovante », in Hermès, *Communiquer-Innover, Réseaux, Dispositifs*, CNRS Editions, N°50, PP 157-165.
- Delavaga, X., (2008). « Grégory Bateson (1904-1980). Penser le Changement », in Cabin, P., Dortier, J.-F., (coord.), *La communication. Etats des savoirs*, 3ème édition, Sciences Humaines, Seuil, PP 113-118.
- Devillard, V., (1996). « L'espace public et l'emprise de la communication (sous la direction d'Isabelle Pailliarat », Réseaux, *Communication-Technologie-Société*, Vol. 14, N°78, PP 147-151.
- Dortier, J.-F., (2008). « La communication : omniprésente, mais toujours imparfaite », in Cabin, P., Dortier, J.-F., (coord.), *La communication. Etats des savoirs*, 3ème édition, Sciences Humaines, Seuil, PP 5-18.
- Durand, P., (2009), « Les pathologies de la communication sociale », *Questions de communication*, N° 15, pp 7-19
- Ferry, J.-M., (1989). « Les transformations de la publicité politique », in Hermès N°4, *Le nouvel espace public*, PP 15- 26.
- Floris, B. (1995). « L'entreprise sous l'angle de l'espace public », in Pailliarat, I. (sous la dir.), *L'espace public et l'emprise de la communication*, ELLUG, Grenoble, PP 119- 138.
- Gellereau, M., (2006). « Pratiques culturelles et médiation », in Olivesi, S., (Dir.), *Sciences de l'information et de la communication*, Grenoble, PUF, 285p.
- Gestlé, J., (2008). *La communication politique*, 2^eéd. - Paris : A. Collin, 225p

- Guily, E., (2009). *La communication institutionnelle : privé-public, le manuel des stratégies*, Paris : PUF, 184p
- Grossetti, M., (2008). « Réseaux sociaux et médiations dans des activités d'innovation », in Hermès, *Communiquer-Innover, Réseaux, Dispositifs*, CNRS Editions, N°50, PP 21-27.
- Hartereau, A., (juin 2002). *Communication publique territoriale et démocratie participative*, Edition de « La Lettre du Cadre Territorial »
- Houllier-Guibet, C-E., *Quelles limites territoriales pour une promotion métropolitaine ? Le cas de Rennes in Revue internationale communication sociale et publique : 128).*
- Kiyindou, A., (2009). *Les pays en développement face à la société de l'information*, l'Harmattan.
- Kiyindou, A., (2009). « Technologies de l'information et de la communication et expression culturelle africaine », in *Présence Africaine*, Revue culturelle du monde noir, N°179- 180, PP 41- 55.
- Kotler, P., Zaltman, G., (1989). *Social: an approach to planned so marketing*, janvier
- Lafon, B., (2007). « Le cancer en *Prime time*. Emergence d'une confrontation distanciée avec la maladie par les fictions télévisées », *Questions de communication* N°11, PP 129- 148.
- Lafon, B., Pailliar, I., (2007). « Malades et maladies dans l'espace public », *Questions de communication* N° 11, PP 7- 15.
- Lamizet, B., (1994). « Médiation et communication », in Chappaz, G. (Dir.) *Comprendre et construire la médiation*, Université de Provence, CRDP, Marseille, PP. 135-150
- Lamizet, B., & Silem, A., (1997). *Dictionnaire encyclopédique des sciences de l'information et de la communication*, Paris Ellipse, 590p.
- Leleu-Merviel, S., (2008). « Evaluation et mesure en sciences humaines : exigence réaliste ou utopie scientifique ? » in Leleu-Merviel, S. (Dir.), *Objectiver j'humain ? Volume 1 : Qualification, quantification*, Paris/Londres : Hermès-Lavoisier, PP 15-29.

Lemaire, M., Zémor, P., (dirigé par) ; postface de Jean marc Sauvé – La communication publique en pratiques, la documentation française, 442 P

L'État communicant, (dossier)., (2009).in Administration (revue de l'administration territoriale de l'Etat, n° 224, p 9-124

Letourneau, A., (2001). « Remarques sur le journalisme et la presse au regard de la discussion dans l'espace public » in Patrick J. Brunet, L'éthique dans la société de l'information, Québec et Paris, Presses de l'Université Laval et L'Harmattan, PP. 47-71.

Lindon Denis., (1976). Marketing politique et social, Dalloz, 245p

Lits, M., (2008). « Espace public et opinion de la presse écrite à Internet », in Cabin, P., Dortier, J.-F., (coord.), *La communication. Etats des savoirs*, 3ème édition, Sciences Humaines, Seuil, PP 279-288.

Lorant, G., (2005). Les collectivités locales face aux défis de la communication, Paris, l'Harmattan, 182p

Martin, J.C., (2002). *Le guide de la communication*, Marabout, Paris, 350 p. - Meunier, D., (2007). « La médiation comme « lieu de relationnalité ». Essai d'opérationnalisation d'un concept », *Questions de communication* 11, PP 323-340.

Mbongo, P., (2008). Libertés et interdits dans la communication politique in, Petites affiches, n° 187, pp 3-12

Megard, D. ; Deljarrie, B., (2009). La communication des collectivités locales, nouvelle édition – Paris, LGDJ, - 114P Nice Droit Science et Politique 2-8413-0296-2 : 390 FRF

Messenger, M., (1994), La communication publique en pratique, les éditions d'organisation

Meyronin, B., (2009). Le marketing territorial : enjeux et pratiques, Paris : Vuilbert, 2009-VIII-258p

Mercier, A., (2008) (coordonné par) La communication politique, Paris : CNRS, 161p

Meunier, J. P., Peraya, D., (2004). *Introduction aux théories de la communication*, 2ème édition, De Boeck, Bruxelles, 459 p.

Miege, B., (2009). *Médiations, Espace Public et Systèmes d'Information : positionnements scientifiques respectifs*, Conférence inaugurale du Colloque International de Tunis, organisé par l'ISD, l'IPSI et la SFSIC, 17-19 avril 2008.

Miege, B., (2008a). « Nouvelles technologies, nouveaux usages ? » in Cabin, P., Dortier, J.-F., (coord.), *La communication. Etats des savoirs*, 3ème édition, Sciences Humaines, Seuil, PP 229-306.

Miege, B., (1995). *La pensée communicationnelle*, PUG, Grenoble, 120 p.

Miege, B., (1995a). « L'espace public : Au-delà de la sphère politique », *Hermès* 17-18, PP 49- 62.

Miege, B., (1995b). « L'espace public : perpétué, élargi et fragmenté », in Pailliart, I. (sous la dir.), *L'espace public et l'emprise de la communication*, ELLUG, Grenoble, PP 163- 175.

Morin, E., (2008). « L'enjeu humain de la communication », in P. Cabin & J.-F. Dortier (coord.), *La communication. Etat des savoirs*, 3ème édition, Editions Sciences Humaines, Seuil, PP 21-31.

Mucchielli, A., (2008). « L'approche communicationnelle », in Cabin, P., Dortier, J.-F., (coord.), *La communication. Etats des savoirs*, 3ème édition, Sciences Humaines, Seuil, PP 199-211.

Mucchielli, A., (2008). « Les modèles de la communication », in Cabin, P., Dortier, J.-F., (coord.), *La communication. Etats des savoirs*, 3ème édition, Sciences Humaines, Seuil, PP 57-72.

Mucchielli, A., (2005). *Etude des communications : Approches constructivistes*, Armand Colin, Paris, 238 p.

Mucchielli, A., (2000). *La nouvelle communication : épistémologie des sciences de l'information-communication*, Armand Colin, Paris, 214 p.

Mucchielli, A., (2004). *L'art d'influencer. Analyse des techniques de manipulation*, Armand Colin, Paris, 176 p.

- Mucchielli, A., (2004a). *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines et sociales*, Armand Colin, Paris, 303 p.
- Mucchielli, A., (2001). *Les sciences de l'Information et de la Communication*, Hachette, 3ème édition, Paris, 158p.
- Mucchielli, A., (1996). *Dictionnaires des techniques qualitatives en Sciences Humaines et Sociales*, Armand Colin, 300p.
- Neveu, E., (1995). « Les sciences sociales face à l'espace public, les sciences sociales dans l'espace public », in Pailliar, I. (sous la dir.), *L'espace public et l'emprise de la communication*, ELLUG, Grenoble, PP 37- 64.
- Noiset, Belanger, Bresson., (sous la dir.), (1985). *La communication, Symposium de l'association de psychologie scientifique de la langue française*, PUF, Paris, 343 p.
- Ollivier-Yanniv Caroline (2000), *l'État communicant*, PUF, 323p
- Ollivier-Yanniv Caroline, Rinn M., (sous la direction (2009), *Communication de l'État eu Gouvernement du social, pour une société parfaite ?* Presses universitaires de Grenoble, 230p
- Pailliar, I., (sous la dir.) (1995). *L'espace public et l'emprise de la communication*, ELLUG, Grenoble, 211p.
- Pailliar, I. & Strappazzong, G., (2007). « Les paradoxes de la prévention des cancers : publicisation et privatisation », *Questions de communication* N°11, pp 17- 31.
- Paile, P. & Mucchielli, A., (2008). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*, 2ème édition, Armand Colin, Paris, 315p.
- Philippe, K., (2008). « Les Sciences de l'Information et de la Communication », in Cabin, P., Dortier, J.-F., (coord.), *La communication. Etats des savoirs*, 3ème édition, Sciences Humaines, Seuil, PP 73-82.
- Pippart-Thavez, D., (2010). *Les règles de la communication publique locale*, 2^e édition – Paris : Victoires, 281p

Querrien, A., (1991). « Un art des centres et des banlieues », in Ferry, J.-M., (coord), *Espaces publics, traditions et communautés*, HERMES N°10, PP 85- 93.

Romeyer, H., (2007). « La santé à la télévision : Emergence d'une question sociale », *Questions de communication*, N° 11, PP 51- 70

Rouquette, M-L., (1998). *La communication sociale*, Dunod, Paris, 115 p.

Sfez, Lucien., (1992). *Critique de la communication*, Seuil, Paris, 520 p.

Voguet, E., Soubranne, L., (1999). Préface de Jacques Séguéla –Polticart : abécédaire des secrets de la communication politique, La Ferté-Saint-Aubin : l'atelier de l'Archer, 158p

Watzlawick, P. & al., (1979). *Une logique de la communication*, Seuil, Paris, 280p.

Wolton, D., (1992), « Les contradictions de l'espace public médiatisé », in Ferry, J.-M., (coord.), *Espaces publics, traditions et communautés*, Hermès N°10, PP 95- 114.

Wolton, D., (2009), *Informé n'est pas communiquer*, CNRS Éditions, 147p

Zemor, P., (1995) : *Que sais-je ?* 1^{re} édition : 1995, 4^{ème} édition 2008, janvier, PUF,

Communication et organisation

Ouvrages, articles, colloques, conférences, séminaires sur la communication

D'Almedia, N., (2006). « Sciences de l'information et de la communication : objet, savoir, discipline », in S. Olivesi (Dir.), *Communication des organisations*, Grenoble, PUG, PP. 129-143.

D'Almedia, N., (2001). *Les promesses de la communication*, Paris, PUF, 262p

Bourdin, S., (2008). « Approche communicationnelle du changement organisationnel : organisations pédagogiques, TICE et situations de communication », in Bouillon, J.-L., Bourdin, S., Loneux, C., (coord.). *Approches communicationnelles des organisations*, N°74, Presses Universitaires du Mirail, Revue Sciences de la société, PP 122-139.

- Cabin, P., (2008). « Communication et Organisation », in Cabin, P., Dortier, J.-F., (coord.), *La communication. Etats des savoirs*, 3ème édition, Sciences Humaines, Seuil, PP 161-170.
- Caroyo L, V., (1998). « La communication des organisations en perspective », in *Communications d'entreprises et d'organisations*, Textes réunis par Christian Le Moëne, Presses Universitaires de Rennes.
- Dauvin P., (10 janvier 2011), La communication des ONG humanitaires, un discours prévisible. In Urgence et Post-crise.
- Feral, F., (2000). Approche dialectique du droit de l'organisation administrative, l'appareil d'Etat face à la société civile, l'Harmattan
- Gardere, E., (2008). « Les figures de l'acteur-chercheur. Postures alternatives en débat », in Bouzon, A. & Meyer, V. (sous la dir). *La communication des organisations entre recherche et action*, L'Harmattan, Paris, PP37-54.
- Gramaccia, G., (2001). « Les actes du langage dans les organisations », L'Harmattan, 286 p.
- Grosjean, S., (2008). « Saisir la dynamique organisationnelle : Quand intersubjectivité et interobjectivité s'entrelacent », in Bouillon, J.-L., Bourdin, S., Loneux, C., (coord.). *Approches communicationnelles des organisations*, N°74, Presses Universitaires du Mirail, Revue Sciences de la société, PP 43-63.
- Harold, G. F., Mahler et Nicholson., (2000). : La gestion des organisations publique, Presses de l'Université du Québec
- Leroux, N., (2009). La condition juridique des O.N.G internationales, édition Yvon Blais, 576p
- Meyer, V., (2006). « De l'utilité des recherches-actions en SIC », in Communication et Organisation N° 30, *Modèles et modélisations, pour quels usages ?* PP. 99-108.
- Meyer, V., (2004). « Les communications d'action et d'utilité publiques », XVIIe congrès international des sociologues de langue française. Actes de travaux du groupe de travail « Sociologie de la communication », 5-9 juillet, Tours (France), PP 264273[http://w3.aislf.univtlse2.fr/gtsc/DOCS_SOCIO/FINITO_PDF/Meyer_rev.pdf].

Miege, B., (2003). « La société conquise par la communication : oui mais selon quelles modalités ? », Colloque national de Paris : *Pour une refondation des enseignements de communication des organisations*, 23-25 août 2003.

Moumouni, C., « Communication participative et appropriation du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) », *Communication* [En ligne], Vol. 24/1 | 2005, mis en ligne le 09 août 2012, Consulté le 04 décembre 2012. URL : <http://communication.revues.org/index3313.html>

Vacher, B., (2008). « L'agencement de recherche en communication organisationnelle : Une façon méthodique de mener une recherche- action », in Bouzon, A. & Meyer, V. (sous la dir.). *La communication des organisations entre recherche et action*, L'Harmattan, Paris, PP 19- 35.

Van Cuyck., (2008). « La recherche-action, instance communicationnelle et sociale du processus d'élaboration de la connaissance en action », in Bouzon, A. & Meyer, V. (sous la dir.). *La communication des organisations entre recherche et action*, L'Harmattan, Paris, PP117-127.

Communication - Anthropologie - Sociologie

Ouvrages, articles, colloques, conférences, séminaires sur la communication

Descola Phillipe., (2005). *Par-delà nature et culture*, Gallimard, 623p

Copans Jean (2003)., *Introduction à l'ethnologie et à l'anthropologie*, Nathan, 128p

Geertz Clifford.,(1998). « La description dense. Vers une théorie interprétative de la culture », *Enquête*, n° 6.

Geertz Clifford., (1992).*Observer l'Islam. Changements religieux au Maroc et en Indonésie*, La Découverte.

Geertz Clifford., (1972).*La religion comme système culturel*.

Rasse, P., (2006). *La rencontre des mondes. Diversité culturelle et communication*, Armand Colin, Paris 330 p.

Riondet, O., (2005). *Pour une anthropologie de la communication*, [http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_00001503].

Winkin, Y., (2008). « Vers une anthropologie de la communication », in CABIN, P., Dortier, J.-F., (coord.), *La communication. Etats des savoirs*, 3ème édition, Sciences Humaines, Seuil, PP 97-104.

Winkin, Y., (2001). *Anthropologie de la communication. De la théorie au terrain*, De Boeck Université, Seuil, Paris 332 p.

Winkin, Y., (1996). *Anthropologie de la communication. De la théorie au terrain*, De Boeck

Winkin, Y., (1981). *La nouvelle communication*, Seuil, Paris, 384p.

Ouvrages spécifiques

Balle, C., (2006). *Sociologie des organisations*, 7ème édition, PUF, 127p.

Bernoux, P., (1985). *La sociologie des organisations*, 3ème édition, Seuil, 378p.

Bonnewitz, P., (2002). *Pierre Bourdieu. Vie. Œuvres. Concepts*, Ellipses, 94 p.

Brenot, J., Tuvee, L., (1996). *Le changement dans les organisations*, « Que Sais-je ? », PUF, Paris, 127p.

Castoriadis, C., (1975). *L'institution imaginaire de la société*, Seuil, Paris, 538p.

Coulon, A., (1993). *L'Ethnométhodologie*, 3ème édition, Paris PUF, 127p.

Crozier, M., Friedberg, E., (1977). *L'acteur et le système. Les contraintes de l'action collectives*, seuil, 500p.

Denieuil, P.-N., (2008). *Cultures et société*, History, 289p.

Douglas, M., (2000). *Comment pensent les institutions ?* Paris, La Découverte.

Dubet, F., (2002). *Le déclin de l'institution*, Seuil, Paris, 421p.

- Flichy, P., (2003). *L'innovation technique. Récents développements en sciences sociales. Vers une nouvelle théorie de l'innovation*, La Découverte, Paris, 250p.
- Guenancia, P., Sylvestre, J.-P., (2004). *Le sens commun*, Actes du Colloque de Dijon, Editions Université de Dijon, 198p.
- Habermas, J., (1996). *L'espace public*, Payot, Paris, 324p.
- Habermas, J., (1987). *Théorie de l'agir communicationnel* (Tome I), Fayard, Paris, 448p.
- Habermas, J., (1987). *Théorie de l'agir communicationnel* (Tome II), Fayard, Paris, 480p.
- Hess, R., (1983). « Histoire et typologie de la recherche-action », *Pour 90*, PP 9-16.
- Hess, R. & Savoye, A., (1993). *L'analyse institutionnelle*, 2ème édition refondue, « Que Sais-je ? », Paris, PUF, 128p.
- Klinis, S. & Van Eynde, L., (sous la dir.) (2006). « L'imaginaire selon Castoriadis ». *Thèmes et enjeux*, Vol. 1, Bruxelles, 268p.
- Le Moigne, J.-L., (1999). *Les épistémologies constructivistes*, 2e éd. « Que Sais-je ? » Paris, PUF 127p.
- Neuschwander, C., (1991). *L'acteur et le changement. Essai sur les réseaux*, Seuil, Paris, 243p.
- Patrel, D., (2008). *L'implication au cœur d'un processus de recherche*, De Boeck Université, 118p.
- Pedler, E., (2005). *Sociologie de la communication*. Armand Colin, Paris, 125p.
- Van Eynde, L., (2006). « La pensée de l'imaginaire de Castoriadis du point de vue de l'anthropologie philosophique », in S. Klimis et L. Van Eynde, *L'imaginaire selon Castoriadis. Thèmes et enjeux*, Bruxelles, Vol. 1, PP 63-74.
- Watier, P., (2002). *Une introduction à la sociologie compréhensive*, Circé
- Weber, M., (1971). *Économie et société*, Paris Plon.

Ouvrages méthodologiques

- Arborio, A.- M. & Fournier, P., (2005). *L'enquête et ses méthodes. L'observation directe*, Armand Colin, 127p.
- Attal-Vidal, C et Iribarbe, P., (2012) : Focus group : mode d'emploi, Afnor,
- Yatchionovosky, A., (2000). *L'approche systémique : Pour gérer l'incertitude et la complexité*, ESF, éditeur, Paris, 1999, 2^{ième} édition, 168p
- Bachelard, G., (1999). *La formation de l'esprit scientifique*. Paris, Librairie philosophique Vrin.
- Beaud, M., (2006). *L'art de la thèse*, La Découverte, Paris, 202 p.
- Beaud, S., Weber, F., (2003). *Guide de l'enquête de terrain*, La Découverte, Paris, 356p.
- Becker, H. S., (2002). *Les ficelles du métier*, La Découverte, Paris, 352 p.
- Benoit, H., Adeline N., A. S., (1997). *Les linguistiques du corpus*, Arman Colin-Masson, Paris,
- Blanchet, A., & Gotman, A., (2005). *L'enquête et ses méthodes. L'entretien*, Armand Colin, 127p.
- Bouchard et Cyr, C., (Dir), (2010). *Recherche psychosociale pour harmoniser recherche et pratique sous la direction de Stéphane*, 2^{ième} édition, Presses de l'Université du Québec, 641p
- Boudon, R., Bourricaud, F., (1982). *Dictionnaire critique de sociologie*, Paris, PUF.
- Brousselle, A., Champagne, F., Constandriopoulos A-P et Hartz, Z(Dirs), (2011). *Concepts et méthodes*, Les Presses de l'Université de Montréal
- Fortier Charles.,(2008). *La liberté du chercheur public*, Presses de l'Université Toulouse 1 Capitole : 113-129
- Hurteau, M., Houle, S., et Gillemette, F. (Dir), (2012). *L'évaluation de programme axée sur le jugement crédible*, Presses de l'Université de Québec, 442p

- Latour, B., Serge, W., (1988). *La vie de laboratoire : La production des faits scientifiques*, Editions La découverte, Paris Ve
- Latour, B., (1989). *La science en action, Introduction à la sociologie des sciences*, Édition la Découverte, Paris, 663p
- Coulon, A., (1993). *L'ethnométhodologie*, PUF, 3ème éd, Paris, 127p.
- Chauvin, Jounin, (2010). L'observation directe, in S Paguam (dir), *l'enquête sociologique*, Paris, PUF, pp 145-167).
- Garfinkel, H., (2007). *Recherches en ethnométhodologie*, PUF, Paris, 473 p.
- Gohier, C., (2004). « De la démarcation entre critères d'ordre scientifique et d'ordre éthique en recherche interprétative », *Recherches qualitatives*, Vol. 24, PP 3-17.
- Grawitz, M., (2001). *Méthodes des sciences sociales*, Dalloz, 11ème édition, Paris, 1019p.
- Grawitz, M., (2004). *Lexique des sciences sociales*, Dalloz, 8ème édition, Paris, 421p.
- Hert, P., (2005). « Le terrain irréductible », *Questions de communication* N°8, Presses Universitaires de Nancy, PP 121-134.
- Kaufmann, J-C., (2007). *L'entretien compréhensif*, Armand Colin, 2ème édition refondue, Paris, 127p
- Louiset, O. & al., (2008). Atelier « terrain ». Choix et contraintes des terrains en sciences sociales, ESO, N° 27, PP 41-53
[http://eso.cnrs.fr/TELECHARGEMENTS/revue/ESO_27/4atelier_terrain.pdf].
- Mayer, R., Ouellet, F., Saint-Jacques, M-C., Daniel Turcotte, D., et collaborateurs., (2000). *Méthodes de recherche en intervention sociale*, Gaëtan morin éditeur ltée, 341p
- Olivier de Sardan, J. P., (2003). *L'enquête anthropologique de terrain : synthèse méthodologique et recommandations à usage des étudiants*, Lasdel, études et travaux N°13, 58p.

Olivier de Sardan, J. P., (2000). « Rendre compte des points de vue des acteurs : principes méthodologiques de l'enquête de terrain en sciences sociales », in Lavigne Delville, P. & al, *Les enquêtes participatives en débat. Ambition, pratiques et enjeux*, Karthala, ICRA et GRET, PP. 419-449.

Olivesi, S., (2005). *La communication selon Bourdieu*, L'Harmattan, Paris, 88p.

Olivesi, S., (2004). *Questions de méthodes*, L'Harmattan, Paris, 148p.

Paille, P., Mucchielli, A., (2008). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*, 2ème édition, Armand Colin, Paris, 315p.

Peretz, H., (1998). *L'observation*, Paris, Editions La Découverte, Collections Repères,

Popper, K. R., (1994). *Conjectures et réfutations*, Payot, 610p.

Popper, K. R., (1989). *La logique de la découverte scientifique*, Payot, 480p.

Quivy, R., Campenhoudt, V., (2006). *Manuel de recherche en sciences sociales*, Dunod.

Poupart, Deslauriers, Groulx, Laperrier, Mayer, Pires (Groupe de recherche sur les méthodes qualitatives)., (1997). *La recherche qualitative : Enjeux épistémologiques et méthodologiques*, Gaëtan morin éditeur ltée,

De Rosney, J., (1975). *Le microscope : vers une vision globale*, éditions du seuil, p352

Sécheresse des années 70-80 dans le Sahel

Ouvrages, articles, colloques, conférences, séminaires sur la communication

Bocquier Philippe et Traoré Sadio., (2000). *Urbanisation et dynamique migratoire en Afrique de l'Ouest : La croissance urbaine en panne*, l'harmattan.

Dieng Bassirou., (2008). *Société wolof et discours du pouvoir, analyse des récits épiques du Kajoor*, Presses universitaires de Dakar,

Dieng Bassirou et Kesteloot Lilyan, Du Ceddo au *Taalibé*, contes et mythes wolof II, nouvelles édition revue et corrigée, Presses Universitaires de Dakar.

Gaye Ibrahima Diop., (2011). *Savoir traditionnels et environnement au Sénégal, savoirs écologiques traditionnels et approches de l'environnement au Sénégal*, Édition universitaires européennes, 350p

Manga Christian Thierry., (2012).(sous la direction de), *Le Sénégal, Quelles évolutions territoriales*, l'harmattan

Mbow Lat soucabé.,(2017).*Quand le Sénégal fabrique sa géographie*, Presses Universitaires de Dakar,

Ndiaye Tidiane., (2008). *Le génocide voilé, enquête historique*, Éditions Gallimard.

Islam, confréries, pouvoirs politiques, Daaras, exploitation et mendicité des enfants Talibés

Ouvrages, articles, colloques, conférences, séminaires

Aduayi-Diop Rosalie., (1995).*Crise de la famille : enfants et jeunes en rupture à Saint louis – Quelles stratégies de réinsertion familiale ?*, Mémoire de maîtrise de Sociologie, Université de Saint-Louis.

Aduayi-Diop Rosalie., (2006). « Problématique du travail des enfants et des adolescents dans les villes au Sénégal - Pour une théorie des stratégies de survie ou de la « débrouille » », *Enfants d'aujourd'hui – Diversité des contextes – Pluralité des parcours*, actes du Colloque international del'AIDELF (Dakar, 10-13 décembre 2002), vol. 2 : 1028-1037.

Agence française de développement et Samusocial Sénégal., (2011).*Les enfants de la rue : de la prise en charge individuelle à la mise en place de politiques sociales*, Savoirs communs n°12, disponible sur www.afd.fr.

Amo Kae : Note de recherche : L'anthropologue à l'école coranique. Faire face à la « bonne souffrance des Talibés » (Sénégal), EHESS, Institut des Mondes Africains (IMAF), kae.amo@ehess.fr

Akrimi Salem., (2006). *Une anthropologie comparative du don et de la baraka – Quelques exemples sur le maraboutisme tunisien*, Thèse de Doctorat d’Ethnologie, Université Paul Verlaine-Metz.

Althane François., (2011). *Pour une histoire naturelle du don*, Presses Universitaires de France, Paris.

Andezian Sossie., (2001). *Experiences du divin dans l’Algerie contemporaine – Adeptes des saints dans la région de Tlemcen*, CNRS Editions, coll. CNRS Ethnologie, Paris.

Anti-Slavery International., (2011). *Le temps du changement : Agissons sans délai pour mettre fin à la mendicité forcée des enfants talibés au Sénégal*, disponible sur : http://www.antislavery.org/includes/documents/cm_docs/2012/t/talibereport_french_for_webs_ite.pdf.

ANSD, BIT-IPEC., (2005). Enquête Nationale sur le Travail des enfants (E.N.T.E.S - 2005) Sénégal, Rapport national d’analyses

ANSD., (2016). Situation économique et sociale du Sénégal

Antoine Philippe et DIOP Abdoulaye Bara (dirs.), (1995). *La ville à guichets fermés ? - Itinéraires, réseaux et insertion urbaine*, IFAN/ORSTOM, Paris.

Antoine Philippe., (1995). *Les familles dakaroises face à la crise*, IFAN/ORSTOM/CEPED, Dakar.

Antoine Philippe "ORSTOM-Dakar", Savané Landing, "Direction de la statistique-Dakar", 29 Août-6 septembre, 1989: 56)

Antonowicz L., (2010). *Trop souvent en silence. Un rapport sur la violence en milieu scolaire en Afrique de l’Ouest et du Centre*. Unicef : Plan Afrique de l’Ouest-Save the Children Suède en Afrique de l’Ouest-ActionAid.

Aoust (D’) Sophie., (2012). *L’effectivité du droit à l’éducation au Sénégal : le cas des enfants talibés dans les écoles coraniques*, L’Harmattan, Paris.

Aries Philippe., (1975) [1960], *L'Enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, Le Seuil coll. Points- Histoire, Paris.

Arnaud Robert., (1912).*L'Islam et la politique française en Afrique Occidentale Française*, Comité de l'Afrique française, Paris.

Atlan Catherine., (2001). *Elections et pratiques électorales au Sénégal (1940-1958) – Histoire sociale et culturelle de la décolonisation*, Thèse de Doctorat d'Histoire, EHESS, Paris.

Attias-Donfut Claudine, Barou Jacques, Gallou Rémi et Aouici Sabrina. ; (2011). «Des destins croisés. Entre réussite et déviances », dans Jacques Barou (dir.), *De l'Afrique à la France – D'une génération à l'autre*, Armand Colin, coll. Sociétales, Paris : 91-137.

Audrain Xavier., (2004). « Du « "ndigël" avorté » au parti de la vérité – Evolution du rapport religion/politique à travers le parcours de Cheikh Modou Kara (1999-2004) », *Politique africaine*, n° 96 : 99-118.

Bâ Mame-Penda., (2012). « La diversité du fondamentalisme sénégalais – Eléments pour une sociologie de la connaissance », *Cahiers d'études africaines*, n°206-207, vol. 2 : 575-602.

Bahri Ahmed et Gendreau Francis., (2002). « Le travail des enfants dans le contexte institutionnel africain », *Enfants d'aujourd'hui – Diversité des contextes – Pluralité des parcours*, actes du Colloque international de l'AIDELF (Dakar, 10-13 décembre 2002), vol. 2 : 497-512.

Balandier Georges., (1948) « L'enfant chez les Lébou du Sénégal », *Enfance*, n°4, vol. 1 : 285-303.

Balandier Georges., (1957). *Afrique ambiguë*, Plon, coll. Terre Humaine Poche, Paris.

Balandier Georges, (1961). « Phénomènes sociaux totaux et dynamique sociale », *Cahiers internationaux de sociologie*, n° 30 : 23-34.

Balandier Georges., (1999) [1967], *Anthropologie politique*, Presses Universitaires de France, coll. Quadrige, Paris.

Balandier Georges, 2001, « La situation coloniale : approche théorique » [extraits], *Cahiers internationaux de sociologie*, n°CX : 9-29.

Balandier Georges., (2004) [1971], *Sens et puissance*, Presses Universitaires de France, coll. Quadrige Essais débats, Paris.

Banque Mondiale (Centre pour la gestion de l'information et de la connaissance de la Région Afrique)., (1999). *Education et alphabétisation en Afrique de l'Ouest grâce à l'enseignement coranique*, Notes sur les Connaissances Autochtones, n°11, disponible sur le site : <http://www.worldbank.org/aftdr/ik/>.

Barboza Josué (2006), *Les Talibés au Sénégal, le Pour et le Contre : Point de vue* : EBS Floreffe

Barou Jacques., (2011). « De l'Afrique à la France : une histoire séculaire », dans *De l'Afrique à la France – D'une génération à l'autre*, Jacques BAROU (dir.), Armand Colin, coll. Sociétales, Paris : 13-37.

Basse Mamadou., (2004). *Étude sur les besoins en éducation qualifiante des jeunes des Daara*, République du Sénégal/UNESCO, Paris.

Basse Mamadou, (2002), *Projet de rénovation des Daaras. Séminaire*

Bava Sophie., (2000). « Reconversions et nouveaux mondes commerciaux des sénégalais mourides à Marseille », *Hommes et Migrations*, n°1224 : 46 à 55.

Bava Sophie., (2003). « De la « *baraka* aux affaires » : ethos économique-religieux et transnationalité chez les migrants sénégalais mourides », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, n°19, vol. 2 : 69 à 84.

Bava Sophie., (2003). « Les cheikhs mourides itinérants et l'espace de la « *ziyâra* » à Marseille », *Anthropologie et Sociétés*, n°27, vol. 1 : 149 à 166.

Bava Sophie et Gueye Cheikh., (2001). « Le grand magal de Touba : exil prophétique, migration et pèlerinage au sein du mouridisme », *Social Compass*, n°48, vol. 3 : 421 à 438.

- Beaud Stéphane et Weber Florence., (2003) [1997], *Guide de l'enquête de terrain*, La Découverte, coll. Repères, Paris
- Becker Howard S., (1985) [1963], *Outsiders –Etudes de sociologie de la déviance*, Métailié, Paris.
- Benthall Jonathan., (2005). « L'humanitarisme islamique », *Cultures et Conflits*, n°60 : 103-122.
- Biaya Tshikala K., (2003). « L'éthos économique des baye fall : cheikhs et talibés de la sébile », dans Georges Kobou (éd.), 2003, *Les économies réelles en Afrique : études de cas*, CODESRIA, Dakar : 307-322.
- Bonniol Jean-luc (Sous la direction)., (2001).Paradoxes du métissage, édition du CTHS.
- Bonnet Doris., (2010). « La construction sociale de l'enfance : une variété de normes et de contextes », *Informations sociales*, n°160, vol. 4 : 12-18.
- Bonnet Michel., (2001). « Que penser du travail des enfants ? », *Études*, n°394, vol.4 : 455 à 464.
- Bonnet Michel et Sclémmer Bernar., (2009). « Aperçus sur le travail des enfants », *Mondes en développement*, n°37 vol. 2 : 11-46.
- Bonner Michaël, Ener Mine et Singer Amy., (2003).*Poverty and Charity in Middle Eastern Contexts*, Stazte University of New York Press, New York.
- Bonte Pierre et Izard Michel., (1991).*Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*, Presses Universitaires de France, coll. Quadrige, Paris.
- Bouche Denise., (1974). « L'école française et les Musulmans au Sénégal de 1850 À 1920 », *Revue Française d'Histoire d'Outre-Mer* 61(223) : 218-235.
- Bouche Denise., (1975). *L'enseignement dans les territoires français de l'Afrique Occidentale de 1817 à 1920 – Mission civilisatrice ou formation d'une élite ?*, These de Doctorat d'histoire, Université lilleIII, Paris/Lille.

Boulègue J., (2013). *Les royaumes wolofs dans l'espace sénégalais (XIIIème - XVIIIème siècle)*. Paris : Karthala.

Bourdieu Pierre., (1982). « Les rites comme actes d'institution », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 43 : 58-63.

Brenner L., (2001). *Controlling Knowledge : Religion, Power and Schooling in a West African Muslim Society*. Indianapolis : Indiana University press. Brunet-Jailly Joseph, 2009, « Post-face », dans Geert Mommersteeg, *Dans la cité des marabouts – Djenné, Mali*, Brinon-sur-Sauldre, Grandvaux.

Bruno Etienne., (1983). « La moëlle de la prédication – Essai sur le prône politique dans l'Islam contemporain », *Revue française de science politique*, 33e année, vol. 4 : 706-720.

Caille Alain., (2000). *Anthropologie du don – Le tiers paradigme*, Desclée de Brouwer, Paris.

Caille Alain., (2004). « Marcel Mauss et le paradigme du don », *Sociologie et sociétés*, n°36, vol. 2 : 141-176.

Caille Alian (dir.), (2007). *La quête de la reconnaissance – Nouveau phénomène social*, La Découverte/M.A.U.S.S., Paris.

Camara Thiedel., (1997). *Je veux étudier sans mendier - Enquête sur les causes de la migration des talibés*, République du Sénégal/UNICEF, Dakar.

Cartographie et Analyse des Systèmes de Protection de l'Enfant au Sénégal, Rapport final

Castel Robert., (1990). « Le roman de la désaffiliation », *Le Débat*, n°61, vol. 4 : 155-167.

Castel, Robert., (1991). « De l'indigence à l'exclusion, la désaffiliation. Précarité du travail et vulnérabilité relationnelle », dans Jacques Donzelot (dir.), *Face à l'exclusion. Le modèle français*, Éditions Éspirit, Paris : 137-168.

Castel Robert., (1995). *Les métamorphoses de la question sociale*, Fayard, Paris.

Cellule nationale de lutte contre la traite des personnes en particulier des femmes et des enfants., (2014). Cartographie des *Daaras* de la région de Dakar.

Charlier Jean-Emile et Pierrard Jean-François., (2001). « Systèmes d'enseignement décentralisés dans l'éducation sénégalaise, burkinabe et malienne : analyse des discours et desenjeux », *Autre part*, n°17 : 29-48.

Charlier Jean-Émile., (2002). « Le retour de Dieu : l'introduction de l'enseignement religieux dans l'École de la République laïque du Sénégal », *Éducation et sociétés*, n°10, vol. 2 : 95-111.

Charlier Jean-Émile., (2004a). « Les écoles au Sénégal : de l'enseignement officiel au *daara*, les modèles et leurs répliques », *Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs*, n°3 : 39-57.

Charlier Jean-Émile., (2004b). « Écouter la critique du sud », *Education et sociétés*, n°13, vol. 1 : 161-176.

Charest Paul., (1969). « Relations interethniques et changements socio-économiques dans l'agglomération de Nyéméniki-Seguekho-Touba Diakha », *Bulletins et Mémoires de la Société d'anthropologie de Paris*, n°XII, vol. 5, fascicule 1-4 : 101-229.

Chebel Malek., (1995). *Dictionnaire des symboles musulmans - Rites, mystique et civilisation*, Albin Michel, Paris.

Chehami Joanne., (2013). *Les Talibés du Sénégal: une catégorie de la rue, prise entre réseaux religieux et politiques d'action humanitaire*. Sociologie. Université de Grenoble.

Chih Rachida., (2004). « Sainteté, maîtrise spirituelle et patronage : les fondements de l'autorité dans le soufisme », *Archives de sciences sociales des religions*, n°125 : 79-98.

Childfund Sénégal, PARRER., (2010). *État des lieux de la situation de mendicité des enfants dans la région de Ziguinchor*, Dakar.

Cisse Issa., (1990). « Les médersas au Burkina – L'aide arabe et la croissance d'un système d'enseignement arabo-islamique », *Islam et sociétés au Sud du Sahara*, n°4 : 57-72.

Cisse Mamadou., (2005). *Langues, Etat et société au Sénégal*, Revue électronique internationale de sciences du langage Sudlangues, n°5, disponible sur : www.sudlangues.sn/spip.php?article94 (consulté le 4 avril 2013).

Cisse Mamadou, 2006, *Ecrits et écriture en Afrique de l'Ouest*, Revue électronique internationale de sciences du langage Sudlangues, n°6, disponible sur : www.sudlangues.sn/spip.php?article101 (consulté le 3 mars 2013).

Cisse Seydou., (1992).*L'enseignement islamique en Afrique Noire*, L'Harmattan, Paris.

Collignon René., (1984). « La lutte des pouvoirs publics contre les “encombres urbains” à Dakar », *Canadian Journal of African Studies/Revue canadienne des Etudes Africaines*, n°1, vol.3 : 573-582.

Collignon René., (1995). « Pour une mise en perspective socio-anthropologique de la notion de maltraitance des enfants », dans Omar Sylla, Momar Gueye et René Collignon (éds.), *Les mauvais traitements de mineurs (réalités, caractéristiques, enjeux, réponses)*, Séminaire international ISPCAN/AFIREM (Dakar, 18-23 avril 1994), SPHMD, coll. Nit nit ay garabam, Dakar.

CONAFE-Sénégal., (2006).*Rapport complémentaire élaboré par la CONAFE-Sénégal au comité des Nations-Unies pour les Droits de l'Enfant*, Dakar, disponible sur :

http://www.afex.sn/pdf/rapport_compl_mentaire_CONAFE_Senegal_vf%5B1%5D.pdf.

Convention relative aux droits de l'enfant., (1989). Nations-Unies, New-York.

Copans Jean, Couty Philippe, Roch Jean, Rocheteau Guy., (1972).*Maintenance sociale et changement économique au Sénégal -Tome 1 : Doctrine économique et pratique du travail chez les Mourides*, Travaux et Documents de l'ORSTOM, n°15.

Copans Jean., (1988). [1980], *Les marabouts de l'arachide – La confrérie des Mourides et les paysans au Sénégal*, L'Harmattan, Paris.

Copans Jean., (2000). « Mourides des champs, mourides des villes, mourides du téléphone portable et de l'Internet – Les renouvellements de l'économie politique d'une confrérie », *Afrique Contemporaine*, n° 194 : 24 à 33.

Coquery-Vidrovitch Catherine (dir.), (1992). *L'Afrique occidentale au temps des français : colonisateurs et colonisés c. 1860-1960*, La Découverte, Paris.

Coulon Christian., (1981). *Le marabout et le Prince – Islam et pouvoir au Sénégal*, A. Péronne, Paris.

Coulon Christian., (1988) [1983], *Les musulmans et le pouvoir en Afrique Noire – Religion et contreculture*, Karthala, Paris.

Cruse O'brien D.B.,(1971). *The Mourides of Senegal: the political and economic organization of an Islamic brotherhood*. Oxford studies in African affairs. Oxford : Clarendon press.

Cuoq J. (1975). *Recueil des sources arabes concernant l'Afrique occidentale du VIIIème au XVIème siècle (Bilad al-Sudan)*. Paris : CNRS.

Daff Moussa, Education, Religion, Laïcité. Quels enjeux pour les politiques éducatives ? Quels enjeux pour l'éducation comparée. *Colloque international d'Études pédagogiques*. (CIEP) Sèvres 19-21 octobre 2005

Deleigne Marie-Christine et PILON Marc., (2011). « Migrations dans l'enfance et scolarisation en Afrique subsaharienne : apports et limites des approches quantitatives », *Journal des africanistes*, n°81, vol. 2 : 87-117.

Dia Tall Houreyratou, Seck Ndiaye, Ly Ibrahima, Diagne Cjeikh Ahmed Tidiane Chérif (Groupe de recherche), (2007). *La modernisation des Daaras (écoles coraniques) au Sénégal : contribution à l'élaboration de programmes alternatifs ouvrant sur le marché du travail étude appliquée aux 25 Daaras-tests de la région de Diourbel, Rapport final, réseau ouest et centre Africain en éducation*.

Dia Mamadou., (1980). *Islam et civilisations négro-africaines*, Les Nouvelles Editions Africaines, Dakar/Abidjan/Lomé.

Dia Mouhamadou Mansour (2013), *Problématique des Daaras et des Talibés au Sénégal*, http://www.ouestaf.com/Problématique-des-daara--et-des-taalibe-au-senegal_a4223.html.

Diagne Amadou Wade, version 3 destinée à l'atelier préparatoire des assises nationales, 8 novembre 2007 : 14-15.

Diagne Cheikh A.T.C. et al.,(2007). *La modernisation des daara (écoles coraniques) au Sénégal, Contribution à l'élaboration de programmes alternatifs ouvrant sur le marché du*

travail: étude appliquée aux 25 daara-tests de la région de Diourbel, Rapport final du Programme ROCARE de Petites Subventions pour la Recherche en Éducation, Réseau Ouest et Centre Africain de Recherche en Éducation, République du Sénégal, <http://www.rocare.org/smgrt2006-sn-daara.pdf>

Diarra Y.,(1999). *Du kouttab à la Sorbonne : itinéraire d'un talibé*. Paris : L'Harmattan.

Diaw Thierno., (1992). « Les jeunes, la religion, la spiritualité. Formes d'encadrement habituelles, nouveaux groupements (sectes), le cas du Sénégal », dans Hélène D'Almeida Topor. Odile Georg, Catherine Coquery-Vidrovitch (éds.), *Les jeunes en Afrique. Tome 2 : La politique et la ville*, L'Harmattan, Paris : 333-346.

Dieng Malick., (2009). *Politique sénégalaise de protection sociale de l'enfance – Problématique et stratégies alternatives*, L'Harmattan, Paris.

Diop Abdoulaye Bara., (1981). *La société wolof : tradition et changement – Les systèmes d'inégalité et de domination*, Karthala, Paris.

Diop Momar-Coumba., (1981). « Fonctions et activités des dahira mourides urbains (Sénégal)», *Cahier d'Études Africaines*, n°81-83, vol. XXI : 79 à 91.

Diop Momar-Coumba., (1982). « Le phénomène associatif mouride en ville : expression du dynamisme confrérique », *Psychopathologie Africaine*, n°XVIII, vol. 3 : 293 à 318.

Diop Momar-Coumba (éd.), (2002). *La construction de l'état au Sénégal*, Karthala, Paris.

Diop Momar-Coumba (éd.), (2003a). *Le Sénégal contemporain*, Karthala, Paris.

Diop Momar-Coumba (éd.), (2003b). *La société sénégalaise entre le local et le global*, Karthala, Paris.

Diop Momar-Coumba (éd.), (2013a). *Le Sénégal sous Abdou Diouf*, Karthala, Paris.

Diop Momar-Coumba (éd.), (2013b). *Sénégal 2000-2012 – Les institutions et politiques publiques à l'œuvre d'une gouvernance libérale*, Karthala, Paris.

Diop Momar-Coumba et Faye Ousseynou., (1997). « Les jeunes, les autorités et les associations », dans Georges Herault et Pius Adesanmi (dirs.), *Jeunes, culture de la rue et*

violence urbaine en Afrique, Actes du Symposium International d'Abidjan (5-7 mai 1997), IFRA/Ibadan/ Karthala, Paris/Ibadan : 147-208.

Diouf Alioune, Mbaye Moussa et Nachtman Yann, UNESCO., (2001). *L'éducation nonformelle au Sénégal – Description, évaluation et perspectives*, UNESCO, Dakar.

Diouf Cheikhou., (2011). n°15 « Les origines de la mendicité dans *L'aventure ambiguë* de Cheikh Hamidou Kane » in *Langues et Littératures*, Saint-Louis.

Diouf Jean-Léopold., (2004). *Dictionnaire français-wolof et wolof-français*, Karthala, Paris.

Diouf -Kamara Sylviane., (1995). « Islam, mendicité et migration au Sénégal », *Hommes et Migrations*, n°1186 : 37-40.

Diouf Makhtar, (1994). *Sénégal : les ethnies et la nation*, UNRISD/Forum du Tiers Monde. L'Harmattan, Paris.

Diouf Mamadou., (1990). *Le Sénégal sous Abdou Diouf*, Karthala, Paris.

Diouf Mamadou., (2001). *Histoire du Sénégal - Le modèle islamo-wolof et ses périphéries*, Maisonneuve & Larose, Paris.

Diouf Mamadou et Collignon René., (2001). « Les jeunes du sud et le temps du monde : identités, conflits et adaptations », *Autre part*, n°18, vol. 2 : 5-15.

Diouf Seydou., (2010), Colloque sur les Daaras : Diagnostic historique et actuel des Daaras : Daaras traditionnels et Daaras d'aujourd'hui

Doh Guevanis., (2014). Mendicité à Dakar : Voyage dans la vie sinitrée des Talibés, (réflexion publiée dans le net)

Doh Guevanis., (2014). Conditions de vie dans les Daaras traditionnels : centre de violation des droits de l'enfant, (réflexion publiée dans le net)

Doh Guevanis., (2014). Loi sur l'interdiction de la mendicité : l'application soumise au spirituel, (réflexion publiée dans le net)

- Doh Guevanis., (2014). Protection des talibés : Le combat de la direction des droits des enfants, (réflexion publiée dans le net)
- Douville Olivier., (2004). « Enfants et adolescents en danger dans la rue à Bamako (Mali) – Questions cliniques et anthropologiques a partir d’une pratique », *Psychopathologie Africaine*, n° XXXII, vol. 1 : 1-32.
- Dozon Jean-Pierre., (2003). *Frères et sujets – La France et l’Afrique en perspective*, Flammarion, Paris.
- Dozon Jean-Pierre., (2010). « Ceci n’est pas une confrérie – Les métamorphoses de la muridiyyaau Sénégal », *Cahiers d’Études africaines*, n°198-199-200 : 857-879.
- Drame Fatou., (2010). *Nàndité – Enquête sur les enfants des rues à Dakar*, SamusocialSénégal/UNICEF Sénégal, Dakar.
- Dupeyron J.-F., (2010). *Nos idées sur l’enfance : étude des représentations de l’enfance en Occident*. Paris : L’Harmattan.
- DurkheimÉmile, (2006) [1922], *Éducation et sociologie*, Presses Universitaires de France, coll. Quadrige/Grands textes, Paris.
- EDS-MICS., (2010-2011). *Enquête Démographique et Santé à Indicateurs Multiples*.
- EBIN Victoria, 1992, « Á la recherche de nouveaux « poissons ». - Stratégies commercialesmourides par temps de crise », *Politique Africaine*, n°45 : 86 à 99.
- ENDA TIERS-MONDE, n. d., *Enfants en situation difficile : quelques axes de réflexion*, Jeuda n°77, ENDA Tiers-Monde Jeunesse Action, Dakar.
- ENDA TIERS-MONDE., (2003a). *Soutien aux talibés/garibous – Quelques actions d’amélioration du système éducatif des écoles coraniques au Sénégal, Mali et Burkina Faso*, Jeuda n°109, ENDA Tiers- Monde Jeunesse Action, Dakar.
- ENDA TIERS-MONDE, UNESCO., (2003b). *Education : alternatives africaines*, Études et Recherches, n°222-223, ENDA Tiers-Monde Jeunesse Action, Dakar.

ENDA TIERS-MONDE., (2004). *Exode précoce et traite des enfants en Afrique – Quelques actions des enfants et jeunes de la sous région*, ENDA Tiers-Monde jeunesse Acrion, Jeuda n°111-112, Dakar.

ENDA Tiers-monde., (2005). *Situation des enfants dans les écoles coraniques au Sénégal*, Jeuda n°114, ENDA Tiers-Monde Jeunesse Action, Dakar.

ENDA TIERS-MONDE, Caritas Dveloppement Niger, Save the Children Suede., (2007). *Enfants dans les écoles coraniques*, ENDA Tiers-Monde Jeunesse Action, Jeuda n°118, Niamey/Dakar.

Enquête nationale sur le travail des enfants (E.N.T.E.S - 2005), 211p

Erny Pierre., (1972). *L'enfant et son milieu en Afrique Noire*, Payot, Paris.

Ezembe Ferdinand., (2000). « Don et abandon des enfants en Afrique », dans Myriam SZJEZER (dir.), *Le bébé face a l'abandon, le bébé face a l'adoption*, Albin Michel, Paris.

FAFO, ENEA., (2010). *Mobilité des enfants et vulnérabilité rurale au Sénégal*, Dakar, disponible sur : <http://www.fafono/childsrn/files/Report-Senegal-fr.pdf>.

Falcioni Daniela., (2012). « Conceptions et pratiques du don en islam », *Revue du MAUSS*, n°39, vol. 1 : 443-464.

Fall Abdou Salam., (2007). *Bricoler pour survivre – perceptions de la pauvreté dans l'agglomération urbaine de Dakar*, Karthala, Paris/Dakar.

Fall Abdou Salam et Gueye Cheikh., (2003). « Derem ak ngerem : Le franc, la grâce et la reconnaissance – Les ressorts d'une économie sociale et solidaire en Afrique de l'Ouest », *Revue du Mauss*, n° 21, vol. 1 : 97-112.

Fall, Aminata Sow., (1979). *La grève des Battu*. Dakar-Abidjan-Lomé : N.E.A.

Fall Mar., (1993). « Les arabisants au Sénégal : contre-élite ou courtiers ? », dans René Otayek (éd.), *Le radicalisme islamique au sud du Sahara : da'wa, arabisation et critique de l'Occident*, Karthala, Paris : 197-212.

Fasi M. El., (1990). *Histoire générale de l'Afrique. Vol. III : L'Afrique du VIIème au XIème siècle*. Paris : UUESCO.

Fassin Eric et Didier., (1988). « De la quête de légitimation à la question de la légitimité : lesthérapeutiques « traditionnelles » au Sénégal », *Cahiers d'études africaines*, n°11, vol. 28 : 207-231.

Faye Ousseynou., (2003). « Les pratiques économiques des talibés murid de la transaction aumarché Sandage (Dakar) », dans Georges Kobou (éd.), *Les économies réelles en Afrique : études de cas*, CODESRIA, Dakar : 270-280.

Faye Ousseynou et Thioub Ibrahima., (2003). « Les marginaux et l'État à Dakar », *Le Mouvement social*, n°204, vol. 3 : 93-108.

Fortier Corinne., (1997). « Mémorisation et audition : l'enseignement coranique chez les Mauresde Mauritanie », *Islam et Sociétés au Sud du Sahara*, n°11 : 85-105.

Fournier Pierre., (2006). « Le sexe et l'âge de l'ethnographe : éclairants pour l'enquête, contraignants pour l'enquêteur », *ethnographiques.org* [en ligne], n°11, disponible sur : <http://www.ethnographiques.org/2006/Fournier.html> (consulté le 17 mars 2010).

Froeliche, J.-C.,(1962). *Les Musulmans d'Afrique noire*. Lumière et nations. Paris : Éditions de l'Orante.

Gandolfi Stefania., (2003). « L'enseignement islamique en Afrique noire », *Cahiers d'études africaines-Enseignements*, n°169-170, XLIII, vol. 1-2 : 261-277.

Gendreau Francis., (1996). « Présentation : Travail des enfants, société civile et politiques publiques », dans Bernard Schlmmer (éd.), *L'enfant exploite – Oppression, mise au travail, prolétarisation*, Karthala/ORSTOM, Paris : 153-162.

Gerard Etienne., (1997). « Les médersas : un élément de mutation des sociétés ouest africaines», *Politique étrangère*, n°62, vol. 4 : 613-627.

Gervasoni Olivia et Gueye Cheikh., (2005). « La confrérie mouride au centre de la vie politique sénégalaise : le "Sopi" inaugure-t-il un nouveau paradigme ? », dans Muriel Gomez-

- Perez (dir.), *L'Islam politique au Sud du Sahara : identité, discours, enjeux*, Karthala, Paris : 621-639.
- Gilliard Patrick., (2005). *L'extrême pauvreté au Niger. Mendier ou mourir ?*, Karthala, Paris.
- Gilliard Patrick et Pedenon Laurent., (1996). « Rues de Niamey : espaces et territoires de la mendicité », *Politique Africaine*, n° 63 : 51-60.
- Glasman Dominique., (1992). « “Parents” ou “familles” : critique d'un vocabulaire générique », *Revue française de pédagogie*, n°100 : 19-33.
- Godbout Jacques T., (2007). *Ce qui circule entre nous – Donner, recevoir, rendre*, Seuil, coll. La couleur des idées, Paris.
- Godbout Jacques T., (2000) [1992]. *L'esprit du don*, La Découverte/Poche, Paris.
- Godelier Maurice., (1996). *L'énigme du don*, Fayard, coll. Champs essai, Paris.
- Goffman Erving, (1975) [1963], *Stigmate – Les usages sociaux des handicaps*, Les Editions de Minuit, coll. Le sens commun, Paris.
- Gomez-Perez Muriel., (2005). « Trajectoires de l'Islam en Afrique de l'Ouest », *Esprit – Vues d'Afrique*, n°317 : 128-137.
- Goody Jack., (2007). *Pouvoirs et savoirs de l'écrit*, La Dispute, Paris.
- Gouilly A.,(1952). *L'Islam dans l'Afrique occidentale française*. Paris : Larose.
- Grathomme Hélène., (2009). « Connaissance de l'Islam et pouvoir colonial : L'exemple de la France au Sénégal - 1936-1957 », *French Colonial Studies*, n°10 : 171-188.
- Gregoire Emmanuel et Schmitz (dir.), (2000). *Afrique noire et monde arabe*, Editions de l'Aube/IRD, coll. Autrepart (Cahiers des sciences humaines), nouvelle série n°16, Paris.
- Gril Denis., (1998). « De l'usage sanctifiant des biens en islam », *Revue de l'histoire des religions*, n°215, vol. 1 : 59-89.
- Gremont C., (2010). *Les Touaregs Iwellmedan (1647-1896) : un ensemble politique de la boucle du Niger*. Paris : Karthala.

- Gueguen Maud et Malochet Guillaume., (2012). *Les théories de la reconnaissance*, La Découverte, coll. Repères, Paris.
- Guellouz Azzedine., (2000). « Islam dans le secret de Dieu », *Autrement*, n°190 : 72-79.
- Gueye Bamar., (2010). Le, Colloque sur les Daaras : Difficultés et avenir des Daaras
- Gueye Cheikh., (2000). « Le paradoxe de Touba : une ville produite par des ruraux », *Bulletin de l'APAD* [en ligne], n°19, disponible sur : <http://apad.revues.org/426> (consulté le 3 mai 2010).
- Gueye Cheikh., (2002). *Touba – La capitale des mourides*, ENDA/IRD Editions/Karthala, Paris.
- Gueye Cheikh., (2003). « Café et pain Touba : Entreprenariat individuel, action collective et croyances dans l'économie réelle de Touba », dans Georges Kobou (éd.), *Les économies réelles en Afrique : études de cas*, CODESRIA, Dakar : 281-292.
- Guth Suzie., (2004). « L'enseignement privé français au Sénégal et l'effet établissement », *Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs*, n°3 : 55-74.
- Hames Constant., (2002). « Les manuscrits arabo-africains : des particularités ? », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée* [En ligne], mis en ligne le 12 mai 2009, disponible sur : <http://remmm.revues.org/1182> (consulté le 08 mai 2012).
- Hames Constant (dir.), (2007). *Coran et talismans – Textes et pratiques magiques en milieu musulman*, Karthala, Paris.
- Hames Constant., (2008). « Problématique de la magie-sorcellerie en Islam et perspectives africaines », *Cahiers d'études africaines*, n°189-190 : 81-99.
- Hammoudi Abdellah., (2001). *Maîtres et disciples – Genèse et fondements des pouvoirs autoritaires dans les sociétés arabes – Essai d'anthropologie politique*, Maisonneuve et Larose, Paris.
- Hefner Robert W and Qasim Zaman Muhammad., (2007). (eds), *Schooling Islam. The culture and politics of modern muslim education*. Princeton Oxford.

Henaff Marcel., (2010). « Mauss et l'invention de la réciprocité », *Revue du MAUSS*, n°36, vol. 2 : 71-86.

Houseman Michaël., (2008). « Éprouver l'initiation » [présentation], *Systèmes de pensée en Afrique noire*, n°18 : 7-40.

Human Rights Watch, 2010, « *Sur le dos des enfants* » - *Mendicité forcée et autres mauvais traitements à l'encontre des Talibés au Sénégal*, Dakar, disponible : <http://www.hrw.org/fr/reports/2010/04/15/sur-le-dos-des-enfants> (consulté le 10 octobre 2011).

(Human Rights Watch, Exactions commises dans des écoles coraniques, <http://www.hrw.org/fr/africa/senegal>)

Human Rights Watch., (2014). *Exploitation sous pretext d'éducation: progres mitigés dans la lutte contre la mendicité forcée des enfants au Sénégal*

Humery-Dieng Marie-Eve., (2001). « Le paradis, le mariage et la terre : des langues de l'écrit en milieu futaanké (arabe, français et pulaar) », *Cahiers d'études africaines*, n°163-164, XLI vol. 3-4 : 565-594.

Humery-Dieng Marie-Eve., (2010). « L'écriture 'ajami' en pulaar au Fuuta Tooro (Sénégal/Mauritanie) : une littéracie délibérément restreinte », *Sociétés politiques comparées*, n°30 : 1-26.

IPE/UNESCO., (1984). *Les formes traditionnelles d'éducation et la diversification du champ éducatif : le cas des écoles coraniques*, Rapport d'un séminaire de l'IPE, Paris, disponible sur : <http://unesdoc.unesco.org/images/0007/000773/077364fo>.

Inspection des Daaras (2010), *Colloque sur les Daaras : Communication de l'inspection des Daaras à l'occasion de la conférence internationale sur la problématique des Daaras*.

Inspection des Daaras (2012), *Le concept de Daara moderne*.

International Service for Human Rights, *Comité des droits de l'enfant, 2006, 43^{ème} session Sénégal, 2ème rapport périodique, Genève, disponible sur <http://www2.ohchr.org/french/bodies/crc/>.*

Jamous Raymond., (2003) [1981], *Honneur et baraka. Les structures sociales traditionnelles dans le Rif*, éditions de la MSH/Cambridge University Press, Paris.

Jonckers Danielle., (2006). « Résistances africaines aux stratégies musulmanes de la France en Afrique occidentale (région soudano-voltaïque) », dans Pierre-Jean Luizard (dir.), *Le choc colonial et l'Islam – Les politiques religieuses des puissances coloniales en terre d'Islam*, La Découverte, Paris : 284-299.

Journal Action Islamique de l'ASI N°28., (2010). Conférence Internationale sur la problématique des *Daaras*, Édition Spéciale *Daaras*.

Ka Thierno., (2002). *École de Pire Saniokhor : Histoire, Enseignement et Culture arabo-islamique au Sénégal du XVIIème au XXème siècle*, Publié avec le concours de la Fondation Cadi Amar Fall à Pire.

Ka Thierno., (1982) ; *l'enseignement de l'Arabe au Sénégal. L'École de Pire Saniokhor, son histoire et son rôle dans la culture arabo islamique du XVIIe au XXe siècle*. Thèse de doctorat du 3^e cycle présentée sous la direction de Dominique Sourdel ; Paris, la Sorbonne

Kane Cheikh Hamidou., (1998). *L'aventure ambiguë*. Paris : Edition 10/18.

Kane Momar., (2010). Colloque sur les Daaras : Radioscopie d'un phénomène à la croisée du social et du religieux : la mendicité des *Talibés*.

Kane Ousmane., (2003). *Intellectuels non europhones*, Document de travail du CODESRIA, Dakar.

Kane Ousmane., (2012). « L'« Islamisme » d'hier et d'aujourd'hui – Quelques enseignements de l'Afrique de l'Ouest », *Cahiers d'études africaines*, n°206-207, vol. 2 : 545-574.

Kane Ousmane et Triaud Jean-Louis (éds.), (1999). *Islam et islamismes au Sud du Sahara*, Karthala, Paris.

Kavas A., (2003). *L'enseignement islamique en Afrique francophone : les medersas de la république du Mali*. Centre de recherches sur l'histoire, l'art et la culture islamiques. Sources et études sur l'Islam en Afrique 2. Istanbul : Centre de recherches sur l'histoire, l'art et la culture islamiques, IRCICA.

- Kiba Simon., (1997). *Sénégal, l'enseignement de l'Arabe*. ANB-BIA, supplément 320,
- Ki-Zerbo Joseph (dir.), (1990). *Éduquer ou périr*, UNICEF/UNESCO/L'Harmattan, Paris.
- Kuczynski Liliane., (2002). *Les marabouts africains à Paris*, Paris, CNRS Editions.
- Kuczynski Liliane., (2004). « Chiffres, lettres et prières. L'Islam des marabouts africains à Paris », dans *Cités hors-série*, Presses Universitaires de France, Paris : 547-552.
- Laborde Cécile., (1995). *La confrérie Layenne et les Lébou du Sénégal – Islam et culture traditionnelle en Afrique*, CEAN, coll. Etudes et Recherches, Bordeaux.
- Labrune-Badiane Céline., (2010). « Peut-on parler d'un « désir d'école » en Casamance ? (1860-1930) », *Histoire de l'éducation*, n°128 : 29-52.
- Lallart Marie-José., (2004). « Les enfants de la rue : leurs lois », *Savoirs et clinique*, n°4, vol. 1 : 59-65.
- Lallemand Suzanne., (1980). « L'adoption des enfants chez les Kotokoli du Togo », *Anthropologie et Sociétés*, n°2, vol. 4 : 19-37.
- Lallemand Suzanne., (1993). *La circulation des enfants en société traditionnelle – Prêt, don, échange*, L'Harmattan, coll. Connaissance de l'homme, Paris.
- Lambert Michaël., (2008). « Réflexions sur le multilocalisme et les migrations internationales ausud du Sénégal et ailleurs », *Asylon(s)*, n°3, disponible sur : <http://www.reseauterra.eu/article711.html> (consulté le 2 février 2011).
- Lange Marie-France., (1995). « Les stratégies éducatives en Afrique subsaharienne – Le face àface État/société », *Cahiers de Sciences Humaines*, n°31, vol. 3 : 563 : 574.
- Lange Marie-France., (2000). « Naissance de l'école en Afrique subsaharienne », in *Revue du Groupe de recherche pour l'éducation et la prospective*, n°165 : 51-59.
- Lange Marie-France., (2001). « Introduction : Dynamiques scolaires contemporaines en sud », *Autrepart*, n°17 : 5-12.

- Lange Marie-France., (2003). « École et mondialisation – Vers un nouvel ordre mondial ? », *Cahiers d'Études africaines*, n°169-170, XLIII, vol. 1-2 : 143-166.
- Laplantine François., (2001) [1987], *L'anthropologie*, Payot et Rivages, coll. Petite bibliothèque Payot, Paris.
- Latour (de) Éliane., (1999). « Les ghettomen », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 129 : 68-83.
- Latour (de) Éliane., (2001a). « Métaphores sociales dans les ghettos de Côte-d'Ivoire », *Autrepart*, n°18, vol. 2 : 151-167.
- Latour (de) Éliane., (2001b). « Du ghetto au voyage clandestin : la métaphore héroïque », *Autrepart*, n°19, vol. 3 : 155-176.
- Launay Robert et Soares Benjamin F., (2009). « La formation d'une « sphère islamique » en Afrique occidentale française (1895-1958) », dans Gilles HOLDER (éd.), *L'Islam, nouvel espace public en Afrique*, Karthala, coll. Les terrains du siècle, Paris : 63-100.
- Launay Robert et Ware Rudolph T., (2009). « Comment (ne pas) lire le Coran ? Logiques de l'enseignement religieux au Sénégal et en Côte d'Ivoire », dans Gilles Holder (éd.), *L'Islam, nouvel espace public en Afrique*, Karthala, coll. Les terrains du siècle, Paris : 127-145.
- Lazzeri Christian et Caille Alain., (2004). « La reconnaissance aujourd'hui – Enjeux théoriques, éthiques et politiques du concept », *Revue du MAUSS*, n°23 : 88-115.
- Lemol Guy., (1981). « Un petit sujet », *Journal des africanistes*, n°51, vol. 1-2 : 5-21.
- Le Pautremat P., (2003). *La politique musulmane de la France au XXème siècle : de l'hexagone aux terres d'islam, espoirs, réussites, échecs*. Paris : Maisonneuve & Larose.
- Leservoisier Olivier., (2005). « Enquêter sur les groupes d'origine servile en Mauritanie – Des contraintes méthodologiques significatives », dans Olivier Leservoisier (éd.), *Terrainsethnographiques et hiérarchies sociales*, Karthala, coll. Hommes et sociétés, Paris : 102-122.

- Lewandoski Sophie., (2011). « Politiques de lutte contre la pauvreté et inégalités scolaires à Dakar : vers un éclatement des normes éducatives ? », *Autrepart*, n°59, vol. 3 : 37-56.
- Loimeier R. (2002). « "Je veux étudier sans mendier", The Campaign Against the Qur'anic Schools in Senegal » (116-135), in H. Weiss (ed.) *Social Welfare in Muslim Societies in Africa*. Uppsala : Nordiska Afrikainstitutet.
- Lory Pierre., (2012). « Pensées magiques en Islam », *Cliniques méditerranéennes*, n°85, vol. 1 : 163- 174.
- Lucchini Ricardo., (1993). *Enfant de la rue, identité, sociabilité, drogue*, Librairie Droz, Genève/Paris.
- Lucchini Ricardo, (1998a). « Images de l'enfant en situation de rue et interventions », dans Stéphane Tessier (dir.), *A la recherche des enfants de la rue*, Karthala, Paris : 259- 275.
- Lucchini Ricardo., (1998b). « L'enfant de la rue : réalité complexe et discours réducteurs », *Déviance et sociétés*, n°22, vol. 4 : 347-366.
- Lucchini Ricardo., (2001) « Carrière, identité et sortie de la rue : le cas de l'enfant de la rue », *Déviance et société*, n°25, vol. 1 : 75-97.
- Magassouba Moriba., (1985). *L'islam au Sénégal : demain les Mollahs ? – La « question » musulmane et les partis politiques au Sénégal de 1946 à nos jours*, Karthala, Paris.
- Malherbe Michel et Sall Cheikh., (1989). *Parlons Wolof – Langue et culture*, L'Harmattan, Paris.
- Malinowski Bronislaw., (1989) [1922], *Les argonautes du Pacifique occidental*, Gallimard, Paris.
- Mane Mamadou., (2006). *Modèle d'éducation Mouride et approche communautaire : l'exemple de Khelcom*, Mémoire de Fin d'Etudes, ENTSS, Dakar.
- Manier Bénédicte., (1999). *Le travail des enfants dans le monde*, La Découverte, coll. Repères, Paris.

- Marguerat Yves., (1998). « L'étude des violences urbaines : d'Ibadan (1994) à Abidjan (1997) », *Cahiers d'études africaines*, n°150, Vol. 38 : 665 – 671.
- Marjuvia., (1994). *À l'écoute des enfants de la rue en Afrique Noire*, Fayard, coll. Les enfants du Fleuve, Paris.
- Marut Jean-Claude., (2002). « Les particularismes au risque de l'Islam », *L'Afrique politique 2002 – Islams d'Afrique : entre le local et le global*, CEAN/Karthala, Paris : 147-160.
- Mary A., (1998). « De l'épaisseur de la description à la profondeur de l'interprétation », *Enquête. Archives de la revue Enquête*, 6 : 57-72.
- Marty P., & Salenc J., (1914). *Les écoles maraboutiques du Sénégal : la Médersa de Saint-Louis*. Paris : É. Leroux.
- Marty Paul., (1917). *Études sur l'Islam au Sénégal*, 2 vol., E. Leroux, Paris.
- Marzouk-Schmitz Yasmine., (1993). « Du côté de la Casamance : pouvoirs, espaces et religions », *Cahiers d'études africaines*, n°131, vol. 33 : 483-491.
- Mauss Marcel., (1969). *Essais de sociologie*, Éditions de Minuit, coll. Points/Essais, Paris.
- Mauss Marcel., (1999) [1950], *Sociologie et anthropologie*, Quadrige/Presses Universitaires de France, Paris.
- Mbacke Khadim., (1994). *Daaras et droits de l'enfant*, Etudes islamiques n°3, sans éd., Dakar.
- Mbacke Babou Cheikh Anta., (1997). « Autour de la genèse du mouridisme », *Islam et Sociétés au Sud du Sahara*, n°11 : 5-38.
- Mcnee, Lisa., (2004). « The Languages of Childhood : The Discursive Construction of Childhood and Colonial Policy in French West Africa », *African Studies Quarterly*, n°7, vol. 4, disponible sur : <http://www.africa.ufl.edu/asq/v7/v7i4a2.htm>.
- Meier Fritz., (2000). « La voie mystique, la tradition soufie », dans *Le Monde de L'Islam*, Bernard

Ministère de la Fonction Publique, du Travail et des Relations avec les Institutions., (2012). Plan Cadre National de Prévention et d'Élimination du Travail des Enfants au Sénégal. Lewis (dir.), Thames & Hudson, Paris.

Mercier Paul et Balandier Georges, 1952, *Particularisme et évolution - Les pêcheurs Lébou du Sénégal*, Centre IFAN-Sénégal, coll. Etudes Sénégalaises, n°3, Saint-Louis.

Moguerou Laure., (2002). « L'enfance à Dakar – Itinéraires négociés entre « investissement » et « productivité immédiate », Communication au Colloque international « *Enfants d'aujourd'hui, diversité des contextes, pluralité des parcours* », (Dakar, 9-13 décembre), AIDELF, n°11, tome 2, Dakar : 1051-1065.

Mommersteeg Geert., (2009). *Dans la cité des marabouts – Djenné, Mali*, Grandvaux, Brinon-sur-Sauldre.

Monteil Vincent., (1962). « Une confrérie musulmane : les Mourides du Sénégal », *Archives des sciences sociales des religions*, n°14 : 77-102.

Moore Leslie C., (2006). « Learning by Heart in Qur'anic and Public Schools in Northern Cameroon », *Social Analysis*, n°50, vol. 3 : 109-126.

Ndiaye Alfred Inis., (2008). « Dakar et ses étrangers – La construction politique et sociale de la cohabitation communautaire », dans Momar-Coumba DIOP (éd.), *Le Sénégal des migrations – Mobilités, identités et sociétés*, CREPOS/Karthala/ONU Habitat, Dakar/Paris/Nairobi : 409-431.

Ndiaye Lamine., (2009). *Parenté et mort chez les Wolof : traditions et modernité au Sénégal*, L'Harmattan, Paris.

Ndiaye Mamadou., (1985). *L'enseignement arabo-islamique au Sénégal*, Centre de Recherches sur l'Histoire, l'Art et la Culture islamiques, Istanbul.

Ndiaye Modou., (2005). *Le champ sémantique du mot « marabout », en français du Sénégal*, disponible sur : www.perso.univ-lyon2.fr/Nthoiron/JSLTT2005/pdf/Ndiaye.pdf.

Ndiaye Papa Oumar., (2015). « Aumône et mendicité : un autre regard sur la question des *talibé* au Sénégal », *Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs* [En ligne], 14 | ,

mis en ligne le 20 mai 2015, consulté le 02 juillet 2018. URL : <http://journals.openedition.org/cres/2848>

Ndiaye Sall Fatou Kiné., (1995). « Caractéristiques des maltraitements infantiles au Sénégal – Quel degré de priorité peut-on leur reconnaître au regard des autres aspects de la protection de l'enfance ? », dans Omar Sylla, Momar Gueye et René Collignon (éds.), *Les Mauvais Traitements de Mineurs : Réalités, Caractéristiques, Enjeux, Réponses*, Séminaire international ISPCAN, AFIREM (Dakar 18-23 avril 1994), SPHMD, Dakar : 29-33.

Niang Abdoulaye., (2000). « Les associations en milieu urbain dakarois : classification et capacités développantes », *Africa Development*, n°XXV, vol. 1-2 : 99-159.

Niang Papa Momar, Thèse de doctorat en Sociologie Sous la direction d'Hervé Terral et de Gora Mbodj. Soutenue le 23-09-2013 à Toulouse 2 en cotutelle avec l'Université de Saint-Louis (Sénégal)

Nicolas Guy., (1981). *Dynamique de l'Islam au Sud du Sahara*, Publications orientalistes de France, Paris.

Nicolas Guy., (1983). « Islam et État au Sénégal », *Pouvoirs*, n°12 : 141-147.

Nicolas Guy., (1996). *Du don rituel au sacrifice suprême*, La Découverte/M.A.U.S.S, Paris.

Ni Laoire Caitriona, Caepena-Mendez Fina, Tyrell Naomi, White Allen., (2010). « Introduction: Childhood and migration – Mobilities, homes and belongings », *Childhood*, n°17, vol. 2: 155-162.

O'brien Donald Cruise., (1969). « Le talibé mouride : Étude d'un cas de dépendance sociale », *Cahiers d'études africaines*, n°35, vol. 9 : 502 – 507.

O'brien Donald Cruise., (1970). « Le taalibé mouride : la soumission dans une confrérie religieuse sénégalaise », *Cahiers d'études africaines*, n°40, vol. 10 : 562 à 578.

O'brien Donald Cruise., (1974). « Don divin, don terrestre : l'économie de la confrérie mouride », *Archives européennes de Sociologie*, n°XV : 82 à 100.

O'Brien Donald Cruise., (1981). « La filière musulmane – Confréries soufies et politique en Afrique Noire », *Politique Africaine*, n°4 : 7 à 30.

O'Brien Donald Cruise, Diop Momar Coumba et Diouf Mamadou., (2003). *La construction de l'État au Sénégal*, Karthala, Paris.

Olivier de Sardan Jean-Pierre., (1990). « Sociétés et développement », Disponible sur : <http://dx.doi.org/doi:10.1522/030167028> (consulté le 10 octobre 2013).

ONG Gounass (2008), Extrait du projet PRODEC- Étude de référence sur les conditions de vie et d'apprentissage dans les écoles coraniques.

ONG Symbiose et PARRER., (2011). Projet de lutte contre la mendicité des enfants dans les régions de Kaolack et de Kaffrine, Rapport diagnostic

ONG Symbiose, Stratégie de communication pour décourager les parents de confier leurs enfants à des maîtres coraniques itinérants

ØSTEBØ Terje., (2009). « Une économie salafie de la prière », *Afrique contemporaine*, n°231, vol. 3 : 43-60.

Ould Abdellah Abdallah Dedoud., (2000). « Le « passage » au Sud » - Muhammad al-Hafiz et son héritage », dans Jean-Louis Triaud et David Robinson (éds.), *La tijâniyya – Une confrérie musulmane a la conquête de l'Afrique*, Karthala, Paris : 69-100.

Ould Cheikh Abdel Wedoud., (2004). « Espace confrérique, espace étatique : le mouridisme, le confrérisme et la frontière mauritano-sénégalaise », dans Laurence Marfaing et Steffen Wippel (dirs.), *Les relations transsahariennes a l'époque contemporaine – Un espace en constante mutation*, Karthala/ZMO, Paris/Berlin : 113-140.

Ould Cheikh Abdel Wedoud., (2010). « Le patrimoine manuscrit mauritanien » (non publié), Conférence internationale : *Préservation des manuscrits anciens en Afrique*, Addis Abeba (17-19 décembre 2010).

- P.A.U. Éducation-UNESCO., (2006). « Les enfants de la rue et le VIH/sida. Guide méthodologique pour les intervenants », <http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001473/147354f.pdf>
- Paugam Serge., (1991). *La disqualification sociale*, Presses Universitaires de France, coll. Quadrige/Essais Débats, Paris.
- Paugum Serge., (1996). *L'exclusion – L'état des savoirs*, La Découverte, coll. Textes à l'appui, Paris.
- PARRER, République du Sénégal, UNICEF., (2011). *Argumentaire Islamique pour la Protection des Enfants*, Dakar.
- PARRER., (2010). *Argumentaire Religieux Musulman sur la Mendicité des Enfants*.
- PARRER., (2010). *Recensement des écoles coraniques à Dakar, Thiès, Rufisque et Mbour*.
- PARRER., (2010 – 2011). *Études diagnostiques de la mendicité des enfants dans les régions de Kaolack, Ziguinchor, Kolda et Thiès*.
- Party Paul (1916), *Étude sur l'Islam au Sénégal*. Paris : Leroux.
- Perezil Charlotte., (2007). « Réflexivité et dualité sexuelle », *Journal des anthropologues*, n° 108-109 : 353-380.
- Perry Donna L., (2004). « Muslim Child Disciples, Global Civil Society, and Children's Rights in Senegal: The discourses of Strategic Structuralism », *Anthropological quarterly*, n°77, vol. 1 : 47-86.
- Pettonnet C., (1982). « L'observation flottante. L'exemple d'un cimetière parisien », *L'Homme* 22(4) : 37-47.
- Piga Adriana., (2002). *Dakar et les ordres soufis – Processus socioculturels et développement urbain au Sénégal contemporain*, L'Harmattan, Paris.
- Piga Adriana., (2003). « Un survol sur la dialectique entre soufisme et anti-soufisme au Sénégal contemporain », dans *Islam et villes en Afrique au sud du Sahara – Entre soufisme et fondamentalisme*, Adriana PIGA (dir.), Karthala, Paris : 305-321.

Pilon Marc., (2003). *Confiance et scolarisation en Afrique de l'Ouest : un état des connaissances*, Préparation of the 2003 monitoring report of UNSECO, disponible sur : http://portal.unesco.org/education/en/files/40357/11187546101Confiance_et_scolarisation_en_Afrique_de_l'Ouest..pdf/Confiance%20et%20scolarisation%20en%20Afrique%20de%20l'Ouest..pdf.

Pilon Marc., (2005). *Confiance et scolarisation en Afrique de l'Ouest : éclairages à partir des sources de données démographiques*, Congrès de l'UIESP, séance n°751, « Scolarisation et changements démographiques », IRD, Bondy/Ouagadougou.

Pilon Marc., (2006). *Défis du développement en Afrique subsaharienne – L'éducation en jeu*, Collections du CEPED, Paris.

PNUD, UNESCO, UNICEF, Banque mondiale., (1990). *Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous et Cadre d'action pour répondre aux besoins éducatifs fondamentaux*, New-York.

Poitou Danièle., (1994). « Jeunesses urbaines en difficulté : une synthèse », dans Majuvia, *À l'écoute des enfants de la rue en Afrique Noire*, Fayard, coll. Les enfants du Fleuve, Paris : 508-514.

Poitou Daniele., (1996). « Les racines de l'exclusion : influence des croyances africaines sur la socialisation de l'enfant des rues » *Les Cahiers de Marjuvia*, n°2 : 68-72.

Pondopoulo A., (2007). « La Medersa de Saint-Louis-du-Sénégal (1908-1914) : un lieu de transfert culturel entre l'école française et l'école coranique ? », *Outre-Mers* 94(356-357) : 63-75.

Porcelli Paola., (2011). « Fosterage et résilience : discours collectifs et trajectoires individuelles de mobilité des enfants en milieu bambara », *Journal des africanistes*, n°81, vol. 2 : 120-144.

Quechon Martine., (1971). « Réflexions sur certains aspects du syncrétisme dans l'Islam ouest africain », *Cahiers d'études africaines*, n°42, vol. 11 : 206-230.

Quesnot Fernand., (1962). « Influence du mouridisme sur le tidjanisme », dans Michel Chailley (dir.), *Notes et études du l'Islam en Afrique Noire*, Cheam/J. Peyronnet : 117-124.

Quesnot Fernand., (1962). « Les cadres maraboutiques de l'Islam sénégalais », (introduction), dans Michel Chailley (dir.), *Notes et études du l'Islam en Afrique Noire*, Cheam/J. Peyronnet : 131-132.

Rabain Jacqueline., (1994). [1979], *L'enfant du lignage – Du sevrage a la classe d'âge*, Payot et Rivage, coll. Bibliothèque scientifique Payot, Paris.

Racine Jean-Baptiste., (2007). « La problématique du travail des enfants a l'épreuve de lamondialisation de l'économie », dans *Le droit et les droits de l'enfant*, Centre d'Études et de Recherches sur les Contentieux, Université de Toulon, L'Harmattan, coll. Champs Libres, Paris : 47-63.

Razy Elodie, Rodet Marie., (2011). « Les migrations africaines dans l'enfance, des parcours individuels entre institutions locales et institutions globales », *Journal des africanistes*, n°81, vol. 2 : 5-48.

République du Sénégal., (2006a). *Document de Stratégie pour la croissance et la réduction de la Pauvreté 2006-2011 (DSRP II)*, disponible sur le site : <http://www.ansd.sn/dsrp.html>.

République du Sénégal., (2006b). *Rapport national du Sénégal – Revue de la session extraordinaire des Nations Unies de 2002 consacrée aux enfants et du Plan d'Action « Un monde digne des enfants » après 5 ans de mise en œuvre*, disponible sur le site : http://www.unicef.org/worldfitforchildren/files/Senegal_WFFC5_Report.

République du Sénégal., (2007). *Enquête de suivi sur la pauvreté au Sénégal (ESPS 2005-2006)*, disponible sur le site : <http://www.ansd.sn/dsrp.html>.

République du Sénégal., (2012). *Stratégie National de Développement Economique et Sociale (SNDES 2013-2017)*, disponible sur : http://www.gouv.sn/IMG/pdf/SNDES_2013-2017_-_version_finale_-_08_novembre_2012.

République du Sénégal., (2013). *Deuxième enquête de suivi de la pauvreté au Sénégal (ESPS II 2011)*, disponible sur le site : <http://www.ansd.sn/dsrp.html>.

Riesman P., (1992). *First Find Your Child a Good Mother : The Construction of Self in Two African Communi-ties*. New Brunswick-N.J : Rutgers University Press.

Robinson David., (2004). *Sociétés musulmanes et pouvoir colonial français au Sénégal et en Mauritanie - 1880-1920*, Karthala, Paris.

Robinson David., (2010). *Les sociétés musulmanes africaines – Configurations et trajectoires historiques*, Karthala, Paris.

Robinson D., & Sy M., (2000). « Teacher in the New Colonial Order » (201-218), in J.-L. Triaud & D. Robinson (ed.) *La Tijâniyya. Une confrérie Musulmane à la conquête de l'Afrique*. Paris : Karthala.

Robinson David et Triaud Jean-Louis (éds.), (1997). *Le Temps des Marabouts – Itinéraires et stratégies islamiques en Afrique occidentale française - v. 1880-1960*, Karthala, Paris.

Roch Jean., (1975). « Les migrations économiques de saison sèche en bassin arachidiersénégalais », *Cahiers de l'ORSTOM*, série Sciences Humaines, n°XII, vol. 1 : 55-80.

Salzbrunn Monika, «Leaders paysans et autorités religieuses comme courtiers dudéveloppement en milieu rural sénégalais», *Le bulletin de l'APAD*, n° 11 (En ligne), disponiblesur : <http://apad.revues.org/document801.html> (consulté le 30 juin 2009).

Samson Fabienne., (2005).*Les marabouts de l'Islam politique – Le Dahiratoul Moustarchidina WalMoustarchidaty un mouvement néo-confrérique sénégalais*, Karthala, Paris.

Samson Fabienne., (2012). «Les classifications en Islam », *Cahiers d'études africaines*, n°206-207, vol. 2 : 329-349.

Samusocial Sénégal., (2013). *Rapport annuel 2012*, disponible sur :

<http://samusocialsenegal.com/sss/content/rapports-annuels-dactivit%C3%A9>.

Sanneh Lamine O., (1979). *The Jakhanke: The history of an islamic clerical people of Senegambia*, International African Institute, Londres.

Santerre Renaud., (1973). *Pédagogie musulmane d'Afrique noire – L'école coranique peule du Cameroun*, Les Presses de l'Université de Montréal, Montréal.

Saul Mahir., (1984). « The Quranic School Farm and Child Labour in Upper Volta », *Africa : Journal of the International African Institute*, n°54, vol. 2 : 71-87.

Schlemmer Bernard (dir.), (1996). *L'enfant exploité - Oppression, mise au travail prolétarisation*, ORSTOM/Karthala, Paris.

Schlemmer Bernard., (2004). « Scolarisation, éducation, travail des enfants et enfants travailleurs : "illustrations africaines" » dans Benoît Ferry, Arlette Gauthier, O. Samuel,

Sow Fodé., (2014). Marre à bout, (réflexion publiée dans le net)

Valérie Golaz, Philippe Hamelin (éds.), *La situation dans les pays du Sud : synthèse et ensemble des contributions de chercheurs des institutions de recherches partenaires*, CEED/ONU, Nogent-sur-Marne/New York : 169-183.

Schmitz Jean., (2000b). « Le souffle de la parenté – Mariage et transmission de la baraka chez les clercs musulmans de la vallée du Sénégal », *L'Homme*, n°154 : 241-278.

Shimzu T., (2015). « Street-children's Seasonal Mobility in Burkina Faso : From the Results of Statistic Researches », communication lors du Congrès du *Japan Association for African Studies*, mai, Japon.

Seck Abdourahmane., (2010). *La question musulmane au Sénégal – Essai d'anthropologie d'une nouvelle modernité*, Karthala, Paris.

Seesemann Rüdiger et Soares Benjamin F., (2009). « Being as Good Muslims as Frenchmen : On Islam and Colonial Modernity in West Africa », *Journal of Religion in Africa*, n°39 : 91-120.

MEN., (Août 2002). Séminaire sur l'introduction de l'Éducation Religieuse et la création d'Écoles Franco-arabe dans le système éducatif Sénégalais. Communications et recommandations.

Seye Aliou., (2010). « Au Sénégal, handicap et errance », dans Charles Gardou (éd.), *Le handicap au risque des cultures – Variations anthropologiques*, ERES, coll. Connaissances de la diversité, Toulouse : 209-226.

Simmel Georges., (2005). [1907], *Les pauvres*, Presses Universitaires de France, Paris.

Smith Pierre., (1965a). « Les Diakhanké – Histoire d'une dispersion », *Cahiers du Centre de recherches anthropologiques*, XI^e série, Tome 8, fascicule 3-4 : 231-262.

Smith Pierre., (1965b). « Notes sur l'organisation sociale des Diakhnaké. Aspects particuliers à la région de Kédougou », *Cahiers du Centre de recherches anthropologiques*, XI^e série, tome 8, fascicule 3-4 : 263-302.

Soares Benjamin., (1996). « The Prayer Economy in a Malian Town », *Cahiers d'études africaines*, n°144, vol. 36: 739-753.

Souley Hassane, Moyet Xavier, Seck Abdourahmane, Zakari Maikorema et Triaud Jean-Louis (éd.), (2007). *Islam, sociétés et politique en Afrique subsaharienne - Les exemples du Sénégal, du Niger et du Nigeria*, Les Indes Savantes, Paris.

Sow Ibrahima., (2006). « Le Listixaar est-il une pratique divinatoire ? », *Éthiopiennes*, n°77, disponible sur : <http://ethiopiennes.refer.sn/spip.php?article1525>, (consulté le 15 juillet 2011).

Sourang Moustapha., (2002). *L'introduction de l'éducation religieuse dans le système éducatif sénégalais : Historique, Problématique et perspectives* ; Conférence prononcée par le Ministre de l'Éducation nationale au cours du séminaire sur l'Introduction de l'Éducation Religieuse et la Création d'Écoles Franco-arabes dans le système éducatif.

Stoeckelin Daniel., (2000). *Enfants des rues en Chine. Une exploration sociologique*, Karthala, Paris.

Tamari T., (2002). « Islamic Higher Education in West Africa : Some Examples from Mali » (91-128), in T. Bierschenk & G. Stauth (ed.) *Islam in Africa*. London : LIT Verlag.

Tamari T., (2009). « The Role of National Languages in Mali's Modernising Islamic Schools (Mad-rasa) » (163-174), in B. Brock-Utne & I. Skattum (ed.) *Languages and Education in*

- Africa: A Comparative and Transdisciplinary Analysis*. Oxford : Symposium books.
<http://popups.ulg.ac.be/AnthropoChildren/documentphp?id=1971>
- Terre des hommes., (2004). *Les enfants, une marchandise. Agir contre la traite des enfants*, Terre des Hommes Lausanne, Suisse et Allemagne, disponible sur :
<http://www.tdh.ch/fr/documents/les-enfants-une-marchandise-agir-contre-la-traite-desenfants>
 (consulté le 11 novembre 2012).
- Tessier Stéphane (dir.), (1998). *À la recherche des enfants de la rue*, Karthala, Paris.
- Testard Alain., (2007). *Critique du don : Etudes sur la circulation non marchande*, Syllepse, Paris.
- Thiéblemont-Dollet Sylvie., (2014), Rôles et effets du chercheur. Retour sur une longue recherche : in communication et langage, 2014/1 (179) : 105-122
- Thiéblemont-Dollet Sylvie, Fall – Sokhna Rokhaya., (2009). « Du genre au Sénégal. Un objet de recherche émergent ? » Questions de communication, 16 : 159-176
- Thiéblemont-Dollet Sylvie, « Mémoires des origines au sein de la communauté foutanckaise de Saint-Dié » : 229-243, in Roth François (dir), Lorraine, Terre d'accueil et de brassage des populations
- Tostan., (2007). *Rapport de la journée de réflexion pour une synergie d'action pour appuyer le gouvernement à poser des actes concrets pour l'amélioration des conditions de vie des Talibé*, Dakar.
- Tostan., (2007). *Recherche-action sur les zones pourvoyeuses des enfants mendiants ; facteurs – acteurs – circonstances – solutions préventives*, Rapport final.
- Traore Sadio., (1994). *Dimension ethnique de la migration dans la vallée du fleuve Sénégal*, CERPOD, coll. Etudes et travaux, n°11, Paris.
- Triaud Jean-Louis., (1992). « L'Islam sous le régime colonial », dans Catherine Coquery-Vidrovitch (dir.) avec la collab. de Odile Georg, *L'Afrique occidentale au temps des français – colonisateurs et colonisés (c. 1860-1960)*, La Découverte, Paris : 141-155.

Triaud Jean-Louis., (1996).*Les chemins de la Sanûsiyya en Afrique*, Rabat/Université Mohammed V/Institut des Etudes Africaines, S. 1.

Triaud Jean-Louis., (2003). « L'islam en Afrique de l'Ouest : une histoire urbaine dans la longuedurée », dans Adriana PIGA (éd.), *Islam et villes en Afrique au sud du Sahara : entre soufisme et fondamentalisme*, Karthala, Paris : 129-148.

Triaud Jean-Louis., (2006). « Politiques musulmanes de la France en Afrique subsaharienne à l'époque coloniale », dans Pierre-Jean Luizard (dir.), *Le choc colonial et l'islam – Les politiques religieuses des puissances coloniales en terres d'islam*, La Découverte, Paris : 271-282.

Triaud Jean-Louis et Robinson David (éds.), (2000).*La Tijâniyya - Une confrérie musulmane à la conquête de l'Afrique*, Karthala, Paris.

Trincaz Jacqueline., (1978). « Christianisme, Islam et transformations sociales – La Famille en Casamance », *Archives des sciences sociales des religions*, n°46, vol. 1 : 85-109.

Trincaz Jacqueline., (1981).*Colonisations et religions en Afrique Noire. – L'exemple de Ziguinchor*, L'Harmattan, Paris.

Turner Victor W., (1990) [1969], *Le phénomène rituel – Structure et contre-structure*, Presses Universitaires de France, Paris.

UNESCO., (2011).*Classification Internationale Types de l'Éducation – CITE 2011*, Montréal, disponible sur : <http://www.uis.unesco.org/Education/Pages/international-standard-classification-ofeducationFR.aspx>.

UNESCO Dakar régional office (BREDA), (1995).*Education de base et éducation coranique au Sénégal*, Dakar.

UNESCO., (1989). *Propos Africains sur l'Éducation pour Tous*.

UNICEF., (2013). *Situation des Enfants au Sénégal, Rapport Final*,

UNICEF., (2012). *L'impact de long terme du confiage des enfants du Sénégal, les adultes confiés au cours de leur enfance*.

UNICEF, Banque mondiale et BIT., (2005). *Étude sur la protection sociale et la protection de l'enfant en Afrique centrale et de l'Ouest. Cas du Sénégal*, Dakar.

UNICEF, Banque mondiale, OIT., (2007). *Enfants mendiants dans la région de Dakar*,

UNICEF., (2009). *La Protection Sociale des Enfants en Afrique de l'Ouest et du Centre: cas du Sénégal*, *La Protection Sociale des Enfants en Afrique de l'Ouest et du Centre: cas du Sénégal* version

UNICEF., *Un monde digne des enfants, Objectifs du millénaire pour le développement*, Documents de la session extraordinaire consacrée aux enfants, la Convention relative aux droits de l'enfant.

UNICEF., (2004). *La protection de l'enfant : Guide à l'usage des parlementaires*

Understanding Children's Work (UCW), Banque Mondiale, Unicef, BIT., (2007). *Étude sur les enfants mendiants dans la région de Dakar*

USAID-EDB., (2010). *Situation de référence des structures d'accueil ; structures de formation, des Daaras, des enfants de la rue, des Talibés, des associations des maîtres coraniques et d'autres acteurs pour les régions de Dakar, Louga, Saint Louis et Matam.*

Van Gennep Arnold., (1981) [1909], *Les rites de passage*, A. et J. Picard, Paris.

Vatin François., (2008). « Retour à Dahra – Quelques notes sur le voyage et le développement », *Revue du MAUSS*, n°32, vol. 2 : 441-460.

Villalon Leonardo A. et Bodian Mamadou., (2012). *Religion, demande sociale, et réformes éducatives au Sénégal*, édité au nom du programme : « Afrique : pouvoir et politique », CAS/LASDE/ODI, Floride/Niamey/Londres, disponible sur : <http://www.institutionsafrica.org/filestream/20120423-appp-research-report-religion-demande-sociale-et-r-formeseducatives-au-s-n-gal-l-a-villal-n-et-m-bodian-avril2012>.

Vuarin Robert., (1990). « L'enjeu de la misère pour l'Islam sénégalais », *Revue Tiers Monde*, n°123, tome XXXI : 601-621.

Wade Diagne Amadou., (2007). Document introductif des assises sur la mendicité, version 3 du 28 novembre 2007.

Wane Mamadou., (1995). « Analyse de la situation des *talibé* mendiants – Cas du Sénégal », in Sylla Omar, Gueye Momar et Collignon René (éds.), *Les Mauvais Traitements de Mineurs : Réalités, Caractéristiques, Enjeux, Réponses*, Séminaire international ISPCAN, AFIREM (Dakar 18-23 avril 1994), SPHMD, Dakar : 109-122.

Ware R.T., (2014). *The Walking Qur'an: Islamic Education, Embodied Knowledge, and History in West Africa*. Chapel Hill : University of North Carolina press.

Werner Jean-Paul, (1993).« Urbanisation et déviance, Études anthropologiques sur la drogue au Sénégal », *Cahiers des Sciences Humaines*, n°29, vol. 1 : 3-32.

Wiegelmann Ulrike et Naumann Jens, 1999, « Analyser pour améliorer. Nouvelles recherches sur les défis de l'éducation de base au Sénégal », *Tertium comparationis*, n°5, vol. 1 : 72-97.

Wright Z.V., (2015). *Living Knowledge in West African Islam : The Sufi Community of Ibrāhīm Niasse*. London

Maltraitance des publics vulnérables

Ouvrages, articles, colloques, conférences, séminaires

Ouvrages généraux

Angelino, I., (2004). *L'enfant, la famille, la maltraitance*, Dunod.

Audet, J., KATZ J-F., (2006). (Ouvrage collectif), *Précis de victimologie générale*, Dunod.

Balier, C., (1993). *Psychanalyse des comportements violents*, le Fil Rouge, PU.

Barrois, C., (1982). *Les névroses traumatiques*, Dunod.

Bonmariage, J., MARQUET J. (2003). *L'enfant, entre maltraitance et protection*, Academia.

- Boutin, G., (2008). Enfants maltraités ou en danger, l'Harmattan.
- Born, M., Delville J., (1996). (Eds), Les abus sexuels d'enfants, Mardaga.
- Cyrulnik, B., (2002). Un merveilleux malheur, Odile Jacob.
- Cyrulnik, B., (2004). Les vilains petits canards, Odile Jacob.
- Cyrulnik, B., (2000). Les nourritures affectives, Odile Jacob.
- Daligan L, D., GONIN, (1993). (Eds). Violence et victimes, Méditations.
- Damiani, C., (1997). Les victimes, Bayard.
- Damiani, C., (2001). (Ed), Enfants victimes de violences sexuelles : quel avenir ? Hommes et perspectives.
- Dommergues, J-P., Leverger, G., Rapoport, D., (2003). Droit de savoir, savoir dire, Belin.
- Ferenczi, S., (1982). Confusion de langue entre l'adulte et l'enfant, Psychanalyse, œuvres complètes, Tome IV, Payot.
- Gabel, M., (2002). Les enfants victimes d'abus sexuels, PUF.
- Gabel, M., Lebivici, S., (1995). (Eds) Maltraitance : maintien du lien ? Fleurus.
- Horassius N., Mazeth., PH. (2004). Conséquences des maltraitances sexuelles, les reconnaître, les soigner, les prévenir. Montrouge : Libbey.
- Lassus, P., (1997). L'enfance sacrifiée, Albin Michel.
- Manciaux, M., Gabel, M., (1997). (Eds) Enfances en danger, Fleurus.
- Manciaux, M., Strauss, P., (1993). (Eds) L'enfant maltraité, Fleurus.

Miller, A., (1986). L'enfant sous terreur, Aubier.

Miller, A., (1984). C'est pour ton bien, Aubier.

Parret, C., Iguenane, J., (2001). Accompagner l'enfant maltraité et sa famille, Dunod.

Rapoport, D., (2003). Blanche-neige, les sept nains et autres maltraitements, Belin.

Rapport National d'Analyses, ANSD/BIT-IPEC, Août 2007

Viaux, J.L., (1995). Enfance en justice, Université de Rouen.

Viaux, J.L., (1995) ; (Ed), Victimes : Actes et silences, Université de Rouen.

Ouvrages

Inceste

Afirem., (1986). Droits de l'enfant, inceste, séparation, Congrès d'Angers.

Gabel, M., Mazet, P., (1997). (Eds), Le traumatisme de l'inceste, PUF.

Lempert, B., (1994). Désamour, Le seuil.

Nisse, M., Sabourin, P., (2004). Quand la famille marche sur la tête : inceste, pédophilie, maltraitance, Seuil.

Parat, H., (2004). L'inceste, Que sais-je ? PUF.

Perroner., Manini, M., (1995). Violence et abus sexuel dans la famille, ESF.

Razon, L., (1996). L'énigme de l'inceste, Denoël.

Sabourin, P., Nisse, M., Gruyer, F., (1994). La violence impensable, Nathan.

Inceste frère-sœur

Becker, E., Knauer, D., (2005). « Transgressions sexuelles au sein de la fratrie : évaluation et traitement », Psychothérapies, Vol 25, No 3, pp. 173-186, 2005.

Freud, S., (1912). Totem et Tabou, Petite bibliothèque Payot, Paris 1965.

Jaitin, R., (2006). Clinique de l'inceste fraternel, Dunod.

Pédophilie

Garde, S., Beneux, L., (2001). Le livre de la honte, Cherche midi.

Gosselin, G., (1992). La pédophilie, EMPC.

Violences institutionnelles

Jesu, F., Gabel, M., Manciaux, M., (1998). Maltraitements institutionnelles, accueillir et soigner les enfants sans les maltraiter, Fleurus.

Tomkiewicz, S., Vivet, P., (1991). Aimer mal, châtier bien, enquête sur les violences dans les institutions pour enfants et adolescents, Le Seuil.

Prévention

Dekeuwer-Defossez, F., (2009). Droits de l'enfant, Que sais-je ?, PUF.

Huyette, M., (2009). Guide de la protection judiciaire de l'enfant, Dunod.

Porchy, M-P., (2003). Les silences de la loi, Hachette Littératures.

Rassat, M-L., (2003). Droit pénal spécial – infractions des et contre les particuliers, Dalloz.

Verdier, P., Rosencveig J-P., (2008). Le secret professionnel en travail social et médico-social, Dunod.

Noe, F., Verdier, P., (2008). Guide de l'Aide Sociale à l'Enfance, Dunod,

Amyot, J.J., (2004/07-09). Peut-on parler de négligences affectives ? in : gérontologie, n° 131, 45-51.

Amyot, (J. J., (2008). Travailler auprès des personnes âgées. Paris : Dunod, XIII, 402p. Réf. 4p. (Action sociale : Vieillesse handicap)

- Beck, H., Boiffin, A., (2007/07–09). De la plainte à la maltraitance. À propos de l'expérience d'Alma Paris, in : *gérontologie*, n° 143, 2-10.
- Beck, H., Boiffin, A., (2008/01–03). Témoin de maltraitance : que faire ? In *Gérontologie*, n° 145, 39-47.
- Berthomieu, J. L., (2005/09). Maltraitance et vie quotidienne, in : *revue du soignant en gériatrie*, n° 20, 13-16.
- Boiffin, A., BECK, H., (2008/04–06). De quelques termes utiles dans l'écoute de la maltraitance in *Gérontologie*, n° 146, 34-41.
- Brown, H., (2004). *Violence envers les groupes vulnérables*. Strasbourg : Conseil de l'Europe, 80p. Réf. 9p.
- Busby, F., (2000/06). La maltraitance et les personnes âgées, in : *actualité et dossier en santé publique*, n° 31, 35-37.
- Castilla, C., (2003/04). Dossier : la maltraitance des personnes âgées, in : *infirmière magazine (L')*, n° 181, 30-34.
- Dalla Piazza, S., (2007). *Violence et vulnérabilité : débusquer, comprendre, agir*. Bruxelles : De Boeck, 304p. Réf. 24p. (Questions de personne).
- De Saussure, C., (1999). éd. *Vieillards martyrs, vieillards tirelires : maltraitance des personnes âgées*. Chêne-Bourg : Médecine et Hygiène, 181p. Réf. bibl.
- D'huyteza, A., (2000/06). La maltraitance et les personnes ayant un handicap mental. *Maltraitements*, in : *actualité et dossier en santé publique*, n° 31, 38-41.
- Fresnel, F., Evrard, A., (2000/06). Poissons d'avril, chers vieillards, in *Gérontologie et société* n° 101, 161-172.
- Gabel, M., (2000/06). *coord. Maltraitements*, in *Actualité et dossier en santé publique*, 2000/06, n° 31, 48p. Réf. 1p. <http://hcsp.ensp.fr/hcspi/docspdf/adsp/adsp-31/ad311966.pdf>
- Garcia, S., (2004/10-12). Les facteurs de risque des négligences, in *Gérontologie*, n° 132, 24-28.
- Hugonot, R., (2003). *La vieillesse maltraitée*. Paris : Dunod, 2e édition, IX+212p. ann. Réf. 1p. Institut National d'Aide aux Victimes et de Médiation. (I.N.A.V.E.M.).
- Pantin. FRA (2003), *La victimisation des aîné(e)s : négligences et maltraitements à l'égard des personnes âgées*. XVIIes Assises nationales des associations d'aide aux victimes. Paris, L'Harmattan, 281p.
- Jaspard M., (2000/03). Violence et maltraitance ? Le poids des mots et des chiffres, in *Gérontologie et société*, n° 92, 11-28.

- Krug, E.G., Kalache A.,(2002/10). La maltraitance des personnes âgées : l'OMS tire la sonnette d'alarme dans son premier rapport mondial sur la violence et la santé, in : revue de gériatrie, vol. 27, n° 8, 659-662. 13 réf.
- LelievreN., (2004/11-12). Maltraitance de la personne âgée, savoir la dénoncer pour mieux la prévenir, in Soinsgérontologie, n° 50, 35-37.
- Manaouil, C., Jarde, O., (2000/10). Les personnes âgées maltraitées, in Revue du généraliste et de la gérontologie, n° 68, 366-370. 8 réf.
- Moulias, R.; Meaume, S., Girard, L., (2000/03), Maltraitance des hommes : maltraitance des Lois, maltraitance par l'Ignorance, in Gérontologie et société, n° 92, 95-101.
- Nuss, M., (2008). La présence à l'autre : accompagner les personnes en situation de grande dépendance. Paris : Dunod, XVIII+238p. Réf. 1p.
- Ponte, C., (2007/05-06). Quelle législation en matière de maltraitance des personnes âgées ? In Soins de gérontologie, n°65, 34-40
- Pouillard, J., (2005/07-09). Signalement de la maltraitance et secret professionnel, in Gérontologie, n° 135, 2-10.
- Robert, J., (2000). Te laisse pas faire, les abus sexuels expliqués aux enfants, Les éditions de l'homme.
- Sebag Lanoe, R., (2004/06-07). Maltraitance : la violence en gériatrie in Objectifs et soins, n° 127, 14-17.
- Thomas, H., Scodellaro, C., Dupre-Leveque, D., (2005/01). Perceptions et réactions des personnes âgées aux comportements maltraitants : une enquête qualitative in Études et résultats - DRESS, n° 370, 12p.<http://www.sante.gouv.fr/drees/etude-resultat/er-pdf/er370.pdf>

Maltraitance en milieu familial

- Aides aux Personnes Isolées Agées (A.P.I.A.). Grâce-Hollogne, B., (2007/07-09). Les acteurs de la maltraitance des personnes âgées in Gérontologie n° 143, 11-20.
- Andre, J.M., Beis, J.M., Brugerolle, B., et al, (1999/05). Violences perpétrées à l'encontre des adultes handicapés maintenus à domicile. Aspects sémiologiques et particularités in Annales de réadaptation et de médecine physique, vol.42, n° 9, 563-569, 14 réf.
- Boungzate, N., (2008/01). Un guichet unique dédié à l'accompagnement de la maladie d'Alzheimer in soins de gérontologie, n° 69, 33-35, 1 réf.

De Gavillet, V., Grandrieux, L., De Saussure, C., (2006). préf. Ne touche pas à tes vieux : regards sur la maltraitance familiale des personnes âgées et sur la prise en charge de cette problématique aujourd'hui à Genève, Genève : ies, 147p. ann., Réf. 2p.

Fletcher, M., (2000/09). The abuse stops here. La maltraitance s'arrête ici, in : canadien nurse, vol. 96, n° 8, 18-22. Réf. bibl.

Lefebvre, B., (2008/09). Rester à son domicile jusqu'à la fin de sa vie, quels risques ? in Jusqu'à la mort accompagner la vie, n° 94, 57-59.

Plamondon L., (2007/09). Violence en contexte d'intimité familiale des personnes âgées, in Gérontologie et société n° 122, 163-179, ann

Maltraitance en institution

Bas-Theron, F., Branchu, C., (2006/03). Evaluation du dispositif de lutte contre la maltraitance des personnes âgées et des personnes handicapées mis en œuvre par les services de l'État dans les établissements sociaux et médico-sociaux, Paris : Inspection générale des affaires sociales, 97p. ann. <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/064000352/index.shtml>

Berg, N., Moreau, A., Giet, D., (2005). La maltraitance des personnes âgées, un phénomène de société, in Revue médicale Bruxelles, n° 26, S344-9.
<http://www.amub.be/rmb/article.php?id=198>

Busby, F., Alma, (2007/05–06). À l'écoute de la maltraitance des personnes âgées in Santé de l'homme, n° 389, 35-36 (Violences et santé : quelles actions éducatives ?)

Busby, F., Hugonot, R., Moulias, R., Paulhe, A-M., Tainturier-Topiet T., (2007). Maltraitements et négligences envers les personnes vulnérables. Edition réalisée grâce au soutien financier de la Fondation de France, 32 p

Dumolin, J.F., (2002). Maltraitance et personnes âgées, in : médecine et hygiène, vol. 60, n° 2404, 1639-1641. 18 réf.

Ferragut, E., Baccino, E., collab. BIOY, A., collab. Brancherie, N., collab. et al. (2006). Agressions et maltraitements, Paris : Masson, X+152p, index.

Escribano, J-Ch., Cuny, M –T., collab.(2007). On achève bien nos vieux, Paris : Oh, 158p.

Fondation nationale de gérontologie. Paris. FRA, (2000/03). La maltraitance in Gérontologie et société, Paris : FNG, n° 92, 178p. Réf. 12p.

Gernet, I., Chekroun, F., (2008/07). Travail et genèse de la violence : à propos des soins aux personnes âgées, in Travailler. Revue internationale de psychopathologie et de psychodynamique du travail, n° 20, 41-59.

Lepine, N., (2008). Vieillir en institution : sexualité, maltraitance, transgression. Lyon : Chronique Sociale, 175p. Réf. 5p. (Comprendre les personnes : Synthèse).

Martin, J-R., (2000/10-12). La personne âgée et la maltraitance en institution in Sions cadres, n° 36, 42-45. Réf. bibl.

Malo, P-Y., (2000/03). Des conduites sécuritaires au risque de la maltraitance in Gérontologie et société, n° 92, 135-149.

Rey, C., (1999/12). Réflexions sur la maltraitance aux personnes âgées en institution in Perspective soignante, n° 6, 67-87. Réf. bibl.

Rogez, E., CUDENNEC, T., CAPELLE, D., et al. (2007/05-06). La maltraitance des personnes âgées in Soins de gérontologie, n°65, 13-41.

Talpin, J.M., Ploton, L., (2002/06). Cadres institutionnels et la loi du plus fort en institutions gériatriques in Gérontologie et société, n° 101, 115-127. Réf. 1p.

Voisin, J., (2000/03). Les institutions publiques, privées associatives et commerciales, in : gérontologie et société, n° 92, 29-37.

Violences passives

Bizzini, L., Rapin, C.H., (2007/12). L'âgisme. Une forme de discrimination qui porte préjudice aux personnes âgées et prépare le terrain de la négligence et de la violence, in : gérontologie et société, n° 123, 263-278.

Castelein, P., (2000). Violence et agressivité in Expériences en ergothérapie, Montpellier : Sauramps médical, 142-149, tabl.

Covelet, R., (2003/03). La familiarité du personnel gérontologique envers les résidents in Gérontologie et société, n° 104, 115-124.

Hugonot, R., (2007). Violences invisibles : reconnaître les situations de maltraitance envers les personnes âgées. Paris : Dunod, X+163p. Réf. bibl. (Action sociale : Vieillesse handicap)

Prévention et formation

Barre, C., (2004/10-12). Prévention : la formation négligée in Gérontologie, n° 132, 29-33.

Basle Midy, I., Choplet, D., (2003). Moyen de prévention de la violence dans les soins en gériatrie. Paris : AP-HP, 125 + (56) p., ann. Réf. 5p.

Bonafous, M., (2005/04). Gériatrie : comment le cadre de santé peut-il prévenir la maltraitance ? In Objectifs soins, n° 135, 2-6.

Debout M., prés. ALBERT, H., collab. ANGHELOU, D., collab. et al., (2002/01/22). Prévenir la maltraitance envers les personnes âgées. Paris : Ministère de l'emploi et de la solidarité, 81p, graph. Réf. bibl.

Garcia, S., (2003/11-12). La bientraitance des personnes âgées face aux négligences en institution, in : Soins gériatrie, n° 44, 33-35. Réf. bibl.

Haulon, S., Le Nouvel, B., S.Hakki, O., et al. (2001/01-02). Maltraitance du sujet âgé : reconnaître, dénoncer, prévenir [Dossier], in Gériatries, n° 23, 15-30.

Moulias, R., (2008/01-03). Prévention des maltraitances en institution médico-sociale, in Gériatrie, n° 145, 30-38.

Quaderi, A., Védie, C., (2004/07). Violences et organisation du travail en gériatrie. Violence and organization of the work in geriatrics in Annals medico-physiques, vol. 162, n° 472-476. 7 réf.

Bientraitance :

Cario, R., (2004). L'aîné(e) victime : la fin d'un tabou ? Paris : L'Harmattan, 96p. ann. Réf. 6p.

Casagrande, A., (2007/05-06). Le cadre de santé, garant de la culture de la bientraitance, in Soins gériatrie, n° 65 16-19, ill.

Caubet, E., (2003). Veiller à garantir le bon vouloir, in : gériatrie, n° 127, 24-29.

Deny, M., Borde, M., Dadon, C., (2009/03-04). Culture et outils d'une nouvelle vigilance : la bientraitance in Revue hospitalière de France, n° 527, 60-64.

Endroit, A., (2007/05). Agir pour développer la bientraitance et lutter contre la maltraitance, in : Bulletin juridique de France, n° 103, 13-14.

Gineste, Y., (2004). Éd., Silence, on frappe : De la maltraitance à la bientraitance des personnes âgées. Milly-la-Forêt : Animagine, 328p. Réf. 8p.

Lemoine, C., Duportet, B., (2007/07-08). L'Afbah, une association qui œuvre pour la bientraitance des aînés in Soins gériatrie, n° 66, 18-19.

Moulias, R., (2007/04). La bientraitance ? Objectif ou faux semblant ? In Revue francophone de gériatrie et de gériatrie, n° 134, 202-205.

Nony, Juliette., (2009/03-04). Démarche participative et programme d'action "bienveillance", in Revue hospitalière de France, n° 527, 66-67.

Noel, S., Saber, M., (2007/03). Vers une "bienveillance" de la personne âgée en milieu institutionnel ? InRevue de gériatrie et de gérontologie, n° 133, 112-117.

Paquet, M., (2009/02). La "bienveillance" un concept en trompe l'œil ?in : actualités sociales hebdomadaires, n° 2595, 34-37, 6 réf.

Roche, J., (2005/09). Maltraitance des personnes âgées : comment développer le concept de bienveillance, in Repères en gériatrie, vol. 7, n° 53, 267-269. Réf. Bibl.

Rousselussac, C., (2007/10). Une marguerite pour la bienveillance, in Aide-soignante (l'), n° 90, 26-27.

Soucher, M., (2007/10/26). Comment lutter contre la maltraitance en établissements ? In Tsa Hebdo, n°1134, 13-20.

Filmographie sur mendicité des enfants Talibés

http://www.dailymotion.com/video/x8g8gf_les-talibes-du-senegal-ou-le-paroxy_tech.UNLf7o75hTg

<http://www.senegalaisement-com/int/videos/index-php?video=84>

http://www.fichier.univ-metz.fr/depot/morelli/guerolduniv-metz.fr_2iFrIhAISN9_Talibes---CER-48--Conference--.pptx

UNODC, CONAFE (2017), Retrait des enfants de la rue, un an après

AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

IMSIC ED 356 : Cognition, langage, éducation

Thèse

pour obtenir le grade de

Docteur d'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

Sciences de l'Information et de la Communication

Présentée et soutenue publiquement par

Bâ El Hadji Mouhamadou Fadilou Diallo

Le 13 décembre 2018

**Les communications des organisations à vocation
sociale au Sénégal autour des enfants mendiants ou
Talibés. Comprendre les enjeux, analyser les
dispositifs, actions et outils au service des publics
vulnérables
(Tome 2 : annexes)**

Directeur de la thèse :

Mme Bernard Françoise

co-directeur de la thèse :

M. Meyer Vincent

Membres du jury:

M. Kiyindou Alain

Mme Thiéblemont-Dollet Sylvie

Table des Annexes :

Annexe 1 : fiches d'adhésion aux conditions d'utilisation des entretiens individuels	925
Annexe 2 : fiches de conditions d'utilisation des focus groupes et de consignation des engagements pris par le public.....	944
Annexe 3 : grandes lignes du protocole des entretiens individuels	985
Annexe 4 : entretiens individuels avec le public de Djéri Kao, transcrits du wolof au français.	993
Annexe 5 : entretiens individuels des responsables de l'ONG Symbiose en français et wolof	1094
Annexe 6 : entretiens individuels avec le public de Diamafara, transcrits du wolof au français	1141
Annexe 7 : grandes lignes du protocole des focus groupes	1277
Annexe 8 : focus groupe avec le groupe de femmes Djéri Kao.	1283
Annexe 9 : focus groupe avec un groupe d'hommes de Djéri Kao	1321
Annexe 10 : focus groupe avec un premier groupe d'hommes de Diamafara.....	1381
Annexe 11 : focus groupe avec un groupe femmes de Diamafara	1429
Annexe 12 : focus groupe avec un deuxième groupe d'hommes de Diamafara.....	1453
Annexe 13 : protocole sommaire des réunions d'évaluation des engagements.....	1477
Annexe 14 : réunion d'évaluation des engagements pris par les femmes de Djeri kao	1479
Annexe 15 : réunion d'évaluation des engagements pris par le public homme de Djéri Kao	1492
Annexe 16 : réunion d'évaluation des engagements pris par le public homme et femme de Diamafara ; réunis à l'occasion	1503

Annexe 17 : indexe des auteurs 1521

Annexe 1 : fiches d'adhésion aux conditions d'utilisation des entretiens individuels⁸¹

⁸¹ La recherche suit des normes éthiques. Ces normes doivent être respectées pour que les résultats obtenus par le chercheur soient jugés recevables ou bien utilisables sans encourir des risques quelconques. Parmi lesquelles normes, solliciter et obtenir l'adhésion des publics d'étude avant d'initier toute activité les mettant à découvert. Après avoir pris, bien sûr, le soin de leur expliquer clairement l'objectif poursuivi à travers ladite recherche, l'usage qui sera fait de toutes informations recueillies les concernant. Ces fiches d'adhésion aux conditions de l'entretien présentées ci-dessous remplissent ces obligations éthiques, sur des points très controversés et de controverse comme l'utilisation des noms et images des sujets d'étude dans le document. En acceptant les conditions de l'entretien détaillées dans ces fiches qui sont soumises à leur intention avant le début des séances d'entretien, les publics-parents de cette recherche nous donnent leur accord écrit et signé de faire usage de nos discussions, dans tous les termes que le contrat d'adhésion intègre.

Fiche d'adhésion aux conditions de l'entretien

Prénom(s) : LOBE

Nom : LO

Localité : Médine Sabakh

Père, mère ou tuteur de Talibé :

oui

non

Permission d'enregistrer la conversation :

oui

non

Permission de prendre des photos de l'entrevue :

oui

non

Permission d'utiliser les enregistrements :

oui

non

Permission d'utiliser les photos dans le document de thèse :

oui

non

Permission de citer votre nom dans le document de thèse :

oui

non

L'intéressé (e)

lobe

Fiche d'adhésion aux conditions de l'entretien

Prénom(s) : Am Sahou

Nom : Guey

Localité : Medina Sabakh

Père, mère ou tuteur de Talibé :

oui

non

Permission d'enregistrer la conversation :

oui

non

Permission de prendre des photos de l'entrevue :

oui

non

Permission d'utiliser les enregistrements :

oui

non

Permission d'utiliser les photos dans le document de thèse :

oui

non

Permission de citer votre nom dans le document de thèse

oui

non

L'intéressé (e)



Fiche d'adhésion aux conditions de l'entretien

Prénom(s) : ARAME

Nom : TOURÉ

Localité : Nédina Sabakh

Père, mère ou tuteur de Talibé :

oui

non

Permission d'enregistrer la conversation :

oui

non

Permission de prendre des photos de l'entrevue :

oui

non

Permission d'utiliser les enregistrements :

oui

non

Permission d'utiliser les photos dans le document de thèse :

oui

non

Permission de citer votre nom dans le document de thèse :

oui

non

L'intéressé (e)



Fiche d'adhésion aux conditions de l'entretien

Prénom(s) : *Eli mane (chef de village)* Nom : *Cruye*

Localité : *Nedins Sabath*

Père, mère ou tuteur de Talibé : oui non

Permission d'enregistrer la conversation : oui non

Permission de prendre des photos de l'entrevue : oui non

Permission d'utiliser les enregistrements : oui non

Permission d'utiliser les photos dans le document de thèse : oui non

Permission de citer votre nom dans le document de thèse : oui non

L'intéressé (e)

(9)

Fiche d'adhésion aux conditions de l'entretien

Prénom(s) : *Ibrahima*

Nom : *GUEYE*

Localité : *Nedina Sabakh*

Père, mère ou tuteur de Talibé :

oui

non

Permission d'enregistrer la conversation :

oui

non

Permission de prendre des photos de l'entrevue :

oui

non

Permission d'utiliser les enregistrements :

oui

non

Permission d'utiliser les photos dans le document de thèse :

oui

non

Permission de citer votre nom dans le document de thèse

oui

non

L'intéressé (e)

J. P. A.

Fiche d'adhésion aux conditions de l'entretien

Prénom(s) : KEPSA Nom : GUEYE

Localité : Nedina Sabakh

Père, mère ou tuteur de Talibé : oui non

Permission d'enregistrer la conversation : oui non

Permission de prendre des photos de l'entrevue : oui non

Permission d'utiliser les enregistrements : oui non

Permission d'utiliser les photos dans le document de thèse : oui non

Permission de citer votre nom dans le document de thèse oui non

L'intéressé (e)

6-3-2013
13

Fiche d'adhésion aux conditions de l'entretien

Prénom(s) : Talla

Nom : BRAME

Localité : Baïmafara

Père, mère ou tuteur de Talibé :

oui

non

Permission d'enregistrer la conversation :

oui

non

Permission de prendre des photos de l'entrevue :

oui

non

Permission d'utiliser les enregistrements :

oui

non

Permission d'utiliser les photos dans le document de thèse :

oui

non

Permission de citer votre nom dans le document de thèse :

oui

non

L'intéressé (e)

H. Brame

Fiche d'adhésion aux conditions de l'entretien

Prénom(s) : *KEPOA CI*

Nom : *CISSE*

Localité : *Diama fara*

chef de village

Père, mère ou tuteur de Talibé :

oui

non

Permission d'enregistrer la conversation :

oui

non

Permission de prendre des photos de l'entrevue :

oui

non

Permission d'utiliser les enregistrements :

oui

non

Permission d'utiliser les photos dans le document de thèse :

oui

non

Permission de citer votre nom dans le document de thèse : oui

non

L'intéressé (e)

[Signature]

Fiche d'adhésion aux conditions de l'entretien

Prénom(s) : MAKHAR

Nom : *Diame*

Localité : *Diama fars*

Père, mère ou tuteur de Talibé : *2 enfants anciennement confiés à Kasbak et qui étaient talibés, mais aujourd'hui récupérés.* oui non

Permission d'enregistrer la conversation : oui non

Permission de prendre des photos de l'entrevue : oui non

Permission d'utiliser les enregistrements : oui non

Permission d'utiliser les photos dans le document de thèse : oui non

Permission de citer votre nom dans le document de thèse oui non

L'intéressé (e)

[Signature]

Fiche d'adhésion aux conditions de l'entretien

Prénom(s) : *Malick*

Nom : *Di*

Localité : *Diamafou*

Père, mère ou tuteur de Talibé :

oui

non

Permission d'enregistrer la conversation :

oui

non

Permission de prendre des photos de l'entrevue :

oui

non

Permission d'utiliser les enregistrements :

oui

non

Permission d'utiliser les photos dans le document de thèse :

oui

non

Permission de citer votre nom dans le document de thèse

oui

non

L'intéressé (e)

2

Fiche d'adhésion aux conditions de l'entretien

Prénom(s) : Mamadou

Nom : Diame

Localité : Niamey

Père, mère ou tuteur de Talibé :

oui

non

Permission d'enregistrer la conversation :

oui

non

Permission de prendre des photos de l'entrevue :

oui

non

Permission d'utiliser les enregistrements :

oui

non

Permission d'utiliser les photos dans le document de thèse :

oui

non

Permission de citer votre nom dans le document de thèse :

oui

non

L'intéressé (e)



Fiche d'adhésion aux conditions de l'entretien

Prénom(s) : Omar
Nom : Cisse
Localité : Niakhar
Père, mère ou tuteur de Talibé : ^{pare de 4 enfants confes} tuteur de 3 enfants oui non
^{les de 3 enfants dans} le brass du village.
Permission d'enregistrer la conversation : oui non
Permission de prendre des photos de l'entrevue : oui non
Permission d'utiliser les enregistrements : oui non
Permission d'utiliser les photos dans le document de thèse : oui non
Permission de citer votre nom dans le document de thèse oui non

L'intéressé (e)

(Signature)

Fiche d'adhésion aux conditions de l'entretien

Prénom(s) : JEHE

Nom : SALL

Localité : Brimafara

Père, mère ou tuteur de Talibé :

oui

non

Permission d'enregistrer la conversation :

oui

non

Permission de prendre des photos de l'entrevue :

oui

non

Permission d'utiliser les enregistrements :

oui

non

Permission d'utiliser les photos dans le document de thèse :

oui

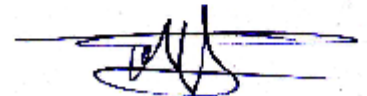
non

Permission de citer votre nom dans le document de thèse :

oui

non

L'intéressé(e)



Fiche d'adhésion aux conditions de l'entretien

Prénom(s) : TALLA

Nom : DIA

Localité : Biamafour

Père, mère ou tuteur de Talibé : ^{2 enfants confes} Plus retrouvés oui non
dans le daara
du village.

Permission d'enregistrer la conversation : oui non

Permission de prendre des photos de l'entrevue : oui non

Permission d'utiliser les enregistrements : oui non

Permission d'utiliser les photos dans le document de thèse : oui non

Permission de citer votre nom dans le document de thèse : oui non

L'intéressé (e)

NS

Fiche d'adhésion aux conditions de l'entretien

Prénom(s) : TALLA

Nom : DIAGNE

Localité : Diama fara

Père, mère ou tuteur de Talibé : 2 enfants confiés à des parents en dehors du village oui non

Permission d'enregistrer la conversation : 2 enfants dans le cadre du village oui non

Permission de prendre des photos de l'entrevue : oui non

Permission d'utiliser les enregistrements : oui non

Permission d'utiliser les photos dans le document de thèse : oui non

Permission de citer votre nom dans le document de thèse oui non

L'intéressé (e)

Li

Fiche d'adhésion aux conditions de l'entretien

Prénom(s) : Oussmane Nom : Touré

Localité : Président de la fédération des comités de protection de l'enfant (CPE) de Nediwa Sabakh

Père, mère ou tuteur de Talibé : oui non

Permission d'enregistrer la conversation : oui non

Permission de prendre des photos de l'entrevue : oui non

Permission d'utiliser les enregistrements : oui non

Permission d'utiliser les photos dans le document de thèse : oui non

Permission de citer votre nom dans le document de thèse : oui non

L'intéressé(c)

[Signature]

Fiche d'adhésion aux conditions de l'entretien

Prénom(s) : Malik

Nom : POA

Localité : ONG Symbiose

Directeur exécutif de l'ONG Symbiose

Père, mère ou tuteur de Talibé :

~~oui~~

~~non~~

Permission d'enregistrer la conversation :

oui

non

Permission de prendre des photos de l'entrevue :

oui

non

Permission d'utiliser les enregistrements :

oui

non

Permission d'utiliser les photos dans le document de thèse :

oui

non

Permission de citer votre nom dans le document de thèse :

oui

non

L'intéressé (e)



Fiche d'adhésion aux conditions de l'entretien

Prénom(s) : *Namadin*

Nom : *Armani*

Localité : *chef de projet Protection de l'enfant dans l'ONG-
Symbiose*

Père, mère ou tuteur de Talibé :

~~oui~~

non

Permission d'enregistrer la conversation :

oui

non

Permission de prendre des photos de l'entrevue :

oui

non

Permission d'utiliser les enregistrements :

oui

non

Permission d'utiliser les photos dans le document de thèse :

oui

non

Permission de citer votre nom dans le document de thèse :

oui

non

L'intéressé (e)



**Annexe 2 : fiches de conditions d'utilisation
des focus groupes et de consignation des
engagements pris par le public**

Fiche d'engagement à poser des actes en faveur de la lutte contre la mendicité des enfants Talibés

Prénom(s) : Yacine Nom : TOURE
Localité : Nedina Sabakh (Gyeri Kao)
Père, mère ou tuteur de Talibé : oui non
Permission de prendre des photos du focus-group : oui non
Permission d'utiliser les enregistrements : oui non
Permission d'utiliser les photos dans le document de thèse : oui non
Permission de citer votre nom dans le document de thèse : oui non
Vous-engagez-vous à prendre un ou des actes en faveur de la lutte contre la mendicité ?
 oui non

Si oui,

Quel (s) actes vous engagez-vous à prendre et à réaliser en faveur de la lutte contre la mendicité des enfants Talibés d'ici 2 à 3 mois ?

Prendre en charge un enfant talibé'
.....
.....
.....
.....

Permission de rediffuser les débats à la radio Symbiose : oui non
Permission de diffuser l'engagement pris par chacun à la radio : oui non

L'intéressé (e)

Abat 9

Fiche d'engagement à poser des actes en faveur de la lutte contre la mendicité des enfants Talibés

Prénom(s) : Am Satou Nom : GOEYÉ
 Localité : Nédina Sabakh (Djorikar)
 Père, mère ou tuteur de Talibé : oui non
 Permission de prendre des photos du focus-group : oui non
 Permission d'utiliser les enregistrements : oui non
 Permission d'utiliser les photos dans le document de thèse : oui non
 Permission de citer votre nom dans le document de thèse : oui non
 Vous-engagez-vous à prendre un ou des actes en faveur de la lutte contre la mendicité ?
 oui non

Si oui,

Quel (s) actes vous engagez-vous à prendre et à réaliser en faveur de la lutte contre la mendicité des enfants Talibés d'ici 2 à 3 mois ?

Prendre en charge l'habitement d'un

Talibé.

Permission de rediffuser les débats à la radio Symbiose : oui non
 Permission de diffuser l'engagement pris par chacun à la radio : oui non

L'intéressé (e)



Fiche d'engagement à poser des actes en faveur de la lutte contre la mendicité des enfants Talibés

Prénom(s) : Amy Nom : Lo
Localité : Nadema Sabakh (Gori Kao)
Père, mère ou tuteur de Talibé : oui non
Permission de prendre des photos du focus-group : oui non
Permission d'utiliser les enregistrements : oui non
Permission d'utiliser les photos dans le document de thèse : oui non
Permission de citer votre nom dans le document de thèse : oui non
Vous-engagez-vous à prendre un ou des actes en faveur de la lutte contre la mendicité ?
 oui non

Si oui,

Quel (s) actes vous engagez-vous à prendre et à réaliser en faveur de la lutte contre la mendicité des enfants Talibés d'ici 2 à 3 mois ?

Prendre en charge le Scribe dans
en terme de nourriture et autres besoins...

Permission de rediffuser les débats à la radio Symbiose : oui non
Permission de diffuser l'engagement pris par chacun à la radio : oui non

L'intéressé (e)

M

Fiche d'engagement à poser des actes en faveur de la lutte contre la mendicité des enfants Talibés

Prénom(s) : Anthia Nom : Fouss
Localité : Nedina Sabakh (Gjeri Kas)

Père, mère ou tuteur de Talibé : oui non
Permission de prendre des photos de focus-group : oui non
Permission d'utiliser les enregistrements : oui non
Permission d'utiliser les photos dans le document de thèse : oui non
Permission de citer votre nom dans le document de thèse : oui non
Vous-engagez-vous à prendre un ou des actes en faveur de la lutte contre la mendicité ?
 oui non

Si oui,

Quel (s) actes vous engagez-vous à prendre or à réaliser en faveur de la lutte contre la mendicité des enfants Talibés d'ici 2 à 3 mois ?

..... Prendre en charge 1 talibé en forme

..... d'hygiène, de salubrité, d'habillement.

Permission de rediffuser les débats à la radio Symbiose : oui non
Permission de diffuser l'engagement pris par chacun à la radio : oui non

L'intéressé (e)

Fouss

Fiche d'engagement à poser des actes en faveur de la lutte contre la mendicité des enfants Talibés

Prénom(s) : Arame Nom : TOURE

Localité : Nédina Sabakh (Jeri Kao)

Père, mère ou tuteur de l'enfant : oui non

Permission de prendre des photos du focus-group : oui non

Permission d'utiliser les enregistrements : oui non

Permission d'utiliser les photos dans le document de thèse : oui non

Permission de citer votre nom dans le document de thèse : oui non

Vous engagez-vous à prendre un ou des actes en faveur de la lutte contre la mendicité ?
 oui non

Si oui,

Quel (s) actes vous engagez-vous à prendre et à réaliser en faveur de la lutte contre la mendicité des enfants Talibés d'ici 2 à 3 mois ?

Prendre en charge un talibé au format
de parrainage (en terme de nourriture,
habille ment - -)

Permission de rediffuser les débats à la radio Symbiose : oui non

Permission de diffuser l'engagement pris par chacun à la radio : oui non

L'intéressé (e)


**Fiche d'engagement à poser des actes en faveur de la lutte contre la mendicité des
enfants Talibés**

Prénom(s) : *Fatim* Nom : *Cisse*
Localité : *Aedina Sabakh (gyeri kao)*
Père, mère ou tuteur de Talibé : oui non
Permission de prendre des photos du focus-group : oui non
Permission d'utiliser les enregistrements : oui non
Permission d'utiliser les photos dans le document de thèse : oui non
Permission de citer votre nom dans le document de thèse : oui non
Vous-engagez-vous à prendre un ou des actes en faveur de la lutte contre la mendicité ?
 oui non

Si oui,

Quel (s) actes vous engagez-vous à prendre et à réaliser en faveur de la lutte contre la mendicité des enfants Talibés d'ici 2 à 3 mois ?

Prendre en charge un enfant talibé

Permission de rediffuser les débats à la radio Symbiose : oui non
Permission de diffuser l'engagement pris par chacun à la radio : oui non

L'intéressé (e)

1 1

Fiche d'engagement à poser des actes en faveur de la lutte contre la mendicité des enfants Talibés

Prénom(s) : *Kodia* Nom : *Guize*
Localité : *Nédina Sabakh (Yerikar)*

Père, mère ou tuteur de Talibé : oui non
Permission de prendre des photos du focus-group : oui non
Permission d'utiliser les enregistrements : oui non
Permission d'utiliser les photos dans le document de thèse : oui non
Permission de citer votre nom dans le document de thèse : oui non
Vous engagez-vous à prendre un ou des actes en faveur de la lutte contre la mendicité ?
 oui non

Si oui,

Quel (s) actes vous engagez-vous à prendre et à réaliser en faveur de la lutte contre la mendicité des enfants Talibés d'ici 2 à 3 mois ?

..... *Prendre en charge une lampe torche pour*

..... *un talibé et l'aider à la sauvegarder*

Permission de rediffuser les débats à la radio Symbiose : oui non
Permission de diffuser l'engagement pris par chacun à la radio : oui non

L'intéressé (e)
XoJa

Fiche d'engagement à poser des actes en faveur de la lutte contre la mendicité des enfants Talibés

Prénom(s) : Lobé (Ndaw) Nom : SUEYÉ
Localité : Nedina Sabakh (Djeri Kao)
Père, mère ou tuteur de Talibé : oui non
Permission de prendre des photos du focus-group : oui non
Permission d'utiliser les enregistrements : oui non
Permission d'utiliser les photos dans le document de thèse : oui non
Permission de citer votre nom dans le document de thèse : oui non
Vous-engagez-vous à prendre un ou des actes en faveur de la lutte contre la mendicité ?
 oui non

Si oui,

Quel (s) actes vous engagez-vous à prendre et à réaliser en faveur de la lutte contre la mendicité des enfants Talibés d'ici 2 à 3 mois ?

Prendre en charge 1 enfant

habillage - médecine - nourriture

Permission de rediffuser les débats à la radio Symbiose : oui non
Permission de diffuser l'engagement pris par chacun à la radio : oui non

L'intéressé (e)

LEB

Fiche d'engagement à poser des actes en faveur de la lutte contre la mendicité des enfants Talibés

Prénom(s) : *Lobe* Nom : *Lo*
Localité : *Nedina Sabakh (Jjeri Kao)*
Père, mère ou tuteur de Talibé : oui non
Permission de prendre des photos du focus-group : oui non
Permission d'utiliser les enregistrements : oui non
Permission d'utiliser les photos dans le document de thèse : oui non
Permission de citer votre nom dans le document de thèse : oui non
Vous-engagez-vous à prendre un ou des actes en faveur de la lutte contre la mendicité ?
 oui non

Si oui,

Quel (s) acte(s) vous engagez-vous à prendre et à réaliser en faveur de la lutte contre la mendicité des enfants Talibés d'ici 2 à 3 mois ?

..... *Prendre en charge la nourriture de*

..... *Serigne Saara*

Permission de rediffuser les débats à la radio Symbiose : oui non
Permission de diffuser l'engagement pris par chacun à la radio : oui *Lo* non
L'intéressé (e)

Fiche d'engagement à poser des actes en faveur de la lutte contre la mendicité des enfants Talibés

Prénom(s) : Nariama Nom : Touru
Localité : Néding Sabakh (Gyerikao)
Père, mère ou tuteur de Talibé : oui non
Permission de prendre des photos du focus-group : oui non
Permission d'utiliser les enregistrements : oui non
Permission d'utiliser les photos dans le document de thèse : oui non
Permission de citer votre nom dans le document de thèse : oui non
Vous-engagez-vous à prendre un ou des actes en faveur de la lutte contre la mendicité ?
 oui non

Si oui,

Quel (s) actes vous engagez-vous à prendre et à réaliser en faveur de la lutte contre la mendicité des enfants Talibés d'ici 2 à 3 mois ?

..... Prendre en charge un enfant talibé

..... (Médicament - pain - habillement - nourriture)

Permission de rediffuser les débats à la radio Symbiose : oui non
Permission de diffuser l'engagement pris par chacun à la radio : oui non

L'intéressé (e)

2

Fiche d'engagement à poser des actes en faveur de la lutte contre la mendicité des enfants Talibés

Prénom(s) : NBary Nom : Gueye
Localité : Medina Sabakh

Père, mère ou tuteur de Talibé : oui non

Permission de prendre des photos du focus-group : oui non

Permission d'utiliser les enregistrements : oui non

Permission d'utiliser les photos dans le document de thèse : oui non

Permission de citer votre nom dans le document de thèse : oui non

Vous-engagez-vous à prendre un ou des actes en faveur de la lutte contre la mendicité ?

oui non

Si oui,

Quel (s) actes vous engagez-vous à prendre et à réaliser en faveur de la lutte contre la mendicité des enfants Talibés d'ici 2 à 3 mois ?

..... Je m'engage à faire un don de

..... 5000F

.....

.....

Permission de rediffuser les débats à la radio Symbiose : oui non

Permission de diffuser l'engagement pris par chacun à la radio : oui non

L'intéressé (e)

LS
11

Fiche d'engagement à poser des actes en faveur de la lutte contre la mendicité des enfants Talibés

Prénom(s) : Rhmat Nom : Guaye
Localité : Nedina Sabakh (Seri Kao)
Père, mère ou tuteur de Talibé : oui non
Permission de prendre des photos du focus-group : oui non
Permission d'utiliser les enregistrements : oui non
Permission d'utiliser les photos dans le document de thèse : oui non
Permission de citer votre nom dans le document de thèse : oui non
Vous-engagez-vous à prendre un ou des actes en faveur de la lutte contre la mendicité ?
 oui non

Si oui,

Quel (s) acte(s) vous engagez-vous à prendre et à réaliser en faveur de la lutte contre la mendicité des enfants Talibés d'ici 2 à 3 mois ?

..... Je m'engage à chaque fois qu'il y a vente de
..... aliments, à le donner à de braves
..... à de enfants talibés

Permission de rediffuser les débats à la radio Symbiose : oui non
Permission de diffuser l'engagement pris par chacun à la radio : oui non

L'intéressé (e)

Guaye

Fiche d'engagement à poser des actes en faveur de la lutte contre la mendicité des enfants Talibés

Prénom(s) : Ahmat Adama Nom : Guaye
Localité : Medina Sabaka (Djerikaa)
Père, mère ou tuteur de Talibé : oui non
Permission de prendre des photos du focus-group : oui non
Permission d'utiliser les enregistrements : oui non
Permission d'utiliser les photos dans le document de thèse : oui non
Permission de citer votre nom dans le document de thèse : oui non
Vous-engagez-vous à prendre un ou des actes en faveur de la lutte contre la mendicité ?
 oui non

Si oui,

Quel (s) actes vous engagez-vous à prendre et à réaliser en faveur de la lutte contre la mendicité des enfants Talibés d'ici 2 à 3 mois ?

..... Je m'engage après le recolt de donner

..... 50 kg de mil au profit de l'école dans

Permission de rediffuser les débats à la radio Symbiose : oui non
Permission de diffuser l'engagement pris par chacun à la radio : oui non

L'intéressé (e)

Mo

Fiche d'engagement à poser des actes en faveur de la lutte contre la mendicité des enfants Talibés

Prénom(s) : Barbar Nom : Sady
Localité : Medun Sabakh (Njiri Kao)
Père, mère ou tuteur de Talibé : oui non
Permission de prendre des photos du focus-group : oui non
Permission d'utiliser les enregistrements : oui non
Permission d'utiliser les photos dans le document de thèse : oui non
Permission de citer votre nom dans le document de thèse : oui non
Vous-engagez-vous à prendre un ou des actes en faveur de la lutte contre la mendicité ?
 oui non

Si oui,

Quel (s) actes vous engagez-vous à prendre et à réaliser en faveur de la lutte contre la mendicité des enfants Talibés d'ici 2 à 3 mois ?

..... Je m'engage à faire un don de

..... 5000F au profit du Daara

Permission de rediffuser les débats à la radio Symbiose : oui non
Permission de diffuser l'engagement pris par chacun à la radio : oui non

L'intéressé (e)

NS

Fiche d'engagement à poser des actes en faveur de la lutte contre la mendicité des enfants Talibés

Prénom(s) : El hadji Aliou Nom : Brevé
 Localité : Nedune Sabakh (Oyeri Kas)
 Père, mère ou tuteur de Talibé : oui non
 Permission de prendre des photos du focus-group : oui non
 Permission d'utiliser les enregistrements : oui non
 Permission d'utiliser les photos dans le document de thèse : oui non
 Permission de citer votre nom dans le document de thèse : oui non
 Vous-engagez-vous à prendre un ou des actes en faveur de la lutte contre la mendicité ?
 oui non

Si oui,

Quel (s) actes vous engagez-vous à prendre et à réaliser en faveur de la lutte contre la mendicité des enfants Talibés d'ici 2 à 3 mois ?

Faire un don de 5000F au Serep Anas

.....

.....

.....

.....

Permission de rediffuser les débats à la radio Symbiose : oui non
 Permission de diffuser l'engagement pris par chacun à la radio : oui non
L'intéressé (e)

7/5/1

Fiche d'engagement à poser des actes en faveur de la lutte contre la mendicité des enfants Talibés

Prénom(s) : El hadji

Nom : Sadjji

Localité : Medina Sabakh

Père, mère ou tuteur de Talibé :

oui

non

Permission de prendre des photos du focus-group :

oui

non

Permission d'utiliser les enregistrements :

oui

non

Permission d'utiliser les photos dans le document de thèse :

oui

non

Permission de citer votre nom dans le document de thèse :

oui

non

Vous-engagez-vous à prendre un ou des actes en faveur de la lutte contre la mendicité ?

oui

non

Si oui,

Quel (s) actes vous engagez-vous à prendre et à réaliser en faveur de la lutte contre la mendicité des enfants Talibés d'ici 2 à 3 mois ?

je m'engage à acheter 1 paquet de

Savons au profit de Talibés

Permission de rediffuser les débats à la radio Symbiose :

oui

non

Permission de diffuser l'engagement pris par chacun à la radio :

oui

non

L'intéressé (e)

U. Sadjji

Fiche d'engagement à poser des actes en faveur de la lutte contre la mendicité des enfants Talibés

Prénom(s) : Abrahim Nom : Gueye

Localité : Redina Sabakh (Jenikao)

Père, mère ou tuteur de Talibé : oui non

Permission de prendre des photos du focus-group : oui non

Permission d'utiliser les enregistrements : oui non

Permission d'utiliser les photos dans le document de thèse : oui non

Permission de citer votre nom dans le document de thèse : oui non

Vous engagez-vous à prendre un ou des actes en faveur de la lutte contre la mendicité ?

oui non

Si oui,

Quel (s) actes vous engagez-vous à prendre et à réaliser en faveur de la lutte contre la mendicité des enfants Talibés d'ici 2 à 3 mois ?

..... je m'engage à organiser des causeries

..... avec des vidéos sur le mefaits

..... de la mendicité

Permission de rediffuser les débats à la radio Symbiose : oui non

Permission de diffuser l'engagement pris par chacun à la radio : oui non

L'intéressé (e)

Gueye

**Fiche d'engagement à poser des actes en faveur de la lutte contre la mendicité des
enfants Talibés**

Prénom(s) : KE ATA Nom : GUYE
Localité : Niedine Sabakh (Aerikao)
Père, mère ou tuteur de Talibé : oui non
Permission de prendre des photos du focus-group : oui non
Permission d'utiliser les enregistrements : oui non
Permission d'utiliser les photos dans le document de thèse : oui non
Permission de citer votre nom dans le document de thèse : oui non
Vous-engagez-vous à prendre un ou des actes en faveur de la lutte contre la mendicité ?
 oui non

Si oui,

Quel (s) actes vous engagez-vous à prendre et à réaliser en faveur de la lutte contre la mendicité des enfants Talibés d'ici 2 à 3 mois ?

..... Après la récolte, je m'engage à donner

..... 10.000 F pour 2 enfants

Permission de rediffuser les débats à la radio Symbiose : oui non
Permission de diffuser l'engagement pris par chacun à la radio : oui non

L'intéressé (e)

Keata
15 / 15

**Fiche d'engagement à poser des actes en faveur de la lutte contre la mendicité des
enfants Talibés**

Prénom(s) : Namadon Nom : Touré
Localité : Medina Sabakh (Djeri Kao)
Père, mère ou tuteur de Talibé : oui non
Permission de prendre des photos du focus-group : oui non
Permission d'utiliser les enregistrements : oui non
Permission d'utiliser les photos dans le document de thèse : oui non
Permission de citer votre nom dans le document de thèse : oui non
Vous engagez-vous à prendre un ou des actes en faveur de la lutte contre la mendicité ?
 oui non

Si oui,

Quel (s) actes vous engagez-vous à prendre et à réaliser en faveur de la lutte contre la mendicité des enfants Talibés d'ici 2 à 3 mois ?

pour des que enfant Palade, submer
à talibé, aider à le transporter sur
ma charrette au poste de front

Permission de rediffuser les débats à la radio Symbiose : oui non
Permission de diffuser l'engagement pris par chacun à la radio : oui non
L'intéressé (e)

9

**Fiche d'engagement à poser des actes en faveur de la lutte contre la mendicité des
enfants Talibés**

Prénom(s) : Talla

Nom : Hamef

Localité : Niamafara

Père, mère ou tuteur de Talibé :

oui non

Permission de prendre des photos du focus-group :

oui non

Permission d'utiliser les enregistrements :

oui non

Permission d'utiliser les photos dans le document de thèse :

oui non

Permission de citer votre nom dans le document de thèse :

oui non

Vous-engagez-vous à prendre un ou des actes en faveur de la lutte contre la mendicité ?

oui non

Si oui,

Quel (s) actes vous engagez-vous à prendre et à réaliser en faveur de la lutte contre la mendicité des enfants Talibés d'ici 2 à 3 mois ?

Je m'engage à faire don de 3 tablettes

de Paracétamol par mois

Permission de rediffuser les débats à la radio Symbiose :

oui non

Permission de diffuser l'engagement pris par chacun à la radio :

oui non

L'intéressé (e)

Hamef

**Fiche d'engagement à poser des actes en faveur de la lutte contre la mendicité des
enfants Talibés**

Prénom(s) : Ahmat Nom : Bia
Localité : Diamak Fars
Père, mère ou tuteur de Talibé : oui non
Permission de prendre des photos du focus-group : oui non
Permission d'utiliser les enregistrements : oui non
Permission d'utiliser les photos dans le document de thèse : oui non
Permission de citer votre nom dans le document de thèse : oui non
Vous-engagez-vous à prendre un ou des actes en faveur de la lutte contre la mendicité ?
 oui non

Si oui,

Quel (s) acte(s) vous engagez-vous à prendre et à réaliser en faveur de la lutte contre la mendicité des enfants Talibés d'ici 2 à 3 mois ?

..... Je m'engage à faire don de 2 fais
de jib pour éclairage au profit du BARR.
et d'1 Alloria " grande armoire pour
étude de talibés "

Permission de rediffuser les débats à la radio Symbiose : oui non
Permission de diffuser l'engagement pris par chacun à la radio : oui non

L'intéressé (e)

Bia

Feuille d'engagement à poser des actes en faveur de la lutte contre la mendicité des enfants Talibés

Prénom(s) : Bafara Nom : AG
Localité : Biamafara
Père, mère ou tuteur de Talibé : oui non
Permission de prendre des photos du focus-group : oui non
Permission d'utiliser les enregistrements : oui non
Permission d'utiliser les photos dans le document de thèse : oui non
Permission de citer votre nom dans le document de thèse : oui non
Vous-engagez-vous à prendre un ou des actes en faveur de la lutte contre la mendicité ?
 oui non

Si oui,

Quel (s) acte(s) vous engagez-vous à prendre et à réaliser en faveur de la lutte contre la mendicité des enfants Talibés d'ici 2 à 3 mois ?

Je m'engage à organiser une séance
de sensibilisation et d'information sur la
lutte contre la mendicité.

Permission de rediffuser les débats à la radio Symbiose : oui non
Permission de diffuser l'engagement pris par chacun à la radio : oui non

L'intéressé(e)
[Signature]

**Fiche d'engagement à poser des actes en faveur de la lutte contre la mendicité des
enfants Talibés**

Prénom(s) : Kebe Nom : Cibe'
Localité : Diamafarz
Père, mère ou tuteur de Talibé : oui non
Permission de prendre des photos du focus-group : oui non
Permission d'utiliser les enregistrements : oui non
Permission d'utiliser les photos dans le document de thèse : oui non
Permission de citer votre nom dans le document de thèse : oui non
Vous-engagez-vous à prendre un ou des actes en faveur de la lutte contre la mendicité ?
 oui non

Si oui,

Quel (s) actes vous engagez-vous à prendre et à réaliser en faveur de la lutte contre la mendicité des enfants Talibés d'ici 2 à 3 mois ?

..... Je m'engage à faire don de

..... paire de Batteries au Baara du

..... village

Permission de rediffuser les débats à la radio Symbiose : oui non
Permission de diffuser l'engagement pris par chacun à la radio : oui non

L'intéressé (e)

Kebe'

Fiche d'engagement à poser des actes en faveur de la lutte contre la mendicité des enfants Talibés

Prénom(s) : MAKHtar Nom : Arame
 Localité : Président comité gestion de Baara du village de Diamfars
 Père, mère ou tuteur de Talibé : oui non
 Permission de prendre des photos du focus-group : oui non
 Permission d'utiliser les enregistrements : oui non
 Permission d'utiliser les photos dans le document de thèse : oui non
 Permission de citer votre nom dans le document de thèse : oui non
 Vous-engagez-vous à prendre un ou des actes en faveur de la lutte contre la mendicité ?
 oui non

Si oui,

Quel (s) actes vous engagez-vous à prendre et à réaliser en faveur de la lutte contre la mendicité des enfants Talibés d'ici 2 à 3 mois ?

..... Je m'engage à faire don aux talibés

..... de l'eau pour leurs ablutions, leur toilette

Permission de rediffuser les débats à la radio Symbiose : oui non
 Permission de diffuser l'engagement pris par chacun à la radio : oui non

L'intéressé (e)

[Signature]

Fiche d'engagement à poser des actes en faveur de la lutte contre la mendicité des enfants Talibés

Prénom(s) : Malick

Nom : ba

Localité : Biamafara

Père, mère ou tuteur de Talibé :

oui non

Permission de prendre des photos du focus-group :

oui non

Permission d'utiliser les enregistrements :

oui non

Permission d'utiliser les photos dans le document de thèse :

oui non

Permission de citer votre nom dans le document de thèse :

oui non

Vous-engagez-vous à prendre un ou des actes en faveur de la lutte contre la mendicité ?

oui non

Si oui,

Quel (s) actes vous engagez-vous à prendre et à réaliser en faveur de la lutte contre la mendicité des enfants Talibés d'ici 2 à 3 mois ?

..... je m'engage à faire don de 2

..... "Alloué" (grande ardoise pour étude

..... du talibé)

Permission de rediffuser les débats à la radio Symbiose :

oui non

Permission de diffuser l'engagement pris par chacun à la radio :

oui non

L'intéressé (e)

2

Fiche d'engagement à poser des actes en faveur de la lutte contre la mendicité des enfants Talibés

Prénom(s) : Hamadou Nom : Diané
Localité : Diamafara
Père, mère ou tuteur de Talibé : oui non
Permission de prendre des photos du focus-group : oui non
Permission d'utiliser les enregistrements : oui non
Permission d'utiliser les photos dans le document de thèse : oui non
Permission de citer votre nom dans le document de thèse : oui non
Vous-engagez-vous à prendre un ou des actes en faveur de la lutte contre la mendicité ?
 oui non

Si oui,

Quel (s) actes vous engagez-vous à prendre et à réaliser en faveur de la lutte contre la mendicité des enfants Talibés d'ici 2 à 3 mois ?

..... je m'engage ici à faire don de 1000 F

..... au Saara

Permission de rediffuser les débats à la radio Synbiose : oui non
Permission de diffuser l'engagement pris par chacun à la radio : oui non

L'intéressé (e)

✶

Fiche d'engagement à poser des actes en faveur de la lutte contre la mendicité des enfants Talibés

Prénom(s) : NBary Nom : Asamo'

Localité : Biakoufor

Père, mère ou tuteur de Talibé : oui non

Permission de prendre des photos du focus-group : oui non

Permission d'utiliser les enregistrements : oui non

Permission d'utiliser les photos dans le document de thèse : oui non

Permission de citer votre nom dans le document de thèse : oui non

Vous-engagez-vous à prendre un ou des actes en faveur de la lutte contre la mendicité ?

oui non

Si oui,

Quel (s) actes vous engagez-vous à prendre et à réaliser en faveur de la lutte contre la mendicité des enfants Talibés d'ici 2 à 3 mois ?

..... Je m'engage à faire don de livres

..... de coran au profit du Asars

.....

.....

Permission de rediffuser les débats à la radio Symbiose : oui non

Permission de diffuser l'engagement pris par chacun à la radio : oui non

L'intéressé (e)

JS

Fiche d'engagement à poser des actes en faveur de la lutte contre la mendicité des enfants Talibés

Prénom(s) : Omar Nom : Cissé
Localité : Biamafara
Père, mère ou tuteur de Talibé : oui non
Permission de prendre des photos du focus-group : oui non
Permission d'utiliser les enregistrements : oui non
Permission d'utiliser les photos dans le document de thèse : oui non
Permission de citer votre nom dans le document de thèse : oui non
Vous-engagez-vous à prendre un ou des actes en faveur de la lutte contre la mendicité ?
 oui non

Si oui,

Quel (s) actes vous engagez-vous à prendre et à réaliser en faveur de la lutte contre la mendicité des enfants Talibés d'ici 2 à 3 mois ?

..... Je m'engage à faire don de 2 paquets
de pile de Batterie pour éclairage au
sanita du village

Permission de rediffuser les débats à la radio Symbiose : oui non
Permission de diffuser l'engagement pris par chacun à la radio : oui non

L'intéressé (e)

B

Fiche d'engagement à poser des actes en faveur de la lutte contre la mendicité des enfants Talibés

Prénom(s) : Saloum

Nom : Brane

Localité : Diamafaré

Père, mère ou tuteur de Talibé :

oui non

Permission de prendre des photos du focus-group :

oui non

Permission d'utiliser les enregistrements :

oui non

Permission d'utiliser les photos dans le document de thèse :

oui non

Permission de citer votre nom dans le document de thèse :

oui non

Vous-engagez-vous à prendre un ou des actes en faveur de la lutte contre la mendicité ?

oui non

Si oui,

Quel (s) actes vous engagez-vous à prendre et à réaliser en faveur de la lutte contre la mendicité des enfants Talibés d'ici 2 à 3 mois ?

..... je m'engage à faire un don de 2500F

..... au profit du Aars du village

Permission de rediffuser les débats à la radio Symbiose :

oui non

Permission de diffuser l'engagement pris par chacun à la radio :

oui non

L'intéressé (e)

SO

Fiche d'engagement à poser des actes en faveur de la lutte contre la mendicité des enfants Talibés

Prénom(s) : Sette Nom : Sall
 Localité : Bramafara
 Père, mère ou tuteur de Talibé : oui non
 Permission de prendre des photos du focus-group : oui non
 Permission d'utiliser les enregistrements : oui non
 Permission d'utiliser les photos dans le document de thèse : oui non
 Permission de citer votre nom dans le document de thèse : oui non
 Vous-engagez-vous à prendre un ou des actes en faveur de la lutte contre la mendicité ?
 oui non

Si oui,

Quel (s) actes vous engagez-vous à prendre et à réaliser en faveur de la lutte contre la mendicité des enfants Talibés d'ici 2 à 3 mois ?

..... je m'engage à faire une réunion de
 sensibilisation en faveur de la lutte
 contre la mendicité, contre le mariage
 des enfants et pour le droit de enfants

Permission de rediffuser les débats à la radio Symbiose : oui non
 Permission de diffuser l'engagement pris par chacun à la radio : oui non
 L'intéressé (e)

en plus de 2 "Alloua"
 (grande ardoises pour étude
 des talibés)



**Fiche d'engagement à poser des actes en faveur de la lutte contre la mendicité des
enfants Talibés**

Prénom(s) : Talla Nom : Agbe'
Localité : Biamafara
Père, mère ou tuteur de Talibé : oui non
Permission de prendre des photos du focus-group : oui non
Permission d'utiliser les enregistrements : oui non
Permission d'utiliser les photos dans le document de thèse : oui non
Permission de citer votre nom dans le document de thèse : oui non
Vous-engagez-vous à prendre un ou des actes en faveur de la lutte contre la mendicité ?
 oui non

Si oui,

Quel (s) actes vous engagez-vous à prendre et à réaliser en faveur de la lutte contre la mendicité des enfants Talibés d'ici 2 à 3 mois ?

..... je m'engage à faire don de 1000f

..... au Daara

Permission de rediffuser les débats à la radio Symbiose : oui non
Permission de diffuser l'engagement pris par chacun à la radio : oui non

L'intéressé (e)

[Signature]

Fiche d'engagement à poser des actes en faveur de la lutte contre la mendicité des enfants Talibés

Prénom(s) : TALLA Nom : BiA

Localité : Biamafara

Père, mère ou tuteur de Talibé : oui non

Permission de prendre des photos du focus-group : oui non

Permission d'utiliser les enregistrements : oui non

Permission d'utiliser les photos dans le document de thèse : oui non

Permission de citer votre nom dans le document de thèse : oui non

Vous-engagez-vous à prendre un ou des actes en faveur de la lutte contre la mendicité ?

oui non

Si oui,

Quel (s) actes vous engagez-vous à prendre et à réaliser en faveur de la lutte contre la mendicité des enfants Talibés d'ici 2 à 3 mois ?

..... Je m'engage à faire don de 2500F

..... au profit du dans du village

Permission de rediffuser les débats à la radio Symbiose : oui non

Permission de diffuser l'engagement pris par chacun à la radio : oui non

L'intéressé (e)

As

**Fiche d'engagement à poser des actes en faveur de la lutte contre la mendicité des
enfants Talibés**

Prénom(s) : *Chame Astou* Nom : *Ba*
Localité : *Diamfara*
Père, mère ou tuteur de Talibé : oui non
Permission de prendre des photos du focus-group : oui non
Permission d'utiliser les enregistrements : oui non
Permission d'utiliser les photos dans le document de thèse : oui non
Permission de citer votre nom dans le document de thèse : oui non
Vous-engagez-vous à prendre un ou des actes en faveur de la lutte contre la mendicité ?
 oui non

Si oui,

Quel (s) actes vous engagez-vous à prendre et à réaliser en faveur de la lutte contre la mendicité des enfants Talibés d'ici 2 à 3 mois ?

*Je m'engage à faire un papier
des devoirs pour donner au lycée
de Conrion*

Permission de rediffuser les débats à la radio Symbiose : oui non
Permission de diffuser l'engagement pris par chacun à la radio : oui non

L'intéressé (e)

[Signature]

Fiche d'engagement à poser des actes en faveur de la lutte contre la mendicité des enfants Talibés

Prénom(s) : Ada Nom : Thia ll

Localité : Diamafon

Père, mère ou tuteur de Talibé : oui non

Permission de prendre des photos du focus-group : oui non

Permission d'utiliser les enregistrements : oui non

Permission d'utiliser les photos dans le document de thèse : oui non

Permission de citer votre nom dans le document de thèse : oui non

Vous engagez-vous à prendre un ou des actes en faveur de la lutte contre la mendicité ?
 oui non

Si oui,

Quel (s) actes vous engagez-vous à prendre et à réaliser en faveur de la lutte contre la mendicité des enfants Talibés d'ici 2 à 3 mois ?

Je m'engage à faire au profit
des daara pour donner de l'eau
chaque jour

Permission de rediffuser les débats à la radio Symbiose : oui non

Permission de diffuser l'engagement pris par chacun à la radio : oui non

L'intéressé (e)



**Fiche d'engagement à poser des actes en faveur de la lutte contre la mendicité des
enfants Talibés**

Prénom(s) : Arame Louba Nom : Dia
Localité : Diarmafara
Père, mère ou tuteur de Talibé : oui non
Permission de prendre des photos du focus-group : oui non
Permission d'utiliser les enregistrements : oui non
Permission d'utiliser les photos dans le document de thèse : oui non
Permission de citer votre nom dans le document de thèse : oui non
Vous-engagez-vous à prendre un ou des actes en faveur de la lutte contre la mendicité ?
 oui non

Si oui,

Quel (s) actes vous engagez-vous à prendre et à réaliser en faveur de la lutte contre la mendicité des enfants Talibés d'ici 2 à 3 mois ?

je m'engage à faire au profit
des daara pour donner 10000
de ba-thie

Permission de rediffuser les débats à la radio Symbiose : oui non
Permission de diffuser l'engagement pris par chacun à la radio : oui non

L'intéressé (e)

✓

Fiche d'engagement à poser des actes en faveur de la lutte contre la mendicité des enfants Talibés

Prénom(s) : Boudi Nom : Diani
Localité : Diamakha
Père, mère ou tuteur de Talibé : oui non
Permission de prendre des photos du focus-group : oui non
Permission d'utiliser les enregistrements : oui non
Permission d'utiliser les photos dans le document de thèse : oui non
Permission de citer votre nom dans le document de thèse : oui non
Vous-engagez-vous à prendre un ou des actes en faveur de la lutte contre la mendicité ?
 oui non

Si oui,

Quel (s) actes vous engagez-vous à prendre et à réaliser en faveur de la lutte contre la mendicité des enfants Talibés d'ici 2 à 3 mois ?

Je m'engage à faire un profi
des daara par donner des livres
électronique

Permission de rediffuser les débats à la radio Symbiose : oui non
Permission de diffuser l'engagement pris par chacun à la radio : oui non

L'intéressé (e)

X

Fiche d'engagement à poser des actes en faveur de la lutte contre la mendicité des enfants Talibés

Prénom(s) : Fadoua Rabih Nom : Diana
Localité : Diamafara
Père, mère ou tuteur de Talibé : oui non
Permission de prendre des photos du focus-group : oui non
Permission d'utiliser les enregistrements : oui non
Permission d'utiliser les photos dans le document de thèse : oui non
Permission de citer votre nom dans le document de thèse : oui non
Vous-engagez-vous à prendre un ou des actes en faveur de la lutte contre la mendicité ?
 oui non

Si oui,

Quel (s) actes vous engagez-vous à prendre et à réaliser en faveur de la lutte contre la mendicité des enfants Talibés d'ici 2 à 3 mois ?

Je m'engage à faire du profi
des d'arrêter par donner des pièces de
Ben Hric

Permission de rediffuser les débats à la radio Symbiose : oui non
Permission de diffuser l'engagement pris par chacun à la radio : oui non

L'intéressé (e)

[Signature]

**Fiche d'engagement à poser des actes en faveur de la lutte contre la mendicité des
enfants Talibés**

Prénom(s) : *chef de groupement* Nom : *Khadi Diama*

Localité : *Diamafara*

Père, mère ou tuteur de Talibé : oui non

Permission de prendre des photos du focus-group : oui non

Permission d'utiliser les enregistrements : oui non

Permission d'utiliser les photos dans le document de thèse : oui non

Permission de citer votre nom dans le document de thèse : oui non

Vous-engagez-vous à prendre un ou des actes en faveur de la lutte contre la mendicité ?

oui non

Si oui,

Quel (s) actes vous engagez-vous à prendre et à réaliser en faveur de la lutte contre la mendicité des enfants Talibés d'ici 2 à 3 mois ?

Je m'engage à faire au profit

des daaras, pour acheter chacun à

1000F pour acheter des lampes

électromécaniques / Groupe Sappa

Permission de rediffuser les débats à la radio Symbiose : oui non

Permission de diffuser l'engagement pris par chacun à la radio : oui non

L'intéressé (e)

[Signature]

Fiche d'engagement à poser des actes en faveur de la lutte contre la mendicité des enfants Talibés

Prénom(s) : Khadi Nom : Diame

Localité : Diamafara

Père, mère ou tuteur de Talibé : oui non

Permission de prendre des photos du focus-group : oui non

Permission d'utiliser les enregistrements : oui non

Permission d'utiliser les photos dans le document de thèse : oui non

Permission de citer votre nom dans le document de thèse : oui non

Vous-engagez-vous à prendre un ou des actes en faveur de la lutte contre la mendicité ?

oui non

Si oui,

Quel (s) actes vous engagez-vous à prendre et à réaliser en faveur de la lutte contre la mendicité des enfants Talibés d'ici 2 à 3 mois ?

..... Je m'engage à faire au profit

..... du Daara de donner de l'eau

..... chaque jour, pour boire et abou lution

Permission de rediffuser les débats à la radio Symbiose : oui non

Permission de diffuser l'engagement pris par chacun à la radio : oui non

L'intéressé (e)

DB

**Fiche d'engagement à poser des actes en faveur de la lutte contre la mendicité des
enfants Talibés**

Prénom(s) : Khedo Nom : Ndoo

Localité : Diamoussa

Père, mère ou tuteur de Talibé : oui non

Permission de prendre des photos du focus-group : oui non

Permission d'utiliser les enregistrements : oui non

Permission d'utiliser les photos dans le document de thèse : oui non

Permission de citer votre nom dans le document de thèse : oui non

Vous-engagez-vous à prendre un ou des actes en faveur de la lutte contre la mendicité ?

oui non

Si oui,

Quel (s) actes vous engagez-vous à prendre et à réaliser en faveur de la lutte contre la mendicité des enfants Talibés d'ici 2 à 3 mois ?

je m'engage à faire diffuser
des données pour donner des
allocutions pour les bagies

Permission de rediffuser les débats à la radio Symbiose : oui non

Permission de diffuser l'engagement pris par chacun à la radio : oui non

L'intéressé (e)

f,

Annexe 3 : grandes lignes du protocole des entretiens individuels

Guide D'entretien adressé aux parents et tuteurs des enfants *Talibés des Daaras*

NB : ce guide d'entretien peut être réajusté en fonction des grandes lignes des formations et des campagnes d'information et de sensibilisation développées par Symbiose en direction des cibles. Après recensement de telles stratégies et exploitation de leur contenu, il sera dégagé les arguments phares sur lesquels seront bâtis les entretiens ; et des réponses des cibles seront appréciés l'évolution de leurs attitudes sur la question de la mendicité des *enfants* Talibés. D'où l'intérêt de disposer des plans ou axes de communications qui ont servi aux formations, aux séances d'information et de sensibilisation de la part de Symbiose pour réajuster, si nécessaire. Pour notre part, nous estimons, à priori, que cela porte en gros sur :

L'enfant

- la notion d'enfant ; - les droits des enfants ; - l'exploitation des enfants ; - la mendicité des enfants ; - le confiage de l'enfant ; - les dangers de la rue pour l'enfant ;

La mendicité des enfants

- la notion de mendicité ; - le statut du mendiant ; - la pratique de la mendicité ; -les circonstances pour la mendicité

Le parent des enfants

- la notion de parent ; - les devoirs des parents vis-à-vis de l'enfant ;

Les maîtres coraniques

- la notion de maitres coraniques ; - les responsabilités des maîtres coraniques vis-à-vis des enfants Talibés ; - les interdits des maîtres coraniques sur les enfants Talibés ; - le déplacement des enfants des Talibés ;

Les Daaras

- Procédures réglementaires à suivre pour l'ouverture d'un *Daara* ; Règles de fonctionnement ; - Itinéraires des Daaras et du coup des enfants Talibés (Localité de

départ, localité d'arrivée et localités d'escale) ; - Motifs des déplacements des *Daaras* et du coup des enfants *Talibés* ; - Dispositions légales prises pour le déplacement des enfants *Talibés*.

1. INTRODUCTION

- Rappel du contexte de l'entretien ;
- Confidentialité de l'entrevue ;
- Demande de permission d'enregistrement ;
- Demande de permission de prendre des photos de l'activité ;
- Demande de permission pour utiliser les enregistrements, les photos et pour citer les noms des participants dans le document de thèse.

2. AXES DE DISCUSSION SUR LES CHANGEMENTS D'ATTITUDE

2.1 À propos de la formation sur la question de l'enfant de la rue (*Talibés*)

- Participation à des séances d'information, de sensibilisation sur la question de l'enfant de la rue (*Talibé*)
 - médium utilisés
 - Organisme maître d'œuvre de ces séances sur la question de l'enfant de la rue (*Talibé*)
 - Fréquence de ces séances d'information, de sensibilisation sur la question de l'enfant de la rue (*talibé*)
 - Thématiques développées au cours de ces séances d'information, de sensibilisation sur la question de l'enfant de la rue (*Talibé*)
 - Appréciation sur ces séances d'information, de sensibilisation sur la question de l'enfant de la rue (*Talibé*)

2.2 À propos de la notion d'enfant

- Selon la loi, qui est considéré comme enfant ?
- Dans la réalité, qui est considéré comme enfant dans votre localité ?

2.3 À propos de la connaissance des droits des enfants

- Quels sont les droits des enfants édictés par la loi
- Citez-nous des droits des enfants que vous connaissez.
- indiquez dans votre zone des cas d'infraction de ces droits des enfants
- Citez nous des situations où des droits sont enfreints ?

2.4 A propos du travail (de l'exploitation économique) des enfants ?

- Citez-nous des activités qui sont assimilées à de l'exploitation économique de l'enfant par la loi ?
- Parmi ces activités, lesquelles sont en cours dans votre localité ?

2.5 À propos de la mendicité ?

- Quelle acception la loi donne à la notion de mendicité ?
- Que dit la loi sur :
 - le statut du mendiant
 - la pratique de la mendicité
 - les circonstances pour la mendicité
- Que dire alors de la mendicité des enfants Talibés au regard de la loi?

2.6 À propos du déplacement d'enfants (ou voyage d'enfants)

- Que dit la loi sur :
 - le déplacement d'enfant (voyage d'un enfant)
 - le statut de l'accompagnant
 - les précautions pratiques à prendre
 - les garanties juridiques et administratives à prendre
- Quelle appréciation faites-vous de l'application des ces normes dans la réalité ?

2.7 À propos l'exposition de l'enfant dans la rue

- Types de danger encourus par l'enfant dans la rue
- Situations / circonstances potentielles favorisant les dangers pour l'enfant dans la rue

2.8 À propos de la notion de parent

- Aux yeux de la loi, qui est considéré comme parent ?

2.9 À propos du devoir des parents à l'égard des enfants

- Quels sont les devoirs que la loi assigne aux parents vis-à-vis de son de son enfant ?
- Citez-nous des devoirs des parents à l'égard de leurs enfants que vous connaissez.
- Quelle appréciation faites-vous de l'état de respect de ces devoirs ?
- Citez- nous des droits des enfants qui sont enfreints par les parents aux yeux de la loi ?

2.10 À propos du confiage des enfants

- Quelle acception la loi donne à la notion de confiage d'enfant ?
- Que dit la loi sur le :
 - statut du confieur, du confié , du confiant
 - les motifs du confiage d'enfant
 - procédures du confiage d'enfant
- citez-nous des personnes à qui les parents ont l'habitude de confier leurs enfants dans votre zone.
- Parmi celles citées, qui est habileté aux yeux de loi et qui ne l'est pas ?
- Quelle appréciation faites-vous du respect de ses principes dans les cas de confiage que vous connaissez ?

2.11 À propos des maîtres coraniques

- Selon la loi, qui est maître coranique
- Les Maîtres coraniques que vous connaissez remplissent-ils les critères édictés par la loi ? Si non, quels sont les manquements.
- Quelles sont les responsabilités que la loi assigne aux maîtres coraniques vis-à-vis de l'enfant *Talibé*?
- Citez-nous des responsabilités des maîtres coraniques à l'égard de leurs enfants *Talibés* que vous connaissez.
- Quels sont les interdits que la loi impose aux maîtres coraniques vis-à-vis des enfants *Talibés* ?
- Citez-nous certains de ces interdits
- Quelle appréciation faites-vous de l'état de respect de ces responsabilités et de ces interdits.
- Relevez des manquements des maîtres coraniques vis-à-vis des enfants *Talibés*

2.12 À propos du déplacement des *Daaras* et, du coup, de celui des enfants *Talibés*

- Itinéraires des *Daaras* et du coup des enfants *Talibés* (Localité de départ, localité d'arrivée et localités d'escale)
- Motifs des déplacements des *Daaras* et du coup des enfants *Talibés*
- Maître d'œuvre du déplacement des *Daaras* et du coup des enfants *Talibés*
- Dispositions légales prises pour le déplacement des enfants *Talibés* des *Daaras*

2.13 À propos des *Daaras*

- Quelles doivent être les procédures réglementaires à suivre pour l'ouverture d'un *Daara*
- Quelles en sont règles de fonctionnement ?
- Les types de *Daaras* que vous connaissez remplissent-ils les critères édictés par la loi ? Si non, citez quelques points sur lesquels ils connaissent des failles.

2.14 A propos d'actes posés en faveur de la lutte contre le phénomène

Au regard de votre (nouvelle) perception sur la mendicité des enfants Talibés, avez-vous posé un acte concret en faveur de la lutte contre la mendicité des enfants Talibés tels que :

- ✓ Organiser des séances d'information et de sensibilisation sur les méfaits de la mendicité des enfants ;
- ✓ Organiser des manifestations publiques contre la mendicité des enfants (sit-in, marche, grève de la faim...)
- ✓ Dénoncer toute forme de maltraitance constatée sur l'enfant devant les autorités compétentes
- ✓ Intenter des actions en justice contre les auteurs de maltraitance chez un enfant Talibé
- ✓ Assister les *Daaras* pour les sortir de la précarité économique ; et du coup les Talibés de la mendicité ;
- ✓ Procéder à la (ré) inscription des enfants mendiants dans des Ecoles françaises, Écoles franco-arabes ou *Daaras* modernes ;
- ✓ Retirer, purement et simplement, les enfants Talibés des *Daaras*.

Ou quelque autre acte que ce soit de par sa nature et son envergure ; pourvu que cela a milité concrètement en faveur de la lutte contre la mendicité des enfants.

3. CONCLUSION

- Remerciements adressés au répondant
- Invitation à une réunion prochaine sur le sujet de la mendicité des enfants *Talibés* des *Daaras* (premier acte préparatoire pour le pied-dans-la-porte en vue).

Annexe 4 : entretiens individuels avec le public de Djéri Kao, transcrits du wolof au français.

Entretien individuel avec Arame Touré de Djéri Kao

Falilou Bâ : Bonjour Madame !

Arame : Bonjour !

Falilou Bâ : Nous sommes venus de Dakar et nous sommes des partenaires de l'ONG Symbiose. Nous aimerions avoir une discussion avec vous sur la situation des enfants Talibés en général ; une discussion à propos des séances d'information, de sensibilisation et de formation que l'ONG Symbiose a développées sur cette question à votre endroit. Nous voudrions savoir si au sortir de ces séances, il y a des eu changements qui se sont opérés dans le bon sens ?

Arame : Bien sûr qu'il y a des changements qui se sont opérés dans le bon sens depuis les séances d'information, de sensibilisation et de formation que l'ONG Symbiose a développées à notre endroit sur la situation des enfants Talibés en général.

Falilou Bâ : En fait, nous aimerions savoir si vous pouvez nous citer quelques-uns à propos des droits des enfants ?

Arame : Vous parlez des droits des enfants ?

Mamadou Dramé : (Chef du projet de lutte contre la mendicité des enfants de Symbiose) : Autrement dit, si vous devez étrenner, pour nous, deux, trois jusqu'à cinq même droits des enfants ; lesquels parmi eux vous retenir ?

Arame : Parmi les droits des enfants, nous pouvons citer le fait de leur assurer une instruction ; il faut également prendre soin d'eux et même bien prendre soin d'eux ; il faut veiller à leur à leur habillement, un joli habillement ; il faut aussi veiller à leur assurer une alimentation suffisante. C'est à cela que nous nous employons.

Falilou Bâ : Dans la réalité, ici au village de Djéri Kao, à quelle catégorie de personnes les parents ont l'habitude de confier leurs enfants ?

Arame : Vous voulez savoir à qui on a l'habitude de confier les enfants ici à Djéri Kao ?

Falilou Bâ : C'est cela même ; dans le passé à quelle catégorie de personnes les parents avaient-ils l'habitude de confier leurs enfants ?

Arame : D'habitude, les enfants sont confiés aux personnes qui ont une vraie connaissance religieuse.

Falilou Bâ : Á quelle catégorie de personne correspondent ces personnes qui ont de la vraie connaissance religieuse ?

Arame : La catégorie de personnes à qui on a l'habitude de confier les enfants ici à Djéri Kao concerne des personnes qui ont de la vraie connaissance religieuse correspond à ces gens qui dispensent la connaissance religieuse communément appelé les marabouts des Daaras.

Falilou Bâ : Quelles sont les raisons qui amenaient les parents, justement, à confier leurs enfants à des marabouts de Daara ?

Arame : les raisons qui amenaient les parents à confier leurs enfants à des marabouts de Daara étaient justement pour que ces derniers acquièrent de la connaissance coranique.

Falilou Bâ : Comment est-ce que dans le passé les marabouts de Daaras à qui les parents confiaient leurs enfants se comportaient avec ces derniers ? Á quels traitements ils soumettaient les enfants que leurs parents leur avaient confiés ?

Arame : Dans le passé, le marabout de Daara à qui les parents avaient confié leurs enfants les traitait comme des Talibés. Á cet effet, il leur faisait travailler dans ses propres champs après quoi ils revenaient au Daara se consacrer à leur apprentissage ; ou bien, il les laissait tout juste le temps d'aller mendier et revenir le plus vite au Daara pour se remettre à leur apprentissage de sorte qu'ils n'accusent aucun retard au niveau de leur instruction. Mais cette manière de procéder des marabouts des Daaras à l'égard des enfants que leurs parents leur avaient confiés a presque totalement disparu.

Falilou Bâ : Ah bon, vous dites que cette manière de procéder des marabouts des Daaras à l'égard des enfants qui leurs parents leur avaient confiés, décrite supra, a presque totalement disparu. Alors, de nos jours, à quels traitements les marabouts des Daaras soumettent-ils les enfants que leurs parents les confient ?

Arame : Actuellement, les marabouts des Daaras prodiguent un bon enseignement coranique aux enfants qui leur sont confiés et à qui ils font travailler pour des temps raisonnables. En effet, ils vont aux champs avec les enfants Talibés jusqu'à 11 heures après ils les font descendre et reviennent avec eux dans le Daara pour les accompagner dans leur apprentissage du Coran jusqu'à 13 heures. À 14 heures, il leur est donné un temps pour la pause et à 16 heures, ils vont tout juste aller chercher du bois de chauffe et rentrer au Daara. À la tombée de..., et la nuit, ils se remettent à leur apprentissage du Coran. D'ailleurs, il se trouve que maintenant même, il est simplement allumé des lampes grâce à l'éclairage desquelles ils apprennent le Coran. (Une manière de dire que même l'activité de recherche de bois est sinon superflue, tout au moins elle est marginale car c'était surtout pour allumer un feu la nuit avec l'éclairage duquel les enfants Talibés apprenaient leur Coran). Les marabouts disposent de "salaire (C'est ce que j'ai cru entendre) grâce à l'éclairage de quoi, les enfants Talibés apprennent le Coran.

Mamadou Dramé : (Chef du projet de lutte contre la mendicité des enfants de Symbiose) : Elle veut dire "solaires" quoi !

Falilou Bâ : Ah bon, des lampes solaires.

Arame : Quelle appréciation faites-vous à propos de la mendicité des enfants Talibés ?

Arame : La mendicité n'apporte pour l'enfant Talibé qu'un lot de souffrances ; ils n'apprennent rien sinon qu'ils vivent des misères dans la rue. Ils finissent par prendre les habitudes de vol et vagabondage dans la rue à force de trainer par-ci, par là.

Bassembo Badji : Vous nous disiez tout à l'heure que la manière ancienne de procéder des marabouts envers les enfants Talibés à leurs parents les a confiés telle leur faire travailler dans leurs propres champs, ou bien les faire mendier a tendance à disparaître dans la zone. Quels sont les facteurs qui ont bien pu être à l'origine de cette tendance à la disparition ?

Arame : Les facteurs qui ont favorisé la disparition la manière ancienne de procéder des marabouts envers les enfants Talibés à leurs parents les a confiés telle leur faire travailler dans leurs propres champs, ou bien les faire mendier est sûrement grâce aux aides et appuis reçus de la part de partenaires. Nous avons reçu ici des aides et appuis avec des moutons qui nous ont été octroyés. Avant ce projet des moutons, les enfants passaient le plus clair du temps à trainer par ci et par là dans les rue du village et vivaient dans le dénuement ; mais heureusement que ce projet a permis aux parents de récupérer les enfants dans les rues, à les maintenir à leurs côtés et surtout à leur assurer une instruction. On est arrivé à ce que les enfants du village ne vivent maintenant plus une quelconque difficulté et cela grâce à ces appuis et aides.

Falilou Bâ : Si je vous comprends bien, c'est grâce à ces aides et appuis des partenaires comme le projet des moutons que vous parvenez à retenir vos enfants dans le village et à ne plus les confier à des marabouts dans des Daaras d'autres contrées ?

Arame : Bien sûr que ces aides et appuis des partenaires comme le projet des moutons ont permis aux parents de parvenir à retenir leurs enfants ici à Djéri Kao et à ne plus les confier à des marabouts de Daaras dans d'autres contrées. Et c'est grâce à ces aides et appuis que les parents de Djéri Kao parviennent à assurer à leurs enfants une instruction ; et aussi qu'ils parviennent à les prendre en charge et même à se prendre en charge eux-mêmes. Autrement dit, les populations tirent un grand avantage de ces aides et appuis.

Falilou Bâ : Est-ce que vous savez ce que la loi dit à propos du travail (exploitation économique) des enfants ?

Arame : Voulez savoir si je connais ce que la loi dit à propos du travail (exploitation économique) des enfants ? Bien sûr que je le connais.

Falilou Bâ : Selon vous la loi est-t-elle favorable ou non au travail (exploitation économique) des enfants ?

Arame : Évidemment que la loi est favorable pour le travail des enfants car si le parent n'initie pas son enfant très tôt son enfant au travail et ne l'ouvre à la connaissance de la vie, il est certain alors que cet enfant n'ira nulle part et si l'enfant ne va nulle part, le parent ne tirera aucun profit de lui.

Falilou Bâ : Dans cette zone, à quelles formes de travail l'enfant est-il soumis d'ordinaire ?

Arame : Ici Dans la zone, l'enfant est soumis aux travaux champêtres au moment de la saison des pluies (juillet à octobre). D'ailleurs, c'est à des travaux champêtres seulement auxquels les enfants sont soumis dans cette zone et un peu de temps après, ils reviennent se consacrer à leur apprentissage du Coran. Ils ne sont soumis à aucune autre forme de travail. Ici, le parent ne soumet pas son enfant à l'activité de commerce...

Mamadou Dramé : (Chef du projet de lutte contre la mendicité des enfants de Symbiose) : Est-ce que vous pouvez revenir sur la tâche précise à laquelle l'enfant est soumis à propos des travaux champêtres car comme vous le savez les travaux champêtres sont constitués d'une panoplie de tâches distinctes et précises. Nous pouvons en dénombrer, la le maniement des machines, il y a aussi le désherbage, comme le débroussaillage et aussi le labour et autres. De toutes ces tâches, à laquelle l'enfant est-il affecté ?

Arame : L'affectation de tâches agricoles aux enfants se fait en fonction de ses aptitudes physiques. Si les aptitudes physiques de l'enfant ne sont proportionnelles qu'à l'activité de désherbage, alors il sera affecté aux tâches de désherbage et on le laissera se débrouiller ainsi dans cette tâche. Si ses aptitudes physiques sont proportionnelles à l'activité de maniement des machines, il sera alors affecté aux tâches de maniement des machines. Aussi à l'enfant qui n'a pas de force physique adaptée, il ne lui sera pas attribué un travail de maniement des machines.

Mamadou Dramé : (Chef du projet de lutte contre la mendicité des enfants de Symbiose) : De même que l'enfant dont les aptitudes physiques ne sont pas proportionnelles à l'activité de tirage des animaux de trait, il ne lui sera pas attribué un travail de tirage des animaux de trait ; je suppose ?

Arame : C'est cela même ; à l'enfant dont les aptitudes physiques ne sont pas proportionnelles à l'activité de tirage des animaux de trait, il ne lui sera pas attribué un travail tirage des animaux de trait.

Sémou Sow : Mais dans tout cela, moi je voudrai vous poser une question ; vous parlez depuis tout à l'heure d'enfant ; mais selon vous qu'est ce qu'un enfant ?

Arame : Un enfant est assimilable à celui-là (elle désigne un enfant qui passe) ; c'est un petit, un tout petit.

Falilou Bâ : Vous situez l'enfant dans quelle tranche d'âge ?

Arame : Pour moi, un enfant part d'un mois jusqu'à 7 ans, 8 ans voire 10 ans ; et même jusqu'à 10 ans la personne est encore enfant.

Bassembo Badji : Et si la personne dépasse l'âge de 10 ans, à quelle classe d'âge le situez-vous ?

Arame : Et même s'il dépasse l'âge de 10 ans, la personne sort un peu de l'enfance (rek) mais il reste néanmoins enfant car la personne peut avoir 10 ans et reste tout de même un enfant même si un enfant peut avoir 10 ans seulement et être consciencieux bien que cela soit difficile d'en trouver.

Omar Dramé : Savez-vous jusqu'à quel âge la loi situe la limite de la période de l'enfance ?

Sémou Sow : Au cours de vos séances d'information, de sensibilisation et de formation sur la question de l'enfance en général, ne vous-a-t-on pas dit jusqu'à quel seuil d'âge la loi limite la période de l'enfance ; autrement dit jusqu'à quel âge la personne est encore enfant. Á partir de quel âge la personne sort de la période de l'enfance ?

Arame : Durant les séances d'information, de sensibilisation et de formation sur la question de l'enfance en général, il nous a été dit que le seuil de l'âge où la loi situe la période de l'enfance est 12 ans.

Falilou Bâ : Quelle appréciation faites-vous sur les conditions d'existence et de vie des enfants Talibés dans les Daaras ?

Arame : Vous voulez savoir ce que je pense de nos conditions d'existence et de vie des enfants Talibés dans les Daaras ?

Falilou Bâ : Non, ce que nous voulons savoir est plutôt votre appréciation sur les conditions d'existence et de vie des enfants Talibés dans les Daaras ? Et plus précisément dans le passé avant que vous n'ayez...

Arame : Dans le passé les enfants Talibé des Daaras ne vivaient que dans des conditions difficiles ; très difficiles même car non seulement les marabouts des Daaras n'avaient pas les moyens mais les parents qui leur confiaient leurs enfants aussi ne disposaient pas également de moyens. Alors, malgré que chacun se débrouillait en faveur de l'enfant, cela n'empêchait que ce dernier vécût dans la précarité. Tantôt ils étaient victimes de faim, tantôt ils étaient victimes de misère. Mais heureusement que ces conditions dans lesquelles vivaient les enfants Talibés à Djéri Kao sont révolues ou, tout au moins, ont drastiquement diminué. Cela disparaît au fur et à mesure. Cette situation de misère des enfants Talibés n'est plus de cours dans le village pour la simple raison que dans le passé, on ne voyait aucune personne détenir de l'argent ou disposer de sacs de mil à vendre. Mais aujourd'hui en temps

d'hivernage, même le plus petit enfant parvient à trouver de l'argent tout comme un homme, aussi incapable qu'il soit, arrive tout de même à se débrouiller jusqu'à obtenir un sac de mil qu'il peut aller vendre et acheter avec l'argent un sac de riz à rapporter chez lui. Tout cela n'existait pas dans le passé alors qu'aujourd'hui, c'est bien possible.

Falilou Bâ : Quels dangers peuvent encourir les enfants Talibés qui passent le plus clair de leur temps dans la rue à traîner par ci et par là à la recherche de l'aumône ?

Arame : vous voulez savoir les difficultés auxquelles sont confrontés les enfants Talibés qui passent le plus clair de leur temps dans la rue à traîner par ci et par là à la recherche de l'aumône ?

Falilou Bâ : Oui, les difficultés mais surtout les dangers, les risques qu'encourent les enfants Talibés qui passent le plus clair de leur temps dans la rue à traîner par ci et par là à la recherche de l'aumône ?

Arame : Dans le passé, les enfants Talibés plus âgés se mettaient à battre et à maltraiter les enfants Talibés plus petits qu'ils rencontraient dans la rue. Mais cela est révolu car les enfants ne sont plus confiés à des marabouts de Daaras mais sont maintenus dans leurs maisons qu'ils ne sortent que pour aller apprendre le Coran au niveau du Daara du village et rentrer chez eux et aller travailler aux champs au moment requis et retourner aussitôt chez eux. Donc ils ne restent aucun moment dans la rue en train de traîner jusqu'à risquer quoi que ce soit.

Falilou Bâ : Mais vous dites que lorsque les enfants Talibés étaient confiés dans le passé à des marabouts de Daaras hors du village et passaient du temps dans la rue en train de mendier, ils vivaient des souffrances et étaient victimes de maltraitances ?

Arame : Oui je confirme que dans le passé lorsque les enfants Talibés traînaient dans la rue par ci et par là à la recherche de l'aumône, les autres plus grands leur faisaient subir des maltraitances. Pour exemple lorsque les enfants Talibés les plus petits mendiaient jusqu'à disposer de charité, les enfants les plus grands les dépouillaient de leur aumône et à cet effet ils n'osaient plus rentrer au Daara les mains vides de peur

d'être puni par le marabout qui attendaient d'eux la somme journalière qu'il leur avait exigée. Mais j'avoue que toutes ces maltraitances que subissaient les enfants mendians dans la rue sont aujourd'hui révolues dans le village de Djérie Kao.

Falilou Bâ : Mais dites-moi, dans le passé qui prenait en charge les enfants Talibés en termes de santé, de nourriture, d'habillement dans les Daaras ?

Arame : Dans le passé, c'est le marabout du Daara qui prenait en charge les enfants Talibés en termes de santé, de nourriture, d'habillement dans les Daaras.

Falilou Bâ : Dans le passé, le marabout parvenait-il à prendre en charge correctement les besoins de ces enfants Talibés en termes de santé, de nourriture, d'habillement dans les Daaras ?

Arame : Certainement que non ; le marabout ne pouvait pas dans le passé prendre en charge correctement les besoins de ces enfants Talibés en termes de santé, de nourriture, d'habillement dans les Daaras ; c'était très difficile pour lui d'y arriver même s'il le voulait sans doute. Pour la simple raison que si le marabout a, à sa charge, 30 enfants ou au bas mot 20 enfants sans pour autant disposer de moyens, alors il est évident qu'il ne saurait faire face aux besoins de ses enfants Talibés en termes de santé, de nourriture, d'habillement. Ainsi, certains de ces enfants Talibés se retrouvent à marcher pieds nus, à porter des haillons, et j'en passe. Mais cet état de fait n'est plus de cours dans le village car aujourd'hui même si le parent confie son enfant au marabout du Daara, cela ne l'empêche qu'à chaque occasion qu'il lui achète des chaussures et aussi de lui payer des boubous.

Falilou Bâ : Dans ce village, lorsque les parents confient leurs enfants à des marabouts, qu'adviennent-ils ? Autrement dit, ces enfants confiés demeurent-ils, sont-ils maintenus par les marabouts dans le village ou bien ils vont... ?

Arame : (elle ne laisse pas l'interviewé terminer sa question et elle ne semble pas comprendre le sens de la question au regard de sa réponse) Les enfants Talibés confiés au marabout vont alors rentrer chez eux.

Falilou Bâ : Ce que je veux savoir est qu'une fois que le parent confie l'enfant au marabout, où est-ce que ce dernier amène l'enfant pour la plupart du temps ?

Arame : Où est-ce que marabout amène l'enfant qui lui est confié ? Il va leur transmettre des connaissances, à ce que je sache ?

Falilou Bâ : Le marabout retient les enfants qui lui sont confiés dans le village ou bien les transfère-t-il hors du village comme dans les centres urbains comme Dakar, Thiès... ?

Arame : Certes ici dans le village, nous rencontrons des marabouts qui amènent ailleurs les enfants qui leur sont confiés, mais il faut reconnaître qu'il s'agit d'un nombre très insignifiant. Ces derniers ont l'habitude d'amener les enfants qui leur sont confiés dans les centres urbains comme à Kaolack. Le fait est que les marabouts amènent les enfants pendant la saison sèche dans les centres urbains pour y passer cette période où au village il n'y a pas d'agriculture qui est la principale activité pour ne pas dire la seule activité. Mais, ils les ramènent pendant la saison des pluies comme à cette période-ci où tous les enfants qui étaient partis avec leurs marabouts sont revenus pour s'adonner aux travaux champêtres ; et ceci jusqu'à la fin de l'hivernage avant qu'ils ne reprennent le chemin des centres villes pour y passer la saison sèche et ainsi de suite. Encore une fois ce n'est pas tous les marabouts de Daaras du village qui s'adonnent à cette pratique mais seulement un petit nombre d'entre eux.

Sémou Sow : Lorsque les enfants Talibés sont amenés à Kaolack, à quelles activités se livrent-ils là-bas ? Vous qui êtes les parents qui confient vos enfants à des marabouts qui les amènent hors du village, savez-vous à quoi sont-ils employés là-bas ?

Arame : Ils nous disent que lorsqu'ils amènent à nos enfants que nous leur avons confiés dans les centres villes au cours de la saison sèche, c'est pour les faire étudier le Coran là-bas. Voilà le discours qu'ils nous servent.

Falilou Bâ : La question de savoir à quelles activités se livrent vos enfants qu'ils ont amenés à Dakar après que vous les leur avez confiés, c'est au marabout que vous lui posez. Et, alors c'est le marabout qui vous donne la réponse comme quoi que dans les centres villes, pendant la saison sèche, les enfants Talibés étudient le Coran ? C'est comme cela que vous procédez pour avoir la réponse ?

Arame : C'est cela même ; c'est bien sûr au marabout que nous avons confié à notre enfant et qu'il a amené dans les centres urbains pendant la saison sèche à qui nous posons la question de savoir à quelles à quelles activités se livrent les enfants là-bas. Et c'est aussi eux qui nous répondent que nos enfants apprennent le Coran dans ces lieux.

Mamadou Dramé : (Chef du projet de lutte contre la mendicité des enfants de Symbiose) : Arrive-t-il que, vous parents qui aviez confié vos enfants à des marabouts qui les ont amenés dans les centres urbains pendant la saison sèche, que vous alliez les rendre visite sur place pour s'enquérir de leur situation ?

Arame : Bien sûr qu'il nous arrive à l'occasion des Gamou (les nuits du Prophète Mahomet P.S.L) célébrées à Médina Baye à Kaolack, que nous parents qui avons confié nos enfants à des marabouts qui les ont amenés dans les centres urbains pendant la saison sèche, nous en profitons pour leur rendre visite et s'enquérir de leur situation. Mais, il se trouve qu'à chacune de ces occasions, nous trouvons nos enfants, exclusivement, en train d'apprendre le Coran ; et ceci durant toute la durée de notre séjour à Kaolack.

Falilou Bâ : Donc si je comprends bien, votre déplacement n'a pas été fait exprès pour rendre visite à vos enfants qui est secondaire, mais c'est plutôt cette célébration religieuse du Gamou qui en est la motivation première.

Arame : Certes, notre déplacement à Kaolack où sont amenés nos enfants par les marabouts qu'on les a confiés n'a pas été fait exprès pour leur rendre visite, mais nous ne manquons jamais cette occasion pour aller les voir quand même. Toutefois, il faut reconnaître qu'hormis ces occasions, il y a tout de même des parents parmi ceux qui ont confié leurs enfants à des marabouts qui les ont amenés à Kaolack qui vont justement de temps en temps exprès à Kaolack uniquement pour les voir et s'enquérir de leur situation ; mais aussi pour voir s'ils apprennent effectivement le Coran ou non.

Falilou Bâ : Dans quelles conditions ces parents-là qui ont confié leurs enfants à des marabouts qui les ont amenés dans les centres urbains trouvent-ils ces derniers ? Ils les surprennent en train d'apprendre le Coran ou non ?

Arame : Oui, les parents qui ont confié leurs enfants à des marabouts qui les ont amenés dans les centres urbains les surprennent entrain d'apprendre le Coran, lors de leurs visites inopinées.

Falilou Bâ : Quelles sont les catégories d'enfants confiés à des marabouts que ces derniers ont l'habitude d'amener à Kaolack ; il s'agit des enfants de quelle tranche d'âge, les benjamins ou les minimes ?

Arame : Les marabouts à qui les parents ont confié leurs enfants ont l'habitude d'amener dans les centres urbains pendant la saison sèche plutôt les enfants minimes qui ont aux environs 6 ans. Mais ils ont souvent peur d'amener les benjamins de peur qu'ils soient victimes d'accidents de voitures dans la rue, raison pour laquelle ils préfèrent les laisser ici au village.

Falilou Bâ : Grâce aux séances d'information, de sensibilisation et de formation conduites par l'ONG Symbiose à votre attention auprès de vous pour lutter contre les phénomènes du confiage des enfants, des Daaras itinérants, la mendicité des enfants Talibés, avez-vous acquis de nouvelles connaissances et vu vos attitudes sur ces questions positivement évoluer ?

Arame : Bien sûr que nous avons acquis de nouvelles connaissances et nous avons vu nos attitudes positivement évoluer sur la question des phénomènes du confiage des enfants, des Daaras itinérants, la mendicité des enfants Talibés grâce aux séances d'information, de sensibilisation et de formation conduites par l'ONG Symbiose à notre endroit. D'ailleurs à la lumière de ces stratégies d'éveil, les populations font de leur mieux pour que leurs enfants ne mendient pas ; ne traînent pas dans les rues. Et même, de manière parfois plus drastique, les parents préfèrent amener avec eux leurs enfants et non les laisser tout seuls, le court temps d'aller aux champs et rentrer à la maison, à cause de toutes les nouvelles formes de dangers que connaît actuellement le monde comme le vol des enfants qui se pratiquent facilement avec les enfants villageois qui, parce qu'ils sont peu éveillés, constituent des proies faciles que les malfaiteurs parviennent facilement à tromper avec de simple bonbons offerts en guise d'appâts.

Falilou Bâ : Depuis que vous avez acquis de nouvelles connaissances et que vous avez vu vos attitudes positivement évoluer sur la question des phénomènes du confiage des enfants, des Daaras itinérants, la mendicité des enfants Talibés grâce aux séances d'information, de sensibilisation et de formation conduites par l'ONG Symbiose à notre endroit, avez-vous posé des actes en faveur de la lutte contre les phénomènes cités supra. Des actes qui peuvent correspondre à :

- organiser des séances d'information, de sensibilisation et de formation à l'endroit de parents sur les phénomènes de confiage des enfants, des Daaras itinérants, de la mendicité des enfants Talibés ; ou bien
- octroyer des aides et appuis aux Daaras pour que ces derniers ne soient pas dans le dénuement qui pourrait les pousser à ne pas soumettre leurs enfants Talibés à la mendicité.

Arame : Bien sûr que nous posons des actes en faveur de la lutte contre les phénomènes de confiage des enfants, des Daaras itinérants, de la mendicité des enfants Talibés. Au retour de chaque rencontre organisée par l'ONG Symbiose sur ces questions, nous organisons des réunions de démultiplication des informations reçues à ces occasions en termes de recommandations, d'interdits. En outre, si des aides et appuis sont destinés aux Daaras de la localité au cours de ces rencontres, nous les mettons aussi à leur disposition.

Sémou Sow : J'aurai bien aimé que l'on revienne sur la notion de parent. Selon vous, qui considérerez-vous comme un parent ?

Arame : Dans mon entendement, le parent est le géniteur de l'enfant.

Sémou Sow : Le géniteur de l'enfant, vous avez-dit ?

Arame : C'est cela même, selon moi est parent de l'enfant son géniteur.

Sémou Sow : Quels sont les devoirs du parent vis-à-vis de son enfant ?

Arame : Selon moi, si le parent a un enfant dont il s'occupe jusqu'à ce qu'il atteigne l'âge d'acquérir des connaissances, alors il doit lui garantir une instruction en le confiant à quelqu'un qui va lui inculquer des connaissances, l'éduquer et aussi l'initier au travail car dans cette vie, est inutile celui qui n'a pas été initié au travail, la personne qui n'est pas initiée au travail. Donc le parent doit assurer à son enfant une instruction, lui inculquer la notion de travail et aussi lui apprendre l'école de la vie. Ainsi quand il vous revient grand, vous l'orientez alors dans des créneaux avantageux pour lui ; d'autant plus qu'une fois que l'enfant a été éduqué et ouvert à la vie, il devient facile de prendre soin de lui car il comprend alors beaucoup de choses déjà que vous n'avez pas besoin de lui dire.

Falilou Bâ : À partir de quel âge, vous, parent, vous commencez à soumettre l'enfant au travail ?

Arame : C'est lorsque l'enfant atteint l'âge de 7 ans que nous parents nous commençons à initier l'enfant au travail. Les activités auxquelles l'enfant est affecté est souvent la recherche de bois de chauffe et aussi le tirage des animaux de trait au moment des travaux champêtres.

Falilou Bâ : Vous arrive-t-il en tant que parent de soumettre vos enfants à des travaux lucratifs dans le but de gagner de l'argent (exploitation économique) ?

Arame : Bien que sûr non. Nous parents, nous ne soumettons pas à notre enfant à des travaux lucratifs car nous sommes conscients que si l'enfant est trop tôt habitué à l'argent, il peut alors s'adonner à des actes illicites. Pour preuve si il est exigé à l'enfant un certain montant à rapporter, s'il ne parvient pas à mobiliser la somme qui lui demandée, il peut se retrouver à voler. Or s'il se met à voler alors qu'il est encore enfant, cela va devenir un vice qu'il va perpétuer même lorsqu'il sera grand.

Sémou Sow : N'y'a-t-il pas dans le village des parents commerçants au niveau du marché qui ont l'habitude de demander à leur enfant de les remplacer de temps en temps au niveau de leur lieu de travail pour vendre ?

Arame : Non, les parents du village, commerçants au niveau du marché, n'ont pas pour habitude de demander à leur enfant de les remplacer de temps en temps au niveau de leur lieu de travail pour vendre.

Sémou Sow : Cette pratique a-t-elle existé dans le passé dans le village ou bien elle n'a jamais existé dans le village ?

Arame : Une telle pratique n'a jamais existé dans le village ; en tout cas je ne l'ai pas observée depuis que je suis venue dans le village. Ici les enfants ne sont pas employés à cela mais ils sont plutôt employés à apprendre le Coran et à assumer des travaux champêtres.

Falilou Bâ : Au marabout de Daara à qui le parent confie son enfant, quels sont ses devoirs vis-à-vis de l'enfant ; qu'est-ce que vous, en tant que parent, vous attendiez de lui en lui confiant votre enfant ?

Arame : On s'attend à ce que le marabout inculque à l'enfant qui lui est confié des connaissances, qu'il prenne soin de lui et aussi qu'il lui prodigue une bonne éducation.

Falilou Bâ : Est-ce le cas des maîtres coraniques que vous trouvez ici dans la zone honorent leurs devoirs vis-à-vis des enfants que les parents leur ont confiés dans le sens qu'il leur inculque des connaissances, qu'il prenne soin d'eux et aussi qu'il leur prodigue une bonne éducation ?

Arame : Les marabouts de Daara de la zone assument bel et bien leurs responsabilités vis-à-vis des enfants que les parents leur ont confié en ce qu'ils leur inculquent des connaissances, qu'ils prennent soin d'eux et aussi qu'ils leur prodiguent une bonne éducation.

Bassembo Badji : De la même façon que la question qui vous a été posé à propos de parents qui soumettraient leurs enfants à des travaux lucratifs, n y a t-il pas de marabouts de Daaras qui soumettent les enfants que leurs parents leur ont confié à des travaux lucratifs ou autrement dit à une exploitation économique ?

Arame : Des marabouts de Daaras qui soumettent les enfants que leurs parents leur ont confié à des travaux lucratifs ou autrement dit à une exploitation économique n'existent pas dans ce village (Djéri Kao) car ici les enfants Talibés ne mendient pas et ils ne s'occupent pas non plus à d'autres formes de travaux lucratifs comme chercher du bois de chauffe destiné à la vente.

Falilou Bâ : Quand est-ce que le fait que les marabouts soumettent les enfants que leurs parents leur ont confié à des travaux lucratifs ou autrement dit à une exploitation économique n'existent plus dans le village, ou cela n'a jamais existé dans le village ?

Arame : En tout cas même si le fait que les marabouts soumettent les enfants que leurs parents leur a confié à des travaux lucratifs ou autrement dit à une exploitation économique a eu à exister dans le passé ici dans le village, il faut dire qu'aujourd'hui ce phénomène n'existe plus ici depuis longtemps alors et les enfants Talibés du village ne mendient pas. Toutefois, il arrive que des enfants Talibés venant d'ailleurs comme de la ville viennent mendier jusqu'ici et alors si nous avons du mil ou de l'arachide, nous leur en faisons don. Mais encore une fois nos enfants Talibés du village ne sortent pas du tout pour s'adonner à la mendicité ; ils ne sortent pour aller nulle part sauf pour se rendre aux champs s'adonner à des activités agricoles ou aller chercher du bois qui leur sert d'éclairage pour apprendre le Coran.

Mamadou Dramé : (Chef du projet de lutte contre la mendicité des enfants de Symbiose) : Quand elle parle d'enfants Talibés qui viennent des villes pour venir mendier ici dans le village de Djéri Kao, elle fait allusion à la situation où les enfants Talibés étant nombreux à Médina Sabakh (chef lieu de la commune) désertent le lieu à cause de la forte concurrence entre eux et aussi du fait que les populations d'ici (le village) sont plus généreuses que celles de Médina Sabakh (la commune). Ainsi, lorsque ces enfants Talibés se réveillent, chacun cible un village où il se rend pour mendier, étant entendu qu'il y a plus de solidarité agissante dans ces genres de village que dans les communes villageoises.

Sémou Sow : Chaque enfant Talibé a, en quelque sorte, un tuteur dans un village prêt à prendre en charge tes besoins quand vous allez le voir.

Mamadou Dramé : (Chef du projet de lutte contre la mendicité des enfants de Symbiose) : Encore une fois, les villages sont plus généreux que les villes dans la zone, pour ce qui de faire de l'aumône et des actions de charité.

Falilou Bâ : Donc, si je comprends bien il n'existe pas ici à Djéri Kao des enfants Talibés du village qui s'adonnent à la mendicité ? Au contraire, ils passent tout leur temps à apprendre le Coran dans les Daaras ?

Arame : C'est cela même, ici à Djéri kao il n'existe pas des enfants Talibés du village qui s'adonnent à la mendicité ; au contraire, ils passent tout leur temps à apprendre le Coran dans les Daaras.

Falilou Bâ : Á propos des Daaras du village, comment se présentent-ils au niveau de leurs conditions d'hébergement ?

Arame : Vous voulez savoir comment se présentent les Daaras au niveau de leurs conditions d'habitation ?

Falilou Bâ : C'est cela même, est-ce que le Daara dispose de toutes les commodités dont aurait besoin l'enfant Talibé en termes de lits pour le couchage, de confort de vie ?

Arame : Oui, il y a des Daaras qui ont des chambres où dorment les enfants Talibés ; toutefois lorsqu'il s'agit d'apprendre le Coran, ils le font assis à même par terre sur des sacs d'emballage vides qui sont utilisés à l'occasion.

Mamadou Dramé : (Chef du projet de lutte contre la mendicité des enfants de Symbiose) : Dans les Daaras où dorment les enfants Talibés ?

Arame : Il y a certains des enfants Talibés qui dorment sur des lits.

Falilou Bâ : En général, les enfants Talibés dorment à combien dans une même chambre ?

Arame : Il y a des chambres à 3 lits et d'autres à 2 lits. Cela dépend ; au *prorata* du nombre d'enfants Talibés dans le Daara sera installé un nombre de lits correspondant à cette capacité.

Falilou Bâ : Est-ce que le Daara dispose de commodités comme l'électricité, l'eau et j'en passe.

Arame : (Avec un rire amusé et gêné par mon ignorance) De l'électricité, le village n'est pas encore branché au réseau ; mais pour l'eau le Daara en dispose.

Sémou Sow : Qu'en est-il pour la restauration des enfants Talibés au niveau du Daara ?

Arame : La restauration des enfants « talibés » vous dites ?

Falilou Bâ : Oui, tout ce qui a trait à la nourriture, de quoi se nourrissent les enfants Talibés ?

Arame : Á ce que je sache, ils mangent la même nourriture qui est servie à leurs marabouts. Plus de régime particulier comme dans le passé où il était préparé pour les enfants Talibés de la bouillie en régime spécial, mais actuellement tout cela est révolu. Aujourd'hui, s'il est préparé du riz dans le Daara pour le déjeuner, les enfants Talibés y mangent en même temps que le marabout de même que si c'est le couscous qui est au menu du dîner ; cela va même jusqu'à ce qui est du café qui est servi dans le Daara, l'enfant Talibé reçoit sa tasse de la même manière que si c'est du thé.

Falilou Bâ : Qui prend en charge la nourriture des enfants Talibés du Daara ?

Arame : Bien sûr que c'est le marabout du Daara qui prend en charge la nourriture des enfants Talibés.

Falilou Bâ : Comment le marabout du Daara parvient-il à prendre en charge à lui seul la nourriture de les enfants Talibés ?

Arame : Grâce à ses champs et aux récoltes tirées des activités agricoles, le marabout parvient à lui seul à prendre en charge la nourriture de les enfants Talibés.

Mamadou Dramé : (Chef du projet de lutte contre la mendicité des enfants de Symbiose) : Les parents qui ont confié leurs enfants aux marabouts des Daaras ne viennent-ils pas en aide aux marabouts dans la prise en charge des enfants Talibés ?

Arame : Il arrive que certains parents qui ont les moyens et qui sont généreux viennent parfois en aide aux marabouts à qui ils ont confié leurs enfants dans la prise en charge des enfants Talibés. Mais, il n'est pas de tradition ici que les parents qui ont confié leurs enfants aux marabouts de Daara lui viennent en aide dans la prise en charge des enfants Talibés ; ils incombent plutôt aux marabouts de prendre en charge leurs enfants Talibés. Même si en tant que parent ayant confié votre enfant à un marabout, vous pouvez toujours accorder une aide ou un appui aux marabouts en guise de contribution pour lui alléger les charges des enfants Talibés qui pèsent sur lui ; si bien sûr vous en avez les moyens et que votre générosité vous le dicte.

Falilou Bâ : Est-ce que vous, en tant que mères des enfants, vous ne vous êtes pas donné des responsabilités à assumer un certain nombre de charges vis-à-vis de vos enfants que vous avez confié à des marabouts de Daaras ?

Arame : Bien sûr qu'en tant que parents, nous avons pris la responsabilité sur nous d'assumer un certain nombre de charges vis-à-vis de notre enfant confié au marabout de Daara. Pour exemple, il nous arrive parfois d'acheter du savon que nous envoyons à la mère de Talibé de notre enfant pour qu'elle puisse lui laver ses habits, de même lorsque nous avons un peu d'argent, nous achetons de beaux habits que nous envoyons aussi à nos enfants dans le Daara ainsi que des chaussures. Quand nous voyons quelqu'un qui se rend dans le Daara où se trouve notre enfant, nous ne manquons pas de préparer des arachides grillées ou du couscous séché que nous lui envoyons ; voilà un certain nombre d'aides et d'appui que nous mettons à la disposition de nos enfants confiés à des marabouts de Daaras hors du village.

Falilou Bâ : En ce qui vous concerne, avez-vous bénéficié de séances d'information, de formation, de sensibilisation, de la part de l'ONG Symbiose en faveur de la lutte contre les phénomènes de confiage des enfants, de Daaras itinérants, de mendicité des enfants Talibés ?

Arame : Oui, j'ai eu à bénéficier de séances d'information, de sensibilisation, de formation, de la part de l'ONG Symbiose en faveur de la lutte contre les phénomènes de confiage des enfants, de Daaras itinérants, de mendicité des enfants Talibés.

Sémou Sow : Á combien de reprises avez-vous bénéficié de la part de l'ONG Symbiose de séances d'information, de sensibilisation, de formation, de la part de l'ONG Symbiose en faveur de la lutte contre les phénomènes de confiage des enfants, de Daaras itinérants, de mendicité des enfants Talibés ? Si en vous faites une estimation.

Arame : J'ai eu à participer à 3 ou 4 reprises à des séances d'information, de sensibilisation, de formation, de la part de l'ONG Symbiose en faveur de la lutte contre les phénomènes de confiage des enfants, de Daaras itinérants, de mendicité des enfants Talibés.

Falilou Bâ : Les séances d'information, de sensibilisation, de formation, conduites de la part de l'ONG Symbiose à votre profit ont toutes porté sur la lutte contre les phénomènes de confiage des enfants, de Daaras itinérants, de mendicité des enfants Talibés ?

Arame : Oui; toutes les séances d'information, de sensibilisation, de formation, conduites par l'ONG Symbiose à notre profit ont toutes porté sur la lutte contre les phénomènes de confiage des enfants, de Daaras itinérants, de mendicité des enfants Talibés.

Sémou Sow : Au sortir des séances d'information, de sensibilisation, de formation, conduites par l'ONG Symbiose à votre profit portant toutes porté sur la lutte contre les phénomènes de confiage des enfants, de Daaras itinérants, de mendicité des enfants Talibés ; quelles conduites (actes) vous avez adoptées ?

Arame : Au sortir des séances d'information, de sensibilisation, de formation, conduites par l'ONG Symbiose à notre profit portant toutes sur la lutte contre les phénomènes de confiage des enfants, de Daaras itinérants, de mendicité des enfants Talibés, nous ns somme évertuée à suivre scrupuleusement les recommandations qui ont été formulées. Certes, j'essayais dans le passé à agir suivant les recommandations mais après les séances d'information, de sensibilisation, de formation, j'ai redoublé d'efforts dans ce sens. D'autant que le projet m'a permis de me renforcer en moyens au point que j'ai aujourd'hui des dispositions avec lesquelles je peux soutenir ma famille que je n'avais pas forcément avant.

Bassembo Badji : Pouvez-vous nous dire plus sur ces dispositions que le projet vous a donné les possibilités d'acquérir et que vous n'aviez pas avant ?

Arame : Avant le projet, je ne pouvais pas à chaque que je le souhaitais venir en aide à mes enfants confiés à des marabouts de Daaras hors du village en termes d'achat d'habit, de chaussures. Mais depuis l'avènement du projet et les possibilités qu'il m'a offerte, je parviens de temps à autres à lui acheter des habits, des chaussures et même parfois je prépare du couscous sec à lui envoyer ou encore des arachides grillées ou un mélange de couscous et de sucre Mbouraké etc.

Sémou Sow : Toutes les actions que vous entreprenez telles, acheter de temps à autres des habits, des chaussures et même parfois préparer du couscous sec ou encore des arachides grillées ou un mélange de couscous et de sucre (Mbouraké) etc. sont destinées à tes propres enfants. Mais au-delà de tes enfants avez-vous posé des actes concrets pour lutter contre la mendicité des autres enfants Talibés dans la zone ?

Arame : Pour ce qui est des autres enfants Talibés, tout enfant que je rencontre en train de mendier, je lui donne de l'aumône. Lorsqu'il arrive parfois que des enfants Talibés en provenance de Médina Sabakh viennent vers moi, je leur octroie des kilogrammes de mil et de riz à partir de mon grenier.

Falilou Bâ : Mais est-ce que personnellement vous avez eu l'occasion de poser des actes concrets en faveur de la lutte contre les phénomènes de confiage des enfants, des Daaras itinérants, de la mendicité des enfants Talibés ?

Arame : Non, je n'ai pas encore eu à poser des actes concrets en faveur de la lutte contre les phénomènes de confiage des enfants, des Daaras itinérants, de la mendicité des enfants Talibés. Même si je dois dire que je donne de l'aumône à tout enfant mendiant que je rencontre.

Sémou Sow : Mais vous reconnaissez que vous n'avez pas encore eu à poser des actes concrets en faveur de la lutte contre les phénomènes de confiage des enfants, des Daaras itinérants, de la mendicité des enfants Talibés ; comme organiser une séance d'information, de sensibilisation et de formation à l'endroit de parents qui seraient tentés de confier leurs enfants à des marabouts de Daaras hors du village. Mais êtes-vous prête si vous en avez l'occasion de poser des actes dans ce sens ?

Arame : Bien sûr que quand j'en aurai l'occasion, je suis prête à poser des actes en faveur de la lutte contre les phénomènes de confiage des enfants, des Daaras itinérants, de la mendicité des enfants Talibés ?

Mamadou Dramé : (Chef du projet de lutte contre la mendicité des enfants de Symbiose) : Pour ce qui est des actes que pourriez poser en faveur de la lutte contre les phénomènes de confiage des enfants, des Daaras itinérants, de la mendicité des enfants Talibés, il y a le fait d'organiser organiser une séance d'information, de sensibilisation et de formation à l'endroit de parents qui seraient tentés de confier leurs enfants à des marabouts de Daaras hors du village.

(Arame donne des consignes à d'autres personnes dans la maison pour amener d'autres bancs pour asseoir car certaines personnes sont debout. Au même moment Sémou Sow et moi-même nous discutons en bas. L'interview est interrompue pendant un laps de temps.)

Sémou Sow : Comme vous le savez, la discussion est scindée en deux parties ; une première partie sera un entretien individuel comme nous venons de le faire avec vous et la deuxième partie sera organisée sous forme de *focus groupe* où seront regroupées plusieurs personnes. Maintenant nous allons nous entretenir avec une autre personne au moment que vos, vous patientez pour pouvoir participer au *focus groupe* qui sera organisé tout à l'heure.

Arame : Oui, je suis d'accord.

Falilou Bâ : Mais dites-moi, avez-vous un enfant qui est confié hors du village ?

Arame : Oui, j'ai un enfant qui est confié ; mais il s'agit d'une fille qui est confiée hors du village.

Sémou Sow : Il s'agit d'une de vos filles qui est confiée hors du village ? Vous dites ; elle est élève ?

Arame : Oui, elle est élève mais dans une école arabe plutôt.

Sémou Sow : Où est-ce qu'elle est confiée pour faire ses humanités ?

Arame : Ma fille est confiée à mon grand-frère et se trouve en Casamance.

Falilou Bâ : Les Daaras qui se trouvent ici à Djéri Kao sont-ils des Daaras traditionnels ou il s'agit d'autres formes de Daaras ?

Arame : Les Daaras qui se trouvent ici à Djéri Kao sont différents des Daaras traditionnels.

Falilou Bâ : Les Daaras ici à Djéri Kao relèvent d'un autre type de Daara différent des Daaras traditionnels ? Il s'agit plutôt de Daaras où les enfants Talibés restent dans le Daara et ne s'adonnent pas à la mendicité ; ils se consacrent uniquement à l'apprentissage du Coran.

Mamadou Dramé : (Chef du projet de lutte contre la mendicité des enfants de Symbiose) : Pour ce qui est du type de Daara qui se trouve ici à Djéri Kao, il s'agit d'un de leurs oncles vivant à Dakar et qui est très riche qui a pris l'initiative d'implanter un Daara dans le village. Avec ses propres moyens, il prend toutes les charges liées au Daara dans le but qu'aucun enfant Talibé ne s'adonne plus à la mendicité. À cet effet, il n'y a qu'un marabout qui a, à ce jour, amené les enfants qui sont confiés par les parents en dehors du Village. Il demande aux populations de discuter avec un marabout jusqu'à tomber d'accord avec lui sur le montant de son paiement, surtout pendant la saison sèche qui est le moment le plus propice pour l'enseignement coranique car il n'y a pas les activités champêtres dans le village ; et

lui il va s'en acquitter totalement. Chaque année, il procède de la sorte et se charge de la rémunération des deux marabouts engagés car le Daara compte deux classes.

Falilou Bâ : Dans ce Daara, les enfants Talibés y séjournent toute la durée de leur apprentissage ou bien, ils y vont seulement pour apprendre et à la fin des cours ils rentrent chez eux ?

Arame : Dans le Daara du village, les enfants Talibés y vont seulement pour suivre leur apprentissage et rentrent chez eux à la fin des classes. Par ailleurs, même pour ce qui est de la période des pluies, notre bienfaiteur s'était engagé à payer un marabout pour enseigner les enfants Talibés mais c'est les populations du village qui ont décliné son offre estimant que pour la période hivernale, valait mieux laisser les enfants libres des cours et aller aux champs afin d'être initié aux activités agricoles et apprendre ainsi le travail. C'est la raison pour laquelle si les enfants Talibés apprennent pendant toute la saison sèche, lorsque tombent les premières pluies, le Daara ferme ses portes pour permettre à ce que les enfants Talibés puissent s'adonner aux travaux champêtres ; et durant toute la période des enseignements dans le Daara, il se charge de payer les marabouts qui dispensent les enseignements. Tout enfant du village qui sait parler est ainsi inscrit d'office dans le Daara ; un des marabouts charge de la classe des tous petits et un autre se charge de la classe des grands.

Falilou Bâ : Si je comprends bien, c'est le bienfaiteur qui prend en charge les enfants Talibés en termes de nourriture, d'habillement... ?

Arame : Non, le bienfaiteur ne prend pas en charge les enfants Talibés en termes de nourriture, d'habillement... car il ne s'agit pas d'un Daara internat mais ici les enfants Talibés rentrent chez eux chaque jour à la fin des classes. Lui, il ne prend en charge que la rémunération des marabouts qui enseignent aux enfants Talibés. Mais aussi, à l'heure de fermeture du Daara, il est organisé une séance de récital de Coran pour jauger le niveau des enfants Talibés sous forme d'une grande conférence publique. Á cette occasion aussi, c'est le bienfaiteur qui s'occupe de tout en termes des repas et de tout ce dont ont besoin les enfants Talibés. Á cette occasion, il n'est sollicité de la part de la mère que l'aumône à donner lorsque vient le tour de son

enfant pour réciter et, au père, il est demandé de s'occuper de l'habillement de l'enfant pour la fête.

Falilou Bâ : Merci beaucoup Madame, pouvez-vous me rappeler votre nom ?

Arame : Je me nomme Arame Touré.

Mamadou Dramé : (Chef du projet de lutte contre la mendicité des enfants de Symbiose) qui était un peu à côté et qui suivait l'entretien veut alors reprendre la parole pour se lancer sur des explications au moment où Arame est en train de parler avec quelqu'un d'autre. Mais, nous arrêtons Dramé en lui disant que nous aurions un entretien avec lui après et qu'il peut alors revenir sur tout ce qu'il voudra nous dire à cet instant.

Falilou Bâ : Madame Arame, puis-je savoir si vous avez un enfant dans le Daara du village ?

Arame : oui, j'ai un enfant qui est inscrit dans le Daara du village.

Falilou Bâ : Est-ce que vous me donnez la permission d'enregistrer notre entretien et d'utiliser l'enregistrement dans nos recherches ?

Arame : Oui, je vous donne la permission d'enregistrer notre entretien et d'utiliser l'enregistrement dans nos recherches.

Falilou Bâ : Est-ce que vous nous donnez la permission de prendre des photos que nous pourrions utiliser dans le cadre de nos recherches ?

Arame : Oui, je vous donne la permission de prendre des photos que vous pourriez utiliser dans le cadre de nos recherches.

Falilou Bâ : Est-ce que vous nous donnez la permission de mentionner votre nom dans nos recherches ?

Arame : Oui, je vous donne la permission de mentionner mon nom dans vos recherches.

Les gens qui étaient à côté nient de demande de permissions que j'exprime et des acceptations que me fournit Arame. Et Dramé (chef de projet) la taquine sur le ton du cousinage à plaisanterie entre Dramé et Touré en lui lançant :

Mamadou Dramé : (Chef du projet de lutte contre la mendicité des enfants de Symbiose) : Arame est une personne bien mais c'est seulement son nom de famille qui gâche tout ?

Arame réplique : Ah, Touré est un joli nom et en plus c'est la famille Touré qui vous a reçu en hôte.

Falilou Bâ : Est que vous pouvez apposer votre signature ici sur la feuille qui atteste les permissions que vous nous avez accordé.

Alors, Arame appose sa signature.

Entretien individuel avec Lobé de Djéri Kao

Falilou Bâ : Avez-vous un fils qui est enfant Talibé dans les Daaras ?

Lobé : Oui, j'ai un fils qui est enfant Talibé dans les Daaras.

Falilou Bâ : Nous vous demandons la permission d'enregistrer l'entretien que nous avons avec vous ? Comme nous vous venons de le faire avec Arame, la précédente femme avec qui nous nous sommes entretenu.

Lobé : (elle se contente de rire, un rire amusé)

Sémou Sow : Lobé n'a encore toujours encore rien dit.

Une personne qui vient d'entrer dans la maison nous adresse des salutations auxquelles tout le monde répond ; et il y a la une pause avant qu'on ne revienne à notre entretien.

Bassembo Badji : Parmi les raisons pour lesquelles nous sollicitons l'enregistrement, il y a surtout le fait qu'une fois à la maison et à tête reposée, nous puissions le réécouter mot par mot et l'analyser en profondeur. Car comme vous le savez, avec le discours oral seulement beaucoup de paroles vont s'échapper et se perdre.

Lobé : C'est bon, je vous donne la permission d'enregistrer notre entretien.

Falilou Bâ : Etant entendu que nous menons des recherches qui vont nous conduire à utiliser les différentes informations recueillies, nous vous demandons alors la permission de pouvoir citer votre nom en cas de besoin dans notre étude ?

Lobé : Je vous donne la permission de pouvoir citer mon nom en cas de besoin dans votre étude.

Falilou Bâ : Etant donné que vous me donnez la permission de pouvoir citer mon nom en cas de besoin dans mon étude, je vous prie alors d'apposer ma signature sur cette fiche pour marquer votre adhésion.

Au moment où Lobé est en train d'apposer sa signature sur la fiche de permission établie à cette occasion, Sémou Sow fait une plaisanterie qui égaye l'atmosphère.

Sémou Sow : *(Pour rire)* Une signature sans argent à la clé.

Et toute l'assemblée éclate de rire à la blague de Sémou Sow.

Falilou Bâ : Nous sommes aujourd'hui là pour avoir une discussion sur...

Il y a beaucoup de bruits qui perturbent l'entretien et je suis obligé de solliciter le silence autour de moi et mon interviewée ; et pour cela j'interpelle Sémou Sow qui discute avec d'autres personnes à côté de nous.

Falilou Bâ : Sémou, Sémou ; pardon pour le bruit.

Sémou Sow : Allez ; vas-y !

Falilou Bâ : Pour votre information Lobé, nous sommes des enseignants-chercheurs basés à Dakar qui travaillent avec l'ONG Symbiose sur la question des enfants en général. Nous sommes venus aujourd'hui ici pour avoir une discussion avec vous sur les phénomènes de confiage des enfants, de Daaras itinérants, de la mendicité des enfants Talibés.

Lobé : D'accord (sur un ton très timide).

Falilou Bâ : Étant donné que l'ONG Symbiose a eu à organiser ici un certain nombre de séances d'information, de sensibilisation et de formation au profit des populations, dont vous personnellement, nous voulons au travers de cet entretien mesurer leurs effets sur vos connaissances, vos représentations, vos idées à propos de ces questions ? Pour commencer, nous voudrions savoir ici dans votre localité, à quel intervalle d'âge situez-vous la période de l'enfance ; autrement dit, jusqu'à quel âge la personne est encore considérée comme un enfant ?

Lobé : Vous voulez savoir l'âge où on se situe la période de l'enfance ?

Mamadou Dramé (Chef de projet de lutte contre la mendicité des enfants Talibés de l'ONG Symbiose) : C'est cela même, il veut savoir précisément à quel âge commence la période de l'enfance jusqu'à quel âge précisément s'arrête la période de l'enfance ?

Lobé : La période de l'enfance commence de la naissance à l'âge de 6 ans allant jusqu'à 7 ans environ.

Falilou Bâ : Si je vous comprends bien, le seuil où vous placez la limite de la période de l'enfance est l'âge de 6 ans allant jusqu'à l'âge de 7 ans.

Lobé : Pas seulement 6 ans allant jusqu'à 7 ans ; mais l'âge limite de la période de l'enfance peut aller jusqu'à 10 ans même.

Falilou Bâ : Donc, pour vous l'âge limite de la période de l'enfance est 10 ans ?

Lobé : C'est cela même, l'âge limite de la période de l'enfance est 10 ans.

Falilou Bâ : Est-ce que, Lobé, vous, vous pouvez nous citer quelques-uns parmi les droits de l'enfant que vous connaissez ?

Lobé : Bien sûr que je peux vous citer quelques-uns parmi les droits de l'enfant.

Falilou Bâ : Quels sont les droits des enfants que vous pouvez nous citer ?

Lobé : Parmi les droits des enfants, le parent doit les venir en aide comme pour ce qui est des enfants qui étudient...

Falilou Bâ : Á propos des droits des enfants, vous avez dit les aider à avoir une instruction ?

Lobé : Quand je dis venir en aide aux enfants dans leurs étude, je pense surtout aux enfants Talibés qui vivent dans les Daaras de leurs marabouts afin qu'ils ne soient pas réduits à passer tout leur temps à traîner dans la rue par-ci par-là et à mendier à tout moment. En effet, il arrive de rencontrer des enfants Talibés qui passent tout leur temps à traîner dans la rue par-ci par-là et à mendier à tout moment. Ce qui, non

seulement, est dur en soi mais peut leur causer aussi à l'arrivée des conséquences fâcheuses comme c'est le cas où certains d'entre eux sont victimes d'enlèvement.

Falilou Bâ : Quels sont, selon vous, les devoirs d'un parent vis-à-vis d'un enfant ?

Lobé : Pour ce qui est des devoirs des parents envers leurs enfants, il y a celui de leur permettre de suivre une instruction sans que celle-ci ne soit pas pour eux une souffrance, que celle-ci ne se passe pas dans des conditions difficiles. De manière plus claire, le confier à un marabout de Daara qui pourra prendre charge de lui, car comme vous le savez il y a des Daaras où le marabout ne peut pas s'occuper de l'enfant Talibé à sa charge et il est alors obligé de les soumettre à la mendicité.

Mamadou Dramé (Chef de projet de lutte contre la mendicité des enfants Talibés de l'ONG Symbiose) : Au-delà du droit d'instruction du parent vis-à-vis de son enfant, parlez-nous d'autres devoirs du parent vis-à-vis de son enfant que vous connaissez ?

Lobé : Pour vous parler d'autres devoirs du parent vis-à-vis de son enfant, je peux vous parler du devoir du parent de venir toujours en aide à son enfant.

Falilou Bâ : Qu'entendez-vous concrètement par ces devoirs des parents vis-à-vis de leurs enfants consistant à leur venir en aide ?

Lobé : Comme droit du parent vis-à-vis de son enfant, il y a le fait de prendre la précaution de le confier à un marabout de Daara qui saura le prendre en charge à telle enseigne qu'il ne va pas souffrir au cours de son apprentissage pour l'acquisition des connaissances du Coran.

Falilou Bâ : Au-delà du droit du parent de prendre la précaution de confier son enfant à un marabout de Daara qui saura le prendre en charge à telle enseigne qu'il ne va souffrir au cours de son acquisition des connaissances du Coran, quels autres types de devoir le parent doit s'acquitter vis-à-vis de leurs enfants ?

Lobé : Pour autres types de devoirs des parents vis-à-vis de leurs enfants, il y a aussi le fait qu'ils doivent les mettre sur le bon chemin et aussi l'éveiller à la vie.

Sémou Sow : Pour résumer ce que vous entendez par devoir des parents de mettre leurs enfants sur le bon chemin et aussi l'éveiller à la vie, nous pouvons dire que les parents doivent leur prodiguer une éducation ?

Lobé : C'est cela même, vous pouvez entendre par ce que j'appelle devoir des parents de mettre leurs enfants sur le bon chemin et aussi l'éveiller à la vie, leur prodiguer une éducation.

Falilou Bâ : Et pour ce qui est du devoir du parent de s'occuper de son enfant, de la prise en charge de son enfant ?

Lobé : Que le parent s'occupe de son enfant, assure sa prise en charge aussi est un droit auquel il doit s'acquitter vis-à-vis de son enfant.

Falilou Bâ : Est-ce qu'il revient au parent le devoir aussi de prendre en charge son enfant ?

Lobé : Ce n'est pas forcément un devoir qui lui incombe en toute circonstance comme dans le cas où le parent confie son garçon à un marabout de Daara ; de même aussi il y a les cas où le parent confie sa fille à un marabout de Daara. Dans ces circonstances-là, la prise en charge de l'enfant n'est pas un devoir qui s'impose au parent.

Falilou Bâ : Donc pour récapituler ; parmi les devoirs des parents vis-à-vis de leurs enfants que vous avez évoqués, il y a celui de la prise en charge, de prodiguer une éducation et aussi celui de lui assurer de suivre une instruction comme vous l'avez dit tantôt.

Lobé : C'est cela même, parmi les devoirs des parents vis-à-vis de leurs enfants, il y a celui de la prise en charge, celui de lui prodiguer une éducation et aussi celui de lui assurer de suivre une instruction.

Falilou Bâ : Pouvez-vous revenir en ramassé sur les devoirs des parents vis-à-vis de leurs enfants ?

Lobé : Pour me résumer, parmi les devoirs des parents vis-à-vis de leurs enfants dont nous avons parlé supra, nous pouvons indiquer la nourriture, l'habillement et aussi l'éducation ; l'instruction aussi, en plus.

(Pause avec l'entrée dans la maison d'autres femmes venues pour participer à la séance d'entretiens)

Falilou Bâ : Quelles sont les formes de travail auxquelles la loi interdit de soumettre l'enfant ? D'après vous y a-t-il des formes de travail qui ne sont pas recommandées pour l'enfant ? Mais avant tout est-ce que l'enfant doit être soumis au travail (exploitation économique) ?

Lobé : Non, l'enfant ne doit pas être soumis au travail (exploitation économique).

Falilou Bâ : Quelles sont surtout les pires formes de travail qui sont formellement interdites à une personne de les soumettre à des enfants ; comme par exemple des travaux lucratifs ?

Lobé : Non, pas du tout. L'enfant ne doit pas être soumis à un travail lucratif. Á tout le moins, l'enfant doit être soumis à des études.

Mamadou Dramé (Chef de projet de lutte contre la mendicité des enfants Talibés de l'ONG Symbiose) : Est-ce que vous voulez dire qu'ici à Djéri Kao, les enfants ne sont pas soumis à des travaux champêtres (sur un ton de je sais ce qui se passe ici) ?

Lobé : *(rire gêné)* Bien sûr que les enfants de Djéri Kao sont soumis à des travaux champêtres.

Mamadou Dramé (Chef de projet de lutte contre la mendicité des enfants Talibés de l'ONG Symbiose) : Les enfants de Djéri Kao soumis à des activités agricoles ; cela ne serait pas du travail ?

Sémou Sow : C'est justement dans le sens de la question de Mamadou Dramé que je voulais abonder pour vous demander quelles sont les formes de travail auxquelles l'enfant est soumis l'enfant dans ce village de Djéri Kao ?

Lobé : Ici à Djéri Kao, les enfants sont généralement soumis aux travaux agricoles. Mais chaque enfant est soumis au travail qui est adapté à son âge. Le garçon en âge de tirer un animal de trait sera affecté à cette tâche de même que pour la fille en âge de cultiver sera aussi affectée à cette tâche. Ou bien si c'est la maman qui se charge de cultiver, alors la fille se chargera de s'occuper de son petit frère ou de sa petite sœur, selon le cas si elle en a.

Falilou Bâ : Est-ce que soumettre les enfants Talibés à la mendicité fait partie des formes de travaux auxquels l'enfant est soumis ici à Djéri Kao ?

Lobé : La mendicité des enfants se pratiquait certes dans le village, mais elle n'était pas considérée comme faisant partie des formes de travail auxquels étaient les enfants de Djéri Kao

Falilou Bâ : Mais vous, concédez-vous que la mendicité des enfants se pratiquait ici à Djéri Kao ?

Lobé : Bien sûr que la mendicité des enfants se pratiquait ici à Djéri Kao, précisément, la mendicité des enfants Talibés.

Falilou Bâ : Je voudrais savoir quelle appréciation vous faites personnellement de la mendicité des enfants Talibés ?

Lobé : La mendicité des enfants Talibés est en soi une pratique fâcheuse. C'est une tradition qui est arrivée aujourd'hui à un point tel qu'elle doit être abandonnée ?

Falilou Bâ : Quand vous dites que la mendicité des enfants Talibés est une tradition qui est arrivée aujourd'hui à un point tel qu'elle doit être abandonnée ; cela veut dire que cela se pratiquait bel et bien ici à Djéri Kao. Quelles sont les raisons qui amenaient les marabouts de Daara à qui les parents confiaient leurs enfants à soumettre ces enfants à la mendicité ?

Lobé : Les marabouts de Daaras à qui les parents confiaient leurs enfants soumettaient, certainement, ces derniers à la mendicité à cause de l'absence d'appuis et d'aides au profit des Daaras pour la prise en charge des enfants Talibés sous leur responsabilité. Mais, dès lors qu'aujourd'hui, les aides et appuis affluent, il n'y a plus de raison que les enfants Talibés confiés par leurs parents à des marabouts de Daaras continuent à être soumis à la pratique de la mendicité. D'autant plus que grâce à ces appuis et aides, les Daaras ne connaissent plus beaucoup de difficulté dans la prise en charge des enfants mendicants à tel point que la mendicité des enfants Talibés peut être légitimement abandonnée.

Falilou Bâ : Quelles sont les raisons qui poussaient les marabouts de Daaras à soumettre à la mendicité les enfants Talibés que leurs parents les avaient confiés ?

Lobé : La principale raison qui poussait les marabouts de Daaras à soumettre à la mendicité les enfants Talibés que leurs parents les avaient confiés était liée au manque des moyens des marabouts pour prendre en charge les enfants que leurs parents les avaient confiés.

Falilou Bâ : Quels sont les risques que peuvent encourir les enfants Talibés à cause de la mendicité à laquelle ils sont soumis par leurs marabouts de Daara à qui leurs parents les ont confiés ?

Lobé : Parmi les risques que peuvent encourir les enfants Talibés à cause de la mendicité à laquelle ils sont soumis par leurs marabouts de Daara à qui leurs parents les ont confiés, il y a le fait que l'enfant Talibé peut se rendre dans des milieux dangereux où ils peuvent y être victime de dangers de toutes sortes.

Falilou Bâ : De quels genres de dangers peuvent être victimes les enfants Talibés à cause de la mendicité à laquelle ils sont soumis par leurs marabouts de Daara à qui leurs parents les ont confiés, vous faites allusion ?

Lobé : L'enfant Talibé qui traîne dans la rue pour mendier peut rencontrer des personnes mal intentionnées qui leur donnent à consommer des produits qui sont mauvais, illicites ou bien qui les amènent dans des endroits dangereux où leurs parents auront à du mal pour les prendre en charge lorsqu'ils les retrouveront ou bien alors les enfants Talibés peuvent être victimes d'accidents graves à cause de voitures débarquées de nulle part qui les heurtent violemment.

Falilou Bâ : Quelles appréciations faites-vous à propos des conditions d'existence des enfants Talibés dans les Daaras de marabouts à qui leurs parents les a confiés ?

Lobé : Je dois reconnaître que les enfants Talibés d'aujourd'hui que leurs parents ont confié à des marabouts de Daaras vivent dans des conditions relativement bonnes, faciles, comparées aux dures conditions d'existence dans lesquelles vivaient les enfants Talibés d'hier que leurs parents confiaient à des marabouts de Daaras itinérant en dehors du village.

L'entretien connaît une courte interruption à cause de la venue du chef de village Élimane Gueye qui est venu pour nous accorder un entretien. Avec le respect dû à son rang, nous le saluons longuement comme il est d'usage dans les villages surtout.

Falilou Bâ : (Je reprends ma question précédente dont la réponse a été interrompue par l'arrivée du chef de village) Quelles appréciations faites-vous sur les conditions d'existence des enfants Talibés dans les Daaras itinérants de marabouts à qui leurs parents les a confiés ?

Lobé : Présentement, les conditions d'existence des enfants Talibés d'aujourd'hui que leurs parents ont confié à des marabouts de Daaras vivent dans des conditions relativement bonnes, faciles, comparées aux dures conditions d'existence dans lesquelles vivaient les enfants Talibés d'hier que leurs parents confiaient à des marabouts de Daaras. La preuve, dans le passé nous voyions des enfants Talibés que leurs parents confiaient à des marabouts de Daaras qui n'avaient même pas des habits à se mettre. Mais aujourd'hui, cette période est révolue car l'habillement des enfants Talibés est acceptable et leur condition d'existence en général n'est pas si dure que cela.

(Il faut savoir que Lobé parle des Daaras de Djéri Kao qui sont aujourd'hui dans des conditions améliorées grâce à l'appui d'un riche fils du terroir qui le prend en charge).

Falilou Bâ : Pouvez-vous décrire les conditions d'existence dans lesquelles vivaient les enfants Talibés que leurs parents confiaient à des marabouts de Daaras dans le passé ? Á quelles difficultés étaient-ils confrontés ?

Lobé : Dans le passé, il y a avait beaucoup d'enfants Talibés que leurs parents confiaient à des marabouts qui ne mangeaient pas justement dans les Daaras où ils vivaient. Ils allaient plutôt manger en dehors grâce à la générosité de personnes plus nanties qui leur offraient de la nourriture en guise d'aumône. Voilà en gros ce qui caractérisait leurs conditions d'existence ?

Falilou Bâ : Dans le passé, comment était l'habillement des enfants Talibés que leurs parents confiaient à des marabouts de Daaras ?

Lobé : Dans le passé, les enfants Talibés que leurs parents confiaient à des marabouts de Daaras n'avaient pas quoi se mettre en terme d'habillement.

Falilou Bâ : Quels sont les dangers qui peuvent s'abattre, dans la rue, sur les enfants Talibés que leurs parents confiaient à des marabouts de Daaras et qui passaient tout leur temps à trainer dehors et à mendier ?

Lobé : Beaucoup de dangers pouvaient s'abattre, dans la rue, sur les enfants Talibés que leurs parents confiaient à des marabouts de Daaras et qui passaient tout leur temps à trainer dehors et mendier d'autant que les enfants Talibés ne se limitent pas à respecter strictement les consignes que peuvent bien leur donner leurs marabouts. Á cet effet, ils peuvent être confrontés à beaucoup de dangers.

Falilou Bâ : Á quelle catégorie de personne les parents confient généralement leurs enfants ?

Lobé : les parents ont généralement l'habitude de confier leurs enfants à des marabouts de Daaras.

Falilou Bâ : Quel est le but poursuivi par les parents en confiant leurs enfants à des marabouts de Daaras ?

Lobé : Le but que les parents poursuivent en confiant leurs enfants à des marabouts de Daaras est que ces derniers leur apprennent le Coran.

Falilou Bâ : Est-ce que le but que les parents poursuivaient (apprentissage du Coran) en confiant leurs enfants à des marabouts de Daaras est atteint ?

Lobé : Il peut arriver que le but poursuivi par les parents (apprentissage du Coran) en confiant leurs enfants à des marabouts de Daaras soit atteint comme il peut arriver que ce but ne soit pas atteint. La raison est que tous les marabouts de Daaras ne sont pas pareils et leurs méthodes d'encadrement sont différentes. Pour ce qui est des marabouts dont les enfants Talibés ne s'aventurent presque jamais en dehors des Daaras, je peux certifier qu'ils ne sont mêlés à aucune pratique de mendicité.

Falilou Bâ : Entre les marabouts de Daaras qui soumettent les enfants Talibés que leurs parents les a confiés et ceux qui, *a contrario*, gardent les enfants Talibés que leurs parents les a confiés au sein des Daaras, quelle est la catégorie la plus représentative ?

Lobé : Au niveau des campagnes ; pour ce qui est de Médina Sabakh, il y avait des enfants Talibés qui quittaient cette localité pour venir ici à Djéri Kao dans le but de s'adonner à la mendicité. Mais je dois dire à la vérité que ce phénomène est devenu très très rare pour ne pas dire révolu à l'heure actuelle.

Sémou Sow : En fait, je suis toujours curieux de savoir les *process* par lequel le parent passe pour confier son enfant à un marabout de Daara ? Est-ce que le parent se lève un beau jour, emballe son enfant en plus de ses bagages et les dépose chez le marabout du Daara sans aucune forme de procédure ou au contraire le parent est tenu de passer par un certain nombre de règles et de procédures pour confier son enfant à un marabout de Daara ? Comment se passe concrètement l'acte de confiage d'un enfant à un marabout de Daara par un parent ?

Lobé : La personne peut avoir parmi ses parents un qui est marabout de Daara et à qui il peut confier son enfant. Mais, en aucun cas il ne va s'agir d'emballer comme cela l'enfant pour aller le déposer chez le marabout de Daara sans passer par aucune forme de procédure.

Sémou Sow : Si l'acte de confiage ne consiste pas pour le parent d'emballer comme cela l'enfant pour aller le déposer chez le marabout de Daara sans passer par aucune forme de procédure, alors racontez nous comment cela se passe alors en détail ?

Lobé : Le personne qui a l'ambition d'assurer à son enfant un apprentissage du coran et qui a un parent qui est un marabout de Daara lui amène son enfant à cette fin ; voilà comment se déroule l'acte de confiage.

Sémou Sow : Le parent qui veut assurer à son enfant l'apprentissage du Coran se lève-t-il un beau jour pour l'amener chez le marabout de Daara sans aucune forme de préalable et de procédure ?

Lobé : (rire confus) Si l'enfant est un garçon, alors le parent qui veut lui assurer un apprentissage du Coran peut, bien sûr, se lever un beau jour et l'amener chez le marabout de Daara ?

Sémou Sow : Est-ce à dire que pour l'acte de confiage, le parent n'a pas à discuter au préalable avec le marabout de Daara à qui il va confier son enfant ou bien l'appeler au téléphone. Dans un premier temps d'abord, pour lui demander les modalités du confiage et les conditionnalités. Ou bien, il n'y a rien de tout cela. Seulement, le parent se contente d'interpeler son fils de la sorte : " Hé Ablaye, viens ici", à la suite de quoi il l'amène sans autre forme de procès ensuite chez le marabout de Daara. À ce dernier, le parent se contente-t-il de lui dire : voilà votre neveu, enseigne-lui le savoir coranique. Et, c'est tout ?

Lobé : Ici dans le village de Djéri Kao la méthode de confiage, consistant à ce que le père de l'enfant prenne comme cela son fils et l'amène chez le marabout de Daara avec comme seule consigne qu'il veut qu'il lui apprenne le Coran, est fort possible et, même mieux, il s'agit là d'une pratique courante. D'autant qu'il arrive souvent que le

père de l'enfant Talibé confie son enfant à un marabout de Daara sans même prendre la précaution d'avertir la mère de l'enfant Talibé avant. Si même la mère de l'enfant Talibé peut ne pas être au courant de la procédure de confiage de son fils, ne parlons alors d'une autre personne qui peut aussi ne pas être avertie des intentions du père de confier son enfant Talibé à un marabout de Daara ; jusqu'à même le marabout de Daara à qui l'enfant Talibé sera confié.

Sémou Sow : Personnellement, je pensais qu'avant que le père de l'enfant Talibé confie son enfant à un marabout de Daara, il allait d'abord voir le marabout avec qui il va avoir une discussion. Une discussion qui porte sur ses intentions de confier son enfant au marabout, sur les conditions du confiage...

Lobé : Bien sûr que le parent qui confie son enfant est obligé de parler avec le marabout de Daara à qui il lui confie ?

Falilou Bâ : En général, quels sont les buts poursuivis par les parents en confiant leurs enfants à des marabouts de Daaras ?

Lobé : le but généralement poursuivi par les parents en confiant leurs enfants à des marabouts de Daaras est que ce dernier puisse leur inculquer un savoir coranique.

Mamadou Dramé (Chef de projet de lutte contre la mendicité des enfants Talibés de l'ONG Symbiose) : Pour éclaircir davantage la question de Falilou ; lorsque le parent confie son enfant à quelqu'un, quelle est la catégorie marabouts de Daaras à qui il est généralement fait recours : le marabout de Daara qui a débarqué à l'improviste dans le village ou bien au marabout de Daara qui est apparenté au père de l'enfant à confier ?

Lobé : Certes ; le parent qui confie son enfant à un marabout de Daara a tendance à chercher le marabout avec qui il est apparenté ; aussi peut-il recourir à un marabout qui est érudit et avec qui il a des liens d'amitié ou à la limite avec qui ils se connaissent bien.

Mamadou Dramé (Chef de projet de lutte contre la mendicité des enfants Talibés de l'ONG Symbiose) : Lorsque le parent se rend chez le marabout de Daara pour lui confier son enfant, quelles sont les paroles qu'il peut bien lui adresser sur le moment à propos de ses attentes, de ses aspirations, par rapport au fait même de lui confier son enfant ?

Lobé : Au moment que le parent se rend chez le marabout de Daara pour lui confier son enfant, il va solliciter du marabout qu'il s'occupe de son enfant ; en matière d'apprentissage du Coran, qu'il lui inculque le savoir coranique.

Mamadou Dramé (Chef de projet de lutte contre la mendicité des enfants Talibés de l'ONG Symbiose) : Au moment que le parent se rende chez le marabout de Daara pour lui confier son enfant, il va seulement se contenter, selon vous, de solliciter du marabout qu'il s'occupe de son enfant et de lui inculquer le savoir coranique ?

Lobé : En plus de s'occuper de l'enfant Talibé et de lui inculquer le savoir coranique, le marabout va aussi le soumettre au travail (initiation au travail agricole).

Falilou Bâ : Est-ce le parent de l'enfant qui sollicite le marabout pour qu'il soumette son enfant au travail (exploitation économique) ?

Lobé : Bien sûr que le parent va, au moment de confier son enfant au marabout de Daara, va en plus, solliciter de sa part qu'il s'occupe de son enfant et qu'il lui inculque du savoir coranique, solliciter aussi que le marabout soumette son enfant au travail (initiation au travail agricole), une façon de lui enseigner la vie.

Falilou Bâ : Quelle appréciation faites-vous sur la mendicité des enfants de nos jours ?

Lobé : De nos jours, la mendicité des enfants Talibés est révolue (dans leur village à Djéri Kao)

Falilou Bâ : Personnellement, vous êtes favorable ou vous n'êtes pas favorable à la mendicité des enfants Talibés ?

Lobé : Personnellement, je suis opposée à la mendicité des enfants Talibés.

Falilou Bâ : Depuis que vous avez pris conscience que la mendicité des enfants Talibés n'est pas bénéfique pour ce dernier, elle est moralement répréhensible, et elle est même nuisible pour l'enfant, est-ce que vous avez eu à poser des actes concrets pour la combattre ?

Sémou Sow : Avant que vous ne répondiez à cette question, je voudrais savoir si vous avez eu à participer à des séances d'information, de sensibilisation et de formation sur les phénomènes de confiage des enfants, de Daaras itinérants, de mendicité des enfants Talibés ?

Lobé : Oui, j'ai eu à participer à des séances d'information, de sensibilisation et de formation sur les phénomènes de confiage des enfants, de Daaras itinérants, de mendicité des enfants Talibés.

Sémou Sow : Á combien de séances d'information, de sensibilisation et de formation sur les phénomènes de confiage des enfants, de Daaras itinérants, de mendicité des enfants Talibés avez-vous eu à participer ?

Lobé observe un long arrêt et est plongée dans ses pensées

Sémou Sow : Á défaut de nous indiquer le nombre exact de séances d'information, de sensibilisation et de formation sur les phénomènes de confiage des enfants, de Daaras itinérants, de mendicité des enfants Talibés auxquelles vous avez eu à participer, donnez-nous une estimation du nombre?

Lobé : J'ai eu à participer à 4 séances d'information, de sensibilisation et de formation sur les phénomènes de confiage des enfants, de Daaras itinérants, de mendicité des enfants Talibés.

Sémou Sow : Au sortir de ces de séances d'information, de sensibilisation et de formation sur les phénomènes de confiage des enfants, de Daaras itinérants, de mendicité des enfants Talibés auxquelles vous avez eu à participer, avez-vous eu à poser des actes concrets en faveur de lutte contre ces phénomènes ?

Lobé : Bien sûr que nous posons des actes pour lutter contre les phénomènes de confiage des enfants, de Daaras itinérants, de mendicité des enfants Talibés car presque chaque enfant Talibé de l'autre village a, ici, à Djéri Kao une "Ndeyou Daara" (marraine de Talibé) qui lui règle ses besoins. Lorsque l'enfant Talibé a un besoin en termes de Draps, sa marraine peut le lui fournir ; s'il est assailli par la faim et qu'il s'en ouvre à sa marraine, cette dernière lui donne de la nourriture pour se rassasier, en cas de besoin d'argent, sa marraine peut aussi le lui régler ; si tant est qu'elle dispose de la somme sollicitée.

Falilou Bâ : Les actes concrets concernant la lutte contre les phénomènes de confiage des enfants, de Daaras itinérants, de mendicité des enfants Talibés dont vous venez de parler tels fournir à l'enfant Talibé des draps, lui donner de la nourriture tout comme mettre à sa disposition des appuis financiers, sont tous posés par une marraine Talibé précise et, qui est, reconnue comme telle dans village de Djéri Kao, si je ne m'abuse.

Lobé : Oui, tous ces actes concrets concernant la lutte contre les phénomènes de confiage des enfants, de Daaras itinérants, de mendicité des enfants Talibés tels fournir à l'enfant Talibé des draps, lui donner de la nourriture tout comme mettre à sa disposition des appuis financiers sont tous posés par une maman de Talibé précise et reconnue comme telle dans village de Djéri Kao.

Falilou Bâ : Ainsi, dès lors que vous n'êtes pas une maman de Talibé, vous n'avez pas eu à poser ce genre d'actes concrets concernant la lutte contre les phénomènes de confiage des enfants, de Daaras itinérants, de mendicité des enfants Talibés tels fournir à l'enfant Talibé des draps, lui donner de la nourriture tout comme mettre à sa disposition des appuis financiers ?

Lobé : Bien sûr que j'ai eu à poser ce genre d'actes concrets concernant la lutte contre les phénomènes de confiage des enfants, de Daaras itinérants, de mendicité des enfants Talibés tels fournir à l'enfant Talibé des draps, lui donner de la nourriture tout comme mettre à sa disposition des appuis financiers. Les actes de ce genre que j'ai eus à poser sont destinés à des enfants Talibés qui proviennent des Daaras des villages environnants à la recherche de l'aide.

Falilou Bâ : Si je comprends bien, ces actes concrets destinés à des enfants Talibés qui proviennent des Daaras des villages environnants que vous dites avoir posés en faveur de la lutte contre les phénomènes de confiage des enfants, de Daaras itinérants, de mendicité des enfants Talibés consistent à leur donner de l'aumône quand ils vous sollicitent.

Lobé : Oui, c'est cela même. Les actes concrets en faveur de la lutte contre les phénomènes de confiage des enfants, de Daaras itinérants, de mendicité des enfants Talibés que j'ai eus à poser à destination des enfants Talibés en provenance des Daaras des villages environnants ont consisté à leur fournir des draps par exemple, quand ils nous ont sollicité dans ce sens.

Falilou Bâ : Mais, si je vous suis bien, vous n'avez pas encore eu à prendre l'initiative personnelle de poser des actes concrets en faveur de la lutte contre les phénomènes de confiage des enfants, de Daaras itinérants, de mendicité des enfants Talibés. Comme par exemple, organiser une séance d'information et de sensibilisation en faveur de la lutte contre les phénomènes de confiage des enfants, de Daaras itinérants, de mendicité des enfants Talibés ?

Sémou Sow : (*il complète la question*) Une séance d'information et de sensibilisation en faveur de la lutte contre les phénomènes de confiage des enfants, de Daaras itinérants, de mendicité des enfants Talibés à l'endroit de parents du village qui seraient tentés de confier leurs enfants à des marabouts de Daaras en dehors du village ?

Falilou Bâ : Le but qui serait poursuivi à travers cet acte concret consistant à organiser une séance d'information et de sensibilisation en faveur de la lutte contre les phénomènes de confiage des enfants, de Daaras itinérants, de mendicité des enfants Talibés à l'endroit de parents du village qui seraient tentés de confier leurs enfants à des marabouts de Daaras en dehors du village, serait justement de dissuader ces parents à ne pas confier ces enfants à ces derniers ?

Lobé : Non, je n'ai pas encore eu à prendre personnellement l'initiative de poser des actes concrets en faveur de la lutte contre les phénomènes de confiage des enfants, de Daaras itinérants, de mendicité des enfants Talibés.

Falilou Bâ : Selon vous, les Daaras qui sont actuellement dans le village relèvent de quelles formes de Daaras ; elles s'apparentent plus à des Daaras modernes ou bien ils sont plutôt des Daaras traditionnels ?

Lobé : Les Daaras qui sont actuellement dans le village relèvent plutôt des Daaras traditionnels

Falilou Bâ : Quand vous dites que les Daaras qui sont actuellement dans le village relèvent plutôt des Daaras traditionnels, vous voulez dire que ce sont des Daaras au sein desquels les enfants Talibés apprennent un coup le Coran et vont mendier un autre coup ; autrement dit, ils allient apprentissage du Coran et mendicité ?

Lobé : Ce sont les formes de Daaras qui étaient dans le village dans le passé qui continuent toujours à exister dans le village. En d'autres termes les vieux sont partis et les jeunes ont pris leur relève.

Mamadou Dramé (Chef de projet de lutte contre la mendicité des enfants Talibés de l'ONG Symbiose) : Vous voulez dire alors que dans les Daaras du village ici à Djéri Kao, à l'heure actuelle, les enfants Talibés sont soumis à la mendicité par leurs marabouts à qui leurs parents les ont confiés ?

Lobé : Non, pas du tout. Dans les Daaras du village ici à Djéri Kao, à l'heure actuelle, les enfants Talibés ne sont pas soumis à la mendicité.

Mamadou Dramé (Chef de projet de lutte contre la mendicité des enfants Talibés de l'ONG Symbiose) : Voilà le sens de la question qui vous est posée pourtant quand on vous demande si ce sont toujours les formes de Daaras qui étaient dans le village dans le passé qui continuent toujours à exister à Djéri Kao ?

Lobé : Non, ce ne sont pas les mêmes formes de Daaras qui étaient dans le village où, dans le passé, les enfants Talibés étaient soumis à la mendicité par les marabouts de Daaras à qui leurs parents leur avaient confiés qui continuent toujours à exister à Djéri Kao.

Falilou Bâ : Merci beaucoup, Madame Lobé pour l'entretien que vous nous avez accordé. Mais, il y a une discussion de groupe plus élargie que nous allons organiser tout à l'heure avec les femmes du village ; discussion à laquelle nous aimerions que vous preniez part ?

Lobé : D'accord, je participerai à la discussion de groupe de tout à l'heure avec les filles du village.

Falilou Bâ : Merci beaucoup encore Lobé.

Entretien individuel avec Élimane gueye, chef du village de Djéri Kao

Falilou Bâ : Bonjour vieux Élimane Guèye, nous souhaitons nous entretenir avec vous. Mais avant d'entrer dans les discussions, nous demandons d'abord pour enregistrer cette conversation car ce sera plus pratique pour nous si nous allons l'analyser après, à tête reposée ?

Élimane Gueye : Euuuh, j'accepte mais à condition que je dise moi aussi ce que je pense.

Falilou Bâ : Comment vous appelez-vous ?

Élimane Guèye : Je m'appelle Élimane Guéye.

Falilou Bâ : Monsieur Élimane, chef de village ; Est-ce que vous avez une fois participé à des formations sur les Talibés, la mendicité ?

Élimane Gueye : Non, je n'ai pas eu à participer à des formations sur les Talibés, la mendicité.

Falilou Bâ : Est-ce que vous avez été associé à des séances d'information et de sensibilisation sur des questions de Talibés, de mendicité ; à propos de leur condition d'existence, de la question de leur prise en charge ?

Élimane Gueye : Non je ne fais partie pas partie de ces genres d'organisation ; moi, je suis un chef de village.

Falilou Bâ : Malgré le fait que vous n'avez pas eu à des formations sur les Talibés, la mendicité, vous avez dû en entendre parler de ce sujet à la télé à la télé ou à la radio ?

Élimane Guèye : Oui j'ai à entendre parler des débats sur les Talibés, sur la mendicité.

Falilou Bâ : Mais sachant que vous êtes si cultivé, vous en avez surement entendu parler ?

Ousmane Touré (Chef de la fédératiion des comités de protection de l'enfance de Médina Sabakh) : *(pour taquiner le vieux Élimane Gueye) : cultivé ; il n'en est rien ; c'est seulement son enfant qui vit à Dakar qui l'invite à lui rendre visite de temps en temps.*

Un participant : Pour qu'il y passe des vacances (rires)

Débat autour de l'organisation d'une séance d'information et de communication sur les questions de l'enfant, de la mendicité, des Daaras, dans le village entre le chef de projet et le chef de village. Ousmane Touré (Chef de la fédératiion des comités de protection de l'enfance de Médina Sabakh) : veut rappeler des campagnes publiques qui onnt été organisées dans la zone, mais le chef de village fait semblant de ne pas s'en souvenir. Mais, on sent qu'il ne veut rien en savoir parce qu'il a eu une frustration par rapport à la manière dont ces campagnes ont été organisées.

Falilou Bâ : Selon vous, jusqu'à quel âge une personne est considérée comme enfant ?

Élimane Guèye : En tout cas dans notre tradition, lorsque l'enfant atteint l'âge de sept ans son parent l'inscrit à l'école

Falilou Bâ : Jusqu'à quel âge, selon vous, une personne cesse d'être considéré comme enfant pour devenir à vos yeux un adolescent ?

Élimane Guèye : La personne cesse d'être considérée comme enfant lorsqu'elle atteint l'âge de quinze ans, pour ce que j'en sais.

Falilou Bâ : Certes, vous m'avez déjà dit que vous n'avez pas participé à des séances de formation ou d'information et de sensibilisation sur la question des Talibés, de la mendicité, des Daaras...

Ousmane Touré (Chef de la fédérations des comités de protection de l'enfance de Médina Sabakh) : Mais à ce propos chef de village, vous rappelez-vous des discussions animées par Oustaz Lamine Sall et Oustaz Thioye du poste Keur Ayip et par d'autres marabouts, au niveau du foyer de la maison communautaire des jeunes ; vous participiez à ces rencontres si je ne me trompe ?

(Ousmane Touré chef de la fédérations des comités de protection de l'enfance de Médina Sabakh poursuivant ses propos pour convaincre Élimane Guèye) ces discussions portaient sur les questions de Talibés, de la mendicité, des Daaras.

Élimane Guèye : oui, oui, je me rappelle bien de ces discussions animées par Oustaz Lamine Sall et autres.

Ousmane Touré (Chef de la fédérations des comités de protection de l'enfance de Médina Sabakh) : (toujours dans le but de taquiner Élimane Guèye). Il se rétracte et ne veut pas se rappeler parce qu'il pense que ce qu'il dit ici pourrait lui attirer des ennuis.

Falilou Bâ : Non du tout. Monsieur Élimane tout ce qui se dit ici est strictement dans le cadre de recherches académiques. En effet, nous ne sommes que des chercheurs.

Ousmane Touré (Chef de la fédérations des comités de protection de l'enfance de Médina Sabakh) : ce sont des chercheurs qui sont là pour évaluer les effets des séances de formation, d'information et de sensibilisation sur les questions des talibés, de la mendicité des enfants, des Daaras, organisées par symbiose à l'endroit des populations de Djéri Kao ? Donc n'ayez crainte, dites tout ce que vous savez à propos du sujet sur les Talibés, la mendicité des enfants, des Daara.

Falilou Bâ : Oui, vous pouvez vous libérer, nous sommes des enseignants-chercheurs.

Élimane Guèye : Ah bon, vous êtes des enseignants-chercheurs. Mais en ce qui me concerne, je ne suis pas au courant de ce que Symbiose a fait dans le village. Si tant est que l'ONG a réalisé des actions en faveur des marabouts, je n'en ai, ni été informé, ni été associé. En tant que chef de village, j'ose espérer que si des actions avaient été initiées au profit des marabouts du village, ils m'auraient mis au courant mais il n'y a rien de tel. C'est tout ce que je peux dire sur ce point précis. *(Et là, le chef de village toute sa frustration pour n'avoir pas été impliqué, comme il le voulait dans les actions que Symbiose mène dans son village).*

Falilou Bâ : Mais malgré le fait que vous ne soyez pas associés aux actions menées contre la maltraitance des enfants, la mendicité des enfants Talibés pouvez-vous nous citer quelques-uns parmi les droits des enfants.

Élimane Guèye : Je ne peux citer des droits de l'enfant si ce n'est le droit de leur porter assistance

Falilou Bâ : Leur porter assistance dans quel domaine ?

Élimane Guèye : Le droit de porter assistance aux enfants couvre ce qui concerne leur alimentation, ce qui concerne leur habillement, ce qui concerne leur habitat. Surtout que les marabouts de Daara à la charge de qui ils sont n'ont souvent pas de moyens. Pour illustration, prenons le cas du marabout Kémo à qui on a confié 15 enfants Talibés. Avec cette charge, il ne saurait cultiver assez pour les nourrir tous, il est alors obligé de solliciter des aides par-ci par-là ou de contracter des prêts un peu partout pour parvenir à tous les prendre en charge. C'est tout ce que j'en sais.

Falilou Bâ : Avez-vous des fils, des petits-fils ou des arrières petits-fils qui sont confiés dans des Daaras ?

Élimane Guèye : Á l'heure actuelle, je n'ai qu'un petit-fils qui fréquente le Daara du village.

Falilou Bâ : En votre qualité de chef de village, vous arrive-t-il de recevoir des plaintes visant des parents dans le village qui auraient enfreint les droits de leurs enfants ?

Élimane Guèye : Non, je n'ai pas encore reçu dans ce village des plaintes contre des parents qui auraient enfreint les droits de leurs enfants.

Falilou Bâ : Á propos de travail des enfants, quels sont les genres de travail auxquels les enfants ont l'habitude d'être soumis dans le village ?

Élimane Guèye : Du travail qu'on soumet aux enfants ou que les enfants prennent l'initiative eux-mêmes d'exercer ?

Falilou Bâ : Á ce propos, quels sont les genres de travail que les enfants du village ont l'habitude d'exercer.

Élimane Guèye : Les enfants Talibés du village ont l'habitude de travailler dans les champs de leurs marabouts.

Falilou Bâ : Mais vous savez bien que moi que les activités champêtres sont très diversifiées ; l'enfant peut être tantôt affecté au tirage de la traction animale ou tantôt au maniement de la machine agricole. Á quelle activité précise est affecté l'enfant ?

Élimane Guèye : L'enfant est affecté à l'activité agricole qui correspond à son âge.

Falilou Bâ : Á quel âge l'enfant est-il affecté à l'activité de tirage des animaux ?

Élimane Guèye : Même cet enfant-là peut-être affecté à l'activité de tirage (il désigne un enfant qui traverse).

Falilou Bâ : Cet enfant à qui vous faites référence doit avoir quel âge ?

Élimane Guèye : Il doit avoir 7 ans à 8 ans. Même un enfant un peu plus âgé que ce dernier peut manier la machine, d'après moi.

Falilou Bâ : Quelle appréciation faites-vous sur la mendicité des enfants Talibés ?

Élimane Guèye : Ici à Djéri Kao, je n'observe plus le phénomène de la mendicité des enfants Talibés.

Falilou Bâ : Mais vu à l'échelle nationale, comment voyez-vous le phénomène de la mendicité des enfants Talibés. D'autant plus que vous avez l'habitude de sortir hors du village pour aller un peu partout dans le pays ; sous ce rapport, qu'est-ce que vous inspire ce phénomène de la mendicité des enfants Talibés que vous avez sûrement déjà observé ?

Élimane Guèye : Á mon avis, on devrait laisser les enfants Talibés mendier car ils ne peuvent compter que sur la mendicité pour leur survie ; surtout, si les marabouts des Talibés en question n'ont pas de champs à cultiver pour vivre et pour faire vivre le Daara. Dans ce cas, la mendicité reste alors leur seul moyen de survie. Voilà mon opinion sur la question de la mendicité des enfants Talibés mais vous savez que moi je ne suis pas un citadin qui vit à Dakar.

Falilou Bâ : Dans l'ancienne époque, qu'est-ce qui motivait la mendicité des enfants Talibés ?

Élimane Guèye : Dans le passé, les Daaras comptaient plus d'une centaine d'enfants Talibés que le marabout ne parvenait pas à nourrir. Alors à l'heure du déjeuner, les enfants Talibés allaient de maison à maison où on leur offrait tantôt du riz, tantôt du couscous, tantôt de la bouillie qu'ils prenaient pour leur repas. Ils faisaient, de même, le soir pour assurer leur dîner dont les restes servaient aussi pour le petit-déjeuner. Mais, il faut noter qu'ils ne sollicitaient que de la nourriture et non de l'argent pour aumône ; comme il est d'usage aujourd'hui.

Falilou Bâ : Si on vous entend bien, vous voulez dire que la forme de mendicité qui était pratiquée à l'origine n'est plus la même que celle en cours actuellement ?

Élimane Guèye : Oui aujourd'hui la pratique de la mendicité a changé de celle qui se faisait dans le Saloum. Ici dans notre zone, l'enfant Talibé ne mendiait que pour se nourrir et rien d'autre.

Falilou Bâ : La mendicité à laquelle était soumis l'enfant Talibé n'était-elle pas aussi mue par la volonté d'inculquer à l'enfant des valeurs de dignité, d'humilité, d'endurance et autres.

Élimane Guèye : Tout ce qui est formation de l'enfant Talibé était dévolue au volet enseignement du Coran auquel il était astreint.

Falilou Bâ : Aujourd'hui quelle appréciation faites-vous sur la mendicité des enfants-Talibés ?

Élimane Guèye :

Falilou Bâ : Qu'est-ce que disent les autorités du pays à propos de la mendicité des enfants Talibés ?

Élimane Guèye : Je n'ai pas entendu à la radio aucune position de l'État du Sénégal sur la question de la mendicité des enfants Talibés.

Falilou Bâ : Même si vous n'avez pas entendu à la radio des informations sur la position de l'État du Sénégal à propos de la mendicité des enfants Talibés, nous savons qu'en tant que chef du village vous êtes informé là-dessus ?

Élimane Guèye : Et si j'avance ici des propos qui sont en contradiction avec la position officielle de l'État sur la question de la mendicité des enfants Talibés ?

Falilou Bâ : (rires) Á défaut de nous donner la position de l'État du Sénégal sur la question de la mendicité des enfants Talibés, dites-nous ce que vous, vous pensez personnellement de la question de la mendicité des enfants Talibés ?

Élimane Guèye : Mon opinion personnelle est que l'État du Sénégal doit venir en aide aux enfants Talibés

Falilou Bâ : De quelle manière, selon vous, l'État du Sénégal devrait-il aider les enfants Talibés qui mendient dans la rue ?

Élimane Guèye : l'État du Sénégal devrait aider les enfants Talibés qui mendient dans la rue en leur apportant de l'aide, pour ce qui est de leur nourriture, pour ce qui est de leur habillement, pour ce qui est de leur habitat ; ainsi que je vous l'ai déjà dit plus haut.

Falilou Bâ : Pensez-vous que c'est à l'État du Sénégal qu'il revient de prendre en charge les enfants Talibés des Daaras et aussi le marabout sous la responsabilité de qui ils sont ?

Élimane Guèye : Le marabout ne peut pas faire grand-chose avec 15 enfants Talibés à sa charge ; je suis d'avis que c'est à l'État du Sénégal qu'il revient la responsabilité de prendre en charge les enfants Talibés dans les Daaras.

Falilou Bâ : Quelles sont les conditions d'existence que vivent ces 15 enfants Talibés, par exemple, dans le Daara, en termes de nourriture, d'habillement, d'habitat et autres ?

Élimane Guèye : Á propos des conditions d'existence des enfants Talibés dans les Daaras, je ne saurais vous dire que pour celles que j'observe dans les Daaras ici à Saloum et que je connais. Je vois que les enfants Talibés s'adonnent à la culture des champs de leur marabout et vivent de la récolte. Donc, ils cultivent pour se nourrir ; et cela souvent les mercredis et les dimanches.

Falilou Bâ : Le phénomène des enfants Talibés qui passent le plus clair du temps à traîner dans les rues ; phénomène, qui même si cela n'existe pas ici à Diamafara, que vous avez du observer dans les villes comme Dakar, à Kaolack, vous inspire quoi ?

Élimane Guèye : Vous parlez de la situation des enfants Talibés qui traînent dans les rues des centres villes passent tout leur temps à mendier ; toujours à mendier ?

Falilou Bâ : Quels sont les dangers que ces enfants Talibés, qui passent le plus clair du temps dans les centres villes à mendier, encourent dans la rue ?

Élimane Guèye : Ces enfants Talibés qui passent le plus clair du temps dans les rues des centres villes à mendier sont exposés à des accidents de toutes sortes ; victimes des voitures, des charrettes, des Motos...

Falilou Bâ : En plus de ces accidents, le fait de passer le plus clair du temps dans les rues des centres villes à traîner et à mendier ne peut-il pas avoir des effets négatifs jusque sur dans leurs comportements ?

Élimane Guèye : Bien sûr qu'à force de passer le plus clair du temps dans les rues des centres villes à traîner et à mendier peut avoir des effets négatifs jusque sur dans le comportement des enfants Talibés. En effet, ils vont être tentés de voler toute chose à leur portée.

Falilou Bâ : Selon vous, quels sont les devoirs d'un parent vis-à-vis de son enfant ?

Élimane Guèye : De sa naissance jusqu'à ce qu'il atteigne l'âge de 7 ans, il me revient de garder mon enfant à mes côtés et de lui assurer tout ce dont il a besoin en termes de nourriture, d'habillement, de santé, d'habitat etc. Lorsqu'il arrive à l'âge de 7 ans, je le confie à un marabout de Daaras où je l'inscris pour qu'il apprenne le Coran. À partir de ce moment, il revient à son marabout de prendre en charge de lui totalement sans intervention d'aucune sorte de ma part. Il restera dans le Daaras sous la responsabilité du marabout à moins qu'il ne fasse montre de désobéissance avérée ; ce qui m'amènera, de ce fait, à le renier. Voilà comment j'ai agi avec tous mes enfants jusqu'à présent et Dieu sait que je ne suis plus très jeune.

Falilou Bâ : Est-ce que à votre niveau, vous posez des actes dans le sens de lutter contre la mendicité des enfants Talibés ? Surtout depuis que vous êtes sorti des rencontres d'information et sensibilisation sur les questions des droits des enfants, du confiage et de la mendicité des enfants Talibés, auxquelles vous dites avoir assisté au niveau du foyer de la maison communautaire ?

Élimane Guèye : Non, à mon niveau je n'ai entrepris aucune action dans le sens de lutter contre la mendicité des enfants Talibés.

Falilou Bâ : Est-ce que si vous aviez l'occasion de poser des actes dans le sens de lutter contre la mendicité des enfants Talibés, vous le ferez quand même ?

Élimane Guèye : Non parce que je ne peux rien faire dans le sens de lutter contre la mendicité des enfants Talibés ; je ne peux rien y faire.

Falilou Bâ : Bien, je voudrais aussi aborder, avec vous, la question du confiage des enfants. Certaines femmes avec qui on a discuté nous ont révélé que les pères de famille confiaient souvent leurs enfants à leur insu. Comment vous procédez à votre niveau pour confier votre enfant à un marabout ? Est-ce au terme d'une discussion et d'un cahier de charges ou cela se passe sans procédure aucune ?

Élimane Guèye : J'ai à ce jour eu à confier 6 à 7 de mes enfants à des marabouts. Mais à chaque fois, je fais appel à un marabout à qui j'ai confiance et je lui confie mon enfant sans aucun autre de protocole. Ainsi, l'enfant est entièrement sous la responsabilité du marabout jusqu'à ce qu'il fasse montre de désobéissance.

Falilou Bâ : En confiant votre enfant à un marabout, vous ne prenez pas la peine de lui indiquer quelques-unes de vos attentes et de vos aspirations sur l'enfant que vous lui confiez ?

Élimane Guèye : Non, je ne trouve pas utile d'indiquer au marabout des attentes ou des aspirations à propos de l'enfant que je lui confie car il se trouve que j'ai d'abord entièrement confiance en lui. La preuve, si j'avais présentement un enfant en âge d'apprendre le Coran, je pourrais lui confier à celui-là, les yeux fermés (il désigne un homme qui est assis à quelques mètres de nous) car j'ai confiance en lui et je sais bien que c'est un bon marabout qui sait bien transmettre son savoir.

Falilou Bâ : Est-ce que de vos enfants que vous avez confiés vous en avez eu les résultats escomptés ?

Élimane Guèye : Bien sûr que j'ai eu, des enfants que j'ai confiés, les résultats que j'espérais.

Falilou Bâ : D'ailleurs, à ce propos quels résultats attendiez-vous des enfants que vous aviez confiés ?

Élimane Guèye : Des enfants que j'avais confiés, je voulais soit qu'ils maîtrisent le Coran soit qu'ils aient le culte du travail.

Falilou Bâ : Y a-t-il parmi les enfants que vous avez confiés certains qui vous sont revenus sans pour autant maîtriser le Coran ?

Élimane Gueye : Mais au change, ces enfants que j'avais confiés, et qui à défaut n'ont pas maîtrisé le Coran, ont tout de même maîtrisé les techniques du travail.

Falilou Bâ : De quel genre de travail ils ont eu la maîtrise vos enfants que vous aviez confiés à des marabouts de Daaras ?

Élimane Gueye : Les genres de travail que pratique le marabout....

Falilou Bâ : Quel genre de travail pratique le marabout de Daara à qui vous aviez confié vos enfants ?

Élimane Gueye : Le marabout de Daara à qui j'avais confié mes enfants pratique l'agriculture comme travail.

Falilou Bâ : Donc si je vous comprends bien, lorsque vous confiez votre enfant à un marabout vous vous attendiez, en plus du savoir coranique qu'il lui prodigue, que le marabout l'initie aussi aux travaux des champs ?

Élimane Guèye : Oui c'est cela même, en plus du savoir coranique que le marabout prodigue à l'enfant que je lui confie, je m'attends aussi à ce qu'il l'initie à l'activité agricole.

Falilou Bâ : Chef de village, vous arrive-t-il lorsque vous recevez des informations d'une grande importance, de réunir le village pour les partager avec tout le monde ?

Élimane Gueye : Bien sûr qu'à chaque fois que je reçois des informations de grande importance, je réunis le village pour le partager avec tout le monde.

Falilou Bâ : Pourquoi alors, lorsque vous êtes revenu des séances de formations, d'information et de sensibilisation sur les questions des droits des enfants, du confiage des enfants et de la mendicité des enfants Talibés organisées au foyer de la maison communautaire, vous n'avez pas jugé nécessaire de réunir les villageois pour partager les idées qui sont diffusées là-bas ?

Élimane Gueye : Si je suis informé par les organisateurs des activités qu'ils mènent dans le village et que suis invité à participer à l'activité elle-même, alors à la sortie de la séance je convoque une réunion au niveau du village pour partager les idées, les recommandations qui sont ressorties au cours des échanges.

Falilou Bâ : Pourtant, vous avez participé aux séances d'information et de sensibilisation animées par Oustaz Alioune Sall et d'autres marabouts de la zone sur les questions des droits des enfants, du confiage des enfants et de la mendicité des enfants et pourtant vous n'avez pas fait une réunion de partagé avec la population ?

Élimane Gueye : J'aurai convoqué une réunion de partage s'il s'agissait de séances d'information et de sensibilisation sur les questions des droits des enfants, du confiage des enfants et de la mendicité des enfants dont vous faites cas, mais il s'agissait d'une rencontre organisée par les marabouts et pour les marabouts. Et, il y a un marabout qui représente le village de Djéri Kao dans ce collectif. Á ces genres de rencontres, ne sont principalement convoqués que le marabout représentant Djéri Kao et les autres marabouts du village. Est-ce que dans ces cas, le chef de village est tenu d'assister à ces rencontres ; non. Toutefois, à chaque fois que de pareilles rencontres me trouvent ici ou que j'en sois informé à l'avance, je vais y assister seulement de manière symbolique en tant que chef de village mais en étant conscient que ces rencontres sont destinées principalement aux marabouts. Ici à Djéri Kao, il y a le marabout représentant le village dans ce cercle et il y a trois autres marabouts au moins qui sont légitimement invités à assister à ce genre de rencontres pour le village.

Falilou Bâ : Des enfants de 6 à 7 que vous aviez confiés à des marabouts de Daara, y en a-t-il parmi eux certains que vous aviez confiés dans des Daaras itinérants ?

Élimane Gueye : Non, il n'y a aucun de mes enfants que j'ai confiés dans des Daaras itinérants qui migrent dans les centres urbains du pays. Tous mes enfants ont été confiés à des marabouts résidant quelque part dans les villages à l'intérieur du Pays.

Falilou Bâ : Vous aviez confié vos enfants pour qu'ils apprennent le coran ou pour qu'ils cultivent la terre ?

Élimane Gueye : J'avais confié mes enfants à des marabouts avec le double objectif qu'ils apprennent le Coran et qu'ils soient initiés aux activités agricoles ; comme il était de coutume ici dans la zone du Saloum.

Falilou Bâ : Merci alors Chef de village Élimane Gueye. Permettez-nous tout juste de prendre votre nom ?

Élimane Gueye : L'entretien est-il terminé ? (Il dit sur un ton de soulagement).

Falilou Bâ : Oui chef de village, l'entretien est terminé ; et merci beaucoup.

Entretien individuel avec Kéba Gueye de Djéri Kao

Falilou Bâ : Avez-vous un enfant qui est inscrit dans le Daara du village ?

Kéba : Oui, j'ai un seul enfant qui est inscrit dans le Daara du village ; mais je dois préciser qu'il rentre à chaque fois à la maison à la fin des classes.

Falilou Bâ : Est-ce que vous nous donnez la permission d'enregistrer l'entretien que nous avons avec vous ?

Kéba : Je vous donne la permission d'enregistrer l'entretien que nous avons ensemble.

Falilou Bâ : Est-ce que vous nous donnez la permission de mentionner votre nom dans nos recherches ?

Kéba : Je vous donne la permission de mentionner mon nom dans vos recherches.

Falilou Bâ : Est-ce que nous pouvons vous prendre en photo et utiliser la photo dans nos recherches ? Nous vous demandons votre permission avant de procéder parce que c'est obligatoire d'obtenir votre accord d'abord ?

Kéba : Vous avez ma permission, ce n'est pas grave.

Falilou Bâ : Alors vous pouvez signer ce document qui confirme les permissions que vous nous avez accordées.

Falilou Bâ : M. Kéba, avez-vous eu à participer à des séances d'information, de sensibilisation et de formation sur les phénomènes de confiage des enfants, de Daara itinérants, de mendicité des enfants Talibés ?

Kéba : Oui, j'ai eu à participer à des séances d'information, de sensibilisation et de formation sur les phénomènes de confiage des enfants, de Daara itinérants, de mendicité des enfants Talibés.

Falilou Bâ : Si vous devez l'estimer, à combien de reprises, vous avez eu à participer à des séances d'information, de sensibilisation et de formation sur les phénomènes de confiage des enfants, de Daara itinérants, de mendicité des enfants Talibés

Kéba : j'ai eu à participer à une séance d'information, de sensibilisation et de formation sur les phénomènes de confiage des enfants, de Daara itinérants, de mendicité des enfants Talibés.

Falilou Bâ et Sémou Sow ensemble : C'est en seule fois que vous avez eu à participer à des séances d'information, de sensibilisation et de formation sur les phénomènes de confiage des enfants, de Daara itinérants, de mendicité des enfants Talibés ?

Kéba : Oui, c'est à une seule reprise que j'ai eu à participer à des séances d'information, de sensibilisation et de formation sur les phénomènes de confiage des enfants, de Daara itinérants, de mendicité des enfants Talibés.

Sémou Sow : Á quelle forme de séance s'agissait-il précisément ? Etait-ce une séance d'information ou était-ce une séance de formation sur les phénomènes de confiage des enfants, de Daara itinérants, de mendicité des enfants Talibés ? ou c'était quoi ?

Kéba : Il s'agissait d'une séance d'information organisée sur la place publique du village et qui portait sur les phénomènes de confiage des enfants, de Daara itinérants, de mendicité des enfants Talibés ?

Falilou Bâ : Mais au-delà de cette séance d'information, avez-vous l'habitude d'entendre des informations à la radio aussi sur les phénomènes de confiage des enfants, de Daara itinérants, de mendicité des enfants Talibés ?

Kéba : Oui, il m'arrive souvent d'entendre des informations à la radio, aussi, sur les phénomènes de confiage des enfants, de Daara itinérants, de mendicité des enfants Talibés.

Sémou Sow : Dites-moi, qui avait animé cette séance d'information sur les phénomènes de confiage des enfants, de Daara itinérants, de mendicité des enfants Talibés à laquelle vous avez eu à participer ?

Kéba : cette séance d'information sur les phénomènes de confiage des enfants, de Daara itinérants, de mendicité des enfants Talibés à laquelle j'ai eu à participer a été animée par Ousmane Dramé, ici présent, et Lamine Sall.

Falilou Bâ : Les animateurs qui ont animé cette séance d'information sur les phénomènes de confiage des enfants, de Daara itinérants, de mendicité des enfants Talibés organisée dans le village appartiennent à quelle structure ?

Kéba : Ousmane est le Président du Comité de protection de l'enfance et Lamine Sall est le Président du comité du Daara, je crois.

Falilou Bâ : Sur quelle thématique précise avait porté cette séance d'information ?

Kéba : La séance d'information portait sur les voies et moyens pour venir en aide aux Daaras, et aussi sur les droits des enfants. Ce sont ces points-là qui ont été abordés au cours de cette séance d'information.

Sémou Sow : Comment avez-vous perçu cette séance d'information, quelle appréciation faites-vous sur cette séance d'information à laquelle après que vous avez été exposé. D'ailleurs, à quel moment cette séance d'information a été organisée ?

Kéba : Cette séance d'information sur les voies et moyens pour venir en aide aux Daaras ainsi que sur les droits des enfants qui a été organisée dans le village remonte à 3 à 4 années de cela.

Kéba : Quelle est votre appréciation sur cette séance d'information sur les voies et moyens pour venir en aide aux Daaras ainsi que sur les droits des enfants qui a été organisée dans le village ?

Kéba : La séance d'information a été fort utile pour les populations, à vrai dire. Car au terme de la séance d'information, nous avons reçu de l'aide et des appuis conformément à l'objectif recherché qui était d'aider les populations à propos de la prise en charge des enfants. En effet, tel que l'a dit tantôt l'autre (il indexe Ousmane Dramé qui avait parlé d'abord de moutons distribués aux populations lorsqu'on s'entretenait avec Arame), il nous a été octroyé au sortir de cette séance d'information des moutons sous forme d'aide et d'appui. En ce qui me concerne j'ai reçu un mouton à cette occasion mais, malheureusement, il est mort.

Falilou Bâ : Á propos de vos connaissances, de vos pensées, de vos attitudes sur les phénomènes de confiage des enfants, des Daaras itinérants, de la mendicité des enfants Talibés, qu'est-ce que cette séance d'information vous a apporté de positif ?

Kéba : Vous voulez savoir les connaissances, les pensées, les attitudes acquises sur les phénomènes de confiage des enfants, des Daaras itinérants, de la mendicité des enfants Talibés grâce à la séance d'information et de communication ?

Falilou Bâ : De manière générale, qu'est-ce que cette séance d'information vous a apporté de positif en termes de connaissances, de pensées, d'attitudes sur les droits des enfants ?

Kéba : Respecter les droits d'un enfant est une chose à la fois facile et difficile. Mais ce qui reste indiscutable est qu'il incombe à tout parent des devoirs vis-à-vis de son enfant. Pour exemple, il revient au parent la responsabilité de le soigner, de lui trouver un logement, de lui donner à manger. Tout ce qui relève du bien-être de l'enfant est à la charge du parent. Quiconque vient vous assister dans votre devoir de prendre en charge les besoins de votre enfant mérite, de votre part, remerciements tout comme doit être remercié quiconque s'évertue à vous former pour vous permettre de mieux assumer vos responsabilités vis-à-vis de votre enfant.

Falilou Bâ : Si vous deviez situer la période de l'enfance, jusqu'à quelle limite d'âge vous diriez que la personne se trouve encore dans l'enfance et à partir de quel seuil d'âge elle sort de la période de l'enfance ?

Kéba : Selon moi, est encore enfant la personne qui a 10 ans, 12 ans jusqu'à 16 ans en passant par 5 ans.

Falilou Bâ : Si vous deviez donner un intervalle d'âge pour situer la période de l'enfance, vous diriez que c'est de la naissance jusqu'à quel âge ?

Kéba : La période de l'enfance va de la naissance de la personne jusqu'à 16 ans ou même jusqu'à 15 ans.

Falilou Bâ : Quels sont, à votre avis, les devoirs du parent vis-à-vis de son enfants ? Après que vous ayez eu à rappeler quels sont les droits des enfants.

Kéba : Les devoirs d'un parent vis-à-vis de son enfant est de prendre soin de lui. Comme j'ai eu à le dire supra. Tout ce qui relève du bien-être de l'enfant incombe à son parent.

Falilou Bâ : Tout ce qui relève du bien-être de l'enfant incombe à son parent ; en quels termes précisément ?

Kéba : Tout ce qui relève du bien-être de l'enfant incombant au parent renvoie à sa subsistance, son habillement, son logement, sa santé ; à tout ce dont l'enfant a besoin en général. Cela va même jusqu'à ce qu'il s'occupe de tous ses va-et-vient. En même temps, le parent doit s'arranger jusqu'à assurer à l'enfant une instruction. Tous ces droits pour l'enfant relèvent de la responsabilité du parent.

Sémou Sow : Dans cette zone, et là nous allons au-delà des limites du village, est-ce qu'il vous est arrivé d'observer des parents qui remplissent pas correctement leurs devoirs vis-à-vis de leurs enfants. Vous n'avez pas besoin de les citer nommément. Tout ce que nous voulons savoir est que vous nous disiez si vous voyez dans la zone des parents qui ont failli aux devoirs que vous venez de citer plus haut vis-à-vis de leurs enfants ?

Kéba : Est-ce que vous pouvez m'expliquer plus en détail ce que vous voulez dire à travers un parent qui n'aurait pas assumer ses devoirs vis-à-vis de son enfant ?

Mamadou Dramé (Chef du projet de lutte contre la mendicité des enfants de Symbiose) : Est-ce que dans votre village ou bien même au-delà jusque dans les villages environnants, vous est-il arrivé de voir un parent qui n'honore pas ses devoirs vis-à-vis de son enfant ?

Kéba : Non, Dans notre village de Djéri Kao comme dans les villages alentours, je n'ai pas remarqué des gens qui ne remplissent pas leurs devoirs vis-à-vis de leurs enfants.

Sémou Sow : Le parent qui ne remplirait pas ses devoirs vis-à-vis de son enfant est celui-là qui ne le nourrirait pas à sa faim, qui ne le soignerait pas s'il tombe malade, qui le laisserait trainer dans la rue sans prendre soin de lui. Pour trouver ce parent-là qui ne remplirait pas ses devoirs vis-à-vis de son enfant, je vous demande d'élargir l'horizon de votre cercle de recherche au-delà du village pour considérer même les villages aux alentours de toute la zone.

Kéba : Pour dire vrai, je n'ai pas vu dans toute la zone un parent qui n'honorerait pas ses devoirs vis-à-vis de son enfant ?

Ousmane Touré (Chef de la fédération des comités de protection de Médina Sabakh) : Pour trouver un parent qui n'honorait pas ses devoirs vis-à-vis de son enfant, il vous est demandé de considérer au-delà du village, l'ensemble des villages de toute la zone. Il est vrai que tous les enfants qui viennent ici sont étrangers au village en provenance d'un autre village ; mais pour ce qui est de notre zone actuellement...

Kéba (coupe la parole à Ousmane Touré et poursuit) : Mais s'il m'avait dit de lui parler à propos des Daaras et autres de la sorte ; c'est pour cette raison que je lui ai suggéré de m'expliquer en détail le fond de sa question quand il m'a demandé de lui indiquer des parents qui n'honoreraient pas leurs devoirs vis-à-vis de leurs enfants !

Ousmane Touré (Chef de la fédération des comités de protection de Médina Sabakh) : Vous savez pertinemment que les Talibés que nous rencontrons dans le village sont des enfants !

Mamadou Dramé (Chef du projet de lutte contre la mendicité des enfants de Symbiose) : Vous savez que ses enfants dont les parents ne remplissent pas les devoirs vis-à-vis d'eux peuvent être des enfants Talibés ou non.

Kéba : Il est vrai que des enfants Talibés sont ici en train de trainer par ci par là dans les rues du village.

Ousmane Touré (Chef de la fédération des comités de protection de Médina Sabakh) : Vous savez que les enfants Talibés d'ethnie toucouleur (variante du pulaar) se (re)trouvent ici dans le village. Ils n'habitent pas le village mais on les y a amenés et c'est la plupart du temps eux qu'on voit trainer par ci et par là dans les rues du village.

Kéba : Il y a aujourd'hui des enfants Talibés qui quittent le village pour se retrouver à Kaolack.

Falilou Bâ : Quelles sont les raisons qui font que les enfants Talibés passent leur temps à trainer dans le et sont amenées à quitter le village pour se retrouver à Kaolack ?

Kéba : Les raisons qui font que des enfants Talibés quittent le village pour se retrouver à Kaolack relèvent des marabouts à qui ils ont été confiés. La plupart de ces marabouts, à qui les enfants Talibés sont confiés, sont des personnes cupides et recherchent une main-d'œuvre taillable et corvéable à merci pour cultiver leurs champs. Une fois que l'hivernage prend fin et laisse la place à la saison sèche, ils se donnent pour objectif d'alléger la nourriture des enfants Talibés de leur charge et décident de les transférer à Kaolack ou dans un autre centre urbain. Débarqués à Kaolack ou dans un autre centre urbain, ces derniers vont s'adonner à la mendicité pour survivre jusqu'à ce que la période hivernale s'installe à nouveau pour que leurs marabouts aillent les récupérer pour les ramener au village pour les besoins des travaux agricoles.

Falilou Bâ : De quelle catégories relèvent les personnes à qui des parents confient leurs enfants qui les envoient dans les centres urbains dans le but de s'alléger de leurs charges pendant la saison sèche et où ils se voient obligés de s'adonner à la mendicité. Ces mêmes personnes qui feront rapatrier ces mêmes enfants Talibés dans le but de les travailler dans leurs champs pendant la saison des pluies ?

Kéba : Je dois souligner qu'il n'existe pas ici dans le village des personnes de cette nature qui, après que des parents leur ont confié leurs enfants, les envoient dans les centres urbains dans le but de s'alléger de leurs charges pendant la saison sèche où ils vont s'adonner à la mendicité et aussi qui les font travailler dans leurs champs pendant la saison des pluies. Mais, il m'est souvent arrivé de voir dans le village de Kandiri ces gens qui amènent des enfants Talibés à Kaolack, à Médina Sabakh ou dans d'autres villes encore, pour user de tels procédés contre eux.

Sémou Sow : Qui sont ces marabouts de Daara-là qui amènent des enfants Talibés à Kaolack, à Médina Sabakh ou dans d'autres villes dans le but de s'alléger de leurs charges pendant la saison sèche où ils vont s'adonner à la mendicité. Mais une fois cette période passée, ils les font travailler dans leurs champs pendant la saison des pluies ?

Kéba : Je ne pourrais pas vous donner leurs noms puisque je ne connais pas personnellement ces gens que j'ai rencontrés à Kandiri qui amènent des enfants Talibés à Kaolack, à Médina Sabakh ou dans d'autres villes où ils les soumettent à la mendicité pendant la saison sèche dans le but de s'alléger de leurs charges. Et, une fois l'hivernage revenu, ils font revenir les mêmes enfants Talibés dans le village afin de les faire aussi travailler dans leurs champs pendant la saison des pluies.

Falilou Bâ : Je ne demandais pas le nom de ces gens-là qui amènent des enfants Talibés à Kaolack, à Médina Sabakh ou dans d'autres villes où ils les soumettent à la mendicité pendant la saison sèche dans le but de s'alléger de leurs charges. Et, une fois l'hivernage revenu, ils font revenir les mêmes enfants Talibés dans le village afin de les faire aussi travailler dans leurs champs pendant la saison des pluies. Mais, je voudrai savoir quel statut ces gens ont-ils sur les enfants ; quel lien ces gens ont-ils avec ces enfants pour pouvoir être en mesure d'user de tels procédés avec eux ?

Kéba : Ces gens-là sont les marabouts de Daara des enfants Talibés. Ils sont en charge de leur prodiguer des connaissances du Coran.

Falilou Bâ : Comment cela se fait-il que les enfants Talibés finissent par atterrir entre les mains de ces marabouts bourreaux ?

Kéba : La manière par laquelle l'enfant Talibé finit par atterrir entre les mains du marabout bourreau se passe ainsi qui suit : le parent qui souhaite que son enfant apprenne le Coran dans un Daara confie ce dernier à un marabout de Daara.

Falilou Bâ : Concrètement qui confie l'enfant Talibé au marabout de ces Daaras ?

Kéba : C'est le parent de l'enfant lui-même qui confie son enfant au marabout de Daara.

Falilou Bâ : Quel est le but recherché par le parent pour son enfant lorsqu'il le confie à un marabout de Daara ? Qu'est-ce que le parent attend du confiage de son enfant à un marabout de Daara ?

Kéba : Vous savez que le Daara est une tradition ici dans la zone et, sous ce rapport, la plupart des parents ont fréquenté les Daaras. Á ce titre, ils ne peuvent pas s'émouvoir des conditions des enfants Talibés encore moins avoir pitié d'eux car ils se disent que s'ils ont vécu les mêmes conditions ou même pire et s'en sont sortis indemnes, alors pourquoi pas leurs enfants ne pourraient vivre à leur tour les conditions de Daaras.

Falilou Bâ : Pouvez-vous nous parler du vécu des enfants Talibés dans les Daaras?

Kéba : Vous voulez parler de quelle sorte de vécu des enfants Talibés dans les Daaras ?

Falilou Bâ : Pour ce qui est du vécu des enfants Talibés dans les Daaras, nous faisons allusion à leurs conditions d'existence.

Bassembo Badji : En termes de vécu dans les Daaras qu'on veut savoir, c'est ce à quoi font allusion les parents quand ils parlent des conditions qu'ils ont vécu dans les Daaras et auxquelles elles ont réussi à s'en sortir indemnes. Des conditions qu'ils pourraient, sous ce rapport, faire vivre à leurs enfants.

Kéba : Á propos du vécu des enfants Talibés dans les Daaras, je fais surtout allusion à leurs conditions d'existence. Ces conditions d'existence se caractérisent par le fait qu'ils ne mangent pas à leur faim, qu'ils dorment mal dans des lits sans matelas, qu'ils ne reçoivent pas de soin en cas de maladie. Ce sont là les conditions dans lesquelles les enfants Talibés (sur)vivaient dans les Daaras, dans le passé.

Bassembo Badji : Dès lors que les parents avaient vécu des conditions d'existence dans les Daaras ; caractérisées, entre autres, par le fait qu'ils ne mangeaient pas à leur faim, qu'ils dormaient mal dans des lits sans matelas, qu'ils ne recevaient pas de soin en cas de maladie sans pourtant y laisser des plumes. Cela explique-t-il pourquoi ils ont aujourd'hui le courage de faire vivre à leurs enfants ces mêmes conditions de vie.

Kéba : Bien sûr que pour avoir survécu les conditions d'existence dans les Daaras caractérisées, entre autres, par le fait qu'ils ne mangeaient pas à leur faim, qu'ils dormaient mal dans des lits sans matelas, qu'ils ne recevaient pas de soin en cas de maladie. Et malgré tout cela parvenir à ne pas y laisser des plumes, explique pourquoi trouve aujourd'hui le courage de faire vivre à leurs enfants les mêmes conditions de vie.

Falilou Bâ : Vous nous avez dit aussi que les marabouts des Daaras à qui les parents confiaient leurs enfants amènent ces derniers à Kaolack, à Médina Sabakh ou dans d'autres villes et les soumettaient à la mendicité dans le but de s'alléger leurs charges pendant la saison sèche. Et ces mêmes marabouts vont ramener ces enfants Talibés au village pour les faire travailler dans leurs champs pendant la saison des pluies. Quelle appréciation faites sur la mendicité des enfants talibés ? Dans le passé, quelles sont les raisons qui amenaient les marabouts de Daaras à qui les parents confiaient leurs enfants à soumettre ces derniers à la mendicité ?

Kéba : Les raisons qui amenaient les marabouts de Daaras à qui les parents confiaient leurs enfants à soumettre ces derniers à la mendicité se justifiaient légitimement par la nécessité de nourrir les enfants Talibés. D'autant plus que le marabout de Daara avait la charge de 40 enfants Talibés, 30 enfants Talibés ou même 15 enfants Talibés dont il n'avait pas d'assurer les besoins ; mêmes primaires. Avec un Daara implanté en plein centre urbain (il n'y a pas là de champs à cultiver pour assurer la nourriture du Daara), le marabout n'a d'autre choix que de les soumettre à la mendicité.

Falilou Bâ : Selon vous, quels sont les risques que les enfants Talibés confiés par leurs parents à des marabouts qui les envoient mendier à la recherche de l'aumône, encourrent dans la rue ?

Kéba : Les risques que les enfants Talibés confiés par leurs parents à des marabouts qui les envoient mendier à la recherche de l'aumône encourent dans la rue sont multiples. Les enfants Talibés courent, dans la rue, le risque de dévier et de devenir des voleurs ; ils peuvent se mettre à se battre entre eux jusqu'à se donner la mort ou s'infliger de sévères blessures ; ils peuvent finir par se perdre ; un malintentionné peut les faire subir des formes de maltraitance ; ils peuvent être victime et succomber suite à un accident de voiture ou de charrette. Tous ces dangers peuvent s'abattre sur les enfants Talibés dans la rue.

Falilou Bâ : Quel sont les formes de Daaras qui existent ici ? Quels sont les types de Daaras que vous connaissez dans la zone ? Ou bien dites-moi comment fonctionnaient les Daaras traditionnels ?

Kéba : Comme j'ai eu déjà à vous le dire, dans les Daaras traditionnels les enfants Talibés ne mangent pas à leur faim, ils ne boivent pas à leur soif. Il arrivait qu'un habitant du village qui a fait ses humanités coraniques et à qui des parents ont confié leurs enfants ait connaissance du Daara de Ker Gamou ou même d'un autre Daara d'une autre contrée et décide de les y amener. Dans ces Daaras-là, les enfants Talibés ne voyant aucun parent là-bas et ne connaissant personne dans ces milieux s'adonnent à la mendicité, se nourrissent d'arachide et même de résidu du thé de chine déjà infusé.

Falilou Bâ : Existe-t-il ici dans le village des Daaras de cette nature où les enfants Talibés à qui on a confié des adultes initiés au Coran les amènent dans des Daaras d'autres contrées dans lesquelles ces enfants ne voient pas leurs parents et s'adonnent à la mendicité et sont réduits à se nourrir d'arachide et même de résidu du thé de chine déjà infusé ?

Kéba : De nos jours, il n'existe plus dans le village des Daaras de cette nature où les enfants Talibés à qui on a confié à des adultes initiés au Coran les amènent dans des Daaras d'autres contrées dans lesquelles ces enfants ne voient pas leurs parents. Ils s'adonnent alors à la mendicité et sont réduits à se nourrir d'arachide et même de résidu du thé de chine déjà infusé.

Falilou Bâ : Quelle forme de Daaras existe aujourd'hui ici dans le village ?

Kéba : Le type de Daara que nous avons aujourd'hui maintenant dans le village et qui est situé tout juste derrière ma maison correspond à une école arabe. Un habitant du village qui a réussi dans la vie et qui est parti s'installer à Dakar a eu la générosité de construire une mosquée puis de bâtir un Daara. C'est dans ce Daara où apprennent nos enfants le Coran sans bourse déliée. Notre bienfaiteur prend toutes les dépenses afférentes au fonctionnement du Daara. C'est lui qui s'acquitte du paiement du marabout de Daara alors que nous les populations, nous nous chargeons uniquement du recrutement du marabout. Une fois le processus de recrutement terminé et le marabout retenu, quel que soit le montant de la rémunération arrêtée, fût-il 500.000 francs Cfa par mois, il s'en acquittera sans discussion. Dans le Daara, tous les enfants Talibés rentrent chez eux chaque jour à la fin des classes

Falilou Bâ : Si je vous suis bien, les enfants Talibés qui fréquentent le Daara du village viennent seulement pour apprendre le Coran et, chaque jour à la fin des enseignements, ils rentrent chez-eux. Ce qui est différent du mode de fonctionnement des Daaras dans le passé si je comprends bien ?

Kéba : Oui, il existe dans notre village ces genres de Daaras où les enfants Talibés y viennent seulement apprendre le Coran et chaque jour à la fin des enseignements, ils rentrent chez-eux. Ce qui est effectivement différent du mode de fonctionnement des Daaras dans le passé.

Sémou Sow : Mais, il existe aussi dans le village des enfants que leurs parents ont confié à des marabouts hors du village ?

Kéba : Bien sûr qu'il existe dans le village des enfants Talibés que leurs parents ont confié à des marabouts de Daaras d'autres contrées.

Sémou Sow : Où trouve-t-on ces Daaras où les enfants Talibés sont confiés à des marabouts de manière permanente ?

Kéba : Nous trouvons ces formes de Daaras où les enfants Talibés sont confiés à des marabouts de manière permanente ici même au sein du village. Mamou, l'imam de Djéri Kao a son propre Daara où il enseigne le Coran à des enfants Talibés. En ce qui me concerne, j'ai un enfant que j'ai inscrit dans le Daara de l'Imam, mon propre enfant mais seulement pendant le temps de la saison sèche durant lequel il (pour)suit ses apprentissages. Quand vient la saison des pluies, je le retire pour qu'il m'aide dans les travaux agricoles. D'ailleurs à cette même période, l'autre Daara (implanté par le bienfaiteur du village dont je vous ai parlé tantôt ferme aussi ses portes et prend des vacances (mais surtout permettre aux enfants de rendre aux champs de leur famille pour participer aux activités agricoles).

Sémou Sow : Mais, si je comprends bien, l'imam et son Daara sont sédentaires dans le village ?

Kéba Guèye : Oui ; l'Imam et son Daara résident dans le village et ne vont nulle part ailleurs.

Sémou Sow : Est-ce qu'il y a des enfants de ce village que leurs parents ont confiés à des marabouts de Daaras hors du village ?

Kéba : Il y a effectivement ici à Djéri Kao des enfants Talibés que leurs parents ont confiés à des marabouts de Daaras hors du village ?

Sémou Sow : Dans quels villages, en général, les parents du village confient leurs enfants à des marabouts de Daaras ?

Kéba : les parents du village confient généralement leurs enfants à des marabouts de Daaras des villages de Loyène, de Keur Mbaye etc.

Falilou Bâ : Quelles sont les conditions d'existence des enfants Talibés dans ces Daaras d'autres contrées où ils sont confiés par leurs parents ?

Kéba : C'est-à-dire ; qu'est-ce que vous voulez dire par là ?

Falilou Bâ : De quels types de Daaras sont ces Daaras que l'on retrouve en dehors du village parmi lesquels ceux que vous nous avez évoqués supra et où des parents de Djéri Kao confient leurs enfants ceux ?

Kéba : Les Daaras des autres villages parmi ceux cités supra et où des parents de Djéri Kao confient leurs enfants sont aussi des Daaras sédentaires qui ne se déplacent nulle part. Le marabout reste sur place pour assurer les enseignements et les enfants Talibés s'adonnent aux activités agricoles dans les champs du marabout lui-même durant la saison des pluies. La récolte servira de nourriture au Daara pendant toute la saison sèche jusqu'à la prochaine saison hivernale.

Falilou Bâ : Quelle appréciation faites-vous sur le travail (exploitation économique) des enfants ? Selon vous, l'enfant doit-il être soumis au travail (exploitation économique) ou non ?

Kéba : Bien sûr que pour moi l'enfant doit travailler (initiation au travail) sinon, il risque de ne maîtriser aucun métier.

Falilou Bâ : À quel genre de travail (exploitation économique) doit être soumis l'enfant ?

Kéba : L'enfant doit être initié au travail dans lequel s'active son père qui va le lui apprendre petit à petit.

Falilou Bâ : Est-ce que, selon-vous, les enfants doivent être soumis à un travail (exploitation économique) lucratif qui leur rapporte de l'argent ?

Kéba : Il est dit qu'il n'est pas préférable pour un enfant d'être très tôt habitué à l'argent.

Falilou Bâ : Est-ce que vous personnellement, vous soumettez votre enfant à un travail (exploitation économique) lucratif qui lui rapporte de l'argent ?

Kéba : Personnellement, en ce qui me concerne, je ne soumettrai pas mon enfant à un travail (exploitation économique) lucratif qui lui rapporte de l'argent ; non jamais.

Falilou Bâ : Est-ce que, pour ce que vous en savez, la loi autorise les adultes à soumettre les enfants à un travail (exploitation économique) lucratif qui leur rapporte de l'argent ?

Kéba : À mon avis, la loi n'autorise pas les adultes à soumettre les enfants à un travail (exploitation économique) lucratif qui leur rapporte de l'argent.

Falilou Bâ : Depuis que les séances d'information, de sensibilisation et d'information conduites par l'ONG Symbiose vous ont permis d'acquérir des connaissances, de développer des idées, de disposer des attitudes, nouvelles sur les méfaits des phénomènes de confiage des enfants, de Daaras itinérants, de mendicité des enfants Talibés, avez-vous eu l'occasion de poser des actes concrets en faveur de la lutte contre ces phénomènes ?

Kéba : Bien sûr qu'après avoir acquis des connaissances, développé des idées, disposé des attitudes nouvelles, sur les méfaits des phénomènes de confiage des enfants, de Daaras itinérants, de mendicité des enfants Talibés par l'entremise des séances d'information, de sensibilisation et d'information conduites par l'ONG Symbiose, nous avons eu à poser des actes concrets en faveur de la lutte contre ces phénomènes. Pour preuve, je reviens des champs et mes enfants vont aussi aux champs. Même celui-ci qui n'a que 8 ans, il assure le tirage des animaux de trait au niveau des champs. Son grand frère, quant à lui, va même jusqu'à manier la machine à cultiver.

Mamadou Dramé (Chef du projet de lutte contre la mendicité des enfants de Symbiose) : Je pense que vous n'avez pas bien saisi le sens de la question de Falilou. Il veut savoir si au terme des séances d'information, de sensibilisation et d'information conduites par l'ONG Symbiose et après que vous avez acquis des connaissances, développé des idées, disposé des attitudes, nouvelles sur les méfaits des phénomènes de confiage des enfants, de Daaras itinérants, de mendicité des enfants Talibés, avez-vous eu l'occasion de poser des actes concrets en faveur de la lutte contre ces phénomènes. Comme actes concrets à poser, il peut s'agir :

- organiser des séances d'information et de sensibilisation à l'endroit de parents qui seraient tentés de confier leurs enfants à des marabouts de Daaras itinérants ; ou bien
- organiser des séances d'information et de sensibilisation à l'endroit de parents qui soumettent leurs enfants à des travaux pénibles ;

Ou autres actes de cette nature ?

Kéba : Non, j'avoue que depuis que j'ai acquis des connaissances, développé des idées, disposé des attitudes, nouvelles sur les méfaits des phénomènes de confiage des enfants, de Daaras itinérants, de mendicité des enfants Talibés par l'entremise des séances d'information, de sensibilisation et d'information conduites par l'ONG Symbiose, je n'ai pas eu à poser des actes concrets en faveur de la lutte contre ces phénomènes.

Sémou Sow : Est-ce que vous êtes prêt à poser des actes concrets en faveur de la lutte contre les phénomènes de confiage des enfants, de Daaras itinérants, de mendicité des enfants Talibés ?

Kéba : Bien sûr que si je vois un habitant du village qui est tenté de confier son enfant à un marabout de Daara itinérant, je lui en dissuaderai.

Falilou Bâ : Vous pourriez même éventuellement lui tenir une séance d'information et de sensibilisation sur les méfaits du confiage des enfants à des marabouts de Daara itinérants ?

Kéba : Certainement que, face à un habitant du village qui serait tenté de confier son enfant à un marabout de Daara itinérant, nous pourrions lui tenir une séance d'information et de sensibilisation sur les méfaits du confiage d'enfant à des marabouts de Daaras itinérants.

Falilou Bâ : Merci Kéba pour l'entretien que vous avez bien voulu nous accorder. Les réponses à nos questions que vous nous avez apportées ont été très claires.

Entretien individuel avec Ibrahima Gueye

Falilou Bâ : Avez-vous un fils qui est enfant Talibé dans un Daara ?

Ibrahima Gueye : Oui, présentement j'ai un fils qui est enfant Talibé.

Sémou Sow : Votre enfant qui est enfant Talibé se trouve-t-il ici dans le Daara du village ?

Ibrahima Gueye : Non, mon fils qui est enfant Talibé se trouve dans un Daara dans un autre village.

Falilou Bâ : Quel est ce village en dehors de Djéri Kao où se trouve votre fils qui est enfant Talibé ?

Ibrahima Gueye : L'autre village où se trouve mon fils enfant Talibé est Keur Mbaye ; il se situe à côté de Sokone.

Falilou Bâ : Dis-moi Ibrahima, est-ce que vous nous donnez la permission de vous prendre en photo. Rassurez-vous, ce sera une belle photo (rires) ?

Ibrahima Gueye : Oui, je vous donne la permission de me prendre en photo (rires)

Sémou Sow : Puis-je savoir si le marabout de Daara du village de Keur Mbaye à qui vous avez confié votre enfant est-il itinérant ou sédentaire ?

Ibrahima Gueye : Le marabout du village de Keur Mbaye à qui j'ai confié mon enfant a un Daara sédentaire où les enfants Talibés restent sur place.

Sémou Sow : Je voudrai que vous me racontiez comment vous avez procédé pour confier votre enfant à ce marabout du village de Keur Mbaye ? Est-ce que vous lui avez ramené un jour l'enfant à l'improviste avec ses bagages ?

Ibrahima Gueye : (il coupe Sémou pour répondre) Oui, je dois dire que c'est comme cela que j'ai procédé. Un jour à l'improviste j'ai confié mon enfant avec ses bagages à ce marabout comme ça ?

Sémou Sow : (il continue quand même toute sa question) ou bien vous avez eu au préalable une discussion avec lui sur la question ? Racontez-moi comment s'est passé le processus du confiage ?

Ibrahima Gueye : Je connaissais ce marabout de Daara du village de Keur Mbaye à qui j'ai confié mon enfant, c'est même un parent à moi qui a fait son apprentissage du Coran ici dans notre village à Djéri Kao. Après sa maîtrise du Coran, il est retourné dans son village pour y ouvrir un Daara, donc je connaissais ses compétences d'enseignant en tant que marabout de Daara et je nourrissais beaucoup de confiance à son égard pour ce qui est de l'instruction de mon enfant. C'est ainsi qu'un jour qu'il est venu me rendre visite et en partant je lui ai demandé de ramener avec lui mon enfant dans son Daara. Voilà comment j'ai confié mon enfant à ce marabout de Daara du village de Keur Mbaye. Mais je dois dire qu'avant cela, j'avais déjà eu à confier deux de mes enfants à un marabout de Daara en dehors du village, Daara où j'ai fini par les retirer pour les confier à un autre marabout de Daara, toujours, hors du village de Djéri Kao lorsque la manière dont le premier Daara fonctionnait ne m'agréait pas du tout. La raison est que le marabout de Daara à qui j'avais confié mes enfants en premier lieu avait à sa charge beaucoup trop d'enfants au point qu'il était même, par moments, obligé de re(confier) les enfants Talibés à ses frères qui les amenaient à Kaolack et même parfois jusqu'à Diourbel à cause des difficultés qu'il rencontrait. Voyant tous les problèmes auxquels était confronté ce marabout qui était aussi mon parent, j'ai décidé de lui retirer les enfants pour les confier à un autre marabout de Daara d'une autre contrée qui avait plus de moyens que ce dernier. Pour dire que mes deux grands enfants sont passés par ce genre de Daara, mais fort heureusement pour eux, ils n'avaient pas encore eu à être amenés à Kaolack. Encore qu'au début lorsque mes enfants ralliaient le premier Daara où ils étaient les premiers enfants Talibés inscrits, leur nombre était raisonnable et gérable. Mais avec le temps lorsque le Daara a grandi en nombre d'enfant talibés, le marabout ne parvenait plus faire face aux charges que son nouveau poids exigeait.

Falilou Bâ : Comment vivaient vos enfants dans ces Daaras en dehors de leur village où vous les aviez confiés ?

Ibrahima Gueye : Au début, les enfants Talibés accompagnaient les marabouts dans leurs champs pour cultiver pendant le temps de la saison des pluies et une fois l'hivernage terminé, les enfants Talibés restaient dans le Daara pour apprendre le Coran en attendant un autre hivernage. Mais lorsque le Daara est devenu surpeuplé en termes d'enfants Talibés au point que les récoltes n'arrivaient plus à faire vivre le Daara, le frère du marabout commença alors à amener une partie des enfants Talibés à Kaolack pour qu'ils y passent la saison sèche afin de soulager le Daara de ses charges.

Sémou Sow : Lorsque les enfants Talibés étaient amenés à Kaolack pour y passer la saison sèche, comment vivaient-ils là-bas ; à quel genre d'activités s'adonnaient-ils ?

Ibrahima : Lorsque les enfants Talibés étaient amenés à Kaolack pour y passer la saison sèche, ils mendiaient pour se nourrir. Car dans une ville comme Kaolack, personne ne connaît personne ; le marabout qui les accueille est soit sous location ou soit on lui a prêté un abri pour y implanter son Daara et y vivre avec les enfants Talibés. Le matin au réveil, les enfants Talibés vont mendier de quoi manger et il y a d'autres heures où le marabout demande à l'enfant de mendier de l'argent pour son compte à lui. Voilà comment les enfants Talibés amenés à Kaolack pour y passer la période de la saison sèche vivent là-bas jusqu'à leur retour au village qui coïncide avec la saison des pluies. À l'occasion d'un voyage à Kaolack ou dans un autre centre urbain, lorsque le parent voit les conditions dans lesquelles vivent les enfants Talibés en général, alors il doit être conscient que ses enfants qu'il a confiés à des marabouts dans d'autres contrées vivent dans les mêmes conditions. Ce sont des conditions de vie très difficile auxquels les enfants Talibés sont confrontés car il y en a parmi eux qui, une fois revenu au village à l'occasion des fêtes, ne veulent plus retourner dans ces Daaras tellement les conditions d'existence là-bas sont difficiles. Surtout durant l'hivernage car le local prêté ou loué qui leur serve de Daara où ils vivent prennent de l'eau au moment des pluies et sont infestés de moustiques et de punaises qui s'acharnent sur eux au point que quand ils rentraient leur corps était rempli de boutons ; on dirait qu'ils avaient la maladie de la galle. Par ailleurs, à propos de l'argent, le marabout leur exige des sommes journalières importantes à lui rapporter

et qu'ils ont souvent du mal à mobiliser ; ce qui peut causer d'autres difficultés à ces enfants Talibés. C'est une fois que la situation des enfants Talibés est arrivé à ce niveau complexité que j'ai décidé, en ce qui me concerne, de procéder autrement avec mon plus jeune enfant ; les deux premiers que j'avais déjà placés dans ce système sont déjà pris au piège et ont aujourd'hui même abandonné l'apprentissage du Coran pour s'adonner à d'autres activités maintenant.

Falilou Bâ : Quelle a été votre réaction lorsque vous avez été au courant des conditions d'existence difficile dans lesquelles vivaient vos deux enfants que vous aviez confiés dans ces Daaras en dehors du village ?

Ibrahima Gueye : C'est comme je vous l'ai dit tantôt ; depuis que j'ai appris les conditions dans lesquelles vivaient mes deux enfants que j'ai confiés au Daara en dehors du village, ma réaction a été que pour mes autres enfants restants c'est l'un seulement que j'ai confié à ce marabout de Daara hors du village à Keur Mbaye mais mes deux autres enfants sont là dans le village. Je les ai inscrits dans l'école franco-arabe de Médina Sabakh où ils apprennent l'arabe et à la descente ils rentrent à la maison pour manger et dormir. Au moment de la saison des pluies qui coïncident avec leurs vacances, ils m'accompagnent aux champs pour m'aider dans les travaux agricoles.

Falilou Bâ : Qu'est-il advenu de vos deux premiers enfants que vous aviez confiés en premier à ce marabout du Daara de Keur Mbaye qui est situé en dehors du village ?

Ibrahima Gueye : Vous voulez savoir ce que sont devenus mes deux enfants que j'avais confiés au marabout du Daara hors du village. L'un d'entre eux est resté au niveau du Daara jusqu'à devenir une grande personne pour revenir à la maison où il est resté deux ans durant avant de partir pour apprendre un métier. C'est comme cela que cela se passait dans le passé ; à l'âge de 7 ans, l'enfant était confié à un marabout de Daara jusqu'à ce qu'il maîtrisât le Coran où que son parent vînt le retirer. Deux options en tout cas s'offrent alors à l'enfant Talibé ; soit qu'il veuille continuer à approfondir son apprentissage dans le Daara même, soit qu'il décide de rentrer au village chez ses parents où il peut ouvrir un Daara pour enseigner le Coran ou il peut

se mettre à travailler ou aussi il peut aller, ailleurs, apprendre un métier. Voilà comment les Daaras fonctionnaient dans le passé mais, il se trouve aujourd'hui que les Daaras connaissent beaucoup de changements dans leur manière de fonctionner. Car il y en a beaucoup qui fonctionnent suivant le modèle que je vous ai décrit plus haut (allusion au Daara où il avait confié ses deux premiers enfants ; Daara surpeuplé où le marabout est obligé de (re)confier certains de enfants Talibés à son frère qui les amènent à Kaolack pour y passer la saison sèche en vivant de mendicité ; histoire pour le marabout de se soulager un peu). Pour vous dire qu'il y a des Daaras sédentaires où le marabout reste avec ses enfants Talibés dans le village mais il y a aussi des Daaras dont la charge est devenue insupportable pour le marabout qui, en plus de sa famille, doit s'occuper d'une trentaine d'enfants Talibés supplémentaires. Il se retrouve alors dans l'impossibilité de nourrir tout ce beau monde avec les seules récoltes de ses champs au niveau du village d'autant plus que l'agriculture est aujourd'hui dans notre localité confrontée à beaucoup de difficultés ; déficit de terres cultivables, inaccessibilité aux engrais qui sont autant d'intrants au manquement desquels la récolte est compromise. Mais malgré toutes ses contraintes auxquelles le marabout est soumis, aucun parent ne daigne lui confier son enfant en l'accompagnant d'un sac de mil en guise d'aide et d'appui pour la prise en charge, aucun parent ne daigne lui confier son enfant en l'accompagnant d'un sac de riz en guise d'aide et d'appui pour la prise en charge. D'ailleurs, au nom de la tradition, le marabout à qui un parent qui lui a confié son enfant était amené, à ce titre, à lui donner une aide ou un appui en contrepartie ; il serait fort probable que ce dernier refuse un tel soutien. Pour illustration, si, moi, en tant que parent ayant confié mon enfant à un marabout de Daara, je suis amené, à ce titre, à lui donner un appui ou une aide, il est fort probable que ce dernier refuse un tel soutien. Malgré que celui-ci vit dans des difficultés. En effet, il est un secret de polichinelle que la vie, de nos jours, est difficile et que tout le monde en subit le contrecoup ; si la prise en charge de trois enfants de ton propre sang s'avère complexe, je ne te dirai pas comment est le fait de devoir prendre en charge 30 enfants supplémentaires qui vous sont seulement confiés et dont on est pas le géniteur. Autre chose, mon enfant là dont je vous parle a passé, au moins, 10 ans de sa vie dans le Daara hors du village où je l'avais confié. Pour

preuve, lorsque que je lui confiais au marabout, il était un petit enfant incapable de faire grand-chose mais il y est resté jusqu'à un âge où même si le marabout de Daara n'allait pas au champ, il était lui capable de le remplacer et de veiller au bon fonctionnement des travaux agricoles. Il y a aussi autre chose à déplorer à propos de la prise en charge des Daaras. De plus en plus, la manie est que beaucoup de parents confient leurs enfants au marabout alors que ceux-ci sont tout petits et incapables de faire quelque chose pour le marabout si ce n'est apprendre le Coran ; et lorsque celui-ci commence à grandir et arrive à un âge où il peut tout juste commencer à travailler, alors les parents viennent les retirer pour qu'ils les aident dans leurs champs. Voilà ce qui explique que quand vous vous rendez dans les Daaras, vous trouvez qu'ils ne sont peuplés que de petits enfants de rien du tout. Vous conviendrez avec moi que cette façon de procéder des parents des enfants Talibés ne concourt pas à ce que les marabouts de Daaras disposent de ressources (humaines ici dans les champs) pour prendre en charge correctement leur Daara et les enfants Talibés qui leur sont confiés. C'est là aussi des raisons qui m'ont poussé à laisser mes deux premiers enfants que j'avais confiés à des marabouts de Daara hors du village, à les laisser dans ces Daaras avec leurs marabouts jusqu'à ce qu'ils deviennent de grandes personnes.

Falilou Bâ : Avez-vous eu à participer à des séances d'information, de sensibilisation et de formation que l'ONG Symbiose a eues à organiser dans votre localité sur les phénomènes de confiage des enfants, de Daaras itinérants, de mendicité des enfants Talibés ?

Ibrahima Gueye : Oui, j'ai eu à participer à plusieurs reprises à des séances d'information, de sensibilisation et de formation que l'ONG Symbiose a eues à organiser sur les phénomènes de confiage des enfants, de Daaras itinérants, de mendicité des enfants Talibés, ici dans ma localité.

Falilou Bâ : Avez-vous acquis des connaissances nouvelles, changé de représentations, développé des idées positives, sur les phénomènes de confiage des enfants, de Daaras itinérants, de mendicité des enfants Talibés après que vous avez eu à participer aux séances d'information, de sensibilisation et de formation organisées par l'ONG Symbiose sur ces questions dans votre localité ?

Ibrahima Gueye : Bien sûr que grâce aux séances d'information, de sensibilisation et de formation organisées par l'ONG Symbiose dans ma localité sur les phénomènes de confiage des enfants, de Daaras itinérants, de mendicité des enfants Talibés auxquels j'ai participé, j'ai acquis des connaissances nouvelles, changé de représentations, développé des idées positives à propos de ces questions.

Falilou Bâ : Pouvez-vous dire quels sont les connaissances acquises, les nouvelles représentations et idées neuves développées sur les phénomènes de confiage des enfants, de Daaras itinérants, de mendicité des enfants Talibés depuis que vous avez eu à participer à plusieurs reprises à des séances d'information, de sensibilisation et de formation que l'ONG Symbiose a eues à organiser dans votre localité ?

Ibrahima : C'est d'ailleurs sur les connaissances acquises, les nouvelles représentations et les idées neuves développées sur les phénomènes de confiage des enfants, de Daaras itinérants, de mendicité des enfants Talibés depuis que j'ai eu à participer à plusieurs reprises à des séances d'information, de sensibilisation et de formation que l'ONG Symbiose a eues à organiser dans votre localité que je me suis appuyé pour entreprendre les actions que je vous ai parlé plus haut. Parce qu'à cette époque-là mes enfants étaient dans Daaras hors du village où je les avais confiés. Mais c'est au sortir des ces séances d'information, de sensibilisation et de formation que j'ai eu à retirer mes enfants qui étaient confiés dans les Daaras hors du village au point que aujourd'hui tous mes enfants sont dans le Daara du village à l'exception de un qui est toujours dans les Daaras en dehors du village.

Falilou Bâ : Au sortir des séances d'information, de sensibilisation et de formation organisées par l'ONG Symbiose dans votre localité sur les phénomènes de confiage des enfants, de Daaras itinérants, de mendicité des enfants Talibés auxquels vous avez eu à participer, quelle vision avez-vous à propos des droits et des devoirs des enfants ?

Ibrahima Gueye : Pour ce que je sais des droits des enfants, c'est qu'il faut vraiment prendre soin d'eux à dire vrai, leur venir vraiment en aide. Les temps ont changé et à ce titre il n'est plus indiqué à notre époque d'appliquer les mêmes traitements traditionnels d'hier sur les enfants d'aujourd'hui.

Falilou Bâ : Lorsque vous dites que pour ce qui est de leurs droits, on doit leur venir en aide ; qu'est-ce que vous entendez concrètement à travers cette aide ?

Ibrahima : J'entends par venir en aide aux enfants pour ce qui est de leurs droits, leur assurer une instruction, leur garantir les soins sanitaires à chaque fois que de besoin, leur prodiguer une bonne éducation qui leur permettrait de prendre soin d'eux lorsqu'ils deviendront grands, soutenir leurs parents s'ils sont toujours en vie et même au-delà servir leur propre pays. Mais mis dans certaines conditions, c'est sûr que l'enfant ne pourra jamais, une fois devenu grand, prendre soin de lui encore moins venir en aide à d'autres personnes.

Falilou Bâ : Au sortir des séances d'information, de sensibilisation et de formation organisées par l'ONG Symbiose dans votre localité sur les phénomènes de confiage des enfants, de Daaras itinérants, de mendicité des enfants Talibés auxquels vous avez eues à participer, quelle appréciation faites-vous sur le travail des enfants ? Pensez-vous qu'on doit soumettre les enfants au travail (exploitation économique) ?

Sémou Sow : Selon vous, l'enfant doit-il être soumis à toute forme de travail ou estimez-vous qu'il y a des formes de travail plus adaptées à l'enfant et auxquelles il devrait être soumis ?

Ibrahima Gueye : Á notre avis, il y a spécialement des types de travail qui sont adaptés à l'enfant ?

Sémou Sow : Pouvez-vous nous indiquer les types de travail qui sont adaptés à l'enfant et auxquels on leur soumet ici à Djéri Kao ?

Ibrahima Gueye : Vous voulez savoir les travaux adaptés à l'âge de l'enfant et auxquels ils sont soumis ici à Djéri Kao ? Pour ce qui est de mon cas personnel, avant les vacances coraniques, j'exécutais à moi seul tous les travaux agricoles dans mes champs ; mais avec l'arrivée de l'hivernage qui a coïncidé avec la fermeture de l'école arabe (Daara), mes enfants m'ont rejoint dans les champs et chacun exécutant la tâche adaptée à son âge. Pour les uns, il s'agit de couper les arbustes alors que pour d'autres, il s'agit de ramasser du bois ; cette période précise correspond à la recherche de l'herbe pour l'alimentation du bétail. Tout cela pour dire qu'il y a de ces types de travaux qui ne sont pas adaptés, selon l'âge de l'enfant. Le plus âgé parmi mes enfants est aujourd'hui à même de manier la machine mais les plus petits quant à eux ne s'adonnent qu'aux petits travaux cités tantôt.

Falilou Bâ : Selon vous, quels sont les types de travaux que vous estimez inadaptés aux enfants et auxquels vous n'allez pas soumettre vos enfants ?

Ibrahima Gueye : La première forme de travail à laquelle je ne voudrais pas du tout soumettre mon enfant est sans conteste la mendicité. D'ailleurs à propos de mendicité, il y a des enfants qui, par son entremise vont même jusqu'à pratiquer le travail de porteur de bagages qui va finir par les amener à devenir des manœuvres. Il y en a de ces enfants mendiants qui finissent par se retrouver dans les marchés pour porter des paniers de poissons ou même d'autres types de bagage pour les femmes marchandes ; ce sont des travaux auxquels les enfants mendiants s'adonnent, à ce qu'il paraît, et qui, à force de les pratiquer, vont finir par les muer en manœuvre.

Falilou Bâ : À vous entendre, vous ne voulez pas du tout que vos enfants s'adonnent à la mendicité ?

Ibrahima Gueye : Non, je ne veux pas du tout que mes enfants s'adonnent à la mendicité.

Falilou Bâ : Quelles sont les raisons objectives, les preuves observées, les expériences vécues sur le phénomène de mendicité des enfants Talibés qui vous poussent à ne pas vouloir que votre enfant ne s'adonne pas à la mendicité ?

Ibrahima Gueye : C'est la manière dont les enfants pratiquent la mendicité aujourd'hui qui ne m'agrément pas ; leur façon de faire n'est pas, à mes yeux, civilisée. Á chaque instant se présenter devant la personne pour solliciter de l'aumône en chantant des litanies "larabilaarane" ; cette forme de sollicitation qui s'apparente plutôt à une agression n'est pas, selon moi, jolie du tout. Et un enfant habitué à cette manière de faire la quête de l'aumône ne finira-t-il pas par considérer qu'il s'agit là de la façon normale de procéder dans la vie. La preuve, il y a des adultes bien portants mais qui ne s'adonnent qu'à la mendicité. C'est peut-être par cette même façon dont les enfants mendiants se comportent aujourd'hui qu'ils avaient, eux aussi, pris l'habitude de solliciter l'aumône depuis leur plus jeune enfance au point que même devenus grands, ils ne peuvent plus se départir de la pratique de la mendicité tout court. Ceci, à la longue, ira même jusqu'à leur enlever toute vertu de dignité et de vergogne, les amenant ainsi à continuer toute leur vie à s'adonner à la mendicité. Dans le passé lointain, j'avais vu mon frère de même père et de même mère accompagné de son marabout se rendre à Kaolack pour y passer les périodes de saisons sèches. Á cette époque, ils mendiaient certes, mais seulement de quoi se nourrir et après quoi, ils passaient le reste du temps à apprendre le Coran. Dans ces circonstances, me racontait mon frère, il arrivait que des mères de Talibés vous faisaient de temps en temps offrande d'habits, de sucre ou d'autres types de dons que vous ramenez à votre marabout de Daara. Dans la rue aussi, des bienfaiteurs vous faisaient des dons que vous rapportez au marabout du Daara mais l'enfant Talibé lui ne sollicitait comme aumône que de l'alimentation pour se nourrir. Maintenant de nos jours la mendicité ne se limite plus à solliciter de l'alimentation pour se nourrir, le marabout va même jusqu'à exiger à l'enfant Talibé une somme fixe de 300 francs Cfa francs, par exemple, à lui rapporter journalièrement sous peine de subir des punitions. La mobilisation de ce montant pouvant amener l'enfant Talibé à s'adonner à des activités illicites, moralement répréhensibles.

Falilou Bâ : Donc, si je vous comprends bien, vous voulez dire que la pratique de la mendicité a complètement changé ; dans le passé l'enfant Talibé mendiait uniquement de quoi se nourrir mais aujourd'hui, il doit à la fois mendier pour se nourrir mais aussi mendier pour mobiliser une somme d'argent fixe exigée, à rapporter à son marabout ?

Ibrahima Gueye : Oui, c'est cela même. la pratique de la mendicité a complètement changé. Dans le passé l'enfant Talibé mendiait uniquement de quoi se nourrir mais aujourd'hui, il doit à la fois mendier pour se nourrir mais aussi mendier pour mobiliser une somme fixe exigée à rapporter à son marabout.

Falilou Bâ : Cette nouvelle pratique de la mendicité où l'enfant Talibé doit, à la fois, mendier pour se nourrir mais aussi mendier pour mobiliser une somme d'argent fixe exigée à rapporter à son marabout pourrait avoir quels effets sur l'éducation de l'enfant Talibé ?

Ibrahima Gueye : Avec le rythme de la mendicité actuelle où l'enfant Talibé doit, à la fois, mendier pour se nourrir mais aussi mendier pour mobiliser une somme d'argent fixe exigée à rapporter à son marabout, il ne trouve plus le temps d'apprendre correctement le Coran et il ne peut même pas recevoir une bonne éducation. Jugez par vous-même, à 13 heures, l'enfant Talibé va quémander de quoi manger et cette quête peut durer jusque vers 15 heures ; alors que le matin, le marabout lui avait exigé de lui rapporter la somme de 300 francs Cfa qu'il n'a sûrement pas pu mobiliser du matin jusqu'à 13 heures qui est l'heure pour l'aumône de la nourriture. Ainsi, l'enfant Talibé se trouve engager dans les deux fronts que sont la quête de l'argent exigé par le marabout et la quête de nourriture pour lui-même ; et s'il est un Talibé un peu plus grand, il cherchera aussi à trouver un peu d'argent à mettre de côté pour son compte personnel. Á ce rythme, dans la durée normale de la journée de 9 heures, si l'enfant Talibé passe les 7 heures entre la quête de l'aumône pour l'argent exigé à rapporter au marabout et la quête de sa propre nourriture, alors il ne lui reste à peine que 2 heures de temps pour se consacrer à l'apprentissage du Coran. Or, 2 heures par jour pour apprendre le Coran pour un enfant Talibé s'avèrent très insuffisantes.

Falilou Bâ : Quelles appréciations faites-vous sur les risques que peuvent encourir dans la rue les enfants Talibés qui passent leur temps à trainer par-ci par-là en train de mendier ?

Ibrahima Gueye : Dans la rue, les enfants Talibés qui passent leur temps à trainer par-ci par-là en train de mendier encourent beaucoup de dangers. Pour exemple, le fils de nos parents qui habitent à Hamdallahi près de Nganda a été gravement heurté par une voiture au point que la famille était dans l'obligation de se retourner auprès du bienfaiteur du Daara du village pour solliciter un soutien financier ; tellement les frais d'hôpitaux étaient exorbitants et les parents de l'enfant avaient dépensé toutes leurs économies sans arriver à faire face à toutes les factures. On raconte aussi qu'il y a des malfaiteurs qui volent des enfants Talibés qui traînent dans la rue en train de mendier ; sans compter d'autres fléaux qui s'abattent sur eux comme des murs qui s'affaisseraient sur eux tout comme des abris qui prendraient feu avec eux à l'intérieur. Même si certains, parmi ces incidents, relèvent de la volonté de Dieu il y en a qui pouvaient être évités si les enfants n'étaient pas jetés comme cala dans la rue. Tout cela fait que j'abhorre la mendicité des enfants Talibés, en ce qui me concerne.

Falilou Bâ : Depuis que vous avez acquis des connaissances claires, changé de représentations, développé des idées positives sur les phénomènes du confiage des enfants, des Daaras itinérants, de la mendicité des enfants Talibés, avez-vous eu à poser des actes concrets qui vont dans le sens de lutter contre ces phénomènes ? Parmi de tels actes, il peut s'agir d'organiser des séances d'information et de sensibilisation en faveur de la lutte contre de tels fléaux à l'endroit de populations de Djéri Kao ?

Ibrahima Gueye : (*Il m'arrache la parole pour dire*) Bien sûr qu'il m'arrive de temps à autre d'animer des séances d'information et de sensibilisation sur les phénomènes du confiage des enfants, des Daaras itinérants, de la mendicité des enfants Talibés à l'endroit de populations de Djéri Kao à tel point que certain parents en ont même acquis de connaissances claires, changé un certain nombre de représentations, développé des idées nouvelles sur ces questions. Parfois aussi, nous nous retrouvons au niveau de la place publique pour avoir des discussions sur ces

mêmes questions des phénomènes du confiage des enfants, des Daaras itinérants, de la mendicité des enfants Talibés au terme desquels il y a aussi certaines population qui arrivent à acquérir de connaissances claires, changer un certain nombre de représentations, développer des idées nouvelles sur ce sujet. De temps en temps j'en discute avec d'autres qui finissent souvent par avoir une nouvelle vision de la mendicité. Au cours de ces débats publics, je donne mon point de vue sur ces questions et marquent mon intransigeance à ne plus m'adonner à de telles pratique. D'ailleurs, il y a une séance d'information et de sensibilisation qui avait été organisée au niveau de la place publique du village sous l'initiative des Ousmane et d'autres responsables de Médina Sabakh et qui avait suscité un débat entre nous ici à la place du village. Á cette occasion, lorsque certaines voix se sont levées pour dire que les organisateurs de ces rencontres ne sont mus que par la volonté de combattre les Daara et de les fermer purement et simplement, j'ai alors répliqué pour dire qu'il est fort judicieux de participer à de telles rencontres pour apprendre des choses au lieu de rester sur place et s'employer seulement à critiquer et à contester au risque de s'enliser davantage dans une ignorance coupable. Á défaut de participer à ces rencontres, il faut au moins être ouvert aux idées sorties de ces rencontres qui sont mises à votre disposition. J'ai continué mon argumentaire pour attirer l'attention sur le fait que ce j'ai entendu au cours de cette rencontre ne faisait nullement allusion à un quelconque combat contre les Daaras ou à une éventuelle fermeture de Daaras. Loin de là, car à cette rencontre avaient participé presque tous les marabouts de Daaras que comptait la zone ; je leurs fis part du témoignage d'un d'entre eux âgé de presque 70 à 80 ans du nom Lamine Sall habitant à Médina Sabakh qui a particulièrement retenu mon attention. Il a raconté que dans son enfance il a été enfant Talibé confié, tellement longtemps à un marabout de Daara hors de son village qu'à son retour à Médina Sabakh, il n'était plus en mesure de retrouver l'emplacement de la maison de ses parents au point qu'il a obligé de demander à ce qu'on la lui indique. Depuis son retour, il a ouvert son Daara où il enseigne le Coran depuis lors à des enfants Talibés. Je démontre ainsi à l'assemblée que, logiquement, cette personne qui a consacré toute sa vie au Daara n'assistera jamais à une rencontre où le but avoué ou inavoué est d'éradiquer les Daaras. Je termine ainsi mon propos en

leur disant tous les bienfaits de participer à ces genres de rencontres pour savoir ce qu'on y dit ou du moins de prêter une oreille attentive aux restitutions des personnes qui ont participé à ces rencontres au lieu de rester sur place pour critiquer et contester tout et n'importe quoi. Car une telle attitude ne fera que vous enfoncer encore davantage dans l'ignorance.

Falilou Bâ : Etes-vous encore prêt à poser d'autres actes qui militent en faveur de la lutte contre les phénomènes du confiage des enfants, des Daaras itinérants, de la mendicité des enfants Talibés à l'endroit de populations de Djéri Kao ?

Ibrahima Gueye : Bien sûr que je suis prêt encore à poser des actes concrets qui militent en faveur de la lutte contre les phénomènes du confiage des enfants, des Daaras itinérants, de la mendicité des enfants Talibés à l'endroit de populations de Djéri Kao ; s'il plait à Dieu.

Falilou Bâ : Merci, Monsieur Ibrahima, les réponses fournies ont été vraiment très claires.

Entretien individuel avec Amsatou Guèye de Djéri Kao

Falilou Bâ : Quel est votre nom, s'il vous plaît ?

Amsatou Gueye : Je m'appelle Amsatou Gueye.

Falilou Bâ : Amsatou, nous sommes aujourd'hui ici à Djéri Kao pour parler avec vous sur les séances d'information, de sensibilisation et de formation organisées par l'ONG Symbiose sur les phénomènes de confiage des enfants, des Daara itinérants, de la mendicité des enfants Talibés ?

Amsatou Gueye : Vous parlez des enfants Talibés qui se trouvent dans les Daaras ?

Falilou Bâ : Oui, c'est cela même ; je nous voulons discuter avec vous à propos des enfants Talibés qui se trouvent dans les Daaras ; de leur conditions d'existence, de leurs conditions d'apprentissage. C'est de cela, en grosso modo, dont nous voudrions parler avec vous ?

Amsatou Gueye : Oui, je vois (de manière très timide).

Falilou Bâ : Nous voudrions vous demander la permission d'enregistrer notre entretien ?

Amsatou Gueye : *(elle éclate d'un rire amusé).*

Falilou Bâ : *(nous revenons à la charge pour lui expliquer l'objet de notre demande)*
Nous voudrions enregistrer l'entretien pour que, une fois rentré et à tête reposée, nous puissions analyser de manière approfondie les échanges que nous avons eus.

Amsatou Gueye : Ah, je comprends ; l'enregistrement vous permettra une fois rentré et à tête reposée de bien pouvoir analyser l'entretien.

Falilou Bâ : C'est cela même, grâce à l'enregistrement de l'entretien nous pourrions, une fois rentré et à tête reposée, réécouter la conversation mot par mot.

Amsatou Gueye : Je vois, je vous donne la permission d'enregistrer l'entretien.

Falilou Bâ : Avez-vous un de vos fils qui est enfant Talibé dans un Daara ?

Amsatou Gueye : J'avais un enfant qui était confié à un marabout de Daara en dehors du village présentement je n'en ai plus.

Falilou Bâ : Si je vous suis bien, vous dites que vous aviez un fils, un enfant, qui était confié à un marabout de Daara en dehors du village mais présentement vous n'en avez plus ?

Amsatou Gueye : C'est exactement cela. J'avais un fils, un enfant, qui était confié à un marabout de Daara en dehors du village mais présentement je n'en ai plus car ce dernier est arrivé au niveau de la maîtrise du Coran.

Falilou Bâ : Maintenant ce que je veux savoir si vous avez-eu à participer aux séances d'information, de sensibilisation et de formation que l'ONG Symbiose a eues à organiser dans votre localité sur les phénomènes de confiage des enfants, des Daaras itinérants, de la mendicité des enfants Talibés ?

Amsatou Gueye : Est-ce que moi, j'ai eu à participer à des séances d'information, de sensibilisation et de formation que l'ONG Symbiose a eues à organiser dans votre localité sur les moutons, vous dites ?

Falilou Bâ : Non, je parle de votre éventuelle participation à des séances d'information, de sensibilisation et de formation que l'ONG Symbiose a eu à organiser dans votre localité sur les phénomènes de confiage des enfants, des Daaras itinérants, de la mendicité des enfants Talibés ?

Amsatou Gueye : Non, je n'ai pas eu à participer aux séances d'information, de sensibilisation et de formation que l'ONG Symbiose a eues à organiser, ici, dans notre localité sur les phénomènes de confiage des enfants, des Daaras itinérants, de la mendicité des enfants Talibés.

Falilou Bâ : Mais est-ce que, par d'autres canaux, vous avez été exposé à des campagnes de communication sur les phénomènes de confiage des enfants, des Daaras itinérants, de la mendicité des enfants Talibés ?

Mamadou Dramé (Chef de projet de lutte contre la mendicité des enfants Talibés de l'ONG Symbiose) : Si vous voulez qu'il comprenne mieux le sens de votre question, il faut leur dire s'ils ont eu à participer à des séances d'information, de sensibilisation et de formation sur les phénomènes de confiage des enfants, des Daaras itinérants, de la mendicité des enfants Talibés organisées au niveau de la place publique du village même ; (s'adressant à Amsatou directement, Dramé lui pose la question suivante) : est-ce que vous avez eu à participer à ces séances-là ?

Amsatou Gueye : Ah ! Pour ce qui est des séances d'information, de sensibilisation et de formation sur les phénomènes de confiage des enfants, des Daaras itinérants, de la mendicité des enfants Talibés organisées au niveau de la place publique du village même ; j'avoue que j'ai eu à y participer.

Ousmane Touré (Chef de la fédération des comités de protection de l'enfance de Médina Sabakh) : *(apporte une clarification pour démontrer à Amsatou qu'elle a eu à participer à des séances d'information, de sensibilisation et de formation sur ces questions organisés dans le village de Djéri Kao même ; même si c'est de manière indirecte) :* Il est vrai que vous n'avez pas eu à participer à la grande rencontre d'information, de sensibilisation et de formation sur les phénomènes de confiage des enfants, des Daaras itinérants, de la mendicité des enfants Talibés organisée à Médina Sabakh, mais lorsque les représentantes de Djéri Kao, en l'occurrence, Arame et les autres représentants du village sont revenus et ont organisé à leur tour une séance de restitution des discussions de la rencontre, vous y aviez bel et bien pris part non ?

Amstou Gueye : Oui, c'est vrai que j'ai participé à la séance de restitution qu'Arame et les autres représentants du village ont eu à organiser sur les phénomènes de confiage des enfants, des Daaras itinérants, de la mendicité des enfants Talibés à leur retour de la grande rencontre à laquelle elles avaient représenté le village à Médina Sabakh.

Falilou Bâ : N'est-ce pas que c'étaient des discussions sur le thème des enfants ; à propos de la prise en charge des enfants, des droits des parents vis-à-vis des enfants et autres ?

Amsatou Gueye : c'est cela même. Les discussions portaient globalement sur le thème des enfants ; à propos de la prise en charge des enfants, des droits des parents vis-à-vis des enfants et autres.

Falilou Bâ : Pouvez-vous me dire dans quelle intervalle d'âge se situe la période de l'enfance ?

Amsatou Gueye : Jusqu'à l'âge de dix-huit ans, la personne se situe encore dans la période de l'enfance. Une fois les 18 ans dépassés jusqu'à 20 ans, la personne devient adulte.

Falilou Bâ : Pouvez-vous citer quelques uns parmi les droits de l'enfant ?

Amsatou Gueye : Ah, un enfant a des droits pour ce qui du fait que le parent doit prendre soin de lui, pour ce qui est de la manière dont le parent doit s'occuper de lui. Car si le parent s'occupe bien de lui, lui assure une instruction, le place sur le droit chemin alors c'est sûr qu'il gardera tout cela à l'esprit et agira en conséquence. Mais si vous ne vous occupez pas de lui et que vous ne lui fassiez pas distinguer pas ce qui est bien de ce qui est mal, alors il pourra prendre n'importe quel chemin au risque de s'égarer d'autant qu'il est totalement innocent.

Falilou Bâ : Donc si je vous suis bien, le parent doit s'occuper de son enfant, lui assurer une instruction...

Amsatou Gueye : C'est cela même, le parent doit s'occuper de son enfant, lui assurer une instruction jusqu'à qu'il connaisse bien sa religion et aussi jusqu'à ce qu'il découvre le monde.

Falilou Bâ : Pouvez-vous dire quelles sont les responsabilités d'un parent vis-à-vis de son enfant ?

Amsatou Gueye : Á mon enfant, je vais lui prodiguer une bonne éducation et je vais le mettre au travail (elle prend travail dans le sens de initiation). Concrètement si c'est une fille, je vais bien m'occuper d'elle en faisant de sorte qu'elle ne traîne pas par-ci et par-là dans la rue, la conserver à l'abri des garçons jusqu'à ce qu'elle se trouve un mari. Si c'est un garçon en revanche, c'est surtout son père à qui incombe son éducation.

Falilou Bâ : Vous avez dit tantôt qu'il fallait faire travailler l'enfant (je prends travail dans le sens d'exploitation économique), selon vous quels sont les formes de travail auxquelles le parent soumet l'enfant dans votre localité ?

Amsatou Gueye : Entre l'âge de 2 et 3 ans, l'enfant ne peut raisonnablement pas encore travailler mais quand il atteint 16 ans, 17 ans et même 18 ans, alors là le parent peut commencer à initier l'enfant au travail. Si c'est une fille, c'est l'âge où la mère doit commence à lui apprendre à laver le linge, laver aussi la vaisselle, à cuisiner...

Falilou Bâ : Donc selon vous, à l'âge de 17 ans le parent doit commencer à initier son enfant au travail... ?

Amsatou Gueye : Oui, c'est cela même ; à l'âge de 17 ans la mère doit initier sa fille aux tâches domestiques en vue de la préparer à gérer son futur ménage.

Falilou Bâ : Qu'en est-il pour ce qui est du travail auquel les parents doivent initier leur garçon lorsque celui-ci atteint l'âge de 17 ans ?

Amsatou Gueye : Si le garçon atteint l'âge de 17, le parent peut l'amener aux champs pour l'initier aux les travaux agricoles. Mais s'il va à encore à l'école à cet âge-là (*comprendre par là que le taux de déperdition scolaire est encore élevée au Sénégal en général et dans le monde rural en particulier*), vaut mieux l'encourager dans les études pour ne pas le distraire.

Falilou Bâ : Est-ce que le parent doit soumettre son enfant à un travail lucratif qui lui rapporte de l'argent (à une exploitation économique) ?

Amsatou Gueye : Non, pas du tout. Le parent ne doit pas soumettre son enfant à un travail lucratif qui lui rapporte de l'argent (une exploitation économique) car cela peut le pousser à des problèmes et plus précisément à commettre des actes moralement répréhensibles. Pour exemple, si cet enfant-là est, un jour bredouille après une journée de travail, il peut être tenté de s'adonner au vol pour se procurer de l'argent.

Falilou Bâ : Quelle appréciation faites-vous sur la mendicité des enfants Talibés ?

Amsatou Gueye : Je suis envahie par un sentiment de pitié quand je vois des enfants Talibés soumis à la mendicité car ils traînent par-ci par-là dans la rue, ils entrent dans tous les endroits sans se fixer des limites, ils avancent ainsi naïvement à l'aveugle. Ils ne se préoccupent pas des risques qu'ils courent ici et des dangers qui peuvent s'abattre sur eux par là, ils ne sont mus que par la quête de l'aumône. Lorsque leur marabout leur exige une somme d'argent fixe à rapporter journalièrement sous peine de punition, alors ils peuvent même aller jusqu'à se livrer au vol si à la fin de la journée ils ne parviennent pas à mobiliser le montant demandé. Si par malheur ils sont pris, ils sont alors battus à mort ; par ailleurs, ils peuvent entrer dans une maison de malfaiteur et peuvent aussi finir par être tués. Donc, tout peut arriver à l'enfant Talibé au cours de son activité de mendicité. Tout cela m'amène à préférer de loin la situation où le marabout de Daara à qui l'enfant Talibé est confié soit en mesure de le prendre en charge à tel point que ce dernier ne soit pas obligé de s'adonner ou d'être soumis à la mendicité et traîner par-ci et par-là dans la rue, en proie à tous les risques. Cela est pour moi plus rassurant.

Falilou Bâ : Quelle appréciation faites-vous des conditions d'existence que vivent les enfants Talibés dans les Daaras ?

Amsatou Gueye : De mon point de vue, les enfants Talibés vivent des conditions très difficiles dans les Daaras.

Falilou Bâ : Qu'est-ce que vous voulez dire concrètement lorsque que vous dites que les enfants Talibés vivent des conditions très difficiles dans les Daaras ?

Amsatou Gueye : Personne n'ose demander ouvertement à des parents de ne pas envoyer leurs enfants dans les Daaras pour apprendre le Coran, mais tout le monde peut se rendre compte des conditions difficiles dans lesquelles vivent les enfants Talibés ; quand munis de leurs pots, ils entrent un peu partout pour mendier. Il s'agit là d'une situation très difficile. S'ils pouvaient disposer de tout ce dont ils ont besoin pour bien vivre dans le Daara sans avoir besoin de sortir pour mendier, leur maîtrise du Coran serait plus rapide, leur esprit serait plus concentré sur leur apprentissage et ils seraient aussi plus sereins.

Falilou Bâ : Quel est le statut de ces personnes qui soumettent les enfants Talibés à la mendicité ?

Amsatou Gueye : Vous voulez savoir le statut de ces personnes qui se donnent le droit de soumettre l'enfant Talibé à la mendicité. Dans le cas où le Daara dépasse les moyens du marabout qui ne peut ainsi prendre correctement en charge les enfants Talibés en termes de nourriture, alors c'est sur les offrandes reçues de la mendicité que le Daara est entretenu. Pour ses besoins en termes d'achats de médicaments, de paiement de frais d'hôpitaux. Les enfants Talibés sortent aussi aller quêmander de la nourriture pour alimenter le Daara lorsque celle-ci venait à ne pas être suffisante.

Falilou Bâ : À propos du phénomène de confiage des enfants auxquels les parents ont l'habitude de s'adonner, à quelle catégorie de personnes les parents ont-ils l'habitude de confier leurs enfants ?

Amsatou Gueye : Dans ce monde d'aujourd'hui, je n'ai confiance en personne pour lui confier mes tout petits enfants. Je préfère qu'ils aillent à l'école, qu'il soit garçon ou fille et, à la descente des cours, qu'ils rentrent à la maison. Voilà ce qui est, à l'heure actuelle, plus rassurant à mes yeux.

Falilou Bâ : Mais, est-ce qu'il vous arrive quand même de voir, ici à Djéri Kao, des parents qui confient leurs enfants à des marabouts de Daaras hors du village ?

Amsatou Gueye : Ici, à Djéri Kao, il y a des enfants qui quittent le village pour aller apprendre ailleurs mais ils rentrent automatiquement au village dans leurs maisons à la fin des classes. Dans les Daaras qui se trouvent dans le village aussi les enfants Talibés ne sont pas soumis à la mendicité. Á tout le moins, dans le village les parents initient leurs enfants au travail mais, même pour cela, ils sont affectés à des tâches adaptées à leur âge et selon leur gré, sans les soumettre à aucune forme d'obligation.

Falilou Bâ : Á quelles formes de travail les parents initient-ils leurs enfants dans le village ?

Amsatou Gueye : Pour un enfant de 10 ans environ, il est affecté aux activités de culture, de désherbage. Au terme desquelles activités, l'enfant Talibé va se (re)mettre à l'apprentissage du Coran jusqu'à l'heure de la reprise des activités agricoles et il retourne encore aux champs. Pour ce qui est enfants plus petits, ils ne sont pas, du tout, associés à aucune forme de travail.

Falilou Bâ : Comment fonctionnent les Daaras que vous avez l'habitude de voir ?

Amsatou Gueye : Pour ce que j'en sais, les Daaras situés hors de notre localité, surtout ceux qui se trouvent dans les centres urbains fonctionnent dans des conditions très difficiles. Contrairement aux Daaras implantés dans les villages comme ici à Djéri Kao où leurs conditions de fonctionnement sont relativement plus faciles.

Falilou Bâ : Qu'est-ce qui rend les conditions de fonctionnement dans les Daaras situés dans les centres urbains difficiles ?

Amsatou Gueye : Ce qui rend les conditions des Daaras situés dans les centres urbains difficiles est pour moi la mendicité à laquelle sont soumis les enfants Talibés. C'est la pratique de la mendicité qui ne me rassure point car les enfants Talibés peuvent alors, dans leur quête de l'aumône, être amenés à traîner partout jusqu'à fréquenter les garages ou se retrouver dans des quartiers malfamés dont je vous ai parlé plus haut avec tous les risques qu'ils y encourent C'est tout cela qui ne me rassure point dans la mendicité des enfants Talibés qui est généralement pratiquée par les Daaras implantés dans les centres urbains.

Falilou Bâ : quels sont les dangers qui peuvent s'abattre dans la rue sur les enfants Talibés soumis à la mendicité par leurs marabouts qui passent tout leur temps à traîner par-ci par-là à la recherche de l'aumône ?

Amsatou Gueye : Toutes sortes de dangers peuvent, dans la rue, s'abattre sur les enfants Talibés soumis à la mendicité par leurs marabouts et qui passent ainsi tout leur temps à traîner par-ci par-là ; à la recherche de l'aumône. Si en ce qui nous concerne lorsque l'enfant mendiant nous sollicite pour de l'aumône, nous lui faisons une offrande et nous le laissons partir. Ce n'est pas le cas pour d'autres qui, en cas de sollicitation d'aumône de la part des enfants Talibés, ne daigneront même pas leur répondre. Cette attitude va inciter alors l'enfant Talibé innocent à le suivre sans se préoccuper de ce que pourrait leur faire subir l'individu en mal s'ils se retrouvent seuls. C'est ce qui fait que je ne suis pas rassurée par la pratique de la mendicité des enfants Talibés.

Falilou Bâ : Qu'en est-il des conditions dans les Daaras dans les campagnes comme ici à Djéri Kao ?

Amsatou Gueye : Pour ce qui est des Daaras des campagnes comme ici à Djéri Kao ; comme je vous l'ai dit tantôt, ils ne connaissent aucun problème dans leur manière de fonctionner. Les enfants Talibés de ces Daaras nous accompagnent pour aller travailler dans les champs de leurs marabouts et descendent aussi aux mêmes heures que nous. Dans l'après midi aussi, nous repartons aux champs ensemble et nous descendons aussi ensemble. La nuit, ils restent dans leur Daara et la journée personne ne les voit traîner dans la rue car ils vont se consacrer à leur apprentissage du Coran. Mais à cette période qui coïncide avec la saison des pluies, les Daaras sont fermés en attendant que l'hivernage passe à cause des pluies qui s'abattent. Pendant ce moment, les enfants Talibés observent une sorte de pause de vacances jusqu'à la fin des pluies avant de reprendre le chemin des Daaras et l'apprentissage du Coran.

Falilou Bâ : Donc si je comprends bien, en ce moment même qui coïncide avec l'hivernage les enfants Talibés regagnent leur domicile respectif.

Amsatou Gueye : C'est cela même, en ce moment même qui coïncide avec l'hivernage les enfants Talibés regagnent leur domicile respectif. Avec cette période les enfants Talibés des Daaras du village de Djéri Kao regagnent leur domicile respectif en provenance du Daara.

Falilou Bâ : Depuis que vous avez acquis des connaissances claires, changé de représentations, développé des idées positives sur les phénomènes du confiage des enfants, des Daaras itinérants, de la mendicité des enfants Talibés grâce aux campagnes de communication auxquelles vos avez été exposées sur ces questions, avez-vous eu à poser des actes concrets qui vont dans le sens de lutter contre ces phénomènes ? Avez-vous eu l'occasion de poser des actes concrets qui vont dans le sens de lutter contre ces phénomènes ou non ?

Amsatou Gueye : Non, je n'ai pas encore posé des actes concrets qui vont dans le sens de lutter contre les phénomènes du confiage des enfants, des Daaras itinérants, de la mendicité des enfants Talibés depuis que j'ai acquis des connaissances claires, changé de représentations, développé des idées positives sur ces phénomènes grâce aux campagnes de communication auxquelles j'ai été exposées sur ces questions. Mais c'est parce que je n'en ai pas encore eu ni l'occasion ni les moyens, mais Dieu sait que j'y suis disposée au plus profond de moi dès que l'occasion et les moyens se présentent.

Falilou Bâ : Donc, si je vous comprends bien, une fois que vous aurez l'occasion, vous allez poser des actes concrets qui vont dans le sens de lutter contre les phénomènes du confiage des enfants, des Daaras itinérants, de la mendicité des enfants Talibés ?

Amsatou Gueye : Bien sûr, une fois que j'en aurai l'occasion, je vais sans hésiter poser des actes concrets qui vont dans le sens de lutter contre les phénomènes du confiage des enfants, des Daaras itinérants, de la mendicité des enfants Talibés.

Falilou Bâ : À votre avis, quelles sont les caractéristiques que doivent disposer un marabout de Daara ? Autrement dit qui est marabout de Daara ?

Amsatou Gueye : Un marabout de Daara doit veiller, à tout instant, à prodiguer une bonne instruction à ses enfants car dès lors que les parents lui ont fait confiance jusqu'à lui confier leurs enfants à des fins d'enseignement. D'autant qu'il a sous sa responsabilité des dizaines d'enfants qu'il a réunis dans un même endroit qu'est le Daara, il doit tout faire pour bien prendre soin d'eux ; bien les garder.

Falilou Bâ : Est-ce que, d'après vous, les marabouts de Daaras assument aujourd'hui correctement leurs responsabilités vis-à-vis des enfants Talibés qui leur sont confiés. Responsabilités concernant celles que vous avez évoquées supra à savoir veiller à tout instant à prodiguer une bonne instruction, faire le tout pour bien prendre soin d'eux ; bien les garder ?

Amsatou Gueye : Les marabouts de Daaras qui sont ici dans le village à Djéri Kao, pour ce que j'en vois, assument correctement leurs responsabilités vis-à-vis des enfants Talibés qui leur sont confiés ; à savoir veiller à tout instant à leur prodiguer une bonne instruction, faire le tout pour bien prendre soin d'eux, bien les garder. J'en veux pour preuve, un de mes enfants qui est bien passé entre leurs mains d'abord avant d'aller fréquenter l'école. Alors qu'il avait débuté dans le Daara du village où il apprenait le Coran et s'adonnait à des travaux champêtres et tout, mais aujourd'hui quand on l'a sorti là-bas et l'a inscrit à l'école, il suit bien. Pour les marabouts de Daaras d'autres localités, je ne saurais vous dire s'ils assument correctement leurs responsabilités vis-à-vis de leurs enfants Talibés pour la simple raison que je n'en ai pas la moindre idée.

Falilou Bâ : Donc pour terminer, une fois que vous aurez l'occasion, vous allez poser des actes concrets qui vont dans le sens de lutter contre les phénomènes du confiage des enfants, des Daaras itinérants, de la mendicité des enfants Talibés ?

Amsatou Gueye : Je vous en donne ma parole qu'une fois que j'en aurai l'occasion, je vais sans hésiter poser des actes concrets qui vont dans le sens de lutter contre les phénomènes du confiage des enfants, des Daaras itinérants, de la mendicité des enfants Talibés, ici au niveau de ma localité de Djéri Kao.

**Annexe 5 : entretiens individuels des
responsables de l'ONG Symbiose en
français et wolof**

Entretien avec M. Malick Bâ, Directeur exécutif de l'ONG Symbiose

Falilou Bâ : Merci M. Malick Bâ, nous voulions avoir un entretien avec vous un peu sur la question, sur les travaux que vous avez déjà effectués sur un peu la question de la maltraitance et surtout dans la lutte mendicité des enfants.

Malick Bâ : Hum hum

Falilou Bâ : Nous savons que vous avez beaucoup travaillé là-dessus avec votre organisation Symbiose, mais avant d'entrer dans le vif du sujet, nous voulions commencer d'abord par faire votre présentation, pour que vous vous présentiez

Malick Bâ : Merci Monsieur Falilou, Donc Je m'appelle Malick Bâ comme vous avez à le dire, je suis sociologue de formation spécialisé sur les questions de développement surtout organisationnel, je suis à Nioro. D'abord, je précise je suis né, j'ai grandi à Nioro. C'est après, c'est pour des raisons d'étude que j'ai quitté la zone, donc, pour aller à Kaolack ensuite à Dakar pour faire mes études universitaires. J'ai eu à travailler dans quelques cabinets, euh, des institutions avant d'avoir, euh, une proposition de venir ici à Nioro pour travailler avec un aîné dans le cadre un peu d'une dynamique de promotion des collectivités locales, donc là on a créé une ONG dénommée Symbiose dont j'assume la direction depuis sa création. Je suis à Nioro depuis 2001. Donc, nous sommes riche certainement d'une expérience de développement. Voilà de manière générale ce que je pouvais dire concernant la question

Falilou Bâ : Merci, vous êtes donc à la tête donc d'une organisation, ONG dénommée Symbiose. Est-ce que vous pouvez revenir un peu sur la présentation de Symbiose ?

Malick Bâ : voilà, Symbiose c'est une organisation d'appui au développement local qui a pour ambition d'apporter une autre façon de faire, de penser et d'agir, euh, concernant la promotion des communautés de base dans leur diversité, euh, nous avons comme objectif principal de promouvoir les populations à travers des organisations fortes pour peser sur le développement économique social culturel et

environnemental de leur localité. Notre vision c'est un peu euh de faire en sorte que les populations se reconnaissent dans tout ce qui se fait, euh, dans leur contrée en matière euh de gouvernance, euh, en matière euh de construction d'une économie rurale forte. Donc, euh, voilà donc de manière générale c'est sur... Mais nous travaillons spécifiquement autour de quatre axes stratégiques, notamment le développement organisationnel, la gestion des ressources naturelles, la promotion de l'entrepreneuriat rural, euh, y a ensuite la promotion et la protection de l'enfance, donc, euh, mais tout ça couronné par une stratégie transversale de communication, donc c'est pour cela nous avons un organe c'est un médium qu'est la radio communautaire pour nous accompagner dans tout ce que nous faisons en direction du développement local. Symbiose est constituée de fils du terroir et des amis du terroir qui ont, euh, réfléchi, euh, sur la problématique de la participation des populations dans la promotion de leur propre développement. Et là, la conclusion est que : ce qu'on peut faire ailleurs, on doit pouvoir le faire chez nous. Et nous avons et la légitimité et la légalité nous permet aussi de pouvoir agir conformément, un peu, euh, aux orientations, euh, de la coopération décentralisée. C'est pour cela que nous essayons d'apporter notre concours, euh, à la construction d'une économie locale forte, euh, à partir d'une conscientisation des populations pour qu'elles prennent suffisamment d'initiatives porteuses

Falilou Bâ : De toutes ces, euh, thématiques transversales sur lesquelles vous travaillez, vous intervenez, nous allons nous intéresser plus spécifiquement au volet protection de l'enfance. Vous savez, c'est ce qui nous intéresse le plus. Alors, euh, je voudrai savoir, quelle est en fait, cette histoire qui a fait se rencontrer Symbiose et le projet de lutte contre la mendicité des enfants ?

Malick Bâ : Voilà, comme je disais tantôt, nous sommes des fils du terroir. Eet Nioro, dans l'histoire, pour ceux qui connaissent l'histoire du Sénégal, et de la région de Kaolack savent que c'est une ville, euh, je dirai plutôt un foyer religieux dont le fondateur Maba Diakhou Ba a été un fervent défenseur, euh, de l'Islam. D'ailleurs, il faisait la Djihad, eet il est décédé dans le Sine pour défendre un peu, euh, l'Islam, dans une certaine mesure. Donc étant de cette zone, on a toujours eu des

personnalités, des personnes qui ont été éduqués par leur père, euh, dans l'Islam, euh, dans le coran. Donc presque tous les natifs de Nioro ont reçu une éducation religieuse poussée et stricte. Mais, pour autant, ils ne s'adonnaient pas à la mendicité. Comme on le dit souvent, euh, en wolof, Keur go démon am na douda, douda c'est l'espace où les gosses se retrouvent le soir pour apprendre ensemble le coran. Et, face à cette situation, on a vu de manière générale y avait des changements. Partout dans les stations d'essence, autour des restaurants, autour, euh, un peu, euh, des places publiques, on a constaté des enfants qui étaient dans la rue ; euh tu les interrogés, qu'est-ce que tu es ? Qu'est-ce que tu fais ? Ils nous disaient que nous sommes des Talibés de tel Daara, de tel Daara. Donc, on s'est réuni et on s'est dit mais écoute, nous, il y a un phénomène qu'on ne connaissait pas et ça commence à devenir monnaie courante ici, la mendicité des enfants. Qu'est-ce qui est à l'origine ? Est-ce la pauvreté ? Est-ce, euh, des enfants comme ça qui fuguent ? Ou bien est-ce que ce ne sont pas des d'autres Daaras qui sont venus s'installer ? Ou bien est-ce qu'il y a eu des changements de paramètres, ou de paradigmes au point que, les, ceux qu'on connaissait qui avaient des Daaras lâchent les enfants dans la rue ? On s'est dit mais, pour répondre à toutes ces questions, il va falloir faire une étude. C'est là qu'on a fait une étude au niveau de la zone de Nioro, donc notamment la commune de Nioro et ses environs. Il est apparu que y a euh, trois types de Daaras ; les Daaras traditionnels qu'on connaissait, qui sont là dans les maisons traditionnelles qui, où on enseigne le coran et qui sont soumis à un régime de semi internat. Y'a certains qui rentrent le soir mais y a des enfants quand même qui logent avec le maître coranique, y en a. Mais dans ces Daaras traditionnels, l'enfant ne mendie pas. On y trouve un phénomène euh, qui peut assimiler à du travail de l'enfant, euh, mais, euh, après réflexion, on s'est rendu compte que, c'est ça entrer dans le processus de socialisation de l'enfant, donc le maître coranique amène, euh, les Talibés dans les champs, ils apprennent en même temps à cultiver et chaque âge, euh est , chaque travail du moins est relatif à l'âge que l'enfant porte en lui. A côté de ces Daaras traditionnels, on a vu les Daaras entre guillemets plus ou moins modernes constitués d'écoles coraniques où les enfants payent pour apprendre. Mais à côté de ces deux, il y a d'autres Daaras de dont l'enseignement est traditionnel, non payant mais c'est des, euh, maîtres coraniques

qui ne sont pas originaires de la ville qui sont venus des contrées pour s'installer. On a discuté pour lui attribuer, leur attribuer un nom. C'est là qu'est né le nom des Daaras itinérants parce que tantôt on dit qu'ils viennent, euh, pour une période, ça c'est des Daaras saisonniers ; mais parfois ils quittent pour aller euh euh retourner. Mais entre temps tu peux voir quelqu'un qui reste à Nioro en certains moments qui sent que ce n'est pas tellement bien propice, ils vont à Kaolack, il revient quelque temps. Donc ce n'est plus un Daara saisonnier mais ça devient un Daara itinérant, un Daara qui bouge au gré du moment. Eet là on a euh essayé de comprendre qu'est-ce qui justifiait cela. On a approché les serignes Daaras, quelques parents. Et euh l'idée c'est que en milieu rural ça devenait de plus en plus très difficile de gérer des enfants avec la nourriture. Encore que les parents laissent les enfants, eueuh, entre les mains du maître coranique sans rien lui donner. Après cette étude, on a vu qu'il y avait euh plusieurs lobbies qui concouraient mais en tout cas euh in fine c'est l'enfant qui est laissé à lui-même ; parce que c'est l'enfant en quelque sorte qui finance ses enseignements, son apprentissage. Donc, le maître coranique de ces Daaras, euh, il n'avait pas assez d'emprise ou de contrôle dans la rue. Et, Il est arrivé à comprendre que même certains enfants donnaient quelque chose le soir. Ce n'était plus une mendicité pour comme, la mendicité qu'on connaissait pour avoir la pitance pour manger et rentrer dans le truc, mais il restait dans la rue presque la plupart de leur, de leur temps. Nous avons convoqué l'ensemble des acteurs du processus, notamment les maîtres coraniques, les autorités académiques, donc l'IEF, les autorités administratives, les autorités locales pour leur présenter ce que nous avons vu. Ce qui a été vraiment, euh, un tournant décisif dans notre intervention. Face à ce phénomène, les gens nous ont dit quelle réponse apporter. Nous leur avons dit mais nous n'avons pas de rep, de de de de voie unique et salutaire pour nous ; mais c'est à nous tous de déterminer la stratégie, de déterminer la stratégie pour dire que à Nioro, nous allons nous conformer à telle telle telle pratique, vous voyez. Donc euh, c'est là qu'est née l'association euh pour la défense et la promotion des intérêts des Daaras notamment Dolle Daara. Et...

Falilou Bâ : Et finalement quels sont les objectifs, finalement que Symbiose a voulu poursuivre par rapport à à cette problématique là, et à cette étude là, qui a révélé que les enfants, que les Daaras se sont transformés, que les enfants sont laissés en rade, que les enfants Talibés s'adonnaient à la mendicité et que ce n'était pas salubre pour eux ?

Malick Bâ : Donc l'objectif qu'on s'est fixé maintenant c'est de de de de protéger la vie de ses enfants qui, qui est, après constat on a vu que c'est une perte pour leur communauté d'origine et pour la communauté sénégalaise, de manière générale, dans la mesure ou euh, pour certains parents, l'enfant va leur revenir avec des connaissances, avec des attitudes et comportements qui qui militent en faveur développement mais c'était tout à fait le contraire, il fallait euh donc lutter pour protéger les enfants de la rue ; essayer de faire en sorte qu'ils soient le mieux en sécurité ; lorsqu'ils sont dans les Daaras qu'ils soient, euh, en mesure d'apprendre convenablement, euh, le coran, après pourquoi pas des métiers, hein, mais pas à continuer à trimbaler à être exposé. C'est là qu'on a mis, de demandé aux gens qu'est-ce qu'il fallait, c'est à partir de là qu'est née même le, le, l'association Doleel Daara dont la première action a été d'aller voir d'abord le district sanitaire pour leur demander eueuh d'accéder à une consultation gratuite comme le, euh, font les élèves qui sont dans les écoles ;

Falilou Bâ : D'accord !

Malick Bâ : et ensuite euh, de demander pour les leees commissions de distribution des semences des intrants, euh, d'essayer de voir qu'est-ce qu'il faut faire avec même les chefs d'atelier, j'avoue que ça n'a pas trop prospéré mais c'était pour voir comment faire des placements d'enfants, des enfants qui sont en âge d'apprendre le coran, d'a d'ap d'apprendre le métier de pouvoir être dans les ateliers pour éviter d'être dans la rue, de manière générale. Maintenant, c'est c'était c'était c'était vraiment ça l'objectif

Falilou Bâ : D'accord, c'est donc donc de manière générale, l'objectif était de lutter un peu contre cette forme de mendicité

Malick Bâ : Mendicité qui poussait les jeunes à, les enfants à aller dans la rue mendier donc au gré quand même des dangers qui pouvaient être dans la rue.

Falilou Bâ : Alors, dans ce thème, cette dynamique, dans cette démarche, quels sont les partenaires que vous avez eu, avec qui lesquels vous avez eu à travailler, à mettre en place des des des éléments des projets importants.

Malick Bâ : Au début, on n'avait pas de partenaires dans cet élan, mais on a convié euh, l'AEMO, tous services, en tous cas concernés, euh, pour essayer de s'imprégner de ce que nous avons de l'étude. Mais l'occasion faisant le larron, le PARRER, le part euh projet, le partenariat pour le retrait et la réinsertion des enfants de la rue a lancé un appel d'offre pour dire qu'ils veulent, euh, lutter contre le phénomène dans les régions de Kaolack, Kaffrine, eeuuh, Tamba, Thiès et Ziguinchor. On a dit, écoute, nous on a on a déjà compris le phénomène dans ses différentes manifestations, on veut faire. Même sans l'appui du PARRER, on s'était engagé à le faire ; sans l'appui d'un partenaire extérieur. Mais c'est une aubaine, une opportunité pour nous de consolider ; encore que nous ayons les mêmes objectifs. Là, euuhhh, lorsqu'on a regardé le document, ça nous reconfortait davantage parce que nous avons compris que c'était assez difficile d'agir sur le sur le le maître coranique parce qu'on a compris que quand un maître coranique a 50, euh, talibés, chaque talibé lui procure 500 frs ou 300 frs minimum par jour, tu multiplies ça te fait 5x5 25000frs par mois, ça fait 750.000 frs, euh, euheuh, du moins 25000frs jour, ça fait 750.000 fs par mois sans bourse déliée. Parce que l'enfant, il mange euh, euh dans la rue, il s'habille dans la rue, il, il, il, il, il est nourri, blanchi par la rue en règle générale donc. Et même, le maître coranique ne paie pas le logement on lui prête un local qui n'est pas encore achevé ; donc 750.000 ya, rares sont les euh les trucs qui peuvent en bénéficier, les fonctionnaires, les cadres de l'administration. Donc, c'était difficile d'agir sur le maître coranique, et on a vu aussi, dans nos, nos, nos, nos documentations que même, y a des Daaras qui étaient installés à Dakar quelque part, qui ont été euheuh, encadrés accompagnés pour retourner au bercail mais après on a vu que ya une partie qui a été divisée pour rentrer encore, retourner encore en ville. Donc lorsque le PARRER a dit qu'ils veulent faire une communication auprès des

parents qui, parfois ne connaissaient pas les réalités dans lesquelles vivaient leurs enfants ; ça nous a vraiment réconfortés, on a sauté sur l'occasion et heureusement aussi le PARRER a compris que nous étions, ensuite après le PARRER, y a aussi la CAPE, la cellule d'appui à la protection de l'enfance qui continue aussi jusqu'à présent à nous accompagner dans cette dynamique.

Falilou Bâ : D'accord, donc, donc finalement, je voudrais que vous reveniez un peu très rapidement sur les cibles ; quelles sont, qui sont les ci... les vraies cibles qu'il faut toucher puisque que vous vous avez compris. Et, dans votre démarche, quelles étaient vraiment les cibles, y avait beaucoup de de de d'acteurs impliqués mais la cible sur laquelle on pouvait toucher pour arrêter le problème.

Malick Bâ : c'était, c'était, c'était, c'était effectivement les parents, parce qu'on a compris que euh, rien ne sert, eueuhh, d'évacuer, eueuh, l'eau qui, qui, qui, qui, qui, nous vient d'ailleurs et qui, qui, qui constitue une marre. Si tu tu,tu,tu, évacues l'eau sans boucher la source, c'est, ça devenait un problème. Encore que on a compris, d'après les études nous ont révélé, d'autres études que même, notre zone était une zone pourvoyeuse. Lorsqu'on a fait les études, eueueuh, on a on a essayé de voirrrr effectivement est-ce que nos, qu'est-ce que notre zone avait à voir avec ce phénomène, on a vu presque euh, dans les zones de, dans , à Thiès, Mbour, Dakar et Kaolack, même une part eueuh, dans certaines contrées du Fouta, Saint-louis ; les enfants nous venaient de cette zone là. Donc, il fallait communiquer avec les parents ; comprendre, d'abord, qu'est-ce qui motivait le confiage de ces enfants-là à des maîtres coraniques itinérants et ensuite agir, discuter avec les parents pour essayer des les dissuader hein, les convaincre à ne plus continuer à confier leurs enfants à des maîtres coraniques itinérants.

Falilou Bâ : c'est bien, et finalement puisque vous avez compris, vous avez un partenaire, vous avez hein, des cibles précises sur lesquelles il fallait agir, vous avez un objectif c'est de de freiner le confiage ; quelles sont les stratégies de communication que vous avez eues à développer, pas, pas forcément de communication ; mais des stratégies

Malick Bâ : on a effectivement on a eu on a eu plusieurs, euh, approches, mais qui tournent toujours autour de l'implication de l'ensemble de la communauté, à euh, rendre responsable euh, la communauté dans les prises de décision. Euuh ? En quoi faisant ? D'abord Vous savez que c'est un thème très sensible dès qu'on parle de croyance, dès qu'on parle de, de, de, de, de, de quelque chose qui touche un peu aux croyances euh, et aux intérêts des uns et les autres, euh, on peut connaître beaucoup de, de, de, de, de biais, de communication. D'abord, on est allé, hormis un peu l'information qu'on a donné à toutes les collectivités locales, tous les responsables, les autorités locales de manière générale, les dépositaires d'enjeu, nous sommes allés vers les foyers religieux ; nous avons pris des gens qui avaient la légitimité de parler de la question : par exemple des originaires de Nioro, des personnalités dont l'érudition de leurs parents n'est plus à douter et leur propre érudition. Ils ont fait le tour de l'ensemble des foyers religieux parce que Nioro est entouré de Porokane, de Touba Saloum, de Darou, de Darou Saloum, de Cohen. Vous voyez, On a fait le déplacement pour aller dans chacune de ces localités pour exposer aux marabouts les objectifs que nous visions ; qu'ils ont tous salué en nous donnant l'engagement que tout ce qu'on voudrait apporter comme clarification par rapport à l'islam, par rapport à la position de l'islam sur ces questions ; qu'ils étaient d'accord à nous accompagner dans le processus. Maintenant, on est allé voir euh, voir d'abord qu'est-ce qui justifiait comme je disais, qu'est-ce qui motivait le le, le, le, le confiage ; mais on s'est aperçu que malgré qu'on soit dans une même eueuh, zone géographique, zone administrative, les causes n'étaient pas les mêmes. Autant au niveau des communautés rurales mais autant aussi au niveau des des, des communautés eheeh humaines, des, des, des, des, des, comment dirai-je, des ethnies. On s'est aperçu que euh, dans les zones, de nos papas, parents al puular, euh, la plupart du temps c'était le mobile économique parce que nous avons compris que presque la plupart du temps, les parents qui confient leurs enfants, c'est les familles assez démunies, euh souvent des familles polygames, euh, ce ne sont pas les premiers enfants qui sont envoyés mais c'est les plus petits. On s'est rendu compte que c'était vraiment un mobile économique quand on a questionné les gens, mais rares sont ceux qui le justifient d'une certaine manière. Euuh, nous avons vu aussi que dans le Mabo, surtout en zone

wolof, les gens appuyaient leur conviction, la pertinence de, de, de, du *confiage* sur le fait que l'enfant ne peut pas apprendre le coran d'une certaine manière et auprès de ses propres parents qui avaient un peu de le sentiment alors que l'enseignement coranique esstssss, va avec un peu l'endurance, euh, et peu le, de ddde de, je ne dirai pas de maltraitance mais ils considèrent que en tout cas ça devait passer par des rites d'initiation assez dures ; donc eux c'était ça donc ils préfèrent que les gens quittent la zone pour aller ailleurs. Mais, ils n'étaient pas pour autant au courant de certaines pratiques en milieu urbain. Certains l'étaient, peut être ils, ils, ils, ils ne disaient rien, mais la majeure partie n'en savait pas grand-chose, surtout dans les zones ou ce n'était pas le mobile économique. Parfois le, le, dans les zones du moins ou y avait le mobile économique qui était décelé, on a vu que les gens n'avaient pas assez de, de, de, de, de poigne parce que lorsqu'ils donnent l'enfant aux maîtres coraniques, ils ne s'occupent plus d'eux, ils ne contribuent pas, ils ne posent même pas de questions aux marabouts su l'enfant ainsi de suite, ils considèrent qu'ils l'ont donné puis c'est tout.

Falilou Bâ : dans la zone de Mabo, de, de Médina Sabakh

Malick Bâ : Médian Sabakh en quelque sorte. Donc eeuuh, compte tenu de tout cela, il fallait avoir des des, des stratégies différenciées. Et la meilleure forme maintenant qui était commune c'était la communication qui pouvait faciliter un peu la compréhension. Mais pas une communication aérienne; nous avons quitté note propre zone pour suivre des Daaras, parce que le plus souvent le maître coranique ne te dit pas que l'enfant, euhh, mendie. Il nous est arrivé de parler, ddd'aller jusqu'à Mbour parce que on a discuté avec des parents qui nous ont dit que leurs enfants sont à Mbour et ils ne mentent pas, ils sont avec des parents ; le marabout sont c'est parents, ainsi de suite. On est allé, on a discuté avec le marabout ; le marabout nous a donné les raisons qui ont, qui l'ont poussé à quitter sa zone, à aller s'installer à Mbour, euh, et comment certains parents délaissaient les enfants au point qu'il ne puisse plus lui être en mesure de, de satisfaire les besoins alimentaires et moraux des enfants ; mais tout en disant, tout en restant convaincu que les enfants ne mentent pas. On ne s'est pas limité à ça ; on a passé la nuit à Mbour, à 6 h du matin on a suivi

le rythme des gosses jusqu'à 11 h, ils étaient en ville ; avec des photos, avec des, des, des diapos, on est retourné pour communiquer avec les parents, pour partager. Maintenant ce n'est pas directement, mais c'est la communauté ; avec la communauté et les gens ont accepté dans l'ensemble des villages qui devaient être, de mettre en place des comités de protection de l'enfant, pour au moins, pour permettre aux parents de pouvoir discuter des, des, des stratégies. C'est ça qu'on a, qu'on a, qu'on a développé. Mais à côté de, de, de ça, de la communication, on a vu qu'il fallait avoir des mini-projets pour permettre aux, meuh, surtout aux parents les plus démunis pour les permettre de pouvoir meuh, trouver un prétexte pour faire revenir les enfants ; c'est-à-dire des paires de bœufs, de vaches pour qu'ils aient au moins un moyen de production. Quand tu as un moyen de production dans ta maison, tu as besoin au moins de bras, d'enfants qui t'aident qui t'accompagnent dans ce processus et au moins tu es rassuré que tu peux faire, surtout en milieu peul, on a donné des vaches puisque ça constitue un moyen de production, un bien de production, mais ça constitue un moyen de fertilisation des sols, mais euh la mise bas aussi des sujets euh, euh, peut aussi faciliter l'alimentation un peu des enfants. Voilà toute cette stratégie qui a été déroulée ; eet ne serait qu'au niveau de la communication, l'éveil a, ça a permis à certains parents de s'engager à ramener leurs enfants ; avec les mini projets aussi, avec les CPE, ya eu quand même quelques, quelques, avancées. Mais, dans toute cette stratégie, on a aussi intégré dans la communication l'association des maîtres coraniques, donc Dolel Daara ; mais aussi l'association des maîtres coraniques euh, du, du, du, du, de la région de Kaolack et du département de de Nioro. Et ; les ceux qui étaient aussi considérées, ceux qui étaient dit des maîtres coraniques itinérants font partie actuellement, dans la dans la zone de Nioro en tout cas, de l'association Dolel Daara ; et les gens discutent avec eux sur les modalités, les principes. Par exemple si on va à Média Sabakh, dans la charte de protection de l'enfant, il y était dit que les enfants qui, en tout cas viennent à poste keurAyip à Médina Sabakh, il leur est formellement interdit de, de, de mendier à certaines heures. Là c'était des engagements qu'on est en train de suivre, maintenant là il y a parfois des ratés, des, des récidives ; parce ce qui constitue aussi un autre goulot d'étranglement, on a une politique différenciée entre deux Etats et on est à la

frontière. Y a la Gambie où la mendicité est formellement interdite ; et certains marabouts qui étaient en Gambie ont fait, eeehh, incursion dans la zone. Donc, euh, et ils ne résident pas souvent, donc on a vu cela au niveau du Poste keurAyip ; un maître coranique qui ne résidait pas ; qui passait la nuit en Gambie et qui venait le lendemain pour, pour suivre les enfants, ramener peut être ce que les enfants lui donnent ainsi de suite.

Falilou Bâ : Et globalement cette stratégie de communication, ces stratégies de communications dont, ces stratégies qui sont développées dont, les stratégies de communication, les stratégies d'accompagnement, les stratégies d'appui ; toutes ces stratégies combinées ont donné globalement quels résultats, globalement ?

Malick Bâ : oui, globalement ça a adonné quand même des résultats assez, assez, satisfaisants. Un ça nous a permis de, de, de, de, de sensibiliser, de rendre sensible à l'ensemble de la communauté, le phénomène et de comprendre la réalité du phénomène dans ses différentes manifestations. Là au moins, ça a été un, un, un, un premier pas ; de sonner l'alerte, de déclencher, unnnnnn, de susciter une, une, réflexion, une prise de conscience. Eeeuh, deux, deux, permettre à des acteurs qui pensaient que c'est un phénomène qui ne les concernait pas à s'engager, à trouver vraiment des, des mobiles comme leeeuh, les autorités religieuses, les autorités locales. Parce que la décentralisation, eeeuh, dans l'un de ses, de ses domaines de compétences, eeeuuhh, l'un des domaines de compétences attribués aux collectivités y a, l'éducation en fait partie. Il appuyait les maîtres coraniques, il appuyait les maîtres coraniques, mais eeuuhh, cet appui devait être assujéti de conditions. Un maître coranique qui ne respecte pas les principes et les règles ne peut pas bénéficier de l'aide ou de l'accompagnement de la collectivité locale, nous avons abordé les gens sous cet angle. Euh, J'ai oublié aussi dans la stratégie, on a tenté aussi étant donné que nous travaillons comme je l'ai dit tantôt sur la question de l'entreprenariat rural, un peu la diversification des activités de réduction... Euh, avec la promotion de la riziculture, on a ciblé certains maîtres coraniques, résidents, heun, pour leur donner des semences de riz, des intrants pour leur permettre d'avoir, eeeuh, des récoltes assez substantiels pour prendre en charge leurs enfants, c'est pour décourager aussi

un peu le départ ; faire en sorte que les gens qui ne quittent soient en mesure de trouver la zone un peu attractive, bof c'était une parenthèse. Mais pour les résultats aussi, le plus euh, l'ultime heu niveau, c'était le retrait, l'objectif c'était que les gens retirent les enfants de la rue ; on a eu des cas, on a eu des cas, heeeu, vraiment assez intéressants. Et de plus en plus y a, y a des retours. On a vu un, un maître coranique, eeeuh, je peux citer le nom ; c'est Thierno Ahmed SY qui était très réticent, qui était presque heeeu, un peu le patron des maîtres coraniques parce qu'il a été le premier à quitter sa zone pour s'installer ici. Il, il est presque retourné, il est presque retourné ; donc euh, y a moins d'enfants, euh, qui sont avec nous parce qu'il a eu quand même tout ce qu'on lui disait sur les questions de sécurité, il a eu des, des, décès, un enfant qui a eu un accident euh, euh, deux enfants même d'ailleurs qui ont eu des accidents ici, euh, un autre qui est tombé malade. Mais c'est nous même qui lui avons facilité l'évacuation des corps, on lui vient en aide, on participe à ses manifestations religieuses au point que les gens se disent mais, ce que les gens disent c'est valable en réalité la réalité, l'exemple patent. Donc moralement, il se sentait coupable à chaque événement malheureux d'être à l'origine des ces questions. Et les parents aussi sont autant informés que lui de des conditions et des situations dans lesquelles les enfants vivaient. Donc voyez, y a des, des cas de retraits et ça continue jusqu'à présent.

Falilou Bâ : Et je pense qu'il ya également des, des situations en fait de toute façon, les, les parents, est-ce qu'ils continuent à, à laisser les enfants, à confier les enfants, là aussi vous avez des résultats

Malick Bâ : Oui, oui, donc eeeuh, y a des, y a des, y a des gosses, y a des enfants surtout au niveau des mamans, on a beaucoup discuté avec les mamans, y a beaucoup de mamans qui, qui, qui s'étaient engagées à discuter avec les parents pour ne plus confier les enfants ; mais vous savez euh, parfois y a des réalités euh, qu'on a découvert au niveau de truc, eeeuh, dans ce confiage ; parfois ce lui qui décide n'est même pas le, le le, le, leeeu parent biologique direct, parce que c'est des c'est des c'est des grandes familles ; parfois l'autorité revient à un patriarce qui décide. Maintenant on a impliqué les femmes ; et de plus en plus surtout dans la zone de Mabo, y a moins davantage de de, de confiage. Et c'est géré directement par la

communauté et les gens euh, avec les offres éducatives aussi comprennent que y a des, des possibilités, parce que y a l'éducation, l'enseignement religieux, parce que aussi pour impacter on n'est pas, on ne peut pas directement agir sur l'ensemble des attitudes et comportements ; ya d'autres facteurs qui entrent en jeu qui favorisent, parce que aussi l'offre éducative était extrêmement faible en matière d'éducation religieuse, ce qui donnait pas mal, donnait pas la possibilité aux parents d'être en mesure, en mesure de le faire d'une certaine manière.

Falilou Bâ : presque l'une des dernières questions, maintenant tous ces résultats que vous avez engrangés sur euh, le découragement du confiage, sur même certains résultats de retrait et puis sur quand même cette prise de conscience des marabouts qui quand même se chargent beaucoup plus, mieux de leurs de leurs Talibés. Qu'est-ce que, quelles sont en fait les stratégies de durabilité c'est-à-dire de pérennisation parce que quand même c'est bien de gagner des batailles mais après il faut savoir conserver ces résultats-la ; est-ce qu'il y a des éléments de, qui ont été mis en place pour permettre un suivi ?

Malick Bâ : vous voyez, on a compris que la stratégie euh, pour être durable, ça se construit, la durabilité se construit avec le projet. Même avant le projet ; c'est pour cela que je disais tantôt que nous avons commencé d'abord à organiser euh, les maitres coraniques en association pour leur permettre d'accéder à des, des, des services, par exemple des soins de santé pour leurs enfants, de pouvoir se réunir, de pouvoir développer même une approche droits. Au lieu d'être, se considérer comme victimes, de pouvoir négocier discuter avec les collectivités locales, avec les autorités administratives sur ce qui leur revient de droit, mais pas en termes de oui eues, on est là, on s'occupe des enfants, nous sommes là pour le, le, la, la, la cause juste, la cause religieuse, nous voulons être aidé ainsi de suite. Nous leur, nous développons ce, émeu, des communications pour leur dire que non ; actuellement vous avez des des des des des des responsabilités, l'État a des responsabilités, la communauté eueuuuh, qui vous a confié ses enfants ont leurs responsabilités dans cette affaire ; mais chacun doit situer ses responsabilité par rapport à ses prérogatives, par rapport à ses devoirs et ses droits. Il ne faut pas que l'enfant soit l'agneau du sacrifice, qu'on

dise oui chacunnnn va, va demander au bénéfice de l'enfant et ensuite il en fait autre chose. Réclamez ce qui vous vient, vous revenez, vous revient de droit mais attendez aussi, attendez à ce que les autres vous réclament ce qui leur revient de droit. Donc eeeuh, cette stratégie est, est née avec, heeeeeun, le projet ; néanmoins, nous continuons, nous avons essayé de mettre en place au niveau des villages des CPE, ces CPE avaient pour objectifs et comme

Falilou Bâ : Qu'est-ce que c'est ces CPE ?

Malick Bâ : Les comités de protection de l'enfant qui impliquent les parents, les, les mamans, donc les dynamiques existantes, les, les comités de mamans dans certains villages qui ont été installés par d'autres projets, les, les, les badienou gokh, qui sont dans les zones, les élus locaux, les chefs de villages pour parer à toutes ces éventualités pour discuter avec eux. Et aussi ces comités de qui, dans les villages où il y avait les mini-projets sont chargés de suivre les mini-projets parce que la stratégie c'est que quand on te donne deux vaches eeuuh, tu le gères pas au nom du projet mais tu le gères au nom du CPE. Euuh, Lorsqu'il lorsque les vaches mettront bas, tu vas le donner ; le premier produit, tu vas le donner au suivant sur la liste d'attente. Donc y a cette, Si tu n'entretiens pas bien les sujets, le comité de protection de l'enfant te le retire ; y a un dispositif de suivi dans chaque communauté rurale eeeuh, fait par le président ou le bureau du Penc parce que nous avons travaillé depuis longtemps à la mise en place de cadres d'alliance et de concertation qui sont rattachés au truc dont les présidents nous ont permis d'entre en communication et en contact avec un peu les acteurs au niveau les villages ; c'est pour cela que dès qu'on a besoin d'informations ou de discuter avec les communautés sur certains trucs, on s'appuie sur ces organisations pour un peu vulgariser ...

Falilou Bâ : On a considéré, je pense maintenant toute, toute dernière question euh, Président puisque vous avez fait tout cela, quelles sont maintenant aujourd'hui les perspectives dans la protection de lutte contre les enfants que Symbiose met en place ; les perspectives ?

Malick Bâ : Voilà les perspectives, on est, on est, on est euuuuh, dedans, parce qu'on considère d'abord comme j'ai tantôt eu à le dire ; nous sommes des natifs de la zone, nous travaillons pour la promotion des, des, des intérêts moraux, matériels et économiques des populations. Comme d'ailleurs, du reste les autres le font, mais on s'est donné eeeeeuh, comme ambition en tout cas de faire ça comme sacerdoce en tant que organisation, parti, eeeuh, de développement local que nous nous sommes donnés librement eeuh, la responsabilité de conduire. Donc il y a une responsabilité morale eeeuh, et eeeuh, il faut évidemment dire que les ressources ne sont pas comme ça a été dans le cadre de l'exécution du PARRER. Mais, nous, nous, nous, nous continuons dans le cadre de nos autres projets à travailler comme j'ai dit, à le dire à certains que nous sommes eeeuh, avec les parents. On n'agit pas parfois directement sur l'enfant mais on agit sur parents pour anticiper sur certaines réalités de, de pauvreté. Étant donné qu'ici on a la radio, on communique beaucoup sur les droits de l'enfant, nous avons aidé à la mise en place de l'association des jeunes enfants travailleurs, l'AJT qui travaille beaucoup sur la promotion de ses droits auprès de leurs pairs ; les enfants sont impliqués, les Talibés et autres ; on sensibilise beaucoup les parents sur cette, cette problématique. Euuuuh, mais aussi nous sommes le point institutionnel, eeeeeuh, le point focal institution ONG du CDPE, du comité départemental de protection de l'enfant. Aujourd'hui quand un enfant est, est perdu, immédiatement les gens ne vont même pas au a au développement, développement communautaire ou à l'action sociale ; ils se réfèrent à Symbiose. Ils savent aussi que nous connaissons bien la zone ; parfois aussi on nous appelle à l'intérieur du pays pour nous dire tel un une telle a été ramassée, donc il a dit qu'il habite dans telle zone et on fait le référencement. Donc eeeuh, sur ce plan, on a eu à orienter beaucoup d'enfants mais on informe toujours l'autorité administrative. Même on va jusqu'au-delà de la question des de la mendicité pour prendre de manière générale la problématique de, de, de, de l'enfance parce qu'il y a des gosses qui sont, qui ont eu des problèmes avec leurs familles, des trucs ; on a essayé de jouer les médiations, donc on, on est là pour vraiment disséminer, euh, l'argumentaire, l'argumentaire de la cause des, de, de, de, de la protection de l'enfant et sous toutes ces formes, à travers des émissions radios, à travers le suivi de nos projets, mais en, eeeuh, mettant

en relation aussi les maîtres coraniques avec les structures chargées de pouvoir les aider comme la CAPE, qui nous aide beaucoup d'ailleurs, actuellement la cellule de protection de l'enfance qui nous aide beaucoup lors des événements comme la Tabaski, eeeuh, à permettre à certains Daaras d'avoir des, des moutons de Tabaski ; durant aussi la, la période de, de, du ramadan parce que c'est une période où les enfants sont beaucoup plus exposés parce lorsqu'ils mendient l'aliment, le, le, le, le, leuuu, leur alimentation, pour leur alimentation, eeeuh, il arrive que les gens leur donnent le lendemain les mets qu'ils ont gardés par devers eux qui, qui, qui, qui, qui peuvent constituer un peu des cas de, provoquer des, de l'intoxication. De manière générale, ces perspectives de, de, de, de poursuivre la réflexion avec l'ensemble des acteurs eeeuh, surtout la communauté sur les stratégies endogènes à promouvoir pour un peu éradiquer le phénomène. C'est, c'est, c'est vraiment ça

Falilou Bâ : Si je comprends bien, dans tous ça la radio est un est un appui ?

Malick Bâ : c'est un vecteur, oui, oui, oui, un appui puissant parce que c'est dans toutes les maisons. On essaie d'inviter le maximum à travers les conférences, à travers les ateliers de formation, de renforcement de capacité à parler de la question, à sensibiliser les gens dans leurs propres maisons.

Falilou Bâ : Voilà, merci bien Président, donc j'ai, on a fait le tour de la question je pense ; ça a été très bien casé. Seulement oublier de dire au départ que vous me donnez la permission quand même d'enregistrer l'émission, en fait la rencontre que nous avons eue

Malick Bâ : Eh, volontiers ! (Rires)

Falilou Bâ : de pouvoir réutiliser cette ...dans nos propres, dans nos propres, dans nos propres recherches, ces, cette information que nous avons prise ?

Malick Bâ : oui c'est, c'est, c'est volontaire, avec beaucoup de, de, d'enthousiasme que nous vous avons autorisé à la faire parce qu'on a besoin aussi comme vous dites de, de, de vulgariser davantage, de diffuser encore davantage, de donner le maximum d'informations aux décideurs pour qu'ils puissent, bof mettre, aah, un terme, à ce problème qui est un fléau que je dirai du siècle en Afrique, surtout au Sénégal

Falilou Bâ : Voilà, merci beaucoup donc pour cet entretien, pour ces réponses que vous avez bien voulues nous donner.

Entretien avec Mamadou Dramé, chef du projet protection de l'enfance à Symbiose

Falilou Bâ : Voilà, Bonjour M. Dramé

Mamadou Dramé : Bonjour M. Bâ

Falilou Bâ : je voulais faire un entretien avec vous à propos du projet de lutte contre la mendicité des enfants que Symbiose a initié à Nioro dans le Saloum entre Kaffrine et Kaolack dans les villages donc du Saloum, eh vous avez eu la responsabilité quand même de conduire comme chef de projet ; alors avant d'entrer dans l'entretien proprement dit nous vous prions de vous présenter.

Mamadou Dramé : Euh, je m'appelle Mamadou Dramé, je suis un agent de développement, je travaille ici à symbiose manager de projet, j'ai-je suis sociologue de formation spécialisé sur les questions de développement communautaire.

Falilou Bâ : Alors euh, je pense que vous êtes aussi, vous avez été chargé de conduire le projet de lutte contre la mendicité des enfants Talibé ici à, à diriger par symbiose eh qui a concerné un peu le Saloum les régions de Affine et de Kaolack donc dans ces villages. Alors je voudrais en fait que vous reveniez sur un peu le contexte du projet, le contexte du projet de lutte contre la mendicité des enfants.

Mamadou Dramé : Merci Falilou, je pense que le contexte du projet en fait si on l'interroge sur le plan national, c'était un contexte un peu particulier parce que la mendicité des enfants ou la traite de manière globale des enfants est devenue une question cruciale que les autorités devaient prendre en compte, en charge plutôt. Et dans notre zone quand on n'avait fait les statistiques au niveau démographique national les gens se sont rendu compte qu'il y avait des zones de transit, des zones de pourvoyeuses et des zones d'accueil. Il s'est trouvé que dans notre zone on n'était confronté à ce double fléau là. Il y avait toutes ces trois réalités qui étaient retrouvées ; y avait la transition, parce que y avait des gens qui provenaient de la Casamance du sud particulièrement de Kolda et des gens qui provenaient de la Gambie. Parce que à l'époque c'est le président Yaya Jammeh qui avait pris la

décision de, d'interdire la mendicité des enfants, donc tout le monde s'était rabattu au niveau de la frontière sénégalaise. C'est ainsi qu'au niveau de Médina Sabakh, poste Keur Ayip, il y avait vraiment beaucoup, beaucoup, beaucoup d'enfants ; surtout la nuit. Et, leur situation était alarmante. Nioro s'est retrouvée être une zone d'accueil parce que y avait les, nos parents pulaars de Diama-Diama encore appelé, Diamasyounda, Diamakacounda qui (re)venaient, qui venaient à Nioro pour s'implanter afin de s'adonner à la mendicité mais également il y avait les gens qui quittaient la zone pour aller à Dakar, aller à Thiès. Ainsi, c'étaient particulièrement ces zones halpulaar-là qui étaient donc beaucoup plus concernées par ce phénomène-là. Maintenant nous quand on a senti que le phénomène commence à prendre de l'ampleur à Nioro, on a réalisé une étude pour voir un peu la situation de ces enfants dans la commune de Nioro. Donc l'étude a permis de connaître euh l'ensemble des Daara qui sont dans la zone, a permis également de connaître la situation des talibés, les horaires de mendicité qui étaient un peu illimitées en quelque sorte parce qu'ils mendiaient toute la journée mais ça nous a permis de pousser les maîtres coraniques qui sont dans la commune de Nioro à s'organiser sous une association qui s'appelle Dolel Daara donc c'est à partir de là qu'on a senti euh la nécessité de communiquer là-dessus mais comme on dit l'occasion faisant le larron. On a reçu à l'époque euh un appel à proposition du PARRER le partenariat pour le retrait et la réinsertion des enfants de la rue. Parce que les mêmes statistiques étaient partagées parce qu'ils avaient senti qu'il y avait un problème à Thiès parce que c'était une zone d'accueil , y avait un problème à Kolda c'est une zone pourvoyeuse mais en même temps une zone d'accueil, y avait un problème à Saloum de manière globale euh quand ils ont lancé leur appel nous on a senti la nécessité d'autant plus que nous on a déjà anticipé sur la question de poser notre candidature mais l'axe principal de notre intervention c'était le parent donc comment faire pour que le parent soit découragé à confier ces enfants à des maîtres coraniques itinérants d'autant plus qu'on a ici dans la zone la tradition d'avoir des Daaras qui ont été des modèles depuis tout le temps. Donc comment faire pour conserver la pureté ou bien fait euh pour ne pas en quelque sorte infecter ces Daaras là qui étaient-là qui faisaient des résultats. En gros, c'était le contexte qui nous a véritablement poussé à nous investir dans ce projet-là.

Falilou Bâ : Donc si je comprends bien vous avez initié le projet en partenariat avec le parer donc c'est véritablement là que vous avez mis en place, que vous avez mis en œuvre une intervention. Eh dans cette intervention vous l'avait dit et je voudrais que vous revenez quels sont les cibles et pourquoi les cibles que vous avez visé principalement pour lutter contre le fléau de la mendicité des enfants ?

Mamadou Dramé : Vous savez dans le management du projet, y a sur les questions de stratégies, y a des acteurs directs, y a des acteurs indirect mais parfois on se retrouve également avoir des acteurs influents et des acteurs non influents, y a également des victimes si je peux m'exprimer ainsi ; par exemple si on prend la situation des enfants on peut les considérer comme des victimes parce que toute l'orchestration, euh, c'est de l'extérieur parce que c'est des adultes qui font cette machination pour que ces enfants se retrouvent dans de pareilles situations. Le, La cible principale c''était les parents parce que c'est lui qui a la responsabilité du confiage de donner son enfant à un maitre coranique itinérant donc si le parent lui-même est sensibilisé il pourrait véritablement, euh, amorcer le changement positif mais parmi les acteurs comme je l'ai dit tout à l'heure y a les acteurs directs qu'on peut considérer comme étant le parent, comme étant également le maitre coranique souvent c'est un parent du, du, du père de l'enfant ou de la mère de l'enfant, il y a cette relation de parenté qui existe ou bien c'est quelqu'un qui a une longue relation d'amitié avec la famille de l'enfant. Mais y a d'autres acteurs qui sont les marabouts. On est dans une zone euh entourée par des sites religieux : il y a Porokhane qui est à coté, il y a Taïba niassène qui est à coté, il y a Darou-Salam, il y a Darou-Kaba, il y a d'autre sites religieux qui sont également dans la zone. Mais on a senti que à chaque que la question de la mendicité des enfants a été soulevé certains maitres coraniques- là ont eu recours à ces marabouts pour user de leur pouvoir d'influence mais ces marabouts ne recevaient pas la bonne information ; donc nous dans notre stratégie on a senti la nécessité d'aller déjà sensibiliser ces acteurs-là ; ces acteurs qui étaient des marabouts on leur a parlé de la question de la mendicité et on leur a laissé de s'exprimer et la plupart de ces marabouts n'ont pas de Daara itinérant, les enfants ne mendient pas et eux-mêmes, ils n'ont pas été formés dans les Daaras itinérants et ils n'ont jamais mendié. Donc ça, c'était des arguments qu'on a tiré d'eux et on les a

sensibilisés pour leur dire qu'il y a des gens qui vont venir faire recours vers vous. Mais nous au préalable on a déjà eu à faire quelques déplacements dans les centres urbains comme à Thiès, à Mbour, pour avoir quelques images et avoir euh, euh, en fait des informations sur le vécu des de ces Daaras-là et nous étions revenu suffisamment armé de ces informations. Donc, ces, ce sont ces acteurs là qu'on a voulu impliquer en premier, mais il y avait aussi sur le plan étatique les autorités qui étaient là. Il y avait, à l'occasion, les sous-préfets avec qui on a travaillé, les AEMO au niveau régional, les services de développement communautaire au niveau de la, du département de Niour et au niveau du département de Kaffrine, le service du développement social ; mais il y avait également les collectivités locales parce que la plupart des PCR qui étaient là, parce que à l'époque il y avait des communautés rurales se sont engagés avec nous dans le processus pour que euh ces fléaux-là ne soient plus réellement euh de mise dans leur collectivités locales ; donc ce sont principalement ces acteurs là avec qui on a travaillé. Mais quand on parle de parents, il faut dissocier, y a le père y a la mère ; le père ayant le pouvoir de décision mais dans notre tradition on a dit souvent que les femmes ont une capacité de manipulation, donc on a senti nécessaire également d'impliquer les femmes surtout les vieilles dames elles ont souvent en milieu rural, les jeunes dames n'ont pas, leur parole ne pèse pas mais s'il s'agit des grandes dames souvent elles ont un pouvoir d'influence sur leur fils donc qui est en fait est l'acteur principal du confiage.

Falilou Bâ : Voilà donc que vous déclinez les partenaires, les cibles, les acteurs avec les lesquels vous avez partagé. Mais principalement, quelles sont les stratégies que vous avez eues à développer au cours, quand même, de cette lutte contre la mendicité des Talibés?

Mamadou Dramé : Cette question là, je pense que pour la répondre, on va remonter un peu plus loin parce que euh nous on a, on s'est planté dans la dans le département de Niour et on a commencé à travailler sur les questions de développement, d'organisation surtout depuis 1998, donc toute la stratégie était déjà bâtie sur la consolidation des acquis euh par apport au projet antérieur. Parce que la plupart des parent qui étaient identifiés comme étant des parents confieurs étaient des parents

que nous on a avec qui nous on a eu à travailler dans le passé ; donc la question de l'approche ne se poser plus. Maintenant on a voulu que les choses-là prennent une forme durable, on s'est appuyé sur les organisations qui étaient déjà là les Kepar c'est-à-dire les cadres de concertation au niveau village au-delà des Kepar y a les "Pence" qui étaient des cadres de concertation communautaire donc qu'on s'est appuyé déjà sur ces sur cette organisation-là parce que c'est des gens qui étaient proches des populations et y avait au niveau de chaque Penc un dispositif d'animation, un groupe d'animateurs avec qui on a eu à travailler également sur les beaucoup d'itinéraire agricole, organisationnel, comptable et sur l'ensemble du paquet technologique sur lequel avec lequel travail symbiose, donc on s'est appuyé déjà sur eux. Mais dans notre stratégie on a privilégié la démarche participative c'est pourquoi tantôt je vous ai dit que on est allé voir les marabouts parce que c'était des, des, des risques sur lesquels il fallait anticiper parce que avant d'attendre qu'ils aient la mauvaise information pour aller faire des rectifications ce serait trop tard donc on a voulu anticiper anticipé chez eux eh on a également impliqué tous les acteurs qui étaient influent dans le processus c'est-à-dire euh les collectivités locales, ces organisations dont je viens de parler, mais surtout on a privilégié la concertation parce quand on est allé faire nos recherches on est pas venu leur directement les résultats de nos recherches, on leur a fait confiance et on a essayé de problématiser avec eux même si c'était un peu difficile au début parce que c'était une question un peu tabou eh il fallait en parler avec les pincettes parce que on a eu à rencontrer quelques difficultés au niveau de quelques séances de sensibilisation surtout au niveau du lancement du projet. Parce que y avait des marabouts qui avaient commencé à se liguier, à se dire que ce sont des gens qui sont contre nous mais heureusement pour nous dans l'équipe y avait des gens-là qu'on connaissait des gens qui appartiennent à des familles qui ont une réputation dans la zone qui sont connus. Et même ces gens qui étaient dans le projet, étaient des gens qui avaient été formés dans ces écoles coraniques mais pas itinérants donc ils connaissaient un peu euh la problématique ce n'était pas une problématique qui nous était nouvelle. Donc lors de nos discussions les gens se sont rendus compte que en réalité il fallait distinguer Daara et Daara. Il y a des Daaras qui répondent à leurs noms par leur pratique mais il y a des

Daaras qui ne sont Daara que de nom mais dans leurs pratiques, ils sont autre chose. Mais, heureusement, encore des maîtres coraniques qui continuent à revendiquer la mission originelle de leur mission, et dont on a l'avantage qu'ils se dissocient complètement euh, euh, de ces maîtres, de ces autres maîtres coraniques déviants qui tiennent ces Daaras déviés. Ainsi, on a coopté ces maîtres coraniques (les premiers cités) dont le profil nous a paru intéressant pour la communication sur les dangers des Daaras itinérants afin de porter le message. Parmi ces maîtres coraniques exemplaires, je vous avais parlé d'un Imam qui était à Médina Sabakh, communément appelé Imam Sall, sur qui on s'est beaucoup appuyé. Par ailleurs, lorsqu'on a réalisé l'étude dont je vous ai parlé tantôt (il s'agit du prédiagnostic de la situation de la mendicité effectué par l'ONG Symbiose dans sa zone d'intervention), vous n'avez pas perdu de vue, dans ce que je vous ai dit, que l'étude avait abouti à une, euh, à la mise en place d'une association Dolel Daara ici à Nioro. Nous avons donc également utilisé cette association qui était constituée de maîtres coraniques et d'Imams qui comprenaient les enjeux. Ainsi, on s'est appuyé sur ces gens-là, euh, qui ont véritablement porté notre message parce que c'étaient des acteurs de Daara en tant que tel, et, cette époque coïncidait également avec le moment où le gouvernement du Sénégal avait émis le souhait de voir se structurer les maîtres coraniques sous forme d'association. Ils avaient déjà commencé à recenser les maîtres coraniques au niveau de la commune et au niveau de chaque communauté rurale pour les réunir en association. À ces occasions-là, nous en avons profité également pour faire des communications sur la problématique de la mendicité des enfants Talibés et des Daaras itinérants. Mais, au lieu d'axer notre communication sur celle qui se faisait largement dans la zone et qui portait sur le droit des enfants internationalement reconnus et sur les textes de loi qui les régissent, nous avons orienté la nôtre et nous nous sommes beaucoup appuyés sur les argumentaires religieux qui vont dans le sens de conférer aux enfants des droits. Parfois même c'était les mêmes droits que l'on retrouvait euh, c'était les mêmes droits qu'on retrouvait dans le droit international qui étaient aussi parfois dans les textes religieux de l'Islam par exemple. Il arrivait même que les droits contenus dans l'Islam soient beaucoup plus, beaucoup plus sévères mêmes que ceux établis par les textes occidentaux (rires). Cela

concernait, en gros, la stratégie mais pour dérouler le projet on est passé par des phases. Il y a la phase de socialisation du projet qui a consisté à informer les autorités qui devaient avoir l'ensemble de l'information. Il y a eu aussi la phase de diagnostic et cette phase de diagnostic-là nous a permis de faire au préalable un pré-diagnostic pour avoir, déjà, une idée des villages qui sont concernés par le phénomène et pour aller voir si les problèmes rapportés sont une réalité qui se confirme ou pas. Donc au niveau de ces villages-là quand on est allé pour faire le diagnostic on s'est appuyé comme je l'ai dit, tout à l'heure, sur des groupes d'animation au niveau de chaque commune et on a travaillé avec le groupe d'animation sur un questionnaire et un guide d'entretien qu'on est allé administrer au niveau des villages. Au terme de discussions, la démarche adoptée comme procédure était de commencer par une assemblée générale au niveau village, de parler de la problématique et de laisser ensuite le public s'exprimer au niveau de, de, de, des groupe de discussion. Lorsqu'on arrivait à identifier les parents qui étaient concernés par le confiage, d'aller rechercher les motivations, les véritables raisons qui les ont poussés à envoyer leurs enfants dans les Daaras itinérants en dehors du village, l'âge des enfants qui ont été envoyés, leurs destinations, et, aussi de chercher à savoir si le parent, en tant que tel, appuie le marabout de Daara pour la prise en charge de son fils confié et s'il lui rendait, de temps en temps, visite. Donc c'était ces informations-là qui étaient (re)cherchées à ces occasions. Á la fin de la journée, toute l'équipe se retrouvait au niveau du même village pour restituer les données recueillies et pour pousser les membres de l'équipe de recherche à nous dire ce qu'ils pensent de tout cela. Et souvent, à notre grande surprise, si au niveau de la première assemblée d'entrée nous avons quelques réticences, à la fin de la journée quand on faisait la restitution la plupart du temps, les gens prenaient, euh, conscience du danger qu'étaient en train de vivre ces enfants-là. Á partir de là, on les incitait à donner des solutions, leurs solutions. Dès lors, tout le monde réfléchissait et tout un chacun répondait à la question, euh, en préconisant pour la plupart le fait de consolider les Daaras qui sont dans le village. L'avis général qui semblait se dégager du lot consistait à consolider les Daaras qui sont dans le village. Et, autre solution phare aussi, le fait d'essayer également d'avoir un contrôle sur le Daara itinérant parce que souvent, comme je l'ai

dit tout à l'heure, de peur de frustrer les marabouts de ces Daaras, certains ne voulaient pas brusquement aller reprendre les enfants qu'ils leur avaient confié. Mais en plus, il y avait une idée qui était tout le temps agitée et qui pointait du doigt le traitement un peu discriminatoire de l'État vis-à-vis des Daaras qui passaient pour abandonnés en comparaison avec les écoles publiques françaises qu'il entretient littéralement. Donc c'était également des perceptions que le public n'avait pas manquées pas de faire part au préfet ou au sous-préfet à l'occasion des rencontres officielles. Donc au terme de ces diagnostics-là, l'équipe de recherche en est ressorti avec, pour chaque village, des données sur le nombre d'enfants confiés, le nombre de parents concernés et les réelles motivations des parents confieurs de même que les solutions préconisées par les populations ; et Dieu sait qu'elles ont préconisé beaucoup de mesures au niveau du village. Nous n'avons pas manqué de leur demander en quoi ces mesures qu'elles ont proposées pouvaient être, non seulement applicables mais aussi durables selon elles ? En réponse, elles ont soutenu que pour que leurs solutions soient pérennes, il faut se munir d'un dispositif sinon d'un groupe de personnes qui allait se charger du suivi de ces recommandations. C'est de là qu'est née la nécessité d'avoir un comité de protection au niveau des villages concernés.

Falilou Bâ : Et parlez-nous un peu de ces comités de protection ?

Mamadou Dramé : Absolument , ces comités de protection comme on l'a dit tout à l'heure répondaient à un besoin de prendre en main et en charge le respect des droits de l'enfant, en particulier et, de manière spécifique à travailler sur, euh, la sécurisation des enfants Talibés dans une démarche proactive et non réactive. D'autant que l'objectif du projet de l'ONG Symbiose, ainsi que cela a été dit tantôt, est d'anticiper. Il se décline certes, comme un projet de lutte mais la démarche et l'esprit sont plus d'ordre préventif. Donc on s'appuyait sur cet aspect de prévention dans la communauté afin que les enfants qui étaient encore dans le village puissent véritablement, eh, bénéficier d'une bonne éducation au niveau de leur village, apprendre le coran dans le village et aux cotés de leur parent pour pouvoir, euh, pour que les parents puissent avoir toujours l'œil sur ces enfants-là. Ces comités de veille qui sont implantés dans les villages au sortir de ces rencontres avaient pour mission

d'arriver à cette prouesse au bénéfice de l'enfant. Or, ce sont les populations, elles-mêmes, qui se sont données cette mission-là. Alors au sortir de ces rencontres, l'équipe de Symbiose est retournée au niveau des villages, toujours, accompagnée des animateurs toujours et ensemble ils ont réfléchi sur une stratégie, euh, de mise en place de ces comités de protection. Mais aussi sur un plan d'action grâce auquel, tout juste après la mise en place de ces comités de protection, puissent démarrer les actions de sensibilisation des parents d'enfants ; ce qui constitue une des missions majeures du comité. De manière invraisemblable, il y a même souvent des parents se portent volontaires pour se rendre à Thiès afin de s'enquérir des conditions de vie et d'existence des enfants du village qui sont confiés aux marabouts de Daaras itinérants ; dont la plupart qui ont quitté le village résident désormais à Thiès. Réaction salubre mais qui est, quelque part obligé, surtout si ces parents se rendent qu'ils ont été quelque part laxiste sur toute la ligne. En effet, ils confiaient leurs enfants à des marabouts de Daaras en dehors du village et ils n'allaient jamais rendre visite à leurs enfants. Ils pouvaient ainsi rester 4 ans et même plus sans voir les enfants et sans pour autant s'inquiéter outre mesure. Mais, depuis qu'ils ont été sensibilisés à propos de ce manquement grave de parent envers son enfant, ils ont pris des engagements rectifier le tir et de combler désormais cette lacune.

Falilou Bâ : Et, les actions de sensibilisation que vous avez développées, appuyées par les comités de, de, de pilotage ont porté sur quelles thématiques ; principalement. Quand on sensibilisait les parents, sur quelles thématiques principalement ?

Mamadou Dramé : Déjà il y avait la thématique relative aux droits de l'enfant ainsi que je l'ai dit tantôt, mais des droits des enfants relevant des textes religieux puisque dans la zone, nous sommes tous des musulmans. À ce propos d'ailleurs, nous leur avons demandé s'il avait entendu, euh, que le prophète Mahomet (PSL) maltraiter, ne serait-ce qu'une fois un enfant ou bien envoyer un de ses enfants dans une ville lointaine pour sa formation religieuse. Alors, les gens sont revenus à eux-mêmes, euh, pour dire que vraiment sur le plan euh, qu'en réalité qu'ils avaient tout confondu lorsqu'ils estimaient qu'on ne saurait apprendre le coran dans l'aisance. En fait, c'était une idée reçue liée à un contexte économique qui n'était pas favorable et

qui faisait que les Daaras vivaient dans des conditions un peu difficiles. Mais en réalité, ce n'était pas une loi divine encore moins euh euh un *hadith* du prophète (PSL). Encore une fois, c'était lié à un contexte et que donc si ce contexte évoluait positivement, les gens doivent pouvoir évoluer avec le contexte. Mais, il y avait souvent une sorte d'hypocrisie derrière quand, d'une part, le parent te dit que son vœu absolu est que son enfant apprenne le coran et, qui derrière, après avoir confié son enfant à un Daara, il ne l'accompagne pas du tout sur le plan matériel, sur le plan financier afin que cet enfant-là puisse être formé dans de très bonnes conditions. Au même moment, ce parent-là s'occupe plutôt de lui-même parce que souvent quand il a de l'argent lorsque l'hivernage se porte bien comme avec des récoltes abondantes, il fait vite de prendre une autre épouse ; l'enfant n'étant pas, ne fait plus partie de ses préoccupations. Il ne s'intéresse à ce dernier que, au contraire, il sait que l'enfant est capable de lui apporter ou de faire quelque chose pour lui. Ça, c'est une sorte de démission de la part des parents qu'il fallait...

Falilou Bâ : À part la thématique sur le droit de l'enfant, est-ce il y avait d'autres thématiques qui étaient abordées au cours de ces rencontres ?

Mamadou Dramé : Oui il y avait bien sûr d'autres thématiques. Il y avait la thématique sur le confiage ; avec comme axes de réflexion pourquoi confier et quels sont les risques liés au confiage. Il y avait, heu, également la thématique sur les risques liés à la mendicité parce qu'on avait reçu beaucoup de témoignages de, de, de, d'enfants qui étaient en perdition à Dakar on nous a raconté des histoires, des anecdotes qui y sont liées. Des vendeurs de chanvre indien utilisaient les Talibés à leur service parce que lorsque la personne propose à l'enfant qui mendie et qui a besoin de 250 f CFA de lui donner chaque jour 1000 f à la condition que, euh, que ce dernier accepte de mettre dans le truc-là, le pot de tomate qu'ils utilisent, du chanvre indien, il n'a d'autres choix que d'accepter. Dans ce cas si les gendarmes et les policiers font des descentes, le dealer adulte va lui s'échapper et, l'enfant sera, lui, considéré comme un Talibé en train de mendier et ne va pas les inquiéter outre mesure. Mais, le jour où les gendarmes sont venus avec des chiens renifleurs de drogues, les chiens se sont attaqués aux enfants Talibés. Alors, les gens se

demandaient pourquoi les chiens s'en prenaient à ces pauvres enfants, mais les policiers disaient à la foule de garder leur patience et d'observer. Lorsqu'en courant, l'enfant tomba le chien est alors allé directement, dans, vérifier le pot et ils se sont rendus compte que c'étaient les enfants mêmes qui étaient les trafiquants de drogue en puissance. Imaginez les conséquences q'une telle façon d'agir pourraient, à la longue, provoquer sur le devenir d'un enfant ; surtout sur le plan psychologique, en termes de traumatisme. Donc, c'étaient des informations de ce genre-là qu'on partageait avec les parents et parfois, c'est eux-mêmes qui nous racontaient des anecdotes, des histoires qu'ils ont vécues avec leurs enfants ; surtout leurs enfants qui revenaient des Daaras itinérants en dehors du village ; et qui en fin de compte ne voulaient plus ni rester dans le village ni se marier également dans le village. Il y'avait vraiment des questions qui étaient soulevées lors de ces rencontres, elles constituaient effectivement de vraies tribunes pour que les uns et les autres puissent s'exprimer et parler un peu de leur tréfonds. Les sujets portaient sur les questions de confiance, des questions des risques liés à la mendicité, des droits de l'enfant ; et il y avait surtout les questions liées à la prévention. Á propos de la prévention, on a beaucoup insisté la-dessus ; quelles sont les dispositions qui devaient être prises pour que plus jamais quelqu'un village n'ait même plus une idée, l'idée d'envoyer son enfant dans les grandes villes. D'autant que par comparaison, au temps où les gens quittaient les grandes villes pour venir dans les villages se former il n y avait moins de de problèmes, moins d'influences négatives, moins de facteurs incitatifs poussant l'enfant à la délinquance. Mais maintenant, à ce rythme où les choses ont changé, cela risque de créer des difficultés.

Falilou Bâ : Donc, il y a, si je comprends bien, il y a un bon paquet de stratégies communicationnelles. Je pense que l'ONG Symbiose aussi ne s'est pas seulement limité à..., pour permettre aux parents de pouvoir garder les enfants dans les... Est-ce qu'il n y a pas d'autres stratégies en dehors de la communication, des stratégies d'appui, d'accompagnement qui ont été également initiées par Symbiose ?

Mamadou Dramé : Absolument ! Il y a des, dans le diagnostic, des gens qui, chez qui la véritable raison du confiage s'avère d'ordre économique. Donc, pour que l'on puisse également, nous euh, joindre l'acte à la parole, on avait aussi prévu dans notre paquet d'intervention 25 mini-projets. Et 25 mini-projets qui devaient servir à retenir l'enfant dans le village ou à retirer l'enfant définitivement de la rue et à le prendre en charge. Donc ces mini-projet ont été essentiellement des brebis qui étaient confiées aux parent et des vaches surtout en zone pulaar. En effet, il y avait des parents à qui on confiait une paire de vaches et, en cas de mise bas, les petits seront remis à d'autres. Donc c'était également ces types d'appuis-là que l'on faisait pour garantir un peu le maintien des enfants au niveau du village.

Falilou Bâ : Vous pouvez nous expliquer comment vous procédiez, c'est-à-dire quelles étaient les contreparties, quelles étaient les conditions, comment ça devait se passer. Puisque ça me semble important ces stratégies d'appui qui poussent le parent à garder l'enfant...

Dramé : On avait réfléchi et pour ce qui des critères d'éligibilité établis par le PARRER, qui était maître d'œuvre, il était interdit la construction puisque le notre premier vœu à nous ONG Symbiose, organe exécutant était d'aider les Daaras qui s'étaient fixés dans la zone, de les, de leur doter d'abris pour que les enfants puissent apprendre dans de bonnes conditions. Cette option exclue, nous avons alors poussé la réflexion et à force, les gens interrogés nous ont fait savoir qu'en milieu pulaar l'économie repose sur les bêtes, principalement sur les boeufs. Alors, nous nous sommes mis d'accord pour dire que là-bas, dans la zone peule, les projets vont porter, euh, sur l'acquisition de vaches au profit des parents moyennant une petite contribution de leur part. Cette contribution c'était quoi ? Elle consistait en la prise en charge totale des coûts liés à l'entretien des bêtes ; comme également la prise en charge phytosanitaire de la vache en cas..., pour les vaccinations, pour les traitements en cas de maladie et tout cela. Il y avait aussi un suivi parce qu'on avait mis un docteur vétérinaire sur le coup et qui, donc, faisait de temps en temps le tour pour voir l'état de santé des bêtes. Mais, le comité de protection de l'enfance avait pour rôle essentiel de faire le suivi ; parce que pour anecdote y a eu des parents qui ne se

sont pas bien occupés de leur vache et on les a retirés sur alerte des comités de protection de l'enfance et on a (re)confié ces bêtes à d'autres parents de la liste de bénéficiaires potentiels qui étaient dressés. .

Falilou Bâ : Donc, si je comprends bien, on vous donne la vache, mais, en contrepartie vous devez prendre en charge la vache mais aussi vous devez garder votre enfant auprès de vous et ne pas le confier à des marabouts de Daaras itinérants en dehors du village ?

Mamadou Dramé : Absolument, c'était une sorte de garantie pour le maintien de l'enfant au niveau du village. En effet si le parent reconnaît que la raison du confiage de ses enfants à des Daaras itinérants est d'ordre économique et que en même temps il soutient que son économie repose sur les têtes de vaches, alors si ce parent dispose d'une paire de vaches, il n'a normalement plus de raisons d'envoyer son ou ses enfant(s) là-bas (il fait allusion en ville) d'autant plus qu'il existe un Daara dans la zone.

Falilou Bâ : C'est très bien ! On pour terminer, finalement quels sont les résultats que vous avez obtenus globalement à travers ces stratégies de communication, d'appui et d'accompagnement que vous avez initiées pour la lutte à la prévention contre la maltraitance des enfants Talibés ?

Dramé : Les résultats qui me semblent les plus probants sont le fait que la question de la mendicité des enfants et des Daaras ne soit plus tabou. Pour moi, ça c'est une question qui était fondamentale parce que nous, on est dans la zone, on connaît très bien les réalités de la zone. Allez dans les villages-là et discutez de ces questions sans pour autant avoir de gêne, c'est maintenant facile. Donc ça c'est le résultat le plus probant. Le fait maintenant que les gens prennent de plus en plus conscience des dangers qui guettent les enfants au niveau des centres urbains, je pense que de moins en moins maintenant les gens confient leurs enfants. Mais y a des zones où le phénomène est resté ; et pratiquement les zones hal pulaar. Il y eu ainsi de fortes campagnes de sensibilisations qui y sont alors développées et il a été enregistré de bon résultats aussi dans ces zones-là avec le fait qu'il y a eu des parents qui ont retiré

leurs enfants définitivement. Et en cela, les témoignages les plus frappants, nous les avons reçus dans ces zones-là parce que c'était les zones qui sont les plus concernées par le phénomène. Donc maintenant comme on dit, un processus de changement est un processus qui s'inscrit dans le temps ; alors peut-être avec le temps, on va aller jusqu'à l'élimination de ce phénomène. Mais c'est une zone où véritablement le problème est resté. Et je pense à d'autres résultats qu'on a eus et qui me semblent pertinents, il s'agit de l'élaboration d'une charte parce qu'on a eu à élaborer une charte pour l'élimination de la mendicité au niveau de Médina Sabakh. Cette charte-là va dans le sens de fixer les horaires de mendicité et même d'interdire de donner à ces enfants-là de l'argent. Ainsi, si l'enfant sort pour dire qu'il cherche à manger, il faut juste lui donner à manger et non lui donner de l'argent car ce sera une manière de l'inciter à la cupidité. C'était une charte qui était largement partagée par les maîtres coraniques au niveau de la zone, les Imams aussi. Lors de la validation de cette charte, il a été organisé une conférence sur les droits des enfants dans l'Islam. C'est la fameuse conférence au cours duquel les gens se sont vraiment parlé et ont vraiment parlé de cette question de la mendicité des enfants Talibés au niveau de Médina Sabakh. Avaient aussi assisté à cette rencontre le Sous-préfet, le Préfet de Nioro même était là, il y avait aussi la police frontalière au niveau de Médina Sabakh avec le poste de Keur Ayip, il y avait même les autorités gambiennes aussi qui étaient là. Et ce jour-là, y avait même le Représentant du Gouverneur de Farafégné (région gambienne) qui disait que puisque toutes les populations (sénégalaises et gambiennes de par la proximité physique des deux pays. La Gambie est un pays à l'intérieur du Sénégal) étaient des parents, alors si une pratique est interdite en Gambie, pour que cette interdiction a une chance d'être opérante, il faille que cela soit aussi interdit au Sénégal. Il n'est pas allé par 4 chemins pour asséner ses vérités. Il a soutenu que ces gens-là qui font mendier les enfants sont des criminels. Cette rencontre était un moment important car parvenir à réunir en une journée toutes ces autorités-là pour parler de la question de la mendicité des enfants Talibés. D'ailleurs, l'envergure de la rencontre n'a pas manqué de faire peur à certains maîtres coraniques itinérants qui étaient dans la zone et qui ont plié bagages pour fuir à Thiès. On a alerté nos partenaires qui étaient à Thiès, c'est-à-dire AMAF qui faisait le même travail que

nous au niveau de Thiès mais Thiès est une grande ville, il était très difficile de contrôler ce phénomène-là. Donc les marabouts de Daaras itinérants ont quitté notre zone pour aller dans d'autres zones. Il y a eu également une charte d'implantation des Daaras ; parce que les gens venaient au niveau des villages périphériques, trouver une maison qui était en construction et s'y installaient avec leurs Talibés et ils prétendaient qu'ils avaient un Daara. Mais les gens, les maîtres coranique de la zone se sont retrouvés pour dire qu'il faut maintenant des critères d'implantation des Daara. Alors, si on veut ouvrir un Daara dans la zone, il faut quelqu'un de la zone, un Imam ou bien un maître coranique, attestent que celui-là est apte à ouvrir un Daara. Ceci était également un pas qui était posé dans le combat. Au niveau de ces autres zones al pulaar, on avait déjà eu à établir des chartes de protection de l'enfant basées sur leurs réalités culturelles. Après, les séances de sensibilisation ont permis de parfaire ces chartes-là. Il y a eu, au niveau de Nioro, la création d'un comité départemental de protection de l'enfant. Maintenant, il y a le service du développement communautaire qui est logé dedans ; c'est le Préfet qui en est le Président d'honneur et qui convoque régulièrement des rencontres sur ces problématiques-là. Il y a eu les maîtres coraniques qui sont dans la zone de Nioro et qui sont allés voir les maîtres coraniques itinérants, parce qu'ils les connaissent, pour les inviter à venir adhérer à l'association des maîtres coraniques afin que ces questions-là puissent être débattues.

Falilou Bâ : Voilà si je comprends bien, il y a beaucoup de résultats qui ont été obtenus grâce aux initiatives prises, des résultats relatifs à moins en moins de confiages des enfants mais également une prise de conscience quant aux dangers par rapport à la mendicité et par rapport au confiage. Les populations ont adhéré un peu jusqu'à mettre en place des chartes. Maintenant pour terminer, je voudrai savoir par rapport à tous ces résultats qui ont été obtenus, comment l'ONG Symbiose procède-t-il pour les pérenniser aujourd'hui en termes de suivi et à les rendre durables ? à travers quelles stratégies, quelles organisations, quels organismes, l'ONG Symbiose parvient à faire le suivi pour rendre durables et pérennes ces résultats-là ?

Mamadou Dramé : Vous savez à la fin du projet, on a tenu une rencontre pour dire comment faire pour que ces acquis-là ne soient pas perdus. Et à la faveur de ces réflexions, on en est arrivé à découper la zone d'intervention en sous-zones, 5 sous-zones. Ensuite, on a perçu la nécessité d'avoir dans chaque sous-zone une fédération du comité de protection de l'enfant. Cette fédération du comité de protection de l'enfant a un bureau et c'est ce bureau-là qui assurait le suivi des comités de protection de l'enfant au niveau village ; à leur tour, ce sont ces comités de protection de l'enfant village assuraient également le suivi au niveau du village. Mais toutes ces stratégies-là étaient déjà intégrées au niveau des Penc et Kepar. Donc, comme on continue toujours à travailler les Penc et Kepar. On est toujours en contact avec les présidents de comités de protection de l'enfant au niveau village qui nous alertent. Ainsi, s'il y a un problème, s'il ya un enfant qui est perdu, nous sommes les premiers à être alertés au niveau de la commune de Nioro ; même si quelqu'un ramasse un enfant, souvent il l'amène ici et nous nous faisons les démarches nécessaires pour que cet enfant retourne chez ses parents, chez sa famille. Donc on a eu beaucoup de cas de ce genre qu'on a eu à appuyer dans ce sens là. Donc ce sont plutôt les fédérations de comités de protection de l'enfant qui assurent le suivi ; donc on travaille avec eux sur le suivi des sujets, on travaille avec un docteur vétérinaire qui, de temps en temps fait le tour pour voir l'état de santé des vaches. Il y a également, comme on le dit, les comités de protection qui assurent la redistribution parce qu'on avait dit, qu'en cas de mise bas, c'est une autre famille qui devait en profiter. Donc il y a ces cas-là, mais on a rencontré également des difficultés. Il y a eu un taux de mortalité assez important au niveau des brebis parce que c'était lié à des maladies dans la zone de même que des cas vols de bétail qui ont été soulevés. Mais au niveau des zones pulaar, les vaches sont toujours bien portantes

Falilou Bâ : Et donc ces comités, ces fédérations de comité de protection gèrent le suivi, gèrent la pérennisation du projet des résultats obtenus ?

Mamadou Dramé : Oui, ce sont ces comités, ces fédérations de comité de protection qui gèrent le suivi, la pérennisation du projet et des résultats obtenus ; toujours en collaboration avec les collectivités locales. En effet, même les maires des communes s'impliquent ; travers les discours qu'ils tiennent à l'attention de leurs administrés. Nous avons la chance d'avoir dans la zone la plus touchée par le phénomène, c'est-à-dire la zone de Diama en l'occurrence qui se trouve dans la commune de Ngayenne, un de nos animateurs avec qui on a travaillé pour la sensibilisation de ces communautés qui est devenu le maire maintenant de la commune. Et, il travaille en étroite collaboration avec le président de la fédération des CPE de la zone. Donc, souvent il m'appelle pour me faire des comptes-rendus de leur rencontre parce que lui, il suit euh, toujours les activités de ce mini-programme et il mène toujours des communications dans le sens de décourager véritablement les gens qui seraient tentés d'amener les enfants dans des Daaras qui sont situées dans ces villes-là et qui sont loin du village.

Falilou Bâ : Voilà, Monsieur Dramé merci, on a fini de faire le tour de la question. Donc les réponses ont été assez intéressantes et assez exhaustives sur toutes les problématiques qui ont été soulevées. Donc, j'avais seulement oublié de vous dire au départ de notre entretien, de vous demander la permission de pouvoir l'enregistrer et de pouvoir l'utiliser au cours de nos prochaines recherches. Est-ce que vous me donnez la permission de le faire ?

Dramé : Vous avez la permission de pouvoir enregistrer notre discussion et de pouvoir l'utiliser au cours de vos recherches.

Falilou Bâ : Merci bien, nous avons été très heureux de vous écouter sur ce sujet. Je rappelle que vous êtes le chargé de projet, quand même, ici à Symbiose de la lutte et de la prévention de la mendicité des enfants Talibés dans la zone. Et que vous avez également suivi ce projet-là qui a permis d'arriver à des résultats assez intéressants. Nous vous remercions pour votre disponibilité.

Mamadou Dramé : Merci à vous aussi, et bonne route.

Falilou Bâ : Merci !

Entretien avec Ousmane Touré, Président de la fédération des CPE de Médina Sabakh

Falilou Bâ: Voilà donc Ousmane, euh, nous voulons discuter avec vous à propos du comité de protection de l'enfance (CPE) que symbiose a mis en place dans la zone, dans les localités allant de Kaffrine à Kaolack dans le but de lutter, euh, contre le phénomène de la mendicité des enfants Talibés, du confiage des enfants maîtres coraniques itinérants. Cependant avant d'entrer dans le vif du sujet, nous aimerions que vous vous présentiez.

Ousmane Touré: je me nomme Ousmane Touré. J'habite à Médina Sabakh où je suis le président du Penc (gouvernement local les sociétés traditionnelles lébous) de la même localité .Le gouvernement polarise 58 villages. Je suis également le président de l'Interpenc, c'est-dire la fédération des Penc car chaque communauté rurale correspond à un Penc. Ici à Médina Sabakh, ces Penc se sont réunis et ont noué un partenariat avec le PARRER avec qui ils travaillent pour améliorer le sort des enfants. Pour la recherche de solutions, des rencontres suivies de larges discussions sont organisées, et, dont la finalité est de mettre les enfants dans de très bonnes conditions d'existence. Une telle initiative se justifie par le fait qu'on avait observé que beaucoup d'enfants traînaient dans les rues de la commune de Médina Sabakh ; et la majorité de ces enfants étaient constitués de Talibés qui mendiaient. Convaincu que traîner dans les rues et mendier n'est pas la vocation d'un Talibé, et, que la place d'un enfant n'est pas dans la rue nous Symbiose, nous nous sommes engagés en compagnie de PARRER à lutter contre ces fléaux qui existaient bel et bien à Médina Sabakh. Ensemble, la main dans la main, nous avons réussi à organiser une rencontre qui a réuni les maîtres coraniques, les parents des enfants Talibés tout comme les chefs des villages de la zone ainsi que les notables et, cerise sur le gâteau, les autorités locales, tels le PCR (Président de Communauté Rurale) car à l'époque Médina Saba était encore communauté rurale de même que le sous-préfet et toutes les autorités locales de la zone. Tous étaient venus participer à la discussion. Etant donné que nous avons jugé que l'avis de toutes les composantes de la communauté comptait, nous avons voulu rendre la réunion inclusive au point que même les enfants Talibés étaient conviés à la rencontre. En plus du grand rassemblement, le groupe est

aussi allé rendre visite aux maîtres coraniques et aux parents de Talibés pour leur donner la parole et les écouter. Après avoir entendu tous les acteurs et fait le tour de la question, nous avons tiré la conclusion que la pauvreté est la cause véritable qui pousse les parents à confier leurs enfants dans des Daaras d'autres contrées. Il s'est posé à nous la question de savoir si le parent qui confie son enfant uniquement pour cause de pauvreté ne méritait pas d'être soutenu ? Nous nous sommes demandé, de manière plus large, qui mérite dans la zone d'être soutenu ? Á force de réflexion, nous sommes arrivé à la conclusion que ce n'est pas le maître coranique mais plutôt le parent de cet enfant. Telle fut la solution retenue et Dieu sait qu'il y a eu des expériences réussies qui ont été conduites dans d'autres villages sur lesquelles nous pouvons nous inspirer ; des expériences réussies grâce à l'appui indéfectible des populations, il faut le noter. Dans cette dynamique, nous avons relevé qu'une localité comme Médina Sabakh comptait 10 CPE (Comité de protection de l'enfance), 10 Kepar, 10 villages autant pour moi. Des villages tels (Djéry Kao, Aynou Mane, Keur Baka, keur Baka Bassé, Keur Katim Diakhou, il y avait aussi le village de Mbapou.....). Il s'agissait en tout de 10 villages en tout où nous sommes allés pour y implanter dans chacun d'eux un CPE. En plus de la mise sur pied de cet organe de protection de l'enfant, l'ONG Symbiose a doté chaque village de 10 moutons pour venir en soutien aux parents des enfants. Il était convenu qu'à la deuxième mise bas d'une brebis, le parent devait utiliser lui les petits pour subvenir aux besoins courants des enfants à savoir l'achat de livres de coran, la nourriture, la santé ou autres. Étant donné qu'il n'y avait pas assez de moutons pour tous les parents, la répartition se faisait de la manière suivante : lorsqu'une brebis mettait à bas à deux reprises, la troisième fois, elle était remise au parent suivant sur la liste et ainsi de suite. Á côté de ce système d'appui, des discussions avaient débouché sur l'idée partagée que chaque parent devait considérer qu'à chaque fois qu'il rencontrait un enfant en train de trimballer dans la rue, qu'il avait une responsabilité envers lui à assumer. De quelle responsabilité s'agissait-il ? La résolution qui était issue des échanges, à cet effet, avaient conclu pour responsabilité qu'il soit instauré un système de tutorat, avec la constitution des fameux "Ndèyou Daara" et "Baayou Daaara" qui signifient respectivement "Marraines de Talibés" et "Parrains de Talibés". Le principe était

que chaque famille dans le village prenait en charge un ou deux enfants Talibés en lui assurant ses repas journaliers. Ce qui ferait qu'à midi comme le soir, l'enfant Talibé venait directement prendre son repas et retourner au Daara au lieu de trimballer dans les rues pour mendier de la nourriture. Aussi, les maîtres coraniques de Médina Sabakh sont-ils arrivés à être conscients que les choses ont radicalement changé entre les motivations de la mendicité d'hier et les motivations de la mendicité d'aujourd'hui. En effet, Dans le passé on faisait mendier l'enfant pour l'éduquer ; la mendicité avait pour visée d'éduquer l'enfant, de l'islamiser, d'ôter toute graine de vanité en lui ; et sur cette finalité de la mendicité, les marabouts étaient tous unanimes et le défendaient comme quoi par l'entremise de la mendicité l'enfant se débarrassait de toute vanité, développait modestie et humilité et en apprenait beaucoup sur la vie. Loin du type de mendicité qui est pratiquée actuellement pour lequel il est exigé aux enfants Talibés de rapporter journalièrement une somme de 300 francs pour certains, 500 francs pour d'autres et même 600 francs par le marabout. Si l'enfant ne dispose pas de la somme à la fin de la journée, il continue à errer dans la rue de peur de rentrer pour subir des punitions qui l'attendent ; il peut à force même finir par se perdre dans la nature, s'il ne choisit pas dans certains cas de fuguer. Par ailleurs, la recherche de ce montant journalier qui lui est exigé peut le pousser parfois à la tentation de vol ou à force de circuler partout dans la rue à la recherche de la somme, il peut être renversé par une charrette ou par une moto, qui sait ? Ou que des adultes mal intentionnés profitent d'eux et les soumettent à des pires formes de travail qui ne sont pas de leur âge. Pour tous ces risques, tous ces dangers que l'enfant encourt dans la rue, nous en sommes arrivés à la conclusion que la place de l'enfant n'est pas dans la rue. Le fait que l'enfant erre dans la rue était un crève-cœur pour nous et que tous les moyens pour éradiquer un tel phénomène était bon à explorer. Même si on était conscient que c'était un pari difficile à gagner d'autant plus, qu'à l'heure actuelle, contre toute critique (même objective) formulée à l'encontre des Daaras, il y a des lobbies qui sont prompts à vous diaboliser comme un pourfendeur des Daaras. Heureusement que face à ce faux procès, tout le monde est maintenant averti grâce à de larges rencontres d'information et de sensibilisation qui avaient réuni toutes les personnalités de tout bord de la zone. Chacune de ces notoriétés a eu, à cette

occasion, à revenir sur sa perception du Daara originel et a fustigé du coup, les types de Daaras d'aujourd'hui. Aujourd'hui, les seules persistances sont à noter du côté de nos parents du village de Diama qui continuent la pratique de confiage de leurs enfants à des Daaras itinérants, qui restent du coup notre problème. Pour preuve de changement de vision sur les Daaras d'aujourd'hui, nous notons que les parents d'enfants Talibés de Médina Sabakh qui avaient confié leurs enfants à des Daaras itinérants ont pris conscience et après avoir discuté entre eux s'engagent maintenant à faire revenir leurs siens à leurs côtés. Pour le cas de Djéri Kao, le CPE a pris l'initiative d'aller rencontrer un riche fils du village établi à Dakar pour solliciter auprès lui la construction d'une local pour abriter le Daara et en qu'il prend en même temps en charge tous les frais de scolarité afférant au fonctionnement du Daara. La conséquence positive qui en est suivie est que désormais plus aucun enfant ne sorte du village pour aller dans d'autres Daaras et même des villages comme Aïnouman en sont arrivés, eux, à faire revenir leurs enfants. La prise de conscience sur la dangerosité du phénomène de confiage des enfants, des Daaras itinérants et de la mendicité des enfants Talibés était si élevée que, même des initiatives innovatrices, à cet effet, étaient prises par les parents dont une des plus responsables qui était celle de commencer à aller rendre visite à leurs enfants confiés dans des Daaras, qui à Mbour, qui à Thiès, pour s'enquérir de leur condition d'existence. C'est à l'issue de ces séries de réunion des villageois sur la question qu'avait été prise la ferme décision de procéder à cette visite de contrôle des enfants du village des Daaras itinérants. De ces déplacements, ils revenaient avec la preuve évidente que leurs enfants confiés dans des Daaras dans le but d'acquérir de la connaissance coranique font tout sauf un apprentissage au point qu'ils se voient obligés, dans certains cas graves, de les ramener sur le coup. Il faut savoir que par le passé, une fois après avoir confié son enfant au marabout, le parent ne se souciait plus de lui ; ni de ses apprentissages ni de ses conditions de vie. Mais aujourd'hui, grâce aux discussions et à une prise de conscience, les parents s'organisent de plus en plus pour aller prendre connaissance de la situation de leurs enfants confiés qui sont où à Mbour ou ailleurs. Prenons l'exemple du Daara de Keur Baka Bassé où il était mandaté 2 parents du village d'aller observer dans quelles conditions y vivaient les enfants Talibés. À leur retour

de mission, leur verdict était de ramener au plus vite les enfants confiés car les circonstances dans lesquelles ils les avaient trouvés étaient misérables.

En tout cas, dans notre zone de Médina Sabakh, des solutions existent et elles sont multiples et plurielles. Parmi lesquelles solutions beaucoup d'initiatives privées sont entreprises comme celles des personnes qui offraient des habits aux enfants Talibés. Mais il y dans certains villages où à l'heure des repas, chaque enfant Talibé était invité à manger dans une famille. C'est le cas du village de Keur Samba Kouta où conscients que le marabout ne pouvait pas à lui seul prendre en charge les enfants Talibés, les villageois se sont organisés pour que chaque famille parraine 2 ou 3 enfants qui viennent prendre leurs repas dans ces maisons et retourner au Daara à leur apprentissage au lieu de laisser les enfants se disperser dans la nature et mendier à la recherche de l'argent. Il faut savoir que toutes nos actions ont pour finalité de lutter le phénomène des enfants de la rue alors qu'ils sont l'avenir de notre Pays.

Falilou Bâ: en résumé c'est ça le but du projet : lutter contre la mendicité des enfants Talibés dans les rues et c'est à cet effet qu'il a été mis sur pied des comités de protections. Justement, pouvez-vous revenir sur ces comités de protection pour nous dire comment cela a été structuré, comment cela a été formaté. Ces comités de protection dont l'objectif est de lutter contre le phénomène du confiage des enfants et de la mendicité des enfants Talibés ?

Ousmane Touré: Dans chaque village ou plus communément dans chaque Kepar car chez nous les villages sont assimilés à des Kepar, il y avait un comité de protection dont le but est de lutter contre le phénomène des enfants d'autres village qui traînent dans les rues du village ou des enfants du village confiés dans d'autres contrées et qui traînent aussi dans les rue. Pour ce qui est des enfants d'autres villages qui traînent dans le village, c'est tous les villageois qui se sont réunis, ont échangé sur la question et ont fini par reconnaître que c'est un phénomène grave auquel il fallait apporter une solution ; après qu'ils ont eu à bénéficier de séances d'information et de sensibilisation. Ils ont été vite convaincus d'autant plus que s'ils comparent le système éducatif dans lequel ils ont été formés à celui en cours aujourd'hui dans les Daaras, ils voient nettement que ce n'est en rien pareil. En outre, on est toujours

témoins d'un enfant tué, victime d'un accident de voiture ou de charrette ou bien un autre enfant qui est lynché dans la rue pour cause de vol. Tout cela pour aboutir au constat que l'enfant dans la rue ne jouit d'aucune sécurité. Après avoir passé à la loupe tous ces paramètres que les populations sont arrivées à la ferme conviction qu'il urgeait de trouver des solutions au phénomène des enfants qui sont confiés hors du village de même que pour le sort des enfants des autres villages qui trainaient dans les rues du village. Ainsi, aux côtés du comité de protection, tous les villageois se sont mobilisés pour la cause. Cette tribune était composée de toute personne vivant dans le village qui était concerné et impliqué comme acteur incontournable dans cette quête de solution. D'autant plus que à y voir de près, le village est une seule et même famille où tous les habitants sont à 99 % sont des parents. Par conséquent toute action entreprise l'est au bénéfice soit d'un neveu que je voyais hier traîner dans la rue alors que j'ai une part de responsabilité sur lui et même, de manière plus large, c'est un enfant envers qui l'adulte que je suis a des devoirs envers lui et aussi il s'agit d'enfant de Dieu dont le croyant que je suis doit prendre soin. Voilà les raisons qui ont conduit à la création des comités de protection au niveau de chaque village de la communauté rurale de Médina Sabakh. Des comités de protection au sein desquels les populations luttent contre toute forme de maltraitance des enfants.

Falilou Bâ: Comment sont justement structurés ces CPE, au niveau de leur composition ? C'est-à-dire quels sont les membres qui les constituent ? Comment est organisé leur bureau ? Quel est leur fonctionnement ?

Ousmane Touré : À l'image de tous les bureaux, le comité de protection de l'enfant a, à sa tête, un président. Le président du comité de protection de chaque village a été élu, de manière démocratique comme cela se fait dans tout bureau, de même qu'un secrétaire. Il est aussi mis en place différentes commissions à charge de tâches spécifiques. À chacune commission étaient dévolus des rôles et des responsabilités envers les enfants de la rue et envers les enfants en général. Sous ce rapport, le comité de protection de l'enfant regroupait l'ensemble des villageois mais comptait aussi un bureau structuré avec des commissions spécifiques qui exécutaient le gros du travail.

Falilou Bâ : Est-ce que vous pouvez revenir pour nous sur le fonctionnement des commissions du CPE et sur le fonctionnement du CPE lui-même ?

Ousmane Touré: Instaurer une concertation permanente entre les membres, voilà le sacerdoce du comité de protection de l'enfant. Á chaque fois qu'une situation à problème survient comme lorsqu'il est identifié un enfant dans la rue, le CPE se doit le prendre et le mettre automatiquement à l'abri. Puis il doit chercher à connaître les raisons qui l'ont conduit dans une telle situation. Enfin s'il constate que l'enfant est soumis à des conditions anormales avec des traitements qu'ils ne devraient pas subir, alors le CPE a pour obligation de le (re)tirer de ce trépas et de le mettre dans des conditions idoines.

Falilou Bâ : Pouvez vous nous citer des activités concrètes menées par le CPE, ici, au profit de la lutte contre l'enfant de la rue ?

Ousmane Touré : Oui, si vous regardez bien la manière dont L'ONG Symbiose fonctionne, vous verrez que l'action enclenchée vise une cible précise. Á ce propos, en matière d'aide et d'appui, puisque l'ONG en reçoit souvent en faveur des populations, elle les (re)distribue de manière juste et sans parti pris pour Ousmane ou pour Babacar. L'organisation procède d'abord à l'identification du plus indigent, du plus nécessiteux ; sans jamais oublier dans cette répartition les Daaras, les enfants Talibés ; quelle que puisse être cette aide. Pour preuve, je prends toujours l'exemple du grand marabout de Thiery kaw qui est aussi l'Imam du village, l'organisation lui vient en aide à propos de ses cultures de riz. Il possède de grands champs de riz et l'organisation l'assiste en termes de semences, d'engrais, d'urées et, à terme, toute la récolte revient exclusivement à lui. Le message que nous voulons envoyer par là est que dans un partenariat, il faut savoir être à côté de son partenaire en toute circonstance et à chaque occasion que de l'aide est destinée à Médina Sabakh, nous pensons à eux en tant que bénéficiaires et à cet effet, nous leur attribuons une part. C'est ainsi que quand Nous (Symbiose) avons été mandaté cette année-ci pour recevoir et distribuer l'aide que l'État a mise à la disposition de toute la région de Kaolack à propos de la culture du riz, nos pensées sont automatiquement allées vers les marabouts dont la préoccupation fondamentale tournait autour de la nourriture de

leurs enfants Talibés de leur Daara. Ainsi, nous leur avons attribué une part dans cette aide matérielle. Nous avons aussi élargi et diversifié notre appui sur la formation ; toujours au profit de ces marabouts. De même les parents aussi, par moments, se mobilisent pour apporter un appui au marabout et aux Daaras. Á cet effet, l'année dernière, les populations sont allées donner un coup de main sur le champ de riz du marabout. Tout est parti d'une banale discussion que j'ai eue avec le chef de comité de protection de l'enfant au cours duquel je l'interrogeai sur son rôle en faisant allusion aux activités champêtres du marabout du Daara. Du coup, il mobilisa tous les villageois autour du champ du marabout ; en voilà une action concrète.

Falilou Bâ : Quel est l'objectif qui est poursuivi à travers toutes ces initiatives ; si l'on vient en appui au marabout du Daara et même aux parents des enfants. Car nous avons appris qu'il y a des aides qu'on a attribuées aux parents des enfants en termes de bétail. Est-ce que vous pouvez revenir, de manière précise, sur cet appui qui a été attribuée aux parents en termes de bétail ?

Ousmane Touré : Cette aide correspond concrètement à des moutons. Lorsqu'il nous a été confirmé que notre communauté rurale Médina Sabakh est bénéficiaire de 100 moutons, nous nous sommes réunis autour d'un arbre à palabre pour discuter de la manière dont cette aide sera organisée. Il est ressorti des discussions qu'il fallait affecter un nombre de 10 moutons par village mais pour le choix du village, il devrait faire partie des villages que les enquêtes avaient répertoriés comme faisant partie des plus démunis dans la communauté rurale. Á la question de savoir quelles familles dans ces villages choisir pour recevoir le mouton. Là aussi, l'ONG Symbiose, grâce à ses études de terrain, était arrivée au résultat que le profil du parent qui alimentait et entretenait le phénomène du confiage des enfants et de la mendicité des Talibés était celui, qui pour excuse s'abritait derrière les propos comme quoi il était démuné et que par conséquent il ne pouvait pas acheter pour l'enfant des livres de Coran et qu'il ne trouvait pas donc à quoi bon le garder à ses côtés à ne rien faire sinon vadrouiller. Donc, nous nous sommes dit que si ce parent bénéficie d'une brebis dont il pourra vendre les éventuels petits lorsqu'elle mettra bas, alors elle pourra disposer d'argent pour acheter à l'enfant Allowa, livres de Coran et lui assurer ses soins. Ainsi le parent

ne pourra plus trouver d'excuse pour garder ses enfants à ses côtés et le surveiller pour aller faire ses apprentissages dans le Daara du village et rentrer chez lui à la descente. Sur ce, ont été choisis 10 parents à qui nous avons remis à chacun une brebis et à chaque fois qu'elle mettait bas à deux reprises le propriétaire temporaire devait la filer à un autre parent qui était en liste d'attente suivant une planification déjà établie et arrêtée et qui devait être strictement suivie. Mais, malheureusement, dans certains villages bénéficiaires du projet comme Djéri kao, une bonne partie de ces brebis ont péri parce que les races mises à leur disposition n'étaient pas adaptées au milieu.

Falilou Bâ : Depuis que vous vous activez dans l'aide et dans l'assistance des parents, des Daaras et des marabouts, l'objectif que vous poursuiviez était, au final, que l'enfant ne traîne plus dans la rue pour mendier. Si le marabout dispose de suffisamment de riz pour son Daara, alors il pourrait maintenir les enfants dans l'enceinte du Daara pour que ces derniers se donnent et s'adonnent entièrement à son apprentissage du Coran et qu'il n'aille pas dans la rue pour mendier. De même que si le parent, par l'entremise du mouton qu'on lui a attribué, parvient à disposer de ressources financières, il pourra également retenir son enfant à ses côtés et alors il ne sera plus obligé de le confier sous prétexte qu'il n'a pas les moyens pour le pendre en charge. Au terme de toutes ces entreprises que vous avez initiées, quels sont les résultats que vous avez obtenus à l'issue de vos actions ?

Ousmane Touré : Grâce à nos actions, menées dans la lutte contre le phénomène des enfants de la rue en général et le confiage des enfants et la mendicité des Talibés en particulier, nous sommes arrivés à tel point que dans toute la communauté rurale de Médina Sabakh, sur les 58 Penc qui constituent les villages, tout enfant que vous voyez traîner dans les rues en train de mendier n'est sûrement pas un enfant originaire de la localité. Il vient soit de la commune de Ngayène ou celle de Diamakani et non de la communauté rurale de Médina Sabakh ou de celle de Keur Ayip car depuis que nous avons été exposés aux stratégies de lutte contre ces phénomènes développées par Symbiose, les populations sont devenues conscientes à telle enseigne que même certains parents qui avaient confié leurs enfants dans des Daaras à Kaolack les font

revenir ou du moins s'emploient à leur rendre souvent visite pour s'enquérir de leur situation. Par ailleurs, actuellement les enfants en bas âge ne sont plus confiés à des marabouts de Daaras hors du village ; les seuls cas de départ vers des Daaras en dehors du village sont plutôt notés chez des garçons assez matures qui partent avec l'objectif précis d'aller parfaire leur apprentissage du Coran par l'acquisition de savoirs islamiques et de connaissances de la vie ; après quoi ils reviennent au bercail. Mais ici à Médina Sabakh, je réitère que tout enfant que vous voyez trainer dans la rue n'habite pas dans toute la communauté rurale. Dès lors que nous avons su que l'origine du problème de l'enfant de la rue, en général, et du confiage et de la mendicité des Talibés, en particulier, a pour origine le parent, nous estimons qu'à partir de là, si l'Etat, dans son rôle régalién avait pris des mesures à l'encontre de ce phénomène, leur mise en application concrète serait alors facile, d'autant plus qu'ici à Médina Sabakh, nous savons bien où habite chaque enfant et qui sont ses parents. D'ailleurs presque tous les enfants de la rue que nous rencontrons dans la rue ici à Médina Sabakh vient de la Gambie car dans ce Pays, le Président Yaya Jammeh a formellement interdit les pratiques de mendicité. Á ce propos, il y a un marabout originaire de Gambie qui a élu domicile à Farafégné mais qui a installé ses enfants Talibés ici à Médina Sabakh. Il reste ainsi une semaine à deux en Gambie avant de faire une descente ici pour collecter les aumônes recueillies par les enfants Talibés qu'il a amenés à Médina Sabakh ; uniquement pour que ces derniers s'adonnent à la mendicité sans aucunement se soucier de leurs conditions d'existence et encore moins de leur éducation coranique. Si l'État, par l'entremise de la gendarmerie et du sous-préfet, avaient pris à bras le corps le problème en commençant par faire le constat comme nous l'avons fait dans le cadre du projet du PARRER, puis à procéder à l'organisation du retour de ces enfants Talibés d'où ils viennent pour marquer le coup, les choses allaient bouger dans le bon sens. Mais, en restant dans l'expectative, l'État fait montre d'une passivité coupable. Comme nous l'avons dit *supra*, si les décrets pris par l'État avaient été appliqués à la lettre, nous sommes persuadé que le problème concernant les enfants de la rue en général et le confiage des enfants ainsi que la mendicité des Talibés serait totalement réglé. Certes, nous à Médina Sabakh, nous avons pris beaucoup d'initiatives par rapport à ces problèmes mais que pouvons

nous faire devant d'autres concitoyens forts et qui nous opposent le fait qu'ils sont des citoyens sénégalais au même titre que nous ayant parfaitement le droit de s'installer où ça leur chante dans tout le territoire du pays sans aucun problème.

Falilou Bâ : Pour ce qui de ces comités de protection de l'enfant que vous avez installés, je voudrais savoir si leur mission est limitée dans le temps ou bien sont-ils investis d'une mission qui dure *advitam aeternam* ?

Ousmane Touré : La mission des CPE n'a pas de durée limite, elle s'inscrit dans une durée *advitam aeternam*. Tant qu'il y a des enfants qui traînent dans les rues, il est de notre devoir de lutter contre cela. (*Perturbation passagère, l'interviewé reprend là où il s'était arrêté*). Tout enfant qui traîne dans la communauté rurale de Médina Sabakh, à tout temps et sans limite dans le temps ; en tout temps car à y voir de près les gens ont besoin de conseils car nous sommes arrivés à une époque où la population ne laisse pas leurs enfants perdre leur temps, vadrouiller, car conscientes et témoins privilégiés des conséquences qui découlent de la négligence de laisser ses enfants traîner dans la rue. Comme conséquences négatives qui découlent de cette situation, l'enfant peut s'adonner au vol car nous voyons tous les jours parmi ces enfants de la rue qui viennent d'autres contrées, certains, parmi-eux, qui sont frappés en pleine rue parce que justement ils ont dérobé les choses d'autrui ; d'autres qui traînent partout. À propos du destin de ces enfants, nous pouvons voir que même si l'objectif déclaré pour leur enrôlement est, pour des besoins de leur enseigner le Coran, toutefois, à y voir de près les conditionnalités qui sont préétablies au moment de leur recrutement qui veulent que le marabout en tire profit et que le parent aussi en bénéficie tout comme l'agent recruteur, il s'avère que l'enjeu réel, loin d'être pédagogique est purement lucrative. Pour vérifier mes dires, il faut vous rendre dans le village de Diama où vous allez rencontrer un agent recruteur d'enfants mendiants suivant les modalités qui voudront que de l'enfant Talibé, le marabout en tire profit, le parent en bénéficie et l'agent recruteur lui-même gagne dans la transaction. Voilà tout l'intérêt que suscite l'enfant chez ce trio de mercenaires. Sensé est de reconnaître que s'il est exigé à un enfant Talibé de rapporter chaque jour la somme de 600 francs, il est évident que ce dernier ne pourra pas du tout étudier dans ces conditions.

L'enseignement coranique que les gens mettent en avant pour justifier le confiage des enfants à des marabouts de certains Daaras n'est tout juste qu'un paravent derrière lequel ils s'abritent. Pire, aujourd'hui tout le monde est d'accord qu'ils se servent seulement de la religion et ne la servent aucunement.

Falilou Bâ : Oui c'est bien donc, je crois que notre discussion a fait le tour de tout qui a trait aux comités de protection de l'enfance dont vous êtes le Président de celui de de Médina Sabakh. Voilà sur quoi, nous avons voulu nous entretenir avec vous Ousmane. Nous vous remercions vivement pour votre disponibilité. Nous aimerions vous demander, nous aurions d'ailleurs dû commencer par là, si vous nous donnez la permission d'utiliser nos entretiens dans le cadre de nos recherches ?

Ousmane Touré : Bien sur que je vous donne la permission d'utiliser nos entretiens dans le cadre de vos recherches.

Falilou Bâ : Encore une fois merci beaucoup !

Annexe 6 : entretiens individuels avec le public de Diamafara, transcrits du wolof au français

Entretien individuel avec Malick Dia de Diamafara

Mamadou Dramé (Chef de projet de lutte contre la maltraitance des enfants) : l'ONG Symbiose avait mené plusieurs discussions d'information et de sensibilisation sur la situation du confiage des enfants, sur les Daaras itinérants et sur la mendicité des enfants Talibés avec vous. Euh, aujourd'hui, nous avons la visite de ces enseignants-chercheurs qui nous viennent de Dakar dans une école dénommée ENEA (École Nationale d'Économie Appliquée). Maintenant, ils voudraient faire des recherches sur ces campagnes de communication que nous avons développées à votre intention ; évaluer leurs finalités en termes de changement d'attitudes et de comportement à propos de ces dits phénomènes. C'est de cela que nous voulions vous entretenir. Nous avons choisi dans le Mabo, Diamafara et un autre village de Médina Sabakh qui s'appelle Djéri Kao pour mener ces discussions. Nous procédons d'abord par des entretiens individuels avant d'organiser une discussion collective. Pour ce qui est des discussions individuelles, c'est avec vous, avec vous, que nous allons débiter.

Malick Dia : heeuun (rires confus) ! Vous me mettez dans une situation délicate là (c'est une grande responsabilité)

Mamadou Dramé (Chef de projet de lutte contre la maltraitance des enfants) : même pas, nous vous interrogerons seulement sur des faits que vous connaissez, seulement sur ce que tu as vécu sur le sujet du confiage des enfants, sur les Daaras itinérants et sur la mendicité des enfants Talibés.

Falilou Bâ : Merci Dia, puisqu'il s'agit d'un entretien, nous aimerions savoir, avant de le lancer, vous demander si vous nous donnez la permission de pouvoir enregistrer la discussion ; pour qu'une fois rentré et à tête reposée, de pouvoir davantage l'analyser.

Basembo Badji : Vous enregistrer dans le but pouvoir le mettre sur papier.

Malick Dia : oui, je vous donne la permission d'enregistrer notre discussion pour pouvoir l'utiliser dans vos recherches.

Falilou Bâ : est-ce que vous avez des enfants qui se trouvent dans un Daara ?

Malick Dia : Oui oui j'ai des enfants qui se trouvent dans, dans Daaras.

Falilou Ba : heuu, est-ce que vous avez eu à participer à des séances d'information, de sensibilisation et de formation sur les phénomènes de confiage des enfants, de Daaras itinérants, de mendicité des enfants Talibés ?

Malick Dia : oui, j'ai eu à participer à des séances d'information, de sensibilisation et de formation sur les phénomènes de confiage des enfants, de Daaras itinérants, de mendicité des enfants Talibés.

Falilou Bâ : Qui animait ces séances d'information, de sensibilisation et de formations sur les phénomènes de confiage des enfants, de Daaras itinérants, de mendicité des enfants Talibés ?

Malick Dia : Euuh, c'est Oustaz Diop qui animait ces séances d'information, de sensibilisation et de formations sur les phénomènes de confiage des enfants, de Daaras itinérants, de mendicité des enfants Talibés.

Falilou Bâ : Quels sujets, quels thèmes étaient précisément abordés au cours de ces séances d'information, de sensibilisation et de formations sur les phénomènes de confiage des enfants, de Daaras itinérants, de mendicité des enfants Talibés ?

Mamadou Dramé (Chef de projet de lutte contre la maltraitance des enfants) : autour de quoi tournaient les échanges au cours de ces séances d'information, de sensibilisation et de formations sur les phénomènes de confiage des enfants, de Daaras itinérants, de mendicité des enfants Talibés?

Malick Dia : sur quels sujets ? Sur le sujet de ces enfants qui étaient partis dans d'autres contrées, dans des Daaras lointains qui se trouvent dans les villes ; des situations difficiles dans lesquelles ils vivaient là-bas. Tout le contraire lorsqu'ils ont commencé à rester dans le village, à fréquenter les Daaras du village car c'est ici que leur éducation est plus normale et leur condition d'existence plus...

Falilou Bâ : Comment voyez-vous ces discussions ; quels bénéfices vous en avez tiré en termes d'informations, de connaissances, de visions

Malick Dia : Comme je vous l'ai déjà dit, être ici est certainement plus rassurant pour nous parents et plus bénéfique pour les enfants Talibés.

Falilou Bâ : Selon vous jusqu'à quel âge la personne est considérée comme enfant ?

Malick Dia : De sept ans en allant vers huit ans, on peut considérer que la personne sort petit à petit de l'enfance ; à cette période où il commence à faire la différence entre le bien et le mal. C'est là où je le situe.

Falilou Bâ : Est-ce que vous pouvez me citer quelques-uns des droits de l'enfant que vous connaissez?

Malick Dia : Pour un enfant, si tu peux lui assurer son alimentation, sa santé et son éducation ; ceux-ci sont des droits ; c'est ...

Falilou Bâ : Ce serait certainement la même chose si je vous demandai de me citer quelques uns des devoirs des parents vis-à-vis de son enfant ?

Malick Dia : Ha, ha, ha, (rire confus) ; c'est ce que je viens de vous dire. Il faut lui assurer la santé, veiller à son éducation, à son hygiène ; ce sont là des devoirs des parents vis-à-vis de son enfant.

Falilou Bâ : Comment voyez-vous le fait de faire travailler l'enfant (exploitation économique) ?

Malick Dia : Pour le faire travailler (initiation aux travaux champêtres), il faut attendre jusqu'à ce qu'il atteigne 12 ans pour qu'il soit vraiment en état pour. En ce moment là, il pourrait aller aux champs lorsqu'il n'a pas école.

Falilou Bâ : donc si je comprends bien, selon vous, c'est à partir de 12 ans qu'on doit commencer à initier l'enfant aux travaux champêtres. Donc comment voyez-vous ces gens qui réduisent des enfants à des travaux lucratifs ?

Malick Dia : c'est certainement profitable pour le bourreau d'engranger de l'argent au profit de l'enfant ; mais ce n'est recommandé pour l'enfant lui-même. Certes c'est gratifiant, à ne pas en douter, pour l'instigateur.

Falilou Bâ : quelle lecture comparative fais-tu entre ce travail lucratif auquel on soumet les enfants et la mendicité ?

Malick Dia : concernant la mendicité, beaucoup de personnes l'on subie ; pour autant ce n'est pas le meilleur pour l'enfant, ce n'est pas normal. La lecture que j'en ai est que l'enfant à qui tu imposes un montant journalier de 200 à 300 francs et qui réalise, à l'approche de la fin de la journée, qu'il est loin du compte peut s'adonner à des actes moralement répréhensibles qui, à la longue, peuvent finir par le pousser à adopter de mauvais comportements ; telle l'audace.

Falilou Bâ : selon vous, qu'est-ce qui motivait la mendicité, à l'origine ?

Malick Dia : La mendicité à l'ancienne, je suis passé par là. Tu donnais au marabout selon le principe du « Talibé -Talibéhat ».

Bassembo Badji : Talibé ? (Faisant figure de quelqu'un qui n'a pas compris).

Malick Dia : Pour exemple : c'est vous le marabout de Daara qui résidez ici ; moi accompagné de mes enfants Talibés, que leurs parents m'ont confiés, vient dans votre Daara. Ainsi, c'est moi le tuteur qui cultivait pour le marabout alors que les enfants cultivaient pour moi tout en allant mendier pour leur nourriture. C'est comme cela que cela se pratiquait à l'origine.

Falilou Bâ : Pouvez-vous revenir sur le concept de Talibé-Talibéhat » ?

Malick Dia : c'était au « Talibé-Talibéhat » qui avait le devoir d'amener de l'aumône, dans le passé. Un marabout a son Daara ; et moi accompagné de mes Talibés je viens porter allégeance à ce dernier. Ainsi, les enfants travaillent pour moi et moi en retour je travaille pour le marabout ; les dimanches et les mercredis.

Falilou Bâ : De quel genre de travail s'agissait-il ?

Malick Dia : la culture des champs. Les mercredis, nous allions travailler dans les champs du marabout ; tout comme les dimanches. En ce moment les enfants eux s'activaient dans mon champ, moi leur tuteur ; et à l'heure du manger, ils parcouraient le village pour mendier leur pitance journalière.

Falilou Bâ : C'est seulement au travail des champs et à la mendicité que s'adonnaient les enfants Talibés?

Malick Dia : Les enfants Talibés ne s'adonnaient, dans le passé, que seulement au travail des champs et à la mendicité ; et à l'apprentissage du Coran aussi !

Falilou Bâ : Et à quelle autre activité s'adonnaient les enfants Talibés, dans le passé ?

Malick Dia : Les enfants Talibés s'adonnaient aussi, dans le passé, à l'apprentissage du Coran

Falilou Bâ : qu'est-ce qu'ils apprenaient ?

Malick Dia : Ils apprenaient le coran.

Falilou Bâ : Si tu compares la mendicité d'hier et celle qui est pratiquée aujourd'hui, qu'est-ce qui, selon vous, motive la forme de mendicité en cours actuellement ?

Malick Dia : Pour ce qui est de la mendicité d'aujourd'hui ; tu sais aujourd'hui, il y a beaucoup de marabouts qui vivent dans les villes et par conséquent ne possèdent pas de champs de culture pour leur subsistance. Du coup, les enfants Talibés deviennent pour eux leurs champs.

Falilou Bâ : c'est-à-dire ?

Malick Dia : Leur champ devient ces enfants-là qui mendient pour leur compte.

Falilou Ba : Qu'est ce qui a bien pu favoriser cette mendicité ?

Malick Dia : Comme je vous l'ai dit tantôt ; tout marabout qui a des enfants Talibés à sa charge, alors qu'il n'a pas de champs à cultiver, sera obligé de soumettre ces derniers à la mendicité.

Falilou Ba : Après que tu aies subi des séances d'information, de sensibilisation et de formation sur les droits de enfants, entre autres, que dit la loi à propos de la mendicité des enfants ?

Malick Dia : Vous me demandez ce que la loi dit à propos de la mendicité des enfants ?

Falilou Bâ : Oui, d'après ce que vous avez pu apprendre lors des séances d'information, de sensibilisation et de formation sur les droits des enfants ?

Malick Dia : Han, pour ce que j'en sais la loi milite pour l'abandon de la mendicité des enfants.

Falilou Bâ : selon vous, quels sont les critères pour être un marabout ?

Malick Dia : Un marabout, ça doit être quelqu'un qui est allé faire toutes ses humanités d'abord. À son retour, des parents lui confient leurs enfants jusqu'à ce qu'ils se retrouvent avec un bon groupe qu'il tient sous son aile. Voilà les caractéristiques d'un marabout.

Falilou Bâ : Quelles sont les responsabilités de ces marabouts vis-à-vis de leurs Talibés ?

Malick Dia : C'est ce que je t'avais dit plus haut ; Il doit faire de sorte qu'ils apprennent, qu'ils ne soient ni sales et qu'ils n'aient ni faim. C'est...

Falilou Bâ : Pensez-vous que les marabouts d'aujourd'hui s'acquittent de leurs responsabilités vis-à-vis de leurs Talibés ?

Malick Dia : En tout cas, pour ce qui est des marabouts à qui nous avons confié nos enfants dans notre localité....

Falilou Bâ : De quelle localité il s'agit ?

Malick Dia : De Diamafara ; les enfants mangent chez nous, boivent chez nous et se lavent aussi chez nous. Ils se rendent au Daara que pour y apprendre le coran. Je trouve que cette façon de procéder est meilleure que celle consistant à les confier à des marabouts de Daaras itinérant qui les amènent loin.

Falilou Bâ : Comment se fait-il que ici à Diamafara, vous avez réussi cette prouesse ; d'avoir un Daara où les enfants Talibés ne mendient pas, ne sont pas sales et sont dans de bonnes conditions.

Malick Dia : Grâce aux séances d'information, de sensibilisation et de formation sur les phénomènes de confiage des enfants, de Daaras itinérants, de mendicité des enfants Talibés auxquelles nous nous avons eu à participer, et, qui nous éveillent sur ces questions.

Interruptions par les salutations

Falilou Bâ : vous pouvez revenir sur les raisons des prouesses réussies à Diamafara constant à avoir un Daara où les enfants Talibés ne mendient pas, ne sont pas sales et sont dans de bonnes conditions

Malick Dia : Ici, à Diamafara les prouesses consistant à avoir un Daara où les enfants Talibés ne mendient pas, ne sont pas sales et sont dans de bonnes conditions ont été réussies grâce aux séances d'information, de sensibilisation et de formation sur les phénomènes de confiage des enfants, de Daaras itinérants, de mendicité des enfants Talibés auxquelles nous nous avons eu à participer.

Falilou Bâ : Ces séances d'information, de sensibilisation et de formation sur les phénomènes de confiage des enfants, de Daaras itinérants, de mendicité des enfants Talibés auxquelles vous faites allusion sont-elle celles organisées par l'ONG Symbiose ?

Malick Dia : C'est encore une fois grâce aux séances d'information, de sensibilisation et de formation sur les phénomènes de confiage des enfants, de Daaras itinérants, de mendicité des enfants Talibés, organisées par l'ONG Symbiose que ici à Diamafara nous avons réussi des prouesses dans ce domaine. Pour illustration, tu vois un enfant Talibé qui n'a fait que 3 ans dans les Daaras de Diamafara avoir un niveau largement plus élevé, et sans souffrance aucune, qu'un enfant Talibé qui a passé plus de 10 ans dans d'autres Daaras. N'est-ce pas là une perte pour ce dernier car celui qui a passé autant d'années en apprentissage du Coran doit prévaloir d'un niveau de connaissance normalement plus conséquent ; mais il n'en est rien.

Falilou Bâ : La situation des Daaras de Diamfara ne se retrouve nulle part ailleurs dans d'autres Daaras ; dans ces autres Daaras, comment les marabouts traitent-ils les enfants Talibés ?

Malick Dia : Pour le plus clair du temps, les marabouts font travailler les enfants dans les champs (une sonnerie de téléphone perturbe la conversation). Ils les font travailler (exploitation économique) et une fois les récoltés terminées, ils profitent, seuls, des produits de la récolte sans pour autant désintéresser les enfants qui ont cultivé les champs.

Falilou Bâ : Qu'est-ce peut advenir des enfants Talibés qui vivent dans les Daaras?

Malick Dia : Il y en a de ces enfants Talibés qui ne sont pas forts, ils sont au contraire petits et chétifs. Et pourtant on leur fait travailler (exploitation économique) quotidiennement sans qu'ils mangent à leur faim. Cela les fatigue et cela finit par leur porter gravement préjudice.

Falilou Bâ : Comment voyez-vous la vie des enfants Talibés d'aujourd'hui, quelle appréciations faites-vous à propos de leur conditions d'existence ?

Malick Dia : Pour celui qui a vécu la vie dans les Daaras d'hier, il verra que la vie des enfants Talibés dans les Daaras aujourd'hui comme dans ceux de Diamafara est belle ; très belle même comparée à celle de l'époque ancienne.

Falilou Bâ : Au-delà des Daaras de Diamafara, qu'en est-il de la vie des enfants Talibés dans les Daaras des centres urbains comme Kaolack, Dakar, par exemple.

Malick Dia : Dans les Daaras des centres urbains comme Kaolack, Dakar, par exemple, les enfants Talibés y vivent dans de grandes difficulté ; très grandes difficultés ; pour ce que j'en sais. Très, très grandes difficultés.

Falilou Bâ : Á quoi tient cette difficulté dans laquelle vivent les enfants Talibés qui se trouvent dans les Daaras des centres urbains comme Kaolack, Dakar, par exemple.

Malick Dia : Cette difficulté dans laquelle vivent les enfants Talibés qui se trouvent dans les Daaras des centres urbains comme Kaolack, Dakar tient à la mendicité à laquelle ils sont soumis par les marabouts à qui leurs parents les a confiés. Surtout au montant d'argent fixe qui leur est imposé quotidiennement ; variant tantôt à 300 francs, tantôt à 500 francs. C'est surtout cette forme d'aumône monétaire qui est à l'origine de tous leurs soucis. Car, à la vérité, ils n'ont pas de problèmes pour ce qui est de l'aumône en nature surtout en ce qui concerne la nourriture qui, en général, est d'accès facile en ville. Mais, à chaque fois qu'éclate une histoire où les enfants Talibés sont en cause, c'est une affaire d'argent qui est à l'origine.

Falilou Bâ : Qu'en est-il pour ce qui est de la santé tout comme des autres aspects concernant les enfants Talibés qui se trouvent dans les Daaras des centres urbains comme Kaolack, Dakar où ils sont soumis à la mendicité par les marabouts à qui leurs parents les a confiés ?

Malick Dia : C'est ici (parlant de son village de Diamafara) où c'est plus normal.

Falilou Bâ : Qui prend en charge le manger, la santé des enfants Talibés à ces enfants Talibés qui se trouvent dans les Daaras des centres urbains comme Kaolack, Dakar où ils sont soumis à la mendicité par les marabouts à qui leurs parents les ont confiés ?

Malick Dia : Ce sont les enfants Talibés qui se trouvent dans les Daaras des centres urbains comme Kaolack, Dakar où ils sont soumis à la mendicité par les marabouts à qui leurs parents les ont confiés, qui prennent eux-mêmes en charge leur manger et leur santé ; à ce que je sache.

Falilou Bâ : Est-ce que vous magnifiez le fait que l'enfant Talibé se retrouve à assurer lui-même sa prise en charge ?

Malick Dia : non, je ne magnifie pas le fait que l'enfant Talibé se retrouve à assurer lui-même sa prise en charge. Si, en revanche, la mendicité était uniquement réservée à la quête exclusive de repas pour se nourrir ; et au marabout d'assurer tous les autres besoins pour l'enfant. Alors, on ne trouverait pas à redire.

Falilou Bâ : Quel est le processus qui conduit à la mendicité des enfants Talibés, autrement dit qu'est ce qui prédispose l'enfant Talibé à la mendicité ?

Malick Dia : Dès le jour que le parent confie l'enfant au marabout, c'est ce jour là-même que débute le cycle de la mendicité pour l'enfant Talibé.

Falilou Bâ : Venons en au confiage ; qui est l'auteur du confiage des enfants ?

Malick Dia : Ce sont les parents des enfants qui sont les auteurs du confiage des enfants.

Falilou Bâ : Dans quelles circonstances s'organise le confiage des enfants ?

Malick Dia : Le confiage des enfants s'organisent ainsi : J'ai un parent qui est en ville et qui gère un Daara ; et cela suffit pour certains parents de lui envoyer leurs enfants ; c'est comme cela que le confiage des enfants se passe généralement.

Falilou Bâ : Quel est le but poursuivi par le parent qui confie son enfant à un marabout de Daara ?

Malick Dia : Le but poursuivi par le parent qui confie son enfant à un marabout de Daara est que son enfant apprenne le Coran ; c'est seulement

Falilou Bâ : Quel résultat tire le parent du confiage de son enfant à un marabout de Daara, généralement ?

Malick Dia : Dans la plupart des cas, le parent n'obtient pas le résultat escompté, l'enfant ne jouit pas de l'érudition attendue dans le domaine de la connaissance coranique. Tel l'exemple de l'enfant que je vous avais donné, qui a passé plus de 10 ans dans les Daaras sans aucun résultat. Tout le contraire de cet autre enfant resté dans le Daara du village et qui a très vite progressé et a fini par acquérir la maîtrise du Livre Saint.

(Des salutations d'une personne qui vient d'entrer dans la maison)

Falilou Bâ : On peut voir que vous avez acquis des connaissances nouvelles, changé de représentation, développé des idées positives sur les phénomènes de confiage des enfants, de Daaras itinérants et de mendicité des enfants Talibés avec des opinions qui ont positivement évolué sur ces questions grâce aux séances d'information, de sensibilisation et de formation menées par l'ONG Symbiose sur le sujet. Après ces changements d'attitudes avez-vous posé un ou des actes concrets dans le sens de l'éradication ou de la réduction de la des phénomènes de confiage des enfants, de Daaras itinérants et de mendicité des enfants Talibés.

Malick Dia : Non, en ce qui me concerne, depuis que j'ai acquis des connaissances nouvelles, changé de représentation, développé des idées positives sur les phénomènes de confiage des enfants, de Daaras itinérants et de mendicité des enfants Talibés je n'ai pas encore eu à poser des actes concrets en faveur de la lutte contre ces phénomènes.

Falilou Bâ : Si je vous ai bien entendu, vous avez obtenu certes un changement d'attitude sur les phénomènes de confiage des enfants, de Daaras itinérants et de mendicité des enfants Talibés ; mais pour autant mais vous n'avez pas encore posé des actes concrets en faveur de la lutte contre ces fléaux ?

Malick Dia : c'est cela même. J'ai obtenu certes un changement d'attitude sur les phénomènes de confiage des enfants, de Daaras itinérants et de mendicité des enfants Talibés ; mais pour autant mais je n'ai pas encore posé des actes concrets en faveur de la lutte contre ces fléaux

Falilou Bâ : Est-ce que si vous en avez l'occasion, vous êtes disposé à poser des actes concrets en faveur de la lutte contre sur les phénomènes de confiage des enfants, de Daaras itinérants et de mendicité des enfants Talibés.

Malick Dia : Bieennn sûr. Des actes comme discuter avec les marabouts ; organiser des séances d'information et de sensibilisation sur les phénomènes de confiage des enfants, de Daaras itinérants et de mendicité des enfants Talibés.

Falilou Bâ : Merci Dia ; les propos sont clairs et les réponses intéressantes.

Malick Dia : (sourire) Tu sais, je ne suis pas à l'aise pour parler en public.

Falilou Bâ : Non, cela a été très intéressant.

Entretien individuel avec Mamadou Diané (communément appelé Mod Diané) de Diamafara

Falilou Bâ : Avez-vous eu l'occasion de participer à des séances d'information, de sensibilisation et de formation sur les phénomènes de confiage des enfants, de Daaras itinérants et de mendicité des enfants Talibés ?

Mamadou Diané (communément appelé Mod Diané) : Est-ce que j'ai eu à participer à des séances d'information, de sensibilisation et de formation sur la question des enfants Talibés en général, vous avez dit ?

Falilou Bâ : Oui, c'est cela même, avez-vous participé à des formations sur ces thématiques ?

Mamadou Diané (communément appelé Mod Diané) : J'ai eu l'occasion de participer à des séances d'information, de sensibilisation et de formation sur les Talibés, les enfants, les droits des enfants, la mendicité et autres sujets de ce genre

Falilou Bâ : Vous avez eu donc à vivre même les phénomènes de confiage des enfants, de Daaras itinérants et de mendicité des enfants Talibés ; mais en plus de cela vous est-il arrivé d'avoir eu vent des informations sur ces questions ?

Mamadou Diané (communément appelé Mod Diané) : Oui, il m'est arrivé, en compagnie d'autres enfants Talibés, de me rendre dans les centres urbains pour apprendre le coran, j'ai fréquenté aussi des Daaras. Et en plus oui, j'ai eu à avoir pas mal d'informations sur les Talibés, les enfants, les droits des enfants, la mendicité.

Falilou Bâ : Par l'entremise de qui avez-vous eu des d'informations sur les Talibés, les enfants, les droits des enfants, la mendicité ?

Mamadou Diané (communément appelé Mod Diané) : Pour ma part, c'est par la radio que j'ai eu connaissance des phénomènes de confiage des enfants, de Daaras itinérants et de mendicité des enfants Talibés.

Falilou Bâ : Selon vous, jusqu'à quel âge une personne est-elle considérée encore comme enfant ?

Mamadou Diané (communément appelé Mod Diané) : Une personne est encore considérée comme enfant jusqu'à ce qu'il atteigne 15 ans ; et à ce titre les parents se doivent de l'aider et de l'éduquer. Le seuil minimal de la période de l'enfance est 15 ans alors bien que 18 ans soit la limite la plus appropriée.

Falilou Bâ : Donc pour vous, la frontière de la période de l'enfance peut être 15 ans mais 18 ans serait la borne idéale. Selon vous, quels sont les droits des enfants ?

Mamadou Diané (communément appelé Mod Diané) : Si c'est un petit enfant, il faut l'assister ; le soigner quand il est malade, le redresser petit à petit pour le mettre sur le bon chemin. Quand il arrive à l'âge de l'instruction, vous vous assurez et vous lui assurez qu'il soit s'instruit. Si par chance il continue les apprentissages ; tant mieux. Car il arrive un moment où les enfants-élèves deviennent désobéissants ; surtout quand ils atteignent l'âge de 15 ans et certains d'entre-eux finissent par abandonner.

Falilou Bâ : Si vous devez nous résumer les droits des enfants, lesquels nous en citerez-vous ?

Mamadou Diané (communément appelé Mod Diané) : En tant que parent, je me dois de le soigner s'il est malade, je dois lui assurer la nourriture et je dois le redresser et lui prodiguer une bonne éducation. Je dois lui assurer les conditions pour qu'il soit instruit.

Falilou Bâ : Dans votre localité, pour ce que vous en voyez, est-ce-que les parents s'acquittent de leurs devoirs envers leurs enfants ?

Mamadou Diané (communément appelé Mod Diané) : Á vrai dire, je n'ai pas encore vu dans notre localité un parent enfreindre les droits des enfants

Falilou Bâ : Est-ce pour vous on devrait faire travailler (exploitation économique) l'enfant ? Autrement dit soumettre l'enfant à un travail lucratif ?

Mamadou Diané (communément appelé Mod Diané) : Á dire vrai, je n'ai pas vu dans cette localité un parent soumettre son enfant à un travail lucratif. Hormis le travail dans champs ; et là les parents sont mus par la volonté de l'initier au travail ; lui apprendre à travailler.

Falilou Bâ : Quelle appréciations faites-vous sur le fait de soumettre les enfants à une exploitation économique ; des enfants jusqu'à l'âge de 15 ans et même jusqu'à 18 ans, sur ces personnes qui incitent les enfants à des activités lucratives?

Mamadou Diané (communément appelé Mod Diané) : Pour moi, ce n'est pas une bonne chose de soumettre les enfants à une exploitation économique ; des enfants jusqu'à l'âge de 15 ans et même jusqu'à 18 ans. Car si tu fais entrer l'enfant très tôt dans le circuit de la recherche d'argent, cela peut finir par le pervertir et le pousser à des actes moralement condamnables. Á mon avis, vaut mieux attendre jusqu'à ce qu'il soit majeur pour mettre l'enfant dans le circuit lucratif ; à partir de 18 ans et même cela, à condition qu'il n'est pas en apprentissage. Mais tant qu'il est dans le circuit éducatif, vaut mieux l'encourager sur ce chemin.

Falilou Bâ : Comment voyez le travail lucratif auquel on soumet l'enfant Talibé comparé à la mendicité telle que cela se pratique aujourd'hui? Pensez-vous que c'est du pareil au même ou non ?

Mamadou Diané (communément appelé Mod Diané) : Pour ce qui est de la mendicité d'hier qui consistait seulement à demander l'aumône, exclusivement pour se nourrir ; mendier aux heures de repas pour manger, je ne trouve rien à redire. Mais la mendicité telle que je la vois aujourd'hui dans les villes qui est mue par la recherche de l'argent avec des enfants Talibés à l'assaut des voitures au niveau de la circulation n'est rien d'autre que du travail lucratif, de l'exploitation économique de l'enfant. Cette logique de mendicité est répréhensible.

Falilou Bâ : Comment voyez-vous le fait que les marabouts font aujourd'hui mendier les enfants qui leur sont confiés ?

Mamadou Diané (communément appelé Mod Diané) : Cela traduit une cupidité chez les marabouts. Tu sais si l'enfant prend l'habitude de l'argent. Tu vois même des enfants qui ne sont pas dans des Daaras mais n'empêche qu'ils pratiquent la mendicité. Ce qui n'est rien d'autre qu'une manière de chercher de l'argent. J'en vois certains dans les villes en train de mendier ; or si tu jauges leur connaissance islamique, tu te rends compte qu'ils n'étudient nullement.

Falilou Bâ : Qu'est-ce qui peut bien advenir de ces enfants Talibés qui passent tout leur temps à traîner par-ci, par-là dans la rue en train de mendier ?

Mamadou Diané (communément appelé Mod Diané) : Ces enfants Talibés qui passent tout leur temps à traîner par-ci, par-là dans la rue en train de mendier peuvent en arriver à voler. En effet, l'enfant Talibé finit par avoir une addiction à l'argent, cela peut pousser, le pousser à des comportements moralement inappropriés quand on est en manque. Pis, à voir la manière dont les enfants Talibés se faufilent entre les voitures dans la circulation ; ils peuvent être victimes de graves accidents.

Falilou Bâ : Selon vous quels sont les critères qu'un individu doit se prévaloir pour mériter le titre de marabout ?

Mamadou Diané (communément appelé Mod Diané) : Dans le passé, pour avoir le statut de marabout, il fallait d'abord faire toutes ses humanités ; ensuite ouvrir un Daara et mériter la confiance des parents pour qu'ils vous confient leurs enfants dans le but que vous leur enseignez le Coran. Mais aujourd'hui, cela change et les marabouts sont de plus en plus remplacés par des maîtres arabes (ouztas).

Falilou Bâ : D'après vous quels sont les devoirs et les responsabilités des marabouts vis-à-vis de leurs enfants Talibés ?

Mamadou Diané (communément appelé Mod Diané) : Les devoirs et les responsabilités des marabouts vis-à-vis de leurs enfants Talibés est de leur prodiguer du savoir coranique et aussi de les éduquer. Dès l'instant que les parents ont confiance en eux jusqu'à leur confier leurs enfants, la logique veut qu'ils leur inculquent des connaissances du Coran et qu'ils leur donnent une bonne éducation qui leur permettront de réussir dans la vie.

Falilou Bâ : pensez-vous que les marabouts des Daaras, dans votre localité, s'acquittent-ils convenablement de leurs devoirs et responsabilités vis-à-vis de leurs enfants Talibés ?

Mamadou Diané (communément appelé Mod Diané) : Vous savez de nos jours, il n'y a presque pas de marabouts de Daaras dans les localités à l'intérieur du pays ; à la place, il n'y a que des maîtres arabes (oustaz). Pour preuve, ici à Diamafara mon père enseignait le Coran ; mais avant sa mort, il a été contraint d'arrêter d'enseigner faute d'enfants Talibés. D'autant plus que les marabouts de Daaras, de plus en plus préoccupés par la quête de l'argent, désertaient les campagnes pour les villes. L'avènement des écoles arabes, s'avérant plus appropriées, a précipité et renforcé la tendance à l'extinction progressive des Daaras et des marabouts de Daara dans les campagnes.

Falilou Bâ : Mais si vous agrandissez votre champ d'analyse, au-delà du village Diamafara, pour l'étendre à l'ensemble du Sénégal, pensez-vous que les marabouts remplissent les deux principaux critères que vous avez avancés qu'une personne doit remplir pour mériter le titre de marabout de Daara à savoir être un érudit et enseigner le coran ?

Mamadou Diané (communément appelé Mod Diané) : Une telle manie qui consiste à ce qu'un marabout de Daara ne remplisse pas les critères d'un vrai marabout de Daara ne se retrouve que dans les centres urbains où les enfants circulent à toute heure pour quêmander une aumône. Les marabouts de tels enfants Talibés ne s'acquittent pas vraisemblablement de devoirs et responsabilités car il y a des heures durant lesquelles l'enfant Talibé devrait être dans les Daaras pour se consacrer à son apprentissage du Coran et non à traîner dans la rue pour mendier.

Falilou Bâ : comment voyez-vous les conditions de vie des Talibés dans les Daaras ?

Mamadou Diané (communément appelé Mod Diané) : Ici à Diamafara, les Daaras ne connaissent pas de problème particulier dès l'instant que les enfants Talibés ne passent dans les Daaras que les heures d'étude. À leur descente, ils rentrent simplement chez-eux.

Falilou Bâ : Qu'est-ce qui fait qu'ici à Diamafara vous avez réussi à ce que vos enfants apprennent le coran sans pour autant mendier ?

Mamadou Diané (communément appelé Mod Diané) : En ce qui me concerne, j'avais des enfants que j'avais confiés à des marabouts qui les avaient amenés à Kaolack. Pour ce qui est de mon fils aîné, le premier que j'ai confié, il a fini par fuguer. Quant au second, il a connu des problèmes dans son Daara et son marabout m'a appelé pour que je le reprenne. Tout le problème tournait autour de l'argent. Une fois familiarisé avec l'argent par l'entremise de la mendicité, l'enfant gardait par devers lui le surplus du montant fixé par le marabout qu'il destinait à ses besoins personnels. En outre, l'enfant risquait, en cas de manque d'argent de s'adonner à des pratiques inappropriées pour un enfant. Et quand le marabout m'en a fait part, je suis allé le retirer pour le placer dans le Daara du village.

Falilou Bâ : Qu'est-ce qui t'a motivé à retirer tes enfants de ces Daaras de Kaolack où ils mendiaient pour les placer dans les Daaras de Diamafara ?

Mamadou Diané (communément appelé Mod Diané) : Tout ce que je recherchais à travers ce confiage était qu'ils puissent apprendre le Coran. Donc dès lors qu'il y a un Daara dans le village où ils peuvent apprendre le Coran tout en restant chez moi est l'idéal. Ce qui me permettrait de les surveiller, de les suivre et de les remettre sur le droit chemin en cas de déviance. Voilà des raisons qui m'ont motivé à les retenir ici.

Falilou Bâ : Est-ce à dire que vous n'aviez pas espoir dans ces autres Daaras ?

Mamadou Diané (communément appelé Mod Diané) : Puisqu'ils commençaient à connaître des problèmes là-bas et il est avéré qu'ils apprennent mieux ici. Sans conteste, ils apprennent vraiment mieux le coran ici.

Falilou Bâ : Si vous devez nous caractériser la vie dans les Daaras d'aujourd'hui, comment pouvez-vous nous le résumer ?

Mamadou Diané (communément appelé Mod Diané) : Ah, la vie dans les Daaras est dur ; c'est très dur.

Falilou Bâ : en quoi, c'est dur pour les enfants Talibés?

Mamadou Diané (communément appelé Mod Diané) : Les difficultés des conditions d'existence tiennent à beaucoup problèmes. La nourriture peut constituer un problème ; tantôt cela peut être facile, tantôt cela peut s'avérer difficile. De même que les conditions pour dormir ; en plus de l'hygiène et des moustiques. L'enfant Talibé est forcément confronté à toutes ces contraintes. Si les habits de l'enfant Talibé sont sales ; il n'a personne pour les laver. Les conditions d'hygiène ne sont pas réunies. À chaque fois que je vois ces enfants Talibés de Daaras, j'ai vraiment pitié d'eux.

Falilou Bâ : Pour ce qui est de l'hygiène, de la santé, de la nourriture des enfants Talibés, qui doit en assumer la prise en charge ?

Mamadou Diané (communément appelé Mod Diané) : À l'origine des dures conditions d'existence que vivent les enfants Talibés dans les Daaras, il y a les parents qui confient leurs enfants à des marabouts sans le rétribuer ni lui assurer

d'une aide ou d'un appui d'aucune sorte. Dans ces circonstances, Si le marabout veut nourrir sa famille et prendre charge le Daara, il se trouve alors dans l'obligation de faire mendier les enfants pour leur prise en charge personnelle et pour celle du marabout lui-même aussi ; puisque c'est cette gestion du Daara qui l'empêche de se mettre à des travaux champêtres. C'aurait été dans les campagnes, les enfants Talibés cultiveraient les champs du marabout. Actuellement dans nos Daaras de Diamafara, les parents paient les marabouts qui ne font qu'enseigner à leurs enfants le coran et à cet effet, ils peuvent se passer de champs à cultiver. Mais auparavant où le marabout de Daara n'était pas payé, il était obligé d'avoir un champ que les enfants Talibés cultivaient pour lui. Ceci lui permettait d'entretenir les enfants Talibés, le Daara en même temps qu'il avait aussi de quoi satisfaire ses besoins personnels

Falilou Bâ : Comment fonctionnent vos Daaras ici à Diamfara ; pour ce qui est des parents vis-à-vis des marabouts de marabouts ?

Mamadou Diané (communément appelé Mod Diané) : Dans nos Daaras à Diamfara, les parents inscrivent leurs enfants et à la fin de chaque année, le parent s'acquitte du paiement annuel pour chacun des enfants Talibés.

Falilou Bâ : Á combien s'élèvent les frais de scolarité annuels dans ces Daaras?

Mamadou Diané (communément appelé Mod Diané) : Les frais de scolarité annuels dans le Daara d'ici à Diamafara s'élèvent à 20.000 francs par enfant Talibé et par an.

Mamadou Dramé, chef du projet : en plus des frais de scolarité annuels, l'enfant Talibé doit aussi donner à son marabout de Daara la somme de 25 francs chaque mercredi.

Falilou Bâ : La somme de 25 francs que doit l'enfant Talibé à son marabout de Daara chaque mercredi est compte non tenu des 20.000 annuels ?

Mamadou Dramé, responsable du Daara de Diamafara : En tradition bien ancrée dans les Daaras, chaque parent donne quelque chose à son enfant qu'il rapporte au marabout à chaque mercredi

Falilou Bâ : Est-ce pour vous de telles initiatives tel le paiement d'une scolarité annuelle au marabout de Daara et les participations financières dont s'acquittent les enfants Talibés chaque mercredi, pour le compte du marabout et du Daara ont contribué à réduire la mendicité des enfants Talibés ici à Diamafara ?

Mamadou Diané (communément appelé Mod Diané) : Bien sûr que les initiatives tel le paiement d'une scolarité annuelle au marabout de Daara et les participations financières dont s'acquittent les enfants Talibés chaque mercredi au profit toujours du marabout de Daara ont contribué à réduire la mendicité des enfants Talibés ici à Diamafara. Elles y ont joué un grand rôle ; tout comme la pratique consistant à confier les enfants dans des Daaras lointains qui tombe de plus en plus en désuétude du fait de l'ouverture de Daaras dans le village. Car si tu regardes bien, il y a deux Daaras dans le village en plus d'une école arabe. Chacun des Daaras compte plus d'une cinquantaine d'enfants Talibés alors que l'école arabe en compte plus d'une centaine ; grâce aussi à son offre d'éducation française, en plus.

Falilou Bâ : Pour résumé, Dans la rue, quels sont les risques qu'encourt un enfant Talibé qui passe le plus clair du temps à y traîner pour mendier ?

Mamadou Diané (communément appelé Mod Diané) : Comme je l'ai dit tantôt, un enfant dans la rue n'est pas en sécurité. À force d'être familiarisé, les plus chanceux pourraient échapper mais pour les moins chanceux

Falilou Bâ : Depuis que tu as acquis des connaissances claires, changé de représentations, développé des idées positives sur les phénomènes de confiance des enfants, de Daaras itinérant, de mendicité des enfants Talibés, avez-vous posé un ou des acte(s) concrets en faveur de la lutte contre ces phénomènes ? Par ailleurs, vous arrive-t-il de voir dans le village des enfants Talibés qui s'adonnent à la mendicité ?

Mamadou Diané (communément appelé Mod Diané) : Oui, il y en a des enfants Talibés qui viennent d'autres villages alentours comme le village de Mademba pour mendier tous les jeudis ici à Diamafara. Mais, je ne paie pas cher des maisons désertes au moment de leur passage car ils dérobent tout ce qui est à leur portée. En

ce qui me concerne, je ne saurais donner aucune considération à un enfant mendiant ; un enfant Talibé qui mendie n'est pas mon idéal d'enfant.

Falilou Bâ : Depuis que tu as acquis des connaissances claires, changé de représentations, développé des idées positives sur les phénomènes de confiage des enfants, de Daaras itinérant, de mendicité des enfants Talibés, avez-vous posé un ou des acte(s) concrets en faveur de la lutte contre ces phénomènes ?

Mamadou Diané (communément appelé Mod Diané) : Non, j'avoue que depuis que j'ai acquis des connaissances claires, changé de représentations, développé des idées positives sur les phénomènes de confiage des enfants, de Daaras itinérant, de mendicité des enfants Talibés, je n'ai pas encore eu à poser un ou des acte(s) concrets en faveur de la lutte contre ces phénomènes. Mais même si je devais poser de tels actes, mes actes ne sauraient être dirigés qu'envers mes propres enfants. À moins que je ne vois un parent qui serait tenté de confier son enfant à un marabout d'un Daara itinérant qui l'amènerait loin. À l'endroit de celui-là, je pourrais tenter des actions de sensibilisations pour le dissuader afin qu'il l'inscrive dans les Daaras du village ; histoire de le prémunir des difficultés qu'il pourrait subir là-bas.

Falilou Bâ : êtes-vous prêt à poser un ou des acte(s) concrets en faveur de la lutte contre les phénomènes de confiage des enfants, de Daaras itinérant, de mendicité des enfants Talibés un tel acte si vous en avez l'occasion ?

Mamadou Diané (communément appelé Mod Diané) : Bien sûr ! bien sûr que je suis prêt à mener des sensibilisations à l'endroit des parents qui seraient tentés de confier leurs enfants à des marabouts de Daaras itinérants.

Falilou Bâ : Merci bien Monsieur Diané. Pour terminer, je voulais vous demander la permission d'utiliser l'enregistrement de cette conversation à des fins de recherche ?

Mamadou Diané (communément appelé Mod Diané) : Permission accordée

Entretien individuel avec Kéba Cissé, Chef du village de Diamafara

Falilou Ba : avez-vous actuellement un de vos enfants que vous avez confié à un marabout d'un Daara qui l'a amené loin du village ?

Cissé, chef de village de Diamafara : Si c'est des Daaras itinérants dont vous voulez parler, non. Actuellement j'ai inscrit tous mes enfants dans l'école arabe du village dénommée Jammiah. C'est une école dans laquelle une fois l'enfant est inscrit, le parent ne peut plus le retirer à son gré tant qu'il n'a pas bouclé un cycle de sept ans d'étude. Il faut savoir que renoncer à recourir au service de son enfant pendant sept ans est une chose difficile dans nos villages agricoles où dès que l'enfant est en âge de tirer le cheval, il est immédiatement retiré du Daara du village où il était confié pour apprendre le coran ; direction le champ familial pour travailler. Dans ce cas, les apprenants n'acquièrent pas de connaissances achevées bien que le Daara soit fonctionnel. Au moment où de telles pratiques étaient en vigueur, il n'y avait qu'une école arabe qui ne fonctionnait d'ailleurs que la saison sèche et qui fermait ses portes pendant la saison des pluies coïncidant avec la période des travaux champêtres ; on ne laissait pas à l'enfant suffisamment de temps pour apprendre. C'est alors que nous avons pensé au Jammiah ; sauf que le Jammiah avait posé comme condition préalable et non négociable pour l'implantation d'une succursale dans le village qu'il n'était pas question pour le parent de retirer l'enfant de l'école quand bon lui semblait. Au contraire, une fois inscrit, il était un impératif de laisser l'enfant boucler au moins un premier cycle de sept à huit ans d'étude. J'ai accepté ces conditions et j'ai inscrit tous mes enfants dans ce Jammiah du village et ils ont tous réussi à aller jusqu'au niveau d'être admis dans le Jammiah mère (l'école de Jammiah mère) ; l'un d'entre eux est même parvenu à deux reprises à être admis dans le Jammiah mère. Mais, il faut reconnaître que les conditions financières du Jammiah étaient aussi assez difficiles car les frais annuels de scolarité par enfant fixés à 20.000 francs au début de cursus augmentaient au fur et à mesure avec l'évolution du niveau de l'enfant. Il y a même une époque où j'ai eu deux enfants qui fréquentaient le Jammiah en même temps, il s'agit de mon fils aîné Ma hamat Cissé et de Pape Cissé qui est mon fils à qui j'ai donné le nom de mon père. Mais il est arrivé une année très très difficile où on m'a

facturé 45.000 francs pour la scolarité de mes deux enfants ; ce que j'ai malgré tout accepté. Mais c'est lorsqu'on m'a, en plus de cette facture assez salée, signifié que je devais également m'acquitter des frais de consommation mensuels d'eau que j'ai pris la décision de les retirer malgré moi de la Jammiah alors que l'un avait bouclé huit ans et que l'autre entamait même sa neuvième année d'études. Conscient que bien que je voulais qu'ils poursuivent leur apprentissage dans le Jammiah, je n'étais, tout de même pas dans les dispositions financières pour faire face à toutes ces dépenses. Je dois préciser qu'au moment de ces événements, le marabout responsable était absent. Une fois de retour au village, j'ai inscrit l'un à l'école française du village et l'autre dans un atelier pour apprendre le métier de couturier. L'apprenti-couturier s'est d'ailleurs installé à son compte l'année dernière et l'élève vient cette année de décrocher son BEFM. Moi, en ce qui me concerne, je n'ai jamais eu à inscrire mon enfant dans un Daara. Bien que je dois avouer que moi-même j'ai été dans un Daara. Certes, dans son esprit le Daara est une bonne chose en soi mais si dans les Daaras qu'on voit dans les villages, le temps consacré à l'enseignement était conséquent l'enfant en tirerait un grand profit en termes de connaissances islamiques ; mais de plus en plus dans les Daaras, l'enfant Talibé passe le plus clair de son temps à s'activer dans des travaux champêtres. Car pour ce qui est de mon expérience personnelle, j'ai vécu huit années de ma vie dans un Daara mais je dois reconnaître que ne suis pas au niveau de mon fils où même si j'y suis parvenu c'est plutôt grâce à mon auto-formation que j'ai poursuivie après le Daara. Pour dire vrai, c'est plus de la souffrance que j'ai hérité du Daara que du savoir. Il y a vraiment beaucoup de souffrances dans les Daara, beaucoup trop de souffrance j'avoue.

Falilou Bâ : Á quel genre du travail étiez-vous contraint dans le Daara ?

Cissé, chef de village de Diamafara : Les travaux champêtres, je passais le plus clair du temps à cultiver. Car dès que j'avais son âge champs (il désigne un petit enfant qui passe), je tirais déjà les cheveux dans les champs.

Falilou Bâ : Á quel âge précisément vous étiez mobilisé pour les travaux champêtres ?

Cissé, chef de village de Diamafara : Á Huit ans déjà, j'étais mobilisé pour les travaux champêtres. Certes, j'ai réussi une fois à réciter tout le coran. Grâce au fait qu'en bon ressortissant de Jamal (ils sont réputés êtres des érudits), mon marabout s'évertuait de son mieux à nous inculquer le savoir coranique

Mamadou Dramé, chef du projet lutte contre la mendicité des enfants Talibés de l'ONG Symbiose : Il s'agit de la famille Touré ; il leur jette des fleurs parce que c'est un Cissé et les Cissé ont peur des Touré (rires) (C'est le cousinage à plaisanterie et c'est pour détendre l'atmosphère).

Cissé, chef de village de Diamafara : (rires) Mais il était obligé à chaque saison des pluies (qui durent trois à quatre mois au Sénégal, de juillet à octobre) de fermer le Daara et de suspendre l'enseignement coranique au profit de l'activité des champs jusqu'à la fin de la saison pour reprendre les enseignements. Tu sais qu'avec un enseignement entrecoupé par d'aussi longues pauses, il n'est pas facile d'avoir les résultats escomptés ; d'autant plus que dans ces Daaras, à chaque fois que l'heure du travail sonnait, toute autre activité était reléguée au second plan, l'apprentissage du Coran inclus. C'aurait été certainement différent si le parent du Talibé qui confiait son enfant au marabout l'accompagnait avec toutes les commodités nécessaires pour sa prise en charge. En cas de non prise en compte de cette prédisposition par le parent, comme ce fut dans mon cas, l'enfant était réduit à de dures labeurs car le travail consistait principalement à l'activité agricole.

Falilou Bâ : qu'est-ce qui motivait le travail auquel le marabout soumettait son Talibé ?

Cissé, chef de village de Diamafara : Le marabout était généralement démuni. Certainement si cette période avait coïncidé, comme c'est le cas aujourd'hui où des appuis sont destinés aux Daaras, l'enseignement serait plus performant. Mais dommage qu'à cette époque il n'y avait point d'aide pour les Daaras. Il revenait exclusivement aux marabouts et à ses Talibés de se débrouiller seuls pour se procurer de quoi se nourrir. Ce n'est pas pour autant que j'ai mendié ; moi je n'ai jamais mendié. Mais dans le village où j'étais, il y avait des Talibés qui mendiaient.

Falilou Bâ : Quelle est votre appréciation sur ces Talibés qui mendient ; à propos de leurs conditions d'existence ?

Cissé, chef de village de Diamafara : Tout ce que je peux dire à ce niveau, c'est qu'il est impossible pour l'enfant Talibé d'allier apprentissage du coran et mendicité en même temps. Que Dieu me préserve car si tu fais ce genre de réflexions, les gens ont tendance à mal les interpréter. Mais je suis sûr que tout le monde comprend mes propos quand je dis que le fait que le Talibé qui doit se nourrir mendie pour manger est tout naturel ; si cette mendicité va jusqu'à être motivée par l'argent cela n'est autre chose que de l'exploitation économique sur ces enfants. Rester au niveau de la campagne toute la saison des pluies avec son Daara avant de décider de migrer à Mbour ; à Dakar et à Kaolack avec le Daara pour y passer la saison sèche, (coïncidant avec la saison morte à la campagne) soi-disant pour y enseigner le coran est quand même chose curieuse. Puisqu'en vérité il ne se rend pas dans ces villes pour y acquérir le savoir dont il a besoin pour assurer ses enseignements au contraire il y va pour dispenser son savoir ; ce n'est qu'une occasion toute trouvée par le marabout pour soumettre les Talibés à une exploitation économique, rien d'autre. Pratique de mendicité toute différente de celle consistant à mendier uniquement pour se nourrir et passer le reste du temps le Daara pour apprendre le coran. Il y a deux formes de mendicité donc pour résumer ; une destinée à la prise en charge du Talibé et une consistant à enrichir le marabout.

Falilou Bâ : Á ces enfants qui sont jetés dans la rue où ils passent le plus clair de temps à mendier dans un but purement lucratif, qu'est ce qu'il peut bien encourir avec cette situation ?

Kéba Cissé, chef de village de Diamafara : L'enfant, soumis à cette forme de mendicité, peut finir par être perverti. Contraint à ramener journalièrement un montant fixe sous peine de sanction, le Talibé n'hésitera pas à dérober tout ce qui sera à portée de sa main lorsqu'à l'approche de la fin de la journée surtout, il réalise que le compte n'y est pas. Ainsi, à force de s'adonner à de petits larcins de ce genre, le Talibé peut finir par prendre l'habitude de se prêter au jeu et de se lancer dans des

vols à chaque fois qu'il en a l'occasion. Son comportement peut en devenir complètement dépravé.

Falilou Bâ : Que pouvez nous dire à propos de la mendicité d'hier et de celle d'aujourd'hui, si vous devriez les comparer ?

Kéba Cissé, chef de village de Diamafara : Elles sont différentes, totalement différentes même ; la mendicité d'hier comparée à celle d'aujourd'hui.

Falilou Bâ : Qu'est ce qui motivait la mendicité d'hier ?

Kéba Cissé, chef de village de Diamafara : La mendicité d'hier était mue par la volonté de trouver de quoi se nourrir afin de pouvoir rester dans le Daara, bien suivre ses enseignements, les maîtriser pour pouvoir, à son tour, les enseigner au service de l'idéal du Daara. Vous conviendrez avec moi qu'aller mendier à l'heure de chaque repas quotidien puis revenir à chaque fois dans le Daara pour se consacrer à ses études coraniques n'est pas pareil que passer la journée à mendier pour gagner de l'argent. Pour illustration, si le marabout exige à chacun de ses Talibés un montant fixe à hauteur soit de 500 francs cfa ou de 1000 francs cfa à verser chaque jour, il est clair qu'une telle somme dépasse largement la prise en charge journalière d'un enfant. Á supposer qu'il compte dans son Daara plus d'une dizaine de Talibés tous soumis au même sort et qu'une telle opération se répète 2, 3, plusieurs jours durant, il devient alors clair que même non avoué, le public peut bien voir qu'un tel stratagème n'est rien d'autre qu'une quête effrénée de l'argent.

Falilou Bâ : Á quoi s'apparente une telle façon de faire ?

Kéba Cissé, chef de village de Diamafara : une telle façon de faire ne s'apparente à rien d'autre que la recherche effrénée d'argent. Et cela est antipathique avec la quête du savoir. Un Talibé qui passe toute la matinée à mendier et tout le soir aussi à mendier va consacrer quel moment de la journée à apprendre le coran ? Peut être la nuit alors. Et même là, un enfant qui s'adonne toute la journée à la mendicité pourrait difficilement se concentrer la nuit pour étudier car il aurait certainement sommeil et personne ne peut résister au sommeil.

Falilou Bâ : Est-ce à dire que l'enfant Talibé est ainsi soumis à une forme de travail ?

Kéba Cissé, chef de village de Diamafara : Bien sûr que la mendicité, telle qu'elle se pratique aujourd'hui est une forme de travail de l'enfant. C'est une manipulation qui vise à profiter de l'enfant. C'est une exploitation économique de l'enfant.

Falilou Bâ : Que pensez-vous du travail de l'enfant ? Selon vous, doit-on soumettre l'enfant à un travail qui rapporterait à son commanditaire de l'argent ?

Kéba Cissé, chef de village de Diamafara : Paaaass du tout ; personne ne doit soumettre l'enfant qu'on t'a confié à une exploitation économique. Même si on pourrait comprendre que tu le mettes à condition pour qu'il parvienne à se débrouiller jusqu'à pouvoir se nourrir, si besoin en est. Et même, aujourd'hui on pourrait accepter de réduire de manière drastique la mendicité à défaut de l'abandonner car si auparavant les Daaras ne voyaient personne pour les aider ; ni projet, ni Etat ; chacun se débrouillant comme il pouvait. Il faut reconnaître qu'aujourd'hui, quoiqu'on puisse dire, les Daaras reçoivent des appuis et des aides de partenaires. En ce qui nous concerne, l'appui que nous avons bénéficié de la part de l'ONG Symbiose nous a été très utile. Les moutons que l'ONG nous a octroyés ont été de bonne qualité ; seulement nous avons été victime d'une terrible série de vols de bétail. Pour vous donner une idée, la brebis qui avait été affectée à mon fils a mis bas à un agneau. Selon les règles de procédure qui caractérisent cet appui, cet agneau revenait alors à mon fils. Mais, une fois entretenu jusqu'à même refuser le prix de 35.000 francs pour le vendre, il a été volé sous notre nez avec sa mère de brebis à notre grand désespoir lors d'une nuit noire. Dans ce village, nous avons été à plusieurs reprises victime d'un forfait, au point que de ces moutons du projet il n'en reste maintenant qu'un tout petit nombre dans le village. Cela a fortement compromis ce projet d'appui de Symbiose.

Falilou Bâ : Pouvez-vous revenir, plus en détail, sur les termes de l'appui que Symbiose vous a fait don ?

Kéba Cissé, chef de village de Diamafara : Cet appui était d'un grand apport pour nous parce que les moutons...

Falilou Bâ : Est-ce à dire que cet appui correspondait à des moutons que l'ONG a mis à votre disposition?

Kéba Cissé, chef de village de Diamafara : Oui, Symbiose avait acheté des moutons pour la communauté. Un premier groupe d'enfants trié à la volée avait été choisie pour recevoir ces moutons. Comme conditions à respecter, accepter de prendre bien soin de la brebis qui sera transmise au suivant sur la liste si elle met bas un agneau qui deviendra ta propriété. Ainsi de suite. Après avoir obtenu son agneau, le premier enfant bénéficiaire du projet a légué sa brebis à mon fils qui, à son tour, l'a entretenu jusqu'à ce qu'elle mette bas un autre agneau mais c'est justement au moment où il allait le céder au suivant qu'ils ont été volés. Je dois dire que ce procédé aidait beaucoup l'enfant dans ses études par exemple lorsque le parent n'était pas dans les dispositions pour s'acquitter de ses frais de scolarité au Daara ou bien d'une toute autre façon. En ce qui me concerne, j'en ai tiré profit. C'est le phénomène du vol de bétails qui reste notre principal problème dans ce village.

Falilou Bâ : Quelle est la finalité qui est poursuivie par Symbiose avec un tel projet ?

Kéba Cissé, chef de village de Diamafara : Aider l'enfant jusqu'à ce qu'elle ne s'adonne pas à la mendicité. Qu'il puisse aussi en tirer de quoi acheter des habits et payer les frais de scolarité au cas où le parent rencontrerait des difficultés pour s'en acquitter. N'est-ce pas que si mon fils avait vendu son mouton à 35.000 francs comme cela lui était proposait, ce montant allait largement couvrir ses frais de scolarité annuels au niveau du Daara qui sont fixés à 20.000 francs et destiner les 15.000 francs restant à d'autres besoins. Á cet égard, le projet constituait une aide, une véritable aide pour le village.

Falilou Bâ : Est-ce que ce projet a eu des effets sur la mendicité des enfants Talibés dans le village ?

Kéba Cissé, chef de village de Diamafara : Bien sûr que le projet a eu des effets sur la mendicité des enfants Talibés dans le village. D'ailleurs aussi bien que remontent mes souvenirs, je ne me rappelle pas dans ce village l'existence d'un Daara itinérant dans lequel les enfants pratiquaient la mendicité à but lucratif. Ce vieux (il désigne une direction qui mène vers la concession d'un ancien marabout de Daara du village) a longtemps enseigné le coran dans le village mais aussi longtemps qu'a duré son magistère, il n'a jamais soumis ses Talibés à la mendicité. Ces derniers s'employaient seulement à cultiver ses champs dans le but d'assurer leur nourriture. Pour mon cas, mon père m'avait confié dans une autre contrée pour y faire mes humanités coraniques chez un marabout qui était ami à mon père ; mais là-bas aussi je n'ai pas été réduit à la mendicité lucrative tout comme les autres Talibés avec qui j'ai vécu dans ce Daara-là, pendant tout le temps que j'y suis passé. Le père de Mod Diané que vous venez tout juste d'interviewer avant moi tenait aussi un Daara enseignait le coran dans le village, mais pour autant aucun de ces Talibés ne pratiquait la mendicité.

Falilou Bâ : quel regard portez vous sur la mendicité des enfants Talibés ; quelle est votre appréciation sur le fait de soumettre un enfant à la pratique de la mendicité ?

Kéba Cissé, chef de village de Diamafara : Il y a une forme de mendicité qui ne fait que porter préjudice à l'enfant. Réduire l'enfant à pratiquer une mendicité essentiellement mue par une quête de l'argent n'est pas la meilleure chose pour l'enfant. Car quelque soit le domaine dans lequel évolue l'enfant que ce soit la quête de savoir, l'apprentissage d'un métier ; il verra son évolution freiner dès lors qu'il se familiarise à l'argent. Argent et apprentissage sont incompatibles. Pour vous donner une indication dans ce sens, tous les gosses qui se sont lancés dans la conduite de vélos-taxis ont perdu la chance d'avoir un métier. À mon fils, je lui ai très tôt fait savoir qu'il pouvait se faire de l'argent à l'image de certains enfants du village qui migrent à Dakar pendant la saison sèche pour se lancer dans le commerce ou dans d'autres activités dont les auteurs ne se rendront compte qu'elles n'ont pas d'avenir que quand ils seront grands. Cela peut être gratifiant au début mais ils finiront par des travaux à forte pénibilité. Pour éviter de subir un tel sort, vaut mieux souffrir de se

priver de l'argent au profit de l'acquisition d'un métier encore qu'on est enfant. Aujourd'hui, mon fils me remercie de lui avoir prodigué d'aussi bons conseils qui lui ont permis de faire le bon choix qui lui permet de parvenir à satisfaire ses besoins grâce à son travail. Mais pour revenir à ce que tu disais, le fait de soumettre un enfant qu'on vous a confié pour l'apprentissage du coran à une chasse effrénée à l'argent ne saurait, à mon humble avis, être compatible à la quête du savoir; j'en suis convaincu.

Falilou Bâ : Quels sont les risques que peut encourir l'enfant Talibé dans la rue ? Qu'est-ce qui peut advenir à l'enfant qui passe le plus clair du temps dans la rue à mendier ?

Kéba Cissé, chef de village de Diamafara : Toutes sortes de préjudices que vous pouvez imaginer ; accidents de la circulation, déperdition et j'en passe. Car l'enfant est un pauvre innocent ; quel qu'il en soit il reste immature. Alors si le marabout qui est son responsable l'autorise à aller à l'assaut de la rue et à la recherche de l'argent, il peut commettre des vols par ci ; des pickpockets par là, qui peuvent lui causer de fâcheux ennuis. Encore une fois je suis, en ce qui me concerne, foncièrement contre la mendicité des enfants.

Falilou Bâ : Qu'est-ce motive la mendicité des enfants Talibés ? Qu'est-ce qui prédispose l'enfant à la mendicité ? Par quelle source, où on pourrait la combattre, provient la mendicité des enfants Talibés ? Quels types d'enfants sont souvent exposés à la mendicité ?

Kéba Cissé, chef de village de Diamafara : Si je suis sûr que ce marabout va soumettre mon enfant à la mendicité lucrative, dans le cadre de ma volonté de lutter contre ce fléau, je ne le lui confierai pas.

Falilou Bâ : Dans quelles circonstances s'organise le confiage des enfants, quelles sont conditions par lesquelles un parent confie son enfant à un marabout ?

Kéba Cissé, chef de village de Diamafara : Il y en a de ces parents qui ne respectent pas les droits de leurs enfants. Bafouer leurs droits ne peut pas être autre que de refuser de se fatiguer pour leur prise en charge. Tu vois dans certaines maisons des mamans qui ont hâte de voir leurs enfants rejoindre leurs Daaras dans le but de trouver leur aise, loin se plaindre de leurs bruits et de leurs chamailleries. Or, il faut qu'un père et qu'une mère se fatiguent pour leurs enfants. Si Dieu t'accorde le privilège de te donner un enfant, que vous faut-il en retour pour le mériter ? Tu te dois de le prendre en charge, prendre soins de lui, veiller à sa sécurité, à son alimentation, à son habillement. Tu dois être courant de tous ses faits et gestes. Tout le contraire que de choisir de se décharger de lui en lui confiant à un marabout et sans se soucier aucunement de lui ; en se désengageant de toute responsabilité envers lui. Même si je confie mon enfant à un marabout, cela ne m'empêchera pas de le suivre pour voir s'il apprend correctement ou non et quelles sont ses différentes fréquentations. Il y avait un de mes enfants qui quittait tôt le matin pour se rendre au Daara, mais une fois hors de notre vue, il changeait de chemin et allait jouer aux confins du village jusqu'à midi lorsqu'il voyait des Talibés du Daara rentrer ; sans qu'on y sache rien. Mais grâce à une bonne surveillance, j'ai parvenu à découvrir ses supercheries et à le punir sévèrement. N'empêche qu'il recommença son forfait les après-midis cette fois-ci et se donnait comme repère pour arrêter de jouer et rallier le Daara lorsqu'il entendait l'appel à la prière de 5 heures qui marque la descente des élèves du Daara ; ce que j'ai fini aussi par découvrir et le lui faire payer encore plus sévèrement jusqu'à ce qu'il abandonne une telle pratique. Un parent se doit de s'investir pour élever sa progéniture et non s'arranger à le confier à autrui pour se désengager de ses responsabilités.

Falilou Bâ : Á analyser bien la situation, selon vous qu'est-ce motivait les parents à confier leur enfants à des marabouts ?

Kéba Cissé, chef de village de Diamafara : Il y a deux types de motivation. Ceux qui veulent que leurs enfants acquièrent du savoir coranique et une bonne éducation et les autres qui sont animés par la volonté de se décharger des responsabilités qu'incombe la prise en charge d'un enfant.

Falilou Bâ : De ces confiages, qu'est-ce qui peut y advenir de l'enfant, autrement dit à quoi l'enfant peut-il être confronté avec ce confiage ?

Cissé : L'enfant peut être victime d'un incident quelconque et /ou être tenté par la déviance. Donc il encourt un accident et l'adoption de mauvais comportements. Car un enfant qui traîne dans les rues à longueur de journée, qui rencontre toute sorte de personnes est exposé. Qu'est-ce qui peut nous prouver que tous ces enfants qu'on voit dans les rues avec leurs pots en quête d'aumône sont effectivement des Talibés dans les Daaras ? Il y a des adultes qui recrutent des enfants pour uniquement les faire mendier. Dès lors que le donateur ne s'embarrasse pas à savoir si l'enfant qui se présente devant lui pour solliciter une aumône est un vrai Talibé ou non, beaucoup d'enfants s'adonnent à la mendicité en imitation des Talibés des Daaras. Cela vient confirmer que la mendicité qui est aujourd'hui pratiquée est vraiment lucrative au point de faire des émules chez d'autres enfants qui ne sont pas des Talibés. Mais encore une fois, pour ma part je suis totalement opposé à la mendicité mue par la recherche de l'argent.

Falilou Bâ : Nous voyons que vous avez de bonnes idées pour la lutte contre la mendicité des enfants Talibés ; mais bien que le phénomène n'existe pas dans votre localité, avez-vous eu l'occasion de poser un ou des actes en faveur de la lutte contre la mendicité des enfants Talibés ou le confiage des enfants qui mènent dans la plupart des cas à la mendicité des enfants ?

Kéba Cissé, chef de village de Diamafara : Non, je n'ai pas eu l'occasion de poser des actes dans ce sens. L'explication tient au fait que ces phénomènes n'existent pas à Diamafara qui est sous mon autorité en tant que chef de village et, où, je pourrais le cas échéant organiser des rencontres d'information et de sensibilisation sur la question de confiage et de mendicité des enfants Talibés. Malgré cela, il m'arrive d'observer ce phénomène lorsque je me rends dans les villes comme Kaolack, Kounghoul, Kaffrine où je rencontre des Talibés qui s'adonnent à la mendicité ; avec une intensité qui me conforte dans l'idée que c'est incompatible avec l'apprentissage du Coran. Si le phénomène existait ici, je ne manquerais pas d'organiser des séances d'information et de sensibilisation à cet effet.

Falilou Bâ : Á défaut d’avoir des enfants mendiants dans le village, y a-t-il des Talibés de Daaras d’autres localités qui viennent mendier ici à Diamafara ?

Kéba Cissé, chef de village de Diamafara : Oui, il y a des Talibés qui ne sont que de passage ici. Ils viennent d’un village proche pour se rendre à Kaffrine accompagné soit par un grand Talibé mandaté par le marabout ou par le marabout lui-même pour leur assurer l’enseignement du coran, laissant alors les plus petits Talibés au village à la charge des grands Talibés. Une fois à Kaffrine, ils s’adonnent à la mendicité mais ils profitent de leur passage de quelques heures à Diamafara ou de quelques jours parfois pour solliciter de l’aumône partout dans le village. Á part cela, il y des Talibés qui nous viennent aussi de villages alentours, chaque jeudi quand ils ont quartier libre au niveau de leur Daara, pour mendier ; et les villageois leur font des offrandes de toutes sorte comme 50 francs, 100 francs ; chacun en fonction de ses possibilités.

Falilou Bâ : Est-ce que contre cela, vous pourriez y tenter des actions qui lutteraient pour la réduction ou l’éradication de ce phénomène ?

Mamadou Dramé, chef du projet lutte contre la mendicité des enfants Talibés de l’ONG Symbiose : Les actes que vous aurez pu initier contre le confiage des enfants et la mendicité des Talibés pourraient cibler des villages environnants et qui sont aussi parents au vôtre ; dès lors que le phénomène y sévit. Des actes tels que des séances d’information et de sensibilisation à l’endroit de parents qui seraient tentés de confier leurs enfants à des marabouts itinérants qui les amèneraient en ville pour les soumettre à la mendicité.

Kéba Cissé, chef de village de Diamafara : Des initiatives de cette nature, j’avoue que ne les pas jamais entreprises.

Falilou Bâ : Cela pourrait aussi être des actes à l’endroit justement de ces enfants Talibés qui viennent mendier de temps en temps dans le village ; comme prendre sur vous l’engagement d’assurer à un de ses Talibés une prise en charge.

Kéba Cissé, chef de village de Diamafara : Bien sûr que je pourrais le faire. D'ailleurs à ce propos, il y avait deux enfants Talibé, l'un était de Diamal et l'autre de Sérékounda (Gambie), avec qui j'ai entretenu une relation d'amitié mais aussi d'assistance qui m'amenait à jouer avec eux, mais aussi à leur offrir des habits et autres. Aux dernières nouvelles, j'ai appris que l'un était rentré à Sérékounda où il étudie. Á cette époque ces Talibés étaient dans le Daara du village proche de Mademba dont le marabout était l'ami de mon petit frère à qui il faisait appel pour tous travaux de bricolage qu'il entreprenait dans le Daara. C'est à force que mon frère fréquentait le Daara que ces deux enfants Talibés avaient pris l'habitude de passer à la maison. J'ai fini par développer un sentiment de compassion envers ces deux enfants Talibés qui me rappelaient ma vie, pas facile au Daara. Pour avoir connu la vie douloureuse de Talibé, je ne pouvais m'empêcher d'avoir de la pitié pour eux pour ces enfants qui ne voient ni leur père ni leur mère et qui sont laissés à eux-mêmes et envers et contre tout. Il m'arrivait de leur faire don d'habits, de nourriture et autres. Il est même arrivé un jour que l'un d'eux me fasse une demande express de chaussure que je suis allé satisfaire à Mabo, accompagné de lui.

Falilou Bâ : Est-ce que tu peux prendre l'engagement de réitérer une de ces actions dont on pourrait mesurer l'effectivité d'ici quelques mois, au profit d'un de ces Talibés qui vous viennent des villages alentours.

Kéba Cissé, chef de village de Diamafara : Mais vous savez, si vous êtes démunis vous ne pouvez hélas pas faire grand-chose. Mais si je disposais des moyens pour venir en aide au Talibés, je ne serais même pas là en train de parler. Vous me trouverez entreprendre de grandes actions en faveur des Daaras car je suis passé par les Daaras et je connais les souffrances qu'on y vit. Mais tout ce à quoi je m'évertue à faire est, à chaque fois qu'il y a cérémonie de Ziarra avec don de mil au marabout, je m'emploie comme je peux à y participer.

Falilou Bâ : Tout ce que vous venez de dire à l'instant sont de bonnes initiatives. Au cours de la discussion de groupe, je souhaiterai que chacun prenne un engagement de poser un acte, qui serait en fonction de ses possibilités, et qui pourrait venir en aide soit au Talibé, soit marabout ou même soit aux parents qui seraient tentés de confier leurs enfants à des marabouts de Daaras. Avec comme finalité de lutter contre le confiage d'enfant et à la mendicité des enfants Talibés. En discussion de groupe, on reviendra sur les engagements que pourrait prendre chacun en fonction de ses moyens pour la lutte contre la mendicité des enfants Talibés. Merci, merci vraiment beaucoup Cissé ; les propos ont été clairs, merci.

Entretien individuel avec Talla Dramé de Diamafara

Falilou Bâ : Présentement avez-vous des enfants inscrits, ici, dans le Daara du village, ou, avez-vous confié vos enfants à des marabouts de Daaras en dehors du village ?

Talla Dramé : J'ai des enfants dans tous les ordres d'enseignement. J'ai deux enfants que j'avais confiés à des marabouts de Daaras en dehors du village, après que les premiers enfants que j'avais confiés dans des Daaras en dehors du village ont fini par fuguer. J'ai aussi actuellement des enfants inscrits dans le Daara du village.

Falilou Bâ : Dans les Daaras de quelles contrées vous aviez et vous avez confiés vos enfants ?

Talla Dramé : J'ai confié un de mes enfants dans un Daara de la ville de Kaolack, à Médina ; j'ai confié un autre de mes enfants dans un Daara du village de Maka Ndiaré, aux alentours de Kahone.

Falilou Bâ : Tous vos enfants que vous avez confiés suivent des enseignements coraniques dans ces Daaras ; quelle est le motif qui vous a amené à confier vos enfants à des marabouts de Daara d'autres contrées ?

Talla Dramé : Lorsque je les confiais, le but que je poursuivais est que mes enfants acquièrent des savoirs religieux et qu'ils acquièrent aussi une bonne éducation.

Falilou Bâ : Le but que vous poursuiviez en confiant vos enfants à des marabouts en dehors du village était qu'ils acquièrent des savoirs religieux et qu'ils acquièrent aussi une bonne éducation ! Arrivé à ce stade de l'aventure, à l'heure actuelle où nous vous parlons, quels résultats avez-vous tiré de ce confiage ; quelles appréciations faites-vous sur la situation de ces enfants ?

Talla Dramé : Vous demandez les résultats que j'ai obtenus sur les enfants que j'avais confiés à des marabouts de Daaras en dehors du village, je dois avouer que je n'ai pas obtenu du confinement les résultats escomptés pour mes enfants. Pour preuve, il y en a un parmi les enfants que j'avais confiés qui a fugué et qui a fini par complètement disparaître et dont je reste toujours sans nouvelles.

Bassembo Badji : Et selon vous, quelles sont les raisons qui ont contraint votre enfant à fuir le Daara en dehors du village du marabout à qui vous l'aviez confié ?

Talla Dramé : Les raisons qui l'ont fait fuir le Daara en dehors du village du marabout à qui je l'avais confié relèvent sûrement des conditions dans lesquelles il vivait dans ce Daara-là et qu'il ne pouvait plus supporter. À chaque fois que je le persuadais de retourner au Daara lorsqu'il revenait à la maison, il (re)fugait et finalement il a choisi de disparaître dans la nature. Il y a tout de même d'autres enfants Talibés qui sont toujours au Daara ; mais sans nul doute que lui, il ne pouvait plus endurer la vie au Daara.

Falilou Bâ : À votre avis, quelles sont les circonstances qui sévissent dans le Daara, à moins que vous n'y avez pas réfléchi, au point que votre enfant ne pouvait plus y rester ?

Talla Dramé : À mon humble avis, les circonstances qui de mon point de vue, empêchent à mon enfant-là de rester dans le Daara sont à retrouver au niveau des situations d'apprentissage et aussi au niveau de l'austérité en vigueur. En un mot à cause des conditions d'existence dans le Daara qui ne sont pas des meilleures pour une vie acceptable. En effet, avec plus de 50 enfants Talibés réunis dans un même lieu, il est fort plausible que chacun, dans tout ce beau monde, n'ait pas un lit à lui et que donc certains parmi eux dorment à même par terre ; ce qui n'est pas toujours bon pour eux. Par moments aussi, à l'heure des repas, ce n'est pas dans les mêmes circonstances que dans le Daara du village, ici, à Diamafara. Dans cet autre Daara, dès que le bol de nourriture est posé, les enfants se débarrassent de leurs "Allouwa" pour se jeter sur le bol sans prendre la précaution de se laver les mains. Or, ce manque d'hygiène peut provoquer chez les enfants Talibés des maladies.

Falilou Bâ : Quelles sont les responsabilités du marabout vis-à-vis de l'enfant Talibé qui lui est confié ?

Talla Dramé : Pour ce que j'en sais, les responsabilités du marabout vis-à-vis de l'enfant Talibé tiennent à ce que le marabout leur prodigue un enseignement coranique et aussi à ce qu'il les initie au travail.

Falilou Bâ : Entre ces 2 responsabilités que le marabout doit assumer et assurer à l'enfant Talibé (prodiguer à l'enfant un enseignement coranique et aussi à ce qu'il les initie au travail), au service de laquelle de ces 2 responsabilités l'enfant Talibé consacre-t-il la plus grande partie de son temps durant son séjour au Daara. Si tanté que vous devriez quantifier le temps consenti à chacune d'elle ?

Talla Dramé : Je dois admettre que le temps que l'enfant Talibé passe en dehors du Daara pour les besoins des travaux des champs est largement plus important que le temps qu'il investit dans ses études coraniques.

Falilou Bâ : quel genre de travail exerce l'enfant Talibé ? Á quelle forme de travail (exploitation économique) sont soumis les enfants Talibés ?

Talla Dramé : Pour ce qui est du travail auquel l'enfant Talibé est soumis ; comme vous le savez, nous les Saloum-saloum (habitants du bassin arachidier), nous établissons un plan de travail pour l'hivernage et que nous suivons de manière stricte:

- À l'approche de l'hivernage, les enfants Talibés vont alors débroussailler les champs ;
- À la suite de quoi, ils se lancent à la recherche de bois à ramasser pour le Daara ;
- Passées ces étapes, lorsque l'hivernage s'installe, les enfants Talibés se mettent à cultiver les champs.
- Mais étant donné que le temps de la culture des champs dure longtemps, le temps que les cultures arrivent à maturité pour la récolte, les enfants Talibés profitent de cette période d'accalmie qui dure entre le temps de la culture et le temps de la récolte pour se consacrer à leur apprentissage du Coran. Sauf si les champs à leur charge ne

sont pas sujets à de destructions de la part de tiers et contre lesquelles ils doivent les protéger.

- Le temps de la culture terminée, les enfants Talibés s'engagent dans la récolte des cultures.

- Le temps de la récolte achevée, vient le temps du ramassage des dernières pépites enfouies pour certains au moment où d'autres cherchent de la paille pour la toiture des maisons tandis que les autres coupent des tiges de mil qui servent à la confection des palissades des concessions.

Voilà les principales tâches auxquelles sont consigné les enfants Talibés. Si l'enfant Talibé remplit toutes ses tâches qui sont achevées, vous conviendrez avec moi qu'ils ne pourraient trouver aucun temps, pour lui, pour être à la maison et se consacrer à des apprentissages de Coran. Sauf si ce n'est, peut-être, une petite poche de temps durant la nuit.

Falilou Bâ : Est-ce que cela signifie qu'à la fin de la période des récoltes, les enfants Talibés ne se livrent plus ou ne sont plus livrés à aucune autre forme de travail ?

Talla Dramé : À la fin de travaux champêtres, les enfants Talibés ne se livrent plus ou ne sont plus livrés à aucune autre forme de travail. Sauf cas exceptionnel pour certains, comme quelques-uns de mes enfants à qui j'avais confié à un marabout de Daara en dehors du village et qui disposait du bétail que les enfants Talibés se devaient d'entretenir. En revanche, s'il s'agit d'enfants Talibés de Daaras établis en ville, ils vont à la recherche d'autres stratagèmes.

Falilou Bâ : Les enfants Talibés de Daaras établis en ville s'adonnent à quels types de stratagème à propos de travail ? Prenez exemple sur les stratagèmes utilisés par les enfants Talibés d'une ville comme Kaolack.

Talla Dramé : Vous savez qu'en ville, il n'y a pas de travail agricole auquel s'adonnent les enfants Talibés comme ici. Ainsi lorsque leur marabout n'a pas de moyens, ces derniers sont obligés de se débrouiller, à leur niveau, pour chercher leur propre nourriture.

Falilou Bâ : Dans les centres urbains, quelles stratégies utilisent les enfants Talibés pour arriver à se nourrir ?

Talla Dramé : Pour chercher à se nourrir, les enfants Talibés vont en centre ville, pour ceux-là d'entre eux qui n'ont pas de "Yayou Daara" (marraines de Talibé). Car, il y a, en ville, certains qui s'engagent généreusement à prendre en charge des enfants Talibés à qui ils demandent de venir à l'heure du repas de midi prendre leur bol rempli de nourriture de même qu'à l'heure du dîner. Mais à défaut de bénéficier d'une telle solidarité, les enfants Talibés sont obligés d'aller à l'heure du repas quêmander leur nourriture avant de revenir continuer leurs apprentissages après s'être rassasiés.

Falilou Bâ : Autrement dit, les enfants Talibés s'adonnent alors à la mendicité ; si je comprends bien ?

Talla Dramé : C'est cela même, les enfants Talibés mendient.

Falilou Bâ : Vous avez bien dit que les enfants Talibés sont soumis à des travaux agricoles dans les champs mais aussi à la mendicité. À votre niveau, quelles appréciations faites-vous à propos du travail des enfants ? Quelle lecture faites-vous sur ce travail des enfants ?

Talla Dramé : Vous me demandez ce que je pense du travail des enfants ; en tout cas il y a parmi ces formes de travail auquel l'enfant est soumis, certaines qui, au regard de notre culture, leur permettra d'obtenir une qualification dans ce travail par l'entremise duquel ils auront la possibilité de pouvoir prendre en charge leur vie dignement. Toutefois, parmi ces enfants, il y a ceux qui n'en font qu'à leur tête et qui, affectés à une tâche précise, ils l'exécutent de la pire des manières. L'expérience a montré qu'à force d'observer cette tranche d'enfants, ils ne pourront rien garantir pour eux en termes de réalisation de soi, par ce travail-là, à leur sortie du Daara. En revanche, le premier groupe des enfants Talibés soumis au travail cité *supra*, quant à eux, vont acquérir tellement de savoir faire que même rentrés chez eux auprès de leur famille après leur séjour au Daara, ils pourront se mettre tout de suite à leur compte professionnel.

Falilou Bâ : Est-ce que, selon-vous, il est autorisé à soumettre l'enfant à une exploitation économique (à un travail lucratif) ?

Talla Dramé : On ne devrait pas soumettre l'enfant à une exploitation économique. Tout de même on doit lui apprendre à travailler à condition qu'il soit mature physiquement, car dans ces circonstances il va maîtriser le métier qui lui est inculqué. Mais, à l'enfant qui n'est pas encore solide physiquement, vaut mieux lui inculquer le savoir religieux, l'inscrire dans les Daaras pour l'apprentissage du Coran plutôt que de le soumettre à un travail quelconque.

Falilou Bâ : Á quel intervalle d'âge mesurez-vous que la personne quitte l'enfance pour entrer dans sa période post-enfance ; autrement dit, à quel âge considérez-vous que la personne a dépassé l'âge d'être traité en enfant ?

Talla Dramé : Pour cette époque-ci à laquelle nous vivons, lorsque l'enfant franchit le cap des 15 ans voire 16 ans, il doit commencer à partir de cet âge-là à en savoir beaucoup sur la vie, il doit être éveillé sur beaucoup dans la vie.

Falilou Bâ : Avant 15 ans et 16 ans, pensez-vous que l'enfant doit être soumis au travail ?

Talla Dramé : Avant 15 et 16 ans, le travail auquel on doit soumettre l'enfant doit être limité, insignifiant pour ne pas dire nul.

Falilou Bâ : Comment vous voyez le fait que les enfants soient amenés à s'adonner à la mendicité, à aller chercher de l'argent, quel regardez-portez vous sur cela ? Des enfants qui n'ont pas encore atteint l'âge de 15 ans, 16 ans qu'on recrute dans les Daaras pour les faire mendier pour le compte de tiers, quelles appréciations une telle pratique suscite chez-vous, quelle lecture en faites-vous ?

Talla Dramé : À propos de l'exploitation économique des enfants Talibés, Il y a des marabouts des familles Cissé et Ndiaye (ce sont ces cousins à plaisantin) cupides, qui aiment beaucoup l'argent. Quand le marabout exige à l'enfant de lui rapporter le montant journalier de 100 à 200 f Cfa par jour sous peine de punition sévère. Alors, si ce dernier ne parvient pas à mobiliser la somme demandée, il se transforme en manœuvre ou, s'il n'a pas assez de force alors, il peut-être tenté par le vol. À force, lorsqu'il s'habitue à cette mauvaise manie, il finit par devenir un délinquant. Mais si l'enfant Talibé est intelligent, il peut aborder un passant généreux dans la rue et le persuade sentimentalement à lui filer 100 francs ou 200 francs en lui expliquant sa situation de Talibé en quête d'aumône. Encore une fois, s'il n'a pas cette chance de rencontrer un généreux donateur, la seule solution qui lui reste est d'aller dans les marchés se transformer en porteur de paniers moyennant, un coup 25 francs, un coup 50 francs, jusqu'à réunir le montant exigé par le marabout. À défaut, il va se mettre à voler les affaires d'autrui avec toutes les conséquences que cela comporte.

Falilou Bâ : Cet enfant que vous avez confié à un marabout d'un Daara hors du village dans le but qu'il apprenne le Coran. Mais qui, par la suite est soumis à la mendicité et qui peut même, d'après vous aller jusqu'à se retrouver porteur de panier dans les marchés. Quels risques encourt-il dans cette rue où il traîne tous les jours. Soit pour mendier, soit pour travailler ; à quels dangers est-il exposé dans cette rue, selon-vous ?

Talla Dramé : Les risques que l'enfant Talibé peut encourir dans cette rue, où il traîne le plus clair du temps pour mendier, sont nombreux et variés car l'enfant reste un être innocent et fragile. Pour exemple, dans les centres villes où il se livre à des jeux de cache-cache, l'enfant Talibé peut s'abriter dans un lieu où il peut être victime d'accident ou de blessure et qui finit par s'infecter. De même, l'enfant Talibé peut, malencontreusement, être renversé par un vélo ou une voiture ; Des incidents qui constituent pour l'un comme pour l'autre des catastrophes nuisibles à l'enfant Talibé. Également, l'enfant Talibé peut se terrer dans un abri où il peut finir par y dormir et y subir une blessure quelconque durant son sommeil. Autant d'incidents potentiels auxquels l'enfant Talibé pourrait être exposé dans la rue.

Falilou Bâ : Maintenant, quelle est la raison profonde ; comme vous, vous avez d'ailleurs eu à le faire, quelle est le facteur originel qui provoque, à partir de qui, se déclenche le phénomène de mendicité des enfants Talibés ? Quel est le point de départ de la mendicité des enfants Talibés ?

Talla Dramé : Le point de départ de la mendicité des enfants Talibés est intimement lié au marabout. Le marabout peut bel et bien mettre le *focus* sur l'enseignement du Coran qu'il prodigue aux enfants Talibés. Mais, les marabouts s'engagent résolument dans une quête effrénée d'argent ; pour justification ils brandissent l'argument comme quoi les parents de ses enfants Talibés ne les aident point. Alors, dès lors que les parents des enfants Talibés ne les appuient pas, ils se trouvent dans l'obligation d'envoyer les enfants Talibés mendier pour se nourrir. Seulement, certains marabouts ne se contentent pas seulement d'envoyer les enfants mendier pour se nourrir, mais ils en profitent pour se remplir les poches. Que les enfants Talibés mendient pour se nourrir n'est pas mauvais en soi mais faire mendier les enfants Talibés pour se remplir les poches est ce qui répréhensible.

Falilou Bâ : Dans cette mendicité des enfants Talibés, quelle est la part de responsabilité des parents ; quel acte a posé le parent et qui s'est mué en un facteur favorisant la mendicité de son enfant ?

Bassembo Badji : Qu'est-ce que le parent pouvait faire, de sorte que son enfant ne puisse pas être soumis à la mendicité par un marabout ?

Talla Dramé : Ce que le parent peut faire pour que son enfant ne soit pas soumis à la mendicité ! Soit à tout moment, soit à chaque fin de mois ou plutôt soit à la fin de l'hivernage. Lorsqu'il a fini de récolter, il doit prendre 100 à 200 kg de mil et un peu d'argent à remettre au marabout et lui indiquer que c'est sa contribution à la nourriture du Daara. Si ce geste est effectué par plusieurs parents d'enfants Talibés, il y a de forte chance que le phénomène de mendicité soit diminué. Un tel geste est un devoir de la part du parent de l'enfant Talibé qui se doit d'attribuer une aide matérielle au marabout.

Falilou Bâ : À l'heure actuelle où tout le monde constate que les Daaras sont en proie à des difficultés, les enfants Talibés vivent des souffrances au sein même de ces Daaras où ils sont d'ailleurs systématiquement envoyés à la mendicité. Quelles sont, selon-vous, les stratégies à mettre en œuvre contre ces dérives ; pour lutter contre ces phénomènes qu'est-ce qui s'impose à faire d'après vous, nous parlons ici des initiatives à prendre par le parent ?

Talla Dramé : Vous me demandez ce que le parent doit faire pour que ses enfants ne se retrouvent plus être soumis à la pratique de la mendicité ?

Falilou Bâ : Oui, qu'est-ce que le parent doit faire pour que le pays ne connaisse plus des problèmes de mendicité des enfants, des problèmes de Daara et d'autres de même acabit ?

Talla Dramé : Comme je vous l'ai déjà dit *supra*, ce que le parent doit faire pour que le pays ne connaisse plus des problèmes de mendicité des enfants, des problèmes de Daara et d'autres de même acabit, consiste à ce qu'il donne au marabout de son enfant du mil ou de l'argent afin que ce dernier puisse se les payer. De même, il doit acheter pour son enfant Talibé assez de bons habits qu'il puisse porter à chaque fois qu'il termine ses apprentissages journaliers afin qu'il ait une hygiène au niveau de son corps.

Falilou Bâ : En ce qui vous concerne, quand vos enfants étaient confiés dans des Daaras hors du village où ils vivaient des situations difficiles de souffrances, de sévices, de d'exploitation économique, de mendicité. À tel point qu'ils ont fini par fuguer, qu'aviez-vous fait, après prise de conscience de cette situation, pour mettre fin à cela d'une part et, d'autre part, pour que cela ne vous arrive plus jamais ?

Talla Dramé : Je dois vous préciser que c'est vrai que certains de mes enfants confiés à des Daaras en dehors du village ont souffert le martyr mais il y en a qui n'ont pas du tout eu de difficultés. Lorsque ceux qui ont rencontré des difficultés sont revenus, je les ai inscrits dans le Daara du village, à mes côtés. Ainsi, ils mangent ce que je mange et ils dorment là où je dors. D'ailleurs quand le projet du PARRER a fait don de matelas aux enfants du village, ils en ont bénéficié et aujourd'hui ils dorment sur ce matelas avec leurs autres frères dans la chambre de leur mère. Le matin au réveil, ils se lavent car même le marabout du Daara du village n'accepte pas un enfant qui s'est réveillé sans prendre sa douche matinale avant de rallier le Daara. Il n'hésite pas à renvoyer un enfant Talibé qui ne respecte pas ce principe pour motif qu'il regagne chez-lui afin de se laver.

Falilou Bâ : Ces types de pensées nouvelles, ces formes de connaissances, ces genres de démarche nouvelle, qu'est-ce qui vous a permis d'en avoir connaissance aujourd'hui et de pouvoir les mettre en pratique ?

Talla Dramé : Comme je vous l'ai déjà dit, Tout est parti de notre partenariat avec l'organisme PARRER et Symbiose qui nous ont informé et sensibilisé sur le devoir des parents à protéger l'enfant, de le prendre en charge. Aussi, sur le fait qu'en situation d'apprentissage, il assimile plus rapidement les connaissances s'il jouit d'une bonne hygiène corporelle alors qu'à défaut d'une bonne hygiène, non seulement l'appropriation des connaissances s'avère plus difficile et en plus il ne sera pas en bonne santé. Nous aussi, nous avons adhéré à ce discours d'autant plus que nous nous sommes rendu compte qu'au retour des champs, nous ne pouvons nous sentir à l'aise qu'après nous être bien lavé. Il en est de même pour les enfants, alors leur assurer une hygiène leur sera tout autant bénéfiques.

Falilou Bâ : Au-delà de ces séances d'information et de sensibilisation, qu'est-ce que le partenariat avec PARRER et Symbiose a fait de plus pour vous convaincre du fait que la mendicité n'est pas une bonne chose pour les enfants ?

Talla Dramé : Le partenariat PARRER et Symbiose a aussi aidé les enfants en termes de ‘‘lesso’’, de lampes ; en plus d’un projet d’attribution de moutons aux enfants. Pour notre participation propre aux appuis que le partenariat PARRER et Symbiose met à la disposition de nos enfants, nous les parents avons institué un système de cotisation dont l’argent collecté sert à acheter des lampes, des comprimés avec lesquels le marabout soulage tout enfant Talibé souffrant d’un début de fièvre.

Falilou Bâ : Et à l’endroit de vous les parents, quelles actions le partenariat Parrer Symbiose a fait directement pour vous convaincre de ne plus confier vos enfants à des marabouts de Daaras hors du village ?

Talla Dramé : Je puis vous assurer que le phénomène de confiage a fortement baissé, ici, à Diamafara. Un parent qui, au lieu d’inscrire son enfants dans le Daara du village, préfère le confier dans un autre Daara en dehors du village, est chose très ; à moins que ce Daara soit un Daara pareil à celui du village.

Falilou Bâ : Qu’est-ce qui est à l’origine du fait que les parents de Diamafara préfèrent de loin inscrire leurs enfants dans le Daara du village au lieu de les confier dans des Daaras en dehors du village ; sauf dans des cas très rares ?

Talla Dramé : La principale raison qui nous pousse, nous parents de Diamafara, à retenir nos enfants dans les Daaras du village au lieu de les confier dans des Daaras en dehors du village est que ceux qui sont inscrits dans le Daara du village sont là sous nos yeux. Ainsi nous passons jour et nuit avec eux, nous pouvons alors veiller leur sur leur santé ; en plus du marabout aussi qui veille sur leur santé et sur leurs conditions d’existence. Voilà la raison qui nous dissuade de confier nos enfants à des marabouts de Daaras en dehors du village. Pour vous dire que nous avons reçu des formations de même que des appuis, à cet effet ?

Falilou Bâ : À quoi correspondent ces appuis, vous avez tantôt parlé de formation ; et de quoi d’autres ?

Talla Dramé : Pour ce qui est des appuis, le Partenariat PARRER-Symbiose passe de temps en temps s'enquérir de notre situation, regarder si le Daara fonctionne de manière normale. Le cas échéant, il nous encourage à continuer dans cette lancée qui est la seule voie par laquelle l'enfant qui y engagée a la chance d'acquérir de la connaissance et aussi vivre en bonne santé et d'évoluer dans un cadre de vie...

Mamadou Dramé, chef du projet lutte contre la mendicité des enfants Talibés de l'ONG Symbiose : C'est vrai tous les appuis dont vous venez de parler, mais qu'en est-il des appuis comme les moutons que le partenariat PARRER-Symbiose vous a attribués, et d'autres types d'appuis aussi. C'est de ces appuis dont il voudrait bien que vous nous parlez aussi ?

Talla Dramé : Vous faites allusion de l'appui du partenariat PARRER-Symbiose concernant les moutons ?

Falilou Bâ : Quelle est la finalité que poursuivait le partenariat PARRER-Symbiose lorsqu'il vous attribué des moutons ? Le partenariat PARRER-Symbiose vous avait octroyé des moutons ?

Talla Dramé : Oui, des moutons avaient été affectés aux enfants ou aux parents des enfants par le partenariat PARRER-Symbiose. Le principe était que si la brebis qui vous avait été affecté met bas, l'enfant Talibé prend l'agneau et donne la mère à un autre enfant Talibé ; en charge à celui-ci aussi de prendre soin de la brebis jusqu'à ce qu'elle (re)met bas, alors il garde aussi l'agneau et donne la brebis à un autre enfant Talibé ; ainsi de suite, ainsi de suite. Une fois l'agneau grandit, l'enfant pourrait vendre son mouton et avec cet argent, il peut régler ses problèmes à lui, et, sa maman aussi peut en tirer profit. Oui, l'enfant comme la mère peuvent tirer profit de l'argent retiré de la vente du mouton. Quant au père à qui il incombe la responsabilité de prendre soin et de l'enfant et de sa mère, les revenus tirés de la vente du mouton utilisés à régler les problèmes qu'il devait prendre en charge lui-même, lui sont aussi indirectement d'une grande aide.

Falilou Bâ : Si je comprends bien, lorsque le partenariat PARRER-Symbiose a octroyé aux parents des enfants cette aide à propos des moutons, ces derniers ne confient plus leurs enfants à des marabouts en dehors du village ?

Talla Dramé : Bien sûr que depuis cette aide en moutons octroyée aux enfants par le partenariat PARRER-Symbiose aux parents des enfants, ils ne les confient plus à des marabouts de Daaras hors du village. Pour exemple, j'ai un enfant qui me dit que je veux aller au Daara du village et non dans l'école arabe ; car il faut savoir que Diamafara compte aussi bien un Daara qu'une école arabe, mais lui il clame son vœu d'être inscrit dans le Daara plutôt que dans l'école arabe. Motivé qu'il est dans ce choix-là par tous les avantages que les enfants Talibés reçoivent à partir du Daara. En effet, ils ont reçu du savon raison, pour laquelle tous les enfants Talibés se lavent désormais avec du savon, ils ont aussi reçu des matelas, de même ils ont reçu des moutons. C'est tous ses avantages dont ils bénéficient qui font qu'ils désirent être inscrits dans le Daara du village. En plus du fait que dans ce Daara, ils ne subissent aucune forme de maltraitance.

Falilou Ba : Est-ce que les différents appuis octroyés aux populations par le partenariat PARRER-Symbiose ont contribué à réduire le phénomène du confiage des enfants de Diamafara à des marabouts de Daaras d'autres contrées?

Talla Dramé : Bien sûr que grâce aux appuis octroyés par le partenariat PARRER-Symbiose en faveur des populations de Diamafara, le phénomène du confiage des enfants a diminué ; il a même fortement diminué.

Falilou Bâ : Quels sont les motifs qui poussaient les parents de Diamafara à confier leurs enfants à des Daaras de marabouts implantés hors du village ?

Talla Dramé : l'une des raisons s'expliquait par le fait que les parents étaient arrivés au constat qu'ils n'avaient pas les moyens pour assurer une prise en charge adéquate de leurs enfants. Ils prennent alors la résolution de les amener dans ces Daaras en dehors de Diamafara dans l'espoir que ces derniers y acquièrent des connaissances coraniques et y apprennent en même temps le travail agricole.

Falilou Bâ : Est-ce que vous avez obtenu, du confiage de vos enfants à des marabouts de Daaras hors du village les résultats que vous espériez ?

Talla Dramé : Je dois dire que, du confiage des enfants à des marabouts de Daaras hors du village, certains parents ont obtenu les résultats espérés tandis que d'autres parents ne les ont pas obtenus.

Falilou Bâ : En ce qui vous concerne personnellement, avez-vous obtenu du confiage de vos à des marabouts en dehors du village les résultats que vous espériez ?

Talla Dramé : J'avoue qu'à mon niveau, pour certains de mes enfants confiés à des marabouts en dehors du village, j'ai connu une satisfaction tandis que pour d'autres de mes enfants confiés à des marabouts hors du village, j'ai connu une déception. Pour ces derniers, (rire gêné), ils ont fugué et ont fini par disparaître. D'aucuns m'ont dit qu'ils se sont retrouvés à Mbour, au niveau de la berge, où ils s'occupent à la pêche.

Falilou Bâ : Donc vos enfants-là que vous aviez confiés et qui ont fugué ne sont plus revenus à la maison ?

Talla Dramé : Non, mes enfants-là que j'avais confiés à des marabouts de Daaras hors du village, qui ont fini par fuguer ne sont jamais plus revenus à la maison.

Falilou Bâ : Est-ce que à votre niveau, vous faites des démarches pour retrouver vos enfants-là que vous aviez confiés à des marabouts de Daaras hors du village, qui ont fini par fuguer ?

Talla Dramé : Bien sûr que je fais des démarches pour retrouver mes enfants-là que j'avais confiés à des marabouts de Daaras hors du village, qui ont fini par fuguer.

Falilou Bâ : À vous entendre, il ressort que vous avez acquis des expériences certaines sur le phénomène du confiage des enfants à travers des histoires personnelles vécues tout comme vous avez accumulé des connaissances avérées sur le confiage des enfants grâce aux séances d'information, de sensibilisation et de formation que vous a prodiguées l'ONG Symbiose. Fort de tout ce vécu, vous est-il

arrivé de poser des actes en faveur de la lutte contre le phénomène du confiage des enfants à des marabouts de Daaras hors du village tels :

- organiser à l'intention d'autres parents d'enfants des séances d'information et de sensibilisation sur ce que vous avez vécu personnellement concernant le confiage de vos enfants à des marabouts de Daaras implantés hors du village, ou bien ;
- venir en aide à un marabout de Daara par rapport aux moyens dont vous disposez, ou bien ;
- prendre en charge les besoins d'un enfant Talibé qui erre dans la rue pour mendier, avec tous les risques que cela comporte, en fonction de vos possibilités.

Vous est-il arrivé de poser des actes de cette nature ?

Talla Dramé : Il nous arrive à nous parents de nous réunir à propos des enfants Talibés confiés et d'échanger de leur sort pour trouver la meilleure solution pour eux. Ce sont des séances d'information et de sensibilisation mutuelles. Á propos des enfants Talibés, je n'en rencontre jamais quelqu'un sans pour autant lui donner une aumône ; c'est au-delà de mes forces.

Falilou Bâ : Vous me parlez là d'une aide sous la forme d'une aumône ; mais est-ce qu'il vous est arrivé de poser des actes qui militent pour l'éradication pure et simple de la mendicité des enfants Talibés ?

- Tel prendre l'initiative d'informer et de sensibiliser un parent qui serait ou qui pourrait être tenté de confier son enfant à un marabout de Daara en dehors du village sur ses expériences personnelles dans ce domaine pour les dissuader, ou bien ;
- prendre en charge les besoins d'un enfant Talibé à tel point qu'il ne sentirait pas la nécessité de passer son temps à errer dans la rue en train de mendier ou du moins le réduire de manière drastique, ou bien ;
- En fonction de mes possibilités, venir en aide aux Daaras démunis à telle enseigne qu'il ne soit plus justifié que ses enfants Talibés soient encouragés à s'adonner à la mendicité.

Vous est-il arrivé de prendre une des initiatives de cette nature citées ci-dessus ?

Talla Dramé : Il m'arrive d'organiser des séances d'information et de sensibilisation sur le phénomène du confiage des enfants, de la situation des Daaras, de la mendicité des enfants Talibés (sur un ton peu convaincant). Pour ce qui est de l'appui aux enfants Talibés, il arrive que des parents d'autres villages voulant inscrire leurs enfants dans l'une des structures d'enseignement du village, comme l'école française et l'école arabe, nous sollicitent pour que nous recevions leurs enfants chez-nous le temps de leur scolarité. Dès lors que nous donnons une suite favorable à ces demandes comme d'ailleurs nous le faisons toujours, l'hôte est alors traité comme notre propre enfant avec toutes les charges et tous les soins qu'impose la prise en charge d'un enfant sous ta responsabilité ; jusqu'à la fin de cette campagne scolaire-là.

Falilou Bâ : Ces élèves-là qu'il vous est donné d'accueillir chez-vous, sous votre aile précisément, sont de quel ordre d'enseignement ?

Talla Dramé : J'ai accueilli des élèves de l'école française.

Falilou Bâ : Il ne vous est pas encore donné de recevoir des enfants Talibés du Daara ?

Talla Dramé : Je n'ai pas encore accueilli des élèves du Daara mais j'ai, tout de même, reçu des élèves de l'école arabe du village. Il s'agit d'un enfant dont le parent est venu me demander de bien vouloir accueillir son enfant ; demande à laquelle j'ai donné une suite favorable. D'ailleurs présentement je partage avec cet enfant ma chambre et il partage le lit de mon fils. Je lui réserve les mêmes traitements de faveurs que mon fils. Lorsqu'il est en manque de chaussures, je lui en achète, lorsqu'il est en manque de boubou, je lui en achète aussi. Pour ce qui est de l'hygiène corporelle, ils prennent à chaque fois leur douche au retour du Daara, quant à leurs habits, ce sont mes bonnes dames qui s'occupent du linge des mes enfants qui s'occupent de celui des enfants hôtes ; sans distinction aucune.

Falilou Bâ : C'est bien Monsieur Drame, nous vous remercions beaucoup pour votre disponibilité et pour les réponses que vous avez bien voulu apporter à nos questions. Nous aurons sûrement d'autres occasions pour approfondir et enrichir davantage la discussion. Toutefois, nous sommes satisfait du fait que les propos sont clairs et que toutes les connaissances que nous recherchions à travers cette discussion ont été obtenues.

Entretien individuel avec Sette Sall de Diamafara

Bassembo Badji (À Falilou Bâ) : Vous allez prendre en entretien le bon gars-là (parlant de Sette Sall) ou vous préférerez le laisser partir et revenir après ?

Falilou Bâ (À Sette Sall) : vous souhaitez nous accorder l'entretien tout de suite ou bien vous préférez partir et revenir après ?

Bassembo Badji : Voulez-vous partir vaquer à quelques-unes de vos occupations avant de revenir faire l'entretien ?

Sette Sall : En ce qui me concerne, je pense que me laisser partir pour régler quelques problèmes et revenir m'arrangerait plus.

Falilou Bâ : Si vous partez, il faudra revenir d'ici à 17 heures ?

Sette Sall : Ah ! Revenir d'ici 17 heures.

Mamadou Dramé, chef du projet lutte contre la mendicité des enfants Talibés de l'ONG Symbiose : Sinon, il vous prend "rek" ?

Sette Sall : Est-ce que l'entretien va durer longtemps ? Soit allons-y !

Falilou Bâ : non ça ne va pas trop durer ; environ 10 mn seulement et très rapidement.

Sette Sall : Bon d'accord, allons-y !

Talla Dramé (interviewé précédent) : Le prendre tout de suite pour l'interviewer est plus sûr que de le laisser partir !

Falilou Bâ : Nous vous remercions vivement. Après la discussion de groupe, nous souhaitons discuter personnellement avec vous sur la situation des enfants, sur la situation des enfants Talibés et sur le phénomène de la mendicité entre autres. Nous voulions savoir est-ce que vous avez eu à participer à des... Mais avant de commencer, nous voulons savoir si vous êtes d'accord pour que nous enregistrons la conversation car nous en avons besoin afin de la réécouter pour mieux la comprendre ?

Sette Sall : De toute façon, moi je n'ai rien à cacher. Je ne trouve aucun problème à ce vous enregistriez notre entretien !

Falilou Bâ : Est-ce que vous avez des enfants dans le Daara du village et/ou des enfants que vous avez confiés dans des Daaras hors du village ?

Sette Sall : J'ai des enfants dans ce Daara-ci (il pointe son doigt vers la direction d'un Daara du village) comme j'ai des enfants dans ce Daara là-bas (il pointe son doigt en direction de l'autre Daara du village). Pour vous dire que j'ai inscrit mes enfants dans les deux Daaras du village.

Falilou Bâ : Présentement donc, si je vous comprends bien, vous n'avez aucun enfant confié à des marabouts de Daaras en dehors du village ?

Sette Sall : Non, présentement je n'ai aucun enfant confié à des marabouts de Daaras en dehors du village.

Falilou Bâ : Est-ce à dire que vous aviez des enfants que vous aviez confiés à des marabouts de Daaras hors du village ?

Sette Sall : Oui, j'avais des enfants que j'avais confiés à des marabouts de Daaras hors du village.

Falilou Bâ : Donc, je dois comprendre par là que vous aviez des enfants que vous aviez confiés à des marabouts de Daaras hors du village. Mais actuellement, vous n'en avez plus et, par ailleurs, vos enfants sont désormais dans les Daaras du village ?

Falilou Bâ : Est-ce que vous avez une fois participé à des séances d'information, de sensibilisation, de formation sur les phénomènes du confiage des enfants, des Daaras itinérants, de la mendicité des enfants Talibés ? Avez-vous participé à des ateliers portant sur ces problématiques ?

Sette Sall : Oui, j'ai eu à participer, plusieurs fois, à des rencontres de nature portant sur les questions portant sur les phénomènes du confiage des enfants, des Daaras itinérants, de la mendicité des enfants Talibés. Des réunions qui sont organisées dans d'autres villages. C'est d'ailleurs à ce propos que je disais tantôt que la sensibilisation des gens est une bonne chose car de retour au village après chacune de ces rencontres, nous restituons informations et connaissances acquises là-bas et que nous les partageons avec les populations. D'autant que tout le monde ne peut participer à ces rencontres. Oui il est un impératif pour celui qui a été choisi dans le village à participer à ces réunions d'organiser, une fois de retour au village, une rencontre avec les populations qui vous ont mandaté afin de leur faire part de ce qui a été dit. J'insiste sur la nécessité de la démultiplication de l'information car je suis convaincu que beaucoup de personnes s'adonnent à certaines pratiques prohibées non pas parce qu'ils le veulent simplement mais surtout parce qu'ils ignorent le caractère nuisible de telles pratiques. Ces derniers, dès qu'ils sont informés et sensibilisés, ils vont adopter les bons comportements.

Falilou Bâ : Qui organisait ces séances d'information, de sensibilisation, de formation à votre profit ; quelle association, quel organisme, quel projet, organisait pour vous ces séances d'information, de sensibilisation, de formation sur sur les questions des enfants Talibés, de leur mendicité et de leur confiage à des marabouts de Daara itinérants ?

Sette Sall : Pour ce qui des organismes qui initiaient des séances d'information, de sensibilisation, de formations sur les phénomènes des du confiage des enfants, des Daaras itinérants, de la mendicité des enfants Talibés, il y a Vision mondiale et il y a aussi Symbiose.

Falilou Ba : Quelle appréciations faites-vous des séances d'information, de sensibilisation, de formation sur les phénomènes du confiage des enfants, des Daaras itinérants, de la mendicité des enfants Talibés, qui étaient organisées par Vision mondiale et Symbiose ? Qu'est-ce que vous en avez tiré comme intérêts ?

Sette Sall : Les séances d'information, de sensibilisation, de formation sur les phénomènes du confiage des enfants, des Daaras itinérants, de la mendicité des enfants Talibés, qui étaient organisées par Vision mondiale et Symbiose ont été très bénéfiques car elles ne se limitent pas seulement à veiller sur l'enfant Talibé au niveau du Daara. Mais, elles contribuent également à la bonne prise en charge du bien-être des enfants, aussi bien au niveau de son hygiène corporel qu'au niveau de sa santé et autres. J'avoue que ces séances d'information, de sensibilisation, de formation sur les phénomènes du confiage des enfants, des Daaras itinérants, de la mendicité des enfants Talibés sont d'une très grande utilité.

Falilou Bâ : Selon vous, dans quelle tranche d'âge situez-vous un enfant ? Jusqu'à quel âge considérez-vous que la personne est encore enfant et, qu'au-delà, il sort de l'enfance ?

Sette Sall : Au cours des discussions que nous avons eues lors des séances d'information, de sensibilisation, de formation, il nous a été indiqué que, de la naissance jusqu'à ce qu'il atteint l'âge de 18 ans, la personne reste toujours enfant, ou bien même lorsqu'il atteint l'âge de 16 ans. Et au-delà de ce seuil, la personne sort de la période de l'enfance. Cependant, il y a des périodes où l'enfant est plus facile à contrôler, orienter et d'autres périodes où l'enfant est très difficile à contrôler, éduquer. Ces aspects "dal", je les ai retenus à partir des séances d'information, de sensibilisation, de formation auxquelles j'ai participé.

Falilou Bâ : est-ce que vous pouvez nous citer quelques droits de l'enfant?

Sette Sall : le droit des enfants (il prend la posture de quelqu'un qui essaie de se rappeler), ils (faisant allusion aux organismes organisateurs des séances d'information et de sensibilisation) ont dit droit qu'ils ont droit à être éduqués ; qu'ils ont droit une à instruction, qu'ils ont droit à la santé. Ceux-là, je les connais.

Falilou Bâ : Des activités auxquelles l'enfant est soumis et que vous avez l'habitude de voir, lesquelles considérez-vous comme faisant partie des pires formes de travail de l'enfant ?

Sette Sall : Il est dit que tant que le corps de l'enfant n'est pas assez bien formé, tant que ses os ne se sont pas solidifiés, on peut tout juste l'initier à l'apprentissage de certains petits travaux mais pas des travaux pénibles. Seulement chez les populations rurales pour qui le travail est une tradition séculaire, les enfants sont naturellement initiés à des travaux assez légers et adaptés à leur âge. Mais ils ne sont pas soumis aux travaux pénibles qu'il revient aux adultes d'exécuter et que ne sauraient supporter ni leur âge ni leur force physique. Voyez cet enfant-là qui est en train d'accompagner les animaux au pâturage et de veiller sur eux, ceci est une activité qui est dans les cordes d'un enfant (il désigne du doigt un enfant).

Falilou Bâ : Ah ! Cet enfant doit avoir quel âge, d'après vous ?

Sette Sall : Cet enfant doit avoir environ 8 ans. Il est an âge d'entretenir des moutons, mais aussi il peut amener les chevaux au champ et les immobiliser là-bas. Toutefois, lorsqu'il s'agit de tirer des machines, de cultiver, ou même de lui faire monter et descendre des sacs sur des charrettes, on ne doit pas soumettre ces types de travaux pénibles à un enfant.

Falilou Bâ : À voir la mendicité telle qu'elle se pratique, est-ce que pour vous, elle est assimilable à une pire forme de travail des enfants ?

Sette Sall : non, non, je ne peux pas assimiler la mendicité à une pire forme de travail des enfants. Car la mendicité telle que je la vois ; quel que irréprochable que soit un enfant, dès l'instant qu'il est soumis à la mendicité, il connaît une déviance. À mon avis, la mendicité devrait être le lot de l'adulte qui est arrivé à un point de sa vie où il ne peut plus exercer un travail ou bien un adulte qui a un handicap qui l'empêche de travailler. Dans ces cas-là, la personne est mature et jouit d'une capacité de discernement entre le bien et le mal et de ce point de vue, il s'emploie à sauvegarder sa relation avec Dieu, Son Créateur. Mais, un enfant qui n'est préoccupé que par les moyens de gagner de l'argent, celui qui le met dans la voie de la mendicité est celui-là qui l'a placé sur la voie de la déviance. L'expérience a montré qu'il est très rare qu'un enfant Talibé qui mendie ne s'adonne pas au vol. En effet, voir un bien à sa portée auquel personne ne prête attention et que l'enfant se retient de le dérober au

nom de sa relation avec Dieu, Son créateur, est presque impossible. Sur 10 enfants, les 9 se laisseront tenter à voler le bien sans surveillance qui est devant eux dans ces cas-là.

Falilou Bâ : Quelles appréciations faites-vous de la mendicité des enfants Talibés?

Sette Sall : Mon appréciation de la mendicité des enfants Talibés est que si les séances d'information, de sensibilisation, de formation comme celle que vous faites, êtes en train de faire, étaient menées à l'échelle de tout le pays à telle enseigne que tout le monde soit éveillé comme nous le sommes ici à Diamafara, j'oserais croire que même si le phénomène de la mendicité des enfants Talibés ne serait pas totalement éradiqué à ce jour, il serait à tout le moins drastiquement diminué. Il y a des parents dont les enfants sont soumis à la mendicité, mais je suis sûr que s'ils savaient tous les risques qu'ils encourent ils les auraient retirés de la mendicité ; mais ils les ignorent. D'ailleurs, beaucoup de parents qui ont confié leurs enfants à des marabouts de Daaras dans d'autres contrées ne savent pas s'ils sont soumis à la mendicité ou non. J'ai entendu qu'il y avait des enfants qui étaient en Gambie et qui s'adonnaient à la mendicité mais, lorsque le régime du Président Yaya Jammeh qui interdit une telle pratique a mis la main sur eux, ils ont été rapatriés *illico* vers Dakar. Dans un pays où le Président interdit formellement la pratique de la mendicité, il est certain que les populations n'organiseraient pas de telles pratiques. D'ailleurs si c'était une mendicité où l'enfant Talibé ne serait qu'en quête de nourriture ; cela serait encore acceptable. Mais dès lors qu'il s'agit d'une mendicité par laquelle le marabout exige à l'enfant Talibé de verser des sommes d'argent au marabout ; cela relève d'autre chose.

Falilou Bâ : si je vous comprends bien, vous n'êtes pas favorable à la mendicité des enfants Talibés.

Sette Sall : Non, je ne suis pas favorable à la mendicité des enfants Talibés ; je ne suis pas partisan de cette pratique. Tout enfant sous ma responsabilité ne s'adonnera pas à la mendicité.

Falilou Bâ : Pouvez-vous nous parler de la mendicité d’hier et de celle d’aujourd’hui ; histoire de mieux comprendre le phénomène de mendicité ?

Sette Sall : À propos de la mendicité d’hier ; il faut dire que lorsque ma génération comme celle d’avant mendiait, c’était à une période de pénurie alimentaire et les moyens n’étaient pas aussi développés qu’à l’époque actuelle. En plus, à cette époque-là on ne mendiait pas de l’argent mais armé de son bolsur une main, l’enfant Talibé était seulement en quête de nourriture et armé sur l’autre main de sa bouilloire, il était aussi en quête d’eau. Il faut dire aussi qu’à cette époque, le marabout du Daara n’exigeait pas à l’enfant Talibé une somme d’argent journalière à lui (re)verser. L’enfant Talibé quémandait seulement de la nourriture puis rentrait travailler. Cette forme de mendicité était différente de celle qui est pratiquée aujourd’hui où le marabout exige à l’enfant Talibé une somme d’argent à verser journalièrement. Il m’est arrivé d’aller dans un centre urbain et d’être abordé par un enfant Talibé qui demandait de l’aumône. Je répliquais en lui demandait de quel handicap physique il souffrait, il me répondit qu’il ne souffrait d’aucun handicap physique. Je lui rétorquais alors pourquoi il devait mendier au moment où il pouvait bel et bien travailler. C’est alors qu’il me fit savoir qu’il devait verser une somme d’argent journalière. Et toujours dans ma curiosité, je lui demandais s’il était un marchand qui devait verser à son fournisseur à la fin de la journée les recettes de sa vente. Alors il m’avoua qu’il était un enfant Talibé à qui son marabout a exigé de lui verser chaque jour un montant d’argent fixe. J’ai compris à travers cette scène que si cet enfant Talibé trouvait en ce moment-là un bien qu’il peut dérober sans que je puisse le prendre, il ne fait aucun doute qu’il serait fortement tenté de le voler.

Falilou Bâ : Qu’est-ce que la loi dit à propos de la mendicité des enfants ?

Sette Sall : Je suis sûr que vous savez mieux que moi ce que loi dit à propos de la mendicité des enfants. Je ne souhaite pas m’aventurer à parler de choses que je ne maîtrise pas. Tout ce que je peux dire est qu’au regard de la promotion de ses droits, soumettre un enfant à la mendicité n’est pas souhaitable.

Falilou Bâ : Si on soumet un enfant Talibé à la mendicité, le laissant ainsi traîner dans la rue par-ci par-là à la recherche de l'aumône, quels sont les risques qu'ils encourent alors et qui pourraient s'abattre sur lui ?

Sette Sall : Les risques, que court l'enfant Talibé à qui son marabout soumet à la mendicité en le laissant traîner dans la rue par-ci par-là à la recherche de l'aumône, sont nombreux. D'ailleurs ce dernier est, tout le temps, victime de cette situation. Toute sorte de dangers peut, encore une fois, s'abattre sur lui car :

- En voulant voler le bien d'autrui, le propriétaire du bien en question peut prendre l'enfant Talibé, la main dans le sac, et le bastonner rudement sans que ce dernier ne s'en ouvre à personne une fois de retour au Daara ;

- L'enfant Talibé aussi qui se rend compte à la fin de la journée qu'il ne dispose pas de la somme qui lui est exigée pour versement à son marabout, peut alors préférer fuguer plutôt que de rentrer au Daara sous peine de punition ;

- L'enfant Talibé qui ne dispose pas aussi d'un versement au complet peut certes choisir de rentrer mais, alors, il est tellement préoccupé par le sort que pourrait lui réserver le marabout à tel point qu'il est distrait au moment de l'apprentissage du Coran. Alors, l'esprit partagé entre s'il sera puni ou non, il n'aura pas la concentration nécessaire sur ses leçons dont il ne retiendra pas grand-chose.

En tout cas, les risques que l'enfant Talibé que son marabout soumet à la mendicité en le laissant traîner dans la rue par-ci par-là à la recherche de l'aumône, sont nombreux.

Falilou Bâ : Est-ce que les nouvelles formes de danger qui se développent aujourd'hui et dont sont victimes les enfants ne peuvent pas aussi s'abattre sur l'enfant Talibé que son marabout soumet à la mendicité en le laissant traîner dans la rue par-ci par-là à la recherche de l'aumône ; il s'agit de la pédophilie qu'encourent les enfants dans la rue ?

Sette Sall : Bien sûr que des dangers comme la pédophilie peut s'abattre sur l'enfant Talibé que son marabout soumet à la mendicité en le laissant traîner dans la rue par-ci par-là à la recherche de l'aumône ; surtout que le pays connaît aujourd'hui une dégradation des mœurs tellement profonde que même ce qui était inimaginable hier se produit bel et bien aujourd'hui. Raison pour laquelle un enfant doit être éduqué et protégé. Or, une fois que vous confiez votre enfant à un marabout qui le soumet à la mendicité, vous n'assurez plus sa protection et vous l'exposez à toute forme de dangers.

Falilou Bâ : Á quels types de dangers précisément est exposé un enfant Talibé que son marabout soumet à la mendicité en le laissant traîner dans la rue par-ci par-là à la recherche de l'aumône ; à quels type de dangers dont il pourrait être victime vous faites allusion ?

Sette Sall : Les types de dangers dont peut être victime un enfant Talibé à qui son marabout soumet à la mendicité en le laissant traîner dans la rue par-ci par-là à la recherche de l'aumône, pourraient être de se mettre à fumer de la cigarette, d'être victime d'un accident de voiture dans la rue et de tant d'autres dangers. D'autant plus que si l'enfant veut quelque chose, il va tout faire pour y accéder ; quelque soit par ailleurs les dangers qu'il pourrait en subir.

Falilou Bâ : Les types d'habitats qui abritent habituellement les Daaras, les conditions d'existence des enfants Talibés dans ces Daaras itinérants, bien que ces types de Daaras n'existent pas ici à Diamafara. Mais je parle des conditions d'existence des enfants Talibés dans les Daaras itinérants où vous aviez l'habitude de confier vos enfants, quelle appréciation faites-vous des conditions de vie des enfants Talibés dans ces genres de Daaras itinérants ?

Sette Sall : Pour ce qui était des Daaras des villages, les conditions de vie des enfants Talibés étaient difficiles mais il faut dire que ces conditions-là étaient liées à la conjoncture de l'époque. Mais si la conjoncture évolue positivement, cela doit aussi se refléter dans tous les domaines. Pour un exemple de ces changements positifs intervenus dans le monde moderne, vous pouvez aujourd'hui être ici à Diamafara et communiquer avec quelqu'un qui se trouve à Dakar ou dans un autre pays. De même, en cas de besoin urgent d'argent ou de transfert d'argent à Dakar, il vous suffit simplement d'entrer dans une boutique Wari et envoyer ou recevoir, sur le champ, de l'argent. Tout ceci relève du progrès ; et si des progrès adviennent à une époque, tout le monde doit l'accepter et s'en approprier. Auparavant, les parents ne rémunéraient pas les marabouts qui prodiguaient des connaissances coraniques à leurs enfants et en retour ces derniers ne prenaient pas du tout soin des enfants Talibés, faute de moyens. Mais en ce temps de progrès, tout le monde doit chercher à impulser le progrès dans le domaine qui le concerne. Á cet effet, les parents des enfants Talibés doivent franchir un nouveau palier à propos de l'instruction des enfants, de la protection des enfants, de leur santé, leur nourriture, leurs conditions d'existence, leur habitat, leur couchage ; et sur tous les autres secteurs car c'est le progrès qui l'exige. Inutile alors de continuer à prendre repère toujours sur le passé dans ce domaine, mais vaut mieux s'inspirer de l'état d'avancement actuel des choses et tendre tous les enfants vers ce point.

Falilou Bâ : Actuellement, quelle appréciation faites-vous sur les conditions de vie des enfants qui sont soumis à la mendicité dans ces Daaras itinérants ?

Sette Sall : Les enfants Talibés que leur marabout soumet à la mendicité ont des conditions de vie.....

Falilou Bâ : Les conditions de vie des enfants Talibés dans ces Daaras itinérants ?

Sette Sall : Les conditions de vie et les conditions d'existence des enfants Talibés à qui leurs marabouts soumettent à la mendicité sont... Pas plus que le vendredi passé, avant-hier, quand il pleuvait des cordes le soir, nous étions à Kaffrine au niveau du stade en train de suivre un match de football. Lorsqu'un enfant Talibé s'est présenté alors devant nous dans un état d'hygiène indescriptible, nous avons vite fait d'aller lui acheter à la boutique d'à côté du un sachet d'eau de javel. Nous avons demandé ensuite à l'enfant Talibé de se déshabiller après quoi nous avons enduit une partie de l'eau de javel sur tout son corps en lui demandant de se frotter de la tête aux pieds ; puis nous avons versé le reste de l'eau de javel sur ses habits et nous avons aussi demandé de bien les rincer. Au regard du niveau extrême de saleté des habits, personne ne peut parier à quand remonte la dernière qu'ils ont été lavés, tellement ils étaient sales. Malgré toute l'empathie que nous avons envers cet enfant Talibé pour ce qui est de sa condition d'hygiène, ce dernier n'avait que pour souci majeur les stratagèmes à développer pour parvenir à réunir la somme qui lui était exigée par son marabout pour son versement journalier. Mais s'il ne s'agit pas de votre enfant, vous n'avez pas de marge de manœuvre pour agir pour le compte de l'enfant si ce n'est s'émouvoir sur son sort, quelque soit par ailleurs toute l'empathie que vous avez envers lui. Tout ce que nous pouvons dire est que les enfants Talibés qui sont confiés dans des Daaras itinérants vivent dans des conditions exécrables ; tant sur le plan de l'habitation, de la nourriture, du couchage. En un mot ils vivent dans des situations difficiles. Par ailleurs, vu tout le temps que les enfants Talibés passent dans les Daaras itinérants, il est évident que s'ils apprenaient régulièrement et normalement, ils auraient déjà maîtrisé le Coran et ne passeraient sûrement pas tout ce temps dans les Daaras. Et je suis sûr que beaucoup des enfants Talibés qui sont soumis à la mendicité se trouvent dans des conditions similaires à celui de l'enfant Talibé que nous avons rencontré.

Falilou Bâ : Qu'est ce qui peut bien pousser les marabouts des Daaras à mettre les enfants Talibés qu'on leur a confiés dans des conditions de vie si difficiles ?

Sette Sall : vous savez actuellement les marabouts, si je fais de telles réflexions certains vont me cataloguer comme quelqu'un qui contre les Daaras, mais le marabout transforme aujourd'hui l'enfant Talibé qui lui est confié en gagne pain en le faisant mendier dans l'optique qu'il lui verse des sommes d'argents fixes et journalières. On m'a fait part d'un marabout, à qui, ses enfants Talibés versent 75.000 francs par semaine. si on sait que le mois fait 4 semaines, cela lui revient à 300.000 francs, 150.000, 300.000 francs. Il s'agit là d'une coquette somme pour le marabout, une somme que personne ne peut bouder ; j'avoue que même moi, je ne cracherai pas sur une telle somme d'argent (rires).

Falilou Bâ : (Rires) oui, oui, oui certainement que personne ne cracherait sur une si belle somme. Mais à dire vrai, qui doit être un marabout de Daaras ? Ou bien de quels critères un marabout de Daaras doit-ils répondre ?

Sette Sall : À l'heure actuelle, au niveau où se situe le pays, tout marabout de Daaras qui reçoit des enfants à qui ils prodiguent des enseignements, doivent exiger en retour d'être correctement payés pour qu'à son tour, lui aussi, il respecte son engagement de dispenser à ces enfants un enseignement coranique de qualité et dans de bonnes conditions. Il faut savoir qu'une personne ne peut pas vivre sans avoir des désirs, des besoins, à satisfaire et que si le marabout n'est pas payé pour l'activité d'enseignement coranique des enfants Talibés qu'il exerce, il est alors contraint d'user d'autres moyens pour trouver solution à ces problèmes ; tel soumettre les enfants Talibés à la mendicité par exemple. Si nous prenons l'école française, il est dit qu'elle est gratuite et par conséquent le parent ne paie rien. Mais, si on évalue les dépenses qu'elle génère de la part des parents pour une année scolaire, on se rend compte qu'elles dépassent largement les paiements qui sont demandés dans les Daaras. En guise d'illustration, à l'ouverture des classes, le parent de l'élève qui doit fréquenter le CEM doit avant tout s'acquitter des frais d'inscription qui valent un coût, s'ensuivent les fournitures scolaires à payer. Ne serait-ce que ces dépenses sus citées, elles dépassent largement le paiement annuel d'un enfant Talibé fixé par le Daara. Et cela ne s'arrête pas là, loin s'en faut, car il y a aussi les cotisations de toute sorte que le parent d'élève doit honorer. Curieusement les parents respectent pourtant

scrupuleusement toutes les exigences financières de l'école française ; s'ils en faisaient autant pour le Daara, ce dernier ne rencontrerait aucune difficulté comme celles auxquelles le Daara est confronté aujourd'hui. La vérité est que si le parent veut que son enfant soit instruit, il faut qu'il accepte de s'acquitter du coût que la scolarité exige.

Falilou Bâ : Quelles sont les raisons qui amènent les parents à confier leurs enfants à un marabout de Daara hors du village ? Quelles en sont les raisons profondes ? Qu'est ce qui peut contraindre les parents à choisir l'option de confier leurs enfants à des marabouts de Daaras d'autres contrées ?

Sette Sall : Ah ! D'après moi les raisons qui amènent les parents à confier leurs enfants à un marabout de Daara hors du village peut découler du fait que la personne qui a un parent marabout qui tient un Daara décide, pour raison de facilité, à lui confier son enfant sans rien lui donner en terme d'appui mais aussi en acceptant de renoncer à son droit de regard, de contrôle sur cet enfant. Ainsi, si le marabout de Daara arrive à un point où les charges pour l'entretien de ces enfants Talibés qu'on lui a confiés, sans aucun appui ni aide avec, le dépasse, il ne trouvera alors autre solution si ce n'est de les soumettre à la mendicité.

Falilou Bâ : Mais quelles sont les raisons qui poussent les parents à confier leurs enfants à des marabouts de Daaras hors village ?

Sette Sall : La raison qui pousse les parents à confier leurs enfants à des marabouts de Daaras hors du village relève certainement du souhait du parent de voir son enfant être instruit. Il y a aussi le fait que dans le passé, les gens estimaient que le parent n'était pas en mesure de donner à son propre enfant une bonne éducation et de bien l'initier au travail avec tout ce que cela comporte en terme de rigueur, d'exigence, de privation ; tant le lien sentimental de parenté l'en empêcherait. Alors comme solution, le confiage de l'enfant, très loin, où il pourrait recevoir une éducation draconienne pour la vie et un apprentissage rigoureux du travail. Mais il faut savoir qu'à cette époque les besoins et désirs n'étaient pas exacerbés et que le marabout à qui vous confiez votre enfant lui prodiguait des connaissances coraniques et l'initier au travail

aussi, seulement ; tel n'est plus le cas aujourd'hui. Certes, certains parents continuent à confier leurs enfants à des marabouts de Daaras d'autres contrées, mais de plus en plus les, le parent n'obtient pas les résultats escomptés de ce confiage du fait de la nouvelle configuration du monde actuel.

Falilou Bâ : Dans le passé, les parents confiaient leurs enfants à des marabouts de Daaras d'autres contrées pour qu'ils acquièrent du savoir coranique, qu'ils reçoivent une bonne éducation et qu'ils adoptent de bons comportements ?

Sette Sall : Oui, c'est cela même. les parents confiaient leurs enfants à des marabouts de Daaras d'autres contrées pour qu'ils acquièrent surtout une bonne éducation et aussi qu'il soit initié au travail.

Falilou Bâ : Qu'en est-il des raisons qui poussent aujourd'hui les parents à confier leurs enfants à des marabouts de Daaras d'autres contrées ?

Sette Sall : Qu'un parent tire satisfaction entière du confiage de son enfant à des marabouts de Daaras d'autres contrées et y obtient les résultats escomptés ; nous ne saurions dire que cela n'existe plus mais tout de même c'est devenu très rare pour ne pas dire que ce sont maintenant des cas exceptionnels.

Falilou Bâ : Pourquoi les gens continuent, malgré tout, à confier leurs enfants à des marabouts de Daaras d'autres contrées ? Qu'est-ce qu'ils recherchent à travers ce procédé, en vrai ?

Sette Sall : Si certains parents s'obstinent à confier leurs enfants à des marabouts de Daaras hors du village comme mes amis Diané Diané de Diamafara (ce sont ces cousins à plaisantin à qui il peut tout dire sur le coup de la plaisanterie sans que cela ne crée aucun problème), c'est seulement par souci de facilité qu'ils cherchent à se débarrasser de leurs enfants et à se désengager ainsi de leurs charges ; une fois que ce dernier est loin d'eux.

Falilou Bâ : Quels sont les risques que peut encourir l'enfant qui est confié à des marabouts de Daaras d'autres contrées ?

Sette Sall : Si vous confiez votre enfant à un marabout qui n'a pas d'empathie à l'égard des enfants, votre enfant va souffrir le martyr et n'aura de secours de nulle part. Il peut être alors victime de malnutrition et de beaucoup d'autres maux, et, des apprentissages qu'il suit, il ne pourra rien en assimiler. Il m'est arrivé de passer une journée dans une maison, je ne citerai aucun nom, l'enfant qui est confié à cette famille est soumis à une maltraitance telle que s'il était un parent à moi, je l'aurais repris *illico*. Mais son parent qui l'a confié dans cette maison ne porte aucun regard sur l'enfant et ainsi, il ignore totalement les conditions de maltraitance qu'on fait subir à son enfant. Sans nul doute, pas mal d'enfants confiés vivent ces mêmes souffrances, mais ils ne trouvent personne à qui s'en ouvrir ; loin de leurs parents et ne trouvant pas le courage d'en parler à d'autres. À chaque fois que l'enfant à qui on fait subir de telles maltraitances grandit, il fugue s'en va de sa maison 'd'accueil'.

Falilou Bâ : Ce sont souvent ces enfants qui ont été confiés qui deviennent ces enfants Talibés qu'on (re)trouve enfants dans la rue, je présume ?

Sette Sall : Oui, oui, ce sont souvent ces enfants qui ont été confiés qui deviennent ces enfants Talibés qu'on (re)trouve enfants dans la rue.

Falilou Bâ : À l'heure actuelle, à quelles catégories de personnes a-t-on l'habitude de confier des enfants ?

Sette Sall : À l'heure actuelle, il se pratique ici à Diamafara le confiage d'enfants quittant d'autres contrées pour le village. Pour ce qui est de mon cas, il m'a été confié un enfant qui vit chez moi et qui est inscrit dans le Daara du village. Mais, j'avoue que je le préfère à mes propres fils, vu que le fait qu'un parent vous choisit pour vous confier son enfant vous prédispose à une très lourde responsabilité. Ainsi, s'il m'arrive de distribuer quelle chose à la maison et que tout le monde ne peut pas recevoir une part du gâteau, loin d'être le parent pauvre il sera plutôt le premier à être servi au détriment de mes propres enfants. En effet, j'essaie de me mettre à la place du parent qui m'a confié son enfant. Je suis sûr, qu'à sa place, je voudrais que mon fils confié soit traité de cette même manière que je m'emploie à traiter le fils du parent qui m'a confié son enfant.

Falilou Bâ : Vous disiez tantôt que les enfants qui sont confiés dans d'autres contrées souffrent le martyr et vivent dans des conditions exécrables ; à quelles catégories de personnes les enfants sont habituellement confiés aujourd'hui ?

Sette Sall : Vous demandez qui confie les enfants ?

Falilou Bâ : Non, je veux plutôt savoir à quelles catégories de personnes les parents ont-ils l'habitude de confier leurs enfants ?

Sette Sall : À quelles catégories de personnes les parents confient-ils d'ordinaire leurs enfants ?

Falilou Bâ : Oui, c'est cela même ; à quelles catégories de personnes les parents confient-ils, d'ordinaire, leurs enfants ?

Sette Sall : il ya des Serignes Daaras (marabouts des Daaras) à qui les parents confient leurs enfants ici et qui prennent ces enfants, à leur tour, et les amènent à Mbour ou dans une ville ou dans des centres urbains. Une fois en ville et loin du regard et du contrôle des parents, ils utilisent les enfants à leur compte et comme cela les arrange.

Falilou Bâ : Quelle appréciation faites-vous donc du confiage des enfants ?

Sette Sall : Le confiage des enfants n'est pas une chose facile, mais il faut reconnaître que pour la plupart du temps, il n'est pas fait dans les règles de l'art. D'autant que pour que l'enfant confié puisse jouir de cette situation et non en pâtir, il est nécessaire que la personne à qui il est confié éprouve une véritable empathie pour l'enfant et prend Dieu à témoin dans ses relations avec l'enfant.

Falilou Bâ : Pour résumé, nous voyons que vous avez de bonnes connaissances à propos des difficultés que vit l'enfant confié comme celles que vit aussi l'enfant Talibé soumis à la mendicité. Les idées sur ces questions sont claires mais depuis que vos attitudes ont évolué si positivement sur ces questions, avez-vous eu l'occasion de poser un acte dans le but d'éradiquer ces fléaux.

Sette Sall : Des actes qui militent pour éradiquer les phénomènes de confiage des enfants, des Daaras itinérant, de la mendicité des enfants Talibés, nous en avons posé, (re)posé, (rere) posé. Car dans ce village nous avons organisé tellement de réunions sur ces questions au point qu'à l'heure actuelle, il y a des parents dont les enfants étaient confiés à des marabouts de Daaras hors du village qu'ils ont allés récupérer. De retour au village, ces enfants ne mendient plus, ne sont plus confiés et ils sont là tranquillement dans les concessions de leurs parents ; le matin, ils partent à l'école et le soir ils rentrent chez-eux. Pour dire que nous avons fourni tous les efforts que nous avons au profit de notre village Diamafara ; et sur ces questions, si dans les autres villages des efforts de cette intensité avaient été fournis, je ne dirais pas que la mendicité serait totalement éradiquée dans notre zone mais tout de même elle serait drastiquement réduite. D'autant plus que si j'observe bien dans notre village de Diamafara les enfants qui sont confiés à des marabouts de Daaras hors du village et qui mendient ; s'il y en a aussi, leur nombre ne dépasse guère 2 ou au maximum 3. Alors que par le passé, il arrivait souvent de voir un marabout à qui les parents ont confié leurs enfants prendre toute la troupe en direction de Dakar pour y passer la saison sèche (qui dure 9 mois, de octobre à juin) Mais actuellement, ce phénomène est très négligeable.

Falilou Bâ : Êtes-vous prêt à (re) poser des actes pareils qui militent en faveur de la lutte contre les phénomènes du confiage des enfants, des Daaras itinérants, de la mendicité des enfants Talibés?

Sette Sall : Bien sûr que je suis encore prêt à (re) poser des actes qui militent en faveur de la lutte contre les phénomènes du confiage des enfants, des Daaras itinérants, de la mendicité des enfants Talibés. Pour preuve l'engagement que je viens tout juste de prendre au cours de la discussion de groupe que nous avons tenue avec vous tout à l'heure. Certes, les gens me demandent d'orienter l'acte sur lequel je devrais m'engager autour de l'argent ; ce qui est sûrement bon mais à mon avis le plus important est d'éveiller les gens jusqu'à ce qu'ils prennent conscience de la réalité. Dans ce sens, l'ONG Symbiose avait organisé des séances d'information et de sensibilisation au terme desquelles il a été suggéré des recommandations, de voies à

suivre pour l'intérêt des enfants. Certes, toute la population de Diamafara ne pouvait pas assister à ces séances d'information et de sensibilisation, mais il était question de prendre dans chaque village 3 représentants à charge, une fois de retour chez-eux, d'organiser des séances de démultiplication de ces réunions au niveau de toute la population. Si de telles séances de démultiplication sont organisées et suivies d'une bonne écoute et d'une bonne appropriation par les cibles, il n'y a pas de doute que les effets seront très bénéfiques. Surtout si vous avez la chance d'avoir avec soi un leader d'opinion dans le village qui est capable d'influencer les populations sur la voie dans laquelle il veut bien les mener. Ainsi, si toutes ces conditions sont réunies, le message tiré des séances de Symbiose que vous cherchez à démultiplier atteindra tout le village. C'est la raison pour laquelle, j'ai insisté pour que dans les actes sur lesquels les gens devraient s'engager, qu'il y ait aussi des actions de sensibilisation car, même si la personne est avertie, il est toujours bon de faire des rappels ; et pour ceux qui ignoraient ce serait pour eux une bonne occasion pour acquérir de nouvelles connaissances. Ainsi, le message à véhiculer sera davantage vulgarisé.

Falilou Bâ : Merci beaucoup Sette, les propos sont clairs et les connaissances que vous avez sur les phénomènes du confiage des enfants, des Daaras itinérants, de la mendicité des enfants Talibés sont riches.

Entretien individuel avec Talla Diagne de Diamafara

Falilou Bâ : À l'entame de nos propos, nous voulons vous demander la permission d'enregistrer l'interview pour pouvoir mieux le réécouter à tête reposée ?

Talla Diagne : Vous dites que, vous souhaitez.....

Falilou Bâ : Nous disions que nous souhaitons que vous nous autorisiez à enregistrer la conversation dans cette radio-ci (dictaphone) afin de mieux la réécouter, une fois de retour à la maison.

Bassembo Badji : Nous sollicitons la permission d'enregistrer la discussion au cas où, une fois de retour à l'école, nous allons analyser le contenu. Vous savez que nous devons au moins coucher notre échange sur le papier. Pour avec l'écoute seulement, il nous serait difficile de tout capter mais à l'aide de l'enregistrement en plus, nous pourrions retenir la totalité de la conversation.

Talla Diagne : Oui, nous vous donnons la permission d'enregistrer notre échange.

Falilou Bâ : Est-ce que vous nous autorisez à procéder à l'enregistrement de notre conversation ?

Talla Diagne : Oui, vous avez ma permission pour procéder à l'enregistrement de notre conversation ; Bismillah !

Falilou Bâ : Avez-vous un enfant inscrit dans le Daara du village ? et ou, avez-vous un enfant que vous avez confié à un marabout de Daara hors du village ?

Talla Diagne : Vous me demandez si j'ai un enfant qui est confié à un marabout de Daara hors du village ? et ou, j'ai un enfant qui est inscrit dans le Daara du village ?

Falilou Bâ : Oui, je demande si vous avez un enfant qui est confié à un marabout de Daara hors du village ?

Talla Diagne: J'ai confié deux de mes enfants à des marabouts hors du village. Avant l'implantation du Daara du village, l'un d'eux était déjà confié à un marabout de Daara en dehors du village.

Longue pause

Falilou Bâ : Donc, si je comprends bien, vous avez deux enfants qui sont confiés à des marabouts de Daaras hors du village et en même temps vous avez deux enfants inscrits dans le Daara du village?

Talla Diagne : C'est cela même. J'ai deux enfants qui sont confiés à des marabouts de Daaras hors du village et en même temps j'en ai deux qui sont inscrits dans le Daara du village

Arrêt de la conversation

Falilou Bâ : Donc comme vous le savez, nous souhaitons avoir une discussion avec vous sur la situation des enfants en général, sur le phénomène du confiage des enfants, de la mendicité des enfants Talibés, sur leur condition d'existence e particulier ?

Talla Diagne : Vous voulez avoir une discussion avec moi sur le phénomène de la mendicité des enfants Talibés, sur leur condition d'existence ...

Falilou Bâ : En clair, nous voulions que la discussion porte sur ces questions-là ; sur les enfants mendiants, sur les enfants Talibés des Daaras, sur les enfants confiés à des marabouts de Daaras dans d'autres contrées ? Étant entendu que toutes ces questions sont liées, car ce sont souvent les enfants confiés à des marabouts de Daaras itinérants qui se retrouvent enfants Talibés qui mendient dans les rues.

Talla Diagne : Vous voulez savoir la différence entre les enfants confiés à des marabouts de Daaras d'autres contrées et les enfants Talibés inscrits dans le Daara du village, ici à Diamafara ?

Falilou Bâ : Je ne cherche pas spécialement à connaître la différence entre les enfants confiés à des marabouts de Daaras d'autres contrées et les enfants Talibés inscrits dans le Daara du village, mais plutôt, les idées que vous avez sur chacun d'eux. D'ailleurs, est-ce que vous avez eu à participer à des séances d'information, de sensibilisation, de formation portant sur les enfants Talibés des Daaras, sur la

mendicité, sur le droit des enfants? Avez-vous eu à participer à des séances d'information, de sensibilisation, de formation portant sur ces questions-là ?

Talla Diagne : En ce qui me concerne, c'est seulement ces temps-ci, *rek*, que je ne suis plus aussi actif dans cela, mais j'étais toujours le premier à prendre une part active à ces séances d'information, de sensibilisation, de formation portant sur les enfants Talibés des Daaras, sur la mendicité, sur le droit des enfants. La preuve, voyez cette école arabe ; avant que je ne décide d'y apporter des réformes, c'est un seul maître arabe qui avait la charge de plus de 160 élèves. Et, pour chaque année il se contentait seulement d'enseigner le même contenu pédagogique aux apprenants. Lorsque j'ai estimé que cette situation ne pouvait plus perdurer, j'ai fait savoir aux populations de Diamafara que, si nous nous inspirons d'un autre village, il est certain que l'école arabe du village allait connaître des améliorations. Face à leur réticence, j'ai argumenté en prenant exemple sur le village de Dagaballa qui a implanté une école arabe bien après la nôtre de Diamafara et pourtant leurs enfants ont une maîtrise parfaite de l'arabe contrairement aux enfants de notre village avec qui nous ne parvenons pas toujours à avoir satisfaction. Alors, j'ai exhorté les populations du village à ce que nous prenions langue avec le marabout de Dagaballa pour qu'il nous aide à mettre sur pied une école arabe de qualité. Par rapport à cette proposition, certains villageois étaient entièrement d'accord et d'autres, en revanche, étaient foncièrement contre. Lorsque je m'en suis ouvert au marabout de Dagaballa, il m'a dit qu'il fallait seulement écrire officiellement pour exprimer le besoin d'une école arabe et, si je le justifiais par la présentation d'une liste de 30 élèves potentiels seulement, il nous enverrait un maître arabe. Par la grâce d'Allah, sur un laps de temps très court, la liste que nous avons ouverte a facilement enregistré 42 apprenants potentiels ; Ainsi, lorsque j'ai rencontré le marabout de Dagaballa au Gamou de Taiba Niassene et que je lui fis part du résultat de 42 apprenants déjà enrôlés, il me promit que dans les 15 jours qui suivront il enverra un maître arabe chez-nous à Diamafara. Á son tour, le marabout de Dagaballa tint aussi ses promesses et le jour indiqué, il nous enverra un maître arabe. Et en plus de l'envoi du maître arabe, il nous accompagna aussi et nous teta dans le processus d'implantation d'une école arabe de qualité dans notre village. Il se chargea aussi d'assurer le contrôle qualité de l'école

arabe en envoyant régulièrement un expert chargé du suivi et en cas de dysfonctionnement pédagogique, il le répare directement en parlant avec le maître arabe lui-même. Nous avons continué sur ce schéma pendant 2 à 3 années jusqu'à ce que j'écrivis encore au marabout de Dagaballa pour solliciter auprès de lui l'ouverture d'une deuxième classe ; requête à laquelle il donna une suite favorable. Et jusqu'à présent, l'école arabe de Diamafara compte deux classes fonctionnelles.

Falilou Bâ : est-ce que vous avez eu à participer à des séances d'information, de sensibilisation, de formation sur les questions portant sur les phénomènes du confiage des enfants, des Daaras itinérants, de la mendicité des enfants Talibés et autres questions de ce genre ?

Talla Diagne: Des séances de formations portant sur les questions portant sur les phénomènes du confiage des enfants, des Daaras itinérants, de la mendicité des enfants Talibés et autres questions de ce genre, vous avez dit ?

Falilou Bâ : C'est cela ; des séances d'information, de sensibilisation, de formation sur les questions portant sur l'enfance en général, sur les enfants Talibés et autres questions de ce genre ?

Talla Diagne: Certainement que j'ai participé à des séances d'information, de sensibilisation, de formation portant sur les phénomènes du confiage des enfants, des Daaras itinérants, de la mendicité des enfants Talibés et autres questions de ce genre. Mais surtout, j'ai eu à vivre une expérience pour chacune de ces questions. J'ai un enfant que j'avais confié à un marabout de Daara à Kaolack, mais je dois dire que la préoccupation principale qui animait son marabout était la somme d'argent qu'il lui exigeait de lui rapporter comme versement journalier. C'est dans cette pratique de mendicité abusive que le marabout a confinée mon enfant-là que je lui avais confié pour qu'il lui prodigue des connaissances coraniques. Finalement, mon enfant-là ne faisait que mendier comme un fou sans jamais apprendre le Coran. Résultat des courses, après 10 ans dans le Daara, il n'a acquis aucune connaissance coranique et même pire, il a fini par détester les études après même que je l'ai retiré de ce Daara de Kaolack où il était confié. Et même quand je l'ai inscrit dans le Daara du village

(de Diamafara), il trouvait toujours le moyen d'abandonner. Mais par la grâce de Dieu, mes enfants que j'ai inscrits ici dans le Daara du village (de Diamafara) ; *Machallah*, ils connaissent une scolarité réussie. Mon enfant dont je vous disais que lorsque je le confiai à un marabout de Daara en dehors du village, Diamafara ne comptait pas de Daaras, c'était à son oncle maternel qui est marabout de Daara que je l'ai confié ; raison pour laquelle j'ai jugé nécessaire de le laisser là-bas avec lui.

Bassembo Badji : Pour tout ce vécu que vous avez eu sur les phénomènes du confiage des enfants, des Daaras itinérants, de la mendicité des enfants Talibés et autres questions de ce genre, avez-vous l'occasion de participer à des séances d'information, de sensibilisation et de formation sur l'enfance en général et qui ont permis de partager toute cette expérience fort instructive ?

Talla Diagne : Pour ce qui est de ces séances d'information, de sensibilisation, de formation portant sur les phénomènes du confiage des enfants, des Daaras itinérants, de la mendicité des enfants Talibés et autres questions de ce genre dont vous faite allusion, nous en avons connu dans le village avec les rencontres qui ont été organisées là-bas derrière la grand Mosquée. Le prétexte était d'indiquer à la population les bonnes pratiques à suivre et les mauvaises à bannir ; d'autant qu'un bonne partie de cette de cette population ignorait ces bonnes pratiques. Des années plus tard, les populations de Diamafara ont fini par se rendre compte que les recommandations qui leur étaient suggérées à propos des phénomènes du confiage des enfants, des Daaras itinérants, de la mendicité des enfants Talibés et autres questions de ce genre, étaient celles qui étaient salutaires pour elles et qu'elles se devaient de les suivre.

Falilou Bâ : Quelles sont ces organisations qui ont initié ces séances d'information, de sensibilisation, de formation portant sur les phénomènes du confiage des enfants, des Daaras itinérants, de la mendicité des enfants Talibés et autres questions de ce genre, ici à Diamafara ?

Talla Diagne : Vous savez qu'en ce qui me concerne, je ne sais pas identifier les organismes qui s'activent dans l'organisation de séances d'information, de sensibilisation, de formation portant les phénomènes du confiage des enfants, des Daaras itinérants, de la mendicité des enfants Talibés et autres questions de ce genre. Mais je peux dire que c'est celui-là (il désigne Dramé qui est le chef de projet de la protection de l'enfance à l'ONG Symbiose) qui organise ces manifestations.

Falilou Bâ : L'organisation qui a initié des séances d'information, de sensibilisation, de formation portant sur les phénomènes du confiage des enfants, des Daaras itinérants, de la mendicité des enfants Talibés et autres questions de ce genre, ici à Diamafara est donc l'ONG Symbiose ?

Talla Diagne : Oui, certainement ! L'organisation qui a initié des séances d'information, de sensibilisation, de formation portant sur les phénomènes du confiage des enfants, des Daaras itinérants, de la mendicité des enfants Talibés et autres questions de ce genre, ici à Diamafara, est bel et bien l'ONG Symbiose.

Falilou Bâ : Sur quelles thématiques ; autour de quels sujets l'ONG Symbiose avait-elle principalement axé ces séances d'information, de sensibilisation, de formation pour la population de Diamafara ?

Talla Diagne : Les sujets sur lesquels l'ONG Symbiose axait ces séances d'information, de sensibilisation, de formation, tournaient autour de la gageure à avoir dans le village un Daara fonctionnel et de continuer à confier ses enfants à des marabouts de Daaras hors du village, sur les souffrances et les sévices qu'on fait endurer à ces enfants du village confiés à des marabouts en dehors du village ainsi qu'à l'état désastreux de leur hygiène corporelle et vestimentaire. Á la question de savoir par quels voies et moyens passer pour éradiquer ces fléaux, la réponse est de faire vivre le Daara en l'érigeant en Daara de qualité puis à inciter les parents qui avaient confié leurs enfants à des marabouts de Daaras hors du village d'aller les retirer pour les inscrire dans celui du village. Á ce propos, il faut reconnaître que certains parents ont suivi ce conseil et obtenu, à cet effet, des résultats à la mesure de leur espérance. En effet, parmi les enfants confiés qui sont rapatriés ici à Diamafara et

inscrits dans le Daara du village, certains ont passé avec succès l'examen de maîtrise du Coran tandis que d'autres sont à des niveaux très avancés dans la maîtrise du Coran. Ce sont là des résultats importants qui étaient difficiles à atteindre avec ces enfants lorsqu'ils étaient en confiage, car un enfant Talibé qui mendie rencontre beaucoup de difficultés pour avancer dans la maîtrise du Coran, je ne vous parle pas d'arriver à la maîtrise parfaite du Coran. Nous avons eu des cas d'enfants confiés qui ont passé plus de dix ans dans les Daaras hors du village sans pour autant jamais parvenir à avancer dans la maîtrise du Coran, encore moins arriver à la maîtrise parfaite du Coran. Par la grâce de Dieu, aujourd'hui nos enfants qui sont dans le Daara du village arrivent à la maîtrise parfaite du Coran après cinq années ou six années d'apprentissage seulement. Pour ces prouesses, nous devons rendre grâce à Dieu et nous Lui en sommes éternellement reconnaissants d'autant plus que les débuts du Daara du village étaient difficiles, mais tout le monde reconnaît aujourd'hui ses performances au point que tout parent de Diamafara cherche à y inscrire son enfant ; d'où une vraie avancée à reconnaître, modestie mise à part. Actuellement, nous en somme arrivés au point que face au *rush*, le marabout du Daara attire l'attention des populations que le Daara a dépassé ses limites d'accueil et il prend, sur lui, la responsabilité d'arrêter les inscriptions. Mais malgré cela, les parents continuent toujours à amener leurs enfants pour solliciter des places. Tous les deux Daaras du village sont actuellement pleins à craquer. (Quan Talla Diagne parle de Daara, il fait allusion aux écoles arabes).

Falilou Bâ : D'après les séances d'information, de sensibilisation, de formation auxquelles vous avez eu l'occasion de participer, quels sont selon vous les droits de l'enfant ?

Talla Diagne : Pour ce que j'en connais des droits des enfants, quand le parent a son enfant et qu'il en a les moyens, il doit l'inscrire dans le Daara du village et se donner comme obligation première celle de s'acquitter du paiement des droits de scolarité exigés car cet engagement qu'il se donne qu'il pourra faire face aux frais de scolarité. Le parent se doit aussi de prendre soin de son enfant, pour ce qui est de son habillement et pour ce qui est de sa santé et aussi pour ce qui est de son instruction. Á ce propos si on lui demande de lui payer un cahier, il se doit de s'exécuter tout comme si on lui demande de lui payer un livre de Coran. Ce sont là des actions à travers lesquelles le parent s'aide lui-même et aide du coup l'enseignant, le maître arabe ou le marabout. En plus de cela, le parent se doit aussi d'inciter son enfant à l'apprentissage et le laisser sous la responsabilité entière de l'enseignant, le maître arabe ou le marabout car si le parent passe son temps à ne porter qu'un regard soupçonneux sur ce dernier il n'y a pas de doute qu'il ne verra de lui que des agissements négatifs qu'il aurait envers son enfant. En confiant son enfant au marabout du Daara du village, le parent doit faire comme s'il l'avait confié à un marabout de Daara hors du village sur qui il n'aurait aucune information et aucune nouvelle. Alors, si l'enfant se trouve dans le Daara du village où le parent dispose de toutes les informations le concernant, la meilleure manière qu'il peut faire pour rendre la tâche facile au marabout est d'accepter que l'enfant doit être éduqué partout où il se trouve, sans quoi, lui inculquer des connaissances serait tâche impossible. Sous ce rapport le parent devrait laisser le marabout éduquer l'enfant et non venir s'interposer lorsqu'après chaque correction subie l'enfant vient se plaindre du marabout auprès de lui. Il est certain que le parent qui agit de la sorte n'aura pas, à propos de l'instruction de son enfant, les résultats escomptés.

Falilou Bâ : Si je reviens pour vous demander ; comment vous-voyez la mendicité des enfants Talibés ?

Talla Diagne : Pour ce que nous savons de la mendicité des enfants Talibés et sur cela, tout le monde est unanime pour dire qu'elle est trop dure, si vous avez confié votre enfant à un marabout de Daara hors du village qui le soumet à la mendicité. Ce que je vous dis là, je le dis en toute connaissance de cause parce que j'ai des parents qui sont des marabouts de Daaras implantés dans les villes, je reconnais que l'enseignement coranique dans les Daaras en ville relève plutôt du commerce. La raison est que vous regroupez des enfants que vous amenez loin de leurs parents que vous soumettez à une vie de Talibés, ils s'adonnent ainsi à la mendicité et vous rapportent chaque jour des sommes d'argent. De ce qu'ils apportent à ces marabouts dont certains habitent le village, certains parmi ces marabouts en utilisent une partie pour construire ici à Diamafara des maisons tandis que pour d'autres de ces marabouts qui résident en ville, ce versement journalier qu'ils exigent des enfants Talibés constitue pour eux leurs moyens de survie là-bas. Seulement, si le marabout exige à l'enfant Talibé des montants fixes à rapporter par jour par le biais de la mendicité, s'il ne parvient pas à les mobiliser il n'a aucune autre alternative. Cela va finir par poser à l'enfant Talibé de sérieux problèmes. Certes, j'ai en ce qui me concerne, des enfants que j'avais confiés au marabout du Daara de Médina Baye (Kaolack) et qui ont appris le Coran jusqu'à arriver à la maîtrise complète du Livre Saint, mais je dois avouer que je m'acquittais chaque mois du paiement des frais de leur scolarité. C'est justement de l'acquittement du paiement des frais de scolarité que beaucoup de parents qui confient leurs enfants à des marabouts de Daaras d'autres contrées se refusent d'assumer. Or, si le parent confie son enfant à un marabout de Daara sans l'accompagner par aucune aide ou aucun appui en le laissant seulement à la charge de ce dernier, il ne fait aucun doute que le marabout finira par soumettre l'enfant au travail (exploitation économique). C'est impératif.

Falilou Bâ : Selon vous, qu'est ce que la loi dit à propos du travail (de l'exploitation économique) des enfants ; à propos de la mendicité des enfants, quelle lecture du droit vous en faites ?

Talla Diagne : Réduire un enfant au travail (exploitation économique) aux yeux de la loi est répréhensible ; tout comme le soumettre à la mendicité aussi est répréhensible d'autant plus que l'enfant ne vous a pas été confié pour cette fin. Toutefois, si le parent qui vous a confié son enfant ne vous témoigne d'aucune aide ou d'aucun appui... Regardez un parent qui a confié son enfant à un marabout de Daara peut cultiver pendant toute la saison des récoltes sans penser donner un sac de mil en aide au marabout qui prodigue du savoir coranique à son enfant tout comme il ne pense pas lui donner une somme d'argent en guise d'appui ; sous le simple prétexte que le marabout est son parent proche. Est-ce le fait que le marabout soit son parent proche suffit pour prendre en charge l'enfant Talibé, surtout s'il a un nombre important d'enfants Talibés à sa charge. C'est souvent de telles situations qui contraignent le marabout de Daaras à soumettre les enfants Talibés à la mendicité ; parfois même contre leur volonté. Mais il se trouve que si le marabout veut prendre en charge tout ce beau monde qui est sous sa responsabilité, il n'a d'autre choix que d'enfreindre la loi ; la seule alternative qui s'offre à lui est alors d'enfreindre la loi bien que certains d'entre eux savent pertinemment que c'est une pratique bannie par loi et ils savent pertinemment aussi c'est une pratique qui porte un grave préjudice à l'enfant. Mais encore une fois, ce sont les situations décrites plus haut concernant la démission des parents d'une part et la nécessité de prendre en charge les enfants Talibés sous sa responsabilité d'autre part qui obligent les marabouts à faire mendier ou à soumettre au travail les enfants Talibés qui leur sont confiés.

Falilou Bâ : Quels effets, le fait de soumettre l'enfant à la mendicité en le poussant à traîner dans la rue par ci par là à la recherche de l'aumône, peut-il causer à l'enfant Talibé lui-même ?

Talla Diagne : Vous parlez des effets que le fait de soumettre l'enfant à la mendicité en le poussant à traîner dans la rue par ci par là à la recherche de l'aumône peuvent causer à l'enfant Talibé lui-même ?

Falilou Bâ : C'est cela même ; quels sont les effets que peut causer à l'enfant Talibé le fait d'être soumis à la mendicité en le poussant ainsi à traîner dans la rue par ci par là à la recherche de l'aumône ?

Talla Diagne : Les torts que peut causer le fait de soumettre l'enfant à la mendicité en le poussant à traîner dans la rue par ci par là à la recherche de l'aumône sont nombreux, très nombreux même. La preuve, j'ai un neveu qu'on avait confié à un marabout de Daara itinérant où il était soumis à la mendicité mais, en fin de compte, il a fini par fuguer et disparaître dans la grande ville de Dakar. Après beaucoup d'efforts déployés par sa mère et ma sœur il a été (re)trouvé. Mais quand ma sœur lui a présenté à sa mère, il était étonné et n'a pu s'empêcher de lui demander s'il avait deux mamans car après sa fugue du Daara où il était confié, la dame qui l'a récupéré a tellement pris soin de lui qu'elle est devenue la seule maman qu'elle connaît. D'autant plus que cette dernière, après l'avoir accueilli, lui a trouvé un commerce au marché où il travaille. Tout cela a fait que lorsque ses parents l'on retrouvé, il s'est posé la question de savoir s'il aurait deux mamans car il ne reconnaissait pour mère que celle qui avait bien pris soin de lui. C'est là une manifestation des conséquences néfastes des Daaras itinérants. Et pire, aujourd'hui que le garçon est parti à l'étranger, il envoie de l'argent seulement à sa mère adoptive au détriment de ses parents biologiques ; il y a là une vraie distorsion des liens familiaux.

Falilou Bâ : Quels autres dangers, à part la fugue, court l'enfant Talibé que son marabout soumet à la mendicité en le laissant traîner dans la rue par ci et par là à la recherche de l'aumône ?

Talla Diagne : les souffrances que vivent les enfants Talibés que leur marabout soumet à la mendicité en le laissant traîner dans la rue par ci et par là à la recherche de l'aumône sont très nombreuses. En effet hormis, celles que leur font vivre les marabouts, il faut aussi dénombrer les souffrances que leur font endurer leurs pairs dans la rue. En second lieu, il y a le fait que ces enfants Talibés ne savent pas où dormir la nuit, il lui arrive par moments de dormir entre des briques rangées dans la rue, par autres moments ils passent la nuit dans une maison en construction ; en un mot il peut dormir là où bon lui semble, ce qui est tout de même dur pour un enfant. En outre, cet enfant Talibé que son marabout soumet à la mendicité en le laissant traîner dans la rue par ci et par là à la recherche de l'aumône ne se lave pas du tout et personne ne prend soin de sa santé car tant qu'il peut marcher à la recherche de

l'aumône et tant qu'il peut suivre se pairs, le marabout ne se soucie nullement s'il est en bonne santé ou non. Or, quelque soit son état de santé, l'enfant Talibé n'a pas intérêt à trainer le pied sous peine d'être taxé de tricheur, de partisan du moindre effort et, à cet effet, il sera sévèrement corrigé.

Falilou Bâ : Mais, qu'est-ce qui peut bien pousser les parents, comme vous avez eu à le faire, à confier leurs enfants à des marabouts de Daaras d'autres contrées ?

Talla Diagne : Avant que les parents de Diamafara n'aient les possibilités qui leur sont offertes aujourd'hui d'avoir un Daara dans le village, qu'ils ne soient conscients que le bon procédé est de maintenir les enfants dans le Daara du village auprès d'eux, ils ne leur venaient pas à l'esprit de les inscrire dans des Daaras où ils devaient s'acquitter du paiement de frais de scolarité. Ils se contentaient alors seulement à voir un de leurs parents marabouts de Daara pour lui confier leur enfant.

Falilou Bâ : Quels sont les objectifs que les parents poursuivaient lorsqu'ils confiaient leurs enfants à des marabouts de Daaras souvent implantés en dehors du village? Que recherchait le parent sur cet enfant qu'il avait ainsi confié ?

Talla Diagne : Ce que le parent cherchait dans le fait de confier ses enfants à des marabouts de Daaras hors du village, est que ces derniers leur inculquent une bonne éducation, prennent bien soin d'eux et leur prodiguent un enseignement coranique. La preuve, il y a jusqu'à présent cette conception populaire qui subsiste chez les parents et qui veut, que si vous avez un enfant qui est tordu, de l'amener dans un Daara hors du village afin qu'il soit redressé avant qu'il ne soit trop tard. Autrement dit, il y a toujours certains qui continuent de reconnaître au Daara sa réputation de cadre d'éducation pour les enfants. Présentement, il ya des parents qui parviennent à faire le distinguo entre les Daars hors du village où ils confiaient leurs enfants dans le passé et les Daaras qui sont implantés aujourd'hui dans le village où ils inscrivent maintenant leurs enfants. Car pour ceux qui confiaient leurs enfants dans des Daaras hors du village, les raisons pouvaient être soit par manque de moyens (et cette raison était très courante), soit par incapacité de prendre en charge sa famille qui faisait que dès que les enfants commençaient à grandir, ils faisaient vite de les confier.

Falilou Bâ : vous qui aviez une fois eu à confier vos enfants à des marabouts de Daara en dehors du village, qu'est ce qui vous a enfin décidé aujourd'hui à ne plus confier vos enfants à des marabouts de Daaras hors du village ; à ne plus donner vos enfants pour qu'ils se retrouvent en fin de compte soumis à la mendicité ; à retenir actuellement vos enfants dans les Daaras du village ?

Talla Diagne : Les raisons qui nous ont décidé à ne plus confier nos enfants à des marabouts de Daaras hors du village sont liées aux changements qui sont intervenus après les séances d'information, de sensibilisation et d'information sur les phénomènes de confiage des enfants, de Daaras itinérants, de mendicité des enfants Talibés. En ce qui me concerne, j'ai pas mal d'enfants que j'ai confiés dans des Daaras en dehors du village mais je dois dire que ce ne sont pas pour des Daaras implantés dans les villages mais plutôt dans des Daaras implantés en ville. J'ai deux frères qui ont fait leurs humanités coraniques à Médina Baye ; l'un d'eux est arrivé à la maîtrise complète du Coran, de même que mon propre enfant qui a aussi son éducation coranique à Médina Baye et qui a lui aussi atteint la maîtrise du saint Coran. Pour autant aucun d'entre eux n'a eu à être soumis à la pratique de la mendicité par le marabout à qui ils ont été confiés. Toutefois nous parents, nous nous acquittions du paiement d'un montant annuel des frais de scolarité qui était exigé par le Daara en question. C'est dans ce régime éducatif qu'ils ont évolué jusqu'à parvenir aujourd'hui par la grâce de Dieu, à la maîtrise parfaite du Saint Coran. Mon fils est aujourd'hui en Chine mais il a eu à apprendre le Coran jusqu'à parvenir à sa maîtrise complète. En guise de comparaison, j'ai passé moi-même énormément de temps dans les Daaras sans rien savoir du Coran alors que ces enfants dont je vous ai parlé ont arrivé à la maîtrise du Coran après un temps très court passé dans ces Daaras-là à Médina Baye. Chose plus surprenante, il y a le fils de mon frère qui, en moins de 2 ans seulement, a été inscrit au Daara et, dans ce laps de temps, a réussi à maîtriser et à mémoriser tout le Livre Saint.

Falilou Bâ : Quelles sont les raisons qui ont concouru, sinon à éradiquer tout au moins à réduire de manière drastique, ici à Diamafara, le phénomène du confiage des enfants à des marabouts de Daaras hors du village ? Quelles peuvent bien en être les causes ?

Talla Diagne : Les raisons qui ont amené les populations de Diamafara à ne plus confier leurs enfants à des marabouts de Daaras hors du village, ce sont les séances d'information, de sensibilisation et de formation qui sont menées par ces gens-là sur ces questions (il désigne Dramé qui est le chef de projet de la protection de l'enfance à l'ONG Symbiose). Mais bien avant même les interventions de ces derniers, c'est le vieux-là (il désigne la maison des Matar Cissé dont le père a porté le projet d'installation du Daara (actuel) de Diamafara, qui nous avait fait la remarque comme quoi à chaque récital de Coran dans les cérémonies du village, on ne dénombre parmi les maîtrisards du Livre Saint que des personnes aux cheveux blancs (vieux) et aucun enfant. Or, dit-il, il a entendu que le marabout Abdou Wilane réussit à mener des tous petits enfants à la maîtrise du Coran. Le marabout Abdou Wilane, lui-même, était invité à assister à l'occasion des examens de maîtrise du Coran. Toujours selon, il nous fit observer que, de loin, Diamafara a été le premier à connaître des expériences de Daaras que le village de Dagaballa mais pourtant leurs enfants sont arrivés à des niveaux de maîtrise du Coran que nos enfants ne peuvent atteindre. Tout cela grâce à la démarche de ses habitants qui ont sollicité et obtenu un accompagnement du marabout Abdou Wilane en termes de construction et de suivi d'un Daara dans leur village. Il en est de même pour ce qui du village de Ngouye aussi. C'est sous ce rapport que le vieux a fait part au marabout Abdou Wilane de son vœu qu'il l'aide à ériger à Diamafara un Daara pareil à ceux des villages sus cités.

Falilou Bâ : Donc si je comprends bien, à propos des raisons qui ont concouru, sinon à éradiquer tout au moins à réduire de manière drastique ici à Diamafara, le phénomène du confiage des enfants à des marabouts de Daaras hors du village ; le marabout Abdoul Wilane a apporté sa contribution tout comme les séances d'information, de sensibilisation et de formation menées par ces gens-là sur ces questions (je désigne à mon tour Dramé, le chef de projet de la protection de l'enfance à l'ONG Symbiose).

Talla Diagne : Oui c'est cela ; le marabout Abdou est venu jusqu'ici à Diamafara avoir une discussion avec les populations avant l'ouverture du Daara pour laquelle il devait nous accompagner. Á cette occasion, il a dit à toute la population de Diamafara ses attentes et ses interdits. En clair il a indiqué son cahier de charge pour les maîtres arabes ou marabouts qu'il enverrait au village tout comme il n'a pas aussi manqué d'indiquer son cahier de charge pour les parents des enfants apprenants : à prendre ou à laisser. Lorsque tout le monde s'est accordé sur les principes établis, chacun des partis a signé un acte d'engagement pour leur respect mutuel strict, et, dès lors les uns et les autres cheminent sur les voies de ce règlement intérieur. Après cela, sont venus ces gens-là (il désigne de nouveau Dramé, le chef de projet de la protection de l'enfance à l'ONG Symbiose) qui ont mené des séances d'information, de sensibilisation et de formation pour attirer notre attention sur les annonces quotidiennes qui passent dans les radios et concernent des enfants ramassés dans la rue. Á cet effet, ils nous ont fortement recommandé de tout faire pour essayer de maintenir nos enfants dans les Daaras du village au lieu de les confier à des marabouts de Daara hors du village comme nous avons l'habitude de le faire par le passé. Heureusement que les populations de Diamafara se sont appropriées leurs suggestions et leurs recommandations, et, résultats des courses aujourd'hui, de petits enfants Talibés inscrits dans les Daaras du village sont devenus actuellement de vrais érudits. Tout cela pour dire que les séances d'information, de sensibilisation et de formation menées par Symbiose sur le confiage des enfants ont produit des miracles, ici à Diamafara.

Falilou Bâ : En dehors des séances d'information, de sensibilisation et de formation menées, l'ONG a-t-elle eu à poser des actes concrets en faveur de la lutte contre le confiage des enfants de Diamafara à des marabouts de Daaras en dehors du village ?

Talla Diagne : D'autres actions qui ont été menées, vous dites ? En ce qui nous concerne, c'est le marabout Abdou Wilane qui est à l'initiative de beaucoup d'actions concrètes. Pour exemple, je vais vous raconter ce qui a été à l'origine de ces deux Daaras que nous avons dans le village. Lorsqu'il a été implanté le deuxième Daara, c'est le marabout qui tenait le premier Daara qui tenait aussi le Daara nouvellement implanté sous les ordres du marabout Abdou Wilane. Mais après inspection de ses experts, le rapport a indiqué que le modèle pédagogique souffrait de manquements graves et qu'il était impératif que le marabout qui tient le Daara apporte des changements radicaux à sa méthode d'enseignement. De son refus et des incompréhensions qui y sont découlées, le marabout Abdou Wilane a fini par se ranger du côté de son expert El Hadji Layenne et de prendre la résolution d'envoyer pour le second Daara un marabout de son propre chef en ne manquant pas de dire aux populations que si elles voudraient continuer avec le premier marabout, ce serait sans lui et à leur charge.

Falilou Bâ : Mais est-ce que vous n'avez pas reçu aussi d'autres d'autres aides et appuis venant de Symbiose ou d'autres organismes qui vous ont facilité le fait de maintenir davantage les enfants dans les Daaras du village au lieu de les confier à des marabouts de Daaras hors du village?

Talla Diagne : Vous dites ?

Falilou Bâ : N'y a-t-il pas aussi d'autres aides et appuis que vous avez reçus de la part de Symbiose qui ont concouru à vous faciliter le fait de maintenir davantage les enfants dans les Daaras du village au lieu de les confier à des marabouts de Daaras hors du village?

Talla Diagne : Bien sûr que nous avons reçu de Symbiose des aides et appuis qui nous ont facilité le fait de maintenir davantage les enfants dans les Daaras du village au lieu de les confier à des marabouts de Daaras hors du village. Pour preuve, un de

mes enfants a reçu cette année-ci un matelas ; ce qui est d'une grande aide car l'enfant l'a amené à la maison et il dort dessus. En plus de cela, l'ONG octroie aux enfants des savons et autres qui leur sont d'un grand secours.

Falilou Bâ : Vous voulez dire que l'ONG Symbiose donne aux enfants des aides et appuis qui soulagent aussi les parents, car constitués de biens qui sont à la charge des parents ?

Talla Diagne : Bien sûr que les types de biens que l'ONG Symbiose met à la disposition des enfants soulagent les parents de certaines de leurs charges car c'est moi-même qui devrais normalement payer ce matelas-là à mon fils ; il s'agit alors d'une dépense qui m'a été déchargée. Ce qui est sûr est que celui qui vous a mis dans les conditions pour faire face aux difficultés de la prise en charge de votre propre enfant, pour qui sait la difficulté de la prise en charge du coût de l'instruction d'un enfant !!! Encore une fois, celui qui met en place des conditions qui permettent à ce que votre enfant se réveille chaque jour au domicile familial, aux côtés de ses parents ; à prendre le petit déjeuner avec eux ; à aller au Daara apprendre le Coran et à rentrer chez soi chaque jour ; à lui assurer une prise en charge à tel point que l'enfant arrive même à supplanter le parent que vous êtes en termes de connaissances coraniques et que ce dernier en soit conscient. Une aide et un appui de cette nature en faveur d'un enfant et d'un parent ne sauraient être plus bénéfiques à ses destinataires.

Falilou Bâ : Dès lors que vous avez acquis autant de connaissances claires sur les phénomènes du confiage des enfants, des Daaras itinérants, de la mendicité des enfants Talibés ; au moment même où vous avez développé des idées plutôt progressistes comme quoi il est beaucoup plus bénéfique pour l'enfant de le maintenir dans le village auprès de ses parents qu'au lieu de les confier à des marabouts de Daaras hors du village ; qu'il est plus judicieux d'inscrire les enfants dans le Daara du village au lieu de les donner à des marabouts qui les soumettront à la mendicité, avez-vous eu l'occasion de poser des actes concrets pour éradiquer la mendicité des enfants Talibés, ou bien le phénomène du confiage des enfants dans le village ? Avez-vous entrepris des actions dans ce sens ?

Talla Diagne : Des phénomènes de confiage des enfants, de Daaras itinérants, de mendicité des enfants Talibés, je peux dire que cela peut bel et bien prendre fin, ici, à Daiamafara, je dois même plutôt dire que de tels phénomènes ont complètement disparu, ici, à Diamafara.

Falilou Bâ : Mais, je dis pour ce qui vous concerne personnellement, avez-vous eu à poser des actes concrets en faveur de la lutte contre les phénomènes de confiage des enfants, des Daaras itinérants, de mendicité des enfants Talibés comme :

- Organiser des séances d'information et de sensibilisation pour mieux éveiller les populations de Diamafara par rapport aux phénomènes de confiage des enfants, des Daaras itinérants, de mendicité des enfants Talibés, ou bien ;
- Accorder des aides ou des appuis destinés aux Daaras ou aux Talibés ou bien ;
- Dénoncer quelqu'un qui est en train d'enfreindre les droits d'un enfant.

Avez-vous eu l'occasion de poser des actes de ces natures ?

Talla Diagne : Non, j'avoue que je n'ai pas eu encore eu l'occasion de poser des actes en faveur de la lutte contre les phénomènes de confiage des enfants, des Daaras itinérants, de mendicité des enfants Talibés. Mais pour trouver celui qui dans le village ne manque aucune occasion dans les places publiques, dans les grandes places où il est abordé les phénomènes du confiage des enfants, des Daaras itinérants, de la mendicité des enfants Talibés d'apporter son avis, sa position, ses idées sur les fléaux que cela constitue et que cela génère ; vous avez votre homme devant vous et tout le monde me le reconnaît.

Falilou Bâ : Mais est-ce que vous avez la détermination d'initier des actions réfléchies et coordonnées en faveur de la lutte contre les phénomènes de confiage des enfants, des Daaras itinérants, de la mendicité des enfants Talibés ?

Talla Diagne : Est-ce que j'ai la détermination et la volonté de... ?

Falilou Bâ : Est-ce que vous avez la détermination et la volonté d'initier des actions réfléchies et coordonnées en faveur de la lutte contre les phénomènes de confiage des enfants, des Daaras itinérants, de la mendicité des enfants Talibés, si vous en avez l'opportunité ?

Talla Diagne : Ce dont je suis sûr est que j'ai la détermination, si l'enfant Talibé agit en mal tout, comme lorsque des différends surgissent entre les parents des enfants Talibés et leur marabout, je n'hésite pas à déployer toutes les forces en mon pouvoir pour y apporter une solution.

Falilou Bâ : Au regard des connaissances très claires et très poussées que vous avez sur les phénomènes de confiage des enfants, des Daaras itinérants, de mendicité des enfants Talibés, pouvez-vous prendre, ici, l'engagement d'organiser à l'intention de soit de 10 ou même de 5 parents, une séance d'information et de sensibilisation sur la question d'ici les 2 à 3 mois à venir, afin que si nous revenions ici à cette période, que vous puissiez nous certifier avoir réalisé l'engagement que vous aviez pris devant nous.

Talla Diagne : Je pense que pour ce qui est d'organiser des séances d'information et de sensibilisation, il y a des gens ici qui sont plus expérimentés en la matière car pour chaque chose, il faut la confier à celui qui s'y excelle. Je vous conseillerai pour cela de vous rapprocher de personnes comme El hadji Cissé dont toutes les activités tournent de l'information et de la sensibilisation et, qui puisé, ne rechignent à la tâche. Ils sont toujours à la recherche d'idées bénéfiques pour les populations qu'ils démultiplient et partagent avec les gens ; ici même au niveau de la grande place du village où ils invitent tout le monde. Nous ne saurions vous dire combien de réunions de partage ils organisent car ils ne sont pas paresseux. El hadji Cissé et Sette Sall, son acolyte, ici présent ; ils ne sont pas du tout paresseux en matière de conscientisation de la population et ils le font si bien.

Falilou Bâ : C'est bon.....

Talla Diagne : Ils ne sont pas paresseux, ils sensibilisent les gens

Falilou Bâ : Je vous remercie vivement monsieur. Les propos sont clairs et sont très instructifs. Nous en sommes très réjouis.

Talla Diagne : Aujourd'hui, pour chaque ordre d'enseignement il est défini un cursus de réussite, si vous avez la chance d'avoir un guide qui vous place sur la voie, alors vous disposez d'un escalier pour gravir les marches. Si l'enfant s'investit à fond sur son enseignement coranique sans paresse, il y a une grande école arabe à Kaffrine reconnue par le gouvernement sénégalais et qui délivre des diplômes comme le Bac. Voilà des opportunités qui sont actuellement offertes. Quiconque passe par nos Daaras peuvent arriver à la maîtrise du Coran et toute personne qui dispose de ses opportunités peut, s'il n'est pas paresseux, acquérir des connaissances coraniques si telle est sa motivation. Dès lors que les Daaras ont aujourd'hui les mêmes escaliers que les écoles françaises pour progresser et réussir, la balle est maintenant dans le camp des parents... Que Dieu nous donne la possibilité d'entendre la bonne parole et surtout de la suivre !

Falilou Bâ : Amen !

Entretien individuel avec Omar Cissé de Diamafara

Falilou Bâ : Est- que vous nous donnez la permission d'enregistrer la discussion que nous engageons à l'instant dans le but de l'utiliser dans nos recherches.

Omar Cissé : Eunh heun ! Vous avez la permission d'enregistrer la discussion que nous engageons à l'instant et de l'utiliser dans vos recherches.

(Interférence de l'entretien avec les discussions des autres villageois qui, sous l'arbre à côté, attendent d'être interviewés et de participer au focus groupe.)

Falilou Bâ : Alors Omar, nous vous remercions beaucoup d'avoir bien voulu accepter notre sollicitation de discuter avec vous. Nous voudrions savoir, en premier lieu, si vous avez eu l'occasion de participer à des formations, à des séances d'information et de sensibilisation sur les enfants, les Talibés, la mendicité et des questions de cette nature ?

Omar Cissé : oui, oui. Nous avons bel et bien eu des occasions de participer à des formations, à des séances d'information et de sensibilisation sur les enfants, les Talibés, la mendicité et des questions de cette nature.

Falilou Bâ : Qui organisait ces formations et séances d'information et de sensibilisation à votre intention ?

Falilou Bâ : Est-ce que vous avez confié vos enfants à des marabouts de Daaras ?

Omar Cissé : Il s'agit d'une organisation dénommée Symbiose qui avait envoyé dans le village des agents en charge de nous former et de nous sensibiliser sur les questions de l'enfance, des Talibés et de la mendicité.

Falilou Bâ : Vous avez subi combien de séances ?

Omar Cissé : Eunh ?

Falilou Bâ : Jusqu'à combien s'élèvent ces séances de formations, d'information et de sensibilisation sur les enfants, les Talibés, la mendicité et des questions de cette nature auxquelles vous avez eu à participer ?

Omar Cissé : Je ne saurai vous donner un nombre exact, mais tout ce que je sais c'est que, c'est un nombre relativement important. Ils venaient un coup nous parler et revenaient un autre coup nous parler encore. Il y a même certains parmi nous les villageois de Diamafara qui étaient invités à Nioro pour participer à des séances de formation, d'information et de sensibilisation sur ces questions de l'enfance, des Talibés et de la mendicité. Mieux, une fois ces séances bien menées et assimilées par les cibles, l'organisation nous a apporté de l'aide ; d'ailleurs cette aide a été (re)mise entre mes mains.

Falilou Bâ : Cette aide que Symbiose vous avait apportée après vous avoir exposé à des séances de formation et de sensibilisation correspondait précisément à quoi ?

Omar Cissé : L'organisation avait apporté une somme d'argent assez consistante destinée aux Daaras. Avec cette somme on pouvait, soit acheter quelques animaux domestiques qu'on distribuerait, dans un premier temps à certains enfants du Daara et faire de sorte que cela se dissémine chez tous les enfants du Daara, soit faire un autre usage quelconque de cette somme. L'essentiel est que l'aide soit organisée de telle sorte que l'enfant ainsi que son père tout comme sa maman en tireraient directement ou indirectement profit. On a vu que si on achète avec cette somme des animaux domestiques qu'on distribue, dans un premier temps à certains enfants du Daara, ces derniers devront entretenir l'animal jusqu'à ce qu'il mette bas d'un petit qu'ils gardent comme leur propriété, ils céderont la mère de l'animal à un autre enfant ; ainsi de suite. L'enfant à qui on a signifié que le petit animal qu'il a hérité du projet est un profit dont il a bénéficié grâce au Daara, la mère de l'enfant qui sait que l'animal obtenu par l'enfant grâce au Daara est un bénéfice tout comme son père ; de ce fait, tous les trois verront de l'intérêt à inscrire leurs enfants dans les Daaras du village.

Falilou Bâ : Savez-vous la finalité recherchée par l'ONG Symbiose à travers les séances de formation et de sensibilisation sur les droits que enfants qu'elle a menées à l'endroit des parents des Talibés de Diamafara, d'une part, et, d'autre part les aides et appuis en termes d'animal domestique que l'ONG a octroyés à ces mêmes populations ?

Omar Cissé : Si la brebis qui est destinée à l'enfant est bien entretenue par l'enfant avec l'aide de ses parents, il peut arriver que ces derniers puissent en tirer de quoi payer au Talibé les frais annuels de scolarité du Daara, de quoi lui acheter de l'habillement et, même pourquoi pas, voir les parents y tirer eux-mêmes de quoi satisfaire certains de leurs besoins. Oui, avec l'aide de Dieu, toute la famille pourra y trouver ses intérêts.

Falilou Bâ : Quels genres de difficultés peuvent contrecarrer de telles initiatives ; quelles difficultés pourraient survenir dans le projet ?

Omar Cissé : Beaucoup de difficultés, comme celle qu'on rencontre souvent au Daara de Diama comme avec ce qui arrive à beaucoup de parents qui se trouvant dans l'incapacité financière d'honorer le paiement des frais de scolarité de leurs enfants finit par ne pas les inscrire dans les Daaras. Or, s'il se trouve que l'enfant dispose d'un mouton du projet, les parents pourraient vendre l'animal pour résoudre ce problème et même d'autres. De même cela pourrait aussi régler le problème de cet enfant qu'on allait confier au loin à un marabout de Daara itinérant et qui se voit être inscrit dans la Daara du village grâce à l'appui en mouton. Le parent disposant ainsi grâce à l'argent tiré de la vente de l'animal de quoi payer les frais de scolarités annuels de l'enfant.

Falilou Bâ : D'après ce que vous venez de dire, pourriez-vous m'expliquer ce qui contraignait les parents à confier leurs enfants, au loin, dans des Daaras d'autres contrées ?

Omar Cissé : Pour la plupart des cas, le confiage des enfants ne se faisait pas sans raison. Pour tradition, le parent avait soit un père, frère de son propre père, qui était marabout à Kaffrine ou encore un oncle, frère de sa propre mère qui était aussi marabout à Kaffrine ou même un cousin, fils du frère de son père qui était également marabout à Nioro, dont la vocation qu'elle s'est donnée est d'enseigner le Coran. Il décide alors de confier à ce marabout-parent son enfant dans le but que ce dernier acquière un savoir coranique avéré. Dans le passé, c'était ces circonstances-là qui motivaient les parents à confier leurs enfants aux marabouts. Toujours pour ce qui est

des raisons de confiage de l'enfant, je sais ce que l'autre en a dit dans la discussion de groupe car dans le Daara ou j'ai fait mes premières classes, le marabout avait 15 (vrais) Talibés chargés de lui rapporter la traditionnelle contribution du mercredi et qui se mobilisaient pour la culture des champs du marabout. Nous, les plus petits Talibés devaient leur apporter vers les coups de 15 heures le déjeuner aux champs et attendre jusqu'à 18 heures pour rentrer avec-eux ; ce même procédé se répétait aussi les Dimanches. C'est tout ce que ces Talibés devaient à leur marabout. Á chacun de ces 15 Talibés, était aussi affecté un petit Talibé qui dépendait de ses ordres dans le Daara. Mais si le Grand Talibé continuait à dépendre du Daara sur le plan alimentation, il n'en était pas ainsi pour son protégé. Ainsi, pour manger et pour boire, le petit Talibé allait mendier. Il n'y avait pas autre forme de mendicité, hormis celle-là. Quand on est allé jusqu'à constater à une époque que dans les Daaras, le volet enseignement était de plus en plus délaissé (perturbation de l'entretien occasionnant une petite pause), le volet enseignement était de plus en plus délaissé au profit du travail des champs (petite pause encore). Ce qui a favorisé l'ouverture de ce Daara du village est qu'on s'est rendu compte que le volet enseignement dans les Daaras était délaissé au profit du travail des champs car dès que les premières pluies tombaient, étaient rangés tous les supports pour l'apprentissage du coran et ce jusqu'à l'arrêt complet des pluies. Toujours à cette époque, il arrivait souvent que lorsque l'enfant qui étudiait le coran atteignait l'âge de cet enfant qui va là (Il désigne un enfant qui passe).

Falilou Bâ : Un enfant de quel âge environ ?

Omar Cissé : Un enfant d'environ 14 ans, 14 ans et au plus jusqu'à 15 ans. Á cet âge, le papa retire son enfant du Daara pour qu'il revienne à la maison afin de pouvoir l'aider dans les travaux des champs. On a constaté que ce phénomène a fortement contribué à la disparition de la première génération de Daaras du village. En même temps, les parents voyaient que des gens qui étaient partis à Kaolack ou à Ndar acquérir du savoir sont restés dans ces zones où ils ont ouvert des Daaras pour transmettre leur savoir à des enfants qui leur sont confiés, une fois leurs humanités terminées. Des rumeurs qui parviennent aux parents rapportent que l'enseignement

qu'ils dispensent aux enfants est non seulement de qualité et le rythme d'acquisition, d'appropriation et de maîtrise des connaissances dispensées est rapide. En effet, des enfants revenus de ce Daaras témoignent d'un savoir acquis avec une maîtrise et dans un laps de temps relativement court. Cela reconforte certains parents du village et les confortent à aller confier leurs enfants à ces marabouts ; toutefois, sans songer témoigner à ces derniers et à leurs Daaras un appui d'aucune sorte, ni en sac de mil ni en 10.000 francs ni autre chose, au seul nom que le marabout est un parent proche qui est soit un neveu, soit un cousin, soit un frère. Le marabout se retrouve ainsi avec un *rush* d'enfants à sa charge et en pleine ville où, compte non tenu de l'alimentation, le seul loyer est difficile à supporter. Ne trouvant personne en mesure de prendre en charge votre nourriture et celle de vos Talibés, le marabout n'a d'autre solution que de demander à ses Talibés de sortir dans la rue parcourir les maisons pour aller quêmander leur nourriture journalière à ramener au Daara pour se le partager. Ils reçoivent durant cette quête de pitance toute forme d'aumône tantôt du sucre, tantôt des bougies, tantôt de l'argent, tantôt des habits, qui sont remis au marabout et qu'il met de côté pour son propre usage. L'appétit venant en mangeant, le marabout en arrive à exiger aux enfants Talibés des montants fixes à lui rapporter journalièrement. D'abord de petites sommes comme 50 francs puis 100 francs, puis 200 francs ainsi de suite. Cette exigence va finir par devenir un fardeau pour le Talibé et la cause de tous les dérives qu'on entend et qu'on voit avec les enfants mendiants. C'est dire qu'on peut demander à un Talibé d'aller mendier mais on ne saurait préjuger du "butin". En effet, il a été demandé à l'enfant d'aller mendier de la nourriture pour manger mais il reçoit des bienfaiteurs en plus de la nourriture, du sucre, des bougies qu'ils ramènent au marabout qui le lendemain lui demande de rapporter en sus 50 francs. Avec le temps, l'exigence du marabout passe à 100 francs puis à 200 francs. Au regard de cette situation, il s'avère que la cause principale de tout le problème de la mendicité des enfants Talibés est la cupidité de certains marabouts. En vérité si les marabouts étaient restés sur la ligne originelle de l'éducation coranique qu'ils s'étaient tracés qui motivait les parents à leur confier leurs enfants, il n'y aurait pas tout ce débat aujourd'hui autour des Daaras. Mais, les marabouts sont allés même jusqu'à faire de leurs Talibés des moyens de commerce, ce qui fait que quand ils

reviennent au village après la période de la saison sèche qu'ils passent avec leurs Talibés dans les centres villes, ils deviennent très riches. Or, toute cette richesse provient de l'exploitation des enfants qu'ils ont soumis à la mendicité pendant tous les 9 mois de la saison sèche. Au regard de leur situation, ces marabouts font des émules chez leurs autres collègues marabouts restés dans les villages qui suivent leurs exemples et commencent eux-aussi à migrer avec leurs Talibés au niveau des villes pendant la saison sèche ; transformant ainsi leurs Daaras résidents en Daaras itinérants.

Falilou Bâ : jusqu'où nous mène, de nos jours, cette forme de mendicité en cours ?

Omar Cissé : Le constat que je fais à propos de la situation où nous a mené cette forme de mendicité actuelle est que, d'une part, l'enfant n'est plus avec son marabout et, d'autre part, il n'est pas aussi avec ses parents. En troisième lieu, se retrouvant dans une situation de précarité extrême et sans soutien, il cherche par tous les moyens à survivre, jusqu'à commettre des vols et autres forfaits. Dans tous les cas, l'enfant Talibé s'engage autre chose qui est différente des affaires de Daaras authentiques, qui étaient pourtant la motivation rêvée de ses parents. Je vous avais déjà indiqué que le marabout exigeait à l'enfant Talibé des montants qu'ils ne pouvaient pas mobiliser, d'une part, et d'autre part, il lui était aussi demandé de maîtriser le coran. Ecartelé entre ces dilemmes, l'enfant Talibé finit par haïr son marabout qu'il ne peut souffrir de voir. Mais, s'il s'enfuit du Daara pour trouver refuge dans sa maison paternelle, il est renvoyé dans le Daara par son père qui lui signifie qu'il ne pouvait l'accueillir sous peine de frustrer son parent marabout et menace de le retourner au Daara par la force, s'il le faut. Ne voulant pas retourner chez son marabout et ne pouvant pas rester chez son père, s'ouvre alors pour l'enfant le chemin de la fugue, de l'errance, de la rue.

Falilou Bâ : Contraint à la fugue pour échapper aux souffrances qu'on lui fait endurer, qu'est-ce qui peut bien arriver à cet enfant qui a fuit, dans la rue ?

Omar Cissé : Tout ce que tu peux imaginer peut lui arriver dans la rue, tout ce que tu peux imaginer. Par chance, il peut se retrouver en bonne compagnie avec des gens de bonne moralité. Mais dans la plupart des cas, il atterrit chez des gens peu fréquentables car c'est plus facile d'entrer dans de tels cercles ; d'ailleurs au vu de leur trajectoire, il ne pourrait autrement. Á ce propos, je vais vous raconter l'histoire d'un fils de mon frère qui vit à Dakar. Ce dernier avait confié son fils au Daara de Coki. Là-bas, ce n'était même pas une question de mendicité mais l'enfant était soumis à un rythme pédagogique très rude. Lorsqu'il s'est enfui du Daara pour retourner dans sa famille, son père lui a fait bien comprendre qu'il lui était plus facile de mourir que de rentrer chez lui. Vous savez qu'est-ce qu'il est advenu de lui ? En errance dans les rue de Thiès, il a été recueilli par une dame propriétaire d'un grand atelier de couture qui lui a appris le métier puis lui faisait travailler à son compte. Au moment où ses parents l'ont retrouvé, il était devenu un grand tailleur qui cousait de très très beaux habits

Falilou Bâ : Ah bon !

Omar Cissé : (Rires) bien sûr, et tout cela est parti de la fugue causée par un format pédagogique insoutenable qu'on avait imposé à l'enfant. Mais une telle fugue est aussi souvent causée par la mendicité. Et dans ce cas, si l'enfant tombe dans une famille où on le met dans de bonnes conditions, où on ne lui fait pas subir de souffrances, il va finir par se détacher complètement des siens. Il peut même finir par s'intégrer définitivement à sa nouvelle famille. Ses parents n'entendront plus parler de lui sauf si, par chance, il va jusqu'à devenir indépendant et décide de retourner vers sa famille biologique. Mais si ce n'est cela l'enfant tournera le dos jour après jour à ses parents.

Falilou Bâ : quels sont les risques que les enfants mendiants peuvent encourir dans la rue, et, qu'on peut déplorer ?

Omar Cissé : Dans la rue, l'enfant peut subir banalement un danger. Il peut aussi être mêlé à des actes répréhensibles auxquels il n'a même pas participé et il peut aussi être une victime collatérale d'un incident malheureux. Pour illustration, si la police fait une descente dans un milieu mal famé où tu te trouves même si tu n'es pas auteur de faits incriminants, tu risques d'être arrêté. De la même façon que s'il éclate une catastrophe dans le milieu où tu te (re)trouves par hasard, tu peux subir les conséquences. Dans ces cas, tu peux même être accusé à tort d'un fait que tu n'as pas commis comme un vol ou autre chose ; et même disculpé après, tu resteras malgré tout entaché.

Falilou Bâ : Pouvez maintenant me citer quelques uns parmi les droits des enfants ? Ou autrement quelques-uns des devoirs que le parent doit promouvoir en faveur de son enfant ?

Omar Cissé : L'encadrer, prendre soin de lui et le protéger, l'encadrer, prendre soin de lui, le protéger. Démontrer par ses actes à la face du monde ton rôle de parent. Bien regarder si là où il pose ses pieds est bon ou non, veiller sur sa santé qui revient à le protéger de même que sur son habillement. La protection reste un des droits les plus importants que le parent doit garantir à son enfant et qu'il ne saurait assurer que si l'enfant est à ses côtés.

Falilou Bâ : Selon vous, jusqu'à quel âge considérez-vous que la personne reste encore enfant ?

Omar Cissé : Un vieux a tenu, à ce sujet, les propos suivants qui restent mes repères pour ce qui est de la limite de la période de l'enfance. Jusqu'à l'âge de 6 ans, acceptes tous les caprices de ton enfant ; à *contrario* arrivé à l'âge de 12 ans, il faut alors que les exigences du parent soient les siennes ; s'il atteint maintenant 18 ans, ses volontés doivent être celles de ses parents.

Falilou Bâ : Donc si je vous suis bien, 18 ans restent la limite de la période de l'enfance.

Omar Cissé : oui car à 6 ans, le parent doit inscrire son enfant pour les études et y veiller ; que cela dans le Daara ou à l'école française. De l'âge de 6 ans jusqu'à 12 ans, dit l'adage, c'est là où commence son redressement et c'est arrivé à l'âge de 18 qu'il commence à imposer ses choix. (Rires) voilà les limites de l'enfance.

Falilou Bâ : Á propos de cette question de la mendicité qui suscite beaucoup de polémiques aujourd'hui, est-ce que tu peux revenir sur ce qui la motivait dans le passé et ce qui la motive aujourd'hui ? Ou bien que tu reviennes même sur le confiage dont tu m'as dit que, dans le passé, le parent qui le pratiquait était mu par le besoin de faire acquérir à son enfant de la connaissance coranique.

Omar Cissé : Par la confiance qu'on nourrissait à l'endroit du marabout, en son savoir coranique et à ses aptitudes pédagogiques. Ce sont les principaux facteurs qui poussaient les parents à confier leurs enfants dans le passé.

Falilou Bâ : Est-ce qu'il n'y avait pas d'autres raisons inavouées qui décidaient les parents à confier leurs enfants un moment avant de les reprendre, des raisons liées au contexte, à la vie en général ?

Omar Cissé : Sans nul doute qu'il y avait d'autres raisons liées au contexte, à la vie en général, qui décidaient les parents à confier leurs enfants un moment avant de les reprendre. Car, il y avait des parents qui faisaient le calcul de regrouper leurs enfants pour les confier en lots. Des lots de deux ou de trois enfants à un même marabout. Les disperser dans différents Daaras.

Falilou Bâ : Que recherchaient ces parents à travers cette forme de confiage (re)groupé en lots, de leurs enfants ?

Omar Cissé : Certes, à travers cette forme de confiage des enfants (re)groupés en lots, ces parents (re)cherchaient à leur faire acquérir du savoir mais surtout pour, personnellement souffler un peu en allégeant, un tant soi peu, le poids de la charge de la famille.

Falilou Bâ : Pouvez-me dire ce que l'intervention de Symbiose en termes d'information, de sensibilisation, d'appui, a eu comme effets sur le phénomène du confiage des enfants, entre autres ; car on s'adonnait au confiage des enfants dans le village ?

Omar Cissé : L'intervention de Symbiose a eu des effets positifs, des effets vraiment positifs dans le village sur le phénomène car à propos de la question du confiage par exemple, notre préoccupation actuelle est de voir comment ramener dans les Daaras du village les enfants qui sont déjà partis et non pas du tout de faire sortir d'autres enfants pour n'importe quelle raison. Depuis le partenariat du village avec Symbiose, on n'a noté aucun cas de confiage dans la localité. Á quoi bon d'ailleurs car, le Daara est là pour ceux qui en ont les moyens, l'école arabe est aussi présente pour ceux qui n'en ont pas les moyens et l'école française pour ceux qui souhaiteraient faire vivre à leurs enfants cette expérience. Grâce à cette offre éducative diversifiée et accessible, non seulement aucun parent ne s'adonne plus au confiage d'enfants dans le village mais beaucoup qui avaient des enfants confiés dans d'autres Daaras hors du village ont réussi à faire revenir leurs enfants dans le village pour les inscrire dans une de ces structures éducatives existantes.

Falilou Bâ : D'après les connaissances que vous avez acquises à partir des séances d'information, de sensibilisation, de formations initiées par Symbiose, qu'est-ce que la loi dit sur la mendicité des enfants ?

Omar Cissé : Ce que la loi dit sur la mendicité des enfants ? En tout cas, après les formations suivies avec Symbiose, nous savons maintenant que soumettre l'enfant à des formes de maltraitance, à de l'exploitation économique, à la mendicité est bannie par la loi. Grâce à l'action de Symbiose donc, on a maintenant une claire conscience du fait que commanditer la mendicité chez des enfants est un acte hors la loi contrairement dans le passé où nous considérions la mendicité des enfants comme une pratique normale, à la limite naturelle.

Falilou Bâ : Quel regard rétrospectif portez-vous maintenant sur le fait de confier ses enfants ?

Omar Cissé : Le regard rétrospectif que je pose sur le confiage des enfants m'a permis de mieux rendre compte que cette pratique était surtout due à un manque de connaissances sur le phénomène et un manque de moyens, de la part des parents. Manque de connaissances des conséquences de la pratique sur les enfants et aussi manque de moyens car il arrivait d'observer une mère à qui on vient de confier son enfant renoncer à s'alimenter pendant des jours parce que rongée par la souffrance de se voir séparer de son enfant ; mais aussi un père qui a pris pourtant sur lui de confier son enfant être déchiré par la douleur une fois qu'il tourne le dos au Daara et pleurer à chaudes larmes. Ceci prouve que c'est un manque de connaissances sur les conséquences du confiage mais aussi un manque de moyens. Il y a souvent aussi une absence d'offre éducative suffisante et diversifiée alors que le parent tient à ce que son enfant étudie. Cette situation contribuait aussi à pousser les parents à confier leurs enfants à des marabouts de Daaras implantés dans d'autres contrées. C'est sûr que l'offre éducative était existante et accessible dans le village comme ça l'est aujourd'hui, les parents n'allaient pas s'auto-flageller en se séparant avec douleur de leurs enfants. Donc, encore une fois, le confiage était surtout dû à un manque de connaissance des conséquences, un manque de moyen et une absence d'offre éducative suffisante à Diamafara.

Falilou Bâ : Pour finir, j'aimerais savoir selon quelles sont les caractéristique d'un authentique marabout ?

Omar Cissé : C'est vrai qu'il y a un enseignant et un marabout et qu'il faut savoir les distinguer. Quelqu'un peut avoir les aptitudes d'un marabout même s'il ne dirige pas un Daara alors qu'à *contrario* quelqu'un peut tenir un Daara sans avoir les attitudes et comportements d'un marabout. Il arrive de voir chez quelqu'un qui est à la tête d'un Daara des attitudes et comportements indignes d'un marabout. Une telle personne n'a que le grade d'enseignant et ne mérite pas celui d'un marabout. En effet si c'est une personne comme moi qui enseigne à des enfants et qui n'est préoccupé que par l'argent qui lui est dû ; qui peut même séduire la femme d'autrui, celui-là est certes un enseignant mais n'est pas un marabout. Par contre quelqu'un peut avoir les attitudes et les comportements d'un marabout sans même tenir un Daara ou enseigner

à des enfants car il est aux antipodes de tous les actes moralement répréhensibles qu'on vient d'attribuer à l'enseignant.

Falilou Bâ : Quels sont les devoirs d'un marabout vis-à-vis de l'enfant-Talibé qui est sous sa responsabilité ?

Omar Cissé : Le parent doit s'acquitter de ses responsabilités vis-à-vis du marabout pour que ce dernier puisse, à son tour, bien lui prendre en charge son enfant.

Falilou Bâ (non ssatisfait de sa réponse, j'insiste sur ma question) : Quels sont les devoirs d'un marabout vis-à-vis de l'enfant-Talibé qui est sous sa responsabilité ?

Omar Cissé : le Marabout se doit de prodiguer du savoir à son Talibé et lui donner une bonne éducation. Du savoir et une éducation, voilà les devoirs du marabout vis-à-vis de son Talibé. Lui indiquer les bonnes manières à observer à la maison fait partie, par exemple, de l'éducation. Mais ne lui intimer des ordres à exécuter en les accompagnant par des brimades car ceci n'est certainement pas éduquer un enfant. Tu peux voir des enfants, une fois à la maison à la descente, faire le tour des chambres du père et de la mère pour les saluer, de même respecter les heures de prière. Ce sont là autant de bons comportements à observer chez les enfants Talibés qui ont un bon marabout aussi bien dans leur famille que dans la rue et qui leur sont inculqués au niveau du Daara.

Falilou Bâ : D'après vous, est-ce que les marabouts s'acquittent normalement de leurs devoirs vis-à-vis de leurs Talibés ?

Omar Cissé : Même s'il faut reconnaître que si certains s'y emploient tant bien que mal, force est d'admettre que l'écrasante majorité des marabouts ne s'acquitte pas de leurs devoirs vis-à-vis de leurs Talibés.

Falilou Bâ : Merci beaucoup Cissé, la discussion est très intéressante mais pour vraiment la clore nous voulions savoir en dernier lieu, si une fois après avoir acquis toutes ces connaissances éclairées sur les questions des droits des enfants, du confiage des enfants et de la mendicité des enfants ; une fois que vos opinions sur ces questions ont évolué positivement, vous est-il arrivé de prendre des initiatives en posant des actes concrets dans le but de lutter contre ces fléaux ?

Omar Cissé : Oui, je prenais de telles initiatives, je les prends toujours et je continuerai à les prendre. Je n'allais pas en parler si vous ne m'avez pas interrogé sur cela car ce n'est pas mon habitude de révéler des actes de bienfaisance que fais, mais puisque vous me le demandez. Sachez qu'il m'arrive de préparer un paquet que je vais poser discrètement à la porte du Daara du village ; aussi, je remets des piles de batteries, chaque 15 jours, à mes enfants pour qu'ils les donnent au marabout afin d'alimenter l'éclairage car je sais que le Daara ne dispose pas d'énergie solaire pour permettre aux enfants d'apprendre tout le temps que nous le souhaiterions ; d'ailleurs il n'en dispose pas encore jusqu'à l'heure où je vous parle. Á ce propos, nous nous mobilisons et nous menons des démarches pour recevoir une aide dans le sens de disposer d'un bon solaire et même pourquoi pas l'électrification du village.

Falilou Bâ : Qu'est-ce que de tels actes peuvent avoir comme conséquences positives ?

Omar Cissé : Toujours à propos des enfants, cela peut constituer un rempart contre le confiage car si nous posons des actes pour rendre l'apprentissage dans le Daara agréable, c'est l'enfant même qui prendra goût à cet enseignement et va développer un amour tel qu'il sera difficile de le sortir du Daara pour l'amener ailleurs. Car si les enfants sont à l'abri de tout besoin, tout leur esprit ne sera mobilisé que par leur éducation. Mais *a contrario*, s'ils souffrent de manques de toutes sortes sur leurs conditions d'apprentissage, alors ils seront en proie à la déconcentration et même à la démobilisation. Mais si tout est au point, les enfants seront totalement et résolument engagés dans leur enseignement coranique.

Falilou Bâ : Merci, les propos sont vraiment clairs et très intéressants.

Entretien individuel avec Talla Cissé de Diamafara

Falilou Bâ :

Talla Cissé : Je sais qu'avoir son enfant qui étudie à vos côtés et partager avec lui ce que vous avez est plus rassurant pour un parent que de le savoir étudier au loin.

Falilou Bâ : Selon vous, quels sont les droits des enfants que vous connaissez ?

Talla Cissé : Des droits des enfants que je connais, il y a celui qui consiste à le mettre dans les conditions d'apprentissage qui en fait partie ; le trésor pour un enfant est la connaissance (rires).

Falilou Bâ : À part le droit à l'instruction, quel autre droit de l'enfant pouvez-vous me citer encore ?

Talla Cissé : Ah, (rires mais sans réponse)

Falilou Bâ : Ou autrement dit quels sont les devoirs d'un parent vis-à-vis de son enfant ?

Talla Cissé : Ce que le parent doit pour son enfant ? Comme déjà dit tantôt, je suis convaincu que lui permettre d'acquérir du savoir fait partie des devoirs fondamentaux d'un parent vis-à-vis de son enfant.

Falilou Bâ : D'après vous, jusqu'à quel âge une personne est-elle encore considérée comme enfant?

Talla Cissé : Je vois qu'actuellement, lorsque la personne atteint 10 ans, même si les autres ne le lui reconnaissent pas encore, il cherche par lui-même à s'émanciper de l'enfance pour se considérer comme adolescent en se branchant sur la musique et sur d'autres distractions de ce genre. Même si cela ne correspond pas aux souhaits de ses parents.

Falilou Bâ : 10 ans comme limite de l'enfance relève de la vision d'autres personnes ; mais qu'en est-il de votre vision à vous à propos de la limite d'âge de l'enfance ?

Talla Cissé : Quelqu'un qui atteint l'âge de 10 et qui est doué de bon sens doit savoir qu'il commence à dépasser l'âge de l'enfance. Toutefois, dans l'ancienne époque, on ne pouvait même pas atteindre 15 ans et rester toujours enfant sous les ordres de tes parents. Mais aujourd'hui à 10 ans seulement, la personne s'affranchit de toute autorité.

Falilou Bâ : Donc, si je vous suis bien c'est en fonction des époques que les conceptions sur les limites de l'enfance se sont dérégées. Je voulais savoir quelle appréciation avez-vous de la forme de mendicité, en cours aujourd'hui, qui est pratiquée par des enfants Talibés qui ont été confiés par leurs parents à des marabouts ?

Talla Cissé : Pour ce que j'en sais, la mendicité des enfants Talibés est difficile ; peut être que cela s'est aujourd'hui un peu allégé, mais cela reste toujours très difficile.

Falilou Bâ : Qu'est-ce qui rend, d'après-vous, la mendicité des enfants Talibés difficile ?

Talla Cissé : Comme tu le sais, un enfant mendiant est confronté à des difficultés de tout genre : accès difficile à l'alimentation, manque d'habits, problème d'hygiène.

Falilou Bâ : Á propos de cette mendicité... (*Talla Cissé me coupe et prend la parole*).

Talla Cissé : C'est aujourd'hui que l'habillement est d'accès facile mais à notre époque, l'enfant Talibé pouvait rester toute la nuit... (*Je le coupe aussi à mon tour*).

Falilou Bâ : Qu'est-ce qui motivait cette mendicité des enfants Talibés ?

Talla Cissé : Á défaut de cultiver les champs pour son marabout, l'enfant Talibé mendiait pour que le marabout puisse avoir de la nourriture et que le Talibé, aussi, puisse, lui-même, se nourrir avec. En ce qui me concerne, j'avais deux enfants que

j'avais confiés à des marabouts à Touba, mais ils sont rentrés aujourd'hui et je les ai inscrits dans le Daara du village. Et j'avoue que depuis lors leur sort s'est amélioré et la situation est devenue plus simple.

Falilou Bâ : Vous aviez confié vos deux enfants dans des Daaras de Touba ?

Talla Cissé : Oui, j'avais confié mes deux enfants dans des Daaras de Touba.

Falilou Bâ : En confiant vos enfants dans des Daaras de Touba, quel but vous poursuiviez ?

Talla Cissé : (rires) Je voulais que les enfants que j'avais confiés dans les Daaras apprennent le coran.

Falilou Bâ : Quel est le résultat que vous avez obtenu sur le niveau de connaissances de ces enfants que vous aviez confiés dans les Daaras de Touba pour qu'ils apprennent le coran ?

Talla Cissé : Dans ces Daaras, ils se sont tout juste un peu éveillés. En effet, si à l'âge de 12 ans, l'enfant n'a même pas encore maîtrisé la première moitié du Livre du Saint Coran, il a vraisemblablement accusé du retard. Ce retard dans les études peut être dû soit à une faiblesse de niveau de l'enfant Talibé, soit aux conditions d'apprentissage

Falilou Bâ : Á votre avis, à laquelle de ces deux situations citées *supra* est dû le retard de vos enfants que vous aviez confiés dans les Daaras de Touba ; faiblesse de niveau ou condition d'apprentissage ?

Talla Cissé : (rires) Tu sais que les marabouts sont plus préoccupés par le montant journalier, qui peut-être fixé à 250 francs ou même plus, qu'il exige à l'enfant Talibé de leur rapporter. Or, si on sait que cette somme n'est pas donnée...

Falilou Bâ : Donc, si je vous suis bien, c'est plutôt la mendicité qui constitue un blocage à propos de l'apprentissage du Coran des enfants Talibés ; pour ce qui concerne la faiblesse de leur niveau de connaissance dans ce domaine.

Talla Cissé : En tout cas, la mendicité fait partie des blocages dans la progression des enfants Talibés au niveau de leur apprentissage du Coran.

Falilou Bâ : Pouvez-vous indiquer les raisons qui vous ont poussé à retirer du Daara de Touba où vous les aviez confiés vos enfants ?

Talla Cissé : Pour les raisons qui m'ont poussé à retirer mes enfants de ces Daaras de Touba où je les vais confiés, il y a le fait que l'un passait son temps à fuguer et disparaissait à l'intérieur de Touba. Il fallait attendre un à deux mois pour arriver à le retrouver. C'est à cause de ces agissements que je lui ai fait revenir dans le village. En revanche, pour le second, c'est à cause d'une blessure au pied qu'il est finalement rentré au village. Voilà les raisons de leur retour à Diamafara.

Falilou Bâ : Au retour de vos enfants après des années passées dans les Daaras à Touba, quelle appréciations faites-vous de leur niveau de maîtrise du Coran ?

Talla Cissé : Tout ce que je sais est que malgré les nombreuses années passées dans les Daaras à Touba, les enfants ont une bien meilleure maîtrise du Coran depuis qu'ils sont inscrits dans le Daara du village, depuis peu.

Falilou Bâ : Est-ce à dire que l'enseignement dispensé dans les Daaras du village est plus performant ?

Talla Cissé : Sans nul doute que l'enseignement est plus performant dans les Daaras du village que dans les Daaras de Touba que fréquentaient les enfants ?

Falilou Bâ : Qu'est-ce qui, selon vous, expliquerait la qualité des apprentissages dans les Daaras du village plutôt qu'ailleurs ?

Talla Cissé : La qualité des apprentissages dans les Daaras du village tient certainement au fait que les enfants Talibé du village ont l'esprit plus serein ici au milieu de leur famille que s'ils étaient ailleurs dans l'inconnue. Dès lors que dans le village, en plus du fait que l'enfant Talibé mange à sa faim et n'a pas besoin pour cela de parcourir les rues pour aller mendier. Une telle sérénité chez un apprenant est gage de performance dans les études.

Falilou Bâ : comment se fait-il que dans les Daaras officiant dans le village de Diamafara, les enfants Talibés parviennent à apprendre le Coran et à manger à leur faim sans pour autant être soumis à la mendicité ?

Talla Cissé : Je vous rappelle que les enfants Talibés qui fréquentent les Daaras du village vivent chez-eux. En effet, ils vont au Daara le matin et rentrent à la maison en mi-journée pour prendre leur déjeuner puis ils retournent au Daaras le soir pour rentrer à la maison la nuit dormir jusqu'au lendemain matin et ainsi de suite.

Falilou Bâ : Qu'est-ce qui fait que le marabout de Daara de Diamafara ne fait pas mendier ses enfants Talibés ?

Talla Cissé : Le fait que les enfants Talibés du village vivent avec leurs parents explique en partie la non mendicité des enfants Talibés des Daaras de Diamafara. Car un autre enfant Talibé qui serait confié dans d'autres Daaras en dehors de son village et loin de ses parents, serait fortement prédisposé à mendier à moins de tomber, par chance, sur un bon marabout.

Falilou Bâ : Est-ce à dire que c'est en raison de la présence des parents qui veillent sur leurs enfants que les marabouts de Diamafara ne soumettent pas leurs Talibés à la mendicité ?

Talla Cissé : C'est une des raisons parmi d'autres. Dès lors que les parents de l'enfant Talibé sont bien présents et que ce dernier prend normalement son déjeuner à l'heure tout comme son dîner ainsi que son petit déjeuner ; qu'ils ont où dormir. Alors à quoi bon mendier ?

Falilou Bâ : Quelles sont les obligations que vous, en tant que parents d'enfant Talibés qui fréquentent le Daara du village, vous devez remplir vis-à-vis des marabouts ?

Talla Cissé : Ah, comme obligation que nous parents d'enfants fréquentant le Daara nous devons remplir vis-à-vis du marabout est de nous acquitter d'un paiement au profit du Daara et du marabout.

Falilou Bâ : Á combien s'élève le montant de ce paiement que vous parents d'enfants Talibés fréquentant le Daara vous devez vous acquitter au profit du Daara et du marabout du Daara ?

Talla Cissé : Nous lui payons un montant de 20.000 francs par an.

Falilou Bâ : Ne pensez-vous pas que ce paiement qui peut lui permettre de se prendre en charge fait aussi partie des raisons qui dissuaderaient les marabouts du village à soumettre leurs enfants Talibés à la mendicité ?

(Un enfant amène une tasse de thé qu'il me tend et que je lui fais signe de donner à mon interviewé. Et là échange de civilité entre nous car chacun veut céder la tasse à l'autre ; et finalement l'interviewé finit par accepter la tasse.)

Talla Cissé : La somme qui est payée au marabout de Daara est son bien qu'il utilise à sa propre guise. Vous savez, aussi bien que moi, que chaque personne a des besoins. Le marabout aussi d'autant plus qu'il est père de famille. Ainsi cet argent qui lui est versé par les parents, en contrepartie de ses prestations d'enseignement au profit de leurs enfants, lui sert à satisfaire ses besoins propres et ceux de sa famille.

Falilou Bâ : Et pour ce qui est du marabout à qui vous avez confié vos deux enfants, ne pensez-vous que c'est parce que *(l'interviewé me coupe et reprend la parole)*.

Talla Cissé : Le marabout de Touba, lui, ne demandait certes pas à être payé par les parents mais en revanche il exigeait aux enfants Talibés de lui rapporter journalièrement tantôt 100 francs tantôt 250 francs.

Falilou Bâ : Ne pensez-vous que c'est parce que le marabout de Touba n'avait pas de paie fixe qu'il était contraint de soumettre les enfants Talibés qui lui sont confiés à la mendicité.

Talla Cissé : C'est peut être parce que le marabout de Touba n'avait pas de paie fixe qu'il était contraint de soumettre les enfants Talibés qui lui sont confiés à la mendicité.

Falilou Bâ : Á quels risques peuvent être exposés ces enfants Talibés qui parcourent les rues pour mendier ?

Talla Cissé : Même à travers la radio, on entend les dégâts qui frappent les enfants Talibés qui parcourent la rue pour mendier. Ces temps-ci j'ai appris par la radio un enfant Talibé qu'on a tué et deux autres qu'on a grièvement blessés.

Falilou Bâ : Quelle lecture faites-vous sur les conditions de vie et d'existence des enfants Talibés dans les Daaras ?

Talla Cissé : En tout cas, c'est dans le but d'apprendre le coran qu'ils ont été confiés dans ces Daaras.

Falilou Bâ : Certes, les enfants Talibés sont confiés dans les Daaras pour apprendre le coran mais dans les faits à quoi correspond leur existence dans ces milieux ?

Talla Cissé : Vous savez, puisque, puisque les marabouts à qui les parents confient leurs enfants constituent un grand groupe, il y a parmi eux certains qui sont corrects et d'autres qui ne le sont pas.

Falilou Bâ : Selon vous, parmi la proportion de marabouts qui se comportent normalement envers leurs enfants Talibés et la proportion des marabouts qui ne se comportent pas bien envers leurs Talibés, quelle est la part qui est la plus importante ?

Talla Cissé : (rires) Il y en a certains des marabouts qui sont irréprochables dans le traitement de leurs enfants Talibés, mais par moment vous entendez certains parmi eux qui commettent des dégâts sur les enfants Talibés qui leur sont confiés.

Falilou Bâ : N'est-ce pas que sur les enfants que vous aviez confiés à des marabouts à Touba, vous en avez finalement obtenu des résultats en deçà de vos espérances ?

Talla Cissé : Ce que j'ai regretté à propos de mes enfants que j'avais confiés à des marabouts de Daaras à Touba est la fugue à laquelle s'adonnait l'un. Cette tournure que le confiage de mon enfant avait finie par prendre me faisait mal.

Falilou Bâ : Selon vous quels doivent être les caractéristiques d'un marabout authentique ?

Talla Cissé : Pour moi, chez un bon marabout doivent co-exister l'érudition et la pédagogie. Ce sont-là des caractéristiques incontournables chez un bon marabout.

Falilou Bâ : Qu'en est-il pour des devoirs d'un marabout vis-à-vis de son Talibé ?

Talla Cissé : Le principal devoir d'un marabout vis-à-vis de son Talibé est de lui prodiguer du savoir.

Falilou Bâ : D'après vos observations, est-ce que les marabouts s'acquittent convenablement de leurs devoirs envers leurs Talibés ?

Talla Cissé : (rires) On voit des marabouts de toutes sortes. Et parmi eux, il y en a certains qui essaient de remplir correctement leur mission envers leurs Talibés tandis que d'autres non.

Falilou Bâ : Qu'est-ce que vous inspire maintenant le confiage des enfants à des marabouts itinérants, qui les amènent au loin ?

Talla Cissé : À ce sujet, je réitère ce que j'avais dit plus haut. Certains des Talibés confiés vont réussir en acquérant du savoir tandis que d'autres non.

Falilou Bâ : Est-ce que vous êtes disposé aujourd'hui à (re)confier certains parmi vos enfants à des marabouts de Daaras itinérants qui vont les amener au loin, dans d'autres contrées ?

Talla Cissé : Tous mes enfants sont aujourd'hui inscrits dans le Daara du village ?

Falilou Bâ : Mais si par supposition vos enfants n'étaient pas inscrits dans le Daara du village, seriez-vous disposé aujourd'hui à les (re)confier à certains des marabouts de Daaras itinérants qui vont les amener au loin dans d'autres contrées ?

Talla Cissé : Ah non. Si par supposition, mes enfants n'étaient pas inscrits dans le Daara du village, je ne serais pas disposé aujourd'hui à les (re)confier à certains des marabouts de Daaras itinérants qui vont les amener au loin dans, d'autres contrées ?

Falilou Bâ : Cette évolution positive des connaissances, des attitudes et des opinions constatées chez les populations de Diamafara à propos des questions sur les droits des enfants, du confiage des enfants, de la mendicité des enfants Talibés a visité votre village grâce à l'entremise de qui ?

Talla Cissé : Le village de Diamafara a bénéficié des connaissances progressistes sur les questions grâce à un grand homme du village du nom de El hadji Baye Makhtar qui a ouvert un Daara au niveau du village.

Falilou Bâ : En plus des initiatives que El hadji Baye Makhtar a initiés ce cadre, n'avez-vous pas eu à bénéficier de séances de formations, d'information et de sensibilisation sur ces questions droits des enfants, du confiage des enfants, de la mendicité des enfants Talibés ?

Talla Cissé : Non, je n'ai pas eu à bénéficier de séances de formations, d'information et de sensibilisation sur les questions de droits des enfants, du confiage des enfants, de la mendicité des enfants Talibés.

Falilou Bâ : Par ailleurs n'avez-vous pas reçu d'appui et d'assistance de la part de partenaires qui contribuent à vous permettre de mieux prendre en charge vos enfants ?

Talla Cissé : Oui, nous avons reçu de partenaires, comme formes d'aide et d'appui, des matelas et des lots de produits d'hygiène qui sont destinés aux enfants.

Falilou Bâ : Un tel appui destiné aux enfants ne constitue-t-il pas un soulagement pour le parent qui se voit décharger d'un fardeau et être plus en mesure de garder son enfant au lieu d'être tenté de le confier à autrui ?

Talla Cissé : C'est parfaitement vrai que des appuis et aides de cette nature en termes de matelas et de lots de produits d'hygiène que le partenaire en question a octroyés aux enfants Talibés constitue un soulagement pour le parent qui se voit décharger d'un fardeau et d'être plus en mesure de garder son enfant au lieu d'être tenté de le confier à autrui ?

Falilou Bâ : Mais depuis que vous avez senti vos connaissances, attitudes et opinions sur les questions droits des enfants, du confiage des enfants, de la mendicité des enfants Talibés, connaître une évolution positive, avez-vous approfondi cette dynamique en posant des actes concrets en faveur de la lutte contre la mendicité des enfants Talibés ? Tel organiser des séances d'information et de sensibilisation sur les méfaits de la mendicité des enfants Talibés à l'endroit de parents qui seraient tenté de confier leurs enfants à des marabouts de Daara itinérants...

Talla Cissé : Non, je n'ai jamais posé des actes en faveur de la lutte contre la mendicité des enfants Talibés.

Falilou Bâ : Oui mais puisque vous, vous avez vécu l'expérience du confiage de vos enfants à des marabouts qui s'est mal terminée, initiez-vous des actes en faveur de la lutte contre ce phénomène comme organiser des séances d'information et de sensibilisation sur les méfaits de la mendicité des enfants Talibés à l'endroit de parents qui seraient tenté de confiés leurs enfants à des marabouts de Daara itinérants.

Talla Cissé : Non, je n'ai pas eu à organiser des d'information et de sensibilisation sur les méfaits de la mendicité des enfants Talibés à l'endroit de parents qui seraient tenté de confier leurs enfants à des marabouts de Daara itinérants.

Falilou Bâ : n'avez-vous entrepris des actions pour venir en aide aux Daaras ; ce qui serait une autre forme de lutte contre la mendicité des enfants Talibés et, à l'endroit de parents qui seraient tentés de confier leurs enfants à des marabouts de Daara itinérants ?

Talla Cissé : Non, je n'ai pas entrepris d'action pour venir en aide aux Daaras et contribuer à la lutte contre la mendicité des enfants Talibés et, à l'endroit de parents qui seraient tentés de confier leurs enfants à des marabouts de Daara itinérants.

Falilou Bâ : Est-ce que, si vous aurez l'occasion de poser des actes en faveur de la lutte contre la maltraitance des enfants, la mendicité des enfants Talibés ou pour l'amélioration des conditions de vie dans les des Daaras, vous aurez agi dans ce sens ?

Talla Cissé : Bien sûr que oui. Si l'occasion m'avait été offerte de poser des actes en faveur de la lutte contre la maltraitance des enfants, la mendicité des enfants Talibés ou pour l'amélioration des conditions des Daaras, je le fais.

Entretien individuel avec Matar Dramé de Diamafara

Falilou Bâ : Matar, nous vous adressons nos chaleureuses salutations et nous vous remercions vivement pour le fait d'accepter de nous accorder cette discussion que nous allons avoir avec vous.

Matar Dramé : Ah, donnez-moi une minute pour que je me désaltère un peu avant qu'on ne commence.

Falilou Bâ : Nous aurions aimé que vous nous donniez la permission d'enregistrer la discussion que nous allons avoir avec vous pour pouvoir la réutiliser. Nous voulons savoir si dans un passé récent ; est-ce que vous avez eu à participer à des séances d'information, de sensibilisation et de formations portant sur les questions droits des enfants, sur la problématique de la mendicité, des enfants Talibés et sur la question des Daaras ?

Matar Dramé : Ah ! Je pense que j'en ai eu à participer à trois ou même quatre séances d'information, de sensibilisation et de formation sur les phénomènes de confiage des enfants, des Daaras itinérants, de la mendicité des enfants Talibés ; il n'y a pas longtemps du tout. L'une de ces séances s'était passée, ici, dans le Daara. Après une année d'enseignement, le marabout prend une pause de un mois qui correspond au mois d'août. Il est de tradition, avant qu'il n'observe cette pause, que les parents des enfants Talibés soient convoqués à une réunion au cours de laquelle il leur est demandé de livrer leurs observations sur la méthode d'enseignement ; les amener à dire ce qui leur plait et aussi ce qui leur plaît le moins et de donner des recommandations sur le modèle de fonctionnement du Daara. Nous avons l'habitude de discuter de ces questions jusqu'à trouver un terrain d'entente avant que le marabout ne puisse alors aller prendre ses vacances en attendant l'ouverture prochaine. L'autre séance à laquelle j'ai eu à participer coïncide avec cette dernière période où il était organisé des séances d'information, de sensibilisation et de formation sur les droits des enfants sous l'initiative du gouvernement, je crois, parce que c'était le Préfet en personne qui l'avait présidée. D'ailleurs, à cet effet, il a été mis en place une structure dont je suis le Président avec 4 autres membres, dont

l'objectif est de protéger les droits de l'enfant comme lutter contre les travaux pénibles auxquels on soumet l'enfant, les mariages précoces et forcés qu'on impose aux jeunes filles alors qu'elles sont encore à l'école ; de même que les jeunes filles non inscrites à l'école ; les enfants qui ne sont pas déclarés à leur naissance à l'Etat civil et qui du coup ne disposent pas de papiers administratifs. Sur la question des enfants non déclarés, il a été organisé 3 séances d'information, de sensibilisation et de formation dont les deux ont été tenues ici à Diamafara et la troisième qui a marqué la clôture a été organisée à Mabo ; j'ai assisté à toutes ces 3 réunions et j'ai participé aux discussions.

Falilou Bâ : S'il s'avère que vous avez eu des discussions sur la question des enfants ; si vous deviez circonscrire la période l'enfance, entre quelle intervalle d'âge allez-vous situer la période de l'enfance ?

Matar Dramé : Pour ce qui est de la période de l'enfance ; selon l'islam et je pense qu'à ce niveau la définition qu'en a islam comme celle qu'en a la loi républicaine se rejoignent, est enfant celui dont l'âge est situé entre 0 an à 18 ans qui marque la limite de l'enfance. D'ailleurs l'islam nous enseigne les signes sur lesquels nous pouvons nous fonder pour dire que la période de l'enfance s'achève pour laisser place à la période de l'adolescence de s'installer dont l'un d'entre eux est l'âge de 18 ans. Mais pour celui qui ne connaît pas son âge, il y a les caractéristiques biologiques comme l'apparition des poils à des endroits inhabituels ; ou pour le garçon le fait de faire des rêves nocturnes et pour la fille, le fait de voir ses règles. Sur ces signalements, tout le monde est unanime. Les gens pensent à tort que la période la plus difficile pour prendre soin l'enfant est la période allant du moment où l'enfant est encore fœtus (0 an) à sa naissance et jusqu'à deux ans au moment où il est en train de téter et de ramper. Alors qu'à la vérité la difficulté pour prendre soin de l'enfant commence depuis la naissance de l'enfant et ne commence à s'alléger que lorsqu'il atteint l'âge de huit ans au moment où il commence sa scolarité. Jusqu'à 12 ans l'enfant reste enfant parce que durant toute cette période, sa maman est, tour à tour, confrontée à la douleur des tétées jusqu'à ce qu'il atteigne 2 ans coïncidant à son sevrage. Entre 3 ans et 4 ans, l'enfant court derrière les dangers en ignorance totale de ce qui peut le

nuire ; et à cette période, sa maman doit s'employer à le protéger ; que cela soit dans la cuisine où il peut se brûler, que ce soit le moment où elle est en train de piler le mil ou que ce soit le temps qu'il lui laisse seul pour aller au puits puiser de l'eau ; à chacun de ses instants un danger peut survenir à son encontre. Si l'enfant atteint entre 6 à 7 ans et commence à aller à l'école, là aussi il peut être induit en erreur par sa fougue sans savoir se contrôler. En ce moment le parent doit beaucoup parler avec lui d'autant plus qu'en ce moment aussi il est très curieux et veut à chaque instant faire des découvertes. Il faut alors répondre à ses questions qui peuvent paraître décalées alors qu'elles lui servent énormément ; surtout si c'est de bonnes idées qui leur sont servies en réponses auxquelles ils vont s'approprier à jamais. Il en est ainsi jusqu'à ses 13 ans et c'est ainsi qu'il faut faire avec lui jusqu'à ce qu'il ait 10 ans. Quand il atteint l'âge de 12 ans, il se met alors à défier l'autorité du père et ce n'est qu'arrivé à l'âge de 18 ans qu'il commence à devenir conscient et se comporte en adulte car lui incombent des charges qu'il se doit d'honorer et même si les moyens ne sont pas réunis, il doit tout de même s'employer à les réunir. C'est pour cette raison que la loi situe la limite de l'enfance à l'âge de 18 ans.

Falilou Bâ : Jusqu'à ses 18 ans, l'enfant est sous le couvert d'un certain nombre des droits. Pouvez-vous citer quelques uns des droits de l'enfant ?

Matar Dramé : En prenant référence sur notre religion (islamique), les droits de l'enfant commencent déjà, avant sa naissance, lorsque son père doit lui trouver une bonne mère ; quand il vient au monde, le père doit s'employer à lui trouver un beau nom ; faire de sorte qu'il ait des papiers administratifs pour prouver son appartenance à la nation que seuls ces types de documents sont à même de prouver ; arrivé à l'âge de sa scolarité, le mettre dans les dispositions de recevoir une instruction ; au moindre souci de santé, lui garantir des soins ; s'occuper de son hygiène corporelle ; l'abreuver à la religion de votre obéissance.

Falilou Bâ : Que dit, à son tour la loi sur la question des droits de l'enfant, ou bien est-ce qu'elle est en conformité avec l'islam sur ce point ?

Matar Dramé : Ce que la loi dit à propos des droits des enfants, vous voulez dire ?

Falilou Bâ : Est-ce à dire qu'à propos des droits des enfants l'islam est en conformité avec la loi ?

Matar Dramé : À propos des droits des enfants, l'Islam est en conformité avec la loi. Sauf pour ce qui concerne les méthodes d'éducation. Car par moments, vous avez à faire à des enfants difficiles ; or la loi interdit tout châtiment corporel alors que l'enfant a parfois l'oreille dure et mérite pour cela de temps en temps qu'on leur tire un peu les oreilles, pourvu que ce soit des châtiments qui ne blessent point. Cela n'est pas si grave, c'est plutôt des châtiments qui blessent qui sont à proscrire. Toutefois, l'idéal est d'utiliser davantage de conseils pour remettre l'enfant sur le droit chemin car si par chance, c'est quelqu'un qui a de la vergogne, il va obtempérer. Malheureusement il y a certains qui, sous le feu de la colère, vont jusqu'à utiliser des méthodes brutales et nuisibles pour l'enfant. Or, à force de maltraiter un enfant, une fois devenu grand il fera de toi son ennemi en pensant que tu l'as toujours détesté même si par ailleurs la méthode peut se révéler profitable pour l'enfant. Observer le juste milieu comme être assez ouvert pour gagner la confiance de l'enfant mais se montrer assez strict pour qu'il vous tienne en respect et suive le droit chemin.

Falilou Bâ : Quelle appréciation faites-vous sur la mendicité à laquelle le marabout de Daara soumet l'enfant Talibé ?

Matar Dramé : À propos de la mendicité, comme vous l'ont déjà dit mes prédécesseurs ; dans l'ancienne époque, les marabouts des Daaras n'étaient pas mus par la recherche effrénée de l'argent. Le parent confiait son enfant dans le but qu'il apprenne le Coran à un neveu célibataire qui est dans un Daara où après y avoir maîtrisé le Livre Saint, il y continue ses humanités pour acquérir en plus un savoir religieux. Si ce neveu dépend du Daara pour tous ses besoins, l'enfant qui lui est confié, lui, n'est pas pris en charge par le Daara. Alors ce dernier se doit de mendier pour satisfaire ses besoins tels la nourriture ; mais pour quêmander uniquement de quoi manger, il ne devrait pas longtemps dehors, tout au plus 1 heure de temps lui suffisait pour obtenir sa pitance et revenir au Daara se consacrer à ses apprentissages. Telle était la manière de procéder l'enfant Talibé qui mendiait dans le passé. Mais c'est justement lorsqu'est venue cette époque de déperdition des bonnes mœurs où le

marabout est gagné par la cupidité que les enfants Talibés sont armés d'un pot et sont envoyés mendier dans la rue. Parfois, lorsqu'ils sont bredouilles, ils mettent de côté leurs pots et sont engagés dans les restaurants pour laver la vaisselle ou bien ils se muent en porteurs de bagages moyennant une certaine somme d'argent qu'ils vont rapporter à leur marabout dont une partie sera utilisée pour son compte et une autre partie va servir à corrompre le parent même de l'enfant pour qu'il continue à laisser l'enfant entièrement à sa guise. Or, il faut reconnaître que dans ces conditions-là, aucune acquisition de connaissances n'est possible car l'enfant Talibé n'a pas le temps nécessaire pour se consacrer à l'apprentissage du Coran. Et pire dans ces conditions, l'enfant Talibé peut rencontrer n'importe quel malfrat et surtout peut fréquenter n'importe qui ; un risque énorme pour l'éducation de l'enfant si on sait que les mauvais comportements sont contagieux comme se serait congelé ou du moins refroidi un sachet d'eau placé entre 2 blocs de glace. D'autant que l'enfant est très envieux de la personne tordue qu'il fréquente tout le temps. Ainsi, très souvent les enfants Talibés sont au fait de tous les lieux de trafics de drogue et de chanvre indien pour la simple raison que les dealers en ville se servent d'eux pour ventiler leurs produits illicites ; et à force même, il peut finir par en consommer. Face à un enfant, impensable d'imaginer à son encontre quelque chose d'illégal alors qu'il représente en personne le canal par lequel transitent tous les interdits dans le pays. Voilà pourquoi je continue à croire qu'un bon nombre parmi les agresseurs du Sénégal sont à même de vous réciter tout le Livre Saint de A à Z car ils sont pour la majeure partie d'anciens Enfants Talibés. Je dois dire que c'est principalement le déficit de bonne éducation reçue dans le Daara qui est le principal facteur déviant des enfants Talibés et non la connaissance coranique acquise dans le Daara ; mais c'est encore une fois le manque d'éducation. Chez nous, à Diamafara, l'enfant n'est pas soumis à la recherche de l'argent mais il plutôt est orienté vers l'acquisition de savoir ou l'apprentissage d'un métier. Aujourd'hui, la réalité révèle que les marabouts des Daaras se ruent vers les villes essentiellement à la recherche de l'argent et ne sont aucunement préoccupés par la quête du savoir d'autant plus que ce sont plutôt les villages du pays profond qui sont plus les terreaux du savoir islamique que les centres urbains.

Falilou Bâ : Qu'est-ce que la loi dit sur les pratiques nouvelles de la mendicité en cours actuellement ?

Matar Dramé : Ce que la loi dit sur les pratiques nouvelles de la mendicité en cours actuellement est difficile à honorer. La raison est que nous entendons de temps à autres dans les radios des personnes déclarer que les concepteurs de ces lois ne sont moins rien que des ennemis de l'Islam et des détracteurs de nos traditions à qui nous ne céderons pas ; mais est-ce que nous respectons, à notre niveau, les exigences de l'héritage religieux et culturel qui nous a été légué par nos aînés, telle est la vraie question que nous n'avons pas toujours l'audace de nous poser ? Malheureusement, les porte-paroles de ces propos qui peuvent être soit des autorités religieuses soit des responsables politiques ; quelque que soit, par ailleurs leur niveau d'influence aussi puissants ou aussi modeste que cela puisse être ne risquent point d'être contredit. En effet, tous ces gens qui clament partout que les concepteurs de ces lois sur la mendicité sont mus par le dessein de fouler aux pieds nos convictions et supra et à combattre l'Islam, personne n'osera leur opposer une contradiction de peur d'être catalogué à tort détracteur de l'Islam; alors qu'il n'en est rien. Mobiliser un nombre d'enfants à hauteur de 30 parfois à qui vous exiger d'aller quêmander des aumônes tous les jours pour le compte de pseudo marabouts comme moi. Ces pseudo marabouts qui ont souvent des petites amies sur place et qui sont en train de profiter de la vie à fond alors qu'ils ont laissé femme et enfants au village, vont fatalement subir les conséquences négatives de leurs mauvais agissements et des conséquences sous forme de punitions divines.

Falilou Bâ : Donc, si je vous comprends bien, la loi a une perception négative de la mendicité ; mais est-ce pour autant un délit condamnable ?

Matar Dramé : Ce que j'entends à propos de la qualification que le droit fait de la mendicité est que suivant la loi, il s'agit d'une pratique répréhensible, indigne du Sénégal et même elle va jusqu'à en faire carrément un délit dans certains cas. Toutefois, au-delà de la condamnation de la mendicité, l'Etat doit aussi à son niveau trouver des solutions de substitution à ce problème car après avoir interdit à un citoyen une pratique comme la mendicité qui a un enjeu d'ordre religieux, culturel et

surtout économique, il lui faut trouver un palliatif en guise d'alternative au lieu de ne lui servir que des discours. Or, à propos de la question de la mendicité je constate que l'État est plus, à mon goût, dans les paroles que dans les actes. Pour illustration, l'Etat fait dans la simple déclaration quand elle dit que la mendicité doit être éradiquée dans tout le territoire du Sénégal. Mais l'Etat doit être en mesure, qu'à chaque fois qu'il somme un marabout de déguerpir son Daara d'un lieu donné, de lui donner un autre lieu de recasement par exemple. En outre, l'État doit aussi être dans les dispositions pratiques lorsqu'il voit un marabout dans les alentours des centres urbains comme Thiès avec 30 enfants sous sa responsabilité sans local décent à obliger même s'il le faut les populations de la localité à lui bâtir une case en guise de Daara ; même si je dois reconnaître que dans la plupart de ces cas, le marabout n'est pas mu par le sacerdoce de dispenser du savoir mais il est plutôt préoccupé par la recherche de l'argent car il pourrait bel et bien trouver au niveau du village souvent très étendu un espace ou une maison délabrée en cours de construction identique à celle dans laquelle il réunit les enfants Talibés en ville. L'État ne fait pas des efforts dans le sens d'aider les marabouts sans local décent ou les marabouts de Daaras déguerpis de leur placement afin de leur trouver des lieux de chute, comme alternative, à mon humble avis.

Falilou Bâ : Dans ces types de Daaras, qu'on retrouve en ville dans des maisons délabrées en cours de construction, dont vous venez de parler, quelles sont les conditions d'existence dans lesquelles y vivent les enfants Talibés ?

Matar Dramé : Dans les types de Daaras, qu'on retrouve en ville dans des maisons délabrées en cours de construction, dont vous venez de parler, les enfants Talibés y vivent dans des conditions misérables. Vous savez, un enfant ne doit pas souffrir l'envie ; or lorsqu'un enfant Talibé muni de son pot rencontre un autre enfant apprenant quittant chez ses parents, il ne peut s'empêcher de l'envier bien que ce sentiment n'est pas bon à se développer chez un enfant car pouvant le pousser à actes répréhensibles. Rongé par le fait qu'il sait pertinemment qu'il ne peut avoir toutes les commodités dont dispose l'enfant dont les parents prennent soin de lui en termes d'hygiène corporelle, d'alimentation, d'habillement et d'un lieu d'enseignement

décent. Au moment l'enfant Talibé fréquente un Daara dans un local délabré, ne sachant pas où se rassasier à l'heure des repas, portant des haillons, sans hygiène corporelle aucune, il finit facilement alors par développer le sentiment d'envie qui combiné à de l'audace vont l'amener à commettre des actes répréhensibles. D'où, encore une fois le caractère de l'envie qui transforme son auteur en homme mauvais.

Falilou Bâ : Par rapport au fait que les enfants Talibés soient soumis à la mendicité parcourant la rue par-ci et par-là à la recherche de l'aumône et vivant en plus dans des abris délabrés ; quels sont les dangers auxquels ils peuvent être confrontés dans ces circonstances-là ?

Matar Dramé : Les dangers auxquels les enfants Talibés soumis à la mendicité parcourant la rue par-ci et par-là à la recherche de l'aumône et vivant en plus dans des abris délabrés auxquels ils peuvent être confrontés sont visibles par tous et se présentent comme un accident subi qui lui a valu une jambe cassée ; une fugue qui se termine par une disparition pure et simple ; une maladie qui vaut le rapatriement au village plusieurs facteurs tels : des mauvaises conditions d'existence dans le Daara avec un local délabré sans couchette confortable ou encore infesté d'insectes qui vous piquent, une sous-alimentation chronique ; une débauche d'énergie exagérée à la recherche de l'argent exigé par le marabout. De telles circonstances ne peuvent que déboucher sur des événements malheureux pour l'enfant Talibé. Et comme illustration, nous sommes tous témoins du Daara embrasé à Médina avec un bilan de sept enfants Talibés morts dans l'incendie, d'autres enfants Talibés dans leur Daara, un enfant Talibé qui est renversé par un cyclomoteur et un autre noyé et dont le corps a été sorti de la mer. Certes, la personne meurt forcément à son heure mais si ces enfants étaient chez leurs parents, leur mort serait sûrement moins atroce et plus douce.

Falilou Bâ : Quelle appréciations faites-vous sur le confiage des enfants par leurs parents à des marabouts de Daaras itinérants ?

Matar Dramé : Á propos du confiage des enfants, je suis déjà contre le fait de confier mon enfant à sa tante paternelle avec qui j'ai liens directs de sang au lieu de l'éduquer par es propres soins encore moins de le confier à un marabout de Daara hors du village pour ses humanités. Tels qu'ont l'habitude de procéder les Saloumsaloums (habitants des régions de Kaolack et de Kaffrine) qui, parce qu'ils ont deux ou trois femmes et une ribambelle d'enfants, s'organisent à les confier pour s'en décharger car la conséquence fâcheuse est que l'enfant confié vous reviendra avec une éducation contraire à la vôtre. Quelque soit la lourdeur des charges à supporter par le fait des enfants, il est de votre devoir de les garder tous auprès de vous et de leurs assurer une instruction autant que possible mais dans tous les cas de leur garantir à tous une bonne et une même éducation de telle sorte que quand ils deviendront grands, ils auront déjà les armes pour prendre en charge leur destin. Mais, je suis foncièrement contre le confiage de mes enfants même si je l'avoue, j'ai eu à le faire ; mais c'est dans des circonstances particulières qui se sont présentées ainsi. Je me trouvais en Gambie pour un séjour qui allait durer longtemps et pour avoir étudié le mode de vie en Gambie, je ne souhaitais en aucun cas que mon enfant grandisse dans ce pays. Mais ne disposant pas de moyens financiers pour inscrire mes enfants dans le Daara du village, je me résolus alors à confier mes 2 enfants à un marabout de Daara à Kaolack ; le marabout en question est un disciple avec qui nous avons le même guide religieux et avec qui nous avons été ensemble enfants Talibés dans le même Daara et les informations que j'avais de son Daara est que les enfants Talibés ne mendiaient que pour leur nourriture et consacraient le plus clair du temps à leur apprentissage du Coran. Toutefois, ce phénomène du confiage de mes enfants prit fin dès mon retour au village car l'un est automatiquement revenu et le second lui a emboîté le pas après et vient même de décrocher son BFEM cette année-ci. Donc je suis allé les reprendre au Daara dès que je suis rentré de mon long voyage en Gambie.

Falilou Bâ : Quels sont les résultats que vous avez obtenus à propos du confiage de vos enfants au marabout du Daara de Kaolack ?

Matar Dramé : Lorsque je confiais mes enfants au marabout du Daara de Kaolack, ils étaient deux ; le plus âgé d'entre les deux à qui Dieu avait fait don d'une bonne éducation suivait au Daara une scolarité normale et gardait d'entrer dans quelque situation à problèmes, il n'a même pas pratiqué l'agriculture. Constatant à son retour au village sa bonne tenue, je lui envoyai chez un de ses grands frères ; mes convictions sur sa droiture se confirmèrent et un grand commerçant le prit sous son aile, le forma jusqu'il gère aujourd'hui sa propre boutique. Au retour du plus petit d'entre les 2, je l'inscrivis à l'école française lorsque je me suis bien ré (installé) dans le village et je suivis sa scolarité jusqu'à ce qu'il ait obtenu cette année-ci son BFEM avec un petit retard du fait qu'il a rejoint les classes un peu tard par rapport à son âge. Heureusement que c'est après qu'il ait bien avancé dans son apprentissage du Coran.

Falilou Bâ : Est-ce de vos enfants que vous avez eu à confier à un marabout d'un Daara de Kaolack, vous avez obtenu les résultats escomptés à propos de ce confiage justement ?

Matar Dramé : Oui, j'ai obtenu les résultats escomptés lorsque j'ai eu à confier à un marabout d'un Daara de Kaolack mes enfants ? Mais tout de même les résultats et le satisfécit me proviennent plus de la part de mes enfants que j'ai inscrits dans les structures d'enseignement religieux du village car il ne fait aucun doute que je suis beaucoup plus en phase et que je m'entends mieux avec eux qu'avec ceux que j'avais confiés dans un Daaara d'un marabout de Kaolack.

Falilou Bâ : D'après vous, qui mérite le titre du marabout de Daara ; quelles sont les caractéristiques que doit revêtir un véritable marabout dans le vrai sens du terme ?

Matar Dramé : Un véritable marabout, dans le vrai sens du mot, doit revêtir entre autres caractéristiques : être riche d'un savoir pur, être un bon croyant, comprendre accepter que richesse et pauvreté est un sort à accepter, ne pas utiliser les enfants pour satisfaire une cupidité mal placée d'autant plus que l'enseignant, en règle générale, est condamné être pauvre car une personne ne peut pas prétendre rester en un place pendant toute la journée pour dispenser un savoir et espérer être riche surtout qu'il n'est souvent pas rémunéré ; en un mot être conscient que c'est un métier pour servir

Dieu et non se servir de Dieu sous peine de courir à sa perte car il est très rare pour ne pas dire impossible qu'un marabout se retrouve riche sauf si il ne s'adonne à des pratiques suspectes à côté. En un mot le marabout doit être un croyant, quelqu'un qui accepte son sort (économique), qui fait de l'enseignement coranique son sacerdoce. À l'opposé des marabouts d'aujourd'hui qui sont sans métier sinon qu'il gère des enfants Talibés sans force et qui malgré cela veut rouler sur de belles voitures à l'image du Ministre de la république, se loger dans de belles villas, épouser les plus belles filles ; dans ces cas, ils sont des enseignants peut-être mais ils ne sont pas des marabouts de Daaras. Aujourd'hui ce sont les pseudo marabouts Cissé-cissé (les gens de nom famille Cissé qui sont ses cousins à plaisantin sur qui il peut amicalement charger de tous les maux sans déclencher aucune animosité ; au contraire tout le monde en rira de bon cœur) qui ont commis tellement de forfaits qu'aujourd'hui qu'en les attaquant on risque de susciter l'ire de certains vrais marabouts irréprochables en rien. Mais, il en est ainsi que la seule hyène qui a semé la terreur dans mon enclos a fait condamner toutes les autres hyènes car on dira seulement que les hyènes ont attaqué mon troupeau sans distinction aucune ; de la même façon un seul marabout indigne a fait jeter l'opprobre sur toute la famille des marabouts de Daaras car de par son acte condamnable, il a été condamné toute communauté dans son entier.

Falilou Bâ : Quels sont les devoirs des marabouts vis-à-vis de leur enfants Talibés ?

Matar Dramé : Le marabout de Daara est une victime car il a les mêmes envies et les mêmes aspirations légitimes de tout le monde mais dès que vous réunissez des enfants autour de vous devant la porte de la mosquée pour leur inculquer le savoir coranique, il ne vous est plus toléré du tout un certain nombre d'actes banalement humains comme être vu discuter avec une fille en pleine rue ou bien faire main basse de l'argent d'autrui encore moins boire de l'alcool ; des actes qu'on pourrait curieusement tolérer à une personne lambda mais non à un marabout alors qu'on oublie qu'il est une personne avant tout ; ni plus ni moins. Dès lors qu'aucune erreur ne lui est tolérée, le marabout doit redoubler encore de prudence sous peine d'être traité de tous les noms d'oiseaux car rien n'est plus facile que de vilipender un

marabout de Daara, un muezzin d'une mosquée ou un Imam à qui rien ne leur toléré alors que les autres sont couverts pour tout.

Falilou Bâ : Quelles sont les responsabilités d'un marabout vis-à-vis de ses enfants Talibés ?

Matar Dramé : Le marabout doit s'employer à prodiguer des connaissances au nom de Dieu l'enfant Talibé sous sa responsabilité ; à faire de sorte qu'il soit familier à l'enfant Talibé et qu'il constitue pour lui une figure rassurante ; comprendre que c'est l'enfant Talibé est un être innocent entre ses mains qui va commettre des erreurs qu'il devra corriger et trouver par cette entremise l'occasion de lui enseigner. Voilà les prérogatives d'un marabout vis-à-vis de son enfant Talibé qui sont aux antipodes de souffrances infligées, de maltraitances à son encontre.

Falilou Bâ : Quels sont les différents types de Daaras qu'il vous est donné d'identifier ? Autrement dit avez-vous noté une évolution dans les types de Daara avec des différences qui sont notées avec le temps ?

Matar Dramé : Bien sûr que les Daaras ont évolué dans le temps avec des changements de types car certains fonctionnent sur le mode où le parent confiait son enfant au marabout sans aucun accompagnement financier ou matériel complètement à sa charge. Souvent, au cours des deux premières années, le tout petit enfant Talibé n'est pas utile à grand chose si ce n'est ingurgiter des médicaments et des aliments que le marabout souffre de mettre à sa disposition. Tandis que les autres enfants Talibés assez forts sont envoyés dans les champs du marabout en pleine brousse pour les cultiver ; mais à part ce travail champêtre auquel ils sont soumis, en aucun moment il ne leur est exigé autre apport, encore moins de l'argent. Il y a d'autres types de Daaras où le marabout est comme, moi limité, en termes de savoir mais qui grâce à des stratégies de mobilisation de fonds parvient à construire un local qui lui sert de Daara et à regrouper des enfants Talibés après quoi il s'empresse ensuite d'embaucher un marabout à qui il paye pour dispenser les enseignements sous ses conditions ; un type de Daara de cette nature aussi existe. Il est identifié un autre type de Daaras dont ce sont les populations de la localité elles-mêmes qui se réunissent en

comités puis élisent un président et autres membres d'un bureau puis recrutent un marabout et ouvrent le Daara à tous les enfants du village moyennant l'acquittement du paiement de frais de scolarité de 5000 par mois ; et à chaque période de mai, es apprenants font état de leurs connaissances acquises au cours d'une cérémonie de récitation de Coran. Voilà les 3 types de Daaras qui existent : un Daara où qu'un entrepreneur a ouvert et où il a recruté un marabout rémunéré qui dispense les enseignements, un Daara où le marabout qui a la responsabilité de tous sans l'aide de personne accueille chez lui les enfants Talibés qui travaillent aussi dans ses champs dont les récoltes servent à nourrir toute la grande famille et enfin un autre Daara qui se développe de plus en plus aujourd'hui communément appelé Daara moderne.

Falilou Bâ : De ces trois types de Daaras dont vous venez de faire allusion qui sont pour rappelen Daara où qu'un entrepreneur a ouvert et où il a recruté un marabout rémunéré qui dispense les enseignements, un Daara où le marabout qui a la responsabilité de tous sans l'aide de personne accueille chez lui les enfants Talibés qui travaillent aussi dans ses champs dont les récoltes servent à nourrir toute la grande famille et enfin un autre Daara qui se développe de plus en plus aujourd'hui communément appelé Daara moderne ; lequel de ces trois type de Daaras est le plus développé aujourd'hui en terme quantitatif ?

Matar Dramé : Tous les trois types de Daara dont je viens de faire allusion sont aujourd'hui développés en termes de nombre mais celui qui, pour nous, est le plus approprié est sans doute le type de Daara moderne où le parent s'acquitte du paiement des droits de scolarité et son enfant reçoit un enseignement de qualité. Certes, les droits de paiement de scolarité sont assez lourds, plus ou moins chers ; mais si le parent est conscient est que c'est son devoir d'assurer à son enfant le droit à l'instruction le temps qu'il est légalement en âge de s'instruire et qu'il s'y engage alors il est certain que Dieu lui accordera les moyens de les honorer. Encore une fois le type de Daara moderne est plus judicieux car c'est là où le parent place son enfant entre des mains qui vont prendre soin de lui et lui garantir une sécurité au point qu'il soit à l'abri d'accidents, qu'il soit soigné à chaque fois qu'il est malade avec en contrepartie un paiement mensuel régulier ; tel est, sans conteste le meilleur, parmi

les types de Daaras. Confier l'enfant à des marabouts de Daaras dans d'autres contrées était certes une tradition mais une tradition est aussi appelée à être dépassée. Voyons, moi quand j'étais enfants la pratique culturelle était essentiellement manuelle et archaïque avec des instruments et des outils qui sont aujourd'hui complètement désuètes. Des années plus tard, l'agriculture devient à moitié équipée avec une partie restée toujours manuelle. Mais aujourd'hui l'agriculture est totalement mécanisée à 100% sans aucune présence de la main de l'homme. Preuve que le monde bouge et que les choses évoluent ; alors il s'avère une erreur de vivre au présent tout en voulant suivre les règles du passé. Lorsque le modernisme s'impose à nous, vaut mieux s'y adapter et non vouloir chercher vaille que vaille à l'ignorer. Certes dans la nouveauté, il y a ce qui est bon et ce qui est aussi licite ; alors à l'intéressé de trouver dans cette nouveauté ce qui est bon et ce qui licite et à s'en approprier et se débarrasser de tout ce qui n'est plus adapté au monde moderne.

Falilou Bâ : Est-ce que ici à Diamafara, il y a encore des parents qui continuent à confier leurs enfants à des marabouts de Daaras en dehors du village ou bien qui poussent leurs enfants à s'adonner à la mendicité ? Nous savons que de telles pratiques étaient existaient dans le village par le passé mais sont-ils toujours de cours actuellement ?

Matar Dramé : Ici à Diamafara, des pratiques telles que des parents qui continuent à confier leurs enfants à des marabouts de Daaras en dehors du village ou bien des parents qui poussent leurs enfants à s'adonner à la mendicité n'existent plus et au rythme où vont les choses, je puis vous affirmer qu'elles ne vont plus ressurgir dans ce village.

Falilou Bâ : Quelles sont les raisons qui ont permis à ce que les pratiques telles que des parents continuent à confier leurs enfants à des marabouts de Daaras en dehors du village ou bien des parents qui poussent leurs enfants à s'adonner à la mendicité sont, sinon complètement éradiqués à Diamafara ou tout au moins réduites de manière drastique ?

Matar Dramé : Lorsque les phénomènes de confiage des enfants, des Daaras itinérants, de la mendicité des enfants Talibés sont allés jusqu'à atteindre des proportions exagérées, alors comme vous l'ont dit mes prédécesseurs, le vieux (il fait allusion à son père) a estimé qu'il faille substituer aux procédés du passé (confiage des enfants, Daaras itinérants, mendicité des enfants Talibés) d'autres procédés. Fort heureusement cela a coïncidé avec l'arrivée de partenaires qui sont venus nous accorder des séances d'information, de sensibilisation et de formation sur les phénomènes de confiage des enfants, des Daaras itinérants, de la mendicité des enfants Talibés ; et ces partenaires ne sont personne d'autres que l'ONG Symbiose. Ils viennent en personne mais aussi nous envoient des équipes à tout instant et à tout moment pour nous éveiller et nous conscientiser sur ces questions ; et je suis persuadé que ces différentes initiatives de Symbiose ont eu pour effets que les populations de Diamafara ont vu leurs attitudes positivement évoluer, ont acquis des connaissances très claires et sont arrivées à des niveaux de compréhensions très élevés sur les tenants et les aboutissants à tout ce qui est relatif aux phénomènes de confiage des enfants, des Daaras itinérants, de la mendicité des enfants Talibés. Les populations se sont tellement appropriées ces questions que je suis convaincu qu'on ne verra plus ici à Diamafar des scènes où un parent va préparer les bagages de son enfant avec en guise de présents du couscous et prendre sa main en direction d'un autre village pour le confier à un marabout de Daara (rire marrant).

Falilou Bâ : Au-delà des séances d'information, de sensibilisation et de formation sur les phénomènes de confiage des enfants, des Daaras itinérants, de la mendicité des enfants Talibés combinées aux initiatives du vieux pour l'implantation d'un Daara de nouvelle génération à Diamafara même, avez-vous également bénéficié d'autres actions allant dans le sens d'aider davantage les parents à mieux retenir leurs enfants auprès d'eux dans le Daara du village au lieu de les confier à des marabouts de Daaras d'autres contrées ?

Matar Dramé : Comme je vous l'ai dit tantôt à propos de l'équipe envoyée par l'ONG Symbiose qui a été envoyée ici pour octroyer de l'argent qui a servi à acheter des moutons qui ont été distribués à certaines familles du village qui en ont bénéficié du fait d'acquérir des moutons gratuitement. La seule contrepartie exigée étant de garder l'agneau et de passer la brebis à une autre famille sur la liste d'attente ; ainsi de suite, ainsi de suite. Il y a jusqu'à présent des familles qui continuent de profiter de ces avantages.

Falilou Bâ : Pouvez-vous nous détailler comment le don de mouton était organisé au point que la famille ne se retrouvait plus à confier son enfant à des marabouts de Daaras hors du village ?

Matar Dramé : Le mouton était octroyé à l'enfant qui, parce qu'il n'avait pas les moyens de l'entretenir, se faisait aider par ses parents. Lorsque la brebis met bas, alors il lui est signifié que l'agneau devient sa propriété ; ainsi il trouve de l'intérêt à rester dans le Daara grâce au mouton dont il bénéficie désormais. Il en est de même pour ce qui est de son camarade qui est le prochain sur la liste pour acquérir le mouton du prédécesseur et qui attend patiemment son tour en restant studieusement dans le Daara. Pas plus qu'hier, je faisais le point sur l'état de ce projet de mouton, étant entendu qu'il y avait eu dans le village l'année dernière une épidémie qui en a décimé une bonne partie. Mais quand j'ai interpellé un certain nombre, ils m'ont rassuré que certains ont pu sauver leur mouton et que le projet est toujours en cours ; d'ailleurs, j'ai été même surpris que quelqu'un dont le mouton était emporté par l'épidémie se trouve dans le lot qui m'ont affirmé qu'ils ont toujours leur bête sauf que pour lui il m'a expliqué que le projet lui en a offert une deuxième brebis qui a même eu à mettre bas et dont elle garde l'agneau et la passer à un autre. Pour dire que malgré l'épidémie et les nombreuses bêtes qui sont mortes, le projet suit toujours son cours. Hormis le projet de dons de moutons aux populations de Diamafara, nous avons reçu un jour des partenaires qui sont venus nous apporter un lot de matelas en faveur du Daara, ne serait-ce que pour le geste ils méritent nos vifs remerciements ; ensuite s'en sont suivies des moustiquaires imprégnées ; quelques temps après aussi, ils ont construit des latrines ; par ailleurs, ils ont aussi amené des savons pour qu'au

nom de l'hygiène les enfants Talibés puissent à la sortie des toilettes se laver les mains avec du savon sur un récipient à côté d'une bouilloire remplie d'eau placé à cette occasion devant les latrines. C'est autant de formes d'aides et d'appuis car si les partenaires ne nous en avaient pas fait don, nous n'aurions pas songé se doter de tout ce dispositif de soins d'ordre hygiénique et sanitaire. C'est vous dire que nous bénéficions d'aides et d'appuis même si devons reconnaître que ce n'est pas suffisant par rapport à tous nos besoins et que nous souhaitons les voir augmenter.

Falilou Bâ : Toutes ces formes d'aides et d'appuis citées supra sont des dépenses potentielles qui sont déchargées des parents et qui peuvent ainsi les motiver à garder leurs enfants à leurs côtés au lieu de les confier à des marabouts de Daaras en dehors du village, si je ne me trompe ?

Matar Dramé : Certainement que toutes ces formes d'aides et d'appuis citées *supra* sont des dépenses potentielles qui sont déchargées des parents et qui peuvent ainsi les motiver à garder leurs enfants à leurs côtés au lieu de les confier à des marabouts de Daaras en dehors du village.

Falilou Bâ : Mais après que toutes ces initiatives aient été prises avec le vieux qui a été réussi à implanter un Daara nouvelle génération au sein du village et avec l'ONG Symbiose qui est venue avec ses séances d'information, de sensibilisation et de formation combinées à des aides et appuis matériels, est-ce que depuis lors les gens comme vous personnellement vous avez eu à poser des actes concrets en faveur de la lutte contre les phénomènes de confiage des enfants, de Daaras itinérants, de mendicité des enfants Talibés.

Matar Dramé : Bien sûr que oui. Et, je dois dire qu'en ce qui me concerne toutes mes actions sont articulées autour d'initiatives en faveur de la lutte contre les phénomènes de confiage des enfants, de Daaras itinérants, de mendicité des enfants Talibés. Pour vous donner en donner une preuve concrète, il n'y a pas de fois que nous arrivons au constat (les membres de gestion du Daara) que le Daara a atteint ses limites et qu'il ne peut dépasser le seuil de 50 à 60 enfants Talibés déjà inscrits ; mais n'empêche qu'en sourdine je vais voir des parents dont les enfants ne sont dans

aucune structure d'enseignement et passent leur temps à traîner dans la rue pour leur demander malgré le nombre pléthorique dans le Daara de les amener quand même pour qu'on puisse les insérer. Ce qui a fait qu'à la fin l'année coranique dernière, le Daara a reçu un bon nombre d'enfants Talibés en surplus. Certes, en public le comité de gestion du Daara dit tout haut à l'endroit de la population que le Daara a atteint ses limites car comme je vous l'ai dit tantôt, personne ne travaille à mettre en place une structure et y entretient la tire jusqu'aux limites de son implosion comme si on était pressé. D'autant que l'initiateur ne du Daara ne cherche à en tirer aucun profit de la structure ; au contraire son unique objectif est que tous les enfants du village soient puissent recevoir une instruction. Si l'enfant doit être inscrit dans le Daara, le parent passe par moi qui lui donne l'information qu'il doit s'acquitter du paiement de frais de scolarité annuelle de 20.000 francs Cfa et attendre qu'il me donne son accord de principe. Le cas échéant, je lui précise que le paiement est non exigible en une seule fois mais l'essentiel est que le tout soit soldé intégralement avant la fin de l'année ; il est accepté n'importe quelle tranche, même celle modique de 1000 francs Cfa car s'il est défalqué des 20.000 francs Cfa, il resterait à compléter 18.000 francs (il s'embourbe sur les calculs mais il passe quand même) et ainsi de suite. Voilà comment nous procédons pour aux fins d'aider les parents des enfants Talibés qui sont modestes car si on avait exigé tout le paiement en une seule traite, même si certains pourraient faire, c'aurait été dur pour d'autres. Heureusement que le marabout du Daara n'est pas cupide, il prend toute avance que lui donne un parent et m'en fait part afin que je puisse en informer mon petit frère Omar qui par écrit gère la comptabilité. Par ces facilités de paiement qui sont instaurées, nous avons la chance qu'à la fin de chaque année coranique, les comptes sont équilibrés ou s'il y a un déficit cela porte souvent sur des sommes très marginales que nous finissons par récupérer de manière très civilisée sans heurt. Il m'arrive aussi d'assurer le suivi des progrès des enfants Talibés et pour les filles, je rencontre les parents pour leur faire état de l'avancement de leur enfant et en profite pour les sensibiliser sur le mariage précoce et les travaux ménagers pénibles qui sont des facteurs d'échec ; sur un ton suggestif et parfois même de supplication. Il y a quelques temps de cela, je suis allé voir certains parents car je ne peux pas les rencontrer tous pour leur rappeler qu'ils

ont des enfants apprenants et par conséquent ils doivent veiller aux heures d'ouverture de leur télévision qui ne militent pas en faveur de l'apprentissage du Coran dans le Daara. En effet dès que sonnent 20 heures, tous les esprits des enfants Talibés se tournent résolument vers les films de série télévisée ; le marabout peut témoigner que lorsque 21 heures sonnent les enfants Talibés se débarrassent de leur "Allouwa" et se vident des Daaras pour investir les maisons afin de suivre leurs films qui courent jusque minuit passé. L'enfant Talibé qui doit se réveiller à 5 heures du matin pour commencer ses apprentissages mais puisqu'il s'est couché à cette heure tardive sera soit incapable de se réveiller ou même s'il se réveille va venir dans le Daara pour continuer son somme. Il est vrai que je ne peux pas le dire à tous mais pour ceux avec qui je suis familier, je ne rate pas une occasion de leur dire que vous devez veiller au contrôle de vos heures d'ouverture et de fermeture de votre télévision. Pour preuve, j'ai attiré l'attention de mon petit frère Omar qui dispose d'une télévision chez lui pour lui dire de chercher un alibi pour restreindre les heures d'ouverture et de fermeture de votre télévision car cela porte gravement préjudice au bon enseignement dans le Daara. Toutes ces actions que je mène militent concrètement pour la lutte contre les phénomènes de confiage des enfants, de Daaras itinérants, de mendicité des enfants Talibés.

Falilou Bâ : Mais malgré toutes ces actions, citées *supra*, que vous menez concrètement pour la lutte contre les phénomènes de confiage des enfants, de Daaras itinérants, de mendicité des enfants Talibés, êtes-vous encore prêt à poser d'autres actes dans ce sens si vous en avez l'occasion ?

Matar Dramé : Je vous en donne ma parole que je continuerai de tout mon possible à poser des actes concrets en faveur de la lutte contre les phénomènes ; s'il plaît à Dieu !

Falilou Bâ : Les actes concrets que vous envisagez iront-ils dans le sens de lutter contre les phénomènes de confiage des enfants, de Daaras itinérants, de mendicité des enfants Talibés ?

Matar Dramé : Je ne crois même plus qu'actuellement il y aura des parents qui vont prendre leurs enfants pour les confier à des marabouts de Daaras en dehors de Diamafara ; je suis même convaincu qu'il n'y en aura plus !

Falilou Bâ : Merci beaucoup Monsieur Dramé, les propos sont clairs et précis ; nous vous en remercions vivement ainsi que pour votre disponibilité et votre mobilisation afin de rendre nos recherches dans votre village ici à Diamafara faciles.

Annexe 7 : grandes lignes du protocole des focus groupes

Nombre de focus-groups : 5 Focus-groups ;

Nombre de participants par focus-groups : 46 au total

Durée moyenne d'un focus-groupe : 2 heures 30 minutes dont 1 heure 30 mn de mise en place et 1 heure au maximum pour les discussions.

Composition des groupes : Les participants sont constitués de parents et tuteurs d'enfants *Talibés*. Ils sont issus des "keppar" qui sont des cadres de concertation villageois et des instances de réflexion, de diagnostic, de partage d'informations stratégiques, de planification et d'exécution, de proximité. Ce sont surtout des regroupements de populations organisés par l'ONG Symbiose dont entre autres missions essentielles la protection de l'enfant. Parmi leurs membres, essentiellement des parents et tuteurs d'enfants *Talibés* du terroir.

Démarche des focus groupe :

Dans la localité de *Djéri Kao*, 2 *focus-groups* ont été organisés avec un groupe constitué uniquement d'hommes et un autre groupe composé seulement de femmes. Dans la localité de *Diamafara* quant à elle, 3 *focus groupes* ont été organisés avec 2 groupes d'hommes et un groupe de femmes. La séparation des groupes par genre obéit d'abord à un souci d'homogénéité. La prédominance accordée aux hommes se justifie par le fait que sur la question de mendicité des enfants, ce sont les hommes qui ont souvent le dernier mot ; la voix des femmes étant peu prépondérante.

L'intervention

Nous avons sollicité de la part de l'ONG Symbiose de réunir les personnes qu'elle a enrôlées dans son programme de changement d'attitudes et de comportement en faveur de la lutte contre la mendicité. En particulier ceux chez qui, il a été noté, grâce à ses actions, des débuts de réactions en congruence avec les objectifs visés. Il faut relever qu'en appui à ses interventions, Symbiose a mis en place un cadre de pérennisation pour perpétuer chez les sujets les acquis engrangés. Pour ce faire, Il s'est agi de les regrouper en sous-ensembles dénommés « *kepar* » pour les zones rurales comme les villages de *Diamafara* et de *Djéri Kao*. Ce sont des comités qui

sont implantés par Symbiose et qui dans leur composition, devraient regrouper, dans l'idéal, toutes les populations mais qui dans la pratique compte toutes les couches de la population, jeunes vieux, adultes ; filles et garçons.... Au niveau de leur fonctionnement, ils font figure d'espaces de rencontre, d'échange pour l'acquisition et la promotion de bonnes idées et pratiques sociales mais aussi pour leur consolidation et pour veille. Ainsi organisés, ces comités permettent à l'ONG d'avoir à ses côtés des groupes constitués sur qui compter et sur qui agir pour faire avancer les causes sociales dont la lutte contre la maltraitance des enfants pour exemple.

Parmi les différentes actions de Symbiose envers ces comités dans la lutte contre la mendicité, principalement deux de nature à favoriser les changements attendus. Celle stratégique constituée de séances d'information et de sensibilisation autour de la question de la mendicité des enfants *Talibés*. Celle fonctionnelle consistant à octroyer des financements à leurs membres pour des activités génératrices de revenu. Pour cette dernière, correspondant à un procédé de facilitation (Vincent Lindon, La Marketing politique et social, 1976), le but visé étant de permettre aux auteurs de la mendicité de s'armer d'arguments pour ne pas succomber à la tentation du confiage de leurs enfants à des marabouts qui, à leur tour, leur font subir une exploitation économique. Étant entendu que dans cette zone de Nioro, les circonstances qui exposent l'enfant à la mendicité sont pour la plupart du temps d'ordre économique.

Mais, pour ce qui est de la stratégie communicationnelle de persuasion ; au-delà des claires connaissances sur le sujet qu'elle favorise chez les destinataires, nous avons voulu également en tester les effets sur d'éventuelles initiatives concrètes en faveur de la lutte contre la mendicité qu'elle susciterait, dans la foulée, sur cette population informée, sensibilisée aux méfaits de ce fléau et aussi outillée à y faire face. Autrement dit, il s'agit d'apprécier si des actes ont été initiés dans le sens de la lutte contre le fléau. Du simplement symbolique au réellement significatif ; qu'importe car entreprendre une action quelconque en faveur de la lutte contre la mendicité des enfants serait le résultat concret d'un changement de comportement positif issu des stratégies développées par Symbiose à l'endroit des parents et tuteurs des enfants *Talibés* cibles et partenaires des actions de l'ONG.

Conduite du focus groupe

Introduction

- Rappel du contexte du *focus groupe* ;
- Demande de permission d'enregistrement ;
- Demande de permission de prendre des photos de l'activité ;
- Demande de permission pour utiliser les enregistrements, les photos et pour citer les noms des participants dans le document de thèse ;
- Demande de rediffuser les débats à la radio Symbiose et de divulguer l'engagement pris par chacun à la connaissance du public.

Actes préparatoires :

Une convocation adressée à tous les participants par le biais du Chef de projet de la protection de l'enfance de l'ONG Symbiose *via* les présidents de comité de protection de l'enfance des localités de *Diamafara* et de *Déri Kao* avant la réunion, pour les informer de l'expérience à mener dans le cadre de la lutte contre la mendicité des enfants *Talibés* ; et solliciter de leur part leur accord à participer à l'expérience sous la forme d'une entrevue individuelle d'abord constitue un premier acte préparatoire. À la fin de l'entrevue, une seconde invitation, plutôt personnelle et directe, est encore lancée aux interviewés pour accepter de prendre part à une discussion plus élargie sur la question sous la forme de focus group. En cela, elle constitue, pour eux, un second acte préparatoire.

Question (s) d'entrée :

Quelle appréciation faites-vous à propos de la mendicité des enfants *Talibés* ?

Comment voyez-vous la mendicité des enfants des enfants *Talibés* ?

Quelles réflexions vous inspirent la mendicité des enfants des enfants *Talibés* ?

Débats : les débats seront orientés vers un accord, une acceptation argumentée des méfaits du phénomène de la mendicité des enfants *Talibés*

Conclusion / Engagement :

Demande explicite

Au regard des conclusions du débat ; de votre (nouvelle) perception sur la mendicité des enfants *Talibés*, qui prend ici l'engagement de poser un acte concret en faveur de la lutte contre la mendicité des enfants *Talibés*, dans un délai de 2 à 3 mois ; un tel acte devra être en mesure d'être prouvé ou confirmé par des tiers. Entre autres de ces actes :

- Organiser des séances d'information et de sensibilisation sur les méfaits de la mendicité des enfants ;
- Organiser des manifestations publiques contre la mendicité des enfants (sit-in, marche, grève de la faim...)
- Dénoncer toute forme de maltraitance constatée sur l'enfant devant les autorités compétentes ;
- Intenter des actions en justice contre les auteurs de maltraitance chez un enfant *Talibé* ;
- Assister les *Daaras* pour les sortir de la précarité, et du coup les *Talibés* de la mendicité ; quel que soit par ailleurs la nature de l'appui ;
- Procéder à la (ré) inscription des enfants mendiants dans des écoles ou Écoles franco-arabes ou *Daaras* modernes ;
- Retirer, purement et simplement, les enfants *Talibés* des *Daaras*.

Ou quelque autre acte que ce soit de par sa nature et son envergure ; pourvu que ce la milite concrètement en faveur de la lutte contre la mendicité des enfants.

Acter l'engagement

Déclinez oralement oral l'engagement que vous avez pris

Engrenage

Levez la main pour marquer votre engagement de fait.

En plus de votre engagement de fait, signez l'acte qui vous est soumis pour marquer votre engagement écrit.

Conclusion

- Remerciements adressés aux participants

Perspective du procédé d'évaluation des engagements pris par le public

2 à 3 mois après le déroulement de l'expérience. Qu'en est-il des engagements que des parents et tuteurs d'enfants des villages de *Diamafara* et de *Djéri Kao* avaient pris en faveur de la lutte contre la mendicité des *Talibés*?

Question principale : où en êtes-vous par rapport aux engagements pris, il y a 2 à 3 mois, pour ce qui est de la lutte contre la mendicité des enfants *Talibés* ?

Si possible, pouvez-vous apporter la preuve par des faits ou par des témoignages de la réalisation effective des actes que vous avez posés en accord avec vos engagements ?

Annexe 8 : focus groupe avec le groupe de femmes Djéri Kao⁸².

⁸² Les entretiens de groupe que, nous avons menés avec les publics partenaires de l'étude dans le cadre de cette recherche, ont été denses et animés. Ainsi que nous nous en attendions, au regard du caractère sensible et passionnel du sujet de la lutte contre la mendicité des enfants *Talibés* au Sénégal. Pourtant, en précaution à d'éventuelles digressions et cacophonies qui sont inhérentes à des discussions de groupe de cette nature, le modérateur a pris le soin en début de chaque séance de focus groupe, de poser et de rappeler à l'attention des participants des indications et des dispositions pratiques pour encadrer les discussions. Parmi lesquelles, celles de décliner son nom et prénom à chacune de ses prises de parole pour se faire identifier, de parler à tour de rôle pour ne pas s'entrecouper, d'écouter et de garder le silence quand un autre a la parole sans l'interrompre... Malgré tous les dispositifs pris pour encadrer et maîtriser les débats, n'empêche que quand les esprits se sont surchauffés, les échanges sont devenus parfois incontrôlés, et les conditions définies au départ n'ont plus été strictement respectées. De ce fait, par séquences, des débordements et dysfonctionnements intervenus dans les discussions ont créé des perturbations momentanées mais dans l'ensemble de l'entretien mineurs. C'est dans ce cadre que le lecteur doit comprendre les quelques rares errements constatés dans les transcriptions des débats qui sont, entre autres, constitués par : des noms d'interlocuteurs qui n'ont pas été déclinés parfois par leurs auteurs au moment de certaines de leurs prises de paroles, des phrases incomplètes parce que la parole de l'interlocuteur a été interrompue par un autre ou parce que la parole n'a pas été retenue du fait de télescopages entre propos... Certes, ces bruits dans le discours ont été rares et faibles et n'ont pas porté atteinte à la compréhension générale des échanges. Mais, nous avons tenu à les signaler à l'attention du lecteur, par souci de rigueur et d'honnêteté scientifiques.

Mamadou Dramé, chef de projet : Je salue toute l'assemblée, chacune en son prénom et nom

Arame Touré : (l'assemblée (en chœur et en rires) Nous vous rendons aussi vos salutation.

Mamadou Dramé, chef de projet : La raison qui a motivé cette rencontre d'aujourd'hui est en rapport avec, si vous rappelez bien, au projet que nous avons conduit ici ces derniers temps en compagnie d'autres personnes dont Ousmane Touré (chef de la protection de l'enfance désigné par l'ONG Symbiose à *Médina Sabakh*). Pour ce projet qui était relatif à la protection de l'enfant, notre objectif était d'arriver à trouver des stratégies pour, d'une part, trouver les moyens de persuader les *Daaras* itinérants qui quittaient le village pour aller s'installer dans d'autres centres urbains à rester dans le terroir et, d'autre part, parvenir à inciter les parents de ce village à mieux veiller sur leurs enfants. Arrivé à la fin de ce projet déroulé sur des années, ces chercheurs qui sont de l'ENEA dont la vocation est de former des étudiants, sont venus exprès pour voir si les stratégies que nous avons menées dans ce projet de lutte pour la protection de l'enfant ont eu des impacts sur les publics partenaires. Les premières personnes qui ont soumises à un entretien individuel doivent se rendre compte qu'elles ont été abordées sur cette thématique. Il s'agit maintenant de discuter de cette même question en groupe sur les raisons qui motivent la mendicité des enfants *Talibés*. Une fois que nous aurons discuté avec vous sur la problématique de la mendicité des enfants *Talibés* et que nous aurons recueilli votre perception sur la mendicité des enfants *Talibés*, il reviendra alors à chacun de vous de se donner un challenge. C'est quoi se donner un challenge êtes-vous en train de vous demander. Se donner un challenge consiste, par exemple, à prendre l'engagement de poser, d'ici deux mois, un acte concret en faveur de la lutte contre la mendicité des enfants *Talibés*. Il est recommandé que chacun prenne un engagement à la mesure de son vouloir, de son avoir et de son pouvoir. Une fois que la personne se soit engagée à sur un acte à poser d'ici deux mois, nous reviendrons alors dans deux mois dans le village et auprès de chacun pour vérifier si la personne a respecté ou a failli à sa promesse. Voilà la raison qui motive cette rencontre d'aujourd'hui. Après avoir

campé le débat, il ne me reste plus qu'à remettre la parole à Falilou Bâ et à l'équipe qui l'accompagne pour continuer et conduire les discussions.

Falilou Bâ : Merci beaucoup Dramé. Comme il l'a si bien dit, nous sommes venus aujourd'hui venus à vous pour discuter de la problématique des enfants *Talibés* mendians, de la problématique de la mendicité. À juste raison, au regard de ce que nous voyons à Dakar ; de tous les événements douloureux qui s'abattent sur l'enfant, qui touchent directement cœurs de tout parent et qui ne laissent personne indifférent. Il s'agit de plus en plus d'enfants *Talibés* qui étaient prédestinés à l'apprentissage du Coran lorsqu'ils étaient confiés à des marabouts de *Daaras* et qui ont fini par être sauvagement tués (une femme qui vient de rejoindre la réunion salue l'assemblée et je réponds à sa salutation). Nous avons alors profité de cette occasion et de ce moment sombre pour l'enfant *Talibé* pour initier ces discussions. Étant donné que dans ce village de *Djéri Kao*, des progrès significatifs sont notés dans le cadre de la question de l'enfant *Talibé* maltraité, nous avons jugé opportun de conduire des discussions sur le sujet. Pour l'entame de cet échange qui reste un débat ouvert à tous, nous aurions aimé que chacun apporte sa contribution en donnant son point de vue sur la question. En guise de première réaction, chaque membre de l'assemblée peut commencer par dire ce qu'il pense de la mendicité des enfants *Talibés*, quelle appréciation se fait-il de la mendicité des enfants *Talibés* au Sénégal ces temps-ci ?

Première intervenante : Nous estimons que la mendicité des enfants *Talibés* au Sénégal est une pratique très dure. Organiser une marche contre une telle pratique serait une bonne initiative pour lutter contre ce phénomène ; et alors notre village ne serait pas en reste, vous verrez. Mais, il faudrait aussi bénéficier de soutien pour arriver à s'affranchir du recours à faire mendier les enfants *Talibés*. Mais comment faire autrement si vous n'avez rien à pour assurer à l'enfant *Talibé* une prise en charge correcte. Vous ne pouvez pas lui payer des chaussures, vous ne pouvez pas lui acheter des habits à porter, s'il tombe malade même vous ne pouvez lui garantir les soins médicaux, que vas-tu alors lui proposer en échange si vous lui interdisez d'aller mendier. Étant entendu que si ce *Talibé* a faim, il peut finir par s'enfuir de même que s'il est malade, sans pour autant bénéficier d'aucun soin. Mais, si nous avons des

personnes ressources qui peuvent nous apporter de l'aide à tel point que nous avons suffisamment de moyens à notre disposition, alors dans ce cas, si nous rencontrons un enfant *Talibé*, nous pouvons alors le prendre en charge de telle manière à ce qu'il ne sente plus le besoin de s'adonner à la mendicité. Dans cette même dynamique, si nous rencontrons un parent démuné dont la famille constitue une telle charge qu'il envisage de confier ses enfants à des *Daaras* par faute de moyens, alors nous pourrions les sensibiliser à ce qu'ils les inscrivent à l'école publique. Notre argumentaire alors serait alors de dire à ces parents combien elle est dure la vie des enfants *Talibés* dans les *Daaras* au moment que dans les nombreuses écoles que compte la localité, l'enfant va le matin pour descendre à midi et revenir chez soi. Ainsi, il pourra manger à sa faim à l'heure du déjeuner et s'il doit reprendre la classe l'après-midi, il s'exécutera. Le soir à la descente, il pourra prendre le dîner avec toi, après quoi il s'endormira derrière toi ou, à défaut, il lui sera aménagé une chambre où il dormira en toute sécurité. Car, si les enfants sont logés dans des habitas en banco qui, sous l'effet des pluies (v)ont finir par s'effondrer sur et les tuer ; dans cette affaire, le parent d'enfant mort sera le seul perdant. Mais si, par la Grâce de Dieu vous avez quoi les aider, alors il ne faut pas hésiter à les aider. Mais si vous n'avez pas de moyens, alors vous ne pourriez pas résoudre aucun problème social dans la localité. Pour notre part, nous aurions voulu des avoir à nos côtés des partenaires qui nous permettent d'être capables de résoudre un certain nombre de problèmes qui se posent à notre localité.

(**Falilou Bâ** : Passons rapidement à une autre interlocutrice).

Deuxième intervenante : Je rebondis sur ce qu'elle (la personne qui a parlé avant elle) a dit et que je partage entièrement. Vous savez bien que si vous confiez au marabout de *Daara* un enfant *Talibé* sans rien lui donner comme appui, vous ne pouvez pas perdre de vue que qu'un tel *confiage* constitue, à coup sûr, une charge pour lui. Dans cette situation, le marabout n'a d'autre choix que de faire mendier les enfants *Talibés* à sa charge exclusive au défi de tous les dispositifs qui interdisent une telle pratique. En effet, lorsqu'on demande à quelqu'un d'abandonner une façon de faire et d'être, il faut lui proposer à la place une alternative. Mais si vous vous

contentez seulement de demander à quelqu'un d'abandonner une pratique ancrée sans pourtant lui indiquer une autre voie à suivre, vous n'avez alors aucune chance de parvenir à vos fins. C'est cette situation qui se présente comme le soubassement explicatif du phénomène de la mendicité économique d'aujourd'hui. Mais, pour tous les *Daaras* où le marabout dispose de moyens à tel point que l'enfant *Talibé* passe tout son temps à apprendre seulement le Coran sans sortir dans ce cocon pour entreprendre toute autre activité qui pourrait le distraire, alors l'apprenant peut boucler ses humanités rapidement. Il existe, en effet, un certain nombre de ces types de *Daaras* où l'enfant *Talibé* maîtrise le Coran en 2 et 3 ans. Tout le contraire de cet enfant *Talibé* qui se saisit tous les jours de son pot de mendiant pour aller mendier, la tête beaucoup plus sur cette activité que sur ses études va certainement passer beaucoup de temps avant de parachever ses études coraniques. Tout cela pour dire que pour arriver à combattre le phénomène de la mendicité des enfants *Talibés*, je suis parfaitement en phase avec la solution prônée par la dame qui a parlé avant moi consistant à mettre à la disposition des *Daaras* et des enfants *Talibés* de moyens et de commodités qui pourraient les dispenser de recourir à la mendicité pour assurer leur (sur)vie.

(Un petit intermède se produit avec une personne qui vient d'arriver, que les uns et les autres invitent à venir s'asseoir et à prendre part à la rencontre).

Deuxième intervenante (de poursuivre) : Voilà les conditions qui justifient et qui expliquent le phénomène de la mendicité des enfants *Talibés*. Il y a de ces marabouts qui se retrouvent débordés par les enfants *Talibés* à sa charge et qui n'ont pas forcément les moyens nécessaires pour faire face. Dans ce cas, il n'a d'autre choix que de demander à ses enfants *Talibés* d'aller mendier pour (sur)vivre ; surtout encore dans le cas où le marabout et son *Daara* sont sous location, alors il est dans l'obligation d'envoyer les enfants *Talibés* à la mendicité afin que ces derniers puissent lui rapporter de l'argent qui servira, entra autres, à payer le loyer. Mais, si le marabout dispose de son propre local pour abriter son *Daara* et qu'il se trouve dans les conditions idoines pour loger ses enfants *Talibés*, les vêtir et les nourrir, dans ces conditions il peut dispenser à ses *Talibés* de mendier. Si ces conditions ne sont pas

réunies, il va falloir pour le marabout forcément soumettre les enfants *Talibés* à la mendicité pour une question de (sur)vie.

Falilou Bâ : Donc si je comprends bien, parmi les causes de la mendicité des enfants *Talibés*, la pauvreté figure en bonne place.

Deuxième intervenante (de poursuivre) : Bien sûr que parmi les causes de mendicité des enfants *Talibés*, la pauvreté y tient une bonne place. (D'autres personnes confirment en chœur cette assertion). Il est aussi bon de savoir que le phénomène de mendicité n'est pas chose répandue dans les villages du pays où les enfants *Talibés* prennent leur petit-déjeuner, leur déjeuner et leur dîner à leur faim qui leur sont garantis tous les jours. Un tel phénomène se retrouve beaucoup plus dans les centres urbains et les villes du Sénégal. Il va s'en dire que tous les moyens pour éradiquer la mendicité des enfants *Talibés* doivent être mis en œuvre d'autant que, si comme vous le dites, les radios ne cessent de diffuser des incidents graves dont sont victimes, tous les jours, les enfants *Talibés*. Ces événements douloureux qui s'abattent sur l'enfant *Talibé* affectent tout le monde et n'épargnent aucun parent doté de fibre maternel qui considère naturellement tout enfant comme son propre enfant. De la même manière que cela m'a beaucoup affecté quand j'ai entendu ces cas de maltraitance de l'enfant, tout autre parent a été autant affecté à la connaissance de ces nouvelles. Il reste qu'à l'origine de toutes ces péripéties se (re)trouve la pauvreté. Il est clair que si les populations ne se trouvaient dans un état de dénuement caractérisé et disposaient de ressources nécessaires, le phénomène de la mendicité économique des enfants *Talibés* et ses corollaires ne se produiraient sûrement point.

Falilou Bâ : Quel regard portez-vous sur le phénomène de *confiage* des enfants *Talibés* à des marabouts par leurs parents ? Selon vous, que recherchent les parents à travers ce geste et à quelle situation peut conduire un tel geste ?

Deuxième intervenante : Par le fait de confier son enfant à un marabout de *Daara*, le parent est d'abord mu par l'espoir que son enfant va recevoir beaucoup de savoir. En effet, le parent (re)cherche une personne dont il ne doute pas de son statut de marabout et en qui il a confiance absolue ; et sur cette base, il lui confie son enfant avec l'objectif très noble qu'il acquière du savoir coranique. À terme, tout résultat dévié et déviant qui en (re)sort n'est ni du fait du parent de l'enfant *Talibé*, ni du fait du marabout du *Daara* ; le contreploi est à lier à la volonté de Dieu. Sans nul doute que le vœu du parent comme du marabout était que l'enfant *Talibé* puisse apprendre le Coran et acquérir du savoir islamique et revenir chez soi parmi les siens, les éventuels dysfonctionnements qui seraient (sur)venus dans ce processus et qui auraient bouleversé les plans originaux relèvent du bon vouloir de Dieu, l'Omnipotent. Il ne faut jamais perdre de vue que c'est Dieu qui accorde des bienfaits à l'homme comme c'est lui aussi qui les lui en retire, par sa toute puissance. Certes, ces enfants *Talibés* dont les radios parlent ont perdu la vie dans les circonstances de la mendicité, mais la mendicité n'a été qu'un prétexte car même sans elle, ils les auraient perdu quand même car leur heure pour mourir était venue, décidée par Dieu. Pour ce qui est du *confiage*, les parents confient leurs enfants à des marabouts en qui ils ont une confiance aveugle. C'est bien cela et il ne peut être autrement, les parents confient leurs enfants à des marabouts en qui ils ont une confiance aveugle. En définitive si nous avons les moyens, vaudrait mieux inscrire nos enfants à l'école publique. Si nous disposons d'une école ici dans le village de *Djéri Kao*, on les y inscrit sinon envoyons les à la commune de *Médina Sabakh*. Pour ma part, j'ai inscrit mon enfant à l'école publique de *Médina Sabakh*, et pour les jours où il doit faire journée continue, il passe la journée chez un de mes cousins qui habitent la commune. Pour tous les autres jours, il descend à midi pour rallier la maison à *Djéri Kao* où après avoir pris son déjeuner, il retourne faire sa classe de l'après-midi. Je reste convaincu que ce système de l'école publique vaut mieux les *Daaras*. Il y en a qui critiquaient vertement les parents qui inscrivaient leurs enfants à l'école publique en leur faisant partout le reproche de leur choix d'inscrire leurs enfants à l'école publique et en les indexant comme ceux qui ont commis un tel sacrilège de faire

apprendre à son enfant le français et non le Coran. Mais, je suis d'avis que tous les ordres d'enseignement sont d'un grand intérêt et ils valent.

Falilou Bâ : Qui parmi les membres de l'assistance veut prendre la parole et dire quelque chose sur le sujet en débat ?

Mamadou Dramé (chef du projet de la protection de l'enfance de l'ONG Symbiose) encourage les participantes visiblement assez timides à prendre la parole en procédant d'abord par quelques plaisanteries qui ont fait rire l'assemblée puis par un rappel du principe de la réunion qui veut que les personnes membres prennent la parole, donnent leurs points de vue et échangent sur le sujet. Ce qui semble, vraisemblablement, être compris par le groupe qui acquiesce et qui se décide en s'encourageant mutuellement. Puis dans le brouhaha où chacun cherche à parler, je désigne une femme directement qui semblait plus décidée.

Falilou Bâ : Oui madame, qu'est-ce que vous disiez ?

Troisième intervenante : Je disais que je ne suis plus rassurée et encore moins disposée à confier mon enfant à un marabout de *Daara* itinérant qui l'amènera loin de moi. Ce qui est plus rassurant pour moi est de le voir tous les jours quitter la maison pour aller étudier et revenir à la maison à la descente au lieu de le confier dans un *Daara* éloigné. Car dans ces conditions, je ne saurai pas dans quelles circonstances il se trouve et il vit encore moins dans quels problèmes et dans quelles difficultés il se débat. Or, si l'enfant se trouve avec moi, je le mettrai à mes côtés, je prendrai connaissance à chaque fois de ses nouvelles et je le suivrai pas à pas mon enfant pour savoir dans quoi il est. Mieux encore, je me sens encore plus rassurée si l'enfant est inscrit soit dans le *Daara* du village soit dans l'école publique du village car dans ce cas, s'il ne se présente pas à la maison à l'heure de la descente, je pourrais alors me mettre sur ses pas pour savoir s'il est passé quelque part. Si effectivement, il est passé quelque part, je lui interdits de telles manies mais s'il est retenu à l'école, je saurai et, s'il le faut, je l'attendrai pour l'accompagner. Mais dans tous les cas, je chercherai à savoir dans quoi se trouve mon enfant. Pour ma part, je ne confierai jamais mon enfant à un marabout que je ne connais pas encore moins dans un *Daara* itinérant.

Falilou Bâ : Et à vous autres membres de l'assemblée, est-ce que vous serez d'accord, êtes-vous prêtes à confier vos enfants à des marabouts de *Daara* itinérants ?

Une réponse à la fois collective, rapide, sèche et fortement négative coupe court à ma question à tel point que j'ai été obligée de passer automatiquement à une autre question.

Falilou Bâ : Selon-vous de quelle manière doit-on procéder pour lutter contre tous ces catastrophes qui s'abattent sur l'enfant ?

*En chœur, toutes les femmes donnent comme solution le refus catégorique de confier leurs enfants à des marabouts de *Daaras* itinérants. Dans ce vacarme, la voix de l'une d'entre elles réussit à couvrir celles des autres et à s'imposer. Ainsi, c'est elle qui a continué donner sa réponse à cette question.*

Troisième intervenante : Confier son enfant dans un *Daara* itinérant où il doit se lever à 6h du matin pour faire ses ablutions et prier avant de se mettre à mendier. Il se présente, pour demander l'aumône, devant la porte de chaque maison où il sera tantôt éconduit, tantôt on lui donnera que des biscuits. Avec en prime, le fait qu'il est pieds nus sans chaussures et qu'il se trouve trop sale. Dès l'instant que le parent prend la décision de mettre son enfant dans un *Daara* en dehors de sa localité, il faut alors le mettre dans un *Daara* où tu pourras payer pour lui. Ce qui fera qu'il pourra se consacrer à ses apprentissages et lui évitera d'être obligé de mendier ou d'avoir de quelconques problèmes ; une situation qui serait idéale pour lui. Mais si tu l'inscris dans un *Daara* où tu es sûr que le marabout ne peut pas prendre en charge sa nourriture et ne peut globalement rien que l'apprentissage du Coran, il va y vivre incontestablement et seulement l'enfer. Parfois, il arrive de voir des enfants *Talibés* en train de dormir ici à la porte de la maison. Devant la porte de la maison en face de la nôtre, un enfant *Talibé* s'était endormi et à l'aube lorsque le chef de famille sorti pour aller à la mosquée tomba sur le paquet dans le clair obscur, il recula avec stupeur tandis que ses enfants lui demandaient ce qui se passait. En touchant dans le noir le colis, il reconnut des pieds de personne. Il se croyait ensorcelé face à cette chose là devant sa porte et lorsqu'on l'a éclairé, on réalisa que c'était un tout petit enfant

Talibé qui dormait là. En effet, les autres enfants *Talibés* avec qui ils s'étaient accompagnés l'avaient laissé sur place endormi et étaient rentrés. Tout le monde est conscient que cela n'est pas une bonne chose pour un enfant.

Deux autres intervenantes sont émues, l'une, par le fait que personne ne sache si l'enfant Talibé soit mort ou non et, l'autre, par le fait que personne ne se soit aperçue et ne se soit inquiétée outre mesure que ce petit enfant Talibé ait découché.

Troisième intervenante (de poursuivre) : À l'origine de cette situation, les enfants *Talibés* viennent quémander le dîner. Arrivés dans des maisons où le dîner est servi tard, on leur fait savoir qu'ils n'ont pas encore mangé. Tenaillés qu'ils sont par une faim de loup, ils choisissent de rester là devant la porte à attendre un hypothétique service solidaire. Au courant de cette longue attente, ils peuvent finir par s'endormir. Ils restent là à recevoir tantôt des biscuits ou par se faire signifier par ces familles qu'ils ont déjà dîné ou qu'ils n'ont pas encore dîné. Si à force d'attendre à la porte de ces familles, l'enfant *Talibé* finit par s'endormir, alors dans ce cas si c'est une bonne famille les gens vont les réveiller et les demander de rentrer. Au cas contraire, ils les laisseront là-bas sans se préoccuper nullement d'eux. S'il arrive que dans d'autres familles, les enfants *Talibés* sont servis à manger, les gens ne manquent pas de leur demander de ne pas salir les lieux (le devant de leur maison) qu'ils ont déjà nettoyés. Lorsque les enfants demandent à boire, ils les désignent les jarres qui se trouvent dans la cour de la maison ; sauf que si c'est chez nous, mon grand-frère s'opposerait à cette façon de (mal)traiter l'enfant *Talibé* en vous intimant l'ordre de lui servir de l'eau là où les personnes de la maison se servent à boire eux-mêmes. Il y ajoute qu'il ne veut plus voir que de donner de l'eau à des enfants *Talibés* dans des endroits autres que là où sont servis les enfants de la maison et aussi de ne plus entendre qu'on dise à des enfants *Talibés* qu'il n'y a plus d'eau à boire dans la maison alors qu'il y en a. Et d'ajouter que ces enfants *Talibés* sont de simples innocents, les véritables fautifs sont leurs parents qui jettent leurs enfants en dehors de leurs villages sans se préoccuper de leur sort. Ce sont justement les parents qui doivent bien prendre la précaution d'inscrire leurs enfants dans des *Daaras* où ils n'auront aucun problème de subsistance de ce genre. À mon avis, le combat se situe justement là-bas ; à l'endroit

des parents qui confient leurs enfants à des *Daaras* hors du village, à un marabout qui n'a rien du tout pour le prendre à charge, qui vient s'installer dans une localité où il n'y a pas de maison et à qui on prête une maison délabrée. Quel type d'autre maison leur prêterait-on si ce n'est ce genre de maison sans électricité, remplie de saleté ; une maison qui n'est pas encore parachevée et donc qui ne dispose donc naturellement d'aucune commodité et où ils sont obligés de dormir à même le sol. Ce qui est une situation invraisemblable dont les véritables commanditaires sont encore les parents d'enfant *Talibés*. Pour ma part, ce sont toujours les parents qui doivent bien réfléchir à là où placent leurs enfants. La preuve, les enfants qui sont confiés dans des *Daaras* où les parents qui sont riches s'acquittent normalement de paiements réguliers de leur scolarité et de leur nourriture ne restent pas plus de deux ans, trois ans sans pour autant maîtriser parfaitement tout le Coran. Il ne peut pas en être autrement d'autant qu'ils ne vont nulle part ; ils restent tout le temps dans le *Daara* à ne suivre que leurs études et c'est là où leur sont envoyés mensuellement par leurs parents leur nourriture et leur habillement. Ces enfants maîtrisent au bout de deux ans le Coran et, en même temps, ils suivent leurs humanités en français. Car l'un n'exclut pas l'autre. D'ailleurs, ma sœur a deux filles dont l'une des deux travaille maintenant, mais n'empêche que chacune d'elle peut réciter tout le Coran sans aucun problème. Or, quand elles séjournèrent dans le passé, on leur faisait savoir, sous un air amusé et de reproche à la fois, qu'elles étudiaient en français. Mais aujourd'hui tout ce que les enfants de leurs anciens pourfendeurs peuvent lire dans le Coran, elles peuvent bel et bien en lire autant, sinon plus et mieux même. Auparavant l'apprentissage en français était carrément réprouvée au sein du village mais aujourd'hui, les gens se éveillent quant à l'importance que revêt l'enseignement en français. Les gens ont compris que apprendre le Coran pouvait aussi aller de pair avec l'apprentissage en français et vice-versa.

Falilou Bâ : Mais vous, quelle vision avez-vous de l'apprentissage du Coran ?

Troisième intervenante : Ce qui se fait maintenant est que si l'école française prend ses grandes vacances, alors les enfants sont orientés vers l'apprentissage du Coran. Je suis d'avis que l'apprentissage du français est une très bonne chose. Il renferme beaucoup de bienfaits reconnus.

Falilou Bâ : Mais dans le passé, quelle vision aviez-vous à propos de l'enseignement en français ?

Troisième intervenante : (accompagnée par d'autres membres qui soutiennent) Dans le passé, l'enseignement en français était vu comme une porte ouverte à la perversion et que les enfants qui le suivaient allaient dévier du bon chemin. Ils ne connaîtraient rien à propos de l'Islam. Certains soutenaient que ni leurs enfants ni leurs petits-fils n'apprendraient en français croyant fermement (et à tort) qu'ils n'y tireraient aucun profit.

Troisième intervenante (de poursuivre seule) : Mais, il se trouve que les enfants ne sont plus dupes. Ils ont compris l'intérêt que revêtait l'apprentissage en français. De ce fait, les enfants s'y adonnent.

Falilou Bâ : Donc selon-vous, par quelle voie pourrait-on passer, quel moyen pourrait-on utiliser pour lutter contre la mendicité des enfants *Talibés* à des marabouts de *Daaras* itinérants ? (Dans l'assemblée une voix parle d'éradiquer la mendicité des enfants *Talibés* au lieu de lutter contre la mendicité des enfants *Talibés* comme je l'ai dit).

Falilou Bâ (de poursuivre) : Si j'ai bien compris vos propos, c'est comme si lutter efficacement contre la mendicité des enfants *Talibés* passera par le non *confiage* des enfants à des marabouts itinérants par les parents.

(Alors en chœur, beaucoup de voix s'élèvent pour confirmer le fait que la solution passera par le fait que les parents cessent de confier leurs enfants à des marabouts de Daaras itinérants. Une d'entre ces voix rappelle fait remarquer qu'on ne voit jamais des enfants maures ou des enfants occidentaux passer son temps à trainer dans les rues et que c'est seulement des enfants noirs qu'on voit trainer par-ci et par-

là. La faute à cette manie de confier son enfant à un marabout de Daara sans lui envoyer sa nourriture et son habillement).

Quatrième intervenante : En ce qui nous concerne (village de *DjériKao*), nous sommes allés récupérer nos enfants qui étaient confiés dans des *Daaras* en dehors du village et nous les gardons désormais dans le village où nous les inscrivons dans notre école. De ce fait, ils vont étudier jusqu'à midi pour descendre prendre leur déjeuner avant de retourner le soir à 15 heures et descendre à 17 heures. (*Une voix dans l'assemblée affirme qu'aucun des enfants ne sorte plus du village*). En plus de cet enseignement théorique et intellectuel qui leur est dispensé, il leur est aussi prodigué une bonne éducation et il leur est initié travail. Notre village est résolument inscrit dans cette direction. Encore une fois, tous nos enfants sont ramenés dans le village et sont mis en ordre d'apprentissage. Ainsi, ils commencent à 8 heures leur apprentissage et prennent une récréation entre 10 heures et 11 heures pour descendre à 12 heures ou 13 heures. Dans l'après midi, ils reprennent à 15 heures pour descendre à 17 heures. Nous sommes vraiment inscrits dans cette dynamique ; n'empêche qu'à chaque fois que nous voyons un enfant *Talibé* mendiant, nous nous employons à lui venir en aide. C'est cela que nous nous évertuons maintenant dans notre village de *Djéri Kao*. Certes dans le passé, nous amenions nos enfants faire leurs humanités en dehors du village, mais désormais nous avons un messie qui a construit pour le village une école et une grande mosquée.

(la voix d'une participante voulant nous expliquer que ce bienfaiteur est natif de Djéri Kao même vient s'interférer à la voix de la quatrième intervenante qui lui parlait du fait que le village disposât d'écoles où les enfants du village pouvaient apprendre sans avoir besoin d'aller loin).

Quatrième intervenante (de poursuivre) : Ce dont nous (village de *Djéri Kao*) avons besoin est de partenaires qui nous aident à pouvoir convaincre véritablement la mendicité des enfants *Talibés*. Mais pour ce qui est du reste, nous n'en ressentons aucun intérêt. En tous les cas, nous nous sommes mises au travail, nous nous employons à éduquer nos enfants et nous les incitons à suivre des études. C'est en cela que nous nous évertuons.

Bassembo Badji : Si on vous écoute bien, on se rend compte que dans le domaine de la lutte contre *confiage* des enfants à des marabouts de *Daaras* itinérants par les parents, vous avez réalisé d'énormes progrès. Mais n'existe-t-il pas toujours des parents du village qui continuent qui ont encore des enfants confiés à des marabouts de *Daaras* itinérants en dehors du village ? Même s'il s'agit de situations qui sont devenues peu courantes et qui concernent de rares parents du village par-ci et par-là ?

Cinquième intervenante : Certes, il reste toujours des enfants du village confiés à des *Daaras* hors du village pour la simple raison qu'on ne peut pas, après avoir eu confiance à un marabout jusqu'à lui confier son enfant, se réveiller un jour et le récupérer brutalement. Il faut se donner du temps pour négocier avec lui afin de reprendre son enfant de manière diplomatique et le garder dans son village, l'inscrire dans les institutions du terroir et l'avoir près de soi. D'autant qu'avec les événements qui se produisent du fait du *confiage* des enfants comme ceux que vous venez d'évoquer nous rendent de plus en plus peur et de plus en plus sceptiques (rire gêné). En effet imaginez qu'après avoir confié son enfant, vous entendez que des enfants *Talibés* qui allaient mendier ont été victime d'agressions et d'incidents de tous sortes. C'est pourquoi les mamans des enfants du village qui restent toujours confiés dans des *Daaras* en dehors du village supplient leurs maris *confieurs* à les récupérer pour les ramener dans le village dont le *Daara* compte 2 maîtres coraniques à disposition des apprenants. Ainsi, le parent est au courant quand l'enfant se rend à l'école le matin comme quand il se rend à l'école aussi le soir.

Falilou Bâ : Qu'est-ce que les séances de l'information et de la communication publiques organisées dans le village sur les phénomènes de *confiage* des enfants *Talibés*, les *Daaras* itinérants et la mendicité des enfants ont eues comme effets sur l'évolution de vos attitudes sur ce sujet ? Ces séances d'information et de communication publiques ont-elles eu des effets sur vos nouvelles représentations sur le sujet portant sur l'idée que les parents ne doivent plus confier leurs enfants à des marabouts de *Daaras* itinérants et qu'ils ne doivent plus accepter que leurs enfants soient soumis à la pratique de la mendicité ? Ces séances ont-elles eu des apports sur l'évolution de vos opinions sur ces questions ?

Première intervenante : Qu'est-ce que vous voulez savoir à propos de ces séances d'information publiques organisées dans le village sur les phénomènes de *confiage* des enfants *Talibés*, les *Daaras* itinérants et la mendicité des enfants ?

Falilou Bâ (de reprendre) : Est-ce que ces séances d'information publiques organisées dans le village sur les phénomènes de *confiage* des enfants *Talibés*, les *Daaras* itinérants et la mendicité des enfants ont eues à vous aider à faire évoluer vos attitudes sur le sujet ?

Première intervenante : Bien sûr que ces séances d'information publiques organisées dans le village sur les phénomènes de *confiage* des enfants *Talibés*, les *Daaras* itinérants et la mendicité des enfants ont eues à nous aider à faire évoluer nos attitudes sur le sujet.

Falilou Bâ : Sur quels aspects précis à propos des phénomènes de *confiage* des enfants *Talibés*, les *Daaras* itinérants et la mendicité des enfants ces séances d'information publiques organisées dans le village ont eues concrètement à faire évoluer vos attitudes ? Des points précis sur lesquels vous pouvez revenir pour nous expliquer plus en détail en quoi ces séances d'information publiques organisées dans le village sur les phénomènes de *confiage* des enfants *Talibés*, les *Daaras* itinérants et la mendicité des enfants ont eues à vous aider à faire évoluer vos attitudes sur tels aspects et tels autres aspects ?

Première intervenante : Bien sûr que ces séances d'information publiques organisées dans le village sur les phénomènes de *confiage* des enfants *Talibés*, les *Daaras* itinérants et la mendicité des enfants ont eues à vous aider à faire évoluer nos attitudes sur des aspects précis. Parmi lesquels aspects, nous pouvons citer l'idée qui en a émané selon laquelle après avoir récupéré les enfants confiés dans des *Daaras* en dehors du village, il s'agit maintenant pour nous les parents de faire de sorte ces enfants ne traînent pas dans la rue, qu'ils ne manquent de rien et qu'on puisse aussi leur garantir des soins lorsqu'ils sont malades. Dans cette mouvance, eux aussi (parlant précisément de l'ONG Symbiose) nous apportent de temps à autre leur

soutien. Comme premier appui qu'ils ont bien voulu nous accorder, il y a des moutons qu'ils nous ont d'abord octroyés en premier lieu.

Avec ces moutons, il y a eu une forme de gestion démocratique qui a été mise en place entre les bénéficiaires (cf. Mini projet de *Médina Sabakh*)⁸³. Quelques temps après, ils nous ont aussi aménagé des terres pour les cultiver et en tirer profit. Et pour ce projet agricole, ils nous ont octroyé des grains de semis de Bissap. Pour le reste, ils nous ont laissé et c'est nous-mêmes qui avons cultivé ; certes ils nous tout de même donné tout le matériel de travail nécessaire comme l'instrument pour la cueillette mais aussi des couteaux aussi. Après la récolte, nous avons fait sécher nos produits que nous avons ensuite commercialisés. Tout l'argent tiré de la production nous est entièrement revenu et a été utilisé exclusivement pour nos besoins personnels ; nos partenaires n'en ont pris aucun franc. Pourtant, ils font à chaque ce qu'il faut pour nous aider à rendre notre production agricole plus efficace. De temps en temps, ils organisent pour nous des séances de formation pour nous renforcer davantage sur la culture du Bissap, de l'arachide, du mil, du niébé tout comme celle du riz aussi. Ce que je peux vous affirmer est que depuis que nous collaborons avec nos partenaires (entendre par là l'ONG Symbiose), nous ne rencontrons maintenant plus de difficultés. Il me vient souvent à l'esprit de me rendre à Nioro (Siège de l'ONG Symbiose) où à *Médina Sabakh* (où se trouve Ousmane Dramé, point focal de l'ONG Symbiose) pour participer à des rencontres périodiques initiées par nos partenaires.

Description du projet : Mini projet (Projet zonal de Sabakh)

Objectif global : *Lutter contre la mendicité des enfants à travers une approche familiale de promotion socioéconomique.*

Stratégie : Ce mini-projet portant sur l'acquisition de 70 brebis repose essentiellement sur une approche collective de résolution de problèmes liés aux phénomènes d'itinérance et de mendicité exagérée auxquels sont confrontés les enfants de la zone. Sur la base des listes dressées par les CPE des villages concernés, les brebis seront confiées aux familles en têtes selon les critères de pauvreté et de *confiance*. Ainsi, la famille bénéficiaire garde la brebis jusqu'à ce qu'elle mette bas deux fois. Le CPE procède alors à l'affectation de la mère à la famille suivante sur la liste déjà établie, ainsi de suite. Notons que le CPE va procéder au remplacement au cas où la brebis mettrait bas un belier. Cette stratégie permet ainsi d'intéresser toute la communauté à la gestion des brebis dans la mesure où l'homme a tendance à exercer un contrôle sur ses intérêts. Pour ce faire, un protocole sera mis sur pied par les CPE pour assurer une gestion transparente et participative du mini-projet.

Tout ce qui nous reste à faire par rapport à l'ONG Symbiose est de les remercier pour tout ce qu'ils font pour notre village de *Djéri Kao* tout en les exhortant de nous continuer sur cette lancée et aussi de nous donner encore plus de moyens afin que nous nous reposons sur deux pieds et que nous ayons des bases encore plus solides.

Bassembo Badji : Est-ce qu'il y a quelqu'un parmi vous qui peut attester qu'au sortir des séances de sensibilisation, d'information et de formation, mes idées sur la problématique du *confiage* des enfants *Talibés*, des *Daaras* itinérants et de la mendicité des enfants sont devenues plus claires et ont évolué dans le bon. Et mieux, que vous puissiez affirmer qu'à la faveur de ces séances, vous avez pris par exemple l'initiative concrète de retirer un de vos enfants que vous aviez confié à un marabout de *Daara* itinérant, ou si ce n'est pas vous, une autre personne que vous connaissez. L'initiative de protection de l'enfant qui est prise pouvant être une quelconque autre.

(Timidement et sans avoir l'air convaincu, certaines participantes répondent oui, de manière hésitante).

Première intervenante : Il a bien demandé l'initiative concrète prise par les participants aux séances de sensibilisation, d'information et de formation sur la problématique du *confiage* des enfants *Talibés*, des *Daaras* itinérants et de la mendicité des enfants après que leurs attitudes sur le sujet se soient bien évoluées ?

(Les unes et les autres cherchent à apporter une réponse à cette interrogation de la première intervenante. Mais puisque que tout le monde parle en même temps, les propos deviennent inaudibles).

Mamadou Dramé (chef de projet de la protection de l'enfance de l'ONG Symbiose) qui vient clarifier la question que Bassembo Badji a posée plus haut : Vous avez assisté à une de ces réunions de sensibilisation, d'information et de formation des populations de *Djéri Kao* sur la problématique du *confiage* des enfants *Talibés*, des *Daaras* itinérants et de la mendicité des enfants, qui a eu comme effet en vous de vous inciter ou quelqu'un que vous connaissez à prendre un engagement de poser un acte concret, au sortir de la dite rencontre, pour lutter contre de tels

phénomènes. Comme exemple d'actes, faire revenir un enfant *Talibé* qui a été à un marabout de *Daara* itinérant résidant hors du village.

Première intervenante : Si je sortais d'une de ces réunions de sensibilisation, d'information et de formation des populations de *Djéri Kao* sur la problématique du *confiage* des enfants *Talibés*, des *Daaras* itinérants et de la mendicité des enfants, je procéderai sûrement au retrait de mes enfants confiés à des marabouts de *Daara* itinérant résidant hors du village tout comme j'exhorterai de la même façon un parent désireux de confier son enfant à y renoncer.

Mamadou Dramé (chef de projet de la protection de l'enfance de l'ONG Symbiose) : Là, vous venez de nous indiquer comment vous auriez hypothétiquement (ré)agi si vous étiez dans la situation de post séancesréunions de sensibilisation, d'information et de formation des populations de *Djéri Kao* sur la problématique du *confiage* des enfants *Talibés*, des *Daaras* itinérants et de la mendicité des enfants. Nous aimerions surtout savoir quelle a été votre (ré)action concrète lorsque vous avez été amenée à vivre cette même circonstance dans une situation en mode réel ?

Première intervenante : Non, pour ma part je n'ai pas encore vu quelqu'un qui au sortir des séances de sensibilisation, d'information et de formation organisées par l'ONG Symbiose sur la problématique du *confiage* des enfants *Talibés*, des *Daaras* itinérants et de la mendicité des enfants a pris l'initiative concrète de retirer son enfant qu'il avait confié à un marabout de *Daara* itinérant. Et pour ma part, je ne l'ai pas fait.

X intervenante : Toutefois, il y a parmi les parents du village certains qui ont eu à retirer leurs enfants des *Daaras* pour les inscrire à l'école publique.

Mamadou Dramé (chef de projet de la protection de l'enfance de l'ONG Symbiose) : Vous dites bien qu'il y a parmi les parents du village, certains qui ont eu à retirer leurs enfants des *Daaras* pour les inscrire à l'école publique.

X intervenante : Bien sûr que cela existe car moi-même j'ai eu à retirer mon enfant du *Daara* pour l'inscrire à l'école publique.

Mamadou Dramé (chef de projet de la protection de l'enfance de l'ONG Symbiose) : Dis-moi, à propos de cet enfant que vous avez retiré pour l'inscrire dans une école publique ; s'agit-il d'un *Daara* du village ou d'un *Daara* itinérant ?

X intervenante : Le *Daara* ou nous avons retiré notre enfant pour l'inscrire à l'école publique est bel et bien un *Daara* du village.

X intervenante : Certes dans les villages les plus reculés, on peut observer des parents confier leurs enfants à des marabouts de *Daaras* itinérant. Mais, ici à *Djéri Kao*, aucun parent ne confie son enfant à un *Daara* itinérant d'autant que le village compte beaucoup de *Daaras* sédentaires.

Tout le monde parle en même temps pour expliquer que dans le village de Djéri Kao le phénomène de confiage d'enfants à des Daaras itinérants n'existe pas en raison de la présence de plusieurs Daaras dans le village mais aussi du fait que les Daaras itinérants se trouveraient beaucoup plus du côté des centres urbains. Dans le même vacarme, il est entendu des propos qui soutiennent que les parents de Djéri Kao ne souhaitent pas confier leurs enfants à des marabouts de Daaras itinérants de peur que ces derniers les soumettent à la mendicité économique forcée. Mais tout ceci est dit dans un tohu-bohu incompréhensible à tel point que Mamadou Dramé (chef de projet de la protection de l'enfance de l'ONG Symbiose) soit obligé de d'appeler les intervenantes à s'écouter.

Mamadou Dramé (chef de projet de la protection de l'enfance de l'ONG Symbiose) : S'il vous plaît, essayer de vous écouter les unes les autres. Lorsque quelqu'un parle, les autres vont l'écouter jusqu'à ce qu'elle termine avant de prendre la parole à leur tour. Ainsi, vous permettrez aux chercheurs ici présents de pouvoir prendre des notes sur ce que vous dites.

X intervenante : Je sais que vous n'avez pas confiance à confier votre enfant à un marabout de *Daara* itinérant. De la même façon, en ce qui me concerne, j'ai peur de confier mon enfant dans un *Daara* itinérant sans savoir où il passe ses jours et ses soirées, d'une part, et, d'autre part sans savoir s'il parvient à se nourrir correctement.

Mamadou Dramé (chef de projet de la protection de l'enfance de l'ONG Symbiose) : Mais sur le fait que ton enfant soit confié à un marabout de *Daara* itinérant, est-ce que vous avez votre mot à dire ? (Et à Mamadou Dramé d'interpeller à trois reprises X intervenante sur cette question).

X intervenante : Vous voulez savoir si j'ai droit à la parole si mon devrait être confié à un marabout de *Daara* itinérant ? Je sais que le papa à mon fils ne le confiera pas à un marabout de *Daara* itinérant. Mais même à supposer qu'il veuille le faire, je trouverais bien des moyen pour l'en dissuader.

Mamadou Dramé (chef de projet de la protection de l'enfance de l'ONG Symbiose) rappelle à ces bonnes dames, en connaissance de cause, leur impuissance des dans ce qui est le système de confiage de leurs enfants à des marabouts de Daaras itinérants. D'ailleurs, il leur fait remarquer que sur cette question elles ne font que murmurer des réponses en bas qui sont peu convaincantes pour dire qu'elles pourraient agir ; mais elles mêmes ne sont pas convaincues de leurs réponses. À ces propos de Mamadou Dramé, les participantes à la réunion laissent éclater un rire à la fois gêné et approbateur qui en dit long sur leur impuissance.

Mamadou Dramé (chef de projet de la protection de l'enfance de l'ONG Symbiose) : Le jour où vos maris se décident à confier vos enfants à des marabouts de *Daaras* itinérants, que comptez-vous alors faire ?

X intervenante : Au cas où mon mari se décide à confier mon enfant à un marabout de *Daaras* itinérant, je discuterai avec lui jusqu'à ce que l'on trouve ensemble un point d'accord.

Mamadou Dramé (chef de projet de la protection de l'enfance de l'ONG Symbiose) : Si à l'issue de votre discussion, vous ne trouvez pas un point d'accord, qu'est-ce que vous allez faire alors ?

X intervenante : Si les discussions avec mon mari pour le dissuader de confier notre enfant à un marabout de *Daaras* itinérant n'aboutit pas à un point d'accord, alors j'userai de manipulation. Á force d'astuces, je n'ai pas de doute qu'il finira par rallier ma position.

Après ces propos équivoques, les femmes ont un rire gêné.

Falilou Bâ : en tout cas, les enseignements que nous avons tirés de vos différents propos est que, à vous entendre, vos idées sont maintenant devenues claires sur les droits qui sont dévolus à l'enfant, de manière générale. Je retiens de vos paroles que les phénomènes du *confiage* des enfants *Talibés*, des *Daaras* itinérants et de la mendicité des enfants, doivent être combattus. Sur ces questions précises, vous en avez des positions progressistes. Maintenant, ce que je voudrai savoir est, comme a eu à le dire à l'entame de la réunion Mamadou Dramé, est-ce que vous êtes en mesure de vous lancer un challenge à vous-mêmes ? Le challenge consistera à ce que chacun nous dise que, d'ici un mois, deux mois, je m'engage à poser un acte concret dans l'optique de la lutte contre les phénomènes de *confiage* des enfants *Talibés*, des *Daaras* itinérants et de la mendicité des enfants. Même si je ne suis ni auteur ni acteur de ces pratiques, je m'engage quand même pour lutter contre les agissements des autres qui alimentent et entretiennent ces phénomènes ou même ceux qui seraient tentés en pensée seulement d'y penser. Encore une fois, qui est décidé à prendre l'engagement de poser un acte concret qui contribuera, sinon à éradiquer le fléau, au moins à le réduire ?

Mamadou Dramé (chef de projet de la protection de l'enfance de l'ONG Symbiose) : Á ce stade de la rencontre, chacune d'entre les participantes peut prendre un engagement pour dire que d'ici deux à trois mois, je prends l'engagement de poser cet acte concret-ci pour contribuer à la lutte contre les phénomènes de *confiage* des enfants *Talibés*, des *Daaras* itinérants et de la mendicité des enfants. Les actes concrets dont-il s'agit peuvent être l'organisation de séances d'information et de sensibilisation sur le sujet, de l'argent investi dans la cause sociale en question, ou tout autre acte qui participe à lutter contre la survenue ou la l'expansion des

phénomènes de *confiage* des enfants *Talibés*, des *Daaras* itinérants et de la mendicité des enfants.

X intervenante : Cet acte concret pour lutte contre les phénomènes de *confiage* des enfants *Talibés*, des *Daaras* itinérants et de la mendicité des enfants peut s'agir de l'argent pour ceux qui en ont les moyens d'assister financièrement le marabout de *Daara*, si cela peut bien sûr permettre à ce que l'enfant *Talibé* ne soit pas obligé à mendier ou traîner par-ci et par-là.

(Une participante à la réunion qui n'a, apparemment, pas compris la procédure d'engagement que nous cherchons à mettre en place dit à l'intervenante ??? que ce n'est pas cela. Et cette dernière réitère ses propos).

X intervenante : Je dis bien, si vous pouvez faire parvenir au marabout d'un quelconque appui qui pourrait avoir pour effet direct de dispenser l'enfant *Talibé* de mendier, cela pourrait évidemment constituer un engagement. Pourvu que vous en ayez parlé d'abord au marabout jusqu'à ce qu'il vous donne son accord.

Falilou Bâ : Bien sûr que tout appui quelconque, qui pourrait avoir comme effet direct de dispenser l'enfant *Talibé* de mendier, pourrait évidemment constituer un engagement. Nous pensons aussi que l'acte concret sur lequel pourraient s'engager les combattants de la cause en question pourrait être aussi le simple fait de laver le linge sale pour les enfants *Talibés* ou bien organiser des séances d'information et de sensibilisation à l'endroit des personnes du village que vous connaissez et qui seraient tentées de confier leurs enfants à des marabouts de *Daara* itinérants sur les questions du respect des droits de l'enfant ou sur le *confiage* des enfants.

X intervenante : En ce qui me concerne, il y a des enfants du *Daara* du village qui me connaissent et pour qui je garde toujours du café et du pain durant le mois de ramadan. Je leur garde cela parce que je sais qu'ils en ont besoin sans pour autant être en mesure d'en disposer par eux-mêmes. En effet de temps en temps ces *Talibés* viennent à moi pour que je leur du café et du pain sans que leur marabout n'en sache rien. À d'autres moments, ils viennent avec leur linge sale pour que je leur lave, toujours à l'insu de son marabout. J'ai fait de telles actions dans ce village.

Falilou Bâ : Hormis les actions déclinées par l'intervenante précédente ??? qui proposait le café et le pain pour les enfants *Talibés* tout comme leur laver le linge, il peu y avoir d'autres actions plus modestes que celles-là. L'essentiel est de poser des actes concrets qui pourraient, in fine, contribuer à éradiquer, à lutter contre les phénomènes de *confiage* des enfants *Talibés*, des *Daaras* itinérants et de la mendicité des enfants.

Sémou Sow : Ousmane Touré (chef du comité de lutte contre la protection de l'enfant de *Médina Sabakh*) propose une action concrète de lutte contre les phénomènes de *confiage* des enfants *Talibés*, des *Daaras* itinérants et de la mendicité des enfants que l'une d'entre vous les participantes pourraient prendre l'engagement de réaliser. En votre qualité de cultivateur, une d'entre vous s'engage à réunir, après la récolte, le *Zakat* ou *Sadaqat* pour les distribuer aux marabouts des *Daaras* du village. N'est-ce pas que cela constituerait une action concrète. S'engager à aller auprès de toutes les femmes cultivatrices pour rassembler tout leur *Zakat* ou *Sadaqat* et les distribuer aux marabouts. Quelqu'un peut aussi s'engager, à la fin de chaque semaine, à faire le linge pour les enfants *Talibés*. Quelqu'un d'autre pourrait prendre l'engagement que, pour le mois de ramadan qui vient, je vais assurer aux enfants *Talibés* qui se présenteront à moi, le petit déjeuner. L'essentiel est que chacune d'entre vous prenne un engagement, un petit engagement de préférence en rapport avec son vouloir, son avoir et son pouvoir. Que chacune réfléchisse bien, pour cela, en son for intérieur. Pourquoi pas, quelqu'un pourrait même aller vers quelqu'un d'autre pour l'éveiller encore davantage sur les phénomènes de *confiage* des enfants *Talibés*, des *Daaras* itinérants et de la mendicité des enfants. Que chacun cherche un engagement qui lui correspond.

Première intervenante : En ce qui me concerne, j'ai pour ma part un engagement concret pour contribuer à la lutte contre les phénomènes de *confiage* des enfants *Talibés*, des *Daaras* itinérants et de la mendicité des enfants.

Mamadou Dramé (chef de projet de la protection de l'enfance de l'ONG Symbiose) : Quel est l'engagement que vous avez pris pour contribuer à la lutte contre les phénomènes de *confiage* des enfants *Talibés*, des *Daaras* itinérants et de la mendicité des enfants ?

En cet instant, après Mamadou Dramé qui demande à la première intervenante la nature de son engagement, beaucoup d'autres participantes curieuses et excitées lui posent, à leur tour et dans le désordre la même question de savoir l'engagement qu'elle a pris pour contribuer à la lutte contre les phénomènes de confiage des enfants Talibés, des Daaras itinérants et de la mendicité des enfants. Alors, pour mettre de l'ordre dans cette confusion, je propose que chaque participante qui a un engagement à prendre lève d'abord la main et attend jusqu'à ce qu'elle soit interrogée à son tour. Mamadou Dramé me fait alors savoir que c'est parce que la première intervenante a déclaré avoir un engagement à prendre qu'il lui a invité à faire publiquement part à l'assemblée de son engagement.

Première intervenante : Mon engagement à contribuer à la lutte contre les phénomènes de *confiage* des enfants *Talibés*, des *Daaras* itinérants et de la mendicité des enfants à ce que à chaque qu'un enfant *Talibé* me sollicite pour un besoin précis, je lui règle ce besoin. Ou bien, s'il le faut, c'est moi-même qui me déplace jusqu'au niveau du Daara pour lui régler ce besoin exprimé.

Mamadou Dramé (chef de projet de la protection de l'enfance de l'ONG Symbiose) : Mais est-ce que tout ce que l'enfant *Talibé* dit avoir besoin sera forcément bénéfique pour lui. Il peut arriver que l'enfant *Talibé* exprime un besoin qui, à l'analyse, est nuisible pour lui.

Première intervenante : Cet enfant *Talibé* dont il est question vient parfois me voir pour me faire part d'un besoin. Soit, il me confesse qu'il a faim et alors je lui donne à manger, soit il m'amène son linge sale que lave. Dans d'autres cas même, il arrive que les habits de mes enfants deviennent trop petits pour eux et alors je les distribue aux enfants *Talibés* ; j'ai pas mal de fois fait cela pour eux.

Ibrahima Gueye : Tout ce que vous dites est bon, mais on s'attend que vous preniez concrètement un engagement comme quoi, je vais me rendre régulièrement au niveau du *Daara* pour m'enquérir des conditions de vie et d'existence des enfants *Talibés* ; et vous pourriez vous arrêter à cela. Ou bien vous prenez l'engagement de vous rendre auprès de femmes du village ou même d'hommes du village pour les informer et les sensibiliser sur les dures conditions de vie et d'existence des enfants *Talibés* dans les *Daaras* et les inviter à réfléchir sur des voies et moyens pour y apporter des solutions. Ou par ailleurs, vous pouvez aussi vous engager à constituer un groupe de volontaires qui se mettent au service du marabout du *Daara* à qui nous nous allons des appuis pour que la charge que constituent pour lui les enfants *Talibés* et le *Daara* soient fortement allégés. C'est cela, le principe est de prendre un acte concret pour lequel vous vous engagez à le réaliser.

Après ces précisions, Arame touré se décide alors à prendre en charge un enfant Talibé, mais avant de dire toute sa pensée, Ibrahima Gueye lui arrache encore la parole et se met à continuer sa pensée.

Ibrahima Gueye : Engagez vous à prendre en charge seulement un enfant *Talibé* à qui, vous allez lui laver son linge sale, lui donner à manger lorsqu'il aura faim, lui assurer ses soins médicaux lorsqu'il tombe malade.

Mamadou Dramé (chef de projet de la protection de l'enfance de l'ONG Symbiose) va couper court Ibrahima Gueye pour redonner la parole à Arame Touré qui était en train de s'engager : Quel acte concret engagez-vous à poser pour contribuer à la lutte contre les phénomènes de *confiage* des enfants *Talibés*, des *Daaras* itinérants et de la mendicité des enfants ?

Arame Touré : Je prends devant vous et publiquement à prendre en charge un enfant *Talibé* du *Daara* à qui, je vais donner à manger lorsqu'il aura faim, je lave le linge, j'assure les soins médicaux quand il tombe malade en lui donnant des médicaments. Je m'engage, en un mot, à assurer la prise en charge d'un enfant *Talibé* du *Daara*.

Falilou Bâ : C'est bien Arame Touré qui vient de prendre un engagement.

Arame Touré : C'est bien moi Arame Touré.

Mamadou Dramé (chef de projet de la protection de l'enfance de l'ONG Symbiose) : Arame Touré a pris publiquement l'engagement de prendre en charge, dans le *Daara*, un enfant *Talibé*. La prise en charge consistera à lui donner à manger s'il a faim, à lui donner à boire s'il a soif, à lui laver son linge sale, à lui assurer les soins médicaux s'il tombe malade.

Arame Touré d'ajouter à son engagement de protéger l'enfant Talibé à sa charge si ce dernier est en proie à un danger.

Mamadou Dramé (chef de projet de la protection de l'enfance de l'ONG Symbiose) (désignant Safiétou Gueye qui avait tenté de faire part de l'engagement qu'il a pris, mais c'était au moment où Arame Touré s'engageait et alors personne n'avait prêté attention à ce qu'elle disait : Et vous, quel engagement vous vouliez prendre pour contribuer à la lutte contre les phénomènes de *confiage* des enfants *Talibés*, des *Daaras* itinérants et de la mendicité des enfants ?

Safiétou Gueye : Je prends, devant vous et publiquement, l'engagement de prendre en en charge un enfant à qui je donnerai à manger lorsqu'il aura faim, à boire lorsqu'il aura soif, lui assurer les soins médicaux s'il tombe malade ; en un mot m'occuper de lui comme s'il s'agissait de mes propres enfants.

Bassembo Badji : Donc si je ne m'abuse, Safiétou Gueye prend aussi publiquement l'engagement de prendre en charge un enfant *Talibé* ?

Safiétou Gueye appuyée par Mamadou Drame répondent oui à la question de Bassembo Badji.

Mamadou Dramé fait rire toute l'assemblée en taquinant ainsi qui suit une participante du nom de Anthia Touré en la traitant de folle par le fait que c'est sa cousine à plaisanterie, à cette occasion les unes et les autres se marrent et entrent dans le jeu.

Mamadou Dramé (chef de projet de la protection de l'enfance de l'ONG Symbiose) : Je n'ai pas encore entendu la folle là-bas prendre à son tour d'engagement.

Sémou Sow : Qui veut encore prendre un engagement pour contribuer à la lutte contre les phénomènes de *confiage* des enfants *Talibés*, des *Daaras* itinérants et de la mendicité des enfants ?

Amsatou Gueye : Je prends, devant vous et publiquement, l'engagement de prendre en ma charge un enfant *Talibé* à qui je vais payer des boubous neufs à chaque fois que ses habits sont déchirés. En plus, s'il a faim je vais lui donner à manger tout comme s'il tombe malade, je vais lui assurer les soins médicaux. J'ai opté comme engagement de leur fournir des habits pour le fait que les enfants *Talibés* portent ordinairement des habits très très sales, des habits en haillons et même parfois ils n'ont pas d'habits.

Falilou Bâ : Vous prenez ainsi publiquement l'engagement de prendre en votre charge un enfant *Talibé* à qui vous aller payer des boubous neufs à chaque fois que ses habits sont déchirés. En plus, s'il a faim vous allez lui donner à manger tout comme s'il tombe malade, vous allez lui assurer les soins médicaux ?

Amsatou Gueye : Oui, je prends publiquement l'engagement de prendre en ma charge un enfant *Talibé* à qui je vais payer des boubous neufs à chaque fois que ses habits sont déchirés. En plus, s'il a faim je vais lui donner à manger tout comme s'il tombe malade, je vais lui assurer les soins médicaux.

Falilou Bâ : Quel est votre nom ?

Amsatou Gueye : Je m'appelle Amsatou Gueye.

Des petites gouttes d'eau qui commencent à tomber du ciel (dés)orientent les discussions sur le sujet de la pluie. Du coup, l'assemblée est distraite pour un bon moment et le débat piétine un peu avant de repartir de plus belle sur les prises d'engagement.

Khodia Gueye : Je prends, devant vous et publiquement, l'engagement de fournir à un enfant *Talibé*, qui viendrait m'en exprimer le besoin, une lampe torche et de lui assurer derrière les piles de rechargement, à chaque fois que de besoin.

Falilou Bâ : Comment vous appelez-vous ?

Khodia Gueye : Je m'appelle Khodia Gueye.

La pluie devenant de plus en plus intense, l'assemblée décide de quitter la cour de la maison où elle s'était réunie pour rentrer à l'intérieur de la chambre. Là aussi, il va se passer un petit moment de pause pour effectuer le déplacement. Pour faire repartir la discussion, Bassembo Badji se lance sur un ton provocateur et amusé.

Bassembo Badji : Reste-il des prises d'engagements pour certaines participantes ou non ?

Lorsque l'installation du groupe dans la chambre prend fin et qu'il a fallu relancer le débat, je me mets alors à rappeler la consigne concernant les engagements à prendre pour contribuer à la lutte contre les phénomènes de confiage des enfants Talibés, des Daaras itinérants et de la mendicité des enfants, en ces termes.

Falilou Bâ : Dès lors que tout le monde est d'accord que dans ce village, les perceptions, les opinions sur les phénomènes de *confiage* des enfants *Talibés*, des *Daaras* itinérants et de la mendicité des enfants ont positivement évolué, est-ce qu'on peut s'attendre à ce que chacun des membres de cette assemblée puisse prendre publiquement l'engagement de poser un acte concret pour contribuer à lutter contre les phénomènes engagement pour contribuer à la lutte contre les phénomènes de *confiage* des enfants *Talibés*, des *Daaras* itinérants et de la mendicité des enfants. En guise d'exemples d'actes concrets à poser, on peut indiquer entre autres actes :

- organiser des séances d'information et de sensibilisation auprès de vos proches pour leur parler des méfaits du *confiage* des enfants *Talibés* et de la nécessité d'abandonner cette pratique au profit de l'enfant. Réussir à organiser ces séances d'information et de sensibilisation une à deux seulement serait déjà une très bonne chose car ce n'est pas tout le monde qui est forcément éveillé sur cela.

- ou bien, pour quelqu'un qui avait confié son enfant à un marabout de *Daara* itinérant et qui décide d'aller le récupérer pour le ramener au village dans sa famille. Cela peut aussi représenter une prise d'engagement pour un acte concret qui contribue à la lutte contre les phénomènes de *confiage* des enfants *Talibés*, des *Daaras* itinérants et de la mendicité des enfants.

- ou bien comme ont eu à le faire les autres participantes qui ont déjà eu à prendre des engagements concrets pour contribuer à la lutte contre les phénomènes de *confiage* des enfants *Talibés*, des *Daaras* itinérants et de la mendicité des enfants. Prenons l'exemple de Amsatou qui a, elle, pris comme engagement de prendre en charge un enfant *Talibé* en termes de ses menus besoins, de son habillement surtout. Autrement dit, elle s'est engagée d'ici deux à trois, à fournir à cet enfant des habits neufs à chaque fois que de besoin.

Une des personnes qui demande la parole et à qui nous demandons son nom par anticipation répond qu'elle s'appelle Yacine Touré.

Yacine Touré : Il y a un enfant *Talibé* qui vient tous les jours chez moi pour me demander de lui offrir soit une lampe torche soit les batteries de recharge. Ce n'est pas plus tard qu'hier que je lui ai offert quatre batteries.

Falilou Bâ : Cet enfant *Talibé*, tu le prends en charge en termes de lampe torche et de batterie de recharge. Ceci est ton engagement à contribuer à la lutte contre les phénomènes de *confiage* des enfants *Talibés*, des *Daaras* itinérants et de la mendicité des enfants.

Yacine Touré : Oui, la prise en charge de cet enfant *Talibé* en termes de lampe torche et de batterie. Ceci est ton engagement à contribuer à la lutte contre les phénomènes de *confiage* des enfants *Talibés*, des *Daaras* itinérants et de la mendicité des enfants. D'ailleurs à ce propos, je lui ai demandé de venir chaque matin me déposer la lampe pour venir la récupérer le soir. Car, au niveau du *Daara*, il arrive que les enfants *Talibés* aient des lampes déjà ; mais n'empêche que s'ils trouvent sur place les lampes des autres enfants de subtiliser les batteries avec lesquelles elles sont rechargées où même qu'elles les endommagent.

Falilou Bâ : Donc si je comprends bien, vous vous chargez de lui garder sa lampe torche à cet enfant *Talibé*.

Yacine Touré : C'est cela même. Je lui ai demandé de m'apporter la lampe tous les matins au réveil pour venir la reprendre le soir.

Falilou Bâ : Alors non seulement, vous lui offrez la lampe torche et les batteries de recharge mais vous l'aidez aussi à la préserver.

Yacine Touré : J'ai tellement pitié des enfants *Talibés*. Ils n'ont pas de lampes torches, ils n'ont pas de batteries.

Chacune fait part de sa pitié pour l'enfant Talibé. Mais puisque qu'elles parlent toutes en même temps, cela finit par devenir un vacarme dans lequel personne ne se comprend et personne ne comprend rien du tout. Alors, pour ramener de l'ordre dans les débats, je me mets à rappeler les engagements pris par les unes et par les autres afin d'amener les participantes à écouter. Une manière aussi d'inciter celles qui n'ont pas encore pris d'engagement à se décider.

Falilou Bâ : Pour rappel Arame Touré a publiquement pris l'engagement de prendre en charge un enfant *Talibé*, en termes de nourriture, de boire etc.

Puis un silence relativement long s'installe dans l'assemblée pendant tout le monde se regarde mais personne ne prend la parole. Alors, je prends l'initiative d'essayer de relancer les débats.

Falilou Bâ : N'y a-t-il pas un autre membre de l'assemblée qui voudrait prendre publiquement l'engagement de poser un acte concret pour contribuer à lutter contre les phénomènes d'engagement pour contribuer à la lutte contre les phénomènes de *confiage* des enfants *Talibés*, des *Daaras* itinérants et de la mendicité des enfants ? L'acte d'engagement peut consister en l'organisation d'une séance d'information et de sensibilisation sur les phénomènes de *confiage* des enfants *Talibés*, des *Daaras* itinérants et de la mendicité des enfants. Ou tout autre acte concret qui serait en conformité avec votre vouloir, votre avoir et votre pouvoir. Certes avoir sur la question des phénomènes de *confiage* des enfants *Talibés*, des *Daaras* itinérants et de

la mendicité des enfants, des idées progressistes, des représentation nouvelles, des opinions en évolutions est une bonne chose mais il n y a rien de tel que de poser actes concrets pour contribuer à lutter contre les phénomènes de *confiage* des enfants *Talibés*, des *Daaras* itinérants et de la mendicité des enfants. Quelque soit par ailleurs le secteur où l'acte est posé, la nature de l'acte posé, la dimension de l'acte posé ; pourvu que ce soit un acte concret en faveur de la lutte contre les phénomènes de *confiage* des enfants *Talibés*, des *Daaras* itinérants et de la mendicité des enfants.

Anthia Touré : En ce qui me concerne je prends, devant vous et publiquement, l'engagement de poser comme acte concret pour contribuer à la contre les phénomènes de *confiage* des enfants *Talibés*, des *Daaras* itinérants et de la mendicité des enfants, la prise en charge d'un enfant *Talibé*. Je veillerai à ce qu'il soit propre, à ce qu'il n'ait pas ni faim ni soif, à ce qu'il ne soit pas dans le dénuement, à ce qu'il reçoit des soins médicaux lorsqu'il tombe malade.

Falilou Bâ : Comment vous appelez-vous ?

Anthia Touré : Je me nomme Anthia Touré.

Devant la difficulté de m'approprier ce nom qui ne m'est pas familier, les autres membres du groupe me le redisent en chœur et certains comme Mamadou Dramé me l'épelle phonème après phonème pour que je puisse l'écrire correctement.

Bassembo Badji : Où se trouvent celles qui s'appellent Laobé (voulant dire Lobé). Nous en avons trois si je ne m'abuse et aucune d'entre elles n'a pas toujours pris d'engagement.

Les autres participantes rectifient en se marrant et font remarquer à Bassembo Badji que c'est plutôt Lobé et non Laobé. S'adressant à l'une des Lobé, Bassembo Badji demande s'il s'agit de Lobé Gueye, mais les autres rectifient en lui précisant que cette dernière correspond plutôt à Lobé Ndao.

En ce moment là de la discussion où la prise d'engagement se fait de manière de plus en plus lente, Mamadou Dramé semble vouloir terminer la séance en se satisfaisant du nombre de personnes qui se sont engagées jusque-là (au nombre de 6 pour le

moment). Mais Amsatou Gueye lui rappelle que l'assemblée compte 10 membres et que tout le monde ne s'est pas encore prononcé ; histoire de lui faire comprendre que la séance peut encore continuer.

Je m'y mets aussi en mettant un peu la charge sur les Lobés que je trouve un peu timide afin de les encourager à se lancer.

Falilou Bâ : De toutes les trois Lobés, aucune n'a encore pris d'engagement à poser un acte concret pour contribuer à la contre les phénomènes de *confiage* des enfants *Talibés*, des *Daaras* itinérants et de la mendicité des enfants ; ne serait-ce qu'organiser auprès de ses proches une séance d'information et de sensibilisation sur la question du *confiage* des enfants *Talibés*, des *Daaras* itinérants et de la mendicité des enfants.

Amsatou Gueye : En tout cas, aucune des trois Lobés ne s'est encore prononcée. Organiser auprès de ses proches une séance d'information et de sensibilisation sur la question du *confiage* des enfants *Talibés*, des *Daaras* itinérants et de la mendicité des enfants serait un bon acte d'engagement.

Dans la foulée de cet échange, Amsatou Gueye semble bousculer Lobé Ndao pour l'amener à prendre un engagement. Mais face à cette situation, je tempère et rappelle un des principes fondamentaux du processus engageant qu'est le principe de la liberté de choisir ou de ne pas choisir à s'engager.

Falilou Bâ (m'adressant à Amsatou Gueye qui demande à Lobé Ndao de s'engager pour l'organisation d'une séance d'information et de sensibilisation sur la question du *confiage* des enfants *Talibés*, des *Daaras* itinérants et de la mendicité des enfants) : Engagez-vous à organiser une séance d'information et de sensibilisation sur la question du *confiage* des enfants *Talibés*, des *Daaras* itinérants et de la mendicité des enfants que si vous êtes sûre que vous pouvez le réaliser. Sinon, ne vous y engagez pas. Ne vous engagez pas que pour des actes dont vous êtes sûre être en mesure d'accomplir parce que nous allons revenir d'ici deux à trois mois pour demander où vous en êtes à propos de la réalisation de votre engagement.

Lobé Ndao : Je m’engage, devant vous et publiquement, à prendre en charge un enfant *Talibé* à qui, je vais laver le linge sale, je vais donner à boire s’il a soif et à manger s’il a faim. S’il tombe malade aussi, je vais lui assurer les soins en lui donnant des médicaments.

Falilou Bâ : Il faudra veiller à identifier l’enfant que vous prenez en charge de telle sorte que vous nous indiquiez qu’il s’agit de celui-ci. Procéder de la même manière que celle-là (elle désigne Amsatou Gueye) en pouvant identifier cet enfant *Talibé* parmi tous les enfants *Talibés* de *Daara*, et même nommément en plus.

Les uns et les autres membres de se mettent à expliquer cette manière de procéder qui consiste à connaître très bien l’enfant Talibé pris en charge afin de pouvoir amener l’équipe chercheurs jusque-là où il se trouve et de le lui présenter lorsque que cette équipe reviendra sur le terrain de l’étude pour évaluer les niveaux de réalisation des engagements qui sont pris par les différentes participantes au cours de cette présente réunion. Seulement, comme toujours dans ces cas où tout le monde se met à parler sans s’écouter mutuellement, cela conduit à une situation personne ne s’entend plus et ne se comprend plus.

Lobé Ndao (se met à répéter exactement, à quelques exceptions près l’engagement pris dont elle nous a fait déjà part) : Je m’engage, devant vous et publiquement, à prendre en charge un enfant *Talibé* à qui, je vais je vais lui assurer les soins médicaux en lui donnant des médicaments quand il tombe malade, à lui donner à boire et s’il a soif et à manger s’il a faim, à lui laver son linge sale. S’il arrive que ses habits sont usés et ou déchirés, je lui fournis de l’habillement.

Amsatou Gueye (indiquant à Lobé Ndao comment faire pour l’identification de l’enfant *Talibé* pris en charge) : Au sortir de cette réunion, vous allez prendre un choisir un enfant *Talibé* précis que tout le monde saura et que vous allez prendre en charge pendant deux à trois mois. De cette manière lorsque l’équipe de chercheurs reviendra, vous pourriez leur montrer que cet enfant *Talibé* que j’avais pris en charge.

À remarquer que durant tout le moment où il est donné des indications à Lobé Ndao sur la nécessité et la manière d'identifier un enfant Talibé précis, cette dernière se contente passivement à consentir à toutes les consignes qui lui sont données. Un petit son qu'elle sort systématiquement de sa bouche fait figure d'approbation.

*Pour détendre l'atmosphère sûrement, **Amsatou Gueye**, en se marrant, demande à Mamadou Dramé les nouvelles de **Anthia Touré** qu'il traitait affectueusement de folle. **Mamadou Dramé** laisse entendre que la folle est guérie, et, à ces propos les membres de l'assemblée se mettent alors à rire de plus belle.*

Mariama Touré : Pour ma part je peux, devant vous et publiquement, prendre en charge un enfant Talibé à qui, je peux lui donner à manger lorsqu'il a faim, à laver son linge sale, à veiller à son hygiène corporelle en mettant tous les jours à sa disposition de l'eau pour se laver, à lui assurer les soins médicaux quand il tombe malade en lui donnant des médicaments.

Falilou Bâ : Comment vous appelez-vous ?

Mariama Touré : Je m'appelle Mariama Touré.

Ousmane Touré : Mariama Touré, vous a-t-on déjà écrit sur les fiches d'engagement ?

Mariama Touré : Non, on ne m'as encore écrit sur les fiches d'engagement car j'étais (re)partie tout à l'heure chez moi. Lorsqu'on remplissait les fiches, je n'étais pas là.

Amsatou Gueye : Voyez-vous, il y a une fiche dont vous avez déjà rempli la partie identification au nom de Lobé Gueye, enlevez cette dernière et à la place écrivez Mariama Touré.

Fatim Cissé : Est-ce qu'à mon tour, je peux aussi prendre l'engagement de prendre en charge un enfant *Talibé* pour contribuer à la contre les phénomènes de *confiage* des enfants *Talibés*, des *Daaras* itinérants et de la mendicité des enfants ?

Falilou Bâ : Bien sûr que vous pouvez prendre l'engagement de prendre en charge un enfant *Talibé* pour contribuer à la lutte contre les phénomènes de *confiage* des enfants *Talibés*, des *Daaras* itinérants et de la mendicité des enfants. Comment vous appelez-vous ?

Fatim Cissé : Je m'appelle Fatim Cissé.

Falilou Bâ : Vous avez bien dit Fatim Cissé ?

Fatim Cissé : Oui, j'ai dit Fatim Cissé.

*On entend des chuchotements et on voit Amsatou Gueye qui semble mettre au parfum Lobé Lô qui est venue à la réunion un peu tardivement après que les consignes ont été données à l'entame de la réunion, de manière détaillée. Puis Amsatou Gueye m'interpelle en me demandant d'écrire sur les fiches d'engagement le nom de Lobé Lô. Une petite confusion s'installe lorsqu'une autre participante dit que le nom de Lobé Lô a été mentionné avant qu'on apprenne que c'est tout justement un membre du groupe qui demandait après lui. Après que cette confusion ait été levée, Amsatou Gueye me suggère de revenir sur les consignes à l'intention de Lobé Lô. Je me mets alors à rappeler les types d'engagements qui pouvaient être pris afin de poser des actes concrets pour contribuer à lutter contre les phénomènes de *confiage* des enfants *Talibés*, des *Daaras* itinérants et de la mendicité des enfants. Comment vous appelez-vous. Une manière indirecte de décider les dernières participantes indécises.*

Falilou Bâ : Les actes concrets qu'on peut prendre comme engagement pour contribuer à la lutte contre les phénomènes de *confiage* des enfants *Talibés*, des *Daaras* itinérants et de la mendicité des enfants, peut s'agir d'une séance d'information et de sensibilisation organisée sur la question du *confiage* des enfants *Talibés*, des *Daaras* itinérants et de la mendicité des enfants. Cette séance qui peut chercher à éveiller les populations sur les dangers que constituent ces pratiques pour les enfants *Talibés* peuvent se faire à l'intention de ses proches, des personnes présentes dans cette même assemblée avec qui vous allez échanger de bonnes idées, des populations du terroir qui n'ont pas justement les bonnes idées sur le sujet. Cela peut aussi consister,

comme ont eu à la faire beaucoup de membres de ladite assemblée, à prendre en charge un enfant *Talibé* ou à lui assurer une lampe torche et les piles de rechargement qui vont avec. Tout acte concret qui est en votre vouloir, avoir et pouvoir et, qui peut contribuer à lutter contre les phénomènes de *confiage* des enfants *Talibés*, des *Daaras* itinérants et de la mendicité des enfants.

Lobé Lô : Je prends, devant vous et publiquement, l'engagement de prendre en charge le marabout du *Daara* à qui, je vais servir des plats à chaque fois que je cuisine, et par toute autre aide que je pourrais bien lui accorder.

*Sémou Sow vient me demander où j'en suis sur cette réunion et ma fait savoir, qu'à cet instant, que le groupe d'homme est déjà installé pour le focus groupe et ils n'attendent que moi. D'ailleurs, au même moment, Ibrahima Gueye qui a fortement contribué à mobiliser les hommes vient voir aussi où j'en suis. Il en profite pour taquiner les femmes en me demandant si toutes ces bonnes dames se sont engagées sur des actes concrets pour lutter contre les phénomènes de *confiage* des enfants *Talibés*, des *Daaras* itinérants et de la mendicité des enfants. Ce que je lui répondis par l'affirmatif.*

Falilou Bâ : Donc Lobé vous vous êtes publiquement engagée pour assurer au marabout du *Daara* la nourriture et à l'appuyer sur ses autres besoins pour contribuer à lutter contre les phénomènes de *confiage* des enfants *Talibés*, des *Daaras* itinérants et de la mendicité des enfants.

Lobé Lô : Bien sûr, je m'engage publiquement à assurer au marabout du *Daara* la nourriture et à l'appuyer sur quelques autres de ses besoins pour contribuer à lutter contre les phénomènes de *confiage* des enfants *Talibés*, des *Daaras* itinérants et de la mendicité des enfants.

Amy Lô : Moi aussi je prends, devant vous et publiquement, l'engagement de venir en appui au marabout du *Daara* pour l'aider à régler quelques uns de ses besoins, en guise de contribution pour lutter contre les phénomènes de *confiage* des enfants *Talibés*, des *Daaras* itinérants et de la mendicité des enfants.

Falilou Bâ : C'est quoi votre nom ?

Amy Lô : Je m'appelle Amy Lô.

Sémou Sow de s'enquérir des nouvelles d'ordre technique en me demandant tantôt si je suis en train d'enregistrer la discussion, tantôt si je m'arrête de temps en temps pour écouter les enregistrements et m'assurer que tout est dans la boîte. Mais **Bassembo Badji** le rassure en lui disant qu'on enregistre bel et bien et que tout est effectivement dans la boîte.

*En cet instant où on a semblé faire le tour des débats, l'équipe de chercheurs vérifient les aspects techniques des enregistrements et les participantes se mettent à se marrer entre elles. Alors, nous décidons de conclure le focus groupe et **Bassembo Badji** me suggère de leur adresser des remerciements d'usage avant qu'on les invite à signer les fiches individuelles et nominatives où sont consignés, par écrit, les engagements que les unes et les autres ont pris pour contribuer à lutter contre les phénomènes de confiage des enfants Talibés, des Daaras itinérants et de la mendicité des enfants.*

Falilou Bâ : Nous sommes vraiment contents du travail que nous avons réalisé ensemble et nous vous remercions sincèrement pour votre collaboration. Car, après réfléchi théoriquement à ce travail en France et à Dakar, nous avons beaucoup d'appréhension quant au terrain où nous pourrions le dérouler. Lorsque nous avons alors mené nos investigations pour trouver cette zone adaptée où des pas importants sont posés dans le domaine de la lutte contre les phénomènes de *confiage* des enfants *Talibés*, des *Daaras* itinérants et de la mendicité des enfants, et, où les idées des populations ont progressé sur ces questions, des spécialistes nous ont justement indiqué votre terroir. Dans la conduite de notre travail de recherche et de notre expérience de terrain, nous devons reconnaître, avec satisfaction, que nous avons obtenu des résultats qui sont au-delà de nos espérances. Pour tout cela, nous vous remercions profondément car nous avons été accompagné et soutenu tout le long de notre étude. En définitive, nous vous réitérons que nous sommes vraiment très heureux. Nous allons revenir d'ici deux à trois mois pour discuter encore avec vous

sur tout ce que nous avons arrêté maintenant avec vous ici. D'autant que nous tous sommes par la volonté de faire progresser la situation des enfants *Talibés* car comme je l'ai dit plus haut tous ces enfants sont aussi les nôtres ; la preuve, si un malheur sur s'abat sur eux, nous le ressentons tous et cela nous affecte profondément. Alors chacun de nous, dans le domaine qui le concerne essaie de contribuer à sa manière à la lutte contre les phénomènes de *confiage* des enfants *Talibés*, des *Daaras* itinérants et de la mendicité des enfants. Nous, en tant que formateur d'enfants et d'adolescents et en tant que chercheurs dont l'un des centres d'intérêt concerne ce sujet de la maltraitance de l'enfant. Vous aussi, vous n'êtes pas en reste et vous vous mobiliser pour cette question. Encore une fois, nous sommes très contents et nous vous remercions vivement. Nous allons sûrement revenir ici, d'ici deux ou trois mois, pour voir le niveau de réalisation des engagements pris. Qu'importe jusqu'où vous êtes allé dans l'effectivité de l'accomplissement de l'engagement car nous sommes convaincus que si petite soit-elle, si tout le monde faisait ses pas, nous assisterions à une avancée majeure de cette cause sociale et pourquoi pas jusqu'à l'éradication complète de fléau que constituent les phénomènes de *confiage* des enfants *Talibés*, des *Daaras* itinérants et de la mendicité des enfants. Voilà merci beaucoup à tous. Que chacun nous permette de lui présenter la fiche d'engagement au bas de laquelle, le protagoniste va apposer sa signature pour marquer son engagement en plus du oui comme réponse orale qu'il a d'abord dit.

Le focus groupe des femmes de Djéri Kao se termine alors sur ces signatures des fiches d'engagement.

**Annexe 9 : focus groupe avec un groupe
d'hommes de Djéri Kao**

Intervenant 1 : Dramé : Bonjour à toute l'assemblée, nous adressons à chacun nos vives salutations. Nous vous présentons sincèrement toutes nos excuses pour le désagrément que notre invitation va impérativement vous causer pour une double raison ; d'abord parce que ce qu'aujourd'hui coïncide avec un vendredi, jour de prière où vous devez vous rendre à la mosquée et ensuite parce qu'en cette période hivernale vous êtes très occupés par les travaux champêtres. Mais la raison qui nous a amené à solliciter cette rencontre auprès de vous trouve son explication dans notre volonté d'évaluer les discussions que nous (Il fait allusion à l'ONG Symbiose) menons avec vous (parlant des populations de Djéri Kao) depuis un certain temps déjà à propos des *Daaras* dont l'essentiel quittait la localité d'origine pour se lancer dans le cercle vicieux de nomadisme, des dures conditions d'apprentissage et d'existence des enfants Talibés que leurs parents confient à des marabouts de *Daaras* itinérants et sur les conséquences que ces derniers pourraient y subir. C'est justement dans ce cadre que nos hôtes, ici présents, qui sont des enseignants-chercheurs de l'ENEA qui est une école basée à Dakar sont aujourd'hui venus dans votre village de Djéri Kao dans l'optique d'évaluer les effets que ces séances d'information de sensibilisation et de formation que l'ONG Symbiose organise sur les phénomènes de confiage des enfants, de *Daaras* itinérants, de mendicité des enfants Talibés ont eus sur les publics destinataires que vous êtes. Ainsi, nos invités ont un certain nombre de questions à vous poser et de ce fait ils vont dérouler leur entretien comme il se doit. Il y a même certains d'entre vous qu'ils ont déjà pris en individuel pour leur poser des questions un à un ; certaines de ces questions qui leur sont déjà posées vont sûrement revenir, mais ce n'est pas grave du tout au contraire. Toutefois, pour un bon déroulement de la discussion, nous aurions aimé que tous les participants au débat donnent chacun son point de vue sur la question à débattre ; et que lorsqu'un intervenant prend la parole, les autres le puissent le laisser aller jusqu'au bout de sa pensée sans l'interrompre avant de prendre à tour de rôle la parole. Notre souhait est que chaque participant puisse se prononcer au cours de la discussion sur le sujet débattu. Voilà, en résumé, l'exposé des motifs de cette présente discussion. Je vais maintenant laisser la parole à Falilou Bâ afin qu'il puisse lancer les débats.

Intervenant 2 : Falilou Bâ : Merci M. Dramé, merci à toute l'assistance. Comme l'a dit tantôt M. Dramé, nous sommes des enseignants-chercheurs de l'ENEA qui est une école faisant partie intégrante du giron de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar. Nous menons des recherches sur les phénomènes de confiage des enfants, de *Daaras* itinérants, de mendicité des enfants Talibés. C'est au cours de investigations pour découvrir une organisation qui s'activerait sur ces phénomènes précités afin d'en faire un objet d'étude que nous a été recommandé l'ONG Symbiose comme étant une organisation qui a eu à entreprendre des actions avec des résultats probants dans ce domaine, ici dans la zone de Kaolack, dans la localité de Médina Sabakh et dans le village de Djéri Kao, des résultats pour lesquels nous nous sommes réjouis. Nous nous sommes alors dit que dès lors qu'à la faveur des actions de l'ONG Symbiose, les populations destinataires ont acquis des connaissances claires, changé de représentations, développé des idées positives sur les phénomènes de confiage des enfants, de *Daaras* itinérants, de mendicité des enfants Talibés, nous pourrions nous appuyer sur leurs visions neuves sur ces questions pour améliorer nos recherches autour des démarches et des stratégies de lutte contre ces phénomènes. Voilà les raisons qui nous ont amené à quitter Dakar depuis hier pour venir jusqu'ici afin d'avoir une discussion avec vous. Comme l'a dit plus haut Dramé, nous sommes déjà entretenu individuellement avec certains d'entre vous et c'est à la suite de ces entretiens individuels que nous organisons cette discussion de groupe. Le but que nous poursuivons est qu'à la fin de cette discussion de groupe, chaque participant puisse nous donner son point de vue sur le sujet à débattre d'abord et surtout que chacun prenne l'engagement solennel de poser un acte concret en faveur de la lutte contre les phénomènes de Talibés (je rectifie automatiquement ce lapsus pour préciser ceci), ou plutôt les phénomènes de confiage des enfants, de *Daaras* itinérants, de mendicité des enfants Talibés ainsi que les conséquences qui pourraient en découler. Je disais, à l'entame de mes propos lors de la discussion que j'ai eue plus tôt avec un groupe de femmes du village (Djéri Kao), que tout le monde a eu écho dernièrement des incidents qui se sont abattus à Dakar sur des enfants Talibés que leurs parents ont confiés à des marabouts de *Daaras* itinérants ; il s'agit d'enfants Talibés qui ont été tués, ce qui a ému tout le peuple sénégalais. Nous pouvons lancer

la discussion à partir de cet incident ; à ce propos, je commencerai par vous demander quelles appréciations avez-vous vous sur la mendicité des enfants Talibés ? Quelles réflexions vous inspire la mendicité des enfants Talibés ? C'est là une question d'ouverture à propos de laquelle chaque participant peut prendre la parole pour apporter une réponse et aussi en profiter pour développer plus amplement son point de vue sur le sujet. Encore une fois, à l'heure actuelle, quelles appréciations suscitent en vous les phénomènes de confiage des enfants, de *Daaras* itinérants, de mendicité des enfants Talibés qui font débat dans le pays ? Quelles réflexions tout cela vous inspirent-ils ?

(Il a y a un silence puis les uns et les autres se font la politesse ; chacun demandant à l'autre de prendre la parole en premier. Enfin, il est laissé à Ibrahimale soin de débiter.)

Intervenant 3 : Ibrahima Gueye : Je remercie vivement l'assemblée. Nous nous joignons à l'interlocuteur qui nous a précédé pour adresser à notre tour aux uns et aux autres toutes nos excuses pour cette mobilisation en cette période très chargée (nous sommes en plein hivernage et les participants qui sont tous des paysans ont suspendu leurs travaux champêtres pour participer à ces rencontres). Ainsi que l'a justement souligné notre prédécesseur, notre village de Djéri Kao a enregistré des avancées significatives à propos des phénomènes de confiage des enfants, de *Daaras* itinérants, de mendicité des enfants Talibés. En effet, au cours de nos discussions sur la place publique du village, lorsqu'il s'est posé la question de savoir les raisons qui poussent principalement les parents à confier leurs enfants aux marabouts de *Daara*, la réponse qui ressortait fortement restait la pauvreté de ces derniers. A la question de savoir comment procéder pour aider ces parents démunis à sortir du cycle de la pauvreté dans lequel ils sont enlisés, la solution trouvée fut de nous doter d'animaux de bétail ou d'une autre aide quelconque, mais pour le cas de notre village de Djéri Kao, il s'est agi de dotation de moutons attribués aux parents des enfants. L'idée qui est poursuivie derrière cette forme d'appui étant que grâce à l'exploitation économique de ce bétail, le parent pourrait en tirer des moyens qui lui permettraient de se soulager économiquement et même de venir en aide au marabout de *Daara* à

qui il a confié son enfant. Voilà les initiatives qui ont été mises en pratique ici à Djéri Kao et les moutons ont été pourvus à certains parents avec des fortunes diverses. Quelques-uns ont réussi tandis que d'autres moins chanceux ont vu leurs moutons mourir. Dans nos réflexions, nous étions convenus sur le fait que le phénomène de confiage des enfants à des marabouts de *Daaras* par leurs parents a, certes, toujours été une tradition dans notre localité mais il a été aussi reconnu que la manière dont elle se pratique à l'heure actuelle n'est plus du tout pareille. En effet, dans le passé, le marabout recevait l'enfant Talibé depuis son jeune âge et s'occupait de lui jusqu'à ce qu'il devienne adulte et à cet âge, ce dernier accompagnait le marabout dans ses champs et l'aidait à cultiver ses champs dont la récolte était destinée à prendre en charge la nourriture du *Daara* et des enfants Talibés. Mais cette façon de faire est de plus en plus révolue d'autant que la forêt disparaît de plus en plus avec les zones de culture, les champs sont vendus à des prix chers ; l'achat de terres cultivables, d'intrants agricoles pour enrichir le sol n'est plus à la portée de tout le monde. Sous ce rapport, il s'avère que le style de vie des marabouts de *Daaras* s'est métamorphosée et de ce fait nous les parents qui leur confient nos enfants doivent aussi nous adapter en conséquence à leur nouveau style de vie. Dès l'instant que le parent qui confiait son enfant au marabout de *Daara* le lui laissait jusqu'à son âge adulte ne le fait point ; au contraire, dès que l'enfant commence à grandir un peu, le parent revient le récupérer pour ses propres intérêts si ce n'est l'enfant Talibé lui-même qui s'en va du *Daara* de son propre gré pour s'adonner à ses propres affaires. Ainsi, dès lors que les temps ont changé et le fonctionnement du *Daara* avec, il est grand temps que nous aussi (parents d'enfants Talibés) suivions cette dynamique de changement. Malheureusement, je vous avais dit (il fait allusion à la discussion que j'ai eue avec lui en entretien individuel) qu'il n'est pas de notre tradition (pour ne pas dire qu'il est même mal vu car serait vu comme une tentative de payer au marabout les services islamiques accordés aux disciples et/ou aux parents payer les services éducationnels donnés à son fils) que le parent accorde une quelconque aide au marabout à qui il a confié son enfant pour lui venir en aide dans la prise en charge de son enfant. Aucun parent dans ce village ne prendrait le risque de commettre un tel forfait au risque d'essuyer un refus catégorique de la part du marabout de *Daara* qui

ne manquera pas de lui retourner en pleine figure son appui (toute l'assemblée acquiesce et même approuve de vive voix). Le marabout n'attendant, à travers cette prise en charge de l'enfant Talibé qui lui est confié, que la rétribution de Dieu ; ce qui dans les faits peut s'avérer difficile à la longue et serait même la principale raison de la naissance et de l'expansion des *Daaras* itinérants. L'origine de cette itinérance des *Daaras* tient surtout au fait que le marabout de *Daara* à qui les parents ont confié leurs enfants sans aucune forme d'aide et d'appui arrive à un moment où n'étant plus en mesure de supporter les charges du *Daara* qui l'étouffent ; désigne alors un grand Talibé qui sera accompagné de petits Talibés pour se rendre dans un centre urbain où ils vont s'adonner à la mendicité. Ils vont y passer le plus clair de leur temps à quémander de quoi manger d'une part et de l'argent à envoyer à leur marabout resté au village d'autre part; ce qui s'avère une situation qui est, somme toute difficile, pour ces derniers. C'est pour toutes ces raisons que lorsque les discussions tenues au niveau de la place publique du village ont débouché sur l'idée de lutter contre les phénomènes de confiage des enfants, de *Daaras* itinérants, de la mendicité des enfants Talibés, les populations les plus averties ont vite fait de comprendre que c'est une démarche plutôt sensée et loin d'une tentative de lutter contre les *Daaras* encore moins d'une volonté de s'en prendre à l'enseignement du Coran d'autant plus que nous tous, tant que nous sommes, nous sommes passé par ce système d'apprentissage. Mais, il faut reconnaître que la méthode d'apprentissage coranique par lequel nous sommes passé est diamétralement opposé du système d'apprentissage du Coran actuel. En effet, confié tout petit enfant Talibé chez mon marabout de *Daara*, je suis resté chez ce dernier jusqu'à mon âge adulte durant lequel j'ai effectué toute sorte de travail pour le compte de mon marabout de *Daara* comme protéger les cultures des singes, des porcs ainsi que toute autre forme de travail imaginable en sus. Ce sont là des formes de travaux si éprouvants à tel point que je suis convaincu qu'aucun des enfants Talibés actuels ne peut les effectuer tellement ils sont trop petits. Sous ce rapport, il s'avère que le marabout de *Daara* croule sous une charge insupportable car ayant en ses temps durs sous sa responsabilité une trentaine de petits enfants Talibés qui, à défaut de pouvoir travailler ne sont capables que de manger ; ce qui est une difficulté majeure pour le marabout de *Daara* à l'heure actuelle d'autant que si dans

le passé, on ne mangeait que du « *niéleng* » (plat à base de mil, principale céréale cultivée dans les villages et à la base des repas des populations) alors qu'aujourd'hui les gens ne mangent que du riz dont le sac coûte excessivement cher. Alors que pour une maison qui compte plus d'une trentaine de membres, le sac de riz est mangé en 5 jours à 10 jours seulement ; imagine alors que vous ayez dans ce contexte un nombre important d'enfants à sa charge ; c'est très difficile et pour ce fait, il est vraiment venu l'heure d'adopter des comportements nouveaux dans ce cadre. D'autant que ces enfants Talibé, qui sont confiés par leur parent ou tuteur à des marabouts de *Daara* en dehors du village, vivent dans des conditions difficiles, extrêmement difficiles même car il leur arrive souvent de dormir dans des abris qui sont inondés en cas de pluie et qui sont également infectés de moustiques et de punaises qui les dévorent la nuit. Ils vont même jusqu'à voir leur peau se craqueler et même jusqu'à contracter la galle sans pour autant qu'ils puissent aller se soigner dans les structures sanitaires. Tout parent jouissant de toutes ses facultés devrait être normalement complètement ravagé à l'intérieur de lui-même s'il assiste à ce genre de scènes de souffrance de son enfant. De même, il ne faudrait pas qu'on ne perde pas de vue que l'enfant a des droits ; dans les normes. Certes nous mettons un point d'honneur que nos enfants connaissent leur religion et apprennent le Coran mais s'ils sont mis dans de très mauvaises conditions d'apprentissage, nous n'obtiendrons pas ce que nous aspirons d'eux en termes de connaissances islamiques car ils ne vont rien apprendre de même que nous n'obtiendrons pas ce que nous aspirons d'eux en termes d'éducation. Jugez par vous-même ; un enfant Talibé à qui il est exigé de rapporter au marabout une somme fixe de 300 ou 500 francs Cfa chaque jour sous peine de punition serait amené à s'adonner à n'importe quoi pour entrer en possession de cette somme ; que ce soit porteur de bagages dans les marchés qui est une activité pénible pour son âge, il peut même aller jusqu'à voler ; tout cela à cause de l'exigence qui lui est faite et de la sanction qui est brandie. Or, si l'enfant doit en plus de rapporter toute cette somme, mendier aussi à midi pour le déjeuner et mendier encore le soir pour le dîner ; tout cela ne laisse aucun temps à l'enfant Talibé pour se consacrer à l'apprentissage du Coran et avec un tel rythme, nous parents, nous ne pouvons pas atteindre les objectifs que nous attendions de nos enfants lorsque nous les inscrivions dans les *Daaras*. D'où encore

une fois la nécessité impérative que nous avons de changer notre manière d'appréhender le *Daara*. Par changer d'approche par rapport au *Daara*, j'entends que nous parents adoptions une autre méthode de venir en aide au Marabout dès lors qu'il est banni de nos traditions que le parent qui a confié son enfant au marabout de *Daara* lui accorde une rétribution quelconque à cet effet. Cette autre méthode peutconsister en ce que lorsqu'il est implanté dans le village un *Daara* où le Marabout instaure un paiement mensuel de la part des apprenants ; que nous parents, nous nous empressons alors d'y inscrire nos enfants et de nous acquitter des frais de scolarité. Ou bien, comme autre solution possible, que le parent s'organise à ce que son enfant Talibé qui il a confié au marabout de *Daara* puisse descendre les midis et les soirs pour rentrer chez lui où il pourra manger à sa faim et dormir en toute tranquillité et donc travailler pour vous lorsque vient le temps des travaux champêtres. Autant de stratagèmes dans le but de soulager le marabout de *Daara* qui ne pourrait pas faire face à toutes les charges des enfants Talibés et des *Daaras* s'il est à la fois économiquement sollicité et laissé à lui-même. On était même allé dans les tentatives recherches de solutions nouvelles à la problématique des difficultés des *Daaras* jusqu'à émettre des propositions allant dans le sens que tout parent qui disposerait de surplus de terre qu'il ne cultive pas puisse les mettre à la disposition du marabout de *Daara*. Mais, à la pratique, cette mesure s'est révélée impossible à mettre en œuvre ; moi en premier ne suis prêt à poser un tel acte de générosité tant la valeur accordée à la terre est forte pour ne pas dire sacrée pour pouvoir le prêter à quiconque et pour quelque motif que cela puisse être. On avait aussi émis, par ailleurs, l'idée de regrouper les dimes ou la totalité du '*Zakat*' du village et la donner intégralement au marabout du *Daara*, mais là aussi l'idée n'a pas été suivi d'effet, par pur égoïsme. Au final les parents ne sont prêts à donner au marabout de *Daara* qu'une seule chose, leur fils qu'il lui confie volontiers. Et ce qui est pervers dans tout cela est que malgré le grand enthousiasme qui anime le parent quand il confie son enfant au marabout quand celui-ci a 7ans, il est tout aussi déterminé à récupérer cet enfant des mains du marabout de *Daara* à qui il l'avait confié lorsque celui-ci atteint l'âge de 12 ans pour qu'il vienne l'aider dans les travaux champêtres ou pour tout autre motif laissant ainsi le marabout seul sans bras valide pour l'aider.

À ce rythme, il apparaît que le marabout de *Daara* est toujours empêtré dans des difficultés pour prendre en charge les enfants Talibés et le *Daara*. Une double situation d'insatisfaction qui n'agrée aucun des acteurs du *Daara* prévaut alors : d'une part le Marabout qui ne vit que souffrance du fait du *Daara* et des Talibés en sa charge sans aucune forme d'appui et d'autre part le parent de l'enfant qui confie son enfant au Marabout dans l'espoir qu'il acquiert une bonne base d'éducation islamique en vain. Face à ces échecs répétés, il est plus qu'urgent de trouver d'autres solutions aux phénomènes de confiage des enfants Talibés, de *Daaras* itinérants et de mendicité des enfants Talibés. Voilà, messieurs les membres de l'assemblée mon opinion sur la question et je tiens à m'excuser auprès de tous pour avoir monopolisé aussi longtemps la parole.

Imam Gueye qui est aussi le Marabout d'un des Daaras du village vient en ce moment précis de faire son entrée, il se passe alors un bon moment de salutations et d'échanges de bons procédés. La discussion connaît alors une petite pause ; avant de reprendre.

Intervenant 2 : Falilou Bâ : Si quelqu'un d'autre a quelque chose à ajouter à la suite de l'intervention de l'intervenant 3 : Ibrahima Gueye

Les salamalecs des membres de l'assemblée repartent de plus belle pendant encore un petit moment accompagnés des échanges de bons procédés avant de s'estomper.

Intervenant 4 : Homonyme de Imam Gueye et un Marabout d'un des Daara :
Nous adressons à tous les membres de l'assistance nos salutations respectueuses ; chacun en ses prénoms, noms et qualité. Bonjour à toute l'assemblée, nous souhaitons aux invités la bienvenue parmi nous. Nous nous réjouissons fortement de la présence de nos hôtes aujourd'hui parmi. Nous accordons beaucoup d'intérêt au sujet de cette discussion portant de manière générale sur la question des enfants Talibés. Je dois dire que d'emblée que les enfants Talibés constituent, grosso modo, un fardeau pour les marabouts de *Daara*. Je parle de ce phénomène en connaissance de cause par le fait que je suis moi-même un Marabout de *Daara* et qu'en cette qualité je vis le

phénomène de l'intérieur. Mais malgré les difficultés qui engluent notre activité de Marabout de *Daaras*, je dois pour ma part rendre grâce à Dieu

Intervenant 1 : Dramé (chef de projet) : Donc, si je comprends bien, vous êtes un marabout de *Daara* ?

Intervenant 4 : Homonyme de Imam Gueye et Marabout d'un des *Daara* : Oui, bien sûr que je suis un marabout de *Daara* et je rends grâce à Dieu du fait que malgré les difficultés qui caractérisent les *Daaras*, les enfants Talibés de ma structure ne pratiquent pas la mendicité. Je m'évertue tant bien que mal à partager avec eux les modestes moyens dont je dispose. Je dois tout de même admettre que nous rencontrons des problèmes insurmontables dans le fonctionnement du *Daara* pour ce qui est du lieu d'hébergement, des conditions de couchage, de l'insalubrité des lieux, de la manifestation de maladies et de la prise en charge des soins de santé. Tout cela constitue des contraintes pour le Marabout de *Daara*. Je vous remercie de votre attention.

Intervenant 5 : Baye Cheikh et Marabout de *Daara* : J'adresse à toute l'assemblée mes salutations. Depuis quelques temps, on parle de plus en plus des Marabouts de *Daaras* ; à tort et à travers. Mais, il faut savoir que par le passé, le marabout de *Daara* ainsi que l'avait dit Imam Gueye tantôt... (*Il est interrompu par Badji pour l'exhorter à plus fort*)

Intervenant 6 : Badji : S'il vous plaît, pouvez-vous élever un peu la voix ?

Intervenant 5 : Baye Cheikh et Marabout de *Daara* : Imam Gueye a rappelé tantôt dans son intervention un certain nombre de règles qui étaient édictées lorsque que, à l'origine, on mettait sur pied le système des *Daaras* et d'enfants Talibés. Parmi lesquelles règles, celle consistant à ce que l'enfant Talibé travaille pour le compte de son marabout de *Daara* ; ce qui lui procurait, par la même occasion, beaucoup de vertus en retour. Mais à l'heure actuelle où nous sommes présentement, avoir à sa charge des enfants Talibés n'est d'aucune utilité pour le Marabout de *Daara* si ce n'est, au contraire, lui causer que des sources de problèmes. En effet, le Marabouts de *Daara* ne subit que des désagréments de toutes sortes, dans cette entreprise éducative,

sans en attendre aucun profit si ce n'est la rétribution divine. D'ailleurs, c'est l'espoir de recevoir cette rétribution divine qui continue à maintenir les marabouts de *Daaras* dans cette mission ; sinon tous les Marabouts de *Daaras* qui exercent ici auraient abandonné depuis longtemps. C'est d'autant plus vrai que les Marabouts de *Daara* ne peuvent tirer aucun profit de la part de leurs enfants Talibés qui sont encore trop petits (il désigne de la main un petit enfant en guise d'illustration) pour leur être d'une quelconque aide. À cela s'ajoute le fait que dès que l'enfant Talibé commence à grandir un peu, le parent fait vite de venir l'emprunter au Marabout ou même de le sortir carrément du *Daara* pour qu'il puisse l'aider dans ses champs ; laissant le marabout de *Daara* qui l'a entretenu jusque-là totalement dépourvu de tout appui potentiel. Dans ce cas, vous pouvez voir que l'enfant Talibé n'est d'aucune utilité pour Marabout ; le seul profit que le marabout de *Daara* attend de tout le sacrifice qu'il consent à l'entretien et à l'éducation de l'enfant Talibé reste l'espoir d'une rétribution divine ; sans lequel espoir d'une rétribution divine aucun marabout de *Daara* n'allait s'engager dans la mission de servir les *Daaras* et les enfants Talibés.

Intervenant 1 : Dramé : En ce qui vous concerne, votre *Daara* est implanté dans le village ou bien vos enfants Talibés sont amenés en dehors du village dans les centres urbains comme Kaolack sous la forme de *Daara* itinérant ?

Intervenant 5 : Baye Cheikh et Marabout de Daara : Mon *Daara* est bel et bien implanté dans le village, ici, à Djéri Kao et aucun de mes enfants Talibés ne quittent le village pour aller nulle part ailleurs. (Les autres membres de l'assemblée acquiescent et même certaines voix se joignent à celle du Marabout pour confirmer ses dires.) Voilà le fond des choses. Merci de votre attention.

Le Marabout de Daara qui vient d'arriver (Imam Gueye en l'occurrence) veut prendre la parole mais ne semble pas comprendre précisément l'objet de la discussion. Et, à cet effet, il sollicite des clarifications. Un des participants m'invite alors à rappeler l'objet. J'y souscris aussitôt.

Intervenant 2 : Falilou Bâ : La discussion porte sur les phénomènes de confiage des enfants, des *Daaras* itinérants, de la mendicité des enfants Talibés. Nous aimerions avoir les idées, les représentations, les perceptions de tous les membres de l'assemblée sur le sujet. Les causes, conséquences et les éventuelles solutions qu'on pourrait y apporter afin que qu'un tel phénomène ne représente plus une contrainte pour aucune des parties concernées mais plutôt une opportunité qui profite à tous les acteurs. Voilà, en gros, l'objet de la discussion qui nous réunit aujourd'hui et pour lequel nous sollicitons chaque membre de l'assemblée à donner son avis, sa vision, sa conception.

Intervenant 1 : Dramé chef de projet : Autrement dit, l'objet de cette discussion tourne autour de votre vision sur la question des Talibés, sur la pratique de la mendicité des enfants Talibés et des conséquences qui peuvent en découler mais aussi des propositions qui pourraient apporter une solution à ces problématiques.

Intervenant 6 : Imam Gueye, Marabout de Daara : Bonjour à toute l'assistance, nous adressons à chacun de vous nos salutations les plus chaleureuses en ses prénoms, nom et qualité. Nous vous exprimons aussi notre bonheur d'être avec vous. Ceci dit, notre réponse à la question principale de ce débat peut ne pas être longue. Après avoir pris connaissance de vos propos, les recommandations qu'ils appellent sont déjà données et bien données par mon homonyme ici présent et Baye Cheikh. Tout ce que nous allons dire après eux ne va être que pure répétition. Ce que mon homonyme et Baye Cheikh ont dit sur la question recouvre exactement la réalité. En ce qui me concerne, je suis marabout de *Daara* mais tous les enfants Talibés à ma charge se trouvent ici dans le village avec moi. J'avais toutefois, dans le passé, des enfants Talibés sous ma responsabilité qui partaient passer la saison sèche dans les centres urbains et revenaient dans le *Daara* du village pendant la saison des pluies et ainsi de suite. Mais à l'heure actuelle, ils sont tous rentrés chez-eux à l'exception de 2 enfants Talibés dans ce lot qui sont restés à Diourbel ; il y a un autre parmi eux qui est aussi à Kaolack chez mon frère où il enseigne le Coran. Hormis ceux-là, tous les autres enfants qui me sont confiés par leurs parents sont ici dans mon *Daara* au sein du village, à mes côtés. En ce qui nous concerne (il fait allusion aux Marabouts des

Daaras du village), comme l'a déjà dit mon homonyme, nous vivons à la sueur de notre front. Je parle ici sous le contrôle des autres membres de l'assemblée qui, habitant le même village que moi peuvent témoigner qu'il y a beaucoup d'enfants Talibés qui fréquentent le *Daara* seulement durant le jour pour apprendre le Coran ; sans y passer la nuit et même sans y manger (certains membres de l'assemblée acquiescent). La principale raison qui m'a poussé à enrôler ces enfants dans mon *Daara* est le constat que j'ai fait selon lequel certains parents les laissaient leur progéniture traîner dans la rue. Face à cette situation, j'ai fait mien le précepte islamique qui dit que Dieu nous a imposé des droits vis-à-vis des enfants ; à défaut de le mettre quelque part, il faille le scolariser ou lui apprendre un métier. En tout cas, tout sauf le laisser errer dans la rue car si le parent se complait dans cette situation dans l'immédiat, il finira un jour par déchanter et l'enfant aussi ; et dans ce cas, le parent sera le principal responsable de ce malheur collectif car l'enfant qui ne connaît rien ne peut être incriminé. Voilà le principal facteur qui explique ce format de mon *Daara* où l'essentiel des enfants Talibés sont du village et vivent continuent à vivre chez leurs parents et à la charge de ces derniers. Toutefois, les enfants Talibés de mon *Daara* n'exécutent aucune tâche pour mon compte en guise de contrepartie de l'enseignement coranique reçue de ma part ; la seule rétribution que j'attends de l'enseignement que je leur dispense relève exclusivement de la récompense divine en plus que je considère mon engagement pour l'enseignement coranique comme une volonté divine. C'est la raison, d'ailleurs, qui m'encourage à établir avec eux un calendrier pédagogique au travers duquel ces enfants Talibés quittent la maison de leurs parents et viennent au *Daara* recevoir généreusement de ma part des leçons coraniques avant de retourner immédiatement chez eux vaquer à leurs autres occupations ; une fois le cours journalier terminé avant de revenir pour une nouvelle séance. C'est comme cela que nous procédons avec ces enfants Talibés dans un cadre d'entraide. À côté d'eux, nous avons d'autres enfants Talibés qui vivent de manière continue dans le *Daara* ; ces derniers ont même maîtrisé le Coran. Mais, comme l'a bien précisé tantôt Baye Cheikh pour les enfants Talibés du village qui vivent chez-eux, leurs parents nous les ont confiés à bas âge alors qu'ils ne peuvent rien faire mais à dès qu'ils grandissent un peu et commencent à être capables d'exercer

quelques activités ; aussi petites qu'elles soient, leurs parents viennent les reprendre au marabout pour les aider plus précisément dans leurs activités champêtres. C'est d'ailleurs cela qui explique le fait qu'il nous est difficile, à ce rythme, d'avoir des enfants Talibés qui maîtrisent tout le Coran en allant de la sourate de la vache jusqu'à la fin du livre Saint, sauf en de très rares cas car à chaque fois que l'enfant Talibé atteint l'âge de 4 ans, 5 ans, 6ans, son parent vient vous l'emprunter pour un moment sans jamais revenir vous le rendre (Il y a rire amusé et coupable des parents qui participent à la discussion). Tout cela fait qu'il n'y a pas grand-chose à dire. Pour ce qui est de la mendicité à laquelle les enfants Talibés sont soumis par leurs marabouts à qui leurs parents les a confiés, je reconnais qu'elle est très dure et aussi très émouvante. Si vous vous rendez dans les centres urbains et que vous avez l'occasion de voir un enfant Talibé qui s'adonne à la pratique de la mendicité, vous ne pouvez vous empêcher alors d'être submergé par le sentiment de pitié ; si tenté vous êtes une personne normale et donc sensible. Mais, je dois attirer l'attention de tout le monde qu'il existe aussi beaucoup de faux *Daaras* et nous ne pouvons nous en rendre vraiment que lorsque nous allons faire une purge des *Daaras* pour distinguer les vrais des Faux ; en ce moment-là nous serons édifiés et étonnés du grand nombre de faux *Daaras* existants. Voilà ce que nous voulions apporter comme contribution au débat ; nous nous excusons d'emblée de la maladresse éventuelle de certains de nos propos liée à l'imperfection de l'homme, mais soyez certain que nous n'étions animés que de la bonne volonté de tenir des propos les plus corrects possibles. Nous vous adressons nos plus vifs remerciements

Intervenant 2 : Falilou Bâ : Nous vous remercions vivement de votre intervention. Les propos que vous avez tenus sont tous très instructifs. D'ailleurs, je vais rebondir sur la dernière partie de votre discours à propos du sujet des faux *Daaras* que vous venez d'évoquer. Quelles sont les caractéristiques de ces *Daaras* pour que nous puissions parvenir, à notre niveau, de distinguer les vrais *Daaras* des faux *Daaras* ?

Intervenant 1 : Dramé chef de projet : Sur quels facteurs pouvons nous nous appuyer pour distinguer les vrais *Daaras* des faux *Daaras* ?

Intervenant 6 : Imam Gueye, Marabout de Daara : Je ne devrais pas être en mesure, moi qui passe tout mon temps dans le village sans jamais sortir, d'identifier un faux *Daara*. Mais comme j'ai eu à m'en ouvrir à Baye Ousmane, il y a un parent habitant à Diama Gadio qui a eu à séjourner chez moi et qui m'a dit avoir confié deux de ses enfants à un marabout de *Daara* itinérant qui les avait amenés à Thiès. Celui-ci m'a confié qu'à la fin de chaque mois, le marabout de *Daara* lui envoyait un sac de riz pour chacun de ses enfants. Il est clair que ce parent à inscrit ses enfants dans un faux *Daaras* pour la simple raison que le marabout à qui il a confié ses enfants ne lui enseignent pas le Coran ; il a plutôt loué ses enfants au marabout de *Daara* (les autres membres de l'assemblée acquiescent et confirment que ce procédé s'apparent plutôt à une location d'enfants à un marabout du *Daara*). Cette façon de faire entre parents et marabouts de *Daara* est très courante au niveau des centres urbains ; bien que je ne sois pas très fréquent dans les centres urbains car la preuve, je ne me suis pas rendu à Dakar depuis 2007. Donc, je ne devais pas me prononcer sur les pratiques en cours dans les centres urbains mais... (*il se met alors à rire d'une manière amusée comme pour dire que moi, je ne comprends rien à ce qui se passe dans le pays ; au-delà du village*).

L'assemblée le rassure en lui confirmant que ce qu'il dit recoupe parfaitement ce qui se passe dans la réalité à Dakar.

Encore une fois, je pouvais ne pas me prononcer sur les pratiques en cours à Dakar car je suis censé totalement les ignorer. Je ne suis pas sorti du village et je ne suis allé nulle part car la gestion des enfants Talibés et du *Daara* me confine sur place et ne me donne pas le temps de me déplacer pour aller en quelque lieu comme passer des séjours dans les centres urbains (*les membres de l'assemblée lui indiquent que malgré cela, il a une position stratégique qui fait que les gens viennent s'ouvrir à lui et lui informer aussi de tout ce qui se passe dans le village comme dans les autres coins du pays*). Mais, ils me parviennent des bribes d'information du fait que j'écoute toujours la radio et il m'arrive aussi souvent de recevoir des invités qui séjournent chez moi en provenance de partout dans le pays. Sous ce rapport, il y a beaucoup de choses qui se passent dans le pays dont je suis, malgré ma vie confinée dans le

village, parfaitement informé au point que je sais qu'il existe de faux *Daaras*. D'ailleurs à y voir de près, il y a de ces heures où certains enfants Talibés s'adonnent à la mendicité dans la rue alors que s'ils étaient dans un vrai *Daara*, ce moment devait plutôt être consacré à l'apprentissage de Coran. À voir un enfant Talibé qui mendie du matin au soir et passant toute la journée à l'intérieur du marché sans jamais le quitter ; nous nous pouvons demander alors à quelle heure il se consacre à son apprentissage du Coran et je vous le demande à vous membres de l'assemblée. Vous savez parfaitement aussi bien que moi que l'apprentissage du Coran doit se faire à des heures précises qui, consacrées à autre chose alors l'enfant Talibé n'apprendra pas du tout. (*Il arbore alors un rire triomphant comme pour marquer la vérité de ses propos*).

Intervenant 3 : Ibrahima Gueye : Je l'ai pourtant dit avant que vous ne veniez (s'adressant à Imam Gueye qui est l'interlocuteur précédent) qu'un Talibé qui dès son réveil passe son temps à mendier jusqu'à midi coïncidant avec l'heure où l'enfant Talibé va mendier pour son déjeuner sans compter le soir où il va encore mendier de quoi dîner. Dans ce cas, si la journée active fait neuf heures au total, l'enfant Talibé passe toutes les sept heures de temps à mendier ; il est alors certain que les seules 2 heures de temps restantes sont infirmes pour bien apprendre le Coran. (Les autres de l'assemblée confirment et signent).

Intervenant 8 : Massène : Moi qui vous parle, je suis passé par les *Daaras*. Mais, je dois dire qu'il nous était imparti des heures précises pour l'activité de mendicité (Imam Gueye : intervenant 6 confirme les propos). Dix heures était l'heure limite pour regagner le *Daara* ; au-delà de laquelle heure l'enfant Talibé aura des problèmes. En ce temps, nous nous levions alors à quatre heures du matin pour nous consacrer exclusivement et totalement à l'apprentissage du Coran jusqu'à six heures du matin avant que nous ne nous dispersions dans la nature pour nous adonner à la mendicité avec comme instruction ferme de rallier le *Daara* à dix heures pile. Pour ce qui est de la somme exigée dont faisait allusion l'autre intervenant ; à nous, il nous était exigé de rapporter chaque jour à notre marabout de *Daara* la somme fixe de 250

francs Cfa. Au cas, l'enfant Talibé ne ramenait pas la somme demandée, il subissait une punition très sévère.

(En ce moment précis de la discussion, la chaise en caoutchouc où était assis un membre de l'assemblée s'est cassée et il est tombé par terre. Alors les gens l'aident à se relever et s'inquiètent de son état. Puis on lui propose une autre chaise avant que la discussion ne redémarre avec l'intervenant 8 qui continue son discours.)

Intervenant 8 : Massène : Je constate, comparé à notre expérience de Daara, que les conditions d'existence des enfants Talibés dans les Daaras n'est pas actuellement si dures que cela ; car voyez-vous à notre époque où on se réveillait à 4 heures du matin pour se consacrer à l'apprentissage du Coran jusqu'à 6 heures du matin. Je me rappelle qu'un jour, mon Marabout de Daara m'avait bien battu ; avec le recul, je me rends compte que c'était à cause d'une bêtise que je peux qualifier d'enfantin. (Il raconte l'histoire sur un ton amusé). C'était une affaire de fosse sceptique ; vous savez que quand cette dernière est pleine, on fait habituellement appeler au camion de vidange qui vient le curer et déverser le contenant au niveau des champs de récolte. Mais lorsqu'à la place du camion de vidange, le Marabout de *Daara* donna alors instruction aux enfants Talibés du *Daara* que nous sommes pour vider la fosse pleine, je prie alors sur un coup de tête la décision de ne pas m'exécuter si ses propres enfants ne participent pas aussi à la vidange de la fosse au même titre que nous. J'attendis alors jusqu'aux alentours de trois heures du matin pour aller me réfugier sur le toit d'un faux terrasse fait en zinc où je suis resté caché jusqu'à quatre heures du matin ; à l'heure où j'entendis réveiller les autres enfants Talibés. Lorsque j'aperçus depuis ma planque les autres enfants Talibés se réveiller et être chargés de seaux pour aller vider la fosse de ses déchets qu'ils devaient ensuite déverser au niveau des tannes. À la vue de cette scène, je me confortai encore plus dans l'idée que je préfère être battu à mort que de me soumettre à une telle besogne. Au moment où les enfants Talibés étaient réveillés, j'entendais le marabout, en vain, chercher après moi en hélant mon nom : « où est Massène ? Où trouve Massène ? ». Je suis alors resté planqué dans ma cache toute la nuit avant de regagner le *Daara* le matin. Alors, lorsque le Marabout de *Daara* me fit appeler, je me présentai devant lui. Il m'infligea

alors une lourde correction. Il n'y a rien de plus dur que toutes ces péripéties et pourtant je les ai toutes vécues.

L'assemblée se marre beaucoup des histoires à propos de l'histoire de Massène. Les uns et les autres ne manquent pas de le qualifier d'enfant terrible, espiègle et d'autres petits noms ; avec beaucoup d'humour.

Intervenant 1 : Dramé chef de projet : est-ce que nous pouvons savoir dans quelle localité se trouvait le *Daara* où vous avez vécu les dures conditions d'existence que vous venez de nous raconter ?

(En chœur toute l'assemblée répondit à la question, qui à l'origine, est posée uniquement à Massène : A kaolack, à Kaolack...)

Intervenant 8 : Massène : J'ai vécu les dures conditions d'existence de *Daaras* dont je vous ai fait part tantôt à Kaolack. Mais, je dois dire que c'est ici à Djéri Kao que j'ai commencé mon apprentissage du Coran avant de me rendre à Kaolack ; en ce moment, j'étais déjà un peu solide (grand).

Intervenant 9 : C'est quelqu'un qui habitait le village de Djéri Kao qui t'avait amené avec lui à Kaolack où bien c'est toi-même qui avait pris personnellement la décision d'aller étudier le Coran dans un *Daara* de Kaolack ?

Intervenant 8 : Massène : C'est de mon propre chef que j'avais pris l'initiative d'aller dans ce *Daara* à Kaolack. Un jour, après mûre réflexion, j'ai décidé de prendre le chemin de "l'exil" pour aller approfondir davantage mes connaissances islamiques. (C'est un usage qui est institué dans la religion islamique depuis la fameuse recommandation du Prophète Mahomet P.S.L aux musulmans d'aller jusqu'en Chine pour chercher le savoir)

Intervenant 2 : Falilou Bâ : Comment se passait la vie dans ce *Daara* à Kaolack ? Quelles étaient les conditions d'existence ?

Intervenant 8 : Massène : Si par conditions d'existence vous faites allusion à la nourriture, alors il faut dire qu'en général dans le *Daara* où j'étais à Kaolack, l'enfant Talibé doit mendier pour se nourrir. Mais lorsque vous durez dans le *Daara*, vous finissez par avoir une maman de *Daara* qui s'occupe de toi. Pour mon cas, j'avais fini par être adopté par une maman de *Daara* chez qui on gardait pour moi chaque jour mon plat du déjeuner ainsi que mon plat du dîner que je passais inmanquablement récupérer. Donc, ma maman Talibé me prenait en charge pour le déjeuner et pour le dîner. Mais pour ce qui du petit déjeuner qui était à ma charge, parfois, on me faisait don d'un morceau pain ou parfois on nous faisait offrande d'un bol de bouillie. Mais, au cas où aucune de ces deux occasions ne se présenterait, il est alors fort probable que ce jour-là l'enfant Talibé ne prenne pas le petit déjeuner et serait ainsi forcé d'attendre jusqu'au repas déjeuner le ventre vide.

Intervenant 2: Falilou Bâ : Quelles étaient les devoirs dont s'acquittait le marabout de *Daara* vis-à-vis de vous en votre qualité d'enfants Talibés que vous êtes pour lui ?

Intervenant 8 : Massène : Vous voulez savoir les devoirs dont s'acquittait le Marabout de *Daara* vis-à-vis de nous en notre qualité d'enfants Talibés que nous sommes pour lui ? En tout cas, ce dont je suis sûr c'est que nous, en notre qualité d'enfants Talibés du marabout du *Daara*, nous avons le devoir de nous acquitter vis-à-vis de lui du versement d'un montant journalier fixe de 250 francs Cfa ; impérativement.

(Toute l'assemblée éclate alors de rire).

Intervenant 10 : Sémou Sow : Vous nous parlez-là des devoirs que vous, en votre qualité d'enfant Talibé, vous remplissez vis-à-vis de votre marabout de *Daara* qui était de lui verser la somme journalière de 250francs Cfa qu'il vous exigeait. Mais qu'en est-il des devoirs que le Marabout de *Daara* se devait de remplir vis-à-vis de vous, en votre qualité d'enfant Talibé

Intervenant 8 : Massène : À vrai dire, le Marabout du *Daara* s’acquittait de son devoir de nous dispenser à nous ses enfants Talibés un enseignement coranique. En effet, nous recevions de la part du Marabout du *Daara* un enseignement de rigueur. La seule responsabilité que notre Marabout de *Daara* assumait vis-à-vis de nous, de manière irréprochable, est l’enseignement du Coran qu’il nous prodiguait.

Intervenant 3 : Ibrahima Gueye : Si je vous suis bien, l’enseignement du Coran que le marabout de *Daara* vous dispensait était le seul devoir dont il s’acquittait vis-à-vis de vous ?

Intervenant 8 : Massène : A vrai dire c’est seulement l’enseignement coranique qu’il nous dispensait qui restait le seul devoir dont le marabout de *Daara* vis-à-vis de nous s’acquittait vis-à-vis de nous, ses Talibés. Et pour ce qui est de l’apprentissage du Coran, là on s’y donnait corps et âme ; obligeait qu’on était de maîtriser l’enseignement reçu à défaut d’être sévèrement puni. Tout enfant Talibé du *Daara* était alors obligé de maîtriser le Coran sinon, il était durement frappé. On était encore une fois dans l’obligation d’assimiler nos leçons sinon on était violemment corrigé. (Il répète cette phrase inlassablement).

Intervenant 6 : Imam Gueye, Marabout de Daara : C’est sûr que l’enfant Talibé maîtrise l’enseignement coranique qui lui est dispensé lorsqu’il est soumis à un tel régime qui est draconien (Il fait allusion à la méthode évoquée par Massène qui consiste à punir sévèrement l’enfant Talibé lorsque ce dernier n’arrive pas à assimiler ses apprentissages. Il le dit avec un sourire de confirmation et d’approbation). Cela va sans dire tout apprenant qui apprend ses leçons va les maîtriser parfaitement. Il n’y a pas de secret.

Intervenant 8 : En plus pour ce qui est du linge, je rassemblais mes habits sales jusqu’à ce qu’ils atteignent une certaine quantité et je les lavais tous. Aussi dans le *Daara*, j’ai pratiqué le linge et j’ai vécu une telle expérience.

Intervenant 6 : Imam Gueye, Marabout de Daara : Laver son linge fait partie de l’expérience du *Daara* que tout enfant Talibé a bien vécu. (Toujours avec un rire approbateur).

Intervenant 8 : J'estime que le *Daara* d'hier est totalement différent du *Daara* d'aujourd'hui. Dans le passé, l'apprentissage était une valeur cardinale dans les *Daaras* et les enfants Talibés étaient soumis à un vrai régime d'apprentissage de Coran. Ce n'est pas du tout le cas aujourd'hui où si vous vous amusez à demander à un enfant Talibé rencontré au hasard dans la rue de vous dire la sourate à laquelle elle se trouve, il serait incapable de vous le dire ou encore moins de relever le défi de vous réciter une sourate quelconque. Or, vous serez d'accord avec moi quand je dis que lorsqu'un enfant Talibé se montre incapable de vous réciter des sourates du Coran qu'il est censé maîtriser, alors cet apprentissage s'avère une pure gageure.

Intervenant 2 : Falilou Bâ : Quelle appréciation faites-vous alors sur les *Daaras* d'aujourd'hui ? Autrement dit, qu'est-ce qui prévaut dans les *Daaras* actuels : c'est l'enseignement du Coran ou bien c'est la soumission des enfants Talibés au travail (exploitation économique) ?

Intervenant 8 : Bien sûr que dans les *Daaras* actuels également, l'enseignement du Coran constitue un principe fondamental dans l'esprit mais dans les faits ce principe n'est pas appliqué car les enfants Talibés ne sont pas soumis à l'apprentissage du Coran.

Intervenant 11 : Reconnais que dans certains *Daaras* actuels, l'enseignement du Coran continue à demeurer le principe fondamental qui les régit.

Intervenant 8 : Masène : (Il se rectifie aussitôt) Bien sûr, ce que je veux dire est que dans certains *Daaras* actuels les enfants Talibés ne sont pas orientés vers l'apprentissage du Coran. Mais c'est loin d'être à l'image des *Daaras* qui exercent dans le village, ici à Djéri Kaoou le temps de l'apprentissage du Coran des enfants Talibés est bien planifié et strictement suivi. Jugez par vous-même ; les enseignements commencent à 10 heures et se poursuivent jusqu'à 14 heures, l'heure à laquelle les enfants Talibés descendent pour aller chez eux prendre leur déjeuner. Les enseignements reprennent à 15 heures et se poursuivent jusqu'à 18 heures, l'heure de la descente. Après la prière du crépuscule, les enseignements reprennent et se poursuivent jusqu'aux environs de 1 heure du matin au plus tard ou minuit au plutôt

avant que les enfants Talibés ne descendent. Vous serez d'accord qu'à ce rythme, il est évident que l'enfant Talibé ne trouvera aucun moment libre pour trainer dans le marché du village.

Intervenant 11 : Voir un enfant Talibé soumis à un rythme d'apprentissage aussi chargé qui le mobilise dans la journée de 10 heures à 12 heures puis de 15 heures à 18 heures et aussi la nuit aux environs de 19 heures 20 heures jusqu'à minuit ou 1 heure du matin est chose très rare aujourd'hui.

La tournée des tasses de thé qui sont servis aux membres de l'assemblée et les politesses qui l'accompagnent avec chacun qui veut laisser à son vis-à-vis le privilège de boire d'abord avant lui perturbent un peu les discussions. Mais lorsque le bruit cesse, l'intervenant 8 poursuit son intervention.

Intervenant 8 : Imam Gueye, Marabout de Daara : Il va sans dire qu'un enfant Talibé qui soumis à ce rythme d'apprentissage que j'ai indiqué tantôt n'aura pas du tout le temps de trainer dans le marché du village. Mais, il m'arrive d'observer au niveau du marché un enfant Talibé qui traîne dès le matin, à l'heure où j'apprête mon cheval pour commencer mon travail de transport de bagages, jusqu'au soir. Il est clair que cet enfant Talibé qui est resté pendant tout ce temps dans le marché n'a pas pu trouver un créneau horaire pour se consacrer à un quelconque apprentissage du Coran. Je me suis amusé un jour à tester le niveau de connaissance du Coran d'un de ses enfants Talibés qui fréquentent le marché ; mais lorsque j'ai demandé à ce dernier de me réciter quelques sourates du Coran, il en était évidemment incapable. Par contre, si c'est dans le village ici à Déri Kao, un enfant Talibé du village qui sècherait ses heures d'apprentissage du Coran, qui sont considérés comme obligatoires comme l'a rappelé tantôt, il ne va pas l'oublier de sitôt car il serait soumis à des punitions tellement sévères de la part de son père qu'il va s'en rappeler toute sa vie. Pour exemple, lorsque je faisais mes humanités coraniques ici au village, il m'était arrivé d'être victime du paludisme pendant quelques jours durant ; mais un beau jour mon père me trouvant dans la chambre alité, m'a asséné de violents coups de bâtons en arguant que je faisais la mauvaise volonté pour ne pas me rendre au *Daara* apprendre le Coran mais que je n'avais sûrement pas le paludisme. C'est sur ces faits que je

courus prendre mon ‘*Allouwa*’ et que je regagnai aussitôt le *Daara* pour apprendre les sourates qui m’étaient prescrites. Mais quelques instants plus tard, je fus pris de nausée et je vomis abondamment mais malgré la fièvre, je continuai mon apprentissage du Coran. A la faveur de l’apprentissage du Coran, mon père m’a fait subir ces sévices dont je viens de parler par méprise car il pensait que je rechignais à apprendre le Coran et que je n’avais pas le paludisme comme ce fut le cas.

Intervenant 6 : Massène : Votre père ne voulait qu’une seule chose que vous appreniez le Coran et il pensait en ce moment-là que vous étiez en train de dévier du droit chemin qu’il avait tracé pour en prendre un autre.

Intervenant 8 : **Imam Gueye, Marabout de *Daara*** : C’est bien cela, en ce moment-là où j’étais cloué au lit, malade au point de ne pas pouvoir aller au *Daara* apprendre le Coran, mon père pensait que non seulement je faisais de la mauvaise volonté mais que le marabout de *Daara* qui était mon frère ne faisait non plus rien pour m’obliger à m’investir dans l’apprentissage du Coran. Je comprends parfaitement aujourd’hui que toute cette rigueur et toute cette sévérité à mon encontre au cours de ma maladie par rapport à laquelle il n’était pas convaincu étaient mues seulement par la volonté de me voir totalement investi à mon apprentissage du Coran. Car un parent ne saurait détester son enfant.

Intervenant 11 : Je suis convaincu que les traitements sévères que votre père vous infligé ne relevaient pas de la gratuité. D’ailleurs, vous ne regrettez pas cette éducation qu’il vous a inculqué dont vous jouissez sûrement des fruits aujourd’hui ; quoique austère que cela puisse-être. Au contraire, ce qui est regrettable est le fait de mettre des enfants au monde et, par laxisme, les laisser trainer par ci et par là sans aucune forme d’éducation.

Intervenant 2 : Falilou Bâ : Quelles sont les raisons qui poussent les Marabouts de *Daara* à soumettre les enfants Talibés qui leur sont confiés à la mendicité ; même si par ailleurs cela ne les agrée pas toujours ?

(En chœur, l'assemblée se prononce d'une même voix pour dire qu'il n'y a pas dans le village de Djéri Kao des marabouts de Daaras qui soumettent leur enfants Talibés que leurs parents les a confiés à la mendicité.)

Intervenant 1 : Dramé Chef de projet : Il ne dit pas qu'il existe ici à Djéri Kao des marabouts de *Daaras* qui soumettent à la mendicité des enfants Talibés que leurs parents les a confiés. La question qu'il pose est d'ordre général. Par exemple, lorsque vous écoutez la radio, il vous arrive d'entendre à travers les informations ces cas de marabout qui soumettent les enfants Talibés qui leur sont confiés par leurs parents à la mendicité ; quelles sont les raisons qui pousseraient ces marabouts à s'adonner à de telles pratiques ?

Intervenant 3 : Ibrahima Gueye : Les marabouts de *Daaras* qui soumettent à la mendicité des enfants Talibés que leurs parents les a confiés sont motivés et uniquement motivés par pure cupidité, à la recherche de profits seulement

Intervenant 12 : Les marabouts de *Daaras* qui soumettent à la mendicité des enfants Talibés que leurs parents les a confiés s'adonnent aussi à cette pratique pour assurer de la nourriture à leurs enfants Talibés.

(Après un petit moment de confusion où plusieurs parlent en même temps sans s'écouter et que chacun donne son point sur la question, quelqu'un finit par arracher la parole et obliger les autres à l'écouter).

Intervenant 12 : Ces *Daaras* dans lesquels les marabouts soumettent les enfants que leurs parents les a confiés à une mendicité outrancière du matin jusqu'au soir sont justement des faux *Daaras*. Le plus grand nombre parmi ces mendiants ne sont pas des Talibés de *Daaras* mais plutôt des tisserands de race *alpulaar*. J'en ai observé certains à Dakar qui passent toute leur journée du matin au soir dans les rues à mendier. D'autres, par contre, exercent leurs activités de tissage jusqu'à midi avant de la suspendre, le temps d'aller mendier de quoi manger puis revenir ensuite se remettre à leur travail. Alors qu'ils ne se trouvent pas dans un Daara, ce sont des peuls tisserands qui se font ainsi passer pour des mendiants qu'ils ne sont pas en réalité. Ce sont des cas qui sont très nombreux à Dakar

Intervenant 10 : Sémou Sow : Vous voulez dire qu'il y a de ces personnes qui à Dakar vaquent à leurs occupations jusqu'au moment des repas puis s'adonnent à la mendicité pour avoir de quoi manger avant de retourner à leurs activités classiques. Se faisant ainsi passer pour des Talibés alors qu'il n'en est rien.

Beaucoup de personnes dans l'assemblée parlent en même pour confirmer le fait qu'il y a beaucoup de personnes à Dakar qui vaquent à leurs occupations normalement mais qui à l'heure des repas se font passer pour des Talibés pour aller quémander de quoi manger avant de reprendre leurs activités classiques.

Intervenant 12 : Il faut savoir que ces personnes qui se font passer pour des mendiants alors qu'ils ne quémandent que de la nourriture ont des heures de mendicité spécifiques et des heures de tissages spécifiques. Par contre, s'il s'agit d'un enfant Talibé, il se réveille à six heures du matin où il reste les heures de mendicité peuvent permettre de distinguer le Talibé de *Daara* qui s'adonne à une mendicité normale motivée par la quête de nourriture et le Talibé indépendant qui pratique une mendicité pour des visées lucratives. Le Talibé se lève à six heures du matin dans son *Daara* où il reste de sept heures, à huit heures, jusqu'à neuf heures dans le *Daara* (une voix acquiesce et va plus loin en indiquant que l'enfant Talibé reste même dans le *Daara* jusqu'à midi) pour se consacrer à son apprentissage du Coran. Il ne quitte le *Daara* qu'à midi pour aller quémander son déjeuner avant de revenir au sein du *Daara* à 15 heures au maximum. (Une autre voix fait remarquer qu'il ne quitte en réalité le *Daara* pour aller quémander son déjeuner qu'à 14 heures). Donc à partir de 15 heures, l'enfant Talibé se trouve dans son *Daara* où il reste à 16 heures, 17 heures jusqu'à 18 heures ; il reste ainsi à l'intérieur du *Daara* jusqu'à l'heure du crépuscule où l'enfant Talibé effectue alors sa prière. Je parle là du cas du *Daara* de Diourbel où j'ai vécu. Après quoi, l'enfant Talibé sort du *Daara* pour aller quémander le dîner. À 21 heures, il regagne le *Daara* pour se consacrer encore une fois à l'apprentissage du Coran jusqu'à minuit avant d'aller se coucher. Le réveil de l'enfant Talibé est prévu le lendemain pour 3 heures du matin ou 4 heures pour qu'il se mette encore à l'apprentissage du Coran. (Imam Gueye profère des paroles de confirmation et d'approbation et de satisfaction). Quand nous parlons des faux *Daaras*, ce sont

justement ces *Daaras* où les enfants Talibés passent tout le temps de la journée à traîner dans la rue en train de mendier qu'on doit qualifier de faux-*Daaras*. Je suis d'avis que si les autorités de notre pays entreprenaient la même démarche comme celle que vous êtes en train de faire présentement, c'est-à-dire celle de descendre sur le terrain et de procéder à l'identification des *Daaras*, elles pourraient traquer puis démasquer les faux *Daaras* avant d'y mettre un terme. D'autant plus que ce sont aujourd'hui des faux *Daaras* où le parent de l'enfant et le marabout de *Daara* passent un deal à travers lequel ce dernier soumet à la mendicité l'enfant Talibé et en contrepartie donne au parent une part de l'aumône amassée par son enfant ; en toute complicité ; tel que l'avait souligné Imam (Imam Gueye). Vous savez, il y a toujours la petite fausse note dans toute mécanique, pour ce qui est de la mendicité des enfants Talibés de *Daaras*, voilà le principal biais qui a sabordé la pratique par rapport à telle que cela se faisait dans le passé. Par ailleurs, les tisserands de race al pulaar qui se font passer pour des mendiants qu'ils ne sont pas ont aussi fortement investi le milieu de la mendicité. C'est Ibrahima Soro qui m'a permis de rendre compte effectivement de la forte prégnance des tisserands de race al *pulaar* dans le milieu de la mendicité. Un jour, en sa compagnie, nous avons rencontré un enfant Talibé à qui il a demandé en créole dans quel *Daara* il était mais le gosse refusa en premier lieu de le répondre. C'est à la deuxième interpellation que le gosse se résolut à lui dire qu'il tissait des pagnes ; c'est exactement ce que le gosse lui a répondu. Ce qui lui a mis la puce à l'oreille est qu'il avait rencontré le gosse le matin aux HLM où il tissait des pagnes et le soir aussi, il retrouve encore le même gosse en train de mendier de quoi manger. C'est pour dire qu'il y a des enfants Talibés mendiants de *Daara* et des mendiants qui ne sont pas des enfants Talibés des *Daaras*.

Intervenant 2 : Falilou Bâ : À ce que je vois, Il y a des *Daaras* où les enfants Talibés sont soumis à la mendicité par leurs marabouts mais il y a aussi des *Daaras* comme ceux de votre village, ici, à Djéri Kao où les enfants Talibés ne mendient point ? Mais, justement, pour les *Daaras* où la mendicité est pratiquée, quelles sont selon vous les raisons qui ont poussé les marabouts à soumettre les enfants que leurs parents les a confiés à la mendicité ; même si en dépit de la mendicité qu'ils pratiquent, les enfants Talibés font aussi leur apprentissage du Coran quand même ?

Intervenant 13 : Dans les *Daaras* où les enfants Talibés pratiquent la mendicité dans les rues, qui mendient de quoi manger ; je parle bien des *Daaras* où les enfants Talibés, malgré qu'ils mendient apprennent le Coran aussi le Coran. Loin des *Daaras* dans lesquels le marabout exige aux enfants Talibés un montant fixe journalier à rapporter de la mendicité. Pour ce qui est de mon cas en tant qu'enfant Talibé dans mon *Daara* à Diourbel, mon marabout de *Daara* ne m'a jamais rien exigé par rapport à mon activité de mendicité. De ce fait, je ne ramenaient à la fin de mon activité de mendicité que ce que j'avais pu obtenir en aumône ; que ce soit 500g de mil ou 500 griz. La seule exigence que nous devions satisfaire en notre qualité d'enfant Talibé était de nous acquitter chaque mercredi de dix francs Cfa à verser à notre marabout de *Daara* ; encore que nous ne devions verser la somme que si nous en disposions Cfa au marabout qui et cela correspond à une tradition instituée dans tous les *Daaras* du Sénégal qu'on appelle le mercredi du marabout. Mais, jamais il ne nous a été exigé à rapporter au marabout quelque chose ; tout de même nous devrions mendier de quoi nous nourrir et il était aussi de notre responsabilité d'assurer à notre marabout qui nous dispensait l'enseignement coranique son bol de nourriture. Encore que ce n'était pas une obligation journalière mais cela pouvait se faire d'une semaine à une autre semaine sans que cela ne pose aucun problème ; l'enfant Talibé s'y acquittait de temps en temps seulement s'il en avait la possibilité d'autant que cela incombait à chaque Talibé et de ce point de vue si l'un ne le faisait pas un autre s'attelait. Pour nous enfants mendiants qui résidaient dans le *Daara* central et nous étions assez nombreux, en apprentissage de l'esprit de solidarité et de l'esprit de partage, nous tous mettions nos bols remplis de nourriture dans la cour une fois de retour de notre quête de nourriture à la disposition de tous et nous tous nous rassasions avec ces différents bols. À la fin de ces repas collectifs, nous retournions à nos apprentissages du Coran.

Intervenant 14 : Badji : (*Observant l'autre hésiter à prendre la parole qui lui est aussi arrachée à chaque qu'il se met à vouloir parler, l'un des membres de l'équipe technique, en l'occurrence Badji, vole à son secours en attirant l'attention de l'assemblée sur le fait suivant*). Il y a l'autre qui est là-bas et qui a envie de participer au débat ; vous avez la parole.

Intervenant 15 : Bonjour à toute l'assemblée. Que la paix d'Allah et Sa Miséricorde soient sur vous tous !!!

Toute l'assemblée répond en chœur aux salutations collectives doublées de prière de l'intervenant 15 en les lui rendant par les propos suivants : À vous aussi, que la paix d'Allah et Sa Miséricorde soient sur vous.

Intervenant 15 : Tous les propos que les uns et les autres ont tenus jusqu'ici se rejoignent. (L'assistance approuve en chœur). Dans le passé, voilà comment fonctionnaient les *Daaras* que nous fréquentions. En guise d'illustration, celui-là est certes le marabout de *Daara*, mais c'est de cet autre-là dont, nous enfants Talibés, nous dépendons directement. Ce dernier justement accompagné d'environ dix enfants Talibés qui sont sous sa responsabilité vont porter allégeance au grand marabout du *Daara* à qui je faisais allusion tantôt. Ainsi, l'autre qui est le tuteur direct entouré des enfants Talibés sous sa responsabilité directe vont ensemble s'installer à côté du domicile du Marabout du *Daara* dans un local aménagé comme le *Daara*. Nous enfants Talibés, nous nous sommes retrouvés entre les mains de notre tuteur du fait que ce sont nos parents qui nous ont confié à ce dernier qui nous a ensuite amené auprès du grand marabout de *Daara* désigné plus haut ; seulement le tuteur et ses protégés ont débarqué chez le grand marabout de *Daara*, sans rien, les mains vides. En venant, ainsi, porter allégeance au grand marabout de *Daara* avec les enfants Talibés sous son aile, le marabout lui affecte un champ qu'il cultive avec pour contrepartie de travailler les mercredis et les dimanches au niveau des champs du grand marabout de *Daara*. Mais, ce travail que le tuteur des enfants Talibés doit effectuer de manière hebdomadaire pour le compte du grand marabout du *Daara* en guise de contrepartie du champ qui lui est affectée, il est le seul à devoir s'en acquitter d'autant plus qu'il est aussi le seul à qui le grand marabout de *Daara* assure la nourriture. Les enfants Talibés sous son aile, quant à eux vont devoir, aux heures de repas, sortir pour aller quêmander de quoi manger. Une fois la nourriture recueillie dans les bols, les enfants Talibés la ramènent au *Daara* et comme a eu à le dire l'autre intervenant, les différents bols sont alors disposés dans la cour du *Daara* où tout le monde vient se rassasier ; le soir encore chacun (re) vient se rassasier. Cela

n'empêche que certains enfants Talibés ont réussi dans notre *Daara* à maîtriser le Coran, malgré ces conditions, je dis bien que certains de ses enfants Talibés parvenaient à maîtriser le Coran ; bien qu'ils ne soient en aucun moment dédouanés de l'activité de mendicité. Mais cette manière de pratiquer la mendicité est différente de celle qui est cours à l'heure actuelle ; en effet à cette époque, les enfants Talibés se rendaient uniquement dans les villages environnants à l'image d'un village comme le nôtre (Djéri kao). Ayant l'information comme quoi le village abrite un ou deux marabouts de *Daaras*, vingt grands Talibés débarquaient alors accompagnés chacun de cinq ou de dix enfants Talibés sous sa responsabilité porter allégeance à un de ces grands marabouts de *Daara* chez qui ils venaient acquérir et approfondir leurs connaissances islamiques. À leur tour, ils dispensaient de l'enseignement coranique à leurs protégés et en même temps ses protégés vont s'adonner à une mendicité motivée principalement par la quête de nourriture. Mais encore une fois, cette forme de mendicité qu'ils pratiquaient n'empêchait à aucun de ces enfants Talibés d'apprendre le Coran à telle enseigne que certains d'entre eux ont même fini par maîtriser le Coran et les membres de l'assemblée ici présents peuvent en attester. Je redis que dans cette forme de *Daara*, il y a des enfants Talibés qui parvenaient à maîtriser parfaitement le Coran. D'ailleurs, Cette forme de *Daara* est totalement différente de celle qui est en cours aujourd'hui où le marabout de *Daara* va ici et là pour ne faire autre chose que "louer" des enfants chez certains parents avant d'amener ces enfants, qui à Kaolack, qui à Dakar, qui à Banjul. Encore que à Banjul, le phénomène de mendicité n'existe plus (rires) depuis que le Président Yaya Jammeh, en dirigeant rigoureux, s'est réveillé un jour et a décrété l'abolition de la mendicité en général et celle des enfants Talibés en particulier dans tout le territoire gambien. (L'assemblée acquiesce qu'il n'y a plus de mendicité en Gambie et approuve aussi cette situation). Pour ce qui est du *Daara* du village aujourd'hui, depuis que des mesures ont été prises en rapport avec les phénomènes de confiage des enfants, de *Daaras* itinérants et de mendicité des enfants Talibés, il n'y a presque plus même des enfants Talibés quittant le village pour aller passer la saison sèche dans les centres urbains pour se livrer à la mendicité avant de revenir au village pour la saison des pluies et se remettre à leur apprentissage du Coran. Tous les enfants du village fréquentent les

Daaras du village où ils se rendent le matin pour apprendre le Coran et descendent à la fin des enseignements pour regagner leur domicile familial. Aujourd'hui en ce qui me concerne, j'ai un de mes enfants que j'avais confié à celui-ci (il désigne un des marabouts de *Daara* dans l'assemblée) que j'ai repris comme cela sur ma simple volonté alors qu'il n'avait même pas encore maîtrisé le Coran. Je me suis réveillé un beau jour et je lui ai demandé de me rendre l'enfant et il me l'a remis ; ce dernier est à l'heure actuelle chez moi. (Avec un air gêné, il réitère ses propos) J'avoue avoir confié mon enfant au Marabout du *Daara* du village et de l'avoir repris sans que ce dernier n'atteigne aucun niveau dans la maîtrise du Coran, comme pour confirmer que les parents confient leurs enfants, alors qu'ils sont tout petits et qu'ils ne sont capables de rien du tout aux marabouts de *Daaras* qu'ils reprennent dès que ces derniers commencent à grandir et sont capables de les aider dans leurs champs. Sous ce rapport, le confiage des enfants Talibés à des marabouts de *Daaras* s'avère une pure charge que nous mettons sur les épaules de ces derniers et rien d'autre. Et d'ailleurs, pour l'allègement de cette lourde charge que les enfants Talibés représentent pour les marabouts de *Daaras*, à moins que vous (s'adressant à nous et aux responsables de Symbiose) vous ne fassiez quelque chose, je ne nous vois pas nous, qui sommes pourtant les parents des enfants Talibés, faire quelque chose pour soulager les Marabouts des *Daaras* qui ont en charge nos enfants. En effet, même si nous étions 100 parents à lui confier nos enfants, il n'y a aucun de nous qui prendra sur lui de lui devoir un quelconque appui et aide ; même pas la modique somme de dix francs Cfa. Je persiste encore et signe qu'il n'y a aucune personne dans ce village qui soit dans cette (pré)disposition. Ce n'est ni moi, ni lui, ni celui-là, ni personne d'autres d'ailleurs dans le village bien que les *Daaras* sont pourtant à profusion dans le village. Mais, je dois dire aussi, pour votre information, que malgré cette profusion de *Daaras* dans le village qu'il n'y a aucun enfant Talibé qui soit soumis à la mendicité par son marabout de *Daara*. Ce qui se passe consiste plutôt à que l'enfant Talibé accompagne son Marabout de *Daara* dans les champs où il l'aide dans les travaux champêtres dont le fruit de la récolte va servir à l'alimentation du *Daara* et des enfants Talibés à la fin de la saison hivernale. Vous conviendrez alors avec moi que ces Marabouts de *Daara* ont grandement besoin d'aide et d'appui ; et il n'y a que

sur vous que nous comptons pour rendre effectif cet appui et aide qui permettra à ces marabouts de pouvoir enfin rester dans les *Daaras* pour se consacrer exclusivement et sereinement à leur mission d'enseignement du Coran aux enfants Talibés. Vous savez qu'il y a des parents dont les enfants sont obligés de partir loin pour aller quérir le savoir coranique ; ce qui nous est épargné car comme celui-ci l'a dit (il fait allusion à l'Imam qui parlait du fait qu'à chaque fois qu'il voit un enfant du village passer ses journées à trainer dans la rue sans rien faire il demandait au père de ce dernier de le lui confier dans son *Daara* pour lui apprendre le Coran.) De ce point de vue, observez bien mon cas. Il a vu mon enfant passer ses journées à traîner dans les rues du village et il est venu me demander de le lui confier pour qu'il lui apprenne le Coran au nom uniquement de Dieu et de son envoyé le Prophète Mahomet P.S.L. À cet effet, les conditions que le Marabout de *Daara* proposaient étaient que l'enfant reste le temps des cours dans le *Daara* pour suivre son enseignement coranique avant de rentrer le soir dormir chez lui dans le domicile familial pour que le lendemain matin il se rend dans les champs de son père où il aide ce dernier pour les travaux agricoles. Il n'est pas donné à tout le monde un tel esprit désintéressé et de désintéressement, or pourtant il existe bel bien encore et dans ce village de Djéri kao même. Voilà donc comment se présentent les choses (Comme pour faire un plaidoyer en faveur des Marabouts de *Daaras* qu'il estime devoir être aidé et appuyé). Vous êtes les seules personnes (Toujours parlant de nous et représentants de l'ONG Symbiose) qui puissiez nous aider ; et quelque procédé que soi celui que vous allez mettre en œuvre pour nous aider dans notre vœu le plus cher de voir, les Marabouts des *Daaras* comme les nôtres, ici, à Djéri Kao, être totalement et définitivement soulagés du fardeau des enfants Talibés dont ils doivent aussi prendre la charge, nous somme preneurs.

Intervenant 2 : Falilou Bâ : Il est ressorti dans les discussions des révélations intéressantes comme quoi vous avez fait des avancées importantes à propos des phénomènes de confiage des enfants, de *Daaras* itinérants, de mendicité des enfants Talibés. Et grâce aux progrès réalisés sur ces phénomènes, il n'existe plus la pratique de la mendicité à laquelle des marabouts de *Daara* soumettent à des enfants que leurs parents les a confiés pour leur enseigner le Coran.

Certaines voix se lèvent pour apporter des précisions comme quoi le village n'a jamais connu de phénomène de mendicité des enfants Talibés. Mais une voix relativise cette présentation unanime et idyllique que veut défendre la population sur l'inexistence du phénomène de mendicité dans le village. Elle rappelle à qui veut l'entendre que dans le passé, il y avait quand même la pratique de la mendicité des enfants Talibés et elle insiste jusqu'à ce que toute l'assemblée l'entende bien et personne ne la contredit vraiment, signe de consentement.

Intervenant 2 : Falilou Bâ : Je voudrais comment vous avez fait dans votre village, ici, à Djéri Kao jusqu'à ce que les Marabouts de *Daaras* ne soumettent pas les enfants Talibés que leurs parents les a confiés à la mendicité ?

Intervenant 13 : La raison principale qui fait que dans le village les enfants ne sont pas soumis à la mendicité par les marabouts de *Daras* est que justement ces marabouts de *Daaras* désintéressés se sont donnés comme mission d'enseigner seulement au nom de Dieu, sans rien attendre en retour ni des enfants Talibés ni de leurs parents. La preuve, lorsque des aides et appuis sont venus dans le village, dont j'ai d'ailleurs bénéficié pour avoir reçu de ces moutons qui étaient distribués par le fait que j'avais dans le *Daara* deux enfants. Mais aussi curieux que cela puisse être, les marabouts des *Daaras* n'étaient pas du tout concernés par ces aides et appuis qui ne leur pas étaient du tout destinés mais plutôt aux parents des enfants Talibés. Malheureusement, il s'est avéré que les procédures d'achat de ces moutons n'étaient pas efficaces car il n'a pas été laissé aux destinataires la possibilité de faire leur choix sur la qualité, la race de mouton tels qu'ils les voulaient avant de procéder à l'achat. Au contraire, et tout le monde ici peut attester que nous avons été "amené" un jour au marché hebdomadaire (Louma) et une fois sur place, sans qu'on ne soit informé au préalable, il nous a été instruit d'acheter 10 moutons sur le champ. Dans ces conditions nous avons été obligé d'acheter ces moutons ; Conséquences, les moutons ont été achetés à des prix plus élevés que leur prix normal comme par exemple à 25.000 francs Cfa alors nous pouvions les avoir même à moins de 20.000 francs Cfa. Mais devant l'urgence nous étions obligés d'acheter coûte que coûte. Pire, il s'est révélé par la suite que la plupart de ces moutons pour ne pas dire tous ces

moutons ont fini par mourir (Là sans le dire ouvertement, il pointe du doigt la piètre qualité des moutons achetés ; résultat des courses, le taux de mortalité très élevé enregistré chez les moutons). S'il en reste encore, cela doit être un nombre insignifiant. Je dois dire que je fais partie des plus chanceux dans la mesure où la brebis qu'on m'avait donné avait mis bas et j'ai pu vendre la brebis pour nourrir ma famille ainsi que mon fils à qui le mouton a été destiné. L'autre mouton a fini lui par mourir, j'ai même fait l'effort alors d'en acheter un autre pour le remplacer mais ce dernier aussi est finalement mort, je prends Dieu et son envoyé le Prophète Mahomet, PSL, en témoin des propos que j'avance. Pour ce qui est des autres qui avaient reçus ces moutons, je crois que rares sont ceux dont les leur ont survécu.

Au sein de l'assemblée, 2 voix s'élèvent pour apporter des réponses. L'une des personnes soutient que le mouton qui lui avait été donné est mort et l'autre, avec une pointe d'ironie, indique que c'est son père qui lui avait emprunté le mouton, il y a de cela 3ans, et jusqu'à présent il ne le lui pas encore toujours remboursé. Les gens de l'assemblée en rient et quelqu'un se souvient même que le père avait dit à l'enfant qu'il allait lui rendre son mouton dès la fin de l'hivernage et 3 hivernages se sont écoulés depuis cela et toujours sur une pointe d'humour estime que le père en question l'a seulement peut être oublié.

Intervenant 1 : Dramé chef de projet : *(Il prend là la parole pour apporter des clarifications sur les raisons qui ont été à la base du projet de distribution des moutons à des enfants des Daaras sous la forme de fond revolving). Dans le village, ici, à Djéri Kao, le problème n'était pas la mendicité des enfants Talibés que les parents confiaient à des marabouts de Daaras mais la difficulté majeure résidait en ce que les parents confiaient leurs enfants à des marabouts de Daaras itinérants qui les amenaient en dehors du village, dans les centres urbains. (Les gens de l'assemblée acquiescent et donnent des gages de confirmationaux propos de Dramé). À cet effet, les débats qui ont été initiées avec les populations l'ont été dans le sens de trouver les voies et moyens pour aider et appuyer les Daaras jusqu'à ce que les Marabouts de ces Daaras puissent dispenser leur enseignement coranique à leurs enfants Talibés en*

restand dans le village permettant et que les parents aussi puissent voir leur enfants faire leurs humanités coraniques tout en restant à leur côté.

Intervenant 6 : En ce qui me concerne ; pour ce qui est des enfants Talibés de mon *Daara* qu's'étaient rendus à Diourbel, en l'occurrence, le fils de Baye Tamsir et le fils de Baye Guèye, je dois dire que l'un a passé son examen de maîtrise du Coran l'année dernière et l'autre qui se trouve être le fils de Baye Tamsir est dans les dernières révisions depuis l'année dernière pour passer l'examen de maîtrise de Coran qui va se tenir incessamment. Ils étaient partis à Diourbel il y a de cela 2 ans seulement. À l'époque, ils sont venus comme cela un jour pour me dire qu'ils voudraient se rendre à Diourbel (avec un rire gêné qui semble cacher qu'il n'approuvait pas tellement leur décision) ; je leurs dis en son temps que puisque c'est leur choix, j'y souscrivais entièrement et j'ai rendu grâce à Dieu. Par la grâce de Dieu, il y a l'un qui a passé son examen de maîtrise du Coran avant même de boucler là-bas 2 ans ; cela s'est passé tout juste avant la célébration de la fête de Tabaski de cette année. Pour ce qui est du fils de Baye Mor, le nommé Pape Malick qui est mon enfant Talibé dont je faisais allusion lors de ma première intervention quand je disais que j'avais un enfant Talibé qui était à Kaolack ; lui, lorsqu'il est revenu car comme vous le savez je lui avais dernièrement fait appeler pour qu'il vienne aider Mamour qui prend en charge les travaux agricoles de mon père d'autant que Pape Malick en personne apprend maintenant le savoir islamique dans le *Daara* de Kaolack et non la connaissance coranique dont il a eu la maîtrise ici avec moi. Je lui avais demandé de venir pour 15 jours nous donner un coup de main mais il a fini par y rester durant trois semaines avant de rentrer tout juste le samedi passé. Lorsque, en son temps, son père m'avait demandé de l'encadrer pour l'acquisition de savoir islamique, j'ai eu l'honnêteté de lui dire que je n'étais pas dans les dispositions pour le suivre correctement d'autant que j'avais trop de programmes en vue et qu'en plus que je ne suis pas à l'abri de pas mal d'imprévus. Par conséquent je lui ai avoué que je ne pouvais pas lui assurer un enseignement de qualité même si je le lui promettais. De ce fait, je lui avais conseillé alors de l'amener dans un *Daara* en dehors du village où il va séjourner pour se consacrer entièrement à ses humanités islamiques ; et de surcroît qu'il renonce même à lui pour les activités agricoles durant la saison des pluies

comme moi-même je comptais m'y employer aussi. Pour ce cas-ci, quand j'ai eu besoin de faire appel à lui, je m'en suis d'abord ouvert à son père à qui j'ai rappelé lui avoir déjà dit que je renonçais à Malick pour toute activité mais pour cette fois ci, je ferais exceptionnellement entorse à ma promesse (rire gêné). La raison, lui dis-je, mon père est maintenant presque pris par Dakar où il passe le plus clair du temps, ainsi il ne reste à la maison comme bras valide pour les champs que mon homonyme alors qu'il n'a pas encore les épaules assez larges pour supporter tout le travail, c'est pourquoi je voudrais que Malick (re)vient pour 15 jours me donner un coup de main pour les activités agricoles en attendant que mon père revienne entre temps de Dakar. À part ceux-là (les deux enfants Talibés à Diourbel et celui-ci qui se trouve à Kaolack) tous mes enfants Talibés sont dans le village et apprennent le Coran dans mon *Daara*. Présentement, j'avais fermé le *Daara* pour des vacances depuis le début de l'hivernage jusqu'à maintenant. C'est seulement aujourd'hui que j'ai informé tous mes enfants Talibés que les apprentissages reprendront demain vu que les travaux des champs se sont fortement diminués avec la fin annoncée de la saison de pluies. Aujourd'hui si vous vous rendez au *Daara*, vous ne trouverez aucun enfant Talibé en apprentissage car les enseignements ont été suspendus et les '*Allouwa*' rangés depuis les semis jusqu'au moment des récoltes. Je signale que je suis après un simple humain ainsi, je me ménage. Je les accompagne aux champs jusqu'à 13 heures et de 13 heures à 14 heures, je me repose avant de me lever pour aller faire prières avant de repartir aux champs vers 15 heures et 16 heures ; durant ce laps de temps, vous conviendrez avec moi qu'il n'y a pas de temps pour s'adonner à des enseignements-apprentissages. Je rappelle que c'est seulement cette période de l'hivernage où les travaux champêtres deviennent trop prenants que nous choisissons (ou même nous somme contraints, devrait-on dire) de prendre nos vacances de *Daara* ; et dès que les activités agricoles s'allègent, nous reprenons les enseignements-apprentissage au niveau du *Daara*.

Intervenant 16 : Kéba Gueye : J'ai eu l'occasion de me rendre au village de Fass Touré ; c'est le frère de Ousmane Touré ici présent qui est infirmier là-bas que je suis allé rendre visite. Il ya dans le village un grand Daara réputé où est même passé, selon les rumeurs, le vénéré feu Serigne Abdou Aziz SY (Guide religieux de la confrérie Tidiane du Sénégal qui était aimé, adulé et respecté par tous les Sénégalais sans exception de confrérie et même de religion). Je n'ai jamais vu de ma vie un nombre d'enfants Talibés aussi important dans un *Daara* tellement ils sont nombreux. Le *Daara* est même contigu à la mosquée ; ainsi leurs activités se résument strictement à apprendre le Corans dans le *Daara* et sortir pour entrer dans la mosquée aux heures de prières et au cas où ils souffriraient d'un quelconque mal, l'infirmier est juste à côté. Voilà ce que j'ai observé dans ce *Daara* ; la seule chose que je regrette est que les enfants Talibés ne portent pas de chaussures même si ils ne sortent jamais au dehors du *Daara* alors que la cour de l'intérieur où ils jouent et se prélassent est tapissée de sable blanc de mer. (*Durant l'intervention, Imam Gueye ne cesse laisser entendre un sourire approbateur et de connaisseur qu'il accompagne par des insistances en reprenant ce que l'intervenant dit derrière lui.*) Ces excellentes conditions dans lesquelles se trouve ce *Daara* m'ont amené à affirmer sans risque de me tromper que ce *Daara* bénéficie des aides et des appuis. Sous ce rapport, je me suis mis à penser que si les *Daaras* bénéficient d'aide et d'appui, si minimes soient-ils, la mendicité à laquelle les marabouts soumettent les enfants Talibés qui leur sont confiés par leurs parents serait éradiquée.

Intervenant 16 : Kéba Gueye : Pour confirmer les propos que vient de tenir l'intervenant précédent, je vous ai déjà montré mon enfant qui quitte tous les jours le village pour aller apprendre le Coran dans le *Daara* de Fass Touré et qui rentre tous les jours à la maison. Je continue de penser que si les marabouts des *Daaras* recevaient aide et appui, j'ai bien peur alors que la mendicité à laquelle ils soumettent les enfants Talibés qui leur sont confiés par leurs parents serait éradiquée. J'avais déjà dit qu'il n'y avait pas dans ce village de Djéri Kao un *Daara* où se pratiquait la mendicité des enfants Talibés ; je l'avais bien dit lors de notre entretien individuel là-bas sous l'arbre là-bas ; je le redis de plus belle. Je suis d'avis que les Marabouts de *Daaras* recevaient des appuis et aides la pratique de la mendicité des enfants Talibés

allait s'estomper. Je dois quand même reconnaître qu'ils étaient tout de même aidés, oui nous avons bel et bien reçu des appuis. Mais je reste, tout de même, convaincu que si ces appuis étaient renforcés et démultipliés, alors la pratique de la mendicité des enfants Talibés va sûrement connaître son épilogue, avec la grâce de Dieu. Ou alors du moins, si la pratique continue à être entretenue par certains marabouts de *Daara* malgré les aides et appuis reçus, rien n'empêche alors de s'en prendre directement et ouvertement à cette catégorie de Marabouts de *Daaras* inconséquents.

Intervenant 2 : Falilou Bâ : Je voudrai justement terminer mon propos sur les aides et appuis que vous semblez solliciter au profit des Marabouts de *Daara* dans le but de lutter efficacement contre les phénomènes de confiage des enfants, de *Daaras* itinérants, de mendicité des enfants Talibés dont vous (Faisant allusion à l'intervenant précédent : Intervenant : Kéba Gueye) venez justement de parler. Pour dire que bien qu'il soit vrai que sans conteste qu'avec des appuis et aides, il est certain que la lutte contre les phénomènes de confiage des enfants, de *Daaras* itinérants, de mendicité des enfants Talibés va connaître des avancées majeures. Mais dès lors que nous sommes conscients de ce fait, nous nous disons qu'au lieu d'attendre passivement des aides et des appuis de la part de partenaires extérieurs pour lutter contre ces fléaux, ne pourrions pas nous à notre niveau, membres de l'assemblée présents ici, commencer déjà à s'engager personnellement à poser des actes, aussi modestes soient-ils, allant dans le sens d'aider les *Daaras*. Etant entendu qu'à propos des Marabouts qui sont d'ailleurs ici présents parmi nous ; nous avons tous vu et nous reconnaissons que les charges qui pèsent sur leurs épaules, avec les enfants Talibé sous leur unique responsabilité, sont incommensurables. Dès lors que l'ONG Symbiose a déjà fait un geste en faveur de la lutte contre les phénomènes de confiage des enfants, de *Daaras* itinérants, de mendicité des enfants Talibés, tout comme le *Penc* ; n'est-il pas temps que nous populations de Djéri kao réunis à cette occasion ne prenions, à notre niveau aussi la décision de nous engager à poser un petit acte, même modeste à la mesure de notre pouvoir et de nos moyens, allant dans le même sens de lutter contre les phénomènes de confiage des enfants, de *Daaras* itinérants, de mendicité des enfants Talibés ; au lieu d'attendre encore l'intervention d'un autre partenaire. Ce serait ainsi un début une preuve gage de notre détermination à lutter contre ces fléaux ou même à

les prévenir. Une fois que vous ayez pris devant nous et devant toute l'assemblée l'engagement public de poser un acte précis, modeste à la mesure de notre pouvoir et de nos moyens, allant dans le même sens de lutter contre les phénomènes de confiage des enfants, de *Daaras* itinérants, de mendicité des enfants Talibés, nous allons revenir dans deux ou trois mois pour évaluer la réalisation effective de ces actions concrètes réalisées par les populations de Djéri Kao pour lutter contre ces fléaux ou même pour les prévenir. Car comme je l'ai entendu ici tout au long de notre discussion, s'il est laissé au seul marabout toute la charge des enfants Talibés qui lui sont confiés, il sera forcément confronté à toutes sortes de difficultés qui peuvent finir par contraindre ce dernier à soumettre les enfants Talibés à sa charge à la pratique de la mendicité. Mais puisque nous sommes conscients de la forte probabilité d'arriver à cette situation si le marabout de *Daara* est laissé à lui-même avec ses enfants Talibés d'une part et d'autre part nous sommes convaincus que la pratique de la mendicité n'est pas la meilleure activité pour l'enfant Talibé, ne pourrions-nous prendre l'engagement de poser un petit acte, à la mesure de notre pouvoir et de nos moyens ; tout juste en guise de manifestation de notre volonté de lutter contre les phénomènes de confiage des enfants, de *Daaras* itinérants, de mendicité des enfants Talibés. L'acte en question que nous pourrions nous engager à poser pourrait être entre autres :

- organiser une séance d'information et de sensibilisation sur les méfaits de la mendicité sur les enfants Talibés qui y sont réduits par leurs marabouts à cette pratique et sur la nécessité de lutter contre ce fléau, ou bien ;

- organiser une séance d'information et de sensibilisation sur les droits des enfants ou bien ;

- comme s'y sont engagées tout à l'heure certaines dames, avec qui nous avons une séance de discussion identique auparavant, à se rendre dans un *Daara* du village pour prendre en charge un enfant Talibé. Et s'engager ainsi à assurer pour cet enfant Talibé un besoin quelconque et spécifique ; ceci pour une fois dans l'année (reprenant pas mimétisme une proposition d'un membre de l'assemblée avant de rectifier automatiquement) ou bien une fois dans les deux mois à venir. Pour exemple,

quelqu'un peut prendre l'option de soustraire de sa production agricole une partie dans sa récolte à faire don au marabout du *Daara*. Ce qui va constituer un petit allègement de sa charge ; avec l'idée que si le marabout est soulagé, il y a de fortes chances que cela participe à éradiquer ou à réduire la pratique de la mendicité. De ce fait même si d'autres aides et appuis sont mis à la disposition du *Daara* et du Marabout du *Daara* par la suite, il se trouve que nous les intéressés au premier chef par ces phénomènes nous prenions déjà des initiatives, nous posons des actes dans le sens de lutter contre les phénomènes de confiage des enfants Talibés, de *Daaras* itinérants, de lutte contre la mendicité des enfants Talibés ; dans tous les cas nous en serons les pionniers à l'avant-garde. C'est dans cet esprit que je demande si chacun de vous peut s'engager à poser un acte concret ; mais un acte encore une fois qui soit à la mesure de son pouvoir et de ses moyens. Ainsi, en deux ou trois mois, nous reviendrons ici pour mesurer si les engagements qui étaient publiquement pris en rapport avec les enfants Talibés ou les marabouts de *Daaras* ou ont été effectivement réalisés ou non. Ou bien même si les engagements pris à l'intention de votre voisin car vous pouvez aussi prendre comme engagement d'organiser des séances d'information et de sensibilisation sur ces phénomènes d'autant plus que ces genres de discussions d'éveil sur les droits des enfants, sur la nécessité de prendre soin des enfants qui sont tout aussi importantes les unes les autres. Comme il est déjà indiqué, les actes peuvent aussi être d'aller vers le marabout de *Daara* et s'engager auprès de lui pour lui apporter une aide et un appui quelconque pour lui alléger ses charges ou en faire autant pour un enfant Talibé à qui vous prendrez en votre charge un de ses besoins que vous allez lui assurer. Est-ce que vous sentez en mesure de prendre des engagements de cette nature et nous allons clore la discussion par là par rappeler avec insistance sur le fait que l'acte que vous vous engagez à réaliser doit être à la mesure de vos possibilités ; il faut vraiment veiller sur cette précaution pour que si nous revenions ici dans deux ou trois mois, vous puissiez nous montrer de manière concrète que vous avez effectivement réalisé l'engagement pris ; cela est capital pour nous et pour nos interlocuteurs à qui nous allons prouver que vous avez de la volonté, de la détermination dans cette lutte contre les phénomènes de confiage des enfants Talibés, de *Daaras* itinérants, de lutte contre la mendicité des enfants Talibés.

Intervenant 16 : Kéba Gueye : Je voudrai attirer votre attention sur le fait que nous qui sommes des paysans, nous ne disposons de ressources qu'après les activités agricoles et au moment de la récolte. Alors si vous nous donnez deux mois comme *dead line* pour réaliser nos engagements comme si étions des fonctionnaires qui sont payés à la fin du mois, cela peut s'avérer problématique même si par ailleurs nous sommes animé de beaucoup de volonté. Il est, en revanche, possible de réaliser un engagement pris sur les productions de notre récolte quelque soit par ailleurs la modicité de la quantité obtenue sur lesquelles nous pouvons prendre comme acte concret d'en prélever une quantité que nous pouvons mettre à la disposition du marabout par exemple. Au-delà de contribuer à la lutte contre les phénomènes de confiage des enfants Talibés, de *Daaras* itinérants, de lutte contre la mendicité des enfants *Talibés*, une telle action a la vertu de donner de la bénédiction à l'enseignement coranique que votre enfant acquière de la part du marabout à qui vous l'avez confié.

Intervenant 1 : Dramé : Est-ce que vous pouvez vous engager à prélever une quantité de votre production agricole prochaine une quantité donnée que vous allez mettre à la disposition du marabout du Daara à qui vous avez confié votre enfant ?

Intervenant 16 : Kéba Gueye : Oui, Je prends devant vous et devant toute l'assemblée l'engagement public, après la récolte, de donner 10.000 francs au marabout de *Daara* à qui j'ai confié mes enfants ; 10.000 pour les deux enfants. Et, pour le marabout de *Daara* à qui j'ai confié un enfant, je lui donnerai 5000 francs Cfa.

Intervenant 1 : Falilou Bâ : Comment vous appelez-vous, vous qui avez pris devant vous et devant toute l'assemblée l'engagement public, après la récolte, de donner 10.000 francs au marabout de *Daara* à qui j'ai confié mes enfants ; 10.000 pour les deux enfants. Et, pour le marabout de *Daara* à qui j'ai confié un enfant, je lui donnerai 5000 francs Cfa.

En chœur, l'assistance me signifie qu'il s'appelle Kéba Gueye. D'ailleurs, au même moment où je lui demande son nom, il m'est signalé que j'ai déjà préparé une fiche pour lui et il ne me reste qu'à mentionner sur la fiche l'engagement qu'il a pris et à le lui faire signer.

Intervenant 1 : Dramé : En ce qui concerne Kéba, il a déjà pris des engagements en termes d'actes concrets à poser allant dans de lutter contre les phénomènes de confiage des enfants Talibés, de *Daaras* itinérants, de lutte contre la mendicité des enfants Talibés. Qui d'autres veut prendre des engagements aussi ?

Intervenant 2 : Falilou Bâ : Encore une fois, il peut ne pas s'agir forcément d'argent à donner mais...

*Les différents animateurs de la discussion proposent en chœur d'autres actes possibles sur lesquels les participants peuvent s'engager. Ceci pour leur donner un éventail de choix en fonction de leurs intérêts et de leurs possibilités. Voici les différentes propositions émises en l'emporte-pièce : organiser une séance d'information et de communication à l'intention de 10 personnes du village sur les phénomènes de confiage des enfants Talibés, de *Daaras* itinérants, de lutte contre la mendicité des enfants Talibés ; faire des dons d'habits aux enfants Talibés des *Daaras* ; prendre en charge les soins d'un enfant Talibé malade ou assurer un bonne hygiène corporelle à un enfant Talibé très sale ; acheter un paquet de savons à l'intention des enfants Talibés que vous mettrez à la disposition du marabout de *Daara*. Pourvu que cela soit un acte concret que vous pouvez réaliser d'ici 2 à 3 mois et dont nous pouvons mesurer l'effectivité de sa réalisation.*

Intervenant 3 : Ibrahima Gueye : En ce qui me concerne, je prends devant vous et devant toute l'assistance l'engagement public d'organiser des séances d'information et de sensibilisation sur les phénomènes de confiage des enfants Talibés, de *Daaras* itinérants, de lutte contre la mendicité des enfants Talibés à l'attention d'un certain nombre de parents du village afin qu'ils ne soient pas tentés de s'adonner à de telles pratiques. *(Pour se marrer, l'intervenant 3 déclare qu'il va hypnotiser les participants à la réunion pour les dissuader à s'adonner aux pratiques de confiage*

des enfants Talibés, de Daaras itinérants, de lutte contre la mendicité des enfants Talibés. Ce qui fait marrer toute l'assemblée).

Intervenant 17 : Ousmane Dramé : Je suis d'avis que Si Ngayene faisait comme Médina Sabakh en suivant son exemple, les phénomènes de confiage des enfants Talibés, de *Daaras* itinérants, de lutte contre la mendicité des enfants Talibés seraient complètement éradiqués dans notre zone. Mais sur cette question, Ngayène reste actuellement notre principale préoccupation.

Intervenant 2 : Falilou Bâ : Vous soutenez que c'est de Ngayène d'où viennent les enfants Talibés qu'on voit traîner dans les rues du village de Djéri Kao passant tout leur temps à mendier.

À propos de Ngayène comme village de résistance aux phénomènes de confiage des enfants Talibés, de Daaras itinérants, de lutte contre la mendicité des enfants Talibés, chacun des participants à la discussion veut se prononcer pour souligner les localités où ces pratiques sont encore fortement utilisées comme les villages de Diama chez les al pulaar. Des marabouts de Daaras ou des tuteurs en compagnie de leurs enfants Talibés chargeant sur les charrettes une quarantaine d'enfants Talibés en direction Médina Sabakh et même Djéri Kao pour venir jusque dans ces localités réduire ces enfants à la mendicité. Ils sont nombreux à être déversés par vagues successives dans les rues des localités qu'ils investissent du matin au soir en mendiant. De ce fait, ces enfants Talibés n'ont alors aucun moment à consacrer à l'apprentissage du Coran.

Intervenant 1 : Dramé Chef de projet : Revenons à présent aux engagements à prendre. Deux membres de l'assemblée ont déjà pris des engagements. Si quelqu'un d'autre a un engagement à prendre, nous l'écoutons. Si on a bien suivi le diagnostic qui est fait sur les causes des phénomènes de confiage des enfants Talibés, de *Daaras* itinérants, de lutte contre la mendicité des enfants Talibés, on comprendra alors que les marabouts de *Daaras* soient exemptés des engagements dès lors que vous reconnaissez qu'ils vivent les pires difficultés causées par les enfants Talibés qui leurs sont confiés par leurs parents sans les accompagner d'aucune aide ou d'aucun

appui. Alors les engagements à prendre en termes d'actes à poser doivent être plutôt en faveur de ces marabouts de *Daaras* qui sont victimes ou encore en faveur des enfants Talibés qui sont aussi des victimes en quelque sorte de ces situations, malgré eux.

Intervenant 2 : Falilou Bâ : Les engagements à prendre des actes concrets pour contribuer à la lutte contre les phénomènes de confiage des enfants Talibés, de *Daaras* itinérants, de lutte contre la mendicité des enfants Talibés peuvent aussi être orientés sur les populations de Djéri Kao, elles-mêmes. De même, ces actes peuvent aussi ne pas être uniquement que de l'argent à donner.

Intervenant 17 : Ousmane Dramé : Hé Hamat Adama lô ; sur quel acte concret vous vous décidez à vous engager pour le réaliser dans l'optique de contribuer à la lutte contre les phénomènes de confiage des enfants Talibés, de *Daaras* itinérants, de lutte contre la mendicité des enfants Talibés.

Intervenant 18 : Hamat Adama lô : Après la récolte de mon champ de mil, je m'engage à faire don d'une quantité de 50kg de ma production de mil.

Intervenant 1 : Dramé chef de projet : Donc, si je vous entends bien, vous dites vous engager à faire don au marabout de *Daara* de 50 Kg de mil prélevés de la récolte de votre champ.

Intervenant 18 : Hamat Adama lô : C'est bien cela, je ferai don d'une quantité de mil équivalent à 50 Kg de mil au marabout du *Daara* où se trouve mon fils et/ou bien mon jeune neveu.

Intervenant 3 : Ibrahima Gueye : lorsqu'il s'agit des *Daaras* qu'il faut prémunir contre les phénomènes d'itinérance, de lutte contre la mendicité des enfants Talibés, vous ne devez pas uniquement privilégier les *Daaras* où se trouvent vos fils, frère, neveu. Vous devez aider indistinctement tout *Daara* que vous identifiez, de la manière la plus gratuite possible. Compte non tenu du fait que votre fils soit dans le *Daara* à aider ou non. (Toute l'assistance adhère à cette façon de voir et de faire prônée par l'intervenant 3 : Ibrahima Gueye.)

Intervenant 1 : Dramé : Où sont ceux qui ont déjà eu à séjourner dans des *Daara* et qui ont été soumis à la mendicité. Personne ne va apporter plus de contribution en termes d'aides et d'appuis aux *Daaras* que ceux-là. (L'assistance approuve et confirme les propos de Dramé).

Intervenant X : Il y en a un qui se trouve là-bas parmi les participants qui a été dans un *Daara* qui a connu l'expérience d'un enfant Talibé mendiant. Layine toi, tu as été enfant Talibé mendiant dans un *Daara* itinérant à Diourbel.

Intervenant 6 : Sémou Sow : Monsieur comment vous appelez-vous s'il vous plaît (s'adressant à la dernière personne qui a eu à prendre un engagement.)

Intervenant 17 : Ousmane Dramé : Il s'appelle Ahmet Adama Guèye

Il y a des versions différentes sur le nom avec chaque membre qui donne soit le vrai nom (Ahmet Adama Gueye), d'autres le nom le plus simple (Ahmet Gueye), d'autres ont parlé de Ahmet Adama Lô, et enfin certains vont même jusqu'à donner pour rire le nom accompagné du nom de sa femme (c'est Ahmet Ami, Ahmet Ami Thioye et toute l'assemblée éclate de rire).

*Un membre demande au marabout sur quel acte à poser il va s'engager ; sûrement pour le taquiner mais les autres membres répondent pour lui en indiquant qu'ils étaient les victimes de ces phénomènes de confiage des enfants, de *Daara* itinérants et de la mendicité des enfants Talibés et que par conséquent, des actes sous forme d'engagement devaient être pris en leur faveur si on veut arriver à éradiquer ces fléaux.*

*D'ailleurs, pour appuyer cette proposition, certaines personnes dans l'assemblée sont allées même jusqu'à dire qu'on devrait plutôt laisser les marabouts de *Daaras* tirer leurs chapelets et prier pour nous tous.*

Intervenant 6 : Sémou Sow : Qui d'autre pour prendre devant nous et devant toute l'assemblée l'engagement public de poser un acte concret pour lutter contre les phénomènes d'itinérance, de lutte contre la mendicité des enfants Talibés ?

Intervenant 17: Ousmane Dramé : Allez-y El hadji pour quel acte concret allez-vous prendre devant nous et devant toute l'assemblée comme engagement public pour lutter contre les phénomènes d'itinérance, de lutte contre la mendicité des enfants Talibés ?

Intervenant 19 : El Hadji : Moi, en ce qui me concerne, je prends devant vous et devant toute l'assemblée l'engagement public de donner 5000 francs Cfa au marabout de *Daara*.

Intervenant 2 : Falilou Bâ : Quel est votre nom, s'il vous plaît ?

El hadji Aliou Niang, répondent les uns et les autres.

Intervenant 2 : Falilou Bâ : Vous avez dit El hadji Aliou comment ?

Dieng, précise l'assistance.

Intervenant : 3 : Ibrahima Gueye : He l'homme à l'éventail, (*il interpelle un participant sur un ton provocateur et amical*) pour quel acte concret à poser en faveur de la lutte contre les phénomènes de confiage des enfants, de *Daaras* itinérants, de mendicités des enfants Talibés allez-vous vous engager ? Pouvez-vous prendre devant nous et devant toute l'assistance l'engagement public comme quoi à chaque fois qu'un enfant Talibé du *Daara* du village tombe malade, vous allez le transporter sur votre charrette pour l'amener à l'hôpital ?

Intervenant 20 : Mamadou Touré : Bien sûr que Oui ! Je prends devant vous et devant toute l'assemblée l'engagement public de transporter à l'hôpital sur ma charrette tout enfant Talibé du *Daara* à chaque fois que ce dernier tomberait malade ; quelle que soit, par ailleurs, l'heure.

Intervenant : 3 : Ibrahima Gueye : Vous avez vu, pour celui-ci (parlant de Mamadou Touré) je connais bien l'acte correspondant à l'engagement qu'il pourrait bien prendre ; à la mesure de son pouvoir et de ses moyens.

L'intervenant 3 : Ibrahima Gueye rit ; avec une pointe de fierté pour sa trouvaille. Les autres membres de l'assemblée aussi rient et confirment la complicité existant entre les deux personnes qui a permis à Ibrahima de trouver pour Mamadou Touré l'engagement correspondant exactement à son pouvoir, à ses moyens et même à son vouloir.

Intervenant : 3 : Ibrahima Gueye :Mentionne pour Mamadou Touré qu'il prend devant vous et devant toute l'assemblée l'engagement public de transporter à l'hôpital sur sa charrette tout enfant Talibé du *Daara* à chaque fois que ce dernier tomberait malade ; qu'il pleuve ou que le soleil tape fort ; quelque soit l'heure, qu'il soit de nuit ou de jour.

Quelques uns de l'assemblée taquent Mamadou Touré en le prénommant Mawa.

Intervenant : Badji : Où sont ceux qui sont les sensibilisateurs ? lance Badji.

Beaucoup de débat sur la sensibilisation : Il y en un ici dit Ibrahima Gueye qui avait déjà pris l'engagement mener des sensibilisations sur les phénomènes de confiage des enfants, de Daaras itinérants, de mendicités des enfants Talibés avant que quelqu'un d'autre le taquine en lui demandant de venir le sensibiliser.

Ibrahima Gueye réaffirme qu'il est celui qui pris l'engagement de mener des sensibilisations auprès des populations de Djéri Kao sur ces phénomènes et dit être prêt, à l'attention de celui-là qui voulait être sensibilisé, à le sensibiliser s'il veut faire évoluer ses idées, changé ses représentations et acquérir de nouvelles cognitions sur ces phénomènes de confiage des enfants, de Daaras itinérants, de mendicités des enfants Talibés.

Un intervenant interpelle un autre au sujet de permis de conduire en lui demandant s'il était finalement entré en possession de ce document. Ce dernier semble lui demander de se référer à son homonyme pour ce qui est de cette question.

Certains s'inquiètent à ce que la pluie ne reprenne de plus belle.

Intervenant 21 : Babacar Sathie : (Il commence d'abord par demander à ce qu'on prenne son nom dans une fiche d'engagement avant même qu'il n'indique l'engagement qu'il veut prendre.

Et à la suite de cela, une longue discussion s'ouvre alors à propos des phonétiques des langues française et sénégalaise avec pour prétexte l'écriture du nom de Sadji ou de Sathie. Il est aussi fait allusion à la difficulté d'écrire le nom Niang en français comme le nom Athie aussi du fait que la langue française ne comporte pas les phonèmes comme "NG" et "THIEU".

Intervenant 21 : Babacar Sadji : Je prends devant vous et devant toute l'assemblée l'engagement public de donner 5000 francs au marabout du *Daara* du village.

Intervenant 6 : Sémou Sow : Vous avez bien Babacar Sadji ?

D'autres membres de l'assemblée comme l'intervenant 1 : Dramé confirment qu'il s'agit bien de Babacar Sadji.

Ensuite éclate un débat autour de la rareté et de l'originalité du nom de Sadji. Certains énumèrent des personnes qu'ils connaissent et qui portent. Ils parlent d'un surveillant d'école pour l'un et d'un colonel ou capitaine de l'armée pour l'autre ; au final, ils admettent que le nom Sadji est tout de même assez bien répandu.

Intervenant 6 : Sémou Sow : Qui, parmi les membres de l'assemblée, n'a pas encore pris l'engagement public de poser un acte concret en faveur de la lutte contre les phénomènes de confiage des enfants, de *Daaras* itinérants, de mendicités des enfants Talibés ? Ou bien qui veut en prendre un autre ?

Des membres de l'assemblée font remarquer qu'un certain Ahmet n'a encore rien dit. Et ce dernier commence alors à s'exprimer par les mots suivants.

Intervenant 22 : Ahmet : En tout cas, ce dont je suis sûr est que Symbiose est une ONG utile...

Mais, il y a beaucoup de bruit avec des personnes qui parlent par-ci et d'autres par-là. Ce qui fait qu'il est alors difficile d'entre ce qui se dit. Mais, au milieu de ce

brouhaha, on parvient à capter les paroles timides d'un participant (en l'occurrence Ndary Gueye) qui correspondent à l'engagement qu'il veut prendre à poser un acte concret en faveur de la lutte contre les phénomènes de confiage des enfants, de Daaras itinérants, de mendicités des enfants Talibés. Et de ce fait, des personnes qui ont perçu cela demandent à Ahmet qui avait commencé à parler de suspendre un moment pour qu'on puisse écouter d'abord Ndary Gueye. Cette attitude se comprend par le fait que Ndary Gueye est une personne très bègue et donc qui rend difficilement la parole ; donc pour cette occasion rare où il décide timidement de parler, vaut mieux l'écouter et même l'encourager.

Intervenant 23 : Ndary Guèye : (De manière très rapide et à voix très basse Ndary Gueye tient les propos suivants) Je pourrais donner 5000 francs Cfa.

De manière empressée, les membres disent à haute voix que Ndary Gueye a pris un engagement en faveur de la lutte contre les phénomènes de confiage des enfants, de Daaras itinérants, de mendicités des enfants Talibés.

Puis certains se posent la question de savoir ce dont veut parler Ahmet d'autant que l'instant correspond non à des discours mais plutôt à des prises d'engagement. D'autres laissent entendre sur un ton "dépité" que Ahmet n'a que l'intention de servir des conseils plats. Tout de même, l'intervenant 6 : Sémou Sow qui fait partie de l'équipe technique invite les gens à laisser parler Ahmet qui finit par pouvoir tenir son discours, non sans que d'autres voix énumèrent encore une fois le nom de Ndary Gueye pour signifier à l'assemblée qu'il a pris un engagement publique et concret en faveur de la lutte contre les phénomènes de confiage des enfants, de Daaras itinérants, de mendicités des enfants Talibés.

Intervenant 22 : Ahmet : Je suis très content de votre venue pour la simple mesure qu'avant votre venue, je n'osais même pas me rendre dans le *Daara* de ce Marabout (il désigne un Marabout de *Daara* du village qui se trouve dans l'assemblée) pour y amener une quelconque aide ou un quelconque appui. Une telle pratique ne faisait pas partie des habitudes de personne ici dans toute cette assemblée ; ni moi, ni lui, ni l'autre. S'il venait à quelqu'un parmi nous l'idée de se rendre dans un *Daara* du

village pour y apporter cinq sacs de mil sous forme d'aide et d'appui avant cette présente rencontre, le Marabout du *Daara* l'aurait alors pris comme un affront en voyant dans ce geste qu'on le sous-estime, qu'on le minimise. Mais puisque nous en avons déjà discuté ici et retenu l'idée que chacun puisse à la mesure de son pouvoir, de ses moyens et des ses opportunités peut mettre à la disposition du *Daara* du village une aide ou un appui quelconque, je peux ainsi de ce fait apporter au *Daara* le reste du couscous du soir qui a servi de dîner pour la maison ; c'est une aide tout comme je peux aussi apporter les restes du déjeuner de la maison. Mais si cela avait été fait auparavant (avant la présente rencontre) le Marabout du *Daara* en question l'aurait perçu ce geste come un message que vous aurez adressé pour lui dire que les enfants Talibés du *Daara* ne mangent pas à leur faim. Alors qu'il n'en est rien sinon qu'il n y a pas de mal à amener au *Daara* le surplus de couscous qui allait se gâter comme à la maison tout comme le surplus du déjeuner. D'autant que si les enfants Talibés mangent totalement cette nourriture, le bienfaiteur que vous êtes allait y recevoir pour son geste une récompense divine. Mais, si tout cela n'avait pas été discuté comme nous l'avons aujourd'hui et que de mon propre chef et à l'improviste, je prends sur moi d'aller apporter cinq sacs de mil au Marabout du *Daara* du village en guise d'aide et d'appui, il prendra cela comme un affront que je lui fais en le sous-estimant. Mais dès l'instant qu'il tout cela a été débattu ici et arrêté, même si je lui apporte un seul sac de mil sous forme d'aide et d'appui, il va bien le prendre sans penser que je le vois de haut puisque c'est quelque chose dont on a discuté ici en assemblée et dont nous avons tous convenu des termes. Le marabout du *Daara* n'y verra alors qu'une expression de ma modeste comme nous l'avons arrêté ensemble ; sans plus. Pour tout cela, nous vous adressons encore une fois nos vifs remerciements et vous réitère que votre venue est vraiment fort utile ; elle est somme toute très réjouissante.

Intervenant 2 : Falilou Bâ : Ne pourrait-il pas prendre ce qu'il vient de dire comme acte concret à poser comme engagement public pris devant nous et devant l'assemblée en faveur de la lutte contre les phénomènes de confiage des enfants, de *Daaras* itinérants, de mendicités des enfants Talibés ?(l'acte ciblé fait allusion au fait de donner les restes d'aliments de la maison au *Daara* du village)

Les membres de l'assemblée approuvent l'idée qu'il prend cet engagement et même l'encouragent dans ce sens.

Intervenant 3 : Ibrahima Gueye : Est-ce que vous ne pourriez prendre pour vous l'acte concret de donner les restes d'aliments de la maison au *Daara* du village comme votre engagement public pris devant nous et devant l'assemblée en faveur de la lutte contre les phénomènes de confiage des enfants, de *Daaras* itinérants, de mendicités des enfants Talibés

Intervenant 22 : Ahmet : Bien sûr que je vais prendre sans aucun problème pour engagement public devant vous et devant toute l'assistance l'acte concret de donner les restes d'aliments de la maison au *Daara* du village comme votre engagement public pris devant nous et devant l'assemblée en faveur de la lutte contre les phénomènes de confiage des enfants, de *Daaras* itinérants, de mendicités des enfants Talibés. Et, je vais m'y employer sans faute. D'ailleurs, il n'y a pas dans vos *Daaras* (s'adressant aux Marabouts des *Daaras* présents dans l'assemblée) un enfant qui ne vienne me voir le soir tombé pour solliciter auprès de moi des batteries pour leurs lampes. Les membres de ma famille vont même jusqu'à me demander si j'ai une usine de lampe (il voulait dire batteries), pour rire, tellement que les enfants Talibés viennent pour me faire pas d'un tel besoin. Il m'arrive même de ne pas connaître beaucoup de ces enfants, je vous le jure. (C'est la pure vérité soutient un Marabout de *Daara* qui affirme que pas plus que avant-hier mes enfants Talibés ont ramené des lampes (batteries, il veut dire) de chez-vous.) Pour cela, je vais à la chasse des batteries et chez moi je récupère et garde systématiquement les batteries hors d'usage dont se débarrassent les autres. Car je ne reste jamais deux jours sans qu'un enfant Talibé ne vienne ne se présente à moi pour me dire qu'il a besoin de batteries. Cela n'arrive jamais.

Intervenant 1 : Dramé : Cela veut dire donc que vous, vous étiez dans la dynamique de poser des actes concrets en faveur de la lutte contre les phénomènes de confiage des enfants, de *Daaras* itinérants, de mendicités des enfants Talibés même avant cette réunion organisée à cette fin.

Intervenant 22 : Ahmet : Bien sûr que nous étions dans la dynamique de poser des actes concrets en faveur de la lutte contre les phénomènes de confiage des enfants, de *Daaras* itinérants, de mendicités des enfants Talibés bien avant aujourd'hui. Seulement, nous allons encore redoubler d'engagement dans ce sens.

Intervenant 5 : Imam Gueye : Habituellement, tout enfant Talibé que tu vois dans la nuit armer de sa lampe torche, il a sûrement sollicité ses services (parlant de l'intervenant 20 : Ahmet.)

Et ce dernier (Ahmet, en l'occurrence) de se gausser et de pavaner, fier de lui à la suite de cette reconnaissance que lui apportent les membres de l'assemblée réunis à propos de cette assistance en termes de batteries qu'il apporte aux enfants Talibés.

Intervenant 22 : Ahmet : Les enfants viennent tellement vers moi pour des histoires de batteries à tel point que les gens vont même jusqu'à me demander si j'ai en ma possession usine de lampes (voulant sûrement parler de batteries, et il rit fièrement à cette question). Question à laquelle je réponds par le négatif en faisant comprendre à mes interlocuteurs que l'effort que je fournis pour trouver solution à ces multiples demandes est la proportion des espoirs que portent sur ma personne les enfants Talibés qui me sollicitent justement par rapport à ces batteries.

Intervenant 5 : Imam Gueye :(Imam Gueye de préciser) Bien que les enfants ont avec eux de l'argent pour en acheter mais n'empêche que des batteries pour alimenter leurs lampes, ils le sollicitent toujours.

Intervenant 22 : Ahmet : Du fait de la forte sollicitation de batteries dont je fais l'objet de la part des enfants Talibés des *Daaras* du village, à chaque fois que quelqu'un de chez moi remplace ses batteries hors d'usage, je m'empresse de les récupérer pour les garder car il ne se passe pas deux jours sans qu'un enfant Talibé ne vienne me faire la demande de batteries.

A la suite de **l'intervenant 22 : Ahmet**, d'autres participants déclarent à leur tour faire comme lui en ne se débarrassent jamais de leurs batteries hors d'usage pour leurs radios après les avoir remplacés par de nouvelles. Et, on perçoit à travers leurs

réflexions sur l'énergie et l'intérêt qu'ils manifestent pour garder ces batteries, même hors d'usage, toute l'importance de ces dits éléments dans ce village non électrifié.

Intervenant 3 : Ibrahima Gueye : J'ai observé que Dialigué Dieng lorsqu'on devait aller à Soxna Ndiayène, à chaque déplacement, il achetait une pilote de fil à coudre et des aiguilles en grande quantité, ces petits paquets d'aiguilles de petite dimension et une pilote de fils à coudre ou même deux qu'il remet dès notre arrivée à la Dame du Marabout du Daaras. Ainsi, après en avoir informé les enfants Talibés, chacun d'entre eux qui voudrait coudre ses habits allait dire à la bonne Dame (qu'ils appelaient affectueusement Grang-mère) qu'il avait des habits à coudre afin qu'elle lui en fournissait de suite ; ce qu'elle faisait automatiquement en mettant à sa disposition aiguille et fil à coudre. Dialigui avait fini par faire de la mise à disposition de ce petit matériel de couture aux *Darras* du village un sacerdoce. Une pilote de fil à coudre et un paquet d'aiguilles, il n'y avait aucune fois où il se rendait à Soxna Ngayène sans se prémunir de ce petit matériel de couture destiné aux *Daaras* du village en question.

Intervenant 2 : Falilou Bâ : Parmi les femmes de Djéri Kao, certaines ont pris l'engagement de réparer les habits des enfants Talibés à chaque fois que ceux-ci sont déchirés. (Des personnes de l'assemblée approuvent cette initiative).

Intervenant 6 : Sémou Sow : Quand j'y pense, je me dis que même nous qui venons de Dakar (faisant allusion à l'équipe technique de l'expérience) pouvons aussi prendre devant l'assemblée un acte concret à poser comme engagement en faveur de la lutte contre les phénomènes de confiage des enfants, de *Daaras* itinérants, de mendicité des enfants Talibés. Pour moi qui vous parle, ma maison est remplie d'habits d'enfants. En effet, mes enfants ont grandi et leurs anciens habits sont rangés dans les armoires, inutilisés. Il n'y a pas de jour qui passe sans qu'en ouvrant l'armoire je ne mets à pester sur ma femme pour qu'elle débarrasse la maison de ces habits, en vain.

Intervenant 3 : Ibrahima Gueye : (En réponse aux propos de l'intervenant : Sémou Sow). Si tu avais mis tous ces habits d'enfants inutilisés dans un gros sac et que vous les ramenez ici dans les *Daaras* du village, cela rendrait un grand service. (Les membres de l'assemblée confirment).

Intervenant 1 : Dramé : (Dramé profite de l'aveu de l'intervenant : Sémou Sow selon lequel il dispose chez lui d'une grande quantité d'habits d'enfants inutilisés dont il ne sait quoi faire pour lui charger de l'engagement suivant) Pour sa part (parlant pour l'intervenant : Sémou Sow), c'est justement cet engagement qu'il a pris publiquement devant toute l'assemblée ; celui de rassembler tous les anciens habits de ses enfants qui sont maintenant hors d'usage pour les ramener à sa prochaine venue. (Beaucoup de voix dans l'assemblée s'associent à la proposition de l'Intervenant I : Drame pour finalement contraindre l'intervenant : Sémou Sow à adopter à son tour l'engagement qui lui est prescrit. D'ailleurs avant que ce dernier ne se décide, certaines personnes de l'assemblée comme l'intervenant : Ibrahima Gueye nous intimaient l'ordre, avec insistance, d'écrire cet engagement sur une fiche d'engagement établie à son nom.)

Intervenant 6 : Sémou Sow : (Alors avec toutes ces personnes de l'assemblée qui lui somment de prendre publiquement l'engagement de rassembler tous les anciens habits de ses enfants qui sont maintenant hors d'usage pour les ramener à sa prochaine venue, il finit par dire) C'est comme si c'était fait, dès mon retour sur Dakar, je vais commencer par rassembler tous mes anciens habits d'enfants qui sont maintenant hors d'usage que je vais ramener à ma prochaine venue ici. Tel est l'acte concret que je prends devant toute l'assemblée comme mon engagement public en faveur de la lutte contre les phénomènes de confiage des enfants, de *Daaras* itinérants, de mendicité des enfants Talibés.

Intervenant 3 : Ibrahima gueye : Ce serait utile que vous ajoutiez aux actes qui sont déjà pris en guise d'engagement celui de rappeler aux uns et aux autres les engagements qu'ils ont promis de réaliser pour le compte de la lutte contre les phénomènes de confiage des enfants, de *Daaras* itinérants, de mendicité des enfants Talibés.

Cette suggestion suscite, de prime abord l'amusement, chez l'assistance. On entend **Badji** éclater de rire. **Dramé** va aller dans le sens de renforcer la proposition en indiquant que la personne en question devrait alors prendre l'engagement de rappeler les engagements pris ; avec une pointe d'humour. Ibrahima Gueye semble sauter sur l'occasion pour porter candidat à assumer ce rôle ; et dans la foulée il va même jusqu'à s'imposer.

Intervenant 3 : Ibrahima Gueye : Qui mieux que moi pour assumer le rôle de D'autant que je connais parfaitement l'engagement que chacun de l'assemblée a pris devant toute l'assistance. Je n'ai écrit nulle part les engagements pris par les uns et par les autres, mais n'empêche que je les connais celui qui prend l'engagement de rappeler aux uns et aux autres les engagements qu'ils ont promis de réaliser pour le compte de la lutte contre lesphénomènes de confiage des enfants, de *Daaras* itinérants, de mendicité des enfants Talibés.tous parfaitement et les interpeller constamment là-dessus. (Il insiste encore quant à son profil parfait pour jouer ce rôle, en vertu de sa détermination et des aptitudes que requière ce poste). Ousmane, Ousmane, je vous assure que je ne vais pas oublier les engagements pris par les et par les autre en faveur de la luttelesphénomènes de confiage des enfants, de *Daaras* itinérants, de mendicité des enfants Talibés.

Intervenant : Ousmane Dramé : (Se sentant sûrement acculé par l'Intervenant : Ibrahima Gueye finit par prendre position.) Dès lors que vous êtes aussi certain que vous connaissez parfaitement les engagements pris par les uns et par les autres et de surcroît vous n'allez pas les oublier de les lui rappeler constamment, alors soyez la personne désignée pour jouer le rôle de celui qui prend l'engagement de rappeler aux uns et aux autres les engagements qu'ils ont promis de réaliser pour le compte de la lutte contre lesphénomènes de confiage des enfants, de *Daaras* itinérants, de mendicité des enfants Talibés.

Intervenant : Massène : Pour ma part, j'avais pris l'engagement d'apporter une aide et un appui quelconque à mon Marabout, depuis que je suis sorti du *Daara*.

Intervenant 1 : Dramé : Et pour ce qui est du village (à Djéri Kao) quel acte concret prenez-vous en guise d'engagement en faveur de la contre lesphénomènes de confiage des enfants, de Daaras itinérants, de mendicité des enfants Talibés.

Intervenant : Massène : Pour ce qui est du village (Djéri kao), je prends l'engagement qu'à chaque fois que je rencontre quelqu'un qui a un problème, si j'ai par devers moi de l'argent et qu'en sus mon cœur y est favorable, je lui viendrai en aide.

Intervenant 1 : Dramé : Ce que vous dites-là (à chaque fois que je rencontre quelqu'un qui a un problème, si j'ai par devers moi de l'argent et qu'en sus mon cœur y est favorable, je lui viendrai en aide.) ne correspond pas vraiment à un engagement.

Intervenant : Ceci (à chaque fois que je rencontre quelqu'un qui a un problème, si j'ai par devers moi de l'argent et qu'en sus mon cœur y est favorable, je lui viendrai en aide.) correspond à un vrai engagement, pourtant.

Intervenant 1 : Dramé (Chef de projet) : votre soi-disant engagement (à chaque fois que je rencontre quelqu'un qui a un problème, si j'ai par devers moi de l'argent et qu'en sus mon cœur y est favorable, je lui viendrai en aide.) est loin d'être précis. Qui peut mesurer un tel engagement d'autant que cela correspond à ce que votre cœur vous autorise à donner. Vous êtes là en train de parler et d'agir en bon Sénégalais (Taxé de quelqu'un qui est toujours dans la nébuleuse, l'imprécis qu'il peut à tout moment tourner vers ce qui l'arrange. L'assemblée éclate alors de rire).

Intervenant : Massène : Ceci correspond pourtant à un vrai engagement car j'avais pris un engagement pareil consistant à apporter chaque année une aide et un appui quelconque à mon Marabout de *Daara* ; et depuis que j'ai quitté le *Daara* jusqu'à aujourd'hui, je me rends chaque année à son *Daara* et je lui apporte une aide et un appui quelconque.

Intervenant 2 : Falilou Bâ : (Interpellant Intervenant : Ibrahima : sur la forte envie qu'il avait démontrée à prendre en deuxième l'engagement de rappeler aux uns et aux autres les engagements qu'ils ont promis de réaliser pour le compte de la lutte contre lesphénomènes de confiage des enfants, de *Daaras* itinérants, de mendicité des enfants Talibés.) Hé Ibrahima, j'ajoute à votre premier engagement un deuxième engagement qui est celui de rappeler aux uns et aux autres les engagements qu'ils ont promis de réaliser pour le compte de la lutte contre lesphénomènes de confiage des enfants, de *Daaras* itinérants, de mendicité des enfants Talibés.

Intervenant 3 : Ibrahima : Oui, ajouter à mon premier engagement comme deuxième engagement celui de rappeler aux uns et aux autres les engagements qu'ils ont promis de réaliser pour le compte de la lutte contre lesphénomènes de confiage des enfants, de *Daaras* itinérants, de mendicité des enfants Talibés.

Un des participants (en l'occurrence Ndary Gueye) demande s'il peut prendre congé en ce moment-là, Ibrahima nous fait part de sa question et se charge automatiquement de lui signifier qu'il peut bel et bien prendre congé puisque la réunion est terminée ; sans attendre notre réponse en tant organisateurs de la rencontre. Mais Sé mou Sow s'empresse de demander à celui qui veut prendre congé s'il a signé sa fiche d'engagement déjà sans quoi il vient le faire. Sé mou Sow constatant qu'Ahmet Gueye n'a pas signé sa fiche d'engagement demande après lui pour qu'il vienne s'exécuter. Ibrahima Gueye nous présente lui Ndary Gueye qui est celui qui manifeste le désir de prendre congé afin qu'il signe et qu'il puisse partir.

Intervenant 1 : Falilou Bâ : Nous adressons à toute l'assemblée nos plus sincères remerciements. Pour rappel, lorsque nous avons sollicité l'ONG Symbiose avec notre projet de vouloir rencontrer et discuté avec des populations qui au terme de campagnes d'information, de sensibilisation et de formation sur les phénomènes de confiage des enfants, de *Daaras* itinérants, de mendicité des enfants Talibés, ont vu leurs idées évoluer sur la question, leurs représentations changées et leurs cognitions augmentées, elle nous a automatiquement indiqué votre village de Djéri Kao. C'est dans ce cadre que nous avons entrepris ce voyage de Dakar jusqu'à ici, et nous devons dire avec force qu'au final nous n'avons pas du tout été déçu ; au contraire.

En effet, l'accueil a été chaleureux, les discussions enrichissantes et les échanges sur l'objet de la discussion qui a porté sur tous les participants sur les phénomènes de confiage des enfants, de *Daaras* itinérants, de mendicité des enfants Talibés ont été menés dans une bonne dynamique. Résultat des courses, tout le monde a pris la parole, chacun a donné son point de vue et même à terme, les différentes positions se sont recoupées. Nous nous sommes bien entendus sur le fait que personne ici n'est là dans l'intention de vilipender le *Daara* en soi (pour dire le *Daara* originel et toute l'assistance confirme ces propos) mais ce sont les pratiques observées dans faux *Daaras* dont a parlé l'Imam Marabout de *Daara* où l'enfant Talibé est exploité, maltraité, soumis à la mendicité qui nous font mal et qui nous révoltent. (*Une voix s'élève dans l'assemblée pour faire remarquer que ce sont justement les soi-disant Marabouts de Daaras, qui ne connaissent même pas ces milieux, passant leur temps à maltraiter les enfants Talibés et à les faire mendier sous leur responsabilité qui sont devenu pléthore dans ce secteur*). Certes, nous avons constaté que des pratiques telles les phénomènes tels de confiage des enfants, de *Daaras* itinérants, de mendicité des enfants Talibés sont en voie de disparition et n'existent même plus dans ce village de Djéri Kao, mais n'empêche qu'il toujours utile de mener encore des actions éviter qu'il ressurgissent car un Marabout de *Daara* qui se trouve dans une précarité extrême serait tenté d'envoyer à la mendicité sans même le vouloir de même qu'un enfants Talibé dans la même situation pourrait aussi de son propre chef en prendre l'initiative. Mais au terme d'une discussion comme celle que nous venons d'avoir, tous les participants ont pris publiquement l'engagement de poser un acte concret pour apporter aide et appui au *Daaras*, il y a de fortes chances que la tentation de soumettre les enfants talibés à la mendicité par des Marabouts démunis s'éloigne résolument. Nous vous certifions que nous sommes vraiment animés d'un très grand bonheur à la faveur de notre rencontre d'aujourd'hui. Nous vous informons également que nous allons revenir ici d'ici deux à trois mois pour apprécier là ou en est chacun par rapport à l'effectivité de la réalisation de l'acte concret qu'il a publiquement pris aujourd'hui devant nous et devant toute l'assemblée s'exécutera. Ce sera seulement une vérification de forme afin qu'on puisse réunir toutes les informations relatives à l'expérience que nous menons et que nous

puissions mettre tous les résultats auxquels nous sommes parvenus entre les mains de qui de droit. Nous remercions encore une fois chacun, ici présent dans l'assistance, en ses noms, prénoms et qualités.

Intervenant : Imam Gueye, Marabout de Daara : Les actions que vous avez menées aujourd'hui sont vraiment très belles. Je disais tout à l'heure à voix basse qu'à chaque fois que j'ai l'occasion de me rendre à Kaolack ; ce qui coïncide principalement aux événements de Gamou. (Il accompagne ses propos d'un rire pour rendre compte de son caractère casanier). Comme vous le savez, mes sorties sont très rares. Aux occasions de mes rares sorties, j'éprouve beaucoup de pitié et de compassion à l'endroit des enfants Talibés des *Daaras*. À voir combien ils sont sales et la débauche d'énergie qu'ils dépensent pour quand ils s'adonnent à la mendicité par la manière dont ils se décarcassent pour encercler les voitures à leur stationnement afin de recevoir des aumônes, toute personne animée de sensibilité ne peut qu'éprouver beaucoup de peine à leur égard. Mais pourtant, toute cette situation que vivent ces enfants mendiants peut bel et bien connaître un terme. La solution par le biais de laquelle la situation dramatique des enfants Talibés qui mendient pourra être stoppée net se trouve dans la résolution du Gouvernement sénégalais de prendre les dispositions idoines pour organiser les *Daaras* d'une part puis d'autre part dans la volonté ferme de l'État de mettre à la disposition des *Daaras* aide et appui pour leur fonctionnement. De cette manière l'équation des faux *Daaras* pourra être résolue. Car, il sera procédé à la mise à l'arrêt de tout enfant Talibé qui est retrouvé dans la rue en train de mendier ; après l'accompagnement que le Gouvernement ait accordé aux *Daaras*. De cette manière, il sera identifié celui qui est derrière l'enfant ; le responsable de qui répond l'enfant Talibé qui mendie dans la rue d'autant que de toute évidence ce dernier ne s'est pas retrouvé mendiant dans la rue de son propre chef. Dès lors que tout enfant Talibés mendiant dans les rue provient forcément d'un domicile quelconque (*toute l'assemblée confirme*), si les membres de ce milieu restent du matin au soir sans voir l'enfant Talibé revenir au bercail vont nécessairement chercher à le localiser. Grâce à un tel système, on saura alors d'où vient cet enfant Talibé mendiant dans la rue ; et s'il s'avère que l'activité exercée par ce dernier est interdit par la loi, alors contre les punitions subies le commanditaire de

cette infraction ne pourra s'en prendre qu'à lui-même. (Il termine ses propos par un sourire pour se réjouir de la pertinence de son argumentaire). Tout le village vous remercie vraiment (toujours avec le rire plus ou moins de satisfaction en soi) ...

Intervenant : Ibrahima Gueye : (Avant même d'attendre la chute définitive du discours de l'intervenant : Imam Gueye et Marabout d'un *Daara* du village, Ibrahima Gueye arrache la parole et sonne la fin des débats en invitant l'assemblée à faire des prières en imposant même une prière précise au format assez répandu au Sénégal et qui est souvent utilisé à la fin d'une réunion quelconque.) Que chaque personne de l'assistance récite la sourate *Fatiha* et prie trois fois sur le Prophète Mahomet PSL (La prière sur le Prophète Mahomet PSL correspond à ce qu'il appelle en arabe *SalatoulFatiha*). Puis vous allez formuler la prière (s'adressant à l'intervenant : Imam Gueye et Marabout d'un *Daara* du village de Djéri Kao à qui il a presque coupé la parole).

Intervenant : Imam Gueye : Que chacun récite une sourate *Fatiha* et trois *SalatoulFatiha* (prières sur le prophète Mahomet, PSL).

Tout le monde se met formuler les prières recommandées dans un grand recueillement. (On a entendu un intervenant commencer une bribe de phrase puis se taire et les voix enfants non loin).

Intervenant : Imam Gueye : (Par pure politesse et par égards, l'intervenant : Imam Gueye et marabout d'un *Daara* du village invite Baye qui est un autre Marabout de *Daara* du village à diriger la prière finale). Allez-y Baye pour diriger la prière.

Alors on entend dans l'assistance un concert de paroles caractérisées par des Amen et des *Salatoul Fatiha*. Et arrivé encore à la fin, Baye qui dirigeait la prière redonne la primeur à l'Intervenant : Imam Gueye : *pour formuler la prière ; ce que ce dernier lui retourne et que lui encore lui retourne ; dans un éternel échange de bon procédés. Avant que l'intervenant : Ibrahima Gueye : ne finit par désigner Cheikhou, un autre marabout d'un des Daaras du village à formuler la prière finale. Celui s'exécute.*

Là encore, on entend émaner de l'assistance un concert de Amen... Au terme de la prière, les membres de l'assemblée se taquinent encore un peu avant de nous souhaiter bonne route et la réunion prend définitivement fin.

**Annexe 10 : focus groupe avec un premier
groupe d'hommes de Diamafara**

Premier intervenant : Falilou Bâ : Après que vous nous avez donné la permission d'enregistrer notre conversation, je confirme à la suite de Dramé que nous sommes des enseignants dans une école supérieure dénommée ENEA (Ecole Nationale d'Economie Appliquée) dont les axes de recherche tournent autour de la thématique du confiage des enfants, des Daaras, de la mendicité des enfants Talibés. Lorsque nous avons voulu conduire des études sur ces questions, nous avons noué un partenariat avec l'ONG Symbiose à qui nous avons demandé de nous indiquer un terrain de recherche favorable où des stratégies de lutte contre ces phénomènes ont été menées avec des résultats probants. C'est alors que votre village a été ciblé comme étant une localité où à l'issue de l'intervention de l'ONG pour la lutte contre le confiage des enfants, le fonctionnement de certains Daaras, la mendicité des enfants Talibés, il a été enregistré des évolutions appréciables. Pour lancer les débats, nous allons tout juste émettre une réflexion et chacun pourra prendre la parole pour réagir, soit pour donner son point de vue, soit pour faire des développements. Tout le monde est au courant des incidents qui ont survenu à Dakar et à Thiès concernant des enfants Talibés qui ont été tués et qui ont plongé tout le Pays dans l'émoi. C'est ce prétexte que je vais prendre pour vous demander quel regard portez-vous, quelles appréciations faites-vous sur le phénomène des enfants Talibés et de leur mendicité ? La question d'ouverture est posée, la parole est à vous.

Deuxième intervenant (Omar cissé, chef de la cellule protection de l'enfant à Diamafara) : Après vous avoir adressé mes chaleureuses salutations, je voudrais vous dire que dans le passé, la raison qui motivait les parents à confier de manière systématique leurs enfants dans les Daaras et à les faire vivre une telle expérience était que ces derniers acquéraient dans ces structures éducatives des valeurs et des vertus. Car elles leur étaient bénéfiques dans leur vie de tous les jours et elles les suivaient et les servaient aussi jusqu'à leur retour et dans leur vie au niveau de leurs maisons. Mais lorsque les périodes ont changé, il s'avère que, de mon point de vue, qu'aujourd'hui les enfants Talibés ne tirent plus de la mendicité que souffrances et malheurs. Aux temps anciens, il était vivement recommandé qu'un enfant soit confié dans un Daara hors de son village. Durant son séjour dans le Daara, on lui laissait dans la journée apprendre pendant un temps le Coran avant qu'on ne l'arrête pour

qu'il aille quémander de la nourriture pour manger et revenir au Daara. Un moment après, il retourne quémander de l'eau ; oui les enfants Talibés de cette époque armés de leurs bouilloires entraient dans une maison pour quémander de l'eau et il leur était doté tantôt un pot sur un récipient qui devait en contenir quatre afin qu'il reparte dans d'autres maisons pour le remplir. En plus de l'apprentissage du Coran, un enfant Talibé qui vit de telles difficultés est immunisé contre d'éventuels griefs qui pourraient l'affecter lorsqu'il rentre dans son village, chez lui auprès des siens. Parce qu'il aura déjà été soumis aux affres des épreuves d'ordre éducatif comme humain au point que tout désagrément dirigé contre un ancien enfant Talibé suscite en lui plutôt des rires que de la contrariété. Mais aujourd'hui, des soi-disant marabouts comme Modou Diané ou Omar Dramé (à titre d'exemple il cite deux personnes par les participants qui sont ses amis) réunissent des enfants Talibés qui leur sont confiés pour les amener en ville après la saison des pluies sous prétexte qu'ils vont y passer la saison sèche pendant laquelle le village est sec. A leur retour, ils reviennent au village avec tellement de richesses à leur profit. Ce phénomène qui caractérise les Daaras itinérants, nous l'avons connu dans le passé et nous le vivons aussi aujourd'hui. Pour mon cas personnel, j'avais un enfant qui fuguait à chaque fois qu'on le retournait du Daara où je l'avais confié et lorsqu'on lui a demandé les raisons, il nous expliqua que le marabout lui exigeait un montant d'argent journalier à lui rapporter sous peine d'être puni alors qu'il ne parvenait plus à mobiliser une telle somme. Il avait fini par nous avouer que ses fugues répétées ne signifiaient pas du tout qu'ils détestaient l'apprentissage du Coran mais plutôt un appel pour qu'on l'inscrive dans un autre type Daara. Auparavant, les épreuves auxquelles était soumis l'enfant dans les Daaras avaient comme finalité une plus-value dans leur savoir être alors que toutes les épreuves qu'on lui fait endurer dans les Daaras ne sont que de vaines souffrances contre l'enfant Talibé et même parfois contre le parent de l'enfant lui-même. Car à force de subir des sévices, l'enfant Talibé finit par opter pour la fugue avec comme conséquence et disparaître pour ses parents.

Talla Diagne : J'adresse mes vives salutations à toute l'assemblée. Toute personne qui prendra la parole ne pourra qu'aller dans le sens des propos tenus par mon prédécesseur. Á propos de Daaras, dans le passé un marabout mettait en place son Daara et s'il en avait les moyens, les enfants Talibés de ce Daara ne s'adonnaient qu'à l'apprentissage du Coran ; c'était un Daara de maison. Quelques temps après, il met sur pied à côté de ce type de Daara, un autre type de Daara spécial différent du Daara où les Talibés apprennent chez lui. Mais, les enfants qu'on confie à ces grands Talibés de maison ne dépendent pas du tout du Daara de maison et ce sont justement ces Talibés sous la responsabilité des Talibés de maison et non du marabout qui s'adonnaient à la mendicité pour avoir de quoi manger, de quoi boire, de quoi se laver parce que ne dépendant pas de la maison et leurs tuteurs sont des simples célibataires sans femme et sans rien. Parce qu'ils sont en quête avancée de savoir, ils se voient confier des enfants pour leur inculquer du savoir ; ce sont ces talibés confiés à ces derniers qui mendiaient en espérant y gagner bénédiction et éducation. Cette mendicité était mue aussi par la pauvreté car le marabout n'avait pas les moyens pour les prendre en charge et leurs tuteurs ne sont que des itinérants à qui des parents ont confié leurs enfants en venant dans le Daara qui ne compte qu'une chambre qui ne peut contenir tout le monde d'où certains obligés de dormir à la belle étoile. Tout cela est à mettre sous le dos de la pauvreté et aussi des réalités de l'époque. Avec le temps, ce mode de fonctionnement du Daara connaît des changements et les premiers marabouts avertis ont initié des Daaras payants avec pour principe le parent confie son enfant à un marabout pour apprentissage du Coran moyennant une somme à lui remettre sous forme de rémunération. D'un autre côté, se multiplient les marabouts dans les villages et dans les villes qui ont une forte capacité de regrouper un grand nombre d'enfants Talibés ; qui pour l'enseignement du Coran, qui pour des buts de commerce. Pour preuve, le cas de certains de ces marabouts qui habitent dans nos villages et qui prennent parmi leurs Talibés les plus petits qu'ils lancent sur le routes pour mendier de quoi se nourrit le Daara et laissent les plus grands à la maison se rendre aux champs pour s'occuper de ses récoltes. Ces pratiques existent dans nos villages et beaucoup d'entre nous le savent très bien. Fort heureusement qu'aujourd'hui de telles pratiques commencent de plus en plus à se dévoiler au vu et

au su de tout le monde et que des partenaires viennent nous éveiller sur des phénomènes de ce genre car il faut savoir qu'il est très difficile de convaincre les villageois bien que certains aujourd'hui acceptent d'ouvrir leurs yeux et de regarder la réalité en face. Depuis qu'il est ouvert un Daara dans ce village-ci de Diamafara, bon nombre d'enfants Talibés du village qui le fréquentent ont réussi à maîtriser le Coran et pourtant ils vivent chez leurs parents où ils mangent à leur faim, se lavent bien avant de venir suivre leurs enseignements. Dès lors que pour cette maîtrise du Coran qu'ils étaient envoyés loin avec tous les aléas que cela comporte ils peuvent désormais rester au village et y accéder, il ne nous reste plus alors qu'à mesurer à sa juste valeur le bienfait qui nous est accordé et redoubler d'effort pour le mériter. Pour cela, faire tout pour ne pas confier nos enfants ailleurs où ils seraient soumis à la mendicité ; d'ailleurs à ce propos je dis toujours que peut être plus irresponsable qu'un parent de Diamafara qui confierait son enfant à un marabout d'un Daara en dehors du village. En effet, il leur est proposé moyennant une certaine somme d'argent qu'on ne pourrait pas considérer, à vrai dire à une paie, de mettre leurs enfants dans des Daaras où ils recevraient un enseignement de bonne qualité et dans de bonnes conditions. J'insiste sur le fait que le montant annuel qui est demandé dans le Daara de la ville ne devrait pas être considéré comme une paie mais plutôt comme participation symbolique du parent de l'enfant en contribution pour l'éducation de son enfant. Car il ne faut pas perdre de vue que si ce marabout avait, comme opté pour se doter d'un champ et s'engager dans l'agriculture, il gagnerait sans nul doute plus que ce qu'il reçoit annuellement comme paiement à partir des frais de scolarités que lui versent les parents des enfants Talibés ; mais dommage pour lui que l'enseignement coranique est pour lui un sacerdoce auquel il est condamné. En revanche le parent qui estime qu'il n'a pas les moyens pour supporter les frais annuels exigés par le Daara pour l'éducation d'un enfant Talibé, je comprends qu'il soit obligé de le confier à un marabout dans un autre Daara hors du village. Or si ce dernier qui est en ville n'a pas aussi les moyens d'entretenir les enfants qui lui sont confiés se verra dans l'obligation de demander aux enfants Talibés d'aller mendier d'autant que les parents qui lui ont confié leurs enfants sans pour autant l'accompagner par aucune forme d'appui, ni en sac de mil ni en argent alors que les

enfants doivent manger. Le marabout soumettra forcément l'enfant à la mendicité pour sa nourriture, sa prise en charge sanitaire et autres. Si nous sommes conscients de tout cela, alors il ne nous reste qu'à redoubler d'effort et mesurer à sa juste valeur et faire bon usage de ce Daara dont on nous a gratifié et que demain d'autres aides plus consistantes s'en suivent. De l'aide, nous avons vraiment besoin car le nombre d'enfants Talibés que compte le village est très important qu'au point qu'ils peuvent être contenus dans le Daara dans ce seul Daara. Quelque soit les moyens que vous pouvez mettre à notre disposition, pourvu qu'ils puissent nous permettre de mettre en place des Daaras de ce type (là, il désigne l'école arabe qui se trouve dans le village bien construit avec une capacité de centaines d'élèves), nous sommes preneurs. La possibilité qui est offerte à ces types de Daaras (désignant toujours l'école arabe) de regrouper des effectifs d'enfants Talibés aussi grands n'est due que grâce à leurs gros moyens dont ils disposent. Donc si nous voulons que nos Daaras aient les marges de progression souhaitées, il faut que l'État et les ONG nous accompagnent pour réaliser les ambitions que nous avons pour nos Daaras. C'est par ces propos que je termine en vous réitérant le souhait que vous nous veniez en aide pour que nous puissions développer davantage nos Daaras. Merci de votre attention.

Quatrième intervenant : Mamadou Dramé (Chef du projet protection de l'enfance dans l'ONG Symbiose) : Avant qu'un autre participant prenne la parole, j'estime que je dois apporter quelques précisions à l'enfroit de l'assistance. Dans l'entame de mes propos, j'avais souligné que c'est nous Symbiose les donateurs mais nos invités sont chercheurs et sous ce rapport leur demander des appuis et assistances matériels et financiers n'est pas judicieux car ils ne sauraient les honorer. Leur présence aujourd'hui parmi nous entre dans le cadre d'une étude qu'ils mènent consistant à mesurer les effets, la finalité que les interventions menées par Symbiose dans la lutte contre le phénomène du confiage des enfants, des Daaras, de la mendicité des enfants Talibés ici à Diamafara ont eu sur les populations du village. J'invite les participants d'y penser lorsqu'ils prendront la parole ; ceci pour une meilleure efficacité de notre débat.

Talla Cissé : Est-ce que je peux commencer (s'adressant à Dramé). Maintenant, j'adresse à chaque membre de cette assemblée mes chaleureuses salutations. Pour ce qui est des Daaras dont vous parlez, en ce moment précis où je vous parle, il a trois types de structures religieuses dans le village ; et il en était ainsi depuis toujours. Le vieux qui a mis en place ce Daara ci (il désigne le Daara du village) en avait aussi un dans le passé, mon père aussi avait un Daara situé là-bas un peu plus loin que le petit-frère du chef de village a fréquenté, le père de celui-ci aussi avait un Daara. Le vieux dont j'ai parlé en premier avait sous ses ordres 6 grands Talibés ou plus qui cultivaient pour lui les mercredi et les dimanche selon une tradition bien ancrée qu'on appelait les mercredi et dimanche du marabout qui les prenait à son tour en charge. Il avait aussi bon nombre de petits enfants Talibés. Mon père aussi avait des Talibés comme ceux du village de Wilanene et de Ngouye qui cultivaient dans ses champs les mercredis et les dimanches alors qu'à côté il avait aussi beaucoup d'enfants Talibés dont je faisais partie ; mais dans ces Daaras là, aucun Talibé ne mendiait. Comme indiqué plus haut les grands Talibés cultivaient les mercredi et dimanche pour le marabout qui leur donnait la science religieuse et les enfants Talibés travaillaient aussi aux champs du marabout et recevaient auprès des grands Talibés un enseignement coranique ; tandis que des notables du village cherchaient aussi de leur côté de la nourriture à mettre à la disposition du Daara. Voilà le système qui était en cours à Diamafara mais le village n'a jamais connu la mendicité bien que les trois Daara ont été là dans le passé. La mendicité ne fait que retarder l'apprentissage de l'enfant et jusqu'à l'heure actuelle où je vous parle une telle pratique n'est pas en cours dans le village bien que Diamafara compte aujourd'hui trois structures d'enseignement religieux. Je réitère encore une fois que la mendicité retarde l'enfant dans son apprentissage du Coran car à chaque fois qu'il n'a pas le montant journalier qui lui est exigé par son marabout, il ne peut se concentrer sur ses études par crainte de la punition que le marabout va lui infliger. Aujourd'hui donc, nous ne pouvons que rendre hommage à ses anciens grands hommes qui avaient implanté des Daaras dans le passé ici à Diamafara et qui avaient mis en place un système de fonctionnement sans mendicité qui a influencé les Daaras d'aujourd'hui qui opèrent dans le village. Nous sommes aussi très heureux de bénéficier de l'accompagnement dont vous avez

bien voulu nous gratifier allant dans le sens de nous éclairer davantage sur le fonctionnement des Daaras et sur les questions de mendicité car l'individu ne peut que être reconnaissant à celui-là qui vient lui réfléchir avec lui et l'aider à trouver des solutions à ses propres préoccupations. Nous vous affirmons aussi que les Daaras et l'éducation coranique ont constitué pour nous et continueront à constituer pour nous des facteurs importants dans notre vie et donc nous ne saurions que vous remercier encore davantage pour être venu chercher avec nous des moyens de les améliorer pour le plus grand bénéfice de nos enfants et de leurs parents.

Premier intervenant : Falilou Bâ : Je constate qu'ici à Diamafara, la mendicité n'est pas une tradition. Mais, en revanche des parents qui confient leurs à des marabouts de Daaras itinérants existaient dans le passé et continuent encore à exister. Quel regard portez-vous sur ce phénomène, quelles appréciations en faites vous et quelles conséquences cela engendre ? En plus qu'est ce qui motive les parents à recourir à une telle pratique et quels résultats a-t-il obtenu par rapport à cela ?

Sixième intervenant : Matar Dramé : Excusez-moi Sette, permettez-moi avant de prendre la parole que je reprecise un peu le sens du débat. Avant que l'ONG Symbiose ne commençât à intervenir ici à Diamafara, les études qu'elle avait menées lui avaient permis de voir que dans notre village il était pratiqué le phénomène du confiage des enfants à des marabouts de Daaras itinérants qui partaient à Touba, à Kaolack, à Dakar. Après qu'ils aient déployé des stratégies de lutte contre ce phénomène, ils veulent voir quels résultats leurs actions a eues sur populations du village ; autrement dit est-ce que les parents continuent ou non à confier leurs enfants ou bien où en sont les parents de Diamafara sur cette question. C'est autour de cette problématique que nos hôtes voudraient recueillir votre vision, votre appréciation.

Septième intervenant : (Sette Sall) : Pour ma part, je salue tout le monde. Si je comprends bien et d'après les éclairages apportés par Dramé la discussion que aurons aujourd'hui doit suivre une ligne thématique précise que nous devons nous efforcer de suivre pour permettre à nos hôtes de pouvoir tirer profit des échanges que nous aurons ici. Nos invités sont venus étudier ce qu'il en est de la question du confiage des enfants, des Daars, de la mendicité des enfants Talibés dans notre village et où

nous en sommes aujourd'hui ? A vrai dire, il y avait ici à Diamafara dans le passé des Daaras mais le fonctionnement des Daaras actuels tranche radicalement d'avec celui des Daaras d'hier car aujourd'hui les enfants Talibes du village ne font qu'étudier, rien d'autre. La majeure partie de ces enfants Talibés étudient les jours de Daaras et se reposent les jours de pause. A l'époque où on confiait les enfants dans des Daaras hors du village, lorsque arrivait la saison des pluies, on rangeait les 'Allouwa' pour s'occuper des travaux champêtres jusqu'à la fin de cette période pour reprendre l'enseignement du Coran. Si le parent constate que son enfant qui est à ses côtés ne progresse pas dans son apprentissage du Coran, alors il se décidait à lui confier dans un autre Daara dans une autre contrée espérant des résultats plus intéressants dans les études coraniques de l'enfant. Le confiage des enfants était pour beaucoup de parents mu par cette raison mais aussi pour inculquer à l'enfant une bonne éducation. Mais on est allé jusqu'à ce que de telles attentes n'étaient pas du tout comblées... Personnellement, il m'a été donné de voir de mes propres yeux, vous m'excuserez de ne pouvoir donner des noms, un Daara où les enfants Talibés étaient chargés de réunir chaque semaine la somme de 75.000 francs que le grand Talibé se chargeait de rassembler et de remettre à la fin de la semaine au marabout qui passait la récupérer. Dernièrement, j'y ai assisté à un très très grand problème car le grand Talibé chargé trésorier a déclaré que le butin de la semaine a été volé et il avait accusé un autre Talibé d'avoir dérobé l'argent. Dans ces types de Daaras, la préoccupation est plus pécuniaire qu'éducative. Certes à Diamafara, la mendicité n'a jamais été une tradition mais n'empêche qu'il y a aujourd'hui beaucoup de grandes personnes aujourd'hui qui ont vécu le phénomène. Mais toujours est-il que la mendicité qui se pratiquait dans le passé est diamétralement différent de celle d'aujourd'hui que nous pouvons assimiler purement et simplement à du commerce où il est recherché de l'argent. Dans le passé on mendiait seulement pour chercher de quoi manger et de l'eau pour satisfaire ses besoins mais le marabout n'imposait pas un montant journalier à lui rapporter car c'est de telles exigences auxquelles on soumet l'enfant Talibé qui est à l'origine de tous les problèmes qu'on rencontre dans les Daaras ; d'autant que on a tendance à mettre toutes ses énergies sur sa priorité. Dès lors qu'on ne mendie que pour sa nourriture et pour de l'eau et non pas pour réunir des sommes importantes exigées,

l'enfant Talibé est plus disposé à se concentrer sur ses apprentissages et à progresser. Avec les changements positifs que les Daaras du village ont connu, il n'y a plus aucun enfant qui sort de Diamafara pour être confié dans un Daara hors du village. Si le parent souhaite aussi que son enfant apprenne l'arabe, le parent l'inscrit dans l'école arabe du village ou son maître coranique informe le parent de l'évolution de l'enfant et des difficultés qu'il rencontre. Les enfants du village qui ont passé leur examen de maîtrise du Coran ont réalisé cette prouesse à un âge où pour beaucoup d'entre eux leurs parents ou tuteurs étaient loin de réaliser une telle performance à ce même âge. Pour dire que certes il y avait des avancées dans l'enseignement coranique dans le village mais le phénomène s'est accéléré et s'est approfondi maintenant. Pour dire que nous reconnaissons qu'il y a de grands progrès qui sont obtenus au niveau des enseignements, au niveau enfants Talibés du village, au niveau du confiage des enfants de Diamafara dans des Daaras en dehors du village qui ne se pratique plus car les Daaras du village ne cessent de se remplir d'enfants du village et les parents voient l'enseignement de qualité qui est dispensé dans les différentes structures d'enseignement religieux existant à Diamafara. Voilà ce que j'avais à dire.

Talla Diagne : Pour ce jeudi, Babou Dieng invite tout le monde à venir assister à l'examen de passage du Coran que doit passer son fils qui était sous les ordres du marabout Babou Cissé.

Talla Dramé : Tout le monde sait que les Daaras d'hier et ceux d'aujourd'hui sont différents. En ce qui me concerne j'ai eu à en faire à deux reprises l'expérience. Pour la première, lors d'un voyage je suis arrivé à Touba au milieu de la nuit à une heure où aucune voiture ne circulait plus dans le garage. En première intention, je cherchais dans ma tête une maison qui pourrait m'héberger pour la nuit mais je me ravisai aussitôt en me disant que dans une maison, je serai très gêné de réveiller le chef de maison très tôt à l'heure où je voulais me lever pour lui demander de me donner pour faire mes ablutions et prier. Je demandai alors au coxeur de m'indiquer dans le garage où est-ce que je pourrai squatter pour la nuit ; il me fit comprendre que dès lors que les propriétaires des voitures ont fermé à clef leur voiture et rentrer, il ne restait qu'une place ; là où squattent les enfants Talibés. Ce qui ne manque pas de

m'étonner. Lorsque je me rendis au lieu indiqué, je me rendis compte que sous les tables que les marchands finissaient de ranger après leur journée que les enfants Talibés dormaient ; sans sécurité aucune. Quand je les ai interrogés sur leur identité, il s'avère qu'ils sont constitués pour l'écrasante majorité d'enfants Talibés poulars et très peu de Wolofs. Ils proviennent pour la plupart du temps des villages comme Kahone et même parfois des régions à l'intérieur du Sénégal car il y a surtout des marabouts poulars qui, lorsque vient la saison sèche, se rendent en compagnie de leurs Talibés dans les centres urbains pour passer la période et là-bas, ils soumettent justement leurs Talibés à la mendicité. Quand j'ai demandé à ces enfants Talibés, mes hôtes d'une nuit, pourquoi ils ne rentraient pas dans leurs Daaras, ils me répondirent que leur marabout leur avait exigé un montant journalier à lui rapporter qu'ils n'avaient pas pu mobiliser et que par conséquent ils allaient être sévèrement punis à leur retour au Daara. Pour échapper à la punition, ils préféraient rester dormir dans la rue. Quand je leur demandai aussi si en tant que Talibé, leur place n'était pas justement dans leur Daara pour apprendre le Coran, ils le reconnurent mais disaient toujours être bloqués dehors par le montant exigé à ramener sous peine de sanction et qu'ils ne pouvaient pas honorer. L'incapacité de ces enfants à porter des habits propres et d'avoir une hygiène corporelle irréprochable résulte des longues heures passées dehors à la recherche d'un montant que leur exige leur marabout alors que si la mendicité n'était mue que par la quête de quoi manger après quoi ils rentraient au Daara se consacrer à leur apprentissage, ils ne seraient pas ces conditions misérables. Mais s'il est exigé à l'enfant Talibé un montant qu'il doit forcément rapporter sans quoi il n'ose pas retourner au Daara, dans ces conditions il ne peut y avoir acquisition de connaissances car soit l'enfant Talibé ne revient pas au Daara soit il n'aura à l'esprit, au cas où il serait quand même revenu au Daara, non sur la leçon à apprendre mais plutôt le montant à rapporter. Pour ce qui est de la deuxième expérience, elle s'est déroulée à Kaffrine où un marabout a pris une maison entière dans laquelle il vient passer la saison sèche accompagné des grands Talibés qui ont en charge d'enseigner les petits Talibés qui sont assujettis à un certain nombre de tâches à remplir obligatoirement. La nuit, les enfants Talibés vont chercher pour le Daara quoi dîner et le matin aux aurores jusqu'aux coups de 13 heures ils se chargent d'aller

chercher de l'argent dont un montant fixe leur est exigé. Alos que l'adage dit que l'heure matinale est plus propice pour l'assimilation du coran, voilà que l'enfant Talibé passe toute la matinée à mendier au lieu d'étudier le Coran pour rapporter la somme exigée par le marabout. Si par malheur il ne réussit pas à mobiliser le montant, il sera sévèrement puni mais par chance, il peut arriver à réunir la somme parce qu'un bienfaiteur rencontré au hasard lui en fait don sinon il peut recourir à des stratagèmes comme se faire manœuvre et rassembler le montant à force de travailler et d'être payé à la tâche ou pire encore il peut disposer du montant en usant de vols. Les risques encourus avec cette tendance à recourir à de petits vols au besoin est l'accoutumance ou le déchaînement de violence à subir si on est pris la main dans le sac. Depuis que les Daaras du village ont (re) commencé à s'implanter, je dois avouer que nous avons enregistré des résultats probants grâce aussi à l'accompagnement de PARRER et de Symbiose car à dire vrai après avoir inscrit nos enfants et nous acquitter des frais annuels de paiement nous ne nous soucions plus du Daara. C'est PAREER et Symbiose qui ont certes apprécié certaines relations que nous avons déjà établies avec nos Daaras mais nous ont aussi sensibilisé à développer un autre rapport plus impliquant et plus constructif vis-à-vis des Daaras du village. D'ailleurs, ces partenaires tels que PAREER et Symbiose ont fait don aux enfants Talibés du village de matelas et des moustiquaires imprégnés. Aujourd'hui les enfants Talibés apprennent assis sur des nattes à même le sol et leurs matériaux posent leurs supports didactiques par terre, mais à la descente tous regagnent leur domicile familial et pour manger à leur faim, prendre une douche avant de revenir au Daaras. C'est dans ces conditions que l'enfant Talibé acquiert mieux et plus vite du savoir et respire la santé car un enfant propre et rassasié est plus réceptif à l'enseignement mais tenaillé par la faim et affecté par la malpropreté et l'esprit tourmenté par le montant exigé par le marabout, l'enfant Talibé se retrouve dans des situations pas du tout favorables à l'acquisition de savoirs. Depuis que PAREER et Symbiose nous accompagnent en termes de moyens matériels et en termes d'informations et de sensibilisation, j'affirme que le phénomène de confiage n'existe presque plus dans le village ; pour illustration s'il y avait dix parents qui confient leurs enfants à des marabouts de Daaras hors du village, les neuf ont abandonné la pratique même si je ne peux dire les

100 %. Ce sont les enfants même qui font leur choix pour aller dans l'une des trois structures d'enseignement religieux qui se trouvent dans le village et dans le village seulement ; rassurés et admiratifs qu'ils sont des conditions d'existence et d'apprentissage qui sont établies dans ces structures. J'ai fait la comparaison entre les Daaras itinérants qu'on retrouve dans les centres urbains et les types de Daaras qui se trouvent ici à Diamafara mais je dois dire qu'ils sont foncièrement différents ; au niveau des conditions d'apprentissage, de la manière d'assurer son alimentation, au niveau de l'habillement, des conditions d'existence et de vie.

Premier intervenant : Falilou Bâ : Donc, on peut retenir que dans ce village il y avait des parents qui confiaient leurs enfants à des marabouts de Daaras hors du village mais aujourd'hui, ce phénomène de confiage a pratiquement disparu ici à Diamafara et de plus en plus les parents inscrivent leurs enfants dans les Daaras du village. Le dernier intervenant a identifié une des raisons qui a favorisé la disparition du phénomène de confiage dans le village ; à sa suite qui peut relever d'autres raisons qui ont amené les parents de Diamafara à ne plus confier leurs enfants et à considérer qu'il est plus bénéfique pour l'enfant de rester dans le village.

Deuxième intervenant : (Omar cissé, chef de la cellule protection de l'enfant à Diamafara) : La raison principale qui a amené les parents du village à ne plus confier leurs enfants à des marabouts de Daaras hors du village est que le but qui était poursuivi avec cette pratique était que les enfants acquièrent de la connaissance coranique ; mais on s'est rendu compte que les enfants restaient dans ses Daaras sans pour autant accéder au niveau de savoir espéré. Par contre les Daaras du village leur donnent un enseignement de meilleure qualité ; d'où l'application de l'adage par les populations de Diamafara selon lequel.....D'autant plus que l'enseignement dans les Daaras du village comporte plus de sécurité et garantit des progrès plus rapides ; la preuve, à l'âge où les enfants Talibés maîtrisent aujourd'hui le Coran, nous en tant que enfants Talibés étions loin à cet âge de parvenir à cette maîtrise du Coran. Dans ce cas, si les parents recouraient au confiage uniquement dans le but de donner à leur enfants un enseignement coranique de qualité ; à quoi bon maintenant ?

Premier intervenant : Falilou Bâ : Qu'est ce qui fait que les enfants Talibés d'aujourd'hui de Diamafara parviennent aussi rapidement à la maîtrise du Coran ?

Deuxième intervenant : (Omar cissé, chef de la cellule protection de l'enfant à Diamafara) : Cette bonne maîtrise du Coran à laquelle accède l'enfant Talibé ici à Diamafara même maintenant est principalement due à l'implantation de Daaras dans le village ; des Daaras où l'enfant Talibé n'est soumis à aucune forme de travail ou exploitation économique. A contrario, il est uniquement prédestiné aux études coraniques à tel point que qu'il termine ses humanités coraniques précocément en toute logique car si l'enfant est inscrit au Daara vers l'âge de 5 ans 6ans, quand il atteint l'âge de 10, 12, 15 ans il maîtrise le Coran alors que dans les Daaras hors du village où ils étaient confiés il pouvait facilement arriver jusqu'à l'âge de 20 ans ou plus sans pour autant faire le tour du livre Saint. Voilà l'arme qui est arrivée à bout du fléau de confiage des enfants ici à Diamafara à telle enseigne que le nouveau combat est comment faire revenir dans le village les enfants qui étaient confiés à des marabouts de Daaras en dehors du village ; bien que je dois reconnaître que certains d'entre les enfants Talibés qui étaient confiés commencent timidement à être ramenés pour être inscrits dans le Daara du village.

Sette Sall : Parmi les raisons qui ont également contribué à ce que le phénomène du confiage soit erradiqué dans le village...

Deuxième intervenant : (Omar cissé, chef de la cellule protection de l'enfant à Diamafara) : S'il vous plait, laissez-moi poursuivre (à l'endroit du cinquième intervenant qui voulait lui arracher la parole). Ce qu'il faut relever aussi, et là je m'adresse à..... , c'est le fait que les Daaras soient dans un tel état de précarité qu'ils aient besoin d'aide et d'appui pour que l'enseignement coranique qui est dispensé en son sein soit de très bonne qualité. Pour mieux comprendre le sens de mes propos, voyez que le village compte deux Daaras ; or tous les aides et appui qui ont fait allusion plusieurs intervenant dont a bénéficié le village n'ont dans les faits profité qu'à un seul Daara. Par rapport à cette situation, je vous interpelle directement (il s'adresse à Dramé, chef du projet protection de l'enfance de l'ONG Symbiose), dès que tous les Daaras du village oeuvrent pour l'éducation des enfants de

Diamafara ils méritent à ce titre tous les deux de jouir légitimement de tout appui et aide destiné aux Daaras du village. Voilà, ce que j'avais à dire sur cette question concernant les raisons qui dissuadent de plus en plus les populations de Diamafara à confier leurs enfants à des marabouts de Daaras hors du village.

Sette Sall : Je disais tantôt qu'il y a une autre raison qui a milité en faveur de la diminution du phénomène de confiage dans le village. En effet, dans le passé les parents inscrivait leurs enfants dans les Daaras de première génération du village et ne prenaient sur eux de s'acquitter d'aucune charge liée à leur éducation ; que ce soit une rémunération financière, un kilo de riz pour l'enfant encore moins un kilo de mil. Le parent se contentait tout juste de confier son enfant au marabout pour qu'il lui prodigue un enseignement coranique sans lui venir en aide d'aucune sorte. Dans ces conditions, le marabout ne saurait rester au Daara et se contenter uniquement de dispenser son enseignement sans pour autant s'investir aussi dans une autre forme d'occupation lucrative. A l'opposé, même si les marabouts des Daaras de Diamafara d'aujourd'hui ne sont pas grassement payer, ils sont du moins désintéressés à telle hauteur qu'ils peuvent faire face à leurs frais basiques de sorte qu'ils peuvent s'investir totalement dans l'enseignement du Coran au moment où les parents vaquent à leurs activités quotidiennes. La qualité de l'enseignement coranique dans les Daaras du village s'en voit relevé à telle enseigne qu'aucun enfant du village n'est plus confié dans ces Daaras en dehors du village ; qui avouons-le, dispensaient à cette époque un enseignement de meilleure qualité que le nôtre. Ainsi, les populations du village en sont arrivées à l'évidence qu'il est devenu superflu de continuer à pratiquer le confiage alors que toutes les conditions d'un enseignement de qualité sont réunies dans nos Daaras avec en sus le bonheur du parent de veiller sur son enfant et aussi de contribuer pour plus d'efficacité, à côté du marabout, à son éducation. Voilà aussi une des raisons qui ont dissuadé les parents de Diamafara à abandonner le confiage de leurs enfants à des marabouts des Daaras hor du village.

Badji : Bien que la somme exigée pour le paiement dans les Daaras soit modique, qu'en sera-t-il pour un petit nombre parmi les parents du village qui ne veulent pas ou

qui n'ont pas les moyens de s'en acquitter et qui seraient tentés de continuer à confier leurs enfants à des marabouts de Daaras en dehors du village ?

Sette Sall : Pour le paiement, eeeuuuhhh dans ce village...

Talla Cissé : Tous les parents s'acquittent normalement des frais de paiement dus au Daara, chaque parent investit pour l'éducation de son enfant d'une manière ou d'une autre.

Mod Diané : Par rapport à ce sujet, il faut savoir que l'école arabe du village où les frais de scolarité pour les trois mois de la saison des pluies se situent à 3000 francs seulement ; une somme pas du tout chère et qui est somme toute supportable.

Sette Sall, Omar Cissé et Mod Diané : Pour ce qui est des 9 mois durant la saison sèche, les frais de paiement de la scolarité de l'école arabe sont fixés à 5000 francs ; ce qui fait arrête le montant annuel des frais de scolarité dans l'école arabe du village à 8000 francs seulement.

Mod Diané : ce qui fait que le parent qui n'a pas les moyens de l'inscrire dans les autres structures d'enseignement religieux pourrait se rabattre sur l'école arabe.

Septième intervenant : (Sette Sall) : Pour des frais s'élevant de scolarité annuels s'élevant à 20.000 francs, le Daara est fonctionnel toute l'année et l'enfant Talibé est assuré de suivre son enseignement coranique pendant toute l'année sans connaître aucune interruption dans son cursus. Mais encore une fois, si le parent n'a pas les moyens pour inscrire son enfant dans le Daara, il peut se tourner vers l'école arabe beaucoup moins chère.

Kéba Cissé : Sans vous interrompre, il y a, par rapport au paiement des frais de scolarité dans le Daara, une procédure de facilitation imaginée par le marabout qui mérite d'être soulignée. En effet, loin d'instaurer un mode de paiement au comptant, le marabout a favorisé un mode de paiement par tempérament des 20.000 francs de frais de scolarité annuels. Ainsi, si le parent a aujourd'hui 5000 francs il peut faire un acompte et il peut refaire une opération de même type demain s'il dispose de 2500 francs ; à ce rythme le parent parviendra sur les 10 ou m 9 mois de l'année à solder le

montant de 20.000 francs annuels dû au marabout du Daara, quelque soit par ailleurs son niveau de précarité à moins qu'il ne soit pas du tout animé de bonne volonté. Et, à ce niveau, je me sens le devoir de marquer une pause pour rendre un hommage appuyé au père de celui-ci (il désigne le troisième intervenant du nom de Omar Dramé) qui a implanté le premier Daara de deuxième génération dans le village car à dire vrai, il faut admettre qu'on en était arrivé à un point où la tradition de Daara avait complètement disparu ici à Diamafara. La raison double était que, d'une part confiés dans des Daaras hors du village les enfants souffraient le martyr sans acquérir de connaissance coranique à telle enseigne que les parents renonçaient de plus en plus à cette pratique et d'autre part Diamafara ne comptait plus aucun marabout qui tenait un Daara. Quand son père était en âge d'enseigner et en avait la force, il s'investissait corps et âme dans l'enseignement coranique ; je puis l'affirmer car j'en fus témoin lorsque j'étais tout jeune enfant. Lorsqu'il était déjà à l'idée de projet, il fit appel à moi en ma qualité de chef de village et me mit dans la confiance qu'il caressait le vœu de voir s'ériger à Diamafara des Daaras du prestige des Daaras de référence dont on parle en bien dans le pays. Il eut l'élégance et le sens de la procédure de me demander mon avis de chef de village pour, disait-il, qu'on soit sur la même longueur d'onde. Mon approbation fut totale et je lui donnai même mon feu vert pour conduire son projet d'implantation de Daara dans le village à sa guise sans se sentir être obligé de le soumettre à mon appréciation qui lui est totalement acquise. Pour gage, je lui fis la promesse d'être le premier parent de Diamafara à inscrire mon fils dans son Daara ; promesse que j'ai tenue. De ce premier Daara naquit le second Daara comme pour confirmer l'adage selon lequel un bienfait n'est jamais perdu, au contraire. Retenons donc que si ce n'était l'initiative, l'entregent et la détermination de ce vieux, Dieu m'est témoin que Diamafara allait connaître une extinction de Daaras fonctionnels. Dans ce cas, le parent qui voudrait que son enfant apprenne le Coran n'aurait d'autre choix que de l'inscrire dans l'école arabe où l'objectif principal du maître n'est rien d'autre que de retenir l'enfant le temps de la saison sèche pour entrer ensuite dans ses fonds et se débrouiller à ce qu'ils parviennent à maîtriser quelques sourates basiques comme Fatiha en plus de quelques hadiths qu'ils récitent pompeusement le jour de la conférence faisant le plaisir de ces parents peu instruits, je vous parle de cela en

connaissance cause. Dans le même sillage, l'enfant était inscrit pendant 3ans ou 4ans tout au plus, le temps d'arriver à l'âge où il peut tirer un animal de trait dans les champs et le parent le reprenait pour l'aider dans ses travaux agricoles. A ce rythme, le village serait pauvre en connaissance coranique. C'est en cela que pour ma part personnelle, je rends un vibrant hommage à ce vieux (il fait allusion au vieux qui a implanté le premier Daara de première génération) car, en toute circonstance, il faut avoir l'honnêteté d'admettre la réalité et à cet effet force est de reconnaître que c'est à lui que nous devons ce regain de l'enseignement coranique dans le village. De même, c'est grâce à lui que tradition de Daaras s'est réinstaurée dans le village car après avoir voué toute sa jeunesse à l'enseignement du Coran, il a mis le reste de sa vie au service de la réhabilitation du Daara à Diamafara. Par rapport à la mendicité dans les Daaras aussi dont vous avez fait allusion, il est vrai qu'elle se pratiquait dans le passé une mendicité de quête de nourriture mais avec le temps, elle a connu une déviance qui l'a orientée vers un but essentiellement lucratif. Il faut savoir qu'il est impossible de concilier pour l'enfant Talibé apprentissage du Coran et recherche constante d'argent ; il est fort probable que les marabouts comprennent de travers mes propos et me taxent de pourfendeurs des Daaras, il n'en est rien. Mais envoyé chercher de l'argent tôt le matin jusqu'à 13 heures sans lire une seule ligne du Coran et le soir idem et la nuit cassée par une journée éprouvante, l'enfant ne peut faire que dormir ; à ce rythme quand est-ce qu'il va consacrer du temps à son apprentissage ? Dans le passé par contre, la forme de mendicité qui existait consistait à ce pour les heures de repas uniquement le Talibé va de maison en maison en quête de sa pitance journalière et pour le reste du temps se consacrer à son apprentissage, mais par leurs fourberies, les hommes ont réussi à pervertir cette institution. A quoi bon regrouper les enfants Talibés de différents bords pour les acheminer dans les centres urbains en proie à toutes les tentations et sans garantie de relève de niveau de connaissance islamique alors que dans le village le marabout dispose de toutes les commodités requises pour dispenser un enseignement coranique de qualité en termes logement pour vivre et de local pour abriter le Daara. Encore une fois, à quoi bon une fois de plus marcher sur Kaffrine, sur Kaolack et squatter des abris inhabitables avec ses enfants Talibés alors que en tant que marabout vous êtes conscient que vous n'y allez pas du tout pour

relever votre niveau de connaissance islamique si ce n'est alors partir là-bas pour manipuler et réussir à tirer profit de ces petits êtres innocents.

Premier intervenant : Falilou Bâ : Quel rôle l'ONG Symbiose a joué dans l'éradication ou du moins la diminution drastique du phénomène de confiage des enfants qui mène le plus souvent à la mendicité des enfants Talibés ?

Alors que deux ou trois intervenants veulent prendre la parole en même temps, le cinquième intervenant (chef de village qui parlait précédemment réussit à conserver reprendre la parole).

Keba Cissé, chef de village : Parmi les personnes, il y en a celles sont ignorantes mais tout de même très réceptives et prêtes à suivre les conseils reçus. Dès lors qu'il s'avère plus judicieux d'apprendre à une personne à pêcher que de lui donner tout le temp des poissons à manger, alors l'ONG Symbiose nous a appris à pêcher en ce sens qu'elle nous a prodigué des séances d'information et de sensibilisation. En plus de cela, elle nous a aussi appuyé en termes de matelas, de moustiquaires imprégnés destinés aux enfants tout comme des savons pour pousser l'enfant à l'entretien de son hygiène. Pour illustration, il arrive que sitôt parti au Daara, mon enfant revient aussitôt à la maison avec comme motif que le marabout lui a intimé l'ordre de prendre une douche avant d'être admis au Daara ; or cela n'existait pas dans le passé où un enfant portait des très sales habits jusqu'à ce qu'ils deviennent des haillons sans que personne ne l'interpelle à cet effet contrairement à cette époque ci à Diamafara où la propreté est érigée en critère pour l'accès au Daara. Or, c'est grâce aux séances d'information et de sensibilisation menées par Symbiose que les populations de ce village ont pris conscience que l'enfant doit manger à sa faim, boire à sa soif, porter des habits propres et avoir une bonne hygiène corporelle pour pouvoir jouir d'une bonne santé.

Mod Diané : Lorsque Symbiose est venu, elle a initié des campagnes d'information et de sensibilisation sur la question du confiage des enfants qui ont fini par nous amener à prendre conscience sur ce fléau ; pour preuve si on fait le tour du village, je suis certain qu'il n'y a pas au plus deux parents qui ont confié leurs enfants à des marabouts de Daaras hors du village depuis lors si ce n'est carrément personne. On enregistre même des cas de retour au village d'enfants confiés dans le passé ; en ce qui me concerne, j'avais deux enfants confiés dans un Daara hors du village que je suis allé reprendre pour les inscrire dans le Daara du village dès que le vieux a implanté un Daara ici à Diamafara. Tous les autres parents ont vite fait aussi d'aller reprendre leurs enfants confiés dans d'autres Daaras pour les inscrire dans celui du village.

Talla Cissé : Comme l'a bien dit le chef de village qui vient de prendre la parole, le vieux est le responsable moral de toutes les structures d'enseignement religieux du village (le village compte deux Daaras dont l'un est structuré et plutôt moderne et l'autre plus traditionnel et une école arabe). Dans chacune des deux structures (il fait allusion au Daara plutôt traditionnel et à l'école arabe), je touche du bois, on ne compte pas moins de 90 enfants pendant la saison sèche. Pour le 2 janvier de chaque année, le maître de l'école arabe perçoit sa rémunération qui correspond à 5000 francs pour chaque élève inscrit ; arrivé au 15 février, un "expert" en pédagogie vient mesurer si le niveau de ces élèves est bon ou non. Pour tout maître arabe dont les enfants n'ont atteint le niveau acceptable, il lui impute une amende pour faiblesse de résultats dont il doit s'acquitter ; raison pour laquelle, l'école arabe compte des maîtres maîtres sérieux et investis dans leur tâche. Dans le fonctionnement normal de l'école, une autre mission de contrôle revient à la fin du mois d'avril pour vérifier si remédiation il y a eu par rapport aux lacunes constatés chez certains élèves ; dans le cas échéant il est demandé aux enfants d'aller informer leurs parents de s'acquitter du paiement. Mais au cas où il y a toujours des manquements sur le niveau des élèves, une autre amende leur est encore imputée ; au vu de cette organisation pédagogique, les maîtres arabes se retrouvent dans des situations encore plus contraignantes que leurs élèves. Loin du confort habituel dans lequel ils se complaisent habituellement, ils ne reçoivent pas moins de trois visites d'inspection dans l'année au cours

desquelles sont interrogés les apprenants ainsi que le responsable qui se trouve justement être le vieux dont on parlait ; le président du comité de gestion de l'école arabe qui est là présent (il désigne un membre) peut me témoigner. Tout cela pour dire que l'éducation religieuse aussi bien dans les Daaras que dans l'école arabe ici à Diamafara marche sur les rails grâce à des responsables qui jouent merveilleusement bien leur rôle à telle enseigne qu'aucun parent du village ne songe plus à confier ses enfants dans des villages en dehors de Diamafara.

Premier intervenant : Falilou Bâ : Tout ce que vient de dire le dernier intervenant entre dans le cadre des changements positifs que connaît l'éducation religieuse ici à Diamafara car dans le passé, pour ce qui est de l'école arabe, une quelconque personne venait de Kaolack ou de Kahone et prétendait savoir enseigner l'arabe.

Deuxième intervenant : (Omar Cissé) : Il n'était nullement contrôlé...

Deuxième intervenant : (Omar Cissé) : Il était alors accueilli et recueilli par le chef de village qui se chargeait d'informer la population qui à leur tour construisait un abri servant d'école pour ce soi-disant maître arabe qui restait enseigner pendant la saison sèche sur la base d'un montant pour rémunération arrêtée d'un commun accord avec les gens du village ; lorsque que s'installe la saison des pluies qui coïncide avec la fin de son contrat, le maître arabe s'en allait et les enfants quant à eux vauquèrent aux travaux champêtres. Desormais, en matière d'éducation religieuse le village est sous l'autorité pédagogique du Jamiah de Abdou Willane de Kaffrine dont vous avez entendu sûrement parlé qui a sous sa responsabilité pas mal d'écoles arabes et de Daaras dont ce Daara ci du village tout comme l'école arabe. L'une des prérogatives facteurs de progrès pour l'éducation religieuse dans notre zone aujourd'hui est le droit exclusif que se réserve le Jammiah de convoier lui-même l'enseignant du Daara et de l'école arabe sous son magistère et de suivre et de contrôler la qualité de son enseignement. Le seul motif qui pourrait tenter un parent du village d'amener son enfant dans un autre Daara que celui de Diamafara ; un Daara, soit de Mademba soit de Mabo, est qu'il rencontre des difficultés pour honorer les 20000 francs des frais annuels de scolarité exigés ici. Et même dans ce cas, d'autres alternatives s'offrent au parent : il pourrait se rabattre sur l'école arabe où il n'est demandé comme frais de

scolarité que 5000 francs pour les 9 mois de la saison sèche et 3000 francs pour les trois mois de la saison des pluies ; où même, de manière plus simple, il pourrait aussi tout autant s'en ouvrir à un proche tel un oncle de l'enfant et souvent dans de telles situations, ce dernier s'acquitte des frais de scolarité pour sauver l'éducation de l'enfant. Donc avec toutes ces possibilités qui s'offrent à eux, les populations de Diamafara ne confient plus leurs enfants à des marabouts de Daaras hors du village.

Falilou Bâ : Pour conclure puisqu'il commence à se faire tard, je voudrais que vous reveniez succinctement sur les appréciations que vous faites ou les regards que vous portez aujourd'hui sur les phénomènes de confiage des enfants, de mendicité des Talibés. En guise de conclusion de notre discussion quelles appréciations avez-vous ou quel regard portez-vous sur les phénomènes de confiage des enfants, de mendicité des Talibés ?

Omar Cissé : pour ce qui est du confiage des enfants à des marabouts de Daaras en dehors du village, je peux affirmer sans risque de me tromper qu'un tel phénomène ne fera plus jamais cours ici à Diamafara.

Sette Sall : De statut de village confieur d'enfants dans le passé, Diamafara est devenu aujourd'hui un lieu où des parents d'autres villages viennent confier leurs enfants dans ses Daaras ; poue exemple j'ai moi-même chez moi un enfant qui me vient de Dakar qui apprend dans le Daara du village le Coran. De tels progrès aussi spectaculaires obtenus dans le domainer de la lutte contre le phénomène du confiage des enfants à Diamafara ont été réalisés notamment grâce aux campagnes d'information et de sensibilisation dont ont bénéficié les populations ; et surtout dont ils ont fait bon usage. Car il faut le souligner, l'ONG Symbiose a un fait un bon travail d'information et de sensibilisation des populations de Diamafara sur le phénomène du confiage des enfants mais les populations de Diamafara aussi se sont bien appropriés les indications, les conseils et les recommandations qui leur sont prodigués. Ç'aurait pas été la démarche d'éveil et de conscientisation prônée par l'ONG Symbiose, les populations pourraient avoir des idées claires, des connaissances précises sur les conséquences néfastes du fléau du confiage des enfants sans pour autant daigner tout de même s'inscrire dans une dynamique de démarcage

vis-à-vis de cette pratique. Heureusement qu'ici à Diamafara, après avoir bénéficié de la démarche d'éveil et de conscientisation sur le phénomène grâce à l'ONG Symbiose les populations appliquent scrupuleusement les consignes d'abandonner la pratique du confiage des enfants. Si vous n'étiez pas venu à une heure qui coïncide avec un moment où les gens sont en pleine période de travail champêtre, vous serez entouré d'une multitude de personnes dont pour chaque question posée la réponse d'une seule personne serait exactement celle de tous les autres et ainsi de suite sur une autre question, sur une autre ect.

Falilou Bâ : Maintenant quel appréciation avez-vous, quel jugement portez-vous sur la mendicité des enfants Talibés ?

Talla Cissé : La mendicité à laquelle les marabouts soumettent les enfants Talibés n'est pas du tout une bonne chose.

Mod Diané : Surtout la mendicité telle qu'elle se pratique aujourd'hui pervertit les enfants.

(Omar Cissé) : La mendicité familiarise l'enfant avec l'argent. En effet, de l'aumône sollicitée chez les bienfaiteurs, le Talibé remet une partie à son marabout mais garde toujours une partie par devers lui. D'ailleurs, il est finalement préoccupé par cette part qu'il s'est auto-affectée et pour laquelle il serait tenté par des actions peu recommandables.

Talla Dramé : la mendicité pervertit l'enfant qui finit par adopter des comportements répréhensibles.

Talla Diagne : Un enfant qui est soumis à la mendicité va développer l'habitude de garder par devers lui le surplus d'argent tiré de la pratique...

Mod Diané : De manière concrète, l'enfant met de côté un compte secret qu'il confie à quelqu'un à qui il a confiance. Dans ce compte secret est versée la partie de l'aumône qui constitue un surplus du montant qui lui est exigé journalièrement par le marabout.

Talla Cissé : Cette année-ci lors de la cérémonie du petit Maouloud à Kaolack (dans cette localité, une semaine après la célébration du Maouloud correspondant à la naissance du prophète, il est fêté aussi le baptême communément appelé petit gamou) dans la chambre d'un marabout, on était en pleine discussion lorsqu'une personne dans l'assemblée avoua que lorsqu'il était enfant Talibé dans un Daara itinérant qui l'avait amené à mbour, il lui arrivait souvent de voler dans les endroits où il mendiait. Quand on lui a demandé de nous dire, au nom de Dieu, s'il a abandonné cette pratique ou non ; pour toute réponse, il s'est contenté seulement de sourire et on a conclu que l'habitude prise depuis son enfance perdurait toujours. (Des rires fusent dans l'assemblée).

Mod Diané : Au final, il arrive que le marabout perde son Talibé et que le parent perde son enfant qui opte pour la fugue. En fuite, l'argent amassé par l'enfant Talibé lui permet de s'assumer.

Sixième intervenant : (Sette Sall) : La mendicité fait naître chez l'enfant des (contre)valeurs comme la témérité et des astuces qui vous prédisposent au vol. D'autant plus que l'enfant Talibé à qui on a exigé une somme journalière à rapporter tombe, au cours de sa quête, sur un objet qu'il peut dérober et y tirer le montant demandé par le marabout il sera tenté de passer à l'acte ; ne serait-ce que pour être en règle avec le marabout. Malheureusement dès que l'enfant Talibé prend goût à cette facilité, il lui sera difficile de renoncer à cette pratique. De la même façon que l'enfant Talibé qui acquiert la connaissance coranique le garde pour toujours, les comportements malveillants adoptés, comme la tendance au vol, le seront aussi pour toujours. Du coup, l'enfant Talibé devient

Premier intervenant : Falilou Bâ : Nous voyons bien que les connaissances sont acquises et les attitudes ont positivement évolué sur les questions du confiage des enfants, de mendicité des enfants Talibés. Comme l'avait annoncé Dramé à l'entame de nos propos, au cours d'une prochaine occasion de rencontre que nous souhaitons avoir avec vous, nous voudrions voir si cette prise de conscience est suivie d'actes concrets posés en faveur de la lutte contre le confiage des enfants, les Daaras, la mendicité des enfants Talibés. Pour ce faire, nous voudrions inviter chacun d'entre

vous à prendre solennellement ici un engagement à poser un acte concret en faveur de la lutte contre le confiage des enfants, les Daaras, la mendicité des enfants Talibés. Pourvu que l'action pour laquelle l'individu s'engage soit dans les limites de ses possibilités et non un boulet qu'il traîne. En guise d'exemple, l'initiative prise comme serment peut recouvrir l'un des actes suivants :

- Organiser des séances d'information et de sensibilisation sur les droits des enfants à l'endroit de parents du village ;

- Eveiller la conscience de certains parents sur les conséquences fâcheuses sur l'enfant que peut produire le confiage ; une conscientisation tirée d'une expérience propre pour l'avoir vécue ;

- Prendre sur soi d'assurer à un enfant Talibé, parmi ceux qui viennent chaque jeudi entrer maison après maison avec tous les risques que cela comporte pour mendier dans le village, que ce soit le déjeuner, le dîner et même le linge ou encore les piles de batteries pour l'éclairage au moment d'apprendre le Coran. Autant de besoins pris en charge qui dispenseraient l'enfant Talibé de la mendicité.

- Bien qu'ici à Diamafara, vous vous acquittez d'un paiement en faveur du marabout du Daara, vous pouvez quand même ne pas vous limiter à cela et sous ce prétexte laisser le Daara sous la responsabilité exclusive du marabout pourrait tenter ce dernier à songer à faire mendier ses enfants Talibés. Mais plutôt décider à accorder appui et assistance au Daara au point que ni le marabout, ni l'enfant Talibé ne songeraient nullement à la pratique de la mendicité.

Voici une série d'actions portant soit sur des séances d'information et de sensibilisation soit sur des appuis et assistances à l'endroit des enfants Talibés et des marabouts que vous êtes susceptible de prendre en guise d'engagements à réaliser dans une durée de 2 à 3 mois en faveur de la lutte contre les phénomènes du confiage, des Daaras, de la mendicité des enfants Talibés. Pourvu qu'elles soient des initiatives qui sont dans les limites de vos moyens.

Talla Diagne : Des actions en faveur de la lutte contre les phénomènes du confiage, des Daaras, de la mendicité des enfants Talibés, il nous arrive d'en faire. Pour preuve, après la récolte certains parmi les parents en prélèvent une part au profit des marabouts des Daaras du village afin qu'ils puissent en disposer selon leurs besoins.

Omar Cissé : Je ne parle pas dans le même sens que mon prédécesseur. Je comprends bien ce que vous voulez dire. Pour votre information, j'avais pris, en ce qui me concerne, sur moi et sans en informer personne l'engagement moi-même de fournir chaque semaine ou chaque 15 jours, 12 piles des batteries à l'autre Daara du village pour lui permettre de disposer de l'éclairage qui permettrait aux enfants Talibés de pouvoir apprendre le Coran. Étant entendu qu'il ne dispose pas encore de lampes solaires et à cause du fait que j'avais remarqué pendant un bon moment où les enfants Talibés de ce Daara n'étudiaient ni la nuit, ni au petit matin et l'explication qu'on m'avait fournie était que le Daara ne disposait pas de piles de batteries pour assurer l'éclairage pendant les heures d'enseignement.

Falilou Bâ : D'après ce que vous avez dit, ce manque d'éclairage peut conduire l'enfant Talibé à aller mendier soit une bougie soit une pile de batterie. C'est des actes de cette nature auxquels je fais allusion ; qu'ils soient des actes à la mesure de vos moyens et qui seraient pris au profit soit de l'enfant Talibé, soit du marabout ou soit des autres parents à l'endroit de qui seront organisées des séances d'information et de sensibilisation sur les méfaits des phénomènes de confiage d'enfants, des Daaras, de la mendicité des enfants Talibés. En prenant des engagements, assurez-vous de leur faisabilité d'autant que notre objectif est de revenir dans 2 ou 3 mois pour mesurer l'effectivité de la réalisation des engagements que vous avez pris aujourd'hui ici. Il est bien d'avoir de bonnes idées mais il est encore mieux de les traduire en actes.

Talla Cissé : Dans ce Daara, vous verrez deux enfants Talibés du nom de Babou Ndour et de Ibou Ndour qui viennent tout juste d'y passer 2 mois seulement. Avant de venir ici, ils étaient à Dakar comme Talibés mendiants et là-bas, ils souffraient gravement. Leurs parents qui déploraient leur situation s'en ouvrirent à nous et nous leur avons proposé de les amener ici à Diamafara pour les inscrire dans le Daara du

village. Depuis 2 mois donc, ils sont ici dans le Daara, apprennent le Coran et ne s'adonnent plus à la mendicité.

Matar dramé : Est-ce vous avez bien saisi le sens de la requête des animateurs ?

En chœur certains membres de l'assemblée dont Kéba Cissé confirment : Oui bien sûr, ils parlent d'engagements pris sur des actions à réaliser d'ici 2 à 3 mois, si je ne m'abuse.

Sette Sall : Il s'agit plutôt d'une sorte de plan d'action sur deux à trois mois ; et l'essentiel pour un plan d'action est de décliner des actions dont la réalisation ne souffre d'aucune difficulté quant à la faisabilité. Aussi modeste que soit la dimension de l'acte promis, l'essentiel est qu'il soit dans tes cordes ; celui dont la capacité se limite à acheter des bougies s'engage pour cela, celui dont les possibilités correspondent à des batteries fait de même. Pourvu que l'intéressé ait la conviction ferme de réaliser les engagements pris à date échue car l'intérêt pour un plan d'action est les actions décrites soient réalisées aussi humbles qu'elles soient et non de prévoir des actions très ambitieuses qui resteront seulement à l'état de prévision. Maintenant à chaque participant, après avoir jaugé ses potentiels, de prendre la responsabilité sur lui de donner son engagement sur une action, un acte qu'il va entreprendre en faveur de la lutte contre le confiage des enfants, les Daaras, la mendicité des enfants Talibés.

Dans la foulée des explications **de Sette Sall, Omar Cissé** donne son engagement : En ce qui me concerne, je prends devant vous et devant toute l'assemblée l'engagement de continuer à poser les actes en faveur de la lutte contre les phénomènes le confiage des enfants, les Daaras, la mendicité des enfants Talibés. (Pour rappel, il s'agit de comme il l'avait dit de fournir chaque semaine ou chaque 15 jours, 12 piles des batteries à l'autre Daara du village pour lui permettre de disposer de l'éclairage qui permettrait aux enfants Talibés de pouvoir apprendre le Coran.)

Falilou Bâ : En rappel d'éventuelles initiatives qui pourraient être prises en faveur de la lutte contre le confiage des enfants, les Daaras, la mendicité des enfants Talibés ; organiser des séances d'information et de sensibilisation, apporter aide et assistance à un Daara dont les enfants Talibés mendient où seraient tentés de mendier pour couper

court à cette pratique ou idée, prendre en charge tous les besoins d'un enfant Talibé afin de l'extraire de la mendicité... Des actes concrets pareils que nous consigner sur des fiches d'engagements ; et d'ici 2 à 3 mois nous pourrions revenir ici mesurer l'effectivité de leur réalisation.

Kéba Cissé : Je vais ouvrir le bal. Il s'agit d'une action très modeste (je le rassure et l'enourage en lui assurant que toute action en faveur de la lutte contre les phénomènes de confiage des enfants, de Daaras itinérants, de mendicité des enfants Talibés est importante ; aussi modeste soit-elle), mais tout de même je m'engage à faire don de deux paires de batteries au Daara pour contribuer à la résolution du problème d'éclairage auquel il est confronté.

Talla Diagne : En guise d'exemple, au profit de l'école arabe de Cheikh Abdoulaye Wilane est instauré un programme d'aide dans lequel est identifié chaque bienfaiteur et chaque bienfaitrice par rapport à l'aide octroyé ; qu'il s'agisse de thé fourni au marabout, d'habits destinés aux enfants Talibés, de nourriture apportée au niveau de l'école, de sucre... Tout ces actes sont consignés et au moment du Moushara, il est publiquement cité les bienfaiteurs et les bienfaitrices ainsi que les actions qu'ils ont entreprises au profit de l'école arabe.

Talla Cissé : Je m'engage pour ma part à donner un appui de 1000 francs au marabout d'ici 2 mois, à lui de voir comment en disposer pour le bon fonctionnement du Daara ; il saura comment l'utiliser cette somme.

Falilou Bâ : Rappelez-moi votre nom s'il vous plaît.

Talla Cissé : Je me nomme Talla Cissé. Je prends devant vous et devant toute l'assemblée l'engagement public de faire un don de 1000 francs Cfa au Marabout de Daara.

Matar Dramé (s'adressant à Sette) : Hé toi, c'est des "Allouwa" au nombre de deux pour lesquelles je vous demande de prendre publiquement comme engagement à offrir au Daara.

Sette Sall : Mais pour ma part, je voudrais ;

Matar Dramé : Non, non, Faites don de quatre ‘’Allouwa’’ au Daara ; tu y comptes d’ailleurs combien d’enfants Talibés d’ailleurs. Moi, j’en avais acheté 6 pour le Daara, mais nous constatons tous qu’il y a toujours un déficit criard de ‘’Allouwa’’ alors que ce sont des supports pédagogiques indispensable pour l’enseignement coranique. Car un Tlibé doit forcément écrire ses leçons sur des ‘’Allouwa’’

Sette Sall : (rires) Mais je voudrais dire quelque chose à ce propos...

Matar Dramé : Allez-y et dites toujours, nous vous écoutons et sache que nous sommes aussi preneur si vous voulez augmenter le nombre de quatre ‘’Allouwa’’ que nous attendons de vous.

Sette Sall : Ou bien, (s’adresse à Omar Cissé Sette Sall dit) je vous laisse dire au public ce sur quoi je voudrais m’engager pour contribuer à la lutte contre le phénomène du confiage des enfants, des Daaras, de la mendicité des enfants Talibés.

Omar Cissé : Dites toujours ; de toute façon pour cette action que vous voulez prendre publiquement comme engagement, je vous aiderai à la réaliser. Moi, je suis Omar Cissé et non Sette Sall.

Je me mets à remplir la nature de l’engagement pris par Talla Cissé sur la fiche d’engagement préparée à cette occasion en attendant que les uns et les autres se prononcent.

Falilou Bâ : C’est comment votre nom (m’adressant à Omar Cissé et à Talla Cissé).

Talla Cissé : Je m’appelle Talla Cissé

Croisant mon regard que je lance à son endroit en signe interrogatoire, Omar croit devoir s’identifier et décliner un engagement. Il s’exécute.

Omar Cissé : Moi, je m’appelle Omar cissé, je m’engage à continuer les mêmes actions que je menais, par le passé, au profit de l’autre Daara. Il s’agit de mettre à la disposition du Daara deux paquets de batteries contenant 12 piles tous les 15 jours.

Falilou Bâ : De quel Daara s’agit-il ? (il existe trois Daaras en tout dans le village).

Omar Cissé : Il s'agit du Daara qui est là-bas (de manière vague) qui ne dispose pas encore de Tableau solaire. Quant à Sette lui, il pense à prendre comme engagement l'organisation d'une séance d'information et de sensibilisation sur la question. (Avec un rire complice, il continue) C'est cet acte qu'il souhaite prendre comme engagement.

Je ne saisis pas exactement la nature précise de l'engagement pris par Omar Cissé en termes de lampes et ou de batteries et en terme de nombre sous forme interrogatoire Et, à cet effet, je demande

Falilou Bâ : Il a bien dit des batteries

Omar cissé : Oui, c'est cela même des piles.

Falilou Bâ : Deux piles

Omar Cissé : Deux paquets de piles plutôt.

Matar Dramé : Il s'agit des paquets qui contiennent douze batteries chacun.

Un long silence s'installe avant que Sette Sall ne se décide de réagir.

Sette Sall : Matar, dis-moi à combien s'élève le coût d'un "Allouwa"? (On sent un manque d'engagement manifeste à travers cette question).

Matar Dramé : Le prix d'un "Allouwa" correspond au montant sur lequel sont tombés d'accord vendeur et acheteur. (Sur un ton sec qui ressemble un peu à un "dépit").

Sette Sall : Cela n'est pas clair du tout. Je vous en prix Matar, donnez-moi vous aussi Matar le prix d'un "Allouwa"? (Il le dit avec un sourire un peu gêné). Combien cela coûte (cette fois-ci, s'adressant à toute l'assemblée.)

Beaucoup de voix fusent dans l'assemblée : 2000 francs et cela peut descendre jusqu'à 1000 francs même, Il peut coûter parfois 1750 francs aussi ou 1500, cela dépend.

Sette Sall : Pour combien d' "Allouwa" dois-je m'engager comme action en faveur de la lutte contre les phénomènes de confiage des enfants, de Daaras itinérants, de lutte contre la mendicité des enfants Talibés ?

Mamadou Diané : Moi Mamadou Diané, je prends devant vous et devant toute l'assemblée l'engagement de donner 1000 au profit du Daara dans le cadre de la lutte contre les phénomènes de confiage des enfants, de Daaras itinérants, de lutte contre la mendicité des enfants Talibés , comme du reste s'était déjà engagé le vieux-là (il désigne l'intervenant Talla Cissé)

Sette Sall : L'organisation d'une séance d'information et de sensibilisation sur le phénomène de confiage des enfants, de Daaras itinérants, de lutte contre la mendicité des enfants Talibés serait aussi une bonne initiative.

Il est encouragé par des participants comme **Omar Cissé** de même que les animateurs aussi : Bien sûr qu'une séance d'information et de sensibilisation sur la question serait une bonne initiative.

Je me tourne vers **Mamadou Diané communément appelé Mod Diané** pour lui demander son nom pour remplir sa fiche d'engagement. Il me répond qu'il s'appelle **Mod Diané**.

Sette Sall : (Confiant, il revient à la charge) Certes prendre des actes en rapport avec l'argent est très bénéfique dans la lutte contre ces phénomènes de confiage des enfants, de Daaras itinérants, de lutte contre la mendicité des enfants Talibés mais il est tout aussi important d'organiser des séances d'information et de sensibilisation sur le sujet.

Malick Dia : Je prends devant vous et devant toute l'assemblée l'engagement public de doter le Daara de deux "Allouwa"

Matar Dramé : Il s'appelle Malick Dia

Il y a un moment de détente où la discussion porte sur le mot français de ‘Allouwa’ que certains traduisent par grande ardoise. On finit par décider de le désigner littéralement en français ‘Allouwa’ aussi faute de trouver son équivalent.

Un petit moment de chahuteries et les gens se taquent un peu sur un sujet codé qui porte sur les éventuels éleveurs ...

Sette Sall : Pour moi, mentionnez comme engagement pris de ma part les ‘Allouwa’

Talla Dramé : Moi, je me disais que je pourrais acheter des comprimés à chaque période d’hivernage car avec les pluies très abondantes ...

Talla Dramé est alors coupé par Talla Diagne qui reprend leur plaisanterie codée sur les... en faisant comprendre que si ce ... était attaché chez-vous, il y aurait alors beaucoup de dégâts.

Sette Sall : (Il se décide enfin pour indiquer l’engagement qu’il a pris). Bon allez-y et mettez pour mon engagement public le don de trois ‘Allouwa’ au Daara.

Matar Dramé : (Il prend la balle au bond et enfonce un peu le clou). Alors mettez d’emblée pour Sette Cissé son engagement de faire un don de trois ‘Allouwa’ au profit du Daara ; dans un premier temps d’abord. Si vous finissez avec cela, vous pourriez alors passer à ce que l’autre (il me désigne) voudrait savoir en ce qui concerne l’organisation d’une séance d’information et de sensibilisation à propos des phénomènes de confiage des enfants, de Daaras itinérants, de mendicité des enfants Talibés dont il faisait allusion tantôt. Est-ce qu’il pourrait l’organiser ?

Sette Sall : (Sur un air de refus). Mais attention Matar, la tenue d’une séance d’information et de sensibilisation est tellement lourde qu’elle ne saurait être organisée par une seule personne uniquement. Pour cela, il faudrait...

Talla Dramé : Je disais tantôt que durant l’hivernage, il y a partout des stagnations d’eau avec les fortes pluies qui sont toujours accompagnés par l’apparition et la propagation du paludisme. Il serait alors judicieux de procurer au marabout des

médicaments pour qu'il parvienne à lutter contre le paludisme ; à cet effet je m'engage à mettre à la disposition du marabout au profit des enfants talibés de trois tablettes de paracétamol.

Sette Sall : (De manière très vigoureuse, Sette Sall intervient en ces termes pour le confondre) Comment, trois tablettes de quoi a-t-il dit ? Attendez avant d'écrire.

Les interventions s'entrechoquent :

Même trois tablettes sont beaucoup, nous nous devons prier qu'aucun enfant Talibé ne tombe malade (**Talla Diagne**) ;

Il a parlé de trois paquets de paracétamol, disent deux ou trois membres de l'assemblée pour aller à la rescousse de Talla Dramé (**Talla Diagne et Mod Diané et même Talla Cissé** qui pour couper court à cette situation gênante nous demande d'écrire les trois paquets) ;

Écoutons-nous car moi je l'ai bien entendu parler de trois tablettes de paracétamol; maintenant Talla qu'est-ce que vous avez dit ? (**Sette Sall**) ;

Certaines personnes de l'assemblée qui sont assez gênées par la situation font des commentaires sur le caractère essentiel et premier de la santé ; au dessus de tout.

Demandons-lui ce qu'il a dit (**Mod Diané**),

Qu'est-ce que tu as dit **Talla** ?

Il a pris un engagement correspondant à son pouvoir et à ses moyens (**Badji**) ;

J'ai dit ce que j'ai l'intention de faire et que je vais faire sans faute (**Talla Dramé**)

Talla, qu'est-ce que tu as dit ? (**Sette Sall**)

Pour chaque mois, je vais acheter trois tablettes de paracétamol, j'ai dit ;

Sette Sall : (Sette Sall se marre et s'oppose à ce qu'on consigne une telle modeste initiative) : Trois tablettes de paracétamol seulement ; non, non, on ne va pas consigner cela (rire).

Sur un ton d'ibititatif et un peu deçu, Omar reprend à la lettre l'engagement de Talla :
Il a bien dit trois tablettes de paractamol pour chaque mois...

Mais il a dit ce qui en son pouvoir et en ses moyens (**Mod Diané**)

Un tel engagement de donner au Daara trois tablettes de paracétamol est insignifiant ;
(**Sette Sall en rires**) ;

C'est quand même modeste l'engagement de donner trois tablettes de paracétamol au
Daara (**Matar Dramé**)

Une voix fuse pour faire remarquer le caractère trop modeste de l'engagement en
faisant remarquer que cela ne coûte en tout et pour tout que 600 francs Cfa.

Rien ne dit que je ne vais pas acheter un un paquet de paracétamol en entier que je
vais faire comme don. Mais puisqu'il s'agit d'identifier un acte concret que vous
devez réaliser obligatoirement, je préfère m'engager sur une promesse que je vais
toujours honorer ; cela vaut mieux que de prendre des engagements qu'on ne va
jamais honorer. Faire de belles déclarations qui ne sont pas suivies d'effet n'est pas
l'essentiel, l'essentiel est que les paroles soient suivies d'actes. Tout cela est vrai ;
Mais tout de même, il faut aussi promettre quelque chose d'assez consistant qui
pourra servir à son destinataire. (**Sette Sall**).

Pour ton information, tu sais qu'un enfant à peine né ne se met pas aussitôt à marcher,
il lui faut avant de se mettre à la marche passer d'abord à l'étape de la rampe, puis à
celle de la marche assistée ensuite... (Malgré les explications de **Talla Dramé**, **Sette
Sall** continuent toujours à se marrer de lui).

Mais pour couper court à ce débat et sortir de cette gêne, Matar Drame sonne la fin :
C'est bon, c'est bon.

Sette Sall : (Décidé à parler encore d'engagement, il prend un air supérieur avec cette mise au point) le délai pour la réalisation de l'engagement à prendre en faveur de la lutte contre les phénomènes de confiage des enfants, des Daaras, de la mendicité des enfants Talibés est bien deux mois. Pour ma part, je m'engage dans les 2 mois à venir à organiser une séance d'information et de sensibilisation sur les questions du confiage des enfants, des Daaras, de la mendicité des enfants Talibés. (Un court moment de silence s'installe durant lequel tout le monde semble ébahi par cette proposition ; avant que Sette ne poursuive dans la foulée). Même si je dois reconnaître que acheter des "Allouwa" pour le Daara serait plus simple que ce l'engagement que je promets de réaliser.

De manière très subtile, il se défait de son engagement d'ordre pécunier qui consistait à acheter trois "Allouwa" pour le Daara. Ce qui n'a pas échappé à Talla Dramé qui lui fait la remarque en ces termes.

Talla Dramé : Et dans tout cela, qu'en est-il pour ce qui est de votre contribution financière dans ce combat contre les phénomènes de confiage des enfants, des Daaras, de la mendicité des enfants Talibés ? Quelle est la somme d'argent que vous allez sortir de vos poches pour la mettre au service de la cause. (Il accompagne ses propos d'un petit sourire narquois comme pour prendre sa revanche contre les railleries de Sette sur la modicité de son engagement de mettre à la disposition du Daara trois tablettes de paracétamol).

Talla Cissé : (Interloqué, il enfonce le clou) Qu'est-ce que c'est une séance d'information et de sensibilisation en faveur de la lutte contre les phénomènes de confiage des enfants, des Daaras, de la mendicité des enfants Talibés ; seulement ?

Sette Sall : (Sur un ton d'énervement) Si c'est cela, alors je peux aussi troquer mon engagement pour l'organisation d'une séance d'information et de sensibilisation contre l'engagement de doter le Daara de "Allouwa" que Matar m'avait proposés tantôt.

Talla Cissé : C'est quoi l'histoire de ses "Allouwa"

Omar Cissé : (Pour calmer Sette Sall) Non, allez-y pour la séance d'information et de sensibilisation et nous tous nous vous donnerons un coup de main pour son organisation.

Talla Cissé, Talla Dramé et Omar Cissé, tous trois semblent apaiser Sette Sall en lui assurant qu'il ne sera pas seul dans ces séances d'information et de sensibilisation et qu'il s'agira de parler collégialement de son organisation pratique. Même si leurs motivations ne sont pas les mêmes ; Talla Cissé et Talla Dramé voulant lui obliger à ajouter à cet engagement un engagement d'ordre pécunier alors que Omar cissé voulant sincèrement lui donner un coup de pouce.

Sette Sall : (Pour couper court à ce débat et un peu excédé) Maintenant vous savez ce que vous allez faire (il s'adresse à l'animateur de la discussion que je suis), consignez pour moi comme engagement deux "Allouwa"

Omar Cissé : Non, non retste sur votre engagement d'organiser une séance de sensibilisation et d'information sur les phénomènes de confiage des enfants, des Daaras itinérants et de la mendicité des enfants Talibés ; nous tous, nous vous apporterons notre appui.

Talla Cissé : Consignez ce qu'il avait indiqué comme engagement à propos des deux "Allouwa" dont il va faire don au Daara.

Sette Sall : Je préfère maintenant rester sur l'engagement de faire don de deux "Allouwa" au Daara.

Omar Cissé : Non, non retste sur votre engagement d'organiser une séance de sensibilisation et d'information sur les phénomènes de confiage des enfants, des Daaras itinérants et de la mendicité des enfants Talibés ; je vais personnellement vous assister dans cette activité.

Mod Diané et encore plus **Talla Dramé** insistent sur le fait que l'organisation de la séance de sensibilisation sera allégé d'autant que tout le monde mettra la main à la patte : Mais, pour ce qui est de la sensibilisation, c'est tout le monde qui va participer. Tout le monde sera mobilisé pour son organisation pratique ; vous ne serez pas seul même si vous serez à la tête de cette grosse machine.

Des paroles fusent de partout et personne n'écoute l'autre ; surtout entre les positions opposées et tranchées de **Talla Cissé et Talla Dramé** qui veut qu'il soit soit retenu pour Sette Sall l'engagement pécunier relatif à l'achat et celle de **Omar Cissé et de Kéba Cissé** qui militent pour que soit privilégié l'engagement pour l'organisation d'une séance de sensibilisation et d'information sur les phénomènes de confiage des enfants, des Daaras itinérants et de la mendicité des enfants Talibés.

Kéba Cissé (Chef de village) : (le chef de village va même jusqu'à proposer des modalités d'organisation simplifiées de la séance de sensibilisation et d'information) Il suffit seulement de demander à tout parent du village ayant un enfant inscrit dans le Daara de participer à la séance de sensibilisation et d'information sur les phénomènes de confiage des enfants, de Daaras itinérants, de mendicité des enfants Talibés.

Talla Dramé : Personne ne doute que l'organisation d'une séance de sensibilisation et d'information sur les phénomènes de confiage des enfants, de Daaras itinérants, de mendicité des enfants Talibés soit très importante mais n'empêche que des initiatives concrètes en faveur de la satisfaction des besoins matériels du Daara, du marabout et de l'enfant Talibé sont encore plus utiles.

Omar Cissé : (Il rétorque à Talla Dramé) : Mais l'organisation d'une séance de sensibilisation et d'information sur les phénomènes de confiage des enfants, de Daaras itinérants, de mendicité des enfants Talibés fait aussi partie des actions de lutte contre ces phénomènes ; qu'il convient aussi de réaliser au même titre que les autres actions.

Sette Sall : Si vous voyez que j'insiste sur l'organisation d'une séance de sensibilisation et d'information sur les phénomènes de confiage des enfants, de Daaras itinérants, de mendicité des enfants Talibés ; c'est qu'il peut y avoir quelqu'un de réfractaire au départ et qui à force de le sensibiliser finira par adhérer à la cause et participer à l'élan de lutte contre les phénomènes de confiage des enfants, de Daaras itinérants, de mendicité des enfants Talibés. Si cette personne-là n'était pas sensibilisée à la cause, pensez-vous qu'il allait adhérer ou bien continuerait-il tout bonnement à rester sur son ancienne position.

Omar Cissé : Je suis d'avis qu'il est toujours utile de renforcer la mobilisation des gens. Aussi engagée à une cause qu'ils soient, il n'est jamais superflu de renforcer davantage leur mobilisation par rapport à la cause.

Matar Dramé : Pour couper la poire en deux, je vous propose de vous engager à poser deux actes. D'abord vous vous engagez pour l'organisation d'une séance de sensibilisation étant entendu que pour la mise en oeuvre pratique de cette action tout le monde va vous assister. Ensuite vous vous engagez pour faire don au Daara de 2 "Allouwa", une action d'ordre pécunier à l'occasion de laquelle vous allez solliciter votre poche.

On entend les partisans pour une contribution financière manifester leur approbation en faveur de cette solution en laissant pousser des interjections d'approbation et de soulagement : Huum, huum !!!!

Sette Sall : Ah !!! (Comme pour s'opposer à la solution proposée **par Matar Dramé**) Vous savez, j'avais déjà retenu une solution à propos de lequel de ces deux actes je devrais à prendre comme engagement public devant vous et devant toute l'assemblée à réaliser en faveur de la lutte contre les phénomènes de confiage des enfants, de Daaras itinérants, de mendicité des enfants Talibés. A ce titre, j'avais renoncé à l'organisation d'une séance de sensibilisation et opter plutôt pour l'achat de 2 "Allouwa" seulement.

Matar Dramé (à l'endroit De Sette Sall) : Mais si vous êtes sûr que vous n'allez pas honorer ces deux engagements à la fois que sont l'organisation d'une séance d'information et de sensibilisation en faveur de la lutte contre les phénomènes de confiage des enfants, de Daaras itinérants, de mendicité des enfants Talibés et l'achat de 2 "Allouwa" au profit du Daara, mieux vaut ne pas souscrire.

Sette Sall : C'est pourquoi, je disais renoncer à l'organisation d'une séance d'information et de sensibilisation en faveur de la lutte contre les phénomènes de confiage des enfants, de Daaras itinérants, de mendicité des enfants Talibés pour opter plutôt pour l'achat de 2 "Allouwa" au profit du Daara seulement. Mais sachez, j'honore toujours tout engagement que je prends.

Omar Cissé : (Il apporte son témoignage quant à la crédibilité de Sette Sall) Il va sans faute honorer ses engagements pour l'organisation d'une séance d'information et de sensibilisation en faveur de la lutte contre les phénomènes de confiage des enfants, de Daaras itinérants, de mendicité des enfants Talibés et l'achat de 2 "Allouwa" au profit du Daara.

Bassembo Badji : Mais il n'y a pas de doute à se faire quant au respect par Sette Sall de ses engagements d'autant que c'est lui-même qui s'est engagé à (re)convoquer les gens du village pour une séance d'information et de sensibilisation sur les questions du confiage, des Daaras, de la mendicité des enfants Talibés.

Sette Sall : (Sur un ton d'énervement, Sette Sall élève même très fort la voix). Mais je ne comprends pourquoi je devrais endosser deux engagements ?

Bassembo Badji : Le fait n'est pas que quelqu'un organise à lui seule toute la séance d'information et de sensibilisation ; Mis seulement en cette circonstance, il faut quelqu'un qui soit à la tête pour l'organisation pratique mais tout le monde est concerné.

Omar Cissé : Il va honorer ses engagements, il va les honorer sans aucun doute.

Talla Dramé : Chacun de nous vient d'un milieu donné et de retour parmi les siens, nous tous nous allons démultiplier les discussions tenues ici. Donc prendre l'engagement de faire une contribution d'ordre financier est plus judicieux.

Omar Cissé : Ce que vous dites là est loin d'être suffisant (Sette Sall renchérit pour dire que ce Talla Dramé propose n'est pas une sensibilisation au vrai sens du mot, appuyé en cela par Omar Cissé qui poursuit). Mais est-ce que vous savez que retourner parmi les siens et reparler des discussions qui ont été tenues ici n'est pas une sensibilisation au vrai sens du mot. Me connaissant, je suis sûr que si je quitte l'assemblée je ne vais plus reparler des discussions qu'on a eues ici chez moi.

Mod Diané : Je puis vous affirmer que si, après la réunion, vous vous rendez dans la concession des Diané, c'est justement cette discussion qui sera sans nul doute le sujet de conversation.

Omar Cissé : Je ne suis pas comme vous (s'adressant à Talla Dramé). Je sais qu'en ce qui me concerne, je pourrai bel et bien une fois de retour chez moi démultiplier les informations mais je suis moins sûr en ce qui vous concerne

Sette Sall : D'ailleurs, savez-vous quel est le type d'information et de sensibilisation auquel les gens vont accorder plus de crédit ? C'est celui-la qui consiste à les convoquer ; qu'ils quittent chez-eux et viennent jusqu'à vous

Deuxième intervenant : Omar Cissé : Voilà comment ils se sentiront vraiment concernés.

Sette Sall : Après avoir dûment convoqués les participants et que les uns et les autres ont répondu présents, alors vous leur indiquez l'ordre du jour de la discussion. Ainsi tout le monde va prêter attention au sujet du débat et va y participer activement.

Talla Dramé : Oui, j'admets que l'organisation d'une séance d'information et de sensibilisation est aussi une bonne initiative (il le dit non pas par conviction pour sauver les apparences d'autant qu'il sait que Sette ne peut plus revenir sur l'acquittement des deux engagements pris).

Sette Sall : Toutefois, je dois dire que s'acquitter d'une contribution financière en achetant deux "Allouwa" est plus simple que l'organisation d'une séance d'information et de sensibilisation car vous ne serez pas obligé de faire de la porte à porte chez chaque individu dans le but de le démarcher pour participer à la rencontre.

Kéba Cissé (Chef de village) : Oui **Sette**, il est vrai que l'organisation d'une séance d'information et de sensibilisation est difficile mais nous devons être prêt aussi à endosser de difficultés tout en ne perdant de vue que faire face à des obstacles est le lot quotidien de tout être vivant.

Omar Cissé : Et il se trouve que l'organisation d'une séance d'information et de sensibilisation en faveur de la lutte contre les phénomènes de confiage des enfants, des Daaras, de la mendicité des enfants Talibés fait aussi partie intégrante des initiatives à prendre pour résoudre ce fléau.

Kéba Cissé : D'autant que l'organisation d'une séance d'information et de sensibilisation en faveur de la lutte contre les phénomènes de confiage des enfants, des Daaras, de la mendicité des enfants Talibés n'est pas aussi difficile que cela paraît.

Les engagements de **Sette Sall** à propos de l'organisation d'une séance d'information et de sensibilisation en faveur de la lutte contre les phénomènes de confiage des enfants, des Daaras, de la mendicité des enfants Talibés et l'achat de deux "Allouwa" au profit du Daara du village sont entérinés car on entend la voix de Sette Sall épeler son nom pour permettre à ce que l'on remplisse correctement la fiche d'engagement.

Omar Cissé : Vous savez Kéba (chef de village), ce que Sette dit à propos de la contribution financière serait pertinente surtout lorsque le Daara comptait des enfants Talibés qui font leurs humanités ici et qui habitent dans l'autre village de Tallène, mais vous savez que le village n'a pas de pareils cas. S'il y avait des enfants Talibés qui passent la nuit dans le village d'Ousmane et d'autres villages alentours pour apprendre la journée le Coran avant de rentrer chez-eux le soir. Ainsi, ils devraient alors trouver à manger dans le village. Si de telles situations étaient de cours ici à

Diamafara, alors, vous pourriez prendre les chages de nourritures et d'hygiène de certains parmi ces enfants Talibés qui viendraient à leur descente du Daara chez vous satisfaire leus besoins. Mais nous n'avons pas des enfants Talibés qui nous viennent de Tallène ou de Keur Ousmane dans le Daara ; on en trouve que pour ce qui est de l'école française.

Talla Diagne : Oui, il existe bel et bien dans l'école française des cas d'enfants qui viennent des villges environnants comme Tallène pour faire leurs humanités ici à Diamafara.

(Talla Dramé confirme aussi que ces cas d'enfants qui viennent des villges environnants comme Tallène pour faire leurs humanités ici à Diamafara existent bel et bien dans le village.)

Sette Sall : Maintenant (s'adressant à l'animateur que je suis), je peux savoir pour quelles actions vous m'avez consigné en guise d'engagements concrets dont je dois m'acquitter ?

Falilou Bâ : J'ai consigné comme engagement pour vous Sette Sall l'organisation d'une séance d'information et de sensibilisation en faveur en faveur de la lutte contre les phénomènes de confiage des enfants, des Daaras, de la mendicité des enfants Talibés.

Talla Cissé : (Pensant que je n'allais pas venir à ce deuxièment engagement auquel il tient tant, Talla Dramé se met à le lui rappeler) En plus de l'organisation d'une séance d'information et de sensibilisation d'une séance d'information et de sensibilisation en faveur de la lutte contre les phénomènes de confiage des enfants, des Daaras, de la mendicité des enfants Talibés, il faut ajouter aussi l'achat de deux "Allouwa" au profit du Daara du village.

Dramé (Chef de projet) : Il y a aussi pour Sette Sall l'engagement d'acheter deux "Allouwa" au profit du village ?

Talla Cissé : (Comme pour éviter que ce deuxième engagement auquel il tient tant ne soit oublié, il s'empresse de le rappeler) Oui oui, il s'est aussi engagé pour l'achat de deux "Allouwa" au profit du Daara du village.

Dramé (Chef de projet) : Donc Sette, est-ce que vous vous êtes engagé, en plus de l'organisation d'une séance d'information et de sensibilisation en faveur de la lutte contre les phénomènes de confiage des enfants, des Daaras, de la mendicité des enfants Talibés, pour l'achat de deux "Allouwa" au profit du Daara du village.

Sette Sall : Mais, vous savez bien que je voulais opter seulement pour un seul des deux engagements. Si je prends comme engagement d'organiser une séance d'information et de sensibilisation en faveur de la lutte contre les phénomènes de confiage des enfants, des Daaras, de la mendicité des enfants Talibés, alors je renoncerai à l'achat de deux "Allouwa" au profit du Daara du village ; et vice-versa.

Dramé (Chef de projet) : Mais, tu sais que tu ne seras pas seul pour l'organisation d'une séance d'information et de sensibilisation en faveur de la lutte contre les phénomènes de confiage des enfants, des Daaras, de la mendicité des enfants Talibés dans ce village. Vous allez l'exécuter avec tous les autres participants en renfort.

Talla Dramé : Mais vous savez aussi bien que le Daara a vraiment besoin de ces "Allouwa"

Bassembo Badji : (Pour décrier l'atmosphère) Non, je sais que Sette va s'acquitter de l'engagement d'acheter au profit du Daara deux "Allouwa" ; en sourdine.

Sette Sall : Alors, je suis d'accord et je prends l'engagement d'organiser une séance d'information et de sensibilisation en faveur de la lutte contre les phénomènes de confiage des enfants, des Daaras, de la mendicité des enfants Talibés et aussi celui d'acheter deux "Allouwa" au profit du Daara du village.

Bassembo Badji : Pour l'engagement d'acheter deux "Allouwa" au profit du Daara du village, vous allez vous en acquitter en douce comme le faisait aussi dans les même circonstances celui qui distribuait généreusement des batteries aux enfants Talibés du village (il fait allusion...).

Talla Dramé : (pour chahuter Sette Sall) concernant Sette sall, il est difficile de lui faire sortir de l'argent. Ce n'est pas pour lui chose aisée de mettre la main à la poche.

Dramé (Chef de projet) : Qui est celui-là pour qui mettre la main à la poche est difficile ?

Dramé (Chef de projet) : Il s'agit de Sette sall

Bassembo Badji : (s'adressant à Talla Cissé) Là, vous êtes en train de vous payer la tête de Sette Sall.

Omar Cissé : (Prenant la défense de Sette Sall) Ah non Talla, je peux témoigner que Sette n'est pas du tout pingre.

Talla Cissé : (Sur un ton ironique) Sette est pourtant quelqu'un de généreux (Rires) !

Talla Dramé : Cela se voit qu'il n'a jamais eu à vous devoir quelque chose. Par ailleurs, combien a-t-il eu, une fois, à vous donner ? (Rires)

(Dans l'assemblée fusent des rires moqueurs qui semblent aller dans le sens de la confirmation de l'avarice de Sette Sall).

Sette Sall : (Très remonté, Sette déclare sur un ton contrarié) Vous savez, je ne suis même pas à l'aise quand il s'agit de donner quelque chose pour que ce soit dit en public. Je n'aime pas vraiment que ce que je donne soit consigné et noté quelque part car pour moi quand la personne donne, il doit le faire dans le plus grand anonymat.

Matar Dramé : (Il apporte à Sette Sall, une opposition ferme) Mais, Il faut savoir que le fait de consigner tous les engagements que les uns et les autres ont pris en faveur des actes, des actions qu'ils vont entreprendre ici n'est pas pour après être exposés en public ; c'est plutôt pour des besoins de ces chercheurs qui sont aujourd'hui parmi nous.

Sette Sall : (Sette Sall obtempère) Ah, si le fait de consigner tous les engagements que les uns et les autres ont pris en faveur des actes, des actions qu'ils vont entreprendre ici n'est pas pour après être exposés en mais plutôt pour des besoins d'une recherche, alors je suis rassuré mais je ne saurais accepter que ce sur quoi nous nous engageons devrait être mis à la connaissance de tous.

Talla Dramé : Il y a beaucoup de bonnes volontés qui font tout le temps des grands gestes de bienfaisance et qui restent pourtant dans le plus grand anonymat.

Talla Dramé fait remarquer qu'il y a des gens qui ont pris des engagements et dont on n'a pas forcément consigné leurs engagements sur les fiches. (Faisant certainement allusion à Sette Sall)

En discutant entre animateurs pour renseigner la fiche d'engagement de participants, ils s'arrêtent juste sur celle de Sette Sall. Ce dernier semble alors perplexe et pose un regard qui semble demander ce que les animateurs veulent encore. Alors Je le rassure en lui disant que c'est le nom seulement qu'on remplit mais que les engagements ont été déjà consignés. Badji le taquine un peu en lui clarifiant tout de même que le deuxième engagement relatif à l'achat de deux "Allouwa" au profit du Daara a été ajouté en bas de la fiche et de cefai, il n'y aurait pas d'inconvénient qu'il exécute cet engagement en bas aussi.

La discussion se termine et les participants parlent d'autres choses :

D'abord Mod Diané et Talla Cissé voyant arriver de loin la voiture de Saloum Dia, un habitant du village cherche à savoir si c'est ce dernier qui le conduit ou non avant d'arriver à la conclusion que Saloum est assis en haut et c'est quelqu'un d'autre qui est à la place du chauffeur.

Matar Dramé : (Matar Dramé qui est lui concentré à propos du remplissage correcte des fiches d'engagement énumère les noms des engagés et prononce le nom de Talla Dramé.)

Profitant de cette occasion Sette Sall relance ses taquineries sur la modicité de l'engagement de Talla Dramé.

Sette Sall : En tout cas, je trouve que l'acte pour lequel s'est engagé Talla Dramé consistant à doter chaque mois le Daara de tablettes de paracétamol est très modeste (Rire moqueur).

Talla Dramé : Même si mon engagement de faire chaque mois un don de tablettes de paracétamol au Daara du village est modeste, ce qui est sûr est qu'il ne fait aucun doute que je vais le réaliser.

Sette Sall : Bien sûr que vous allez réaliser votre engagement de faire chaque mois un don de tablettes de paracétamol au Daara du village. C'est pourquoi tantôt quand les gens pensaient que Talla Dramé s'est engagé pour des paquets de paracétamol, j'ai vite fait de relever que je n'ai pas entendu cela (rire moqueur pour ramener la discussion sur l'engagement de Talla Dramé, en vain).

Bassembo Badji : (Toujours occupé par le remplissage correct des fiches d'engagement) Qui vient après Talla Cissé ?

Talla Dramé : Dieu sait que je fais beaucoup de choses en faveur du Daaras sans pour autant le crier sur tous les toits.

Au même moment, un autre sous groupe composé de Omar Cissé et de Sette Sall croyant apercevoir un dénommé Aliou Ndao arriver campe la discussion sur la personne. Omar pense que le sieur Alioune Ndao doit revenir de chez Madické son ancien tuteur où il est célébré un baptême. Sur ce, Sette Sall se met soulever des histoires croustillantes concernant Alioune Ndao.

Sette Sall : Dès qu'on parle de mendicité, mes pensées ne peuvent s'empêcher d'aller vers Alioune Ndao.

Omar Cissé semble l'encourager un peu à faire un déballage sur Aliou Ndao en s'exclamant ainsi : Aliou Ndao, Sacré Alioune Ndao (Rires) !

Sette Sall : Le soir, il se mettait sur son 31 et se rendait au marché Moussanté dans la ville de Saint-Louis pour aller vendre des légumes et au petit matin, il troquait ses beaux habits avec des haillons et sous les airs d'un Talibé, il s'adonnait à la mendicité ; et ainsi de suite. A cette époque nous étions des enfants Talibés à Saint-Louis.

La discussion repart sur autre chose. Il y a des échanges entre des cousins à plaisanterie comme Mod Diané et le chef de village Kéba Cissé alimentés par Badji qui dit que tous les villageois devaient porter le nom de Cissé qui est celui du chef de village ; ce que réfute Mod Diané qui soutient que ce sont eux du nom de Diané qui sont les garanties du chef de village.

Dans cette phase finale du *focus groupe*, on entend des animateurs demander à des participants leur nom et on entend aussi des participants leur donner leur nom (On retient les noms de Talla Dramé, d'Omar Diané, de Kéba Cissé, de Malick Dia..). Il s'agit du moment où après avoir décliné les actes, actions ou initiatives qu'ils s'engagent à réaliser, il est soumis aux participants des fiches où ces différents actes sont consignés appelés fiches d'engagement et confectionnés à cette occasion, pour qu'ils les signent comme gages. Chacun à tour de rôle donne son nom et signe la fiche contenant ses engagements.

Falilou Bâ : Sauf si je ne me trompe, chacun de vous a un enfant dans le Daara du village ?

En chœur : oui, oui

Le téléphone de Sette Sall qui a sonné à l'instant et la discussion qu'il entame à haute voix gêne les discussions. Un court moment de silence s'installe alors le temps que dure la conversation de Sette au téléphone. Avant de reprendre.

Falilou Bâ : Comme le disait l'autre, les paroles sont certes bonnes mais il est encore meilleur si elles sont suivies d'actes. Nous sommes content et nous vous sommes très reconnaissant car nous savons que nous vous pris de votre temps précieux surtout à cette période où le travail et les champs attendent. Nous sommes conscients du

sacrifice que vous avez fait pour répondre à notre invitation et nous nous en excusons vraiment, mais vu que le sujet de notre débat porte sur vos enfants et leur bien-être, nous n'avons aucun doute que cela suscite un grand intérêt pour vous et que le temps que vous nous avez consacré. Encore une fois, nous adressons à chacun de vous nos plus vifs remerciements et sur ce nous vous disons à nos prochaines retrouvailles d'ici deux à trois mois reparler du sujet et surtout voir les avancées que nous avons enregistrées sur la question. Maintenant la parole est à vous Dramé, si vous avez quelque chose à ajouter.

Dramé (Chef de projet) : Merci à tous ! Pour ceux avec qui nous avons déjà eu des entretiens individuels, ils peuvent se libérer mais pour les autres nous leur prions d'attendre pour que nous puissions nous entretenir personnellement avant de les libérer à leur tour. C'est le cas d'Omar Cissé, qui commence déjà à montrer des signes de faim. (Rires de l'assemblée).

**Annexe 11 : focus groupe avec un groupe
femmes de Diamafara**

Falilou Bâ : Ah, aaaaahhh. Je commence d'abord par tous vous remercier pour avoir accepté de participer à cette discussion. Je rappelle que nous sommes des enseignants-chercheurs de l'ENEA (Ecole nationale d'économie appliquée) qui menons des recherches sur la question des enfants, de la mendicité des Talibés et des Daaras. Lorsque nous avons entamé cette étude, notre choix s'est porté sur Symbiose parce que l'organisation travaille depuis longtemps sur ces thématiques avec des résultats encourageants. Á Symbiose, nous lui avons exprimé notre souhait de mener notre étude sur leurs stratégies de communication qu'elle initie pour lutter contre le phénomène de la maltraitance des enfants, le confiage des enfants, la mendicité des enfants Talibés. C'est ainsi que l'ONG nous a proposé de nous rendre dans la région de Kaffrine, dans le département de Mabo et dans votre village Diamafara où des progrès réels ont été réalisés sur la lutte contre le phénomène de la maltraitance des enfants, le confiage des enfants, la mendicité des enfants Talibés. Voilà ce qui explique notre présence ici aujourd'hui. En guise d'entame de notre discussion, nous tenons à rappeler ce qui s'est récemment passé à Dakar dans le quartier de Wakhinane et dont vous avez sûrement entendu parler concernant un enfant Talibé qui a été battu à mort. Il y a aussi un autre cas à Thiès où un enfant Talibé a été tué et deux de ces camarades Talibés grièvement blessés. Comme vous le voyez toutes ces victimes sont des enfants Talibés de Daaras opérant dans des centres urbains et qui s'adonnaient à la mendicité ; des événements qui ont ému tout le pays. La discussion sera conduite de la manière suivante ; je lance une question et chacun à tour de rôle pourra réagir quand bon lui semble et ainsi de suite. Ma question d'ouverture qui est destinée à toute l'assemblée est la suivante : Á l'heure actuelle quelle appréciation portez-vous sur le phénomène des Daaras, des enfants Talibés et de la mendicité ?

Première intervenante : Bonjour à toute l'assemblée, je transmets à chacun et à chacune ici présent mes salutations

Mamadou Dramé (Chef du projet de protection de l'enfance de Symbiose) :
Elevez un peu la voix s'il vous plait

Première intervenante : Je sais que le village compte de bons Daaras car ils ont allégé les souffrances que les enfants de Diamafara qui étaient confiés dans des Daaras d'autres contrées vivaient. Depuis que Ces Daaras ont commencé à opérer, nos enfants sont beaucoup moins confrontés à des phénomènes de maltraitance. La raison principale pour laquelle étaient confiés les enfants à des marabouts de Daaras de contrées éloignées était liée à une idée communément admise dans la culture sénégalaise qui stipulait qu'il était plus facile d'éduquer un enfant si ce dernier est loin de sa maman. En effet, il est difficile de donner une éducation rigoureuse à un enfant devant les yeux de sa maman mais loin de cette dernière, on peut dans la douleur lui inculquer du savoir et lui prodiguer une bonne éducation. Voilà ce qui motivait le confiage des enfants à des marabouts de Daaras lointains dans le passé. Mais aujourd'hui, de ce confiage on entend que des sévices auxquels les enfants sont soumis alors que la maman attendait que son enfant lui revienne bien éduquée et imbue des valeurs tels le respect et la courtoisie. Et je dois avouer que de telles attentes de la part des enfants confiés étaient comblées car un enfant revenu des Daaras faisait montre de discrétion et de beaucoup d'égards. Il savait comment se comporter et comment parler avec ses parents qui n'éprouvaient aucune difficulté par rapport à la conduite de leurs enfants. Mais depuis que le phénomène de la mendicité a atteint l'ampleur qu'on lui connaît aujourd'hui, ils nous parviennent beaucoup d'échos défavorables qui lui sont tributaires. Il nous est rapporté que les marabouts exigent à leurs Talibés, qui ne sont personne d'autre que nos enfants à qui nous leur avons confiés, des montants fixes journaliers sous peine de quoi ils subissent des sévices. En outre, ils seraient sujets à des brimades et à des persécutions de toutes sortes. Tout l'opposé des raisons qui nous conduisaient à leur confier nos enfants qui, pour rappel, étaient mues par l'espoir qu'ils nous reviennent imbus de respect envers leurs parents, d'imprégnation de leurs us et coutumes et d'édification sur les voies et moyens de succès dans la vie. Nous avons été vraiment meurtris lorsque nous sont parvenus les échos faisant état de toutes les souffrances qui sont infligées à nos enfants dans ces Daaras itinérants; c'est tout autant que nous nous sommes vraiment réjouis quand des Daaras se sont implantés dans le village car auparavant, on peinait, quand on en avait besoin dans le village à trouver un collectif pour faire le récital du

grand livre du coran en entier, alors que les enfants étaient confiés dans des Daaras en dehors du village. Il n'y avait que des vieux qui se regroupaient pour s'en acquitter non sans grosses difficultés, or maintenant, en cas de besoin, on peut faire appel à des jeunes garçons comme à des jeunes filles du village qui sont capables de bien faire le récital du coran, sans problème et dans un temps record ; et en plus de cela, ils sont bien éduqués. Donc, nous sommes au courant des souffrances que des marabouts font endurer aux enfants Talibés qui leur sont confiés mais, Dieu merci, c'est un phénomène qui est train de s'estomper radicalement dans notre village. Voilà ce que j'avais à dire d'entrée.

Mamadou Dramé (Chef du projet de protection de l'enfance de Symbiose) : Quelqu'un d'autre qui a un avis sur la question que nous avons agitée tout à l'heure relative aux conditions d'existence des enfants-Talibés et à la mendicité ?

Deuxième intervenante : Sur les traces de la première intervenante, je salue toutes les personnes présentes à cette assemblée et vous souhaite à vous la bienvenue. En tant que musulmans croyants, nous ne saurions renoncer aux phénomènes de Daaras. Mais, nous habitant de Dieu, nous remercions beaucoup Dieu d'être arrivé à un moment où aucun de nos enfants n'est plus confié dans des Daaras en dehors du village alors que dans un passé récent tous nos enfants partaient pour des Daaras d'autres contrées. Et, ils y vivaient un véritable calvaire. D'ailleurs, c'est dans ces circonstances qu'un de mes jeunes frères qu'on avait confiés dans un Daara au loin est mort ; ses amis d'enfance sont aujourd'hui en âge de prendre des épouses. Cela constitue une douleur qui nous habitera éternellement (étreinte par l'émotion, la dame marque une pause avant de reprendre avec des larmes qui coulent sur ses joues). Alors si vous pouvez aujourd'hui, apprêter le matin ton enfant, lui servir son petit déjeuner avant qu'il ne parte au Daara et vous revenir à la descente, nous ne pouvons que nous en réjouir et remercier le bon Dieu pour ce bienfait. En tout cas ici à Diamafara, aucun enfant ne subit plus le sort du confiage dans des Daaras lointains et ils maîtrisent le coran car il ne se passe pas un mois sans que nous soyons invité à assister à une cérémonie où un enfant du Daara passe et réussit son examen de maîtrise du livre Saint ; un bienfait dont le bon Dieu gratifie le village.

Falilou Bâ : Est-ce qu'il n'y avait pas une époque où les enfants du village étaient confiés dans des Daaras situées dans d'autres contrées.

Deuxième intervenante : C'est ce que je viens de vous en faire la démonstration car mon jeune frère dont je vous parlais est mort alors qu'il était confié dans un Daara loin du village. Nous n'en avons eu autre information que il est mort tout court ; un enfant qui vous quitte pour aller apprendre le coran et de qui vous ne recevez comme nouvelle que seulement il est mort et malgré votre désir ardent vous ne le reverrez plus. Ceci constitue une douleur atroce pour les parents. Tout cela pour dire que ce phénomène de confiage des enfants existait bel et bien à Diamafara et aucun enfant n'échappait. A Cette époque qui coïncidait à un moment où les parents voulaient que leurs enfants soient instruits mais l'offre éducative était inexistante dans le village qui ne comptait ni Daara, ni école française, le confiage restait la seule voie possible pour assurer une instruction aux enfants du village.

Falilou Bâ : Quelles étaient les principales raisons qui motivaient le confiage des enfants dans des Daaras, à cette époque ?

Deuxième intervenante : Les parents ne faisaient rien d'autre que suivre les préceptes de leur religion (la religion islamique) ; les principales motivations tenaient aux raisons suivantes : que l'enfant maîtrise le coran, reçoive une bonne éducation et soit en mesure de servir son pays. La preuve, chacun de ces hommes avec qui vous vous entretenez maîtrisent aujourd'hui le Coran mais si vous les interrogez sur les conditions dans lesquels ils ont acquis leur savoir, ils ne manqueront pas de vous dire que c'était dans des conditions extrêmement dures. Les enfants qui fréquentent aujourd'hui les Daaras du village ne connaissent pas de telles conditions.

Falilou Bâ : Est-ce que vous pouvez nous indiquer les types souffrances que les enfants Talibés endurent les Daaras ?

Deuxième intervenante : Dans les Daaras, les enfants Talibés endurent divers types de souffrances telles la faim, le manque d'hygiène, la nostalgie de ses parents, le manque de lit pour dormir. En voilà les souffrances dont sont sujet les enfants Talibés ; ne pas être dans les dispositions pour voir ses parents, ne pas pouvoir

manger à sa faim, ne pas être en mesure de se laver quand on est sale, il n'y a pas de condition plus dure que cela.

Troisième intervenante : En plus de ces formes de souffrance, il y a aussi la mendicité à laquelle ils sont soumis qui est une activité éprouvante, très éprouvante.

Falilou Bâ : Á propos justement de la mendicité, comment est-elle pratiquée ; pouvez-vous nous décrire à quelle forme de mendicité sont soumis les enfants Talibés ?

Troisième intervenante : On les fait mendier de quoi ils se nourrissent mais aussi de l'argent à rapporter à leur marabout. Et pour l'argent, il s'agit d'un montant fixe journalier que leur exige le marabout.

Falilou Bâ : Quels sont les dangers auxquels l'enfant Talibé qui parcourt les rues à mendier peut être victime ?

Quatrième intervenante : Les conséquences que le fait de parcourir les rues à mendier peut provoquer chez l'enfant Talibé pourraient laisser des séquelles indélébiles. Pour exemple, dans l'impossibilité de rapporter la somme d'argent qui lui est exigée par son marabout, l'enfant Talibé pourrait être tenté de dérober ce qui ne lui appartient pas ; tout comme si l'enfant ayant faim ne trouve pas quelqu'un qui lui fait don de quoi manger. De tels actes peuvent le poursuivre toute sa vie tel le fait d'être soupçonné à chaque fois qu'un vol est commis dans un milieu où il a le malheur de se trouver ; et cela même s'il n'est pas un voleur confirmé.

Falilou Bâ : Selon vous, quels sont les devoirs d'un parent vis-à-vis de ses enfants ?

Cinquième intervenante : Parmi les droits qu'un parent doit garantir, il y a le fait pour que l'enfant réussisse ses études il ne doit être soumis à aucune forme de travail qui pourrait entraver son apprentissage. A son réveil, il ne faut que l'apprêter à aller suivre ses enseignements et à la descente ne pas le soumettre à des corvées qui, à la longue, vont le distraire des études.

Mamadou Dramé (Chef du projet de protection de l'enfance de Symbiose) : Si on élargit la perspective, au-delà du droit de garantir à son enfant une bonne scolarité, quels autres devoirs des parents vis-à-vis de son enfant ?

Sixième intervenante : Sur la même lancée que mes prédécesseurs, Il y a aussi le fait que dès lors que le parent qui veut faire inculquer à son enfant du savoir sans l'exposer à une aucune forme de maltraitance le confie, à cet effet, à un marabout, il se doit aussi de prendre sur lui de lui donner une participation régulière pour la prise en charge de l'enfant. D'autant que si l'enfant était ici à vos côtés, vous allez assurer pour lui nourriture, l'hygiène et autres commodités et à contrario pour l'enfant que vous confiez, vous ne daignez rien lui donner pour qu'il se nourrisse ni rien donner à son marabout pour la prise en charge de l'enfant Talibé. Il est vrai que si le parent remettait au marabout à qui il confiait la somme qu'il paie aujourd'hui au marabout du village ; sans nul doute que le premier n'irait pas assujettir l'enfant à la mendicité car avec ce montant, il pourrait maintenir l'enfant dans les Daaras pour leur apprendre le Coran exclusivement et les nourrir avec. Mais, sans aucune forme d'appui de la part des parents qui ont déchargé sur lui leurs enfants et dans les centres urbains où le marabout doit faire face à des factures d'eau, d'électricité et sans de grenier de surcroît pour la nourriture, alors il se trouve contraint de pousser l'enfant Talibé à la mendicité. De cette mendicité peuvent aussi survenir d'autres problèmes quand, par exemple, reçoit des aliments empestés qui peuvent lui provoquer des intoxications alimentaires. C'est pourquoi, en termes de devoirs du parent vis-à-vis de son enfant, il faut à tout moment s'employer à subvenir à ses besoins partout où il se trouve comme s'il était à tes côtés ; dans ce cas le marabout prendra bien soin de votre enfant et lui va lui prodiguer du savoir. Il y en, parmi les marabouts certains qui même sans appui de la part du parent s'évertue, tant soit peu, à respecter les droits des enfants quand bien même ils ne sauraient ne pas leur demander d'aller mendier faute de pouvoir faire face correctement à toutes leurs charges.

Falilou Bâ : De nos jours à quelles activités les enfants Talibés qui sont confiés dans les Daaras passent le plus clair de leur temps ?

Septième intervenante : S'il s'agit d'enfants Talibés qui sont confiés dans les Daaras en milieu rural, l'enfant Talibé alors est réduit le plus clair du temps aux travaux champêtres et une fois à la descente il arrive qu'ils mangent un coup à leur faim et un autre non (rires). Quant aux enfants Talibés qui sont confiés dans les Daaras en plein centre ville, ils sont réduits à la mendicité. C'est cela la règle.

Falilou Bâ : Vous arrivait-il dans le passé d'obtenir d'un enfant confié à un marabout les résultats escomptés de ce confiage ?

Huitième intervenante : Dans le passé obtenir les résultats escomptés sur un enfant Talibé confié, bien sûr que cela existait bel et bien car à son retour au village, il savait bien se comporter comment envers ses parents. Mais aujourd'hui, les choses sont radicalement en train de changer ; la plupart du temps l'enfant qui est confié ne répond en rien aux espoirs placés d'autant plus que par c'est envers son propre marabout qu'il commence à faire montre de désobéissance. Il faut constater que nombre d'enfants sont maintenant malins et sont en quête de facilités ; ce qui les amène à rapporter seulement une partie des recettes de l'aumône au marabout et à garder par devers eux la partie restante. Tout ceci finit par leur mener vers des problèmes. De même, au cours de leur pérégrination nocturne, les enfants Talibés peuvent être victimes de rafles de la part de la police ou d'autre incident ; dans ces cas aussi, les marabouts se retrouvent en plein désarroi et ne sont soulagés que si les grands Talibés partis à leur recherche dans la nuit ne réussissent à ramener ces enfants d'autrui qui leur sont confiés et sur qui ils ont le devoir de faire l'impossible pour veiller sur eux. Pour tout ce qu'on sait, les temps actuels sont véritablement différents des temps passés.

Falilou Bâ : Aujourd'hui, quelle appréciation avez-vous sur le fait de confier ses enfants à des marabouts itinérants qui les amènent au loin ?

Neuvième intervenante : Bonjour à vous hôtes du village, bien que les aînés soient là, je voudrais quand même apporter dans le sujet en débat les quelques idées que cela m'inspire d'autant plus qu'il s'agit ici d'un échange d'idées. Je dois dire que cette discussion est une heureuse coïncidence et nous profitons de cette occasion qui nous est offerte pour remercier Dieu et remercier le grand notable El hadji Abdoulaye Dramé dont le principal centre d'intérêt et activité se focalisent sur les question de religion à telle enseigne qu'il en est arrivé à mettre sur pied un Daara dans ce village de Diamafara. On le remercie vivement pour cela car avant son initiative, nous étions contraints d'envoyer nos enfants dans des Daaras au loin avec des résultats rarement satisfaisants et plupart du temps regrettables. Au vu de cette situation, le grand notable El hadji Lamine Dramé a entrepris des démarches qui ont abouti à mettre sur pied un Daara ici à Diamafara. C'est ainsi que grâce à lui, les enfants du village sont désormais à l'abri du phénomène de mendicité. Ainsi, des dérives de la mendicité des enfants avec toutes les souffrances qu'ils endurent, nous dont les enfants apprennent le Coran sous notre aile dans le village, nous n'en avons que des échos qui nous viennent de loin. Voilà les propos que j'avais pour le moment à dire sur le débat, je vous remercie.

Falilou Bâ : Pour revenir sur ma question, quel regard portez-vous maintenant sur le phénomène du confiage des enfants à des marabouts de Daaras dans contrées lointaines ? Est-ce qu'une telle philosophie continue à vous habiter ou non ?

Deuxième intervenante : Sur ce point précis concernant le confiage des enfants à des Daaras d'autres contrées, nous pouvons dire que nous sommes désormais vraiment à l'abri d'un tel phénomène car aucun parent ne verra un Daara et une école française à côté de lui avec embarras du choix et préférer aller confier ses enfants ailleurs. Normal alors que depuis longtemps, je n'ai pas eu vent, ici à Diamafara, d'un parent qui ait confié son enfant dans un Daara hors du village.

Dixième intervenante : Le phénomène qui, au contraire, est couramment observée est des parents qui avaient confié leurs enfants dans des Daaras lointains comme à Kaolack les retirer un à un pour les inscrire dans les Daaras du village. J'estime par ailleurs que la démarche consistant à avoir ses enfants à ses côtés et être au fait de tout ce qui peut leur arriver, un petit bobo par ci, une maladie par là et autres, présente plus d'intérêt pour le parent ; a contrario des enfants qui son dans des Daaras au loin. Les Daaras dans le village sont une bonne chose les populations de diamafara.

Falilou Bâ : Au-delà des facteurs logistiques comme l'implantation de Daaras dans le village, n y a t-il pas d'autres actions qui militent aussi pour l'abandon du confiage, liés cette fois-ci à d'éléments comme une évolution des connaissances de la part des parents à travers des séances de formation, d'information et de sensibilisation. Ou une évolution du pouvoir économique des parents par l'entremise d'appui et d'assistance de la part de partenaires qui interviennent dans le village d'autant que certains parents ont confessé que la charge des enfants pouvait aussi être un motif de confiage des enfants ? (un fou vient perturber un peu la discussion par des bruits qui viennent interférer avec nos propos)

Onzième intervenante : Toujours en ce qui concerne l'apprentissage dans les Daaras du village, j'ai présentement deux filles, dont l'une est seulement une protégée pour moi, qui fréquentent le Daara. C'est par ma propre initiative que je les ai inscrites dans le Daara et je suis seule également seule pour faire face à leurs frais de scolarité. Je n'ai aucune aide pour cela et je ne compte sur personne pour me venir en aide si ce n'est les maigres ressources que je glane par-ci et par-là.

Douzième intervenante : Nous ne cesserons de remercier l'initiateur du Daara du village car voyez-vous mon enfant-là qui retourne aux champs, il a fugué une première d'un Daara de Kaolack où il était confié et lorsqu'on l'a forcé à y retourner il a aussi tôt (re)fugué pour rentrer. Il m'était arrivé de me rendre dans le Daara où il était pour m'enquérir de sa situation. J'avais attendu, je me rappelle, le matin jusqu'à 17 heures sans le voir et c'est lorsque son frère est rentré (j'avais deux fils dans ce Daara) qu'il m'a indiqué que Emedou passait tout son temps à s'adonner à des parties

de Baby-foot à chaque fois que nous étions instruits d'aller mendier. Je me suis mise alors à questionner mon fils sur leur pratique de mendicité et c'est ainsi qu'il me fit savoir que le marabout leur avait exigé à chacun d'eux de lui rapporter journalièrement le montant de 125 francs qui représentaient une belle somme à l'époque. Pour ce jour-là il me fit savoir qu'il avait la somme exigée et quand je lui demandais pour le bol qu'il tenait entre ses mains, il me répondit qu'il devait aussi mendier pour le petit-déjeuner, le déjeuner et le dîner. Et dans tout cela, il était dans une situation d'hygiène lamentable ; toujours dans cette lancée il m'expliqua que ce n'est que le vendredi qu'on ouvrait les robinets des Daaras pour permettre aux Talibés qui le veulent de se laver et de laver leurs habits ou quelques uns de leurs habits, devrai-je dire. Pour les autres Talibés qui n'en avaient pas l'occasion ou qui laissaient passer un vendredi, ce n'est que le vendredi suivant qu'ils pourraient se rattraper car les robinets allaient être fermés jusqu'à la prochaine échéance hebdomadaire. Au su de cette situation, lorsque pour la deuxième fois mon fils est rentré, je l'ai retenu et demandai à son grand frère de lui ramener ses bagages. Ce dernier ne restera d'ailleurs pas longtemps dans le Daara avant de suivre les traces de son petit frère. Dans les Daaras hors du village dans lesquels nous les confions, nos enfants vivent un véritable calvaire ; ils n'y mangent pas à leur faim ni ne boivent à satiété sans compter qu'ils se trouvent dans des conditions d'hygiène inqualifiable. Et dans ces conditions, ils peuvent même être amenés à s'adonner au vol car si le marabout leur exige des sommes qu'ils doivent rapporter sous peine de sanction, ils pourraient être tentés s'ils ne sont pas dans les mesures pour mobiliser le montant fixé par le marabout. Vous comprenez alors aisément le bonheur que nous éprouvons lorsque le Daara du village a ouvert ses portes. Nous sommes d'autant plus heureux que dans ce Daara, le marabout impose aux enfants Talibés de bien se laver et de porter des habits propres avant de venir suivre les enseignements. Le seul bémol est que les enfants Talibés s'assoient en bas sur des nattes et surtout qu'ils ne disposent pas de casiers ou ranger leurs bagages ; obligés ainsi de poser le livre saint du Coran à même le sol, ce qui n'est pas souhaitable. Donc, le Daara a pour problème principal un matériel d'équipement approprié ; et à ce niveau, ils auraient vraiment besoin d'aide et d'assistance. Par ailleurs avant l'implantation du Daara dans le village alors

qu'aux temps où on confiait nos enfants à des Daaras hors du village, il fallait attendre parfois 2, 3 jusqu'à même 5 ans sans entendre un enfant de Diamafara qui passe son examen de maîtrise de Coran. Alors que cette année-ci, je me suis rendu dans le village où j'ai assisté à une cérémonie où 7 enfants passaient leur examen de maîtrise du Coran dans un Daara que tient mon grand-frère et qui portaient à 44 le total des enfants Talibés qui avaient déjà fini de passer cet examen. Ce sont des choses qu'on n'entendait pas souvent mais depuis l'avènement récent du Daara, on assiste chaque année ou au moins des événements de cette nature, ce qui fait que beaucoup d'enfants du village maîtrisent aujourd'hui le Coran. Pour ce qui est de notre village, il n'y a plus de raisons qui pourraient amener un parent à confier son enfant dans un autre Daara et je puis vous affirmer qu'aucun parent n'est plus disposé à le faire. Tout ce qu'on voudrait et que nous sollicitons est assistance et aide matérielles en faveur du Daara du village.

Falilou Bâ : C'est d'ailleurs par là où vous avez terminé que je vais rebondir car comme vous le savez être assisté est certes bien pour un indigent mais essayer de s'en sortir par soi-même est sûrement plus gratifiant. Nous constatons que les idées des populations de Diamafara ont vraiment bien évolué à telle enseigne qu'elles sont conscientes que amener les enfants dans les Daaras hors du village n'est pas la meilleure chose tout comme le fait de confier les enfants à des marabouts qui les amèneront au loin. À cet effet êtes-vous disposé, de votre propre chef, à prendre l'engagement à poser un acte personnel qui militerait concrètement en faveur de l'éradication complète du confiage des enfants dans le village même si on sait par ailleurs que le phénomène a beaucoup régressé dans le village. Ou bien l'engagement à entreprendre une action en faveur du Daara qui mettrait le marabout dans des conditions telle qu'il n'aurait aucunement besoin de contraindre les enfants Talibés à la mendicité. Vous prendrez la précaution que les engagements pris soient de votre propre chef et soient aussi dans les limites de vos capacités ; pour exemple à propos de ces éventuels actes, ils pourraient correspondre :

- pour quelqu'un à organiser des séances d'information et de sensibilisation sur la base de mon vécu pour les dissuader à ne pas être tenté de confier leurs enfants dans des Daaras d'autres contrées.
- pour un autre d'aller retirer ses enfants qu'ils avaient confiés dans des Daaras lointains.
- pour une autre personne, qui a fini de faire le constat des difficultés dans lesquels vivent les Daaras du village ou d'autres villages environnants, à leur apporter un appui pour les aider à sortir de leurs problèmes.
- pour quelqu'un d'autre, qui a suivi la vie d'un enfant Talibé, à prendre sur lui de lui assurer un besoin qui le pousse à la mendicité telle prendre en charge sa nourriture journalière ou lui garantir le linge pour ses habits sales ou autres actes de cette nature.

Ce que nous recherchons à travers ces engagements personnels pris par les populations de Diamafara sur les questions du confiage des enfants, de la mendicité des Talibés, de la vie dans les Daaras, est que dans 2 ou 3 mois lorsque nous reviendrons ici que nous puissions mesurer qu'au-delà des belles idées les populations de ce village ont aussi agi dans le sens de lutter concrètement contre ces fléaux au regard des engagements que chacun avait pris.

Première intervenante : Je ne t'interromps mais de tels actes sont initiés par ci et par là par les habitants de Diamafara car au profit du Daara du village, chacune de nous a apporté qui un pot de d'arachide, qui un pot de maïs, qui un pot de niébé que nous avons vendu. Des recettes, nous avons prélevé une somme destinée au Daara et pour ce qui est du reste de l'argent a été distribué sous forme de prêt entre nous avec des intérêts pour obtenir l'année prochaine des pluvalues avec cet argent.

Treizième intervenante : Il y a aussi que ce Daara-ci comptait une seule classe qui était devenu exigüe et où les enfants apprenaient dans la promiscuité. A leur descente, se dégageaient d'eux une odeur de sueur mêlée qui était insoutenable. Il a été depuis construit depuis quelques temps une seconde classe pour désengorger le Daara. Dans le grand Daara, ils reçoivent de temps à autre des appuis qui lui sont d'une grande

aide. Pour preuve, le Daara a bénéficié d'un don d'une lampe solaire de qualité qui assure un bon éclairage qui facilite les enseignements nocturnes au point que les enfants n'ont plus besoin de s'armer en petite lampe solaire pour faire leur apprentissage sauf si ce n'est pour éclairer le chemin pour venir au Daara et pour rentrer.

Mamadou Dramé (Chef du projet de protection de l'enfance de Symbiose) : Tout cela est bon, mais ce qu'on voudrait maintenant après que nous soyons convenu tous au gré de nos échanges des méfaits du confiage des enfants dans des Daaras en dehors du village est la prise d'engagements personnels pour lutter contre ce phénomène. Que chacune parmi l'assistance s'engage à poser un acte concret dans ce sens, des actes qui pourraient correspondre

- pour quelqu'un à organiser des séances d'information et de sensibilisation pour dissuader des femmes qui seraient tentés de confier leurs enfants à des marabouts de Daaras d'autres contrées.

- pour quelqu'un d'autre à se rendre chaque jeudi (jour de repos) à se rendre dans le Daara pour procéder à son nettoyage complet jusqu'à astiquer et rendre propres les toilettes.

- pour un autre d'entreprendre une action en faveur de l'enfant Talibé.

Quatorzième intervenante : Nous posons des actes de cette nature pourtant. A propos du canari du Daara pour exemple, les mamans des enfants Talibés s'activement régulièrement à le nettoyer et à le remplir au point que une maman peu dégourdie ne participera jamais à cette tâche tellement les femmes le prennent à cœur.

Première intervenante : Nous devrions être en mesure de prendre des engagements à poser des actes dans le sens de lutter contre le confiage des enfants dans des Daaras hors du village d'autant que nous parviennent toujours les échos des souffrances que l'on fait endurer les enfants Talibés au point que nous ayons peur de confier nos enfants. Á cet effet, nous devons pouvoir poser des actes. Mais aussi pour ce qui des sévices infligés aux enfants, il y a le fait que si un enfant est assez tordu déjà au

niveau même de sa famille, il est fort probable qu'il soit aussi tordu partout où vous le confierez. De même il y a des enfants qui, arrivent jusqu'à la dernière ligne pour la maîtrise du Coran, abandonnent les apprentissages pour se lancer dans la recherche de l'argent. Ma conviction est que les parents doivent d'abord commencer par éduquer les enfants dans leur famille car un enfant non éduqué parmi les siens le sera chez d'autres aussi. Employons-nous à mettre toute notre force dans l'éducation de nos enfants et pour gagner ce combat, évertuons-nous à les aider pour qu'ils vivent bien, aient un bon habitat, travaillent bien ; voilà l'essentiel. Dès lors que les souffrances des enfants nous émeuvent toutes, luttons contre.

Mamadou Dramé (Chef du projet de protection de l'enfance de Symbiose) : Á propos de cette aide pour les enfants dont vous parlez, inspirons-nous de ce proverbe : aide-toi d'abord et le ciel t'aidera. Sous ce rapport, qu'est-ce que vous vous pouvez faire vous personnellement à votre niveau à cet effet. Ainsi quelqu'un du dehors qui verra de telles initiatives sera plus disposé à apporter à son tour son soutien. Laissons de côté l'évocation des actions collectives, c'est plutôt d'initiatives individuelles dont nous sommes à la quête. De sorte que si nous revenons ici dans 2 ou 3 mois, qu'on ait des actions à mesurer l'effectivité.

Deuxième intervenante : Ce serait nous demander de multiplier les actes que nous posons dans ce domaine car nous en posons déjà des actes car lorsque, par exemple, le Daara ne disposait par de lampes solaires pour éclairage au moment des enseignements nocturnes, ce sont les villageois qui les le fournissaient en piles de batteries. De même si le besoin en nattes se faisait sentir au niveau du Daara, les villageois le prendraient sûrement en charge aussi. Donc l'invitation que vous nous faites est beaucoup plus dans le sens que nous redoublions nos efforts. Et il faut savoir que dans les Daaras du village, les enfants descendent pour aller prendre les repas chez-eux ; nous n'avons pas des Daaras de grande taille où les enfants prennent qui nécessiteraient de notre part de nous organiser pour leur préparer petit-déjeuner, déjeuner et dîner chez eux car si c'était le cas nous pourrions certainement le faire avec un peu de volonté.

Mamadou Dramé (Chef du projet de protection de l'enfance de Symbiose) : Jusqu'à présent je n'ai pas encore entendu dans vos propos un engagement personnel à poser un acte concret.

Deuxième intervenante : Oui, oui mais c'est tout comme, si je vous dis que c'est nous qui sommes à l'affût pour prendre en charge toute sorte de besoin en terme d'eau, de piles de batteries et autres, vous pouvez alors comprendre que nous pouvons par la même nous imposer d'autres charges. Etant donné que nous les femmes du village nous nous sommes constituées en groupements, nous pourrions, pourquoi pas, à tour de rôle venir se charger de balayer le Daara suivant un calendrier qui serait établi par exemple.

Mamadou Dramé (Chef du projet de protection de l'enfance de Symbiose) : Les groupements des femmes du village ont aussi de l'argent, à ce que je sache. (Rires)

Deuxième intervenante : Même pas question d'argent mais nous avons la force et nous avons aussi une bonne entente entre nous pour entreprendre ensemble des actions.

Quatrième intervenante : Á mon niveau, il m'arrivait parfois de prendre des piles et de les faire don à des mosquées. De la même façon toute personne, qui a un avoir quelconque, peut en faire don au Daara ; et tout cela de manière désintéressée. Toute forme d'assistance que vous pouvez allouer au Daara, en terme de nourriture si tu as des restes à leur faire don, en terme d'habits si toutefois les Talibés sont dans une situation de dénuement, en terme d'eau si le besoin se fait sentir, en terme de piles si la lampe solaire connaît des problèmes, serait bienvenu.

Falilou Bâ : Mais que ce soit un engagement pour un acte à réaliser d'ici 2 à 3 mois que vous vous êtes vous-mêmes imposé.

Première interveante : Pourrai-je demander la permission de me retirer pour aller régler une urgence ?

Mamadou Dramé (Chef du projet de protection de l'enfance de Symbiose) : Je vois que tu n'as encore pris un engagement pour acte précis à réaliser.

Mamadou Dramé (Chef du projet de protection de l'enfance de Symbiose) : Je Vois là-bas quelqu'un lever la main ; serait-il parce qu'elle veille bien prendre un engagement ?

Quinzième intervenante : (rires) Je voudrais partager avec l'assemblée une expérience dans le sens de lutter contre la mendicité et l'exploitation des enfants que j'ai vue à Mabo. Dans un quartier, les jeunes femmes se sont réunies pour faire le constat de la souffrance qu'endurent les enfants Talibés et pour lutter contre. Pour ce faire, elles ont (ré)actualisé le concept de maman de Talibés (Ndéyou Daara) qui consiste à ce que chacune d'entre elles parraine un Talibé à qui elle assure nourriture en plus de lui filer un peu d'argent et de lui donner des arachides et lui faire d'autres cadeaux selon ses moyens. Par ce système de parrainage, les souffrances des enfants Talibés sont soulagées car chacun a quelqu'un qui lui allège toutes les charges qui pesaient sur lui.

Falilou Bâ : Cela aussi peut constituer un acte en faveur de la lutte contre la mendicité des enfants Talibés des Daaras, non de Diamafara qui ne sont pas concernés par le phénomène, mais pour les enfants Talibés des Daaras des villages environnants qui viennent tous les jeudis mendier chez vous. Par exemple s'engager à assurer à un enfant Talibé, pour chaque jeudi, sa nourriture, sa lessive, son bain avant de le laisser partir jusqu'au prochain jeudi et le décharger ainsi de mendicité d'autant que c'est les jeudis qu'ils la pratiquaient. Pourquoi pas aussi, mener des actions d'informations et de sensibilisations à l'endroit de parents non encore bien avertis sur les fléaux du confiage ou encore contribuer pour des piles de batteries aux besoins du Daaras. Tout cela peut constituer autant d'actes qu'on pourrait d'ici 2 à 3 mois revenir ici pour mesurer leur effectivité afin de nous rendre qu'après les changements d'attitudes opérés par les populations de Diamafara sur les questions du confiage des enfants, des Daaras, de la mendicité des enfants Talibés, il s'en est suivi des changements en actes en faveur de la lutte contre ces fléaux d'aujourd'hui.

Quatrième intervenante : Certes, je n'ai pas assez de moyens mais cela n'empêche qu'il m'arrive parfois d'acheter un grand paquet de biscuits à partager entre les enfants du Daara, je l'ai fait d'ailleurs au cours de cette année-ci. De même, si j'ai un peu d'argent, je fais don d'un montant au marabout du Daara un don d'argent. Maintenant, Si on doit prendre (rires), je m'y plierai et à date échue si j'en ai les moyens je le réaliserai sans faute.

Falilou Bâ : Non, c'est à vous de donner la nature de l'engagement que vous prenez et nous d'apprécier seulement.

Une intervenante : Si j'avais les moyens de mes ambitions, sûrement que je participerai à la ration de thé pour le marabout du Daara. Mais, pour de vrai ma belle sœur et moi nous nous chargeons du ravitaillement en eau du Daara.

Mamadou Dramé (Chef du projet de protection de l'enfance de Symbiose) : C'est comme si pour vous l'engagement que vous devez prendre ne saurait être que financier ; ne vous méprenez pas, il peut s'agir tout autant d'un engagement d'une toute autre nature ?

Deuxième intervenante : La particularité des Daaras dans notre village est que les enfants ont des heures de descente pour rentrer chez leurs parents qui prennent totalement soin d'eux. C'aurait été d'autres types de Daaras comme par laioù des enfants d'autres contrées viennent de loin et se retrouvent comme étrangers, alors je pourrais vous dire que je parraine l'un d'entre eux mais ce n'est pas le cas ici car tous les enfants habitent le village chez les siens qui s'occupent d'eux. Peut être alors que les actes à réaliser pourraient concerner la fourniture de lampes, d'eau, de nattes

Mamadou Dramé (Chef du projet de protection de l'enfance de Symbiose) : Et pourquoi l'organisation de séances d'information et de sensibilisation à l'endroit de parents qui seraient tentés de confier leurs enfants dans des Daaras lointains ?

Deuxième intervenante : Oui à des séances d'information et de sensibilisation à l'endroit de parents qui seraient tentés de confier leurs enfants dans des Daaras lointains ; mais j'avoue que je ne pense pas qu'il y ait ici à Diamafara qui ne serait pas éveillé sur les fléaux de confiage des enfants, de Daaras itinérants, de mendicité des enfants Talibés. D'ailleurs, à y voir de près, aucune femme ne procède au confiage de son enfant.

Bassembo Badji : Mais n y a-t-il pas toujours des enfants de Diamafara qu'on avait confiés à l'époque et qui sont toujours dans ces Daaras hors du village ?

(Rumeurs contradictoire entre y en a et y en a pas)

Première intervenante : Moi, j'ai un enfant qui est dans un Daara hors du village mais je dois dire que je suis satisfaite de lui. Les circonstances qui nous ont amené aussi à le confier tiennent au fait que les frais de scolarité des nombreux enfants que mon mari a inscrits dans le Daara du village commençaient à vraiment peser sur le budget de la maison. C'est alors que je lui ai proposé d'inscrire un parmi mes enfants dans le Daara que tient mon propre frère et qui se situe hors du village. En guise de résultats ; certes les enfants du Daara du village avec qui il avait commencé ses humanités ont passé leur examen de maîtrise du Coran ; lui aussi.

Mamadou Dramé (Chef du projet de protection de l'enfance de Symbiose) :
Dans quelle contrée se trouve son Daara ?

Première intervenante : à Kaolack

Mamadou Dramé (Chef du projet de protection de l'enfance de Symbiose) : Est-ce qu'il pratique la mendicité ?

Première intervenante : Oui, il pratique la mendicité mais ils ont des mamans de Talibés (Ndéyou Daaras) qui s'occupent bien d'eux. Ils ne manquent certainement pas de vivre des difficultés parce qu'ils mendient mais ils ont de la nourriture tellement en abondance que une bonne partie de cette aumône est destinée aux animaux domestiques Et la nuit, il leur est servi le couscous qui est préparé dans le Daara à l'intention du marabout lui-même. Ils ont aussi à leur disposition le robinet de la maison pour prendre leur bain et faire la lessive quand ça les chante. Ces enfants Talibés adorent même mendier et chaque soir ils achètent leur boisson. Nous ne pouvons nier que ce Daara a enregistré des cas de fugue mais comme je vous le disais plus haut, lorsqu'un enfant est désobéissant déjà au niveau du cercle familial, soyez en sûr qu'il le sera partout où il sera. D'ailleurs ce marabout vit aussi des problèmes qui sont liés au fait qu'il lui arrive de s'investir sur un enfant jusqu'à celui-ci arrive en milieu de cursus ou même au seuil de la maîtrise du Coran quand ce dernier décide de poursuivre ses études et se lance dans la recherche d'argent, à son grand dam.

Mamadou Dramé (Chef du projet de protection de l'enfance de Symbiose) : Ne pensez-vous pas que c'est le fait justement d'implanter le Daara dans un centre ville qui est la cause de cet abandon car les tentations en villes sont très nombreuses, surtout si l'enfant se familiarise avec le milieu. Je vous parlais parmi les tentations du babyfoot et maintenant des salles de jeux s'y ajoutent.

Deuxième intervenante : De cette mendicité des enfants Talibés qui peut déboucher sur la déperdition de l'enfant, il y a une grande part de responsabilité des parents. Car comment se fait-il que le parent accepte pour son enfant inscrit dans le Daara du village de s'acquitter du paiement de ses frais de scolarité, de prendre en charge sa nourriture, son habillement et lui assurer de l'eau pour se laver en étant conscient que tout cela se paie. Or, pour ce qui est de son enfant qu'il a inscrit dans un Daara hors du village depuis de plus de 5ans, il n'a jamais daigné lui acheter des habits ou des chaussures encore moins envoyer une somme mensuelle à son marabout sa participation aux factures de l'eau et autres frais. Au regard de cette situation, il est indéniable que c'est plutôt le parent de l'enfant qui est coupable.

Première intervenante : Dans le Daara où se trouve mon fils, il arrive même aux enfants Talibés de faire don à leur de leurs habits tellement les Mamans des Talibés leur en fournissent.

Mamadou Dramé (Chef du projet de protection de l'enfance de Symbiose) : Qu'est-ce que vous, en tant mère de Talibés confié dans le Daara, quelle est la contribution que vous apportez ?

Première intervenante : Il s'agit du Daara de mon propre frère mais il m'arrive tout de même, lorsque j'ai du couscous sec, j'en fais du bon Mouraké que je leur envoie de même il m'arrive aussi à la fin de la récolte si j'ai cultivé de l'arachide d'en prélever un sac pour le Daara tout comme lorsque j'ai du mil à la maison. C'est tout que mes maigres moyens me permettent aussi.

Mamadou Dramé (Chef du projet de protection de l'enfance de Symbiose) : Vous arrive t-il d'aller rendre visite à l'enfant pour s'enquérir de ses nouvelles ?

Première intervenante : Bien sûr que j'y vais, je vous rappelle que c'est la maison de mon frère et à ce titre j'y vais très souvent. Il y a toujours des enfants mais j'avoue que le nombre des Talibés a drastiquement chuté et la plupart des enfants qu'on y trouve s'adonne plus à des travaux lucratifs dans les marchés de la ville qu'à l'apprentissage du Coran. Mais, il y a toujours des parents qui continuent à lui confier leurs enfants pour l'enseignement coranique. Mais pour ce qui est du cas de mon fils, certes son frère de même père inscrit dans le Daara du village et avec qui il a débuté son apprentissage du Coran a passé son examen de maîtrise du livre saint ; mais mon fils aussi. J'avoue malgré tout que la vie dans les Daaras est très dure mais il faut admettre aussi que ce n'est pas dans tous les Daaras ; seulement ce sont les rumeurs qu'on entend par-ci et par-là sur les Daaras qui nous affolent le plus. Il y en a de ces Talibés qui souffrent, qui souffrent durement. Les types de Daaras que compte Diamafara sont des bons modèles que nous aurions souhaité retrouver partout. (Là, il faut vraiment que je vous laisse, je dois partir).

Mamadou Dramé (Chef du projet de protection de l'enfance de Symbiose) :
Mais, il reste maintenant à prendre des engagements individuels clairs !

Première intervenante : (rires), Vous savez que je ne peux pas cuisiner pour eux et le leur apporter dans le Daara étant donné que tous les apprenants vont manger chez-eux (rires encore) ou du moins s'il s'agit du petit déjeuner car ils prennent à coup sûr le déjeuner chez eux.

Première intervenante : Pourrai-je demander la permission de me retirer pour aller régler une urgence ?

Deuxième intervenante : Pour ce qui est des engagements, je propose que vous nous laissez le temps de les mûrir chacun de son côté d'abord et de nous retrouver entre nous pour les partager et les arrêter officiellement en public à telle enseigne que si vous revenez sous peu qu'on puisse vous faire part d'engagement réfléchis et solides ; nous les femmes.

Mamadou Dramé (Chef du projet de protection de l'enfance de Symbiose) : donc si je vous comprends bien, vous allez convoquer une réunion sur la question des engagements personnels que chacun voudrait prendre en faveur de la lutte contre le phénomène du confiage des enfants, de la mendicité des enfants Talibés ?

Deuxième intervenante et une autre en même temps : Ici, nous sommes toutes au même niveau et nous nous retrouvons toutes dans cette même place tous les mardis entre femmes.

Falilou Bâ : Donc nous retenons que vous allez personnellement convoquer une réunion sur la question des engagements à prendre en faveur de la lutte contre les fléaux du Daara

Deuxième intervenante et la même intervenante réitèrent les mêmes propos tenus précédemment sur ce point précis comme quoi la décision de se réunir sur cette question se fera de manière collégiale dans le cadre des rencontres hebdomadaires qu'elles tiennent tous les mardis

Mamadou Dramé (Chef du projet de protection de l'enfance de Symbiose) : (à moi) : Elles veulent vous dire que, pour qui est de la réunion sur les engagements à prendre, elles ne parlent pas en leur nom propre mais au nom de toutes leurs camarades ici présentes.

Deuxième intervenante : À l'issue de cette réunion, nous pourrions vous dire clairement sur quelles actes ou actions nous engageons collectivement et/ou personnellement à réaliser dans la lutte contre le phénomène du confiage, des Daaras, de la mendicité des enfants Talibés.

Falilou Bâ : Des actes ou des actions pour venir en aide aux Daaras, aux enfants Talibés, aux marabouts ou qui éveillent les davantage les parents sur ces fléaux. Chacun peut faire un acte dans le sens ; soit organiser une rencontre avec mon entourage ou avec des personnes qui vivent la situation, soit accorder des appuis au marabout pour qu'il puisse satisfaire ses besoins et ne puisse même pas songer à soumettre ses Talibés à la mendicité bien que nous sachons que cela n'existe pas dans ce village, soit prendre en charge une ou des préoccupations d'un enfant Talibé du village ou de celui-là qui vient des villages environnants pour mendier à Diamafara. C'est autant d'actes concrets que vous pouvez prendre l'engagement de poser pour participer à la lutte contre le phénomène du confiage des enfants, des Daaras, de la mendicité des enfants Talibés. Mais quand même, comme vous le souhaitez, nous pouvons vous laisser le temps de réfléchir, de discuter entre vous et que chacune entérine un engagement à propos d'une action qu'il va réaliser ; un engagement que nous reviendrons d'ici 2 à 3 mois mesurer l'effectivité. Nous allons demander à Omar (chef du comité de protection de l'enfance à Diamafara) de consigner tous les engagements sur les fiches confectionnées à cette occasion et que vous allez signer comme gage.

Deuxième intervenante : D'accord, dès que nous finissons de discuter et de recueillir les engagements pour chacune d'entre nous, nous allons les porter à la connaissance de Omar (Omar était le point focal que nous avons désigné l'ONG, mais faute de temps ce moment-là, c'est son frère de Matar Dramé qui est devenu notre point focal).

Mamadou Dramé (Chef du projet de protection de l'enfance de Symbiose) :
Alors nous retenons que le mardi prochain, vous allez vous réunir sur cette question ?

Intervenante ?? : Oui, si le mardi une réunion est convoquée, tout le monde répondra présent.

Mamadou Dramé (Chef du projet de protection de l'enfance de Symbiose) :
D'accord, donc nous allons appeler Omar le mercredi pour connaître les engagements que vous avez pris.

Mamadou Dramé (Chef du projet de protection de l'enfance de Symbiose) :
Donc, merci à tout le monde pour les réponses que vous avez bien voulues fournir par rapport à nos questions. De toute façon, nous vous conseillons que malgré les succès accumulés sur question du cnfiage des enfants, des Daaras, de la lutte contre la mendicité des enfants Talibés, il ne faut jamais dormir sur ses lauriers et continuer à redoubler d'efforts. Car comme vous le savez, la raison qui nous a motivé à choisir le village de Diamafara pour y mener cette étude sur les phénomènes de confiage des enfants, de Daaras et de mendicité des enfants s'explique par les progrès enregistrés par le village sur la lutte contre cette problématique. Nous ONG symbiose sommes bien placés pour apprécier cette évaluation car nous travaillons avec vous sur ces questions et sur d'autres depuis longtemps. Nous vous remercions vivement pour avoir répondu présentes à cette réunion et pour votre participation constructive aux discussions car nous savons que le temps est précieux surtout à cette époque de l'année où les champs attendent ; d'ailleurs, je retiens depuis quelques temps cette dame (première intervenante qu a des urgences).

**Annexe 12 : focus groupe avec un deuxième
groupe d'hommes de Diamafara**

Mamadou Dramé (Chef du projet de protection de l'enfance de Symbiose) :

Nous adressons à toute l'assistance nos vives salutations et nous nous excusons auprès de chacun pour l'attente à laquelle nous vous avons contraint d'autant qu'avec ce chaud soleil après des jours de pluie, chaque cultivateur veut en profiter pour s'affairer sur ses champs. Mais je suis sûr qu'au regard de l'importance du sujet à l'ordre du jour pour le village, vous allez trouver cette mobilisation justifier. Comme vous le savez, l'ONG Symbiose a initié depuis quelques temps ici à Diamafara des campagnes d'information et de sensibilisation sur les droits des enfants, sur la problématique du confiage des enfants dans des Daaras et surtout des Daaras itinérants et ses conséquences et aussi sur les conditions d'existence. Nos invités ici présents qui sont des chercheurs venus de Dakar sont justement là pour mesurer les effets de toute cette intervention sur les attitudes et les comportements des cibles que vous êtes. Je vais, sans tarder, leur laisser la parole pour qu'ils s'entretiennent avec l'assemblée pour poser leurs questions et donner leurs avis ; il s'agit de Falilou et de Badji.

Falilou Bâ : D'abord, merci à vous. Nous adressons à chaque participant ici présent nos chaleureuses salutations et nous magnifions cet auguste assemblé. Nous aimerions enregistrer cette la discussion que nous allons avoir avec vous ; cela nous permettra une fois rentré de pouvoir l'analyser en profondeur. A cet nous vous demandons si vous nous donnez la permission de procéder à cet enregistrement ? Par ailleurs prendre la discussion par écrit au fur et à mesure ne sera pas chose aisée.

(Une courte pause de silence et quelques voix se prononcent favorablement dont la plus audible dit :

Premier intervenant : Il n y a pas de problème à cela

Falilou Bâ : Donc, comme l'a si bien dit Dramé, nous somme des enseignants-chercheurs qui effectuons des recherches sur les problématiques des droits des enfants, de la mendicité des Talibés... Vous êtes sûrement au courant de ces incidents qui sont survenus à Dakar et à Thiès où récemment des enfants Talibés de Daaras ont été sauvagement tués et qui ont ému tout le pays. C'est par ce prétexte que nous

allons commencer notre discussion en vous posant la question d'entrée qui suit : quelle appréciation faites-vous, quel regard portez-vous sur la question des Talibés et surtout sur la question de la mendicité des enfants Talibés ? Le sujet est ainsi lancé, chacun peut réagir et donner son avis sur que lui inspire le confiage des enfants et le sort des enfants Talibés qui parcourent les rues des centres urbains comme Dakar, Kaolack, Kaffrine, pour mendier. Chacun peut prendre la parole quand bon lui semble.

Premier intervenant : Toute personne qui a un mot à dire sur le sujet peut prendre la parole.

Deuxième intervenant : Ici à Diamafara, je peux vous affirmer qu'aucun problème n'est noté à propos des enfants qui fréquentent les Daaras. En effet, dès qu'ils finissent les cours, ils rentrent chez eux à l'heure qui coïncide particulièrement au moment où leurs parents rentrent des champs pour les surveiller. De ce fait, on ne relève aucun incident semblable aux meurtres d'enfants Talibés que vous venez de parler ; au contraire la manière dont fonctionne le Daara nous donne entière satisfaction. Je suis sûr que tout enfant admis dans ce Daara suivent scrupuleusement les orientations du marabout et progressent bien dans la maîtrise du Coran. Par contre les enfants Talibés qui sont dans les centres urbains comme Dakar ou Kaolack finissent par les habitudes en cours dans les villes à la grande différence de leurs homologues de Diamafara qui n'ont d'autre destination que le Daara et la maison. L'homme du village et celui de la ville sont totalement différents surtout au niveau des besoins et des désirs ; c'est ainsi que l'enfant Talibé de la ville a tout le temps un besoin pressant d'argent qui non satisfait peut le conduire dans les marchés et vers des problèmes. En effet, non propriétaire de marchandises, il va jouer aux revendeurs et à défaut être tenté de dérober les marchandises des autres pour se retrouver, si par malheurs il est épinglé, dans des problèmes inextricables. On rencontre des genres d'histoires de cette nature en ville comme peut vous en témoigner des personnes qui ont fréquenté des Daara dans les centres urbains tels deux personnes parmi nous avec qui vous vous êtes entretenu ce matin. Je réitère mes propos selon lesquels tout enfant du Daara du village ne connaîtra aucun problème dans ses rapport avec son marabout

tout comme il n'y aura aucun problème dans les relations entre le marabout du Daara et les parents des enfants Talibés. Je confirme aussi que l'enfant Talibé du village est différent de l'enfant Talibé de la ville car ce dernier a des besoins spécifiques qu'il n'a pas les moyens de satisfaire ; ceci peut le conduire à être tenté de voler des objets à revendre pour satisfaire ses besoins et se retrouver dans de sales draps s'il est pris. Ce problème qui est arrivé aux enfants Talibés à Dakar et à Thiès que vous avez évoqué de vos propos trouve sûrement ses causes dans ce genre de circonstances que je viens de décrire ; j'en suis certain même si je n'y ai pas assisté. On met tout sur le dos des difficultés actuelles de la vie sans pour autant pointer du doigt les envies, les désirs, les besoins qui sont devenus exagérés.

Falilou Bâ : Des envies, des désirs, des besoins de qui tu veux parler à ce niveau ?

Premier intervenant : L'enfant Talibé a des envies, des désirs et des besoins dont il n'a pas les moyens de satisfaire ; et s'il tombe sur quelque chose, même ne lui appartenant pas mais, qui peut lui permettre d'y parvenir, il ne pourra s'empêcher de le prendre surtout s'il est mis en condition. Par ailleurs, si le marabout a aussi des envies, des désirs et des besoins dont il n'a pas les moyens pour les assouvir, il va demander à ses Talibés d'aller mendier et leur exiger de lui rapporter journalièrement soit 100 francs, soit 150 francs, soit 200 francs. Le temps de circuler pour trouver cette somme et revenir au Daara, il sera 12 heures ou 13 heures passées pour la plupart du temps. Dans cette quête de l'aumône, les fortunes sont souvent diverses. Certains Talibés peuvent rencontrer au premier coup un bienfaiteur qui leur fait don de plus de 200 francs même et leur permet de rentrer très tôt ; par contre d'autres peuvent marcher toute la journée sans obtenir la somme exigée. Alors de peur de représailles de la part de leur marabout, ces derniers seront tentés de voler tout ce qui leur tombe sous la main. Car l'enfant Talibé n'a pas encore la force et les stratagèmes pour se procurer légalement de l'argent autre que celui de la mendicité et son marabout, d'ailleurs démuné ne compte que sur ses aumônes qu'il lui rapporte pour régler ses affaires.

Deuxième intervenant : Ce que je vais vous dire là qui s'est passé à Kaffrine ne m'a été rapporté par personne, j'en suis le témoin oculaire. Nous avons vu un adulte bastonner rudement un enfant Talibé ; lorsque nous lui avons demandé les raisons, il nous a dit que l'enfant a volé ses objets qu'il avait posés là. Le vol qui lui a valu les gifles qu'il a reçus est sûrement dû à la mendicité ; soit son marabout lui a exigé une somme qu'il n'a pu mobiliser ou bien l'enfant, lui-même, a eu ses propos envies, désirs ou besoins dont il n'avait pas les moyens de satisfaire. J'avais deux de mes enfants que j'avais confiés dans des Daaras à Touba mais j'ai fini par me rendre compte que ce n'était pas la meilleure solution car j'ai compris qu'à force de les laisser prendre la mauvaise habitude de mendier, de circuler dans les marchés et de trimbaler partout, cela ne les servira pas quand ils grandiront dans cette atmosphère. Alors je suis allé les retirer pour les inscrire dans le Daara du village ; bien que j'aie fini par les retirer du Daara du village, j'y ai tout de même inscrit leurs petits frères. D'après ce que j'ai vu ici à Damafara en matière de fonctionnement de Daara ; si en plus aide et assistance leur sont octroyés, je peux affirmer qu'aucun parent ne confiera plus son enfant dans des Daaras hors du village pour des besoins d'apprentissage du Coran. Car l'enseignement coranique qui est dispensé ici aux enfants Talibés est de très bonne qualité. Encore une fois, je suis convaincu que si les marabouts reçoivent assistance dans leurs charges et que les enfants Talibés aussi sont aidés à tel point qu'ils parviennent à satisfaire l'essentiel de leurs envies, désirs et besoins, aucun du village ne confiera plus son enfant dans un Daara d'une autre contrée. En outre, les populations des villages alentours qui sont invitées à chaque fois qu'un enfant d'ici passe son examen de maîtrise du Coran seront informées de ces performances des Daaras de Diamafara et séduites par ces prouesses elles préféreront plutôt mettre leurs enfants ici (où ils ont une certitude factuelle) au lieu de les envoyer dans des villages lointains (dans l'incertitude totale). Mais tout cela ju

Falilou Bâ : Quelles étaient les motivations qui poussaient les parents à confier leurs enfants dans des Daaras d'autres contrées ? Quels sont les motifs qui vous avaient décidé, vous ; et vous aussi puisque vous l'avez eu à le faire d'après ce vous nous dit tantôt ?

Deuxième intervenant : Les circonstances qui sont à l'origine du confiage des enfants dans des Daaras d'autres contrées se présentent souvent ainsi : le parent que je suis veut que mon enfant étudie alors que je n'ai malheureusement pas les moyens financiers de supporter les frais de scolarité légitimes et obligatoires dus au marabout pour que ce dernier, qui a aussi des besoins à satisfaire, puisse se consacrer totalement et entièrement à l'enseignement du Coran à nos enfants. Alors, je choisis la solution de facilité qui est le confiage. En effet, bien que je sois conscient que ce n'est pas la bonne solution mais je vais le confier quand même dans des Daaras d'autres contrées parce que tout simplement c'est plus facile pour moi d'autant que là-bas, le marabout à qui je l'ai confié peut le mettre en apprentissage que je ne débourse aucun franc sinon qu'il lui est loisible de contraindre l'enfant à mendier dans les marchés sous forme de contrepartie. Sur ce fait, je ne sais pas sous les ordres de qui vous travaillez mais s'ils étaient riches ils pouvaient prendre en charge la moitié des frais de scolarité et me laisser moi négocier la moitié restante. Autrement dit si les frais s'élèvent à 10.000 francs l'année, le partenaire avance les 5.000 francs et me laisse compléter les 5.000 francs restants. Ici à Diamafara, beaucoup de parents voudraient inscrire leurs enfants dans les Daaras du village mais ils n'ont pas toujours les moyens financiers pour s'acquitter du paiement des frais de scolarité demandés alors le marabout qui a renoncé à toute autre activité, même champêtre pour se consacrer totalement et entièrement au Daara doit être obligatoirement payé. À défaut, il va soumettre les enfants Talibés à sa charge à la mendicité ou bien il sera démotivé pour dispenser un enseignement de qualité ; tel un marchand ambulant qui sera débordant d'entrain si les clients se bousculent sur ses marchandises ou qui sera amorphe lorsque il ne compte aucun client. Donc un marabout rétribué pour ses enseignements sera plus motivé qu'un autre qui ne l'est pas du tout.

Falilou Bâ : Aujourd'hui quelle appréciations faites-vous sur le fait de confier ses enfants des marabouts de Daaras d'autres contrées ? D'après vos expériences dans ce domaine, quel regard portez-vous sur la pratique du confiage ?

Troisième intervenant : Je voudrai prendre la parole. Il existe deux types de Daaras ; l'un où on s'acquitte de frais de scolarité et l'autre où on ne paie rien du tout sauf que la plupart des parents qui optent pour le Daara de la gratuité sont mus par le manque de moyens. Seulement, si vous confiez à plus d'une cinquantaine d'enfants à un marabout sans aide, assistance, participation aucune, il va à coup sûr leur demander d'aller dans le marché mendier de quoi manger au moins. Nous sommes arrivés au constat que le fait de confier ses enfants dans des Daaras en dehors du village où ils ne sont pas assujettis à aucun paiement est aussi assimilable au fond à une fuite de responsabilité. Les parents qui ont plusieurs enfants pour qui ils doivent individuellement payer 20.000 francs l'an font le choix de les placer dans ce type de Daara où ils ne paient rien et même coupent tout lien avec leurs enfants car ils ne s'embarrassent ni de s'y rendre pour contrôler la qualité de l'enseignement dispensé ni pour s'enquérir de leurs nouvelles. Ils ne renouent le contact avec leurs enfants que pour le faire revenir du Daara où on l'avait confié pour le faire travailler dans les champs quand il attend l'âge pour. Mais, évident est de reconnaître que de ces deux types de Daaras opposés plus haut, le meilleur reste le modèle payant existant dans ici à Diamafara pour plusieurs raisons : l'enfant se rend au Daara quand il y a cours et à la descente il rentre chez ses parent ; et le marabout convoque souvent les parents pour leur faire part de l'état d'avancement des études de leurs enfants. Tout le contraire dans les autres Daaras où le parent cesse d'avoir des nouvelles de son enfant le jour où il a fini de le confier ; à moins jusqu'à ce que l'enfant revienne.

Falilou Bâ : Est-ce vous avez obtenu des enfants que vous avez confiés les résultats escomptés ? Qu'en est-il par exemple pour vous et pour vous aussi qui avez eu à confier vos enfants dans des Daaras d'autres contrées pour aller apprendre le Coran?

Troisième intervenant : Sur 10 enfants confiés seul, ce sera seulement sur l'enfant qu'il sera obtenu les résultats escomptés ; les 9 enfants restants seront des cas d'échecs.

Falilou Bâ : Á quel sort seront voués ces 9 enfants Talibés sur qui le parent n'a pas eu les résultats attendus d'eux en les confiant à des Daaras en dehors du village ?

Troisième intervenant : Ils vont finir, comme l'évoquait quelqu'un tout à l'heure, par devenir un marchand ambulant ou un squatteur des garages ou autres

Quatrième intervenant : Tenir tête au marabout et fuguer. Sur 10, les 9 seront des échecs sur qui vous n'obtiendrez pas les résultats attendus ? Ils ne maîtrisent pas le Coran et ne seront pas imbus savoir islamique ; sinon devenir de vrais rebelles et disparaître dans le village sans que tu ne puisses rien y faire.

Cinquième intervenant : Oui, ils finissent par disparaître dans le village. Je vais prier à la mosquée et revenir

Falilou Bâ : Á l'heure actuelle, quelle est la raison qui explique que ici à Diamafara les populations sont arrivées à réduire de manière drastique le confiage des enfants dans des Daaras hors du village?

Deuxième intervenant : Grâce au père de celui-ci (il désigne le premier intervenant) qui, avec l'aide de Dieu, est allé jusqu'à construire son propre Daara dans le village puis a demandé à tous les parents qui le souhaitent de venir inscrire leurs enfants. Lui Mbaye Gueye ; et depuis que cette expérience est initiée ici à Diamafara, il a eu des résultats tellement intéressants que les populations ont trouvé qu'il y avait plus d'intérêt à inscrire leurs enfants dans le Daara du village plutôt que de les confier à des marabouts de Daaras d'autres contrées.

Troisième intervenant : Chaque habitant de Diamafara peut inscrire son enfant dans le Daara du village moyennant une certaine somme représentant le montant du paiement annuel dont il faut s'acquitter avant la fin de l'année scolaire du Daara.

Premier intervenant : je vous salue tous chaleureusement. Depuis ce matin, toutes les réflexions qui ressorties des différentes discussions tenues convergent dans le même sens. Ce que je voudrai ajouter est que après gloire à Dieu, nous remercions vivement Symbiose puisque dès qu'on s'est engagé dans ce processus de lutte contre le phénomène du confiage des enfants, des Daaras, de la mendicité des enfants Talibés, l'ONG a procédé à une étude qui a permis de répertorier les parents qui ont des enfants confiés dans des Daaras hors du village et des parents dont les

enfants sont inscrits dans les Daaras du village. Cette période a coïncidé avec l'époque où le Vieux était déjà assez éclairé sur ce problème au point qu'il avait réussi à implanter le Daara du village avec des moyens très faibles. Mais, il faut reconnaître que les campagnes d'information et de sensibilisation qui ont amené la population de Diamafara a changé d'attitude sur la question sont à l'actif de Symbiose. Á cela aussi, il faut ajouter l'état d'esprit favorable de la population de notre village qui est différente de celle de la population d'autres villages proches qui ont vite fait d'assimiler l'intervention de l'ONG comme une volonté de combattre l'Islam et les Daaras. Donc en esprit ouvert, nous avons reçu Symbiose en la personne de M. Bâ qui a animé la première discussion à la porte de l'école sous l'acacia dont nous avons suivi à la lettre les recommandations. Á cette époque le village comptait beaucoup d'enfants confiés dans des Daaras d'autres contrées ; vous qui en avait confié 2 et vous qui avez placé 3 en dehors du village, vous pouvez le confirmer. Les enfants se retrouvaient à Mbour, à Kaolack, à Dakar, à Touba et ailleurs. Mais puisque les mises en garde contre les conséquences du confiage des enfants à propos desquelles l'ONG attirait notre attention coïncidaient avec les rumeurs de mauvais traitement des enfants Talibés qui nous parvenaient des Daaras et à l'ouverture du Daara dans le village, on assistait petit à petit à des retours d'enfants confiés. En plus, à chaque fois, les enfants confiés, très éveillés par ailleurs, constataient à leur retour dans le village à l'occasion de fêtes que leurs camarades restés dans le Daara du village progressait plus vite qu'eux dans l'apprentissage du Coran. Ainsi, ils soufflaient à leurs parents leur envie de revenir au village et d'être inscrit dans le Daara d'autant plus que les conditions étaient plus faciles ici qu'ailleurs. Á juste titre d'ailleurs car en premier lieu, quitter chez soi le matin pour aller apprendre le Coran et descendre à l'heure du déjeuner pour prendre son repas au sein de sa famille était très gratifiant pour un enfant. En plus le rythme de progression extraordinaire des enfants dans leurs études est impressionnant favorisé par les bonnes conditions dans lesquelles ils vivent. Á peine inscrit, les enfants réalisent des prouesses et parviennent très rapidement à maîtriser la première moitié alors qu'en confiage, ils pouvaient rester beaucoup de temps sans véritablement évoluer dans les apprentissages. En effet, dans le passé les enfants pouvaient facilement passer 7 ans

de leur vie dans les Daaras sans connaître aucun progrès dans leurs études et pire la plupart des enfants agresseurs rencontrés aujourd'hui dans la rue capables de vous réciter des versets du coran en entier ne sont personne d'autre que parmi ces enfants-là. La cause de leur déviance malgré leur éducation religieuse, le milieu et les conditions dans lesquels ils ont vécu dans les Daaras. Pour preuve et comme cela se fait dans certains villages environnants, un marabout regroupe une trentaine d'enfants Talibés qu'il amène en ville sous forme de campagne pendant la saison sèche et au retour, il achète pour la maman de l'enfant des tissus et pour le père il lui envoie de temps en temps des sacs de riz ; savez-vous où le marabout trouve-t-il tout cet argent pour ? L'enfant qui devait normalement se lever tôt le matin pour apprendre le Coran se lève certes tôt le matin mais pour aller mendier et cela jusqu'à l'heure du petit déjeuner ; à midi il est toujours dans la rue pour mendier jusqu'au soir au niveau du garage de kaolack et n'a encore rien appris de la journée et arrivée la nuit, il cherche où se terrer pour dormir ; à ce rythme quand est-ce qu'il trouve le temps d'étudier ? Ainsi, il n'étudie à aucun moment et ne fait que mendier. Or, la mendicité dont on disait avoir les vertus pour bénir et inculquer des valeurs à l'enfant est celle qui consistait à solliciter des aliments pour se nourrir et apprendre le Coran et travailler pour le compte du marabout au niveau de ses champs. Ces Talibés qui ne font que mendier ne sauront pas, eux, comment travailler ; ils perdront, à force, la dignité et grâce aux connaissances acquises dans le Daara, ils seront plus tordus s'ils sont malintentionnés. Toujours revenant sur l'accompagnement de Symbiose, il prend la forme prônée par l'adage : « au lieu de me donner chaque jour du poisson à manger, vaut mieux m'apprendre comment pêcher. » À force de suivre scrupuleusement les conseils prodigués par l'ONG, nous en obtenons des bénéficiaires très profitables. En effet, avec des nombres de 14, 20 au départ, on en est arrivé à des nombres importants d'enfants du village au point qu'un deuxième Daara est même né du premier. Je ne sais pas si il y a en a encore un enfant du village dans le Daara de Souleymane Diané d'à côté mais dans tout le reste des Daaras des villages environnants vous ne compterez des enfants du village et tous ceux qui étaient confiés dans des Daaras au loin sont ramenés. Quelques uns des plus futés et les volontaires dans les études parmi ces derniers ont commencé un à un, après leur retour dans le

Daara du village à côté de leurs parents, à passer leur examen de maîtrise du Coran. Donc le fait que les enfants du village soient inscrits dans le Daara du village est une excellente chose tout comme les aides accordées aux enfants. C'est vrai que les procédés par lesquels doivent se faire les aides suivant les populations sont assez discutables car elles aimeraient recevoir dès les premiers contacts avec le partenaire des appuis matériels et financiers et non des formes d'assistance en termes de séances d'information et de conscientisation sur le phénomène en question. Or, je trouve qu'il est plus judicieux de passer par cette stratégie d'éveil des consciences qui permet à l'intéressé d'en tirer profit tout comme son voisin et comme d'autres de ses proches ; une aide qui confère tant de services aux destinataires ne peut que être sous la forme de connaissances prodiguées. Le marabout qui a opté pour faire de l'enseignement coranique son métier et qui après avoir négocié un montant fixe correspondant à son paiement mensuel remplit convenablement son contrat en donnant un enseignement de qualité a toute notre gratitude. Heureusement que les populations de Diamafara sont des gens très ouverts aux bons conseils qu'ils n'hésitent pas à accepter et à suivre à la lettre. Ainsi, lors de nos échanges constants entre villageois, lorsqu'il est demandé à un parent confieur de ne pas laisser son enfant venu à l'occasion des fêtes retourner dans son Daara d'origine où il est confié pour endurer les mêmes souffrances, il comprend et s'exécute. Le vieux dont parlent ceux qui ont pris la parole avant moi n'avait d'autre centre d'intérêt et d'autre préoccupation que l'enseignement à telle enseigne que lorsqu'il mettait sur pied ce Daara, les destinataires, loin de privilégier fils ou petit-fils, étaient constitués dans sa générosité à tout enfant pourvu qu'il soit en âge d'apprendre le Coran. De cette initiative, il n'avait d'autre but sinon que les enfants étudient et aujourd'hui les gens l'on rejoint en masse dans son projet. Nos invités d'aujourd'hui sont des chercheurs qui sont là pour mesurer le niveau d'évolution de nos attitudes et de nos comportements sur le phénomène des droits des enfants, de leur confiage, des Daaras et de la mendicité des Talibés après les différentes stratégies de formation, d'information et de sensibilisation dont nous avons été les cibles. Pour ce qui d'aide, d'assistance et d'appui, c'est plutôt du domaine de gens de l'ONG Symbiose que vous devez sûrement reconnaître tellement ils nous rendent visite souvent dans le village. C'est

d'ailleurs le seul projet qui est venu à Diamafara apporter aide, assistance et appui au Daaras et Talibés du village auxquels vous avez bénéficié à plusieurs reprises ; nous en réjouissons et nous sommes partant et nous serions enthousiaste si cela augmente davantage. Mais, nous sommes convaincu que celui qui te cède une partie du peu qu'il a aujourd'hui te réservera sans nul doute une part importante lorsque ses avoirs augmenteront. Tout de même, le meilleur aide, appui, assistance reste à mes yeux le transfert de connaissances. Ce dont je suis sûr est que même si vous restez dans le village 2 ans, vous ne risquez pas de trouver un enfant Talibé de Diamafara, bien que vous puissiez voir des enfants Talibés de Daaras d'autres villages venir ici pour mendier. Á l'endroit de ses enfants Talibés, nous pourrions former un groupe et aller rencontrer leurs parents mais comme vous le savez aussi bien que moi qu'une telle démarche serait vue ici au Sénégal comme une intrusion dans les affaires d'une tierce personne et pourrait être mal vue par cette dernière. De telles perceptions font partie de ce qui freine les initiatives ; pire si elle est dirigée envers une femme qui pourrait vous considérer même comme faisant parti de son ennemi. Il m'est arrivé une fois d'être ému par l'état de dénuement avancé d'un enfant Talibé qui ne portait ni de boubou ni de chaussures au point que j'ai voulu lui faire de quelques habits de mes enfants mais son compagnon m'a clairement indiqué que le concerné avait bel et bien de bons habits qu'il refusait de porter pour risque de ne pas toucher assez les gens et de recevoir des aumônes conséquentes. Comme vous le voyez, il est tellement développé chez ce petit enfant le sens de la manipulation telle qu'il est difficile de l'extirper si facilement (rires de l'assemblée). Mais tous les gens avec qui vous êtes entretenus aujourd'hui sont conscients de l'intérêt de garder ses enfants à ses côtés et d'investir dans ses études. En ce qui me concerne, j'adresse à ces parents de Diamafara mes vifs remerciements et ma profonde gratitude car c'est grâce à eux qu'on est arrivé à ne plus pouvoir distinguer un talibé du Daara avec un élève de l'école française lorsqu'ils se retrouvent après les cours au terrain en train de jouer. Á l'époque, on reconnaissait très facilement le Talibé et l'élève mais une telle distinction ne peut se faire dans ce village car les mêmes qualités d'habits que portent les uns sont celles que portent les autres. Je vous remercie tous de votre attention.

Falilou Bâ : Je vois que M. Dramé dans son intervention a fait le tour de la question qui nous réunit. Á ce propos d'ailleurs, je voudrais avoir la confirmation que les idées, les opinions, les attitudes des sur l'enfant Talibé, le confiage, la mendicité des Talibés, ont bien évolué dans le sens que ces phénomènes constituent de véritables méfaits contre les enfants ?

Premier intervenant : Á ce sujet, je vais reprendre les mêmes réponses que mes prédécesseurs vous ont déjà données. La raison qui avait motivé dans le passé les parents de Diamafara à confier leurs enfants était essentiellement due au fait que dans le village, il n'y avait plus appropriées aux besoins des populations. En effet, tous les Daaras traditionnels dans lesquels les enfants Talibés allaient ramassaient du bois pour le feu du soir autour duquel ils apprenaient le Coran avaient fini par disparaître. Á fait après son apparition une école arabe où l'enseignement se déroulait sur 7 ou même 6 mois avant de fermer pour ne reprendre que 6 mois plus tard ; avec un tel système d'enseignement alternant 6 mois de cours et 6 mois de pause, l'enfant désapprend et après 3 ans à ce rythme il grandit et finit par abandonner purement et simplement l'école. Des années plus tard, lorsqu'il est venu à l'esprit du Vieux d'ouvrir à nouveau un Daara, cela a justement coïncidé à la période où l'ONG Symbiose a commencé à venir dans le village pour nous informer et nous sensibiliser sur les méfaits du confiage des enfants à des Daaras itinérants et leurs conséquences. Lorsque les populations se sont éveillés sur la question, ils ont retenu leurs enfants qu'ils ont inscrits dans ce Daara qui était le premier dans le village et dont on dit qu'il a donné naissance à l'autre Daara ; et j'en suis sûr qu'il donnera naissance à d'autres parce que nous, à Diamafara. Convaincu que nous avons un modèle de Daara qui n'a rien à envier aux autres et que nous n'avons rien de plus cher que nos enfants, alors nous nous disons qu'au lieu de les confier au loin pour se décharger, il vaut mieux garder à nos côtés et partager avec eux le peu que nous avons. Certes, le confiage était mu par la volonté des parents de donner aux enfants l'opportunité d'apprendre mais malheureusement dans la réalité tout enfant confié revient chargé de contrevaleurs même si par ailleurs il s'enrichit aussi de savoirs.

Falilou Bâ : Puisque maintenant il est avéré que les idées, les opinions et les attitudes des populations de Diamafara ont positivement évolué sur la question et que tout le monde ici a pris conscience que les enfants souffraient du traitement que les parents leur infligeaient à travers par exemple le confiage et les conséquences qui s'en suivaient. Et à cet effet, il fallait dès lors chercher les voies et moyens pour mettre fin à tous ces mauvaises pratiques en faisant de sorte qu'aucun enfant ne quitte plus le village pour être confié dans des Daaras d'autres contrées et qu'aucun parent n'y songe même plus. Après les bonnes attitudes acquises sur la question, nous voudrions maintenant qu'entre nous chacun prend l'engagement de poser un ou des actes qui vont militeront dans le sens de lutter contre le confiage des enfants et la mendicité des enfants ; et même si ces phénomènes ont tendance à disparaître dans le village, les réduire encore de manière drastique ou au-delà du village mener le combat dans les villages environnants où ces pratiques perdurent. Les actes sur lesquels vous vous engagez peuvent prendre une des formes suivantes :

- organiser des séances d'information et de sensibilisation sur les phénomènes du confiage des enfants, des Daaras, de la mendicité des enfants Talibés à l'intention des parents qui ne sont pas aussi éveillés que vous, qui les avez vécues à travers vos enfants, dans le but de les amener à ne pas même y penser.
- Initier avec les parents des discussions pour les amener à prendre conscience qu'au nom de ses droits, l'enfant ne doit pas être séparé de ses parents pour être confié ailleurs encore moins le soumettre à une forme d'exploitation telle la mendicité
- Prendre en charge une préoccupation d'un enfant Talibé, parmi ceux qui viennent chaque jeudi des villages environnants pour mendier, et s'en acquitter afin de dispenser à ce dernier de mendicité.
- Venir en aide aux Daaras par rapport à leurs différents besoins au point qu'il ne traverserait même pas à l'esprit du marabout de soumettre les enfants à la mendicité. Pour exemple endosser pour le Daara l'achat de pile de batterie pour alimenter l'éclairage dont il doit faire face souvent pour permettre aux enfants d'apprendre le Coran la nuit.

De tels engagements en actes librement pris qui viendraient renforcer les bonnes attitudes déjà adoptées, nous reviendrons d'ici deux à trois mois pour mesurer leur niveau de réalisation car notre souhait est de venir au constat qu'après les bonnes idées s'en sont suivis de bons comportements traduits par des actions prises à la mesure du pouvoir de l'individu. Encore une fois ces actions peuvent être orientées envers mes voisins à travers des séances d'information et de sensibilisation, envers le Daara à travers des aides et des appuis, à l'endroit d'enfants Talibés à travers une assistance. Que nous puissions dire d'ici 2 mois ou 3 au terme de notre évaluation qu'ici à Diamafara, au-delà des belles connaissances sur ces questions acquises au travers les formations, les populations initient également des actions concrètes pour lutter contre les phénomènes du confiage, des Daaras, de la mendicité des enfants Talibés.

Premier intervenant : Je pense que ce qu'il a dit est clair pour chacun de nous. Il parle d'engagements, à la mesure de nos possibilités, que chacun de nous prendrait. Cela pourrait être un appui à l'endroit du Daara, une assistance à un Talibé en particulier, sous la forme de père de Talibé ou de mère de Talibé, pour qui vous prendrez en charge tous ses besoins en termes de nourriture, d'eau, de linge etc. Il y a toujours des bienfaiteurs qui continuent à perpétuer cette bonne tradition et qui de passage dans le village ne manquent pas de faire don au Daara d'un paquet de bougies, une caisse de batteries ou 2 paquets car conscients qu'un Talibé qui étudie la nuit a besoin d'éclairage et que ne saurait toujours prendre en charge le marabout ou l'hôte du marabout. Ces besoins concernent aussi les médicaments en cas de maladies, les supports sur lesquels ils étudient dans le Daara appelé "Alloué" ; d'ailleurs au moment de l'ouverture Du Daara, j'avais acheté et fait don de 6 "alloué" que je peux plus distinguer des autres aujourd'hui. En ce qui me concerne, je n'ai pas beaucoup de moyens mais je mets à la disposition des enfants Talibés le robinet de ma maison où ils viennent puiser de l'eau pour faire tous leurs besoins comme boire, faire leurs toilettes et faire leurs ablutions ; je l'ai fait pour le Daaras même si par ailleurs je ne le peux pas. Malgré que si le marabout est payé, n'empêche que qu'on s'est engagé à lui prendre en charge gratuitement sa nourriture, son eau, qui sont toutes des formes d'aides. C'est justement de ces formes d'aide auxquelles il

nous invite. Que chacun parmi nous, dans les 2 à 3 mois à venir, s'engage à décliner une action concrète qu'il va entreprendre au profit du Daara ou prends sur moi de faire telle ou telle chose. Je pense que c'est clair.

Falilou Bâ : Á ces actions que vous pourriez entreprendre, on peut ajouter le fait d'organiser des séances d'information et de sensibilisation à l'endroit de parents autour de ces questions sur lesquelles j'ai de l'expérience ou bien comme il l'a si bien dit de prendre en charge un enfant Talibé de Daara de village environnant, même si ce dernier n'est pas mon fils et n'est pas un enfant de Diamafara où le phénomène de mendicité des enfants Talibés est inexistant.

Premier intervenant : Cela peut aussi concerner un voisin qui a un enfant en âge d'aller au Daara mais qui n'est pas inscrit ou un enfant qu'il a confié dans un Daara hors du village à l'intention de qui on organiserait une séance de sensibilisation pour qu'il inscrive l'enfant descolarisé dans le Daara du village ou qu'il ramène à Diamafara celui celui qui était envoyé au loin. Une telle action faite dans la discrétion fait partie aussi des actes qui luttent contre le confiage, la mendicité des enfants talibés.

Sixième intervenant : Je ne voulais même pas raconter cette histoire-là que j'ai vécue mais je ne citerai tout de même ni de nom de personne ni de nom village. Il y avait un Talibé qui était venu d'un des villages environnants pour mendier à une heure très matinale que je ne saurai indiquer avec précision, mais je partais à la mosquée pour prier et personne n'était à la maison. Lorsqu'il n'a senti la présence de personne à son arrivée dans la maison alors que j'étais dans les toilettes, il se faufila dans la chambre où se trouvaient les chaussures de mon enfant qui est inscrit dans le Daara du village. Il s'en empara, Dieu m'est témoin, et ne pouvant se contenir dans ses poches, il les introduit à l'intérieur sous ses habits, pour avoir été enfant Talibé je connais bien toutes leurs manies. Á sa sortie quand je lui ai demandé ce qu'il faisait dans la chambre au lieu de rester dehors comme doit le faire un Talibé et attendre qu'on te fasse des dons, il me répondit qu'il mendie mais qu'il cherchait aussi à boire. Mais quand j'ai relevé son boubou et que j'ai vu les chaussures, je lui lançai qu'il n'était certainement pas venu pour mendier mais plutôt pour voler ; alors il me révéla

que non mais qu'il les avait prises parce qu'il n'en avait pas. Je lui demandai de les essayer et voyant qu'elles les allaient bien, je lui en fis cadeau. Quand j'ai expliqué à mon fils que j'avais offert ses chaussures à un Talibé, il me réclama de les lui rembourser ; ce que je fis. Cet acte, j'ai eu à le poser. Or ce Daara n'est du tout loin car je lui ai posé des questions concernant son nom, son prénom, son Daara et autres.

Falilou Bâ : Les enfants s'adonnent à de telles pratiques parce que certainement le Daara qu'il fréquente est démuné.

Cinquième intervenant : Mais amener ses enfants dans ce genre de Daara est souvent incontournable lorsque le parent a beaucoup d'enfants et il n'a pas les moyens de s'acquitter, pour chacun d'entre eux, des paiements des frais de scolarité exigés dans le Daara du village. Alos, il sera obligé d'inscrire les uns ici et pour les autres de les confier dans ces genres de Daaras qu'on retrouve en dehors du village.

Mamadou Dramé (Chef du projet de protection de l'enfance de Symbiose) : Maintenant, nous pouvons aller de manière concrète vers les engagements. Que chacun, en fonction de ses possibilités, indique un acte en faveur de la lutte contre le confiage des enfants, la mendicité des enfants Talibés, qu'il s'engage de réaliser d'ici les 2 à 3 mois ; qu'il s'agisse de l'organisation d'une discussion sur la question, qu'il s'agisse d'un appui matériel

Falilou Bâ : Cela peut être aussi un appui, une assistance destinée à ce Daara du village voisin dont les enfants viennent ici dans le village pour mendier.

Deuxième intervenat : Je me suis engagé à s'acquitter des frais annuels de scolarité de mes enfants que je dois au Daara ; je m'y attellerai scrupuleusement.

Sixième intervenat : Prendre des engagements ne sera pas chose facile mais on peut, lorsque l'instant où il est sollicité des dons pour le Daara coïncide avec un moment où j'ai les moyens que je puisse, apporter notre participation. Mais prendre comme cela un engagement pour un cultivateur alors qu'en ce moment son grenier est vide n'est pas évident.

Premier intervenant : Mais il faut savoir qu'il n'est pas sollicité de votre part un engagement grandiose qui serait au-delà de vos moyens. Dans les deux groupes avec qui ces gens ont discuté, il y en a qui ont pris des engagements consistant à faire don de piles de batterie et pour d'autres de bougies pour l'éclairage. Ce sont des engagements qui seront consignés sur des fiches en guise de témoignage et dont l'effectivité sera mesurée plus tard. Car il faut savoir que le marabout n'a rien demandé à personne, il se suffit amplement de sa paie tout comme leurs hôtes qui ont librement opté de leur porter assistance en cas de besoin.

Intervenant ? : Pouvez-vous revenir sur ce qu'ils attendent de nous ?

Premier intervenant : Ils cherchent des engagements que nous voulons bien prendre en termes d'actes posés en faveur de la lutte contre le confiage des enfants, de la mendicité des enfants Talibés qui seront enregistrés et consignés sur des fiches pour que d'ici 2 à 3 mois ils reviennent mesurer leur effectivité ; après qu'ils ont constaté au détour de nos discussions que nos attitudes ont positivement évolué sur ces questions. Avec les 2 groupes qui viennent de passer, certains des engagements ont porté tantôt sur des piles de batteries, tantôt sur des paquets de paracetamol, tantôt sur des bougies ; cela signifie que nos invités ne sont pas du tout intéressés par des affaires de bien mais plutôt par des expressions de volonté.

Falilou Bâ, Dramé, premier intervenant ; dans un élan d'ensemble parlent en même temps pour rappeler la modestie des éventuels engagements que les participants pourraient prendre : Il ya des gens qui ont opté pour l'achat d''allouwas'' ; d'autres se sont engagés pour organiser des discussions ; il y a un autre qui a aussi...

Intervenant ? : Á propos justement de ces séances de sensibilisation sur les phénomènes du confiage, des Daaras, de la mendicité des enfants Talibés, je m'engage à en organiser. Moi, Babacar Dia.

Une assez longue pause avant Dramé ne relance

Mamadou Dramé (Chef du projet de protection de l'enfance de Symbiose) : On peut s'engager aussi à faire au Daara d'une quantité équivalent à 50 kg de ma récolte ; ceci aussi est un engagement.

Babacar Dia : Il ne s'agit pas d'un engagement dont on doit s'acquitter tout de suite, mais c'est plutôt un acte pris aujourd'hui et sera réalisé dans le futur.

Une longue pause

Cinquième intervenant : D'après la manière dont vient de parler Dramé, nous allons essayer tout en étant conscient que tout dépendra de la volonté de Dieu. Je m'engage à faire don au Daara d'une somme d'argent de 2500 francs. Moi Saloum Diané

Sixième intervenant : Pour moi, en ce qui concerne le mil, je m'engage à faire don au Daara de 10 kg de mil. Moi, Babacar Dramé.

Une longue pause

Falilou Bâ et Bassembo Badji : Il peut y avoir aussi des séances de sensibilisation !

Premier intervenant : Boubacar Dia l'a déjà pris, à ce que je sache !

Falilou Bâ et Bassembo Badji : Mais cela ne fait rien, une autre personne peut encore prendre des séances d'information et de sensibilisation ; il n'en sera que plus bénéfique. La discussion dans l'optique de rafraîchir la mémoire sur le phénomène est intéressante ou bien de rappeler des faits vécus sur le problème du confiage des enfants et de la mendicité des enfants Talibés afin d'éveiller les gens sur les conséquences subies et endurées avec ce phénomène. Peut être même que parmi les participants, certains ont des enfants qui sont toujours dans une situation de confiage dans des Daaras hors du village.

Premier intervenant : Celui-là (il désigne Babacar Dia) travaille à Vision Mondial et il sait pertinément que les dons que les européens octroient aux Pays africains proviennent souvent de renoncements consentis sur leurs besoins tels leur petit déjeuner, leur dîner dont ils rassemblent les montants qu'ils envoient sous forme d'aide. C'est comme cela qu'ils font comme pour dire que l'individu n'a pas à sous-estimer ce qu'il consent à prélever de lui pour en faire don à un nécessiteux de manière désintéressée ; fuisse-t-il modeste. On en est à combien de d'engagement pris ?

Falilou Bâ : Nous en sommes à 4 engagements de pris pour le moment.

Premier intervenant : Et vous Hamat, sur quoi vous pouvez vous engager ? On ne vous demande pas d'argent mais cherchez plutôt des actions qui seraient profitables au Daara dans la lutte contre la mendicité, par exemple.

Mamadou Dramé (Chef du projet de protection de l'enfance de Symbiose) : Comme par exemple, aller chaque jeudi ramener des fagots de bois au profit du Daara pour l'apprentissage du Coran le soir autour du feu.

Hamat, Deuxième intervenant : Je voudrai savoir si l'engagement à prendre doit être réalisé à la fin de l'hivernage ou bien c'est laissé à l'appréciation de l'individu qui s'est engagé ?

Premier intervenant : Ils vont revenir d'ici 2 à 3 mois environ pour mesurer l'effectivité de la réalisation des engagements pris. Il faut seulement tâcher de prendre des engagements qui sont dans les limites de vos possibilités car une fois pris votre dignité vous obligera à les respecter. Si vous prenez un engagement très ambitieux, vous pourriez aussi le réaliser selon un échéancier mais, il serait préférable d'opter pour un engagement modeste à réaliser dans un délai raisonnable. Je ne doute pas que vous aller honorer un engagement car il m'arrive parfois de voir un parmi vos enfants en possession d'un colis qu'il remet au marabout.

Intervenant ? : Il y a beaucoup des gestes de cette nature qu'il arrive aux populations du village de réaliser mais elles le font dans la plus grande discrétion sans jamais sortir le revendiquer ; de manière désintéressée.

Premier intervenant : Tout cela entre dans le cadre de la lutte contre le phénomène du confiage des enfants, des Daaras, de la mendicité des enfants Talibés car en octroyant au marabout des aides et des appuis, on l'encourage à rester dans le Daara du village et à se vouer à un enseignement de qualité.

Falilou Bâ :

Premier intervenant : Ou est-ce que vous allez, vous ? Avant de partir, pouvez-vous d'abord signer la fiche où sont consignés les engagements que vous avez pris ; comme gage ?

Intervenant ??? : D'accord

Premier intervenant : Et vous Ndary, sur quoi vous vous engagez ? En tout cas, l'année dernière je vous ai vu demander au marabout s'il avait de la semence et lorsqu'il vous a répondu par l'affirmatif, vous les avez prises, semées, cultivées. Toute la récolte obtenue a été entièrement et gratuitement remise au marabout. Ne pensez-vous pas que cela est une aide précieuse que vous avez accordée au marabout ; car un avec des appuis de cette nature, le marabout trouve encore plus de raisons de rester dans le village ?

Toute l'assemblée dans une appréciation d'ensemble : Ah, c'est une très bonne chose ! À ne pas surtout négliger.

Mamadou Dramé (Chef du projet de protection de l'enfance de Symbiose) : Quel engagement comptez-vous prendre alors ?

Intervenant ?? : En ce qui me concerne, je préférerais que vous me laissiez avec le marabout.

Mamadou Dramé (Chef du projet de protection de l'enfance de Symbiose) : Mais, nous voudrions à notre niveau aussi savoir l'engagement que vous allez prendre dans la lutte contre les fléaux du confiage des enfants, de la mendicité des enfants Talibés, des Daaras ; afin que nous puissions le consigner sur nos fiches que nous vous soumettrons ensuite pour signature en guise de gage pour vos engagements ?

Premier intervenant : Est-ce que Babacar qui s'apprête à partir a signé ces engagements ?

Falilou Bâ : Oui, oui, il a signé.

Ndary Dramé : Je m'engage alors à faire don au Daara de 2 paires de batteries.

Falilou Bâ, Bassembo Badji, Mamadou Dramé : comment ; vous pouvez répéter ?

Ndary Dramé : J'ai dit que je m'engage à faire don au Daara de 2 paires de batteries

Des intervenants ensemble : C'est bon, c'est pas mal.

Mamadou Dramé (Chef du projet de protection de l'enfance de Symbiose) : Mais puisque le Daara a un manque criard d''Allouwa'', pourquoi Ndary ne pourrait-il pas orienter son engagement à faire don d''Allouwa'' au Daara ?

Premier intervenant : D'autant plus que dans ce groupe-ci contrairement au premier groupe, personne n'a véritablement pris un engagement concernant l'achat d''Allouwa'' pour le Daara

Ndary Gueye : Puisque le Daara a un déficit en Allouwa, pourrai-je substituer à mon premier engagement d'offrir au Daara des paires de batteries celui de faire don au Daara d'un Allouwa.

Premier intervenant : Ah non non, plutôt que de substituer le premier engagement à un autre vous pouvez rajouter le second au premier.

Ndary Dramé : Ok, d'accord mettez comme engagement pour moi 2 paires de batteries et 1 ''Allouwa''

Premier intervenant : Personne n'a encore pris comme engagement un livre de Coran alors que les enfants qui apprennent le Coran ont besoin de livres de Coran

Face à un intervenant qui avait déjà fini de prendre des engagements et qui voulait signer la fiche d'engagement.

Falilou Bâ : Quel est votre nom ?

Hamat Dia : Hamat Dia

Intervenant ??? : Moi, je m'engage à faire don au Daara de 2 livres de coran.

Mamadou Dramé (Chef du projet de protection de l'enfance de Symbiose) : (à moi) : Notez que celui-ci s'est engagé à faire don au Daara de 2 livres du Coran.

Mamadou Dramé (Chef du projet de protection de l'enfance de Symbiose) : Maintenant ça y est, tous les participants ont pris des engagements ? Et toi, c'est Ndary comment ?

Nday Dramé : Ndary Dramé

Mamadou Dramé (Chef du projet de protection de l'enfance de Symbiose) : Donnez aussi à Hamat Dia le soin de signer.

Premier intervenant (à moi) : Est-ce que vous avez pris le soin de mentionner tous les deux engagements (parlant des engagements de Ndary Dramé) ?

Falilou Bâ : Oui, j'ai mentionné tous les 2 engagements qu'il a pris

Falilou Bâ : Comment s'appelle-t-il

Mamadou Dramé (Chef du projet de protection de l'enfance de Symbiose) : Il s'appelle Ndary

Premier intervenant : (À Hamat Dia qui prenait congé de nous) Merci, Hamat ; à nous revoir.

Mamadou Dramé (Chef du projet de protection de l'enfance de Symbiose) : Le vieux qui s'était engagé sur 2500 francs a-t-il signé ?

Une voix fuse dans l'assemblée et affirme que : Non

Mamadou Dramé (Chef du projet de protection de l'enfance de Symbiose) :
Comment s'appelle-t-il ? :

Premier intervenant : Saloum Dia

L'assistance rit d'un fou qui dans ses délire tient des propos incohérents.

L'assistance se disperse dans les salutations, les remerciements et les rires.

Annexe 13 : protocole sommaire des réunions d'évaluation des engagements

Réunion d'évaluation des engagements

2 à 3 mois après le déroulement de l'expérience. Qu'en est-il des engagements qui étaient pris par les parents et tuteurs d'enfants en faveur de la lutte contre la mendicité des *Talibés*, membres des "penc" de Medina Sabakh et des membres des communautés villageoises d'une autre localité de même acabit qui comptent sûrement des parents et tuteurs d'enfants *Talibés* ; ou des membres de conseils de quartier de Nioro ville où on retrouve seulement de parents et tuteurs potentiels d'enfants *Talibés* ?

Question principale : ou en êtes-vous par rapport aux engagements pris, il y a 2 à 3 mois, pour ce qui est de la lutte contre la mendicité des enfants *Talibés* ?

Si possible, pouvez-vous apporter la preuve par des faits ou par des témoignages, la réalisation effective des actes que vous avez posés en rapport avec vos engagements ?

**Annexe 14 : réunion d'évaluation des
engagements pris par les femmes de Djeri
kao**

Falilou Ba : Bonjour à tous, nous adressons à chacune nos plus vives salutations et nous magnifions cette assemblée. Euuh nous sommes venus aujourd'hui...!!! Notre visite d'aujourd'hui fait suite à celle effectuée le 25 Juillet 2015 ; à l'occasion de laquelle nous avons discuté avec vous à propos des enfants, du confiage des enfants, des Daaras nomades, de la mendicité des enfants Talibés. À travers la discussion que nous avons eue avec vous, nous nous étions rendu alors compte que Symbiose et d'autres ONG ont eu à mener des initiatives importantes dans votre village de Djéri Kao en terme d'appui, de formation, de sensibilisation sur les dangers que des pratiques liées aux phénomènes de confiage, de Daaras itinérants, de mendicité pouvaient causer à l'enfant. Nous avons relevé qu'à la faveur de ces initiatives de Symbiose, la population de Djéri Kao avait aussi réalisé pas mal d'avancées sur leurs cognitions, leurs représentations, leurs idées à propos de ces phénomènes. Toutefois, constat était aussi fait que ces avancées portaient plus sur les attitudes et, peu ou pas du tout, sur les actes concrets tendant à lutter contre de tels fléaux. C'est alors que nous avons estimé que pour susciter de telles actions en vous, il fallait que chacun d'entre vous prenne librement et publiquement l'engagement à poser un acte concret qui peut contribuer à la lutte contre le confiage des enfants, les Daaras itinérants, la mendicité des enfants Talibés. Au terme de notre échange d'alors, chacune d'entre vous avait effectivement pris l'engagement de poser un acte qui vise à lutter contre de tels phénomènes. Par notre venue aujourd'hui à Djéri Kao, nous voulons mesurer le niveau de respect des engagements pris alors. La méthodologie qui sera suivie à cette occasion sera la suivante : À tour de rôle chaque membre du public va prendre la parole pour se présenter d'abord, rappeler ensuite la nature de son engagement avant de dire à l'assemblée où est-ce qu'il en est. C'est-à-dire soit l'engagement a été totalement réalisé où la personne concernée est allée au-delà de l'engagement pris où, au contraire, elle ne l'a pas honoré du tout et dans ces cas, il va indiquer les raisons qui expliquent un tel manquement. Donc, nous allons passer la parole à chacune pour qu'elle nous rappelle ses prénoms et nom, l'engagement pris et, où il en est.

La parole est à vous, sokhna Amsatou !

Amsatou Guèye : bonjour à toute l'assemblée, je me nomme Amsatou Guèye. À propos de l'engagement que j'avais pris et qui consistait à prendre soin d'un enfant Talibé, je continue toujours à l'honorer. J'ai acheté à ce dernier des habits à l'occasion de la fête de Tabaski. De même lorsqu'il a eu dernièrement une inflammation au niveau du pied et je me suis employée à la soigner. Pour ce faire, je lui ai remis une pommade qu'il appliquait sur la zone traumatisée jusqu'à ce qu'il soit totalement guérie aujourd'hui. À chaque fois qu'il se présente à la maison, je lui donne à manger et je continue à lui assurer ce service ; au cas où il a besoin de petite monnaie comme 25 francs pour s'acheter des crèmes-glaces, je les lui en fais cadeau. À vrai-dire, je fais de tout mon mieux pour remplir le contrat que j'avais pris sans jamais m'en lasser. Je mets toute mon énergie au service de cet engagement d'autant que je considère cet enfant Talibé comme mon propre fils et je le traite en conséquence. À chaque fois qu'il sent le besoin de venir me voir, je lui donne à manger jusqu'à ce qu'il soit rassasié ; je lui ai également payé une paire de chaussures et beaucoup d'autres choses dont il avait envie. J'aurai bien aimé qu'il vienne assister à cette réunion pour que vous voyez par vous-mêmes et pour qu'il puisse aussi témoigner de vive voix. Mais puisque ce n'est pas le propos, c'e n'est pas grave. Mais je tiens à vous réitérer que je déploie toutes mes forces pour respecter l'engagement que j'ai pris ici devant vous et devant toute l'assemblée.

Falilou Bâ : Merci beaucoup Sokhna Amsatou. Maintenant c'est au tour de Lobé de prendre la parole.

Lobé Lo : Bien, je m'appelle Lobé Lo. Il se trouve même que lorsque vous veniez ici la première fois pour nous inciter à prendre des engagements en faveur de la lutte contre les phénomènes de confiage des enfants, de Daaras itinérants, de mendicité des enfants Talibés, j'avais déjà pris à ma charge un enfant Talibé. Mais après votre venue, j'ai ajouté à cette charge un marabout de Daara que je prends aussi en charge de manière supplémentaire. À l'endroit de ces deux personnes, je m'évertue à faire de mon mieux pour honorer les engagements pris vis-à-vis d'eux. Pour ce qui est de l'enfant, il passe tous les jours pour manger son goûter chez moi ; en outre, je lui assure tous les besoins dont il me fait part. Quant au Marabout, je m'emploie de

temps à autres à lui préparer des mets que je lui apporte ; je lui fais parvenir également des cadeaux de toutes sortes à l'attention des enfants Talibés du *Daara*. Voilà synthétisées, les actions que j'entreprends pour la lutte contre les phénomènes précités. Je rappelle que même avant votre venue, l'enfant m'avait déjà prise comme "Yayou Daara" (marraine de *Daara*) et il venait me voir à chaque fois que de besoin. Accompagné de mon fils qui étudie comme lui dans le *Daara*, il venait manger à sa faim et c'est cela qui continue jusqu'à présent ; rien n'a changé à cela. La nouveauté est le Marabout de *Daara* que j'ai pris en charge depuis votre passage ; en plus de l'enfant Talibé dont je m'occupais déjà.

Falilou Bâ : C'est bien, merci beaucoup Lobé.

Codé Dioum : Bonjour à toute l'assemblée, je m'appelle Codé Dioum. À propos des engagements qu'on devait prendre ; du fait qu'il y avait un enfant Talibé qui venait tout le temps me solliciter pour l'achat de lampe et/ou de batteries, je m'étais proposée publiquement et devant vous à lui payer une lampe et à lui assurer les batteries qui doivent aller. Après l'achat de la lampe torche, je m'évertue à lui changer les piles à chaque fois que celles-ci commencent à faiblir ; pas plus tard qu'hier soir j'ai procédé au renouvellement des piles de la lampe. Lorsqu'il m'envoie un de ses compagnons pour un besoin quelconque comme pour solliciter 25 francs, je les lui octroie. En plus, à chaque fois que son camarade qu'il a l'habitude d'envoyer pour venir reprendre la lampe torche rechargée avec des piles de batteries neuves vient me voir, je m'emploie à lui offrir ce qu'il trouve avec moi en ce moment-là. Dieu m'est témoin que je fais tout ce qui en mon possible pour honorer au mieux mon engagement de prendre soin de l'enfant Talibé que j'ai promis de m'occuper. Comme l'a bien dit Amsatou, la meilleure preuve pour étayer ce que nous disons à propos du respect de nos engagements pris serait d'inviter les enfants que nous avons pris en charge pour que vous puissiez vérifier de visu nos dires. Car comme le dit l'adage, rien ne vaut les faits pour corroborer les discours. En ce moment là vous auriez pu davantage apprécier, par vous-même, si nous suivons à la lettre les engagements que nous avons pris ou non. Tout ce que je puis vous assurer est qu'à défaut d'aller au-

delà des engagements que nous avons pris, nous n'irons jamais en-deçà. Que cela tienne comme dit !

Falilou Bâ : Merci beaucoup, Codou Dioum. À votre tour maintenant, Sokhna Arame.

Arame Touré : Bonjour à toute l'assemblée, je me nomme Arame Touré. À propos de l'enfant dont je vous avais parlé... Vous vous rappelez que j'avais pris comme engagement de prendre en charge un enfant à qui je devais assurer la nourriture, l'argent de poche et pour qui je m'emploierai à l'appivoiser jusqu'à ce qu'il ait confiance en moi et sente à rassurer avec moi pour me faire part de tous ses problèmes auxquels je m'évertuerai à apporter une solution. Depuis que cette décision a été prise, je m'y suis tenue strictement. Bien vrai que je ne lui réserve pas un couvert tous les jours, mais à chaque fois que vient mon tour pour cuisiner dans la maison (*dans les familles polygames au Sénégal, chaque épouse cuisine quelques jours pour laisser à tour de rôle sa coépouse cuisiner, ainsi de suite*), je lui garnis un bon bol pour goûter après quoi je l'appelle pour venir manger. Comme vous le savez, je m'étais engagée pour un seul enfant mais il se trouve que maintenant 3 autres enfants se joignent à lui pour venir manger à quatre autour du bol. Au départ donc, le bol était réservé à mon seul enfant Talibé pour qui je m'étais engagée à s'occuper, mais il est arrivé aujourd'hui que ce sont quatre enfants Talibés qui s'assoient aujourd'hui autour du bol et se le partagent. Après qu'ils se soient bien rassasiés, je leur fais cadeau tantôt de 50 francs Cfa pour chacun d'eux, tantôt 100 francs Cfa pour chacun d'eux ; selon mes moyens financiers du moment. S'il se trouve que je n'ai pas d'argent, en ce moment-là précisément, je m'organise jusqu'à offrir 25 francs Cfa à cet enfant-là à l'attention de qui j'avais pris l'engagement de le prendre en charge. Pour ce dernier, je me suis faite un point d'honneur de lui donner, à chaque fois que je le vois, 25 francs cfa au moins en vertu de mon engagement. Étant donné que je vends le soir des plats pour le dîner, je lui en sers aussi tous les jours, à lui et à sa bande de 3 s'ils l'accompagnent. Donc, comme vous le voyez j'avais promis de prendre en charge un seul enfant Talibé mais j'ai fini par élargir le cercle jusqu'à 4 enfants qui viennent régulièrement et trouvent leur bol à manger. Mon souhait est

même, si mes moyens me le permettent, d'aller plus loin jusqu'à enrôler 10 enfants Talibés ; en plus du marabout de *Daara*.

(Une femme qui vient de rejoindre tardivement la réunion entre et lance une salutation à l'assemblée : Bonjour à toute l'assemblée ! L'assemblée, en chœur répond à ses salutations : Bonjour à toi !)

Anthia Touré : Mon nom est Anthia Touré.

Falilou Bâ : Vous avez dit Anthia Touré

Anthia Touré : C'est cela même, Anthia touré

Falilou Bâ : hun hun (comme pour dire d'accord)!

Anthia Touré : J'avais pris l'engagement devant l'assemblée de m'occuper d'un enfant Talibé qui n'aurait plus désormais ni faim, ni soif, qui ne serait plus dans le dénuement et qu'en cas de maladie, je le transporterai à l'hôpital et de lui acheter les médicaments pour ses soins. Je me tiens toujours à ces engagements que j'avais pris. Pour preuve, à chaque que je fais la cuisine je garde une part pour lui. Grâce à ce service alimentaire régulier qui je lui fournis systématiquement, d'autres de ses compagnons enfants Talibés accompagnent désormais ce dernier lorsqu'il vient chez moi pour manger sa part de nourriture que je lui réserve. À dessein, ses autres camarades viennent avec lui pour pouvoir, profiter de leur part aussi, de cette nourriture. Ainsi, une fois le repas servi, les autres Talibés s'assoient avec lui et se mettent à manger. Donc comme vous pouvez l'imaginer, ce n'est désormais plus que d'un seul enfant Talibé dont je prends la charge comme je l'avais clairement promis au moment des prises d'engagement, mais il s'agit plutôt d'une petite horde d'enfants Talibés qui viennent profiter de la nourriture que je leurs sers. Mais, le fait que l'engagement initial de prendre soin d'un enfant se trouve augmenté pour passer à la prise en charge de plusieurs enfants, ne me pose aucunement problème. Je peux l'assumer et je l'assume d'ailleurs sans coup férir.

Falilou Bâ : Ok !

Mariama Touré : Bonjour à toute l'assemblée, je m'appelle Mariama Touré. J'ai pris un enfant à ma charge que j'entretiens. Je le considère comme mon propre fils. À chaque fois qu'il vient me solliciter tantôt pour 25 francs ou 10 francs Cfa, je lui offre le montant demandé. Lorsque ses habits sont sales, il m'amène le linge que je lave et au cas où je dispose d'habits qui lui vont, je lui en fais cadeau généreusement. Je lui réserve le même traitement que je réserve à mes propres enfants. Pas plus qu'hier soir, il est venu me faire part de la demande de lui acheter des beignets (bonbons salés et pimentés) à laquelle, j'ai obtempéré ; n'empêche que si je disposais plus d'argent, je lui paierai beaucoup plus de beignets. Il le mérite aussi d'autant plus que c'est lui qui avait fait le premier pas en venant vers moi pour faire de moi, sa "Yayou Daara" (marraine de Daara) ; ceci avant même votre venue et votre expérimentation à Djéri Kao. C'est ainsi que quand vous avez demandé à chacun de nous de prendre l'engagement de poser un acte, selon votre convenance, qui contribue à la lutte contre la mendicité des enfants Talibés, j'ai cru bon de rester avec l'enfant dont je m'occupais déjà. Jusqu'à présent je n'ai décelé aucun problème dans le compagnonnage entre l'enfant Talibé et moi. Certes, il s'agit d'un tout petit enfant ; si ce n'était pas le fait que cette réunion est organisée pour les grandes personnes, vous l'auriez déjà vu débarquer.

Falilou Bâ : Hun Hun ; ok !

(J'interpelle Arame pour autre chose mais après réflexion je préfère laisser et me continuer à écouter les interlocutrices à propos de leurs engagements)

Yacine Touré : Bonjour tout le monde, je m'appelle Yacine Touré. Lors de votre dernière venue à Djéri Kao, j'avais pris l'engagement de prendre en charge un enfant Talibé dont je prendrai soin comme je le fais pour mon propre enfant. Jusqu'à l'heure où je vous parle, je me tiens scrupuleusement à mes engagements. Pour rappel, je vous avais donné m parole comme quoi j'allais lui donner à manger à chaque fois qu'il aura faim, à boire à chaque fois qu'il aura soif, des habits lorsqu'il sera dans le dénuement. De temps à autres aussi, je lui prépare un plat et l'invite à venir manger. Comme vous le savez, je devais m'occuper d'un seul enfant selon les termes de l'engagement que j'avais pris devant l'assemblée et devant vous, mais il se trouve

qu'il n'est plus le seul aujourd'hui à venir manger mais il s'amène avec d'autres de ses compagnons enfant Talibés de *Daara*. En quelques occasions, je suis commerçante sur la place du village ; ce petit sachet de lait glacé que vous voyez là, c'est moi qui le vends. Il vient ainsi à tout moment pour dire qu'il a envie d'un sachet de lait glacé que je lui offre naturellement. Je vous réitère ici que je reste fidèle aux engagements que j'avais pris devant ; je les honore et je vous donne ma parole que je souhaite continuer à les honorer. Merci !

NGuilly Touré : Avec une petite voix inaudible et un rire gêné, elle dit : je m'appelle NGuilly Touré

Falilou Bâ : Comment ? Qu'est-ce que vous avez dit ?

NGuilly Touré : (*Elle reprend cette fois-ci avec plus de force pour que nous puissions entendre ses propos*) : Je m'appelle NGuilly Touré, j'ai dit. Lorsque vous étiez venu la dernière fois, il s'est trouvé que j'étais parti en dehors du village. À mon retour, je voulais venir assister à la réunion (*focus groupe*) mais il pleuvait alors des cordes et lorsque la pluie a cessé, vous étiez alors parti. Mais, j'ai été mis au courant des discussions que vous avez eues avec les femmes qui étaient présentes à la réunion et des consignes qui ont été données pour que chacune puisse prendre un engagement en faveur de la lutte contre les phénomènes de confiage des enfants, des Daaras itinérants, de la mendicité des enfants Talibés. À la prise de connaissance de la teneur des débats et des résolutions prises par les unes et par les autres, j'ai à mon tour pris en charge un enfant Talibé que je traite comme mon propre enfant. À tout moment qu'il a un besoin quelconque, il vient s'en ouvrir à moi et je le lui règle avec plaisir. Quand j'a aussi quelque chose à donner (elle fait allusion là d'aumône prescrite par un marabout ; le Sénégalais est très féru d'offrandes à donner à quelqu'un pour se prémunir de tel ou de tel accident de la vie ou pour s'attirer les bonnes choses : cf : la grève de Battus de Aminata Sow Fall), je l'appelle pour le lui faire don sinon, je le lui donne pour qu'il le fasse parvenir à son marabout de Daara. J'ai été même amenée, à l'occasion de la grande fête de Tabaski, de lui faire don d'un habit de mon fils.

Falilou Bâ : Merci beaucoup NGuilly Touré

Fatma Cissé : je m'appelle Fatma Cissé. Je vous dis d'emblée que je suis toujours fidèle aux promesses que j'avais faites ici devant l'assemblée et devant vous. L'engagement que j'avais pris consistait à m'occuper d'un enfant comme je le fais pour mon propre enfant. Lorsque je fais la cuisine, je lui prépare un plat individuel et je l'appelle pour qu'il vienne manger. Désormais, il ne s'agit plus de lui seul qui vient lorsque je l'invite à venir manger. Il vient accompagner d'une horde d'enfants constituée de ses camarades enfant Talibés et je leur donne tous à manger. Lorsqu'un prochain jour il revient vers moi, alors je lui donne tout ce qu'il trouve à cet instant précis avec moi. C'est dans cette dynamique que je m'inscris et dans laquelle je voudrai continuer à m'inscrire.

Falilou Bâ : Merci beaucoup Madame !

Lobé Ndao : Bonjour, je me nomme Lobé Ndao.

Des rumeurs en bas font remarquer qu'il y a beaucoup de personnes qui portent ce prénom de Lobé chez les publics partenaires

Lobé Ndao : *(En riant, l'intéressée insiste sur son nom et rappelle qu'elle s'appelle Lobé Ndao)* : Mon engagement que j'avais pris publiquement devant l'assemblée et devant vous était de prendre sous mon aile un enfant Talibé dont je m'occuperai comme mon propre fils. Chaque jour, il vient chez moi manger son goûter que je lui réserve et lorsqu'il trouve que j'ai de l'argent, je lui donne 25 francs Cfa pour qu'il s'achète une crème-glace. Lorsque que j'aïlle faire mes courses à Farafégné (Ville de la Gambie voisine frontalière, avec la région de Kaolack où se trouve Djéri Kao, et faisant figure pour les populations sénégalaises d'un grand marché d'approvisionnement de tous les produits avec des prix imbattables mais qui sont considérés par l'État du Sénégal comme de la fraude), je lui achète un boubou et un pantalon en guise de cadeau. En cas de maladie, lorsqu'il a la présence d'esprit de me le signaler, je lui donne de l'argent pour qu'il s'achète des médicaments. Je lui réserve le même traitement que mon propre fils. Lorsqu'il est malade, il vient me voir tout comme lorsqu'il a besoin de batteries pour recharger sa lampe. Je m'étais engagée à entretenir un enfant et je le fais toujours. Il vient manger tous les soirs et je

lui donne de l'argent pour la glace ou pour recharger sa lampe. Je lui achète de quoi se vêtir aussi. Quand il tombe malade, j'assure ses médicaments. Je le considère comme mes enfants.

(M'adressant à Amy Lô, je lui dis : C'est seulement vous qui restez à parler de vos engagements)

Ami Lô : Bonjour à toute l'assemblée ! En ce qui me concerne, j'avais orienté mon engagement envers les Marabouts de *Daara*. L'engagement que j'avais publiquement pris devant l'assemblée et devant vous consistait à apporter une aide et un appui aux marabouts de *Daara*. Sans que cette assistance ne soit prédéfinie au départ de manière concrète et pouvait donc alors correspondre à différents apports, je me suis employée tout de même à leur donner, tour à tour, de l'argent, à leur servir de la nourriture, à leur offrir des habits et d'autres choses. Tout ce que j'ai en ma possession et qui peut leur être utile, je m'évertue à leur en faire profiter au nom du *Daara*. C'est dans cette logique que je suis inscrite.

Falilou Bâ : Donc, si je comprends, vous avez pris les marabouts des Daaras du village comme destinataires de votre action en faveur de la lutte contre les phénomènes de confiage des enfants, de *Daaras* itinérants, de lutte contre la mendicité des enfants Talibés, en leur faisant des dons réguliers et multiformes ?

Ami Lô : C'est cela même, ce sont les marabouts de *Daara* que j'avais pris comme destinataires de mes actions en faveur de la lutte contre les phénomènes de confiage des enfants, de *Daaras* itinérants, de lutte contre la mendicité des enfants Talibés. Et, je leur apporte effectivement mon appui et mon assistance en termes d'argent, de nourriture et de soins pour le bien des enfants Talibés du *Daara*.

Falilou Ba : Merci beaucoup à toutes, nous nous sommes rendu compte au gré de notre discussion qui a été une sorte de tour d'horizon sur l'état des engagements que les gens avaient pris publiquement et librement ici que toutes les concernées sont bel et bien à pied d'œuvre pour respecter et honorer les engagements qui étaient pris. Les personnes avaient pris des engagements et s'emploient à se tenir au respect de leurs

engagements. Voilà ce que nous voulions mesurer pour notre visite. Nous vous remercions toutes vivement. Merci beaucoup.

Changement instituant des femmes de Djéri Kao

Amsatou Gueye : Je salue toute l'assemblée. Je rappelle que lorsque vous étiez venu la dernière pour tenir une discussion sur les questions du confiage des enfants, de *Daaras* itinérants et de la mendicité des enfants Talibés, tous les habitants du village n'avaient pas pu participer à la rencontre. Chez les femmes, il n'y avait que dix personnes qui étaient conviées bien que d'autres voulaient bien en faire partie mais vous nous aviez opposé que c'est seulement dix personnes qui devaient constituer le groupe de participantes. N'empêche qu'à votre départ, nous avons quand même tenu à organiser une grande réunion avec toutes celles qui voulaient y prendre part et nous leur avons fait un compte rendu des discussions que vous avez eues avec nous. Nous leur avons aussi fait part des engagements que nous avons pris, chacun selon ses envies et ses moyens, pour contribuer à la lutte contre les phénomènes de confiage, de *Daaras* itinérants et de mendicité des enfants Talibés. À la suite de cette entrevue, beaucoup de nos camarades ont, à leur tour pris des engagements, bien qu'elles ne faisaient pas partie du groupe expérimental des femmes de Djéri Kao avec qui vous avez travaillé. Pour la plupart, elles ont pris chacune l'engagement de choisir un enfant Talibé dont elles vont prendre soin comme leur propre enfant.

Falilou Bâ : Mais, de ces femmes qui se sont engagées sans pour autant être soumise auparavant au protocole de l'acte préparatoire ; un acte peu coûteux et socialement supportable et acceptable, pouvez-vous nous en indiquer quelques unes, nous citer des noms ?

Des participantes nous désignent en même temps quelqu'un qui veut prendre à son tour la parole mais la première intervenante se met à nous donner des noms.

Amsatou Guèye : Il s'agit de Gass Dione, Khady Cissé, Mame Gueye qui désigne en même temps Khady Guèye, Awa Guèye, Anthia Guèye, Ami Touré, Djimy Touré, Ami Diagne, (elle se bloque un peu avant de poursuivre), Lobé Guèye, Fana Lô et Fatou Lô.

Falilou Bâ : Toutes ces personnes-là se sont engagées après, en dehors de la séance expérimentale ?

Elle répond en continuant son énumération de noms de personnes qu'elle avait oubliés de citer.

Amsatou Guèye : Il y a aussi Sèye Lô, Ndèye Gaye sans compter d'autres et tant d'autres. Elles sont très nombreuses et il s'agit de personnes dont je suis témoin *personae intitue* de leurs engagements. Chacune de ces personnes nommées s'est engagée à prendre sous son aile un enfant Talibé qu'elle va s'occuper comme son propre enfant.

Falilou Bâ : Mais puisque nous avons la chance de compter parmi l'assemblée certaines d'entre ces personnes qui ont pris des engagements sans pour autant être soumis à des procédés techniques de manipulation de notre part, est-ce que quelqu'un parmi elles pourrait nous faire part de son histoire d'engagement. Comment, sans avoir participé à la réunion, elle a été quand même motivé jusqu'à à poser un acte en faveur de la lutte contre la mendicité des enfants Talibés par le seul fait d'avoir été indirectement touché ?

Khady Cissé : Pour ce qui est mes actions envers l'enfant *Talibé*, elle se traduit par le fait que si ce dernier dont je prends soin vient à la maison à l'heure du déjeuner, il trouve que j'ai mis de côté son bol bien garni qui lui est destiné. Compte non tenu que j'ai institué un bol qui est destiné aux Talibés du *Daara* où il étudie le Coran ; pour qui je réserve aussi les restes de mes repas. À ce Talibé que j'ai décidé de prendre en charge, je lui fournis également des habits si ceux qu'ils portent arrivent à se déchirer. Sans compter que pour des draps destinés à ses couvertures pour dormir, je lui en fournis régulièrement.

Falilou Bâ : Puis-je connaître votre nom madame ?

Khady Cissé : Je m'appelle Khady Cissé.

Falilou Bâ : Donc si je comprends bien, toi Khady Cissé, tu n'avais pas participé à la réunion des engagements mais cela n'a pas empêché que vous ayez fini par en prendre ; histoire de participer à la lutte de ces phénomènes à la faveur du *briefing* que vous ont fait les autres femmes qui ont participé à la rencontre.

Khady Cissé : non je ne faisais pas partie de la réunion c'est cela même. Mais il faut dire aussi que cette influence subie de la part des femmes m'avait déjà trouvé dans ce combat car je suis né et grandi dans une maison qui abritait un *Daara*.

**Annexe 15 : réunion d'évaluation des
engagements pris par le public homme de
Djéri Kao**

Falilou BA : Je salue tous les membres de l'assemblée, chacun en son nom et qualité. Je me réjouis beaucoup de notre rencontre d'aujourd'hui. Euhh, Donc notre venue d'aujourd'hui fait suite à celle effectuée ici le 25 Juillet 2015 au cours de laquelle nous avons discuté autour des phénomènes de confiage des enfants, des *Daara* itinérants, de la mendicité des enfants Talibés. Pour rappel, au terme de nos échanges d'alors, nous nous étions rendu compte que dans cette localité de Djéri Kao euhh, l'ONG Symbiose avait réalisé pas mal d'actions en termes de sensibilisations et d'information, de formation sur les questions relatives aux phénomènes de confiage des enfants, des *Daara* itinérants, de la mendicité des Talibés. Constat aussi a été fait qu'à la faveur de ces interventions, des connaissances nouvelles sont acquises, les représentations ont changé, les idées des populations se sont vues évoluées dans le sens de lutter et d'éradiquer de tels fléaux au grand profit de l'enfant victime. Toutefois, nous avons relevé que si les attitudes des populations de Djéri Kao à propos des phénomènes de confiage des enfants, des *Daara* itinérants, de la mendicité des Talibés étaient bien ancrées dans les esprits, au niveau des comportements en revanche, la prise d'actes dans ce sens pour marquer la preuve de la lutte effective contre ces phénomènes étaient négligeables pour ne pas dire inexistantes. On s'était alors posé la question de savoir, après que les populations ont vu leur attitude évoluer positivement à propos des phénomènes de confiage des enfants, des *Daara* itinérants, de la mendicité des Talibés, quelle démarche pourrait-on suivre pour amener ces populations à poser des actes concrets en faveur de la lutte contre ces phénomènes. À l'issue de nos discussions, la solution retenue était d'arriver à ce que chaque membre de l'assemblée prenne publiquement un l'engagement de poser un acte concret en faveur de la lutte contre les phénomènes de confiage des enfants, des *Daara* itinérants, de la mendicité des Talibés. Après que de la date où ces engagements ont été pris à aujourd'hui, il s'est écoulé trois à quatre mois, nous avons voulu revenir en cette localité de Djéri Kao pour mesurer le niveau de réalisation effective de ces dits engagements. Pour ce faire, nous allons donner la parole à chacune des personnes qui avaient pris un engagement et nous allons le laisser décliner son identité, rappeler à l'assemblée l'engagement qu'il avait pris et nous dire où en est-il par rapport pour ce qui est de sa réalisation ; autrement dit est-ce qu'il a totalement honoré l'engagement

ou bien il l'a honoré partiellement où même il ne l'a pas du tout honoré et les raisons qui ont sont à l'origine de cette défaillance. Ainsi, lorsque nous aurons pris connaissance de la situation de chacun par rapport à l'engagement qu'il avait pris, nous pourrions alors en discuter. Cette introduction faite, la parole est alors à vous. Qui veut la prend, décline son identité, rappelle l'engagement qu'il avait pris et où en et-il aujourd'hui. Voilà en résumé ce que nous voulons apprécier. Bien, nous pouvons y aller selon la volonté de Dieu.

Kéba Gueye : Je salue toute l'assemblée ; chacun en son nom et en sa qualité. J'avais pris devant vous comme engagement de...

Falilou BA : (Je le coupe pour lui demander comment il s'appelle).Comment vous vous appelez ?

Kéba Gueye : Je m'appelle Kéba Guèye. J'avais pris comme engagement d'aider les Daaras car cela revient à aider ma propre personne. D'autant que mon fils étudie là, dans le Daara tenu par l'Imam et qui se trouve dans sa propre maison. Et, il faut savoir que cet enfant ne cultive des champs pour l'Imam et ne pratique aucun autre travail au profit de l'Imam, son Marabout de *Daara*. L'enfant est totalement à ma charge et vit chez moi. Il quitte le domicile conjugal qu'aux heures d'étude pour se rendre au Daara et revient chez moi où il passe la nuit à la fin des cours journaliers. Ne travaille pas pour lui comme cultivateur ou rien d'autre. De la manière don je connais l'Imam qui est mon parent, avec sa grande bonté d'âme et de cœur, je suis certain que si je prenais l'initiative de lui proposer une somme de 2000 francs Cfa, ou 5000 francs Cfa ou même 50.000 francs Cfa en guise d'appoint pour les services qu'il me rend en éduquant mon fils à l'Islam, cela ne lui agréerait point et à la limite un tel geste de ma part allait le vexer. Pire, il refuserait systématiquement de prendre cet argent. Votre venue ici et la discussion qui a été tenue à cette occasion qui avait abouti à la conclusion que nous devrions, chacun des participants en ce qui le concerne, prendre l'engagement de poser un acte concret en faveur de la lutte contre les phénomènes de confiage des enfants, des *Daaras* itinérants, de la mendicité des enfants Talibés, m'avait ouvert une brèche dans laquelle je m'étais engouffré pour prendre publiquement la décision de donner un appui de 5.000 francs Cfa à l'Imam,

Marabout du *Daara* ; une fois que l'hivernage serait fini. Cet engagement que j'avais pris reste intact en moi ; mais il se trouve que c'est seulement hier (veille de notre discussion) que j'ai fini avec les travaux champêtres marquant pour moi la fin définitive de l'hivernage. Comme je vous l'ai dit tout à l'heure (en tête-à-tête avant le début officiel de la réunion d'évaluation), je n'ai pas encore vendu ma récolte dont la totalité se trouve encore stockée pour le moment dans ce grenier-ci (il désigne du doigt le grenier ; étant entendu que la première rencontre comme cette réunion d'évaluation-ci sont organisées dans sa propre maison ; par son leadership exercé dans le village ou par la fait qu'il soit le fils aîné du chef de village et donc potentiel successeur) alors cette nuit-là dans ma poche. Je lui donnerai l'intégralité de cette somme due, s'il plaît à Dieu !

Falilou BA: Merci beaucoup Kéba, nous avons tous entendu vos propos ; ils sont clairs et dignes de foi.

Amath Gueye : C'est bon monsieur, j'adresse mes salutations à toute l'assemblée, je m'appelle Amath Guèye. Lorsque vous étiez venu la fois passée pour tenir la première réunion, vous m'aviez trouvé ici et j'avais bel et bien participé à la discussion. J'avais alors pris la décision... J'avais fait savoir que le fait que mes frères étudient dans les *Daaras* itinérants qui les amènent ailleurs en dehors du village me faisait particulièrement mal. Par conséquent, avais-je poursuivi, toute personne qui m'indiquerait une démarche à suivre pour venir en aide au Marabout de *Daara* à qui ils sont confiées afin que ce que ce dernier ne les pousse plus à aller dans la rue mendier serait pour moi la bienvenue. À la faveur de nos discussions d'alors, j'avais pris la décision que désormais, à chaque fois que je récolte mon mil, de mettre à la disposition du Marabout du Darra du village un sac de 50 kg de mil ; et ceci pour chaque année. De ce fait, l'enfant ne sera pas réduit par le Marabout de *Daara* à aller mendier car comme vous le savez la mendicité n'est ni facile ni souhaitable et je le dis en connaissance de cause pour l'avoir vécu et pratiqué. Le souvenir douloureux que j'en ai fait que je ne veux aucunement que mon frère en fasse l'expérience encore moins mon propre fils. D'ailleurs, je suis formel qu'en aucun cas mon enfant ne sera soumis à la mendicité, c'est pour mon frère que je cherche à lutter afin qu'il ne soit

pas soumis à cette pratique. Et s'il plaît à Dieu, il ne souffre d'aucun doute que j'honorerai totalement l'engagement que j'avais pris ici devant vous ; que cela soit aujourd'hui ou que cela soit demain. Je vous réitère d'ailleurs ici toute ma détermination que je m'y attèlerai dès que j'en aurai fini avec mes travaux champêtre et avec la récolte de mon mil ; il n'y a l'ombre d'un doute là-dessus.

Falilou BA: Ok Amath. Merci beaucoup pour ces témoignages.

Mamadou Touré : Moi aussi, je suis aussi dans les mêmes dispositions qu'Amath à propos de l'engagement que j'avais pris publiquement ici devant l'assemblée et devant vous. Pour rappel, mon engagement consistait à transporter tout enfant Talibé du Daara malade au poste de santé pour qu'il se fasse soigner. Euuh, en ce qu'il s'agit du Daara aussi, j'avais pris l'option que lorsque j'en aurai fini avec les travaux champêtres de donner à l'Imam qui est le Marabout du Daara 5000 francs Cfa pour qu'il l'utilise sous forme d'appui. Je sais que c'est une somme modique mais c'est en cela que correspondent mes moyens.

Falilou Bâ : Pouvez-vous nous rappeler votre prénom et nom ?

Deux à trois personnes dont le concerné répondent tous ensemble en donnant le nom :
Mamadou Touré

El hadji Sadj : Bonjour à toute l'assemblée, je me nomme El hadji Sadj. Je m'étais moi aussi engagé, suite aux engagements des uns et des autres, de fournir au Daara du village un paquet de savon et je vous confirme encore en cette instance que je m'exécuterai s'il plaît à Dieu. La seule chose qui me retient jusqu'à présent de le faire est que je n'ai pas encore fini mes travaux champêtres. D'ailleurs, lorsqu' Ibrahima Gueye ici présent qui avait pris l'engagement de leur rappeler à tous ceux qui avaient participé à la rencontre l'engagement pris, m'a vu tout à l'heure en allant prier à la mosquée pour prier, il n'a pas manqué cette occasion pour en faire autant avec moi. Cela se comprend puisque c'est lui qui avait pris l'engagement de rappeler à tout un chacun l'engagement qu'il avait pris et il s'y emploie toujours. Bien vrai que je ne l'ai pas oublié l'engagement que j'avais pris, mais n'empêche qu'il ne cesse de me le rappeler. Je lui réponds alors que je ne l'ai pas du tout oublié à vrai et lorsque je serai

prêt après mes travaux champêtres, j'honorerai mon engagement sans faute. Je me suis engagé à cela et je le ferai, s'il plaît à Dieu ; d'ailleurs comment pourrais-je même ne pas honorer mon engagement d'autant que je l'ai pris moi-même librement devant tout le public et de surcroît il s'agit d'une bonne initiative et à ce que je sache nous tous qui sommes ici présents. En plus de cela, j'ai moi-même fréquenté un *Daara*, mais nous n'avons jamais été soumis à la pratique de la mendicité, à dire vrai, Imam Gueye ici présent et moi-même avons fréquenté le même *Daara*. Et Dieu m'est témoin que les conditions d'existence dans notre *Daara* étaient encore plus difficiles que celles du *Daara* de ces enfants Talibés-ci dont on parle (là, il fait allusion aux enfants Talibés et du *Daara* de Djéri Kao). Pour preuve de ce que j'avance et pour cela Imam Gueye peut me témoigner, dans notre *Daara*, c'est avec le drap qui nous servait de couverture que chacun parmi nous utilisait pour transporter la paille que nous ramassions dans les champs jusqu'à la maison ; étant donné qu'on ne disposait pas dans le *Daara* d'attelage de charrette. Comparé ces dures conditions dans lesquelles nous vivions dans notre *Daara* aux conditions enviables que vivent les enfants Talibés de Djéri Kao, nous pouvons prendre le risque de dire sans nous tromper qu'il n'existe pas dans ce village de *Daara* dans le vrai sens du terme ou du moins le *Daara* n'est plus infernal comme cela était le cas avec le nôtre. En plus, les voies et moyens que nous pouvons emprunter pour aider le *Daara* et les enfants Talibés à être dans de bonnes conditions d'existence et d'apprentissage sont plutôt faciles à mettre en œuvre. En effet, si chacun d'entre les parents que nous sommes acceptent de mettre le cœur à l'ouvrage au profit du *Daara*, nos enfants pourraient alors faire toutes leurs humanités coraniques jusqu'à acquérir les connaissances islamiques requises à l'image de notre Imam ici présent qui a suivi tout son cursus scolaire en restant seulement dans le *Daara* du village sans jamais sortir pour aller voir ailleurs ; et réussir avec brio son cursus islamique avec une si belle manière qu'il est aujourd'hui promu Imam de la mosquée de notre village de Djéri Kao qu'il dirige. Voilà une trajectoire qui est reluisante de bienfaits que chacun de nous souhaite sûrement que son enfant l'arpente aussi. D'autant que c'est la seule ligne pédagogique et de vie qui constitue notre référence et que nous voudrions que nos enfants la connaissent et la vivent. C'est tout juste cela.

Ndary Gueye : Moi aussi, l'empêchement qui me retient pour honorer l'engagement que j'avais pris ici publiquement est ma production d'arachide que je n'ai pas encore vendue. Mais soyez sûr que dès je parviens à commercialiser ma production d'arachide, j'attends tout juste de vendre ma récolte d'arachide ma promesse sera remplie. C'est ce que j'avais dit. C'est ma récolte d'arachide que je n'ai pas encore vendue mais lorsque je l'aurai fait, je vais donner 5000francs Cfa. Je tiens toujours à mon engagement. Lorsque vous m'appeliez là-bas, j'étais occupé c'est pourquoi je n'étais pas venu mais je vais le faire.

Falilou Bâ : Rappelez-moi votre prénom et nom, s'il vous plaît ?

En chœur, les membres de l'assemblée répondent à cette question dans un brouhaha presque inaudible : Ndary Gueye, Ndary Gueye, Ndary Gueye (cette réponse collective peut se comprendre comme une magnanimité du groupe à l'égard de Ndary Gueye et qui veut l'aider à cause du fait que handicapé par une bègue très marquée, ce dernier éprouve des difficultés pour tenir un échange. D'ailleurs, une voix provenant du groupe et qu'on entend de manière distincte signale à notre attention qu'il est bègue. Mais, Ndary Gueye s'y reprend tout de même à répondre par lui-même.

Ndary Gueye : Je vous donne ma parole que je reste attaché à l'engagement que j'avais pris publiquement. Lorsqu'on m'appelait pour assister à cette réunion d'évaluation, j'ai dû accuser un léger retard du fait que m'affairais sur quelque chose. Mais retenez que dès que j'aurai fini avec ma récolte d'arachide, je vais de suite honorer l'engagement que j'ai pris. (Alors que notre interlocuteur s'exprimait assez difficilement, une autre voie dans le groupe déchire l'air pour nous rappeler qu'il est bègue)

Babacar Sall : Je m'appelle Babacar Sall. Moi aussi, j'avais pris le même engagement que celui pris par Ndary Gueye consistant à faire don au Daara de 5000 francs Cfa après avoir commercialisé ma production de récolte d'arachide. Je vous réitère ma détermination à honorer cet engagement dès que ma production de récolte d'arachide sera commercialisée ; s'il plaît à Dieu.

Ibrahima Gueye : Je me nomme Ibrahima Gueye. J'avais pris comme engagement de me mettre derrière chaque membre de l'assistance pour lui rappeler l'engagement qu'il avait publiquement lors de la rencontre d'une part et d'autre part de l'encourager à déployer les efforts nécessaires pour l'honorer. Depuis la réunion, Dieu sait que je ne manque aucun moment de procéder à des rappels à l'attention de ces dits protagonistes. Mais comme l'ont si bien dit les orateurs qui m'ont précédé, il est vrai que certains ont fini leurs travaux champêtres hier, d'autres avant-hier et même certain d'entre eux n'ont jusqu'à l'heure où je vous parle terminé. Je peux vous assurer que personne dans le village n'a encore procédé à la commercialisation de sa production de récolte d'arachide ; si ce n'est un tout petit nombre qui, confronté à un problème urgent à résoudre, ont bazardé qui un petit sac à 1000 francs Cfa pour régler ponctuellement son problème. Mais de manière officielle, personne n'a encore vendu sa production de récolte d'arachide. Or, tant que les paysans n'ont pas effectivement commercialisé leurs productions de récolte d'arachide ici à Djéri Kao, personne d'entre eux ne saurait résoudre aucun problème ; fût-il un engagement pris et à honorer. De même pour ceux qui ont cultivé du mil car la récolte se trouve encore au niveau des champs et le son n'est pas encore séparé de la graine car on attend toujours la machine qui fait ce travail et elle n'est pas encore là. Si toutes les conditions sont réunies, chacun va honorer son engagement ; sans faute d'autant que les personnes avaient de manière libre et souveraine pris leurs engagements ; aucun d'aucun d'entre eux n'ayant subi une contrainte d'aucune sorte et je sais pertinemment que chacune de ces personnes que je connais très bien est animé de toute la volonté du monde pour contribuer aux phénomènes de confiage des enfants, de *Daaras* itinérants, de mendicité des enfants Talibés car conscients qu'ils sont que aider un enfant Talibé revient à s'aider soi-même d'autant que toutes les personnes ici présentes sans exception sont passées par les *Daaras* et chacun souhaite que son enfant passe aussi par le *Daara*. Certes, mais tout de même aucun père ne souhaite que son y vit la même expérience qu'il y a connu lui-même. Donc ce sont les conditions d'existence et d'apprentissage que ces parents ont vécues dans les *Daaras* qu'ils ne veulent plus que leurs enfants vivent à leur tour. Nous remarquons que pour notre village de Djéri Kao, il est noté des améliorations qualitatives entre la manière

dont le *Daara* est organisé aujourd'hui par rapport à la manière dont le *Daara* était organisé dans le passé. Et nous souhaitons vivement que le modèle actuel soit davantage peaufiné pour se rapprocher davantage de l'idéal car cette forme sera plus bénéfique au Talibé lui-même, au parent de l'enfant et au Marabout de *Daara* lui-même. Pour toutes ces raisons, si vous venez aujourd'hui encore pour nous aider à tendre et à atteindre ce modèle de *Daara* par le truchement d'information et de sensibilisation, nous ne pouvons alors que nous en réjouir. Bien vrai que c'est nous qui avons choisi de limiter cette rencontre à ce groupe restreint pour des raisons de commodité mais il est certain que si nous avions convié tout le village, vous alliez entendre des engagements encore plus grands que ceux pris par cette assemblée. La raison est que nous membres de ce groupe ne sommes constitués que de jeunes individus devant d'autres personnes de ce village qui sont plus âgés que nous et plus nantis aussi. N'empêche que malgré toutes nos limites dont nous venons de faire allusion *supranous* avons quand même pris ces engagements de cette amplitude-là. Ce qui veut dire alors que si nous avions élargi le cercle des participants, il ne fait aucun doute alors que ces membres précités allaient prendre des engagements beaucoup plus importants que ceux que nous avons pris.

Mais cela n'empêche, nous avons aussi cherché à notre manière, qu'après votre premier passage au cours duquel vous aviez organisée un focus groupe dont la finalité était d'amener les participants à prendre des engagements, à agrandir le cercle des personnes du village qui s'engagent à poser des actes concrets en faveur de la lutte contre les phénomènes de confiage des enfants, de *Daaras* itinérants, de mendicité des enfants Talibés ; et au-delà des limites du village à l'endroit de personnes résidant hors de Djéri Kao. Pour ce faire, nous avons initié des rencontres d'échange avec ces personnes pour les sensibiliser à appuyer les *Daaras* et à aider aussi les Marabouts de *Daara* car cela revient à nous aider nous-mêmes. Il est ressorti de nos discussions que quiconque à un *Zakat* qu'il envisageait de donner à ailleurs ou à partager à plusieurs, de le donner directement et entièrement au Marabout de *Daara* ; ce qui sera pour ce dernier une bonne bouffée d'oxygène qui le mettrait à l'abri du besoin pour un petit moment. C'est là des pistes de réflexions que nous sommes en train de mûrir, parmi tant d'autres. Et nous sommes confiants qu'une telle idée peut et va se réaliser car si

des gens modestes comme nous ne peuvent pas sortir de la zakat d'une certaine importance, il y en deux ou trois dont les *zakats* réunis et reversés au Marabout de *Daara* et permettraient à celui-ci et à son *Daara* de vivre à l'abri tout besoin durant toute la saison sèche (Qui dure de Décembre à Juin et qui coïncide à la période de soudure où les villages qui vient de l'agriculture rencontre des problèmes de subsistance). Nous faisons de plus en plus dans le village et en dehors la vulgarisation de telles idées. En même temps, lorsque nous avons aussi commencé à mener des campagnes d'information et de sensibilisation à travers lesquelles nous attirons l'attention des populations sur les phénomènes de confiage des enfants, de *Daaras* itinérants, de mendicité des enfants Talibés et leurs conséquences désastreuses sur les enfants victimes, beaucoup d'entre eux n'en revenaient et s'en sont retrouvés émus. Il faut dire que beaucoup de parents qui confient leurs enfants à des Marabouts de *Daaras* itinérants sont assis tranquillement chez eux et ignorent tout des atrocités que les enfants vivent dans ces *Daaras*. En effet, beaucoup de ces parents résidant dans les villages vont exceptionnellement à Dakar où leurs enfants vivent de mendicité ; en de rares occasions comme pour aller accomplir les formalités pour se rendre à la Mecque en pèlerinage. Il y a même certains parmi ces parents qui peuvent rester des années sans mettre les pieds à Kaolack même qui est plus proche et où certains enfants sont aussi confiés dans les *Daaras* et réduits à la mendicité. Vous comprendrez alors aisément que ces derniers peuvent royalement ignorer les atrocités que leurs enfants vivent au sein des *Daaras* situés dans ces centres urbains. Ce qui n'est pas notre à nous qui connaissons un bout de ce que les gens endurent dans ces *Daaras* cas ils nous arrivent parfois de sortir pour nous nous rendre dans ces centres urbains comma Dakar et Kaolack. À l'occasion de ces rares sorties, nous voyons certaines choses comme nous entendons aussi d'autres en rapport avec la maltraitance et l'exploitation des enfants Talibés. Par rapport à tout cela, nous sommes certains du bien-fondé de ce qu'on nous raconte ; pour ce que nous voyons, n'en parlons même pas. Lorsque nous avons expliqué à nos aînés tous ces fléaux relatifs aux phénomènes de confiage des enfants, de *Daaras* itinérants, de mendicité des enfants Talibés, ils s'en sont tous vraiment offusqués. Certes, tout parent souhaite que son enfant étudie le Coran d'autant que les personnes de l'assemblée ici présentes sont capables de lire

aisément le Livre Saint (le Coran) ; en plus chacun a suivi les cours de l'alphabétisation fonctionnelle et est à même d'écrire correctement en Wolof. Mais malgré tous ces acquis éducatifs, personne d'entre nous n'a connu la mendicité ; sinon, il s'agit de très peu de personnes alors. À l'opposé, nous avons suivi un autre modèle d'apprentissage. Si à l'instant même où nous en arrivons à ce que ce système pédagogique qui a fait ses preuves subisse tellement d'influences négatives au point de tomber dans le discrédit, des personnes comme vous viennent à point nommé pour nous inviter à y réfléchir afin de le redresser et lui rendre son lustre d'antan, nous ne pouvons que nous en réjouir et vous en remercier vivement. Voilà ce que je voulais dire sur la question qui nous a réuni aujourd'hui.

Falilou BA : Bien, merci à tous les intervenants, les propos tenus ici par les uns et les autres ont été clairs. Nous n'avons rien à y ajouter si ce n'est de vous remercier encore vivement. Merci beaucoup à tous.

Annexe 16 : réunion d'évaluation des engagements pris par le public homme et femme de Diamafara ; réunis à l'occasion

Falilou Bâ : Nous pouvons à présent selon la volonté de Dieu, si vous êtes bien sûr prêt, débiter la discussion. La particularité de notre réunion de cette année ou plutôt de cette fois-ci est qu'elle ne sera pas du tout longue.

Alors qu'une dame dans l'assemblée essaie de calmer un enfant qui lui demandait avec instance de lui donner 25 francs Cfa et qui perturbait ainsi la rencontre, Makhtar Dramé lui intime vigoureusement l'ordre de quitter les lieux pour regagner la maison.

Falilou Bâ (*je poursuis mon intro*) : Notre discussion d'aujourd'hui fait suite à celle que nous avons eue ici avec vous le 26 juillet 2015 dernier à propos des phénomènes de confiage des enfants, de Daaras itinérants, de mendicité des enfants Talibés. À la lumière de cette discussion, il était ressorti qu'ici à *Diamafara*, les initiatives en termes de campagnes d'information, de sensibilisation et de formation des populations que l'ONG Symbiose avait menées en faveur de la lutte contre de tels phénomènes avaient eu comme effets positifs de faire évoluer les idées, acquérir des cognition et de changer les représentations dans le sens voulu. Mais, il nous était apparu aussi que si les attitudes avaient bien progressé, l'adoption d'actes concrets par les populations qui est résolument la seule voie efficace pour éradiquer réellement le fléau était rare pour ne pas dire nulle. En conséquence, nous avons sollicité de la part de chacun des membres qui avaient participé à la rencontre de prendre publiquement et librement l'engagement de poser un acte concret en faveur de la lutte contre les phénomènes de confiage des enfants, de *Daaras* itinérants, de mendicité des enfants Talibés. Tout le monde sans exception s'était alors engagé publiquement et librement pour une action qu'il allait initier dans ce sens. Nous avons laissé s'écouler trois à quatre mois depuis le moment où ces engagements ont été pris à la date d'aujourd'hui pour venir apprécier où en est chacun par rapport à l'engagement qu'il avait pris. Notre réunion de ce matin se déroulera selon la démarche suivante : chaque membre de l'assemblée ici présent prendra la parole à tour de rôle pour décliner son identité d'abord, ensuite il rappellera l'engagement qu'il avait pris avant de dire s'il l'a totalement honoré ou bien s'il l'a réalisé à moitié ou s'il ne l'a pas du tout fait. Et, pour ce dernier cas, la personne nous expliquera quels sont les facteurs

qui ont dû l'en empêcher. Voilà résumée la quintessence de notre discussion de ce matin. (Il est observé un temps de silence au cours duquel aucun participant ne prend la parole avant que je ne poursuis en me répétant textuellement ce que j'avais dit tantôt). Donc c'est cela même, nous allons alors donner la parole à chacun des participants ici présents pour qu'il se présente dans un premier temps et pour qu'il revienne sur la nature de l'engagement qu'il avait pris et afin pour qu'il nous dise où est-ce qu'il en est pour ce qui est de sa réalisation effective. Dans ce cas, nous pouvons commencer.

Makhtar Dramé : (Sur un ton dubitatif) Avec qui vous voulez commencer ?

Falilou Bâ : Puisque vous y êtes, vous pouvez vous-même commencer.

Makhtar Dramé : Je salue toute l'assemblée, chacun en son nom et qualité. Comme cela s'était passé ici y a de cela deux mois (je lui précise que cela fait maintenant trois mois avant qu'il se reprend), c'est cela il y a de cela deux à trois mois, il était venu ici discuter avec nous, populations de *Diamafara*, à propos des actions que l'ONG Symbiose avait initiées dans ce village en terme de campagnes d'information, de sensibilisation et de formation à leur attention pour les inciter à lutter contre les phénomènes de confiage des enfants, de *Daaras* itinérants, de mendicité des enfants Talibés. À la lumière des discussions qui avaient tenues alors, il était relevé qu'ici à *Diamafara* des avancées notables avaient été réalisées dans ce domaine. Nous en sommes arrivés à ce qu'on ne dénombre plus dans ce village de cas d'enfants confiés à des Marabouts de *Daaras* itinérants d'une part et d'autre part les enfants Talibés qui sont inscrits dans les *Daaras* d'ici suivent un apprentissage normal. C'est pour ces prouesses que nous pu réaliser que, eux, étaient venus apprécier dans un premier temps et dans un second chercher à comprendre comment nous nous en sommes pris pour arriver à ces résultats salutaires. Mais, comme l'adage le dit si bien, on n'a rien sans peine. C'est ainsi que quand ils étaient venus la première fois, ils avaient discuté avec trois groupes composés chacun de dix personnes au moins. Au cours de ces échanges, chacun avait pris la parole pour donner son idée sur ce qu'il pensait de tout cela et magnifier la mobilisation des populations sur ces questions. À la suite de cette première phase de la réunion, ils avaient pris dans la deuxième phase, le soin

d'inviter, chaque membre des assemblées d'alors à décider du fond de son cœur de prendre l'engagement de poser un acte quelconque, aussi modique que cela puisse être, correspondant en ses moyens pour venir en aide au *Daara* du village. Ceci, dans le but que les luttes contre les phénomènes de confiage des enfants, de *Daaras* itinérants, de lutte contre la mendicité des enfants Talibés qui sont menées puissent aboutir. Chaque membre des assemblées avait alors pris un engagement quelconque, aussi minime fût-il, en faveur de la lutte contre ces phénomènes. Que cela soit une somme importante ou modique, l'individu ne peut se départir de son argent sans pour autant ressentir, ne serait-ce qu'un petit pincement au cœur. En tous les cas, il y en a certains parmi les participants à ces assemblées qui ont eu à honorer leur engagement en toute sérénité ; en revanche, d'autres ne se sont pas jusqu'à l'heure où nous organisons cette réunion d'évaluation, encore exécutés sans que je ne sache le pourquoi. Parmi ces membres qui ont honoré leurs engagements, il y en a certains qui sont ici présents ; je ne sais pas si je peux énumérer le prénom et nom de chacun ou bien je laisse à chacun le soin de parler en son nom propre ?

Falilou Bâ : Il est préférable que vous laissez chacune des personnes présentes ici, qui avaient pris un engagement lors de la dernière rencontre, prendre le soin de nous dire ou est-ce qu'il en est pour ce qui est de sa réalisation effective.

Makhtar Dramé : Donc lorsqu'arrive le tour de chacun, ce dernier prend alors la parole pour rappeler ce qu'il avait pris comme engagement ; étant entendu que même notre interlocuteur dispose des engagements de chacun d'entre nous par devers les fiches où nous les avons consignés et signés de surcroît. Dans un second temps, la personne indiquera si l'engagement pris a été honoré, la raison pour laquelle elle l'a honoré et après exécution quelle appréciation elle en a fait ? Il faut avoir toujours à l'esprit que la question de la situation de l'enfant nous interpelle tous car un enfant dans un pays, un enfant dans une localité tout comme un enfant dans une maison est l'enfant de toute personne qui se trouve dans l'environnement où ce dernier évolue. À ce titre, elle se doit de contribuer à son évolution ; qu'il soit pour lui un parent proche ou sans lien parental aucun. Pour la raison évidente que c'est obligatoirement l'enfant qui va présider aux destinées du pays de demain, alors favoriser tout ce qui contribue

à sa formation pour qu'il devienne un homme responsable imbu de valeurs doit mobiliser toute personne adulte présente à ses côtés dans ces moments cruciaux de sa vie. En ce qui concerne notre village de Diamafara, nous adressons nos vifs remerciements à vous et à l'ONG Symbiose parce que depuis qu'elle a nous a enrôlé dans son programme et qu'elle vienne dans notre village pour nous informer, nous sensibiliser et nous former, entre autres aux questions relatives au confiage des enfants, aux *Daaras* itinérants, à la mendicité des enfants Talibés, elle nous fait acquérir des connaissances véritables sur ces phénomènes. Mais en plus des cognitions qu'elle nous procure, elle nous fournit des appuis et nous profitons largement des aides qu'elle met à notre disposition au quotidien sans compter les autres partenaires avec qui elle nous met en relation. Nous en avons eu encore la preuve récemment hier. En effet, lors de notre dernière entrevue je vous avais fait part que notre organisation villageoise disposait de notre propre récépissé sur la base duquel s'est entre autres appuyée une ONG dont j'oublie encore le nom pour nous fournir un accompagnement digne de ce nom. Par ailleurs, ce fameux récépissé nous a aussi ouvert jusqu'aux portes du poste de santé à telle enseigne qu'aucun élève qui est scolarisé dans les *Daaras* du village ne fasse la queue ni ne paie le ticket de consultation en cas de maladie lorsqu'il est évacué au poste de santé de *Mabo*. L'enfant Talibé du *Daara* reçoit ainsi le même traitement dans la prise en charge de sa maladie, quelle que soit son ampleur, de la même façon que l'enfant élève de l'école française, sans discrimination apparente. Pas plus qu'hier, lorsque j'ai accompagné un enfant de *Daara* du *Diamafara* malade hier, je n'ai rencontré aucune difficulté pour le faire soigner et pour ce qui est du montant de la prestation, il m'était facturé 1300 francs Cfa. Mais finalement, je n'ai déboursé que 400 francs Cfa de ma poche. Tout le reste des frais générés par l'acte médical lui a été exempté totalement et définitivement ; sans compter qu'il n'a pas eu à faire la queue et en plus il lui été offert des médicaments de qualité. Tous ces avantages énumérés supra correspondent, en vrai, qu'à un début d'un accompagnement partenarial fructueux que nous devons à notre dynamisme, notre désir d'entreprendre quelque chose et notre niveau d'organisation. D'autant que si une entité veut bénéficier d'aide de la part d'organismes d'appui et de développement, il vaut mieux que les membres se

concertent toujours, affichent une entente sans faille et militent pour respecter les statuts et les règlements qui régissent l'organisation qui les réunit. Je m'en arrête là pour en attendant de revenir à la fin et laisser à chaque participant le soin de dire ce qu'il m'a donné dans l'optique d'honorer l'engagement qu'il a pris car chacun sait pertinemment ce qu'il m'a effectivement donné. Notre interlocuteur donnera à chacun de vous la parole pour que vous disiez l'acte que vous avez concrètement posé en rapport avec l'engagement que vous aviez pris lors de la première réunion dans le but de contribuer à la lutte contre les phénomènes de confiage des enfants, des *Daaras* itinérants, de la mendicité des enfants Talibés.

Falilou Bâ : Alors, qui veut bien commencer par nous rappeler l'engagement qu'il avait pris et où en est-il ?

Makhtar Dramé : Lui, il se nomme Talla Coumba Dia. Il a fait une donation de 2500 francs Cfa. (Se rappelant sûrement que la règle arrêtée veut que ce soit l'intéressé qui parle de l'état de l'engagement qu'il avait pris et non lui, il s'arrête net de parler pour le laisser s'exprimer)

Talla Dia : *(Il esquisse un rire évocateur comme pour lui rappeler qu'il doit lui-même parler pour soi.)*

Falilou Bâ : Rappelez nous votre prénom et nom avant de nous faire part de l'engagement que vous aviez pris publiquement et librement et là où vous en êtes à l'heure où nous parlons ?

Talla Dia : Je m'appelle Talla Dia. J'avais pris pour engagement de faire un don de 2500 francs Cfa au *Daara*. J'ai entièrement honoré mon engagement. J'ai été guidé dans ma démarche par une volonté d'entraide et de solidarité. *(Il arbore un sourire de soulagement et de triomphe).*

Falilou Bâ : (M'adressant à un autre) Vos prénoms et nom s'il vous plaît ainsi que l'engagement que vous aviez pris librement et publiquement et où vous en êtes à l'heure où nous parlons ?

Talla Cissé : Je m'appelle Talla Cissé et j'habite ici à *Diamafara*. J'avais promis de faire un don de 1000 francs Cfa au Marabout du *Daara*. J'ai fidèlement et totalement rempli ma promesse. Les raisons qui m'ont motivé à poser cet acte s'expliquent par le fait que l'enseignement coranique constitue dans notre village et les villages environnants le modèle pédagogique en vogue et par ce geste, j'apporte mon appui et mon soutien aux enfants Talibés et au Marabout du *Daara* ainsi qu'aux habitants de la localité. En se positionnant aujourd'hui comme un secteur prioritaire, l'enseignement doit inspirer toute personne de bonne volonté voulant apporter sa contribution au développement de la nation ; aussi modeste que cela puisse-être. Pour notre part nous restons convaincu que l'enseignement reste le domaine qui mérite d'être appuyé le plus à défaut de voir ses efforts vains. À bon entendeur salut !

Falilou Bâ : À votre tour madame, Rappelez-nous vos prénoms et nom, l'engagement que vous aviez librement et publiquement pris et où en êtes-vous à l'heure où nous parlons ?

Mame Astou Bâ : Je m'appelle Mame Astou Bâ, je vous présente toutes mes excuses par le fait de prendre la parole dans cette assemblée en dépit de mon statut de femme. Je demande aussi à chacun d'entre vous de bien vouloir m'accorder son pardon si j'ai eu, par inadvertance, à lui faire du tort ; pour ma part je pardonne à tous ceux qui m'ont offensé. Je m'étais engagée à venir en aide au *Daara* par la dotation de livres coraniques. (*On entend la voix de Makhtar Dramé enjoindre l'ordre à Mame Asstou Bâ d'élever davantage la voix*). Depuis lors, j'ai fourni au *Daara* un lot de dix livres coraniques dans l'intention de soulager les parents d'enfants Talibés, les mamans et l'ensemble de la famille. J'ai pris l'option ferme de pérenniser cette action et de le réitérer chaque année, s'il plaît à Dieu. En tout cas, c'est un vœu qui m'est cher. Merci de votre attention.

Falilou Bâ : À votre tour Sokhna Khady.

Makhtar Dramé (*Présidente du groupement des femmes de Diamafara nous fait remarquer Matar Dramé*) : Vous pouvez parler en votre nom propre dans un premier temps puis vous pourriez parler au nom de tout le groupement dans un second temps.

Khady Dramé : Bonjour à toute l'assemblée, je salue chaque participant ici présent en son nom et qualité. Je vous prie également de m'excuser pour cette prise de parole devant cette assistance en mon statut de femme et aussi je vous remercie vivement. L'engagement que j'avais librement et publiquement pris consistait à offrir de l'eau au *Daara*. J'y apporte effectivement de l'eau que je mets à la disposition des enfants pour les aider. Ce type d'appui que je leur accorde en leur fournissant régulièrement de l'eau est motivé par ma volonté de soulager les enfants et d'éviter qu'ils soient en manque de ce liquide précieux.

Pour ce qui est de notre groupement, après votre passage nous avons convenu d'apporter notre soutien au *Daara*. Certes, nous les membres qui le composons disposons de moyens très limités, mais n'empêche que chacun a apporté sa modeste contribution jusqu'à ce que nous ayons pu mobiliser la modique somme de 2500 francs Cfa. En plus de l'eau que j'apporte au *Daara*, j'y ai enjoint les 2500 francs Cfa de contribution que le groupement de femmes de Diamafara a mis à sa disposition.

Falilou Bâ : Pouvez-vous nous dire combien de membres composent le groupement ? (devant son hésitation, j'ajoute) Environ... ?

Khady Dramé : Tout ce que je puis vous dire est que le groupement est constitué de beaucoup de membres (elle tire sur le beaucoup pour donner une idée du très grand nombre de membres qui composent le groupement.)

Falilou Bâ : Est-ce vous avez idée de la proportion du nombre de membres du groupement qui ont effectivement participé à la contribution ?

Khady Dramé : Je peux vous affirmer que tous les membres dans leur ensemble ont donné une participation ; aussi modique que cela puisse être. Et le groupement compte approximativement 250 membres environ.

Falilou Bâ : Monsieur le Chef de village ! À votre tour.

Kéba Cissé : Je salue toute l'assemblée, chacun en son prénom, nom et qualité. Avec des salutations particulières qui sont réservées à vous nos hôtes. Vous étiez déjà venu nous rendre visite et à cette occasion, vous aviez tenu avec nous des discussions fructueuses au travers desquelles nos attitudes avaient bien évolué sur les phénomènes de confiage des enfants, des *Daaras* itinérants, de la mendicité des enfants Talibés. Pour les connaissances acquises, nous vous avons vivement remercié car le proverbe dit « au lieu de me donner des poissons à manger, apprends moi plutôt comment pêcher ». Au cours de cette réunion, tous les participants avaient chacun en ce qui le concerne pris un engagement en faveur de la lutte contre ces phénomènes. Les engagements pris n'étaient certes pas si importants du point de vue de leur valeur intrinsèque. Mais soit, car il s'agissait simplement d'un début dans la dynamique de lutte effective contre les fléaux de maltraitance et d'exploitation des enfants en général et d'enfants Talibés en particulier. En ce qui me concerne personnellement, j'ai honoré l'engagement que j'avais pris alors à cette occasion qui consistait à mettre au profit du *Daara* une paire de batteries ; un engagement que je considère d'ailleurs trop modeste à mon goût. (*On perçoit dans son discours une gêne et un regret.*) Au-delà de cela, nous vous remercions encore vous, nos hôtes, chaleureusement tout comme nous remercions vivement les responsables qui gèrent le *Daara* et leur témoigner que les résultats de l'enseignement coranique ici à *Diamafara* sont reluisants et enfin nous associons à nos remerciements l'ensemble des habitants du village. Merci.

Malick Dia : Bonjour à toute l'assemblée, je m'appelle Malick Dia. Pour ma part, je trouve que cette forme de *Daara* sédentaire qui est en cours à *Diamafara* vaut mieux que le *Daara* nomade qui va en itinérance un peu partout dans le pays sans localisation fixe ; à tous les niveaux. Le cas de figure où le *Daara* est implanté de manière définitive dans le village est plus rassurant pour le parent et les conditions d'existences, d'apprentissage et de traitement sont largement meilleures pour l'enfant Talibé. En ce qui me concerne, j'avais pris librement et publiquement comme engagement d'octroyer au *Daara* un "Allouwa" ou une grande ardoise ; j'ai honoré mon engagement en mettant à la disposition du *Daara* le "Allouwa" ou la grande ardoise promise. Pour le reste, je tiens à vous remercier vivement et vous dire que

nous sommes fortement mobilisé à vos côtés. *(Il termine son intervention par un ((sou)rire courtois et de complicité).*

Saloum Diané : Nous adressons nos remerciements les plus profonds et nous continuons à rendre Grâce à Dieu qui a permis que vous nous (re)trouviez ici en bonne santé, en paix et en harmonie. Pour ce qui est de l'engagement que j'avais librement et publiquement pris lors de notre première rencontre...

Falilou Bâ : Pouvez-vous nous rappeler vos prénoms et nom, s'il vous plaît ?

Saloum Diané : Je me nomme Saloum Diané. Pour ce qui est de l'appui que j'avais promis d'accorder au *Daara*, je me dois de rendre grâce encore à Dieu de manière infinie ainsi que son envoyé le prophète Mahomet (paix et salut sur lui) qui m'ont permis (tout comme mes parents qu'il ajoute extrémiste alors qu'il semblait les avoir oubliés) pour le fait que vous me retrouvez ici en bonne santé et dans la paix pour que je puisse m'acquitter convenablement de mes engagements. J'ai honoré l'engagement que j'avais pris de venir en aide au *Daara*, au nom de Dieu le Tout-Puissant. L'adage dit que « Aide-toi et le ciel t'aidera », ceci facilitera davantage l'entraide. Merci à toute l'assemblée de votre attention. *(Il a omis dans son discours de rappeler la nature de l'engagement qu'il avait pris. À cet effet, je lui rappelle son omission).*

Falilou Bâ : S'il vous plaît, à quoi correspondait la nature de l'aide pour laquelle vous vous étiez engagé à fournir au *Daara* ?

Saloum Diané : l'aide correspondait à 2500 francs Cfa. Vous nous avez trouvé en paix et nous nous somme acquittés de notre engagement en paix. Nous vous remercions vivement.

Makhtar Dramé : Ces personnes qui sont ici présentes (il désigne deux membres de l'assistance) n'avaient pas participé à la première rencontre pour la simple raison qu'ils étaient absents, à cette période-là, du village. Néanmoins, vous pouvez leur donner à la fin de notre réunion d'évaluation la parole pour qu'ils puissent dire leurs idées à propos des phénomènes du confiage des enfants, des *Daaras* itinérants, de la mendicité des enfants Talibés.

Falilou Bâ : Entendu, je peux alors leur donner tout de suite la parole ?

Makhtar Dramé : Oui, vous pouvez présentement leur donner la parole.

Malick Dia (N°2) : Nous remercions toute l'assemblée, je m'appelle Malick Dia (N°2) et j'habite ici à Diamafara.

Falilou Bâ : Je vous demande pardon, vous avez dit ?

Malick Dia (N°2) : Malick Dia (N°2), j'ai dit. La bonne organisation et la bonne gestion qui s'appliquent au niveau du *Daara* rassurent et encouragent tout parent qui assiste régulièrement aux réunions à y inscrire son enfant en âge de suivre une scolarité. Pour ce management de qualité et pour les résultats positifs que cela génère, nous tenons à remercier du fond du cœur et de manière infinie les responsables en charge du *Daara*.

Mada Moussa Cissé : Je m'appelle Mada Moussa Cissé et j'habite ici à Diamafara. Je rends infiniment Grâce à Dieu pour le fait que des *Daaras* soient implantés ici dans notre village. Je rends aussi Grâce à Dieu et je me réjouis tout en remerciant vivement les initiateurs qui m'ont convié à ce genre de rencontre et m'ont ainsi permis de prendre part à ce genre de réunions d'une grande utilité publique. Soyez sûr que pour toute rencontre organisée dans ce village portant sur la question des *Daaras*, j'y participerai activement et j'y partagerai mes idées et mes points de vue et j'y mettrai tous les moyens à ma disposition. Y inclus cette rencontre de ce matin pour laquelle j'allais aussi contribuer en termes d'aides et d'appui si j'avais été mis au courant. Mais qu'importe, À compter d'aujourd'hui où je suis au courant des initiatives entreprises à la faveur de la réunion antérieure, je suis disposé s'il plaît à Dieu à poser des actes concrets, comme le font par ailleurs tous les autres participants, allant dans le sens de lutter contre les phénomènes de confiage, de *Daaras* itinérants, de maltraitance des enfants Talibés. Merci de votre attention.

Ndary Dramé : Bonjour à toute l'assemblée, je m'appelle Ndary Dramé. Lors de la première rencontre, j'avais pris librement et publiquement l'engagement de doter le *Daaras* de deux livres de Coran. J'ai totalement honoré l'engagement que j'avais pris grâce à l'aide de Dieu le Tout-Puissant. Je dois dire que je me réjouis vraiment du fonds du cœur du fonctionnement du *Daara* du village car l'enseignement qui y est dispensé à nos enfants est clair et répond aux normes islamiques. Tout ce que nous demandons à Dieu maintenant est de jouir de la santé. Que Dieu puisse nous accorder cette faveur, Amen ! Merci de votre attention.

Falilou Bâ : Voilà, donc nous remercions vivement toute l'assemblée. À présent, pour ne pas retenir davantage les gens, sachez que c'était tout juste l'objet de cette réunion qui est motivée principalement par le besoin d'apprécier l'effectivité des engagements pris d'une part et d'autre part de mesurer leur niveau de réalisation. Nous avons constaté que pour cette réunion d'évaluation qui correspond à notre deuxième entrevue, les participants de la première rencontre n'ont pas répondu massivement présents ; la raison compréhensible s'explique par le moment de forte occupation dans lequel nous avons trouvé les villageois totalement mobilisés par l'activité cruciale de récolte de leurs productions agricoles. (*On attend dans l'assemblée des oui, oui d'approbation*). Mais pour les personnes empêchées et qui avaient déjà pris des engagements, nous allons en parler avec Makhtar Dramé pour savoir ce qu'il en est. Encore une fois, nous remercions vivement toutes les personnes qui ont répondu présent à cette réunion malgré l'irrésistible appel des champs. Merci.

Makhtar Dramé : Ah bon, à propos de la mobilisation des gens à cette réunion, il faut reconnaître d'emblée que les populations de Diamafara ont la bonne habitude de répondre massivement à des invitations pour ces genre de réunions d'intérêt public. C'est un village où il est aisé de convoquer les gens à des rencontres d'autant que ce soit du plus vieux au plus petit enfant, ils répondent naturellement et quelque soit l'heure lorsqu'ils sont conviés à des rencontres publiques. Seulement, il se trouve que cette période coïncide au moment où les paysans ont hâte d'en finir avec les dernières activités champêtres du fait que les bergers font le pied de grue devant un côté de leurs champs tandis que de l'autre côté les Ndiayène en font de même (*Au Sénégal,*

ceux qui portent le nom de famille Ndiaye et ceux qui portent le nom de famille Dramé sont des cousins à plaisantin ; ce qui donne le droit à l'un de taquiner l'autre et vice-versa comme c'est le cas sans que cela ne crée pas de conflit au contraire cela contribue à raffermir davantage les liens. Á tel point qu'une certaine légende dit qu'à la moindre malveillance d'un cousin à plaisantin envers l'autre aura des conséquences graves sur le fautif qui le regrettera amèrement). De ce fait, l'écrasante majorité des populations-cultivateurs du village ont rallié leurs champs avant que vous ne débarquiez dans le village (nous sommes pourtant arrivé dans le village entre 9 heures et demi et 10 heures du matin). C'est cela qui explique les absences remarquées mais sinon vous alliez retrouver toutes les personnes concernées. Cependant, cette réunion ne sera pas certainement pas la dernière entre nous ; et la prochaines fois prouvera le contraire. Considérons pour aujourd'hui que ceux qui sont présents le sont aussi au nom de toute la population de Diamafara. Nous vous donnons encore une fois notre parole que nous population de Diamafara dans son ensemble sommes derrière vous et nous avons la foi que tous les conseils, les idées, les connaissances que vous nous prodiguez sont exclusivement dans notre intérêt. Á cet effet, nous vous suivons dans cette direction entièrement et systématiquement sans chercher à redire. D'ailleurs, nous profitons de cette occasion qui nous est offerte à travers cette réunion d'évaluation pour vous remercier vivement. Nous croyons au fond de nous qu'aucune entreprise humaine n'est jamais chose petite, nous savons aussi par expérience que même si les débuts sont timides, elle finit toujours par connaître une signification de haute portée. Nous pouvons l'attester car nous sommes des personnes très réfléchies qui savent bien déchiffrer que ce qu'ils (Il fait au personnel de l'ONG Symbiose pourtant absents à cette deuxième séance) nous disent ne renferment que des bienfaits destinés exclusivement à nous. Je voudrai profiter de cette occasion pour réitérer nos remerciements les plus profonds et les plus sincères à l'endroit de tous les membres de l'ONG Symbiose dont nous apprécions l'accompagnement et l'engagement à nos côtés, à leur juste valeur. La preuve, ils nous apportent tout l'appui qui est en leur pouvoir et lorsqu'ils atteignent leur limite objective, ils n'hésitent pas à aller chercher d'autres partenaires beaucoup plus puissants avec qui ils nous mettent en relation. Pour toutes ces raisons et pour

d'autres dont nous n'avons pas le temps d'énumérer ici, nous sommes plus que jamais derrière eux aujourd'hui tout comme demain.

Bon, les participants à la première réunion qui avaient pris librement et publiquement un engagement et qui ne l'ont pas encore honoré jusqu'à l'heure où nous parlons, certainement par oubli ou bien à cause des difficultés de la vie, il y en a certes mais ils ne sont pas nombreux et nous espérons que si ces contraintes sus-citées qui les empêchent s'estompent, ils vont sans doute réaliser effectivement la promesse donnée. Voilà, en gros, ce que je voulais dire en guise d'entrée en matière ; je reste maintenant à votre disposition pour répondre à vos questions que vous voudrez bien me poser ; si bien sûr vous en avez.

Falilou Bâ : Merci beaucoup pour cette entrée en matière.

(Ensuite, il s'installe un assez long moment de silence au cours duquel Makhtar dramé attend que je lui pose des questions et que moi estimant que je n'ai pas de questions à lui poser attend à ce qu'il poursuit naturellement son compte rendu à propos de l'état de réalisation des engagements des personnes de la première réunion et qui sont absentes à cette deuxième séance de vérification. Finalement, comprenant que je n'ai pas de questions à lui poser, Makhtar dramé poursuit.)

Makhtar Dramé : Les personnes qui avaient pris l'engagement de poser un acte concret en faveur de la lutte contre les phénomènes de confiage des enfants, des Daaras itinérants, de la mendicité des enfants Talibés dans le groupe des femmes qui ont participé à la première rencontre sont : Bodé Diané, Mame Astou Bâ, Khady Ndao, Fatou Diané, Arame Coumba Dia, Khady Dramé, Khady dramé (N°2), Ada Thiall, Ndèye Yama Top. Bon, Bodé Diané avait pris librement et publiquement l'engagement de donner une lampe électrique au Daara, elle a honoré son engagement. Elle était aussi au courant de cette rencontre car je suis allée jusque chez elle pour l'en informer mais les contraintes du moment l'ont empêchée d'assister à la réunion car avec les destructions courantes de récolte en cette période alors que son champ est très éloigné, elle s'est réveillée très tôt pour aller le surveiller. C'est cette raison qui explique son absence à cette réunion mais elle en a été informée et elle a

tenu la promesse qu'elle avait faite devant toute l'assistance. Mame Astou Bâ, quant à elle, est bien présente parmi nous. Il s'agit de celle qui vous rappelait que l'engagement qu'elle avait pris à la première réunion consistait à doter le Daara de livres coraniques dénommés Amayata, elle a effectivement doté le Daara de dix livres de Coran du nom de Amayata. Bon Khady Dramé, (il rectifie aussitôt) Khady Ndao plutôt avait pris librement et publiquement comme engagement fournir aux *Daaras* des boîtes d'allumettes ; mais elle n'est pas présente à cette réunion d'évaluation. Fatou Diané s'était librement et publiquement engagée à faire don au *Daara* de deux paires de batteries pour lampe torche et elle les a effectivement données au Daara. Tout comme Bodé Diané, elle a été informée de cette rencontre mais les contraintes du moment relatives aux dernières activités agricoles et à la surveillance des récoltes contre d'éventuels prédateurs l'ont contrainte à aller à son champ qui est aussi très éloigné du village plutôt qu'à assister à cette présente réunion. Mais, elle a totalement honoré l'engagement qu'elle avait pris. En ce qui concerne Khady Dramé aussi qui est la Présidente de l'association des femmes de Diamafara, le groupement comme personne morale a fait don a *Daara* de 2500 francs Cfa au même moment où elle en tant que personne physique, elle, qui avait librement et publiquement pris l'engagement de mettre à la disposition de l'eau en amenant elle-même le liquide précieux jusqu'au *Daara* ou dans le sens inverse que les enfants Talibés viennent s'en approvisionner chez elle pour leur usage, s'est parfaitement acquittée de sa promesse. En revanche Ada Thiall qui avait, elle aussi, librement et publiquement pris l'engagement de fournir de l'eau au *Daara* n'a pas jusqu'au moment où nous parlons honoré son engagement. Qui sait, peut être que ce sont les contingences de la vie qui l'en empêchent mais il reste qu'elle ne s'était pas encore exécutée jusqu'à cette réunion même si on peut avoir le préjugé favorable que sa défaillance au fait qu'elle l'a peut être seulement oublié. Ndèye Yama Top quant à elle avait certes adhéré au principe de s'engager mais sans pour autant avoir ciblé une action précise à réaliser comme objet de son engagement pour la lutte contre le confiage des enfants, les *Daaras* itinérants, la mendicité des enfants Talibés. D'ailleurs, elle n'a, à ce jour, fait aucun geste dans ce sens. Voilà déclinée la liste des femmes qui avaient librement et publiquement pris l'engagement de poser un acte concret en faveur de la lutte contre

les phénomènes de confiance des enfants, des *Daaras* itinérants, de mendicité des enfants Talibés. Du côté des hommes, voici la liste de ceux qui avaient librement et publiquement pris l'engagement de poser un acte concret en faveur de la lutte contre les phénomènes de confiance des enfants, des *Daaras* itinérants, de mendicité des enfants Talibés ; il s'agit de Sette Sall, Talla Dramé, Talla Koroka, Kéba Cissé, El haji Omar Cissé, Mod Hadam Diané, Malick Dia, pour ce qui est du premier groupe de gens qui ont participé au premier focus groupe. Pour ce qui est du deuxième groupe d'hommes qui ont participé au deuxième *focus groupe*, Talla Coumba avait librement et publiquement pris l'engagement de faire don au *Daara* d'un montant de 2500 francs Cfa et il a parfaitement honoré son engagement. Saloum Diané aussi avait librement et publiquement pris l'engagement de faire don au *Daara* d'un montant de 2500 francs Cfa et il a parfaitement honoré son engagement. Ndary Dramé, pour sa part, avait librement et publiquement pris l'engagement de fournir *Daara* deux livres coraniques intitulés Amayata et il a parfaitement honoré son engagement. Hamat Dia, quant à lui, avait librement et publiquement pris l'engagement d'octroyer au *Daara* de batteries mais jusqu'à ce moment où nous parlons, il ne s'est pas acquitté de ses promesses. C'est dans ce même cas que se trouve Babacar Ndjully, lui qui avait librement et publiquement pris l'engagement de d'organiser des séances d'information et de sensibilisation en faveur de la lutte contre les phénomènes de confiance des enfants, des *Daaras* itinérants, de lutte contre la mendicité des enfants Talibés mais qui jusqu'à l'heure où nous vous parlons, il n'a pas encore honoré son engagement. De la même façon, Babacar Dramé qui avait librement et publiquement pris l'engagement de faire don de 10 kg de mil au *Daara* après la récolte de sa production agricole n'a pas encore jusqu'à l'heure où nous vous parlons honoré son engagement. Matar Dramé quant à lui (il parle de lui-même de manière détachée pour rester professionnelle) avait librement et publiquement pris l'engagement de mettre à la disposition des enfants Talibés du *Daara*, au Marabout du *Daara* et à la famille de ce dernier son robinet en tout temps et en tout instant à chaque fois qu'ils en ont besoin ; il s'acquitté parfaitement de l'engagement qu'il avait pris et continuera à s'en acquitter de manière pérenne. Donc en résumé, nous pouvons voir que ceux qui chez les hommes avaient pris librement et publiquement un engagement et, qui au final, ne

l'ont pas honoré sont : Sette Sall, El hadji Omar Cissé, Modou Diané, Hamet Dia, Babacar Dia, Babacar Dramé. Ainsi, au total (*les yeux figés sur ses notes en train de faire un décompte minutieux à voix basse, puis il relève les yeux et avance en toute certitude le chiffre suivant*), il s'agit de 6 personnes, chez les hommes, qui avaient pris l'engagement de poser un acte en faveur de la lutte contre les phénomènes de confiage des enfants, des *Daaras* itinérants, de la mendicité des enfants Talibés et qui n'ont pas finalement réalisé leur promesse. Autrement dit, dans le groupe des hommes qui s'étaient engagés ici à Diamafara au nombre de 20 ou 19 si je ne m'abuse, six s'ont pas honoré leur engagement contre le reste qui s'en ont convenablement acquitté des leurs. Par ailleurs, parmi celles qui, chez les femmes, ont effectivement honoré leur engagement mais n'ont pas pu assister à cette présente réunion d'évaluation pour cause d'empêchement lié aux contingences des champs de cette période-ci comme je vous l'ai expliqué tantôt, bien qu'elles ont été dûment informées par mes soins, nous pouvons citer celles dont j'ai tantôt fait allusion comme Arame Dia, comme Bodé Diané, comme Fatou Diané. Je vous confirme encore une fois, et à leur décharge, qu'elles voulaient vraiment venir mais ce sont les contingences du moment liées aux activités des champs qui les en ont empêché. Vous pouvez donner, à présent la parole à Talla Dramé pour qu'il décline devant l'assistance ses nom et prénom d'abord, rappeler la nature de l'engagement qu'il avait pris librement et publiquement au cours de la première rencontre ensuite, avant d'indiquer où il en est par rapport à sa réalisation en ce moment-ci où nous parlons.

Falilou Bâ : C'est exactement cela. Étant donné que vous (m'adressant à Talla Dramé qui vient de rejoindre la réunion avec du retard) n'avez pas pu assister au début de cette réunion, nous aimerions que vous décliniez devant l'assistance vos noms et prénoms d'abord, rappeler la nature de l'engagement que vous aviez pris librement et publiquement au cours de la première rencontre ensuite, avant d'indiquer où vous en êtes présentement par rapport à sa réalisation effective en ce moment-ci où nous parlons.

Talla Dramé : Bonjour à toute l'assistance, nous saluons chacun en ses nom, prénoms et qualité et nous vous remercions vivement (en faisant allusion à l'ONG Symbiose avec laquelle il nous confond) tout en magnifiant les campagnes d'information et de sensibilisation que vous ne cessez de mener à notre endroit et les tournées que vous menez au niveau des Daaras pour s'enquérir des situations dans lesquelles elles se trouvent. En ce qui me concerne personnellement, l'engagement que j'avais librement et publiquement pris lors de la première rencontre, moi Mor Talla Dramé, consistait à fournir à la fin de chaque mois des tablettes de médicament paracétamol au *Daara*. Pour l'autre mois j'ai effectivement acheté un paquet entier de médicament paracétamol d'un montant de 700 francs cfa qui contient 10 à 12 tablettes que j'ai remis au Marabout du *Daara*. J'ai réitéré le même geste le mois dernier. C'est cela que j'avais pris comme engagement, guidé vers ce choix par le constat que chaque période d'hivernage est marquée par une recrudescence du paludisme accompagné par beaucoup de fièvre chez les enfants Talibés auquel le Mrabout de *Daara* essaie de faire face habituellement par l'achat de médicaments paracétamol avec de l'argent tiré de sa propre poche ; compte non tenu des autres dépenses dont il doit faire face au quotidien. Ce qui peut s'avérer à la longue ruineux pour le marabout de *Daara*. C'est en cela que j'avais pensée que mettre régulièrement à la disposition du *Daara*, de temps à autre, des médicaments de Paracétamol, d'autant que santé et maladie sont naturelles chez une personne et vont ensemble. Ce serait une bonne idée ; et je m'en acquitte périodiquement.

Annexe 17 : indexe des auteurs⁸⁴

⁸⁴ Cet indexe des auteurs n'est pas exhaustif, vu le nombre assez important qui a été mobilisé dans ce travail. Néanmoins, il regroupe une bonne partie d'entre eux, sur qui nous avons cherché à donner quelques indications sommaires relatives à leur biographie, cursus académiques, leur évolution professionnelle et le centre d'intérêt de leurs recherches... Des informations qui permettront aux lecteurs de se familiariser un peu avec les principaux, d'entre ces chercheurs, qui sont retenus indexe. Une démarche que nous avons jugée utile, d'autant que bon nombre des auteurs, qui se retrouvent dans ce document, ne sont pas de nationalité française.

Adepoju Aderanti

Á obtenu un baccalauréat ès sciences (avec mention) de l'Université d'Ife, au Nigéria, en 1969. Il a ensuite obtenu une maîtrise en sciences de la London School of Economics et sciences politiques en 1970. Il a également obtenu un doctorat en philosophie de la London School of Economics. et science politique en 1973. Aderanti Adepoju a commencé sa carrière en tant que conférencier, puis il est devenu professeur à l'Université d'Ife, à Ife, au Nigéria, en 1969-1984. Pendant ce temps, il était aussi reg.conseiller de l'Organisation internationale du Travail, Addis-Abeba (Ethiopie) en 1977-1978. De 1984 à 1990, il a été professeur et doyen à l'Université de Lagos, au Nigéria. Il est ensuite devenu coordonnateur de la formation pour le Fonds des Nations-Unies pour la population (FNUAP) à Dakar, au Sénégal, en 1988-1998. Le professeur Aderanti ADEPOJU a passé plusieurs années à étudier les problèmes de migration - migrations internes et internationales - en Afrique alors qu'il travaillait pour l'OIT, l'ONU et le FNUAP aux universités d'Ife et de Lagos au Nigeria. Il est actuellement directeur général du Centre de développement des ressources humaines à Lagos, au Nigeria, et coordinateur du Réseau de recherche sur les migrations en Afrique.

Aldrin Philip

Professeur des universités à sciences po Aix-en-Provence, Département de Science politique

Directeur du CHERPA / EA 4261 : Laboratoire, Croyances, Histoires, Éspaces, Régulation Polituque et Administrative.

Thèmes de recherche

- Professions et institutions politiques / Transformations de l'activité politique
- Union européenne / Opinion publique ; "société civile" ; "gouvernance" ; lobbying
- Communication politique / Professionnels et instruments de la légitimation politique

- Espace public et opinion /Rumeurs ; sondages ; médias ; co-production de l'information ; Contact : philippe.aldrin@sciencespo--aix.fr

AMO Kae

Est chargée du programme PSL de recherche, *Comprendre les relations Afrique-Asie* (2015-2017). Elle est doctorante en anthropologie à l'EHESS/IMAF. Diplômée d'un master en anthropologie (EHESS), en sociologie (UCAD, Senegal) et en sciences politiques (Keio University, Japon), elle a effectué de nombreuses études sur l'Islam en Afrique subsaharienne, en particulier pour les projets ANR Publislam (2009-2012) et Priverel (2013- 2016), et pour le programme de recherche « Islam and Global Governance » (2007-2009, Keio University, Japan).

Amselle Jean Loup

Est un anthropologue et ethnologue français. Il est directeur d'études émérite à l'EHESS, ancien rédacteur en chef des *Cahiers d'études africaines*. Formé en anthropologie sociale et en ethnologie, Jean-Loup Amselle a réalisé des travaux sur le terrain au Mali, en Côte d'Ivoire et en Guinée. Il est l'inventeur d'une anthropologie des branchements (manière dont une culture se nourrit d'influences différentes) et poursuit des recherches sur des thèmes comme l'ethnicité, l'identité, le métissage (*Logiques métisses*, 1990 ; rééd. 1999), mais aussi sur l'art africain contemporain, de même que sur le multiculturalisme (*Vers un multiculturalisme français*, 1996, rééd. 2001), le post-colonialisme (*L'Occident décroché : enquête sur les postcolonialismes*, 2008) et le subalternisme. En 1998, il a dirigé avec Emmanuelle Sibeud un ouvrage consacré à Maurice Delafosse, l'un des pionniers de l'ethnographie africaniste française.

Andréasen Alan (Ph.D., MS, Columbia University)

Est professeur à la McDonough School of Business de l'Université de Georgetown. Ses intérêts de recherche incluent l'application du marketing aux organisations à but non lucratif, le marketing social et le comportement des consommateurs. Le professeur Andreasen est membre de plusieurs associations académiques et

professionnelles et siège aux comités de rédaction du Journal of Consumer Policy, du Journal of Consumer Research, du Social Marketing Quarterly et du Journal of Public Policy and Marketing. Il est également président sortant de l'Association for Consumer Research et est actuellement directeur exécutif par intérim de l'Institut de marketing social. Les publications du professeur Andreasen comprennent 16 livres et plus d'une centaine d'articles et de communications. Le professeur Andreasen est consultant auprès de la Banque mondiale, de l'American Cancer Society, des Centers for Disease Control and Prevention, des Clubs Garçons et Filles et autres. Il dirige également des séminaires exécutifs dans le monde entier pour un ensemble diversifié d'organisations à but non lucratif et du secteur privé et de plusieurs agences gouvernementales.

Angers

Détient une maîtrise en sociologie et un diplôme d'enseignement de l'École normale supérieure de l'Université Laval. Il enseigne la sociologie et la méthodologie depuis 1971. Au cours de sa carrière, il a été directeur du Département des sciences sociales du collège de Maisonneuve, coordonnateur provincial du comité pédagogique provincial de sociologie du ministère de l'Enseignement supérieur du Québec, conseiller-expert auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec, membre du comité scientifique de la revue Sociologie et Société de l'Université de Montréal, conférencier, consultant et chercheur.

Antoine Philippe

Le Professeur Philippe Antoine est démographe, directeur de recherche émérite à l'IRD jusqu'en 2018. Il est co-fondateur du LARTES-IFAN de Dakar (Sénégal).

Avanzini Guy

Professeur émérite du département de Sciences de l'éducation à l'Université Lyon II. Président de la Société Alfred Binet et Théodore Simon, il est spécialiste de l'histoire des idées pédagogiques et de la philosophie de l'éducation.

Asch Solomon

Connu pour avoir été un psychologue d'inspiration Gestaltiste et un pionnier de la psychologie sociale. Il est aussi connu pour avoir été le professeur du célèbre Stanley Milgram. Les travaux de Solomon Asch ont inspiré en grande partie les travaux de Milgram, notamment du fait d'avoir été son directeur de thèse à l'Université Harvard. Né en 1907 à Varsovie, il émigre vers les États-Unis d'Amérique en 1920. En 1928, il obtient son baccalauréat à l'Université de New-York. Plus tard, il obtiendra sa maîtrise en 1928 ainsi que son doctorat en 1932 à l'Université Columbia.

Barboza Josué

Est docteur en sciences, qui a effectué la majeure partie de ses études à Dakar et à Saint-Louis. Il s'intéresse à un fait de société typiquement sénégalais, les Talibés.

Barbé Jean Christian

Attaché à la direction de la presse étrangère (1946-47), Chargé de mission du général de Gaulle (1947-50), Fondateur du Centre d'information des anciens combattants (1951), Officier adjoint au service d'information de la Défense nationale (1952-54), Directeur du service des relations publiques de Sud-Aviation (1955-58), Chef adjoint du service de presse du général de Gaulle (1958), Cofondateur et Délégué national aux relations publiques et aux études générales de l'Union pour la nouvelle République (1958-59), Chargé de mission au cabinet de Louis Terrenoire (ministre de l'Information) (1960-62), Conseiller technique d'Information et Publicité (1960-64), Directeur général de Sud-Radio, Radio des Vallées (1964-67), Président-directeur général de la société Technisonor (1967-81), Délégué général du Syndicat national de la vente et du service à domicile (1982-85), Conseil en relations publiques et en communication audiovisuelle (1986), Président du Centre d'information civique (CIC) (depuis 1960), Secrétaire général du Comité national de préparation à l'élection présidentielle (1963-65), Secrétaire général du Comité national pour l'aménagement du territoire français (1963-76), Secrétaire général du Conseil du civisme européen (depuis 1973), Secrétaire général du Centre d'enseignement permanent de sciences

politiques, économiques et sociales (depuis 1974), du Comité national de liaison Défense-Armée-Nation (depuis 1975) et du Conseil national de la communication (depuis 1987), Administrateur du Centre d'études politiques et de la communication (1988), Ancien auditeur de l'Institut des hautes études de défense nationale (1962-63).

Bateson Gregory (1904-1980) :

Est anthropologue, psychologue, épistémologue américain. Influencé par la cybernétique, la théorie des groupes et celle des types logiques, il s'est beaucoup intéressé à la communication (humaine et animale), mais aussi aux fondements de la connaissance des phénomènes humains. Il est à l'origine de l'école de *Palo Alto*.

Bernard Françoise

Françoise Bernard est Professeur en Sciences de l'Information et de la Communication à Aix-Marseille Université. Responsable de la Mention de Master Information-Communication, elle est co-responsable pédagogique de la spécialité « Etudes avancées en communication et Médias - innovations sociétales et numériques » et responsable de la spécialité « Communication des organisations et DD ». Lauréate au concours des IPES et titulaire d'une Maîtrise en SHS (Histoire), puis d'un DEA, d'une thèse et d'une HDR en Sciences de l'Information et de la Communication. Lorsqu'elle était en poste à l'Université de Nice-Sophia Antipolis, elle avait conçu, mis en place et dirigé, sur le site de la technopole de Sophia-Antipolis, un département de « Communication des entreprises/organisations ». Elle exerce des responsabilités nationales. Après avoir présidé la Société Française des Sciences de l'Information et de la Communication (SFSIC), elle est actuellement présidente d'honneur de la société savante. Elle a été élue au Conseil National des Universités (CNU section 71) pendant deux mandats (2007-2015) et dans ce cadre elle a été élue Vice-présidente puis Présidente du CNU. Elle a également co-fondé et dirigé le groupe national d'études et de recherche en Communication des organisations (Org&Co) dont elle reste membre. Elle dirige, en binôme avec le Professeur Jean Durampart, l'Institut Méditerranéen en Sciences de l'Information et

de la Communication (IMSIC). Ses publications portent sur les dynamiques de reconfiguration organisationnelle, les problématiques de changement (changement en actes, institutionnalisation de nouvelles pratiques, significations et valeurs) et d'identité des organisations et des institutions, mais aussi sur les pratiques de la communication environnementale et du Développement Durable (DD) et sur la communication de la prévention et de la santé. Depuis 2000, elle a co-conçu le paradigme de la communication engageante et instituante avec des chercheurs en Psychologie sociale. Elle étudie plus particulièrement les questions de la communication et de l'action, de l'institutionnalisation par la communication de nouvelles pratiques sociétales et professionnelles. Elle œuvre à développer la Recherche Socialement Responsable (RSR) et poursuit une réflexion sur les formes inter organisationnelles (réseaux) qui associent chercheurs et non chercheurs afin de mieux répondre à des enjeux de société cruciaux, notamment dans le domaine de l'environnement et de la santé.

Contact: francoise.bernard@univ-amu.fr

Berelson Bernard

Sociologue américain, Berelson s'est essentiellement consacré à l'étude des comportements, notamment du comportement électoral. Il a, en effet, participé à la composition des deux grands ouvrages classiques de la sociologie électorale américaine, *The People's Choice : How the Voter Makes up His Mind in a Presidential Campaign* (avec Paul Lazarsfeld et Hazel Gaudet, 1944) et *Voting : a Study of Opinion Formation in a Presidential Campaign* (avec Paul Lazarsfeld et William McPhee, 1954).

Bessette Guy

Spécialiste des programmes principaux au Centre de recherches pour le développement international et travaille dans le domaine de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles. M. Bessette se spécialise dans la communication pour le développement et le développement participatif. Il possède un doctorat en technologie éducative.

Bessières Dominique

Maître de Conférences en Sciences de l'Information et de la Communication.

Élu au Conseil d'administration de SFSIC (depuis septembre 2016),
commission Recherche et commission Formation

Responsabilités pédagogiques actuelles :

- **2014/18 : Université Rennes 2 :** Gestion et sélection des enseignants, pilotage des
plannings de cours, interfaces étudiants/ enseignants/ administration, accords des
stages...

- 2017-2018 : Responsable de la Licence 2 Information et Communication (nouvelle
maquette), responsable et suivi des stages

Birdwhistell (1918-1994)

Est un anthropologue américain particulièrement versé dans l'étude de la kinésique, il n'a pas étudié les processus interculturels, contrairement à ce qui est parfois dit. Birdwhistell a tenté de construire scientifiquement l'analyse "kinésique", celle du langage corporel, en proposant des "kinèmes" sur le modèle des "phonèmes" pour la parole. Il a utilisé longuement le support filmique pour observer l'interaction des participants à la communication: mouvements corporels, gestes, postures, mimiques... De son avis même, la tentative n'a pas été couverte de succès, pour des raisons à la fois de complexité (le décryptage de 6 secondes de films lui prit plusieurs centaines de pages) et de réductionnisme fondamental.

Reprenant la méthode initiée par Birdwhistell, l'anthropologue Gregory Bateson décripta un film retraçant l'interaction entre une mère balinaise et son enfant. Sur une courte séquence, il remarqua plusieurs occurrences de la même interaction: la mère attire l'enfant par la parole, et le repousse par le geste. Il parlera de schismogénèse puis de "double contrainte" (double bind) pour désigner ce type de communication paradoxale.

Bonniol Jean-Luc

Est Professeur émérite à Aix-Marseille Université. Il a pour terrain principal les sociétés créoles, et de manière privilégiée les Antilles de colonisation française. Partant du cas spécifique de petites populations insulaires (Terre-de-Haut des Saintes, la Désirade), il a poursuivi une réflexion au long cours sur l'objet « racial » et la persistance des modes coloniaux de catégorisation dans les sociétés post-esclavagistes. Il a, dans cette ligne, abordé le thème du « métissage », envisagé au premier chef du côté de la dynamique des populations (au travers des faits d'alliance et de procréation), tout en étendant ses analyses au domaine de la rencontre culturelle, ce qui l'a conduit à aborder le thème de la « créolisation ». La trace « colorée » de l'esclavage l'a également orienté, concurremment à la montée de fortes préoccupations sociales et identitaires vers la thématique de la mémoire de l'esclavage. Il a pu également, toujours dans le cadre des îles créoles (notamment à la Réunion), aborder le thème du paysage, scruté à la fois dans sa réalité matérielle et dans les représentations qui le constituent. Il s'est par ailleurs investi, dans le cadre d'une « ethnologie du proche », sur le terrain des Causses et des Cévennes, où il s'est efforcé de penser les identités fondées sur le territoire, le paysage et la mémoire, dans la ligne d'une anthropologie des représentations du passé, en lien avec les processus identitaires.

Bocquier Philippe

Est démographe, directeur de l'IFRA à Nairobi. Il a été chercheur de l'IRD et il a été associé au CERPOD à Paris de 1997 à 1999

Bouchard Stéphane

Créateur du Laboratoire de cyber psychologie de l'UQO, qui comprend une voûte immersive unique au monde pour la recherche en santé mentale, le professeur Bouchard et son équipe, composée de professionnels et d'étudiants, travaillent aujourd'hui à développer les traitements pour les troubles d'anxiété plus complexes que juste les phobies, comme l'anxiété généralisée et les troubles d'obsessions/compulsions.

Bourdieu

Est considéré comme l'un des sociologues les plus importants de la seconde moitié du XX^e siècle. Par ailleurs, du fait de son engagement public, il est devenu, dans les dernières années de sa vie, l'un des acteurs principaux de la vie intellectuelle française. Sa pensée a exercé une influence considérable dans les sciences humaines et sociales, en particulier sur la sociologie française d'après-guerre. Son œuvre sociologique est dominée par une analyse des mécanismes de reproduction des hiérarchies sociales. Bourdieu insiste sur l'importance des facteurs culturels et symboliques dans cette reproduction et critique le primat donné aux facteurs économiques dans les conceptions marxistes. Il entend souligner que la capacité des agents en position de domination à imposer leurs productions culturelles et symboliques joue un rôle essentiel dans la reproduction des rapports sociaux de domination. Ce que Pierre Bourdieu nomme la *violence symbolique*, qu'il définit comme la capacité à faire méconnaître l'arbitraire de ces productions symboliques, et donc à les faire admettre comme légitimes, est d'une importance majeure dans son analyse sociologique.

Bowen François

Professeur titulaire à la Faculté des sciences de l'éducation - Département de psychopédagogie et d'andragogie. Il a eu un baccalauréat et une maîtrise en Anthropologie ainsi qu'un doctorat en Psychologie à l'université de Montréal au Canada.

Brouselle Astrid

Professeure à la Faculté de médecine et des sciences de la santé FMSS Dép. sciences de la santé communautaire

Formation :

- Post-doctorat, Évaluation, Centre de recherche Hôpital Douglas (2005)
- Doctorat, Santé publique, Université de Montréal (2002)
- Maîtrise avec mémoire, Organisation des services de santé, Université de Montréal (1997).

Bryman

Était professeur de recherche sociale et organisationnelle à l'université de Leicester

Burger

Après des études en mathématiques et en génie civil, l'auteur entreprend une licence en lettres à l'université à Caen. En 1966, il quitte la France pour le Québec et se spécialise en littérature québécoise à l'Université de Montréal. Il rédige son mémoire de DES sur Émile Nelligan et collabore à la revue littéraire La barre du jour. Il devient par la suite professeur de français, poste qu'il occupe durant 33 ans au Cégep Ahunatic. Son cheminement le conduit à rencontrer Arnaud Desjardins et Lucien Auger. Avec Auger, il entreprend une formation de psychothérapeute et écrit deux volumes : Le voyage de Penja, petit conte symbolique qui se mérite un prix à Radio-Canada, et L'entre-deux amours, en 1992, qui s'adresse aux couples qui se défont ou qui poursuivent un chemin broussailleux. Aujourd'hui, il donne des ateliers et prononce des conférences en psychologie cognitive, tout en poursuivant son interrogation sur l'Être et l'Avoir.

Chabrol Claude

Après des études à la Sorbonne, développe des recherches en psycho-socio-sémiotique auprès de Roland Barthes et d'Algirdas Julien Greimas à l'école des Hautes Etudes en Sciences Sociales et collabore au CECMAS (Centre d'Etudes de Communication de Mosse). Après son Doctorat d'Etat, il est nommé Professeur de Psychologie sociale à Caen, à Paris X puis dernièrement à la Sorbonne Nouvelle (Paris III). Dans ses ouvrages et articles, la psychologie et l'analyse de discours sont articulés systématiquement. Son équipe de recherches, le GRPC, a collaboré avec les sémioticiens et linguistes du CAD (Centre d'Analyse du Discours) de Paris XIII comme avec les psychologues de la communication du GPR de Paris VIII.

Charlier Jean Émile

Est Docteur en sociologie de l'Université catholique de Louvain. Professeur aux Facultés universitaires catholiques de Mons (en 2007)

Courriel : jean-emile.charlier@uclouvain.be

Champagne François

Professeur titulaire de gestion, politique et évaluation au Département d'administration de la santé de l'Université de Montréal, chercheur régulier à l'Institut de recherche en santé publique (IRSPUM) et collaborateur à l'Unité de santé internationale à l'École de Santé Publique de l'Université de Montréal.

Il a été, de 2003 à 2013, adjoint scientifique de la Fondation canadienne de recherche sur les services de santé, maintenant Fondation canadienne pour l'amélioration des services de santé, et a été Président du Conseil consultatif de l'Institut de recherche sur les services et politiques de santé du Canada de 2004 à 2007. Il a été l'un des fondateurs et coresponsables de Heal Net / Relais, un des réseaux canadiens de centres d'excellence dédiés à la recherche sur l'optimisation de l'utilisation de l'évidence dans les décisions de santé.

Il a reçu en 2002 le prix Reconnaissance de la Société québécoise d'évaluation de programme. Il a publié des livres en français, en anglais, en espagnol et en portugais sur l'utilisation de l'épidémiologie en gestion, sur les méthodes de recherche, sur l'évaluation, la qualité des soins et la performance des organisations de soins de santé.

Depuis 1976, il a souvent agi à titre de consultant pour des organismes de soins de santé, des organismes internationaux ainsi que pour différents gouvernements au Canada, en France, en Afrique, au Brésil, en Haïti, en Turquie, aux États-Unis et en Chine.

Chapoulie

Sociologue français. Il enseigne la sociologie de l'éducation à l'Université Paris 1. Il est plus particulièrement spécialisé sur l'éducation en France.

Il réalise aussi de nombreux ouvrages et articles à propos de l'École de Chicago en sociologie. Il est, en effet, un de ceux qui ont participé à faire connaître cette tradition sociologique en France, notamment après avoir fréquenté les tenants de cette école aux États-Unis en compagnie du sociologue Jean Peneff.

Chehami Johanne

Est socio-anthropologue, ATER en socio-anthropologie (01/09/16), Université de Lorraine, campus de Metz

Email : jchehami@yahoo.fr

Cherron Emmanuel J.

Est professeur et responsable de la section marketing au Développement des sciences de l'administration à l'Université du Québec à Rimouski. Il détient un M.B.A de l'Université Queen's et un doctorat (Ph.D.) de l'Université Laval. Ses travaux de recherche ont porté jusqu'à présent sur le comportement d'achat, l'utilisation de l'information par les clients et les programmes de marketing, en milieu industriel, en milieu de consommation et en milieu international. **Cissé**

Contadriopoulos André Pierre

Professeur émérite en administration de la santé à l'École de santé publique de l'Université de Montréal et membre de la Société royale du Canada.

Ses recherches et ses interventions publiques ont largement contribué à influencer le système public de santé du Québec. En particulier, ses travaux sur le financement des soins et l'importance de préserver un système public et universel d'assurance maladie ont souvent été au cœur des débats publics sur ce thème. Il a formé plusieurs dizaines d'étudiants de maîtrise et de doctorat et ses idées ont eu une influence significative dans le domaine.

Cooley

Sociologue américain s'inscrivant dans le courant du pragmatisme.

Pour lui, l'individu et la société sont les deux faces d'une seule réalité sociale : l'individu n'existe que par la société et vice versa, la société que par les individus.

Selon lui, le soi (la personnalité, le *Self*) s'élabore toujours par les relations sociales avec les autres. Le sentiment d'être quelqu'un se forme à travers les relations sociales. Ce sont les autres qui font de nous ce que nous sommes. L'image de soi (« looking glass self ») se construit toujours dans le regard des autres. Ce concept sera repris par George Herbert Mead avec qui il a collaboré.

Corbin

Historien français. Spécialiste du XIX^e siècle en France, ses travaux ont fait avancer l'histoire des sensibilités dont il est l'un des spécialistes mondiaux. Il suit des études à l'université de Caen où il a eu notamment comme professeur Pierre Vidal-Naquet. Il est docteur (1968) et docteur d'État en histoire (1973) avec une thèse qui sera publiée sous le titre *Archaisme et modernité en Limousin au XIXe siècle*. Alors que, sous l'influence d'Ernest Labrousse, l'histoire du XIXe reste très marquée par l'approche structuraliste qui promeut une histoire quantitative, appuyée sur des données économiques sérielles, Alain Corbin se voit obligé, étant donné la rareté des archives disponibles en Limousin, d'orienter son attention vers d'autres sources : les structures de l'anthropologie, de l'imaginaire, les mentalités, la psychologie sociale. C'est ce sillon, découvert à l'occasion de son doctorat, que son œuvre tracera.

Coutu Sylvain

Responsable des programmes de deuxième cycle en psychoéducation

Copans Jean

Est un anthropologue et sociologue français. Il est aujourd'hui professeur émérite à l'Université Paris Descartes, membre du Centre population et développement (CEPED), UMR de l'Université Paris Descartes, de l'Institut national d'études démographiques (Ined) et de l'Institut de recherche pour le développement (IRD). Il est également membre du Centre d'études africaines (CEAf ; EHESS) depuis 1970, associé depuis janvier 2007. Il a été chercheur à l'ORSTOM (Office de la recherche scientifique et technique outre-mer), maître de conférences à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS) et professeur à l'université d'Amiens. Jean Copans a également enseigné aux États-Unis et au Canada, et a été directeur du CREDU à Nairobi (Centre de recherche et de documentation universitaire, aujourd'hui Institut français de recherche en Afrique) de 1984 à 1988. Anthropologue africaniste, Jean Copans est spécialiste du Sénégal, des sciences sociales du développement ainsi que de l'histoire et des méthodes de l'anthropologie.

Cultiaux John

Docteur en sociologie. John Cultiaux est chercheur senior à la Fondation Travail-Université et chargé de cours invité à l'Université catholique de Louvain et à la Faculté universitaire Notre-Dame de la Paix à Namur. Ses recherches et publications concernent les conséquences humaines et sociales des mutations du travail et problématique de l'exclusion et de la marginalisation.

Cyr Carolyne

Chargée de cours à l'Université du Québec en Outaouais, Agent de recherche au Pavillon du Parc.

Dacheux Eric

Professeur des universités à Blaise Pascal (Clermont fd) où il a fondé le laboratoire "Communication et solidarité". Il codirige la spécialité de master "Communication et solidarité" Ses travaux portent sur les rapports entre communication et démocratie.

Trois terrains d'enquête :

- La construction européenne - Les associations - l'économie solidaire

Itinéraire professionnel :

1991-1994 : moniteur puis ATER à l'université de Rennes II

1994-1995 : Chômage

1995-2006 : Maître de conférence à l'IUT de Roanne (université de ST Etienne)

Depuis 2006 : Professeur de sciences de l'information et de la communication à l'Université Blaise Pascal.

Dagenais Christian

Professeur au département de psychologie de l'Université de Montréal et se spécialise dans l'étude des processus et des effets de différentes stratégies de transfert de connaissances (TC), discipline qu'il enseigne à des étudiants de maîtrise et de doctorat. Depuis 2008, il est à la tête de l'équipe RENARD, une équipe fortement investie dans la recherche sur le TC dans le domaine social, et dont l'objectif est de développer ce champ de recherche grâce à des partenariats interdisciplinaires et interuniversitaires. Cette équipe, la première sur le sujet au Québec, est financée par le Fonds de recherche québécois - société et culture. Au cours des 15 dernières années, il a dirigé de nombreuses études portant sur le transfert des connaissances issues de la recherche en éducation, en santé publique, en développement international et dans plusieurs autres domaines au Québec et à l'étranger.

Deljarrie Bernard

Économiste de formation (DEA Paris IX Dauphine), Bernard Deljarrie, a mené toute sa carrière au service du secteur local. Attaché au cabinet d'un député-maire de l'Essonne, puis journaliste couvrant les problématiques des collectivités locales. Il a été directeur de la communication du Crédit Local et directeur du mécénat et des relations institutionnelles de Dexia en France. Il est le fondateur de l'École de la citoyenneté, formation pour les jeunes des quartiers en difficulté. Il a par ailleurs été maire adjoint d'une ville de la banlieue Est de Paris et président de l'Association pour la démocratie locale et sociale (Adels). Il est notamment l'auteur, avec Dominique Mégard, de *La communication des collectivités locales* (JGDJ - 2008). Il a été rédacteur en chef du mensuel Territoires, puis de la revue Gestion locale, et directeur de la communication dans le privé. Au 1 mars 2011, Bernard Deljarrie prend la direction du réseau des professionnels de la communication publique et territoriale en tant que délégué général de Cap'Com. Il succède dans cette fonction à Dominique Mégard, élue présidente du Club Cap'Com.

Debray

Écrivain, philosophe et haut fonctionnaire français. Engagé aux côtés de Che Guevara dans les années 1960, il est emprisonné et torturé à plusieurs reprises en Amérique du Sud. Il devient par la suite un écrivain prolifique. Dans le domaine des sciences de l'information, il crée et développe le domaine de la médiologie et fonde la revue *Médium*. Il a été membre de l'académie Goncourt entre 2011 et 2015.

Descola Philippe

Est un ancien élève de philosophie de l'École normale supérieure de Saint-Cloud. Dans le cadre d'une thèse de doctorat d'ethnologie entrepris à l'École pratique des hautes études (VI^e section), sous la direction de Claude Lévi-Strauss, il est chargé de mission au CNRS et effectue son travail de terrain chez les Jivaros Achuar en Équateur, en compagnie d'Anne-Christine Taylor, dont il est l'époux. En 1987, il devient maître de conférences à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, puis directeur d'études en 1989. En juin 2000, il obtient la chaire d'*Anthropologie de la*

nature au Collège de France, succédant à Françoise Héritier. Il est nommé en 2001 directeur du Laboratoire d'anthropologie sociale (LAS) fondé en 1960 par Claude Lévi-Strauss. En 2014, il est nommé membre du Conseil stratégique de la recherche. Descola coordonne en outre au sein de l'EHESS le groupe de recherche sur les *raisons de la pratique : invariants, universaux, diversité*. Il fait partie notamment du comité de rédaction de la revue *Tracés* et il collabore au *Journal de la société des américanistes*.

Deslauriers Jean-Pierre

Est titulaire d'une maîtrise en service social (Université Laval) et docteur en travail social (Université de Toronto). Professeur associé, il est rattaché au Département de travail social et de sciences sociales de l'Université du Québec en Outaouais. Ses travaux récents portent sur les groupes communautaires, le travail social québécois et le travail social international. Le 3 octobre 2016, un regroupement d'organismes communautaires de l'Outaouais a annoncé la création de la Bourse communautaire Deslauriers.

Dia Mouhamadou Mansour

Docteur en Sociologie, chercheur à l'Ucad, spécialisé en sociologie des religions. Chercheur à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar

Email : almansourdia@hotmail.com

Diagne Amadou Wade (1955-2016)

Il a beaucoup appuyé les pays d'Afrique pour l'amélioration de leur système éducatif particulièrement dans les domaines de l'Alphabétisation et de l'Éducation Non Formelle (AENF). C'est ainsi qu'il a contribué à l'amélioration de la qualité des programmes AENF au Sénégal à travers l'initiative LIFE, le plan d'accélération de l'alphabétisation et le projet de renforcement de capacités CAPED Sénégal, etc. Il était également un membre éminent du Jury international des Prix internationaux

d'alphabétisation de l'UNESCO. Il était consultant en éducation en Afrique francophone et Il dirigeait le CAPEF, le Cabinet d'Appui en Éducation et en Formation basé à Dakar.

Dieng Bassirou (1951-2016)

Était professeur, spécialiste de la littérature orale ouest-africaine au département de lettres modernes de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar.

Après une maîtrise en littérature africaine (option tradition orale) obtenue en 1974 sous la direction du professeur Lylian Kesteloot, il soutient trois ans plus tard une thèse de doctorat de troisième cycle (la première d'un sénégalais du département dans cette discipline). À la suite de quoi, il sera recruté en qualité d'assistant dans ledit département. De tous les enseignants chercheurs de sa génération, en particulier ceux de son département, il a été le premier à avoir soutenu une thèse de doctorat d'État ès lettres et sciences humaines, le premier à avoir accédé au grade de professeur titulaire des universités de classe exceptionnelle.

Diouf Seydou

Est enseignant-chercheur, professeur assimilé à la faculté des sciences juridiques et politiques de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar.

E-mail : seydou.diouf@ucad.edu.sn

Doh Guevanis

Est Journaliste Médias radio et télédiffusés au Sénégal. Actuellement en poste Sénégal à Africa24 depuis janvier 2014.

Dozier Marc

Photo reporter et documentariste, Marc Dozier consacre l'essentiel de son travail de photographe et de réalisateur à la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Chaque année, il partage la vie des tribus papoues dont il parle la langue véhiculaire, le pidgin, afin de répertorier la richesse de ces sociétés traditionnelles et de témoigner des profondes mutations sociales et culturelles qu'impose la confrontation avec le monde moderne.

Afin de donner la parole à ces populations autochtones, il invite régulièrement quelques-uns de ses amis Papous à explorer et commenter notre monde, contrebalançant ainsi l'hégémonie des conceptions occidentales. En parallèle à son travail de photographe et de réalisateur, il est fortement engagé dans le développement et le rayonnement culturel de la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Il est président de l'association Kézako organisatrice de manifestations favorisant la découverte du monde et fondateur de l'agence de développement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée (Nuigini) dont la vocation est la mise en place de projets macro-économiques et d'accès à l'éducation.

Eagly

Psychologue sociale qui a effectué de nombreuses recherches autour de la question des différences entre les sexes. Elle est professeur de psychologie à l'université Northwestern à Evanston (Illinois, États-Unis)

Fall Aminata Sow

Est une femme de lettres sénégalaise surtout romancière – l'une des pionnières de la littérature africaine francophone. Aminata Sow Fall porte un regard critique sur une société sénégalaise en pleine mutation dont elle dénonce l'hypocrisie et, comme d'autres femmes de sa génération, l'idéologie patriarcale. Ainsi, dans son œuvre la plus connue, *La Grève des battus ou les déchets humains*, qui lui a valu le Grand prix littéraire d'Afrique noire en 1980, elle imagine – en s'appuyant sur des faits réels – une grève de mendiants chassés de la capitale par des autorités soucieuses de promouvoir le tourisme. Les romans d'Aminata Sow Fall sont devenus des classiques, aujourd'hui inscrits dans les programmes d'enseignement. Dans son discours inaugural au Collège de France, l'écrivain Alain Mabanckou la « considère comme la plus grande romancière africaine ».

Féral François

Est professeur des universités en droit public à l'Université de Perpignan Via Domitia, a su donner à ses travaux l'empreinte de sa propre personnalité. Que ce soit

dans les thématiques, où l'on retrouve notamment la confrontation singulière avec la mer, ou dans l'optique utilisée, humaine, latine, ancrée sur le territoire mais ouverte à l'international, sa démarche est à la fois authentique et reconnaissable par ses recherches autour du droit de l'action publique et des sciences administratives. Ses engagements institutionnels l'ont mené de la Direction de la Répression des fraudes à l'École Pratique des Hautes Études en passant par la FAO, le CNRS et la présidence de l'Université de Perpignan : dans sa carrière, il a été aussi à l'aise comme Professeur d'Université que comme expert ou homme d'action administrative.

Fitzpatrick Jody

A obtenu son doctorat à l'Université du Texas, à Austin. Elle est Présidente élue d'American Evaluation Association de Colorado à Denver. Elle est l'auteur de deux ouvrages sur l'évaluation de programmes et de nombreux articles parus dans l'American journal of Evaluation, New Directions for Evaluation, et Evaluation and Programm Planning. Elle a 35 ans d'expérience dans l'évaluation d'évaluations dans les domaines de l'éducation, des services sociaux et de l'emploi, en particulier chez les femmes et les familles. Ses intérêts comprennent les questions éthiques, le contexte et son influence sur l'évaluation, l'utilisation de l'évaluation et la mesure. La pratique et les écrits de Fitzpatrick sont eclectiques, encouragent les évaluateurs à mettre leurs compétences au service de la gestion publique et à but non lucratif et en prenant en compte les questions appropriées qu'une évaluation particulière devrait traiter ; les parties prenantes à impliquer ; et la collecte et l'analyse des données qui sont valables et appréciées par les auditoires pour l'évaluation.

Moumouni Charles

Originaire du Bénin est actuellement professeur titulaire au Département d'information et communication de l'Université Laval. Il vit au Québec depuis depuis le 27 août 1995. Directeur général de l'Institut des relations internationales et des études stratégiques au Bénin, Charles Moumouni est l'un des universitaires canadiens qui ont siégé au conseil scientifique de l'Agence universitaire de la Francophonie. Il a été vice-président du réseau Théophraste, qui regroupe les écoles francophones de

journalisme de partout dans le monde, et il coordonne le programme «Journalisme et patrimoine mondial», un programme conjoint de l'Université Laval et de l'Organisation des villes du patrimoine mondial (OVPM).

Statut : Professeur titulaire, Département d'information et de communication

contact : Charles.Moumouni@com.ulaval.ca

- *Cursus universitaires*

2001 : Doctorat en droit, Université Laval, Québec, Thèse: « Droit et pratiques du paiement électronique des ventes internationales »

- 1999-2000: Diplôme de l'École du Barreau du Québec, Québec
- 1997: Maîtrise en communication publique (M.A.), Université Laval, Québec, Mémoire : « Communication et développement: état de la question et enjeux »
- 1997: Maîtrise en droit (LL.M.), Université Laval, Québec, Mémoire: «Le régime juridique des “lettres de confort” dans les transactions de crédit bancaire»
- 1993: Maîtrise en sciences juridiques, Université nationale du Bénin, Bénin, Mémoire: «La problématique d'un droit commun de la famille pour l'Afrique de l'Ouest»
- 1993: Maîtrise en anglais, Université nationale du Bénin, Bénin, Mémoire: «The Political Heritage of Martin Luther King, Jr.»

Gandolfi Stefania

Diplome de Recherche à l'IUED, Titulaire de la Chaire UNESCO « Droits de l'homme et éthique de la coopération internationale » de l'Université de Bergamo (Italie) où elle est Professeur d'Éducation comparée et de Pédagogie des droits de l'homme. Sa recherche suit trois directions : l'éducation interculturelle et la citoyenneté, l'éducation dans les sociétés en conflit, et le droit à l'éducation et l'éducation aux droits de l'homme

Fonction(s) actuelle(s) :

Ecrivain(e), Professeur d'Éducation comparée et Pédagogie de droits de l'homme à Institution de travail : Université de Bergamo Piazza S. Antagostino 224129 Bergamo (Italia)

Secrétaire du Conseil : Elle dispose d'une solide expérience dans la coopération internationale, notamment avec l'Afrique et l'Amérique latine.

Geertz Clifford (1926-2006)

Est un anthropologue américain. Il est présenté comme un anthropologue *postmoderne*, mais il préférerait se présenter comme un réformateur du culturalisme américain, qu'il souhaitait débarrasser de toute forme d'explication causale, qu'elle soit psychologique, structurale ou sociale. Après un diplôme en philosophie obtenu à l'Antioch College (Ohio), il entre au Harvard Department of Social Relations (en), un département innovant, mêlant sociologie, anthropologie, psychologie sociale et psychologie clinique, dirigé par Talcott Parsons. Le département mène notamment une enquête au Texas sur les peuples amérindiens (Navajo, Hopi, etc.) et lance bientôt une étude sur l'Indonésie. Celle-ci sera, à partir de 1952, le premier terrain de Geertz - et la matière de sa thèse -, qui part avec sa femme Hildred, également anthropologue. Là-bas, il étudie les sociétés balinaise et javanaise au cours de nombreux séjours. À 38 ans, il devient professeur de plein titre à l'université de Chicago, l'une des plus prestigieuses dans le champ de l'anthropologie. Il enseigne à Berkeley (Californie), puis à Chicago. Il est jusqu'à sa mort professeur émérite de la School of Social Science qu'il a contribué à fonder en 1970, à l'Institute for Advanced Study à Princeton.

Girandola Fabien

Fabien Girandola est professeur de psychologie sociale à l'université d'Aix-Marseille au Laboratoire de Psychologie Sociale (LPS, E.A. 849). Ses recherches concernent le changement des opinions et des comportements (engagement, dissonance, communication des risques, communication engageante, persuasion technologique, représentations sociales), la résistance au changement. Il enseigne la psychologie sociale théorique et appliquée en lien avec les thématiques de la santé publique et de l'environnement. Il enseigne la psychologie sociale fondamentale et appliquée, à tous les niveaux du cursus universitaire et à tous publics et participe à de nombreuses recherches appliquées. Il a récemment participé à une expertise collective Inserm sur

les comportements alimentaires et est actuellement membre d'un groupe de travail du HCSP en vue de la préparation du PNNS 4.

Glissant Edouard

Fondateur entre autres des concepts d'« antillanité », de « Tout-monde » et de « Relation », Glissant repense également la notion de créolisation mais aussi les catégories de la métaphysique ainsi que les modalités du dialogue des cultures, à l'aune de son prisme relationnel. Surtout connu pour *Le Discours antillais* (1981), Édouard Glissant est l'auteur d'une œuvre conceptuelle et littéraire colossale, et d'une bibliographie dense. Il s'est illustré dans tous les genres, roman, poésie, théâtre, essais philosophiques. Souvent classée parmi les théories du postcolonialisme, la pensée de Glissant est irréductible à une école ou un courant fixe, ayant toujours redéfini les modèles d'une vision du monde en quête de son mouvement.

Godelier Maurice

Est un anthropologue français. Il est agrégé de philosophie. Il est également licencié en psychologie et licencié en lettres modernes. Il entre à l'École pratique des hautes études (VI^e section) en qualité de chef de travaux auprès de Fernand Braudel, puis devient maître-assistant de Claude Lévi-Strauss, alors titulaire de la chaire d'anthropologie au Collège de France. Il rencontre aussi Alfred Métraux, avec lequel il se lie d'amitié. En 1975, il est nommé directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales et, en 1995, il crée à Marseille le Centre de recherche et documentation sur l'Océanie (CREDO), laboratoire de recherche et centre de documentation dédié aux sociétés du Pacifique, qu'il dirige. Le terrain sur lequel il réalise ses recherches en anthropologie est l'actuelle Papouasie-Nouvelle-Guinée. Il y étudie au cours de plusieurs voyages un peuple qu'il caractérise comme étant sans classe et sans État, les Baruyas. Jean-Pierre Chevènement le nomme en 1982 directeur scientifique du premier département des Sciences de l'Homme et de la Société du CNRS, poste qu'il occupe jusqu'en 1986. Ensuite, après être retourné animer de multiples recherches à l'EHESS, il est nommé de 1997 à 2000, directeur

scientifique du Musée de l'Homme. En 2001, il reçoit la médaille d'or du CNRS pour l'ensemble de son œuvre.

Goffman Erving

Est un sociologue américain d'origine canadienne. Il étudie d'abord la chimie à l'université du Manitoba, avant de s'inscrire en sociologie à l'université de Toronto, où il obtient son *baccalaureate of arts* (B.A.) en 1945. Entre-temps, il avait été engagé par le Canadian Film Board (1943-1944), pour participer à la réalisation de films de propagande militaire.

À la rentrée de 1945, il s'inscrit en Ph.D. au département de sociologie de l'université de Chicago, sous la direction de William Lloyd Warner. Dans sa thèse, qu'il soutient en 1953, réalisée aux îles Shetland et intitulée *Communication Conduct in an Island Community*, au lieu d'étudier la stratification sociale et les marques de statut attaché à chaque strate (comme les *Community Studies* de son directeur de thèse), il décrit des interactions conversationnelles, interactions de face-à-face entre les membres de l'île de Unst (appelée Dixon dans la thèse), observées directement au cours de parties de cartes ou de billard, de soirées dansantes et autres activités proposées par le principal hôtel de l'île. Goffman construit ainsi une théorie de l'interaction à la fois originale, multidisciplinaire, analytique et enracinée dans l'observation directe. Celle-ci aura une influence considérable. En 1955-1956, il bénéficie d'un contrat de recherche et va vivre parmi les malades mentaux de l'hôpital Sainte.

Griaule

Ethnologue français célèbre pour ses travaux sur les Dogons.

Gruning

Professeur émérite pour le département de la communication à l'Université du Maryland.. Il a reçu un BS de l'Iowa State University , 1964 en journalisme agricole et un MS de. Université du Wisconsin, 1966 en économie agricole. Il a ensuite reçu son doctorat de l'Université du Wisconsin-Madison en 1968.

Il a été professeur adjoint, Land Tenure Centre, Université du Wisconsin, 1968-1969, puis professeur adjoint (1969-1972). Professeur agrégé (1972-78) et professeur titulaire (1978-99), tous au Collège de journalisme de l'Université du Maryland. De 1999 à sa retraite en 2005, il a été professeur au Département de communication de l'Université du Maryland; Par la suite, il a été professeur émérite dans ce département.

Guillemette François

Est titulaire d'un Ph.D. Il est Professeur titulaire au département des sciences de l'éducation de l'UQTR. Directeur de l'Observatoire de la Pédagogie en Enseignement Supérieur (OPES). Directeur, avec Jason Luckerhoff, de la revue *Approches Inductives*. Professeur associé au Département de Lettres et Communication sociale, UQTR.

Email : guillefr@uqtr.ca

Hannerz U.

Anthropologue suédois. Il est actuellement professeur émérite d'anthropologie sociale à l'Université de Stockholm . Il est également un membre de l'Académie royale suédoise des sciences . Les intérêts de recherche de Hannerz incluent les sociétés urbaines, les cultures médiatiques locales, les processus culturels transnationaux et la mondialisation. Ses œuvres *Soulside* et *Exploring the City* sont des livres classiques dans le domaine de l'anthropologie urbaine. Sa théorie explore essentiellement le cosmopolitisme à partir de l'analyse des expatriés. En 2000, Hannerz a prononcé la conférence Lewis Henry Morgan à l' Université de Rochester considérée par beaucoup comme la série de conférences annuelles la plus importante dans le domaine de l'anthropologie. En 2005, il a reçu un doctorat honorifique de la Faculté des sciences sociales de l' Université d'Oslo .

Harteareau André

Directeur territorial, diplômé en sciences sociales, est actuellement directeur de cabinet du maire de Lanester (23000 habitants – Morbihan). Il a occupé différentes fonctions dans le développement local et la communication des collectivités territoriales puis au niveau de la formation professionnelle au sein du CNFPT. Il a contribué à organiser les réseaux professionnels de la communication et est l'auteur d'ouvrages de référence dans ce domaine.

Heesacker Martin

Martin Heesacker est professeur de psychologie à l'Université de Floride (UF). Il a obtenu son doctorat en 1983 de l'Université du Missouri. Il a été président du département de psychologie de l'UF, président de l'association des chefs de départements de psychologie, président du conseil des programmes de formation en psychologie du conseil, trésorier et membre du conseil exécutif du conseil des départements de psychologie diplômés, membre du conseil la Commission on Accreditation de l'American Psychological Association (APA), directrice du programme de formation doctorale accréditée en psychologie du conseil de l'UF, en tant que présidente du comité de promotion et de titularisation du Collège des arts libéraux et des sciences de l'UF, en tant que membre du conseil d'administration de PSYCAS (initiative d'application universelle de l'APA) diplômé) et président de la Society of Counselling Psychology (Division 17 de l'APA).

Il est actuellement président sortant de la Society of Counselling. Le Docteur Heesacker a été membre du corps professoral des départements de psychologie de la Southern Illinois University, de Carbondale et de la Ohio State University. Il a été membre du comité de rédaction des deux principales revues spécialisées en psychologie du conseil. M. Heesacker est l'auteur ou le co-auteur de plus de 120 publications scientifiques, de plus de 150 présentations de conférences scientifiques (dont 40 invitées) et a supervisé ou co-supervisé plus de 30 thèses de doctorat.

Le Docteur Heesacker a reçu le prix de début de carrière en psychologie du conseil de l'APA et une bourse J. William Fulbright aux Pays-Bas. Il a été élu à *Sigma Xi*, la société de recherche scientifique et à la société de psychologie sociale expérimentale. Il a été nommé membre des services de psychologie du counseling et des divisions hommes et masculinité de l'APA. Il a reçu le prix de productivité Davis décerné par le Florida TaxWatch, une bourse d'enseignement à la Fondation Eli Lilly et deux prix d'enseignement UF. Il a reçu trois fois le prix de l'enseignant de l'année, ainsi que le prix du service exceptionnel de *Psi Chi*, la société d'honneur en psychologie de l'UF. Il a reçu à la fois le prix du professeur distingué et le prix du chercheur distingué du mentorat de la recherche au premier cycle de la Blue Key Society de l'Université de Floride, ainsi que d'un prix d'enseignement du Collège des arts libéraux et des sciences de l'UF.

Contacts : Département de psychologie, Université de Floride ;

Email : heesack@ufl.edu

Houiller-Guillebert

Est maître de conférences à l'Université de Rouen. Il est membre du conseil de département GEA depuis 2010, Responsable pédagogique de GEA alternance 1^{ière} année et 2^{ième} année 2010-2015, membre du comité de sélection 06 2011-2015, membre de comité PURH depuis 2015. Pour ses activités hors Université de Rouen : Responsable du volet attractivité dans l'Économie de la connaissance rennaise du projet de recherche POPUS2 (2010-2014), Co-organisateur des journées de recherche Communication publiques de l'UCO 2008, 2010 et 2013, membre du comité scientifique de la chaire ANMT à l'AMU (Aix-en-Provence), membre de l'observatoire de l'image à l'Université de PAU et des pays de l'Adour, membre de l'IPM (Manchester).

Houle Sylvain

Est professeur au Département des sciences comptables à l'Université Québec du Montréal

Email : houle.sylvain@uqam.ca

Hovland

Psychologue américain. Il entre à l'université Northwestern à l'âge de 16 ans où il reçoit son « Bachelor of Arts » (diplôme accordé à la fin de quatre ans d'études universitaires) en 1932, et une maîtrise l'année suivante. Il entre ensuite en 1936 à l'université Yale où il obtient son doctorat avec les honneurs et où il devient professeur. Il publia 18 articles sur ses recherches, pendant la préparation de ce doctorat, dont quatre parurent dans le Journal américain de psychologie et deux dans le Journal de biologie et de médecine de Yale. Les autres furent publiés dans divers journaux de psychologie. Excepté pendant les trois années consacrées aux études sur l'armée américaine, il demeura membre à part entière de l'université Yale toute sa vie. Alors qu'il était étudiant à l'université du nord-ouest, il acquit également une formation dans les mathématiques, la physique et la biologie. Mais ils n'étaient pas les seuls domaines de prédilection de Hovland. Pendant ses années d'études, Hovland était également très attiré par la musique. Très bon pianiste, il se destinait d'ailleurs à une carrière musicale. Mais étant beaucoup plus investi dans ses recherches en psychologie, la musique devint davantage un loisir.

Hubé Nicolas

Maître de conférences en science politique à l'université Paris-I-Panthéon-Sorbonne.

Hurteau Marthe

Est professeure au Département d'éducation et pédagogie et responsable du DESS en évaluation de programmes, projets et services de l'ESG UQAM, a été nommée présidente du Consortium des universités pour l'enseignement de l'évaluation (CUEE) pour un mandat de 2 ans. Créé en 2008, le CUEE est un partenariat entre les

universités, le gouvernement et la Société canadienne d'évaluation qui se consacre à élargir l'offre de programmes d'études supérieures et de formation au Canada dans le domaine de l'évaluation de programmes, de projets ou de services, que ce soit dans les secteurs gouvernemental, privé, associatif ou éducatif.

Huntington Samuel

Professeur américain de science politique, connu pour son livre intitulé *Le Choc des civilisations* paru en 1996. Samuel Huntington est un brillant étudiant diplômé de l'université Yale à dix-huit ans. Il commence sa carrière d'enseignant à vingt-trois ans à l'université Harvard, université où il travaille pendant cinquante-huit ans. Il ne cesse ses cours qu'en 2007. De tendance conservatrice, il a aussi été membre du Conseil de sécurité nationale au sein de l'administration Carter. Il est auteur, coauteur ou éditeur de dix-sept ouvrages et de quatre-vingt-dix articles scientifiques traitant de sujets politiques divers : la politique américaine, la démocratisation, la politique militaire, la stratégie ou encore la politique de développement.

Ses livres les plus connus dans le monde francophone sont *Le Choc des civilisations*, traduit en trente-neuf langues et objet de nombreuses controverses, et *Qui sommes-nous ? Identité nationale et Choc des cultures*. Des commentateurs ont reproché à Huntington de peindre un Occident assiégé par des civilisations hostiles alors que le monde est de plus en plus interdépendant. Les tenants des théories d'Huntington se sont sentis confortés dans leur crainte par les attentats du 11 septembre 2001. Ce à quoi l'auteur répond : « Les événements donnent une certaine validité à mes théories. Je préférerais qu'il en aille autrement. »

Iribane Patrick

Consultant AFAQ. Évaluateur européen pour l'EFQM. Partenaire du groupe AFAQ AFNOR pour la conception et le déploiement des modèles d'évaluation. Chargé de cours à l'université. Paul Sabatier de Toulouse III. Responsable de l'antenne Midi-Pyrénées de l'AFAQ.

Joule Robert-Vincent et Beauvois Jean-Léon

Joule Robert-Vincent est Professeur des Universités. Il dirige ou il a dirigé le Laboratoire de Psychologie Sociale de l'Université Aix-Marseille. Il consacre l'essentiel de ses activités de recherche à la question du changement des comportements et des mentalités.

Beauvois Léon est Chercheur en psychologie clinique d'abord à Paris, Nancy, puis en psychologie sociale expérimentale à Nancy, Caen, Grenoble, Nice à partir de 1994. Universitaire et enseignant, Jean-Léon Beauvois a dirigé à plusieurs reprises les organismes universitaires dont il était membre. Jean-Léon Beauvois a été président d'importantes associations professionnelles (ARIP : Association pour la Recherche et l'Intervention Psychosociologique ; ADRIPS : Association pour la Diffusion de la Recherche Internationale en Psychologie Sociale). Il a dirigé plusieurs années la *Revue Internationale de Psychologie Sociale* et a participé à de nombreux comités éditoriaux de revues scientifiques. Il a créé et dirigé la collection « Vies Sociales » aux Presses Universitaires de Grenoble (19 ouvrages parus sous sa responsabilité).

Les ouvrages corédigés par Joule Robert-Vincent et Beauvois Jean-Léon les plus connus sont : La soumission librement consentie (PUF, 1998) et surtout le Petit traité de manipulation à l'usage des honnêtes gens (PUG, 2002) un best-seller vendu en France en plus de 250 000 exemplaires et traduit dans une dizaine de langues. Il a obtenu le Prix de la diffusion scientifique au Festival des Sciences et des Technologies en 2002. Robert-Vincent Joule et Jean-Léon Beauvois publient régulièrement les résultats de leurs travaux dans des revues nationales et internationales. Leurs productions scientifiques ainsi que leurs responsabilités éditoriales les placent parmi les personnalités les plus actives de la psychologie sociale francophone.

Kane Momar

Travailleur social de formation, ancien responsable de la formation supérieure à l'École nationale des travailleurs sociaux spécialisés, le Docteur Momar Kane est resté enseignant après sa retraite. Aujourd'hui, il continue de collaborer avec l'Université de Laval dont il est le représentant pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre. Expert en sciences sociales, il s'intéresse à la religion et a fait beaucoup de recherches en rapport avec des questions de société.

Kane Ousmane

Est titulaire de la chaire Prince Alwaleed Bin Talal sur la religion et la société islamiques contemporaines à la Harvard Divinity School et du département des langues et de la civilisation du Proche-Orient à l'Université de Harvard depuis juillet 2012.

Kane est titulaire d'un baccalauréat ès arts en arabe et d'une maîtrise en études islamiques de l'Institut national des langues et des civilisations orientales de l'Université de la Sorbonne Nouvelle, ainsi que d'une maîtrise et d'un doctorat en sciences politiques (1993). Il a suivi des études orientales de l'Institut d'études politiques de Paris. Il a occupé le poste de professeur assistant de sciences politiques à l'Université Gaston Berger de Saint-Louis au Sénégal et après de fréquentes visites à l'Université de Londres, à l'Université du Kansas, Yale University et l'Institute for Advanced Study de Berlin, il est devenu professeur associé en affaires internationales et publiques à la Columbia University en 2002 et est parti pour Harvard en 2012.

Kiyindou Alain

Est un chercheur en communication, professeur en sciences de l'information et de la communication (SIC) à l'université Bordeaux-Montaigne. Il donne aussi des cours à L'IUT Bordeaux-Montaigne pour la filière Information-Communication option Communication des organisations. Il est également président d'honneur de la Société française des sciences de l'information et de la communication.

Originaire du Congo-Brazzaville, Alain Kiyindou a étudié et vécu également en Côte d'Ivoire où il a participé à l'éclosion de la presse indépendante en créant le journal Le Défi. Après son passage en Côte d'Ivoire, il part poursuivre ses études en France. En 2010, il se rattache au MICA (Département Médias, Information et Communication et Arts) de l'université Bordeaux-Montaigne. Spécialiste des TIC dans les pays en développement, Alain Kiyindou a participé à la rédaction du rapport sur l'état du numérique en Francophonie, du glossaire sur le numérique et la diversité culturelle ainsi que du glossaire sur la société de l'information.

Responsabilité scientifiques

- Professeur des Universités ;
- Président de la Société française des sciences de l'information et de la communication ;
- Directeur de publication de la revue Les cahiers de la SFSIC ;
- Président du Prix jeune chercheur francophone en SIC ;
- Expert permanent à la Commission française pour l'Unesco ;
- Responsable de la chaire Unesco Pratiques émergentes des technologies de l'information et de la communication pour le développement.

Contacts : MSHA - 10 Esplanade des Antilles - 33607 PESSAC cedex ; Bordeaux
Email : alain.kiyindou@iut.u-bordeaux-montaigne.fr

Lancelot Alain

Administrateur de la Fondation Nationale des sciences Politiques, Directeur de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, Directeur de l'Observateur Interrégional du Politique.

Laperrière Jean William

Mène des études de philosophie et de sociologie : élève au lycée Henri IV en hypokhâgne-khâgne puis Normalien de la rue d'Ulm, il détient un diplôme d'études supérieures de philosophie, et un doctorat ès lettres en sociologie de la Sorbonne. Il enseigne ensuite en Lycée puis en faculté à Aix-en-Provence.

Il est notamment connu pour son essai : « Qu'est qu'être citoyen ? » Parmi ses maîtres à penser, on peut citer Charles Péguy ou encore Jean Nabert.

Lazarfield Paul Felix (1901-1976)

Est un sociologue américain d'origine autrichienne. Il est particulièrement connu pour l'importance de ses travaux sur les effets des médias sur la société et pour l'utilisation de techniques d'enquêtes pour la collecte d'information, mais aussi pour sa contribution au développement de la sociologie électorale. La thèse principale de sa sociologie des médias se distingue vivement des théories marxistes de l'École de Francfort. En effet, Lazarsfeld pense que l'influence des médias dépend des opinions préexistantes et du réseau de relations interpersonnelles du récepteur, ainsi que de son champ social. Le récepteur est donc davantage sensible aux opinions qui lui sont proches. Ainsi, un émetteur ne réussirait pas à changer l'opinion de son récepteur si celle-ci est déjà opposée.

Lewin Kurt

Est un psychologue américain d'origine allemande spécialisé dans la psychologie sociale et le comportementalisme, acteur majeur de l'école des relations humaines. Ses travaux ont notamment porté sur la « recherche-action », sur la « théorie du champ » et on lui doit le concept de « dynamique de groupe », concept majeur de la « psychologie industrielle » qui devait devenir plus tard la psychologie du travail. Il est aussi connu pour être un des premiers à considérer la psychologie comme une « science dure » notamment dans ses recherches béhavioristes. Esprit scientifique et humaniste, marqué par la montée du nazisme dans son pays

natal, il a consacré toute sa vie à la défense des valeurs de tolérance et de liberté notamment au travers de ses travaux promouvant la démocratie à l'intérieur des groupes humains. Père inspirateur de la communication engageante à partir résultats de sa fameuse expérience sur le changement du comportement culinaire des femmes américaines en 1947.

Lindon Denis

Après avoir dirigé pendant quinze ans l'une des plus importantes sociétés françaises de conseil en management, fondé et présidé par la Sofres, Denis Lindon est devenu professeur de marketing à HEC et consultant d'entreprise dans les domaines de la stratégie marketing et de la formation des cadres marketing. Denis Lindon est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et d'économie de l'Université de Cambridge (G.-B.).

Mayer Robert

Est titulaire d'un doctorat en sociologie de l'Université Laval. Il est actuellement professeur à l'École de service social de l'Université de Montréal.

Manga Christian Thierry :

Est docteur en géographie, associé au laboratoire GEOSUD 6266 CNRS. Il est également associé au Ladyss et il est ingénieur en géomatique chez Arvalis à Paris.

Meyer Vincent

Est professeur des universités, Université Nice Sophia Antipolis, membre de l'université Côte d'Azur, membre du comité scientifique de l'éthique, des pratiques professionnelles et de l'évaluation du groupement national des établissements et services sociaux et médico-sociaux et de la commission recherche du carrefour national de l'action éducative en milieu ouvert.

www.vmeyer.canalblog.com ;

@VincentMeyer17;

vincent.meyer@unice.fr

Mbow Ahmadou Makhtar

Est un homme politique sénégalais, plusieurs fois ministre dans son pays et directeur général de l'UNESCO pendant 13 ans.

De 1951 à 1953, il est professeur au collège de Rosso en Mauritanie, avant de revenir au Sénégal où il crée et dirige de 1952 à 1957 le Service de l'Éducation de base et est nommé chef des Missions d'éducation de base de Darou Mousty, Badiana, Sénoudébou puis Gaya. Il enseigne l'Histoire et la Géographie jusqu'en 1966 ; notamment au lycée Faidherbe de Saint-Louis puis à l'École normale supérieure de Dakar. Il préside en 1965 à Abidjan la conférence des experts chargés de proposer la réforme des programmes d'histoire et de géographie des États francophones d'Afrique noire et de Madagascar.

Mbow Lat Soucabé

Est Professeur titulaire des universités, Agrégé de géographie.

Département de Géographie, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Université Cheikh Anta Diop de Dakar.

Mbow Penda

Est une historienne et une militante sénégalaise. Ministre de la Culture pendant quelques mois en 2001, elle est maître-assistante d'histoire médiévale à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar et présidente du Mouvement citoyen. En 1986 elle obtient un doctorat d'histoire médiévale à l'université de Provence avec une thèse de 3e cycle intitulée "L'aristocratie militaire mameluke d'après le cadastre d'Ibn al-Ji'an : éléments de comparaison avec la France". Le 22 mai 2011 elle reçoit le prix Jean-Paul II pour la paix, une distinction décernée par le Vatican qui lui a été remise par le nonce apostolique, Mgr Luis Mariano Montemayor.

Mégard Dominique

Ancienne journaliste professionnelle, puis directrice de la communication d'une ville du Rhône-Alpes, elle a participé en 1988 à la création de Cap'Com, réseau de communication publique et territoriale, et en a assuré le développement. Dominique Mégard, assure la délégation de Cap'Com, le Forum de la communication publique. Elle est chargée de cours en communication publique aux universités Paris 1-Sorbonne et Lille 2, ainsi qu'à l'Université catholique de l'Ouest d'Angers. Elle intervient également à Sciences com (Nantes) et à l'université de la Lorraine.

Melkotes Srinivas

Docteur Srinivas Melkote a enseigné dans le domaine de la production et des études de médias, du journalisme et de la communication de masse pendant plus de 30 ans. Il a enseigné dans des universités en Inde, aux États-Unis et en Jamaïque et est actuellement professeur titulaire en production et études de médias à l'École des médias et des communications. Le professeur Melkote a étudié et publié de nombreuses publications sur le changement social, la communication participative, la diffusion des innovations, la communication internationale, la communication sanitaire, les stratégies de communication pour la prévention du VIH / SIDA, la théorie de la communication de masse, la recherche quantitative méthodes, effets médiatiques et pédagogie de la communication. Son livre Communication pour le développement : théorie et pratique pour l'autonomisation et la justice sociale, 3e édition (co-écrit avec Dr. Leslie Steeves) est un texte de base pour les cours sur les médias et la communication dans le changement social dirigé dans les collèges du monde entier. Les intérêts actuels du professeur Melkote examinent le rôle des médias et de la communication dans la réalisation de la justice sociale. Son travail dans la communication sur le changement social examine les rôles de la mondialisation, de l'économie, de la politique et du discours hégémonique dans le maintien et l'élargissement des écarts d'inégalité entre les personnes dans les sociétés à travers le monde. Docteur Melkote est également actif dans l'examen du rôle des médias dans l'acculturation, l'insatisfaction corporelle et les questions liées à la santé.

Miège Bernard

Est un chercheur en sciences de l'information et de la communication.

Il est aujourd'hui professeur émérite à l'université de Grenoble, dont il fut président entre 1989 et 1994. Il est connu pour ses travaux sur les médias, sur les industries culturelles, sur l'espace public. Il est le cofondateur, avec Yves de la Haye, du Groupe de recherche sur les enjeux de la communication.

Mowlana

C'est un auteur et universitaire irano-américain. Il est professeur émérite de relations internationales à l'École des services internationaux de l'American University, Washington, D.C. Il était conseiller de l'ancien président iranien Mahmoud Ahmadinejad.

Mowlana a été le directeur fondateur du Programme international de communication à l'École du service international de l'Université américaine et a été professeur invité et chercheur invité en Europe, au Moyen-Orient, en Afrique et en Amérique latine. Il a terminé ses études de premier cycle en économie (1959) et a obtenu sa maîtrise en économie (1960) et son doctorat en communication et science politique (1963) de l'Université Northwestern.

Mucchielli Alex

Il fut professeur à l'Université Paul Valéry-Montpellier III de 1980 à 2008, et fondateur du département des Sciences de l'Information et la Communication en 1989. Son approche s'inscrit dans l'héritage de l'École de *Palo-Alto*. Alex Mucchielli fait ses études secondaires à Nantes et à Angers où il obtient le bac en 1960. Il est maître d'internat à Saint Malo tout en faisant des études. Il obtient une licence et un DES de Physique et une licence de psychologie à Rennes, puis obtient une maîtrise de psychologie sociale à Aix en Provence et un certificat de neurophysiologie à Marseille. Il est recruté comme collaborateur technique CNRS au Laboratoire de neurophysiologie de la faculté des Sciences de Nice, où il travaille

dans la modélisation électronique des comportements des animaux de l'animalerie (Protoptère et Galagos), il publie « Cybernétique et cerveau humain » (Bordas 1972).

Il réalise une thèse de 3e cycle de philosophie, à Aix-en-Provence, dirigée par Gilles Gaston Granger en 1970. Il est ensuite recruté comme assistant de psychologie dans le département de philosophie de l'université de Reims. Il est, en même temps professeur à l'ESCP et directeur du Département de psychologie sociale. Il soutient sa thèse d'État ès Lettres et Sciences Humaines sur « Les mécanismes de défense sociale », en 1978. Dans cette recherche, il montre que, face aux « mécanismes de défense du moi » contre l'angoisse, étudiés par Freud, il existe d'autres mécanismes qui sont dirigés vers l'extérieur de l'individu et qui visent à le protéger contre les menaces et les atteintes à son identité et à sa valeur sociale.

N'Diaye Tidiane

Est un chercheur, économiste, anthropologue et écrivain franco-sénégalais. Originaire du Sénégal, après ses études supérieures en France, il a servi pendant cinq années dans la Légion étrangère (sous le nom de *Cheikh Tidiane N'Diaye* au 2^e REP). Par la suite, Tidiane N'Diaye a fait carrière de chargé d'études à l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), de professeur d'économie descriptive et directeur de recherches à école supérieure de commerce ("Sup-de-Co") Caraïbes. Il est l'auteur de nombreuses études économiques et sociales de l'INSEE, sur les départements français d'Outre-Mer . Également chercheur spécialisé dans l'histoire des civilisations négro-africaines et de leurs diasporas (africaine-américaine et afro-antillaise), il a publié de nombreux essais sur le sujet. Écrivain, il est notamment l'auteur du *Génocide voilé*, un essai consacré à la traite arabo-musulmane, qui décima l'Afrique du VII^e au XX^e siècle. Dans cet ouvrage — premier essai d'un chercheur africain dont les travaux ont été nommés au Prix Renaudot essais en 2008.

Ndiaye Papa Oumar

Doctorant en sociologie à l'Université de Poitiers **sous le titre** : « *Étudiants étrangers hier, travailleurs français aujourd'hui ? Sociologie des parcours migratoires des « jeunes sénégalais étudiants »* » sous la **direction du professeur** Henri Eckert.
Email : papa.oumar.ndiaye@univ-poitiers.fr

Aminata Niang

Maître de conférences, agrégé de droit à la Faculté des Sciences juridiques et politiques de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar. Fait partie des auteurs du livre intitulé OHADA qui porte en outre une appréciation sur la qualité des techniques retenues, en particulier sur leur efficacité économique. Il s'articule en cinq titres : les sûretés personnelles, les sûretés réelles mobilières, les hypothèques, les privilèges généraux, la distribution du prix des biens du débiteur.

Niang Pape Momar

A soutenu une thèse de doctorat en sociologie sur le sujet : « La mendicité des élèves coraniques en milieu urbain au Sénégal » sous la direction de Hervé Terral et de Gora Mbodj à Toulouse 2 en cotutelle avec l'Université de Saint-Louis du Sénégal.

Ngueguen Nicolas

Il est professeur de psychologie sociale - sciences cognitives à l'université de Bretagne Sud. Nicolas Guéguen obtient un doctorat en psychologie sociale à l'université de Rennes 2 après un diplôme en génie informatique. Il a reçu son habilitation à diriger des recherches à l'université de Provence Aix-Marseille I. Nicolas Guéguen est professeur en psychologie sociale¹. Il est spécialiste des comportements humains et des interactions sociales. Ses recherches portent sur plusieurs sujets.

Concernant les noms et prénoms, selon lui, « sont les éléments les plus intimement, durablement et précocement attachés à notre personne. Ils participent à la construction de notre identité ».

Sur un autre thème, les talons portés par les femmes, il affirme que « La hauteur des talons portés par les femmes influence considérablement le comportement des hommes ». Selon lui, les hommes seraient bien plus enclins à aborder ou aider les femmes lorsque ces dernières portent de hauts talons. « Nous avons observé quatre fois que les hommes montraient plus facilement des interactions sociales avec une femme portant des talons hauts », a déclaré Nicolas Guéguen. L'étude est publiée dans la revue Archives of sexual behavior

Ouellet Francine (1950-1998)

Était professeur à l'École de service social de l'Université Laval et codirectrice du Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes. C'est une romancière québécoise. Elle se met à l'écriture très jeune et écrit un premier roman à l'âge de 12 ans.

Paille Pierre

Professeur titulaire à la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Sherbrooke (Canada) et professeur associé au département des sciences sociales de l'Université Fernando Pessoa (Portugal) et à la Faculté d'éducation de l'Université Catholique de l'Ouest (France). Il est chercheur dans les domaines de l'éducation, de la santé et en psychopédagogie. Il a consacré plusieurs ouvrages aux méthodologies qualitatives.

Patton

Écrivain et un homme politique sud-africain, fondateur du parti libéral. Il devint enseignant en lycée, puis, de 1935 à 1948, proviseur d'un centre de rééducation pour mineurs délinquants. Il y introduisit des réformes progressistes en assouplissant les conditions de vie et en proposant toutes sortes de permissions en cas de bonne conduite : dortoirs plus ouverts, autorisation de travail hors du centre. Il autorisa aussi l'hébergement dans des familles d'accueil avec contrôle par l'institution.

Paquet-Sevigny Thérèse

Est une diplomate canadienne. En 1987, elle fut la première femme nommée Sous-Secrétaire générale au sein de l'organisation des Nations Unies. Elle était à la tête du Département de l'Information de 1987 à 1992. Elle a également été Secrétaire Générale et Conseillère Principale d'Orbicom, affilié à l'UNESCO.

En 1983, Paquet-Sévigny devient vice-présidente des communications à la Société Radio-Canada. Elle a également enseigné à l'Université de Montréal.

Pierrien Jean

Est professeur agrégé de marketing à la Faculté d'administration de l'Université Sherbrooke. Il est diplômé de l'École Supérieure de Commerce de Lille en France, puis des Universités Laval et York où il a obtenu son M.B.A dans le cadre d'un programme conjoint et enfin, il détient un doctorat de l'Université Louvain. Conscient des problèmes reliés à la recherche en marketing et à la publicité. Il a publié de nombreux articles tant en Europe que sur le continent nord-américain, dans des revues telles que *Advances in Consumer Research*, *Marketing News*, *Direction et Gestion*, *Revue Française de Gestion*, *Revue française du Marketing*, et d'autres. Il est de plus l'auteur d'un livre fort connu sur le consommateurisme. Outre sa carrière académique, il intervient comme consultant sénior dans les entreprises.

Radu Miruna

Après des études en psychologie sociale de la communication à l'université Paris III – Sorbonne Nouvelle (doctorat) et en sciences politiques à l'Institut d'Études Politiques (Sciences Po), Miruna Radu développe des recherches sur l'impact des communications persuasives (publicité, médias et discours politiques). Responsable du Programme Master en Entrepreneuriat d'Advancia (CCIP), elle développe aujourd'hui des recherches interdisciplinaires mettant en rapport psychologie de la communication et analyse de discours.

Raffarin Jean Pierre

Président du Conseil Régional de Poitou-Charentes, Député Européen. C'est un homme d'État français

Il est président du conseil régional de Poitou-Charentes de 1988 à 2002 et ministre des Petites et moyennes Entreprises, du Commerce et de l'Artisanat dans les gouvernements Alain Juppé, entre 1995 et 1997. Député européen puis sénateur, il est nommé Premier ministre par le président Jacques Chirac après l'élection présidentielle de 2002. À Matignon, il mène une politique de réformes et favorise notamment la décentralisation. Souffrant d'une importante impopularité, il démissionne après le référendum sur le traité établissant une constitution pour l'Europe de 2005

Rinn Michael

Est professeur en sciences du langage à l'université de Bretagne Occidentale. Agrégé en lettres, docteur en linguistique, il mène des recherches sur les discours de l'extrême contemporain. Il a consacré plusieurs travaux à l'indignité de l'Holocauste, stratégie narrative tiraillée entre le devoir de mémoire et l'exigence de sens. Un autre domaine de recherche porte sur les discours convaincants, dont les campagnes de prévention contre le sida. Aujourd'hui, il participe à la conceptualisation d'une sémiologie de l'Internet.

Saint-Jacques Marie Christine

Est titulaire d'un doctorat en sciences humaines appliquées à l'Université de Montréal. Travailleuse sociale, elle est professeure à l'École de service social de l'Université Laval où elle enseigne la méthodologie de recherche.

Sall Abdou Salam

C'est un homme politique sénégalais. Il est ancien recteur à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar et en même temps professeur dans la même Université.

Sall Macky

Est ingénieur géologue, géophysicien formé à l'Institut des sciences de la terre (IST) de Dakar, puis à l'École nationale supérieure du pétrole et des moteurs (ENSPM) de l'Institut français du pétrole (IFP) de Paris. Il adhère à la fin des années 1980 au Parti démocratique sénégalais (PDS) de Wade qui le repère. En 1998, il est secrétaire général de la Convention régionale du PDS de Fatick depuis 1998 et président de la cellule Initiatives et Stratégies. Il reste fidèle à son leader, en devenant président des cadres du parti, et participant à ce titre à la campagne du « Sopi » de l'élection présidentielle sénégalaise de 2000 qui porte Abdoulaye Wade à la tête du pays. Proche collaborateur du nouveau président, il devient tour à tour, directeur général de la Société des pétroles du Sénégal (PETROSEN), conseiller spécial du président de la République, chargé de l'Énergie et des Mines, d'avril 2000 à mai 2001, ministre des Mines, de l'Énergie et de l'Hydraulique, ministre d'État, ministre des Mines, de l'Énergie et de l'Hydraulique, ministre d'État, ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales, porte-parole du gouvernement et parallèlement, il est vice-président du comité directeur du Parti démocratique sénégalais (PDS) en avril 2004. Macky Sall est nommé Premier ministre le 21 avril 2004 jusqu'au 19 juin 2007. Il n'est pas reconduit à la primature, il se rabat sur l'Assemblée nationale où il est élu à la présidence. Face à son refus de démissionner de ses fonctions après sa brouille avec le Président Wade, son poste de numéro 2 du PDS est supprimé, le mandat du président de l'Assemblée nationale réduit de cinq à un an, et il est accusé de blanchiment d'argent, dossier pour lequel il obtient un non-lieu. Blessé dans son orgueil, il s'émancipe de Wade en annonçant de quitter le Parti démocratique sénégalais (PDS) et d'abandonner tous les postes qu'il occupe grâce à ce parti. Le 1^{er} décembre 2008, il crée le parti politique Alliance pour la République (APR). Candidat de la coalition « Macky 2012 », et il remporte le second tour des élections présidentielles, le 25 mars 2012, face à celui qui a été son mentor. Il devient ainsi le quatrième président de la République du Sénégal,

Sarr Mbougar

Romancier sénégalais d'expression française. Il fait ses études secondaires au Prytanée militaire de Saint-Louis-du-Sénégal avant de venir en France faire des classes préparatoires au lycée Pierre-d'Ailly de Compiègne puis intégrer l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS). Son premier roman, *Terre ceinte – décrivant la vie d'une petite ville sahélienne fictive mise sous la coupe de milices islamiques djihadistes –*, reçoit en 2015 le prix Ahmadou-Kourouma au salon du livre de Genève puis le Grand prix du roman métis de Saint-Denis-de-la-Réunion. Son second roman, *Silence du Choeur* - portrait du quotidien de migrants africains en Sicile - a reçu le Prix littérature monde du festival Etonnant voyageur de Saint-Malo.

Savané Landing

C'est un homme politique sénégalais originaire de la Casamance. Il part poursuivre ses études en France. Après des classes préparatoires (Maths Sup et Maths Spé) à Toulon, il intègre l'INSEE où il obtient en 1969 un diplôme d'ingénieur statisticien économiste.

Lorsque Savané rentre au Sénégal en 1969, Abdou Diouf, alors ministre du Plan, lui propose un poste de conseiller à la Direction des statistiques du ministère des Finances. Il poursuit néanmoins ses activités militantes dans la clandestinité. En 1973 il lance le mouvement Reenu-Rew qui crée en décembre 1974 le parti And-Jëf/Mouvement révolutionnaire pour la démocratie nouvelle. En 1975 lui-même et plusieurs de ses amis sont arrêtés et emprisonnés pour « atteinte à la sûreté de l'État ». Libéré un an plus tard, il travaille quelque temps comme expert auprès du Bureau international du travail (BIT) et du Comité inter-État de lutte contre la sécheresse au Sahel (CILSS).

Élu en 1981, Abdou Diouf instaure le multipartisme intégral, ce qui permet à Landing Savané d'exercer ses activités politiques au grand jour et d'obtenir en juillet de la même année la légalisation de son parti, And-Jëf/MRDN, dont il devient le leader. Candidat pour la première fois à l'élection présidentielle de 1988, il remporte 2 849 voix.

Serres Michel

Philosophe, historien des sciences et homme de lettres français, élu à l'Académie française le 29 mars 1990. Le philosophe s'engage dans une voie proprement littéraire et artistique en avril 2008 alors qu'il prépare une œuvre-spectacle pour la ville du Mans. Le thème est la conservation du patrimoine, de la cathédrale, du vieux-Mans et du bestiaire représenté dans la ville. La représentation unique eut lieu le 11 mai. Michel Serres participe chaque dimanche depuis 2004 à la chronique de France Info *Le Sens de l'info* avec Michel Polacco. Il a été nommé officier de l'ordre national du Mérite en 1987, puis promu commandeur en 1997 ; il a également été nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1985, puis promu officier en 1993, commandeur en 2001 puis grand officier le 14 juillet 2010. En 2012, l'université de Cologne lui décerne le prix Maître Eckhart, récompensant un penseur de l'« identité ». Il est le deuxième Français à le recevoir après Claude Lévi-Strauss en 2003. En 2013, il est l'un des lauréats du prix Dan David, qui récompense une œuvre transdisciplinaire ayant contribué à l'amélioration de la société.

Stebly

Est professeur de psychologie à l'Université d'Augsbourg. En tant que psychologue social expérimental, le Docteur Steblay a mené des recherches sur la mémoire des témoins oculaires, les procédures policières et les témoignages oculaires pendant 30 ans et a publié de nombreux articles scientifiques et chapitres sur des sujets de témoins oculaires. Elle est rédactrice en chef adjointe de psychologie, de politique publique et de droit, et agit à titre de relectrice pour la National Science Foundation et plusieurs revues scientifiques. Parmi les publics qui ont assisté à des présentations professionnelles récentes, citons les procureurs, les avocats de la défense, les forces de l'ordre, les décideurs, les juges et les médecins légistes.

Le Docteur Steblay a travaillé avec les organismes d'application de la loi pour mettre en œuvre des procédures révisées d'identification de l'alignement sur le terrain, fondées sur la science des témoins oculaires. Ses expériences sur le terrain et en laboratoire ont été financées par l'Institut national de la justice et la National Science Foundation, et elle a fait partie de l'équipe scientifique pour une étude nationale des

procédures de la gamme de témoins oculaires menée par l'American Judicature Society.

Shannon Claude

Est un ingénieur en génie électrique et mathématicien américain. Il est l'un des pères, si ce n'est le père fondateur, de la théorie de l'information. Il étudie le génie électrique et les mathématiques à l'université du Michigan dont il est diplômé en 1936. Il utilise notamment l'algèbre de Boole pour sa maîtrise soutenue en 1938 au Massachusetts Institute of Technology (MIT). Il y explique comment construire des machines à relais en utilisant l'algèbre de Boole pour décrire l'état des relais.

Sourang Moustapha

C'est un homme politique sénégalais, juriste de formation, qui a détenu plusieurs portefeuilles ministériels sous la présidence d'Abdoulaye Wade. Il obtient d'abord une Maîtrise de Droit public en 1974 à l'Université de Dakar, puis poursuit ses études en France à l'Université de Bordeaux où on lui décerne successivement un DEA de Droit public (1975), un DES de Sciences politiques (1976) et un doctorat de Droit public (1980).

Il passe l'agrégation de Droit en 1982 (CAMES, Abidjan). Enseignant à l'Université de Dakar, il est le doyen de la Faculté des Sciences juridiques de 1984 à 1999, puis le recteur de l'Université Cheikh Anta Diop de 1999 à 2001. En mai 2001 il est nommé ministre de l'Éducation, un poste qu'il occupera jusqu'à sa nomination au poste de Ministre de la Justice, Garde des Sceaux, le 1er octobre 2009. Le 4 décembre 2011, il est nommé Ministre des Forces armées.

Thiam Iba Der

Né le 26 février 1937 à Kaffrine, est un professeur d'Université et homme politique sénégalais. Iba Der Thiam est agrégé d'histoire et fait partie du Comité scientifique de l'UNESCO chargé de rédiger l'Histoire générale de l'Afrique.

Il a été ministre de l'Éducation nationale du président Abdou Diouf. Il est le secrétaire général de la Convention des démocrates et des patriotes/Garap-Gui, député et vice-président de l'Assemblée nationale. Candidat à l'élection présidentielle de 2000, il s'est classé en cinquième position.

Thiam Serigne Mbaye

Est un homme politique sénégalais, membre du Parti socialiste sénégalais. Il a été plusieurs fois député à l'assemblée nationale du Sénégal. Il a été le directeur de campagne du candidat socialiste sénégalais, Ousmane Tanor Dieng, à l'élection présidentielle sénégalaise de 2012.

Il est nommé le 4 avril 2012 porte-parole du gouvernement du Sénégal et Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. À l'issue du remaniement qui a lieu le 29 octobre 2012, il devient Ministre de l'Éducation nationale. Poste qu'il occupe encore à ce jour.

Thiéblemont-Dollet Sylvie

Est Professeure en Sciences de l'information et de la communication à l'Université de la Lorraine, chercheur au Centre de recherche sur les médiations (CREM, EA 3476) de l'Université la Lorraine et membre du comité de lecture et de rédaction de la revue Questions de communication co-dirigée par B. Fleury et J. Walter. Depuis plusieurs années (2000), ses recherches et publications portent sur les espaces féminins de la médiation qui regroupent à la fois l'immigration de femmes africaines et leurs rôles au sein de la société française, ainsi que les mobilisations collectives féminines dans l'espace public.

Contacts : UFR, sciences humaines et sociales-Nancy, Université Lorraine.

Email : sylvie.thieblemont@univ-lorraine.fr

Turcotte Daniel

Est travailleur social et professeur à l'École de service social de l'Université Laval. Il est titulaire d'un doctorat en éducation ainsi que d'une maîtrise en service social.

Champs d'enseignement et de recherche

- Service social des groupes.
- Pratiques sociales auprès de l'enfance et de la jeunesse.
- Méthodes qualitatives.
- Évaluation de programmes.

Traoré Sadio :

Est démographe, chercheur au CERPOD à Bamako depuis 1992, où il est responsable de Migrations et urbanisation.

Trépos JeanYves

Est un sociologue français qui est actuellement professeur à l'université Paul Verlaine de Metz. Il dirige le Laboratoire Lorrain de Sciences Sociales (2L2S) et effectue ses recherches sur les situations d'expertise comme équipement politique de la société civile, au sein de l'équipe ERASE. Ses terrains d'étude privilégiés sont l'expertise du social et de la médecine générale et, plus récemment, la sociologie de l'argent.

Utard Jean Michel

Jean-Michel Utard est professeur en sciences de l'information et de la communication à l'université de Strasbourg et propose aux enseignants des « formations à la pratique de l'image et à l'analyse du discours audiovisuel ». Auteur d'une thèse intitulée : « Arte : information télévisée et construction d'un point de vue transnational »

Valladon Clappier

Professeur de psychologie sociale à l'Université de Nice en 1991.

Vallacher Robin R.

Est professeur de psychologie à la Florida Atlantic University. Il est aussi un chercheur associé à l'Université de Varsovie, Pologne Il est un chercheur affilié du Consortium avancé surconflit et complexité au niveau de l'Université bia. Il a été chercheur invité à l'Université du Texas à Austin; à l'Université de Berne, Suisse, à Institut Max Planck pour la Recherche Psychologique à Munich, Allemagne et à l'Université de Montpellier, France.

Contacts : Département de psychologie, Université Floride Atlantique ;

Courriel: Vallacher@fau.edu

Wacquant

Est un sociologue français qui exerce aux États-Unis à l'université de Californie à Berkeley. Loïc Wacquant grandit à Montpellier où il passe le bac au lycée public puis effectue des études en économie industrielle à l'École des hautes études commerciales de Paris (HEC). Après sa rencontre avec Pierre Bourdieu, il s'oriente vers la sociologie au début des années 1980 à Nanterre. De 1983 à 1985, il mène des recherches sociologiques en Nouvelle-Calédonie au sein de l'Office de la recherche scientifique et technique outre-mer. De 1985 à 1990, il est étudiant en doctorat au département de sociologie de l'université de Chicago, puis membre de la Society of Fellows à l'université Harvard de 1990 à 1993, avant d'être recruté comme professeur à l'université de Californie à Berkeley. Il est aussi membre du Centre de sociologie européenne (Collège de France - ÉHESS).

Wade Abdoulaye

Étudie au lycée Condorcet à Paris puis à la Faculté de Droit de l'Université de Besançon et à l'Université de Grenoble. Il est diplômé en Droit, en Économie et en Mathématiques Appliquées. De retour au Sénégal où il enseigne à la Faculté des Sciences Juridiques de Dakar (dont il est élu Doyen en 1970), Abdoulaye Wade met fin à ses activités d'enseignant pour devenir avocat dans la capitale. C'est dans ce contexte qu'il travaille comme consultant international pour l'Organisation de l'Unité

Africaine, la Banque Africaine de Développement et d'autres institutions multilatérales et panafricaines. Entré en politique, Maître Abdoulaye Wade milite à l'UPS (Union Progressiste Sénégalaise) du Président Senghor et crée le PDS en 1974. Devenu avocat de renom, il se définit comme un libéral qui cherche à s'appuyer sur la qualité des ressources humaines du Sénégal pour « construire un pays moderne, doté des infrastructures de base ».

Après 30 années d'expériences politiques et 19 ans dans l'opposition, Me Abdoulaye Wade accède à la Présidence de la République du Sénégal le 19 mars 2000, en emportant les élections face au Président Abdou Diouf dont le parti, le PS, était au pouvoir depuis 40 ans. Le Président Abdoulaye Wade est réélu Président de la République du Sénégal à la suite des élections présidentielles du 25 février 2007. Le 25 mars 2012, il est battu par Macky Sall qui devient le quatrième Président de la République du Sénégal.

Watzlawick

Est un théoricien dans la théorie de la communication et le constructivisme radical, membre fondateur de l'École de *Palo Alto*. Il fut à la fois psychologue, psychothérapeute, psychanalyste jungien et sociologue. Ses travaux ont porté sur la thérapie familiale et la psychothérapie générale.

Weaver Warren

Est un scientifique américain, mathématicien et administrateur de la recherche. Il est principalement connu comme un des pionniers de la traduction automatique et comme une importante figure de la promotion des sciences aux USA à travers la Fondation Rockefeller. Il a développé en 1944 la théorie de l'information en collaboration avec Claude Shannon. Il est aussi l'inventeur en 1938 du terme de biologie moléculaire. Directeur du bureau pour l'artillerie pendant la Seconde Guerre mondiale, il attire l'attention de Norbert Wiener sur les problèmes de l'identification des cibles.

Wegner Daniel M. (1948-2013)

Est un psychosociologue américain. Il est professeur à l'Université Harvard et membre de l'Association américaine pour l'avancement de la science. Il est surtout connu pour ses travaux en psychologie expérimentale sur des sujets tels l'effet rebond et la transactive memory (en).

Wegner s'inscrit à des études en physique à l'Université d'État du Michigan, mais change de discipline pour s'orienter en psychologie. Il complète une maîtrise et, en 1974, un doctorat dans cette discipline. Il enseigne durant 15 ans à l'Université Trinity (en), au Texas, où il devient professeur en 1985. De 1990 à 2000, il fait de la recherche et enseigne à l'université de Virginie. Il rejoint par la suite l'Université Harvard.

Winkins Yves

Sociologue Belge, il est aussi professeur des universités en sciences de l'information et de la communication. Spécialiste de la "nouvelle communication", de l'« anthropologie de la communication » et du sociologue Erving Goffman, il a enseigné à l'Université de Liège et à l'École normale supérieure de Lyon (ENS de Lyon) avant de rejoindre le Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) de Paris. Début avril 2014, il a été nommé directeur de la culture scientifique et technique du Cnam et directeur du Musée des Arts et Métiers (Paris). Membre du Laboratoire d'anthropologie de la communication (LAC).

Yanni-Olivier Caroline

Docteure en science politique, Caroline Ollivier-Yaniv est professeure à l'université Paris-Est Créteil et co-directrice du Céditec. Au croisement de la sociologie politique et de la sociologie de la communication, ses recherches portent sur la communication, la médiatisation et les médiations dans le travail de gouvernement. Ses travaux les plus récents portent sur la prévention en santé. Université Paris-Est Créteil, Vaccine Research Institute, Céditec (E.A 3119). Email : yaniv@u-pec.fr

Yaya Moussa Aïssatou

Est docteur en sciences de l'Information et de la communication Université de Bordeaux. Sujet de la Thèse : « Communications et changement dans la lutte contre le VIH/Sida au Niger », Doctorales de la Société Française des Sciences de l'Information et de la Communication ».

Zémor Pierre

Conseiller d'État honoraire, Ancien président de la Commission Nationale du Débat Public, Président de « Communication publique » est professeure en sciences de l'information et de la communication à l'Université Paris Est-Val de Marne. C'est un dirigeant d'entreprises français, ensuite membre du Conseil d'État, auteurs de plusieurs ouvrages et chargé de cours dans plusieurs grandes écoles. Après des études à l'École spéciale des travaux publics et à l'Institut d'études politiques de Paris, Pierre Zémor mène une carrière de consultant et administrateur et dirigeant d'entreprises. Il enseigne parallèlement à l'École des hautes études commerciales (HEC) et à l'Institut supérieur des affaires. Il fait partie de l'équipe des conseillers de Michel Rocard, appartenant à ses cabinets ministériels (Plan et Aménagement du Territoire en 1981-1983, Agriculture en 1983-1985 et Matignon en 1988)¹. Il est nommé en 1988 conseiller d'État (honoraire depuis le 7 mars 2006). Parallèlement, il fonde l'association « Communication publique » qu'il préside de 1989 à 2009.

Il a présidé de nombreuses autres associations ou commissions, par exemple : la Fédération européenne des associations de communication publique, la Commission nationale d'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique, la Commission nationale du débat public. Il siège au Conseil régional d'Île-de-France de 1986 à 1992.

Zins Michel

Est professeur agrégé et directeur du Département de marketing de la Faculté des sciences de l'administration de l'Université Laval. Il est d'autre part consultant en analyse et planification marketing et chargé des projets marketing au Bureau de consultation en gestion de l'Université Laval. Il détient une maîtrise (MA) en marketing de l'Université de Sherbrooke, un doctorat en économie et administration des entreprises de l'Université d'Aix-en-Provence, un doctorat (Ph.D) en marketing de l'Université Laval et un certificat post-doctoral en comportement du consommateur de l'UCLA. Il est reconnu pour ses travaux de recherche sur l'analyse et la planification marketing, le comportement des consommateurs, le tourisme, les assurances, les PME, le marketing international et la diffusion des innovations et ses articles, publiés entre autres dans le Journal of consumer Research, la Revue Française du Marketing, le Journal of Leisure Research. Finalement, il a participé à de nombreuses conférences au Canada, aux Etats-Unis et en Europe.

Zulmira Hartz

Diplôme en éducation de l'Université fédérale de Rio Grande do Norte (1974), avec un diplôme en médecine de FESO-Rio de Janeiro (1979), maîtrise et doctorat en santé communautaire de l'Université de Montréal (1989 et 1993) et post-doctorat de l'École Nationale de Santé Publique-France (1997). Il est chercheur titulaire d'épidémiologie ENSP / Fiocruz (retraité) a coordonné les programmes de maîtrise et de doctorat en santé publique (1994-1996), en supposant ensuite la coordination générale de la Fondation après l'obtention du diplôme d'Oswaldo Cruz (2002-2004) et (2004-2007), où elle demeure chercheuse associée au Groupe de Recherche Interdisciplinaire en Santé (GRIS)